





Digitized by the Internet Archive  
in 2008 with funding from  
Microsoft Corporation





437

77

REVUE DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE  
DE PARIS

JOURNAL

DES SAVANTS

## BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

---

- M. WALLON, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. G. BOISSIER, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie française, et Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. R. DARESTE, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques, *président du bureau*.
- M. G. PERROT, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. GASTON PARIS, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. BERTHELOT, de l'Institut, Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
- M. JULES GIRARD, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. WEIL, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. L. DELISLE, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, *secrétaire du bureau*.
- M. MICHEL BRÉAL, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. BARTH, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. ALBERT SOREL, de l'Institut, Académie française et Académie des sciences morales et politiques.
- M. MAREY, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. MASPERO, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. BRUNETIÈRE, de l'Institut, Académie française.
- M. LARROUMET, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts.
- M. G. PICOT, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.
- M. DARBOUX, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

JOURNAL  
DES SAVANTS

---

ANNÉE 1901



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

HACHETTE ET C<sup>ie</sup>, LIBRAIRES-ÉDITEURS

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

MDCCCCI

*54223*  
*1902*

1901

DES. 111 1112

AS  
161  
J7  
1901

11

111 1112



# JOURNAL DES SAVANTS.

JANVIER 1901.

---

*PROTOKOLLE ÜBER DIE VERHANDLUNGEN DER DELEGIRTEN DER KARTELLIRTEN AKADEMIEN UND GELEHRTEN GESELLSCHAFTEN in der V. Versammlung zu Göttingen am 31. Mai und 1. Juni 1898. — GENERALPLAN ZUR GRÜNDUNG EINER INTERNATIONALEN ASSOCIATION DER AKADEMIEN. Vorläufige Feststellung der Akademien zu Berlin, Göttingen, Leipzig, München und Wien. Versandt mit der Einladung zur Conferenz in Wiesbaden, 9., 10. October 1899. — PROCÈS-VERBAUX DE LA CONFÉRENCE TENUE À WIESBADEN EN VUE DE LA FONDATION D'UNE ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ACADEMIES LES 9 ET 10 OCTOBRE 1899. Projet de statuts pour l'Association internationale. — COMMUNICATION RELATIVE À L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ACADEMIES. Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences de Paris, t. CXXXI, p. 6 (séance du 2 juillet 1900). — ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ACADEMIES, juillet-août 1900.*

Les opuscules dont nous venons de transcrire les titres ne sont pas de ceux auxquels le *Journal des Savants* a l'habitude de consacrer des articles. Publiés à un petit nombre d'exemplaires, distribués seulement à quelques Académies, ils offrent les caractères de ces pièces qui sont destinées à demeurer dans les archives jusqu'au jour où l'œuvre à laquelle elles se rapportent a grandi et s'est développée. Si nous venons à en parler aujourd'hui, si nous nous empressons de faire connaître à nos lecteurs cette *Association internationale des Académies* dont la formation remonte à quelques mois à peine, c'est que nous tenons à répondre à des demandes qui nous ont été adressées par plusieurs de nos confrères et de différents côtés. Et puis, n'est-il pas naturel que ce journal, rédigé par des membres de notre Institut, c'est-à-dire de l'association la plus complète réalisée jusqu'ici entre les Académies d'une même nation, suive

avec le plus vif intérêt la formation et les progrès d'une fédération qui est sans doute appelée à provoquer les plus heureuses modifications dans l'organisation du travail académique? Telles sont les raisons qui nous ont déterminé à faire connaître dès à présent comment s'est formé le nouvel organisme international, quels sont les intérêts, les besoins auxquels il a mission de pourvoir, quelles sont les règles établies pour son fonctionnement.

Si quelque amateur de statistique cherchait à faire le compte des mots qui, au cours de l'année 1900, ont été employés le plus grand nombre de fois, je crois que des recherches, même superficielles, le conduiraient à mettre en bon rang sur la liste le mot *international*. L'Exposition Universelle, dont le succès nous a réjouis tous, a été au plus haut degré un concours international. Nous avons eu une foule de congrès internationaux; plusieurs ont été très brillants. Le congrès de physique, par exemple, a réuni plus d'un millier d'adhérents. Ses organisateurs avaient eu l'excellente idée de demander aux physiciens les plus autorisés des rapports sur l'état actuel des branches de la physique qu'ils connaissaient le mieux, et la collection de ces rapports, réunis en trois volumes in-8°, forme dès à présent une œuvre des plus utiles qui sera, longtemps encore, consultée avec grand profit. Le succès de ces congrès fait le plus grand honneur au commissaire général, qui les avait soigneusement préparés; il ne faudrait pas cependant rattacher par un lien trop étroit toutes ces réunions à l'Exposition qui vient de finir. A côté de celles qui ont été organisées par la direction de l'Exposition, provoquées par son initiative et qui ne reparaitront sans doute qu'à la prochaine exposition, plusieurs offices constitués depuis longtemps déjà, l'*Association géodésique internationale*, l'*Office central des chemins de fer* et bien d'autres que nous oublions à dessein, avaient, longtemps à l'avance, décidé que leur prochaine réunion périodique coïnciderait avec l'Exposition Universelle et se tiendrait, à Paris, en 1900. Il est impossible de ne pas être frappé de la rapidité avec laquelle se multiplient aujourd'hui ces organismes internationaux. Cette tendance à l'association, qui se manifeste avec tant de force au sein même des différentes nations, a commencé à franchir, avec le chemin de fer et les télégraphes, les frontières qui séparent les peuples; elle s'exerce au delà des mers et tend à unir les deux continents. Pour ne citer que deux exemples empruntés à la science pure, le *Bureau international des poids et mesures*, fondé en exécution de la *Convention du mètre* conclue, le 20 mars 1875, par une conférence réunie à Paris, comprend 16 Etats de l'Ancien et du Nouveau Monde. L'*Association géodésique internationale*, dont la constitution définitive re-

monte à l'année 1886, a vu figurer à sa réunion de cette année les représentants de 18 nations.

Depuis plus de quatre ans, il est sérieusement question de créer un nouvel office international, de même nature que les deux précédents; et c'est précisément dans les pourparlers entamés à cette occasion qu'il faut chercher la première origine et la cause occasionnelle de la formation de l'*Association internationale des Académies*.

Tous ceux qui s'occupent de recherches positives connaissent la belle collection de 11 volumes in-4° où la *Royal Society* a réuni par noms d'auteurs la liste aussi complète que possible de tous les mémoires de science publiés depuis le commencement du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1884. La *Royal Society* a l'intention de compléter cet important travail et de le conduire, au moins, jusqu'en 1900. Mais le développement incessant des recherches scientifiques accroît chaque jour, dans une proportion excessive, la difficulté qu'il y a à le continuer. D'autre part, les savants s'accordent à reconnaître qu'un catalogue par noms d'auteurs ne remplit qu'imparfaitement le but auquel doivent viser les collections de ce genre. Un catalogue rangé par ordre de matières paraît aujourd'hui indispensable pour toutes les recherches scientifiques. La *Royal Society* a voulu se mettre en mesure de donner satisfaction, dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, à un désir si justifié; mais elle a pensé avec raison que, pour réaliser une œuvre de cette importance, elle était en droit de réclamer le concours et la collaboration des différents pays civilisés. Nous dirons quelque jour, si nous en avons l'occasion, comment cette œuvre, à la fois si difficile, si compliquée et si nécessaire, a été entreprise et, nous l'espérons, menée à bonne fin. Elle a exigé la convocation de trois conférences qui se sont réunies à Londres en 1896, 1898 et 1900 et de deux réunions accessoires dont l'une vient à peine de se terminer.

Au cours de cette période de préparation, les délégués de la *Royal Society*, qui devaient nécessairement avoir des communications fréquentes avec les savants de différents pays, furent invités à assister en Allemagne à une conférence dont il faut que nous fassions connaître maintenant l'origine et la nature.

Depuis un certain nombre d'années, quatre sociétés savantes de langue allemande, l'Académie des sciences de Vienne, la Société des sciences de Goettingue, la Société des sciences de Leipzig, l'Académie des sciences de Munich, avaient conçu l'idée de fonder des réunions annuelles dans lesquelles leurs représentants auraient à étudier les moyens d'associer et de coordonner leurs travaux, de provoquer et d'encourager aussi, en mettant en commun leurs ressources, des œuvres scientifiques d'intérêt

général. A la suite de quels pourparlers, de quelle initiative cette association limitée, ce *Cartell*, comme on dit en Allemagne, a été fondé, nous ne saurions le dire d'une manière tout à fait précise. Si les renseignements qui nous ont été donnés sont exacts, l'idée première du *Cartell* est née vers 1892, au moment où les Académies de Berlin et de Vienne ont songé à préparer ce *Thesaurus linguæ latinæ* dont M. Michel Bréal parlait dans le numéro de décembre dernier à nos lecteurs. A cette époque même quelques savants, parmi lesquels il faut citer MM. Mommsen, Suess, Diels, avaient voulu reprendre une idée autrefois émise par Leibniz et essayer de réaliser une association des principales Académies du monde entier. Un projet si vaste rencontra sans doute des objections. Quoi qu'il en soit, c'est vers 1894 qu'eut lieu la première réunion du *Cartell*. En 1895, il y eut une interruption; mais, à partir de 1896, les réunions devinrent tout à fait régulières; elles se tinrent successivement à Vienne en 1896, à Leipzig en 1897, à Goettingue en 1898, à Munich en 1899. Ces réunions successives ont donné des résultats importants. En même temps qu'il subventionnait le *Thesaurus*, le *Cartell* a pris sous son patronage une œuvre scientifique des plus sérieuses, une *Encyklopädie der mathematischen Wissenschaften mit Einschluss ihrer Anwendungen*. Cette encyclopédie se publie avec beaucoup de régularité, sous la direction de M. F. Klein, chez l'éditeur même du *Thesaurus*, M. Teubner, qui réalise ainsi dans sa librairie cette alliance des mathématiques et des langues anciennes si chère aux défenseurs du vieil enseignement classique<sup>(1)</sup>.

Mais l'activité du *Cartell* est loin de se limiter à deux publications. Il a fondé des bourses régulières de voyages pour la visite de la station botanique sans rivale de Buitenzorg, à Java; il a encouragé et permis d'étendre à des régions nouvelles la mesure des variations de la pesanteur; il a étudié, d'une manière systématique, un projet d'expédition allemande au pôle Sud; il a trouvé des fonds pour une expédition géodésique qui a été envoyée dans l'Est africain et qui vient de terminer ses travaux; il a inauguré l'étude systématique des mouvements de l'écorce terrestre dans l'Europe centrale, etc.

Dans son désir de connaître l'opinion des savants allemands sur le projet de répertoire bibliographique dont elle avait entrepris l'exécution, la *Royal Society* ne pouvait mieux faire que de mettre à profit les réunions périodiques du *Cartell*. Sur son initiative, le projet de Répertoire fut

<sup>(1)</sup> L'Encyclopédie sera traduite en français et publiée par M. Gauthier-Villars, sous la direction de M. J. Molk, professeur à l'Université de Nancy.

mis à l'ordre du jour de la réunion du *Cartell* qui se tint à Leipzig à la Pentecôte de 1897. A cet effet, on avait invité à la fois l'Académie de Berlin et la *Royal Society*. Les délégués de Berlin furent MM. Kohlauch et Van 't Hoff; ceux de Londres, MM. Armstrong et Schuster.

Le rapprochement du *Cartell* et de la *Royal Society* devint un fait accompli à la réunion suivante du *Cartell*, qui eut lieu à la Pentecôte de 1898. A cette époque déjà, plusieurs savants appartenant à différents pays avaient, dans les conversations particulières, émis l'opinion que les circonstances étaient devenues favorables pour le retour au plan primitif et pour la fondation d'une Association internationale des Académies. On avait donc mis à l'ordre du jour de la réunion de Goettingue cette intéressante question. De Berlin était venu l'un des secrétaires de l'Académie, M. Waldeyer; de Londres, les deux secrétaires de la *Royal Society*, Sir Michael Foster et M. Rücker, ainsi que MM. Armstrong et Schuster. Il se produisit entre les délégués une entente générale et les Académies composant le *Cartell* donnèrent leur approbation à la fondation d'une Association internationale des Académies. Les délégués de la *Royal Society* promirent son adhésion et s'engagèrent à faire les premières démarches.

Des ouvertures furent faites un peu plus tard à différents membres de notre Académie des sciences et, au mois de novembre 1898, lord Lister, président de la *Royal Society*, écrivait au président de notre Académie une lettre dont voici la traduction :

17 novembre 1898.

*A M. le Président de l'Académie des sciences de Paris,*

Pendant ces dernières années la *Royal Society* a eu, à plusieurs reprises, l'occasion de s'occuper d'entreprises scientifiques d'une telle nature qu'elles ne pouvaient être tentées ou exécutées d'une façon satisfaisante par une seule nation, qu'elles demandaient au contraire la coopération de plus d'un pays et même de nombreux pays. En fait le nombre des entreprises de ce genre paraît augmenter.

Une grande entreprise internationale ne peut, en règle générale, être menée à bien que sous l'autorité et avec l'assistance des gouvernements intéressés. Mais on peut se demander s'il est nécessaire ou désirable de mettre en mouvement le mécanisme de l'action gouvernementale afin de s'assurer s'il est à souhaiter que l'on s'occupe de telle ou telle entreprise, surtout lorsqu'il arrive, comme cela a lieu dans certains cas, que le but à atteindre n'a pas encore été clairement défini, non plus que la méthode à suivre pour l'obtenir. Tout au contraire, on peut espérer recueillir maints avantages du système dans lequel les propositions faites pour une coopération internationale dans des entreprises scientifiques seraient complètement discutées sous un point de vue purement scientifique par les maîtres de la science avant que des propositions définies fussent soumises à n'importe quel gouvernement.

Si on procédait de cette manière, il ne serait fait appel aux gouvernements que

pour des entreprises bien étudiées, et les devoirs de ces gouvernements se ramèneraient, dans une large mesure, à décider uniquement si une entreprise, dont la valeur scientifique leur aurait été clairement et complètement démontrée, mériterait ou pourrait recevoir l'aide réclamée pour elle.

Il existe d'ailleurs un grand nombre de questions présentant de l'intérêt au point de vue scientifique, au sujet desquelles il pourrait être désirable de provoquer une coopération internationale ou, tout au moins, de rechercher les opinions professées dans les différents pays, sans faire intervenir en aucune manière l'action d'un gouvernement quelconque. Tout récemment, la Royal Society s'est rendu compte des grands avantages que peuvent entraîner des relations volontairement établies entre des sociétés scientifiques; elle avait été invitée à envoyer des délégués à une réunion des Académies associées de Goettingue, Leipzig, Munich et Vienne, qui s'est tenue à Goettingue pendant les fêtes de la Pentecôte de cette année; au cours de cette réunion, ont été discutées différentes questions d'un caractère plus ou moins international et dans lesquelles la Royal Society était intéressée.

L'idée a alors surgi qu'il serait possible de prendre des mesures pour la tenue de réunions régulières des représentants de toutes les principales Académies scientifiques, dans lesquelles on pourrait discuter toutes les questions scientifiques réclamant une coopération internationale et préparer les voies, de cette manière, à l'action internationale.

Il serait prématuré d'entrer dans les détails d'un tel projet. Différentes questions relatives à la fréquence des réunions, au mode de votation des délégués, aux moyens d'assurer une représentation égale aux pays qui seraient représentés par une seule Académie et à ceux qui en auraient plusieurs, devraient être toutes examinées avant que le plan pût entrer en exécution. Pour le moment, toutes ces questions, quoique étant d'une grande importance, doivent être considérées comme des détails en comparaison du point fondamental, qui est de savoir si les principales Académies d'Europe ont la volonté de tenir des conférences plus ou moins régulières à des intervalles fixés à l'avance.

C'est cette question générale, à laquelle le conseil de la Royal Society attache une si grande importance, qu'il vient vous prier de soumettre à votre Académie. La Royal Society sera heureuse de connaître les vues de votre Académie sur ce sujet. Et si la proposition a votre approbation provisoire, elle vous proposera des résolutions définitives.

Je dois d'ailleurs vous informer que des démarches ont été faites pour connaître l'opinion des principales Académies d'Europe sur la question qui vous est soumise dans cette lettre.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

LISTER,  
*Président de la Royal Society.*

La lettre de la *Royal Society* énumérait de la manière la plus succincte, mais en même temps la plus claire, les services de nature diverse que paraît appelée à rendre une fédération internationale des Académies: d'une part, préparer, grâce au concours des savants les plus compétents de chaque pays, l'étude scientifique de ces grandes entreprises dont la mise en train et la réussite réclament le concours de plusieurs Etats; et d'autre part, organiser la discussion de ces questions purement scien-

tifiques pour lesquelles il est désirable d'unifier et de rendre concordants, soit les efforts individuels, soit les points de vue spéciaux à chaque nation. Si, par exemple, les savants autorisés de tous les pays reconnaissaient le haut intérêt que présenterait une expédition au pôle Sud ou une étude générale du magnétisme terrestre, on aperçoit immédiatement quels résultats on devrait attendre d'une discussion approfondie de semblables projets. Une telle discussion offrirait d'abord le grand avantage de mettre en évidence aux yeux de tous les raisons scientifiques par lesquelles se justifient ou s'imposent de telles entreprises; elle indiquerait aussi comment elles peuvent être exécutées en évitant les doubles emplois, la discordance des efforts isolés; et elle permettrait ainsi aux gouvernements de donner leur concours de la manière à la fois la plus économique et la plus favorable au progrès scientifique.

Voilà un premier ordre de recherches pour lesquelles la coopération internationale est si nécessaire et si utile qu'elle a été déjà réalisée dans un assez grand nombre de cas particuliers. Mais c'est avec grande raison que la lettre de la *Royal Society* faisait allusion à des services de tout autre nature, et plus importants peut-être, que peut rendre la fédération des Académies. Le mouvement scientifique, qui, au commencement de ce siècle, se limitait à un petit nombre de nations, s'étend aujourd'hui au monde entier; de plus, au sein même de chaque nation, son importance s'est accrue dans des proportions dont on peut à peine se faire une idée. Nous avons déjà fait allusion plus haut au projet de répertoire bibliographique proposé par la *Royal Society* et aux conférences dans lesquelles ce projet a été étudié; on y est arrivé à cette conclusion que, dans le seul domaine des sciences positives, le catalogue annuel devra comprendre dix-sept volumes et environ deux cent mille entrées. Qui ne voit que, sous peine de revenir à la tour de Babel, une si énorme production scientifique doit être unifiée et coordonnée? Que de temps perdu pour les chercheurs, que de recherches inutiles et par cela même nuisibles, si les nomenclatures changent avec les nations, si les classifications ne sont pas concordantes, si les instruments choisis pour effectuer les mêmes mesures donnent dans les différents pays des indications qui ne soient pas comparables, si les définitions ne sont pas les mêmes, si les unités adoptées sont différentes, si les travaux accomplis en des points différents concourent au même but et entraînent ainsi de regrettables doubles emplois!

Toutes ces raisons sont celles que l'on peut invoquer en faveur de toute association nouvelle et qui frappent les yeux les moins prévenus.

Nous en ajouterons une dernière, qui nous paraît importante : c'est que la coopération internationale introduit dans le travail scientifique un principe d'émulation extrêmement fécond. Dans notre pays, en particulier, cette émulation aura les effets les plus bienfaisants. Je rappellerai à ce sujet un seul fait : la France, qui pendant longtemps avait tenu le premier rang dans les études scientifiques relatives à la mesure de la terre, a résolu de reprendre une place digne d'elle, le jour où notre regretté confrère le général Perrier a reconnu, dans les opérations de jonction géodésique de la France et de l'Angleterre, la supériorité des méthodes et des instruments anglais. C'est de ce jour que date la renaissance de la géodésie dans notre pays. Nous avons pu reprendre l'étude de la méridienne de France, accomplir cette grandiose opération qui a été réalisé, par l'emploi de triangles ayant jusqu'à 270 kilomètres de côté, la jonction géodésique de l'Espagne et de l'Algérie; nous nous apprêtons, en ce moment, à reprendre en les élargissant les mesures qui ont été faites au Pérou, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, par Bouguer et La Condamine, sous la direction de l'Académie des sciences.

La lettre de la *Royal Society* dont nous venons de donner le commentaire fut communiquée immédiatement à notre Académie. L'Académie des sciences et la *Royal Society* entretiennent depuis deux siècles et demi les rapports les plus étroits; leur histoire offre bien des traits qui les rapprochent. Elles s'occupent des mêmes études et elles ont à peu près la même ancienneté, la Société Royale ayant été fondée en 1662 et l'Académie des sciences en 1666. L'une et l'autre ont été des sociétés libres avant d'être constituées officiellement par leurs souverains, et quelques-uns des fondateurs de la Société Royale ont participé aux travaux de cette Société de savants dont Mersenne, Roberval, les deux Pascal faisaient partie et à laquelle, dès 1640, on donnait le nom même que Colbert lui a reconnu. Dans la circonstance présente comme dans beaucoup d'autres, l'Académie des sciences ne pouvait que s'empresser d'entrer dans les vues de la Société Royale. Aussi, dès le 28 novembre 1898, nomma-t-elle une commission composée de MM. Faye, Milne-Edwards, Mascart, Bouchard, Moissan et Darboux, chargée, conjointement avec les membres du bureau, d'étudier la question proposée par la *Royal Society*, avec mission de la faire aboutir. Cette Commission ne put se réunir immédiatement : tous ceux qui connaissent notre Académie savent qu'au mois de novembre tous ses membres sont occupés à préparer des rapports pour notre séance publique de fin décembre et à examiner les titres scientifiques des trois ou quatre cents candidats qui peuvent prétendre aux nombreuses récompenses dont elle



dispose. La Commission dont nous venons de rappeler la composition dut donc ajourner le commencement de ses travaux au mois de janvier 1899. Sur un nouvel appel de la *Royal Society*, elle répondait le 18 février 1899, en donnant au nom de l'Académie des sciences l'adhésion de principe qui lui était demandée.

Le 31 mai suivant, les secrétaires de la *Royal Society* répondaient en nous faisant connaître que des réponses favorables avaient été reçues de toutes les autres Académies auxquelles on s'était adressé, c'est-à-dire de l'Académie royale des Lincei à Rome, de l'Académie impériale des sciences à Saint-Petersbourg et de la *National Academy of sciences* de Washington, et ils nous communiquaient une lettre dans laquelle l'Académie des sciences de Berlin invitait notre Académie des sciences à une conférence qui devait se tenir à Wiesbaden, le 9 et le 10 octobre de la même année, en vue de préparer un projet de statuts pour cette fédération des Académies que les principales Sociétés savantes du monde s'étaient déclarées prêtes à constituer.

La lettre de l'Académie de Berlin était de nature à écarter toutes les objections, toutes les inquiétudes que pouvait faire naître le projet de fédération. Comme les savants eux-mêmes, les Académies ont, à bon droit, le souci de leur indépendance; n'était-il pas à craindre que la fédération des Sociétés savantes n'aboutît au résultat de troubler cette indépendance ou de la diminuer? D'autre part, la création du nouvel organisme international n'entraînerait-elle pas des dépenses nouvelles et considérables, interdites à certaines Académies par la nature de leurs statuts? Enfin, lorsque la fédération des Académies aurait recommandé ou décidé l'exécution de telle ou telle entreprise, les Académies constituantes seraient-elles obligées à contribuer, par des subventions qui pourraient être considérables, quelquefois par leurs travaux propres, à des entreprises qu'elles n'auraient pas votées ou qu'elles auraient désapprouvées?

Il y avait là des difficultés auxquelles, sans doute, pouvaient répondre, par des raisons et des exemples topiques, tous ceux qui ont quelque habitude des offices internationaux. Quoi qu'il en soit, la lettre d'invitation à la conférence de Wiesbaden faisait disparaître la plupart d'entre elles (les autres ont été levées par les statuts adoptés à Wiesbaden). Voici, en effet, comment s'exprimait l'Académie de Berlin :

Le but de l'Association est de venir en aide à toutes les entreprises scientifiques qui seront prises en charge ou recommandées par l'ensemble des Académies associées ou par quelques-unes, ou par une seule d'entre elles, et de se mettre au fait des arrangements propres à favoriser les relations scientifiques. Il est entendu que

chaque Académie demeurera libre de donner ou de refuser son concours à toute entreprise particulière; elle demeurera seule juge également des voies et moyens à employer dans chaque cas particulier.

Ces déclarations étaient aussi nettes que possible; elles furent, d'ailleurs, confirmées par l'envoi du « Projet relatif à la fondation d'une Association internationale des Sociétés savantes » qui avait été préparé par l'Académie de Berlin et que nous reçûmes le 19 juin 1899. Il était trop tard à cette époque pour qu'il fût possible de réunir la Commission chargée de suivre cette question; plusieurs de ses membres avaient déjà quitté Paris. Les deux secrétaires perpétuels, MM. Bertrand et Berthelot, décidèrent d'accepter l'invitation au nom de l'Académie et de déléguer à Wiesbaden deux membres de la Commission, MM. H. Moissan et G. Darboux. Leur mission était des plus simples: ils devaient prendre part à la conférence, étudier et discuter les projets qui lui seraient soumis, afin de permettre ensuite à notre Académie de se faire une opinion précise et de donner cette adhésion définitive qui, seule, pouvait l'engager.

Les délégués de l'Académie des sciences arrivèrent à Wiesbaden à l'époque fixée. Ils y trouvèrent des représentants de presque toutes les Académies invitées. Une seule d'entre elles, l'Académie royale des Lincei, ne s'était pas fait représenter; mais elle avait envoyé son adhésion au projet d'union internationale des Académies et, dans tous les articles votés, elle a été mise sur le même pied que les sociétés effectivement représentées. Ces sociétés étaient les suivantes:

L'Académie des sciences de Berlin, représentée par MM. Auwers, Virchow et Diels;

La Société royale de Goettingue, représentée par MM. Ehlers et Léo;

La Société royale des sciences de Leipzig, représentée par MM. Windisch et Wislicenus;

La *Royal Society*, représentée par MM. Rücker, Armstrong, Schuster;

L'Académie des sciences de Munich, représentée par MM. von Zittel, W. Dyck et von Sicherer;

L'Académie des sciences de Paris, représentée par MM. Moissan et Darboux;

L'Académie des sciences de Saint-Petersbourg, représentée par MM. Famintzin et Salemann;

L'Académie des sciences de Vienne, représentée par MM. Gomperz, Mussaffia, von Lang et Lieben;

La *National Academy* de Washington, représentée par MM. Newcomb, Remsen et Bowditch.

Cela faisait 24 délégués, tous venus avec le ferme dessein de faire aboutir un projet dont leurs Académies avaient reconnu l'utilité.

Il faut que nous placions ici une remarque essentielle. La lettre adressée à notre Académie par la *Royal Society*, la nature même des études dont s'occupe cette illustre Société, pourraient laisser croire à nos lecteurs que, dans la création projetée, on avait en vue seulement les sciences exactes et les sciences expérimentales. En réalité et dans la pensée de ses promoteurs, l'objet de l'Association ne devait pas être limité aux seules sciences positives. Les Académies allemandes, toutes fondées sur le plan élaboré par Leibniz pour l'Académie de Berlin, comprennent à la fois des érudits, des historiens et des savants. Leur composition correspond à peu près à celle que l'on obtiendrait en réunissant notre Académie des inscriptions et belles-lettres, notre Académie des sciences morales et politiques et notre Académie des sciences. Pour ressembler à l'Institut, il ne leur manque que les classes correspondantes à l'Académie française et à l'Académie des beaux-arts.

Dans le plan qu'elle avait élaboré, d'accord avec les Académies de Goettingue, de Leipzig, de Munich et de Vienne, l'Académie de Berlin avait prévu l'existence de deux sections, la section littéraire et la section scientifique, pour l'Association projetée. En faisant ses invitations, elle aurait voulu convoquer aussi les Académies dont les travaux sont purement littéraires. Sans s'opposer à ces vues générales, la *Royal Society* avait pensé qu'il valait mieux tout d'abord borner les invitations aux Académies qui avaient été déjà consultées.

On peut dire que la conférence de Wiesbaden employa de la manière la plus utile la courte durée de deux jours qui lui avait été assignée. Séances plénières, réunions de commissions, de sous-commissions, se succédèrent pendant les journées du 9 et du 10 octobre 1899. Grâce à la grande expérience et à l'activité du président M. Auwers, un des secrétaires de l'Académie de Berlin, dont l'esprit net, précis et conciliant a beaucoup contribué au succès, nous avons pu, en deux jours, achever notre tâche; et, en sacrifiant un peu les détails, la conférence est parvenue à établir un projet si sagement conçu qu'il a réuni presque immédiatement, nous le verrons plus loin, l'adhésion de toutes les Académies invitées à participer à l'Association.

Les statuts sont si courts et si simples qu'il vaut mieux, sans aucun commentaire, les reproduire dans leur intégrité. Ils ont été rédigés en allemand, en anglais et en français. Voici le texte français :

PROJET DE STATUTS POUR L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ACADÉMIES.

§ 1<sup>er</sup>.

1. Les Académies et Sociétés savantes représentées à Wiesbaden ont décidé de fonder une union internationale des principaux corps savants du monde entier qui prendra le nom suivant :

*Association Internationale des Académies.*

2. Les Membres de cette Association sont les Académies suivantes (par ordre alphabétique) :

- I. L'Académie royale des sciences de Prusse, à Berlin;
- II. La Société royale des sciences, à Gœttingue;
- III. La Société royale des sciences de Saxe, à Leipzig;
- IV. La Société Royale, à Londres;
- V. L'Académie royale des sciences de Bavière, à Munich;
- VI. L'Académie des sciences, à Paris;
- VII. L'Académie impériale des sciences, à Saint-Petersbourg;
- VIII. L'Académie impériale des sciences, à Vienne;
- IX. L'Académie nationale des sciences, à Washington.

3. Seront invitées à en faire partie les Académies suivantes (par ordre alphabétique) :

- I. L'Académie royale des sciences, à Amsterdam;
- II. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, à Bruxelles;
- III. L'Académie hongroise des sciences, à Budapest;
- IV. La Société des sciences, à Christiania;
- V. La Société royale des sciences, à Copenhague,
- VI. L'Académie royale de l'histoire, à Madrid;
- VII. L'Académie des inscriptions et belles-lettres, à Paris;
- VIII. L'Académie des sciences morales et politiques, à Paris;
- IX. L'Académie royale suédoise des sciences, à Stockholm.

4. L'adhésion de chacune de ces Académies résultera d'une déclaration envoyée à l'Académie de Berlin avant le 1<sup>er</sup> mai 1900.

§ 2.

1. L'admission d'une nouvelle Académie ne pourra se faire qu'à une majorité des deux tiers des Académies associées.

2. Elle ne pourra être proposée que par l'une des Académies associées.

3. Chaque Académie peut, en tout temps, se retirer en faisant une déclaration, soit au Comité (§ 9), soit à l'Assemblée générale (§ 5).

## § 3.

1. L'Association a pour but de préparer ou de promouvoir des travaux scientifiques d'intérêt général qui seront proposés par une des Académies qui en font partie et, d'une manière générale, de faciliter les rapports scientifiques entre les différents pays.

2. Chaque Académie se réserve, dans chaque cas particulier, le droit de prêter ou de refuser son concours, ainsi que le choix des voies à prendre et des moyens à employer.

## § 4.

Les organes de l'Association sont :

- a. L'Assemblée générale;
- b. Le Comité.

## § 5.

1. A l'Assemblée générale, chaque Académie envoie autant de délégués qu'elle le juge convenable.

2. L'Assemblée générale comprend deux sections : la section des sciences et la section des lettres.

3. Chaque Académie peut, suivant sa composition, envoyer des délégués à l'une des sections seulement ou aux deux.

4. Dans les Assemblées générales, il y a des séances plénières et des séances de section.

5. Dans les séances de section, comme dans les séances générales, chaque Académie ne dispose que d'un vote, qui doit être émis par le membre de sa délégation qu'elle aura désigné.

6. Les décisions prises par une des sections devront être simplement communiquées en assemblée plénière; elles n'ont besoin de confirmation que dans les cas où les intérêts des deux sections sont engagés. Dans les cas d'urgence, le Comité peut provoquer par voie de correspondance la décision des Académies associées.

## § 6.

1. L'Assemblée générale se tient tous les trois ans.

2. Sur la proposition du Comité ou d'une des Académies associées, sa réunion pourra être avancée ou retardée, si cette proposition est approuvée à la majorité des votes émis par les Académies.

3. Des réunions extraordinaires d'une seule section peuvent, avec l'assentiment de la moitié au moins des Académies représentées auprès de cette section, être ordonnées par le Comité.

## § 7.

La convocation d'une réunion est faite par le Président du Comité.

## § 8.

Le lieu des réunions est fixé chaque fois, pour la réunion suivante, par l'Assemblée générale.

## § 9.

1. Dans l'intervalle entre deux Assemblées générales, l'Association est représentée par le Comité; chaque Académie y délègue un ou deux de ses membres, suivant qu'elle prend part à l'une des sections ou aux deux.

2. Dans les réunions générales du Comité, les deux délégués d'une même Académie ne disposent que d'une voix.

3. Le Comité a un président et un vice-président, qui doivent appartenir à des sections différentes.

4. Le président du Comité est le délégué de l'Académie faisant fonction d'Académie principale (§ 9, 10), et, dans le cas où cette Académie a deux délégués, celui des deux qu'elle aura elle-même désigné.

5. Le vice-président est élu par le Comité en séance plénière, parmi les membres de celle des deux sections à laquelle il doit appartenir.

6. Le Comité accomplit sa tâche, suivant les cas, soit dans des réunions, soit par voie de correspondance, et cela, dans son plenum ou dans chacune de ses sections.

7. D'ailleurs, il fait lui-même son règlement.

8. Pour chaque réunion générale de l'Association, il dresse un rapport sur sa gestion.

9. L'Académie faisant fonction d'Académie principale est celle du lieu dans lequel doit se tenir la plus prochaine réunion générale.

10. Le changement d'Académie principale s'effectue cependant, non pas exactement à la fin d'une réunion générale, mais à la fin de l'année civile dans laquelle s'est tenue cette réunion.

11. Les pouvoirs du Comité expirent et doivent être renouvelés au moment de ce changement.

## § 10.

Pour la prise en considération, l'étude ou la préparation d'entreprises et de recherches scientifiques d'intérêt international, des Commissions internationales spéciales peuvent, sur la proposition d'une ou de plusieurs des Académies associées, être instituées, soit par l'Assemblée générale ou l'une de ses deux sections, soit, dans l'intervalle entre deux Assemblées générales, par le Comité ou l'une de ses deux sections.

## § 11.

1. L'assentiment des deux tiers des Académies associées est nécessaire pour toute modification ou toute extension des statuts.

2. Toute proposition relative à la modification ou à l'extension des statuts doit être présentée par le cinquième au moins des Académies associées. Elle doit être transmise par écrit au Comité et contenir le libellé des décisions proposées.

3. Le Comité communique aussitôt que possible la proposition aux Académies associées. Entre cette communication et le vote sur la proposition, il doit s'écouler un intervalle d'au moins six mois.

4. Ce vote doit avoir lieu, soit en séance plénière de l'Assemblée générale, soit par une déclaration envoyée au Comité.

5. Pour la prochaine Assemblée générale, la demande de deux des Académies

associées sera suffisante, et il suffira aussi que cette demande soit envoyée par écrit aux autres Académies, deux mois avant la réunion de l'Assemblée.

*Dispositions transitoires.*

§ 12.

1. En déclarant son adhésion à l'Association, chaque Académie contracte l'obligation d'envoyer un ou deux délégués au Comité.
2. Le président du Comité ainsi formé sera un des délégués du prochain lieu de réunion.
3. Le président devra cette fois convoquer le Comité en temps utile pour la préparation de la première Assemblée générale.

§ 13.

1. Les décisions de la conférence de Wiesbaden seront soumises à la ratification des Académies représentées et de l'Académie royale des Lincei (§ 1, 2).
2. La ratification s'effectuera par une déclaration envoyée à l'Académie de Berlin. L'Académie de Berlin communiquera cette déclaration et la sienne propre aux autres Académies.
3. Les statuts entreront en vigueur dès que six Académies auront donné leur ratification.

Conformément au paragraphe 13 des statuts et dès le 29 novembre 1899, l'Académie de Berlin envoyait aux dix-neuf Académies et Sociétés savantes dont on avait prévu l'accession, le compte rendu de la conférence de Wiesbaden, ainsi que le projet de statuts de l'Association. L'Académie des sciences et les deux autres Académies invitées de l'Institut de France ne tardaient pas à donner leur adhésion, ainsi que la *Royal Society* et les Académies de Berlin, de Göttingue, de Leipzig, de Munich, de Saint-Pétersbourg et de Vienne; de sorte que, d'après le dernier article des statuts, l'Association internationale des Académies se trouvait constituée dès le commencement de février 1900. Nous verrons, plus loin, que les dix-neuf Académies invitées à faire partie de l'Association ont toutes répondu favorablement depuis cette date, à l'exception toutefois de l'Académie royale d'histoire de Madrid.

Constituée depuis un mois à peine, l'Association internationale des Académies fut appelée à jouer un rôle au moment de la célébration du bicentenaire de l'Académie des sciences de Berlin. Fondée le 17 juillet 1700 par l'Électeur Frédéric III, depuis premier roi de Prusse sous le nom de Frédéric I<sup>er</sup>, l'Académie avait décidé de célébrer le bicentenaire de sa fondation le 19 mars, jour anniversaire de celui où l'Électeur avait fait connaître sa résolution de fonder un observatoire et une « Académie des sciences » à Berlin, sur le plan même proposé par Leibniz. Invitées

à participer à cette fête, l'Académie des inscriptions, l'Académie des sciences morales et l'Académie des sciences avaient décidé d'envoyer des délégués chargés de remettre en leur nom une adresse commune des trois Académies ; ces délégués étaient : pour l'Académie des inscriptions, MM. Gaston Paris et Sénart ; pour l'Académie des sciences morales, MM. Gréard et de Franqueville ; pour l'Académie des sciences, MM. Moissan et Darboux. Dans toutes les cérémonies, une place d'honneur fut réservée aux délégués du *Cartell* et à ceux de l'Association internationale des Académies. Ce fut un des délégués de l'Académie des sciences de Paris qui eut l'honneur de parler au nom de l'Association internationale des Académies. En différentes occasions, on rappela que Leibniz avait déjà prévu et désiré une association de toutes les Sociétés savantes du monde civilisé<sup>(1)</sup>, et l'on fit honneur à l'Académie de Berlin d'avoir contribué à réaliser, après deux siècles, une des idées géniales de son glorieux fondateur.

Dans une pensée dont la France ne peut être que très reconnaissante, la conférence de Wiesbaden avait décidé que la première réunion de l'Association internationale se tiendrait à Paris en 1900. Cette décision n'a pu être que partiellement réalisée. Quelques-unes des Académies invitées à participer à l'Association tardèrent à envoyer leur adhésion, et c'est seulement à la date du 30 avril 1900 que l'Académie de Berlin put transmettre à l'Académie des sciences de Paris, devenue l'*Académie principale* (ou *Vorort*) de l'Association, le dossier complet contenant la liste des dix-huit Académies qui avaient donné leur adhésion, avec les noms des délégués qu'elles devaient envoyer au *Comité*.

Ces délégués étaient les suivants :

Pour Amsterdam : MM. VAN DE SANDE BAKHUYSEN et H. KERN, présidents des deux classes de l'Académie ;

Pour Berlin : deux des secrétaires, MM. WALDEYER et DIELS ;

Pour l'Académie de Christiania : MM. F. NANSEN et S. BÜGGE ;

Pour Goettingue : les deux secrétaires, MM. E. EHLERS et F. LÉO ;

Pour Copenhague : MM. H.-G. ZEUTHEN et V. THOMSEN ;

Pour Munich : les deux secrétaires, MM. VON VOIT et VON CHRIST ;

Pour Paris : Académie des inscriptions, M. Gaston BOISSIER et, à son défaut, M. G. PERROT ;

Pour Paris : Académie des sciences, M. G. DARBOUX et, à son défaut, M. H. MOISSAN ;

Pour Paris : Académie des sciences morales, M. O. GRÉARD et, à son défaut, M. DE FRANQUEVILLE ;

<sup>(1)</sup> Voir par exemple, dans le tome I<sup>er</sup> de l'*Histoire de l'Académie royale des sciences de Prusse* écrite par M. Adolf Harnack, p. 35 et 36, une lettre de Leibniz à Placcius.



Pour Saint-Petersbourg : MM. FAMINTZIN et SALEMANN;  
Pour Stockholm : M. G. RETZIUS.

L'Académie hongroise, les Académies de Belgique et de Saxe, la *National Academy*, la *Royal Society*, l'Académie royale des Lincei, l'Académie de Vienne avaient encore à désigner leurs délégués.

Dans les pourparlers que nous avons engagés à Berlin, on avait pensé que la première réunion du Comité pourrait avoir lieu à Paris vers la Pentecôte de 1900. Sur le désir de nos confrères allemands et aussi par suite des retards apportés à la nomination des délégués, elle fut reportée au mardi 31 juillet 1900.

Le compte rendu de cette première réunion a été imprimé et envoyé à toutes les Académies qui font partie de l'Association.

Bien qu'elle ait été traversée par le funeste attentat dont a été victime S. M. le roi Humbert d'Italie, elle a atteint son but essentiel, qui était de permettre aux délégués des diverses Académies de prendre contact et de préparer le plan de leurs travaux futurs. Les dispositions qui se sont fait jour dans le petit nombre des réunions tenues par le Comité permettent à tous ceux qui y ont pris part de bien augurer du succès de l'œuvre future.

Par la nature même des choses, l'ordre du jour de l'association naissante ne pouvait être bien chargé.

Il comprenait d'abord un projet de règlement pour le Comité.

On a fixé le maximum très minime de la cotisation que chaque Académie aura à verser et adopté quelques dispositions très simples qu'il sera facile de compléter et d'étendre quand l'usage le rendra nécessaire.

Le Comité avait aussi à examiner différentes propositions, faites par trois des Académies associées.

La *Royal Society*, rappelant que Struve, l'illustre astronome russe, a mesuré le méridien qui s'étend à 30° à l'est de Greenwich depuis le nord de la Russie jusqu'à la mer Noire; que, d'autre part, le D<sup>r</sup> Gill, directeur de l'Observatoire du Cap, a mesuré l'arc du même méridien qui se prolonge dans la Rhodésie, faisait valoir le haut intérêt que l'on doit attacher à la jonction géodésique de ces deux mesures par des opérations exécutées à travers l'Afrique et l'Asie Mineure. Comme ces opérations exigent le concours et l'assentiment de plusieurs gouvernements, elle demandait à l'Association internationale de reconnaître toute l'importance qu'elles présentent en les appuyant de son autorité. Ce projet se recommandait de lui-même et il sera soumis, avec un avis tout à fait favorable, à la prochaine Assemblée générale.

Le Comité a fait aussi le meilleur accueil à une proposition de l'Aca-

démie de Berlin tendant à rendre plus facile le prêt mutuel de manuscrits et autres documents. Cette question très intéressante reviendra également devant la prochaine Assemblée.

Enfin une proposition, faite par l'Académie des sciences, mettait en jeu une des dispositions les plus ingénieuses des statuts. On a vu plus haut que, d'après le paragraphe 10 de ces statuts, des commissions internationales peuvent être instituées pour l'étude de questions scientifiques présentant un caractère d'intérêt général. Or, au congrès des physiologistes tenu à Cambridge en 1898, une commission avait été nommée dont le programme devait être de chercher les moyens de contrôler les appareils enregistreurs employés en physiologie et, s'il est possible, d'uniformiser les méthodes employées dans cette science. M. Marey, qui avait provoqué la formation de cette commission et qui en était le président, considérait qu'elle rentrait dans le cadre de ces commissions prévues par l'article 10 des statuts de l'Association internationale. Sur la proposition de l'Académie des sciences de Paris et après avoir entendu M. Marey, qui a développé devant la Section des sciences tout l'intérêt qu'il y aurait à provoquer une entente internationale relativement à l'emploi des appareils enregistreurs, le Comité a décidé de prendre sous son patronage la commission de physiologie, en la complétant et en l'assimilant à celles qui sont prévues par les statuts.

Nous terminerons ce compte rendu en mentionnant une dernière affaire qui prouve au moins tout l'intérêt suscité par la formation de l'Association internationale des Académies : on a déjà annoncé l'intention de lui faire des dons. Le Comité s'est donc demandé sous quelle forme l'Association pourrait les recueillir. Sur la remarque de M. Diels, on a constaté que les personnes ayant manifesté l'intention, très digne d'être encouragée, de donner à l'Association les moyens de développer son action, pourront toujours atteindre ce but en faisant une donation avec affectation spéciale à l'une ou à l'autre des Académies qui en font partie.

D'autres projets ayant une forme moins arrêtée, mais assurés du meilleur accueil, reviendront devant l'Assemblée générale.

L'un, émanant de l'Académie de Munich, a trait à la publication d'un *Corpus des actes et diplômes grecs du moyen âge et des temps postérieurs*.

Un autre, conçu par les Académies de Leipzig, de Munich et de Vienne, tend à la publication d'une *Real-Encyclopædie des Islam*.

Le Comité réuni à Paris a dû enfin s'occuper de fixer la date de la prochaine et première Assemblée générale. On s'est accordé à penser que

quelques-uns au moins des projets dont nous venons de donner connaissance réclamaient une étude approfondie; et, pour laisser aux Académies qui les avaient présentés le temps de leur donner une forme précise et définitive, on a décidé de fixer au mardi 15 avril, qui suivra le mardi de Pâques 1901, la date de la prochaine réunion de l'Assemblée générale. C'est donc à cette date que se réunira à Paris la première Assemblée générale de l'Association<sup>(1)</sup>.

Toutes les discussions, tous les projets que nous venons d'énumérer sont sans doute d'importance inégale; ils ont du moins le mérite d'être très variés et de mettre en évidence la diversité même des services que peut rendre l'Association internationale des Académies.

Cette Association a été accueillie avec faveur partout où la science est cultivée. Si quelques personnes avaient conçu contre elle des préventions, ses premiers pas et ses premiers actes, empreints d'un esprit de sagesse et de conciliation, nous paraissent de nature à dissiper toutes les inquiétudes. Déjà l'on songe à s'adresser à elle pour bien des œuvres que seule elle sera capable de réaliser. On se rappelle que l'entente dans le domaine de la recherche théorique entre les savants précède, le plus souvent, les accords des peuples sur le terrain de la pratique et des faits. On sent confusément qu'il a été créé un organisme nouveau, devant être appelé, dans la suite, à exercer une influence considérable et bienfaisante. Il importe que les Académies constituantes justifient cette faveur et hâtent le fonctionnement de l'Association en s'attachant à lui soumettre des projets soigneusement élaborés. Il importe aussi que tous ceux qui attendent beaucoup de l'Association se souviennent qu'elle a le temps devant elle; que, par leur nature même, les Académies sont des corps dont l'action s'exerce avec une certaine lenteur; qu'on doit faire crédit pendant quelque temps à l'Association nouvelle en lui laissant le temps de prendre conscience d'elle-même et de créer peu à peu les organes grâce auxquels elle pourra réaliser toutes les espérances qu'elle a fait naître de différents côtés.

GASTON DARBOUX.

<sup>(1)</sup> Il va sans dire que jusqu'à cette date, les Académies auront toute latitude pour provoquer l'étude de nouvelles questions.

*EGYPT EXPLORATION FUND. GRÆCO-ROMAN BRANCH. FAYUM TOWNS AND THEIR PAPYRI*, by B. Grenfell, D. Litt., M. A. and A. S. Hunt, D. Litt., M. A., and D. G. Hogarth, M. A., with a chapter by J. Grafton Milne, M. A. London, Offices of the Egypt Explor. Fund, etc., 1900. xvi et 371 p. in-4°, 19 planches.

C'est à MM. Grenfell et Hunt qu'est due la plus grande partie du beau volume que nous annonçons. Nous sommes si habitués à voir paraître leurs travaux coup sur coup, qu'au lieu de nous étonner de cette infatigable activité, je crois que nous nous étonnerions si une année ne nous apportait pas un nouveau livre de leur main. Le présent volume se compose d'une Introduction de 74 pages, de textes, de tables et de planches. On y trouve d'abord une exacte topographie du Fayoum, suivie d'une histoire des découvertes de papyrus dans ce canton de l'Égypte. Dès 1778, la *Charta Borgiana* fut envoyée en Europe, mais les autres rouleaux, au nombre d'environ cinquante, trouvés avec ce papyrus furent, dit-on, brûlés par les indigènes à cause de leur parfum aromatique. C'est seulement un siècle plus tard, depuis 1877, que les fouilles et les découvertes se multiplièrent. On connaît les plus importantes. Nos deux jeunes savants, qui n'explorent le Fayoum que depuis 1897, quand les lieux les plus riches en manuscrits importants avaient déjà été fouillés, se sont attaqués à une région délaissée jusque-là et fournissant des documents intéressants encore, mais, la plupart, plus courts et d'une moindre portée. Le pays est couvert de centaines de monticules; lesquels fallait-il choisir pour les fouilles? Des objets de pierre, de bois, de poterie se trouvent un peu partout, mais on a remarqué que les papyrus en bon état ne se rencontraient que dans un terrain appelé *afsh* par les fellahs. C'est une espèce de terre mêlée de paille hachée; encore faut-il qu'elle soit d'une consistance moyenne, ni trop dure, ni trop molle, pour bien conserver des papyrus. Cet indice a été un guide sûr pour nos explorateurs. Ils ont retiré, des ruines de maisons enterrées, des manuscrits qui paraissent y avoir été conservés par les propriétaires, d'autres qui furent jetés plus tard dans les décombres. Dans la description détaillée des fouilles et de leurs produits, MM. Grenfell et Hunt ont été aidés par deux collaborateurs qui ont étudié les monuments, les objets d'art, les ustensiles, les monnaies. Ils se sont réservé les papyrus. Parlons d'abord et surtout de ces derniers.

Les papyrus littéraires ne sont pas nombreux. Un seul contient un texte nouveau. C'est un fragment poétique qui ressemble à quelques

morceaux encore inédits que M. Crusius se propose de publier; là est le principal intérêt de ces vers étranges et médiocres. Le fragment se compose de trois colonnes : la première n'offre qu'un petit nombre de lettres, la seconde est en très mauvais état, la troisième seule est assez bien conservée. Dans la seconde colonne le copiste a laissé deux blancs, l'un, en haut, d'à peu près cinq lignes; l'autre, un peu plus grand, vers le milieu. Dans la troisième colonne il n'y a pas de blanc, mais les lignes 4-19 et 34-42 sont d'une autre écriture plus petite et plus compacte, peut-être cependant de la même main. Les éditeurs supposent, avec raison, que ces deux particularités sont connexes. Je crois que le scribe avait trouvé dans un autre manuscrit de quoi remplir les lacunes de la dernière colonne, et qu'ayant laissé des blancs insuffisants, il se vit obligé de serrer son écriture. Nous donnons d'abord les 29 premières lignes de la troisième colonne :

λοξην δ'ἀτράπου τρίβο[ν ἐρπύσας <sup>(1)</sup>  
τόπον ἤλθε τὸν οὐ[τ]ίς ἐπῆλθ' ἐκῶν.  
Ἐφοβεῖτο · φόβος γόνυ δεῖ [μ]φοβο[ν]  
κατὰ πᾶσαν ἐτύγγανε σῶματ[α].

5 Πολλοὶ δὲ κίνες περὶ τοὺς νεκροὺς  
Φοίνης χάριν ἦσαν ἀφειγμένοι.  
Ἄνετὸν <δ> ἐ πόνοις κραδίαν φέρων  
ἐπόδιζε <sup>(2)</sup> πρόπαντα δέος μεθεῖς,  
ὡς αὐτὸν ἔχων ἐρρωδι πόρον.

10 Κ[α]ὶ δὴ χθόνα δυστράπ[ε]λ[ον] φθάσας,  
ἀ[σ]χήμονας ἦλθε παρ' ἠόνας <sup>(3)</sup>.  
Ἐνθένδε πέτρα[ν] καθίσας, ὅτε  
κάλαιμον μὲν ἔδησε[ν] νεκρᾶ τριχί,  
δέλεαρ δὲ λαβῶν καὶ ψωμίσ[α]ς

15 ἀγκιστρον ἀνῆκε βαθεῖ βυθῶ,  
τὴν νηχομένην δ' ἔ[λκ]ων [τρίχ]α  
ὡς (δ') οὐδὲν ὄλωσ τότ' ἐλάμβάνεν,  
[κατὰ τὸν βυθόν]  
κατὰ θυμὸν ἀεσ. ο. [...]. ἐνωσ.

V. 1. Ne sont pas notées les orthographes vicieuses *ει* pour *ι*, *αι* pour *ε*. — V. 2. οὔτις ἀφίετο Éd. — V. 3. Suppléments des Éd. — V. 5. περὶ Éd. περι Pap. — V. 7. επονεῖς Pap. — V. 8. ἐπλοξίζε, le second *ε* peut aussi être un *σ* ou un *γ*. Je donne à ποδίζειν un sens voisin de celui avec lequel il est employé dans le lexique de Suidas à l'article Ἐμπουσα. — V. 9. ἐρρωδι. La première lettre pourrait aussi se lire *θ* ou *σ*, la seconde *ν*. — V. 10. Suppléments des Éd. — V. 12. ἐνθεν δὲ Éd. — V. 15. ἀνῆκε Éd. ἀνηγε Pap. — V. 16. δε. .ων[...].[.δ]α, la première lettre peut aussi se lire *σ*, l'*ω* peut être un *μ*. Le supplément τριχί est dû aux éditeurs. — V. 17. ελαμ-μανεν Pap. — V. 18. Est barré dans le Pap.

20 Ἀχανὲς γὰρ ἔκειτ[ο τὰδ] ἦν πέριξ  
 δάπεδον γέμον αἰνομόρων νεκρῶν  
 πελεκιζομένων, στυρουμένων·  
 λυγρὰ σώματα δ' [ἰσ]θ' ὑπ[ε]ρθε γῆς  
 τετραχλαοπημ[έ]να προσφάτως·

25 ἕτεροι πάλιν ἐσκολοπισμένο[ι]  
 ἐκρέμαντο τροπαῖα πικρᾶς τύχης.  
 Ποινὰ δ' ἐγέλων μέλ[ε]ον νεκρῶν  
 θανάτου τρόπον ἐστ[ε]φανω[μένα].  
 Μιαρὰ δὲ λύθρου τις ἐκεῖ πωνή.

V. 20. L'adverbe τὰδην est attesté par l'*Etymol. Magn.*, à l'article βάδην. Cf. ἐκτάδην. — V. 23. δὲ εἰσθ' Grusius.

On voit une suite de tétrapodies anapestiques, le quatrième anapeste étant remplacé par un iambe. Ce mètre ne se rencontre que sporadiquement chez les anciens lyriques, mêlé à d'autres *cola*. On ne le trouve nulle part comme vers constitutif de tout un morceau, si ce n'est dans le papyrus encore inédit de Heidelberg. J'ai vu ce papyrus et je crois pouvoir dire, sans indiscretion, que par le style aussi notre fragment s'en rapproche quelque peu : un de ces longs composés qui y abondent se lit ici au vers 24, qu'il remplit presque tout entier. Cependant notre poésie ne semble pas rouler sur une métamorphose comme les poésies de Heidelberg, et les papyrus ont été écrits à plusieurs siècles d'intervalle. Essayons maintenant de traduire :

« Ayant pris un sentier détourné, il vint dans un lieu où personne ne vint de plein gré. Il eut peur (la peur entrave un genou épouvanté). . . des cadavres se trouvaient (gisant) sur tout (le sol). Beaucoup de chiens y étaient venus pour se repaître de la chair des morts. Mais, ayant un cœur voué aux peines, il surmonta son effroi et piétina tous les corps, les regards dirigés vers le passage même. Après avoir dépassé ces lieux épouvantables, il vint près d'un rivage désolé. Puis il s'assit sur un rocher, attacha à un roseau un cheveu de cadavre, prit une amorce et, en ayant garni l'hameçon, le laissa couler au fond de l'eau. Mais, en retirant le cheveu flottant, comme il n'avait pris absolument rien, . . . car tout autour s'étendait une vaste plaine remplie des cadavres de suppliciés, morts par la hache ou sur la croix; au-dessus du sol se tenaient de pitoyables corps la gorge récemment coupée; d'autres, empalés, étaient suspendus comme trophées d'un cruel destin. Les Furies, ceintes de couronnes, riaient en insultant à la mort lamentable des torturés. Une odeur infecte de sang pourri s'exhalait de ce lieu. »

Ce récit nous transporte successivement en deux champs maudits (les éditeurs les confondent à tort) et sur un rivage désolé. L'homme mis en scène franchit d'abord un lieu où des cadavres privés de sépulture sont déchirés par des chiens. Arrivé au bord d'une eau, il se met à pêcher sans rien prendre. Enfin il découvre une vaste plaine où des corps d'hommes morts à la suite des supplices les plus variés gisent, se tiennent debout, se trouvent suspendus. Quel est le dessein de cet homme? pourquoi brave-t-il ces horreurs? La suite du fragment nous permettra peut-être de l'entrevoir.

30 Ὁ δὲ Φρικαλέον δέμας ἐλύ[σας]  
ἐλέησε νεοτ[τ  
λευκῆρες ἀγδο[ν].....  
πάλι δ' ἔλαχε π.....  
ἔλεγεν δε.[κλύ'] εἰ τιν' [ἔχεις νόον]

35 τί με γυμῖνον ἐτίσας  
τί δέ μ' ἐξαπατώσα δι.....  
σπαταλώσά με δεμ.....  
λίαν πενία χόλον.....  
ἄλλω τινὶ προσπέλασας' [.....]"

40 Τούτου τὰδ' ἐπευχομέ[νον τότε  
ἤλθ' ἐνδοθεν α. νιμον.....  
κατὰ γῆς σε βοᾶ δε.....  
εἰς τὸν βυθὸν ὄρθ.....  
ἐπάνους με.....

45 μὴ σοῦ τὸ Φ[ά]ος.....  
ἀτρικῶς δὲ μ.....

V. 32. λευκῆρες ἀγδοῖν Éd. λευκιρις αιγδοῖν Pap. — V. 34. Crusius : λέγ' εἰ τιν' ἔχεις νόον. — V. 36. τί με δ Pap. — V. 38. λίαν Éd. λεαν Pap. — V. 40. Le même vers dans col. II, 13.

Ces lignes sont trop obscures pour se prêter à une traduction. A peine osé-je présenter quelques conjectures très douteuses, je l'avoue, sur leur sens général. L'homme mis en scène tire de cet amas de cadavres le corps d'un jeune enfant; tout ému qu'il est, il éventre le nourrisson et fait jaillir un lait blanc (λευκῆρες ἀγδοῖν ἔβα γάλα??). Le sang d'un jeune enfant servait aux évocations des morts. Le lait des nourrissons avait-il la même vertu? Après avoir appelé à deux reprises (πάλι δ' ἔλαχε) l'ombre de la femme qu'il veut évoquer, il l'accuse d'avoir exercé sur lui je ne sais quelle vengeance, de l'avoir trompé, de l'avoir ruiné (?) par son luxe, et il ajoute une imprécation, à en juger par le vers 40. Je

ne sais si l'ombre apparaît ou si c'est seulement sa voix qui lui répond du fond de la terre. Plus obscure encore est la pêche infructueuse. Avait-il voulu prendre un poisson dont le sang ou la bile servait à des incantations?

Que dire de la deuxième colonne, dont les vers mutilés se trouvent deux fois interrompus par de grandes lacunes? Le héros du récit poétique arrive à une porte (*ἔμολεν πύλην*, v. 6) fermée (*κεκλεισμένην*, v. 7). C'est évidemment la porte d'un temple où il est venu pour demander conseil ou secours à un dieu (*προσεληλυθά σοι, μάκαρ*, v. 9). Un peu plus bas (13) se lit le vers *τούτου τὰδ' ἐπευχομένου τότε*, qui se retrouve textuellement vers la fin de la troisième colonne. Cela indique, ce semble, que les deux voyages entrepris par le personnage principal avaient le même but. Demandait-il d'abord aux dieux du ciel ce qu'il obtint ensuite par la magie infernale? *Flectere si nequeo superos, Acheronta movebo*.

Parmi les textes déjà connus, la place d'honneur appartient à trois colonnes du roman de Chariton, *Cherreas et Callirrhoe* (IV, 2-3). Rohde avait estimé que Chariton, qu'il considérait comme un imitateur d'Héliodore, ne pouvait avoir écrit avant la fin du troisième siècle. Schmid l'avait déclaré antérieur à Héliodore. Le papyrus donne raison à Schmid : il est apparemment de la seconde moitié du deuxième siècle, et les éditeurs font remarquer avec raison qu'un roman dut être depuis assez longtemps publié avant de pénétrer dans un obscur village du Fayoum. Quatre morceaux homériques ne nous apprennent rien de nouveau. Cependant le vers *οὐκ ἂν ὑπεξέφυγε Στυγὸς ὕδατος αἰπὰ ῥέεθρα* (II, VIII, 369) commence dans notre manuscrit par un H, seule lettre conservée. Y avait-il une variante *ἦκ(α)* dans le sens de *σχολῆ*? Si le vers 366 porte *εὐ* pour *εἰ*, je ne puis y voir qu'une distraction de copiste. Il n'y a rien à tirer d'utile du fragment d'un commentaire, ou plutôt d'une paraphrase des *Topiques* d'Aristote (II, 2). Démosthène est représenté par un papyrus de la fin du II<sup>e</sup> siècle, qui donne des paragraphes 121-122 de la troisième Philippique un texte conforme à celui des manuscrits S et L, plus concis que la vulgate; mais il porte deux mots écartés par Blass. Enfin un fragment d'Euclide, malheureusement fort mutilé, s'écarte notablement du texte traditionnel.

Les autres textes sont des documents, dont huit seulement remontent à la période ptolémaïque; tous les autres sont des temps romains. On peut signaler le fragment, malheureusement mutilé, des lois et règlements concernant les mariages et les divorces tels qu'ils avaient été établis par un Ptolémée. Au n<sup>o</sup> XIX on trouve une lettre écrite par Adrien dressant sa mort prochaine. Comme elle est adressée à Antonin, le



successeur de l'empereur, elle offrirait un grand intérêt si le fragment conservé n'était pas si court, et si l'on était assuré de ne pas avoir affaire à un simple exercice d'école. Le décret d'un empereur, probablement Alexandre Sévère, qui renonce à l'*aurum coronarium*, est plein des meilleures intentions. Le reste du recueil des papyrus et des *ostraca* est une longue suite d'actes privés et publics très semblables à ceux que des fouilles antérieures ont fait connaître en grand nombre. On y peut cependant glaner de loin en loin un détail d'administration ou un menu fait historique nouveau. Les éditeurs n'ont pas manqué d'y appeler l'attention du lecteur.

M. Hogarth rend compte de ses fouilles à Bacchias et dans trois autres villes. Il décrit et reconstruit, autant que cela est possible, deux temples, donne les inscriptions qu'il y a découvertes, fait connaître ce qui reste des maisons, ainsi que les poteries et autres objets qui s'y trouvaient. Ils ne diffèrent guère de ceux dont le peuple se sert encore aujourd'hui dans ce pays, conservateur entre tous. M. Milne étudie les monnaies, dont on a découvert plusieurs trésors cachés en de grandes amphores. Il constate en particulier une abondante émission de tétradrachmes depuis Claude jusqu'à Adrien.

MM. Grenfell et Hunt n'ont pas encore vidé toutes leurs caisses. On peut s'attendre à la prochaine publication d'autres recueils rédigés avec le même soin et la même compétence. Ils seront les bienvenus.

HENRI WEIL.

---

LES FRONTIÈRES MILITAIRES DE L'EMPIRE ROMAIN.

F. HETTNER et O. v. SARWEY, *Der Obergermanisch-Rätische Limes des Römerreiches* (10 livraisons), Heidelberg, 1894-1900. — L. JACOBI, *Das Römerkastell Saalburg*, Homburg vor der Höhe, 1897, in-8°, 608 pages, 80 planches. — *Der Römische Limes in Oesterreich* (1<sup>re</sup> livraison, par v. GROLLER et BORMANN), Wien, 1900, in-4°, 138 colonnes, 14 planches. — G. TOCILESCO, *Fouilles et recherches archéologiques en Roumanie*, Bucarest, 1900, 287 pages, 54 planches ou figures. — M. BESNIER, *Les scholae des sous-officiers dans le camp romain de Lambèse*, Rome, 1899, in-8° (*Mélanges d'archéologie et d'histoire*, XIX, p. 199 et suiv.).

Par une coïncidence digne de remarque, et comme par une entente tacite, des érudits de différents pays ont tourné leur attention depuis

quelques années, vers les frontières militaires de l'Empire romain et en ont exploré les ruines, chacun dans sa province; ils en ont recherché le tracé, les moyens de défense, le mode d'occupation. Des travaux de cette nature se sont poursuivis à la fois en Angleterre, en Allemagne, en Autriche, en Roumanie, en Afrique, en Asie même; les particuliers, les sociétés savantes, les gouvernements ont rivalisé entre eux. C'est en Allemagne que les investigations ont reçu sur le terrain le plus grand développement : une commission officielle a été constituée, pourvue de tous les moyens d'action; elle a étudié ou fait étudier par ses correspondants la longue ligne fortifiée qui fermait autrefois aux Barbares l'accès de la Germanie romaine. La méthode a été partout la même et a donné des résultats excellents; ils nous touchent tout particulièrement, puisque, grâce à cette ceinture protectrice, la Gaule a pu vivre en paix pendant quelques siècles. Ailleurs, l'honneur de subventionner les recherches revient à des Académies : tandis que celle de Vienne commençait sur ses fonds à reconnaître la suite des forteresses qui gardaient le cours du Danube et dont une des plus considérables, le camp de Carnuntum, n'a pas encore livré tous ses secrets, celle des Inscriptions et Belles-Lettres secondait les études de l'École de Rome dans le camp de Lambèse, qui était le centre de la défense romaine en Numidie; l'Académie roumaine, avec l'appui du gouvernement, entreprenait des fouilles sur les différents confins de la Dacie et de la Mésie; enfin la Société archéologique de Glasgow, pendant trois ans de suite, interrogeait les restes du *vallum* que l'empereur Antonin établit autrefois, au sud de l'Écosse, pour isoler la Bretagne de la Calédonie. En rapprochant les unes des autres les découvertes advenues de tous les côtés, on peut se faire maintenant une idée assez précise de ce qu'était ce rideau défensif qui entourait le territoire de l'Empire et de la vie qu'on menait aux extrémités du monde romain.

Depuis longtemps on savait que, pour séparer le territoire soumis du pays voisin, là où ils ne pouvaient pas profiter d'obstacles naturels comme le Rhin, le Main et le Danube, les Romains avaient tracé une démarcation matérielle nettement établie. Le système général est bien simple. On laisse inoccupée une bande de terrain qui marque la limite des possessions impériales; en avant on élève un mur, soit en terre, soit en pierre, que l'on fait précéder d'un fossé : c'est ce qu'on appelle le *limes imperii*. Mais si le procédé ne varie guère dans l'ensemble, les détails diffèrent suivant les provinces et même, dans chacune d'elles, suivant les régions. Ceux qui avaient déjà tourné leur attention vers l'étude du *limes* avaient été frappés de la diversité qu'on y rencontre.

En Angleterre et dans la Dobrudja, on se trouve réellement en présence d'une fortification, d'une muraille, destinée à arrêter l'invasion d'un ennemi. Dans d'autres pays, en Germanie, par exemple, le caractère se modifie; sur certains points, moins exposés aux attaques des Barbares, la protection qu'apportait le rempart est insignifiante: son tracé ne tient aucun compte des nécessités stratégiques, laissant des positions dominantes en dehors, englobant des marais. On en a conclu que, dans plus d'un cas, la frontière n'avait point été organisée en vue de la grande guerre; fossé et levée de terre n'avaient qu'une signification symbolique: ils marquaient le commencement du territoire sacré de Rome. Ils servaient aussi à régulariser la circulation commerciale, en empêchant les voyageurs de pénétrer sur le sol impérial ailleurs qu'en certains endroits choisis d'avance; ceux qui étaient animés d'intentions loyales pouvaient se contenter des routes de pénétration et des passages ouverts dans la ligne du *limes*. C'est à surveiller ces passages, où se levaient des droits de douane, que le gouvernement s'employait; il y avait établi des tours de guet, de petits blockhaus, *praesidia ad clandestinos latrunculorum transitus opposita*; comme disent les inscriptions, appuyés de loin en loin par des camps fortifiés, qui, au besoin, assuraient la défense effective de toute la région.

La variété du système de clôture des frontières en rend une étude générale impossible; il faut procéder non seulement par provinces, mais par sections. Ce qu'on peut embrasser d'ensemble, ce dont les dernières fouilles nous ont révélé le caractère constant et uniforme, ce sont les éléments de second plan, les postes, les camps, les forteresses.

On a trouvé en maint endroit des tours de guet, soit au point même où une brèche avait été ménagée dans le tracé du *limes*, soit le long des routes. M. von Cohausen, dont l'ouvrage fondamental<sup>(1)</sup>, il n'est que juste de le reconnaître, a servi de base aux recherches actuelles en Allemagne et a établi bien des faits qui se sont confirmés, en avait déjà signalé quelques-unes, en indiquant leur nature et leur destination: elles servaient à la fois de réduits pour le poste de garde et de terrasses d'où l'on pouvait transmettre des signaux de feu. MM. Jacobi<sup>(2)</sup> et Grollier<sup>(3)</sup> en ont étudié d'autres et en ont essayé des reconstitutions d'après les données des colonnes Trajane et Aurélienne. Ils nous les montrent comme de petits bâtiments, de forme rectangulaire, mesurant en moyenne trois pieds romains environ sur chaque face; — il en est natu-

<sup>(1)</sup> *Der röm. Grenzwall in Deutschland*, Wiesbaden, 1884. — <sup>(2)</sup> *Das Römerkastell Saalburg*, pl. II. — <sup>(3)</sup> *Der röm. Limes in Oesterreich*, pl. VIII.

rellement de plus grandes et de plus petites; — elles comprennent deux étages et une seule chambre par étage. Le premier s'ouvre par une porte sur une galerie extérieure, qui fait le tour de la construction et où l'on accédait du sol par une échelle. Celle-ci retirée et la porte du rez-de-chaussée fermée, les quelques hommes du poste se trouvaient à l'abri d'un coup de main. Il suffisait qu'ils pussent, en cas de danger, résister quelques heures et donner l'éveil au camp le plus voisin.

Mais ce que l'on commence surtout à fort bien connaître, ce sont les *castellum*. On possède maintenant la liste presque complète de ceux qui garnissaient le *limes* depuis la Germanie jusqu'à la mer Noire; il est même des points où l'on a constaté les traces de plusieurs camps d'époque différente. Tantôt ces camps sont superposés; les choses se sont passées ainsi à Butzbach; le premier établissement, de forme à peu près carrée, ce qui est un indice d'ancienneté, mesurait 150 mètres sur 180; dans la suite on augmenta la partie méridionale en prolongeant les murs latéraux et on obtint un rectangle de 150 mètres sur 220 mètres. Tantôt ils sont juxtaposés, comme à Hofheim; là, le premier, qui remonterait, pense-t-on, à Auguste et aux années qui suivirent la défaite de Varus, présente la forme d'un polygone et est constitué seulement par une levée de terre; le second, maçonné, a plus d'étendue. Tels sont encore les deux camps de Copaceni, sur le Danube, bâtis par les mêmes soldats, l'un en 138, l'autre deux ans après, *quod anguste tenderent (milites), duplicato valli pede et impositis turribus*; tels ceux de Lambèse, dont le moins important, — on le nommait jadis « Camp des auxiliaires », — établi en petits matériaux, donna asile à la légion d'Afrique pendant la construction du camp définitif, à l'époque d'Hadrien<sup>(1)</sup>. Parfois on a retrouvé jusqu'à trois camps au même endroit. A Saalburg, il existait à l'origine une enceinte grossière, en terre, de 85 mètres de côté; plus tard on l'engloba dans une seconde, orientée un peu différemment, qui disparut, à son tour, sous une troisième, beaucoup plus solidement constituée (221 mètres sur 147); c'est celle qui est parvenue jusqu'à nous. Il est curieux de suivre ainsi sur place la progression de la défense, en chaque point de la frontière.

On a constaté, à propos de ces *castellum*, certains principes généraux. Pour l'ordinaire, ils étaient bâtis sur une route conduisant au territoire insoumis; de plus, on avait eu soin de les multiplier assez pour que les garnisons pussent se porter mutuellement secours en cas de danger;

<sup>(1)</sup> C'est la conclusion à laquelle nous ont conduits les dernières fouilles opérées par M. l'abbé Matignon. Le résultat en est encore à peu près inédit.

quelques kilomètres, qu'il était aisé de parcourir en une demi-journée de marche, les séparaient l'un de l'autre. Ces précautions permettaient d'atteindre rapidement les bandes hostiles sur quelque point de la frontière qu'elles se présentassent. Quelques-uns seulement des *castellum* étaient accolés au rempart lui-même; les autres s'en écartaient plus ou moins selon la nature du terrain et aussi suivant l'emplacement des points d'eau potable, que l'on prenait avant tout comme base pour le choix des campements. Enfin presque aucun d'eux ne s'appuyait, comme on pourrait s'y attendre, à des rochers ou à des collines; on les avait faits accessibles de tous les côtés et sur toutes leurs faces, tant les idées qui ont prévalu à d'autres époques étaient étrangères aux ingénieurs romains. Leur mépris de lois considérées ailleurs comme fondamentales était si absolu que les camps touchaient parfois à des positions dominantes, avantageuses pour la défense et la surveillance, où l'on aurait pu les établir et que l'on avait négligées comme à dessein. De pareilles fautes stratégiques nous étonnent; et il y aurait lieu de nous en étonner, en effet, si c'étaient réellement des fautes. Mais elles ne nous paraissent telles que parce que nous ne nous rendons pas, à première vue, un compte exact de la destination de ces forteresses du *limes*; si elles avaient été dirigées contre des ennemis nombreux et organisés, si elles avaient eu pour but de tenir en échec des armées envahissant le territoire, elles auraient été autrement disposées; mais elles servaient plutôt de places d'armes pour une région que de forteresses mêmes; on s'était plus préoccupé d'y rendre la vie possible que de les préserver contre des tentatives peu probables.

On n'en avait pas moins suivi, pour construire les camps fortifiés, les règles ordinaires de la castramétation. La forme générale en est presque toujours la même : ils offrent l'apparence d'un rectangle plus ou moins allongé; rarement ils se rapprochent d'un trapèze. Il faut pourtant citer, comme exception, sur la frontière germanique, le camp primitif avec retranchements en terre de Hotheim, celui de Neckarburken, très irrégulier, celui d'Osterburken, qui reçut postérieurement une annexe polygonale, et surtout celui de Waldmössingen, qui formait d'abord un hexagone et dont on fit ensuite un quadrilatère à côtés inégaux, exceptions qui se rencontrent, d'ailleurs, sur les autres frontières : le grand camp de Carnuntum est l'irrégularité même.

Suivant l'usage, les angles de ces *castellum* sont arrondis; on sait que cette disposition avait un double avantage : elle assurait la solidité de la construction en supprimant des angles vifs que les projectiles abattaient plus aisément et permettait au tir des défenseurs d'atteindre les assail-

lants d'où qu'ils se présentassent. Angles et côtés de la fortification étaient garnis de tours dont la saillie regardait l'intérieur de l'enceinte : c'est que ces tours n'étaient point faites pour flanquer les murs, ainsi qu'il arriva plus tard, par exemple, sous les Byzantins, mais pour fournir des plates-formes aux machines de jet, placées ainsi dans une position dominante. En avant de la muraille régnait un fossé simple, parfois double, qui faisait le tour de la construction : la largeur n'en devait pas être trop considérable, pour que le bord extérieur restât à portée des armes de jet ; elle ne dépassait pas 18 mètres.

Comme toujours, ces camps possèdent quatre portes, ouvertes au milieu des quatre faces ; elles sont à double arcade dans les grands *castellum*, à un seul passage dans les autres ; mais on rencontre aussi les deux types employés concurremment ; il arrive souvent que la porte prétorienne et les deux portes latérales sont des portes doubles, la porte décumane, celle de derrière, étant simple : c'était, en effet, la moins importante, puisque, en principe, elle regardait non point l'ennemi, mais le côté opposé à l'ennemi.

Intérieurement on a constaté dans ces enceintes peu de constructions ; nulle part il n'y a trace de casernes en pierre ; il faut en inférer que l'on y faisait camper les hommes sous des tentes ou dans des baraquements en bois. La conclusion se confirme par ailleurs : M. Jacobi a remarqué, à Saalburg, de distance en distance, des emplacements de foyers régulièrement distribués et assez bien conservés pour qu'il ait pu proposer la reconstitution de certains d'entre eux ; ces feux de bivouac indiquent la présence et la disposition des différents baraquements.

Par contre, au centre de chaque camp, à l'intersection des deux grandes voies qui joignaient l'une la porte prétorienne à la porte décumane, l'autre les deux portes latérales, on a partout, à moins d'un bouleversement total du *castellum*, trouvé les restes d'un grand édifice, le *praetorium*, habitation et bureaux du commandant de la place. Dans certains *castellum* il est fort bien conservé. Ces prétoires rappellent beaucoup, dans leur plan général, la disposition fondamentale des grandes maisons romaines, telles qu'on les connaît par les fouilles de Pompéi ou d'ailleurs. On y retrouve les deux parties essentielles, les deux cours successives, l'atrium et le péristyle avec les pièces groupées autour. La première cour était à ciel ouvert ; elle recevait les eaux des toits ; voilà pourquoi l'on y rencontre fréquemment des fontaines ou des citernes. Il n'est point facile de déterminer la destination de chacune des salles qui l'entouraient ; on ne pourrait être fixé que par la découverte d'inscriptions en place ou d'objets caractéristiques ; or des

trouvailles de cette sorte sont rares. Certaines paraissent avoir servi de chapelles, d'autres passent pour des magasins d'habillement ou des dépôts d'armes : pures conjectures sur lesquelles il n'y a pas lieu d'insister.

De cette première cour, on pénétrait dans la seconde, entourée elle aussi d'une série de chambres. Pour l'une d'entre elles, celle qui fait face à l'entrée du prétoire et qui occupe le milieu de la face postérieure, le doute n'est pas permis. On est maintenant unanime à y voir ce que les savants allemands nomment le *sacellum*, la chapelle du camp. Toutes les fois qu'on y a trouvé des monuments ; c'étaient des statues d'empereurs ou des autels élevés à leur divinité. On sait, d'autre part, que les différentes enseignes, aigles, *signa*, *imagines*, étaient conservées dans un sanctuaire spécial consacré à leur culte et à celui du prince régnant ; on y honorait, comme dit une inscription, le génie de l'empereur et celui des enseignes ; on y enfermait aussi, sous leur protection, dans les caves du sous-sol, les épargnes des soldats, confiées aux *signiferi*, et l'argent du commandement ; ces chapelles étaient, en même temps, des trésors. Il est bien peu des *castellum* du Rhin, du Danube, ou d'autres pays, où l'on n'ait pas rencontré les restes du sanctuaire militaire à sa place traditionnelle. A droite et à gauche se succèdent d'autres pièces, à peu près de même taille, dont la destination était loin d'être certaine, avant les fouilles que M. Besnier a faites à Lambèse. Aujourd'hui le doute n'est plus permis : on a trouvé dans plusieurs d'entre elles des inscriptions caractéristiques. Elles nous apprennent que ce quartier comprenait différents bureaux militaires, les *officium* des divers chefs ; pour les légions, par exemple, celui des légats légionnaires, celui des tribuns, celui du *princeps praetorii*, celui du préfet, etc. Du moins en était-il ainsi au temps de Septime Sévère ; certaines trouvailles faites sur la frontière du Rhin semblent prouver qu'en cela ce prince n'a rien innové<sup>(1)</sup>.

Ainsi, peu à peu, par les efforts réunis de savants qui ont travaillé simultanément, en s'ignorant l'un l'autre, ce qui rend plus sensibles encore les similitudes de découvertes, se sont dissipées bien des obscurités ; et l'on sait maintenant, avec quelque précision, ce qu'était le monument le plus important des camps romains. On pourra même bientôt en visiter un spécimen curieux. L'empereur d'Allemagne a voulu que celui de Saalburg fût rebâti sur les fondations antiques ; il en a posé ou plutôt reposé la première pierre et M. Jacobi s'est mis en mesure de donner rapidement satisfaction au désir archéologique de son souverain. L'enceinte du camp et les portes sont déjà reconstruites.

<sup>(1)</sup> Cf. Hettner, *Westd. Zeitschrift*, XVII, p. 346.

Hormis le prétoire, on ne rencontre guère dans l'intérieur des *castellum* que des bains et des magasins; pour ceux-ci on ne peut procéder souvent que par conjecture et par analogie; pour les bains, au contraire, on arrive à la certitude; les canaux d'adduction de l'eau et les systèmes de chauffage sont aisés à reconnaître et décèlent la nature de l'édifice. On sait le rôle que jouaient les thermes dans l'hygiène antique; il n'est pas étonnant d'en rencontrer partout à l'usage des troupes, soit dans l'enceinte même où elles étaient rassemblées, soit dans les environs immédiats.

Mais les nécessités de l'existence journalière avaient amené encore la construction, à proximité du camp, de quelques autres édifices; nous les trouvons réunis pour la plupart autour du *castellum* de Saalburg, que l'on peut prendre pour type.

Bien que l'État se chargeât de nourrir et de vêtir les soldats, il était bien des objets qu'ils aimaient à se procurer pour améliorer leur ordinaire ou pour se donner un peu de superflu, ce qui nécessitait l'établissement de marchés à côté des lieux de campement. Les inscriptions qui nous en signalent nous apprennent même, particularité peu surprenante, que l'autorité militaire s'en était réservé la police. Dans les pays chauds, ils pouvaient se tenir en plein air, sous des tentes; mais sur les confins de la Germanie, il fallait bien défendre les marchands contre la pluie, le vent ou la neige et mettre à leur disposition une véritable construction; aussi M. Jacobi a-t-il attribué à un ensemble de pièces, situées à l'est de la porte latérale droite, le long de la voie romaine, le nom de *forum*. On y voit une salle allongée, qui tient toute la largeur de l'édifice et qu'entourent de trois côtés une série de grandes chambres. On a dit que celles-ci, dont quelques-unes étaient chauffées par des hypocaustes, pouvaient servir dans la mauvaise saison, tandis que la salle oblongue était utilisée comme halle par le beau temps. Je donne cette assertion pour ce qu'elle vaut.

Il y avait aussi, dans le voisinage du *castellum*, des boutiques permanentes; elles portaient un nom bien connu dans la langue des inscriptions, celui de *canabae*. Là s'abritait cette population de petits commerçants (*lixae*) que les casernes et les agglomérations de soldats attirent et font vivre, des cantiniers, des épiciers, des cabaretiers, des gargotiers. A Saalburg, ils s'étaient groupés le long de la route qui partait de la porte prétorienne et se dirigeait vers le sud. Ils y ont laissé de leur présence des traces certaines. Leurs maisonnettes, il est vrai, n'existent plus; mais on en a retrouvé les éléments essentiels, les caves, avec les escaliers qui y descendent; — cela suffit à nous donner les dimensions de la construc-



tion; les amphores, encore à leur place antique, les débris de vases de toute sorte mélangés aux déblais, nous en indiquent la destination. Sur le sol, on n'a rencontré, à l'emplacement de ces maisonnettes, aucune pierre de taille; on n'y a recueilli que de rares tuiles et quelques ferrailles. Il est certain qu'elles n'étaient point bâties en gros matériaux, mais en bois, en torchis et que la plupart du temps elles étaient couvertes en paille. Détail curieux : chacune avait son puits, creusé au milieu d'un petit jardinet que des haies séparaient sans doute du terrain voisin. M. Jacobi a donné de ce quartier, dans une vue d'ensemble, une reconstitution tout à fait intéressante. Si elle répond à la réalité, — et elle ne doit pas s'en éloigner de beaucoup, — ce groupement de petites chaumières offrait un aspect très voisin de celui que présentent aujourd'hui nos cités ouvrières; elles en avaient la régularité monotone, l'apparence humble, mais relativement confortable.

À quelques pas au delà de la cité des marchands, commence celle des morts, dispersée, suivant l'usage, de chaque côté de la voie : il en était ainsi autour de tous les camps, comme autour de toutes les villes; on l'a constaté depuis longtemps dans différents pays, à Lambèse aussi bien qu'à Carnuntum. À Saalburg, on a retrouvé au milieu de ce champ immense de tombes militaires, dont on n'a pas interrogé déjà moins de deux cent cinquante, une construction d'une espèce assez peu commune, un *ustrinum*; malheureusement il a été fouillé au milieu de ce siècle sans qu'on en ait pris de dessins, et il n'en reste plus que des traces insuffisantes. On sait pourtant qu'il était constitué par une petite enceinte de 6 mètres de côté, entourée d'une murette et pavée de briques; au centre s'élevait une plate-forme, le bûcher proprement dit.

Le camp de Saalburg nous a révélé les différents monuments qui assuraient aux soldats les facilités matérielles de la vie et le repos après la mort. D'autres existent ailleurs; c'est le camp de *Carnuntum* qui nous les fera le mieux connaître.

Si l'on suit la route qui se détache du ce camp, se dirigeant vers l'ouest, et qui court parallèlement au Danube, on aperçoit à gauche, au bout de 200 mètres, une vaste ruine elliptique, évidemment un amphithéâtre; les substructions s'élèvent encore de quelques mètres au-dessus du sol. Comme l'édifice, d'après M. Bormann<sup>(1)</sup>, a été bâti en 73 de notre ère, en même temps que le *castellum*, il faut bien admettre que l'on avait en vue, en le construisant, d'assurer aux soldats des plaisirs dont ils ne savaient pas se priver. Sans doute, il était loisible aux popu-

<sup>(1)</sup> Arch. epigr. Mittheil. aus Oesterreich, XVI, p. 205 et suiv.

lations du voisinage de venir assister aux fêtes qui s'y donnaient; mais c'est bien sur le terrain militaire et pour les légionnaires que la construction avait été faite. On peut, au reste, constater ailleurs le même fait. A Lambèse, les ruines de l'amphithéâtre avoisinent celles du camp; et ne sait-on pas que, à Rome même, les prétoriens avaient à leur disposition un local spécial, l'*amphitheatrum castrense*? Il semble donc qu'une enceinte réservée aux jeux fût une annexe nécessaire d'un camp important. A cet égard, le *castellum* de Saalburg nous réservait une surprise. M. Jacobi y a retrouvé une arène elliptique, située exactement derrière le prétoire, et dans l'axe des deux portes décumane et prétorienne, c'est-à-dire en plein milieu du camp : il en fait un petit amphithéâtre. Si, comme il le dit, les fouilles ont confirmé suffisamment cette attribution; s'il n'est pas préférable d'y voir, avec d'autres, un manège, ce serait le premier exemple d'un amphithéâtre établi à l'intérieur d'un *castellum*. Il faut avouer que la place eût été singulièrement choisie.

Immédiatement à côté de la porte occidentale de l'amphithéâtre de Carnuntum, on a mis au jour plusieurs pièces juxtaposées, où l'on a recueilli des inscriptions et des fragments de statues; les uns et les autres nous apprennent qu'il y avait à cet endroit une chapelle de la déesse Némésis, dont les relations avec les jeux sanglants de l'arène sont aisées à saisir. C'est là encore un genre d'édifice qui se rencontre constamment autour des *castellum*. La religion officielle n'admettait dans l'enceinte même du camp que certaines divinités militaires, protectrices de l'armée et de la discipline, les empereurs et quelques dieux; il était cependant impossible que les officiers ou les soldats ne rendissent point d'honneurs aux autres, à ceux surtout qu'ils étaient habitués à vénérer avant leur entrée au service. On vit ainsi se créer peu à peu autour des camps des chapelles pour lesquelles les commandants prêtaient souvent la main-d'œuvre militaire et que la piété des soldats embellissait; il en fut ainsi pour le sanctuaire de Némésis à Carnuntum : les statues et les bases ont été offertes par les centurions. Ce culte militaire extra-officiel s'adressait à des divinités de toute espèce; mais les dieux de l'Orient y tiennent une grande place. Ainsi, dans une autre partie des ruines de Carnuntum, on a fouillé en 1891 un sanctuaire de Jupiter Optimus Maximus Dolichenus, contemporain des débuts du règne de l'empereur Commode; parmi les premiers donateurs d'ex-voto figurent deux centurions. De même, à Lambèse, un légat avait élevé un temple au dieu de Doliché, au moment même où la légion s'installait au pied de l'Aurès, et cela à quelques pas du mur du *castellum*. Cent mètres plus loin un centurion bâtit plus tard un sanctuaire à Mithra, le

plus honoré peut-être de ces dieux asiatiques. Carnuntum, de son côté, ne possédait pas moins de trois *mithraeum*; sur les trois, deux au moins avaient une origine militaire. On a trouvé pareillement des sanctuaires mithriaques près de la forteresse de Mürrhardt, comme près de celle d'Osterburken, en Germanie, comme aussi à côté de tous les fortins du *vallum* en Bretagne; si bien que l'on peut dire sans exagération, avec M. Cumont, que « sur les confins de l'Empire le culte de Mithra était connexe avec la présence des garnisons romaines<sup>(1)</sup> ». Ailleurs on honorait le dieu d'Héliopolis, ailleurs Isis et Sérapis. Les dieux changent avec la nature des troupes qui occupent les différents postes; mais partout il faut des sanctuaires à la piété privée des soldats.

Telles sont les différentes sortes de monuments que les fouilles ont permis de retrouver dans les stations voisines du *limes*. Tous contribuaient, pour leur part, à rendre plus douces à supporter les rudes épreuves du métier militaire; grâce à eux, simples soldats ou officiers, auxiliaires ou légionnaires, ont pu retrouver au service quelque chose de leur vie antérieure : certaines commodités de l'existence que le séjour des camps semble proscrire, des distractions et des plaisirs réservés d'habitude aux habitants des grandes villes et surtout le contact avec les dieux du pays natal, par qui les cœurs se maintenaient en communion, dans ce qu'elle avait de plus intime, avec la patrie éloignée.

Comme on pouvait s'y attendre, le déblaiement de tant de ruines a amené la découverte d'une quantité innombrable d'objets antiques; il suffit pour s'en rendre compte de feuilleter les planches du livre de M. Jacobi ou des autres publications signalées dans le présent article. Mais, chose qui pourrait étonner à première vue, c'est en antiquités proprement militaires que la récolte a été la moins abondante. Dans le livre si complet de M. Jacobi, on trouvera reproduits bon nombre de poteries, d'instruments de fer, comme des clefs, des hachettes, des clochettes, voire même des poulies de puits ou des crochets pour y descendre des seaux au bout d'une corde; on y chercherait vainement un casque, un bouclier, une épée; quelques pointes de lance, quelques chaussures et des fers de chevaux, voilà, en dehors des briques estampillées au nom des légions et des cohortes, tout ce qui se rapporte à l'armée. Même pénurie dans la publication autrichienne, qui n'en est, il est vrai, qu'à son début. Le *castellum* d'Osterburken a fourni pourtant un beau casque d'auxiliaire et celui de Hofheim un *pilum*; ce n'est

<sup>(1)</sup> Sur ce développement du culte de Mithra aux confins militaires, par l'armée, voir Cumont, *Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra*, I, p. 246 et suiv.

pas assez pour notre curiosité. Évidemment toutes ces forteresses ont été évacuées avec armes et bagages; on ne peut point en attendre la riche moisson que donnent un champ de bataille ou les ruines d'une place prise d'assaut et détruite en un jour. Les renseignements archéologiques et les inscriptions qui remplissent ces publications peuvent nous consoler de ce déboire.

R. CAGNAT.

GUSTAVE SCHLUMBERGER, membre de l'Institut. — *L'ÉPOPÉE BYZANTINE À LA FIN DU X<sup>e</sup> SIÈCLE, SECONDE PARTIE. BASILE II, LE TUEUR DE BULGARES*. Paris, Hachette, 1899. 1 vol. in-4°; vi-653 pages.

Ce livre est le complément attendu de celui dont j'ai rendu compte l'an dernier<sup>(1)</sup>; c'est un second volume. Le premier contenait, avec le règne de Tzimiscès, les quatorze premières années du règne de Basile II, années d'épreuves et de dangers terribles; celui-ci raconte les trente-six dernières (de 989 à 1025), grand ensemble de succès et de triomphes, souvent chèrement achetés, qui font de ce long règne l'époque la plus glorieuse de l'histoire byzantine. J'ai raconté comment, en 989, Basile, battu par les Bulgares du tsar Samuel sous les murs de Stredetz (aujourd'hui Sophia) et au défilé de la Porte Trajane, et menacé plus gravement encore par la révolte de Bardas Phocas qui s'était avancé jusqu'à Chrysopolis en face de Constantinople, avait dû son salut à un secours des Varègues de Vladimir, fils de Sviatoslav. L'intervention de ces sauveurs barbares eut pour condition le mariage de la princesse Anne, sœur des deux empereurs byzantins, avec Vladimir, qui dut se convertir au christianisme. C'est là un grand fait historique, et M. Schlumberger s'y arrête d'abord dans son nouveau volume.

C'est à Cherson, ville grecque dont il s'était récemment emparé et où il était venu recevoir l'épouse qu'avait dû lui accorder l'orgueil byzantin, que Vladimir reçut le baptême, et aussitôt après, les prêtres qui avaient suivi la tsaritsa l'initièrent à la foi chrétienne. En souvenir de ce grand événement il y bâtit l'église de Saint-Jean-Baptiste, qui existe encore aujourd'hui. Comme cadeau nuptial, il rendit Cherson aux Grecs, et retourna lui-même à Kiev. Aussitôt arrivé dans sa capitale, il signala

<sup>(1)</sup> Voir le cahier de septembre 1899.

son zèle de néophyte par des actes d'une énergie et d'une grandeur toutes barbares. D'abord il ordonna d'abattre et de brûler les idoles qui s'élevaient sur les falaises du Dniéper. La principale, celle du dieu slave Péroun, eut un traitement particulier. « Il ordonna, dit M. Schlumberger d'après la chronique de Nestor, d'attacher le dieu à la queue d'un cheval et de le traîner du haut en bas jusqu'au ruisseau, et il enjoignit à douze hommes de le battre avec des bâtons; non pas qu'il estimât que le bois eût quelque sentiment, mais pour faire affront au démon, qui, sous cette forme, avait trompé les hommes, et pour le punir de ses tromperies. . . Tandis qu'on le traînait le long du ruisseau jusqu'au Dniéper, les païens pleuraient sur lui, car ils n'avaient pas encore reçu le saint baptême. Or, après l'avoir traîné, ils le jetèrent dans le Dniéper. Vladimir disait à ses serviteurs : « S'il s'arrêtait quelque part, repoussez-le du rivage jusqu'à ce qu'il ait passé les cataractes; alors vous le laisserez. » Le vent le jeta sur une grève qui depuis a été appelée la grève de Péroun, nom qu'elle porte encore aujourd'hui. Et aujourd'hui encore on montre sur le flanc des falaises de Kiev la Dégringolade du diable.

« Ensuite Vladimir fit répandre l'annonce suivante par toute la ville : « Quiconque demain, riche ou pauvre, misérable ou artisan, ne viendra pas au fleuve pour se faire baptiser, tombera en disgrâce auprès de moi. . . » Le lendemain, Vladimir vint avec les prêtres de la princesse et ceux de Cherson sur les bords du Dniéper, et un peuple innombrable se rassembla et entra dans l'eau; les uns en avaient jusqu'au cou, les autres jusqu'à la poitrine, les plus jeunes étaient sur le rivage; les hommes tenaient leurs enfants, les adultes étaient tout à fait dans l'eau, et les prêtres debout disaient les prières. »

Comme les habitants de Kiev, ceux de Novgorod furent obligés, après avoir opposé une certaine résistance, de précipiter Péroun dans les flots de leur fleuve et de s'y plonger eux-mêmes. Tout le monde dans toutes les villes et dans tous les villages dut recevoir le baptême; de tous côtés s'élevèrent des églises; les enfants des premières familles furent initiés à la foi nouvelle malgré la douleur de leurs mères, qui « pleuraient sur eux comme sur des morts »; et c'est ainsi que la volonté du tsar opéra la conversion en masse de tout son peuple. Vladimir resta fidèle à sa nouvelle religion et à son alliance avec les empereurs. Désormais Basile, délivré du péril russe, put employer toutes ses forces à combattre ses ennemis d'Orient et d'Occident.

L'Occident surtout réclama tout l'effort de son indomptable énergie. Mais d'abord il fallait en finir avec un ennemi dont l'empereur avait

éprouvé la force dans cette longue carrière où il avait tour à tour rendu les plus grands services et fait courir les plus grands périls à la cause impériale. A ce moment, Bardas Skléros se posait encore non pas seulement en révolté, mais en prétendant. Sa popularité dans une partie de l'Asie, son autorité sur ses soldats, ses talents militaires et son audace faisaient de lui un adversaire redoutable, malgré l'âge et les infirmités. Basile, qui tenait à gagner du temps et à réserver ses forces pour la grande lutte contre les Bulgares, jugea qu'il valait mieux négocier que combattre, et il se décida à faire, le premier, des propositions. Des négociations s'engagèrent donc. On est surpris d'y voir mêlé le propre fils de Skléros, Romain, qui était resté près de l'empereur, — nouvel exemple de ce mélange singulier qui formait la cour de Constantinople; — elles furent surtout conduites par Manuel Eroticos, de la famille des Comnènes, qui réussit à les faire aboutir en octobre 989.

M. Schlumberger admire l'habileté avec laquelle Bardas Skléros se fit accorder les conditions les plus avantageuses : le titre de curopalate, qui lui donnait le premier rang après l'empereur, des dignités et des emplois pour ses partisans, des garanties pour la sécurité de ses soldats, la restitution de ses biens, qui avaient été confisqués, le gouvernement et tous les revenus du vaste thème arméniaque. Il est certain que Skléros sut profiter des dispositions de Basile; mais ce qui n'est pas moins remarquable, ce sont ces dispositions mêmes, la netteté de la décision avec laquelle le basileus, imposant silence à son orgueil, se résigna sans hésiter, dans un intérêt supérieur, aux plus larges concessions. Il avait marqué son but et y marchait droit. Il ne pouvait d'ailleurs ignorer que son adversaire ne se sentait plus en état de soutenir la lutte avec la même énergie.

D'après les récits de Psellus et de Yahia, la soumission du rebelle donna lieu à une grande scène orientale, curieuse par les mœurs qu'elle représente et aussi par quelques traits de caractère des personnages. Basile s'était transporté sur la rive orientale du Bosphore, pour aller au-devant de Skléros. Accompagné de son frère Constantin, environné du fastueux appareil des magnificences byzantines, il avait pris place sur le trône qu'abritait le grand pavillon impérial. Bientôt il vit venir Skléros, non pas à cheval ainsi que son rang l'eût exigé, mais à pied et marchant péniblement. Depuis peu il était devenu complètement aveugle. « Courbé par l'âge, très grand, très gros, pesant et infirme, il s'avancait en avant de son escorte, s'appuyant sur deux écuyers qui le tenaient par la main. Saisi d'émotion devant la cruelle déchéance de cet homme qui, durant tant d'années, avait, de victoire en victoire, fait trembler Constantinople

et l'empire, Basile prononça à haute voix ces paroles, qui furent aussitôt et partout rapportées : « Voilà celui que j'ai tant redouté, qui nous a fait tous trembler ! Il vient à moi en suppliant, on le conduit par la main ! »

« Par mégarde, continue M. Schlumberger, dont je transcris le récit, ou par suite de l'émotion qui l'étreignait, Bardas Skléros, en se dépouillant des attributs impériaux, avait conservé les bottines de pourpre. Bien qu'il fût encore loin, Basile s'en aperçut vite. Plein de colère, l'empereur détourna les yeux, faisant dire au vaincu qu'il eût à enlever ces chaussures que lui seul avait le droit de porter, refusant de le recevoir autrement que sous le vêtement d'un simple particulier. Force fut à Skléros de dévorer cet affront et d'ôter les *campagia* rouges sous les yeux de cette cour féroce au malheur. Alors seulement Basile consentit à l'accueillir sous le pavillon impérial, et il le fit avec une royale bonne grâce. Se levant devant le vieillard, qui baisait la terre, il lui tendit la main et s'entretint avec lui. . . Skléros plaida la cause de sa longue rébellion, en expliqua les motifs, et pourquoi aussi il avait fait sa soumission. Basile écouta la défense du vieillard avec une sorte de déférence, mettant sur le compte de la volonté divine cette longue succession d'événements et de calamités. Puis il fit asseoir Skléros à sa table. Pour calmer ses soupçons et mieux sceller leur réconciliation, il saisit sa coupe, en but une gorgée, puis la tendit à son hôte. »

À la suite de M. Schlumberger je me suis laissé aller à reproduire ces détails, parce qu'entre autres mérites ils ont peut-être celui de faire connaître un peu mieux le héros du livre, que l'insuffisance des sources grecques et orientales laisse, le plus souvent, comme dénué de toute vie morale dans son étonnante activité. Ici l'orgueil du despote byzantin, son émotion et cette sorte de grandeur où l'élève un instant la vue d'un exemple frappant des vicissitudes humaines, surtout les délicatesses de sa courtoisie forment presque des traits de caractère qui font pénétrer jusqu'à un certain point dans cette intéressante nature. L'entretien de ces deux grands personnages a un dénouement imprévu. Par suite de la confiance qui s'est établie entre eux, le jeune empereur a l'idée de consulter le vieux chef militaire, si expert en fait de révoltes et si habile à conserver la fidélité de ses partisans, sur l'art de gouverner et de maintenir les grands dignitaires dans le devoir; et Bardas Skléros n'hésite pas à donner franchement son avis : « Il conseilla à Basile de ne tolérer à aucun prix des fonctionnaires trop puissants dans l'empire, de ne permettre à aucun des principaux chefs militaires de posséder de grandes richesses, de les accabler tous incessamment des exactions les plus arbitraires, de les contraindre de la sorte à consacrer tout leur temps, toute

leur attention à leurs affaires privées, de les empêcher ainsi de devenir puissants ou dangereux, de ne supporter aucune influence féminine au Palais Sacré, de ne se montrer bon prince avec qui que ce fût, surtout de ne communiquer ses secrets desseins qu'au plus petit nombre. » L'honnête Pselus, en rapportant ces conseils, traite leur auteur de fourbe. Sur un ton plus juste, M. Schlumberger, tout en reconnaissant qu'ils sont d'une moralité douteuse, en constate l'utilité pratique et conclut que « ce grand homme de guerre se trouvait être un grand politique, aussi sceptique que peu difficile sur le choix des moyens ». Ce qui me paraît plus intéressant que le degré de moralité des politiques byzantins, c'est cette liberté d'esprit et ce détachement supérieur avec lesquels cet homme, qui a prétendu au premier trône du monde et a failli l'occuper, traite cette question du gouvernement impérial. Il sent, quant à lui, que son rôle est fini. Il mourut moins de deux ans après.

Après la soumission de Skléros, d'autres rébellions en Asie, qui se rattachaient encore à la révolte des deux Bardas, furent comprimées et le ciel parut enfin s'éclaircir. Cette année 989 avait été terrible et les contemporains en avaient ressenti une impression d'épouvante. Aux malheurs de la guerre, aux dévastations, aux calamités de toute sorte était venu s'ajouter l'effet de phénomènes physiques. En juillet une comète s'était montrée pendant vingt et un jours; en octobre un tremblement de terre avait produit des désastres. « Il pleut du sang, s'écrie le poète Géomètre. Un voile de deuil revêt toute la nature. Tout l'Orient est engagé dans une lutte fratricide. La terre tremble effroyablement. La foudre et la tempête font rage. Les cités désolées pleurent comme des vierges en deuil . . . Et toi, cité reine, Byzance, hélas! quelle est ton infortune! Toi qui fus fière et superbe, maintenant les secousses terrestres ont bouleversé tes fondements. . . Tes palais sont dévastés. Les ténèbres ont recouvert le soleil. La splendeur de la lune est voilée. Un astre nouveau, prodige insolite, a brillé au firmament. » Le tremblement de terre fit écrouler sur plusieurs points les remparts et les tours de Constantinople, et une foule de maisons et d'édifices, entre autres les coupoles de quarante églises, furent renversés, ensevelissant les habitants sous les décombres, tandis que la mer se soulevait et envahissait les bas quartiers. La catastrophe qui frappa le plus fut l'écroulement de la grande coupole et de l'abside orientale de Sainte-Sophie, centre religieux du monde chrétien oriental. Avec la soumission de Bardas Skléros commença enfin la période des succès.

La guerre contre les Bulgares recommença en 991 et elle ne prit fin qu'en 1018. Au bout de ces vingt-huit années, la Bulgarie était conquise.



C'était un vaste empire, créé par l'énergie et l'habileté du tsar Samuel. Toute la péninsule des Balkans lui obéissait depuis l'Adriatique jusqu'au Pont-Euxin. En Macédoine, Salonique seule échappait à sa domination, et il était le maître de la Thessalie et de l'Épire, dont il occupait presque toutes les forteresses. Basile, presque constamment présent, poursuivant avec une rare ténacité l'exécution d'un plan médité, réussit enfin à reprendre toutes les conquêtes et à détruire la puissance de ses ennemis dans leurs plus anciennes possessions, et l'empire byzantin s'étendit ainsi sans interruption jusqu'aux thèmes italiens.

Ce grand résultat fut obtenu, d'abord, sans doute, par la forte constitution de l'armée, à laquelle l'empereur donnait tous ses soins, et par la valeur militaire de l'empereur lui-même; mais surtout parce qu'il réunissait en sa personne un ensemble de rares qualités, la décision, la volonté, la fougue et la tenue, et aussi la patience et l'habileté politiques, toutes portées à un degré supérieur. Les lacunes que déplore M. Schlumberger et auxquelles il supplée de son mieux dans ce vaste travail qui porte à la fois sur les lieux, sur les dates et sur les acteurs des événements, ne l'empêchent pas de relever quelques traits qui font ressortir le caractère de son héros. Telle est par exemple la hardiesse de cette merveilleuse chevauchée dans laquelle Basile entraîne à sa suite toute une armée à travers d'immenses espaces. Je veux parler de l'expédition en Syrie de 996.

Il s'agissait de secourir Alep, la grande ville syrienne, convoitée par le calife du Caire et assiégée par ses troupes. Basile, sollicité par l'émir son vassal, avait d'abord donné l'ordre au duc d'Antioche, Michel Bourtzès, de marcher au secours des assiégés avec le magistros Léon Mélissénos, qui lui avait amené d'importants renforts. Mais les deux chefs byzantins avaient essuyé une grande défaite au gué de l'Oronte et la situation d'Alep paraissait désespérée. Basile, à la nouvelle de ce désastre qui lui parvint au fond de la Bulgarie, résolut aussitôt de se transporter lui-même en Syrie, et il le fit avec une prodigieuse rapidité. Abandonnant à ses lieutenants la conduite de la guerre bulgare, il gagne en toute hâte Constantinople, d'où il part aussitôt avec de bonnes troupes. Ce n'était qu'une partie de l'armée d'expédition. Le reste, cantonné dans des camps fixes sur la route militaire de Constantinople au Taurus, dut rallier le principal corps au fur et à mesure de sa marche en avant. Le tout, d'après les estimations les plus vraisemblables, forma un ensemble de quarante mille hommes. Il fallait, d'après les calculs ordinaires, trois mois pour transporter une pareille armée du Bosphore à l'Oronte, surtout pendant la mauvaise saison, en hiver, où l'on était alors : seize jours suffi-

rent à Basile pour traverser toute l'Asie Mineure, et bientôt il parut à Antioche. Il avait imaginé de monter toute son armée; chaque soldat était sur une mule de course et en tenait une autre en laisse. Les immenses écuries impériales des thèmes d'Asie avaient fourni toute cette cavalerie. L'empereur avançait toujours sans s'inquiéter de laisser en arrière ceux qui ne pouvaient suivre. Il n'avait plus en arrivant que dix-sept mille hommes; mais le reste le rejoignit. Son apparition surprit tout le monde, amis et ennemis, et le général égyptien, saisi d'épouvante, abandonna les murs d'Alep, qu'il assiégeait depuis un an et dont il se croyait enfin maître.

L'audace d'un pareil chef se communiquait à ses lieutenants, qui parfois eux-mêmes donnaient des preuves de hardiesse invraisemblables. Le chroniqueur Skilitzès, le plus souvent si incomplet sur les faits importants, se laisse aller à raconter tout au long une action vraiment inouïe. Les événements décisifs de la guerre bulgare étaient accomplis; le tsar Samuel avait disparu de la scène. L'empereur Basile, après avoir pénétré dans la capitale de la nouvelle Bulgarie, Ochrida ou Achrida, accomplissait dans le nord de la Macédoine une sorte de promenade triomphale, recevant la soumission des chefs et détruisant les dernières résistances. Il y en eut une, celle d'un chef albanais, Ibatzès, qui avait autrefois détruit un corps byzantin dans la plaine de Bitolia, qui fut plus sérieuse que les autres. Réfugié dans la ville de Pronista sur le mont Brochotos, il espérait rallier autour de lui des partisans et relever à son profit la royauté. Basile voulut le soumettre par la persuasion et perdit près de deux mois en tentatives vaines. Eustathios Daphnomèlès, que le basileus venait de nommer gouverneur d'Achrida, résolut d'obtenir par un coup d'audace le résultat vainement poursuivi par les négociations.

Ibatzès, très pieux, avait une dévotion particulière pour la Panagia et ne manquait pas de célébrer avec ses parents et ses amis la grande fête de l'Assomption. Il voulut, même dans ces circonstances, rester fidèle à cette habitude. Informé de cette résolution, Eustathios en profita pour concevoir et exécuter un plan singulièrement hardi. Il vint se présenter aux soldats qui gardaient le défilé du Brochotos et leur dit d'aller prévenir leur maître qu'il voulait prendre part à la fête qu'on célébrait. Ibatzès s'empressa d'accueillir ce précieux otage qui venait ainsi se remettre de lui-même entre ses mains.

« Aussitôt que le service religieux de la matinée eut pris fin, raconte Skilitzès traduit par M. Schlumberger, tous les invités s'étant retirés dans leurs logis improvisés, le rusé Byzantin demanda une entrevue

secrète à Ibatzès, sous prétexte de confidences graves. Le Bulgare, sans défiance, persuadé qu'Eustathios, traître au basileus, accourait s'associer à ses projets, ordonne à ses gardes de s'écarter. Conduisant son hôte par la main, il l'emmena dans un bosquet si touffu qu'on ne pouvait ni les voir ni les entendre. Ils n'étaient pas plus tôt seuls qu'avec une folle audace Eustathios Daphnomélès, cet homme d'une vigueur, d'une promptitude de décision inouïes, se ruant d'un bond furieux sur Ibatzès, le terrassa. Le tenant contre terre, de son genou écrasant sa poitrine, il étouffa ses cris, de ses deux mains couvrant sa bouche. En même temps par un signal convenu d'avance, il hélait ses deux affidés dissimulés tout auprès, qui accoururent aussitôt. En un clin d'œil, le vêtement du malheureux Ibatzès est ramené sur son visage. Il ne peut proférer un son. Les misérables lui crèvent les yeux, le lient et l'emportent en courant jusque dans les bâtiments de la villa. Ils escaladent en toute hâte l'étage supérieur avec leur proie et, l'épée au poing, attendent les assaillants. »

Et en effet une multitude furieuse accourt armée d'épées, de lances, d'arcs, de bâtons, de pierres, de torches enflammées. Eustathios, sans se laisser émouvoir par ses cris et par ses menaces, apparaît à une fenêtre et lui explique avec sang-froid qu'il a agi par l'ordre du basileus, que sans doute il va périr avec ses deux compagnons, mais qu'ils vendront chèrement leur vie et qu'ils seront bien vengés. Ce discours persuade les assaillants, ils se calment et le chef byzantin emmène son prisonnier, qu'il remet à l'empereur.

Dans cet étrange récit, la férocité n'est pas ce qui frappe le moins. Elle était dans les mœurs de l'Orient et se mêlait à la civilisation si complexe des Byzantins. Basile lui-même avait donné un exemple de cruauté dont l'histoire a gardé le souvenir. Ce fut à la suite de la dernière grande victoire remportée sur le tsar Samuel en l'année 1014 au défilé de Cimbalongou. Plus de quinze mille Bulgares avaient été faits prisonniers. Presque tous eurent les yeux crevés par ordre de l'empereur. Un sur cent perdit seulement un œil, les borgnes devant servir de guides aux aveugles, et l'horrible troupe se mit en marche pour aller trouver Samuel réfugié dans la forte citadelle de Prilapon. On raconte qu'à la vue de cette affreuse multitude de suppliciés, il tomba en syncope et deux jours après il mourut. Basile avait voulu frapper de terreur ses infatigables adversaires et hâter ainsi la conquête en brisant leur résistance. Son but paraît avoir été atteint. Au fond des forêts bulgares, dans la plupart des villages d'où partaient des défenseurs de l'indépendance, arrivaient quelques-uns de ces malheureux, témoignages vivants de la férocité du vainqueur. D'un autre côté, ceux qui se soumettaient

ou qui trahissaient étaient comblés de dons et de titres. Les titres byzantins, très recherchés par les barbares, leur conféraient des fonctions ou les attachaient à cette cour de Byzance qui offrait le plus bizarre assemblage de races et de nationalités. On y vit la tsarine Marie, veuve de Jean Vladislav, le dernier souverain de la Bulgarie, remplir les fonctions de dame du palais et figurer dans le cortège de l'impératrice Hélène, femme de Constantin. Basile, le rude et dur soldat, l'avait accueillie avec une douce pitié. Il variait les moyens d'action suivant les intérêts de sa politique. Une des mesures qui méritent le plus d'être relevées dans la pacification et l'organisation de ses nouvelles provinces, consistait à changer complètement la population de la ville conquise. C'est ainsi que la population valide de Mogléna, dans la haute Bulgarie, fut transportée sur la frontière de Perse, à l'autre extrémité de l'empire, et fut sans doute remplacée par des colons asiatiques. Ces grandes transplantations, comme le remarque M. Schlumberger, expliquent en partie l'infini mélange des races en Orient.

M. Schlumberger a essayé, en s'aidant surtout de la chronologie, de marquer la suite des opérations de Basile dans cette longue guerre de Bulgarie. Comme il s'en plaint souvent, cette tâche a été rendue très difficile par les irrégularités et les lacunes des chroniques qu'il pouvait consulter, et ce n'est pas sa faute s'il n'est pas arrivé à présenter une vue plus nette de cette longue période de batailles à travers ces régions en grande partie montagneuses et sauvages. Ici encore je regretterai qu'il n'ait pas pu mettre sous les yeux des lecteurs une bonne carte, qui leur aurait permis de suivre dans la mesure possible la succession des marches et des combats dans cette vaste contrée.

Bien que cette conquête de la Bulgarie ait rempli une grande partie du règne de l'empereur Basile et lui ait demandé des prodiges d'énergie et d'activité, son historien resterait fort incomplet s'il ne parlait de ce qu'il a fait en Orient et en Italie, sans compter les actes de son administration intérieure. J'ai rappelé sa rapide expédition en Syrie. Il y retourna en 999 et y continua par ses lieutenants la lutte contre les califes du Caire. Vers la fin de son règne, il se transportait lui-même dans le Nord de l'Asie Mineure pour achever de recueillir l'héritage du curopalate Davith, et, par l'annexion de l'Arménie et de la Géorgie, reculait jusqu'au Caucase les limites de l'empire. Il en revenait vainqueur par une marche pénible au cœur de l'hiver, et deux ans après, quand il mourut, il allait partir à la tête d'une grande expédition pour combattre en Italie les Arabes de Sicile. Pendant tout son règne, l'Italie avait été agitée par des événements importants, les expéditions des empereurs

d'Allemagne, Othon II, Othon III et Henri II de Bavière, la lutte du pape Grégoire V contre l'antipape Jean le Calabrais et les épreuves de ses successeurs, enfin une invasion des Normands appelés par le pape Benoît VIII. Les possessions byzantines, souvent atteintes par ces événements, avaient fini par retrouver leur intégrité, et l'autorité des empereurs était complètement restaurée sous l'énergique et heureuse direction du catépano Bojoannès. A ce moment, la prospérité de l'empire byzantin est à son apogée. Il faut lire le détail de tous ces événements dans le vaste travail que M. Schlumberger a mené à bonne fin avec un courage et une science auxquels j'ai plus d'une fois rendu justice et dont on ne saurait trop le féliciter.

JULES GIRARD.

---

*ŒUVRES DE SAINT FRANÇOIS DE SALES*, évêque et prince de Genève et docteur de l'Église; édition complète d'après les autographes et les éditions originales, enrichie de nombreuses pièces inédites, t. XI; *Lettres*, t. I<sup>er</sup>. Annecy, 1900.

DEUXIÈME ARTICLE<sup>(1)</sup>.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1596, le pape Clément VIII avait écrit à François de Sales :

Cher fils, salut et bénédiction apostolique,

Le religieux Frère Esprit, de l'ordre des Capucins, prédicateur de la parole de Dieu, Nous a parlé de votre piété et de votre zèle pour l'honneur de Dieu, ce qui nous a été fort agréable. Il a lui-même à vous exposer en notre nom<sup>(2)</sup> certaines choses qui tendent à la gloire de Dieu et nous sont très fort à cœur. Vous lui accorderez une foi entière comme à Nous-même et vous y apporterez la diligence que Nous attendons de votre prudence et de votre dévotion envers Nous et envers le Saint-Siège.

Nous vous bénissons paternellement<sup>(3)</sup>.

C'était la bénédiction apostolique donnée à la mission que François de Sales avait reçue de l'évêque de Genève et en particulier à la démarche que, de concert, avec le père Esprit, il s'était proposé de faire auprès de Théodore de Bèze pour le ramener à la foi catholique.

<sup>(1)</sup> Voir le premier article dans le numéro de décembre 1900. — <sup>(2)</sup> « Idem autem quædam nostro nomine exponit [*exponet?*]. » — <sup>(3)</sup> *Œuvres de saint François de Sales*. Lettres, t. I, appendice D, p. 453.

Il y allait donner suite, lorsqu'il fut mandé à Turin par le duc de Savoie, qui voulait s'entretenir avec lui des dispositions à prendre dans le Chablais <sup>(1)</sup>. Il n'y a pas trace de ce voyage dans les lettres que nous avons <sup>(2)</sup>; mais le récit en a été fait par le dernier historien du saint avec des détails empruntés aux auteurs contemporains et aux dépositions reçues dans le procès de béatification. C'est tout au commencement de novembre, ou peut-être dans les derniers jours d'octobre que François de Sales dut se mettre en route avec le fidèle Rolland, brave serviteur, que son père, M. de Boisy, inquiet pour sa sécurité, lui avait envoyé et qui demeura attaché à sa personne <sup>(3)</sup>. L'hiver sévissait déjà dans les Alpes quand il passa par le Grand Saint-Bernard; ce ne fut pas sans grand péril qu'assaili par une tourmente de neige, il put gagner le monastère élevé dans ce col fameux pour donner hospitalité aux voyageurs. De retour en Savoie, il résolut de rétablir officiellement le culte catholique dans la ville même de Thonon et d'y célébrer les fêtes de Noël dans l'église de Saint-Hippolyte. Ce ne fut pas sans une vive opposition des syndics de la ville; mais il en triompha, en s'appuyant du traité même de Nyon, comme il l'écrit au duc dans sa lettre du 21 décembre <sup>(4)</sup>,

<sup>(1)</sup> Voir la lettre du 19 mars 1596 dans mon premier article, *Journal des Savants*, décembre 1900, p. 720. Peut-être y eut-il avant le mois de novembre quelque autre lettre encore qui ne nous est pas restée.

<sup>(2)</sup> Il y fait allusion dans sa lettre au Saint Père du 21 avril 1597 que nous verrons plus loin (*Cam et præterito anno*, etc. (xciii, p. 268.)

<sup>(3)</sup> C'est ce qui résulte de la date des lettres du saint et du lieu d'où elles sont écrites. Entre la lettre lxxii, de Thonon, septembre 1596, et la lettre lxxiii, Sales, 14 novembre, adressée au nonce à Turin, il n'y a rien; mais, après cette dernière, ce sont des lettres datées d'Annecy 23 ou 24 novembre, Cour-singe 25 novembre, Thonon 29 novembre, même lieu vers le 7 décembre (cf. les lettres de Favre du 25 novembre et du 14 décembre, Thonon 12 décembre et 26 décembre, cette dernière au duc de Savoie). Il n'y a place pour un voyage en Savoie qu'entre la mi-octobre et la mi-novembre.

Sur ce voyage et sur la conférence que le pieux missionnaire eut avec le duc en présence du nonce, voir l'ouvrage de M. le curé Hamon, t. I, p. 219-225. Il est à regretter que le vénérable auteur néglige si souvent de donner les dates. D'après la suite de son récit, on pourrait croire que l'on est dans l'hiver de 1595; et c'est bien en 1596, comme on le peut voir par la lettre du Pape et par la succession des faits.

<sup>(4)</sup> C'est peu de temps après (24 décembre 1596) que Favre fut nommé président du Conseil de Genevois, fonctions qui l'appelaient à résider à Annecy et à se rapprocher de son ami: Favre lui en parle comme d'une chose en projet dans une lettre du 21 novembre et dans une autre du 25 (Append. xxvi et xxvii, p. 416 et 417), et François de Sales s'en réjouit comme lui (23 ou 24 nov., lxxiv, p. 208). Les lettres suivantes de Favre des 14, 24 et 28 décembre 1596, 9 janvier, 14 mars et 21 mai 1597 sont toujours datées de Chambéry (p. 418-428).

citée à la fin de mon premier article, et le duc lui donna pleinement raison, dans cette lettre du 7 janvier suivant :

Révérénd, cher bien aimé et féal,

En responce de celle que vous avez escript, vous disons que treuvons bon qu'avez fait dresser un autel en l'église de Saint Hipolite, comme aussy les aultres bonnes œuvres qu'à la louange de Dieu et extirpation des hérésies vous y allez exercitant; et Nous desplaict des oppositions que l'on vous y a faictes, que néanmoins vous avez surmonté ainsy que vous Nous escrivez. A quoy vous continuerez avec la dextérité et prudence que vous sçavez convenir, ayant escript au sieur de Lambert qu'il a très bien fait de secourir le ministre qui se veult catholiciser, ainsy que vous et luy Nous escripvez.

A tant prions Dieu que vous aye en sa garde.

Les lettres de 1597 et 1598 nous montrent le champ de la prédication agrandi et le saint missionnaire occupé à restaurer le culte catholique dans la contrée que sa parole a reconquise.

Il y avait à cet égard beaucoup à faire.

Pendant l'occupation de Berne et de Genève, les biens ecclésiastiques étaient, comme on peut le croire, tombés entre leurs mains, et quand le Chablais revint au duc de Savoie, il fallait bien, avant de les rendre à l'Église, attendre qu'on y retrouvât l'Église. L'ordre de Saint-Maurice, institué en 1434 par Amédée VIII et presque déchu, avait été reconstitué en 1564 par Emmanuel Philibert, sous l'invocation des Saints Maurice et Lazare, avec mission de défendre l'Église contre les hérétiques et d'exercer l'hospitalité. C'est à eux que le pape Grégoire XIII avait concédé les bénéfices repris aux protestants, sous cette réserve inscrite dans ses bulles: que, lorsque la foi serait généralement rétablie dans le pays, ils donneraient à chaque curé une provision de cinquante ducats <sup>(1)</sup>.

Mais les chevaliers des Saints Maurice et Lazare n'étaient pas des saints. Ils tenaient aux biens repris aux hérétiques à leur profit; ils chicanèrent et sur l'échéance, et sur la part de contribution qui leur était réclamée <sup>(2)</sup>. On s'était mis d'accord sur le nombre de six curés pensionnés, et l'abbaye d'Ainay (près de Lyon), qui avait un prieuré dans le haut Chablais, avait promis une septième pension, telle que François de Sales la demanderait, sans se régler sur les pensions des chevaliers.

<sup>(1)</sup> *Œuvres de saint François de Sales*. Lettres, t. I, p. 233, note. Cf. la lettre du 13 octobre 1598, au nonce, cxviii, *ibid.*, p. 350.

<sup>(2)</sup> Voir les lettres au conseil des

chevaliers, vers le 21 février 1597, lxxxiv, p. 231 (minute inédite) et au nonce, vers la même date, lxxxv, p. 235 (minute inédite) et 2 mars, lxxxvi, p. 239.

Il en parle dans sa lettre du 12 mars 1597 au nonce, et l'on peut voir comment il allait, étendant le cercle de son action :

Dimanche dernier, troisième de Carême, ayant prêché le matin de bonne heure, selon la coutume, dans la paroisse des Allinges, je passai dans une autre paroisse distante de trois milles, appelée Cervens, où je n'avais pas encore été. Et ayant averti le peuple que je souhaitais prêcher, j'eus une nombreuse et bienveillante assistance qui, au sortir du sermon, me témoigna un ardent désir de ce *pain des enfants*. Mais j'eus grand'peine à me rendre à temps pour le sermon de Thonon, qui est à cinq ou six milles de Cervens, de sorte que, étant fixé ici, il m'est presque impossible d'évangéliser plusieurs localités. Ayant donc sondé la disposition du peuple de cette paroisse, j'ai résolu d'y placer un des six curés pensionnés et un autre aux Allinges. (LXXXVII, minute inédite, p. 249.)

On peut voir aussi par cette lettre avec quelle circonspection il agissait :

Je suis résolu de n'admettre à l'abjuration que des personnes véritablement bien instruites, dans la mesure que leur capacité comportera ;

et, d'autre part, ce qui faisait obstacle au succès de son œuvre :

Votre Seigneurie illustrissime voit donc la cause pour laquelle les affaires de la religion ne se font pas avec l'ardeur désirable : c'est l'avarice de ceux qui détiennent les biens ecclésiastiques et le mauvais usage qu'ils en font. (*Ibid.*, p. 250.)

Dans sa lettre du 16, il parle au nonce de ce village de Cervens et des dispositions générales du pays :

Je suis retourné aujourd'hui, quatrième dimanche de Carême, dans la paroisse de Cervens, où ce peuple m'a consolé en montrant tant d'avidité pour la parole de Dieu et tant d'attention à l'écouter. En somme, si l'on en excepte Thonon, les âmes nous sont partout offertes comme une proie ; il ne manque plus que des chasseurs. (LXXXIX, inédite, p. 254.)

On a obtenu des chevaliers des pensions pour six curés : il lui en faudrait bien davantage :

M. d'Avully a raison de dire que vingt-deux curés seraient nécessaires en Chablais, puisque, pour en venir à quelque particularité, cette province comprend environ quarante-cinq paroisses. Mais parce que je ne sais qui voudrait fournir les revenus nécessaires à tant de personnes, j'ai toujours été d'avis qu'environ dix-huit curés suffiraient. Pour dire ce que je crois, les paroisses étant très étendues, ils doivent avoir une pension convenable, suffisant à leur entretien et à celui d'un vicaire qui les seconde, en sorte qu'ils puissent remplir leur ministère avec bienséance, et qu'ils n'aient pas à exiger des aumônes pour les confessions, sépultures, messes



et autres choses; car si cela est peut-être licite, toutefois il n'est en aucune manière expédient. Si les Chevaliers consentaient à céder les cures et les bénéfices-cures et si les particuliers qui en détiennent ici en faisaient de même, on pourrait les réunir en un lot qu'on diviserait en parties égales entre les paroisses rurales; car, à Thonon, l'exercice du culte demande plus de solennité. Je crois que cet arrangement serait avantageux; mais je ne voudrais pas que les Chevaliers eussent le droit de patronage sur ces cures: ce serait ruiner le concours, et, avec le temps, on verrait des nominations peu avouables. Du reste, ils ne sont ni fondateurs, ni restaurateurs de ces cures. (Au nonce, 25 mars xc, inédite, p. 257.)

En attendant, il faudrait des auxiliaires, des *chasseurs* comme il dit; ceux qu'il voudrait, pour l'heure, ce sont les pères capucins et notamment le P. Chérubin et le P. Esprit, dont il aura plus tard à louer le zèle, et aussi deux jésuites :

Votre Seigneurie m'ordonne de lui dire jusqu'où montera la dépense pour l'entretien de ces Pères. Je dis en vérité que cent écus par tête sont nécessaires, parce qu'il faudra à chacun un compagnon, et à ceux qui ne sont Capucins il faut encore un cheval pour aller d'un lieu à un autre; mais les cures fourniront à cette dépense, pourvu qu'elles nous soient cédées, jusqu'à l'établissement des curés.

Et il termine en disant :

Je n'ajouterai qu'une chose, c'est qu'il importe infiniment de réformer les abbayes de ce pays pour répandre dans tout le voisinage un parfum d'édification. (*Ibid.*, p. 261-262.)

C'est en effet le désordre de ces maisons, destinées à la vie parfaite, qui avait aidé le plus au progrès du protestantisme. Aussi revient-il, dans la lettre suivante au nonce, sur ce triste sujet :

Jamais non plus je ne cesserai de presser, voire même de crier, afin d'obtenir, par *les entrailles de Jésus-Christ*, que l'on prenne des mesures pour la réforme ou le changement des religieux des abbayes d'Aulps, d'Abondance et d'autres encore qui sont en cette province des séminaires de scandales. (11 avril xcii, p. 266.)

Et en regard, il y avait ces pauvres religieuses de Sainte-Claire, réfugiées à Évian, qui ne vivaient que d'aumônes et mouraient de faim, *non solo poverissime, anzi famelice* <sup>(1)</sup>. Il presse le nonce, il supplie le duc, il s'en prend aux abbés, abbés commendataires, comme celui d'Abondance par exemple (le nom de l'abbaye était suffisamment expressif!) : « Il perçoit toutes les dîmes, c'est donc justice qu'il paie la brebis dont il tond la peau <sup>(2)</sup>; » il ne lâche pas les chevaliers, qui n'étaient pas gens d'Église

<sup>(1)</sup> Au nonce, 31 mai 1597, xcvi, p. 293. — <sup>(2)</sup> *Ibid.*, p. 292.

plus que ces abbés. Les chevaliers se seraient volontiers acquittés en repassant aux curés des créances difficilement recouvrables :

Au sujet de ce qui a été promis par les Chevaliers, il est vrai que le chevalier Bergera obligea les fermiers en ma faveur; mais il est vrai aussi que j'ai protesté ne point vouloir plaider avec ces gens, qui sont tous habitants de Thonon; et il ne faut pas que ceux qui tâchent de les convertir aient ces démêlés avec eux, surtout en des temps si calamiteux, et en des pays où tout le monde est pauvre.

C'est donc sur les chevaliers qu'il doit peser :

Pour ce qui est d'augmenter le nombre des curés, je persiste à dire qu'il est très convenable que non seulement les Chevaliers, mais encore tous ceux qui détiennent des bénéfices en Chablais les remettent à Monseigneur le Révérendissime afin qu'il les donne ensuite aux plus capables. Toutefois, il me semble que MM. les Chevaliers ne doivent pas, sous de vains prétextes, retarder cette œuvre et dire que presque toutes les cures sont entre les mains des ecclésiastiques; car il n'y a pas cinq prêtres qui jouissent paisiblement de ces bénéfices. Sur les cinq je n'en connais qu'un qui ne soit pas molesté par les Chevaliers mêmes, et celui-ci n'en a pas tiré un seul liard parce qu'il en a été empêché par les Genevois. (Au nonce, 29 juin xcviii, p. 302.)

Il ne fallait pas seulement songer aux curés pour le service religieux, il y avait ceux qui aidaient François de Sales lui-même dans la prédication pour la conversion des hérétiques. A mesure que son œuvre s'étendait, les besoins devinrent plus pressants, et le chef de cette mission avait lui-même épuisé toutes ses ressources. Le prévôt de Genève aurait singulièrement amélioré sa propre situation en acceptant une simple cure. On lui en fit l'offre; il en parla au nonce et se montra, vu l'usage qu'il en pouvait faire, tout prêt à l'accepter :

Un bénéfice-cure, c'est-à-dire une cure, est maintenant vacant; il peut rapporter environ deux cents écus de revenu les bonnes années, et doit, comme de coutume, se donner au concours. Plusieurs de mes amis, même spirituels, m'engagent à me prévaloir de cette occasion, car nous n'en avons pas de meilleure dans ce pays. Pour ne point mépriser leur avis, je le ferai, mais à la condition de ne jouir de ce bénéfice que sous le bon plaisir et avec l'assentiment de Votre Seigneurie Illustrissime, puisque je ne puis avoir et conserver avec cette cure la prévôté de l'église cathédrale. Il est bien vrai que la prévôté n'a pas un liard de rente et le canonicat que l'on donne au prévôt ne rapporte en moyenne que soixante écus par an; j'estimerai donc plus avantageux d'être un curé renté, que d'être un pauvre prévôt, n'était l'espoir de notre retour à Genève, lequel soutient encore maintenant plusieurs docteurs distingués et nobles qui ont appartenu à notre Église. Mais, pour parler clairement, je suis presque contraint de céder cette prévôté à quelqu'un qui puisse résider ici plus assiduellement que je ne le fais moi-même pendant que je suis occupé en Chablais, et qui ait en même temps de quoi vivre sans ce revenu. J'ai à la vérité vécu jusqu'à présent, et mieux que je ne le mérite, mais d'une manière

précaire; c'est pourquoi, toutes choses bien pesées, je me résous à demander la cure, qui est le plus riche bénéfice de ce diocèse parmi ceux qu'il m'est possible et permis d'espérer. (Au nonce, 31 mai, xcvi, p. 297.)

Je n'ai pas besoin de rappeler que l'évêque de Genève, le chapitre et le prévôt de Genève, aussi bien que le conseil de Genevois n'étaient pas à Genève (la Rome de Calvin), mais à Annecy, en attendant un retour qu'on attend toujours. Quant à François de Sales et à la cure qu'il était prêt à accepter, on avait, il faut le dire, d'autres vues sur sa personne. L'évêque de Genève était d'une santé fort compromise; au mois de mai 1597 il fut même en danger de mort<sup>(1)</sup>. Qui pouvait mieux lui succéder que son prévôt? L'évêque se rétablit pour le moment<sup>(2)</sup>, mais son rétablissement était bien précaire, et le duc de Savoie pensa toujours à faire de son prévôt un coadjuteur. Le saint missionnaire en fut instruit et, dans une lettre du mois de juillet, il en remercie le prince :

Encores que je soys le plus indigne de tous ceux qu'elle pouvoit se reduyr en souvenance, si est ce que l'intention droite de Vostre Altesse ne laisse pas d'en estre très recommandable. (xcix, p. 306.)

Or la chose ne tarda pas à se faire: Le 29 août 1597 François de Sales fut nommé coadjuteur de l'évêque de Genève avec future succession.

Il n'en continua pas moins de s'intituler, dans ses lettres, « le prévost de Genève »; c'est le nom que tout le monde lui donne, et c'est en cette qualité qu'il poursuit son œuvre de missionnaire. Il ne s'agissait pas seulement de réorganiser le culte, il fallait étendre la prédication, ouvrir des conférences avec les protestants; il en est sans cesse question dans ses lettres de 1597. Il en a écrit à Rome, d'où on l'a très sagement conseillé; il en a fait part à son cousin, le chanoine Louis de Sales, qui s'en est entretenu avec l'évêque de Genève et le P. Chérubin, et pour approfondir un peu mieux cette affaire, Louis de Sales, du consentement de l'évêque, est allé à Genève où il était mandé. François de Sales l'écrivit au nonce, ajoutant :

Il vit en cette ville une grande porte ouverte au saint Crucifix, pourvu qu'il y soit porté secrètement par des personnes humbles, patientes et familiarisées avec les mœurs des hérétiques. Il faut faire comme nous faisons pendant la Semaine sainte : découvrir un bras de la Croix, puis l'autre, et ainsi peu à peu la Croix tout entière, en chantant doucement : *Ecce signum Crucis, venite adoremus*. (Thonon, 25 mars, xc, inédite, p. 259.)

<sup>(1)</sup> Lettre au nonce, 31 mai 1597, xcvi, p. 201. — <sup>(2)</sup> 29 juin, xcvi, p. 303.

Mais il fallait aussi combattre l'hérésie dans des conférences publiques avec les ministres protestants, et c'est pour cela qu'on attendait l'autorisation de Rome :

Nous avons jugé, dit-il au nonce le 23 avril, que la conférence pour laquelle on attend l'autorisation de Rome sera, moyennant la grâce de Dieu, une chose très fructueuse. Ceux de Genève poursuivaient fort, pendant ce Carême, pour qu'elle se fit; mais ne pouvant tirer des nôtres une réponse précise, que nous n'étions pas à même de donner, il me semble qu'ils se sont un peu refroidis. N'importe : si elle a lieu, elle sera fructueuse, et si c'est par leur faute qu'elle ne se fait pas, ce sera glorieux pour la cause catholique. (Au nonce, xciv, p. 275.)

Le second cas était à prévoir, car les Genevois, qui se montraient si empressés à tenir la conférence pendant le carême, étaient dans des dispositions tout autres depuis que les catholiques en avaient reçu l'autorisation et que le P. Esprit était là. C'est ce que François de Sales expose au duc de Savoie, le 27 mai :

Le P. Esprit, voyant que ceux de la ville s'opiniastroyent si fort à ne point ouyr les prædicateurs catholiques, voulut vendredy dernier remonstrer publiquement, mais gratuitement au ministre la fausseté de sa doctrine. Sur quoy les bourgeois dirent que Son Altesse ne vouloit pas qu'ilz traittassent avec nous. Je repliquay qu'au contraire Son Altesse l'auroit très agréable. Ilz respondirent que Votre Altesse ne leur en avoit donné d'avis, et que quand il l'auroit fait ce seroit autre chose, et qu'au reste ilz ne m'en croyoient pas. Mays un bourgeois plus impatient vint tirer par force le ministre de la compagnie, affin qu'on ne sceut ce qu'il sçavoit faire. (xcv, inédite, p. 280.)

Puisque les Genevois faisaient dépendre eux-mêmes de l'assentiment du duc de Savoie leur participation aux conférences, il était bien naturel que le prévôt de Genève s'adressât au prince pour dissiper le malentendu :

Là où, Monseigneur, je me sens obligé en mon âme de supplier très humblement Votre Altesse de faire meshuy sçavoir à ces gens qu'elle aura agréable qu'ilz oyent et sondent les raysons catholiques, sans plus alleguer de si impertinentes excuses comm'est cellecy, de mettr'en doute le bon désir que Votre Altesse a de leur conversion. Le traitté avec les Bernois ne peut en estr'altéré, puyisque, sans forcer personne au changement de religion, on les invite seulement à la considération de l'estat de leur conscience. (*Ibid.*, p. 281.)

Il profita de l'occasion pour appeler la sollicitude du prince sur des situations bien dignes de le toucher :

Je nè lairray pas encore de remett'r'en mémoyre à Votre Altesse la pauvreté du ministre qui se recatholise, duquel je lui ay jà si souvent escrit, qui ne peut estre secouru d'ailleurs. (xcv, p. 280.)

Il avait donc eu des inquiétudes sérieuses sur la tenue de cette conférence; mais il ne doute pas du prince et, comptant sur le succès de sa lettre, il écrit au nonce le même jour :

Je craignais beaucoup qu'avec ces retards la conférence de Genève ne s'en fût allée en fumée, mais d'après ce que j'apprends elle pourra avoir lieu et d'une manière convenable, elle sera très fructueuse. (xcvi, p. 289.)

Autre incident qu'on n'avait pas prévu :

Le P. Chérubin vous écrit où nous en sommes touchant la conférence. Je crains que les mouvements des troupes en Maurienne ne nous causent de grands embarras, surtout pour la venue du P. jésuite que Votre Seigneurie illustrissime veut nous envoyer . . . . Mais il faudrait prévenir ce Père, afin qu'il vint sans retard au premier appel : tout délai ne pourrait être que nuisible. Nous avons à Chambéry deux Pères jésuites de grand mérite : le P. Saunier et le P. Alexandre, Écossais; si les passages et les routes [d'Italie] étaient fermés, il me semble que ces Religieux suffiraient. Les Genevois, il est vrai, font grande difficulté d'admettre des jésuites à cette conférence, disant qu'ils sont hommes d'État et explorateurs d'Espagne : cependant nous emploierons de notre côté toutes sortes d'instances. (Au nonce, 29 juin, xcvi, p. 303.)

Il avait eu lui-même une conférence non pas publique, mais toute privée, avec une des grandes autorités du protestantisme, Théodore de Bèze. Le P. Esprit et lui avaient été informés que Bèze n'était pas éloigné de rentrer dans l'Église catholique. Le P. Esprit, qui se rendait à Rome pour assister au chapitre général de son ordre, s'était chargé de prier le Saint-Père de ne pas refuser sa bienveillance apostolique à l'hérésiarque rentrant au bercail. Nous avons dit que François de Sales en avait écrit au pape, dès 1596, et c'est à cette communication que le Saint-Père répondit dans sa lettre du 1<sup>er</sup> octobre, citée en tête de cet article. Le pieux missionnaire avait donc tâché de voir Théodore de Bèze et de sonder ses dispositions. C'est au pape qu'il fait cet exposé et rend compte du résultat de ses démarches :

A cette fin, dit-il, prétextant diverses affaires, je suis entré fort souvent à Genève; mais je n'ai pu trouver ouverture à un entretien particulier et secret avec l'homme que je cherchais, jusqu'à la troisième fête de Pâques. J'ai rencontré Bèze seul et d'un accès d'abord assez facile. Quand enfin je me retirai après avoir tenté tous les moyens de lui arracher l'aveu de sa pensée, sans avoir laissé une pierre à remuer, je trouvai en lui un *cœur de pierre*, jusqu'ici immobile, ou, du moins, insuffisamment remué, c'est-à-dire, un *vieillard endurci*, plein de *jours mauvais*. Autant que ses paroles me permettent de le juger, voici quelle serait mon appréciation : s'il était possible de l'aborder et plus fréquemment et avec plus de sécurité, peut-être pourrait-on le ramener au bercail du Seigneur; mais pour un octogénaire,

tout retard est périlleux. J'ai dû mettre Votre Béatitude au courant de toute cette affaire, car je ne voudrais pas passer pour négligent ou peu attentif à exécuter les ordres qui m'ont été transmis, soit par les Lettres Apostoliques de Votre Clémence, soit par la bouche du P. Esprit. (21 avril, xciii, p. 269 <sup>(1)</sup>.)

Il parle au pape des bonnes dispositions des pays voisins de Genève, et de la tyrannie de Genève :

D'autant plus que cette République opprime ces peuples, non pas en son nom, mais au nom du très chrétien roi de France. Le roi, ajoute-t-il, connaît-il cette tyrannie que l'on fait peser sur les consciences catholiques? Ce n'est pas probable, puisque tout récemment il a poursuivi avec tant d'ardeur sa réunion à l'Église catholique. Je croirais volontiers que si le roi lui-même était averti par le Siège apostolique, les choses se passeraient tout autrement. Et d'ailleurs, si le roi faisait quelques efforts plus pressants afin d'obtenir que la République de Genève accordât dans cette ville même ce qu'ils appellent liberté de conscience, il ne serait pas tout à fait improbable qu'il y réussît. (*Ibid.*, p. 271.)

Restaient les disciples de Bèze, et les conférences qu'ils avaient paru d'abord accepter. Le 14 septembre, quoi qu'ait pu dire ou faire le duc de Savoie, la conférence projetée n'avait pas eu lieu. François de Sales, écrivant au nonce, laisse au P. Chérubin le soin de lui faire connaître les réponses qu'il a reçues : « En somme, dit-il, les ministres redoutent incroyablement cette entreprise. » — Mais voici qu'à défaut du duc de Savoie on compte aussi pour cela sur Henri IV :

Le P. Chérubin m'a dit que Votre Seigneurie Illustrissime se proposait de prier Sa Sainteté de vouloir bien écrire à M. le Cardinal Légat de France, afin qu'il tâche d'obtenir que le roi ordonne aux Genevois de venir à la conférence; or, je ne puis omettre de vous prévenir que, de cette manière, elle se ferait avec beaucoup plus de fruit et dans des conditions plus avantageuses. (ci, p. 310.)

Au moins peut-il parler au nonce d'une cérémonie religieuse qui vient de se célébrer à Annemasse avec un concours de peuple qui témoignait de l'immense succès obtenu par les prédications des missionnaires dans la contrée, les prières des Quarante heures :

Cet exercice des quarante heures se fit à Annemasse le premier dimanche de septembre et le jour de la Nativité de Notre-Dame, avec un fruit beaucoup plus

<sup>(1)</sup> Sur cette visite de François de Sales à Théodore de Bèze, voir Hamon, *Vie de saint François de Sales*, t. I, p. 239 et suivantes. Charles-Auguste de Sales, son neveu et successeur dans le siège de Genève, a parlé d'une seconde

et même d'une troisième visite à Bèze (*ibid.*, p. 255-259 et 261-265). On dit qu'à cette 3<sup>e</sup> rencontre l'hérésiarque fut ébranlé : ce n'est pas l'impression que François de Sales avait gardée de la première entrevue.

grand que celui que nous en espérions: il tient même un peu du miracle. Anne-masse est une paroisse de la campagne, à trois milles de Genève, où il n'y a pas moyen de loger quatre personnes. Là, autour de l'église, qui a été tout endommagée par les huguenots, on construisit avec des toiles, des boiseries, des tapisseries et autres choses semblables, une tente très vaste, afin que tout le peuple pût demeurer<sup>(1)</sup>.

Cette lettre du 14 septembre est la dernière de l'année 1597. D'où vient ce long silence, François de Sales en donne l'explication lui-même dans la lettre qu'il écrivit d'Annecy au nonce le 14 janvier 1598 :

Après avoir été visité de la bonté de Dieu notre Seigneur par une fièvre continue, j'ai fait récemment une rechute si dangereuse que pendant sept jours consécutifs on n'attendait guère autre que ma mort. Maintenant que, par la même divine bonté, je suis en convalescence, il m'est resté une telle faiblesse, surtout aux jambes, que je ne sais si je pourrai faire le voyage de Rome avant Pâques, quoique je désire infiniment de m'y trouver pour la semaine sainte; aussi ferai-je tous mes efforts à cette fin. (CIII, inédite, p. 313.)

Par la suite de cette lettre on apprend comment il était tombé malade. Il avait contracté la fièvre en allant (vers la fin d'octobre) trouver le duc de Savoie au camp de Barraux, aux frontières du Dauphiné et de la Savoie, où le prince faisait construire un fort qui ne résista pas l'année suivante aux attaques de Lesdiguières. Il voulait lui demander un passeport pour son voyage de Rome et obtenir la déclaration de son consentement à la restitution des cures du Chablais aux curés.

Le duc, à cet effet, lui avait remis trois lettres adressées l'une au pape, les deux autres à deux cardinaux, et François de Sales se chargeait de les porter lui-même à Rome; c'est pour ne pas laisser plus longtemps traîner cette affaire, qu'il pria le nonce de les faire parvenir à leur adresse.

On peut voir aussi par les lettres suivantes combien la résistance des chevaliers était tenace et quelle peine on avait à obtenir d'eux le peu qu'ils avaient concédé. Ils avaient promis de donner chaque année six pensions pour autant de gens d'Église, mais pour la première année ils n'en avaient donné que trois, ce qui avait réduit d'autant le nombre des curés à établir. Or ils prétendaient s'en tenir à ce régime. François de Sales s'en plaint au duc de Savoie :

... Voiant qu'ilz n'en tiennent aucun conte, je suis contraint de recourir à la bonté de Vostre Altesse pour la supplier tres humblement que, comme par son autorité et zèle elle tira la promesse desditz seigneurs Chevaliers, il luy plaise aussy d'en faire sortir l'effait, commandant à ses officiers et ministres de Chablais

<sup>(1)</sup> Sur cette cérémonie (p. 311), voir Hamon, *l. l.*, p. 269-274.

de faire saisir sur le revenu des cures ces six pensions, au prouffit des trois curés dejaz constitués et de trois autres qu'on y establira tout aussi tost que l'on aura le moïen de les entretenir. Autrement, Monseigneur, le service cessera tout a coup là ou il est commencé, qui sera un grand scandale et perte d'ames, et ne se trouvera personne qui veullie plus y aller pour y estre à la mercy de la provision de mes sieurs les Chevaliers.

Et il atteste les besoins que le progrès des conversions fait ressortir :

Ce pendant, voicy une preuve certaine de la nécessité que l'on a en ce pais la de beaucoup d'ouvriers spirituelz. Ces bons paisans, députés de plusieurs paroisses, vont supplier Vostre Altesse de leur donner moyen de refaire leurs eglises et d'avoir des pasteurs catholiques. Je puis dire avec verité que la plupart des vilages du balliage de Thonon sont de mesme vollonté. (Janvier 1598, civ, p. 320).

C'est pour vraincre la résistance de Thonon que le P. Chérubin et M. d'Avully se proposaient d'y célébrer les prières des Quarante heures et d'y ouvrir un colloque où tous les hérétiques des environs seraient invités. Le saint prévôt de Genève le fait connaître au nonce (17 mars), lui disant qu'il s'en promet beaucoup d'édification et n'en redoute aucun péril. Pour les prières des Quarante heures, il lui rappelle la cérémonie d'Annemasse; pour le colloque, l'exemple du collège de Tournon, où les ministres du Vivarais et du Languedoc ont été invités; et il termine sa lettre par cette nouvelle qui vient en confirmation de ses espérances :

Pendant que j'écrivais, M. le procureur fiscal du Chablais, homme très catholique, est arrivé ici. Il m'apprend que samedi, 14 courant, quatre personnes vinrent de Genève à Thonon, parmi lesquelles se trouvait un certain Herman Lignarius, Allemand, très célèbre professeur de théologie à Genève. Samedi et dimanche il se prit à argumenter et disputer avec le P. Chérubin en présence d'un grand nombre d'assistants; l'on écrivit de part et d'autre les réponses et les arguments. M. le procureur fiscal m'a communiqué le commencement de cette dispute dans laquelle le P. Chérubin a fait preuve d'une science et d'une dextérité très grandes. J'aurai bientôt, je l'espère, une relation et un mémoire plus détaillés de tout ce qui s'est passé, et j'en donnerai de suite connaissance à Vôte Seigneurie. Cet Herman, qui jouit d'une très grande réputation auprès des hérétiques, a été appelé d'Allemagne parce qu'on le tient pour très subtil; toutefois, au témoignage du dit procureur fiscal, il s'est trouvé fort embarrassé avec le P. Chérubin. (cvi, inédite, p. 325.)

Il y revient dans sa lettre du 10 avril pour lui annoncer que le P. Chérubin lui en fera connaître lui-même le résultat<sup>(1)</sup>.

(1) « Le P. Chérubin est ici avec nous depuis deux jours, attendant des nouvelles du couvent d'Annecy; ce qui, à mon grand contentement, m'a donné lieu d'être renseigné sur la marche de sa conférence avec Herman Lignarius,

fameux lecteur de théologie parmi les huguenots. Il en enverra la relation à Vôte Seigneurie Illustrissime et Révérendissime, et lui dira le résultat qu'il en espère. » (10 avril, cviii, p. 331.)



Les protestants, comme on le peut croire, ne désarmaient pas. Ils n'avaient pas cessé d'attaquer M. d'Avully, qui, longtemps avant d'abjurer, avait accueilli François de Sales à ses débuts dans le Chablais (24 juin 1593) et qui maintenant travaillait avec tant d'ardeur à la restauration complète du catholicisme à Thonon. Toute la correspondance du saint en est la preuve; même après sa conversion solennelle, d'Avully avait prétendu rester juge-mage du consistoire protestant. Dans une lettre, 12 mars 1597, au nonce, il écrit :

Je ne veux pas omettre de vous dire que M. d'Avully ayant été jusqu'ici juge du consistoire suprême des hérétiques, ceux-ci prétendaient le récuser ces jours passés. Il n'a point voulu le souffrir, disant que ce consistoire n'étant établi que pour la correction des vices, sa conversion au catholicisme ne lui a point ôté le zèle et le jugement nécessaires à cette correction, mais qu'elle les lui a grandement augmentés, en sorte qu'il ne doit point être tenu pour incapable. (LXXXVII, inédite, p. 250.)

Et il l'appuie, à la même date, auprès du duc de Savoie :

Les gens du consistoire suprême de ce balliage taschent de lever à monsieur d'Avully la judicature qu'il y tient de Vostre Altesse, mays puysque ce consistoire n'est que pour la correction des meurs et qu'il n'en est faite aucune mention au traité de Nion, à ce que j'ay peu apprendre, comm'on ne perd pas le jugement pour se faire catholique, aussy n'en devoit-on pas perdre la judicature, specialement quand elle depend de la volonté de Vostre Altesse <sup>(1)</sup>.

Revenons au projet de colloque patronné par d'Avully. Les protestants s'apprétaient à se bien défendre dans Thonon; ils comptaient même y reprendre en partie la place qu'ils y avaient perdue, et les catholiques s'en alarmaient. François de Sales rapportait au duc de Savoie leurs alarmes avec l'assurance qu'il leur avait donnée qu'elles étaient sans fondement :

Maintenant ilz m'escrivent de trois ou quatre endroitz que le bruit y est bien gros qu'a la sollicitation des Bernois on y redoublera le nombre des ministres pour y accroistre l'exercice de la nouvelle religion. Je les ay asseurez que Vostre Altesse

<sup>(1)</sup> LXXXVIII, p. 253. Il le répète dans sa lettre du 11 avril au même prince : « Ces huguenotz ont intention de priver M. d'Avully de la judicature du suprême consistoire parce qu'il est catholique; mais puysque cecy ne touche en rien au traité de Nion et qu'il a esté institué en cest office par Vostre Altesse, je cyde que ce soit pour l'honneur de

Dieu et de Vostre Altesse qu'il y soit expressement continué. » Et au nonce à la même date : « J'ai écrit à Votre Seigneurie au sujet de la judicature du consistoire du Chablais que l'on vent ôter à M. d'Avully; c'est déraisonnable. J'en écris de nouveau à Son Altesse afin qu'elle prononce un arrêt à cet égard. » (XCII, p. 266.)

a trop de fermeté et reconnoist trop bien les obligations qu'elle a à la faveur que Dieu luy a fait en ces dernières victoires, pour vouloir accorder aux Bernois chose qui apportast aucune incommodité au service de sa divine Majesté, et que je ne croyois pas qu'il y eust personne aupres de Vostre Altesse, si mal appris de son zele et sa piété, qui osast entreprendre d'en faire la proposition. (Fin mars 1598, cvii, inédite, p. 327.)

Avec l'arme de la prédication, il compte aussi sur celle de la prière. La restauration du culte n'aidait pas moins que le ministère de la parole dans le rétablissement de la foi catholique en ces contrées. On a vu ce qu'il a dit de la célébration des prières des Quarante heures au village d'Annemasse et le projet qu'il avait conçu d'une pareille solennité à Thonon; c'est le sujet qui l'occupe le plus dans ce que l'on a conservé des lettres de cette année. Il en a parlé au nonce, comme d'un projet, dans sa lettre du 17 mars. Le 10 avril, c'est déjà plus qu'un projet :

La nouvelle s'en étant répandue dans les environs, on se dispose de tous côtés à venir assister à cette dévotion, non seulement des régions catholiques, comme de Fribourg, de Schwitz et du Valais, mais aussi des territoires hérétiques, comme de ceux de Berne et de Genève, ce qui nous donne une très grande espérance de recueillir beaucoup de fruits, à la grande confusion des ministres. Il serait très à propos que Sa Sainteté voulût bien, pour la circonstance, accorder, outre l'indulgence plénière, quelque grâce spirituelle, comme l'absolution des cas réservés. (cviii, p. 331.)

Il faut qu'on s'y prépare, et il y veille. Il écrit à Claude Marin, procureur fiscal :

Puisque Son Altesse veut que les Quarante heures se fassent le quinziesme de ce mois, et qu'elle veut qu'elles se fassent le plus solennellement que l'on pourra, baillant partant esperance de vouloir rembourser les frais qui s'y feront, ne voyant point d'argent prest, il m'a semblé que on ne pouvoit point avoir de meilleur moyen pour loger les musiciens et autres semblables personnes nécessaires et les nourrir, que de faire que les fermiers qui sont reliquateurs de plus de mille florins vaillant pour les pensions de ceste année, respondent vers quelqu'un de la despence que lesditz musiciens pourront faire, a rate de quoy je les deschargeray de ladite dette. (6 août, cxii, p. 342.)

La date précédemment fixée à l'Assomption est ajournée à la Saint-Barthélemy (Thonon, 22 août, cxiii, p. 345). Mais quelqu'un peut troubler la fête : c'est Don Juan de Mendocça, qui va ramener dans le Milanaïs les troupes mises au service du duc de Savoie au cours de la dernière guerre. Le 16 août, le saint missionnaire lui écrit pour le prier, par *les entrailles de Jésus-Christ*, de ne pas prendre un chemin qui nuirait au pieux pèlerinage :

Nous dirons de plus que nous ne savons qui a pu lui indiquer cette route, car il

y a près du lac, entre Évian et Saint-Maurice, un passage le plus horrible et le plus dangereux qu'on puisse imaginer en cette saison de la crue des eaux. (cxiv, p. 347-349.)

Le 20, nouvel ajournement à la fête de la Nativité (8 septembre); le duc de Savoie, appelé en Bresse, n'aurait pu y assister. Mais Don Juan de Mendocça n'a pas encore répondu, et s'il passe par Thonon, tout le monde en pourra souffrir, les protestants comme les autres. C'est ce que l'on voit par la prière que François de Sales adresse au seigneur de Villette, un des principaux de la Cour :

Ces gens de Thonon désirent qu'il vous plaise leur faire ce bien qu'au cas que le seigneur Dom Joan veuille passer icy resolutement, il vous plaise d'assister a son passage, estimans que votre præsence adoucira l'aigreur quilz en pourroyent sentir. Leur religion ne merite pas ceste faveur; mais qui sçait si Dieu se veut servir de vostre courtoisie pour les faire penser a leur conscience? (23 août, cxvi, p. 353.)

Qu'on évite Mendocça, s'il se peut, mais qu'il fasse venir le duc de Savoie :

Mais pour Dieu escrivant à Son Altesse touchés vivement un mot afin qu'il vienne à ces 40 [heures]. Que Son Altesse ne perde pas cest'occasion de réduire ses peuples en unité de foy. Nostre Seigneur mesprise ceux qui mesprisent *le jour de sa Visitation*. (Thonon, 23 août, cxvi, p. 353-354.)

Enfin ses vœux furent accomplis, non pas le 8 septembre, mais un peu après et en deux fois : d'abord les 20 et 21 septembre, le duc de Savoie n'étant pas encore arrivé, puis les 1<sup>er</sup> et 2 octobre, en sa présence.

Je voudrais pouvoir vous dire la joie de M<sup>sr</sup> de Genève, notre évêque, en voyant revenir entre ses bras tant d'enfants prodigues, et avec quelle peine il se dévoue à cette heureuse entreprise. Je voudrais pouvoir vous rendre compte de la dextérité, de la prudence et du courage avec lesquels M<sup>sr</sup> de Saint-Paul a travaillé pour avancer ces conversions et œuvres pies; le zèle avec lequel il a traité cette affaire auprès de Son Altesse et celui qu'il déploie en toute occasion. Si l'amitié de Votre Seigneurie pour ce prélat pouvait s'accroître, je suis sûr qu'elle s'augmenterait d'autant. Je ne parle pas du P. Chérubin, tellement consolé jusqu'ici que, n'étaient les fatigues très grandes qu'il ressent, il croirait que Thonon est un paradis, voyant tant de conversions et recueillant en pleine maturité le fruit de ses sucurs<sup>(1)</sup>.

(1) Sur la solennité de ces prières de Quarante heures tant à Annemasse qu'à Thonon, voir l'*Histoire de saint François de Sales* de M. Hédon, curé de Saint-

Sulpice, t. 1, p. 267 et suiv. et p. 301 et suiv.; et aussi le livre de M. Strowski, *Saint François de Sales*, etc., p. 112-114.

Un bruit pourtant se répand qui trouble sa joie. On dit que le Roi Très Chrétien veut faire comprendre Genève, « l'infâme Babylone », dans la paix faite entre les Puissances catholiques par l'entremise du Saint-Siège (traité de Vervins, 2 mai 1598). Il n'y peut rien comprendre!

Quoi qu'il en soit, nous lui ferons la guerre par la prédication, et puisqu'on nous appelle à une conférence, nous nous préparons à faire tous nos efforts. Mais de grâce, que le P. de Lorini vienne de Milan nous apporter sa coopération chaque fois qu'il sera appelé; ce que Votre Seigneurie peut obtenir par son autorité, ainsi que Son Altesse se propose de faire de son côté. (13 octobre, cxviii, p. 360, 361.)

Il allait donc se donner tout entier à la prédication. On le pourra voir aux années suivantes dans le tome II, qui ne tardera pas à paraître.

L'année 1598 ne nous donne plus qu'une lettre écrite de Thonon le 20 octobre, au nom de l'évêque de Genève, à sa Sainteté Clément VIII. Cette lettre est en même temps une lettre d'introduction pour celui qui tient la plume, c'est-à-dire pour François de Sales; il donnera au Saint-Père des détails sur les résultats de la solennité dont il a été le témoin et le principal organisateur; il lui exposera les craintes qu'inspire maintenant aux catholiques de Genève l'intervention de Henri IV à l'effet d'étendre à cette république les stipulations du traité de Vervins (vers le 20 octobre, cxix, p. 363).

Une dernière minute de la main de saint François de Sales porte :

Il y a longtemps que Révérend François de Sales, Prévôt de ma Cathédrale, aurait visité en mon nom les tombeaux des Apôtres, s'il n'en avoit été empêché par une très dangereuse maladie qui l'a tenu alité plusieurs mois, et si les voies d'Italie ne nous eussent été fermées par la peste qui a alligé et afflige encore presque toute cette province. Mais enfin il s'est mis en route, et ayant, comme je l'espère, surmonté les difficultés des chemins, il a dû se prosterner déjà aux pieds de Votre Sainteté. (cxx, p. 366).

Cette minute porte comme indication de date fin 1598. Elle doit être un peu postérieure. Pour les raisons énoncées dans cette note, le voyage de François de Sales à Rome avait dû être retardé. Ce n'est qu'au mois de janvier 1599 qu'il quitta la Savoie pour s'y rendre avec l'abbé de Chissé, et c'est seulement vers le milieu de mars qu'il fut présenté au Saint-Père.

Cette visite au Saint-Père était le couronnement de sa mission du Chablais. Il apportait à Sa Sainteté l'hommage de toute une province qu'il avait fait rentrer dans l'Église. Cette mission n'était qu'un début dans l'apostolat du saint. Mais il s'y montre ce qu'il ne cessa pas d'être par la suite, et ses lettres mêmes, qui sont loin de tout nous raconter pour cette

époque, nous en peuvent donner une juste idée : « C'est bien dans ces lettres, nous dit avec raison Dom Mackey, qu'il faut chercher l'histoire la plus vraie qui ait été composée de la mission du Chablais et la plus palpitante d'intérêt. Elles sont écrites avec une émotion tellement communicative que l'on croit assister à cette lutte admirable où la vérité reconquiert pied à pied un terrain qui lui est si chèrement disputé par l'erreur <sup>(1)</sup>. » Et M. Strowski n'y contredit pas, en la résumant en deux parties dans le premier livre de sa thèse : période pacifique et période militante <sup>(2)</sup>. *Période pacifique*, non pas à son égard : il est seul avec son cousin le chanoine Louis de Sales, au milieu d'une population fanatisée qui le reçoit à coups de pierres, à tel point qu'il doit chercher dans le fort, occupé par la garnison piémontaise et le gouverneur catholique, la sécurité de ses nuits; mais il en sort le jour, il désarme la masse par sa douceur; en dépit des arrêtés du conseil, il se fait écouter de quelques-uns, même dans Thonon; il prêche dans les campagnes; il a conquis la liberté de demeurer dans la ville. *Période militante* : mais son arme, c'est toujours la parole; son moyen de vaincre, la douceur; et s'il rappelle au duc de Savoie ses devoirs de chrétien, s'il évoque même ses droits de souverain à l'égard des dissidents, droits dont les princes usaient largement alors, et Genève, sous Calvin ou les disciples de Calvin, assurément autant que personne, lui-même, par son intervention personnelle, il en adoucit les rigueurs dans le Chablais <sup>(3)</sup>. Pour le rétablissement des paroisses, comme pour la restauration du culte, il ne montre pas de bien grandes exigences; c'est à l'ordre des chevaliers des Saints Maurice et Lazare, détenteurs des biens ecclésiastiques occupés par les protestants et repris sur eux, qu'il demande d'en supporter les frais. L'apôtre du Chablais est donc devenu déjà le saint que l'Église révère aujourd'hui comme imitateur fidèle de Celui qui a dit : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. »

## H. WALLON.

<sup>(1)</sup> Introduction, p. xxviii.

<sup>(2)</sup> Strowski, *Saint François de Sales*, introduction à l'histoire du sentiment

religieux en France, livre I, ch. III et V, p. 80-117. Paris, Plon, 1898.

<sup>(3)</sup> Strowski, *ibid.*, p. 113.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

---

### INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

---

#### ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. le duc de Broglie, membre de l'Académie française, est décédé le 19 janvier 1901.

M. le vicomte de Bornier, membre de l'Académie française, est décédé le 28 janvier 1901.

#### ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Potain, membre de l'Académie des sciences (section de médecine et de chirurgie) est décédé le 5 janvier 1901.

M. Chatin, membre de l'Académie des sciences (section de botanique), est décédé le 13 janvier 1901.

M. Hermite, membre de l'Académie des sciences (section de géométrie), est décédé le 14 janvier 1901.

#### ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Block, membre de l'Académie des sciences morales et politiques (section d'économie politique, statistique et finances), est décédé le 8 janvier 1901.

M. Arthur Desjardins, membre de l'Académie des sciences morales et politiques (section de législation, droit public et jurisprudence), est décédé le 15 janvier 1901.

M. le duc de Broglie, membre de l'Académie des sciences morales et politiques (section d'histoire générale et philosophique), est décédé le 19 janvier 1901.

## LIVRES NOUVEAUX.

---

#### FRANCE.

*L'enseignement du droit à Lyon avant 1875*, par E. Caillemet, doyen de la Faculté de droit de Lyon, correspondant de l'Institut. Lyon, Alexandre Rey, 1900. Grand in-8°, 108 pages.

La Faculté de droit de Lyon vient de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de sa création, anniversaire qui est aussi celui de l'entrée en fonctions du premier

doyen, M. Caillemer, très honorablement connu par ses travaux sur l'histoire du droit et par l'heureuse influence qu'il a exercée sur le développement de l'activité littéraire dans la ville de Lyon.

A l'occasion de cette solennité, M. Caillemer a publié le mémoire très substantiel que nous devons annoncer en quelques mots. La partie la plus intéressante est l'exposé des tentatives, longtemps infructueuses, qui ont abouti, en 1875, à la création de la Faculté. L'auteur s'est discrètement arrêté à cette date, laissant à d'autres le soin de conserver le souvenir des brillants débuts de la nouvelle institution et de la part qui revient au premier doyen dans vingt-cinq années de succès ininterrompus.

Pour les temps antérieurs au XIX<sup>e</sup> siècle, M. Caillemer a soigneusement recherché et habilement groupé tous les détails pouvant se rattacher au sujet qu'il avait entrepris de traiter. La tâche était d'autant plus difficile que la matière faisait à peu près défaut, Lyon n'ayant jamais possédé, ni au moyen âge, ni à la Renaissance, des écoles de droit fortement organisées et fréquentées par de nombreux étudiants. Le savant professeur a cependant réussi à présenter un intéressant tableau des efforts tentés à plusieurs reprises pour combler cette lacune. Il faut notamment citer l'indication des manuscrits d'origine lyonnaise qui laissent entrevoir quelle place les études du droit tinrent dans les écoles de Lyon à l'époque carolingienne. Non moins curieuses sont les pages consacrées au *Studium generale*, fondé par Innocent IV à Lyon, et à la présence dans cette cité d'un certain nombre de juriscultes qui portent le titre de *Legum professor* dans les actes lyonnais du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle.

Il est douteux qu'on puisse ajouter rien d'important aux renseignements recueillis par M. Caillemer et dont il a tiré un si excellent parti.

L. D.

## ALLEMAGNE.

W. WUNDT, *Völkerpsychologie*. Deuxième partie. (Voir le *Journal des Savants*, 1900, p. 620.)

A mesure que nous avançons dans cet ouvrage, dont les deux premiers volumes, de plus de 600 pages chacun, ne forment que le tome premier, nous voyons mieux ce qu'il faut entendre par la *Völkerpsychologie*, au sens où la prend l'auteur. Dans ces deux volumes, consacrés uniquement à la langue (les suivants doivent l'être aux mythes et aux usages), il ne s'agit pas de reconnaître le caractère particulier, l'aspect spécial que chaque peuple ou chaque groupe de peuples a imprimé à son langage; il s'agit d'une étude philosophique du langage en général, mais observée principalement sur la famille aryenne. En d'autres termes, nous avons ici une généralisation et une explication psychologique des faits constatés dans les livres de Brugmann, Delbrück, Paul... Même réduite à ces limites, une telle étude offre un réel intérêt. Elle en offrira surtout aux lecteurs qui veulent se contenter de connaître les résultats, et qui n'ont pas l'intention de se former par eux-mêmes une opinion sur les phénomènes linguistiques. On doit être reconnaissant à l'auteur, qui s'est fait un nom célèbre dans la philosophie, de s'être familiarisé à ce point avec les livres de philologie pure. Il serait d'ailleurs injuste de lui demander autre chose et de lui demander plus qu'il n'a voulu donner. Nous n'avons pas affaire à un linguiste de métier, mais à un esprit fin et exercé qui nous communique ses aperçus

sur un domaine qui n'est pas le sien. Pour les psychologues, en particulier, ce livre aura l'avantage de substituer des notions concrètes et précises aux maigres et pâles théories dont ils se contentent trop souvent.

### ITALIE.

*Conferenze Dantesche tenute nel MDCCC a cura del comitato Milanese della Società Dantesca italiana. II. Arte, scienza e fede ai giorni di Dante. . .* Milano, Ulrico Hoepli, 1901. Petit in-8°, xxxi et 323 pages avec planches.

Une première série des *Conferenze Dantesche* de l'année 1898 avait été publiée par l'éditeur milanais Ulrico Hoepli. La seconde série que nous annonçons contient huit conférences dont il suffit d'indiquer les sujets et les noms des auteurs pour en faire comprendre la valeur et l'intérêt :

Pasquale del Giudice. La féodalité italienne au XIII<sup>e</sup> siècle.

Nino Tomassia. Vie du peuple au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle.

Luigi Rocca. La papauté et l'Église au XIII<sup>e</sup> siècle.

Paul Sabatier. Saint François et le mouvement religieux au XIII<sup>e</sup> siècle. En français.

Felice Tocco. Les courants de la pensée philosophique au XIII<sup>e</sup> siècle.

Michele Scherillo. Dante et l'étude de la poésie classique.

Francesco Novati. La vie et la poésie courtoise au XIII<sup>e</sup> siècle.

Francesco Flamini. Poètes et poésie du peuple aux temps de Dante.

On ne s'est pas borné à reproduire le texte des conférences. Les auteurs y ont ajouté l'indication des témoignages sur lesquels ils se sont appuyés.

Le volume est illustré par la phototypie de plusieurs miniatures de ce manuscrit véronais du *Tacuinum sanitatis* dont il a été rendu compte dans le *Journal des Savants*, année 1896, p. 518-540.



# JOURNAL DES SAVANTS.

FÉVRIER 1901.

---

*ESSAI SUR SUÉTONE,*

par M. Alcide MACÉ. (1 vol. in-8°, Paris, Fontemoing, 1900.)

L'*Essai sur Suétone*, que vient de nous donner M. Alcide Macé, maître de conférences à la Faculté de lettres des Rennes, est un livre très sérieusement fait, qui a demandé de longues recherches et pris beaucoup de temps. M. Macé connaît à fond la littérature de son sujet; je ne crois pas qu'aucun des mémoires publiés en France ou à l'étranger sur Suétone (et Dieu sait s'ils sont nombreux!) lui ait échappé. Je pourrais citer plusieurs parties de son livre qui sont intéressantes et justes, où il a bien réfuté des opinions douteuses et trouvé à des questions difficiles des réponses satisfaisantes; mais je demande la permission de passer un peu les qualités de l'ouvrage sous silence et d'insister davantage sur les défauts que j'ai cru y remarquer. Ces défauts me paraissent de ceux qui sont le plus ordinaires dans les travaux de nos jeunes érudits, et je crois utile de les leur signaler pour qu'ils apprennent à s'en guérir.

Le livre de M. Macé, à le prendre dans son ensemble, et en négligeant quelques subdivisions de détail, se divise en deux parties, d'une étendue presque égale, la biographie de l'auteur et une étude de ses divers ouvrages. Je vais m'occuper successivement de chacune d'elles.

La biographie de Suétone, si l'on s'en tient à ce qui est certain, pourrait être complète en quelques lignes; M. Macé lui a consacré presque deux cents pages. Ce n'est pas qu'il ait découvert des documents nouveaux, mais il a tiré des anciens toutes sortes de conséquences, dont quelques-unes me paraissent fort hasardées. L'hypothèse a longtemps fleuri dans les dissertations hollandaises et allemandes; il me semble que l'Allemagne est en train d'y renoncer, et que les travaux de critique érudite qu'elle nous envoie depuis quelque temps sont plus sobres de conjectures; ce n'est guère le moment chez nous d'y revenir. Celles que M. Macé nous donne sont en général ingénieuses, et il les présente de

manière à les rendre vraisemblables ; mais, vraiment, il y en a trop. On trouve trop souvent dans son livre des phrases comme celles-ci : « Chez Pline, Suétone a *dû* personnellement connaître Tacite . . . il a *dû* être un des auditeurs les plus attentifs des lectures publiques, quand Titinius Capito faisait l'oraison funèbre des victimes de Domitien . . . puisqu'il a été disgracié avec Septicius Clarus, il a *dû* entrer en charge en même temps que lui . . . à la cour d'Hadrien, il a *dû* fréquenter le poète Florus, qui *doit* être le même que l'historien . . . etc. » Il ne faut pas se lasser de redire que ce n'est pas enrichir un sujet que de le semer d'hypothèses, que tout ce qu'on bâtit sur des faits qui ne sont que probables ne peut pas être solide, et qu'on doit avoir le courage de savoir ignorer.

M. Macé essaye d'abord d'établir la date exacte de la naissance de Suétone, et il espère y avoir mieux réussi que M. Mommsen, ce qui lui cause une légitime fierté. M. Mommsen le fait naître en 77, et la raison qu'il a de le croire, c'est que Pline nous apprend qu'en 101 Suétone obtint le tribunat militaire. Or, nous savons que les *tribuni militares honores petitori* ne pouvaient l'être que s'ils avaient vingt-cinq ans au moins. Il est vrai que M. Mommsen lui-même avoue qu'on n'est pas certain que l'âge fût le même pour les tribuns militaires appartenant à l'ordre équestre et aux fonctions civiles ; et, dans tous les cas, si les uns et les autres ne pouvaient pas être nommés avant vingt-cinq ans, ils pouvaient toujours l'être après. M. Macé pense que c'était le cas de Suétone, et qu'il devait être né quelques années avant l'époque fixée par M. Mommsen. Parmi les raisons qu'il en donne, il y en a une qui me semble très sérieuse. Suétone, parlant d'un fait qui s'est passé en 88, dit qu'il était alors *adulescentulus*, expression qui ne conviendrait guère s'il n'avait eu que onze ans. Je suis moins frappé de ce que dit M. Macé, qu'il n'est pas vraisemblable que Pline eût appelé Suétone son camarade (*contubernalis*), s'il y avait eu entre eux quinze ans de distance. Il ne peut être ici question que d'une camaraderie d'études communes, qui peut réunir des gens d'âge très différent. Nous savons d'ailleurs que les jeunes gens qui faisaient leurs premières armes sous la tente même du général étaient appelés ses *contubernales*, quoique la différence d'âge fût entre eux beaucoup plus grande. Quant aux autres preuves, qu'on pourrait appeler morales, elles ne me semblent pas très solides ; telle est, par exemple, celle que M. Macé tire de la conduite de Suétone, qui, après avoir obtenu pour lui le tribunat militaire, demande qu'on le transfère à l'un de ses parents. Le dédain de ces « brillants insignes » lui paraît plus explicable chez un homme de trente et un ans que chez un jeune chevalier de vingt-cinq : — ignore-t-il donc qu'on aime les décorations à tout âge ! —

Il insiste beaucoup aussi sur un autre argument qui lui paraît victorieux et qui me touche beaucoup moins que lui. Dans une lettre de l'année 103, Pline, toujours empressé à être utile à son ami, sollicite et obtient pour lui le *jus trium liberorum*; selon M. Macé, cette libéralité suppose que Suétone devait avoir alors un âge plus avancé que celui que M. Mommsen lui donne; les termes mêmes dont Pline se sert en écrivant à l'empereur lui sont une raison de le penser. Il y est dit que le mariage de Suétone n'a pas été fécond, *matrimonium parum felix*, et qu'il convient de lui accorder ce que la malignité de la fortune lui refuse. « S'il n'avait eu que trente-six ans, ajoute M. Macé, l'empereur aurait pu répondre : Patience! Ce ménage peut encore espérer que la fortune lui sera moins rigoureuse. Au contraire, on comprend que Trajan ait consenti à récompenser le « courage malheureux » d'un père de quarante-quatre ans. » J'avoue que pour moi je ne le comprends guère. Un homme de quarante-quatre ans n'est pas plus condamné à un mariage stérile qu'un homme de trente-six, et une épigramme de Martial, que j'aime mieux ne pas citer, prouve que le *jus trium liberorum* s'accordait à des gens qui n'avaient aucune raison de désespérer d'être pères. — En somme, il résulte de tout ce débat qu'en 101 Suétone avait vingt-cinq ans au moins, mais qu'il est probable qu'il avait un peu davantage. Voilà tout ce que l'on sait de sûr, et, dans les affirmations, on ne doit pas aller plus loin.

Après avoir allongé la vie de Suétone, M. Macé a naturellement cherché à la remplir. Dans ses premières années, que nous ne connaissons pas, qu'a-t-il pu faire? M. Macé pense qu'il a été professeur. Assurément, ce n'est pas impossible, mais rien ne prouve que ce soit certain. Le titre de *γραμματικός*, que Suidas lui donne, et celui de *φιλόλογος*, qu'il reçoit de Lydus, concernent plutôt le caractère de ses ouvrages que la nature de sa profession; M. Macé le reconnaît. Il attache plus d'importance au mot *scholasticus*, par lequel Pline le désigne. Mais ce nom, qui convient en effet au maître, est peut-être plus souvent encore attribué aux élèves qui suivent ses cours. En réalité, il signifie celui qui a le goût des études, qui s'y livre avec passion, et c'est bien l'idée que nous avons de Suétone : un homme qui a tant écrit, et sur des sujets aussi différents, a dû étudier toute sa vie. Dans un autre passage de ses lettres, Pline appelle *scholasticus* le rhéteur Isée, qui vint donner à Rome, avec un grand succès, des séances de déclamation, et je remarque qu'en général, quand ce mot est pris dans le sens de professeur, c'est aux rhéteurs qu'il s'applique. Cependant M. Macé ne veut pas que Suétone ait professé la rhétorique; il affirme que c'est la grammaire qu'il

enseignait. Il reconnaît qu'il n'a qu'une seule raison de le croire, mais cette raison lui paraît suffisante : « c'est que la méthode, l'esprit grammatical anime toute son œuvre ; » c'est qu'il fait intervenir, à tout propos, et quelquefois hors de propos, la grammaire dans ses livres ; c'est qu'à la manière dont il la célèbre en tête de son opuscule *De grammaticis et rhetoribus*, on voit bien qu'il plaide *pro domo sua*. Il me semble que de tous ces faits, qui sont parfaitement exacts, la seule conclusion qu'on puisse légitimement tirer, c'est qu'il avait pour elle une très grande prédilection, mais non pas qu'il l'a jamais enseignée. Varron a écrit le *De lingua latina*, Messala a composé tout un ouvrage sur la lettre *S* ; on ne s'est jamais pourtant avisé d'en conclure qu'ils tenaient, l'un ou l'autre, une école de grammairien.

Mais voici enfin un détail certain. Suétone était un avocat ; nous le savons par une lettre de Pline. Il répond à son ami qui, effrayé par un songe qui lui faisait craindre de perdre son procès, l'avait prié d'obtenir du tribunal une remise. A propos de cette lettre, M. Mommsen nous dit « qu'elle a bien l'air d'être adressée à un homme qui débute au barreau ». M. Macé s'empresse d'adopter cette conjecture, et, sans la discuter davantage, il en tire toutes sortes de conséquences. Quant à moi, j'ai beau relire la lettre, je n'y trouve pas un mot qui confirme l'hypothèse de M. Mommsen. La lecture des ouvrages de Suétone nous prouve qu'il était très superstitieux. Pour qu'un songe lui fît peur et l'empêchât de plaider, il n'était pas nécessaire que ce fût la première fois qu'il prenait la parole devant les juges ; il suffisait que la cause fût importante et qu'il tint à la gagner. Il me semble que s'il avait fait ce jour-là ses débuts. Pline n'aurait pas manqué de le laisser entendre. Il aurait insinué quelque part qu'il comprend ses inquiétudes et la raison qui le fait hésiter. Au moment où il lui raconte qu'ayant eu lui-même un mauvais songe, un jour qu'il avait à plaider une affaire très grave, il n'en a pas tenu compte, et que, pourtant, il était encore tout à fait jeune, *adulescentulus adhuc*, on s'attendrait qu'il ajoutât : « J'étais jeune alors et débutant comme vous. » Il n'y a donc pas un mot qui nous empêche de croire que Suétone était, même avant 96, un avocat de profession, que peut-être il l'avait toujours été. tout en restant, ce qu'il ne cessa jamais d'être, un homme d'études *scholasticus*.

Vers l'an 101, Suétone obtint et refusa ce tribunat militaire dont il a été question plus haut. Voici comment M. Macé raconte l'événement : « Neratius Marcellus, avant de partir pour la Bretagne (dont il était nommé gouverneur), s'occupait de recruter son état-major. Or Suétone, tenté sans doute par l'exemple de son père, l'ancien officier

d'Othon<sup>(1)</sup>, avait d'abord sollicité d'y être admis comme tribun; puis, ce grade une fois obtenu, avant même que son nom fût immatriculé sur les rôles, il pria avec la même instance son protecteur Pline, de faire transférer l'angusticlave à son parent Cæsennius Silvanus. Y réussit-il? C'est fort probable, car Pline, consul en 100, était en passe de faire pardonner même un caprice à son protégé. Il indique, d'ailleurs, que ce qu'il demande est encore très facile à obtenir. Si Suétone n'était plus curieux des insignes du tribun, Neratius Marcellus ne tenait sans doute pas outre mesure à conserver, parmi ses officiers, un *grammaticus* qu'il n'avait admis que par faveur, et dont la vocation militaire était si peu décidée. » Ce récit est piquant, mais il n'est pas tout à fait juste. Les mots d'*état-major* et de *vocation militaire* sont déplacés ici. Il s'agit d'un de ces tribunats semestriels qui s'accordaient aux fonctionnaires civils et qui portaient le titre et le rang de chevalier. Les légats des provinces impériales disposaient de quelques-unes de ces places et les distribuaient à leurs amis. On en était très friand à Rome, et nous voyons que Pline demanda la même faveur à Sosius Senecio pour un autre de ses *contubernales*<sup>(2)</sup>. Ces fonctions n'avaient rien de militaire que le nom; tout au plus y pouvait-on être astreint à quelque service dans les bureaux. Soyons sûrs, dans tous les cas, que Suétone n'a pas eu un moment l'idée de se faire soldat à trente-deux ans, ce qui serait un peu tardif; il n'a pas songé à partir pour la Bretagne et à y commencer une carrière nouvelle. Martial aussi, qui de tous les hommes était le moins fait pour la vie des camps, fut tribun militaire, et il semble bien qu'il le fut sans sortir de Rome : *Vidit me Roma tribunum*<sup>(3)</sup>.

M. Macé, qui ne paraît pas s'être rendu un compte exact de ce qu'était le tribunat semestriel, croit que Suétone ne songea à devenir tribun que parce qu'il ne voulait ou ne pouvait plus être avocat, et il se demande quelles peuvent être les raisons qui l'ont éloigné si vite d'une profession qu'il n'exerçait que depuis quatre ans. C'était peut-être « l'indécision malheureusement trop fréquente chez les hommes adonnés aux études spéculatives ». Mais il est plus porté à croire que ses tentatives au barreau n'avaient pas été heureuses et, une fois en train de faire des conjectures, il trouve à ce malheur plusieurs raisons qui lui paraissent

<sup>(1)</sup> Suétone nous apprend (*Otho*, 10) que son père était *tribunus angusticlavus* dans l'armée d'Othon. A ce propos, M. Macé se sert d'une expression qui n'est pas juste; il dit que Suetonius Lactus, le père de notre Suétone, com-

mandait la XIII<sup>e</sup> légion. Depuis César, les légions n'étaient plus commandées par des tribuns, mais par un *legatus* particulier.

<sup>(2)</sup> Pline, *Epist.*, IV, 4.

<sup>(3)</sup> Martial, III.

très plausibles : « Son éloquence était froide ; il n'est pas impossible qu'il ait ennuyé les juges et qu'il se soit ennuyé lui-même et, sans doute, il ne renouvela pas son essai de 97 », en sorte qu'il n'aurait plaidé qu'une fois dans sa vie, toutes choses dont nous ne savons pas le premier mot. Ce qu'il y a uniquement de vrai, c'est que le tribunat n'était pas, comme le croit M. Macé, la dernière ressource d'un découragé, mais plutôt la récompense ordinaire des services et du talent, en sorte que la raison qui lui fait croire que Suétone n'avait eu jusque-là aucun succès est précisément celle qui paraît prouver qu'il avait bien réussi.

C'est ainsi qu'à l'aide de conjectures entassées et en bâtissant hardiment dans le vide, M. Macé arrive à nous donner une biographie complète de Suétone. Il le montre changeant sans cesse de profession, parce qu'il n'a de succès dans aucune, enseignant la grammaire, plaidant au Forum, puis manifestant des velléités militaires qui ne sont pas suivies d'effet, de façon, nous dit M. Macé, qu'il a été un professeur sans élèves, un avocat sans cause, un tribun sans soldats, comme il était un chevalier sans cheval. Voilà une destinée fort affligeante pour un si savant homme, et nous serions fort tentés de le plaindre si nous ne songions, pour nous rassurer, que cette existence tourmentée qu' imagine pour lui M. Macé ne repose que sur des hypothèses. On vient de voir que nous n'avons pas de raison décisive de croire qu'il ait jamais été professeur, qu'il n'est pas prouvé qu'il n'ait débuté au barreau qu'à l'âge de vingt-huit ans et parce qu'il ne pouvait pas faire autre chose, enfin qu'il est certain que ce n'est pas pour être vraiment soldat, et parce qu'il n'avait pas d'autres ressources qu'il a demandé le tribunat militaire. Dès lors, toute cette histoire tombe par terre, et l'on se demande si c'était véritablement la peine de consacrer la moitié d'un volume et tant de laborieuses recherches à construire un si fragile édifice.

Si la première partie du livre de M. Macé me paraît trop longue, je trouve la seconde beaucoup trop courte. Après tant de peine prise, tant de travail dépensé, et peut-être un peu perdu, à refaire la biographie de Suétone, il ne restait plus à M. Macé assez de temps et d'haleine pour ce qui devait être l'essentiel de l'œuvre qu'il avait entreprise, c'est-à-dire pour étudier à fond les ouvrages très nombreux et très divers de son auteur. Il y en a deux surtout qui méritaient d'être l'objet d'un examen sérieux : les *Césars* et le *De viris illustribus*. M. Macé a dit sur eux de très bonnes choses, mais il n'a pas tout dit. Certaines questions, qu'il convenait d'approfondir, ont été posées à peine, d'autres entièrement négligées.

C'est ainsi qu'à propos des *Césars*, il n'a pas donné assez d'explications,

et des explications assez justes, sur les tendances politiques de l'ouvrage. Il a bien raison de dire: « Suétone ne parle que fort rarement en son nom, et l'on chercherait vainement dans ses livres une profession de foi politique. » Cependant il ajoute « qu'en examinant de près certaines de ses expressions, on peut, sans en forcer le sens, y reconnaître les idées ou les illusions du parti du Sénat ». Et naturellement il suppose que les illusions lui viennent de la société *patricienne*<sup>(1)</sup> qu'il rencontrait chez Pline. Il y rencontrait sans doute Tacite, et probablement il subit son influence. « Ces deux écrivains, presque en tout si différents, ont au fond, sur bien des questions, sur tel ou tel empereur, sur le principat même, sur le Sénat, des opinions communes. Comment expliquer ces rencontres, sinon précisément par le fait que Suétone, le chevalier, avait pendant de longues années, fréquenté la même société que Tacite, le consulaire? » C'est une erreur; Suétone ne s'inspire pas des rancunes d'une coterie étroite et fermée; il reproduit le sentiment commun; il parle comme parlait tout le monde; il juge Tibère, Caligula, Claude, comme les jugeait, à la cour même de Néron, Sénèque, un partisan et un serviteur du principat<sup>(2)</sup>, comme on les jugeait partout. Loin qu'il ait été influencé par Tacite, il arrive quelquefois que Tacite est bien plus modéré que lui. Suétone ne semble pas douter que ce soit Néron qui ait mis le feu à Rome; c'était le bruit public et il le répète. Tacite ne se prononce pas; il nous dit « qu'on ne sait pas si l'incendie est dû au hasard ou à un crime du prince ». Pour bien établir que Suétone conserve encore les illusions de l'époque républicaine et « du parti du Sénat », M. Macé nous montre que, pour lui, le consulat, non seulement sous Trajan, mais même sous Caligula, est toujours la magistrature suprême, le pouvoir souverain, *summa potestas*. « Suétone, dit-il, constate, avec une stupeur candide, que Caligula ayant déposé les deux consuls avant de nommer leurs successeurs, pendant trois jours, l'État fut privé de sa clé de voûte. » Tacite est bien plus perspicace, bien moins esclave des sentiments du « parti du Sénat »; il voit très nettement que le pouvoir est dans les mains d'un seul homme, et il le dit: *non alia re romana quam si unus*

<sup>(1)</sup> Nous devrions bien cesser d'employer ce mot de patricien pour signifier sénateur ou membre de l'aristocratie romaine. Ni Tacite, ni Pline n'étaient patriciens, et il y en avait fort peu dans leur société.

<sup>(2)</sup> Je ne sais pourquoi M. Macé adopte l'opinion de M. Dirichlet qui accuse Sénèque d'avoir été l'inspirateur

de l'opposition mondaine, laquelle n'a fait que reproduire les jugements qu'il a portés sur les Césars. Sénèque n'était pas un homme d'opposition; il disait ce qu'il avait vu, ce que tout le monde pensait comme lui; il n'aurait certainement pas parlé comme il faisait s'il avait cru heurter les opinions du prince et de la cour.

*imperitet*. Il n'est pas dupe des belles paroles de Tibère, qui, à propos d'un jugement qu'on voulait différer, invoquait le respect des lois, le salut de la république, les droits du consul Varron : « Comme s'il pouvait être question des lois en cette affaire, que Varron fût vraiment un consul, et le gouvernement de Tibère, une république ! » Je crois donc, je le répète, que Suétone n'était pas un homme de parti, pas plus du « parti du Sénat » que d'un autre, que ni Tacite, ni la société *patricienne* de Pline le Jeune n'ont eu aucune influence sur lui, qu'il suit l'opinion commune et nous donne une idée assez exacte de ce qu'on disait à Rome à ce moment.

En s'occupant de la biographie de Suétone, et à propos des fonctions qu'il a remplies auprès d'Hadrien, M. Macé a été amené à parler d'un point très important qui concerne les sources où l'historien a puisé pour écrire les *Césars*. Secrétaire (*ab epistulis*) de l'empereur, établi au Palatin, il avait toute sorte de facilités pour consulter les archives impériales. L'a-t-il fait réellement ? On n'en peut guère douter, quand on connaît sa curiosité. M. Macé a traité cette question d'une manière très complète et, en général, ses conclusions me semblent justes. J'ai pourtant quelque scrupule à croire que c'est là que Suétone avait lu les autographes des vers de Néron. Les expressions dont il se sert (*venere in manus meas*) semblent plutôt convenir à une découverte qu'on doit au hasard. « Cette trouvaille, dit M. Macé, n'a pu être faite qu'aux archives et elle indique que le secrétaire *ab epistulis* y était très assidu. » J'avoue que je ne vois pas bien pourquoi on y aurait gardé ces brouillons ; ce n'étaient pas des documents officiels. Il est plus vraisemblable qu'ils avaient été recueillis par quelque collectionneur de cette époque : — il y en avait alors comme aujourd'hui, — et Suétone devait les connaître et les fréquenter. Pour écrire l'histoire comme il la comprenait, il avait moins besoin de s'enfermer dans les archives de l'État que de lire les pamphlets du temps, qu'on n'a pas l'habitude d'y garder, de se faire ouvrir les bibliothèques privées et d'en fouiller les endroits les plus secrets, et surtout de faire parler les mauvaises langues.

Pour ne pas quitter encore les *Césars*, j'aurais souhaité que M. Macé en eût étudié à fond la composition, et nous fit connaître le résultat de son étude. Je ne vois guère qu'un passage de son livre où il ait touché à cette question ; à propos de cette affectation de Suétone de ne tenir aucun compte de la chronologie, M. Macé croit que c'est une habitude de grammairien. « Seul un *grammaticus* pouvait s'aviser d'exposer des biographies d'après le plan qu'a suivi Suétone : il catalogue les passions, les vertus, les vices, les présages, les « articles » au fond les plus divers,



comme il eût catalogué dans les paragraphes d'une « ars » les noms, les verbes, les adjectifs, les particules. Il divise, il subdivise, et l'on peut dire qu'il nous a conservé des « fragments » de la vie et du caractère de ses Césars, comme Nonius Marcellus et ses confrères nous ont transmis des fragments d'Ennius ou de Lucilius. Ce sont des séries d'exemples. » Je crois que l'explication véritable est plus simple. En agissant comme il l'a fait, Suétone voulait rompre avec les usages ordinaires; comme presque tous les historiens se faisaient une loi de raconter les événements année par année, et que c'était ce qui caractérisait surtout leur manière, en faisant autrement qu'eux, en cessant d'être un *annaliste*, Suétone montrait clairement et d'un seul coup qu'il avait compris autrement l'histoire, et qu'il inaugurerait une méthode nouvelle. Ce qu'était cette méthode, à quels besoins elle répondait, et ce que l'auteur y a introduit de nouveau, voilà ce qu'il aurait fallu nous dire, ce que nous aurions désiré apprendre, d'autant plus que ce genre qui naissait était réservé à un grand avenir, que l'histoire anecdotique devait détrôner la grande histoire et dominer sans contestation jusqu'à la fin de l'Empire.

Mais peut-être aurais-je encore plus souhaité que M. Macé insistât sur le *De viris illustribus*. Il en a compris toute l'importance et réfute quelques assertions de Reifferscheid, qui a traité l'ouvrage avec trop de dédain; mais il n'a pas eu assez de temps et assez d'espace pour s'étendre sur ce sujet autant qu'il l'aurait voulu, et comme il était convenable de le faire. Songeons que c'est une histoire de la littérature latine, et la plus parfaite probablement qui existât alors, puisque nous ne voyons pas qu'on ait songé à la refaire, et que S. Jérôme s'en est servi pour enrichir et compléter la Chronique d'Eusèbe. Depuis Cicéron, qui a parlé avec tant d'enthousiasme des vieux poètes et des orateurs de Rome, les études de critique littéraire se continuaient dans les écoles, où le grammairien non seulement faisait lire les grands écrivains, mais discutait leur mérite et se permettait de leur assigner des rangs. Ceux de l'époque d'Auguste y avaient été introduits par Cæcilius Epirota et la postérité avait commencé pour eux presque de leur vivant. Tout ce travail fut résumé par Quintilien, qui présenta dans son X<sup>e</sup> livre un tableau des lettres romaines esquissé à larges traits. Suétone le reprit à sa manière sous cette forme biographique qu'il semble affectionner. Nous n'avons plus de son ouvrage que quelques parties intactes et beaucoup de fragments épars, mais il en reste assez pour qu'on puisse s'en faire une opinion exacte. Les jugements littéraires n'y sont pas aussi absents qu'on le croit au premier abord, et ce serait une étude intéressante de les dégager

des détails de biographie où ils se cachent. M. Macé en cite un exemple curieux qui éclaire un certain côté de l'histoire des lettres à cette époque. Il s'agit de Lucain, dont Suétone nous dit : *Poemata ejus etiam prælegi memini, confici vero ac proponi venalia non tantum operose ac diligenter sed et inepte quoque*. Ces mots nous ramènent certainement à l'époque où Suétone fréquentait les écoles de grammairiens, et aux violents débats que soulevait alors la réputation de la *Pharsale*. Elle était encore dans sa fraîcheur, n'ayant pu paraître au jour qu'après la mort de Néron. Il est probable qu'elle avait profondément ému la jeunesse et qu'elle possédait des admirateurs passionnés. Mais, vers le même temps, l'enseignement de Quintilien avait commencé; il tentait de ramener l'opinion publique vers l'école de Cicéron; il attaquait ouvertement Sénèque; il disait de Lucain que c'était plutôt un orateur qu'un poète, à quoi Martial répondait par ces vers :

Sunt quidam qui me dicant non esse poetam,  
Sed qui me vendit bibliopola putat.

La phrase de Suétone confirme les vers de Martial; elle nous apprend que la *Pharsale* était un grand succès de librairie, et de plus qu'on la lisait avec passion dans les écoles, que certains maîtres ne reculaient devant aucun moyen (*operose et diligenter*) pour la faire admirer, mais elle montre aussi que Suétone n'était pas du parti des admirateurs (*inepte quoque*). On peut l'induire encore d'un autre passage de son livre qui complétera celui-ci. Nous avons sur Lucain quatre témoignages importants; la Silve de Stace adressée à sa veuve, le récit de ses derniers moments dans Tacite, les fragments de sa biographie par Suétone, et sa vie, attribuée à Vacca, qu'on lit à la suite de celle de Suétone dans l'édition de Reifferscheid. Deux de ces textes sont évidemment favorables au poète, et deux lui sont contraires. Ceux qui sont favorables se gardent bien de nous dire que Lucain, avant de mourir, avait dénoncé sa mère. Au contraire, Suétone le rapporte, comme Tacite, et avec plus de dureté que lui : *ad humillimas devolutus preces, matrem quoque innoxiam inter socios nominavit, sperans impietatem sibi apud parricidam principem profuturam*. Ce sont ces indications, un peu incertaines au premier abord, qu'il faudrait réunir, éclairer les unes par les autres, et qui nous donneraient des renseignements précieux sur les opinions littéraires de Suétone. Je crois qu'elles compléteraient pour nous sa physionomie, et que M. Macé nous aurait rendu un grand service, s'il les avait recueillies et étudiées.

Mais je ne veux pas trop insister sur ce qui manque à son livre. Il

a reconnu lui-même de très bonne grâce, dans son avant-propos, que pour être complet, il lui aurait fallu plusieurs volumes. « En touchant à tous ces sujets, dit-il, nous nous résignons d'avance à ne pas les épuiser. » Pourquoi donc s'y résigner ? Qui condamnait d'avance M. Macé à faire une œuvre incomplète ? Puisqu'il s'occupait d'un polygraphe, ne lui était-il pas facile, au lieu de prendre son œuvre entière, de n'en choisir qu'une partie ? En se bornant, par exemple, aux *Césars*, ou au *De viris illustribus*, il nous aurait donné un ouvrage achevé et sur lequel on n'aurait plus besoin de revenir. Voilà ce qu'il devait se dire avant de commencer son ouvrage ; voilà ce que devaient lui conseiller ceux auxquels il a présenté le sujet de la thèse qu'il se proposait d'écrire. C'est le devoir des professeurs de nos Facultés de bien éclairer les jeunes maîtres sur ce qu'est une thèse de doctorat. Il faut qu'ils découragent impitoyablement toute entreprise trop vaste ; ils doivent n'accepter que des sujets nettement circonscrits, limités dans leur étendue, et surtout qui ne demandent pas neuf ans de travail. Quand on a passé neuf ans à faire sa thèse, il est à craindre qu'on ne fasse pas autre chose.

GASTON BOISSIER.

---

*TYCHONIS BRAHE ASTRONOMIÆ INSTAURATÆ MECHANICA.*

Notre illustre et regretté confrère, M. Joseph Bertrand, a jadis fait connaître aux lecteurs du *Journal des Savants*<sup>(1)</sup> la part qui revient à Tycho Brahé dans les progrès de l'astronomie. S'il était encore des nôtres, il applaudirait aux mesures que l'Académie des sciences de Stockholm vient de prendre pour célébrer dignement, le 24 octobre prochain, le 300<sup>me</sup> anniversaire de la mort de celui qu'elle appelle « le grand fondateur de l'astronomie pratique moderne ». Notre recueil ne saurait passer sous silence un projet qui trouvera de l'écho dans tous les pays où la mémoire de Tycho Brahé est restée en honneur.

L'Académie de Stockholm tiendra, le 24 octobre 1901, une séance solennelle, dont le programme n'est pas encore arrêté. De plus, elle a décidé de prendre sous ses auspices une reproduction photolithographique de l'édition originale de l'*Astronomiæ instauratæ Mechanica*. L'histoire de ce livre mérite d'être rappelée en quelques mots.

<sup>(1)</sup> Année 1864, p. 69-91.

La plus longue et la plus intéressante période de la vie scientifique de Tycho Brahé s'écoula dans la petite île de Hven, située à trois lieues de Copenhague, et qui fait aujourd'hui partie du royaume de Suède. Le roi de Danemark, Frédéric II, grand protecteur des sciences, en avait concédé la jouissance viagère à un savant dont il appréciait le génie et qui était une des gloires de son pays. Tycho Brahé put, sans avoir à compter, y faire construire, comme par enchantement, un somptueux château, Uranibourg<sup>(1)</sup>, à côté duquel s'éleva un grandiose observatoire, décoré du nom de Stelbourg. M. Bertrand a parfaitement défini le caractère de ce double établissement, quand il a dit qu'avec le luxe d'un grand seigneur et l'intelligence d'un astronome consommé, Tycho y réunit, aux convenances d'une existence fastueuse, toutes les dispositions favorables à l'étude de l'astronomie. La première pierre du château fut posée le 8 août 1576 par l'ambassadeur de France, Charles de Dantzai, qui fit graver cette inscription sur une plaque de marbre :

REGNANTE IN DANIA FREDERICO II, CAROLUS DANTZEUS AQUITANUS, REGIS GALLORUM IN DANIA LEGATUS, DOMUI HUIUS PHILOSOPHIE INPRIMISQUE ASTRORUM CONTEMPLATIONI, REGIS DECRETO, A NOBILI VIRO TICHONE BRAHE DE KNUDSTRUP EXTRACTE, VOTIVUM HUNC LAPIDEM MEMORIE ET FELICIS AUSPICII ERGO POSUIT ANNO M. D. LXXVI, VI IDUS AUGUSTI<sup>(2)</sup>.

C'est dans ce ravissant séjour, où rien ne manquait, pas même une imprimerie, pas même ni un moulin à papier<sup>(3)</sup>, que Tycho Brahé, au milieu de disciples dociles et avides de savoir, poursuivit, pendant une vingtaine d'années, à l'aide d'instruments inventés ou perfectionnés par lui-même, des observations et des calculs qui devaient avoir une grande influence sur l'avenir de l'astronomie.

Malheureusement, Christian IV, fils et successeur de Frédéric II, ne s'intéressait guère aux travaux astronomiques. Il prêta l'oreille aux propos de courtisans jaloux de la gloire qui entourait le créateur et maître d'Uranibourg. Tycho Brahé ne fit rien pour conjurer l'orage. Il se décida à quitter, sans bruit et sans récrimination, une résidence qui devait lui être chère à tant de titres. C'est à peine s'il exprima discrè-

<sup>(1)</sup> L'usage s'est introduit d'appeler ainsi le château de Tycho Brahé. Il serait plus correct d'écrire *Ūranienburg*, comme porte l'inscription du portrait peint en 1586.

<sup>(2)</sup> *Astronomie instaurate Mechnica*, fol. H. 3.

<sup>(3)</sup> L'inscription mise sur la papeterie a été rapportée par J. Resen, *Inscriptiones Haffnenses*, page 335.

tement ses regrets dans une longue élégie latine qui commence par ces vers <sup>(1)</sup> :

Dania, quid merui? Quo te, mea patria, læsi  
 Usque adeo ut rebus sis minus æqua meis?  
 Scilicet illud erat, tibi quo nocuisse reprimar,  
 Quo majus per me nomen in orbe geras?  
 Dic age, quis pro te tot tantaque fecerat ante,  
 Ut veheret famam cuncta per astra tuam?

Après s'être volontairement exilé de l'île de Hwen et avoir séjourné quelques mois à Copenhague, Tycho Brahé passa en 1597, avec sa femme et ses six enfants, dans le Holstein, où Henri, comte de Rantzau, lui offrait l'hospitalité dans son château situé à Wandsbeck, près de Hambourg.

Tycho Brahé avait transporté dans sa nouvelle résidence l'imprimerie qu'il avait d'abord installée dans l'île de Hwen, et d'où étaient sortis plusieurs volumes très correctement exécutés par un typographe nommé Christophe Weidam <sup>(2)</sup>. L'imprimeur de Hambourg que Tycho Brahé fit

<sup>(1)</sup> Gassendi, *Tychonis Brahei vita*, page 143.

<sup>(2)</sup> La Bibliothèque nationale possède quatre ouvrages imprimés dans l'atelier d'Uranibourg, savoir :

I. *Tychonis Brahe Dani de mundi ætherei recentioribus phænomenis liber secundus*, qui est de illustri stella caudata ab elapso fere triente novembris anni 1577 usque in finem januarii sequentis inspecta. Uraniburgi. Cum privilegio. In-4° (V. 9461).

II. *Tychonis Brahe Dani Epistolarum astronomicarum libri, quorum primus hic illustrissimi et laudatissimi principis Gulielmi, Hassiæ landtgravii, ac ipsius mathematici, literas unaque responsa ad singulas complectitur, cum Cæsaris et regum quorundam privilegiis. Imprimebantur Uraniburgi Daniæ. Prostant Francofurti apud Godefridum Tampachium. M DC X. In-4° (Réserve. V. 1043).* — Épitre dédicatoire adressée par Tycho Brahé à Maurice, landgrave de Hesse, datée d'Uranibourg le jour de l'équinoxe de printemps 1596.

III. *Tychonis Brahe Dani Astronomia instauratæ progymnasmata, quorum hæc*

prima pars de restitutione motuum solis et lunæ stellarumque inerrantium tractat, et præterea de admiranda nova stella anno 1572 exorta luculenter agit. Anno M DC X. Excudi primum cœpta Uraniburgi Daniæ, ast Pragæ Bohemiæ absoluta. Prostant Francofurti apud Godefridum Tampachium. In-4° (Réserve. V. 1042). — Dédié le 31 août 1602, à l'empereur Rodolphe II, par les héritiers de Tycho Brahé.

IV. *Tychonis Brahe Dani de mundi ætherei recentioribus phænomenis liber secundus, cum Cæsaris et regum quorundam privilegiis. Excudi primum cœptus Uraniburgi Daniæ, ast Pragæ Bohemiæ absolutus. Prostat Francofurti apud Godefridum Tampachium M DC X. In-4° (Réserve. V. 1043 [2]).* — Dédié par François Gansneb Tengnagel à « Joannes Barvitijs S<sup>o</sup> Cæsareæ Majestati a consiliis et secretis intimus »; la dédicace est datée : « Ex Musæo Uranico Pragæ, V (sic) nonas februarii 1603. »

Ces trois derniers ouvrages sont les exemplaires de Peiresc, reliés en maroquin rouge, aux armes de ce fervent ami des études astronomiques.

venir à Wandsbeck, s'appelait Philippe de Ohr; c'est à lui que nous devons le curieux volume que l'Académie de Stockholm veut remettre en lumière. Il est intitulé : *Tychonis Brahe Astronomiæ instauratæ Mechanica. Wandesburgi, anno M. D. 110. Cum Cæsaris et regum quorundam privilegiis*. Au bas de la dernière page on lit cette souscription : *Impressum Wandesburgi, in arce Ranzoviana, prope Hamburgum sita, propria auctoris typographia, opera Philippi de Ohr chalcographi Hamburgensis, ineunte anno M. D. 110.*

Ce bel in-folio, de 42 feuillets, qu'il ne faut pas confondre avec une assez médiocre réimpression faite à Nuremberg en 1602<sup>(1)</sup>, contient sans la moindre emphase, une description minutieuse et précise des instruments dont Tycho Brahé s'était servi et dont la plupart avaient été construits d'après ses plans. Il se termine par la description du château de Uranibourg et de l'observatoire de Stelbourg, et par différentes lettres ou pièces de vers que le grand astronome avait reçues de ses amis et admirateurs. En tête est l'épître par laquelle l'auteur prie l'empereur Rodolphe II d'agréer l'hommage d'un livre offert comme une sorte de cadeau d'étrennes. La dédicace est datée du château de Rantzau, la veille des calendes de janvier 1598, c'est-à-dire le 31 décembre 1597.

Sur le titre et sur la dernière page sont gravées les images de deux philosophes, l'un regardant le ciel, l'autre la terre, avec les devises : *SUSPICIENDO DESPICIO*, et *DESPICIENDO SUSPICIO*, devises dont paraît s'être inspiré l'auteur de l'épître ainsi conçue :

Jam dudum sursum, nunc primum specto deorsum,  
Despiciens mundum, suspiciensque Deum<sup>(2)</sup>.

Au verso du titre est le portrait de Tycho Brahé : *Effigies Tychonis Brahe Ottonidis Dani, domini de Knudstrup, et arcis Uranienburg in insula Helligsponti (sic) Danici Huenna fundatoris, instrumentorumque astronomicorum in eadem deponitorum inventoris et structoris, ætatis suæ anno 40, Domini 1586 compl.*

Indépendamment du portrait, l'ouvrage est orné de 25 gravures hors texte, à pleines pages. On y voit la figure des instruments de l'observa-

<sup>(1)</sup> *Tychonis Brahe Astronomiæ instauratæ Mechanica. Noribergæ, apud Levinum Hulsium, anno M DC II. Cum Cæsaris et regum quorundam privilegiis*. In-folio de 54 feuillets. La Bibliothèque nationale (Réserve. V. 231) en possède un magni-

fique exemplaire relié en veau, aux armes de Jacques-Auguste De Thou, qui, dans son Histoire, a fait l'éloge de Tycho Brahé.

<sup>(2)</sup> Gassendi, *Tychonis Brahei vita*, p. 198.

toire, la carte de l'île de Hwen, le plan et l'élévation d'Uranibourg et de Stelbourg.

La plus curieuse de ces gravures est celle du fol. A 4 v<sup>o</sup>, qui est intitulée *Quadrans muralis sive Tichonicus*. C'est la réduction d'un grand tableau, qui représente le savant astronome assis, dirigeant le travail de ses élèves, au milieu de son observatoire, dont une coupe laisse entrevoir la disposition des différentes pièces. Le tableau est muni d'un cartel qui en indique le sujet et la date :

EFFIGIES TYCHONIS BRAHE O. F.  
 ÆDIFICII ET INSTRUMENTORUM  
 ASTRONOMICORUM STRUCTORIS  
 ANNO DOMINI 1587 ÆTATIS SUÆ 40.

Il était l'œuvre de trois artistes : *Thobias Gempertinus*, que Tycho avait amené d'Augsbourg en Danemark, *Johannes de Emöda Stenwichel*, l'architecte d'Uranibourg, et *Johannes de Antwerpia pictor regius Coronæburgensis*. Tycho Brahé, dans la longue explication qu'il a mise en regard de la gravure, donne des renseignements précieux sur ses goûts, sur sa manière de travailler et sur diverses particularités de sa vie. Il vante les qualités du chien de chasse qui est couché à ses pieds. Il avertit qu'il avait laissé sortir de l'Observatoire, en 1590, un globe en cuivre doré pour l'offrir au jeune roi Christian, qui l'honorait de sa visite et qui reconnut ce cadeau par le don d'une magnifique chaîne d'or. A propos des quatre grandes tables de travail qui garnissaient son musée, Tycho Brahé rappelle qu'il entretenait parfois 10 ou 12 jeunes gens, jamais moins de 6 ou 8, pour les initier aux études astronomiques.

Le livre a été certainement composé dans l'île de Hwen, et l'auteur n'a dû y faire que de légères retouches au moment de l'impression. La seule addition qui mérite d'être notée, c'est l'adieu qu'il adresse à son cher Uranibourg :

Uraniae sacrata domus, specula inclyta cæli,  
 Excelso fundata loco, firmataque vallis,  
 Arboribusque herbisque tuis circumscita in hortis,  
 Quæ ter septenos lustrasti cuncta per annos  
 Sidera, dum caput augustum sustollis Olympo,  
 Siccine spreta jaces? Sic nunc orbata quiescis?  
 Forsitan id superis visum quibus Enthea curæ;  
 Ne magna exiguis stringantur munera claustris,  
 Sic volvunt variantque vices terrestria quæque.  
 Sit tibi laus soli qui cælum et sidera torques<sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> *Astron. inst. Mechanica*, fol. H. 2.

Les craintes exprimées dans ces vers sur le sort réservé à Uranibourg n'étaient que trop légitimes. Moins d'un siècle plus tard, quand Picard fut envoyé par notre Académie des sciences dans l'île de Hwen pour déterminer la latitude de l'observatoire de Tycho Brahé, les ruines même de Stelbourg avaient disparu; il fallut faire des fouilles pour en découvrir les fondations.

Le volume dans lequel Tycho Brahé s'est complu à décrire son œuvre a mieux résisté aux injures du temps. Mais il est devenu très rare. M. le professeur Hasselberg, dans une circulaire datée de janvier 1901, déclare n'en connaître que cinq exemplaires : un à Stockholm, deux à Copenhague, un à Prague et un au Musée britannique. Il est vrai que l'enquête de M. Hasselberg n'a pas été poussée à fond. Elle n'a point porté sur les collections parisiennes, et nous pouvons enregistrer ici quatre exemplaires qui viennent grossir la liste dressée par le savant professeur de Stockholm.

Notre Bibliothèque nationale possède trois exemplaires du volume que Tycho Brahé fit imprimer dans le château de Rantzau. Ces trois exemplaires ont conservé la reliure qui leur a été donnée sous les yeux de l'auteur, telle que la décrit J. Resen<sup>(1)</sup>. Les plats, recouverts de velours bleu, portent, frappés en or, d'un côté le portrait de Tycho Brahé, et de l'autre les armes de sa famille, dans des médaillons, autour desquels se lisent ces distiques :

Hic patet exterior Tychonis forma Brahei,  
Pulchior eniteat quæ latet interior.  
Arma, genus, fundi pereunt; durable virtus  
Et doctrina decus nobilitatis habent.

Dans les trois exemplaires les gravures ont été coloriées.

Le premier (Réserve. V. 228) est remarquable par son parfait état de conservation.

Le deuxième (Réserve. V. 229) a fait partie de la bibliothèque de Maurice, prince d'Orange et de Nassau; il provient d'un don de l'auteur. Au bas du titre, on lit : « Ex donatione autoris. — Ex bibliotheca principis Mauritii, principis Auresiani et Nassawi. »

Le troisième (Réserve. V. 230) est le plus précieux. C'est celui dont a parlé Gassendi<sup>(2)</sup>. Avant d'être à la Bibliothèque nationale il appartenait à l'abbaye de Saint-Victor de Paris. Mais il avait une illustre ori-

<sup>(1)</sup> *Inscriptiones Haffnienses*, p. 325. — <sup>(2)</sup> « Quod mihi aliquando, erudito Roboreo intercedente, concessit in manus. » *Tychonis Brahei vita*, p. 151.



gine. Tycho Brahé l'avait offert à Wolfgang Dietrich von Raitenau, archevêque de Salzbourg et légat du Saint-Siège; il avait fait mettre en tête une pièce de vers latins signée de sa main:

Illustrissimo et reverendissimo principi ac domino domino Wolfango Theodorico, archiepiscopo Salisburgensi et Sanctæ Sedis Apostolicæ legato, domino suo clementissimo.

Accipe clementi, princeps Wolfgange, favore  
 Organa sidereas apta notare vias;  
 His ter septenos lustravimus astra per annos,  
 Sustinuit tantum donec Huenna decus;  
 Ast, ubi tam grandes ea parvula ferre triumphos  
 Amplius haud valuit, fataque versa retro,  
 Provida diva poli, cernens instare ruinam,  
 Transtulit hæc alio quo mage tuta perent,  
 Indignum reputans sua sacra perire sub Arcto,  
 Qualia vix alibi splendidus Auster habet.  
 Ergo ea Cæsaribus nunc consecratque dicatque  
 Fulta sub auspiciis, magne Rudolphe, tuis.

Illustrissimæ et reverendissimæ Celsitudinis vestræ submissee addictissimus.

TYCHO BRAHE.

A l'exemplaire de l'*Astronomie instauratæ Mechanica* destiné à l'archevêque de Salzbourg, Tycho Brahé joignit une copie du catalogue de mille étoiles qu'il avait adressé à l'empereur Rodolphe<sup>(1)</sup>. Cette copie, reliée à la suite du volume imprimé, est intitulée : *Tychonis Brahe stellarum octavi orbis inerrantium accurata restitutio*. La préface, qui est plutôt une dédicace à l'Empereur, a été datée du château de Rantzau le 2 janvier 1598. En regard du titre se lisent sept distiques adressés à l'archevêque de Salzbourg :

Hos quoque stelliferos cape, princeps inclyte, fœtus  
 Quos operosa diu noxque diesque dedit,  
 Debuerant equidem quibus orti fulgere in oris,  
 Et jubar hinc imos spargere ad antipodas,  
 Ni superis aliter visum, qui fata gubernant,  
 Uraniaque aliter, quæ sua sacra fovet,  
 Nescia contemni, fraudari, odia invida, noxas,  
 Censurasque rudes, sorditiemque pati.  
 Plurima quæque alias fanda atque infanda tulisset,  
 Regna nisi mallet nunc peregrina sequi;  
 Nec peregrina tamen, cælum tota undique tellus  
 Suspicit, athereis invigilatque viis.  
 Prosperiora igitur cælestia numina spondent,  
 Tanta nec ingratis sunt peritura locis.

<sup>(1)</sup> Sur ce catalogue il faut voir le livre de Gassendi, p. 150.

Le dernier exemplaire que j'ai à citer m'a été signalé à la bibliothèque de l'Observatoire par mon savant confrère M. Maurice Lœvy. Il a précédemment appartenu à l'astronome Joseph Nicolas de L'Isle, à la mort duquel il passa au Dépôt des cartes et plans de la marine, d'où il est venu à l'Observatoire. Il est recouvert d'une reliure moderne et a été dépouillé du portrait.

Malgré tout, la rareté de l'édition originale de l'*Astronomiæ instauratæ Mechanica* est assez grande, et le livre est par lui-même assez précieux pour justifier pleinement le projet de le faire revivre et admirer. La reproduction que nous en promet l'Académie de Stockholm sera un monument durable élevé à la mémoire de Tycho Brahé.

L'annonce de la commémoration de Tycho Brahé que l'Académie des sciences de Stockholm s'apprête à célébrer m'a fourni l'occasion de signaler les reliques de ce grand astronome que possèdent nos bibliothèques parisiennes. Il convient aussi de dire un mot d'une pièce qui rentre dans le même ordre d'idées et dont les exemplaires doivent être excessivement rares. Il s'agit de 24 cahiers in-folio, d'une très belle impression de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, en tête desquels se lit ce titre de départ : *Tycho-nis Brahe Thesaurus observationum astronomicarum*. Les 23 premiers cahiers (p. 1-92) sont ce que nous appelons des bonnes feuilles. Le dernier cahier (p. 93-96) est à l'état d'épreuve et ne se raccorde pas exactement avec l'avant-dernier. C'est le recueil des observations faites par Tycho Brahé depuis le 17 août 1563 à Leipzig jusqu'au 5 décembre 1582 dans l'île de Hven. Nous avons là tout ce qui reste d'une de ces grandes entreprises scientifiques qui ont illustré le règne de Louis XIV et le ministère de Colbert.

En 1671, l'académicien Picard avait rapporté de son voyage en Danemark les manuscrits contenant les observations de Tycho Brahé. A la fin de l'année 1680, l'Académie des sciences, consultée par Colbert, décida que ces manuscrits devaient être publiés, et l'impression, dirigée par Picard, en fut aussitôt commencée. Elle s'interrompit en 1683, à la mort de l'académicien qui s'en occupait.

Au mois de mars 1793, l'Académie des sciences se demanda s'il n'y avait pas lieu de reprendre l'impression des manuscrits de Tycho Brahé; mais les circonstances ne se prêtaient guère à une telle entreprise : l'Académie devait être supprimée le 8 août suivant.

D'ailleurs, les observations des astronomes du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle avaient singulièrement diminué l'utilité pratique des observations de Tycho Brahé. Une note rédigée par Lalande résume très clairement

l'histoire de ce projet d'édition. Une copie de cette note nous a été conservée par l'abbé Mercier de Saint-Léger, qui l'annexa à un exemplaire des bonnes feuilles tirées depuis plus d'un siècle à l'Imprimerie du Louvre.

En voici le texte :

*Note bibliographique sur l'ouvrage intitulé : Tychonis Brahæ Thesaurus observationum astronomicarum, fournie par M. Lalande, de l'Académie des sciences, le 2 mars 1793.*

Voici ce que l'on trouve à ce sujet dans les registres de l'Académie : « Le 7 décembre 1680, sur ce que M. Perrault, contrôleur des bâtiments, a dit à la Compagnie (Académie des sciences), de la part de M<sup>re</sup> Colbert, qu'on délibérât si les manuscrits de Tycho Brahé, que MM. Picard et Roemer ont apportés de Dannemark, méritoient d'être imprimés, et en cas qu'on jugeât à propos de les faire imprimer, qu'on y travaillât incessamment, la Compagnie a été d'avis que l'ouvrage méritoit d'être imprimé comme contenant les observations de Tycho, et cela d'autant plus que cet ouvrage a été imprimé en Allemagne en 1666, sur une fausse copie, et est plein de fautes. On a arrêté que l'ouvrage seroit imprimé en deux volumes in-folio, M. Picard s'est chargé de l'impression » (Registres de l'Académie). Le 14 décembre, Picard fit à l'Académie le rapport de ce qui avait été décidé le 13 par Colbert : « Les manuscrits de Tycho devoient être imprimés in-folio en caractères de Saint-Augustin, sur une seule colonne. »

Quelques opérations dont Picard fut chargé retardèrent cette impression et elle fut totalement abandonnée après la mort de Colbert et de Picard arrivée en 1683. Les Danois, voyant qu'on n'imprimoit pas ces manuscrits, les redemandèrent; on les leur renvoya; ils auront probablement été consumés dans le funeste incendie de Copenhague en 1728, ainsi que ceux de Roemer; mais il nous est resté des copies de ceux de Tycho à l'Académie, au Dépôt de la Marine et chez Lalande.

Les observations imprimées en Allemagne ne commencent qu'en 1582 en sorte qu'il y a 86 pages dans les feuilles de l'Imprimerie royale qui n'avoient jamais été imprimées, ce qui les rend intéressantes pour les astronomes.

M. Pingré a corrigé un grand nombre de fautes sur l'exemplaire de l'édition d'Allemagne qui est à Sainte-Geneviève, en discutant ces observations pour ses *Annales célestes* qu'on imprime en 1793. Les observations de 1593 ne sont point dans l'édition d'Allemagne; elles avoient été perdues.

Il faut presque deux pages de l'édition du Louvre pour faire une page de l'édition d'Allemagne; ainsi il auroit fallu trois ou quatre volumes in-folio. En 1680, les observations de Tycho étoient fort importantes; mais actuellement elles le sont bien moins parce que les observations faites depuis 120 ans suffisent aux recherches que l'on fait actuellement; ainsi l'on ne désireroit pas la continuation de cette entreprise; il vaudroit mieux imprimer les observations de M. de l'Isle, de M. Le Monnier, de M. Cassini, de M. de Lalande, etc.

La Bibliothèque nationale a recueilli l'exemplaire de bonnes feuilles en tête duquel est reliée la note de Lalande. Le tout est classé sous la cote V. 1804.

L. DELISLE.

## LES SUPERSTITIONS POPULAIRES EN ALLEMAGNE.

A. Wuttke. DER DEUTSCHE VOLKSABERGLAUBE DER GEGENWART.  
3<sup>e</sup> Bearbeitung von E. H. Meyer. Berlin, 1900.

Voici une troisième édition de l'ouvrage de Wuttke, due aux soins de M. E. H. Meyer. La première date de 1860. Sous l'influence de J. Grimm et de ses disciples, on recueillait alors toutes les poésies et traditions populaires. Le livre de Wuttke est une des œuvres les plus solides de cette époque : il fut toujours estimé et employé avec profit, même après que les théories qui en avaient provoqué l'apparition eurent été abandonnées. Elles ont fait place à une science nouvelle qui revendique justement le droit de n'être confondue ni avec le Folk-lore, ni avec la doctrine de Grimm : la *Volkskunde*. Dans un grand nombre de livres parus récemment, les dialectes, les usages, les procédés de culture, les habitations, les types de village et de ferme sont étudiés scientifiquement<sup>(1)</sup>. On se hâte de recueillir des documents, de dresser des statistiques, avant que l'uniformité de la vie moderne ait fait disparaître les caractères distinctifs des populations de chaque région, dernières traces de la diversité des races primitives. M. E. H. Meyer a même cru pouvoir écrire déjà un manuel de *Volkskunde*<sup>(2)</sup>, qui montre que la méthode de travail est fixée et que des résultats importants sont déjà acquis.

Il n'est pas sans intérêt de noter que le représentant le plus autorisé des théories modernes a pensé que le livre quadragénaire de Wuttke pouvait utilement prendre place parmi les productions de l'école nouvelle. C'est un moyen de mesurer le chemin parcouru depuis quarante ans que d'étudier, d'une part, le but que Wuttke se proposait en 1860, et d'indiquer, d'autre part, l'intérêt actuel du livre et l'usage que les mythologues contemporains en pourront faire, en s'inspirant des modifications apportées par E. H. Meyer et des théories modernes de la *Volkskunde*<sup>(3)</sup>.

Voici l'idée directrice de Wuttke : « Les superstitions populaires étaient

<sup>(1)</sup> A. Meitzen, *Siedlung und Agrarwesen*, etc. Berlin, 1895. — R. Wuttke, *Sächsische Volkskunde*, 1899. — E. H. Meyer, *Badisches Volksleben*, 1900. — E. Mogk, *die Behandlung der deutschen Sitte der Gegenwart*, dans Paul, *Grundriss der germ. Philologie*, 2<sup>e</sup> édit., 1900, t. III.

<sup>(2)</sup> E. H. Meyer, *Deutsche Volkskunde*, 1898.

<sup>(3)</sup> E. H. Meyer, *Germanische Mythologie*, 1891. — Mogk, *Mythologie*, dans Paul, *Grundriss der germ. Philologie*, et *Aberglaube und Volksmythen* dans *Sächsische Volkskunde*, p. 315.

déjà, au moyen âge, telles que nous les voyons maintenant<sup>(1)</sup>. Car, héritage d'une époque plus reculée, elles sont ce qui, de l'antique religion germanique, a survécu au christianisme. — La superstition n'est autre chose que la mythologie allemande, tantôt sous un déguisement chrétien, tantôt sous la forme païenne originelle<sup>(2)</sup>. » Prenons quelques exemples des rapprochements faits par Wuttke : La Dame blanche qui apparaît dans certains châteaux, c'est Frigg-Holda, la déesse de la mort<sup>(3)</sup>; le Bonhomme qui, suivant la croyance généralement répandue, va de porte en porte pendant la nuit de Noël, apporter des présents pour les uns, des verges pour les autres, c'est Wuotan-Odinn avec son grand chapeau et son long manteau sombre<sup>(4)</sup>. Le marteau du commissaire priseur, c'est le marteau de Donar-porr, le dieu de la justice et de la propriété<sup>(5)</sup>.

Ces principes, cette méthode, Wuttke les tient de Grimm; c'est dans la *Deutsche Mythologie* qu'il faut les prendre pour les critiquer sous leur forme originale et complète : « Ce sont, dit J. Grimm, les divinités qui forment le noyau de toute mythologie; leurs traces se retrouvent en partie dans les noms propres, qui nous en conservent seulement le son vide de sens, en partie et sous une forme altérée dans les légendes populaires, plus variables, mais d'un contenu plus riche<sup>(6)</sup>. — Dois-je indiquer le profit que nous avons déjà tiré de l'étude des légendes populaires? C'est à elles que nous devons nos seuls renseignements sur les déesses Holda, Berchta et Fricka, et sur le mythe de la chasse infernale, qui nous conduit directement à Wuotan<sup>(7)</sup>. — Les mœurs et les usages viennent de l'antiquité, ils la continuent et nous donnent d'inestimables renseignements sur elle<sup>(8)</sup>. »

Penser, comme le fait Grimm, que les croyances populaires actuelles sont les restes de l'ancienne religion germanique, c'est admettre, d'une part, que tout ce qui est usage populaire, tradition relative à des êtres surnaturels, est d'origine ancienne, et, d'autre part, que les mythes religieux ont vraiment existé une fois comme croyance du peuple. Mais il est prouvé maintenant que bien des traits de mœurs, bien des pratiques superstitieuses, qui ont passé pour des restes de l'ancienne religion, sont en réalité modernes. Que n'a-t-on pas dit de la fête de Noël? Oy y retrouvait la fête scandinave de Yul, que par une fausse étymologie on interprétait comme une fête du solstice d'hiver; dans les lumières de l'arbre de Noël, on voyait l'éclat de l'astre du jour re-

(1) W., p. 11. — (2) *Ibid.*, p. 6. — (3) *Ibid.*, p. 29, seq. — (4) *Ibid.*, p. 20. — (5) W., p. 22. — (6) Vorrede, p. xvi. — (7) *Ibid.*, p. xiv. — (8) *Ibid.*, p. xv.

naissant; dans les gâteaux, des offrandes à un Dieu Frô qui n'a jamais existé en Allemagne. En réalité, lorsque Praetorius écrivait, au xvii<sup>e</sup> siècle, on ne connaissait pas une fête de Noël telle qu'elle est célébrée maintenant. Pour nous en tenir à un détail, en 1785, on ne vendait pas à Noël de sapins sur le marché de Leipzig. Ils apparaissent vers cette époque; en 1807, ils sont en grand nombre sur le marché de Dresde. Quant à la fête du Soleil, elle avait lieu lorsque cet astre renaît vraiment, au printemps<sup>(1)</sup>. Il faut faire, dans les croyances populaires, la part de ce qui est ancien et de ce qui est moderne. Considérer, ainsi que le fait Grimm, comme ancien tout ce qui semble se rattacher à des mythes, c'est faire une grave erreur de méthode. On devrait, siècle par siècle, dépouiller les auteurs qui nous ont transmis les croyances populaires de leur temps, comme Praetorius, Gervais de Tilbury, César d'Heisterbach, Martin de Bracara, etc. Tant que ce travail ne sera pas fait, rien n'autorise à dire d'une superstition qu'elle est ancienne parce qu'elle est populaire.

D'un autre côté rien ne prouve que les mythes dont on veut trouver des débris dans les traditions populaires aient jamais été familiers au peuple. Ces mythes mêmes ne sont que des hypothèses, des reconstructions faites par Grimm, d'une part à l'aide de documents purement littéraires, d'autre part à l'aide de ces mêmes légendes acceptées sans contrôle, enfin et surtout à l'aide de la langue considérée comme l'image la plus exacte de l'âme d'une nation. Toute la théorie, toute la méthode de reconstitution de la mythologie repose sur une conception métaphysique, que Grimm devait à l'École romantique : on imaginait un être mystérieux, le *Volksgeist*, l'Esprit populaire, créant spontanément les mythes, les légendes des dieux et des héros qui plus tard devaient donner naissance aux œuvres littéraires : on se représentait son travail de création comme inconscient et inexplicable. On n'avait pas à démontrer que le peuple eût connu les mythes; n'étaient-ils pas son bien et son œuvre ?

La critique a étudié la genèse de ces mythes, que Grimm acceptait sans contrôle comme les formes primitives du sentiment religieux. Elle a vu que des Dieux et leurs légendes n'apparaissent qu'à des périodes plus cultivées et moins croyantes; qu'au début des religions se trouvaient des idées plus élémentaires et plus générales : la croyance à la survivance des âmes; le culte des ancêtres, plus tard des Démons. Renonçons donc

<sup>(1)</sup> Mogk, *Sächsische Volkskunde*, 302, 298. — Tille, *Yule and Christmas*, London, 1899.

à chercher dans les superstitions populaires recueillies par Wuttke les traces d'anciens mythes : l'interprétation historique de Grimm, inconciliable avec les exigences de la science moderne, n'est pas ce qui nous intéresse. Nous les considérons comme des documents sur la genèse psychologique des croyances dans l'antiquité païenne comme de nos jours.

Il y a en effet dans toute superstition un élément intellectuel de connaissance, une tradition; mais il y a aussi et surtout une croyance, un élément de sensibilité. Une légende religieuse, un mythe, pour se conserver dans le peuple, doit satisfaire les tendances intimes de l'homme, répondre à un besoin, encourager un espoir, apaiser l'âme avide de connaître ce qui est caché, et ce qu'il importerait de savoir. Une superstition n'est jamais expliquée complètement par des considérations purement historiques; il faut faire appel à la psychologie pour arriver à connaître les motifs sentimentaux qui lui assurent son crédit parmi les hommes : ce sont les mêmes généralement qui l'ont fait naître. « Chaque homme repasse par les états d'âme qui chez les peuples ont produit les mythes, mais il n'en crée plus de nouveaux <sup>(1)</sup>. » La tradition ancienne répond le plus souvent à ses besoins religieux, étant née elle-même jadis d'aspirations semblables. Il est vrai qu'il faut aussi tenir compte de l'autorité acquise par ses croyances à travers les âges, du respect qui s'attache à la forme transmise, même, surtout pourrait-on dire, lorsqu'elle n'est plus comprise. Ainsi la superstition satisfait doublement la conscience populaire : le sens des légendes et des usages, encore obscurément compris, lui plaît pour les mêmes raisons psychologiques qui les ont fait naître autrefois; l'obscurité même de la forme répond à une foi innée en tout ce qui est mystérieux et traditionnel.

Tel est le point de vue actuel : on ne se contente pas de chercher dans les croyances populaires les débris du passé, on y cherche comment naissent ces croyances; on ne se contente pas de prendre des mythes comme quelque chose d'acquis et d'en poursuivre la fortune dans l'histoire, on essaye d'en déterminer la genèse : le passé et le présent s'éclaireraient réciproquement. Le recueil de Wuttke nous donne à profusion des faits significatifs : c'est une série d'observations notées avec toute l'exactitude désirable. Les superstitions qui dans toute l'Allemagne s'attachent aux circonstances principales de la vie s'y trouvent consignées. Par de nombreux renvois et quelques additions habiles; l'éditeur a indiqué quelles interprétations on donnerait aujourd'hui aux faits rapportés par

(1) Golther, *Handbuch der germanischen Mythologie*, Einleit.

Wuttke. C'est d'après les mêmes principes que nous allons essayer d'en grouper quelques-uns.

À l'origine de bien des superstitions se trouvent les phénomènes du sommeil, du rêve, du cauchemar, de la mort. Les qualités qui abandonnent le corps au moment de la mort constituent, pour la conscience populaire, un être, et la forme la plus simple qu'elle attribue à cet être est celle qu'il revêt en apparaissant dans le rêve et le cauchemar : c'est-à-dire la forme du corps. C'est à proprement parler le corps conçu comme généralement invisible. On met auprès d'un mourant un baquet d'eau afin que l'âme puisse se laver avant de paraître devant Dieu<sup>(1)</sup>. On lui laisse une chaise libre près du lit, afin qu'elle puisse s'asseoir; elle a une place au festin des funérailles. Dans le cercueil même, on met des parapluies, des pipes, des bouteilles d'eau-de-vie, des caoutchoucs<sup>(2)</sup>. Tout homme doit errer sur la terre 40 jours après sa mort comme le Christ après sa résurrection. Il vient voir les siens au bout de 3 ou 9 jours suivant les pays<sup>(3)</sup>. Enchaînée au lieu où elle vivait par l'habitude, l'affection, ou au contraire par le mécontentement et la haine, l'âme y retourne. Est-il besoin de remarquer que cette superstition repose sur une vérité psychologique? C'est le regret ou le remords des survivants qui sont cause que le mort leur apparaît. Naturellement on fait tout pour faciliter le retour de l'âme si on la suppose bienveillante, pour l'empêcher si on a des raisons de la craindre. Aussitôt que quelqu'un est mort, on doit ouvrir toutes les fenêtres afin que l'âme puisse s'envoler; renverser tous les pots, autrement elle risquerait de s'y enfermer et de rester dans la maison; souvent même on la chasse en agitant des linges en l'air<sup>(4)</sup>.

On doit sortir un cadavre d'une maison les pieds devant, autrement le mort s'en va le visage tourné vers l'habitation qu'il quitte et il y reviendra<sup>(5)</sup>. On connaît le préjugé populaire d'après lequel les esprits, quand ils sont entrés ou sortis par un endroit, ne peuvent plus repasser que par la même place : lorsqu'on enterre un malfaiteur ou en général quelqu'un qu'on suppose ne pas devoir trouver de repos dans l'autre vie, on pratique, pour sortir le cercueil, un trou dans la muraille et on le rebouche aussitôt après. Quelquefois au contraire on croit l'âme bienveillante : lorsque le cortège funèbre a un long chemin à parcourir et doit passer par des carrefours, on y dispose de la paille, afin que l'âme puisse se reposer en revenant voir les siens<sup>(6)</sup>.

<sup>(1)</sup> Wuttke, p. 458 et seq. — <sup>(2)</sup> *Ibid.*, p. 464. Mogk, dans *Sächsische Volkskunde*, p. 319, ajoute : une bougie, les instruments avec lesquels on a rasé et peigné le mort. — <sup>(3)</sup> W., p. 469. — <sup>(4)</sup> P. 458. — <sup>(5)</sup> P. 464. — <sup>(6)</sup> P. 469.



Le peuple croit qu'il est resté dans le corps, lorsque l'âme s'en est retirée, quelques parties de la force vitale qui l'a animé pendant si longtemps; on cherche à tirer profit de cette force par tous les moyens. Lorsque quelqu'un est mort, les membres de la famille mordent l'orteil du cadavre<sup>(1)</sup>. Mais on admet en général que cette force réside surtout dans la tête ou dans le sang. On exhume la tête du mort pour la faire prophétiser. Pour les opérations magiques, on préfère le sang d'enfant ou d'homme jeune mort violemment. Encore en 1860, à Berlin, il y avait des luttes entre la police et le peuple après chaque exécution capitale. Chacun se précipitait pour recueillir du sang ou y tremper son mouchoir. Ce sang, bu chaud, passe pour guérir de la plupart des maladies. Les aides de bourreau font un commerce lucratif en vendant des bandes de toile imprégnées de sang de supplicié<sup>(2)</sup>. Le cœur et les doigts d'enfant nouveau-né ont la vertu de rendre les voleurs invisibles. La *Diebeskerze* (chandelle de voleur) est un doigt d'enfant séché et allumé; sa lumière permet de découvrir des trésors et empêche de se réveiller les propriétaires d'une maison qu'on dévalise. Cette superstition a donné lieu à bien des crimes<sup>(3)</sup>.

La force qui subsiste dans le mort semble entraîner dans la tombe tout ce qui lui appartenait autrefois. Il faut briser les liens entre ce qui subsiste et le cadavre. Quand le maître de la maison est mort, on change de place tous les objets dans sa demeure; on fait passer le bétail dans une autre étable; tout ce qui n'a pas été déplacé dépérit. On annonce solennellement et tête nue sa mort aux arbres fruitiers, aux animaux domestiques et surtout aux abeilles : on les prie de vouloir bien reconnaître le nouveau propriétaire<sup>(4)</sup>.

C'est une croyance généralement répandue que l'âme peut prendre non seulement la forme du corps qu'elle habitait, mais encore l'aspect d'un animal<sup>(5)</sup>. C'est peut-être même la bizarrerie de l'apparence ou de la vie de certains animaux qui a donné naissance à ces superstitions; ceux qui apparaissent et disparaissent subitement sans qu'on sache exactement d'où ils viennent et où ils vont, les animaux ailés et les bêtes rampantes pourront représenter l'âme, cet être invisible et cependant matériel pour la conscience populaire. Le fait qu'un animal peut être une âme, c'est-à-dire un esprit, explique l'importance que le peuple attribue aux rencontres d'animaux; il explique également les procès d'animaux, comme la croyance à la survivance de la force vitale dans

<sup>(1)</sup> P. 133, 460. — <sup>(2)</sup> P. 136, 138. — <sup>(3)</sup> P. 134. — <sup>(4)</sup> P. 459. — <sup>(5)</sup> *Grundr. der germ. Phil.*, III, p. 251.

le cadavre explique les procès au cadavre. Tous les deux sont en réalité des procès à un revenant <sup>(1)</sup>.

Certains cas de léthargie ont donné au peuple l'idée que l'âme pouvait sous forme d'animal quitter le corps même pendant la vie. Si quelqu'un a soif en dormant, et reste la bouche ouverte, son âme s'en échappe sous la forme d'une souris, va boire et rentre après. Si l'on retourne le corps de quelqu'un que son âme a ainsi abandonné, elle ne trouve pas de passage pour rentrer et l'homme reste inanimé. Si l'on tue l'animal-âme, l'homme doit mourir <sup>(2)</sup>.

Certains phénomènes naturels devaient éveiller l'idée que les âmes des morts se réunissaient en troupe <sup>(3)</sup>. Les vents d'hiver, venant des montagnes et semblant sortir de terre, puis allant se perdre dans les vallées, renversant sur leur passage arbres et voyageurs, hurlant dans les forêts, sifflant aux portes des maisons : ce sont là pour la conscience populaire les âmes irritées ou souffrantes des morts. Dans la plupart des régions d'Allemagne, on croit à la Chasse Infernale <sup>(4)</sup>, cortège d'esprits qui parcourent les champs et les bois surtout par les nuits d'hiver : elle est conduite par Wuotan ou par Perchta, en qui Wuttke reconnaissait la déesse Holda. Par extension, les montagnes où la chasse paraît aller se perdre, les forêts et les feuillages des arbres, qui mugissent ou murmurent à son passage, sont des lieux mystérieux, séjours des esprits. De tout temps ils ont été l'objet de nombreuses superstitions. Aujourd'hui encore, le bûcheron demande tête nue aux arbres la permission de les abattre <sup>(5)</sup>. La croyance générale que les âmes des morts résident dans les montagnes a créé et conservé les légendes du vieil empereur assis dans une caverne depuis des siècles, qui a pris successivement les noms de Charlemagne, de Frédéric Barberousse, de Wuotan et même de l'Antechrist <sup>(6)</sup>.

La nature, sans qu'on y associe l'idée d'âmes humaines, est interprétée symboliquement comme un jeu de puissances cachées. Les particularités de l'apparence de chaque animal paraissent riches en surnaturel. Dans le bond d'un lièvre qui traverse la route, le paysan superstitieux voit un présage de malheur <sup>(7)</sup>. Le crapaud, dans sa vie souterraine, connaît les trésors et les garde jalousement <sup>(8)</sup>. Le serpent, naturellement inquietant

<sup>(1)</sup> *Grundr. der germ. Philologie*, III, 264.

<sup>(2)</sup> Wuttke, p. 54.

<sup>(3)</sup> E. Meyer, *Deutsche Mythologie*, p. 81, 235.

<sup>(4)</sup> Wuttke, p. 17-20.

<sup>(5)</sup> Wuttke, p. 15.

<sup>(6)</sup> Wuttke, p. 17. — E. Meyer, *Deutsche Myth.*, p. 242. — Mogk, dans *Grundriss*, III, 257.

<sup>(7)</sup> Wuttke, p. 200.

<sup>(8)</sup> P. 117.

et fuyant, est honoré par les paysans : il y a des rois des serpents portant une couronne d'or : ces couronnes sont des talismans qui guérissent des maladies et assurent le bonheur<sup>(1)</sup>. La cigogne va dans les airs chercher les âmes des enfants<sup>(2)</sup>.

La nature inanimée reçoit la vie de l'imagination populaire. Les sources qui sortent mystérieusement des profondeurs de la terre, les fleuves transparents et perfides attirent et inquiètent l'imagination des hommes simples. Aujourd'hui encore, on couronne les sources de fleurs à la Pentecôte<sup>(3)</sup>. On croit qu'il est un jour où chaque cours d'eau réclame une victime humaine<sup>(4)</sup>. L'observation exacte des vertus purifiantes du feu en fait le symbole de la protection contre toutes les calamités. Vers le mois de juin, au moment où les récoltes approchant de la maturité pourraient être détruites complètement et en un jour, on allume avec un rituel spécial, dans toutes les campagnes, des feux nommés *Notfeuer*, qui doivent préserver de tout orage et de toute maladie<sup>(5)</sup>. Une observation psychologique suffit pour peupler l'air d'êtres invisibles. Un carrefour, une croisée de chemins évoque nécessairement l'idée d'incertitude, d'erreur ; l'homme, arrivé à un tel point, hésite entre la bonne et la mauvaise route et songe aux conséquences funestes d'une méprise ; il se représente de mauvais esprits le guettant, se réjouissant de son trouble, cherchant à le tromper. Aussi lorsqu'un sorcier voudra conjurer les esprits, c'est à un carrefour qu'il se rendra. Ce sont des lieux ordinairement redoutés de tout homme simple, fréquentés seulement par ceux qui recherchent le commerce des puissances du mal<sup>(6)</sup>.

Non seulement la nature est pleine de puissances mystérieuses, mais encore il y a entre toutes ces puissances une harmonie complète, et cette harmonie existe en faveur de l'homme qui sait en profiter. La nature semble vouloir révéler à l'homme ses secrets, le mettre en mesure d'utiliser les principes surnaturels des choses. La magie est une action dans le sens de la nature, qui fournit par elle-même tout ce qui est nécessaire à la magie. Partout où la nature se retrouve pure et créatrice, on admet qu'il y a une vertu cachée. Par exemple, la rosée qu'on a ramassée sans être vu, guérit des maladies de peau<sup>(7)</sup>. Les pierres fulminaires ont une vertu magique<sup>(8)</sup>. On raconte de certaines petites monnaies d'or incur-

(1) P. 52, 115.

(2) P. 53.

(3) W., p. 14.

(4) P. 78.

(5) Mogk, dans *Sächsische Voks-*

*kunde*, p. 310-312. Wuttke, p. 94.

(6) P. 90. *Grundriss der germ. Phil.*, III, 259.

(7) Wuttke, p. 92.

(8) P. 91.

vées qu'elles se trouvaient aux points où l'arc-en-ciel reposait sur la terre (*Regenbogenschüssel*); on y fait boire les enfants pour les guérir des crampes<sup>(1)</sup>.

D'autre part, le simple fait d'énoncer une des lois surnaturelles qu'on a découvertes force la nature à se plier à notre volonté. Il n'y a point de hasard, parce qu'elle n'agit jamais sans avoir averti l'homme par des présages; si on les comprend, on pourra changer l'ordre des événements, et pour cela, il s'agira seulement d'énoncer d'une manière surnaturelle, peut-on dire, l'ordre de choses qu'on désire voir se réaliser. La nature sympathisera en quelque sorte avec la création de faits qu'on lui a suggérée. Il faudra seulement trouver une forme propre à pénétrer au delà du voile de la réalité banale. Cette idée du symbolisme, du parallélisme sympathique entre la vie de l'homme et la destinée, se révèle en bien des superstitions. Tout ce qui se fait dans la période où la lune croît, prospère et grandit. Tout ce qui se fait quand la lune décroît, dépérit et meurt<sup>(2)</sup>. Un événement qui s'est passé un certain jour influe sur tout ce qui se fera dans l'avenir ce même jour. Le Christ est mort un vendredi : les entreprises du vendredi seront malheureuses. Dans d'autres régions, le vendredi passe pour un jour heureux : c'est que dans l'ancienne mythologie c'était le jour consacré à Freija, la bonne déesse<sup>(3)</sup>. Le lundi est un jour de malheur parce que c'est le jour de la lune, et que la lune est l'astre des nuits, c'est-à-dire des ténèbres et des mauvaises actions : la lune est le soleil des voleurs (*Diebessonne*)<sup>(4)</sup>. C'est même quelquefois à travers deux ou trois intermédiaires que s'exerce cette action symbolique. Le 27 décembre en Allemagne, le prêtre bénit du vin, le fait boire aux fidèles en disant : « *Bibe amorem Sancti Johannis in N. P. F. etc.* » (*Trinke Johannisminne*). Ce breuvage passe pour préserver des empoisonnements, parce que le 27 décembre est consacré à saint Jean et que saint Jean, dans sa vie, avait bu du poison sans en subir l'action<sup>(5)</sup>. Une application remarquable de ce principe nous est donnée dans la *Médecine magique*<sup>(6)</sup>. Pour le peuple, la maladie est quelque chose de positif, un principe mauvais, que l'on peut faire sortir du corps, transporter sur un autre patient, dans un arbre, dans l'eau, etc. Pour déterminer la maladie à quitter le corps de celui qui en est atteint, on prononce certaines formules; ce ne sont pas des prières, rarement des ordres; ce sont des récits où l'on raconte que la maladie a quitté le corps d'une personne, qu'elle a été chassée par un dieu païen ou chrétien; on espère

(1) P. 92. — (2) W., p. 58. — (3) P. 61. — (4) P. 59. — (5) W., p. 141. Grimm, *Deutsche Mythologie*, p. 52. — (6) W., p. 320-6.

voir s'établir une harmonie entre les faits et la fiction. Voici quelques exemples tirés de la longue liste que donne Wuttke : « La Fièvre allait par le pays : alors le Christ la rencontre et lui demande : Où vas-tu ? — La Fièvre dit : Je vais chez les-hommes. — Que veux-tu faire dans l'homme ? — Je veux lui faire beaucoup de mal, je veux dévorer sa chair, je veux boire son sang. — Non, Fièvre, tu ne dois pas le faire, je te l'interdis, je te le défends, au nom de J.-C. Tu dois aller dans la forêt verte et tu dois y saisir et y égorger jusqu'au jugement dernier<sup>(1)</sup>. » Contre les brûlures : « Salomon et le Seigneur Jésus traversaient une verte prairie ; il avait la brûlure à la main (au pied, etc.), la brûlure s'en alla, et ne pénétra pas<sup>(2)</sup>. »

Contre la goutte : « Moi, le Rhumatisme et la Goutte nous allâmes tous les trois à la rivière ; je bus : le Rhumatisme et la Goutte disparurent<sup>(3)</sup>. »

Dans toutes ces superstitions, le mystérieux, l'étrangeté des formules jouent un rôle important ; il en est d'autres où l'attrait exercé par cette bizarrerie est la seule raison psychologique que l'on puisse invoquer pour justifier la valeur attribuée à certains usages. Elle vient de ce qu'ils s'écartent des habitudes de la vie commune ; dans nombre d'opérations magiques, il faut être nu, marcher à reculons, observer le silence, aller en des lieux déserts<sup>(4)</sup>. La singularité, si elle va jusqu'à l'horrible, confère des pouvoirs supérieurs : là s'ajoute une autre idée. La conscience populaire est naturellement dualiste : en offensant toutes les idées du bon et de l'honnête, on se concilie la faveur du Mauvais. C'est ainsi que le chasseur acquiert « l'arme qui ne faut », devient le *Freischütz* en tirant sur une hostie ou en visant l'ostensoir pendant la messe<sup>(5)</sup>.

Ce sont des horreurs semblables à celles que nous venons de rapporter qui ont fait considérer la superstition populaire comme un ensemble de croyances puériles et de pratiques ridicules ou odieuses. Un livre comme celui de Wuttke nous fait voir, au contraire, que la superstition a la même origine que la science et la religion, que souvent même les frontières entre ces trois créations de l'esprit humain varient suivant les époques et semblent incertaines ; nées toutes les trois du désir qu'a l'homme de résoudre les problèmes les plus angoissants et d'assurer à son action le meilleur succès, elles sont entraînées nécessairement à fournir souvent des réponses prématurées, des moyens empiriques. La superstition se distingue en ce qu'elle ne fait appel ni à la raison ni à l'existence d'un être supérieur.

(1) P. 169. — (2) P. 174. — (3) P. 170. — (4) P. 183. — (5) P. 261.

Elle n'est cependant pas purement irrationnelle. Nous avons vu qu'à beaucoup de superstitions on trouve une explication et que la déformation opérée par l'esprit populaire n'est ni sans logique, ni sans profondeur. En attendant que l'on puisse, avec une méthode plus scientifique et une chronologie plus sûre, refaire l'œuvre entreprise prématurément par Grimm et ses disciples et retrouver le contenu de la conscience populaire à toutes les époques, on continuera à rechercher dans l'étude des superstitions des renseignements sur l'origine psychologique des croyances religieuses.

J. ARREN.

---

*L'ENTRÉE DE FRANÇOIS PREMIER, ROY DE FRANCE, EN LA CITÉ DE LYON, LE 12 JUILLET 1515, PUBLIÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS, D'APRÈS LE MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DUCALE DE WOLFENBÜTTEL, par Georges Guigue, ancien élève de l'École des chartes, archiviste en chef du département du Rhône. A Lyon, chez le trésorier-archiviste de la Société, quai de la Pêcherie, n° 1. (Imprimerie A. Rey.) M DCCC XCIX. In-4° de xxxix et 175 pages, plus 2 feuillets non chiffrés et 14 planches en héliogravure. (Tiré à 150 exemplaires.)*

Les bibliophiles lyonnais ont terminé il y a quelques mois une publication qui fait grand honneur à leur Société et, nous pouvons le dire, à leur ville tout entière. L'entrée de François I<sup>er</sup> à Lyon, en 1515, fut digne d'une cité qui était, en France, la capitale du luxe et des belles manières, digne en même temps du jeune prince qui était le plus brillant représentant de la Renaissance.

Le manuscrit de Wolfenbüttel, dont M. Guigue a préparé la réimpression, nous fait connaître en grand détail, par la plume et par le pinceau, les représentations imaginées pour témoigner du respect et de l'attachement des bourgeois de Lyon envers le roi. Rien de plus compliqué, mais aussi rien de plus ingénieux que la nef remorquée par un grand cerf blanc, aux ailes éployées, qui apparaissait sur la Saône. Le cerf volant personnifiait la maison de Bourbon, dont il portait les armes et la devise (*Espérance*); sur la croupe de l'animal, « un beau personnage, tout debout, richement acoutré de chaînes, joyaulx, bagues et affiquetz, vestu d'un riche seon de drap d'or et, par dessus, une robe de soye bleue, semée de fleur de lictz d'or, avec une bende de gueulles »,

figurait le connétable de Bourbon. La nef contenait quatre autres personnages. Sur le bord du château d'avant était un jeune homme « de belle stature, richement acoultré, de toutes pièces armé, le eaulme réservé », représentant le roi lui-même, tenant en sa main une hache d'armes. À l'intérieur de la nef étaient deux belles jeunes filles, ou plutôt deux princesses : la reine Claude, la tête ceinte d'une couronne, et sa sœur, Renée de France. Dans la hune, un Amour ailé tenait un soufflet d'or, dont il faisait sortir le vent favorable à la marche du navire. Au sommet du mât flottait un étendard chargé des armes de France et d'une grande salamandre d'argent. Debout sur le gaillard d'arrière, on apercevait un « personnage de eage competant, richement acoultré, vestu d'une robe de soye de jaune et vert, en bendes, de hault en bas ». Ce sage pilote n'était autre que le maréchal Gianjacopo Trivulzio, gouverneur de Lyon.

Nous abrégeons naturellement les détails; mais cette rapide description donnera une idée des merveilles que les artistes lyonnais avaient su combiner. L'homme qui avait dressé le programme des tableaux vivants et qui avait composé les vers récités par les personnages ou inscrits auprès de chacun d'eux, était un rhétoricien fort renommé alors : Jehan Richer. Le poète avait été secondé par un artiste également renommé : Jehan Yvonet.

Jehan Richer, Parisien d'origine, était depuis longtemps établi à Lyon<sup>(1)</sup>. On lui attribue, sans preuves, *La Vie de monseigneur saint Albin, roy de Hongrie* (Lyon, 1483, in-4°)<sup>(2)</sup>. Au mois de novembre 1501, il avait composé les « ditz et rethorique » des mystères représentés à Lyon lors de l'entrée du cardinal d'Amboise<sup>(3)</sup>. Au mois d'août 1506, il avait préparé les mystères représentés à l'entrée de l'archevêque François de Rohan<sup>(4)</sup>. En juillet 1507, il avait collaboré aux tableaux destinés à décorer l'entrée de Louis XII<sup>(5)</sup>.

Le métier de poète était peu lucratif; aussi Jehan Richer paraît-il y avoir joint celui de libraire; c'est du moins ce qui ressort de la souscription d'une édition des *Illustrations des Gaules*, de Jehan Le Maire, datée de 1509<sup>(6)</sup>.

<sup>(1)</sup> La Croix du Maine (p. 262; éd. Rigoley de Juvigny, I, p. 582) connaît le nom et l'origine de Jehan Richier; mais il ajoute : « Je n'ay point veu de ses escrits, encores qu'il en ait composé plusieurs. »

<sup>(2)</sup> Voir Péricaud, *Bibliographie lyonnaise*, nouvelle édition, n° 483.

<sup>(3)</sup> Archives de Lyon, CC. 551, n° 2. (Communication de M. Vaesen.)

<sup>(4)</sup> Archives de Lyon, CC. 576, n° 11. (Communication de M. Vaesen.)

<sup>(5)</sup> *Entrée de Louis XII à Lyon, le 17 juillet 1507* (Lyon, Georg, 1885, in-8°). Cf. *Entrée de 1515*, p. xx, note.

<sup>(6)</sup> Le volume se vendait à Lyon « chez

En 1515, avant de composer les mystères représentés à l'entrée du roi, Richer avait célébré la victoire de Marignan. Nous possédons de lui un petit poème de circonstance signé de son acrostiche<sup>(1)</sup>. Nous ignorons ce qu'il devint par la suite et quand il mourut.

Le collaborateur de Richer, Jehan Yvonet, était peintre<sup>(2)</sup>. Il avait, au mois de novembre 1501, dirigé les mystères représentés à l'entrée du cardinal d'Amboise<sup>(3)</sup>. Un texte de 1516, cité par M. Guigue<sup>(4)</sup>, montre qu'il était aussi architecte, comme tous les grands artistes de ce temps.

Plusieurs peintres : Jehan Ramel<sup>(5)</sup>, Jehan de Bourg<sup>(6)</sup>, Barthélemy Carrel, Guillaume Des Champs, Benoist Bonenfant, Estienne Philippe, Lievin Vande More<sup>(7)</sup>, Guillaume Le Roy<sup>(8)</sup> et son valet Nicolas; un enlumineur : Anthoine Pingault; un imagier : Jehan de Saint-Priest<sup>(9)</sup>; deux cartiers : Anthoine Jenin, dit *Barbeblanche*, et Jehan Vivida, travaillèrent aux figures et aux décors.

Les miniatures, dont les bibliophiles lyonnais ont donné d'excellentes reproductions exécutées par M. Dujardin, sont vraisemblablement l'œuvre de Pingault. Elles étaient primitivement au nombre de 15, mais 2 ont disparu. Pour combler cette lacune, les éditeurs ont placé en tête du volume un frontispice, aux armes de France et de Lyon, emprunté à un manuscrit de 1519, qui est du même style.

maistre Jehan Richier, de Paris, rhétoricien, en la grande rue de saint Jehan, près de porte Froc, devant le Faulcon ». Voir Catal. Lignerolles, 1894, III, n° 2478.

<sup>(1)</sup> *Le Cry de joye par noble victoire contre les traistres ennemis du roy de France; avec le payement des Suysses et aussi l'estimologie du nom du roy François, premier de ce nom.* Cette pièce est reproduite dans les *Joyusetez*, à la suite de *La Fleur des chansons*, publiée vers 1528.

<sup>(2)</sup> M. Natalis Rondot, qui n'indique jamais une source, le qualifie de peintre et graveur sur bois, et joint à son nom les dates de 1500 à 1513 (*Les graveurs et les imprimeurs de Lyon au xv<sup>e</sup> siècle*, 1896, p. 132).

<sup>(3)</sup> Archives de Lyon, CC. 551, n° 2. (Communication de M. Vaesen.)

<sup>(4)</sup> *Entrée de François premier*, p. xx, en note.

<sup>(5)</sup> Peut-être un Italien : Gio. Ramelli.

<sup>(6)</sup> C'est peut-être le Jehan de Bourg, dit *Laurens*, qui avait travaillé, en 1510, à une représentation de la *Passion*, à Vienne. Voir *Le Mystère des trois dons*, 1887, p. 892.

<sup>(7)</sup> MM. Baudrier (*Bibliographie lyonnaise*, I, p. 399) citent Jehan Vande More, « dict Le Vin » (lire Lievin), maître peintre à Lyon en 1556. Ce devait être le fils de Lievin.

<sup>(8)</sup> Guillaume Le Roy, ou le Flamand, peintre, cité depuis 1493 et mort entre 1525 et 1528, devait être le fils ou le neveu de l'imprimeur Guillaume Le Roy. Voir Natalis Rondot, *Les graveurs et les imprimeurs de Lyon au xv<sup>e</sup> siècle*, 1896, p. 131.

<sup>(9)</sup> M. Natalis Rondot cite Jehan de Saint Priest, de 1490 à 1516 (*Les médailleurs lyonnais*, 1896, p. 16).



La relation de l'entrée est anonyme; elle a dû être écrite par un Lyonnais occupant une situation élevée dans sa ville natale. M. Guigue prononce, sans y insister, le nom de Pierre-Sala. Ce qui est certain, c'est qu'on ne saurait l'attribuer à Jehan Richer, dont les vers ont été intercalés dans le récit.

L'intérêt qu'offre la relation est singulièrement augmenté par les pièces, tirées des archives de Lyon, que le savant éditeur y a jointes. Ces pièces nous permettent de suivre jour par jour les préparatifs de la solennité; elles nous en font connaître tous les détails, en même temps que le montant des dépenses faites par la ville; elles nous révèlent enfin les noms de la plupart des personnages qui concoururent à l'exécution ou qui jouèrent un rôle dans les tableaux vivants.

Deux membres de la Société des bibliophiles, M. Léon Galle et M. Raoul de Cazenove, ont assisté M. Guigue dans l'accomplissement de sa tâche. L'un a surveillé l'impression du volume, l'autre a présidé à la reproduction des figures et y a joint un texte explicatif. De cette triple collaboration est sorti un des plus beaux livres qu'ait jamais publiés une réunion d'amateurs.

ÉMILE PICOT.

---

*INSCRIPTIONS MÉROVINGIENNES DE L'IVOIRE BARBERINI.*

Le célèbre ivoire Barberini, étudié pour la première fois en 1759 par Gori, dans le tome II (p. 153) de son *Thesaurus veterum diptychorum*, cité maintes fois depuis par différents archéologues et récemment par M. Émile Molinier, aux pages 2 et 9 du tome I<sup>er</sup>, consacré aux *Ivoires*, de son *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie* (1896), est entré l'an dernier dans les collections du Musée du Louvre. Il vient d'être l'objet d'une nouvelle et savante étude de M. G. Schlumberger, aux pages 79-94 du fascicule 13 (1<sup>er</sup> du tome VII) des *Monuments et Mémoires* de la Fondation Eugène Piot, publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Primitivement, l'ivoire Barberini était formé de cinq pièces, comprenant un grand tableau central, dans lequel notre savant confrère incline à voir une figure équestre de l'empereur Justinien, entouré de quatre bandes, une supérieure, une inférieure et deux latérales; une seule de ces dernières subsiste aujourd'hui, et celle de droite, ayant disparu

depuis plusieurs siècles, a été remplacée, il y a peut-être deux ou trois cents ans, par une plaque de bois de même dimension. En détachant ces plaques du cadre sur lequel elles avaient été fixées, notre savant confrère, M. Héron de Villefosse, qui a eu la bonne fortune de faire entrer dans nos collections nationales ce précieux monument, remarqua le premier, au revers de l'ivoire Barberini, de nombreuses traces d'écriture mérovingienne.

A une époque ancienne et postérieure peut-être d'un siècle au plus à la gravure de cet ivoire, on y avait inscrit une longue liste de noms de fidèles chrétiens, disposés sur six colonnes, dont les deux premières manquent presque entièrement par suite de la disparition de l'une des bandes latérales de cet ivoire. La lecture de ces noms, au nombre de près de 350, est rendue difficile, et souvent même impossible, à cause de la pâleur de l'encre appliquée sur l'ivoire, et surtout parce que l'écriture se trouve en maint endroit recouverte par les restes d'une matière agglutinante, destinée sans doute à réunir et à fixer sur une sorte de cadre les cinq plaques dont se composait cet ivoire, et qu'il serait actuellement très délicat d'essayer d'enlever ou même d'atténuer. La difficulté de lecture de ces noms est encore accrue par une profusion de raies, tracées plus ou moins profondément sur l'ivoire, en divers sens, par un instrument à pointe aiguë, à l'aide duquel il semble qu'on ait voulu biffer les listes tracées au dos de l'ivoire, ou plutôt, peut-être, faciliter simplement l'adhérence et la réunion des plaques sur un cadre ou sur le plat de la reliure d'un volume.

Quoi qu'il en soit, près de la moitié de ces noms peuvent être présentement lus avec une entière certitude et permettent de déterminer le caractère et, d'une façon approximative, l'origine de ces listes, qui constituent peut-être l'un des plus anciens monuments aujourd'hui subsistants de l'usage de la prière pour les morts dans l'Église chrétienne. Nul doute qu'on y doive reconnaître un exemplaire vénérable de ces diptyques ou tablettes ecclésiastiques, sur lesquelles on inscrivait, dans la primitive Église, et on lisait publiquement pendant la célébration de la messe « les noms des offrants et des bienfaiteurs, morts ou vivants, empereurs et rois, patriarches, évêques, prêtres<sup>(1)</sup>, » ou simples fidèles des deux sexes. Les cinq premières colonnes d'écriture contiennent, en effet, une suite de noms d'hommes, sans aucun qualificatif, et la sixième est réservée tout entière aux noms de femmes. En voici un premier essai de déchiffrement :

<sup>(1)</sup> Gori, *Thesaurus veterum diptychorum*, t. 1, p. 242.

*Colonnes 1 et 2.*

Les premiers noms de chacune des six colonnes sont presque entièrement illisibles et la plus grande partie des noms des col. 1 et 2 ont disparu avec la plaque latérale d'ivoire perdue anciennement.

On lit au bas de la colonne 1 :

- Leo . . . ,
- Celler . . . ,
- Vic . . . , Martini ,
- H . . . ,
- 5 Theudoberti , Aurilii ,
- Redempti ,
- Johanis ,
- . . . . ti , Albini ,

Et au bas de la colonne 2 :

- Petri ,
- Stefani ,
- . . . . .
- Mariniani ,
- 5 Auriliani ,
- Martiniani ,
- Numatii ,
- Perpetui ,
- . . . . .
- 10 Johannis .

*Colonne 3.*

- . . . . .
- . . . . .
- . . . . .
- Rustici ,
- . . . etasii ,
- Diogenis ,
- . . . . .
- 5 . . . . .
- . . . . .
- . . . . .
- Danihelis ,
- 10 Petri ,
- Am . . . ,
- Greci ,
- Macari ,
- Proculi ,

- 15 Caesari , Luciani ,
- . . . lini ,
- Nestari ,
- Marcelli ,
- 20 Merobaudi ,
- Corneli ,
- Goduini ,
- Valeri ,
- Castori ,
- 25 . . voli ,
- Cassiani ,
- Anastasi ,
- Martini ,
- Marcelli ,
- 30 Leoncii ,
- Desiderii ,
- Palladii ,
- . . . . .
- . . . critari ,
- 35 Simplic . . . ,
- Talasi ,
- Ulp . . . ,
- Frontonis ,
- . . . ari ,
- 40 Filici ,
- . . . . .
- Junani ,
- Juliani ,
- Urani ,
- 45 Marcelli ,
- . . . . .

*Colonne 4.*

- . . . . .
- . . . . .
- . . . . .
- Even . . . ,
- S . . . ,
- Vitalis ,
- Bonefati ,
- 5 Cotulari ,
- Ari . . . ,
- Arela . . . ,
- Marcelli ,
- Rustici ,
- 10 Uasili ,
- Macari ,
- Classici ,
- Saviniani ,

	Agripini,	Pappoli,
15	Jacobi,	Agricolae,
	Juliani,	Genialis,
	Agrici,	Constantini,
	...ctici,	15
	.....	Provini,
20	Nazari,	Danielis,
	Ursini,	Johannis,
	Flurini,	Liberi,
	Litori,	Nazari.
	Sabaudi,	20
	Sabiniani,	...si,
25	Leonis,	Antonini,
	Felicis,	Dinamii,
	Gre... ,	Fuundrauni,
	Am... ,	Theudori,
30	Pr...enti,	25
	.....	Pauli,
	Proculi,	Georgi,
	Flori...ci,	Heldeberti,
	Contumeliosi,	Theudeberti,
35	Tigridi,	Theudericus,
	Gaudentioli,	30
	Cantedi,	Clothari,
	Polemi,	Sygisberti,
	Johannis,	Childeberti,
40	Petri,	Atanagildi,
	Gratiani,	Fachileuuae,
	Juliani,	35
	Ursini,	Ingundae.
	Venatoris,	.....
45	Petri,	.....
	Lucilii,	.....
	Gemellini,	.....
		<i>Colonne 6.</i>
	<i>Colonne 5.</i>	.....
	.....	.....
	.....	.....
	Georgi,	.....
	Ulderici,	Pelagianae,
	Attici,	Ualerianae,
	Ereniani,	Gregoriae,
5	Filecis,	Griciae,
	Astoli,	5
	Ariolfi,	Ariagnae,
	Theudati,	Agiruciae,
	Equiti,	Amatae,
10	Numidi,	Campanae,
		Lupercae,
		10
		.....
		.....
		...etinae,
		...ae,
		Sa...niae,
		15
		Proceriae,
		Em... ,
		Epaeniae,

	Leontiae,	.....
	...ae,	.....
20	Gunt...,	Romanæ,
	Theu...ae,	25 Mem...

Parmi ces noms on en remarque plusieurs qui paraissent appartenir aux communautés chrétiennes des bords du Rhin et plus particulièrement au diocèse de Trèves. Les noms d'Agricius, Anastasius, Rusticus, Sabaudus (col. 4, n° 17, 3, n° 27, 4, n° 9 et 24) ont été portés, du iv<sup>e</sup> au vii<sup>e</sup> siècle, par des archevêques de Trèves, et ceux de Gratianus et de Pappulus (col. 4, n° 41, et 5, n° 11) l'ont été au même temps par des évêques de Metz. Les noms d'Ariulfus et de Gaudentiolus (col. 5, n° 7, et col. 4, n° 36), qu'on trouve aussi mentionnés dans les recueils d'inscriptions chrétiennes de notre regretté confrère M. Le Blant<sup>(1)</sup>, paraissent également propres au diocèse de Trèves.

Cette origine rhénane est encore confirmée par l'adjonction, faite à la fin des noms d'hommes, au bas de la cinquième colonne, sans que rien les sépare des noms précédents, d'une suite chronologique de quelques-uns des rois d'Austrasie, de la seconde moitié du vi<sup>e</sup> au milieu du vii<sup>e</sup> siècle. Il est facile de reconnaître dans cette liste les noms des rois d'Austrasie : Childebert II, Théodebert II, Thierry II, Clotaire II, Sigebert II, peut-être Childebert III; puis Athanagilde, fils de la sœur de Childebert II; Faileuba ou Fagileiba, femme de ce dernier roi; enfin Ingundis, fille de Sigebert I<sup>er</sup>, roi d'Austrasie.

H. OMONT.

---

*LA SILIQUE ROMAINE,  
LE SOU ET LE DENIER DE LA LOI DES FRANCS SALIENS.*

Un des chapitres les plus obscurs et les plus difficiles à débrouiller de la numismatique de l'antiquité est celui qui a trait aux réformes monétaires qui, à partir de Dioclétien jusqu'à Justinien, changèrent souvent la taille et le poids des espèces, modifièrent l'étalon, créèrent de nouvelles monnaies, tantôt en respectant les anciennes appellations, tantôt avec des noms nouveaux. Ces « mutations de la monnaie », comme on aurait dit au moyen âge, nous jettent dans le plus grand embarras, quand nous voulons nous en rendre compte, soit par des calculs théo-

<sup>(1)</sup> Gaudentiolus, *Inscriptions chrétiennes*, n° 256 (Trèves); Hariulfus, *Nouveau recueil d'inscr. chrét.*, n° 38 (Trèves). Cf. préf., p. viii et ix.

riques de métrologie, soit en essayant de classer et d'expliquer les infinies variétés de poids que nous présentent les pièces rangées sur les cartons de nos médailleurs, soit quand nous cherchons à appliquer à ces monnaies si diverses les appellations qui figurent dans les textes législatifs ou juridiques, soit enfin lorsqu'il s'agit d'interpréter les chiffres, sigles et autres marques de valeur qui, parfois, se trouvent gravés sur les pièces elles-mêmes. Les opinions formulées, récemment encore, par plusieurs savants sur ces divers points, sont contradictoires, et même les divergences de vues sont telles qu'il serait permis de douter que le problème, étant donnés les éléments que nous en possédons, fût susceptible de recevoir jamais une solution scientifique entraînant l'assentiment universel. Ce n'est donc pas sans hésitation que je présente, dans les quelques pages qui suivent, le fruit modeste d'observations personnelles : elles se concentrent, d'ailleurs, à peu près exclusivement sur l'une des principales espèces d'argent créées dans la période constantinienne et sur les monnaies appelées *sou* et *denier* dans la loi salique.

## I

On sait que Constantin, probablement en 312, réforma la monnaie d'or et fixa la taille de l'*aureus* à  $1/72^{\circ}$  de la livre, autrement dit à 4 gr. 55<sup>(1)</sup>. La nouvelle pièce reçut le nom de *solidus aureus* ou, par abréviation, celui de *solidus*. Un certain nombre des exemplaires qui inaugurèrent la réforme portent, dans le champ du revers, le chiffre LXXII qui indique leur taille et leur valeur par rapport à la livre<sup>(2)</sup>. Les divisions du sou d'or furent le *demi-solidus* ou *semis*, *semissis*, du poids théorique de 2 gr. 27, pièce qui fut rarement frappée, et le *tiers de solidus*, *triens*, *tremissis*, pesant normalement 1 gr. 52. Le sou d'or de 72 à la livre persista jusqu'à la fin de l'empire byzantin.

A côté de ces monnaies d'or, il est fait mention, dans les textes de l'époque constantinienne et byzantine, de deux pièces d'argent principales, l'une, plus rare, qu'on désigne sous le nom de *miliarense*, en grec *μιλιαρησιον*, l'autre, très commune, appelée *siliqua* ou *κεράτιον*.

Le terme de *miliarense*, dont l'origine étymologique est évidemment

<sup>(1)</sup> Le poids effectif des sous d'or de Constantin s'échelonne depuis 4 gr. 62 jusqu'à 4 gr. 31 environ. Otto Seeck, *Zeitschrift für Numismatik*, t. XVII, 1890, p. 46.

<sup>(2)</sup> H. Cohen, *Médailles impériales*

(2<sup>e</sup> édit.), t. VII, p. 295, n° 579; p. 299, n° 605. On trouve encore le chiffre LXXII sur des sous d'or de Constant I<sup>r</sup> (Cohen, t. VII, p. 427, n° 143) et de Constance II (Cohen, t. VII, p. 470, n° 200).

dans le mot *mille*<sup>(1)</sup>, est appliqué, pour la première fois, à une espèce monétaire dans le traité de saint Épiphane, *De ponderibus et mensuris*, écrit à Alexandrie en 392<sup>(2)</sup>. Il y est fait allusion dans la *Notitia dignitatum* rédigée vers l'an 400 : le bureau chargé du contrôle de la fabrication monétaire est appelée *scrinium a miliarensibus*<sup>(3)</sup>. Il est de toute évidence que cette appellation a été formée du nom de la monnaie d'argent étalon; nous dirions aujourd'hui « le bureau du franc ». Dans les *Novelles* de Justinien<sup>(4)</sup>, le *miliarense* est cité, non point comme la monnaie ordinaire et la plus courante en argent, rôle dévolu à la silique, mais plutôt, en quelque sorte, comme une monnaie de luxe que les consuls ont la faculté de distribuer au peuple à l'occasion de largesses publiques, à la place de pièces d'or qu'il est désormais interdit de prodiguer. Les Gloses nomiques qui sont contemporaines donnent la valeur de cette pièce par rapport au sou d'or : τὸ νόμισμα (χρυσοῦς) λαγχάνει μιλιαρῆσια ΙΔ, « la pièce d'or vaut 14 *miliarsia* »<sup>(5)</sup>. Dans le même passage, les Gloses rappellent la valeur du *miliarense* par rapport à la livre : Μιλιαρσίον, τὸ χιλιοστὸν τῆς τοῦ χρυσοῦ λίτρας<sup>(6)</sup>.

<sup>(1)</sup> Il n'y a pas à tenir compte de l'étymologie donnée par d'anciens grammairiens et conservée dans la version latine du traité de saint Épiphane, suivant laquelle le pluriel *miliarsia* serait une altération de *militarsia* (Hultsch, *Metrolog. scriptores*, t. II, p. 105; cf. t. I, p. 266 et 269). On trouve le mot *miliarsis* employé pour désigner toute chose qui se compose de mille unités; Vopiscus (*Aurel.*, 49) raconte qu'Aurélien restaura, dans les jardins de Saluste, un *miliaresem porticum*, c'est-à-dire un portique de mille colonnes. La *Notitia dignitatum* mentionne, parmi les troupes du *dux Arabie*, une *ala secunda miliarsis*, comprenant mille soldats, et parmi celles du *dux Thebaïdos*, des *milites miliarses*, c'est-à-dire des soldats appartenant à un bataillon de mille hommes (*Not. dign. imp.*, édit. Böking, t. I<sup>er</sup>, p. 75 et 82; cf. L. Blancard, *Rev. numism.*, 1888, p. 419).

<sup>(2)</sup> Hultsch, *Metrol. Script.*, t. I, p. 266 et 269; cf. Mommsen, *Hist. de la monn. rom.*, trad. Blacas, t. III, p. 82, note. Le texte de saint Épiphane qui

appelle *δίχρυσος* la moitié du *μιλιαρῆσιον* est altéré. Hultsch, *op. cit.*, p. 144.

<sup>(3)</sup> *Not. dign.*, Orient, XIII, 30; Occident, XI, 96; cf. Otto Seeck., *Zeit. für Numism.*, t. XVII, 1890, p. 57.

<sup>(4)</sup> *Nov. Justin.* 105, 2, 1. Nous donnons la traduction latine : . . . *Non tamen aurum spargere sinimus, non minoris alicujus, non majoris omnino non medii characteris aut ponderis, sed argentum sicuti prædiximus, solum. Aurum enim spargere revolvatur imperio, cui soli etiam aurum contemnere præstat fortunæ fastigium; argentum vero, quod mox post aurum pretiosissimum fiet et aliis consilibus largitas decens. Hoc sinimus eos spargere in his quæ vocantur MILIARISIA et in melis et in caucis et quadriangulis et talibus (μιλιαρῆσιόις καὶ μήλοισ καὶ κανκίοις καὶ τετραγωνίοις καὶ τοῖς τοιούτοις). Les expressions qui suivent le mot *μιλιαρῆσιόις* ne me paraissent pas désigner des monnaies.*

<sup>(5)</sup> Dans Hultsch, *Metrol. Script.*, t. I, p. 307.

<sup>(6)</sup> Hultsch, *loc. cit.*

Ainsi, d'une part, d'après son étymologie, le *miliarensis* est l'équivalent d'un poids d'or de 0 gr. 327, puisque la livre romaine pèse 327 grammes; d'autre part, il est le  $\frac{1}{14}$  du *solidus aureus* de 4 gr. 55, ce qui fournit un poids d'or de 0 gr. 325  $\left(\frac{4.55}{14}\right)$ . La rencontre, exacte à 2 milligrammes près, de ces deux coordonnées donne au résultat la certitude scientifique; toutefois, ceci ne nous permet pas encore de déterminer quelle est, dans nos médailliers, la pièce d'argent qui équivaut à 0 gr. 327 d'or, puisque nous ne connaissons pas le rapport de valeur de l'or à l'argent. C'est le point délicat que nous devons chercher à préciser.

En même temps qu'il inaugurerait le sou d'or de 4 gr. 55, Constantin créa une nouvelle pièce d'argent qui est taillée aussi sur le pied de 72 à la livre et pèse, par conséquent, comme la pièce d'or, 4 gr. 55. C'est dans cette pièce, qui n'est pas très répandue et qui, dans tous les grands médailliers, se trouve généralement rangée parmi les petits médaillons d'argent<sup>(1)</sup>, qu'on dit reconnaître le *miliarensis*.

Cette opinion, émise un peu hypothétiquement par M. Mommsen<sup>(2)</sup> et adoptée par M. Fr. Hultsch<sup>(3)</sup>, a été combattue à tort par M. L. Blancard<sup>(4)</sup> et par M. Otto Seeck<sup>(5)</sup>, qui ont voulu voir le *miliarensis* originaire, le premier, dans une très rare pièce d'argent de 48 à la livre, pesant théoriquement 6 gr. 75; le second, dans l'*argenteus* très commun de  $\frac{1}{96}$  de livre (3 gr. 41), restauré par Dioclétien et dont l'origine remontait jusqu'à Néron.

Sans nous attarder à des réfutations qui exigeraient un certain développement, la suite de cette étude, dont toutes les parties sont rigoureusement enchaînées les unes aux autres, démontrera avec évidence que la seule monnaie d'argent qui réponde aux conditions historiques et économiques du *miliarensis* est la pièce inaugurée par Constantin en même temps que le *solidus aureus* et pesant le même poids que lui. « La proportion qui en résulte pour les deux métaux, remarque M. Mommsen, c'est-à-dire de 1 à 13. 88, est la seule qui corresponde parfaitement à celle de cette époque<sup>(6)</sup>. » En consultant les médailliers, on con-

<sup>(1)</sup> H. Cohen, *Médailles impériales* (2<sup>e</sup> éd.), t. VII, p. 239-240, n<sup>o</sup> 104, 106; p. 246, n<sup>o</sup> 149.

<sup>(2)</sup> Mommsen, *Hist. de la monn. rom.*, trad. Blacas, t. III, p. 81-82; J. Marquardt, *De l'organisation financière chez les Romains*, trad. Vigé, p. 54.

<sup>(3)</sup> Hultsch, *Griech. und röm. Metrologie*, p. 330.

<sup>(4)</sup> L. Blancard, *Rev. numism.*, 1888, p. 417 et suiv.

<sup>(5)</sup> O. Seeck, *Zeit. für Numismatik*, t. XVII, 1890, p. 57 et suiv.

<sup>(6)</sup> Cf. Hultsch, *Griech. und röm. Metrologie*, p. 331.



statera bien positivement que la pièce d'argent de 4 gr. 55 fait son apparition seulement avec Constantin; qu'on la frappe sous tous les règnes qui suivent, et que, de même que le sou d'or conserve toujours son module originaire et son poids normal, cette pièce d'argent étalon persiste, au moins jusque sous Théodose, avec son module de 23 à 24 millimètres et un poids qui gravite autour de 4 gr. 55<sup>(1)</sup>.

Nous n'avons pas à suivre plus loin; pour l'objet de la présente étude, les transformations du *miliarensis*, qui devint dans la suite, peut-être dès la fin du IV<sup>e</sup> siècle, en Orient, une pièce de  $\frac{1}{63}$ <sup>e</sup> de livre, pesant 5 gr. 20 et étant le double de la silique<sup>(2)</sup> ou le  $\frac{1}{12}$ <sup>e</sup> du sou d'or. D'autres modifications survinrent plus tard encore dans la taille du *μικρορῆσιον* byzantin : Héraclius (610-641) en fit une pièce de  $\frac{1}{96}$ <sup>e</sup> de livre (3 gr. 41) et elle devint à peu près l'équivalent de la drachme sassanide. De nombreux textes recueillis par Du Cange et par M. L. Blancard établissent que le nom de *millarès* fut, au moyen âge, donné, dans l'Orient grec et latin et chez les Arabes, à des pièces d'argent de types et de poids très variables<sup>(3)</sup>. Tout ce qu'il importe de retenir ici, c'est que le *miliarensis* du siècle de Constantin est bien la pièce d'argent de 72 à la livre, pesant 4 gr. 55, ce qui donne pour la valeur de l'or comparé à l'argent le rapport de 1 à 13  $\frac{8}{9}$ .

Passons à la pièce appelée *siliqua*, *κεράτιον*. Dans le système pondéral romain, la *siliqua* était un petit poids valant la  $\frac{1}{1728}$ <sup>e</sup> partie de la livre. Par suite, on appelait *siliqua auri* le poids d'or qui était le  $\frac{1}{1728}$ <sup>e</sup> de la livre d'or, autrement dit le  $\frac{1}{24}$ <sup>e</sup> du *solidus* d'or, puisque ce dernier était le  $\frac{1}{72}$ <sup>e</sup> de la livre. Isidore de Séville confirme cette déduction

<sup>(1)</sup> La régularité relative de la taille du *miliarensis* est d'autant plus caractéristique que le poids des autres espèces d'argent devient plus irrégulier. Il suffit de comparer entre eux les poids des monnaies de cette époque pour s'en convaincre. Nous n'en citerons qu'un exemple : Sur un *argenteus* de Constance Chlore, bien conservé, on lit le chiffre XCVI, qui indique la taille de 96 à la livre; cette pièce pèse 4 gr. 02; le même chiffre XCVI est sur un *argenteus* de Maximien Hercule, d'une aussi parfaite conservation, qui nous donne seulement le poids de 2 gr. 70. En présence

de semblables écarts, si l'on ne peut pas dire que les poids ne signifient rien, il serait néanmoins dangereux d'étayer une théorie quelconque fondée exclusivement sur les pesées faites dans les médailliers; il faut faire intervenir d'autres éléments d'information et de critique.

<sup>(2)</sup> Otto Seeck, *Zeit. für Numismatik*, t. XVII, 1890, p. 68 et suiv.

<sup>(3)</sup> Du Cange, *Gloss. med. et infim. latin.*, éd. Didot, t. VIII, p. 192; L. Blancard, *Revue numism.*, 1888, p. 422 et suiv.

en disant formellement : *Siliqua vigesima quarta pars solidi est*<sup>(1)</sup>. La *siliqua auri* est donc un poids d'or de 0 gr. 189<sup>(2)</sup>.

D'après les textes de la période constantinienne et byzantine qui font, si souvent, mention de la *siliqua*, il est aisé de s'apercevoir qu'il ne s'agit nullement d'une entité pondérale ou de compte, mais, au contraire, d'une monnaie réelle, division du *solidus*. Par exemple, la répartition des impôts est faite en *solidi* et en *siliquæ*; des créanciers usuraires prélèvent une *siliqua* par *solidus*; tous les comptes, en un mot, sont établis en *solidi* et en *siliquæ* ou en fractions de ces deux espèces<sup>(3)</sup>.

Comme il n'existe pas de monnaie d'or aussi petite, c'est-à-dire pesant environ 0 gr. 189, force est donc d'admettre que la *siliqua auri* était monnayée en argent; c'était une petite pièce d'argent équivalant à un poids d'or de 0 gr. 189.

Ce point acquis, nous savons, d'autre part, par le témoignage des Gloses nomiques, que le *miliarense* était compté pour 1 silique  $\frac{3}{4}$ . Ce passage important doit être explicitement rapporté : ἔχει δὲ ἑκαστόν τῶν τοιοῦτων λεπιδῶν ἀργυρίων (il s'agit des *μυλιαρήσια*), κεράτιων ἐν ἡμισυ τέταρτον<sup>(4)</sup>. Du moment que le *miliarense* de 4 gr. 55 est égal à 1  $\frac{3}{4}$  silique, un calcul très simple nous donne pour la silique un poids d'argent de 2 gr. 60. D'autres données vont nous permettre à la fois de contrôler ce résultat et de le fortifier de manière à le mettre au-dessus de toute discussion.

La silique, avons-nous dit en invoquant le témoignage d'Isidore, était la  $\frac{1}{24}$  partie du *solidus*, c'est-à-dire que 24 siliques ou un poids d'argent de 62 gr. 40 ( $2,60 \times 24$ ) étaient l'équivalent d'un poids d'or de 4 gr. 55, d'où l'on déduit le rapport de l'or à l'argent comme 1 à 13.71, ce qui est, à très peu de chose près, exactement le rapport que nous avons déjà constaté en déterminant la valeur du *miliarense*.

En outre, si nous ouvrons nos médailliers, au milieu de l'extraordinaire variété de poids que présentent les petites divisions de la monnaie d'argent, nous en trouvons pourtant, en nombre, qui se rapprochent assez du poids normal de 2 gr. 60, dès le temps de Constantin, pour qu'on puisse admettre que la *siliqua* a été créée par ce prince en même temps que le *solidus* et le *miliarense*<sup>(5)</sup>. Les poids effectifs auxquels nous

<sup>(1)</sup> Isid. Hisp., *Orig.*, XVI, 25, 9.

<sup>(2)</sup> Fr. Hultsch, *Griech. und röm. Metrologie*, p. 150 et 332.

<sup>(3)</sup> Mommsen, *Hist. de la monn. rom.*, trad. Blacas, t. III, p. 83, note 1. Le *siliquaticum* ou *νερατισμός* était un im-

pôt d'une silique établi sur les marchés par Valentinien II et Théodose.

<sup>(4)</sup> Dans Hultsch, *Metrol. Scriptores*, t. I, p. 309; cf. *Griech. und röm. Metrologie*, p. 341.

<sup>(5)</sup> Otto Seeck (*Zeit. für Numism.*,

faisons allusion s'échelonnent depuis 2 gr. 15 jusqu'à 2 gr. 30 environ. Les pièces, plus rares, qui pèsent de 1 gr. 35 à 1 gr. 25 sont des *demi-siliques*, dont le poids normal est de 1 gr. 30. Quant aux petites monnaies qui ont l'une des deux lettres K ou P occupant tout le champ du revers, elles se groupent autour du poids normal de 0 gr. 87, et l'on ne saurait y méconnaître des *tiers de silique*<sup>(1)</sup>. Il est impossible de les confondre avec les divisions coexistantes de l'*argenteus* de 3 gr. 41.

Une silique d'Hannibalien, en 335, pèse 2 gr. 50, tandis que l'*argenteus* du même prince donne 3 gr. 02<sup>(2)</sup>. Sous Constantin II, les siliques que nous avons pesées vont de 2 gr. 50 à 2 gr. 68. Sous Constance II et Julien, époque où l'on cesse de frapper l'*argenteus* de 3 gr. 41, les siliques deviennent communes, mais leur poids effectif est peu régulier, bien que l'immense majorité des exemplaires se groupent entre 2 gr. 75 et 2 gr. 15.

La demi-silique est, dès lors, aussi frappée en abondance et son poids descend parfois jusqu'à 1 gr. 18. En 1868, un numismate autrichien, M. Missong, a analysé une trouvaille de 105 petites pièces d'argent se répartissant entre les règnes de Constance II et de ses successeurs, jusqu'à Gratien<sup>(3)</sup>. Ces pièces s'échelonnaient, au point de vue pondéral, depuis 2 gr. 27 jusqu'à 1 gr. 38, sans qu'un intervalle assez prononcé entre ces divers poids permette de former exactement deux groupes, celui des siliques et celui des demi-siliques. Pourtant, dans les médailliers, les siliques se répartissent, sauf exceptions, entre 2 gr. 30 et 2 gr. 15, aussi bien pour le règne de Julien que pour celui de Constance II.

La demi-silique à l'effigie de Julien fournit un poids effectif variant de 1 gr. 43 jusqu'à 1 gramme. Sous Gratien, les siliques que j'ai pesées vont de 2 gr. 50 à 2 gr. 08; sous Théodose, le poids le plus élevé que je constate est 2 gr. 35, mais les demi-siliques de poids normal sont abondantes, s'échelonnant, en général, de 1 gr. 37 à 1 gr. 18.

Après le partage de l'empire, on frappe, en Occident, à l'effigie d'Honorius et de ses successeurs, la demi-silique (1 gr. 30), le tiers de silique (0 gr. 85) et le quart de silique (0 gr. 65). Les poids effectifs de ces espèces, d'une valeur intrinsèque minimale et dont le métal était, en général, assez impur, se tiennent, comme toujours, tantôt au-dessus,

t. XVII, 1890, p. 65) croit que la silique fait seulement son apparition sous Constance II et sous Julien.

<sup>(1)</sup> H. Cohen, *Médailles impériales*, t. VII, p. 327, 337 et 401.

<sup>(2)</sup> Trau, *Numism. Zeitschrift*, t. XI, 1879, p. 92; H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VII, p. 363.

<sup>(3)</sup> Alex. Missong, *Fund römischer Siliquen*. Vienne, 1868, in-8°.

tantôt au-dessous de la normale, autant qu'on en peut juger au milieu de l'inextricable confusion que nous présentent les médailliers à ce point de vue<sup>(1)</sup>. Mais, en dépit de cette confusion, les comptes s'établissent toujours suivant le poids normal originairement fixé par Constantin. Ce poids, dans les espèces frappées, n'était guère respecté que pour la taille du *solidus* d'or et du *miliarensis* d'argent, considérés comme étalons des deux métaux.

## II

Des considérations qui précèdent il résulte que quand les Barbares envahirent l'empire d'Occident, la monnaie-étalon pour l'argent, le *miliarensis*, était rarement frappée; la silique elle-même, dont le poids normal était de 2 gr. 60, n'était plus guère émise dans les ateliers impériaux. On frappait surtout la demi-silique, pesant théoriquement 1 gr. 30, et le quart de silique, dont le poids normal est de 0 gr. 65. Si nous envisageons le monnayage des Barbares eux-mêmes, il sera facile de constater que, pour les pièces d'argent comme pour celles d'or, ils n'ont fait que copier servilement la taille et les types de la monnaie impériale contemporaine.

Les monnaies d'argent des rois ostrogoths Théodoric, Athalaric, Théodat et leurs successeurs, sont imitées de celles des empereurs contemporains et pèsent, les plus fortes, de 1 gr. 40 à 1 gr. 25; les plus faibles, environ 0 gr. 62. On le voit, les premières sont des demi-siliques et les secondes des quarts de silique<sup>(2)</sup>.

Les monnaies d'argent des Vandales, depuis Huneric (477-484) jusqu'à Gelimer (530-534) sont également, pour les types et le poids, des imitations byzantines. Elles portent souvent, au revers, les chiffres C, L, XXV (100, 50, 25) qui indiquent leur valeur par rapport au *nummus* ou denier de bronze, et fournissent les poids suivants : 2 gr. 50, 1 gr. 25 et 0 gr. 62. Les premières sont des siliques, les secondes des demi-siliques, les troisièmes, enfin, des quarts de silique<sup>(3)</sup>.

Les Francs ont-ils imité l'exemple des autres Barbares et suivi le système romano-byzantin pour l'argent comme pour l'or ?

<sup>(1)</sup> On peut consulter, mais avec prudence, les tables des poids des monnaies d'argent du bas empire, depuis Constantin, dressées par Vasquez Queipo, *Essai sur les systèmes métriques et monétaires*, t. III, p. 150 et suiv.

<sup>(2)</sup> J. Friedlaender, *Die Münzen der*

*Ostgothen*, p. 11, 14, 17, 26 et suiv.; C. F. Keary, *Numism. Chronicle*, 1878, p. 153 et suiv.

<sup>(3)</sup> J. Friedlaender, *Die Münzen der Vandalen*, p. 11; Engel et Serrure, *Traité de numism. du moyen âge*, t. I, p. 18; Keary, *loc. cit.*, p. 137.

Dans la loi Salique, dont la dernière codification est du temps de Clovis (481-511), les compositions et les amendes sont fixées en sous d'or et en deniers d'argent : un sou est donné comme valant quarante deniers. M. Blancard a compté que cette équivalence se trouve directement ou proportionnellement exprimée dans la loi Salique plus de 250 fois<sup>(1)</sup>. Le principal de ces passages dit expressément : *quadraginta dinarios qui faciunt solidum unum*; la composition la plus forte dont il soit fait mention donne l'équivalence : 72.000 deniers = 1,800 sous.

Une remarque importante due à M. Prou et dont nous aurons à tirer parti plus loin, c'est que la formule même que nous venons de relater : *XL dinarios qui faciunt solidum I*, paraît indiquer que le compte en *denarii* était plus familier et plus ancien chez les Francs que le compte en *solidi*. Le mode de numération par deniers semble une tradition de l'état antérieur de la coutume germanique<sup>(2)</sup>. En effet, ce sont les deniers que l'on convertit en sous, et cette conversion donne souvent lieu à des fractions : une amende de 700 deniers est traduite en 17 sous  $1/2$  ; une autre de 2,500 deniers fait 62 sous  $1/2$ . Il est vraisemblable que le tarif en deniers entiers ou sommes rondes existait seul primitivement<sup>(3)</sup>. D'autre part, la mention de ces *demi-solidi* est la preuve de la précision rigoureuse avec laquelle les équivalences sont établies ; il n'y a point d'approximations ou d'écarts imputables à la barbarie germanique.

De nombreux auteurs se sont demandé quel était ce denier et ce sou de la loi Salique. En ce qui concerne le sou, tout le monde est d'accord pour admettre qu'il s'agit du sou d'or constantinien ; de 4 gr. 55, en usage chez les Barbares et qu'ils ont imité eux-mêmes dans leur monnayage, aussi bien pour la taille que pour les types<sup>(4)</sup>. Nous proposerons plus loin une modification importante à cette opinion généralement admise. Pour le moment, il nous suffit de reconnaître, ce qui est vrai, qu'il s'agit du sou d'or d'origine romaine.

Pour le denier, de nombreuses hypothèses se sont produites. Il faut rejeter *a priori* celle qui voudrait faire du denier de la loi Salique une

<sup>(1)</sup> L. Blancard, *Annuaire de la Soc. franç. de numism.*, t. VIII, 1884, p. 217 ; cf. M. Prou, *Catal. des monnaies méroving. de la Bibliothèque nationale*, Introd. p. 1. On trouve aussi l'équivalence « 1 sou = 40 deniers » dans quelques autres lois barbares et même encore dans un capitulaire de l'an 801. L. Blancard, *loc. cit.*, p. 221 et 225.

<sup>(2)</sup> M. Prou, *op. cit.*, p. 11.

<sup>(3)</sup> Waitz, *Ueber die Münzverhältnisse in den älteren Rechtsbüchern des Fränkischen Reichs*, p. 5 (Göttingue, 1861, in-4°). Le *triens* équivaut à 13 deniers  $1/3$ . L. Blancard, *Annuaire cité*, p. 219 ; M. Prou, *op. cit.*, p. 14.

<sup>(4)</sup> M. Prou, *op. cit.*, Introd., p. 111.

simple monnaie de compte. C'était bien une monnaie réelle, puisque nous avons, par exemple, une composition fixée à « trois sous et un denier »; il existait une cérémonie de mariage par le sou et le denier, et un mode d'affranchissement consistait à faire tournoyer en l'air un denier<sup>(1)</sup>. Il est certain, d'autre part, que le denier de la loi Salique ne pouvait être la pièce que les Romains de l'époque constantinienne et les Byzantins appelaient *denarius*, car depuis Dioclétien ce terme désignait spécialement une petite pièce de bronze. C'est ce denier de bronze qui sert de base aux évaluations des tarifs de l'édit du Maximum de Dioclétien et que les économistes évaluent à 2 centimes ou 2 centimes 1/2 de notre monnaie<sup>(2)</sup>.

Dans la suite, le denier de bronze alla encore se dépréciant davantage, si bien qu'au témoignage de Cassiodore, il fallait 6,000 deniers pour faire un sou d'or<sup>(3)</sup>.

L'opinion courante aujourd'hui, c'est que le denier de la loi Salique serait l'ancien denier d'argent romain de la République et de l'Empire, qui, jusqu'au III<sup>e</sup> siècle, était bien désigné, en général, sous le nom de *denarius* ou de *denarius argenteus*. On rappelle que les Germains, au témoignage de Tacite<sup>(4)</sup>, préféraient, dans leurs relations commerciales avec les Romains, aux deniers impériaux qu'on fabriqua à partir de Néron, les anciens deniers de la République, dénommés populairement *bigati* à cause de leur type du bige, ou *serrati* à cause de leurs bords découpés en dents de scie, parce que ces deniers étaient plus pesants et de meilleur aloi. Très défiants, comme toutes les populations barbares, aujourd'hui encore, vis-à-vis des marchands plus civilisés, ils portaient une attention scrupuleuse au poids et à l'aloi des espèces avec lesquelles les Romains payaient leurs marchandises.

Ce seraient donc ces vieux deniers d'argent de la République romaine, qui, en concurrence, malgré tout, avec le denier néronien restauré par Dioclétien, auraient servi d'étalon pour les compositions et les amendes édictées dans la loi des Francs Saliens<sup>(5)</sup>. De nombreuses raisons, suivant nous, viennent à l'encontre de cette théorie. D'abord, le denier de la République fut longtemps taillé à raison de 72 à la livre; il fut ensuite de 84 à la livre, taille qu'il conserva jusque sous Néron;

<sup>(1)</sup> Prou, *op. cit.*, p. IV (*jactante denario*).

<sup>(2)</sup> Hultsch, *Griech. und röm. Metrologie*, p. 333; E. Levasseur, *Hist. des classes ouvrières avant 1789* (2<sup>e</sup> éd.), t. I, p. 113, note 1.

<sup>(3)</sup> Cassiod., *Variarum*, I, ep. x; M. Prou, *op. cit.*, p. v; Hultsch, *Griech. und röm. Metrologie*, p. 338.

<sup>(4)</sup> Tacite, *Germ.*, v.

<sup>(5)</sup> M. Prou, *op. cit.*, p. v et civ.

cet empereur créa le denier de 96 à la livre et ce fut cette réduction pondérale qui motiva la défiance des Germains dont parle Tacite. Une semblable diversité de taille et de poids n'eût pas permis de dire, dans un texte législatif qui a pour objet de préciser le tarif des compositions et des amendes, que ces deniers étaient en bloc le  $\frac{1}{40}$ <sup>e</sup> du *solidus*. Il eût fallu distinguer, et cette distinction eût encore été plus nécessaire si nous nous plaçons au point de vue de l'aloi du denier d'argent romain de l'empire, puisque le denier néronien, à partir surtout de Septime Sévère, alla en s'altérant graduellement, presque à chaque émission, à tel point qu'avant la restauration de Dioclétien, il n'était plus que du bronze à peine saucé d'argent. L'opinion qui prétendrait que les Germains, dans leur barbarie, ne savaient pas distinguer ces variétés de poids et d'aloi, ne serait pas recevable.

En second lieu, même avec le denier romain de bon aloi, taillé à 72, 84, puis 96 à la livre, s'il en eût fallu, comme le veut la loi Salique, 40 pour faire un sou d'or de 4 gr. 55, le rapport de l'or à l'argent chez les Francs eût été comme 1 est à 30 ou 40, ce qui est inadmissible, étant donné surtout qu'à la même époque, dans l'empire, ce rapport était comme 1 à 13 ou 14. De plus, quelque abondants qu'aient pu être les deniers de la République ou du Haut Empire chez les Germains, il n'est pas vraisemblable qu'ils fussent encore la base de la circulation commerciale chez les Francs à la fin du v<sup>e</sup> siècle; ceci, pourtant, est la condition nécessaire pour le denier qui, dans leur loi, est pris comme étalon des tarifs et des amendes. Il était indispensable que cette pièce fût entre toutes les mains et pût même, à un moment donné, être rassemblée par chacun en assez grande abondance.

Bref, et pour couper court à toute discussion, nous croyons pouvoir établir que le denier d'argent de la loi Salique n'est autre que la demi-silique romaine de 1 gr. 30. Les Francs se bornèrent, ce qui est tout naturel, à transférer à la demi-silique couramment frappée le nom de *denarius* par lequel ils étaient habitués, de temps immémorial, à désigner la pièce d'argent étalon. Ainsi s'explique la juste remarque rapportée plus haut, relative à l'antériorité, chez les Germains, des comptes en deniers sur les comptes en sous : la demi-silique n'était, aux yeux des Francs Saliens, qu'un nouveau denier.

On a vu, tout à l'heure, que chez les Byzantins, la silique d'argent et ses divisions faisaient, à côté du *solidus* d'or, la base de tous les comptes et de tous les tarifs. Il en fut de même chez les Barbares : c'est le sou d'or et la demi-silique, sous le nom de denier, qui forment le fondement des opérations commerciales. Les trouvailles confirment cette

assimilation, d'ailleurs toute naturelle. Si, dans les découvertes faites en Germanie, qui se rapportent aux III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles, on trouve encore, en quantité, des deniers de la République et du Haut Empire; il n'en est pas moins vrai que, presque toujours, ce sont les deniers contemporains de l'enfouissement qui forment la masse des trouvailles; la circulation commerciale, chez les Germains du IV<sup>e</sup> siècle, comptait beaucoup plus d'*argentei* de Dioclétien ou de Constantin que de deniers de la République ou du Haut Empire.

Ainsi en devait-il être, à plus forte raison, aux V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles, car les relations des Barbares avec les Romains, loin de diminuer, n'avaient fait que se développer, puisque l'infiltration de ces Barbares en deçà des frontières s'accroissait, sur tous les points, chaque jour davantage. Et en effet, dans les tombeaux francs des V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles, ce qu'on trouve, en fait de monnaies d'argent, ce sont surtout des siliques et des demi-siliques de l'époque constantinienne et byzantine. Les anciens deniers romains, même impériaux, ne s'y rencontrent pas en abondance comme dans les sépultures de l'époque antérieure.

L'étude détaillée qu'ont faite quelques savants des monnaies romaines ou pseudo-romaines recueillies dans les cimetières francs de la Gaule est très instructive à ce point de vue<sup>(1)</sup>. Toutes ces tombes de la Belgique et des bords du Rhin, de l'Aisne, de la Marne, de l'Oise, de la Seine-Inférieure, de la Charente, ont fourni des pièces d'argent des empereurs du V<sup>e</sup> siècle : Honorius, Théodose, Valentinien, Anthémius, Julius Nepos, Anastase. Les unes sont des monnaies issues des ateliers impériaux, d'autres sont des imitations fabriquées par les Francs eux-mêmes, mais la connexité des unes et des autres est si étroite qu'il est souvent difficile de dire, pour certains exemplaires, s'ils sont d'origine romaine ou barbare. Les plus anciennes de ces monnaies ne sont pas antérieures de plus d'un siècle à l'époque de l'enfouissement, et il est aisé de se rendre compte que la présence de pièces plus anciennes, s'il s'en trouve, n'est qu'accidentelle ou exceptionnelle. Il est, par là, hors de doute que les Francs du V<sup>e</sup> siècle se servaient comme monnaie courante du numéraire romain contemporain. Le poids et le module de l'immense majorité des exemplaires ne permettent pas d'hésiter à y reconnaître, en masse, la demi-silique romaine, avec sa division la plus ordinaire, le quart de silique<sup>(2)</sup>.

De là vient évidemment que lorsque les Francs commencent à frapper des monnaies d'argent, c'est la demi-silique romaine qu'ils copient et

<sup>(1)</sup> M. Prou, p. xcvi et suiv. — <sup>(2)</sup> M. Prou, p. c et suiv.



qu'ils imitent, tout comme les autres Barbares, et nullement le denier républicain ou néronien, ce qu'ils n'eussent pas manqué de faire, si ce denier eût été l'étalon reconnu par leurs lois et la monnaie préférée dans leurs comptes.

Parlant de ces imitations barbares en argent trouvées dans les tombeaux francs, M. Prou dit judicieusement : « Plutôt que d'y chercher des divisions d'un denier franc imaginaire, comme l'ont fait Thomas et Pétigny, il paraît plus rationnel de les rattacher au système monétaire de l'Empire adopté par les Barbares après leur établissement sur le territoire de l'Empire. Or il suffit de parcourir les cartons d'un médaillier un peu riche, pour y trouver une série de monnaies d'argent impériales du v<sup>e</sup> siècle, du même module que les pseudo-impériales d'Honorius, de Théodose, de Valentinien, d'Anthémius et d'Anastase<sup>(1)</sup>. »

Le mot *denarius*, qui dans la loi des Francs Saliens désigne la demi-silique de 1 gr. 30, paraît non seulement dans cette loi ou dans les formules et diplômes, mais il est gravé en légende, au revers de quelques pièces d'argent du vii<sup>e</sup> siècle qui portent : *Lugduno dinarios*; — *Dinario Aureliano*<sup>(2)</sup>. Or ces deniers, frappés à Lyon et à Orléans, pèsent, remarquons-le bien, 1 gr. 30; ce sont donc des demi-siliques du même poids que les demi-siliques impériales. Ils représentent à nos yeux le prolongement du denier de la loi salique, jusqu'au vii<sup>e</sup> siècle. C'est le poids, d'ailleurs, des autres deniers mérovingiens, et j'invoquerai, ici encore, le témoignage de M. Prou, qui dit : « La plupart des deniers mérovingiens pèsent entre 1 gr. 20 et 1 gr. 30; il en est qui atteignent 1 gr. 37<sup>(3)</sup>. »

### III

La loi salique compte quarante deniers dans un sou d'or, et nous avons assimilé le denier franc à la demi-silique romaine du poids normal de 1 gr. 30. Mais notre démonstration serait boiteuse ou semblerait prêter le flanc à la critique si nous admettions, comme tout le monde l'a fait jusqu'ici et comme nous l'avons laissé supposer dans les pages qui précèdent, que le sou d'or de la loi salique était celui de Constantin et de l'empire byzantin, taillé à 72 à la livre et pesant 4 gr. 55. En effet, avec ce sou et le denier ou demi-silique de 1 gr. 30, puisqu'il faut 40 deniers pour équivaloir à un sou d'or de 4 gr. 55, le rapport des deux métaux, chez les Francs, eût été comme 1 à 11.42, taux

<sup>(1)</sup> M. Prou, *op. cit.*, p. c. — <sup>(2)</sup> M. Prou, *Catalogue des monnaies mérov.*, p. 26, et *Introd.*, p. cvii. — <sup>(3)</sup> M. Prou, *op. cit.*, *Introd.*, p. cviii.

inadmissible, parce qu'il n'est pas en conformité avec celui qui régnait dans l'empire et que nous savons avoir été comme 1 à 13 8/9, dans la période constantinienne.

Ce ne serait pas, nous l'avons déjà dit, un argument bien solide que celui qui consisterait à invoquer la barbarie des temps pour justifier une anomalie qu'on est impuissant à expliquer. Ne nous contentons pas de cette hypothèse et cherchons ailleurs; la loi des Francs Saliens est trop précise et les taxations y sont trop rigoureusement établies pour que nous soyons autorisés à laisser à nos calculs un *alea* quelconque.

Pour trouver, dans l'équivalence « un sou d'or vaut 40 deniers de 1 gr. 30 », le rapport impérial 1 à 13 8/9, il est nécessaire d'admettre que le sou d'or dont il est question n'était pas taillé, comme le sou constantinien et byzantin, à raison de 72 dans une livre, mais à raison de 84, et qu'il pesait normalement 3 gr. 89 au lieu de 4 gr. 55. En effet, avec le poids de 3 gr. 89, le rapport des deux métaux est, chez les Francs, comme 1 à 13.37, chiffre qui se rapproche d'une manière caractéristique de celui de 13 8/9. Le passage, rapporté plus haut, d'Isidore de Séville, qui fait de la silique la 24<sup>e</sup> partie du *solidus* de 4 gr. 55, conduit au rapport 13.71. Si, d'autre part, dans la loi franque, la demi-silique ou denier est le 40<sup>e</sup> du *solidus* de 3 gr. 89, le rapport des deux métaux se trouve fixé à 13.37. Le rapprochement des deux chiffres 13.71 et 13.37 s'impose et constitue déjà une forte présomption en faveur de notre théorie.

Mais cette taille de 84 à la livre et ce poids théorique de 3 gr. 89 sont-ils donc une pure hypothèse de notre part?

Dans les pays où la domination ou l'influence impériale continuaient à s'exercer, comme l'Italie, la taille du *solidus aureus* à 72 à la livre (4 gr. 55) ne paraît pas avoir été modifiée; pour les monnaies byzantines, J. Sabatier l'a établi, d'après le poids même des espèces, ainsi que d'après un texte relatif à Constantin IX Porphyrogénète où il est fait mention d'un sceau d'or pesant *un quart de livre ou 18 sous*<sup>(1)</sup>, enfin, d'après un passage des Basiliques, au ix<sup>e</sup> siècle, où il est dit formellement que la livre contient 72 *solidi*<sup>(2)</sup>.

Mais il n'en fut pas de même partout en Occident, notamment en deçà des Alpes. Les sous et tiers de sou d'or pseudo-impériaux frappés dans le sud-est de la Gaule au nom de Justin II (565-578) et de Maurice Tibère (582-602) se rapportent à la taille de 84 à la livre; au lieu de

<sup>(1)</sup> *De ceremon. aulae byzant.*, II, 48, p. 689, éd. de Bonn. — <sup>(2)</sup> *Basil*, LVI, 5; cf. J. Sabatier, *Descript. des monnaies byzantines*, t. I, p. 51, note.

pésent, comme les anciens *solidi*, environ 4 gr. 50 (pour 4 gr. 55), ils se groupent autour de 3 gr. 89, poids normal de la taille de 84 à la livre, et les tiers de sou pèsent 1 gr. 29 environ<sup>(1)</sup>.

Que si, en s'appuyant sur l'existence, dans certains ateliers de la Gaule, de sous dépassant 4 gr. 15, et par conséquent se rattachant à la taille de 72 à la livre<sup>(2)</sup>, on prétendait nous objecter que les poids de 3 gr. 89 sont peut-être accidentels, ne sauraient être invoqués comme une règle, mais doivent plutôt être considérés comme le résultat d'un affaiblissement graduel et spontané de la taille à 4 gr. 55, nous répondrions par les considérations suivantes :

Un grand nombre des sous et des tiers de sou d'or frappés en Gaule portent, dans le champ du revers, les chiffres XXI ou VII, qui indiquent, ainsi que tout le monde le reconnaît aujourd'hui, leur rapport avec la silique<sup>(3)</sup>. Les sous valent 21 siliques et les tiers de sou 7 siliques. Il y a même des tiers de sou qui portent en toutes lettres ou sous une forme plus ou moins abrégée la formule : *de selegas septem*. Cette curieuse légende, expliquée pour la première fois par M. Deloche<sup>(4)</sup>, se trouve vérifiée rigoureusement par les faits. Puisque, d'après le témoignage d'Isidore de Séville rapporté plus haut, la silique était la vingt-quatrième partie du *solidus* de 4 gr. 55, le tiers de sou de 1 gr. 52 en était la huitième partie. Mais le *solidus* de 3 gr. 89 ne valait que 21 siliques et le tiers de sou de 1 gr. 29 en valait 7 seulement. Ainsi s'expliquent les chiffres XXI et VII sur les *solidi* de la Gaule; ces marques de valeur seraient incompréhensibles si l'on n'admettait pas la taille du sou à 84 à la livre.

Nous avons fait remarquer tout à l'heure que le poids de certains sous d'or francs dépassait 4 gr. 15 et, par conséquent, se rattachait à la taille constantinienne de 4 gr. 55. Or, il existe précisément de rares tiers de sou, frappés notamment à Mâcon, sur lesquels, à la place du chiffre VII, se trouve inscrit le chiffre VIII, c'est-à-dire 8 siliques<sup>(5)</sup>; on

<sup>(1)</sup> Keary, *Numism. Chronicle*, 1878, p. 231; M. Prou, *op. cit.*, Introd., p. xxiv et 300, etc. Le plus lourd des sous d'or de Maurice Tibère frappés en Gaule pèse 3 gr. 94; nous avons déjà dit que, dans la frappe des monnaies romaines de tout métal, un certain nombre d'exemplaires dépassaient le poids normal.

<sup>(2)</sup> M. Prou, *op. cit.*, Introd., p. LXII. Ces pièces sont d'ailleurs extrêmement rares. Le poids élevé des sous et des tiers de sou de Théodebert I<sup>er</sup> les rat-

tache, il est vrai, à la taille de 72 à la livre; mais ce poids même est un argument de plus à ajouter à ceux qu'on a mis en avant (M. Prou, p. xxxii) pour démontrer que ces pièces d'or ont été frappées en Italie.

<sup>(3)</sup> Duchalais, *Revue numism.*, 1840; p. 261; M. Prou, *op. cit.*, p. xxiv et LXIV; L. Blancard, *Annuaire* cité, p. 228.

<sup>(4)</sup> Deloche, dans la *Revue archéolog.*, N. S., t. XL, p. 171.

<sup>(5)</sup> M. Prou, *op. cit.*, p. LXIV et LXV.

a pensé que ce chiffre devait être le résultat d'une erreur de frappe ou imputé à la barbarie de la fabrication. Qui ne voit, maintenant, que ce chiffre VIII est, bien au contraire, l'expression du rapport 72° et se réfère à la taille normale de l'empire constantinien et byzantin, soit que cette taille fût réellement respectée dans certains ateliers de la Gaule, soit que le chiffre de cette taille eût été simplement gravé sous l'inspiration d'une imitation servile et traditionnelle?

Enfin, et ce dernier argument mettra le sceau à notre démonstration; il est resté des souvenirs non équivoques de la taille du sou de 84 à la livre dans les sources littéraires et juridiques.

C'est ce qu'il est permis d'abord d'inférer d'un édit de Majorien, en 458, qui signale le *solidus gallicus*, c'est-à-dire les pièces d'or frappées en Gaule comme ne pouvant être acceptées dans les caisses publiques que pour un taux inférieur aux autres<sup>(1)</sup>.

Plus tard, le pape Grégoire le Grand (590-604) dénonce, dans une de ses lettres au prêtre Candide, ces mêmes *solidi gallicani* ou *gallici*, comme ne pouvant avoir cours en Italie : *solidi Galliarum qui in terra nostra expendi non possunt*<sup>(2)</sup>. C'est probablement encore ces mêmes sous plus légers qui sont désignés sous le nom de *solidi franci* dans une formule de Marculfe remaniée, qui se rapporte au temps de Pépin<sup>(3)</sup>.

Nous invoquerons, à présent, une loi attribuée à Constantin dans le Code Théodosien (xii, 7, 1) qui dit que sept *solidi* doivent être comptés dans une once d'or, ce qui est l'attestation formelle de la taille de 84 à la livre. Je n'ignore pas que, dans un récent mémoire sur les manuscrits du Code Théodosien, M. Mommsen a démontré que l'attribution à Constantin de cette loi, en contradiction avec la réforme monétaire de ce prince, est due à une interpolation postérieure<sup>(4)</sup>. Mais la loi n'en a pas moins été promulguée sous un empereur postérieur, et cette constatation suffit pour nous autoriser à l'invoquer en faveur de la taille de 84 sous à la livre. D'ailleurs, un fragment de loi de Valentinien I<sup>er</sup>, en 367, renferme implicitement la taille du sou d'or à 84<sup>(5)</sup>.

<sup>(1)</sup> *Major. Novell.* IV, 1 : *Præterea nullus solidum integri ponderis, calumniosæ improbationis obtenta, recuset exactor, excepto eo gallico cujus aurum minore æstimatione taxatur.* M. Prou a bien vu (*op. cit.*, p. xvi) que cette phrase « *cujus aurum minore æstimatione taxatur* » n'implique nullement que le *solidus gallicus* de ce temps ait été d'un titre inférieur; il s'agit du poids.

<sup>(2)</sup> Migne, *Patrol. lat.*, t. LXXVII, p. 799; cf. p. 630.

<sup>(3)</sup> *Formul. Lindenbrog.*, LXXXII, t. II, p. 1258; cf. Du Cange, *Gloss.*, v° *Solidus*.

<sup>(4)</sup> Mommsen, dans *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Romanistische Abtheilung*, 1900, p. 157.

<sup>(5)</sup> *Cod. Theod.*, X, 19, 4 : *Ob metallicum canonem in quo propria consuetudo*

De l'ensemble des faits qui précèdent il résulte que le sou d'or fut taillé, dans certains ateliers de la Gaule, sinon ailleurs encore dans le reste de l'empire, non point à 72 à la livre, mais à 84, c'est-à-dire au poids théorique de 3 gr. 89. C'est ce *solidus gallicus* réduit qui sert d'étalon dans la loi Salique, en même temps que la demi-silique de 1 gr. 30, sous le nom traditionnel de *denarius*. Le rapport de l'or à l'argent était alors chez les Francs aussi bien que dans l'empire constantinien, comme 1 à 13,75 environ. Encore au VII<sup>e</sup> siècle, les deniers d'argent frappés par les Mérovingiens sont des demi-siliques romaines, et sont taillés suivant l'étalon admis dans la loi Salique.

Je ne pousserai pas plus loin ces observations en entrant dans les détails qu'elles seraient susceptibles de comporter. Il me suffit de faire remarquer qu'elles peuvent avoir, pour la juste appréciation des comptes, des tarifs et des compositions dans les lois romaines et barbares, des conséquences économiques qu'il appartient à d'autres de faire ressortir. J'ajoute qu'après Justinien un grand changement se produisit dans l'empire byzantin aux divers points de vue que nous avons envisagés<sup>(1)</sup>, et que, chez les Francs eux-mêmes, le terme de *denier* ne devait pas tarder à représenter une autre valeur : il n'en faudra plus que douze pour faire un sou<sup>(2)</sup>. Mais ces nouvelles transformations ne sont plus du domaine de la présente étude.

#### E. BABELON.

*retinenda est, quatordecim uncias ballucee pro singulis libris constat inferri.*

<sup>(1)</sup> Mommsen, *Hist. de la monn. rom.*, trad. Blacas, t. III, p. 90.

<sup>(2)</sup> L. Blancard, *Annuaire de la Soc. franç. de numism.*, t. VIII, 1884, p. 220, 226 et suiv. Dans plusieurs des tarifs de la loi des Francs Ripuaires, le sou est

estimé douze deniers. Ces passages ont longuement exercé la sagacité des critiques, mais il est démontré aujourd'hui que ce sont des interpolations qui ne sauraient être antérieures au VIII<sup>e</sup> siècle. (M. Prou, *op. cit.*, *Introd.*, p. vi et suiv.).

---

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

---

### INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

---

#### ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. de La Borderie, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est décédé, à Vitré, le 20 février 1901.

#### ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Perrens, membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, est décédé le 2 février 1901.

## LIVRES NOUVEAUX.

---

### FRANCE.

*Publications de l'École française d'Extrême-Orient. Numismatique annamite par Désiré Lacroix, capitaine d'artillerie de marine. Saïgon, imprimerie Menard et Legros, 1900. 231-xxx1 pages; gr. in-8°. Avec un atlas de XL planches in-folio.*

Par « numismatique annamite », M. le capitaine Lacroix entend non la description des divers systèmes monétaires qui ont pu avoir cours dans le pays que nous appelons aujourd'hui l'Annam, mais celle « des monnaies et des médailles qui ont été émises à l'usage du peuple parlant actuellement la langue annamite et de ses ancêtres ». Ce peuple n'a pas toujours habité la région où on le voit aujourd'hui. On le trouve d'abord établi dans la Chine méridionale, au Yunan et dans les provinces limitrophes. De là il est descendu vers le Sud, lentement, par étapes successives et sous des dénominations diverses, tantôt soumis plus ou moins directement à la Chine, tantôt formant un ou plusieurs États indépendants. Sous l'un et l'autre régime, il a refoulé peu à peu devant lui et finalement anéanti comme nation un autre peuple, de langue, de culture et d'origine ethnique différentes, le peuple tcham, qui, à l'époque de sa splendeur, a eu certainement un numéraire à lui, mais dont le monnayage, s'il en subsiste encore quelque chose, est exclu du cadre du présent traité. D'autre part, une fois maître incontesté de la côte orientale, le peuple annamite a débordé sur l'empire khmer, auquel, dès le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, il avait imposé une sorte de protectorat et enlevé les provinces qui forment aujourd'hui la Basse Cochinchine.

L'auteur a été ainsi amené forcément à retracer avec plus ou moins de détail l'histoire encore peu connue, mais relativement assez bien documentée, de cette race essentiellement envahissante, qui n'a jamais cessé de l'être, même à ses plus

mauvais jours. Il a passé rapidement sur les origines, sur la première période d'indépendance et sur les dix siècles de domination chinoise qui l'ont suivie et pendant lesquels le monnayage annamite se confond avec celui de la Chine. Peut-être aurait-il pu se montrer un peu plus sceptique pour toute cette période, qu'il qualifie lui-même de légendaire. Ainsi l'envoi d'armées chinoises jusqu'aux frontières du Bengale sous la dynastie des T'sin, vers la fin du III<sup>e</sup> siècle avant notre ère, est à tout le moins extrêmement improbable. Ce n'est que cent ans plus tard, sous les Han, quand la domination chinoise fut solidement établie au sud du Yang-tse et au Tonkin, qu'on eut l'idée d'arriver à l'Inde — dont on venait d'entendre parler pour la première fois, semble-t-il, à l'autre extrémité de l'Empire, au Turkestan — à travers la Birmanie actuelle, et qu'il se fit des tentatives en ce sens; et alors même, ces tentatives, qui toutes échouèrent, se réduisirent à des envois de simples explorateurs et ne furent nullement de véritables expéditions de guerre. A la rigueur, à ne considérer que les exigences du présent traité, l'auteur aurait pu laisser complètement de côté cette période, dont on n'a pas jusqu'ici de documents numismatiques. Car la pièce contemporaine des Tchéou, dont il donne la figure page 52, est reproduite de seconde main, d'après un recueil chinois (les types archaïques de la planche I sont purement chinois), et, de celles du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère qu'il mentionne à la page 54 comme se trouvant encore parfois au Tonkin, il ne paraît avoir vu et, en tous cas, il ne reproduit aucun exemplaire. Comme cadre, toutefois, où pourront venir s'insérer des trouvailles futures, ces deux chapitres sont les bienvenus.

Avec le rétablissement de l'autonomie, dans la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle, commence réellement la série numismatique, que l'auteur suit à partir de là au fil des annales, dynastie par dynastie et règne par règne, jusqu'à la période française inclusivement, décrivant avec soin toutes les pièces connues, avec renvoi aux planches, où elles sont presque toutes admirablement figurées (509 numéros).

Ces pièces, dont le présent ouvrage est ainsi le catalogue raisonné, sont de deux sortes : 1<sup>o</sup> les monnaies proprement dites, en première ligne la sapèque, piécette de cuivre, d'étain ou de zinc, parfois de plomb ou de fer <sup>(1)</sup>, dont il faut jusqu'à six cents enfilées en chapelet pour faire une ligature pesant trois livres et valant 35 centimes, et qui, tout récemment encore, constituait à peu près le seul numéraire ayant réellement cours dans le pays. Les lingots d'or ou d'argent, ainsi que les piastres ou les dollars importés ou imités, qu'on rencontre à partir des dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, sont relativement rares et n'ont jamais été que d'un usage restreint; 2<sup>o</sup> les médailles, la plupart en bronze, plus rarement en argent ou en or, qui ne sont pas destinées à la circulation, mais sont ou des amulettes, ou des témoignages honorifiques à la distribution du prince. On en connaît une du XV<sup>e</sup> siècle; toutes les autres, celles du moins qui peuvent être datées, ne remontent pas plus haut que le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. A la suite, est donnée la description des principales décorations (dont une pour les femmes) purement indigènes, dont le protectorat ne s'est pas réservé le contrôle. Une troisième partie du catalogue est consacrée au monnayage introduit par le régime français, y compris la monnaie fiduciaire, dont l'usage remonte haut dans tous les pays de civilisation chinoise, mais dont rien d'ancien n'est arrivé jusqu'à nous et qui est représentée maintenant par les billets de la Banque de l'Indo-Chine. Les diverses mesures, plus ou moins heureuses, que le gouvernement

(1) Toutes ces monnaies étant fondues, non frappées (le procédé est décrit en détail), il est clair que quand l'auteur parle de fer et de cuivre, il faut entendre de la fonte de fer et un alliage de cuivre.

colonial et celui de la métropole ont été amenés à prendre à ce sujet depuis 1862 ont fourni à l'auteur l'occasion de toucher à la question monétaire, telle que, dès maintenant, elle se pose pour l'Indo-Chine française. Comme pour l'Inde anglaise, elle se résume en une sorte de dilemme : le désavantage ruineux, pour un peuple qui a cessé d'être isolé, d'avoir une monnaie dépréciée, et la quasi-impossibilité, quand ce peuple est pauvre, de lui en donner une qui ne le soit pas.

Quant au catalogue en lui-même, pour l'apprécier pleinement dans le détail, il faudrait être sinologue. En effet, tout ce monnayage, procédés de fabrication, types et légendes, est entièrement chinois. Mais il est à la fois si simple qu'un jugement d'ensemble devient possible, même sans cette compétence spéciale. Il n'y a là ni problèmes compliqués à résoudre, ni cette richesse et cette variété de données qui, ailleurs, font de la numismatique l'auxiliaire, au besoin la source principale ou même unique de l'histoire. Les pièces ne diffèrent que par les légendes, c'est-à-dire par quelques formules qui reviennent toujours les mêmes et par le nom (ou les noms, ce qu'on appelle « chiffre de règne ») du prince ou du prétendant qui les a émises<sup>(1)</sup>. Que ce nom soit demeuré lisible, et que, d'autre part, il ait été enregistré dans les annales, du coup, la pièce est classée et datée. Cette identification faite au contraire défaut, la pièce reste absolument indéterminée. Car il n'y a pas d'autre critérium, tant les types sont ici pauvres et uniformes. L'abondance ou la rareté d'une monnaie, une fabrication soignée ou défectueuse, un poids fort ou faible, un métal de bon aloi ou dégradé, peuvent faire conclure à un règne prospère ou malheureux, mais ne sont nullement les indices d'une époque. La numismatique se réduit donc ici à contrôler et à confirmer les annales, rôle qui n'est pas à dédaigner, sans doute, mais combien modeste en raison de celui qu'elle arrive à remplir ailleurs!

Ces conditions spéciales, parfaitement saisies et caractérisées par l'auteur, ont été acceptées par lui avec leurs conséquences. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'il s'est permis des attributions dépassant la preuve directe (par exemple, aux numéros 64 et 65), et l'on peut, sans hésitation, affirmer qu'il a su tirer le meilleur parti de son ingrate matière. Il avait du reste pour cela un excellent modèle dans les *Notes pour servir à la recherche et au classement des monnaies et médailles de l'Annam et de la Cochinchine française*, publiées en 1882 par M. J. Silvestre dans les *Excursions et Reconnaissances*, dont il reconnaît, avec raison, les grands mérites. Mais il pêche par excès de modestie quand il donne son propre travail simplement pour une nouvelle édition de ces *Notes*, auxquelles le présent traité est ce que l'arbre est au germe.

L'ouvrage, dont l'exécution matérielle, texte et planches, est parfaite, contient encore beaucoup d'autres informations, auxquelles je n'ai pu toucher ici. Il est suivi de deux excellents index disposés de façon à répondre à tous les besoins des collectionneurs. Bref, cette numismatique fait grandement honneur à M. le capitaine Lacroix; elle est aussi de bon présage pour notre jeune Ecole de Saïgon, dont elle inaugure les publications.

A. BARTH.

<sup>(1)</sup> Sur les médailles, toutefois, les légendes deviennent plus compliquées : ce sont des sentences d'ordinaire empruntées aux classiques, presque toujours de haut style et

d'interprétation difficile. C'est la partie de l'ouvrage pour laquelle le critique non spécialiste doit se récuser.



*Aperçu historique sur la Faculté de droit de l'Université de Toulouse. Maîtres et escoliers de l'an 1228 à 1900*; par Antonin Deloume; professeur à la Faculté de droit. Toulouse, Ed. Privat, 1900. In-8°, 171 p.

L'auteur de ce livre n'a pas eu la prétention de mettre en lumière des textes nouveaux ni d'écrire une histoire de la Faculté de droit de Toulouse. C'est, comme il dit, un simple aperçu qui a été soumis comme document à la section de l'Enseignement supérieur de l'Exposition universelle de 1900.

Dans ce rapide et pittoresque résumé des annales de l'enseignement du droit à Toulouse, il convient de signaler les pages consacrées au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle. Les agitations morales et les violences qui troublèrent si souvent l'Université y sont exposées avec autant de vivacité que d'impartialité. L'auteur a examiné sans parti pris les raisons qui ont amené Cujas à abandonner la Faculté de Toulouse et à refuser les propositions qui lui furent faites pour l'engager à y revenir sur la fin de sa carrière.

Serait-il permis de demander pourquoi, sur le titre de ce volume, nous voyons les *escoliers* figurer à côté des *maîtres*? Du temps des *escoliers* n'y avait-il pas des *maîtres*?

L. D.

*Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1110-1310)*, par J. Delaville Le Roulx. Tome quatrième (1301-1310). 1<sup>re</sup> partie. Paris, Ernest Leroux, 1901. In-folio, 307 pages.

Le demi-volume que nous annonçons termine le corps d'un ouvrage qui est peut-être la collection diplomatique la plus considérable qu'un particulier, réduit à ses propres ressources, ait entreprise et menée à bonne fin. C'est aussi l'une de celles dont la composition présentait les plus grandes difficultés. M. Delaville Le Roulx a fait entrer dans les quatre volumes de son Cartulaire plus de 5,000 pièces, dont il a dû aller chercher le texte à tous les coins de l'Europe.

Nous avons dans ce recueil une mine d'une extrême richesse, dont l'exploitation n'intéresse pas seulement l'histoire de la Terre Sainte et de l'ordre des Hospitaliers. On aura de fréquents emprunts à y faire pour les annales de toutes les parties du monde chrétien, depuis le commencement du XII<sup>e</sup> siècle jusqu'au commencement du XIV<sup>e</sup>. Presque tous les personnages importants de la société ecclésiastique et féodale y sont représentés par des actes dont beaucoup étaient jusqu'alors complètement inconnus.

La recherche des documents suppose une longue et minutieuse enquête sur l'état des bibliothèques et des archives publiques et particulières de l'Europe entière. Un résumé de cette enquête forme la préface du premier volume. Il a fallu aussi compiler d'innombrables publications, dont beaucoup sont à peu près inconnues en France. La tâche était lourde. M. Delaville Le Roulx s'en est acquitté avec un plein succès. Nous devons l'en féliciter. La critique aura peut-être à s'exercer sur quelques détails secondaires. Peut-il en être autrement dans une œuvre d'une aussi grande étendue, d'une aussi prodigieuse variété, et dont la préparation a exigé la connaissance des institutions, de la topographie et de l'histoire des grandes familles de tous les pays de l'Europe? Il serait donc injuste de s'arrêter à de légères déféciosités en présence de l'œuvre grandiose que vient d'exécuter M. Delaville Le Roulx. Le nom de cet érudit restera attaché à celui de l'ordre dont il vient d'asseoir la partie ancienne de l'histoire sur une base inébranlable.

L. D.

*Aristote, Traité de l'âme*, traduit et annoté par G. Rodier, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux. Paris, Ernest Leroux, 1900. 2 volumes de 259 et 582 pages en grand in-8°.

L'édition du *Περὶ ψυχῆς* d'Aristote par M. Rodier est le fruit d'un long et intéressant travail. Le premier volume contient le texte, conforme aux meilleurs manuscrits, sauf les corrections évidentes et indispensables, avec d'abondantes notes critiques au bas de la page, et, en regard, une traduction française, qui serre l'original d'aussi près que possible. L'auteur s'est efforcé, comme il le déclare lui-même, de la rendre claire, sans viser à l'élégance ni même à la parfaite correction grammaticale. Quoique une traduction pareille soit déjà un commentaire, M. Rodier nous donne un commentaire proprement dit, des notes très nombreuses et très développées, qui remplissent tout le deuxième volume. Sans doute, un commentaire huit fois aussi long que le texte ne sera guère lu du commencement jusqu'au bout ; la plupart des lecteurs se contenteront de le consulter aux endroits où ils seront embarrassés, et ils trouveront partout la solution la plus judicieuse des difficultés. Mais qu'ils n'y cherchent pas ce que l'auteur n'a pas voulu y mettre. Il se proposait uniquement d'interpréter les détails du texte, non de résoudre des problèmes sur lesquels Aristote a évité de se prononcer d'une façon précise et définitive. Pour remplir sa tâche, l'auteur n'a pas épargné sa peine : il a profité des travaux de tous ses devanciers : il donne dans sa préface la liste des livres, des mémoires, des articles de revues qu'il a mis à profit ; elle est longue, je crois que rien ne lui a échappé. Je lui reprocherai seulement de n'avoir pas même prononcé le nom d'un homme éminent, qui, malgré les occupations les plus diverses, acheva, avec une rare persévérance, la traduction de tout Aristote. Au lieu de garder un silence dédaigneux, que ne dit-il pas qu'une nouvelle traduction n'était pas de trop après celle de Barthélemy Saint-Hilaire, qui laissait beaucoup à désirer ? Ceci dit en passant, recommandons vivement les volumes de M. Rodier à tous ceux qui veulent étudier un des traités les plus importants d'Aristote.

## ANGLETERRE.

*Catalogue of books in the John Rylands Library, Manchester, printed in England, Scotland and Ireland, and of books in english printed abroad to the end of the year 1640.* — Manchester, J. E. Cornish, 1895. In-4°, III et 147 p.

Nous avons annoncé, il y a quelques mois, dans le *Journal des Savants* (p. 199), la publication, par M. G. Gordon Duff, du Catalogue général de l'incomparable bibliothèque John Rylands, à Manchester, en trois volumes in-4°, portant le millésime 1899. Le petit volume dont le titre vient d'être transcrit et qui n'avait pas, croyons-nous, été distribué, bien qu'il soit daté de 1895, est un très utile complément du Catalogue général. C'est également l'œuvre de M. Duff, et un tel nom garantit l'exactitude du travail.

On trouvera dans ce catalogue l'indication de ce que la collection de M<sup>me</sup> John Rylands renferme en fait de livres antérieurs à la fin de l'année 1640 imprimés en Angleterre, en Écosse et en Irlande, et aussi de livres en anglais imprimés à l'étranger pendant la même période. La liste en est dressée suivant l'ordre alphabétique des noms d'auteurs ou des premiers mots des titres ; elle est suivie d'un relevé dans lequel les mêmes livres sont classés suivant l'ordre alphabétique des imprimeurs ou des libraires qui les ont imprimés ou fait imprimer.

A l'aide de ce relevé, nous pouvons nous faire une idée du genre de livres anglais que les imprimeurs français ont exécutés antérieurement à l'année 1641. La bibliothèque John Rylands en renferme vingt-trois, dont les titres peuvent être sommairement indiqués ici :

A ROUEN, par *Guillaume Le Talleur*, pour R. Pynson. Tenures de Littleton, vers 1490.

A ROUEN, par le même, pour le même. Statham Abridgement, of cases, vers 1490.

A ROUEN, par *Pierre Violette*. J. Stanbrydge, Accidence, vers 1505.

A ROUEN, par le même, pour G. Wansfort. Expositio hymnorum et sequentiarum secundum usum Sarum. 1507.

A ROUEN, par *G. Caillard*, pour J. Gachet de Herefort. Ortus vocabulorum. 1537.

A ROUEN, par *J. Le Prest*, pour R. Valentin. The prymer of Salisbury. 1553.

A ROUEN, par le même pour le même. The Pystels and Gospels. 1555.

A ROUEN, par *Richard Camarden*. Crammer's Bible. 1566.

A ROUEN, par *Jean Cousturier*. Bible [of Douay]. 1635.

A PARIS, par *Thielman Kerver*, pour J. Richard. Horæ ad usum Sarum. 1497.

A PARIS, par *P. Pigouchet*, pour S. Vostre. Horæ ad usum Sarum. 1490.

A PARIS, par *J. Jehannot*, pour N. Lecomte. Horæ ad usum Sarum. 1498.

A PARIS, par *Ant. Verard*. The art of good lywing and good deyng. 1503.

A PARIS, [par le même]. The kalender of the Sheperdes. 1503.

A PARIS, par *W. Hopyl*, pour W. Bretton. Joh. de Burgo, Pupilla oculi. 1510.

A PARIS, par *François Regnault*. Horæ ad usum Sarum. 1536.

A PARIS, par le même. Coverdale's New Testament. 1538.

A PARIS, par ...? Nicol Burne. The disputation concerning the controversik headis of religion... 1581.

A PARIS, par ...? The life and death of sir Thomas Moore, by M. T. M.

EN SAVOIE, par *F. de Turona*. The Complaynt of Roderick Mors, vers 1540.

A REIMS, par *Jean Pogy*. New Testament. 1582.

A REIMS, par ...? New Testament. 1600.

A DOUAI, par *L. Kellam*. Bible. 1609-1616.

Tous les exemplaires des éditions imprimées dans ces conditions devaient être exportés en Angleterre aussitôt après l'achèvement de l'impression. C'est ce qui en explique l'extrême rareté dans les bibliothèques françaises.

L. D.

*The chronicles of Froissart, translated out of French by sir John Bourchier lord Berners, annis 1523-1525, with an introduction by William Paton Ker. Volume I. London, D. Nutt, 1901, in-8°.*

La traduction de Froissart par lord Berners a eu beaucoup de succès en Angleterre dès son apparition et a été maintes fois réimprimée. La nouvelle édition, qui fait partie de la belle collection des *Tudor translations* dirigée par M. W.-E. Henley, formera six volumes, dont le dernier contiendra une table des noms propres avec les rectifications nécessaires. Inutile de dire qu'elle est faite avec le plus grand soin d'après l'édition princeps. Nous voulons seulement attirer l'attention des lecteurs français sur la remarquable introduction de M. William P. Ker, connu par son ingénieux et savant ouvrage intitulé *Epic and Romance*. M. Ker nous donne d'abord un intéressant tableau de l'activité de John Bourchier, qui mérite le qualificatif de « grand traducteur », donné par Deschamps à Chaucer, mieux encore, et surtout plus exclusivement, que celui-ci.

Il a traduit du français le roman en prose de *Huon de Bordeaux* (comprenant les suites), le médiocre roman d'*Artus de Petite Bretagne*, et les Chroniques de Froissart, plus deux ouvrages d'un genre bien différent, traduits eux-mêmes de l'espagnol, la *Prison d'amour*, de Diego de San Pedro, et le *Livre d'Or* ou *Horloge des princes*, d'Antonio de Guevara. M. Ker étudie avec beaucoup de finesse ces deux groupes de traductions, dont l'un comprend des livres du vrai moyen âge, écrits d'un style simple et naïf, l'autre des essais, d'ailleurs assez différents entre eux, du style recherché et de la rhétorique qui allaient prévaloir au xvi<sup>e</sup> siècle. Il expose les mérites et les défauts des traductions de lord Berners et notamment de celle de Froissart. C'est un excellent chapitre de l'histoire de la langue littéraire anglaise. La seconde partie de l'introduction est consacrée à Froissart. On y trouve d'abord une biographie résumée, que l'auteur fait précéder de cette remarque : « La vie de Froissart, par M<sup>me</sup> Darmesteter, dans la collection des « Grands Écrivains de la France », m'a rendu facile de suivre la carrière du chroniqueur, et difficile d'en dire quelque chose de nouveau. » M. Ker a cependant pu profiter de la récente publication de *Méliador* par M. A. Longnon et des intéressantes remarques qu'il y a jointes. L'appréciation historique et littéraire de l'œuvre de Froissart, y compris les poésies, n'est pas seulement réfléchie et judicieuse ; elle contient beaucoup de remarques pénétrantes et originales sur l'historiographie du moyen âge en général, comme sur la façon dont Froissart a compris et rempli sa tâche. Elle mérite d'être lue par tous les amateurs du vieux chroniqueur, et ils sont nombreux, non seulement en France, mais en Angleterre, car l'édition actuelle de Berners, publiée à 600 exemplaires, a été complètement souscrite avant même de commencer à être mise en vente. Le livre de Froissart, en effet, intéresse également les deux pays, et le charme inhérent à la prose de l'original se retrouve presque entier, malgré quelques défaillances et de regrettables omissions, dans la prose de la traduction.

G. P.

*Lady Meux manuscripts n<sup>os</sup> 2-5. The Miracles of the blessed Virgin Mary, and the Life of Hanná (sainte Anne), and the magical prayers of Ahêta Mikâél, the ethiopic texts edited with english translations, etc.*, by E. A. Wallis Budge. With one hundred and eleven coloured plates. London, W. Griggs, 1900. Grand in-4<sup>o</sup> de LXX pages, 220 feuillets de traduction, 116 feuillets de texte éthiopien, et 111 planches.

Le *Journal des Savants* a signalé en 1899 (p. 255) la publication que Lady Meux avait chargée M. Budge, du Musée britannique, de faire du texte et des peintures d'un de ses manuscrits éthiopiens renfermant deux légendes ascétiques. A ce volume, elle vient d'en ajouter un second, non moins luxueusement établi, non moins savamment préparé par M. Budge.

Ce nouveau volume est consacré à quatre manuscrits : les deux premiers renferment les Miracles de Notre-Dame, en 43 chapitres ; le troisième, la Légende de sainte Anne, divisée en sept sections, correspondant aux sept jours de la semaine ; le quatrième consiste en trois étroites bandes de parchemin, qui ont dû servir d'amulettes et sur lesquelles sont transcrites des formules ou prières magiques. Les amulettes et la légende de sainte Anne ne paraissent dater que du xviii<sup>e</sup> siècle ; mais le premier manuscrit des Miracles de Notre-Dame doit remonter au xv<sup>e</sup> siècle.

M. Budge ne s'est pas contenté de publier, d'analyser et de traduire ces documents. Il a examiné avec un soin particulier les Miracles de Notre-Dame, dont la version éthiopienne lui a semblé dérivée d'un texte arabe. En s'aidant des travaux de MM. Mussafia, Warner et Ward, il a rapproché plusieurs chapitres des récits

correspondants que nous offrent en si grande abondance les littératures européennes du moyen âge. Il y a là un intéressant sujet d'études pour l'histoire comparée des légendes.

Mais ce qui donne un prix particulier à la publication de *Lady Meux*, ce sont les 111 planches en couleurs qu'elle a fait exécuter dans les ateliers de M. W. Griggs, « photo- and chromo-lithographer and chromo-collotyper ». Les procédés de M. Griggs sont excellents pour donner l'équivalent d'œuvres de peinture aussi peu délicates que celles des artistes éthiopiens. Les planches des deux volumes que nous devons à *Lady Meux* et les savants commentaires de M. Budge permettent de se faire une très juste idée de la peinture éthiopienne et de reconnaître les influences européennes, surtout espagnoles, qu'elle a subies.

Félicitons donc de nouveau *lady Meux* de la libéralité princière avec laquelle elle met ses collections orientales à la portée des travailleurs de tous les pays, et M. Budge du concours qu'il donne avec toute sa science à d'aussi nobles et utiles entreprises.

L. D.

*Celtic Folklore, Welsh and Manx*, by John Rhys, professor of Celtic, Principal of Jesus College, Oxford. — Oxford, Clarendon Press. 1901, 2 vol. in-8°.

Ce livre est le fruit de plus de trente ans de recherches et contient un véritable trésor pour le *folklore*, la mythographie et la littérature comparée. On connaît la science et l'abondance d'idées de M. Rhys, qui, Gallois de naissance et formé aux meilleures écoles de la philologie moderne, a donné pour tâche à sa vie la reconstruction du patrimoine imaginaire, si l'on peut ainsi dire, de sa patrie et de sa race. Nous voulons seulement signaler à nos lecteurs son nouvel ouvrage, qui est et restera un des plus importants qu'on ait donnés au public dans ce genre d'études, même si la critique n'admet pas sur tous les points les conclusions ou les suggestions de l'auteur, ce qui, en pareille matière, toujours un peu flottante, est à peu près inévitable. On y trouve un grand nombre de faits intéressants, tous recueillis de première main, et interprétés avec une pénétration et une ingéniosité qui donnent à ce livre, comme à tous ceux de l'auteur, une véritable portée historique, ethnographique, anthropologique et philosophique.

G. P.

## BELGIQUE.

*Bibliotheca belgica. Bibliographie générale des Pays-Bas*, publiée par Ferd. Vander Haeghen et R. Vanden Berghe, avec la collaboration de Victor Vander Haeghen et Alph. Roersch. Livraisons CLI-CLIII. Gand, décembre 1900. Petit in-8°.

M. Vander Haeghen poursuit avec la plus louable persévérance la publication du chef-d'œuvre bibliographique auquel son nom restera attaché.

Il vient de mettre en distribution trois livraisons de la *Bibliotheca belgica*, consacrées en entier aux écrits d'Arnold van Gelune, théologien flamand du XVII<sup>e</sup> siècle, et à la première série de celles de Simon Ogier, poète latin, né à Saint-Omer en 1549.

Le bagage du premier de ces écrivains consiste en 45 articles, dont la description remplit 242 pages.

Simon Ogier est jusqu'ici représenté par 19 articles, décrits par M. Vander Haeghen

en 59 pages. De ces 19 articles, 6 seulement figurent dans les collections de la Bibliothèque nationale.

Je dois rappeler que les notices de M. Vander Haeghen ne sont pas seulement des descriptions bibliographiques très détaillées et très exactes. Ce sont, en même temps, des analyses littéraires, qui supposent toujours un examen approfondi des textes et dans lesquelles est signalé tout ce qui peut présenter quelque intérêt, soit dans le corps de l'ouvrage, soit dans les pièces liminaires et les appendices. Les auteurs ont beaucoup de mérite à consacrer ainsi leurs veilles à l'autopsie de beaucoup de livres tombés depuis longtemps dans un juste oubli.

Pour mieux faire apprécier l'utilité des développements que les rédacteurs de la *Bibliotheca belgica* donnent à leurs notices, je citerai la page relative à l'opuscule de Simon Ogier, intitulé *Lutetia* (Paris, 1590, in-8° de 48 pages). Voici en quels termes sont indiquées plusieurs des pièces contenues dans ce livret :

« Simon Ogier, ayant perdu tout récemment sa mère Nicaise Haverloix (elle était morte le 8 juin 1590, à l'âge de 72 ans), se console dans la poésie. Les angoisses, les prières, les malheurs de Paris assiégé et réduit à la famine par « le renard de « Béarn », lui sont un sujet tout trouvé. Il y consacre un long poème d'assez mauvais goût, farci de souvenirs mythologiques et de réminiscences grecques et latines. Il y porte aux nues les Guise et la Ligue et la maison d'Espagne, et y voue aux gémonies Henri III et ses suppôts, ainsi que les sectateurs de Calvin, de Luther et de l'Islam.

« Dans la courte pièce *Ad Parisios*, il prêche la guerre au « roi sacrilège »; il demande qu'un pieux poignard en délivre le monde et fasse périr tous ses partisans.

« Dans *In Albrethiam Alecto*, il célèbre l'assassinat de Henri III (poignardé le 31 juillet 1589). La mort de ce tyran est le juste châtement du meurtrier du duc de Guise. Ah! puisse l'héritier de son nom subir le même sort! Et Ogier se prend à regretter que Charles IX l'ait épargné dans la nuit de la Saint-Barthélemy. Il termine en félicitant le légat du Saint-Siège, Henri Caetan, d'avoir prodigué ses secours et ses consolations aux Parisiens affamés. (*Ad Henricum Caetanum*.)

« Dans son épître en prose à Antoine de Blondel, le poète fait remarquer que les élisions sont introuvables dans tous les vers du volume: « Vel *m* cum vocali, vel vocalium inter se concurrentium elisiones. » Il en est de même dans ses *μέλοισι* (Melon, libri III); il en sera de même dans sa *Florias* et dans tous les ouvrages qu'il composera à l'avenir. Voilà une particularité qui le rapproche des plus grands poètes de la Grèce, et le met en avance sur Virgile, Ovide, Horace, Lucrèce, Catulle, Tibulle, Propertius, etc. Ses détracteurs n'en conviendraient pas sans doute; et, cependant, chaque siècle ne marque-t-il pas un progrès sur les précédents, et l'ère moderne n'a-t-elle pas vu bien des inventions et des découvertes que les temps anciens n'ont pas connues! Et Ogier de citer l'art typographique, le Nouveau-Monde et les nouveaux engins de destruction. On le voit, le Virgile audomarois se prenait au sérieux, et les Gascons sont de tous les pays. »

Cet exemple pris au hasard donne une idée de l'immensité de la tâche que s'est imposée M. Vander Haeghen et de la façon dont il l'a accomplie. Il fait aussi entrevoir l'intérêt que présentent des notices aussi judicieusement conçues et aussi consciencieusement rédigées.

L. D.

## BOHÈME.

*Vědecký a umělecký rozvoj v národě českém (1848-1898) vydala česká Akademie...*, Prague, 1898. (Le progrès scientifique et artistique de la nation tchèque de 1848 à 1898, publication de l'Académie tchèque de Prague.)

De tous les peuples slaves, le peuple tchèque est peut-être celui qui a réalisé depuis un siècle les plus grands progrès dans l'ordre scientifique et littéraire. A force de labeur et de persévérance, les Tchèques sont parvenus à s'émanciper complètement de la suprématie allemande qui pesait naguère sur leur pays. Ils ont réussi non seulement à fonder à Prague un théâtre national, mais encore à obtenir du Gouvernement central une université et une académie purement slaves. Fondée en 1888 grâce à la libéralité d'un Mécène patriote, M. Hlavka, l'Académie François-Joseph a pris le nom du souverain qui lui a donné la vie légale, et à l'occasion du cinquantième anniversaire de son avènement, elle a tenu à lui manifester solennellement sa reconnaissance en publiant une série de rapports sur les progrès intellectuels de la nation tchèque depuis le début de son règne.

L'ensemble de ces rapports forme un volume in-quarto de plus de mille pages (exactement 1018). Un tel volume est d'un maniement peu facile et n'intéresse pas également toutes les classes de lecteurs. L'Académie a eu l'excellente idée de donner à chaque rapport une pagination séparée; chacun d'entre eux se trouve isolément dans le commerce. Les spécialistes, grâce à cette ingénieuse combinaison, peuvent donc se rendre à bon marché un compte exact des progrès de la science qui les intéresse. L'ensemble des rapports — et chacun pris à part — fait assurément honneur à la vigueur intellectuelle que la nation a, — malgré des circonstances politiques difficiles, — déployée dans notre siècle. Ils étudient successivement le développement des écoles, les progrès de la philosophie, du droit public et privé, de l'histoire, des sciences exactes, de la médecine, de la bibliographie, de la philologie tchèque, slave, germanique, romane, orientale, de la littérature, de la musique, des beaux-arts. Cet inventaire est bien fait pour flatter l'amour-propre de la nation tchèque: «O glorieuse période, les sciences sont florissantes, les esprits s'éveillent: il fait bon vivre», s'écrie le philosophe distingué qui a entrepris d'écrire la préface du volume, M. Joseph Durdik.

Sans avoir la prétention d'embrasser tout ce vaste mouvement scientifique, contentons-nous de rappeler quelques dates et de citer quelques noms dans l'ordre des études historiques et philologiques. C'est en 1822 que Dobrowsky publia ses *Institutiones linguae slavicae dialecti veteris*, première grammaire scientifique de la langue slavonne; en 1825, que Jungmann publiait son *Histoire de la littérature tchèque*; en 1839, qu'il donnait le dernier volume de son Dictionnaire; en 1837, Schafarik faisait paraître les *Antiquités slaves* (écrites en tchèque et non pas, comme on le croit volontiers, en allemand); en 1836, Palacký donnait le premier volume de son *Histoire de Bohême*, commencée en allemand, continuée depuis 1848 en langue tchèque, et dont une nouvelle édition a été récemment entreprise par son petit-fils, M. Bohuslav Rieger. Vacslav Tomek écrit son *Histoire de la Ville de Prague*, en douze volumes, l'une des monographies les plus considérables qui aient été consacrées à l'une des capitales européennes; Erben et Emler publient les *Regesta et les Reliquiae Tabularum*; Gindely donne l'histoire de la guerre de Trente ans; Kalousek étudie le droit public du royaume; Brandl rédige le *Codex diplomaticus Moraviae*, le *Glos-*

*sarium illustrans bohémico-moravicæ historiæ fontes*; Goll met en lumière l'histoire si curieuse des frères bohêmes; Wocel, dont l'œuvre a été récemment si brillamment reprise par M. Niederlé, étudie la Bohême pendant la période préhistorique et pré-slave; Hanuš, Erben, Machal élaborent la mythologie; Sušil, Erben, Zibrť recueillent les trésors du folklore tchèque et slave; Joseph Jireček étudie les œuvres de l'ancienne littérature tchèque; Constantin Jireček, tour à tour érudit et voyageur, met en lumière celle des Bulgares, des Serbes, des Ragusains; Geitler, Pastrnek, Vondrak déploient, dans le domaine de la philologie slave, une féconde activité; Gebauer donne de l'ancienne langue tchèque une grammaire historique qu'envient avec raison des peuples plus considérables; Kott publie, sous les auspices de l'Académie, un dictionnaire en sept volumes, qui laisse bien loin derrière lui celui de Jungmann. J'omets, à grand regret, la philologie classique, où l'on pourrait relever les noms de Novak et de Kvičala; l'histoire du droit et des institutions, brillamment représentées par Jaromir Čelakovský; la médecine, si florissante, avec Purkyně, Rokitanský, Albert; la météorologie, dont Zenger est le représentant le plus célèbre; la musique, le plus connu de tous les arts tchèques, grâce au caractère international de sa langue et aux œuvres des Smetana, des Fibich, des Dvořak; la poésie, si riche en œuvres de tout genre, dont le grand maître est aujourd'hui Vrchlický; la peinture, où excellent les Čermak, les Hynais, les Brožík, et que M. Mucha représente à Paris d'une façon si originale; je passe sous silence les belles-lettres. La Bohême est aujourd'hui l'un des pays du monde où le mouvement littéraire, scientifique et artistique est le plus intense. En élevant ce monument à la gloire de ses progrès intellectuels, l'Académie royale tchèque a rendu service non seulement à la nation dont elle est aujourd'hui le principal organe scientifique, mais aussi à tous ceux qui se préoccupent de la destinée des peuples slaves et de l'histoire littéraire ou politique de l'Europe orientale.

LOUIS LEGER.



# JOURNAL DES SAVANTS.

MARS 1901.

---

*MÉMOIRES DE SAINT-SIMON*, nouvelle édition, collationnée sur le manuscrit autographe, augmentée des additions de Saint-Simon aux Mémoires de Dangeau et de notes et appendices, par A. de Boislisle, membre de l'Institut, avec la collaboration de L. Lecestre. — T. XV, Paris, Hachette et C<sup>ie</sup>, 1901.

Ce volume comprend l'année 1707 et les premiers mois de 1708. Il ne le cède pas en étendue aux précédents : 670 pages, texte et notes, les notes tenant en général la moitié de la page et contenant, vu le numéro du caractère et l'écartement des lignes, le double du texte. Pour suffire aux vérifications que la revision du texte et la composition des notes exigeaient, M. de Boislisle avait pris, depuis la publication du tome V, un collaborateur. Il l'avait mentionné dans plusieurs notes; il lui donne place désormais auprès de son propre nom sur le titre même : M. Lecestre, attaché aux Archives nationales. C'est un honneur qui lui était dû et qu'il justifiera. M. Lecestre, comme en témoigne M. A. de Boislisle, a délaissé ses propres études sur les temps antérieurs pour se consacrer tout entier au xvii<sup>e</sup> siècle. Associé depuis dix-sept ans au travail de M. de Boislisle, il s'est initié à son érudition et pénétré de sa méthode. Une si longue expérience nous est une garantie que, grâce à cette collaboration, maître et disciple mèneront heureusement cette grande œuvre jusqu'à son complet achèvement.

Les deux années du règne de Louis XIV comprises, la seconde en partie seulement, dans ce volume ne sont pas marquées par des désastres semblables à ceux qui ont affligé la France en 1706 : bataille de Ramillies (23 mai), levée du siège de Turin (7 septembre), et ce n'est que dans la seconde moitié de 1708 que Saint-Simon aura à nous parler des nouveaux échecs, bien graves, qui achèvent la perte des Pays-Bas pour l'Espagne et entament même notre frontière du Nord : bataille d'Audenarde (11 juillet); capitulation de Lille (la ville, 23 octobre; la

citadelle, 8 décembre). En 1707 la campagne menaçait de s'ouvrir sous de bien fâcheux auspices. L'ennemi méditait un grand coup et la France ne semblait pas en mesure de le supporter ;

Le duc de Marlborough, dit Saint-Simon, arriva à la Haye d'assez bonne heure, en était reparti pour aller visiter les électeurs de Saxe et de Brandebourg et le duc de Hanovre. Pendant ce temps, le duc de Vendôme était à Mons, qui prenoit du lait. Vers la fin de mai, les armées s'assemblèrent et la campagne se commença. Vendôme, en apparence sous l'électeur de Bavière, mais en effet à peine sous le Roi même, couloit les jours sur sa chaise percée, au jeu, à table, comme je l'ai représenté page 526 <sup>(1)</sup> ; et, comme il s'était rendu incapable désormais de pouvoir faire autrement, il ne songeait qu'à jouir d'une gloire qu'il n'avait jamais acquise, et d'honneurs qu'il arrachait comme que ce pût être, laissant à l'Électeur la permission de jouer le plus gros jeu et à Puysegur tout le faix de l'armée, dont il n'entendait jamais parler. Ainsi se passa toute cette campagne, dont il pensa payer la mollesse chèrement. (P. 174.)

Heureusement Marlborough, comptant sur ce qui s'opérait alors en Italie, n'engagea rien d'important dans les Flandres, et il paraît que, dans les conseils du Roi, on était loin de songer à prendre l'offensive de ce côté. On aimait mieux attendre les succès de Villars, qui, passant le Rhin et ne trouvant pas de sérieuse résistance, mit à contribution les duchés de Bade et de Wurtemberg, occupa Heidelberg, Manheim et se fit rendre par la ville d'Ulm de nombreux prisonniers de la funeste bataille d'Hochstedt. Saint-Simon, qui, on le sait, n'aime pas Villars, constate ces derniers résultats ; il est vrai qu'il se dédommage en pesant sur ce qu'il y avait de moins honorable pour le maréchal dans cette campagne :

Il en eut, dit-il, des trésors par delà toute espérance. Gorgé ainsi au conspect de toute l'Allemagne et de toute son armée, il n'espéra pas qu'un si prodigieux brigandage pût demeurer inconnu : il paya d'effronterie et manda au Roi qu'il avoit fait en sorte que son armée ne lui coûteroit rien de toute la campagne, mais qu'il espéroit aussi qu'il ne trouveroit pas mauvais qu'elle aidât à le défaire d'une petite montagne qui lui déplaisoit à Villars. (P. 180.)

Villars, en effet ne s'en défendit guère. Il se vante de cette façon d'agir dans une lettre reproduite par le marquis de Vogué, en appendice à ses *Mémoires* <sup>(2)</sup>. Il s'en vante au Roi lui-même :

Je supplie très humblement Votre Majesté d'être bien persuadée que je me fais un honneur de ces contributions comme du gain d'une bataille. C'est, je crois, en

<sup>(1)</sup> T. XIII, p. 280-287 de la présente édition. — <sup>(2)</sup> *Mémoires de Villars*, t. II, p. 363.

gagner une que d'obliger un ennemi dont le pays n'est pas bien grand à payer deux millions deux cent mille livres. (P. 181, note.)

Et M. de Boislisle, qui donne un extrait de ces lettres dans sa note sur le texte de Saint-Simon, y ajoute d'autres témoignages concordants, et de plus explicites encore, dans ses *additions et corrections* (p. 608-609). Le duc de Vendôme, si décrié pour sa campagne de 1707 dans le passage de Saint-Simon que l'on vient de voir, y prend occasion de se comparer et de se préférer à Villars. Sur ce point-là, il n'a pas tort.

Villars avait passé le Rhin pour faire ce que l'on a vu. Le duc de Savoie, si bien servi par le prince Eugène, passa les Alpes, entra dans Nice et menaça la Provence. Il n'avait que six à sept mille hommes; mais la flotte anglaise qui le secondait avait quarante vaisseaux de guerre. On visait Toulon; c'est sur quoi comptait Marlborough :

Alors, dit Saint-Simon, le duc de Marlborough ne cacha plus la cause de son inaction; il s'expliqua de l'entreprise comme immanquable et devant entraîner les plus grandes suites, et qu'il attendroit, pour agir offensivement, que l'entreprise sur Toulon eût réussi. (P. 194.)

Le duc de Savoie arriva le 18 à Fréjus, où il fut reçu par l'évêque et chez l'évêque. Nous reviendrons sur cette réception et sur cet évêque, qui n'est autre que Fleury. Mais pour Toulon, ce fut autre chose. A la nouvelle de cette invasion de la Provence, Tessé était accouru du Dauphiné. Toulon n'avait guère de défense:

Saint-Pater, dit l'auteur, commandoit dans Toulon où il n'avoit que deux bataillons, et quatre formés des troupes de la marine. On y travailla à force et surtout à un grand retranchement tout à fait au dehors, à la faveur des précipices, où Goësbriand fut destiné avec les cinq bataillons qu'avoit eus Sailly dans Nice. Il est certain que tout ce qui se trouva là d'officiers généraux et particuliers jusqu'aux soldats firent des prodiges à avancer ce vaste retranchement sur les hauteurs de Sainte-Catherine pour éloigner les attaques à la ville le plus qu'il se pourroit, et fondèrent toutes leurs espérances sur sa défense. (P. 212.)

Ce n'est pas à Tessé que Saint-Simon en rapporte le mérite :

Tessé, dit-il, présidoit médiocrement à ces travaux: il voltigeoit de côté et d'autre pour donner ordre à tout, il laissoit agir et se réservoir le droit de faire les difficultés qui lui étoient suggérées. (P. 213.)

Il avait des antécédents qui ne le recommandaient pas, et M. de Bois

lisle cite ces vers qui se rapportaient au souvenir de sa campagne d'Espagne, en 1706 :

Contre Savoie est-ce assez  
De Tessé,  
Le favori de Bellone ?  
Il répond au Roi, dit-on,  
De Toulon  
Comme de Barcelone<sup>(1)</sup>.

La garnison avait mis la ville en défense du côté de la terre. Les marins n'en firent pas moins du côté de la mer :

La marine, qui y fit merveilles de la main et de la tête, désarma tous les bâtiments, en enfonça à l'entrée du port pour le boucher; mais, prévoyant qu'il n'étoit pas possible de garantir les navires d'être brûlés, on en mit dix-sept sous l'eau, qui, bien [que] relevés dans la suite, fut une grande perte. M. de Savoie avoit visité la flotte devant Nice, et demanda l'argent qui lui étoit promis. Les Anglois craignirent d'en manquer, et disputèrent une journée entière au delà du temps fixé pour le départ; à la fin, voyant ce prince buté à ne bouger de là qu'il ne fût payé, ils lui comptèrent un million, qu'il reçut lui-même. Cette journée de retardement fut le salut de Toulon, et on peut dire de la France : elle donna le temps à vingt et un bataillons d'arriver à Toulon. (P. 214.)

Le 26, le duc de Savoie, avec le prince Eugène, étoit arrivé à La Valette, à une lieue de la place. L'attaque commença le 30. Tessé avoit alors vingt bataillons dans Toulon. Le duc de Savoie espéroit avoir le temps de recevoir des renforts de Flandre, d'Allemagne et d'Espagne, mais il fallait cinquante jours de marche aux plus éloignés; et à Versailles, on comptait bien lutter à armes égales. Louis XIV déclarait que le duc de Bourgogne irait en Provence, et « Berwick fut mandé d'Espagne pour venir commander sous lui », on pourrait dire « par-dessus lui ». Après des attaques infructueuses, les ennemis se découragèrent :

La maladie, la désertion, la disette même diminueoit considérablement leurs troupes de jour en jour; enfin ils se résolurent à la retraite. (P. 218.)

Tessé avoit envoyé son fils pour l'annoncer au Roi; mais Langeron, commandant de la marine, avoit fait partir huit heures plus tôt un courrier qui, arrivé le premier, en porta la nouvelle à Pontchartrain, et le Roi l'avoit reçue de Pontchartrain, quand Chamillart accourut avec le fils de Tessé, tout surpris d'avoir été prévenu; surpris, honteux et furieux :

<sup>(1)</sup> *L. cit.*

il y eut entre les deux ministres un éclat que Saint-Simon appelle « scandaleux » :

Chamillart, piqué à l'excès, fit un étrange vacarme contre Pontchartrain, comme d'une entreprise formelle sur sa charge; dont justice lui étoit due : la nouvelle n'étant pas maritime, il n'en devoit pas avoir eu de courrier, beaucoup moins ne la pas tenir secrète, et avoir osé la porter au Roi; et il prétendit qu'au moins auroit-il dû la lui mander à lui, se taire et lui laisser faire sa fonction et l'apprendre au Roi. . .

Il ne faut point dire, ajoute Saint-Simon, que la Cour se partialisa là dessus entre les deux secrétaires d'Etat. Pontchartrain n'eut pas une seule voix pour lui, et Chamillart, qui, dans ce fait, méritoit pis que d'être sifflé, les eut toutes. (P. 222.)

Saint-Simon se trouvait un peu partagé entre les deux ministres; mais la force de la raison l'emporta ici :

Ami des deux, mais ami de la personne de Chamillart par mille raisons les plus fortes, ami de l'autre à cause de son père, de sa mère et de sa femme, mais le trouvant d'ailleurs tel qu'il étoit, et souffrant de la nécessité de son commerce, j'étois affligé de l'étrange déraison de celui que j'aimois pour lui-même, épouvanté de l'iniquité publique exercée sur celui avec qui je n'étois uni que par ricochet. Ce ne fut pas seulement blâmer ce dernier, ce fut un cri public, violent, redoublé en tous lieux par toutes personnes, comme d'un attentat qui méritoit punition. . . Le plus rare est que le Roi, que cela regardoit de plus près, et pour l'inquiétude dont il avoit été délivré huit ou dix heures plus tôt, et pour des cas semblables si aisés à se retrouver en des occasions différentes d'une guerre allumée partout et de tous les côtés, n'eut pas la force de se déclarer entre les deux, ni de dire une seule parole. Le torrent fut si impétueux, que Pontchartrain n'eut qu'à baisser la tête, se taire et le laisser passer. Telle étoit la foiblesse du Roi pour ses ministres. (P. 223-224.)

Comme Villars avait repassé le Rhin, le duc de Savoie repassait donc les Alpes, les mains beaucoup moins garnies sans doute, quoique Fréjus eût été « bel et bien pillé » à l'arrivée, et le reste du pays au retour :

En retournant et même du moment qu'ils commencèrent à rembarquer, le besoin d'attirer les peuples cessant, la politique et le sage traitement cessa aussi : il y eut force pillage, qui, joint à la retraite, qui ôtoit toute espérance de changer de maître, mit les paysans au désespoir aux troupes de cette armée, dont ils tuèrent tout ce qu'ils en purent attraper. (P. 220.)

Mais de l'autre côté des Alpes, le duc prit Suze, qui étoit dégarnie de défenseurs, et les Impériaux obtinrent un bien plus grand succès en Italie. N'ayant plus rien qui les retînt au nord de la péninsule, ils descendirent vers le royaume de Naples :

qui manquoit de troupes et de tout, dit Saint-Simon, et dont les habitants seigneurs et autres, ne respirent continuellement que les changements de maître.

Ces troupes ne trouvèrent donc aucune résistance à entrer dans Naples, où elles eurent le plaisir de voir briser, aussitôt après, la statue de Philippe V par les mêmes mains qui l'y avoient élevée. (P. 231.)

Louis XIV n'avait pu venir là en aide au roi d'Espagne, et il ne fut pas plus heureux l'année suivante dans l'appui qu'il voulait donner à son protégé Jacques III, le prétendant au trône d'Angleterre. Les seigneurs d'Écosse, mal contents de voir leur royaume devenir une simple province anglaise, pressaient l'héritier des Stuarts de tenter l'aventure par leur pays. Trente vaisseaux furent armés à Dunkerque et dans les ports voisins (janvier-février 1708), et le chevalier de Forbin, signalé par diverses expéditions, fut choisi pour commander l'escadre; mais la marine ne fut pas prête à temps. Il y eut des lenteurs auxquelles la mauvaise entente de Chamillart et de Pontchartrain ne fut pas étrangère. Le secret, d'abord bien gardé, finit par être pénétré; et quand le prétendant allait mettre à la voile, autre contretemps! il fut atteint de la rougeole. Au bout de quelques jours, à demi guéri et très faible, il voulut partir et partit malgré l'avis des médecins. A peine en mer, c'est une tempête qui l'arrêta. Au lieu d'arriver en Écosse, il dut relâcher sur les côtes de Picardie.

Le récit de Saint-Simon sur cette campagne a grand besoin d'être contrôlé, et il l'est dans les notes de l'éditeur. En somme, le prétendant reprit la mer, aborda en Écosse, mais ne trouva pas, en débarquant, les troupes sur lesquelles il comptait; et de leur côté, les Anglais, mis en éveil, avaient réuni une flotte très supérieure à l'escadre française. Le prétendant n'eut plus d'autre parti à prendre que de revenir à Dunkerque (7 avril). Plusieurs de ses compagnons n'y revinrent pas, témoin lord Greffin qui, tout vieux qu'il était, n'hésita pas, à la nouvelle de l'entreprise, à venir rejoindre celui qui était toujours le roi pour lui. Pris sur un des deux vaisseaux dont les Anglais s'emparèrent, il fut condamné à mort et se montra si ferme, si fier de son loyalisme, que les juges suspendirent l'exécution. « La reine (Anne) lui envoya, dit Saint-Simon, un répit, puis un autre, sans que jamais il en demandât. » M. de Boislisle, qui redresse le récit de Saint-Simon sur divers points, s'appuyant d'autres documents, dit: « L'exécution avait été fixée au 16 juin; mais, contre l'avis du Conseil, la reine accorda un répit de quinze jours, puis une prorogation de quatre-vingt-dix-neuf ans. » (P. 429.) On ne lui garantissait pas qu'il irait jusqu'au bout; et en effet il mourut le 21 novembre 1710, à Londres, selon Saint-Simon; dans la prison de la Tour de Londres, disent, avec plus de précision, plusieurs auteurs que M. de Boislisle juge mieux informés.

Jacques III, à la suite de cette triste expédition, « arriva à Saint-Germain le vendredi 20 avril et vint avec la Reine le dimanche suivant à Marly où le Roi étoit. Je fus curieux de l'entrevue », dit Saint-Simon. Louis XIV reçut en roi le Stuart détrôné. Notre auteur décrit sommairement la scène :

Les deux Rois se détachèrent en même temps chacun de sa cour, doublèrent un peu le pas assez également l'un et l'autre, et, avec la même égalité, s'embrassèrent étroitement plusieurs fois. (P. 432).

Jacques III ne renonçait à aucun de ses droits, attendant pour les faire valoir un moment plus propice; ce fut alors qu'il prit, pour être *incognito*, le nom de chevalier de Saint-Georges et que ses ennemis lui donnèrent celui de *Prétendant* (p. 430).

Si la guerre, durant les neuf derniers mois de 1707 et les premiers de 1708, compris dans ce volume, éprouve une sorte d'accalmie, cette période ne laisse pas de fournir à Saint-Simon une très ample matière. Ce sont, comme à l'ordinaire, les incidents de chaque jour et surtout ce qu'on peut appeler les *personnalités*, à propos de la mort ou des faits marquants de la vie des personnages, qui occupent la scène du monde. Le Roi, les princes, y figurent avec les secrétaires d'État, les ducs, les généraux, les magistrats, les uns et les autres d'autant plus souvent qu'ils occupent un rang plus élevé.

Le Roi-Soleil, comme on peut s'y attendre, brille au-dessus de tous sur cet horizon. Nous venons de le rencontrer dans son entrevue avec Jacques III, après la tentative avortée sur l'Écosse. Il n'était pas toujours si solennel. Témoin ce que Saint-Simon raconte des étranges familiarités que ce monarque, si rigoureux en matière d'étiquette, se permettait à lui-même et permettait sur lui dans ses relations journalières avec M<sup>me</sup> de Thiange, sœur de M<sup>me</sup> de Montespan. Je passe sur le portrait que notre auteur fait de la dame : « les yeux fort chassieux avec un taffetas vert dessus et une grande bavette de linge qui lui prenait sous le menton », et « ce n'était pas sans besoin . . . » :

Tous les soirs, avec sa bavette et son taffetas vert, elle se faisoit porter en chaise au haut du petit escalier du Roi, entroit dans ses cabinets, et y étoit avec lui et sa famille, assise dans un fauteuil, depuis la fin du souper jusqu'au coucher du Roi. On prétendoit qu'elle avoit encore plus d'esprit que M<sup>me</sup> de Montespan, et plus méchante. Là, elle tenoit le dé, et disputoit, et souvent aigrement, contre le Roi, qui aimoit à l'agacer. Avec des choses fort plaisantes, elle étoit impérieuse et glorieuse au dernier point. Elle vantoit toujours sa maison au Roi, en effet grande et ancienne, et le Roi, pour la piquer, la rabaissoit toujours. Quelquefois, de colère, elle lui disoit des injures, et, plus le Roi en rioit, plus sa furie augmentoit. Un jour,

étant là-dessus, la Roi lui dit qu'avec toutes ses grandeurs elle n'en avoit aucune de celles de la maison de Montmorency, ni connétables, ni grands maitres, etc. « Cela est plaisant, répondit-elle; c'est que ces Messieurs-là d'auprès de Paris étoient trop heureux d'être à vous autres Rois, tandis que nous, rois dans nos provinces, nous avons aussi nos grands officiers comme eux, des gentilshommes d'autour de nous. » (P. 354.)

Elle avoit au palais « un magnifique logement de plain-pied et contigu à celui de Monseigneur, où les enfants du Roi et de sa sœur, qui l'aimoient et la craignoient, la visitoient continuellement ».

Elle ne sortoit presque jamais de Versailles, si ce n'étoit pour aller voir M<sup>me</sup> de Montespan. M. de la Rochefoucauld étoit son ami intime, et Mademoiselle aussi. Toutes deux étoient fort propres pour leur manger. Le Roi prenoit plaisir à leur faire mettre des cheveux dans du beurre et dans des tourtes, et à leur faire d'autres vilénies pareilles : elles se mettoient à crier et à vomir, et lui à rire de tout son cœur; M<sup>me</sup> de Thiange vouloit s'en aller, chantoit pouille au Roi, mais sans mesure, et quelquefois, à travers la table, faisoit mine de lui jeter ces saletés au nez. (P. 356.)

Dans un tout autre ordre de faits, parmi les traits le plus généralement recueillis par les historiens sur le caractère du Roi et les tendances de son esprit, citons cette anecdote relative aux Jansénistes. Louis XIV avoit voulu savoir qui le duc d'Orléans emmenait avec lui en partant pour l'armée d'Espagne, et le duc lui nomma Fontpertuis :

A ce nom, voilà le Roi qui prend un air austère : « Comment, mon neveu, lui dit le Roi, Fontpertuis, le fils de cette janséniste, de cette folle qui a couru M. Arnauld partout! Je ne veux point de cet homme-là avec vous. — Ma foi, Sire, lui répondit M. le duc d'Orléans, je ne sais pas ce qu'a fait la mère; mais, pour le fils, il n'a garde d'être janséniste, et je vous en réponds, car il ne croit pas en Dieu. — Est-il possible, mon neveu? répliqua le Roi en se radoucissant. — Rien de plus certain, Sire, reprit M. d'Orléans; je puis vous en assurer. — Puisque cela est, dit le Roi, il n'y a point de mal : vous pouvez le mener. »

Cette scène, continue Saint-Simon. se passa le matin, et l'après-dîner même M. le duc d'Orléans me la rendit pàmant de rire; mot pour mot, telle que je l'écris. Après en avoir bien ri tous deux, nous admirâmes la profonde instruction d'un roi dévot et religieux, et la solidité des leçons qu'il avoit prises, de trouver sans comparaison meilleur de ne pas croire en Dieu que d'être ce qu'on lui donnoit pour janséniste... M. le duc d'Orléans ne se put tenir d'en faire le conte, et il n'en parloit jamais sans en rire aux larmes. Le conte courut la cour, et puis la ville; le merveilleux fut que le Roi n'en fut point fâché. (P. 400.)

Mais voici un trait plus sérieux. Il se rapporte aux derniers jours de cette période :

M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne étoit grosse; elle étoit fort incommodée. Le Roi vouloit aller à Fontainebleau, contre sa coutume, dès le commencement de la belle



saison, et l'avoit déclaré. Il vouloit ses voyages de Marly en attendant. Sa petite-fille l'amusoit fort, il ne pouvoit se passer d'elle, et tant de mouvement ne s'accommodoit pas avec son état. M<sup>me</sup> de Maintenon en étoit inquiète, Fagon en glissoit doucement son avis : cela importunoit le Roi, accoutumé à ne se contraindre pour rien, et gâté par avoir vu voyager ses maîtresses grosses, ou à peine relevées de couches, et toujours alors en grand habit. Les représentations sur les Marlis le chicanèrent sans les pouvoir rompre. Il différa seulement à deux reprises celui du lendemain de la Quasimodo, et n'y alla que le mercredi de la semaine suivante, malgré tout ce qu'on put dire et faire pour l'en empêcher, ou pour obtenir que la princesse demeurât à Versailles. (P. 469.)

Ce qu'on avait pu craindre arriva :

Le samedi suivant (ou plutôt le lundi 23), le Roi, se promenant après sa messe avec des seigneurs de la Cour, et s'amusant au bassin des carpes dont il étoit fort curieux, vit venir toute seule la duchesse de Lude; la démarche étoit singulière, quand il n'y avoit à cette heure aucune dame en la compagnie du Roi :

Il comprit qu'elle avoit quelque chose de pressé à lui dire. Il fut au devant d'elle... Le tête-à-tête ne fut pas long. Elle s'en retourna, et le Roi revint vers nous, et jusque près des carpes, sans mot dire. Chacun vit bien de quoi il étoit question, et personne ne se pressoit de parler. A la fin, le Roi, arrivant tout auprès du bassin, regarda ce qui étoit là de plus principal, et, sans adresser la parole à personne, dit d'un air de dépit ces seules paroles : « La duchesse de Bourgogne est blessée. » Voilà M. de la Rochefoucauld à s'exclamer, M. de Bouillon, le duc de Tresmes et le maréchal de Boufflers à répéter à basse note, puis M. de la Rochefoucauld à se récrier plus fort que c'étoit le plus grand malheur du monde, et que, s'étant déjà blessée d'autres fois, elle n'en auroit peut-être plus. « Eh ! quand cela seroit, interrompit le Roi tout d'un coup avec colère, qui jusque-là n'avoit dit mot, qu'est-ce que cela me feroit ? Est-ce qu'elle n'a pas déjà un fils ? Et, quand il mourroit, est-ce que le duc de Berry n'est pas en âge de se marier et d'en avoir ? Et que m'importe qui me succède des uns ou des autres ! Ne sont-ce pas également mes petits-fils ? » Et tout de suite avec impétuosité : « Dieu merci ! elle est blessée, puisqu'elle avoit à l'être ; et je ne serai plus contrarié dans mes voyages et dans tout ce que j'ai envie de faire par les représentations des médecins et les raisonnements des matrones. J'irai et viendrai à ma fantaisie, et on me laissera en repos. » Un silence à entendre une fourmi marcher succéda à cette espèce de sortie : on baissoit les yeux, à peine osoit-on respirer. Chacun demeura stupéfait ; jusqu'aux gens des bâtiments et aux jardiniers demeurèrent immobiles. (P. 472.)

Ainsi, lui d'abord, et n'importe qui de sa race, pourvu qu'elle dure, et il ne doute pas qu'elle ne dure. La suite devait montrer si, pour la perpétuité d'une dynastie, il est indifférent que tel ou tel prince soit appelé à la continuer.

Après le Roi, les princes. Nous venons de parler du duc d'Orléans. Le duc de Bourgogne ne tiendra pour le moment qu'une phrase qui

témoigne de sa piété connue de tous (p. 322). On y reviendra, et il aura bien fatalement son heure. La duchesse de Bourgogne reparait beaucoup plus souvent dans le récit, depuis qu'elle est venue, enfant, à Versailles pour épouser l'héritier direct de la Couronne. On l'y a vue maintes fois dans les volumes précédents avec ses gentillesses, sa grâce, ses légèretés, ses indiscretions. Une curieuse anecdote, qui se lit aux premières pages du présent volume, donne un exemple de cette indiscretion et de la leçon que la jeune princesse en reçut de la bouche même de M<sup>me</sup> de Maintenon (p. 8). M<sup>me</sup> de Maintenon revient incidemment en plus d'un endroit, et aussi les fils légitimés de M<sup>me</sup> de Montespan, dont elle avait fait la première éducation avant qu'elle-même, sans succéder au même titre à leur mère, trouvât une place si près du trône. Le duc du Maine y a un portrait fort peu flatté :

Avec de l'esprit, je ne dirai pas comme un ange, mais comme un démon, auquel il ressembloit si fort en malignité, en noirceur, en perversité d'âme, en desservices à tous, en services à personne, en marches profondes, en orgueil le plus superbe, en fausseté exquise, en artifices sans nombre, en simulations sans mesure, et encore en agréments, en l'art d'amuser, de divertir, de charmer quand il vouloit plaire, c'étoit un poltron accompli de cœur et d'esprit, et, à force de l'être, le poltron le plus dangereux, et le plus propre, pourvu que ce fût par-dessous terre, à se porter aux plus terribles extrémités pour parer ce qu'il jugeoit avoir à craindre, et se porter aussi à toutes les souplesses et les bassesses les plus rampantes, auxquelles le diable ne perdoit rien. (P. 19.)

#### Et la duchesse du Maine ne lui cédaient en rien :

Il étoit de plus poussé par une femme de même trempe, dont l'esprit, et elle en avoit aussi infiniment, avoit achevé de se gâter et de se corrompre par la lecture des romans et des pièces de théâtres, dans les passions desquelles elle s'abandonnoit tellement, qu'elle a passé des années à les apprendre par cœur et à les jouer publiquement elle-même. Elle avoit du courage à l'excès, entreprenante, audacieuse, furieuse, ne connoissant que la passion présente et y postposant tout, indignée contre la prudence et les mesures de son mari, qu'elle appeloit misères de foiblesse, à qui elle reprochoit l'honneur qu'elle lui avoit fait de l'épouser, qu'elle rendit petit et souple devant elle en le traitant comme un nègre, le ruinant de fond en comble sans qu'il osât proférer une parole, souffrant tout d'elle dans la frayeur qu'il en avoit, et dans la terreur encore que la tête achevât tout à fait de lui tourner. Quoiqu'il lui cachât assez de choses, l'ascendant qu'elle avoit sur lui étoit incroyable, et c'étoit à coups de bâtons qu'elle le pousoit en avant. (P. 20-21.)

#### Tout autre étoit le comte de Toulouse :

C'étoit un homme fort court, mais l'honneur, la vertu, la droiture, la vérité, l'équité même, avec un accueil aussi gracieux qu'un froid naturel, mais glacial, le pouvoit permettre; de la valeur et de l'envie de faire, mais par les bonnes voies, et

en qui le sens droit et juste, pour le très ordinaire, suppléoit à l'esprit; fort appliqué d'ailleurs à savoir sa marine de guerre et de commerce, et l'entendant très bien. Un homme de ce caractère n'étoit pas pour vivre intimement avec son frère et sa belle-sœur. . . Il ne pouvoit souffrir les folies de sa belle-sœur. Elle le voyoit en plein, elle en rageoit, elle ne le pouvoit souffrir à son tour : elle éloignoit encore les deux frères l'un de l'autre. (P. 21.)

M<sup>me</sup> de Montespan, mère des deux princes, trouve ici une mention plus étendue. C'est que nous arrivons à l'époque de sa mort, vendredi 27 mai 1707. Saint-Simon se borne à ce trait sur l'époque historique de sa vie :

Je dirai seulement, parce que c'est une anecdote assez peu connue, que ce fut la faute de son mari plus que la sienne. Elle l'avertit du soupçon de l'amour du Roi pour elle, elle ne lui laissa pas ignorer qu'elle n'en pouvoit plus douter, elle l'assura qu'une fête que le Roi donnoit étoit pour elle, elle le pressa, elle le conjura, avec les plus fortes instances, de l'emmener dans ses terres de Guyenne, et de l'y laisser jusqu'à ce que le Roi l'eût oubliée et se fût engagé ailleurs : rien n'y put déterminer Montespan, qui ne fut pas longtemps sans s'en repentir, et qui, pour son tourment, vécut toute sa vie et mourut amoureux d'elle, sans toutefois l'avoir jamais voulu revoir depuis le premier éclat. (P. 89.)

Notre auteur la prend à sa retraite :

La maîtresse, retirée à la communauté de Saint-Joseph, qu'elle avoit bâtie, fut longtemps à s'y accoutumer. Elle promena son loisir et ses inquiétudes à Bourbon, à Fontevault, aux terres de d'Antin, et fut des années sans pouvoir se rendre à elle-même. A la fin Dieu la toucha.

Il lui restait des sacrifices à faire :

Il fallut d'abord renoncer à l'attachement secret qui lui étoit resté pour la cour et aux espérances qui, toutes chimériques qu'elles fussent, l'avaient toujours flattée :

Succéder elle-même à M<sup>me</sup> de Maintenon !

Elle se persuadoit que . . . son âge et sa mauvaise santé, qu'elle se figuroit, l'en pourroit délivrer; qu'alors se trouvant veuve, rien ne s'opposoit à rallumer un feu autrefois si actif. . . Ses enfants eux-mêmes s'en flattoient, ajoute Saint-Simon, et lui rendoient de grands devoirs et fort assidus.

Mais quand ils virent que cet espoir étoit chimérique,

Leur assiduité fut retranchée; ils ne la voyoient plus que rarement, et après le lui avoir fait demander. (P. 91-94.)

Le P. de la Tour, supérieur de l'Oratoire, qu'elle avait pris pour directeur, « tira d'elle un terrible acte de pénitence » :

Ce fut de demander pardon à son mari, et de se remettre entre ses mains. Elle lui écrivit elle-même dans les termes les plus soumis, et lui offrit de retourner avec lui, si il daignoit la recevoir, ou de se rendre en quelque lieu qu'il voulût lui ordonner. A qui a connu M<sup>me</sup> de Montespan, c'étoit le sacrifice le plus héroïque. Elle en eut le mérite sans en essayer l'épreuve : M. de Montespan lui fit dire qu'il ne vouloit ni la recevoir, ni lui prescrire rien, ni ouïr parler d'elle de sa vie. A sa mort, elle en prit le deuil comme une veuve ordinaire. (P. 94-95.)

Elle lui avait pourtant déjà donné un gage de son repentir. Elle avait eu de lui un fils avant son coupable abandon, et elle s'était souvenue de ses devoirs envers ce fils dans sa retraite :

Elle devint la mère de d'Antin, dont elle n'avait été jusqu'alors que la marâtre; elle s'occupa de l'enrichir. (P. 94.)

Saint-Simon ne se contredit pas sans doute quand il écrit à la page suivante :

Peu à peu elle en vint à donner presque tout ce qu'elle avoit aux pauvres. Elle travailloit pour eux plusieurs heures par jour à des ouvrages bas et grossiers, comme des chemises et d'autres besoins semblables.

Et avec ces œuvres de charité, Saint-Simon rappelle au lecteur la frugalité de sa table, ses jeûnes multipliés, ses prières fréquentes dans la journée, ses macérations, chemises et draps de toile dure et grossière cachés sous la toile la plus fine :

Elle portoit sans cesse des bracelets, des jarretières et une ceinture à pointes de fer qui lui faisoient souvent des plaies, et sa langue, autrefois si à craindre, avoit aussi sa pénitence.

Il ajoute :

Parmi tout cela, elle ne put jamais se défaire de l'extérieur de reine qu'elle avoit usurpé dans sa faveur et qui la suivit dans sa retraite. Il n'y avoit personne qui n'y fût si accoutumé de ces temps-là, qu'on en conserva l'habitude sans murmure. Son fauteuil avoit le dos joignant le pied de son lit; il n'en falloit point chercher d'autres dans la chambre, non pas même pour ses enfants naturels, M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans pas plus que les autres. Monsieur et la grande Mademoiselle l'avoient toujours aimée, et l'alloient voir assez souvent : à ceux-là on apportoit des fauteuils, et à Madame la Princesse; mais elle ne songeoit pas à se déranger du sien, ni à les conduire. Madame n'y alloit presque jamais, et trouvoit cela fort étrange. On peut juger par là comme elle recevoit tout le monde. . . . Toute la France y

alloit. . . Elle parloit à chacun comme une reine qui tient sa cour, et qui honore en adressant la parole. C'étoit toujours avec un air de grand respect, qui que ce fût qui entrât chez elle, et, de visites, elle n'en faisoit jamais, non pas même à Monsieur, ni à Madame, ni à la grande Mademoiselle, ni à l'hôtel de Condé, etc. (P. 94-97.)

Singulier contraste :

Elle avoit toujours la mort présente ; elle en parloit comme prochaine dans une fort bonne sante, et, avec toutes ses frayeurs, ses veilleuses et une préparation continue, elle n'avoit jamais ni médecin, ni même de chirurgien. (P. 99.)

Ce fut tout autre chose quand vint l'heure fatale :

Elle profita d'une courte tranquillité pour se confesser et recevoir les sacrements. Elle fit auparavant entrer tous ses domestiques, jusques aux plus bas, fit une confession publique de ses péchés publics, et demanda pardon du scandale qu'elle avoit si longtemps donné, même de ses humeurs, avec une humilité si sage, si profonde, si pénitente, que rien ne put être plus édifiant. Elle reçut ensuite les derniers sacrements avec une piété ardente. Les frayeurs de la mort, qui, toute sa vie, l'avoient si continuellement troublée, se dissipèrent subitement et ne l'inquiétèrent plus. (P. 101.)

De tous ses enfants, d'Antin seul arriva à temps pour la voir expirer, et repartit presque aussitôt pour Paris.

Ce corps, autrefois si parfait, ajoute Saint-Simon, devint la proie de la maladresse et de l'ignorance du chirurgien. . . Les obsèques furent à la discrétion des moindres valets, tout le reste de la maison ayant subitement déserté. (P. 103.)

Saint-Simon passe en revue les principaux personnages de la cour pour noter l'impression qu'ils ressentirent de cette mort, impression douloureuse pour le plus grand nombre : M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans, M<sup>me</sup> la Duchesse, et le comte de Toulouse. — « M. du Maine, dit-il, eut peine à contenir sa joie ! » M<sup>me</sup> de Maintenon, qu'on aurait pu y croire pour le moins insensible, ne se souvint que de ses torts envers sa bienfaitrice et ne put retenir ses larmes :

M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne en demeura sans parole, d'étonnement. Elle ne fut pas moins surprise de la parfaite insensibilité du Roi après un amour si passionné de tant d'années ; elle ne put se contenir de le lui témoigner : il lui répondit tranquillement que, depuis qu'il l'avoit congédiée, il avoit compté ne la revoir jamais ; qu'ainsi elle étoit dès lors morte pour lui. (P. 106.)

Peut-être cette mort réveillait-elle en lui le souvenir de cette enquête dont il avoit fait réunir et brûler les pièces dans l'horrible et scandaleux procès des empoisonnements !

La mort de M<sup>me</sup> de Montespan donna à Saint-Simon l'occasion de faire le portrait de son premier fils, le fils légitime dont il a parlé déjà :

Né avec beaucoup d'esprit naturel, il tenoit de ce langage charmant de sa mère et du gascon de son père, mais avec un tour et des grâces naturelles qui prévenaient toujours. Beau comme le jour étant jeune, il en conserva de grands restes jusqu'à la fin de sa vie, mais une beauté mâle et une physionomie d'esprit. Personne n'avoit ni plus d'agréments, de mémoire, de lumière, de connoissance des hommes et de chacun, d'art et de ménagement pour savoir les prendre, plaire, s'insinuer, et parler toutes sortes de langages; beaucoup de connaissances, et des talents sans nombre, qui le rendoient propre à tout, avec quelque lecture. Un corps robuste, et qui sans peine fournissoit à tout, répondoit au génie, et, quoique peu à peu devenu fort gros, il ne lui refusoit ni veilles ni fatigues. Brutal par tempérament, doux, poli par jugement, accueillant, empressé à plaire, jamais il ne lui arrivoit de dire mal de personne. Il sacrifia tout à l'ambition et aux richesses, quoique prodigue, et fut le plus habile et le plus raffiné courtisan de son temps, comme le plus incompréhensiblement assidu. (P. 108.)

La suite n'est pas à l'avantage de ce bel homme: mais avant d'en lire le long détail (p. 107-118), il convient de ne pas négliger cette note de l'éditeur: « Il faut se souvenir que d'Antin et notre auteur ont été concurrents pour l'ambassade de Rome en 1706. »

Une autre mort, la mort de la duchesse de Nemours, qui suivit celle de M<sup>me</sup> de Montespan de fort près, « fit encore plus de bruit dans le monde, dit Saint-Simon, mais dans un autre genre ». Elle réveillait le souvenir du procès du comte de Soissons, prince du sang<sup>(1)</sup>, son grand-père maternel, contre le prince de Condé, fils de son frère aîné et père du grand Condé; et sa mort (fin de la branche de Longueville) allait mettre en campagne les prétendants au comté de Neuchâtel qui, finalement, fut adjugé à l'électeur de Brandebourg, au détriment des prétendants français, et resta à la Prusse, de l'aveu de la France, à la paix d'Utrecht. On sait que Neuchâtel, cédé en 1806 par la Prusse à Napoléon, qui le donna comme principauté au maréchal Berthier, fut rendu à prix d'argent au roi de Prusse en 1814, incorporé à la Confédération Helvétique en 1815, sans que les Hohenzollern eussent abdiqué leurs droits, comme le prouve leur protestation après la Révolution de 1848. Peu s'en est fallu que le roi Guillaume n'en fût encore, nominalement du moins, le souverain, quand la guerre fatale de 1870 lui livra l'Alsace et la moitié de la Lorraine avec l'Empire!

Parmi les faits saillants que l'on pourrait relever encore dans ce volume, je signalerai, à propos de sa mort, le portrait du cardinal Le

<sup>(1)</sup> Charles de Bourbon, fils puîné du premier prince de Condé.

Camus, mal préparé aux dignités ecclésiastiques par ses débuts désordonnés dans la vie, qui « acheta une charge d'aumônier du Roi, dit Saint-Simon, pour se fourrer à la cour et se frayer un chemin à l'épiscopat », mais qui, purifié par une austère pénitence, avait d'abord refusé et n'accepta qu'à grand'peine l'évêché de Grenoble :

Il s'y confina, et s'y donna tout entier au gouvernement de son diocèse, sans quitter ce qu'il put retenir de sa pénitence. Il s'étoit condamné aux légumes pour le reste de sa vie : il les continua, et mangea chez lui en réfectoire avec tous ses domestiques, sa livrée même. (P. 268.)

L'amour des dignités n'était pourtant pas absolument éteint en lui. Compris par Innocent XI, *proprio motu*, dans une promotion de vingt-sept cardinaux :

Sa joie fut telle, qu'il en oublia son devoir : il se mit la calotte rouge sur la tête, que le courrier lui présenta, puis écrivit au Roi une lettre fort respectueuse, au lieu d'envoyer sa calotte au Roi par ce même courrier, de lui mander qu'étant son sujet, il ne vouloit rien tenir que de sa main, et qu'il attendoit ses ordres sur la conduite qu'il lui plairoit de lui prescrire. (P. 269.)

Le Roi « fut sur le point de lui défendre de la porter et d'accepter ». Toute réflexion faite, il se contenta de lui défendre de sortir de son diocèse. Le nouveau cardinal avait pourtant bien envie « de venir montrer sa calotte à Paris et à la cour » :

Mais le Roi tint ferme jusqu'à sa mort; il ne lui permit pas même d'aller à Rome pour le conclave qui suivit la mort d'Innocent XI . .

#### Conclusion :

Il fut jusqu'à la mort bourrelé de sa disgrâce, et toujours d'excellente compagnie. Il voulait savoir toutes les petites intrigues de sa ville, il en parloit fort plaisamment; il embarrassoit souvent les intéressés. On lui reprochoit sa langue : il avouoit qu'elle étoit plus forte que lui, et, en effet, il lui refusoit peu de choses. Quoiqu'il n'eût presque de bénéfices que son évêché, qui n'est pas gros, et cent mille écus de patrimoine, quoiqu'il donnât beaucoup aux pauvres, et qu'il eût fait de bons établissements à ses dépens, l'énormité de son testament surprit et scandalisa à sa mort : il donna fort gros en bonnes œuvres, et laissa plus de cinq cent mille livres à sa famille. (P. 271-276.)

Je signalerai encore « la cause de la brouillerie de Catinat et de Chamillart et comment le Roi les réconcilie » (p. 283), curieux exemple de la souplesse de Chamillart envers ceux qu'il avait desservis, quand il avait

besoin de leurs services, comme à l'époque de l'entrée du duc de Savoie et du prince Eugène en Provence. Je signalerai surtout les manœuvres du même ministre, secrétaire d'État tout à la fois et pour les finances et pour la guerre, quand, « accablé sous le poids des affaires, il désiroit d'être déchargé des finances qui de jour en jour devenoient plus difficiles » (p. 360). Il voulait faire passer les finances à Desmaretz, l'un des deux directeurs de ce département, et « songeait en même temps à solider son fils dans sa charge » (le fils avait la survivance de secrétaire d'État depuis 1707, et était entré en fonctions le 5 janvier 1708). Il lui fallait pour cela un grand mariage :

Les Noailles, ancrés partout par leurs filles, en vouloient mettre une dans cette maison toute puissante, pour tout tenir : ils y travailloient, et M<sup>me</sup> de Maintenon se laissoit entendre que ce mariage lui seroit fort agréable ; mais la famille des Chamillart y répugnoit. Il s'étoit mis, dans la cour de M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne, une jalousie entre les filles de Chamillart et les Noailles, qui, de la part des premières, alloit jusqu'à l'antipathie. (P. 361.)

A défaut des Noailles, il y avait les Mortemart. Le duc de Beauvillier, ami intime de Chamillart, y songea :

Lui et la duchesse sa femme, qui ne pensèrent jamais différemment l'un de l'autre, prirent donc le dessein de faire le mariage de la fille de la duchesse de Mortemart, qui n'avoit aucun bien, qui étoit auprès de sa mère, et ne vouloit point être religieuse. Au premier mot qu'ils en touchèrent à la duchesse de Mortemart, elle bondit de colère, et sa fille y sentit tant d'aversion, que, plus d'une année avant qu'il se fit, la marquise de Charost, fort initiée avec eux, lui ayant demandé sa protection, en riant, lorsqu'elle seroit dans la faveur, pour la sonder là-dessus : « Et moi la vôtre, lui répondit-elle, lorsque, par quelques revers, je serai redevenue bourgeoise de Paris. » (P. 363-364.)

Le choix que Chamillart faisoit de Desmaretz pour lui succéder aux finances se reliait aussi au projet de ce mariage.

Il sentait l'incompatibilité de ses deux charges et l'impossibilité de les garder toutes deux :

Il périssoit sous le faix, et avec lui toutes les affaires. Il ne vouloit, ni ne pouvoit quitter celle de la guerre ; mais, étant redevable du sommet de son élévation aux finances, il comprenoit mieux que personne qu'elles emporteroient avec elles toute la faveur et la confiance, et combien il lui importoit, en les quittant, de s'en faire une créature reconnoissante qui l'aidât, non un ennemi qui cherchât à le perdre, et qui en auroit bientôt tout le crédit. Le comble de la politique lui parut donc consister dans la justesse de ce choix, et il crut faire un chef-d'œuvre en faisant tomber les finances sur un sujet de soi-même peu agréable au Roi.



Desmaretz lui parut comme fait exprès pour remplir ces vues :

Proscrit avec ignominie à la mort de Colbert son oncle, revenu à Paris à grand'peine après vingt ans d'exil, suspect jusque par sa capacité et ses lumières, . . . poulîé (élevé comme par une poulie) à force de bras et de besoins par Chamillart, mais par degrés, jusqu'à celui de directeur des finances, mal reçu même alors du Roi, qui ne put s'accoutumer à lui tant qu'il fut dans cette place, redevable de tout à Chamillart : c'étoit bien l'homme tout tel que Chamillart pouvoit désirer. Restoit de l'enchaîner à lui par d'autres liens encore que ceux de la reconnaissance, si souvent trop foibles pour les hommes; et c'est ce qu'opéroit le mariage de M<sup>lle</sup> de Mortemart, qui rendroit encore les ducs de Chevreuse et de Beauvillier témoins et modérateurs de la conduite de Desmaretz, si proche de tous les trois. (P. 365-366.)

Saint-Simon, ami lui-même de Chamillart et si déferent pour le duc de Beauvillier, ne croit pas à l'infailibilité de ces calculs. « Il en fallait peser les contredits et comparer le tout ensemble. » Il ne croyait, quant à lui, ni à la reconnaissance de Desmaretz pour Chamillart, ni à la faveur de M<sup>me</sup> de Maintenon pour ce mariage : Une Mortemart au lieu d'une Noailles ! Une Mortemart, quand « la duchesse de Mortemart étoit, après la duchesse de Béthune, la grande âme du petit troupeau » :

La duchesse de Mortemart, franche, droite, retirée, ne gardoit aucun ménagement sur son attachement pour Monsieur de Cambray; elle alloit à Cambray, et y avoit passé souvent plusieurs mois de suite; c'étoit donc une femme que M<sup>me</sup> de Maintenon ne haïssoit guères moins que l'archevêque; on ne le pouvoit même ignorer. (P. 367.)

La suite avoit justifié ses prévisions quand il les rappelait ici.

Il y a dans ce volume, avec ces portraits si vivants, d'un burin si incisif, quelques morceaux d'une plus grande étendue, soit en forme de digression sur l'histoire d'un pays, comme la succession femelle de Lorraine et de Bar, à propos de M. de Vaudémont (p. 24-64), ou les rivalités des maisons d'Anjou et d'Aragon dans le royaume de Naples (p. 289-321); soit pour des intérêts qui sont personnels à l'auteur, comme son procès contre les Lussan (p. 64-80) ou la « tentative d'un capitaine de vaisseau qui avoit pris le nom et les armes des Rouvroy et prétendait être reconnu de sa maison » (p. 456-468). Pour les premiers, et pour le royaume de Naples surtout, les notes de M. de Boisliste sont bien nécessaires : car Saint-Simon, qui a une si grande connaissance de son temps, sans que sa mémoire soit même là infailible, ne traite pas l'histoire du passé en érudit, et M. de Boisliste a fort à faire pour débrouiller ses confusions et rectifier ses assertions; quant aux seconds, les notes mêmes ne suffisent pas : car Saint-Simon, dans son procès contre

les Lussan, plaide sa propre cause, et il n'est pas hors de propos qu'il soit en présence, sinon d'un avocat de l'autre partie, au moins d'un impartial avocat général : c'est le rôle que M. de Boislisle a dû prendre dans un de ses appendices (n° III). Les Rouvroy font aussi l'objet de deux appendices : *Les Rouvroy picards et autres* (n° XVI) et *Les origines du nom des Rouvroy et leurs armoiries* (n° XVII). Cette série d'appendices, qui, avec les additions de Saint-Simon au journal de Dangeau, fait dans chaque volume le complément des *Mémoires*, comprend, outre diverses pièces inédites de Saint-Simon et plusieurs de ses lettres datées des deux années 1707-1708, d'autres lettres de la même époque : *Lettres du comte de Grignan à Chamillart* (n° VI), tirées du Dépôt de la guerre; *Lettre de félicitation à M. Desmaretz*, tirée des papiers du Contrôleur général aux Archives nationales (n° XIII), quelques morceaux propres à l'éditeur, comme *les Arnault et les Colbert* (n° VII) et une rectification rendue nécessaire par ce que dit Saint-Simon de l'attitude de l'évêque de Fréjus (Fleury) vis-à-vis du duc de Savoie, lorsque ce prince envahit la Provence : passage où, en parlant de l'évêque, il semble trop animé du sentiment que lui inspira le cardinal, comme il semble l'avouer dans cette manchette mise par lui-même en marge de son manuscrit : *Conduite de l'évêque de Fréjus avec le duc de Savoie; digression curieuse sur ce prélat devenu cardinal et maître du royaume* (p. 195). M. de Boislisle y répond (n° V) en notant l'époque de la rédaction au commencement de la guerre de la Succession d'Autriche (premiers mois de 1742), en y opposant, à propos du prétendu *Te Deum*, ce que Saint-Simon avait dit bien antérieurement (au moins avant 1739) dans ses *additions* au Journal de Dangeau et en donnant la correspondance de l'évêque de Fréjus avec Chamillart au cours de l'invasion de la Provence (14 juillet-4 septembre 1707).

La nouvelle édition de Saint-Simon ne perd donc rien de son intérêt en avançant, et elle avance. Au moment où le xv<sup>e</sup> volume paraît, le xvi<sup>e</sup> est sous presse. Le public peut entrevoir l'achèvement d'une édition qui tiendra une si grande place dans la belle collection consacrée par la maison Hachette aux *Grands écrivains de la France*.

H. WALLON.

*LA PHILOSOPHIE DE LA NATURE CHEZ LES ANCIENS*, par Charles Huit, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Paris, A. Fontemoing, 1901, 583 pages in-8°.

L'ouvrage que nous annonçons donne plus et moins que le titre ne promet. Il donne plus, parce que deux chapitres, « la Nature et la Pensée religieuse », « la Nature et le Sentiment poétique », précèdent l'exposé de la philosophie de la nature. Il donne moins, parce que l'auteur prend le mot nature dans le sens restreint et tout moderne que nous y attachons quand nous opposons la nature à l'homme. Mais l'homme fait partie de la nature, et la physique des philosophes anciens comprenait la physiologie et même la psychologie de l'homme, comme des animaux. Ils ne mettaient à part que la morale et la politique, à cause de leur importance pratique, et, de l'autre côté, l'instrument du raisonnement, la logique.

Il y avait, on le verra, un inconvénient à exclure de cette étude à peu près tout ce que les philosophes de l'antiquité ont dit de la nature de l'homme ; cependant, on ne peut contester aux auteurs le droit de limiter le sujet qu'ils traitent. M. Huit a traité le sien en homme qui en est maître. Il connaît bien les philosophes grecs et romains, il connaît aussi leurs interprètes modernes. Loin de dissimuler ce qu'il doit à ces derniers, il aime à les citer, souvent textuellement, soit pour approuver, soit pour contester leurs vues, ou bien, dans les questions difficiles, en avouant ses hésitations. Il sait exposer avec clarté, dans un style coulant, abondant. Son livre est d'une lecture agréable, et sera sans doute accueilli par le public aussi favorablement que par l'Académie des sciences morales et politiques.

La nature est l'amie de l'homme, qu'elle a favorisé entre tous les êtres terrestres, et aussi son ennemie. Dès l'abord, l'homme a été obligé de se défendre contre les périls dont elle l'entourait. Elle ne pouvait encore être pour lui un simple spectacle à contempler, encore moins un objet d'étude : il lui fallait lutter contre des forces mystérieuses qui l'effrayaient et l'accablaient. Comme la lutte était inégale, il sentait sa dépendance. Ce sentiment de dépendance est la source des religions. Toutes, quelque grossières qu'elles soient, impliquent une certaine conception de la nature. Aussi M. Huit a-t-il raison de parcourir à ce point de vue les principales religions de l'antiquité. Il commence par celles de l'Orient, qu'il ne connaît que de seconde main (il nous en avertit lui-même), mais qu'il présente cependant d'une manière origi-

nale, avec des vues générales différentes de celles qu'on trouve dans les études scientifiques sur cette matière. Il pense, en effet, que l'humanité a commencé par croire à un Dieu unique, système très admissible, mais à une condition seulement, ce nous semble, c'est que l'on admette une révélation primitive. Notre auteur n'en dit rien, mais il met en tête de sa revue la religion des Hébreux, et il place au second rang le dualisme des Perses, ensuite les peuples polythéistes. La progression arithmétique du nombre des divinités répond à l'obscurcissement successif de la croyance pure. M. Huit fait observer que la langue hébraïque ne possède pas de terme pour dire « nature, forces naturelles », et qu'une religion dans laquelle Dieu prime tout ne laissait guère se développer la science de la nature. Le dualisme perse aurait peut-être besoin d'être défini plus exactement. Tout en étant l'opposition du bien et du mal, il n'oppose pas l'esprit à la matière. Le contraste existe dans le ciel comme sur la terre, et le bien, le pur, le saint se trouvent dans le monde matériel aussi bien que dans le monde des esprits. Pour me servir d'une ingénieuse image de Théodore Gomperz, Zoroastre coupa, non horizontalement, mais verticalement. Les Arias de l'Inde sont les seuls chez lesquels on voit poindre une philosophie de la nature, toute dominée encore par l'imagination. M. Huit a bien fait de les réserver pour la fin. Mais pourquoi néglige-t-il de parler de leur métempsycose, ainsi que du culte des animaux chez les Égyptiens? Il est vrai que l'auteur ne veut donner qu'un aperçu rapide des conceptions orientales pour servir d'introduction aux idées des Grecs, qui sont l'objet de ses études.

Le corps de l'ouvrage est divisé en deux parties : « La Nature et le Sentiment poétique » et « la Recherche scientifique », divisée à son tour en deux chapitres : « La Métaphysique de la nature », « la Science de la nature ». Et d'abord, comment le sentiment de la nature se manifeste-t-il dans la religion des Hellènes? L'anthropomorphisme a-t-il obscurci ce sentiment chez les Grecs? Le sens de l'infini, de la vie universelle, les vastes horizons leur ont-ils manqué? Ces questions sont discutées à fond et avec beaucoup d'intérêt par M. Huit. Après un mûr examen, il se décide pour une réponse affirmative. On sait que le fond naturaliste et panthéiste de la religion grecque a fait d'assez bonne heure place à une autre conception. Les dieux se sont de plus en plus dégagés de la nature pour devenir des personnes semblables aux hommes tout en leur étant supérieurs. C'est par là que l'unité du monde s'est définitivement morcelée, que la nature a pris des traits qui ne sont pas les siens, qu'elle s'est, pour ainsi dire, dénaturée. Cela est, en effet, incontestable pour

la plupart des grands Olympiens : Apollon, Hermès, Athéna, Héra laissent si peu entrevoir l'élément ou la force naturelle qu'ils représentaient à l'origine qu'ils ont donné lieu aux conjectures les plus diverses. Mais tel n'est pas le cas des divinités inférieures qui peuplent les bois, les rivières, les sources, les profondeurs de la mer, divinités qui ont toujours tenu une grande place dans le culte des paysans et des marins, comme dans la mythologie des poètes. Dira-t-on que les Oréades, les Dryades, les Néréides, les Nymphes de tout ordre ont obscurci l'aspect de la nature, masqué son visage? Il n'en est pas moins vrai que ce masque est transparent, et que la création de ces êtres imaginaires en si parfaite harmonie avec les lieux qu'ils habitent témoigne du sentiment le plus vif et le plus juste de la nature, d'une sympathie qui se plaît à exagérer la vie dont elle est animée? L'Aurore aux doigts de rose, les Satyres des forêts, les Nymphes qui dansent dans les bois solitaires, les Néréides aux cheveux verts qui bondissent dans les flots, Scylla l'aboyeuse et tant d'autres enfants de l'imagination grecque sont des masques, sans doute, mais des masques qui accusent les traits plutôt que de les cacher. Je les comparerais volontiers aux figures que les peintres ajoutent à leurs paysages et qui s'y harmonisent de manière à en doubler l'effet. Les poètes grecs (M. Huit en fait quelque part la remarque) se sont servis quelquefois simultanément des deux moyens de rendre le charme de la nature, en mettant à côté de sa peinture directe les êtres imaginaires qui l'incarnent.

L'imagination et la pensée des Hellènes n'aiment pas ce qui est infiniment grand et illimité. On est fondé à soutenir qu'ils n'ont pas le sentiment de l'infini. Sans doute, la notion ne leur en est pas inconnue; mais le terme qui l'exprime, τὸ ἀπειρον, désigne aussi l'indéfini. Or, ce qui les charme, c'est le précis, le nettement limité, c'est la mesure en toutes choses. Leurs États sont des cités, leurs œuvres d'art, leurs œuvres littéraires sont d'une étendue modique qui peut s'embrasser d'un seul coup d'œil. Le vaste, le gigantesque, leur répugne. Leurs philosophes, du moins la plupart d'entre eux, n'admettent pas que l'univers soit infini; à leurs yeux il ne serait plus alors un κόσμος. De même les sentiments vagues leur répugnent. L'Hellène ne se laisse pas, comme l'Hindou, subjugué par la nature; il n'aime pas à s'y plonger jusqu'à perdre la conscience de son individualité, et cette disposition d'esprit se marque dans le caractère général de sa religion. Il ne faut cependant pas oublier le culte de Dionysos : M. Huit n'en parle qu'en passant, à propos des *Bacchantes* d'Euripide; mais ce culte extatique, très répandu, très populaire, berceau de la poésie dramatique, prouve assez que l'Hellène éprouvait le besoin

de s'oublier quelquefois, de se retremper dans une communion mystique avec la nature.

M. Huit dit très bien des anciens : « leurs descriptions, bien plus rares d'ailleurs chez eux que chez les modernes, n'ont jamais pour objet d'exciter, de caresser ou de calmer une passion, de mettre en lumière quelque harmonie cachée entre le paysage et l'âme qui le considère. . . ils n'ont pas connu cette émotion confuse, mais pénétrante, que le spectacle du monde extérieur développe au fond d'une âme particulièrement délicate et élevée. » Si nous allons au fond de cette émotion confuse, nous trouverons qu'elle consiste à prêter à la nature nos propres sentiments, à la voir à travers notre « état d'âme ». N'est-ce pas là dénaturer la nature autant, peut-être plus, que n'avait fait la mythologie grecque, quoique d'une manière toute différente? Peu de modernes se sont efforcés de voir et de rendre le monde qui nous entoure tel qu'il est, de se débarrasser des lunettes colorées par le sentiment individuel ou par l'humeur, la fantaisie du moment. Gœthe est un des rares génies qui sachent observer avec la netteté et la justesse objective des classiques anciens. Comparez ses *Voyages d'Italie et de Suisse* avec *Le Rhin*, de Victor Hugo : d'un côté, la réalité; de l'autre, le rêve.

Notre auteur recherche l'expression du sentiment de la nature chez les auteurs grecs et latins depuis Homère jusqu'aux Pères de l'Église. Je ne le suivrai point à travers cette galerie variée que le lecteur aura plaisir à parcourir avec lui. Il ne cite que peu de passages, les plus sailants; ce n'est pas moi qui lui reprocherai de ne pas épuiser la matière, le vieil adage *πλέον ἡμισυ πάντος* est excellent; nos érudits feraient bien de le méditer. Je ferai cependant quelques réserves sur des points de détail. Une distinction plus importante peut-être à faire que celles des siècles, des genres, des nationalités, c'est la différence entre les citadins et les hommes qui ont vécu au milieu de la nature. Comparez les descriptions du silence de la nuit dans l'*Hécalé* de Callimaque avec celles d'Alcman et de Virgile ou bien avec les beaux vers du vin<sup>e</sup> livre de l'Iliade que notre auteur cite en l'accompagnant de l'exquis commentaire de Jules Girard. Il est évident que, dans Homère, les scènes de la nature ne figurent pas pour elles-mêmes, mais à propos des actions humaines, à titre de comparaison; il ne pouvait en être autrement. Cependant le poète (on l'a dit souvent) ajoute des traits inutiles à la comparaison, il complète ces petits tableaux, s'y oublie, parce qu'il a été vivement frappé des spectacles grandioses ou charmants qu'offre la nature. Tout en admirant la vérité et la variété de ces tableaux, notre auteur classe Homère parmi les primitifs qui, comme les enfants, n'aperçoivent que l'aspect général

des choses en négligeant les détails. Je sais gré au poète de ne pas accumuler des détails que la vue du tableau peut embrasser simultanément d'un seul coup d'œil, mais que l'imagination ne peut réunir quand la parole les lui présente successivement un à un. La vraie méthode, la méthode classique, c'est, on le sait, de choisir un petit nombre de traits saillants propres à donner une image de l'ensemble. En voici un exemple moderne d'une hardiesse pindarique, mais sobre de détails : « Mont Blanc est le souverain des monts ; ils l'ont, au temps jadis, sur un trône de rocs, dans un manteau de nuages, couronné d'un diadème de neige. »

M. Huit a de belles pages sur Virgile, dont la sensibilité, toute moderne, « se plaît à tout humaniser dans le monde », au point « qu'à ses yeux, il semble qu'il n'y ait rien qui ne se réjouisse, souffre et pleure ». Il n'oublie cependant pas que Virgile a eu des précurseurs, et il cite le morceau si bien senti où Lucrèce a dépeint la douleur de la génisse qui cherche vainement dans les prés l'enfant tombé sous la hache du sacrificateur<sup>(1)</sup>. On peut remonter plus haut. L'âme de Sophocle compatit à la douleur de la cavale dépouillée de sa plus belle parure, la crinière. On connaît les vers exquis conservés par Élien. Chez Homère déjà on peut découvrir des traces de cette sympathie. Mais n'insistons pas ; bornons-nous à citer, pour conclure, des quelques lignes par lesquelles notre auteur termine ce chapitre : « Depuis cent ans, la Muse moderne s'est donné une autre tâche ; elle a aimé à se perdre et à s'absorber dans le monde extérieur, insensible, inconscient, indifférent au bien et au mal. Le Grec, comme le Romain, vit de préférence avec lui-même et, si l'on peut ainsi parler, de lui-même, gardant en face de la nature sa pleine indépendance, maintenant fermement sa personnalité. »

Dans la deuxième partie, l'auteur aborde son vrai sujet, la recherche scientifique. Comme les cosmogonies des poètes y préludent, il a bien fait de réserver pour cette place ces essais de la réflexion naissante, s'efforçant de mettre un peu d'ordre et de suite dans la confusion des mythes populaires. Je ne ferai sur ce chapitre que deux observations. Homère ne connaît-il encore que cette confusion des dieux innombrables de la mythologie ? Je ne le pense pas ; Homère n'est pas déjà si

(1) M. Huit ajoute : « Le poète prête généreusement à l'animal sans raison ce qu'il y a de plus intime et de plus poignant dans nos propres tristesses. » Qu'est-ce à dire ? L'affection la plus profonde et la plus naturelle, celle de la

mère pour son nourrisson, manquerait-elle aux quadrupèdes ? — Quant à Virgile, je constate avec regret que les mots *Sunt lacrimæ rerum* sont toujours expliqués à contresens. Les erreurs ont beau être réfutées, elles sont indélébiles.

primitif. Il connaît une hiérarchie des dieux; les grands Olympiens sont au-dessus des divinités secondaires, ils forment le conseil de Zeus, l'aîné des frères qui se sont partagé les trois règnes, le plus puissant de tous, le père et le roi des hommes et des dieux, d'une supériorité qui marque déjà une première tendance, faible encore, vers le monothéisme. Les deux passages de l'*Illiade* où l'Océan est donné comme origine et principe de toutes choses, indiquent l'existence antérieure d'un système théogonique différent de celui d'Hésiode. Pour ce qui est de ce dernier, M. Huit ne veut pas admettre que son *χάος* soit un gouffre béant et vide. C'est cependant ainsi que l'ont entendu les autres vieux poètes grecs et que l'interprète Aristote. Anaxagore ne qualifie pas de *χάος* le mélange confus de toutes choses qu'il place à l'origine du monde. Le sens que nous attachons aujourd'hui à ce terme, la *rudis indigestaque moles* d'Ovide, est plus récent.

Deux chapitres distincts sont consacrés, le premier à la Métaphysique de la nature, le second à la Science de la nature. Tel est l'ordre généralement observé dans les histoires de la philosophie ancienne, et les philosophes qui ont exposé eux-mêmes l'ensemble de leur système commencent par les premiers principes et en déduisent les conséquences. Toutefois, on voit facilement que telle n'est pas la marche qu'ils avaient suivie dans leurs méditations : la première impulsion vient des faits observés par eux-mêmes ou par d'autres; l'induction précéda la déduction. Ils nous transportent dès l'abord en haut de l'échelle sans nous dire comment ils y montèrent. Mais la Métaphysique est bien nommée; elle doit venir après la Physique. Le renversement de l'ordre naturel a cependant moins d'inconvénients quand il s'agit des anciens. Faute d'observations multipliées et méthodiquement conduites, faute surtout d'expérimentations, ils ont fait une large place au raisonnement *à priori*, et ils l'ont estimé plus digne de la philosophie, de la raison humaine. Aussi, M. Huit le fait remarquer, les mathématiques, qui raisonnent déductivement sur des abstractions, et par suite l'astronomie, ont-elles été cultivées avec le plus de succès dans l'antiquité. Il n'en est pas moins vrai que les observations, quelque vagues et incomplètes qu'elles fussent, ont servi de premier fondement à leurs fragiles constructions. Heureusement, notre auteur n'a pas séparé la physique de la métaphysique en traitant des philosophes antérieurs à Socrate; il s'est laissé convaincre par Tannery que leurs théories tiennent aux faits qu'ils avaient constatés ou cru constater. Ce n'est qu'à partir de l'école de Socrate qu'il revient deux fois sur les mêmes philosophes, disposition peu commode pour le lecteur, puisqu'elle sépare ce qui est connexe.



Si Thalès considérait l'eau comme le principe de toutes choses, et s'accordait ainsi avec une vieille cosmogonie, c'est qu'il était frappé sans doute de l'action fécondante de cet élément, notamment, peut-être, des merveilleux effets des inondations du Nil, dont il avait, dit-on, recherché les causes. Anaximandre fit sortir le monde non d'un élément connu, mais d'une substance indéterminée (*ἄπειρον*); cependant il enseignait qu'à l'origine les eaux avaient recouvert la terre, que les animaux, y compris les hommes, avaient d'abord la forme de poissons et ne prirent leur figure actuelle que lorsque la terre se fut desséchée. Plus tard Xénophane émit la théorie de l'anéantissement périodique de tous les êtres vivants par des déluges, suivi de nouvelles formations de limon générateur. Il invoqua comme preuves de son hypothèse les pétréfactes marins trouvés sur les plus hautes montagnes. Anaximandre connaissait-il déjà cette observation? — Tout ce qui vit respire : ce fait suggéra, ce semble, à Anaximène l'idée de chercher le premier principe dans l'air, élément plus ténu, plus mobile que l'eau, produisant les autres éléments en se dilatant ou se condensant.

Pythagore observa que les sons de la gamme étaient déterminés par la longueur des cordes et obéissaient à des proportions arithmétiques. Cette découverte de la relation des sons avec des mesures visibles fut pour lui un trait de lumière, et comme, d'un autre côté, le nombre des sons de la gamme était le même que celui des astres qu'on appelait alors les sept planètes, il imagina non seulement l'harmonie des sphères, mais il fut amené à regarder les nombres comme la substance de toutes choses. De là vinrent des vues justes et profondes mêlées aux erreurs de l'esprit de système. L'école de Pythagore donna à l'univers le beau nom de *κόσμος*, pénétrée d'admiration qu'elle était pour l'ordre et la mesure qui y règnent. Ils le ramenaient à l'unité en établissant au centre un foyer immobile, la *Ἔσθια* du monde, source de lumière, autour de laquelle tournaient les corps célestes, y compris la Terre. Auparavant on les avait considérés comme des disques plats, plus ou moins épais. Les Pythagoriciens reconnurent les premiers la sphéricité de la Terre et des autres astres. Comme la sphère des étoiles fixes, les sept planètes et la Terre ne donnaient que neuf corps en mouvement autour du centre; ils imaginèrent l'antichthone par esprit de système, afin obtenir le nombre parfait de dix. Mais d'un autre côté, ils reconnurent la rotation diurne de la Terre, non pas, il est vrai, directement autour de son axe, mais autour du feu central. Expliquer par une illusion d'optique la croyance à l'immobilité de la Terre, s'affranchir ainsi d'une vieille erreur persistante, c'était là une grande hardiesse, une intuition juste, qui préludait

au système d'Aristarque de Samos, précurseur de Copernic, mais qui ne put triompher du préjugé universel.

Tous les philosophes que nous venons d'examiner avaient soutenu que l'infinie variété de la nature n'était que l'épanouissement d'un principe unique, d'une substance primordiale, sans expliquer assez comment s'était opérée cette transformation. Les Éléates nièrent hardiment la réalité du spectacle varié et changeant que la nature offre à nos sens; à les entendre, il n'existe vraiment qu'un être unique, immuable, matière intelligente, remplissant l'étendue de sa substance homogène, continue. Parménide proclama cette doctrine et chercha à la démontrer dans un poème, dont la seconde partie cependant, cosmogonie à la façon des Ioniens, était consacrée aux vaines apparences qui trompent les hommes. Zénon entreprit même de démontrer par une dialectique subtile que la notion du mouvement était contradictoire en elle-même.

En face de ces acosmistes intransigeants, dédaigneux du sens commun, Héraclite, qui se place chronologiquement entre Parménide et Zénon, nia l'être immuable pour s'en tenir au devenir, au changement sans repos ni trêve. La substance première, le feu, plus délié que l'eau et l'air de ses devanciers, le plus incorporel (*ἀσωματώτατον*) de tous les éléments, et aussi le plus mobile, se transforme incessamment en liquides et solides, lesquels reviennent incessamment à l'état igné, et ce double mouvement vers le bas et vers le haut se réduit au fond à un seul, la vie circulant dans le monde. La guerre, l'antagonisme, est le père de toutes choses; l'union féconde des contraires, du grave et de l'aigu dans la gamme, du mâle et du femelle dans les êtres animés, la discorde concordante, est la loi du monde. Cette loi est la seule chose qui persiste immuablement dans les changements incessants, la règle éternelle qui fait du monde un ensemble bien ordonné, *κόσμος*.

Empédocle, qui consigna dans son poème philosophique un grand nombre d'observations partielles, fit une première tentative de concilier Héraclite avec Parménide, l'immobilité absolue avec le changement perpétuel. Au lieu de partir d'un principe unique, il place à l'origine quatre éléments, terre, eau, air, feu, qu'il déclare inaltérables. Comme cette assertion est contredite par l'expérience de tous les jours, il faut croire, ce me semble, qu'il entendait parler de ces éléments non à l'état où nous les voyons, toujours plus ou moins mêlés les uns avec les autres, mais purs et dégagés de tout alliage. A la guerre, l'antagonisme fécond, unique principe actif d'Héraclite, il substitua deux agents, l'amour et la haine, nous dirions l'attraction et la répulsion. Son point de départ était,

sinon l'unité originaire, du moins l'union intime des éléments divers dans une sphère (*σφαῖρος*). La haine brisa cette union, l'amour tend à la rétablir sans cesse; le combat que se livrent ces deux forces est la cause des changements, des transformations incessantes de la Nature. La victoire de la haine et la séparation absolue des éléments est suivie d'une réaction, et l'amour prenant de plus en plus le dessus, le monde finit par revenir à l'état primitif du *σφαῖρος*, après quoi le cycle recommence.

Pour ce qui est du détail de ces transformations, de la cosmogonie d'Empédocle, de sa description et de son explication des phénomènes de la nature, nous ne possédons qu'un certain nombre de renseignements incohérents. A côté de l'influence des systèmes antérieurs, on aperçoit celle de sa propre métaphysique et de ses observations personnelles. En établissant qu'un mélange diffère qualitativement des éléments dont il est formé, et que les éléments se combinent d'après des proportions fixes, qu'il détermina très arbitrairement, il est vrai, il préluda à la chimie moderne. Il fait aussi pressentir de loin le système de Darwin. En effet, d'après Empédocle, les premiers êtres étaient informes, monstrueux, incapables de se conserver, jusqu'à ce que le hasard des combinaisons aboutît à la production de plantes, d'animaux harmonieusement organisés, doués de vitalité, enfin de l'animal pensant. Ce système est franchement matérialiste. Mais d'un autre côté, Empédocle, s'inspirant d'idées orphico-pythagoriciennes, proclamait l'origine divine des âmes, tombées, par suite d'une souillure, du séjour des bienheureux dans le monde sublunaire, et misérablement ballottées d'élément en élément, contraintes d'entrer en des corps, non seulement humains, mais aussi de végétaux et d'animaux de tout ordre, capables cependant de se sauver du cycle des métempsycoses en se purifiant par des abstinences. Est-il possible de concilier deux doctrines aussi opposées, dictées, l'une par la foi, l'autre par la science? Empédocle le pensait, puisqu'il parlait du séjour des âmes (*ἄτης λειμών*), non seulement dans son poème mystique des *Καθαρμοί*, mais aussi dans sa *Physique*. La contradiction apparente a été expliquée par la très vieille croyance à un double moi, l'un attaché au corps et principe de toutes les énergies vitales, même de la pensée; l'autre attaché à la vie de l'homme en témoin plutôt qu'en acteur, mais persistant après la mort. Cette croyance se trouve dans Homère et après Homère; on la reconnaît, légèrement modifiée, jusque dans le songe pythagoricien d'Ennius, où l'ombre d'Homère révèle au poète latin qu'il possède l'âme d'Homère, distinction bizarre, qui est déjà faite au sujet d'Héraclès dans les Enfers de l'*Odyssée*.

Anaxagore construit le monde avec un nombre infini de germes infiniment petits et doués des propriétés les plus variées. Ce sont les germes des métaux, des tissus organiques, chair, os, etc. : hypothèse malheureuse, qui donne la variété comme primitive pour se dispenser de l'expliquer. Lui aussi place à l'origine le mélange de toutes choses, mais ce mélange n'est pas, comme chez Empédocle, une intime et harmonieuse union, mais une confusion désordonnée. Il faudra démêler cette confusion : ce progrès se fait grâce à un mouvement de rotation imprimé au mélange par le plus subtil de tous les principes, seul pur et seul intelligent. Cette conception n'est pas encore le spiritualisme, puisque le *Noûs* d'Anaxagore est quelque chose de matériel ; mais elle en est très voisine. Ajoutons que le grand mérite de ce philosophe est d'avoir éclairé les esprits, en combattant la croyance aux prodiges et toutes les superstitions, en constatant par une observation patiente et sagace les causes naturelles des phénomènes qui jetaient le trouble dans les âmes.

Parmi les philosophes grecs, Démocrite fut le premier qui porta un esprit vraiment scientifique dans son investigation de la nature : après avoir amassé un trésor d'observations faites en Orient ou dans la Grèce et l'avoir augmenté des siennes, il y appliqua un raisonnement juste, et qui pénètre jusqu'au fond de ce « puits » où se cache, disait-il, la vérité. Il sut, grâce à un contrôle intelligent, faire la part de la vérité et de l'illusion dans les perceptions de nos sens. Ayant remarqué que tous les hommes n'étaient pas semblablement affectés par ce qu'ils appellent couleurs, sons, odeurs, saveurs, il comprit que les perceptions de nos sens dépendaient autant de nos organes que des objets extérieurs, qu'à la réalité objective se mêlaient des illusions subjectives, que couleurs, sons, saveurs, odeurs ne sont que des apparences trompeuses, tout en répondant à des différences réelles. Ainsi se trouvait ramenée à la juste mesure la doctrine des Éléates. Celle d'Anaxagore fut aussi heureusement corrigée. Démocrite plaça à l'origine un nombre infini de corpuscules, indestructible matière première du monde, mais ne possédant que les propriétés essentielles de la matière, l'étendue, la forme, le mouvement. Ce dernier consiste dans la chute, le mouvement de haut en bas dans le vide. L'identité qualitative des éléments indivisibles (*ἄτομα*) conserve à la matière son unité originelle. La diversité infinie des produits de la nature s'explique par le grand nombre des atomes et de leurs combinaisons. Entraînés par la chute, les atomes ronds, anguleux, crochus, infiniment variés de figure, se rencontrent, se heurtent, restent isolés, ou adhèrent les uns aux autres. Suivant leurs formes, leur position relative, l'ordre dans lequel ils se rangent, les

agrégations différent et leurs mouvements se modifient. Les heurts les ont fait dévier; les masses les plus considérables produisent en s'entre-choquant un tourbillon, cause du mouvement rotatoire des corps célestes. Nous n'entrerons pas dans les détails de la cosmologie de Démocrite. La science moderne a pleinement confirmé les intuitions de ce penseur profond. Comme il ramenait tous les sens au toucher, le sens de la vue à l'entrée dans l'œil de légères membranes continuellement détachées de tous les corps, et comme il pensait que les produits de notre imagination provenaient de ces images ténues, il admettait jusqu'à un certain point les croyances et les superstitions populaires, si vaillamment combattues par Anaxagore.

Pour Démocrite, l'âme est matière, le monde se construit et s'ordonne d'après les lois d'une aveugle nécessité. Il est franchement matérialiste, et l'on peut en dire autant de ses prédécesseurs. Anaxagore seul, sans rompre entièrement avec la tradition ionienne, prélude au spiritualisme par la conception d'une matière intelligente donnant le branle à l'organisation de l'univers. Avec Socrate et son école, la distinction de l'âme et du corps, la croyance à un Dieu ordonnateur et conservateur du monde fait son entrée définitive dans la philosophie. Dans Platon, le métaphysicien fait tort au physicien; il s'attache surtout aux premiers principes, l'investigation scientifique est faible chez lui; et cependant elle eut une part notable dans la formation de son système. Initié dès sa jeunesse à la doctrine d'Héraclite, il sentit la nécessité d'opposer aux transformations incessantes de la matière, à ce devenir absolu qui n'est en quelque sorte jamais, l'être immuable; à la nature aveugle, une intelligence souveraine. De là sa métaphysique, la théorie des Idées, modèles impérissables d'après lesquels l'ouvrier divin, ordonnateur du monde visible, le rend aussi parfait que le permet la résistance de la matière, qu'il façonne, mais qu'il n'a pas créée. A la suite d'Anaxagore, les causes finales sont franchement introduites dans la cosmologie. Après la création de l'âme du monde, le démiurge construit le corps du monde en géomètre pythagoricien. Des figures planes, composées avec différents triangles indivisibles (comme les atomes de Démocrite), sont réunies pour former les cinq corps réguliers (le tétraèdre, l'octaèdre, etc.) attribués aux quatre éléments. Les combinaisons de ces corps produisent l'infinie variété de la nature, suivant leur étendue, leur position respective, les proportions de leur mélange. Ces groupements divers, ces mélanges proportionnés d'après les lois arithmétiques, doivent être étudiés par les physiciens. Ce dernier point est ce qu'il y a de plus remarquable au milieu de ces constructions doctement fantai-

sistes. La description des organes du corps humain et de leurs fonctions est empruntée aux anatomistes et physiologistes. Platon doit à Alcéméon la connaissance des fonctions du cerveau. On avait considéré généralement et on continuait même après Platon à regarder le cœur comme le siège de l'intelligence. Platon place dans la tête, l'acropole du corps, la partie pensante et immortelle de l'âme. C'est à l'âme humaine, à sa nature, à sa destinée qu'aboutit le *Timée*. M. Huit passe sous silence ce qui est en dehors de son programme. Il oppose la nature à l'homme. Nous le regrettons. Platon déclare, après Hippocrate, qu'on ne peut bien connaître l'homme sans connaître toute la nature au sein de laquelle l'homme est plongé<sup>(1)</sup>; c'est en vue de l'homme qu'il étudie le monde, l'homme est le couronnement de toute sa cosmologie. L'homme est le mieux doué de tous les animaux, mais il leur ressemble à beaucoup d'égards; les animaux aussi ont une âme, quelques-uns ne manquent pas absolument d'intelligence. Les âmes des animaux sont-elles donc aussi immortelles? Tel est le problème qui a beaucoup inquiété les spiritualistes. Descartes en était préoccupé au point de déclarer que les animaux étaient des machines dépourvues d'âme, moyen héroïque de trancher la difficulté, en dépit des faits les plus faciles à constater. Platon résout le problème au moyen de la métempsycose. Les âmes des hommes qui pendant leur vie sont restés enfoncés dans l'animalité sont enfermées après la mort en des corps d'animaux, et ils ne peuvent échapper au cycle de ces migrations que si, dans une nouvelle incarnation humaine, ils vivent en philosophes appliqués à dégager leur pensée des liens de la matière. Cette doctrine a une conséquence bizarre. Comme les animaux ne sont là que pour servir de lieu de châtement et d'expiation pour les hommes, Platon est amené à enseigner qu'ils n'ont été créés qu'après l'homme. Ajoutons cependant, que Platon n'affirme rien; la nature est obscure pour l'esprit, et nous ne pouvons bien connaître que le monde intelligible, ce qui revient à dire, je le crains, que nous ne connaissons bien que les constructions de notre propre esprit.

Aristote, génie puissant, universel, mais affirmatif à l'excès, est appelé par un ancien le secrétaire de la nature (*Φύσεως γραμματεὺς*). En effet, il recueillit tous les faits observés avant lui, tous les systèmes antérieurs, et avec ces éléments, augmentés de ses propres observations, il construisit son système de la nature. Il est vrai que sa mécanique céleste se ressent trop souvent d'opinions préconçues; mais sa zoologie excite encore au-

<sup>(1)</sup> Ce n'est pas une raison de prêter à Hippocrate la théorie du microcosme. Le passage cité par M. Huit se lit dans

le *Περὶ διαίτης* (p. 344, 14 Foes), traité qui ne saurait être d'Hippocrate. Erotien et Galien en avaient déjà jugé ainsi.

aujourd'hui l'admiration par les grandes vues d'ensemble et par la sagacité qui sait ramener à l'unité la variété des phénomènes en démêlant ce qu'ils ont de commun. Il enseigne que la nature a produit une suite d'êtres de plus en plus parfaits, que les types divers sont reliés par des formes intermédiaires de manière à constituer une série continue. C'est le *Natura non facit saltum* de Linné. Encore un pas, on arrivera au système de Lamarck et de Darwin. On peut, sans doute, relever des erreurs. Le rôle du cerveau et du cœur avait été mieux compris par Platon; Aristote revient au préjugé populaire. Théophraste, d'accord avec son maître, ne fait pas aussi bien que Démocrite la part de l'illusion subjective dans les perceptions de nos sens. La métaphysique d'Aristote se rapproche de celle de l'école ionienne en conférant à la Nature le rôle du démiurge de Platon; elle s'en écarte en admettant les causes finales. Pour Aristote, la Nature est la cause efficiente de tous les phénomènes; mais tout en étant une force aveugle, inconsciente, elle ne fait rien au hasard, elle obéit à un instinct obscur qui la pousse à perfectionner son œuvre continuellement. C'est Dieu qui est la cause réelle de ce progrès; toutefois Dieu agit, pour ainsi dire, passivement: immobile autour du mouvement, Dieu n'en est pas la cause efficiente, il en est le but; une attraction irrésistible exercée par cet idéal de perfection fait que le monde y aspire, tend à s'en rapprocher sans cesse. Cette conception profonde est un compromis original entre une nature autonome et un Dieu qui organise et gouverne l'univers. Le rapport entre la nature et Dieu peut se comparer à celui qui existe entre les deux sexes, la divinité ressemble à « l'éternel féminin » de Goethe. Pour ce qui est de l'âme humaine, Aristote a pris également position entre deux doctrines opposées, le matérialisme et le spiritualisme. A l'âme végétative s'unit dans le règne animal un autre principe de vie qui constitue l'âme animale; l'homme, à son tour, possède en plus un principe surnaturel, la raison. Cette troisième partie de l'âme humaine est seule séparable, tandis que les deux autres périssent avec le corps. Telle était la doctrine de Platon dans ses dernières années, quand il avait amendé le système exposé dans le *Phèdre*. Aristote n'a fait que développer et préciser les vues de son maître. Mais Platon ne s'est pas demandé ce que la raison pure peut avoir d'individuel; Aristote déclare que la partie séparable, immortelle, de l'âme, ce qu'il appelle l'intellect actif (*ὁ ποιητικὸς, ὁ κατ' ἐνέργειαν νοῦς*), ne se souvient pas, et l'immortalité sans le souvenir de l'état antérieur semble exclure la persistance de la personnalité. N'est-ce pas là un spiritualisme tempéré?

Si le génie d'Aristote rendit d'immenses services à la science, ajoutons, avec M. Huit, que son autorité en arrêta au moyen âge les progrès

ultérieurs. Le plus dogmatique des philosophes imposait ses idées par la netteté des formules, l'assurance du ton : il parle en législateur qui rend des décrets. C'est ainsi qu'il devint le docteur par excellence et que ses écrits, plus ou moins bien compris, furent respectés comme une espèce d'évangile profane.

Les Stoïciens adoptèrent la physique d'Héraclite. Ils sont, si l'on veut, matérialistes. A les entendre, les propriétés des corps sont des fluides, l'âme est ignée, Dieu est le feu d'Héraclite, matière subtile et immortelle. Il est l'âme du monde répandue dans tous les membres de cet « animal » immense. Aussi Nature est-elle parfaite, impeccable; les imperfections qu'on croit y découvrir ne sont que des apparences. Sa loi de l'enchaînement fatal des causes et des effets (*εἰμαρμένη*) est en même temps Providence bienveillante (*πρόνοια*). Si Zénon et les premiers Stoïciens professaient une philosophie pratique, à la façon de Socrate, leurs successeurs s'intéressaient aux études de la nature, et les Stoïciens éclectiques, tels que Panétios et Posidonios, étaient des hommes de science. Cependant les Stoïciens, en admettant les oracles, les songes significatifs, les présages, en s'appropriant les vieux mythes par une interprétation allégorique, s'accommodaient aux superstitions populaires.

Sur ce dernier point, les Épicuriens les combattirent avec succès. Mais tout en fondant leur doctrine sur leur physique, ils n'avaient pas, M. Huit a raison d'y insister, l'esprit scientifique.

Épicure adopta le système de Démocrite, mais il y introduisit des modifications malheureuses. Un exemple suffira. Les peintres avaient déjà établi alors les lois de la perspective, et l'observation la plus superficielle suffit pour remarquer que les objets nous paraissent d'autant plus petits qu'ils sont plus éloignés. Néanmoins Épicure soutenait que le soleil et la lune n'étaient guère plus grands qu'ils ne nous apparaissent. Il admet comme également possibles les explications diverses des phénomènes : le soleil revient-il d'Occident en Orient, ou bien un nouveau disque s'allume-t-il tous les matins, n'importe. La vérité lui est indifférente, toutes les hypothèses sont bonnes à ses yeux, pourvu qu'elles puissent servir à affranchir les hommes du joug de la superstition. Aussi, ni lui ni ses dévots disciples n'ont-ils fait progresser la science. Jurant sur la parole du maître, la secte ne tenait aucun compte des vérités établies après Épicure par les hommes de science. Épicure parlait de la chute incessante de ses atomes, sans s'inquiéter de ce qu'il faut entendre par en haut et par en bas. Avant lui la plupart des philosophes avaient compris que la chute est un mouvement vers le centre de la terre, qui était pour eux le centre du monde. Peut-être ne l'avaient-ils pas suffisam-



ment prouvé. Mais depuis qu'Archimède l'avait démontré à propos de son fameux principe<sup>(1)</sup>, la vérité était incontestable. Lucrèce cependant n'en tient nul compte. L'ignorance des Épicuriens en mathématiques et en physique est un sujet d'étonnement.

Les Néoplatoniciens professaient la doctrine de l'émanation, mais perdus, avec Plotin, dans la vision du pur intelligible, ils ne pouvaient étudier sérieusement les lois de la nature : ils se bornaient à exalter sa beauté et sa bonté relatives. M. Huit signale (p. 419) dans Plotin « un écho (*sic*) de la philosophie moderne ».

On voit qu'après Aristote les philosophes ne font guère avancer la science. D'un autre côté, l'esprit philosophique et les vues d'ensemble font grandement défaut aux hommes de science, qui se spécialisent de plus en plus. M. Huit estime que chez les savants alexandrins, qui avaient à leur disposition des observatoires, des salles anatomiques, des jardins botaniques, des collections d'histoire naturelle, la curiosité oisive tient plus de place dans les recherches de toute nature que la méthode vraiment scientifique. Si cela est vrai d'une manière générale, il faut cependant admirer la méthode des grands géomètres qui se sont succédé depuis Euclide, et rendre justice à des astronomes tels qu'Hipparque, Aristarque de Samos, Hipparque de Nicée, Archimède. On voit par l'exemple de ce dernier que les hommes de science ne dédaignent pas de se rendre utiles par les applications de leurs découvertes théoriques. Les conquêtes de l'homme sur la nature ne datent pas d'aujourd'hui. Sophocle les a déjà célébrées dans un beau chœur de son *Antigone*, et Cicéron pouvait terminer une énumération de ces conquêtes par ce résumé : *Nostris denique manibus in rerum natura quasi alteram naturam efficere conamur.*

Les Romains n'avaient ni les loisirs ni les aptitudes qu'il faut pour faire progresser la science : ils se sont bornés à profiter de la science des Grecs, et ces derniers, dans la période gréco-romaine, n'ont guère été que des érudits studieux sans originalité, occupés à résumer les découvertes que leur avait léguées le passé en de vastes compilations encyclopédiques, ou à les mettre à la portée du public par des manuels. Leurs ouvrages, lus et copiés plus souvent que les originaux où ils étaient puisés, sont presque seuls venus jusqu'à nous, et leurs doctrines ont longtemps dominé sans conteste. A côté des traités de Ptolémée, il faut placer au premier rang ceux de Galien, l'illustre médecin philosophe du

<sup>(1)</sup> Quant au principe d'Archimède, voir les Recherches historiques, trop peu connues, de Charles Thurot, dans la *Revue archéologique*, 1868 et 1869.

ii<sup>e</sup> siècle, qui fut longtemps l'oracle de la médecine. Il faut rendre cette justice aux médecins grecs que depuis Hippocrate et même encore après Galien, ils n'ont cessé de bien mériter de la science de la nature.

Dans un chapitre qu'il intitule « De la nature et du monde moral », notre auteur discute deux points. Le vieil Hésiode avait proclamé que la justice, qui distingue l'homme de la brute, est le don le plus salutaire que le fils de Kronos ait fait aux mortels. Au siècle où toutes les institutions et les opinions traditionnelles furent soumises au contrôle de la raison, des libres penseurs soutinrent que la justice avait été introduite dans la société humaine par convention (*νόμος*), et que le vrai droit, le droit conforme à la nature (*φύσει*) était le droit du plus fort; on sait qu'ils furent combattus par l'école de Socrate. Après avoir exposé cette controverse, M. Huit explique comment il se fait que les sectes les plus opposées, notamment Stoïciens et Épicuriens, s'accordent à poser en règle de conduite « Vivre conformément à la nature »; c'est qu'ils n'entendaient pas de la même manière le mot *natura* (*φύσις*). Les uns placent la nature de l'homme dans ce qui le distingue des animaux et lui appartient en propre; les autres proclament que tous les êtres vivants recherchent le plaisir, que c'est là le cri de la nature: Épicure professe la doctrine du plaisir, mais du plaisir bien entendu.

Une *Conclusion* permet d'embrasser d'une vue générale le contenu d'un livre aussi plein. Une *Conclusion* pareille avait déjà terminé la première partie de l'ouvrage. L'auteur n'a pas épargné sa peine pour orienter son lecteur: il a mis, en tête des principales divisions, des Considérations préliminaires, morceaux destinés à éclairer d'avance la route à parcourir, au prix, il est vrai, de quelques longueurs, de quelques redites. Quand il parle « de la nature et du sentiment poétique » et toutes les fois que le sujet le permet, l'écrivain ajoute à la clarté de son exposition un agrément, un charme particulier. Toutes les parties d'un livre qui roule sur tant de systèmes, d'opinions, de matières diverses, sont pénétrées d'un même esprit: l'auteur est un adepte fervent du spiritualisme.

HENRI WEIL.

*DIE GRIECHISCHEN TEMPEL IN UNTERITALIEN UND SICILIEN*, von Robert Koldewey und Otto Puchstein. 2 vol. in-fol., Acker und Co., Berlin, 1899. (Tome I, texte, 233 pages, 165 figures dans le texte. Tome II, 29 planches, dont une en couleur.)

Quand, l'an dernier, les auteurs de ce bel ouvrage m'ont fait l'honneur de m'en envoyer un exemplaire, j'ai éprouvé tout d'abord un vif plaisir à en parcourir le texte et à en examiner les figures et les planches; mais à cette jouissance s'est bientôt mêlé un sincère sentiment de regret et je dirai presque de chagrin. C'était l'année précédente que j'avais, avec le concours de M. Chipiez, donné, dans le septième volume de notre *Histoire de l'art dans l'antiquité*, un essai sur le temple grec où nous nous étions proposé d'expliquer comment était né ce chef-d'œuvre du génie hellénique et par quelle suite de progrès il était arrivé, dans le cours du cinquième siècle, à son plein développement. Nous avions, à ce propos, étudié les deux ordres principaux : le dorique et l'ionique. Nous nous étions attachés à les suivre dans leur évolution depuis les monuments très anciens où s'ébauchent les formes qui caractérisent chacun de ces modes jusqu'aux types les plus achevés qu'en présentent les édifices de l'âge classique. Les théories que nous avaient suggérées de longues et patientes recherches étaient fondées sur les travaux des architectes qui, depuis la fin du dix-huitième siècle, ont entrepris de faire connaître, par leurs relevés, par leurs dessins et par leurs descriptions, ce qui reste des monuments antiques. Nous n'avions rien négligé pour nous reporter, en toute occasion, aux documents qui passaient pour mériter le plus de confiance, à ceux où les cotes paraissaient avoir été prises avec le plus de soin, où le crayon semblait avoir reproduit avec la fidélité la plus intelligente toutes les inflexions des contours que l'imagination et le goût du maître de l'œuvre avaient, dans chaque construction, imposés à la pierre. Plus nous avons eu à cœur de ne rien avancer qui ne s'appuyât sur des observations exactes et plus nous avons été peiné quand il nous a fallu nous avouer que, dans certains cas, les matériaux mis par nous en œuvre laissaient beaucoup à désirer.

C'est le cas notamment pour ce qui, dans notre essai, concerne les temples de la Grande-Grèce et de la Sicile; on sait quelle place nous avons dû faire, dans les considérations que nous avons présentées et dans les planches qui y ont été jointes, à des édifices tels que ceux de Paestum, de Sélinonte et d'Agrigente. L'enquête instituée sur place, par MM. Koldewey et Puchstein, a démontré que les ouvrages les plus esti-

més, comme ceux de Delagardette et de Labrouste pour Pæstum, de Serra di Falco, de Hittorf et Zanith pour la Sicile, ne sont pas exempts de méprises plus ou moins graves. Les *plans* n'ont pas toujours été levés avec une assez minutieuse attention aux moindres traces des constructions antiques. Les observateurs ont parfois laissé échapper tel détail qui donnait le sens des dispositions adoptées et qui fixait le caractère du monument. Les mesures des parties hautes du bâtiment n'ont pas toujours été notées avec un scrupule assez religieux et, par suite, les rapports des divers éléments de la modénature ont été souvent mal saisis. Les *élévations* présentées ne donnent donc pas toujours une idée juste des vraies proportions de la colonne et de l'entablement. Il y a là, dans cette insuffisance des plans et ces inexactitudes des élévations, une double source d'erreur, dont se ressentent plus ou moins quelques-unes de ces brillantes restaurations où se complaisent le goût et l'imagination des architectes pensionnaires de l'Académie de France à Rome.

Des deux auteurs de l'ouvrage que nous annonçons, un seul est architecte, M. Koldewey. Son collaborateur, M. Puchstein, est un archéologue d'un rare mérite, que j'ai connu à Berlin, où il était attaché, comme adjoint de M. Kékulé, au département de la sculpture antique du Musée royal; il est maintenant professeur d'archéologie à l'Université badoise de Fribourg. Sa curiosité s'est portée surtout vers l'histoire de l'architecture grecque et il a marqué sa place dans cet ordre d'études par un mémoire des plus intéressants et des plus suggestifs sur le chapiteau ionique, sur ses origines et ses développements successifs <sup>(1)</sup>. C'est un grand voyageur. Il a pris part aux fouilles de *Nimroud-dagh*, dans la Syrie septentrionale; il a parcouru en tous sens les terres classiques et, l'été dernier, de concert avec l'architecte Schulz, il allait commencer le déblaiement des temples de Baalbek, entrepris par ordre du roi de Prusse, qui, au cours de son voyage en Orient, a été vivement frappé par l'aspect grandiose de ces ruines. L'expérience ainsi acquise sur le terrain faisait de M. Puchstein, pour un architecte, un précieux collaborateur. Il avait préparé tout le plan de campagne; il a pu aider M. Koldewey à dresser ses plans.

Enfin c'est lui qui a presque complètement rédigé le texte, d'après les notes qu'il avait prises au cours du voyage sous la dictée de son com-

<sup>(1)</sup> *Das Ionische Capitell, sieben und vierzigstes Programm zum Winkelmannsfeste der Archæologischen Gesellschaft zu Berlin.* 67 pages et 52 figures dans le texte, in-4°, Berlin, Reimer, 1887. C'est

M. Puchstein qui, au Musée de Berlin, s'est surtout employé à classer et à grouper les fragments d'architecture et de sculpture rapportés de Pergame.

pagnon et d'après celles que celui-ci a communiquées à mesure qu'il élaborait les matériaux rapportés en Allemagne. Cette rédaction, M. Puchstein a même dû l'achever seul, sans pouvoir soumettre son manuscrit à son collègue; M. Koldewey était parti pour aller prendre la direction des fouilles de Babylone. C'est aussi à M. Puchstein qu'a incombé la tâche de surveiller l'impression de tout l'ouvrage et le tirage des planches. Quelque considérable que soit la part qu'il a ainsi le droit de revendiquer dans l'effort par lequel a été menée à bien l'œuvre commune et dans le succès qui lui est promis, c'est surtout à M. Koldewey que reviennent l'honneur et la responsabilité de tout ce que l'ouvrage contient de neuf et d'original. C'est lui qui a exécuté tous les levés et tous les dessins; c'est à lui que devront s'en prendre tous ceux qui croiraient avoir des motifs sérieux de discuter ses assertions et de se refuser à admettre telle ou telle des propositions qu'il prétend établir au sujet de certains édifices qu'il explique et qu'il incline à restituer tout autrement que ne l'ont fait ses devanciers.

Nous ne conseillerions d'ailleurs à personne de s'engager dans ces controverses sans avoir été refaire, sur place, le minutieux travail d'observation et de mensuration par lequel notre auteur a été conduit à des conclusions qui ne laissent pas de déranger plus d'une idée reçue. M. Koldewey est un des meilleurs représentants d'une école d'architectes érudits qui, sous les auspices de M. Friedrich Adler, a fait son éducation sur les chantiers des fouilles qui ont été exécutées, dans le dernier quart du dix-neuvième siècle, pour le compte de l'empire allemand à Olympie et aux frais du gouvernement prussien à Pergame. Ce que les historiens de l'art antique doivent aux travaux de cette école, ce que ceux-ci ont ajouté de données précises et définitives à notre connaissance du passé, on peut s'en faire une juste idée par les deux publications vraiment monumentales, *Olympia* et *Altortuemer von Pergamon*, où ont été présentés au public savant les résultats de ces deux grandes entreprises scientifiques. Dans la partie de ces ouvrages qui est consacrée à l'architecture, que l'on examine les planches gravées d'après les dessins de MM. Richard Borrmann, Wilhelm Dörpfeld et Richard Bohn, que l'on lise aussi avec l'attention qu'ils méritent, dans les volumes de texte, les mémoires où, à propos de chacun des bâtiments qu'ils passent en revue, ils en signalent les particularités les plus intéressantes, et l'on appréciera la compétence que ces architectes ont acquise en exhumant et en interrogeant jour après jour tant de belles ruines; on se rendra compte des méthodes qu'ils ont appliquées à l'étude, à la description et à la restitution des édifices de la Grèce antique.

Ce qui frappe tout d'abord, quand on commence à pratiquer l'œuvre de ces maîtres, c'est l'effort de patience intelligente et d'observation sagace dont témoignent tous les plans qu'ils ont dressés des ruines sur lesquelles ont porté leurs recherches. Je n'en sais point qui aient été levés avec une volonté aussi ferme de noter, alors même que l'on n'en saisait pas la signification, jusqu'au plus léger vestige des anciennes constructions. C'est M. Dœrpfeld qui, dans cet ordre de travaux, a donné l'exemple et fourni les modèles. Je me rappellerai toujours l'impression que j'ai éprouvée quand, en 1890, j'ai visité Tirynthe en sa compagnie, six ans après l'achèvement des fouilles qu'il y avait dirigées pour le compte de Schliemann. Avant d'entreprendre cette excursion, j'avais étudié de très près le plan de l'acropole que contient le livre où sont exposés les résultats de cette mémorable campagne<sup>(1)</sup>. J'y avais noté certaines indications qui m'avaient surpris; elles avaient trait à des dispositions qui, étant données la nature des matériaux et celle de l'appareil, ne devaient guère, à ce qu'il me semblait, avoir laissé leur empreinte sur le sol. Or, je les y retrouvai toutes, parfois, il est vrai, représentées par de si faibles débris des anciennes constructions que, livré à moi-même, je ne les eusse pas aperçues; mais pourtant, une fois qu'elles m'eurent été signalées, elles m'apparaissaient assez distinctes pour qu'il me fût impossible d'en révoquer en doute l'existence et d'en méconnaître le caractère. C'est à ce plan que nous devons les plus sûres données que nous possédions sur l'architecture royale de l'âge mycénien. On en peut dire autant de celui que M. Dœrpfeld a dressé du vieux temple de Héra qui se dressait, dans l'Altis d'Olympie, au pied du Kronos<sup>(2)</sup>. Ce document, avec les observations si pénétrantes qu'il a suggérées à son auteur, a provoqué des recherches et des réflexions qui ont jeté un jour très vif sur le difficile problème des origines du temple grec et de l'ordre dorique<sup>(3)</sup>.

Là où certaines portions des bâtiments antiques s'élèvent encore, plus ou moins bien conservées, au-dessus du sol, ces architectes n'ont pas apporté un moindre soin à les mesurer et à en dessiner les profils, non sans user aussi, avec discrétion et discernement, des secours que pouvait leur prêter la photographie. Visiblement, ce qui les intéresse

<sup>(1)</sup> *Tirynthe. Le palais préhistorique des rois de Tirynthe. Résultat des dernières fouilles*, par H. Schliemann, avec une préface de M. le professeur F. Adler et des contributions du docteur Dœrpfeld, 1 vol. in-8°, Reinwald, 1885.

<sup>(2)</sup> *Olympia, Die Baudenkmäler*, t. I, 1892, pl. XVIII, et *Textband*, p. 27 à 36.

<sup>(3)</sup> Nous en avons nous-même tiré un grand parti dans notre *Histoire de l'art*, t. VII, p. 362 et 370, fig. 188-196, pl. IV et XII.

surtout et ce qu'ils s'attachent à reproduire avec une exactitude qui ne veut pas être prise en défaut, c'est ce que l'on appelle, en termes d'atelier, les *états actuels*. Là même, leur dessin est parfois un peu timide et un peu sec. En général, ils ne cherchent pas l'effet, ou du moins ils n'y atteignent que rarement. C'est que les établissements où ils ont, pour la plupart, fait leurs études, instruisent à la fois des ingénieurs et des architectes; que l'on se représente notre École des beaux-arts et notre École centrale des arts et manufactures réunies dans un même bâtiment et sous une même direction. Les architectes qui ont été ainsi formés sont, d'ordinaire, moins artistes que les lauréats de nos concours d'architecture. Leur crayon est moins libre et moins spirituel; ils ont moins le sens du pittoresque. Aucun d'eux, peut-être, n'aurait été capable d'exécuter ces vues des ruines de la Grèce et de l'Italie, ces belles aquarelles des Labrouste, des Ballue, des Paccard et des Garnier, pour ne parler que des morts, qui hier encore faisaient l'admiration des connaisseurs dans l'Exposition centennale, au Grand Palais des Champs-Élysées.

En revanche, ces architectes ont le rare mérite de fournir à l'archéologue des documents auxquels il peut se fier avec une pleine assurance. Ils n'escamotent pas les difficultés, comme d'autres l'ont fait parfois qui voulaient se garder les mains libres pour l'heure où ils entreprendraient de restituer tel ou tel monument, d'après l'idée qu'ils en avaient conçue au premier coup d'œil. Peu leur importe que tel ou tel détail de construction paraisse inexplicable, ou même qu'il contrarie les hypothèses qui s'étaient tout d'abord présentées à leur esprit, en face du monument; ils ne l'en enregistrent pas moins avec une loyale et méticuleuse probité. Ce sera affaire à d'autres d'en saisir le sens et d'en tirer des conclusions; quant à eux, ils se renferment dans leur rôle de témoins, de témoins sincères et avisés. Tout ce qu'ils ont réussi à discerner dans le champ de fouilles, leur crayon l'a figuré au moment même de la découverte et, dans les dessins qu'ils ont exécutés plus tard, à tête reposée, ils le représentent comme ils l'ont vu, sans exagération ni réticence.

Avec ces habitudes et ce tempérament, ces architectes ne pouvaient avoir qu'un goût assez faible pour ce que l'on appelle les *restaurations*. Elles seules peuvent nous rendre quelque chose de l'impression que produirait, sur le spectateur, tel ou tel édifice alors qu'il était debout et intact, que, pour tout dire en un mot, il était encore vivant; mais, en revanche, elles exigent un effort d'invention et d'imagination, elles laissent à la conjecture une place dont l'importance peut effrayer des esprits circonspects et épris d'exactitude. Il faut pourtant avouer que,

dans les planches de l'*Olympia* qui sont consacrées à l'architecture, on ne rencontre presque pas d'édifice à propos duquel ne soit joint à la représentation de l'état actuel un essai de restitution. Celle-ci est tantôt complète, comme pour le temple de Zeus, tantôt partielle, comme pour divers bâtiments de moindre intérêt ou dont il ne subsiste que de rares débris. Là, Dœrpfeld et ses collaborateurs ont, à peu de chose près, suivi l'exemple que leur avait donné Abel Blouet, dans les planches de notre *Expédition de Morée*; mais il n'en est pas tout à fait de même des *Altertüemer von Pergamon*. Ici, la part réservée à cette évocation du passé a été très étroitement mesurée<sup>(1)</sup>. Voici, d'ailleurs, qui suffirait à prouver que ce genre de travail n'agréé pas beaucoup aux architectes qui se sont chargés de reconstruire, sur le papier, les somptueux édifices que la munificence des Attale et des Eumène avait groupés, aux flancs de la haute colline, entre leur cité royale et la puissante citadelle qui la protégeait : quinze ans se sont écoulés depuis que les fouilles sont terminées, et ceux auxquels cette tâche est confiée ont entre les mains non seulement tous les levés exécutés sur le terrain, toutes les photographies et tous les dessins que la mission a recueillis, mais même beaucoup de pierres du bâtiment, celles qui, en raison des sculptures ou des moulures qu'elles supportaient, ont été rapportées à Berlin. Maîtres de tous ces précieux matériaux, ils n'ont pas encore produit même l'esquisse d'une restauration de l'autel<sup>(2)</sup>. Ils ont laissé un architecte français, M. Pontremoli, les devancer dans cette entreprise qui devait tenter leur ambition; c'est celui-ci qui le premier, dans une suite de beaux dessins qui viennent d'être livrés au public, a reconstitué le majestueux ensemble de cet ouvrage unique en son genre, où, par les dispositions qu'il a adoptées, le constructeur a préparé, pour les plus illustres sculpteurs de son temps, un des champs les plus amples et les mieux encadrés que jamais architecte ait livrés au statuaire<sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> C'est ainsi que sur les 50 planches consacrées par R. Bohn au sanctuaire d'Athéna Polias, il n'y en a que 5 de restitution, et que sur les 40 où le même architecte figure les édifices de la terrasse du théâtre, 2 planches seules ont ce caractère. C'est un plan d'ensemble et une vue perspective de ce groupe de bâtiments. Point d'essai de restitution ni du temple ionique ni du théâtre. M. Stiller, qui a étudié le Trajaneum, s'astreint à la même réserve;

tout ce qu'il donne en ce genre, c'est une élévation restaurée de la façade, puis un plan et une vue d'ensemble des monuments réunis à cet étage.

<sup>(2)</sup> Tout ce que l'on sait des conclusions auxquelles ils sont arrivés sur ce sujet tient dans un tout petit plan communiqué par M. Bohn et inséré dans un article de M. K. Robert (*Jahrbuch des arch. Instituts*, III, 1888, p. 100).

<sup>(3)</sup> *Pergame, restauration et description des monuments de l'Acropole. Restaura-*



Tout compte fait, chez ces architectes allemands, les qualités l'emportent de beaucoup sur les défauts, et ces qualités sont celles mêmes que l'archéologue doit le plus tenir à rencontrer chez ses collaborateurs. Les défauts mêmes dont ne sont peut-être pas exempts quelques-uns de ces artistes sont encore, pour l'érudit qui travaille avec eux, une garantie et presque un avantage; ils lui épargnent le risque d'être trompé par des images, comme j'en pourrais citer plus d'une, où il ne fait pas sans peine le départ entre les éléments empruntés à la réalité et ceux qui sont de pure fantaisie. Comme les architectes dont nous venons de rappeler les noms et les titres, M. Koldewey fournit des documents qui méritent toute confiance; il n'est pas de ceux qui risquent de l'induire en erreur, ou tout au moins de le mettre dans l'embarras par les témérités de leur crayon aventureux.

M. Koldewey n'appartient pas au groupe des architectes qui, sous les auspices de M. Adler, ont prêté leur concours à MM. Curtius et Conze pour l'exhumation des édifices d'Olympie et de Pergame et se sont ensuite employés à décrire et à représenter ces monuments; il est déjà d'une autre génération. Quand, très jeune encore, il commença de montrer combien il s'intéressait à l'histoire de l'architecture antique et quelles qualités de jugement et de compétence il porterait dans ses recherches, les grandes campagnes d'exploration allaient se terminer, à Olympie et à Pergame. La répartition du travail était déjà faite entre ceux qui, après avoir conduit les fouilles, devaient en exposer les résultats. M. Koldewey arrivait trop tard; mais les occasions ne lui ont pourtant pas manqué d'exercer sa curiosité sur les monuments les plus divers, de déployer une activité qui suppose à la fois une ardeur infatigable et une santé à toute épreuve.

Né à Hambourg, M. Koldewey avait fait ses études d'architecture dans les écoles qui portent le nom de *Polytechnicon*, à Berlin, à Munich et à Vienne; mais, tout en y recevant l'instruction spéciale que donnent ces instituts, il suivait, dans les universités de ces villes, les cours des

*tion*, par Eugène Pontremoli, architecte, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome. *Texte*, par Maxime Collignon, membre de l'Institut. In-f°, v-235 pages, 12 planches hors texte, 131 figures dans le texte. Paris, Henry May, 1900.

On ne saurait trop faire l'éloge de ce bel ouvrage. Le texte, rédigé avec une élégance et une précision où l'on re-

trouve toutes les qualités de l'auteur de l'*Histoire de la sculpture grecque*, se lit avec un vif intérêt. Les dessins de M. Pontremoli témoignent d'une étude attentive de tous les fragments, étude qui a été faite à la fois à Pergame et au Musée de Berlin. La reproduction de ces dessins et de ceux qui sont insérés dans le texte est des plus satisfaisantes et fait honneur à l'éditeur.

professeurs d'archéologie. Il avait donc déjà beaucoup appris lorsqu'en 1882 il fit à Munich la connaissance de l'architecte Joseph Tacher Clarke, qui revenait d'Assos, en Mysie, où il avait repris, aux frais de l'Institut archéologique américain, l'œuvre de déblaiement jadis inaugurée par Texier sur le site du célèbre temple dorique et dans le reste de la ville. M. Clarke n'eut pas de peine à comprendre quel parti il pouvait tirer d'un pareil auxiliaire ; il l'emmena avec lui en Asie Mineure et l'associa aux travaux d'une seconde campagne de fouilles<sup>(1)</sup>. A l'aller et au retour, M. Koldewey visita l'Italie et la Grèce. Ce voyage décida de sa vocation. Depuis lors, il n'a plus vécu que pour les recherches qui l'avaient tout d'abord conquis et passionné. Quand il accepte une fonction sédentaire, c'est seulement pour vivre, pendant quelques mois, en attendant le moment de repartir. Au premier signal, il quitte tout, il se remet en route, avec son appareil de photographie, ses crayons, sa chambre claire, sa chaîne d'arpenteur et ses instruments de précision. C'est ainsi que nous le trouvons, à l'automne de 1885 et au printemps de 1886, dans l'île de Lesbos, qu'il explore en tous sens, pour le compte de l'Institut archéologique allemand. Quoique bien des voyageurs y aient déjà passé, il y trouve encore beaucoup d'inédit à signaler. C'est le cas, par exemple, pour le vieux temple d'Apollon Napéén, dont les débris permettent à l'historien de restituer un des types les plus curieux de l'ordre ionique primitif. Ces découvertes parurent assez intéressantes pour mériter d'être portées sans retard à la connaissance des érudits. Ce fut sous le patronage de l'Institut archéologique et comme annexe à ses publications que fut édité le premier ouvrage qui ait été signé de M. Koldewey<sup>(2)</sup>.

M. Koldewey était à peine revenu de Lesbos que son attention était sollicitée par des monuments d'un tout autre genre. Ce fut en Mésopotamie qu'il passa l'hiver de 1885-1886 ; il était envoyé par le Musée de Berlin pour étudier le terrain en vue de fouilles futures. Aucune tranchée ne fut ouverte cette fois ; mais le voyageur n'en rapporta pas moins de cette excursion un mémoire qui révéla des faits jusqu'alors inconnus et qui jeta quelque jour sur une question encore

<sup>(1)</sup> On ne sait encore rien des travaux exécutés au cours de cette seconde campagne. Sur les fouilles américaines d'Assos, on n'a que le *Report on the investigations at Assos*, 1881, qui a paru en 1882. En 1896, M. Koldewey a été passer quelques mois à Boston pour travailler à l'ouvrage où doivent

être exposés, avec le développement qu'ils méritent, les résultats d'ensemble. L'ouvrage, toujours attendu, toujours annoncé, n'a point encore été publié.

<sup>(2)</sup> Koldewey, *Die antiken Baureste der Insel Lesbos*, 90 pages, figures dans le texte, 29 planches et 2 cartes, in-f°, Berlin, 1890.

très obscure, celle de l'architecture funéraire et des rites de la sépulture chez les anciens Babyloniens<sup>(1)</sup>. En 1889, c'était en Troade qu'il poussait une pointe rapide, grâce au subside que lui avaient fourni quelques Berlinoises, qui s'intéressaient à ses recherches. Au cours de la seconde campagne des fouilles d'Assos, il avait, avec M. Clarke, visité le *Tchigrî-dagh*, une hauteur qui domine de près les ruines d'Alexandria Troas, et il y avait reconnu le site et les restes d'une ancienne cité éolienne, Néandria, restes qui lui avaient paru mériter d'être étudiés à divers titres. En 1882, M. Clarke avait découvert, parmi les décombres de ce qui avait paru aux deux explorateurs avoir été un petit temple, un chapiteau ionique, très ancien, d'une forme singulière, dont il s'était hâté de publier un dessin. Restaient à retrouver le plan de ce temple et les autres parties de l'ordre. C'est ce que permirent de faire avec un plein succès des fouilles qui durèrent deux mois et dont les résultats ont été exposés dans un mémoire des plus intéressants et des mieux illustrés<sup>(2)</sup>.

M. Koldewey était à peine revenu de la Troade qu'il repartait pour la Syrie septentrionale, en janvier 1890. Depuis plusieurs années, l'attention des savants de Berlin s'était portée de ce côté. On avait commencé par étudier le curieux monument de Nimroud-dagh, le mausolée royal des souverains de la Commagène. Puis, dans la même région, toujours par les soins de l'infatigable Karl Humann, le premier promoteur des fouilles de Pergame, on s'était attaqué à deux tertres, ceux de *Sindjirli* et de *Sakché-gheuksou*, qui recouvraient les restes de constructions qui représentent les villes fortifiées où résidaient des princes vassaux de l'empire assyrien, princes dont les palais ont été dégagés du remblai avec un certain nombre des bas-reliefs et des figures en haut relief qui les décoraient. Ces bâtiments, par leur disposition et par le style des images qu'ils renfermaient, rappellent ceux que j'ai jadis étudiés à Boghaz-keui et à Euiuk, en Cappadoce. Ils relèvent de l'art que l'on est convenu d'appeler, faute d'un terme plus précis, l'art héthéen. M. Koldewey a pris part là à trois campagnes de fouilles, en 1890, 1891 et 1894. C'est seulement en 1898 qu'il a trouvé le loisir de faire connaître, par une description détaillée et illustrée de nombreux dessins, l'ensemble de ces monuments; plusieurs fragments des sculptures ainsi découvertes sont entrés au Musée de Berlin<sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> *Die altbabylonische Gräber in Surghul und El-Hibba* (dans *Bezold's Zeitschrift für Assyriologie*, t. II, 1887, p. 403).

<sup>(2)</sup> R. Koldewey, *Neandria*, ein und

fuenfzigstes Programm zum Vinckelmann'sfeste der arch. Gesellschaft zu Berlin, mit einer Plan and 68 Textabbildungen. In-4°, Berlin, Reimer, 1900.

<sup>(3)</sup> R. Koldewey, *Die Architektur von*

L'année précédente, en 1897, M. Koldewey était, une seconde fois, parti pour la Babylonie avec le professeur Sachau, pour le compte du *Comité oriental allemand*, société privée que patronne et que subventionne à l'occasion, dans les entreprises d'intérêt général qu'elle propose, le Gouvernement de l'Empire. Des fouilles auxquelles on songeait depuis longtemps furent décidées à la suite de ce voyage et M. Koldewey fut chargé de les conduire. Il partit à la fin de l'année 1898. Depuis lors, chaque hiver, il est retourné en Mésopotamie et, maintenant encore, il est là-bas, sur le chantier, à percer et à remuer les masses d'argile, de brique cuite ou crue. Les fouilles ne sont pas achevées. Sur ce qu'elles ont produit, on n'a eu, jusqu'ici, que peu de renseignements. Il ne semble pas qu'elles aient exhumé beaucoup de monuments qui enrichissent les musées; mais elles ont permis de se faire une juste idée de l'importance et des dispositions principales du palais de Nabuchodonosor et de la citadelle de Babylone. Des données d'un haut intérêt nous sont ainsi promises. M. Koldewey aura désormais tout loisir pour mettre en œuvre les matériaux qu'il rapportera. Son avenir est maintenant assuré. Depuis son départ, il a été attaché au Musée de Berlin avec le titre de *directorial assistent*.

C'est dans quelques intervalles de liberté, entre toutes ces missions, que, de 1892 à 1895, M. Koldewey a fait, avec M. Puchstein, les trois voyages dans l'Italie méridionale et en Sicile où ont été recueillis les dessins et les observations qui forment la matière de l'ouvrage que nous avons sous les yeux. Un de ces voyages a duré six mois. C'est celui où a été fait le plus gros du travail. Les deux associés n'avaient ni le temps ni les moyens d'entreprendre où que ce soit les fouilles qui auraient vivement tenté leur curiosité. Ils n'étaient même pas outillés pour dresser des échafaudages contre les édifices dont les parties hautes subsistent et pour en mesurer sur place les colonnes et les entablements; ils ont donc dû se borner à lever des plans et à étudier les parties du bâtiment qui étaient à portée de la main ainsi que les membres d'architecture, les fragments qui gisaient à terre; mais, dans les limites où ils étaient contraints de s'enfermer, ils ont cherché à atteindre la plus extrême précision. Un an et demi avait été employé à la mise au net des levés et des dessins. Cette besogne terminée, on repartit de concert et, pendant plus de trois mois, on repassa par tous les chemins déjà parcourus, vérifiant, une à une, l'exactitude des cotes et comblant certaines lacunes des

*Sendschirli* (Sonder-Abdruck aus dem  
XII. Hefte der Mittheilungen aus den  
Orientalischen Sammlungen des K.

Museums). In-4°, 200 pages, 90 figures  
dans le texte, 24 planches, Berlin,  
Spemann, 1898.

inventaires antérieurs. On s'occupait aussi à écrire, en face des ruines, la description des édifices; c'était M. Puchstein qui tenait la plume. Enfin, dans une troisième tournée, entreprise surtout pour étudier les enceintes de villes et de forteresses, on revit les temples comme de vieux amis et on eut encore l'occasion de noter plus d'une particularité qui avait échappé jusqu'alors aux regards des deux explorateurs.

La pensée des deux auteurs avait été, dès le début, de faire porter leurs recherches sur tous les temples de la Grande-Grèce et de la Sicile; dans leur préface, ils témoignent de leur reconnaissance envers tous ceux dont le concours leur a permis de réaliser ce projet: le ministre prussien de l'instruction publique, le directeur général des musées de Berlin et le sénat de Hambourg. S'ils avaient conçu cette ambition, c'est qu'ils portaient d'une idée dont la justesse s'est trouvée confirmée de tout point par leur longue et laborieuse enquête. Selon eux, l'architecture religieuse de la Grèce occidentale a eu ses méthodes et son goût propres qui la distinguent à maints égards de l'architecture des Grecs de l'Asie Mineure, de l'Attique ou du Péloponnèse. C'est ce qu'ils avaient déjà pressenti, avant même d'entrer en campagne, d'après les documents dont ils disposaient, et c'est ce dont ils se sont plus convaincus à mesure qu'ils regardaient de près les édifices et qu'ils entraient, si l'on peut ainsi parler, dans leur intimité. Ils démontrent cette vérité, ils notent ces différences caractéristiques dans le chapitre de leur livre qui a pour titre : *Der Griechische Tempelbau in Unteritalien und Sicilien* (La construction du temple grec dans la Basse Italie et la Sicile, p. 187-230). C'est dans la première partie seule du texte que sont insérées les 165 figures, plans de l'état actuel et plans restaurés, coupes, détails, vues perspectives, restaurations partielles, qui s'ajoutent, pour représenter l'apport personnel de M. Koldewey et son travail graphique, aux 29 grandes feuilles que renferme le tome II, celui des planches.

Ces planches sont toutes des plans de l'état actuel, sauf une seule, la planche XVIII, où, d'après les traces de la coloration retrouvées sur la pierre, est restitué, avec son stuc blanc appliqué sur les parties planes, avec le bleu et le rouge de ses moulures saillantes, le petit temple de Sélinonte que l'on désigne par la lettre B. Il y a, dans ces plans, une richesse de cotes et un minutieux enregistrement des moindres accidents du sol, des moindres détails de la construction qui font, de M. Koldewey, à cet égard, un digne rival de M. Dørpfeld; celui-ci n'a rien donné en ce genre qui approche davantage de la perfection. En même temps, par un autre endroit, M. Koldewey me paraît supérieur aux architectes allemands, ses aînés et ses maîtres, dont il continue les

traditions. Son crayon a plus d'aisance et de couleur; sans jamais altérer le contour, il rend mieux le grain de la pierre, les effets de lumière et d'ombre. Ses dessins sont, comme on dit dans les ateliers, plus amusants; ils n'ont jamais l'air d'épures d'ingénieur. A cela près, il suit les mêmes errements que ses prédécesseurs, il continue leurs traditions. Il ne s'est pas appliqué à restituer, dans son ensemble, un seul de tous ces temples, alors même qu'il paraissait avoir réuni presque tous les éléments qui auraient justifié cette tentative. Il s'est borné à compléter et à rétablir, ici ou là, quelques plans, à montrer certaines portions de l'édifice, une travée de la colonnade, un entablement, sous l'aspect qu'elles devaient offrir quand le monument était encore intact. C'est surtout des documents qu'il a voulu fournir, et il s'est acquitté avec une rare maîtrise de la tâche dont il s'était tracé le programme, d'accord avec son savant collaborateur.

Nous nous proposons de montrer, dans la suite de cette analyse, quels sont les principaux résultats qui, pour l'histoire de l'architecture grecque, se dégagent de l'étude qu'ont entreprise et si heureusement menée à terme MM. Koldewey et Puchstein.

GEORGES PERROT.

---

*LES MANUSCRITS ARABES DE LA COLLECTION SCHEFER,*  
à la Bibliothèque Nationale.

PREMIER ARTICLE.

La Bibliothèque Nationale évoque pour moi les plus lointains souvenirs de mon initiation scientifique. C'est là que, vers 1860, j'ai commencé à suivre le cours d'arabe littéral professé par Reinaud après Silvestre de Sacy. C'est là que, de 1866 à 1870, j'ai apporté mon humble contribution au Catalogue des manuscrits arabes<sup>(1)</sup>. Quelle excellente école, au début de la carrière, que ce contact de chaque jour avec les documents écrits, au charme si pénétrant pour qui les aime! Cette volupté, je viens de nouveau, à l'automne de ma vie, de la ressentir pleinement, en voyant défiler devant mes yeux nombre de manuscrits entrés dans ce riche dépôt depuis qu'en 1895 le Catalogue imprimé a été arrêté au

<sup>(1)</sup> Fonds arabe, n° 4502-4505; voir Baron de Slane, *Catalogue des manuscrits arabes* (Paris, 1883-1895), p. 715.

n° 4665. Le fonds arabe de la Bibliothèque Nationale ne comprend pas actuellement moins de 6096 numéros.

J'aurais voulu tracer un tableau d'ensemble d'accroissements, dont beaucoup méritent d'être relatés et qui prouvent avec éloquence quelle bonne besogne on fait sans bruit dans ce dépôt national, conduit avec autant d'intelligence pratique que d'esprit scientifique. Les circonstances me forcent à couper en deux ma démonstration. Dans un prochain travail, je chercherai à mettre en lumière les ouvrages principaux conservés sous les cotes 4666-5815, 6091-6096. Pour aujourd'hui, je bornerai mon examen aux manuscrits arabes de la collection Schefer, dont l'acquisition fait tant d'honneur aux bons vouloirs qui se sont coalisés pour conserver ces trésors à la France. Si M. Schefer a eu le mérite d'amasser ces monuments de son intelligence et de son goût tant littéraire qu'artistique, sa noble veuve a réalisé ses intentions en repoussant les surenchères de l'étranger. Grâce soient rendues à tous ceux qui nous ont assuré la possession définitive de pareilles richesses !

Elles n'avaient pas été improductives, même du vivant de M. Schefer. Non seulement il leur a emprunté les matériaux utilisés dans ses publications, mais encore il les a largement mises à la disposition de ses confrères. Il n'était pas de ces amateurs égoïstes et avarés de leurs biens, qui les confisquent pour en avoir la jouissance personnelle et exclusive. L'auteur de ces lignes, comme bien d'autres, a été comblé de ses bienfaits. J'exprime une reconnaissance qui est générale en affirmant que la Bibliothèque Nationale ne fera que continuer pour les travailleurs le régime libéral auquel M. Schefer les avait accoutumés.

Mon incompetence m'empêche d'étendre aux manuscrits persans et turcs l'étude que je concentre sur les manuscrits arabes, provisoirement mis à la suite sous les numéros 5816 à 6090 du *Fonds arabe*, tandis que les autres manuscrits orientaux de même provenance devenaient 1303 à 1578 du *Supplément persan* et 957 à 1194 du *Supplément turc*. Un inventaire, comprenant les trois catégories d'ouvrages, a été dressé par M. E. Blochet, sous-bibliothécaire au Département des manuscrits<sup>(1)</sup>. Ce déblai du terrain a permis d'y admettre aussitôt le public et de ne pas soustraire la nouvelle acquisition à la curiosité de ceux qu'elle a réjouis.

La série des notes que m'ont suggérées la plupart des manuscrits arabes a été réunie dans l'ordre et selon la classification adoptés dans

<sup>(1)</sup> Blochet (E.), *Catalogue de la collection des manuscrits orientaux arabes, persans et turcs, formée par M. Charles Schefer et acquise par l'État*. Paris, 1900, v et 231 pages, avec 12 fac-similés.

le *Catalogue* imprimé. Ce sont des suppléments à chacun des chapitres dont il se compose. Les rubriques omises ne sont pas représentées. Pour les ouvrages dont la Bibliothèque Nationale possédait déjà des exemplaires, il a été fait mention de ceux-ci, avec leur cote actuelle dans le *Fonds arabe*<sup>(1)</sup>.

#### A. OUVRAGES CHRÉTIENS.

En dehors d'homélies par saint Cyrille et par saint Grégoire en copte et en arabe (n° 5969), cette littérature comprend deux exemplaires (6051 et 6052) du *تحفة الارب، في الرد على اهل الصليب* *Le cadeau fait à l'homme habile pour la réfutation des hommes de la croix*, composé en 823 (1420) par un chrétien de Majorque converti à l'islamisme, qui avait pris le nom de 'Abd Allâh ibn 'Abd Allâh At-Tourdjoumân. Seulement, tandis que le manuscrit 1464 contient seulement le texte de cette œuvre polémique, les deux nouveaux exemplaires, de 189 et 145 feuillets, sont accompagnés d'une version turque, par Moḥammad ibn Scha'bân, venu de la région de Ma'arrat an-No'mân (المنفصل عن لواء معرّة النعمان, fol. 4 r°). Une traduction française anonyme a paru dans le tome XII de la *Revue de l'histoire des religions*. — Citons enfin (n° 6016) les voyages en Turquie d'Asie et d'Europe, ainsi qu'en Russie et en Tartarie, faits de 1652 à 1659 par le patriarche d'Antioche, Kîrkîr (كيركير) Makarios, fils du curé (الخورى) Paulos. Le siège du patriarcat semble avoir été transporté à Damas, où Makarios vivait encore en 1671 de notre ère (cf. le ms. 224, 1°, d'après la description du *Catalogue*). La relation de ses voyages a été rédigée par « son fils » en Jésus-Christ, qui l'avait accompagné, Paulos, archidiacre d'Alep. Il en a paru une traduction anglaise d'après les manuscrits 802-805 du Musée Britannique<sup>(2)</sup>. — Je parlerai du manuscrit 5936 dans le paragraphe relatif à l'*Histoire de la Syrie*.

#### B. OUVRAGES MUSULMANS.

I. CORAN. — Ici, la moisson est abondante. En dehors de l'histoire et de la géographie, ses disciplines préférées, Schefer était séduit par la calligraphie et les peintures des manuscrits. Quatre fragments de Corans

<sup>(1)</sup> Je regrette de n'avoir pas pu étendre cette comparaison à la totalité des manuscrits arabes qui sont entrés à la Bibliothèque Nationale depuis la clôture du *Catalogue*.

<sup>(2)</sup> *The Travels of Macarius, Patriarch of Antioch, written by his attendant, Archdeacon Paul, of Aleppo, in Arabic. Translated by F. C. Belfour. London, 1829-1836, 2 vol. in-4°.*



koûfiques sur parchemin (5935, 6002 et 6087) auraient besoin d'un Amari pour en préciser les dates. La description des vénérables Corans de Paris, un chef-d'œuvre, est due au flair paléographique du célèbre orientaliste italien<sup>(1)</sup>. Signalons encore 6041, une copie de luxe exécutée à Boust, dans le Sidjistân, en 505 (1111); 6082, un superbe exemplaire copié dans la seconde moitié du xiii<sup>e</sup> siècle par l'illustre calligraphe Yâ-koût Al-Mousta'simî<sup>(2)</sup>; 5839, un fragment superbe du xiv<sup>e</sup> siècle; 5844-5846, trois morceaux d'un même exemplaire contemporain de 5839; 5816, une copie très luxueuse, datée de 974 (1567); etc., etc.

II. COMMENTAIRES SUR LE CORAN. — Je range ici, à cause de son analogie avec 590 et 591, le كتاب الغريبين *Livre intitulé : Les deux raretés*, c'est-à-dire, les raretés du Coran et de la tradition (ms. 5976). C'est un tome troisième isolé, écrit en 589 (1193), d'un dictionnaire embrassant les mots rares du Coran et des traditions musulmanes, par Aboû 'Obaid Ahmad ibn Moḥammad ibn Moḥammad de Hérât (الهرزي), mort en 401 (1010). — Le عقود الجمال، في تجويد القرآن *Les colliers de perles, sur la juste prononciation du Coran* (ms. 5937), par Borhân ad-Dîn Ibrâhîm ibn 'Omar Al-Djâbarî, mort en 732 (1331), a été copié du vivant de l'auteur sur son autographe en 724 (1324). — Ce n'est que pour mémoire que je rappelle les six feuillets du ms. 5946.

III. TRADITIONS. — Je ne m'arrêterai pas aux *Quarante traditions* du Prophète, cet opuscule dont toutes les bibliothèques regorgent. Ce qui console de leur nombre relativement considérable dans la collection Schefer, c'est que le peu d'intérêt du contenu est largement compensé par la beauté des écritures, des encadrements et des frontispices. — Je préfère signaler : 1<sup>o</sup> l'Introduction (تقدمة المعرفة) au كتاب الجرح والتعديل *Livre intitulé : La récusation et l'admission du témoignage*<sup>(3)</sup>, premier essai critique sur les traditions, par Aboû Moḥammad de Rayy (الرازي), mort à Tôûs en 327 (939), copie ancienne du x<sup>e</sup> siècle (n<sup>o</sup> 5983); 2<sup>o</sup> le كتاب الفوائد الاخير، بفتاوى الاخبار *Livre intitulé : Les récits des enseignements utiles donnés par les meilleurs*, aussi dénommé d'après le titre بحر الفوائد *La mer des enseignements utiles*, par Aboû Bakr Moḥammad ibn Abî Ishâk<sup>(4)</sup> Ibrâhîm

<sup>(1)</sup> Baron de Slane, *Catalogue*, p. 715, n<sup>o</sup> 4494-4501.

<sup>(2)</sup> Ce « maitre » (cf. peut-être le ms. 5961), mourut en 698 (1299); voir Quatremère, *Histoire des sultans mam-louks*, II, 2, p. 140, n. 11.

<sup>(3)</sup> Un exemplaire complet remplit six volumes à la Bibliothèque khédiviale du Caire; voir le Catalogue en arabe, I, p. 124.

<sup>(4)</sup> Après Abî Ishâk, le ms. porte ibn Ibrâhîm.

ibn Ya'koub Al-Kalábâdî As-Soufi, mort vers 380 (990). Le manuscrit, coté 5855, est de 691 (1292). — Il convient encore de noter (n° 5947) le كتاب المصابيح *Livre intitulé : Les flambeaux*, recueil de traditions authentiques, douteuses et faibles, par Aboû Moḥammad Al-Ḥosain ibn Mas'oud Al-Farrâ Al-Bagawî, mort vers 510 (1116). Copie datée de 704 (1304). Autre exemplaire coté 719. — En dépit du titre, le كتاب العرب في محبة العرب *Livre intitulé : Les voies qui rapprochent d'Allah par l'amour des Arabes* (n° 5886) est un recueil de traditions. L'auteur, 'Abd ar-Rahîm ibn Abî Bakr Al-Ḥosain ibn Ibrâhîm Al-'Irâkî Asch-Schâfi'î mourut en 806 (1403). Autres ouvrages de lui, sur les traditions également, n°s 754-756. — Les traditions du Prophète sont aussi le fondement de la monographie que le polygraphe Djalâl ad-Dîn 'Abd ar-Rahmân As-Soyoûfi, mort en 911 (1505), a consacrée aux tremblements de terre (n° 5929) sous le titre de كشف الصلصلة، في وصف الزلزلة *L'explication du fracas, la description du tremblement de terre*. La liste des tremblements de terre, qui termine l'opuscule, a été continuée jusqu'en 940 (1533). Autres exemplaires, n°s 4658, 1°, 4659, 3°. — Quant au manuscrit 6025, plié en forme d'éventail, il ne vaut que par la calligraphie sur papier sablé d'or.

IV. DROIT. — C'est l'apologie de la jurisprudence Schâfi'ite (n° 5896, 2°; cf. 984) que fait le كتاب مغيب الخلق، في اختيار الحق *Livre intitulé : L'assistance aux créatures dans le choix de ce qui est le plus vrai*, par Aboû 'l-Ma'âlî 'Abd al-Malik ibn 'Abd Allâh ibn Yoûsouf Al-Djouwainî, connu sous le surnom de *Imâm al-ḥaramain*, mort en 478 (1085). — Le manuscrit 6003 contient le كتاب الححرر *Livre intitulé : Le composé avec soin*, manuel de jurisprudence selon la doctrine d'Ibn Ḥanbal, par Aboû 'l-Barakât Madjd ad-Dîn 'Abd as-salâm ibn 'Abd Allâh ibn Abî 'l-Ḳâsim Moḥammad Ibn Taimiyya Al-Ḥarrânî, mort en 652 (1254).

V. THÉOLOGIE. — 2. *Prières et invocations*. — Rien de saillant au point de vue littéraire. Destinataires et calligraphes ne sont pas sans intérêt pour les amateurs de ces choses. J'appelle l'attention tout particulièrement sur les manuscrits 5837, 5890, 5892; 5940, 6071, 6079 et sur l'amulette cotée 6088, relatifs à la prière et aux « beaux noms d'Allah ».

3. *Théologie dogmatique*. — Je ne parlerais pas de la رسالة في علم التوحيد (6048, fol. 1-6), par Moustaḫafâ ibn 'Alî Al-Asirî, si je ne voulais indiquer d'après le catalogue de Gotha, par W. Pertsch (*Die arabischen*

*Handschriften*, II, p. 238), que l'auteur vécut au XII<sup>e</sup> siècle de notre ère.

5. *Théologie mystique.* — Le manuscrit 5917 est un bon exemplaire du *التنبيبات الإلهية، في إصلاح المملكة الانسانية* *Les organisations divines pour améliorer la royauté humaine*, traité des voies par lesquelles Allâh conduit tout homme vers la foi monothéiste, par Mohyî ad-Dîn Moḥammad ibn 'Alî Ibn Al-'Arabî, le grand soufi espagnol, mort à Damas en 638 (1240). Une liste des chapitres de cet ouvrage est donnée, à propos du manuscrit 2906 de Berlin, dans Ahlwardt, *Verzeichniss*, III, p. 49. Le soufisme est un produit de la Perse, qui y a poussé des racines bien plus profondes et plus étendues que dans les pays de langue arabe.

6. *Matières diverses de théologie.* — Ce titre compréhensif est en contradiction avec la restriction à trois ouvrages de ce que nous pouvons y rattacher. C'est d'abord (n° 5864) le *كتاب أحكام المرجان، في أحكام الجن* *Livre intitulé : Les monceaux des coraux, sur les lois relatives aux génies*, par Badr ad-Dîn Moḥammad ibn 'Abd Allâh Asch-Schibli Al-Ḥalabî Al-Ḥanafî, mort en 769 (1367), copie de 856 (1452); autre exemplaire, n° 1388. — C'est ensuite un traité d'eschatologie (n° 5979), le *كتاب شرح الصدور، بشرح حال الموتى والقبور* *Livre intitulé : L'élargissement des poitrines, exposé de l'état des morts et des tombeaux*, par le polygraphe Djalâl ad-Dîn 'Abd ar-Rahmân As-Soyoûṭî, mort en 911 (1505). Autre exemplaire, n° 4587. — C'est enfin un opuscule d'eschatologie du même auteur (n° 5879, 2°), le *كتاب طلوع الثريا، بإظهار ما كان خفيًا* *Livre intitulé : L'apparition des Pléiades pour dévoiler ce qui était caché*; cf. Berlin 2671 (Ahlwardt, *Verzeichniss*, II, p. 641).

7. *Croyances hétérodoxes.* — Un troisième exemplaire (n° 6001) du *كتاب الملل والنحل* *Livre intitulé : Les religions et les sectes*, composé en 521 (1127) par Abou 'l-Fath Moḥammad ibn 'Abd al-Karîm Asch-Scharastânî, vient s'ajouter aux manuscrits 1406 et 1407.

8. *Controverse.* — Une des merveilles de la collection Schefer est l'exemplaire coté 6090 du *كتاب التمهيد في الرد على المجددة المعطلة، والرافضة، والخوارج والمعتزلة، وكتاب الخوارج والمعتزلة، وكتاب الخوارج والمعتزلة، وكتاب الخوارج والمعتزلة* *Livre intitulé : L'aplanissement, afin de réfuter les hérétiques qui nient les attributs essentiels d'Allâh, et les Râfidites et les Khâridjites, et les Mou'tazilités*. Cette réfutation a été rédigée par Abou Bakr Moḥammad ibn At-Tayyib Al-Asch'arî Asch-Schâfi'i, connu, d'après le titre du volume, sous la dénomination d'Ibn Al-Bâḳilânî, né à Baṣra, mort à

Bagdad en 403 (1012)<sup>(1)</sup>, et copiée en pur magrèbin d'Espagne l'an 472 (1079) pour la bibliothèque du roi Aftaside de Badajoz Al-Moutawakkil 'alâ Allâh Aboû Moḥammad 'Omar ibn Moḥammad ibn 'Abd Allâh ibn Maslama, qui régna environ de 460 à 488 (1067 à 1095)<sup>(2)</sup>. — C'est dans cette classe que rentrent encore (n° 6061) le Récit de la révolte du schaikh al-islâm Moḥammad ibn 'Abd al-Wahhâb, fondateur de la secte des Wahhâbites, mort en 1206 (1791) et la polémique contre les chrétiens de 'Abd Allâh At-Tourdjoumân (n°s 6051 et 6052) dont il a été parlé plus haut dans la section des Ouvrages chrétiens.

VI. HISTOIRE. — Deux points de vue ont dirigé Schefer dans le choix de ses manuscrits historiques : la recherche, pour les ouvrages déjà étudiés et connus, parfois publiés, d'exemplaires anciens, certifiés par de bonnes autorités conformes aux originaux, souvent même collationnés directement sur eux, voisins le plus possible par leurs dates de la composition; d'autre part, l'ambition de remplir par des copies modernes, exécutées en Orient, surtout à Constantinople et au Caire, les vides que les hasards des acquisitions et des dons ont laissés subsister dans nos instruments de travail, disséminés de par toute l'Europe. C'était là une initiative qui mériterait d'être continuée. Car il est vraiment curieux de constater combien, en dehors de notables exceptions, nos dépôts publics se ressemblent en ce qui concerne les manuscrits arabes. Il y a eu des ouvrages d'un intérêt médiocre au moins pour nous, qui ont été multipliés par l'écriture avec autant d'abondance que si l'imprimerie les avait reproduits. C'est à leur succès, à leur popularité, à leur conformité avec les goûts des divers publics musulmans que nous devons de fâcheux encombrements, pour lesquels malheureusement l'élimination est impraticable.

1. *Histoire universelle*. — Les sciences auxiliaires de l'histoire peuvent revendiquer un genre particulier à la littérature arabe, l'examen des questions de priorité dans tous les domaines, religion, sciences, usages, noms, surnoms, etc. Richard Gosche, dans l'étude d'histoire littéraire qu'il a consacrée à cette branche spéciale, a exprimé le regret que l'œuvre

<sup>(1)</sup> Ces données, empruntées à Ibn Khallikân, *Biographical Dictionary*, II, p. 671 (cf. Hâdji Khalifa, I, p. 446; VI, p. 115), serviront à rectifier la notice de Brockelmann, *Geschichte der Arabischen Litteratur*, I, p. 197.

<sup>(2)</sup> Codera y Zaidin, *Tratado de Numismática arábigo-española* (Madrid, 1879), p. 147-149 et 276; Vives y Escudero, *Monedas de las Dinastías arábigo-españolas* (Madrid, 1893), p. 149 et 152-156.

capitale de son vrai créateur, Aboû Hilâl Al-Hasan ibn 'Abd Allâh ibn Sahl ibn Sa'îd Al-Askarî, mort en 395 (1005), parût définitivement perdue<sup>(1)</sup>. Voici une lacune comblée par le manuscrit 5986, écrit en 817 (1414). Le titre porte اوليات للعسكري Initiatives, par Al-Askarî, 10 chapitres, introduits par الحمد لله الاول فلا بدكرة زوال, terminés par اخر هذا هذا. — C'est ce كتاب الاوائل Livre intitulé : *Les premiers*, par Al-Askarî, qui a été refondu, abrégé parfois et parfois augmenté, dans les 20 chapitres du الى معرفة الاوائل *Les affinités qui mènent à la connaissance des premiers*, par le célèbre polygraphe Djalâl ad-Dîn 'Abd ar-Rahmân As-Soyoûti, mort en 911 (1505). Un exemplaire se trouve au n° 659, 6°. Cet ouvrage est visé par une critique anonyme, en 20 chapitres également, dans le manuscrit 5931 : في تذكرة الاوائل. — C'est au livre d'As-Soyoûti que se rattache (nos 5933, 2° et 5996) le اصلاح كتاب الوسائل الى معرفة الاوائل *Le rappel des principes pour la rectification du livre intitulé : Les affinités qui mènent à la connaissance des premiers*. — C'est au livre d'As-Soyoûti que se rattache (nos 5933, 2° et 5996) le محاضرة الاوائل ومسامرة الاواخر *La conversation sur les premiers, et l'entretien des veillées sur les derniers*, composé d'après Hâdji Khalifa (V, p. 416, n° 11508) en 998 (1589), dont l'auteur est 'Alî Dadah ibn Mousta'fâ Al-Boušnâwî, connu sous le surnom de *Schaikh at-tourba*, mort en 1007 (1598). Les « derniers » forment une section (قسم) à part, parallèle à la section des « premiers ». Autres exemplaires, mss. 2079 et 2080. — A la catégorie des prolégomènes historiques appartient aussi le n° 5968, le manuscrit unique d'un ouvrage astronomique et chronologique (à la tranche : زيج مع التنوير), dont le titre est donné au fol. 188 v° dans la suscription de la première moitié : دستور المنجمين *Manuel des astronomes*. L'auteur inconnu était, comme l'a démontré M. Th. Houtsma par l'examen de ses sources<sup>(2)</sup>, un schi'ite vivant en Égypte à la fin du v° siècle de l'hégire (à la fin de notre xi°). M. De Goeje a reconnu l'importance de cette œuvre d'un « admirateur fanatique des Fâtimides » et en a publié quelques extraits<sup>(3)</sup>. — Compilation de dilettante hâtif est (ms. 5879, 1°) le كتاب التنبيه بمن يبعثه الله على رأس كل مائة *L'avertissement sur ceux qu'Allah envoie au seuil de chaque siècle*, par Djalâl ad-Dîn 'Abd ar-Rahmân

<sup>(1)</sup> Richard Gosche, *Die Kitâb al-awâil. Eine litterarhistorische Studie* (Halle, 1867), p. 22.

<sup>(2)</sup> *Ibn-Wâdhîh qui dicitur Al-Ja'qubi Historiæ* (Lugdunî Batavorum, 1883), præfatio, p. x et xi. Ibn Wâdhîh est sou-

vent cité, plus souvent copié littéralement, dans certains chapitres du *Dastour*.

<sup>(3)</sup> De Goeje, *Mémoire sur les Carmathes du Bahraïn et les Fatimides* (2° éd., Leide, 1886), p. 8, 9, 203-206.

As-Soyouûti, mort en 911 (1505). Opuscule (fol. 1-29) composé avant 900 (1494), puisque la date la plus récente que l'on y rencontre est 800 (1597).

Un volume (n° 5854; cf. 1476-1486) des *Prairies d'or* d'Al-Mas'oudî, mort en 345 (956), ne nous retiendra pas. — Fort important est un troisième volume, excellemment écrit et vocalisé (n° 5838), du *تجارب* *وحوادث الهمم* *Les expériences des peuples et les suites des préoccupations*, par le philologue, philosophe, médecin et historien Abou 'Alî Aḥmad ibn Moḥammad Ibn Maschkowaihi<sup>(1)</sup>, mort en 421 (1030). Le volume, acéphale, commence par la fin des événements de 249 (863), presque à l'endroit où se termine l'édition de M. De Goeje<sup>(2)</sup> qui ne va pas au delà de 251 (865), et continue le récit des événements jusqu'en 315 (928). — Ici se place l'extrait inséré dans le ms. 5889 aux fol. 119 v°-127 v° sous le titre de *من كتاب التعريف بطبقات الامم* *Additions provenant du livre intitulé : L'indication des classes des peuples*, par Šâ'id ibn Aḥmad ibn Šâ'id Al-Mâlikî Al-Andalousî, kâdî de Tolède (مدينة طليطلة) صاحب قضاء, fol. 120 v°), mort en 462 (1070) d'après Pascual de Gayangos, *The History of the Muhammedan Dynasties in Spain I*, Preface, p. xxi; Appendix, p. xl; Brockelmann, *Geschichte der Arabischen Litteratur*, I, p. 343. — Au vi<sup>e</sup> siècle de l'hégire appartient la rédaction du ms. 5909, tome X du *كتاب المنتظم في تاريخ الملوك والامم* *Livre intitulé : Le coordonné, chronique des rois et des peuples*; surtout un obituaire, avec des notices sur les khalifes. C'est au milieu d'un article sur le khalife Ar-Râdî que s'arrête ce volume comprenant les années 275-322 (888-934)<sup>(3)</sup>. L'auteur est le polygraphe Djamâl ad-Dîn Abou 'l-Faradj 'Abd ar-Raḥmân ibn 'Alî Ibn Al-Djauzî Al-Bagdâdhî, mort en 597 (1200). Voir l'abrégé contenu dans le ms. 1550. — Trois volumes de la *Chronique parfaite* (الكامل في التاريخ) méritent un arrêt plus prolongé dans cette course à vol d'oiseau (n° 5856, 5910 et 5911). 'Izz ad-Dîn Abou 'l-Ḥasan 'Alî ibn Moḥammad ibn 'Abd al-Karîm Al-Athîr Al-Djazari, ainsi est nommé Ibn Al-Athîr, mort en 630 (1234), en tête du ms. 5856<sup>(4)</sup>, contenant

<sup>(1)</sup> J'emprunte cette lecture arabe du persan Mouschkoûyah « le musqué », à De Goeje, *mémoire* cité, p. 17 et *passim*.

<sup>(2)</sup> *Fragmenta historicorum arabicorum*, t. II. *Pars sexta operis Tadjârîbo 'l-Omami*, Lugduni Batavorum, 1871. L'Académie des inscriptions s'est honorée en réservant naguère à M. De Goeje une de ses huit places d'associés étrangers.

<sup>(3)</sup> D'après une note consacrée par M. le baron de Slane à la collection Schefer (*Historiens orientaux des Croisades*, I, 1872, p. lxi), elle contenait à cette époque deux autres volumes du *Coordonné*.

<sup>(4)</sup> Ce manuscrit a dû être copié sur un exemplaire écrit du vivant de l'auteur; car le nom de celui-ci, sur le titre,

les deux premiers volumes (fol. 120 r°, commencement du deuxième :

الجزء الثاني من التاريخ الكامل لابن الاثير) consacrés à l'histoire antéislamique et copiés dès 689 (1290) par 'Alî ibn 'Aḥmad ibn 'Alî ibn Al-Ḥasan, connu sous la dénomination d'Ibn Ṭābiḳ, pour un certain vizir Mokhlis ad-Dounyâ wad-Dîn Abou Zakariyyâ Yahyâ ibn 'Alî ibn Yahyâ ibn Abî 'n-Nadjm. C'est par mon entremise que ce manuscrit fut signalé à mon maître Fleischer qui en obtint le prêt pour Tornberg; celui-ci l'a appelé *præstantissimum* et en a noté les variantes dans le tome XIII (Leide, 1874), de son édition. Par suite des mêmes circonstances, il a eu à sa disposition pour les tomes III et IV (Leide, 1869 et 1870, voir III, p. 61, n. 2; IV, p. 79, n. 2) le *codex eximius*, aujourd'hui coté 5910, dont la fin manque et qui paraît avoir appartenu à Ibn Al-Athîr, qui a été sans aucun doute écrit de son vivant et à son instigation<sup>1</sup>. Il comprend les années 24-61 (644-680) et porte le titre significatif suivant : الجزء الثالث من الكتاب الكامل في التاريخ تأليف الفقيه الى الله تعالى على بن محمد بن عبد الكريم غفر الله له. Le manuscrit est donné comme un tome III, ce qui est exact. Il est douteux que 5911, qu'un titre plus moderne désigne comme un tome IV, soit autre chose que le tome XIV d'un exemplaire en quinze volumes, dont on a cherché par des grattages à dissimuler le numéro d'ordre. C'est une copie, très largement écrite, de la partie afférente aux années 572-600 (1176-1204) par Moḥammad ibn 'Alî Moukarram ibn Abî 'l-Ḥasan ibn 'Aḥmad Al-Anṣârî, mort en 711 (1311). Sur lui, voir W. Pertsch dans son catalogue des manuscrits de Gotha, III, p. 358; IV, p. 38 et 143. M. Tornberg n'a pas eu cet exemplaire à sa disposition pour ses tomes XI et XII. — 5866 et 5903 sont deux volumes de la chronique étendue intitulée : مرآة الزمان، في تاريخ الاعيان Le miroir du temps, chronique des hommes illustres, par Abou 'l-Mouḥaffar Yoûsouf ibn Kizoglı, surnommé Sibṭ Ibn Al-Djauzî « le fils de la fille d'Ibn Al-Djauzî<sup>(2)</sup> », mort en 654 (1257); 5903<sup>(3)</sup>, en partie identique à 1505, comprend la « chronique » des années 175-202 (791-818); 5866, un seizième volume, celle des années 358-400 (968-1010), ce dernier copié à Miṣr en 721 (1321). Un autre volume est conservé sous le n° 1506. — Le célèbre prince de Ḥamâ, célèbre comme géographe et comme historien, Abou 'l-Fidâ Ismâ'îl ibn 'Alî, mort en 732 (1331), a intitulé sa chronique, éditée par Reiske (Hafnia, 1789-

est suivi du vœu غفر الله له « Qu'Allah lui pardonne! », qui ne s'applique jamais aux morts.

<sup>(1)</sup> E. Blochet, *Catalogue*, fac-similé II.

<sup>(2)</sup> Sur Ibn Al-Djauzî lui-même, voir ce qui a été dit plus haut à propos du ms. 5909.

<sup>(3)</sup> E. Blochet, *Catalogue*, fac-similé III.

1794) في اخبار البشر، المختصر، *L'abrégé sur les récits humains*. Le manuscrit 5953 (cf. 1508-1513) est un premier volume qui va jusqu'en 96 (715). La copie est de 797 (1394). — C'est la rédaction abrégée du تاريخ الاسلام *Chronique de l'islamisme*, que Schams ad-Dîn Abou 'Abd Allâh Moham-mad Adh-Dhababî, mort en 748 (1348), a intitulée في خبر من عبر *Les exemples instructifs dans l'histoire des hommes du passé*. Au manuscrit 5819 continué jusqu'en 786 (1384) on peut comparer l'exem-pleire en 2 volumes, coté 1584 et 1585. — Un résumé du même genre, embrassant les années 1-750 (622-1350), se rencontre dans le مرآة الجنان، وعبرة اليقظان، في معرفة حوادث الزمان، وتقدّم احوال الانسان *Le miroir du prince et l'exemple instructif pour l'homme vigilant, sur la con-nnaissance des événements du temps et des vicissitudes dans les situations des hommes*, par Abou Moham-mad 'Abd Allâh ibn As'ad Al-Yâfi'î Al-Ya-manî, mort en 768 (1366). Sur la tranche du manuscrit 5952, auquel je fais allusion (cf. mss. 1589-1592) on lit plus brièvement تاريخ يافعي *Chronique de Yâfi'i*. — Le n° 5990 est le huitième volume d'une histoire universelle qui y est appelée كتاب الطريق الواضح المسلوك، الى معرفة تراجم الملوك والخلفاء *Livre intitulé : Le chemin manifeste, par lequel on est intro-duit vers la connaissance des vies des khalifes et des rois*, par Nâsir ad-Dîn Moham-mad ibn 'Izz ad-Dîn 'Abd ar-Rahîm Ibn Al-Fourât, qui mourut en 807 (1405) et qui avait perdu son père dès 741 (1340). Si ce titre ne se retrouve ni sur les mss. 1595, 1° et 1596, ni sur le célèbre manu-scrit 814 de Vienne en 9 volumes, peut-être un autographe, portant simplement تاريخ الدول والملوك *La chronique des dynasties et des rois*, on le rencontre dans la suscription du 3° volume, ms. 476 du supplément arabe du Musée Britannique (voir Rieu, *Supplément*, p. 286<sup>(1)</sup>). On lit en tête de notre volume huitième (fol. 1 v°) : ذكر الملك بالاش بن فيروز بن ; يندجرد بن بهرام جور *Le chapitre qui, depuis le fol. 158 r°, s'étend jusqu'au fol. 213 v° est appelé الباب في ذكر اخبار اقوام من القدماء وشعراء الجاهلية*. Les notices sur les poètes arabes antéislamiques, commencées dans ce chapitre, devaient être poursuivies dans le volume neuvième, comme il ressort de la note suivante (fol. 123 v°), où l'on a oublié de gratter le numéro d'ordre du tome suivant, comme on l'avait fait au commencement et dans la suscription pour le tome présent : . . . فصل في : بتلوة في الجزء التاسع . . . فصل في : ذكر اخبار شعراء الجاهلية وآيامهم وتفسير الغريب من كلامهم. — Je terminerai

<sup>(1)</sup> Ce titre est encore confirmé par la note de Schefer, *Chrestomathie persane*; I, p. 149.



cette énumération par le manuscrit 5823, dont le titre, après des mélanges, est deux fois répété aux fol. 10 r° et 11 r° : *روضۃ الناظر، للسلطان* : *Le jardin du spectateur, pour le sultan Al-Malik An-Nâsir*, abrégé d'histoire universelle comprenant une préface, 7 chapitres et une conclusion, composé en 806 (1403) par 'Alî ibn Abî Bakr ibn 'Alî An-Nâschirî<sup>(1)</sup> pour le sultan Rasoulide du Yémen Al-Malik An-Nâsir Aḥmad, fils d'Al-Aschraf, qui régna de 803 à 829 (1400 à 1426) d'après Johannsen, *Historia Iemanæ*, p. 8, et Stanley Lane-Poole, *Mohammedan Dynasties*, p. 99.

2. *Histoire des khalifes*. — Le *كتاب السياسة والامامة* Livre intitulé : *Le gouvernement et l'imamat* (n° 6006) est-il d'Aboû Moḥammad 'Abd Allâh ibn Mouslim Ibn Ḳotaiba, mort vers 276 (889), ou bien cette histoire du khalifat jusqu'à la mort de Hâroûn Ar-Raschîd en 193 (809) lui a-t-elle été attribuée pour faire rejaillir sur cet apocryphe l'autorité que possédait à juste titre son auteur présumé? Gayangos, Dozy, Nöldeke, Rieu et Brockelmann ont reconnu que l'ouvrage n'est pas d'Ibn Ḳotaiba et la question me paraît résolue dans ce sens. Autres exemplaires, mss. 1566, 4834 et 4835; ces deux derniers volumes, une copie moderne provenant de la vente Richard Boucher (Paris, 1887), n° 662. — Le numéro 5901 présente, sous le titre de *كتاب تحفة الامراء في تاريخ الوزراء* *Le présent aux émirs, histoire des vizirs*, l'histoire anecdotique de trois vizirs du khalife 'Abbaside Al-Mouḳtadir Billâh (295-320 = 907-932), par « l'épistologue persuasif et spirituel » (*المنشئ البليغ اللوذي*) Hilâl ibn Al-Moḥsin Aṣ-Ṣâbî, mort en 448 (1056). Les trois vizirs sont Aboû 'I-Hasan 'Alî Ibn Al-Fourât, Aboû 'Alî Moḥammad ibn 'Obaid Allâh ibn Yaḥyâ Ibn Khâkân, et 'Alî ibn 'Îsâ ibn Dâwoud Ibn Al-Djarrâh. De plus, le passage cité par M. W. Pertsch, d'après le manuscrit 1756 de Gotha, acéphale d'un feuillet (*Die arabischen Handschriften*, III, p. 336; cf. V, p. 43), se trouve dans notre manuscrit au fol. 2 r°. L'identité des deux exemplaires est donc évidente. — Peut-être unique est (n° 5982) *La Chronique de Mouslim Al-Laḥdji* (*تاريخ مسلم الحدي*), qui, en dépit du titre, n'est pas une chronique année par année, mais renferme une monographie des révoltes contre le khalifat depuis l'avènement des Omayyades en 40 (660) jusqu'en 627 (1230). Il manque un feuillet en tête et ce n'est pas un quatrième volume, comme le prétend une note moderne inexacte,

<sup>(1)</sup> La tribu de Nâschira ibn Naṣr nous reporte vers l'Arabie; cf. Al-Hamdâni, *Djazîrat al-'Arab*, p. 93, l. 13; Ibn Khallikân, *Biographical Dictionary*, I, p. 506; Wüstenfeld, *Register*, p. 336.

où est défigurée l'orthographe d'Al-Laḥdji (اللعجي au lieu de العجبي). Voici quelques titres qui montrent la nature du sujet traité : Fol. 40 r° خروج ذكر من خرج من بنى أمية بالمغرب ٧٨ ٧٨ ٧٨ ; خروج ابن الزبير ٥٦ ٥٦ ٥٦ ; الحسين بن علي ٢٤٨ ٢٤٨ ٢٤٨ ; خروج الامام عبد الله بن حمزة ٢٤٨ ٢٤٨ ٢٤٨ ; من ارض الاندلس. Quant à l'auteur dénommé d'après la ville de Laḥdj dans le Yémen, je crois retrouver son grand-père dans Mouslim ibn Moḥammad Al-Laḥdji, auteur d'une histoire des Zaidites du Yémen composée en 544 (1149)<sup>(1)</sup> et conservée à Berlin sous le n° 9664 (Ahlwardt, *Verzeichniss*, IX, p. 209). — C'est une des copies modernes dont j'ai parlé précédemment, que Schefer a fait exécuter (n° 5862), du *أخبار البلاد، في فتوح البلاد، Récits sur l'acharnement déployé dans la conquête des contrées*, ouvrage composé à Damas en 884 (1479), par Borhân ad-Dîn Ibrâhîm ibn 'Omar Al-Bikâ'î, c'est-à-dire de la Cœlésyrie, mort à Damas une année plus tard. En dehors des extraits copieux contenus dans le manuscrit 1587 b, je ne connais en Europe aucun exemplaire de cet ouvrage, relatif aux premières expansions des guerres saintes musulmanes. — Je me contente de mentionner une copie moderne (n° 6027) de *L'histoire des khalifes* (تاريخ الخلفاء), par Djalâl ad-Dîn 'Abd ar-Raḥmân As-Soyoûti, mort en 911 (1505); cf. les mss. 1609-1614.

3. *Histoire des villes saintes.* — Je ne trouve que deux exemplaires (5932, 1° et 5999) du banal *بإعلام بيت الله الحرام، L'indication des caractères particuliers de la maison sainte d'Allah*, monographie bien connue sur La Mecque, par Koṭb ad-Dîn Moḥammad ibn Aḥmad Al-Makki, mort en 990 (1582) Autres exemplaires, n°s 1637-1642. Cet ouvrage est bien connu par l'édition et la traduction partielle en allemand de Wüstenfeld (*Die Chroniken der Stadt Mekka*, III et IV, Leipzig, 1857 et 1861). La collection Schefer ne contient aucun ouvrage sur Médine.

4. *Histoire du Yémen.* — C'est là une des sections les plus riches de la collection Schefer et qui permettra à la Bibliothèque Nationale, après des siècles de misère sur l'Arabie méridionale, de regarder avec moins d'envie l'acquisition des deux collections Glaser par Londres et Berlin<sup>(2)</sup>. Nous avons (*Histoire universelle* et *Histoire des khalifes*) enregistré deux ouvrages d'origine yéménite, *La Chronique de Mouslim Al-Laḥdji* (n° 5982)

<sup>(1)</sup> Sur ce personnage, voir Yaḳoût, *Mou'djam* (éd. Wüstenfeld), IV, p. 352.

<sup>(2)</sup> Rieu, *Supplement*, p. vii; W. Ahlwardt, *Kurzes Verzeichniss der Gla-*

*ser'schen Sammlung arabischer Handschriften* (Berlin, 1887); du même, *Verzeichniss*, IV (1892), p. 290-331, et *passim*.

et *Le jardin du spectateur*, par 'Alî An-Nâschirî (n° 5823). En vue de grouper ce qui concerne le Yémen, je n'ai pas cru devoir ajourner quelques volumes plus spécialement géographiques et tout d'abord les deux ouvrages d'Abou Moḥammad al-Ḥasan ibn Aḥmad ibn Ya'qoub *Al-Hamdâni*, c'est-à-dire de la grande tribu yéménite de Hamdân, celle-là même à laquelle est consacré le *Fasciculus tertius* du *Corpus inscriptionum semiticarum*, pars quarta (Paris, 1900). Al-Hamdâni mourut en 344 (955). C'est le manuscrit Schefer (n° 5822), excellente copie moderne du ms. 1027 de la Bibliothèque Köproûlou, à Constantinople, qui a le premier révélé à l'Europe son كتاب صفة جزيرة العرب *Livre intitulé : La description de la péninsule arabe*, qui a été habilement et largement mis à contribution par Alois Sprenger dans ses beaux travaux<sup>(1)</sup>, qui a suggéré à David Heinrich Müller l'idée de son édition critique, que la découverte de cinq manuscrits lui a permis de réaliser (Leide, 1884-1891). L'autre ouvrage (n° 6056 et 6057) est ce désespérant أكلیل فی انساب حمیر وایام ملوکهم *Couronne*, sur les généalogies des Himyarites et les règnes de leurs rois. Sur les dix parties annoncées et dont les titres nous ont été conservés (D. H. Müller, *Südarabische Studien*, p. 8, n. 2), ce sont toujours les huitième et dixième dont on nous présente des exemplaires<sup>(2)</sup> et, jusqu'à preuve du contraire, je prétends que les autres ont seulement existé à l'état de projet. — Le manuscrit 5824, comme le manuscrit 1643, contient l'œuvre consacrée par le jurisconsulte Saḫī ad-Dīn 'Abou 'l-'Abbâs Aḥmad ibn 'Abd Allāh Ar-Râzî à la description de la ville de Ṣan'â (titre : تاریخ الفقيه . . . . . صفي الدين ابى العباس احمد . . . . . في ذكر مدينة صنعاء). M. Rieu (*Supplement*, p. 371-372) s'est étendu sur les divisions de cet ouvrage, dont l'auteur vivait encore en 460 (1067). — تاریخ المستنصر, *Histoire dédiée à Al-Moustansir*, tel est, d'après la suscription du manuscrit 6021, le titre de la description de La Mecque et du Yémen qu'il contient, Al-Moustansir étant le khalife 'Abbaside de Bagdâd Al-Moustansir Billâh (623-640 = 1226-1242). Quant à l'auteur, en dépit des objections de M. De Goeje (*Communication sur le livre d'Ibn Al-Modjâwir*, dans

<sup>(1)</sup> A. Sprenger, *Die Post- und Reise-routen des Orients* (Leipzig, 1864, dédié à Ch. Schefer); du même, *Die alte Geographie Arabiens als Grundlage der Entwicklungsgeschichte Arabiens* (Bern, 1875); *Versuch einer Kritik von Hamdân's Beschreibung der arabischen Halbinsel*, dans la *Zeitschr. der deutsch. morg.*

*Gesellschaft*, XLV (1891), p. 361-390.

<sup>(2)</sup> C'est d'après l'*Iktîl* que M. D. H. Müller a écrit ses *Burgen und Schlösser Südarabiens* (Wien, 1879-1881, 2 Hefte). La publication prochaine du 3° cahier, avec émendations et indices, est un *pium desideratum*, que j'exprime au savant orientaliste.

les *Actes du onzième Congrès international des Orientalistes*, III, Paris, 1899, p. 30-31), je le crois conforme aux indications du manuscrit : Djamâl ad-Dîn (peut-être à corriger en Nadjm ad-Dîn d'après *Orientalia*, II, p. 283, et Rieu, *Catalogus*, p. 683 b) Abou 'l-Fath Yoûsouf ibn Ya'koûb ibn Moḥammad Asch-Schaibânî Ad-Dimaschî, connu sous le nom d'Ibn Al-Modjâwir, qui mourut à 90 ans en 690 (1291). A la fin du manuscrit de Londres 1511, une copie de celui-ci, on lit : « Copied from a copy lent me by M. Schefer, Premier Secrétaire Interprète de l'Empereur des Français, Aden, August 1862 », signé « R. L. Playfair ». — C'est le troisième sultan Rasoulide du Yémen, fils de sultan, fils de sultan (السلطان بن السلطان بن السلطان), Al Malik Al-Aschraf Abou Hafs 'Omar ibn Yoûsouf ibn 'Omar ibn 'Alî Ibn Rasouîl Al-Gassânî, mort en 696 (1296), qui a composé sur les généalogies arabes son *كتاب طرفة الاحباب في معرفة الانساب* *Livre intitulé : Le cadeau neuf fait aux compagnons, sur la connaissance des généalogies* (n° 6089). — L'histoire du Yémen est conduite jusqu'en 723 (1323) dans le résumé (n° 5077) intitulé : *بهجة اليمن* *La gaieté du temps; histoire du Yémen*, par Abou 'l-Mahâsin 'Abd al-Bâkî ibn 'Abd al-Madjîd Al-Koraschî Al-'Adanî, mort en 743 (1342). — Le premier élément du manuscrit 5832 (fol. 5 v°-126 r°) est tout à fait identique au manuscrit DCCCV de Leyde (Dozy, *Catalogus*, II, p. 173) : *الكفاية والإعلام، فيمن ولي اليمن وسكنها من الأعلام* *La notice suffisante et l'indication, au sujet des hommes distingués qui gouvernèrent le Yémen et de ceux qui l'habitèrent*. L'auteur, dans le manuscrit Schefer, est nommé Schams ad-Dîn Abou 'l-Hasan 'Alî ibn Al-Hasan Al-Khazradjî; il mourut en 812 (1409). Comme le manuscrit de Leyde, le nôtre contient la fin du livre, les chapitres iv et v. Le chapitre iv est intitulé : *الكتاب الرابع في ذكر اليمن، ومن ملك صنعاء وعدن*. — Ibn Ad-Daiba', c'est-à-dire Wadjih ad-Dîn 'Abd ar-Rahmân ibn 'Alî ibn Moḥammad ibn 'Omar Asch-Schaibânî, mort en 944 (1537), en dehors de sa poésie en mètre *radjaz* (ms. 5832, fol. 126 r°-128 r°), dénommée *ولى نظم من ولي احسن السلوك، في نظم من ولي احسن السلوك* *La meilleure voie; histoire en vers des rois qui gouvernèrent à Zabîd*, a composé deux autres ouvrages qui se trouvent chacun en double copie dans la collection Schefer : 1° (nos 5897 et 6069) *في بغية المستفيد، اخبار مدينة زبيد* *Le désir de qui cherche un enseignement utile dans les événements accomplis à Zabîd*, ouvrage bien connu grâce à l'adaptation latine de Johannsen (Bonn, 1828)<sup>(1)</sup>; 2° (nos 5821 et 6058), l'histoire du Yémen

<sup>(1)</sup> Les erreurs de Johannsen sur l'auteur ont été reproduites par Brockelmann, *Geschichte der Arabischen Litteratur*, II, p. 185.

jusqu'en 923 (1517), intitulée : بأخبار اليمن الميمون ، فقرة العيون ، *La fraîcheur des yeux, grâce aux récits sur le Yémen favorisé du sort.* — C'est à la même époque, ou à peu près, que doit remonter le تاريخ نجر عدن *Histoire de la ville frontière Aden*, conservé en deux exemplaires (n<sup>os</sup> 5963 et 6062), l'un de 1091 (1680), l'autre de 1303 (1886), le premier collationné sur l'autographe de l'auteur, désigné dans tous deux comme At-Tayyib ibn 'Abd Allâh ibn Aḥmad Bâ Makhrama (با مخرمه)<sup>(1)</sup>, tandis qu'un autre exemplaire (Cambridge, 204) porterait comme nom d'auteur le schaiikh Abou 'Abd Allâh ibn Aḥmad Maḥram<sup>(2)</sup>, sans doute Makhram (مكرم écrit pour مخرم). Au fol. 3 v<sup>o</sup> du ms. 5963 est cité l'imâm Abou Mohammad 'Isâ Al-Andalousî, très probablement l'auteur du manuscrit 3546, qui, d'après la notice relative au manuscrit de Berlin 8417 (Ahlwardt, *Verzeichniss*, VII, p. 395), vivait encore en 930 (1524). — Je ne ferai qu'indiquer le n<sup>o</sup> 5027 في الفتح العثماني ، في البرق اليمني *L'éclair Yéménite, sur la conquête ottomane*, par Koth ad-Din Moḥammad ibn Aḥmad Al-Makkî, mort en 990 (1582), la Bibliothèque Nationale ne possédant pas moins de sept autres copies (n<sup>os</sup> 1644-1650). — Le manuscrit 5973 porte comme titre الجزء الأول من كتاب تاريخ الموزعي في الدولة العثمانية *Tome I du livre intitulé : La Chronique d'Al-Mauza'i sur la dynastie ottomane.* Ce n'est pas le tome I, mais la Chronique entière que renferme ce volume. Le bienfait de la domination turque dans le Yémen (fol. 2 v<sup>o</sup> الإحسان ، في دخول مملكة ، في دخول مملكة آل عثمان تحت ظل عدالة آل عثمان), voilà le sujet de ce livre, entrepris et commencé par le père de l'auteur le kâḍî Schams ad-Din 'Abd aṣ-Ṣamad, connu sous le nom d'Al-Mauza'i et mort à Ta'izz (fol. 61 v<sup>o</sup>) en 1022 (1613). L'ouvrage a été composé sous 'Othmân Khân, c'est-à-dire sous 'Othmân II, monté sur le trône en 1027 (1618; cf. fol. 5 v<sup>o</sup>), dans l'année même de sa mort tragique en 1031 (1622, année citée au fol. 110 r<sup>o</sup>). — C'est postérieurement à l'année 1053 (1643), citée au fol. 410 v<sup>o</sup>, qu'a été rédigé l'ouvrage dont le manuscrit 5831 contient un troisième volume كتاب اللآلئ المضيئة ، في أخبار أئمة الزيدية (؟) ، ومقتصدى الغترة الزكية ، *Livre intitulé : Les perles brillantes, sur l'histoire des imâms Zâidites (؟) et de ceux qui recherchent la trêve pure et de ceux d'entre les autres hommes qui leur firent opposition*, par Schams ad-Din Aḥmad ibn Moḥammad ibn Ṣalâḥ Asch-Scharafi. Un possesseur s'étant

<sup>(1)</sup> Les fol. 1-5 du ms. 5963, comprenant le titre et indiquant l'auteur, ont été ajoutés après coup par une main toute moderne, peut-être d'après le ms. 6062.

<sup>(2)</sup> E. G. Browne, *A Hand-List of the Muhammadan Manuscripts. . . . , preserved in the Library of the University of Cambridge* (Cambridge, 1900), p. 34-35.

inscrit en 1095 (1684), il est clair que la copie est à peine postérieure à la composition. — *Last, not least*, comme disent les Anglais, est le manuscrit, unique à ma connaissance, 5954, 1° (fol. 1-96), dont le titre est خلاصة المسجد، في دولة الشريف محمد بن أحمد *La quintessence de l'or, sur le gouvernement du charif Moḥammad ibn Aḥmad*, par le kâdî 'Abd ar-Raḥmân ibn Al-Ḥasan ibn 'Alî Al-Bahkalî (البهكلي, que je ne sais comment vocaliser). Le *scharif*, dont il est question dans ce récit d'un témoin oculaire, est Moḥammad ibn Aḥmad ibn Moḥammad ibn Khairât, dont l'aïeul Khairât avait quitté La Mecque pour venir dans le Yémen à la fin du XI<sup>e</sup> siècle (vers 1675), « sous le khalifat de l'imâm de cette époque Al-Moutawakkil 'alâ Allâh, le maître des mondes<sup>(1)</sup>, Ismâ'il ibn Al-Kâsim, l'émir des croyants ». Établis à Aboû 'l-'Arîsch et au port (بندر) de Djâzân, dans la contrée appelée الكتلان السلجاني, sous la suzeraineté de l'imâm de Ṣan'â (voir la liste et la chronologie provisoires dans Lane-Poole, *Mohammedan Dynasties*, p. 103), ces « nobles » revendiquèrent leur indépendance et l'obtinrent en 1141 (1728) sous Aḥmad, « pendant le khalifat d'Al-Manṣoûr Billâh, le maître des mondes, Al-Ḥosain ibn Al-Moutawakkil 'alâ Allâh Al-Kâsim », et surent la maintenir sous le *scharif* Moḥammad ibn Aḥmad. Le récit se termine par la mort à Aboû 'l-'Arîsch de ce descendant d'Al-Ḥasan (الحسنى) le 27 dhoû 'l-ḥidjdja 1184 (13 avril 1771). Niebuhr, dans sa *Description de l'Arabie*, parle du *scharif* Aḥmad et de son fils Moḥammad; voir l'édition française (Paris, 1779), II, p. 107.

5. *Histoire de la Syrie*. — Je ne mentionne sous cette rubrique que peu d'ouvrages, dont l'un, très rare (n° 5827), est le تحفة ذوى الالباب، فيمن حكم بدمشق من الخلفاء والملوك والنواب *Présent donné aux hommes intelligents, sur ceux qui exercèrent l'autorité à Damas, khalifes, rois et gouverneurs*, par Ṣalâh ad-Dîn Aboû ṣ-Ṣafâ Khalîl ibn Aibak Aṣ-Ṣafadî Asch-Schâfi'î, mort en 764 (1363). C'est, dit M. le baron Rosen, en décrivant le seul autre exemplaire qui soit connu<sup>(2)</sup>, « une ارجوزة (poésie en vers *radjaz*) traitant l'histoire des gouverneurs, etc., de Damas, composée par Aṣ-Ṣafadî et accompagnée d'un commentaire en prose par le même ». Notre confrère examine le rapport de cette œuvre avec celle d'Ibn

<sup>(1)</sup> رَبِّ الْعَالَمِينَ en arabe (*Coran*, 1, 1). Ce titre, qui n'appartient qu'à Allâh, les roitelets de Ṣan'â avaient eu l'audace de se l'attribuer, ce que n'avaient jamais osé ni les khalifes 'Abbasides de Bagdad, ni les khalifes Fâtimides de Miṣr.

<sup>(2)</sup> Baron Victor Rosen, *Notices sommaires sur les manuscrits arabes du Musée Asiatique* (S<sup>t</sup>-Pétersbourg, 1881), p. 106-109, n° 166. Cet exemplaire, provenant de Rousseau, a été écrit par Moḥammad, fils de l'auteur, en 776 (1374).

‘Asâkir, mort en 571 (1176), qui avait écrit en prose sur le même sujet, en classant ses personnages par ordre alphabétique et en s’arrêtant à Noûr ad-Dîn, son contemporain. C’est ce livre, inconnu jusqu’à présent, qu’Aṣ-Ṣafadî a mis en vers, disposé chronologiquement et continué jusqu’en 760 (1359), en y ajoutant un commentaire assez détaillé. Manuscrit ancien, copié en gros caractères et vocalisé l’an 795 (1393) par Moḥammad ibn Solaimân ibn Abî Bakr Al-Adhra’î, mort en 840 (1436), d’après une notice biographique au fol. 1 r°, manuscrit signalé par le baron de Slane dans *Historiens orientaux des Croisades*, I, p. LXI, n. 1. — Un ouvrage courant (n° 5998), dont les bibliothèques regorgent (cf. 1671-1682), est l’histoire de Jérusalem, publiée au Caire et dont des fragments nombreux ont été traduits en français par H. Sauvaire (Paris, 1876), intitulée *بنارح القدس والخليل* *L’ami respectable de l’histoire de Jérusalem et d’Hébron*, par Moudjir ad-Dîn Aboû ‘l-Youmm ‘Abd ar-Raḥmân ibn Moḥammad Al-‘Olaimî, mort en 927 (1521). — Je ne crois pas devoir imiter le *Catalogue*, qui a inséré parmi les *Biographies spéciales* (n° 2111) l’histoire du Liban, continuée dans les mss. 5835 et 5836, une copie moderne, jusqu’en 1234 (1818) et intitulée *غزر الحسان* *Les aigrettes blanches des meilleurs, sur l’histoire des fils du temps*. — C’est un certain Constantin, fils du curé David d’Émesse, appartenant à la religion romaine et catholique (قسطنطين ابن) (الخوري داود الحمصي اصلا ووطنا الرومي الملكي اعتقادا ومذهبا), qui a composé en 1862 le recueil des inscriptions grecques, araméennes et arabes de Homs (Émesse), dont le manuscrit 5936 contient une mise au net autographe. — Je pourrais allonger cette liste; mais ce que j’ometts sera mieux à sa place dans les paragraphes relatifs à la *Géographie spéciale*, à la *Biographie locale* et aux *Voyages*.

6. *Histoire d’Égypte*. — La correspondance politique d’Al-Kâdî Al-Fâdil Aboû ‘Alî ‘Abd ar-Raḥîm ibn ‘Alî Ibn Al-Baisânî, le chef de la chancellerie de Saladin pour les affaires d’Égypte, mort en 596 (1199), a été recueillie et publiée en huit parties, dont l’énumération est donnée au fol. 2 v° du manuscrit 6024. Ce premier volume de la collection comprend les lettres missives adressées au khalife de Bagdâd (الكتب الى) (الديوان العزيز النبوي اعن الله سلطانه). Au fol. 106 v° commencent celles qui étaient destinées aux hauts fonctionnaires de Bagdâd (ارباب المناصب) (بيغداد). Le manuscrit excellent, non daté, remonte certainement au xv<sup>e</sup> siècle de notre ère; son contenu peut être comparé utilement avec celui du manuscrit 3333. Le classement d’après les situations occupées par les destinataires n’a présidé à aucun des choix que j’ai pu constater

dans les autres bibliothèques, et je crois devoir indiquer le commencement pour aider à l'identification lors de nouvelles trouvailles : الحمد لله على نعمه [بحا] مده. L'éditeur innomé, d'après la teneur de son vœu cité plus haut, vivait certainement avant la prise de Bagdad par les Mongols et la chute du khalifat 'Abbaside en 656 (1258). — Schihâb ad-Dîn 'Abd ar-Rahmân ibn Ismâ'il Aboû Schâma, mort en 665 (1267), après avoir composé son *Livre des deux jardins* consacré à l'histoire de Noûr ad-Dîn et de Şalâh ad-Dîn (Saladin), dont un premier volume, sinon très ancien, du moins excellent<sup>(1)</sup>, est coté 5882, rédigea un *Supplément* (ذيل), contenant un aperçu rapide des années 590-665 (1194-1267). Nous n'en avons pas encore d'exemplaire à Paris avant l'entrée en possession du manuscrit 5852. Or, M. Barbier de Meynard, dans sa *Préface* au tome IV des *Historiens orientaux des Croisades* (Paris, 1898), nous en annonce des fragments pour la première partie du tome V. — C'est pour me conformer à l'exemple du *Catalogue* (n° 1729-1766) que je mentionne ici une première moitié (n° 5865), copiée en 977 (1569) sur le manuscrit autographe (عن خط مؤلفه), du *كتاب المواعظ والاعتبار*, du *Livre intitulé : Les exhortations et l'enseignement par les exemples, sur les emplacements et les monuments, la célèbre topographie du Caire et de l'Égypte*<sup>(2)</sup>, par Takî ad-Dîn Aḥmad Al-Makrîzî, mort en 845 (1442). — Une biographie du sultan mamloûk Al-Malik Aḥ-Thâhir Maḥmoûd Schâh Baibars (658-676 = 1260-1277) a pour auteur, d'après le manuscrit 5818, 2°, le polygraphe Badr ad-Dîn Aboû Moḥammad Maḥmoûd ibn Aḥmad Al-'Ainî, mort en 855 (1451). Une comparaison du manuscrit 1543 montrerait si cette monographie est, oui ou non, un simple extrait de l'histoire universelle intitulée *عقد الجمان*, في تاريخ اهل الزمان *Le collier de perles, histoire des hommes de chaque époque*. — Le manuscrit 6065 tiendra sa place dignement dans la magnifique collection (n° 1771-1790 et 4948) d'exemplaires que la Bibliothèque Nationale possède du *كتاب النجوم الزاهرة*, في ملوك مصر والقاهرة *Livre intitulé : Les étoiles brillantes, sur les rois de l'Égypte et du Caire*, par Djamâl ad-Dîn

<sup>(1)</sup> Ce manuscrit avait été mis à ma disposition par M. Schefer, en même temps que la Bibliothèque Nationale me confiait son manuscrit 1700, sur lequel je porte un jugement analogue; voir ma *Vie d'Ousâma*, p. 649.

<sup>(2)</sup> Après une longue interruption causée par la maladie de M. U. Bouriant, je premier fascicule de la traduction fran-

çaise, publié en 1895 dans les *Mémoires . . . de la Mission archéologique française du Caire*, t. XVII, p. 1-370, vient d'être continué par un deuxième fascicule qui termine le tome (p. 371-748). Bien que ce nouveau fascicule ne porte pas le nom de M. Paul Casanova, je ne crois pas être indiscret en soulevant le masque de sa collaboration anonyme.



Aboû 'l-Mahâsin Yoûsoûf *Ibn Tagribardî Aṭh-Thâhirî*, mort en 871 (1465). Ce manuscrit, qui comprend les événements de 616 à 674 (1219 à 1275), semble terminer la première moitié de cette vaste chronique (on lit sur le titre : *النصف من كتاب النجوم الخ*). Il appartient au même exemplaire que les manuscrits 1776, 1778 et 4948. Comment ne s'est-il encore trouvé aucune société scientifique pour encourager, aucun savant pour entreprendre le complément de l'édition commencée par G. J. Juynboll (Leide, 1852-1861, 2 tomes en 3 vol.) et interrompue à l'année 365 (975), au seuil des années les plus intéressantes pour l'histoire d'Égypte? Je sais qu'un de mes élèves, bien préparé et parfaitement capable de mener le travail à bonne fin, ne demanderait pas mieux que d'en accepter la responsabilité, d'assumer même, moyennant une subvention équitable, une part des charges pécuniaires. — De qui est la biographie de Yeschbek Aṭh-Thâhirî (n° 6026), entre 875 et 877 (1470 et 1472)? Je l'ignore et je renvoie pour l'Égypte en ces mêmes années au manuscrit 1791. — C'est sur le manuscrit de la Bibliothèque khédiviale au Caire (Catalogue en arabe, V, p. 23 et 114) qu'ont été copiés en 1876 les manuscrits 5916 et 5918. Celui-là contient une biographie du sultan mamloûk Circassien Al-Malik Al-Aschraf Saif ad-Din Aboû 'n-Naṣr Kâ'it-Bey, qui monta sur le trône d'Égypte en 873 (1468). La date de la composition de cet ouvrage anonyme, précédé d'une introduction qui prend les faits à l'avènement de Saladin, est fixée de la manière la plus précise au dernier jour de scha'bân 877 (29 janvier 1473) par un passage que cite M. Rieu, *Supplement*, p. 553, à propos du manuscrit du Musée Britannique, supplément arabe 561 (voir aussi *ibid.*, ms. 562). Quant à 5918, bien que ce soit un voyage en Syrie, je l'enregistre ici, parce qu'il a été fait par le sultan Kâ'it-Bey. Il eut lieu en 882 (1477). Le récit est intitulé *القول المستطرف، في سفر مولانا الملك الأشرف* *La parole originale, sur le voyage de notre maître Al-Malik Al-Aschraf*. Le catalogue du Caire (V, p. 114) nomme l'auteur Aboû 'l-Baḳâ ibn Yaḥyâ ibn Al-Djî'ân, contemporain de Kâ'it-Bey. Une édition a été lithographiée à Turin en 1878 par les soins de R. V. Lanzzone. Sur Yaḥyâ, père de l'auteur, je renvoie à Silvestre de Sacy, *Relation de l'Égypte, par Abd-Allatif* (Paris, 1810), p. 587. — La Chronique écourtée des événements d'Égypte, que présente le manuscrit 5950, parcourt les années 770 à 868 (1368 à 1463), la copie étant datée de 897 (1492). — Je n'insisterai pas sur le *حسن المحاضرة، في اخبار مصر والقاهرة* *La beauté de l'entretien sur l'histoire d'Égypte et du Caire*, par Djalâl ad-Dîn 'Abd ar-Raḥmân As-Soyoûtî (n° 5871; voir les mss. 1794-1811, 4611); non plus que sur l'Histoire de la conquête de l'Égypte par le sultan ottoman

Selîm I<sup>er</sup> en 923 (1517), dont l'auteur est Aḥmad ibn Zambal Al-Maḥallî Ar-Rammâl, mort après 961 (1554), et dont, en dehors du manuscrit 5818, 1<sup>o</sup>, la Bibliothèque Nationale en possède d'autres nombreux cotés 1832-1838 et 4612; non plus que sur (n<sup>o</sup> 5920) le كتاب نزهة الناظرين، *Livre intitulé : L'agrément pour les spectateurs, sur l'histoire de qui gouverna l'Égypte en fait de khalifes et de sultans*, par Mar'î ibn Yoûsouf Al-Karmî Al-Makḍisî Al-Ḥanbalî, mort en 1033 (1624), dont d'autres exemplaires occupent les n<sup>os</sup> 1826-1831; ni sur le ذخيرة الإعلام، بتواريخ امراء مصر في الاسلام *Le trésor de l'enseignement, sur les chroniques des émirs d'Égypte pendant l'islamisme* (ms. 5967 incomplet de la première moitié), dont l'auteur, nommé au fol. 46 r<sup>o</sup> Aḥmad Al-Gamrî ibn Sa'd ad-Dîn Aḥmad, termina en 1040 (1630) cette histoire versifiée de l'Égypte depuis la conquête musulmane jusqu'à sa rédaction (autres exemplaires, mss. 1850 et 1851); ni enfin sur un abrégé moderne de l'histoire d'Égypte (n<sup>o</sup> 6936), compilé en 25 chapitres par un certain Nouḥ Efendî d'après Moḥammad ibn Abî Tâlib Al-Anṣârî (ms. 2187), Al-Makrîzî, Djalâl ad-Dîn 'Abd ar-Raḥmân As-Soyoûtî, etc.

7. *Histoire de l'Afrique et de l'Espagne.* — Le manuscrit 5828, écrit en 1179 (1765), contient toute la première partie, relative à « l'histoire et à la littérature des Arabes d'Espagne », du fameux نغم الطيب، من غصن الاندلس الرطيب، وذكر وزيرها لسان الدين ابن الخطيب *L'odeur suave, émanée du rameau verdoyant de l'Espagne et de la biographie de son vizir Lisân ad-Dîn Ibn Al-Khatîb*, par Aḥmad ibn Moḥammad Al-Makḥarî, mort en 1041 (1631). Le manuscrit Schefer, échappé du wakouf de Damas, où il avait été pieusement immobilisé en 1776, a été utilisé pour l'édition critique de Leide (1855-1862, 4 vol.) et a été décrit en tête du premier volume (*Introduction*, p. xi) par Gustave Dugat. Autres exemplaires, mss. 1882-1886.

8. *Histoire des contrées orientales.* — Le goût des Arabes pour les artifices littéraires d'une rhétorique prétentieuse et obscure a multiplié les exemplaires du اليميني *Le Yamîni* (n<sup>o</sup> 5978), c'est-à-dire de l'histoire du sultan Gaznévide Yamîn ad-Daula Maḥmoûd ibn Sabouktakîn (388-421 = 998-1030), par Aboû 'n-Naṣr Moḥammad ibn 'Abd al-Djabbâr Al-'Otbî, mort en 427 (1036). Autres exemplaires, mss. 1894 et 1895.

9. *Divers.* — Dans ce cadre mobile je ferai entrer quelques livres sur l'histoire de la Turquie et de la Chine. La collection Schefer

contient tout d'abord une copie moderne, faite à Constantinople d'après l'exemplaire de Sainte-Sophie, des فضائل الاتراك *Les mérites des Turcs*, par Abou 'Othmân 'Amr ibn Baħr *Al-Djâhîth*, mort en 255 (869). On sait que M. Van Vloten a commencé à publier une édition critique des œuvres conservées d'Al-Djâhîth, dont il a donné la biographie et la bibliographie dans Th. Houtsma, *Spécimen d'une Encyclopédie musulmane* (Leide, 1899), p. 20-22<sup>(1)</sup>. Je ferai remarquer en passant, trop tard pour que le savant éditeur puisse en profiter, son *Livre des Avars* d'Al-Djâhîth ayant déjà paru (Leide, 1900), que le manuscrit 6011, 3<sup>o</sup> (fol. 44 v<sup>o</sup>-82) contient la première partie de cet ouvrage, avec suppressions et omissions, jusqu'à la p. 112, l. 12 de l'édition Van Vloten. — Les dynasties tiennent surtout à revendiquer des titres de noblesse, vrais ou fictifs, lorsque, dépossédées par les vainqueurs, elles n'ont plus que des consolations de vanité. Les sultans mamloûks *Bourgdji* ou Circassiens, lorsqu'ils perdirent l'Égypte et la Syrie en 923 (1517) après la défaite du dernier d'entre eux, Al-Malik Al-Aschraf Toûmân-Bey, éprouvèrent ainsi le besoin de légitimer presque un siècle et demi de domination (784-923 = 1382-1517) par un arbre généalogique dont les racines s'étendraient jusqu'à l'antiquité la plus reculée. C'est de cette prétention qu'est né l'opuscule contenu dans le manuscrit 6015 et dont l'objet est bien défini par le titre précis placé en tête et répété au folio 2 r<sup>o</sup> après la doxologie : هذا كتاب يشتمل على نسب الجراكسة من قريش وهم من سيدنا ابراهيم

*Ceci est un traité qui contient la généalogie des Tscherkesses<sup>(2)</sup> descendants des Koraischites, qui, eux, sont de la moelle d'Isma'îl, fils de notre maître Abraham. L'auteur anonyme a été poussé par Riḍwân-Bey le Grand (رضوان بيك الكبير) à composer ce livre sur le modèle d'une « plaquette merveilleuse » (رسالة عجيبة), par un certain Schihâb ad-Dîn Aħmad Aṣ-Ṣafadî. Celui-ci ne saurait être identifié avec le médecin du même nom (Leclerc, *Histoire de la médecine arabe*, II,*

<sup>(1)</sup> M. M. Brockelmann, *Geschichte der Arabischen Litteratur*, I, p. 153, et Van Vloten, *loc. cit.*, p. 22 a, appellent, comme l'édition de Boułak (1313 = 1895) et le manuscrit du Caire (Catalogue en arabe, IV, p. 213) l'anthologie de l'éloquence arabe d'Al-Djâhîth البيان والتبيين *L'exposition et la démonstration*. Le véritable titre est البيان والتبيين *L'exposition et la distinction*; cf. le manuscrit de Paris 4812, qui pose et résoud le problème, le manuscrit 728 de

l'Escurial (Casiri, 724) et l'autographe d'Ibn Khallikân (cf. Slane, *Biographical Dictionary*, II, p. 405 et 409). Sur cette question, je renvoie d'avance à mes *Manuscrits arabes de l'Escurial*, II, p. 16 et 17.

<sup>(2)</sup> Tscherkesses (جراكسة) est la prononciation orientale du nom, dont Circassiens est la déformation occidentale; cf. A. Müller, *Der Islam im Morgen- und Abendland* (Berlin, 1885-1887), II, p. 249, n. 1.

p. 271), qui a composé et même écrit le manuscrit 3010, et qui était antérieur même au premier sultan de la dynastie, Al-Malik Aṭh-Thâhir Saïf ad-Dîn Barkoûk (784-801 = 1382-1398). Pour aider les recherches, je donne le commencement : الحمد لله مانح الجود، بإيجاد الوجود الخ. — Le sultan ottoman Mourâd III, fils de Sélim II, régna de 982 (1574) à 1002 (1594). Je ne sais qui a écrit son court panégyrique (n° 5933, 1°, fol. 1-15) intitulé : لعدوة الاخيار، الانتصار، ل'apologie du modèle des meilleurs. — C'est dans le même ordre d'idées qu'a été composé en 1095 (1684) le الدر المنظوم، في فضل الروم، *Les perles bien disposées, sur la supériorité des Ottomans*, par Schihâb ad-Dîn Abou 'l-'Abbâs Aḥmad ibn Moḥammad Al-Ḥasanî Al-Ḥamawî Al-Ḥanafî (n° 5930).

*Les relations des musulmans avec les Chinois*, tel est le titre d'un savant mémoire, le dernier qui soit sorti de la plume de Charles Schefer<sup>(1)</sup>. La question le préoccupait et il avait recueilli dans sa bibliothèque plusieurs documents qui s'y rapportaient. A propos des *Encyclopédies* (IX), il sera parlé ultérieurement de la grande Encyclopédie géographique de Schihâb ad-Dîn Al-'Omarî et du chapitre qui concerne la Chine. Je ne fais que citer l'Abécédaire et syllabaire arabe pour les étudiants de la mosquée de Pékin (n° 5957). Mais, sans attendre le paragraphe relatif aux *Calendriers* (XVII), je tiens à signaler le calendrier (n° 6040) acquis à Pékin pour Ch. Schefer par Gabriel Deveria et qui a été composé, dit Schefer<sup>(2)</sup>, « par un astronome originaire de Samarkand et qui était probablement de l'école de Nâsir ad-Dîn Aṭ-Toûsî ». Il se nomme lui-même Abou Moḥammad 'Atâ ibn Aḥmad ibn Moḥammad ibn Khâdjah Gâzî As-Samarḳandî, domicilié à Sen Djéou Fou. Son travail est dédié à un prince descendant de Djenkizkhân. Je m'inscris seulement en faux contre la date de 768 (1366) donnée par Schefer pour ce volume. Car on y trouve celle de 779 (1377) au fol. 27 r°, peut-être même au fol. 6 v° celle de 789 (1386).

HARTWIG DERENBOURG.

<sup>(1)</sup> *Centenaire de l'École des langues orientales vivantes*, 1795-1895 (Paris, 1895), p. 1-43. — <sup>(2)</sup> *Ibid.*, p. 24-26 et le fac-similé, p. 31-36. J'ai seulement modifié les transcriptions pour les rendre conformes à mon système.

---

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

---

### INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

---

#### ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. de La Borderie, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est décédé à Vitré, le 17 février 1901.

M. Célestin Port, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est décédé à Angers, le 4 mars 1901.

#### ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, dans la séance du 18 mars 1901, a élu M. Humbert membre de la section de géométrie, en remplacement de M. Hermite.

#### ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Philippe Gille, membre libre, est décédé le 19 mars 1901.

#### ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Cheysson a été élu membre de la section d'économie politique, statistique et finances, le 23 mars 1901.

## LIVRES NOUVEAUX.

---

### BELGIQUE.

*Catalogus codicum astrologorum graecorum. — III. Codices mediolanenses descripserunt Aemygdus Martini et Dominicus Bassi. Bruxellis, in aedibus H. Lamertin, 1901.*

M. Franz Cumont continue de diriger la publication des Catalogues de manuscrits grecs d'argument astrologique. Ses collaborateurs pour les manuscrits de l'Ambrosienne sont des philologues qui depuis longtemps ont fait leurs preuves. Cette bibliothèque contient 35 manuscrits intéressant l'astrologie. Dans le fascicule annoncé ici, comme dans les deux premiers (*Journal des Savants*, novembre 1900, p. 679), les notices paléographiques sont suivies d'un Appendice contenant quelques extraits inédits fort importants, un entre autres sur la brontologie. Les auteurs de ce troisième catalogue nous informent qu'ils publieront prochainement la description complète des « Codices graeci Ambrosiani ». Ainsi sera heureusement comblé un desideratum que déplorait tous les hellénistes.

C. E. R.

## RUSSIE.

К. Я. Гротъ. Объ изученіи Славянства. K. J. Grote. De l'étude de la slavistique. Les destinées de cette science et la nécessité d'en organiser l'enseignement dans l'Université et les écoles moyennes. — Saint-Pétersbourg, 1901, in-8°.

M. Constantin Grote a enseigné, pendant de longues années, la slavistique dans les Universités russes. On lui doit notamment de bons travaux sur Constantin Porphyrogénète, sur les rapports des Magyares avec les peuples slaves, sur la Bohême, etc. Il a entrepris, dans le présent travail, un plaidoyer pour les études auxquelles il a consacré sa vie et qui n'ont pas encore acquis, même en Russie, toute l'importance à laquelle elles ont droit. Naguère l'un des grands maîtres de la philologie slave en Occident, M. V. Jagić, constatait, non sans amertume, dans la postface du xx<sup>e</sup> volume de l'*Archiv für slavische Philologie*, que la slavistique n'avait pas fait, en Allemagne, les progrès qu'il avait espérés<sup>(1)</sup>. « Il n'y a guère aujourd'hui, disait-il, d'Université allemande où ne soit représentée la philologie romane, anglaise, hindoue, arabe. Au contraire, la philologie slave, aujourd'hui comme il y a vingt ans, reste confinée aux Universités de Berlin, Breslau et Leipzig. » M. Jagić exprimait en même temps l'espoir que la diffusion de l'étude russe en Allemagne pourrait frayer les voies à la philologie slave et qu'elle réussirait peut-être à pénétrer, par cette poterne (*Hintertürchen*), dans les Universités qui lui sont aujourd'hui fermées.

Pour faire comprendre l'importance des études dont il plaide la cause, M. Grote en retrace l'histoire. C'est la Bohême qui a vu leur renaissance au début du xix<sup>e</sup> siècle. C'est elle qui, la première, au xv<sup>e</sup> siècle, en avait compris l'intérêt. Dans son *Λέξικον σύμφορον* (1537) Hruby z Jeleni, plus connu à l'étranger sous le nom de Gelenius, recherche déjà les analogies de la langue tchèque avec les idiomes classiques. Le frère bohême, Jean Blahoslav, dans sa grammaire tchèque (écrite en 1571, publiée seulement dans notre siècle en 1857), s'inquiète des langues slaves qui lui sont accessibles, le croate et le polonais. Vers la même époque le Polonais Lukas Górnicki, dans son adaptation du *Cortegiano* de Castiglione, émet de très curieuses réflexions sur la solidarité des langues slaves et les emprunts légitimes qu'elles ont le droit et le devoir de se faire : « Si le gentilhomme polonais, dit-il, ne trouve pas dans sa langue le mot nécessaire, il fera bien de l'emprunter à la langue tchèque plutôt qu'aux autres, car cette langue est admise chez nous et considérée comme la plus belle. Mais si le mot tchèque est trop difficile à comprendre et qu'il existe un mot russe, croate, serbe, facile à entendre pour les Polonais, alors le gentilhomme fera bien d'emprunter à ces langues et de laisser le tchèque de côté. » Górnicki professait un véritable panslavisme lexicographique. Si ses compatriotes avaient écouté ses conseils, leur langue eût été moins défigurée par les mots allemands, dont 3.000 environ figurent dans son vocabulaire.

Un autre panslaviste grammatical, c'est, au xvii<sup>e</sup> siècle, le prêtre croate Krizanić, dont j'ai raconté ailleurs la curieuse destinée<sup>(2)</sup>; il imagine une grammaire commune aux diverses langues slaves : au russe, au slovène (sud-slave), au tchèque et au polonais. Ce travail ne devait voir le jour que dans notre siècle.

Les études historiques se sont développées, en Russie, dans la seconde moitié du

<sup>(1)</sup> *Archiv für slavische Philologie*, tome XX, p. 645. — <sup>(2)</sup> *Nouvelles études slaves*, Paris, Leroux, 1880.

xviii<sup>e</sup> siècle. En remontant aux origines, les historiens russes, — comme Tatistchev, — ou allemands, — comme Müller, Schläezer, etc., — ont dû nécessairement atteindre les origines panslaves. Mais ces origines ont surtout été mises en lumière par des savants tchèques.

C'est surtout à partir du xix<sup>e</sup> siècle que Prague est devenue la métropole de la slavistique. Les travaux de Dobrovský (1753-1829), de Schafarik (1795-1861), voire même de Hanka (1791-1861), ont exercé dans tout le monde slave une influence rénovatrice. Ils ont provoqué, en Pologne, ceux de Maciejowski (1792-1880), de Kucharski, de Hube; en Russie, ceux de Vostokov, de Bodiensky, de Sreznevssky, de Pogodine. Je ne parle que de ceux dont les noms sont entrés dans la postérité.

À côté de l'école tchèque, l'école slovène, plus critique, moins enthousiaste, a été représentée à Vienne par Kopitar et par Miklošich. Grâce au mouvement dont la Bohême avait donné le signal, des chaires de philologie slave ont été créées successivement en Autriche-Hongrie (dans toutes les Universités, sauf à Innsbrück et à Kolosvar), en Allemagne, en Russie. Une bibliographie complète des travaux consacrés à la slavistique, depuis un siècle, remplirait de nombreux volumes. Il suffit aux profanes, pour s'en faire une idée, de consulter la collection de *l'Archiv für slavische Philologie* éditée depuis 1876 par M. Jagić, le digne successeur de Miklošich dans la chaire de Vienne, ou mieux encore le supplément publié pour cette revue en 1892 : *Bibliographische Übersicht über die slavische Philologie* (Berlin, Weidmann). Cet ouvrage analyse plus de 2,000 travaux, — exactement 2,309, — et encore on lui a reproché d'en avoir oublié.

Au début de notre siècle la philologie slave n'était représentée que par trois corps académiques : l'Académie de Saint-Petersbourg en grande partie allemande, la Société royale des sciences de Prague, la Société des Amis des sciences de Varsovie. Cette société a été supprimée, mais des Académies slaves ont été créées à Cracovie, à Prague, à Agram, à Belgrade. Des chaires de philologie slave ont été ouvertes dans toutes les Universités de l'empire russe, dans six Universités autrichiennes, trois Universités allemandes, à Paris, à Lille et à Oxford.

Ce sont là assurément des progrès considérables. Néanmoins M. Grote n'est pas plus satisfait, en 1901, pour la Russie, que M. Jagić ne l'était, en 1898, pour l'Allemagne. Sauf à Varsovie, où le slavisme scientifique doit être un instrument de la politique russe, il n'y a généralement dans les Universités de l'empire qu'une seule chaire de *slavistique*. Le professeur doit traiter de tout : de philologie, de littérature, d'histoire, d'archéologie. M. Grote demande que chaque Université russe ait désormais : 1<sup>o</sup> une chaire de philologie slave comparée, et de dialectologie, qui comprendrait aussi l'histoire des langues et la paléographie; 2<sup>o</sup> une chaire de littérature, qui embrasserait aussi le folklore; 3<sup>o</sup> une chaire d'histoire, à laquelle se rattacheraient l'ethnographie et l'archéologie.

Je ne puis que m'associer à ces *pia desideria*. Le monde slave a tant à nous apprendre, non seulement sur lui-même, mais sur les peuples avec lesquels il a été en rapport pendant des siècles : les Finnois, les Allemands, les Scandinaves, les Magyars, les nations turques, l'Extrême-Orient. Leur histoire est entièrement liée à celle de la race slave; et il reste encore bien des mystères à découvrir, bien des lacunes à combler. Ainsi, pour n'en citer qu'une, il n'existe point encore de traité de paléographie slave, grâce auquel un autodidacte puisse s'initier au déchiffrement des manuscrits cyrilliques et glagolitiques. Qui nous donnera ce manuel indispensable ?

J'exprimerai encore un vœu : il y a aujourd'hui, ainsi que je le rappelais tout à

l'heure, cinq Académies slaves. Il y a, en outre, une Société des sciences à Prague, une à Sofia. Ces compagnies ne pourraient-elles s'entendre pour exécuter, d'un commun accord, certains travaux d'utilité générale pour l'ensemble de la race (ouvrages de lexicographie, de folklore, etc.)? Il en est un, notamment, qui me tient tort à cœur, dont on a vaguement parlé quelquefois, mais qu'on attend toujours : c'est un *Corpus inscriptionum slavicarum*, pour la composition duquel on pourrait se partager la besogne. Hélas ! je crains bien que des considérations politiques ne s'opposent, pendant quelques années encore, à la réalisation de ce beau rêve. Il y aurait cependant quelque chose à tenter.

LOUIS LEGER.

*Addition.* — Cahier de janvier, p. 26, vers le milieu : Un psaume chrétien, cité par Christ, *Metrik*, § 265, est aussi écrit en dimètres anapestiques à chute iambique. Mêlé à des dimètres catalectiques, ce mètre se trouve dans les Hymnes de Mésomède et dans le *Tragodopodagra* de Lucien.

H. WEIL.



# JOURNAL DES SAVANTS.

AVRIL 1901.

*SUR LES MÉTAUX ÉGYPTIENS.*

Étude sur un étui métallique et ses inscriptions, par M. Berthelot.

PREMIER ARTICLE.

L'étude de la métallurgie antique et celle des procédés techniques employés, soit par les ouvriers qui fabriquaient les métaux, soit par les opérateurs qui les mettaient en œuvre, dans les travaux d'art et d'industrie, est d'un intérêt que personne ne méconnaît. Elle repose sur deux ordres de renseignements, les uns empruntés aux textes des historiens et mieux encore des praticiens, les autres tirés de l'examen direct des objets conservés dans les monuments ou retrouvés dans les fouilles. La certitude des uns et des autres est d'ailleurs subordonnée à la date authentique des textes et des monuments eux-mêmes : ces textes et ces monuments se contrôlent dans une certaine mesure. C'est là une œuvre immense et indéfinie, dans laquelle les savants qui y concourent ne sauraient avoir d'autre ambition que celle d'apporter leur modeste contribution personnelle.

Je me suis efforcé de le faire dans les deux ordres de connaissances qui viennent d'être signalés : d'un côté, j'ai poursuivi la publication et le commentaire de textes techniques, pour la plupart inédits ou incompris, tels que les ouvrages des Alchimistes grecs<sup>(1)</sup>, syriens<sup>(2)</sup> arabes<sup>(3)</sup>, les traités d'arts et métiers des premiers siècles du moyen âge latin<sup>(4)</sup>, etc. D'autre part, je me suis attaché à l'étude et à l'analyse chimique des échantillons de métaux antiques<sup>(5)</sup> provenant de la Chaldée<sup>(6)</sup> et de

<sup>(1)</sup> *Collection des anciens Alchimistes grecs*, texte et traduction, 3 vol. in-4°, 1887-1888.

<sup>(2)</sup> *La Chimie au moyen âge*, t. II, in-4°, 1893.

<sup>(3)</sup> *Ibid.*, t. III.

<sup>(4)</sup> *Ibid.*, t. I.

<sup>(5)</sup> *Introduction à la Chimie des anciens et du moyen âge*, in-4°, 1889. L'étain, le bronze, l'arsenic, l'antimoine, etc.

<sup>(6)</sup> *La Chimie au moyen âge*, t. I, p. 391. — *Annales de Chimie et de Physique*, 7<sup>e</sup> série, t. IV, p. 552, 1895; 7<sup>e</sup> série, t. XI, p. 61, 1897.

l'Égypte<sup>(1)</sup>, échantillons d'origine authentique, tirés des musées publics, ou des fouilles que MM. Sarzec, de Morgan<sup>(2)</sup> et autres ont effectuées, tant dans les tombeaux et débris des cités antiques que dans les galeries ruinées des mines du Sinaï<sup>(3)</sup> et dans les fondations du palais de Khorsabad<sup>(4)</sup>.

Mes recherches ont été publiées dans des recueils spéciaux et analysées pour la plupart dans le présent Journal. Je viens aujourd'hui résumer de nouveaux essais, relatifs à un objet d'art soumis à mon examen par M. Benedite, conservateur adjoint des Antiquités égyptiennes du Musée du Louvre. J'ajoute qu'il n'a été sujet à aucune réparation ni restauration, condition essentielle pour l'étude technique des objets de l'antiquité. Autrement on serait exposé à attribuer à l'ouvrier des siècles passés l'emploi des procédés et des matériaux mis en œuvre par le restaurateur moderne.

Cet objet a été trouvé à Thèbes, probablement à Médinet-Habou; il proviendrait d'un sanctuaire des Pallacides d'Ammon. Il paraît avoir séjourné dans le limon du Nil. C'est une œuvre d'un travail très fin et très parfait.

#### I. — RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES.

D'après M. Benedite, les hiéroglyphes qui couvrent l'étui contiennent une inscription au nom de la reine Shapenapit, fille royale de Piankhi, qui exerçait la fonction de prêtresse et épouse divine d'Ammon, sous le règne de Psammetik I<sup>er</sup>, premier roi de la XXVI<sup>e</sup> dynastie, vers la seconde moitié du vi<sup>e</sup> siècle avant notre ère.

Sur le revers, elle fait une offrande aux trois divinités constituant la triade thébaine : Ammon, Maut son épouse, et Khonsou leur fils, assimilé à Thot.

Les lignes d'étoiles en haut de l'étui sont la représentation du ciel.

Le choix de l'or et de l'argent semble dû à des motifs théologiques,

<sup>(1)</sup> *La Chimie au moyen âge*, t. I, p. 359 : les âges du cuivre et du bronze. — Sur l'or égyptien et sur l'asem. *Introduction à la Chimie des anciens*, p. 62, et *Annales de Chimie et de Physique*, 7<sup>e</sup> série, t. XXI, p. 202; 1900.

<sup>(2)</sup> *Annales de Chimie et de Physique*,

7<sup>e</sup> série, t. IV, p. 546; 1895 : fouilles de Dahchour.

*Même recueil*, 7<sup>e</sup> série, t. XII, p. 433 : fouilles de Negadah et d'Abydos.

<sup>(3)</sup> *Annales de Chimie et de Physique*, 7<sup>e</sup> série, t. XI, p. 47, 1897.

<sup>(4)</sup> *Introduction à la Chimie des anciens*, p. 219.

l'or répondant au soleil, l'argent à la lune, conformément à la notation astrologique et alchimique<sup>(1)</sup>; l'assimilation des symboles des métaux et des astres que je viens de citer existe déjà dans le papyrus de Leyde<sup>(2)</sup>.

Ces notions précisent l'origine et le caractère historique de l'objet. Je vais maintenant en faire l'étude au point de vue matériel et technique. A cet effet, j'en décrirai d'abord la forme et la disposition générale; j'étudierai ensuite, au point de vue chimique, les métaux, enluits et matières diverses qui constituent ces objets. Enfin je chercherai à déterminer les procédés employés pour fixer et incruster les dessins et caractères hiéroglyphiques constitués par les lamelles métalliques dont il est couvert. Je comparerai les résultats de l'examen direct que j'en ai fait à cet égard avec quelques textes des traités techniques, conservés depuis l'antiquité.

## II. — DESCRIPTION DE L'OBJET.

C'est un étui métallique, de bronze, en forme de parallépipède creux, constitué par deux moitiés juxtaposées.

Hauteur : 140 millimètres, partagée également entre les deux moitiés, hautes chacune de 70 millimètres.

Largeur : 75 millimètres.

Tranche : 28 millimètres.

Épaisseur du métal : 3 millimètres environ.

Les deux faces, antérieure et postérieure, sont hautes chacune de 140 millimètres, sur 75 millimètres de large.

Sur les quatre autres faces (faces de tranche), deux sont hautes de 140 millimètres, larges de 28 millimètres; deux, longues de 75 millimètres, larges de 28 millimètres.

Les deux moitiés pareilles qui constituent l'étui portent chacune, au pourtour entier de leur jonction, un cordon saillant de 2 millimètres environ et de 2 millimètres de hauteur. Elles étaient simplement juxtaposées, sans recouvrement ni enchevêtrement réciproque, de façon à envelopper une tablette d'ivoire intérieure, qui remplissait les deux parties de l'étui. Il ne paraît pas avoir existé de ciment entre elles, ni même d'adhérence proprement dite. Dans cet intervalle, j'ai trouvé seulement un peu de poussière blanche, renfermant du carbonate de

<sup>(1)</sup> *Origines de l'Alchimie*, p. 49 et 112. — <sup>(2)</sup> *Introduction à la Chimie des anciens*, p. 25.

chaux, du sulfate de chaux et une matière argileuse, sans doute provenant des limons du Nil, avec une faible quantité de plomb, originaire des enduits.

Les deux grandes faces sont recouvertes de dessins et inscriptions, savoir :

Sur la moitié supérieure, la face antérieure représente le soleil, en reliefs métalliques, saillants et dorés. La face postérieure représente une scène d'offrande aux divinités thébaines, figurée par des dessins métalliques linéaires, couleur d'argent.

Sur la moitié inférieure, les deux faces sont couvertes d'inscriptions hiéroglyphiques, en caractères couleur d'or du côté du soleil, couleur d'argent du côté de la scène d'offrande.

Voici des détails plus circonstanciés :

*Moitié haute. Face antérieure.* — Sur la face antérieure, on voit les deux grands yeux solaires, tout ouverts, chacun avec sa prunelle et son sourcil supérieur, conformément à une figure qui existe sur le frontispice de beaucoup de stèles. Au-dessous de chacun des yeux, deux lignes : l'une verticale, l'autre inclinée vers le dehors, avec une extrémité enroulée. Entre les deux yeux, le théorbe *Nefer*, en or; et plus bas, à droite et à gauche, sous les yeux, le signe des Panégyries. L'or de tous ces objets est pâle.

Les yeux solaires sont surmontés par deux lignes horizontales, occupant toute la largeur de l'étui, lignes constituées par des filets d'or parallèles, distants de 4 millim. 5, filets compris; entre ces deux filets, un intervalle large de 3 millim. 5, occupé par une file de 15 étoiles, à 5 branches. Quatre de ces branches constituent un X; la cinquième s'élève verticalement au milieu, à partir du point d'entrecroisement central. Cette dernière est tombée sur quelques-unes des étoiles.

Le tout achève d'être encadré par deux filets verticaux, situés tout au bord du cadre : ce qui est l'image du ciel.

Au-dessous des deux signes des Panégyries, une inscription d'or vif, plus foncé que celui des yeux solaires, placée entre deux filets d'or horizontaux. Elle occupe toute la largeur de l'étui, sa hauteur étant égale à 12 millimètres; l'intervalle, filets déduits, est de 11 millimètres. Le filet supérieur, qui sépare cette inscription des signes des Panégyries, constitue la ligne de terre. L'ensemble encadré était l'image de l'univers.

Au-dessous, un double cordon horizontal termine la moitié supé-

rieure de l'étui; cordon marqué par une suite de petites bandes d'or, chacune constituée de deux morceaux, formant les deux branches d'un angle ouvert vers la droite.

Chaque signe des Panégyries est terminé en haut, à sa partie supérieure, par une ligne droite, longue de 32 millimètres. Il est terminé en bas par une ligne élliptique. L'intervalle est rempli par des demi losanges ouverts, à concavité tournée vers le centre et opposés entre eux, la moitié à gauche, l'autre à droite. Au centre, une croix. La hauteur, depuis la ligne droite d'en haut jusqu'à la partie horizontale de la courbe inférieure, est de 8 millimètres environ.

Les yeux, avec leurs prolongements, ont chacun 32 millimètres de large.

Le théorbe est entre deux. Son corps inférieur a 11 millimètres de largeur maximum sur 16 millimètres de hauteur; son manche, 18 millimètres environ. Il présente à sa partie supérieure quatre clefs latérales, destinées à soutenir les cordes de l'instrument. Le manche lui-même, large de 1 millim. 5 environ, est divisé en quatre portions par des traits horizontaux. Chacune de ces portions est composée de trois petites plaques, la partie inférieure en or rouge, les deux autres en or plus clair; soit douze plaques superposées en hauteur en tout, constituant le manche.

Les sourcils, le contour des yeux, les signes des Panégyries, le théorbe central, forment des saillies considérables, sur un fond noirci.

*Moitié haute. Face postérieure.* — Cette face est argentée. A la partie supérieure, on voit l'uréus, entre deux filets écartés de 7 millimètres, leur intervalle étant de 6 millimètres. Au-dessus, une file de treize étoiles à cinq branches, l'écart vertical étant de 4 millimètres; entre les filets, 3 millimètres.

Au-dessous de l'uréus, une scène d'offrande. La reine à droite, tournée vers la gauche et regardant les trois divinités de la triade thébaine, qui sont, au contraire, tournées vers la droite et font vis-à-vis à la reine. Les personnages sont dessinés au trait, au moyen de lamelles d'argent linéaires, sur fond noir. Les inscriptions sont placées au-dessus des têtes des personnages, dans le tableau même qui est cerné par un cadre de filets. Sur les côtés, ces filets sont contigus à la tranche. Les caractères hiéroglyphiques ne sont pas limités par le prolongement de filets verticaux, ni sur la plaque supérieure (inscription en or), ni sur la plaque inférieure (inscription en or d'un côté, en argent de l'autre côté).

Au bas, il reste un intervalle de 3 millimètres environ, jusqu'au cordon.

*Moitié basse. Face antérieure.* — Cette face est couverte par cinq lignes horizontales d'hiéroglyphes couleur d'or, incrustés sur fond noir et compris entre six filets d'or horizontaux. Hauteur, en tout, 58 millimètres. Chaque intervalle occupe en hauteur 11 millimètres environ, filets déduits. Il n'y a pas de filets verticaux.

En haut, il reste un intervalle noir, entre le premier filet et le cordon. De même en bas, au-dessous du dernier filet, jusqu'à la limite de cette face de l'étui.

*Moitié basse. Face postérieure.* — Cette face est recouverte par cinq lignes horizontales d'hiéroglyphes couleur d'argent. Les dimensions et intervalles sont exactement les mêmes que sur la face antérieure.

Les quatre facettes de tranche sont lisses, sans inscriptions et sans autre saillie que celles des deux cordons, lesquelles portent, d'ailleurs, les mêmes petits groupes angulaires dorés que les grandes faces.

Dans l'intérieur de l'étui, on aperçoit une tablette d'ivoire, qui en remplissait les deux moitiés. Elle est aujourd'hui profondément altérée et complètement adhérente au métal. J'y reviendrai plus loin, me bornant à dire en ce moment que dans l'objet tel qu'il m'a été soumis, les deux moitiés de l'étui ont été séparées violemment, par suite de la fracture de la tablette d'ivoire, devenue fragile en raison de la disparition de la matière organique qui lui servait de ciment.

### III. — MÉTAUX DE L'ÉTUI.

Je vais examiner successivement les matières constitutives de l'étui, du dessin et des inscriptions, leur constitution chimique et la forme donnée à chacun d'eux. Quelque minutieux que semblent les détails dans lesquels je vais entrer, ils paraissent indispensables pour définir la technique initiale de la fabrication de l'objet.

*Étui.* — L'étui est formé par un métal, ou plutôt par un alliage métallique, un bronze dur et compact, peu ductile, d'un rouge tirant vers la nuance orangée.

Soumis à une pression latérale graduellement croissante, il finit par se rompre, sans s'étendre. J'en ai détaché à la lime quelques parcelles, empruntées à la tranche verticale, après avoir débarrassé celle-ci de la

patine, autant que possible, ce qui n'a pu d'ailleurs s'effectuer complètement.

Ces parcelles contenaient, sur 100 parties :

Cuivre .....	49,3
Plomb .....	24,8
Étain .....	4,5
Oxygène, chlore, eau, acide carbonique, argile, silice, etc.	21,4
	100,0

Ni zinc, ni or, ni argent.

Le métal est disposé en plaques épaisses de 3 millimètres environ, constitutives des faces dont les dimensions ont été assignées plus haut. Les plaques latérales ont été soudées, ou plutôt jointes à chaud, avec celles des faces principales : la soudure apparaît nettement sur le fond, dans la moitié inférieure de l'étui principalement.

Vers le centre de chacune des parois latérales des deux moitiés de l'étui, on voit une impression ou point creux, trace sans doute de l'application des instruments de travail, ou bien du moule dans lequel les plaques auraient été coulées.

Les cordons saillants ont été brisés par places et ils ont perdu de petits fragments, sans doute lors de la séparation violente des deux moitiés.

Du côté gauche (la figure du soleil faisant face à l'examineur), la rupture était précisée plus fortement par un éclat perdu et une fente longue de 12 millimètres environ, située vers le centre de la tranche latérale de la moitié supérieure.

Au-dessous de ce petit éclat, on aperçoit sur la tranche de la moitié inférieure une tache ellipsoïdale, de 18 millimètres sur 8 millimètres, tache de protoxyde de cuivre, qui se distingue de la partie verdâtre du reste, comme si elle représentait la trace de l'effort exercé autrefois au moment de la rupture violente de l'objet. Les fentes ne se prolongent pas sur la moitié inférieure. Cependant il y avait un commencement d'écartement sur le bord antérieur, entre la plaque large, couverte d'inscriptions, et le montant latéral anépigraphe. C'est cet écartement que j'ai tâché d'agrandir, par la pression d'un ciseau de fer, afin de séparer, s'il était possible, le métal de l'ivoire contenu dans l'étui. Mais la fente agrandie a déterminé une rupture, sans autre perte de matière. Il était indispensable d'opérer ainsi, afin de dégager la surface intérieure du métal ; je dirai tout à l'heure les résultats de cet examen.

La surface des quatre faces étroites ne paraît pas avoir été autrefois garnie d'un enduit, au moins d'un enduit épais, comparable à celui sur

lequel sont tracés les dessins et inscriptions. Actuellement cette surface est recouverte d'une patine, épaisse de 1 à 2 millimètres par places. Le fond en est brun et rougeâtre (protoxyde de cuivre), avec des parties efflorescentes verdâtres, ou même blanchâtres, constituées par des sels cuivriques, tels que l'atakamite (oxychlorure) et des carbonates. Sous ces efflorescences on retrouve d'ailleurs un fond de protoxyde de cuivre.

Ces formations répondent à l'action des eaux saumâtres, ainsi qu'il résulte de mes expériences synthétiques, exécutées tant sur le cuivre pur, à l'occasion de mes études relatives aux statuettes chaldéennes de Goudéah <sup>(1)</sup>, que sur des morceaux de bronze actuel <sup>(2)</sup>. En effet, ces métaux, abandonnés au contact d'une solution étendue de chlorure de sodium, dans un flacon où l'air ne pénètre que lentement, se transforment peu à peu, en produisant à la fois de l'oxychlorure cuivrique et du protoxyde de cuivre.

#### IV. — IVOIRE.

L'intérieur de l'étui métallique est rempli par une matière solide, dure, blanche, teintée légèrement en vert, sans doute par suite de l'imprégnation d'un composé cuivrique, résultant de l'altération du bronze.

Il n'est guère contestable que cette matière était entièrement blanche à l'origine. D'après sa composition actuelle et ses propriétés, elle représente de l'ivoire altéré profondément sous les influences simultanées de l'air et d'une eau limoneuse, prolongées pendant des siècles, avec alternatives d'imbibition et de dessiccation lente.

Cette matière est dure, difficile à diviser, et cependant fissurée, avec cassure conchoïdale. Pressée fortement ou frappée avec un ciseau de fer, elle se brise et se détache en fragments irréguliers, qu'il est assez facile de réduire en poudre. Par places, surtout dans les angles et dans la région où l'étui entr'ouvert laissait pénétrer les eaux, la matière a pris une teinte grisâtre, attribuable à la fois à la fixation d'un peu d'argile limoneuse et à un commencement de putréfaction.

Son altération, jointe à celle du bronze, a eu pour effet de la rendre extrêmement adhérente et comme soudée au métal, de telle façon qu'il est devenu impossible de le séparer pour lire les inscriptions qu'on suppose y avoir été tracées à l'origine. Cette lecture et même la constatation de l'existence de semblables inscriptions étant fort importantes, j'ai

<sup>(1)</sup> *Ann. de Chimie et de Physique*, 7<sup>e</sup> série, t. IV, p. 552. — <sup>(2)</sup> *Même recueil*, 7<sup>e</sup> série, t. XXII, p. 457, 1901.



cherché à détacher l'une des faces de l'étui métallique, à l'aide d'un ciseau à froid. Un fragment de métal a été ainsi séparé, à partir d'un angle où il existait déjà une fente profonde. Une couche irrégulière d'ivoire verdi, épaisse de quelques millimètres, y demeurait obstinément adhérente. On s'est efforcé de la détacher par couches successives; mais il a été impossible d'effectuer un isolement exact sur aucun point, ou d'apercevoir aucune trace de dessins ou caractères.

Voici maintenant les résultats de l'examen chimique que j'ai fait de cette matière.

La matière est formée de phosphate de chaux, mêlé de carbonate et associé à une substance organique azotée. Elle est teintée en vert par une petite quantité de bioxyde de cuivre, qui l'imprègne, sans y être répartie uniformément. Cette teinture existe non seulement à la surface, mais dans les parties profondes. Elle est attribuable à la fois à un phosphate cuivrique, de l'ordre des turquoises qui constituent les mines de cuivre du Sinaï <sup>(1)</sup>, et à un oxychlorure cuivrique, l'atakamite; il est facile, en effet, d'y constater la présence du chlore, en dose notable.

L'atakamite et le phosphate de cuivre ne préexistaient pas : ils ont été formés par suite de l'altération du cuivre de l'étui, au contact de l'air et des eaux saumâtres, contenant des chlorures alcalins.

Lorsqu'on chauffe à feu nu dans un tube la matière, elle émet en abondance de l'eau, douée d'une forte réaction alcaline et manifestant une odeur de corne brûlée, mais un peu aromatique, comme si l'ivoire avait été associé, à l'origine, à quelque résine balsamique. La matière ne s'est trouvée par là ni fondue, ni agglomérée, dans mon essai. En la calcinant ensuite fortement sur une lame de platine, elle laisse une cendre noire et charbonneuse. Quand on se borne à la chauffer au bain-marie, vers 100 degrés, la matière primitive n'éprouve aucun ramollissement, ni aucune tendance à s'agglutiner par la pression.

La matière, digérée avec l'acide chlorhydrique étendu, dégage de l'acide carbonique. Le traitement par les acides en extrait du phosphate de chaux. L'acide nitrique, ou l'acide chlorhydrique, notamment par ébullition, la désagrège et la dissout, en laissant un peu de matière gélatineuse insoluble.

Ces divers caractères généraux appartiennent d'ailleurs à l'ivoire naturel réduit en poudre. Mais il existe une grande différence, au point de vue de la proportion de matières organiques azotées. En effet, en

<sup>(1)</sup> Voir mes recherches sur ces mines, *Ann. de Chimie et de Physique*, 7<sup>e</sup> série, t. XI, p. 47, 1897.

opérant avec de l'ivoire pur et normal, nous avons trouvé, sur cent parties (séchées à 120 degrés) :

Azote = 5,75,

ce qui répond à 32 centièmes d'osséine, matière organique constitutive des os et de l'ivoire.

Avec la matière verte, prise au centre de l'étui, séchée à 120 degrés, on a obtenu :

Azote = 1,15.

Avec la matière grise des bords, séchée à 120 degrés <sup>(1)</sup> :

Azote = 2,44.

Il résulte de ces chiffres que la matière grise des bords avait perdu 38 centièmes, soit environ les deux cinquièmes de son osséine initiale ; la matière verte du centre, 80 centièmes, ou les quatre cinquièmes environ.

Cette destruction lente de la matière organique dans les substances osseuses, au cours des siècles, est un phénomène bien connu. Le gonflement qui en est résulté, joint à l'action chimique des parois métalliques, explique l'impossibilité où nous nous trouvons maintenant de retirer la tablette d'ivoire de l'étui où elle avait été placée à l'origine.

(La suite à un prochain cahier.)

BERTHELOT.

*L'ANCIEN DROIT MONGOLO-KALMOUK*, par Léontovitch, 1 vol. in-8°, Odessa, 1879 (en russe). — *RECUEIL DU DROIT COUTUMIER DES ALLOGÈNES DE SIBÉRIE*, publié par Samokvasov, 1 vol. in-8°, Varsovie, 1876 (en russe).

Le rôle des Turcs et des Mongols a été unique dans l'histoire. On chercherait vainement ailleurs une population nomade, vouée à la vie pastorale, sans agriculture et sans industrie, devenue, à un moment donné, la plus grande puissance militaire du monde, et ayant fondé par la conquête un empire dont les limites étaient, à l'Orient, la mer de Chine, et, à l'Occident, les Carpathes. Simple chef d'une tribu mongole, Tchingis-Khan a réuni et fondu ensemble sous sa domination toutes les tribus mongoles et turques. En 1205, après avoir conquis la Chine,

<sup>(1)</sup> Contenant avant dessiccation : 3,44 d'eau, volatile à 120 degrés.

il publia un recueil de lois contenant tous ses règlements militaires, administratifs, civils et criminels. Moins de deux siècles après, l'empire Mongol s'écroula. Les différentes tribus dont il se composait se séparèrent et vécurent d'une vie plus ou moins indépendante; elles se donnèrent même de nouvelles lois; mais toutes ces lois dérivent d'une même source, le code de Tchingis-Khan, l'*Ouloug Yassa*.

Ce code n'existe plus. La traduction chinoise que Tchingis-Khan en avait fait faire a péri, comme l'original. Nous en connaissons toutefois les principales dispositions par les témoignages concordants des missionnaires européens et des historiens arabes, persans et arméniens.

On pourrait encore en retrouver des traces en étudiant un recueil chinois fait en 1369 par ordre de l'empereur Hong Ou et contenant tous les documents laissés en Chine par les Mongols, notamment les règlements économiques et militaires et le code pénal. Ce recueil, qui porte le nom de *Yuen Che* et a été imprimé dans les collections historiques chinoises, a été récemment reproduit, comme celles-ci, par la lithographie, et forme un volume in-8°. Le livre n'est donc pas rare et il en existe à Paris plusieurs exemplaires; mais il n'a été, jusqu'ici, ni traduit ni même analysé dans aucune des langues de l'Europe. Le code pénal qui s'y trouve et qui a été fait pour les Chinois paraît inspiré plutôt du droit chinois que du droit mongol <sup>(1)</sup>. Il n'est cependant pas impossible que ce faisceau de documents fournisse quelques données rétrospectives sur la civilisation des Mongols, et même sur les célèbres lois de Tchingis-Khan. Il est permis d'espérer que ce travail sera entrepris quelque jour par un savant orientaliste. En l'état, voici ce qu'il est possible de savoir <sup>(2)</sup>:

<sup>(1)</sup> Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Édouard Chavannes, professeur au Collège de France.

<sup>(2)</sup> Les sources auxquelles nous puisons sont les suivantes :

Voyages de Guillaume de Rubrouck, de frère Jean du Plan de Carpin et de Marco Polo, dans les *Voyages et Mémoires* publiés par la Société de géographie, Paris, 1839, in-4°; pour Rubrouck, éd. de Backer, 1877.

Fragments de Makrizi, dans la *Chrestomathie arabe*, de Silvestre de Sacy, Paris, 1828, t. II.

Fragments de Mirkhond, dans le tome V des *Notices et extraits des mss.*, articles de Langlès.

*Ibn Batoutah*, traduit par Defrémery et Sanguinetti, 3 vol. in-8°, Paris, 1853-1855.

Langlois, *Collection des historiens anciens et modernes de l'Arménie*, Paris, 1867-1869, 2 vol.

Rachid-Eddin, *Histoire des Mongols*, trad. russe, par Bérézine. Saint-Pétersbourg, 1858-1861.

Abul Ghazi, *Histoire des Mongols et des Tartares*. Traduction par le baron

## I

Dès les premières années du XIII<sup>e</sup> siècle, l'Europe latine était entrée en relations avec les Mongols. Les missionnaires français ou italiens envoyés en ambassade par les puissances européennes, Guillaume de Rubroucq, frère Jean du Plan de Carpin et, après eux, Marco Polo, ont laissé des relations fidèles de ce qu'ils avaient vu. Ils ont décrit ces nomades, épars sur des steppes immenses, leur puissante organisation militaire, leur irrésistible cavalerie. Ils ont pénétré dans l'enceinte de Karakorum, cette capitale qui était à peine une ville, dans la cour du grand Khan, dans les tentes de ses hordes. D'autre part, l'historien arabe Makrizi, qui écrivait au XIV<sup>e</sup> siècle, le voyageur Ibn Batoutah, contemporain de Makrizi, le chroniqueur arménien Vartan, les historiens persans Mirkhond et Rachid Eddin et, plus tard, au XVII<sup>e</sup> siècle, l'historien arabe Abul Ghazi, ont observé certains usages des Mongols et des Turcs et signalé un certain nombre de dispositions qu'ils attribuent expressément à Tchingis-Khan. De ces dispositions, les unes se rattachent à l'organisation de l'armée, à l'ordre du service, à la manière de combattre. Elles sont étrangères à notre sujet. Les autres touchent au droit civil et il nous paraît utile de les relever.

A l'époque à laquelle remontent nos plus anciens témoignages, les Mongols forment un grand empire. Une de leurs tribus vient de prévaloir sur les autres et son chef Tchingis est devenu le chef de toute la nation. Son pouvoir est absolu et comporte le droit de vie et de mort sur tous ses subordonnés. Tous les ans, les nobles et une grande partie du peuple se réunissent autour de lui, à Karakorum, pour recevoir ses ordres et donner au besoin des conseils. Tous ces nomades, éleveurs de chevaux et de bétail, chasseurs et guerriers infatigables, n'en conservent pas moins leurs anciennes coutumes, imposées en quelque sorte par les conditions mêmes de la vie dans les steppes. La propriété de la terre ne leur est pas inconnue, mais la culture, là où elle existe, est intermittente et temporaire; pas de maisons ni de constructions d'aucune sorte. La terre n'a pour ainsi dire aucune valeur si ce n'est au point de vue du pâturage, et celui-ci se fait en commun, par tribus ou plutôt par familles.

Desmaisons. 2 vol. in-8°, Saint-Petersbourg, 1871-1874.

D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, 2<sup>e</sup> édition, 4 volumes in-8°, Amsterdam, 1852.

Howorth, *History of the Mongols*, 1<sup>er</sup> vol., 1876.

Pallas, *Sammlungen historischer Nachrichten über die Mongolischen Völkerschaften*, 2 vol., S<sup>t</sup>-Petersbourg, 1776-1801.

L'organisation de ces familles est celle qui se rencontre chez tous les peuples pasteurs. Au-dessous du chef, qui est généralement un des anciens, sont les hommes libres, c'est-à-dire toutes les personnes d'origine mongole, et les esclaves, c'est-à-dire les captifs amenés dans le pays à la suite des guerres. L'esclave n'est pas durement traité, mais s'il s'enfuit il est mis à mort, et avec lui quiconque a favorisé sa fuite, même en s'abstenant de le saisir.

La constitution de la famille est toute patriarcale. La polygamie n'a d'autres limites que celles de la fortune personnelle du mari, mais les épouses n'ont pas toutes le même rang. La plus ancienne ou la plus noble passe avant toutes les autres. Le mariage se contracte par achat. Le prix est payé au père ou aux parents de la fille. Celle-ci reçoit de son futur époux un douaire dont elle dispose librement, comme de sa propriété. La forme primitive du mariage paraît avoir été l'enlèvement, et la coutume postérieure en a conservé des traces. La cérémonie consiste en un grand banquet offert par le père de la jeune fille. Celle-ci s'échappe et va se cacher dans la demeure d'un parent. Le fiancé, suivi de ses amis, la poursuit, la cherche et la ramène.

La parenté n'est un empêchement au mariage qu'en ligne directe et entre frères et sœurs, mais l'alliance n'en est pas un. A la mort du père, tout le harem de celui-ci passe au fils, qui est obligé d'entretenir les femmes de son père et d'en faire ses épouses. De même, le frère est tenu d'épouser la veuve de son frère aîné, le neveu celle de son oncle.

Un autre empêchement résulte de la condition sociale de la femme. Elle ne peut pas épouser un homme d'un rang inférieur à elle. Mais, à rang égal, les parents de la fille ne peuvent pas refuser leur consentement à l'homme qui la demande en mariage.

La parenté entre Mongols allait jusqu'au septième degré, c'est-à-dire jusqu'à la descendance du sixième aïeul; de plus, à côté de la parenté naturelle, il y en avait une autre toute factice. Deux hommes pouvaient devenir frères en s'engageant l'un à l'autre par contrat et serment. Le procédé est le même que chez les Slaves : chacun des deux contractants s'ouvre une veine au bras. Le sang est mélangé avec du lait ou du koumys et les deux parties boivent ce mélange par-devant témoins. Un curieux usage, qui se trouve encore aujourd'hui en Chine, est celui de créer une alliance entre deux familles par la célébration d'un mariage fictif entre deux enfants morts. Enfin l'adoption est fréquente; elle sert non seulement au vieillard qui veut se donner un fils, mais aussi au fils de famille qui n'a pas eu de part dans la succession paternelle et qui a dû s'éloigner sans autre bien que son sabre, son arc et son cheval.

Quand il a trouvé un père et une mère, il leur dit : « Donnez-moi un nom <sup>(1)</sup>. »

Ce cas n'est pas rare, car le père est libre de choisir un héritier parmi ses fils et de ne rien laisser aux autres, ou de déterminer la part de chacun. Si le père n'a pas exprimé sa volonté, la succession appartient aux fils, à l'exclusion des filles, les enfants de la première femme passant avant ceux des autres épouses, et ces derniers avant les enfants des femmes esclaves. La terre, le foyer paternel, passe au plus jeune des fils. Les autres se partagent les biens meubles, qui se composent surtout de troupeaux. Le plus brave prend les chevaux, le plus faible les moutons. Dans les familles princières qui entretiennent une bande de gens de guerre, cette bande fait partie de l'héritage et se partage comme les autres biens.

Le droit criminel des Mongols ne connaît guère que trois espèces de crime : l'homicide, le viol d'une femme mariée, et enfin le vol. Dans ces trois cas la peine est la mort, mais pour qu'elle soit appliquée il faut que le coupable ait été pris en flagrant délit ou qu'il avoue son crime. S'il est poursuivi par la voix publique, on peut le mettre à la torture pour lui arracher un aveu. Toutefois le voleur peut se racheter, en restituant d'abord, et ensuite en payant neuf fois la valeur de la chose volée. Par exception, lorsque la chose volée n'a qu'une valeur insignifiante, un mouton par exemple, et qu'il n'y a pas de flagrant délit, la peine de mort est remplacée par la bastonnade, de sept à trois cents coups. Le rachat était-il admis dans le cas de l'homicide ? Nous ne le savons que pour le meurtre commis sur des étrangers appartenant aux nations conquises. Le meurtrier d'un Musulman pouvait se racheter pour quarante pièces d'or, celui d'un Chinois pour un âne. Pour les coups et blessures, il y avait un tarif d'amendes dont la plus forte partie allait au trésor du Khan et le reste à la victime.

Nous ne parlerons que pour mémoire des crimes commis contre l'État en général, ou contre la discipline militaire. Tout acte de désobéissance, de rébellion, de trahison est puni de mort. La même peine frappe les espions et les sorciers.

Comme on le voit, la législation de Tchिंगis Khan supprime l'ancien droit de la vengeance du sang et lui substitue la peine proprement dite infligée au nom et par ordre du chef de l'État. L'amende n'est que le rachat de la peine. Il n'est pas question de composition entre les par-

<sup>(1)</sup> Voir Stanislas Julien, *Documents historiques sur les Toukione*, traduits du chinois (Journal Asiatique, 1864), et Léon Cahun, *Introduction à l'Histoire de l'Asie, Turcs et Mongols*, Paris, 1896.

ties, autant du moins que nous pouvons en juger d'après les fragments trop peu nombreux qui sont parvenus jusqu'à nous. Mais nous allons voir que la vengeance privée s'est perpétuée jusqu'à ces derniers temps dans les coutumes des populations mongoles, ce qui conduit à penser qu'elle n'avait jamais disparu complètement.

La constitution de la société mongole est aristocratique. L'autorité dans les tribus appartient aux anciennes familles. La masse de la population, quoique libre, dépend étroitement du groupe auquel elle est attachée et qu'elle ne peut quitter ni pour s'attacher à un autre groupe ni pour fuir hors du pays. Au-dessus de tous, le grand Khan exerce le pouvoir le plus absolu.

## II

Après la mort de Tchingis Khan, l'immense empire qu'il avait conquis fut partagé entre ses fils. Au xv<sup>e</sup> siècle, les tribus mongoles avaient repris leur indépendance et l'Ouloug Yassa était tombé en désuétude. Les trois tribus de la Dzoungarie se réunirent alors avec celle des Tourgoutes et formèrent une confédération dite des quatre *Oïrat*. Une nouvelle loi fut alors rédigée sous le nom de *Zaatschin Bitschik*. Elle n'est point parvenue jusqu'à nous, mais on la connaissait encore au xviii<sup>e</sup> siècle, car Pallas l'a vue lors de son voyage en Mongolie et en donne quelques extraits dans son Recueil de renseignements historiques sur les populations mongoles, publié en 1776. Les dispositions qu'il rapporte, et qui se trouvaient peut-être déjà dans le Code de Tchingis Khan, sont les suivantes : Un article fixe le taux de la composition en cas d'adultère. L'amant donne au mari un cheval de quatre ans et la femme un cheval de trois ans. Le fils majeur n'est plus dans la puissance de son père. Il peut se séparer de lui, emmenant une certaine part des troupeaux, et devient alors sujet immédiat du Khan.

D'autres dispositions assurent à la femme une protection particulière. Les délits commis contre elle doivent être punis plus sévèrement que tous autres. Elle doit être constamment respectée lorsqu'elle se tient à sa place dans la yourte, à droite de l'entrée, derrière le foyer. Enfin lorsque son mari ou un de ses proches encourt quelque condamnation, la loi l'encourage à demander au prince une grâce ou une atténuation de peine.

Toutes ces indications sont, malheureusement, bien fragmentaires; mais à partir du xvii<sup>e</sup> siècle, nous trouvons une législation écrite et complète. En 1640, la confédération des *Oïrat*, représentée par vingt-

quatre chefs de tribu, adopta un Code en 125 articles, auxquels des dispositions complémentaires ont été ultérieurement ajoutées et notamment en 1689 par le Khan des Kalmouks, appelé Galdan. Pallas, dans l'ouvrage cité plus haut, en a donné une traduction allemande. Il en existe aussi une traduction russe qui remonte au xvii<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire à l'époque où les Kalmouks sont devenus sujets russes. L'une et l'autre ont été réimprimées avec les éclaircissements nécessaires, en 1879, par M. Léontovitch, professeur à l'Université d'Odessa. C'est un document précieux pour l'histoire du droit. En voici l'analyse :

Pour épouser une fille il faut d'abord l'acheter, au prix convenu avec le père ou avec les parents qui remplacent le père. Ce prix est fixé d'après un tarif qui comporte cinq classes, suivant la fortune des futurs époux. Il s'élève pour les plus riches à 30 chameaux, 50 chevaux et 400 moutons. Il descend pour les plus pauvres à 10 chevaux, 10 vaches et 15 moutons. Après avoir acheté sa femme, l'époux doit encore la doter, et la dot est à peu près le dixième du prix de vente. Ainsi, pour les plus pauvres, elle est d'un cheval, avec une robe, quelques vêtements et des ustensiles de ménage. Ceux qui donnent la fille s'engagent à la livrer au terme stipulé et affirment avec serment qu'elle est vierge. Ces opérations constituent ce qu'on appelle les fiançailles.

Le mariage proprement dit consiste dans la livraison de la fiancée. A ce moment, le père de celle-ci doit donner un repas de noces. Le nombre des bêtes qui doivent être tuées pour ce repas est fixé par la loi.

Les filles peuvent être fiancées à tout âge, mais ne peuvent être mariées avant quatorze ans. En cas d'infraction à cette règle, le mariage est nul et la fille peut être donnée à tout autre, sans que le nouveau mari soit tenu de payer pour elle un prix de vente ou de lui fournir une dot.

Si la fiancée reste jusqu'à vingt ans sans que le fiancé vienne la prendre, elle peut être mariée à un autre et le fiancé perd tout ce qu'il a payé, à la condition toutefois que le prince soit averti du fait. Autrement le père doit rendre tout ce qu'il a reçu et payer une amende de neuf fois neuf têtes de bétail. Si la fiancée meurt avant le mariage, le père rend la moitié de ce qu'il a reçu. Si après avoir fiancé sa fille, le père refuse de la livrer, ou cherche à la reprendre, il est condamné à une amende arbitraire. Enfin si la fille n'est pas vierge, le mari a droit à une indemnité.

Dans chaque groupe de quarante ménages, il doit se faire quatre mariages au moins par an. Les chefs doivent veiller à ce que cette loi



soit observée; si les jeunes gens ne sont pas assez riches pour payer le prix d'achat, la communauté est tenue de leur venir en aide.

Les enfants devenus majeurs ne sont pas tenus de rester avec leur père. Ils peuvent s'éloigner si bon leur semble en emportant leur part légitime de la communauté de famille; toutefois le père devenu indigent après le partage a le droit de reprendre à ses fils un cinquième du bétail partagé.

Celui qui adopte un enfant s'oblige à le nourrir.

À part ces dispositions concernant le mariage et la constitution de la famille, la loi de 1640 n'est autre chose qu'un Code pénal, fait non plus pour une armée de conquérants, comme celui de Tchingis-Khan, mais pour un peuple qui vit chez lui, en paix avec ses voisins. La peine de mort, si prodiguée dans l'Ouloug Yassa, n'est plus prononcée que dans un seul cas, à savoir : contre un soldat qui, dans un combat, voyant son chef en péril, s'enfuit au lieu de le défendre. La peine ordinaire est l'amende, qui consiste en un certain nombre de têtes de bétail, chameaux, chevaux, bœufs et moutons, et peut aller jusqu'à mille moutons. C'est le prix de l'homicide. Elle est plus ou moins forte suivant la nature du délit. L'unité qui sert de base au tarif est de neuf têtes de gros bétail, multipliée dans chaque cas par un chiffre qui peut s'élever à neuf et même à quinze. Au contraire, pour les délits les moins graves, l'amende est réduite à cinq chevaux ou à trois, ou même à un seul.

Quelquefois le coupable doit fournir, outre l'amende, une armure complète ou seulement certaines armes, comme une cuirasse ou des flèches. D'autres fois encore, par exemple en cas de responsabilité pour négligence, le coupable doit payer le cinquième ou la moitié de ce qu'il possède. Enfin les restitutions n'entrent pas dans le calcul de l'amende.

La peine du fouet ou des verges n'est pas inconnue, mais elle ne s'applique qu'au cas d'attentat aux mœurs, ou de coups portés par une belle-fille à sa belle-mère. La femme qui frappe son mari peut être condamnée à la mutilation du nez, des yeux et des oreilles, et même réduite en esclavage.

Si le condamné est insolvable, il est adjugé au créancier, qui le fait travailler jusqu'à parfait paiement.

En même temps que la loi prononce des peines, elle promet aussi des récompenses. Ainsi le soldat qui dans un combat sauve la vie de son chef reçoit la noblesse et l'exemption de tout impôt. L'homme qui éteint un incendie dans la steppe, qui retire un homme de l'eau ou du feu, qui sauve un esclave, un animal, un troupeau, reçoit une récompense qui peut s'élever jusqu'à neuf têtes de bétail. Le médecin qui a

guéri son malade a droit à un cheval. Une rémunération est également due à l'homme qui prête un cheval en cas de nécessité urgente. Celui qui recherche et retrouve un objet volé a droit à un neuvième de l'amende.

Les crimes et délits prévus par le Code sont nombreux. Le meurtre volontaire est puni de la peine la plus forte, à savoir : mille moutons ou quatre-vingt-une têtes de gros bétail (9×9) et une armure complète. En cas de légitime défense, il y a excuse; l'ivresse est une cause d'atténuation; en cas d'erreur, l'amende est réduite à neuf, et s'il s'agit d'un accident de chasse, l'auteur du meurtre doit la moitié de sa fortune. Pour les simples blessures, une amende est due suivant que la blessure est plus ou moins pénétrante. Il y a des prix différents pour le pouce, le doigt du milieu, les autres doigts. Les coups de bâton ou de pierres se payent neuf, les coups de fouet ou de poing cinq seulement.

Les différentes insultes qui peuvent être commises à l'égard d'un homme ou d'une femme sont spécifiées et tarifées. C'est un détail dans lequel nous n'avons pas besoin d'entrer.

Quand deux hommes se battent, le tiers qui se mêle à leur querelle est tenu pour complice du meurtre. Les coups et blessures faits par mégarde dans les jeux et exercices du corps donnent lieu à des amendes. Les dommages causés par un fou ou par un chien mal gardés sont à la charge des parents qui ont commis une imprudence, mais il n'y a pas d'amende pour les dommages causés par des animaux sur d'autres animaux.

Lorsqu'un homme est trouvé mort de mort violente, l'amende du meurtre est encourue en bloc par tous les gens du canton où le cadavre est trouvé.

Après l'homicide, le délit qui attire surtout l'attention du législateur est le vol et particulièrement le vol des bestiaux. L'amende est très forte : pour un chameau, quinze fois neuf têtes de bétail; pour un cheval entier dix fois, pour une jument huit fois; mais la victime du vol ne reçoit sur l'amende qu'une double indemnité. Le reste est attribué au prince. Si le voleur ne s'exécute pas volontairement, on fait venir les juges et l'amende est doublée. Toute transaction doit être déclarée au prince. Si la personne qui est victime du vol transige secrètement, elle reçoit seulement la restitution de ce qu'elle a perdu; de même si elle réclame plus qu'elle n'a perdu.

Le détenteur de la chose volée est tenu pour auteur du vol quand les traces conduisent à sa maison. Si les traces conduisent seulement à l'entrée d'un campement, le chef doit faire une enquête et affirmer par ser-

ment qu'il ne connaît pas le voleur ; sinon, le campement tout entier est responsable. Les voisins sont tenus de dénoncer le voleur. Les complices par aide ou par recel payent une forte amende. Si le vol a été commis par une bande, il y a impunité pour celui des coupables qui dénonce les autres.

En cas de récidive, l'amende est portée au maximum.

Pour le vol d'un objet mobilier autre que le bétail, la peine est l'amputation des cinq doigts de la main, mais le voleur peut racheter chaque doigt par dix têtes de bétail. Pour les vols de minime importance, l'amende se réduit à un mouton ou une chèvre. Le poursuivant a le droit de faire une perquisition chez l'auteur soupçonné. Si ce dernier s'y refuse, il est condamné, à moins que le chef du groupe ne le couvre par un serment.

Le fait de tuer du gibier poursuivi par un autre, celui de s'emparer du gibier blessé par un autre, celui de prendre le faucon d'autrui ou de ramasser les flèches tirées, sont assimilés au vol et punis d'une amende qui est au moins d'un cheval.

Le voleur qui essaye de détourner les soupçons sur un campement autre que le sien paye neuf têtes de bétail.

Si l'innocence du condamné pour vol vient à être reconnue, l'amende qu'il a payée lui est restituée au double.

Voici enfin quelques dispositions particulières :

Celui qui met le feu aux herbes de la steppe encourt la plus forte des amendes.

Celui qui quitte un campement après y avoir vécu longtemps doit rendre la moitié de ce qu'il y a gagné.

L'industrie des sorciers et magiciens est interdite. Le sorcier et celui qui l'emploie payent chacun un cheval d'amende au tiers qui les dénonce.

La peine de l'adultère est une amende de neuf têtes de bétail, au profit des juges. L'amant paye cinq et la femme quatre.

L'homme qui épouse une femme répudiée doit en payer le prix au premier mari. Le prix est fixé par la loi à neuf, cinq, ou une tête de bétail, suivant que la femme est plus ou moins belle.

Si un homme cité en justice meurt avant que le procès soit jugé, sa succession doit aux juges une armure complète et neuf têtes de bétail. L'amende est triple s'il s'agit d'une poursuite pour vol.

Lorsque des bêtes égarées viennent se joindre à un autre troupeau, le maître de ce troupeau doit publier le fait et, en attendant, prendre soin des bêtes. Il ne peut s'en servir que trois jours après la publication.

Celui qui refuse une tasse de lait à un pauvre paye un mouton

d'amende. Celui qui arrache des mains d'un autre une tasse de koumys et la boit paye un cheval.

Le débiteur en retard ne peut être poursuivi qu'après trois sommations, après quoi il est condamné à une amende d'un cheval. Le créancier ne peut employer la force, à peine de perdre son droit, et s'il attaque de nuit son débiteur, il doit payer neuf têtes de bétail.

Telles sont les principales dispositions de la loi de 1640. A cette époque les Kalmouks avaient déjà subi l'influence du Bouddhisme, apporté du Tibet. Quelques années après, ils furent annexés à la Russie.

### III

Il nous reste à dire quelques mots des autres populations mongoles et de leurs lois.

A la fin du xvii<sup>e</sup> siècle la Mongolie, la Dzoungarie et le Turkestan furent annexés à la Chine. Les Mongols, sous le protectorat chinois, reçurent un Code rédigé pour eux par la Puissance protectrice <sup>(1)</sup>, en 1691, et complété par des édits ultérieurs, dont le plus récent porte la date de 1789.

Ce Code, tel que nous le lisons dans la traduction du père Hyacinthe, se compose de 223 articles, répartis en douze chapitres. Il définit la situation des princes mongols, leurs rapports avec la Cour de Pékin et leurs fonctions, l'obligation de tous les Mongols au service militaire, la perception du tribut annuel dû à la Chine. Il règle tout ce qui concerne le cas de guerre et la garde des frontières. Le reste du Code traite des mariages et de la famille, du droit criminel et de la procédure. Toutes les dispositions qui se trouvent dans le Code kalmouk de 1640 se retrouvent dans le Code chinois mongol de 1691. C'est l'ancienne coutume nationale qui persiste sous tous les régimes : ainsi le kalim et la dot payés par le mari, le tarif des amendes généralement fixées à neuf ou à un multiple de neuf. Le législateur chinois explique même ce qu'il faut entendre par neuf têtes de bétail ; ce sont deux chevaux, deux bœufs, deux vaches, deux jeunes bœufs de trois ans et un d'un an. Il détermine avec précision la part d'amende qui revient au prince, au juge, aux sergents et au dénonciateur. Mais en même temps il innove en ce qu'il prévoit un bien plus grand nombre de délits, et surtout en ce qu'il su-

<sup>(1)</sup> Le P. Hyacinthe a publié une traduction russe de ce Code dans ses Mémoires sur la Mongolie (en russe) ; 2 vol. S<sup>t</sup>-Pé-

tersbourg, 1828. — L'ouvrage du P. Hyacinthe a été traduit en allemand par K. F. von der Borg ; 1 vol. in-8°, Berlin, 1832.

perpose à l'amende les pénalités de la loi chinoise, c'est-à-dire la mort, les travaux forcés, l'emprisonnement et les châtimens corporels. Si l'amende ne peut pas être payée, elle se convertit en un certain nombre de coups de fouet, jusqu'à cent au maximum. Le condamné à mort peut racheter sa vie en payant neuf fois neuf chevaux.

Malgré l'incorporation de nouveaux édits promulgués de 1734 à 1789, le Code chinois mongol laissait beaucoup à désirer et devint tout à fait insuffisant. Le gouvernement chinois fit préparer, en conséquence, un nouveau Code qui fut achevé en 1811 et promulgué en 1818. Il en a été fait une traduction en langue russe par Stepan Lipovtsov (2 vol. in-4°, Saint-Pétersbourg, 1828). Par une singulière coïncidence, cette traduction a paru la même année que celle du premier Code par le père Hyacinthe, en sorte que les deux ouvrages ont été pris quelquefois l'un pour l'autre, et pourtant le premier contient seulement 223 articles, tandis que le second en a 789.

Des six parties dont se compose le Code de 1818, il y en a cinq que nous pouvons laisser presque entièrement de côté. Elles sont relatives à l'organisation administrative de la Mongolie, à l'organisation militaire, aux rapports du gouvernement chinois avec le clergé bouddhiste, à l'administration du Tibet et enfin aux rapports commerciaux avec la Russie. Nous dirons seulement quelques mots de la troisième partie, qui est un Code pénal en 20 chapitres et 191 articles. Comme le Code de 1691, le Code de 1818 introduit le droit chinois à côté ou au-dessus du droit mongol. L'amende de neuf têtes de bétail est toujours le type de la pénalité. Elle peut être, suivant le cas, multipliée ou divisée par un chiffre quelconque. Elle peut aussi être accompagnée d'un certain nombre de coups de bâton, jusqu'à cent.

Mais dans les cas graves, la peine prononcée est la mort, ou le bannissement, c'est-à-dire en réalité l'internement avec travaux forcés. C'est la peine chinoise. Elle peut ordinairement être rachetée par le paiement de l'amende, alors du moins qu'il s'agit de simples fautes commises sans intention criminelle. Il est à remarquer, d'ailleurs, que l'amende est d'autant plus forte que le coupable est d'un rang plus élevé; la loi le regarde en effet comme plus coupable, et en même temps comme les princes et seigneurs ne sont pas soumis à la peine de mort, elle les frappe plus durement dans leurs biens, par une sorte de compensation.

Les diverses sortes de crimes ou délits sont énumérées et définies avec une précision rigoureuse. Ce sont : le meurtre volontaire ou involontaire, les blessures et les coups, le vol, les violations de sépulture, l'adultère et enfin le plagiat, c'est-à-dire la vente d'une personne libre

comme esclave. Pour le vol, le plaignant peut faire une perquisition chez toute personne soupçonnée, mais à condition de n'agir qu'en présence de témoins, et, d'autre part, lorsque le voleur n'a pas été pris en flagrant délit, lorsqu'il n'y a pas de témoins contre lui, et qu'il n'a pas avoué, il est admis à se justifier soit par son serment, soit même par le serment du chef dont il est un des soldats.

On vient de voir que le Code de 1818 consacre un livre tout entier à l'organisation administrative du Tibet. Là aussi le droit mongol a été longtemps appliqué, jusqu'à l'époque récente où il a été remplacé par la loi chinoise. C'est du moins ce qu'atteste une description de ce pays, écrite en chinois, traduite en russe et du russe en français, publiée par Klaproth (Paris, 1831, in-8°). D'après l'auteur chinois, le simple meurtre pouvait être racheté par une amende en argent ou en bétail, qui était partagée entre la famille de la victime et l'État. Les brigands et assassins étaient punis de mort après avoir subi la torture. Enfin le voleur était mutilé et tenu de restituer au double. L'inculpé qui n'avait pas été pris en flagrant délit ne pouvait être condamné à mort que s'il avouait son crime. En général, celui qui refusait d'avouer était condamné à une peine plus forte si une preuve du crime venait à se produire. Ces usages sont identiques à ceux des Tartares. Le Tibet et la Mongolie ont toujours été en relations étroites; quand le bouddhisme s'est répandu chez les Mongols, c'est du Tibet qu'il y est venu.

#### IV

Les populations d'origine mongole ne furent pas toutes annexées à la Chine. Plusieurs d'entre elles, au xvii<sup>e</sup> siècle, implorèrent le protectorat russe et font aujourd'hui partie de la Sibérie, du Turkestan russe et même de la Russie méridionale. Comme les Mongols de Chine, les Mongols de Russie gardèrent longtemps leurs coutumes appropriées à leur vie nomade, mais l'influence russe ne tarda pas à pénétrer chez eux. En 1823 elle était déjà assez forte pour que le gouvernement russe songeât à rédiger un nouveau Code pour tous les allogènes de la Sibérie et des provinces ouraliennes. Ce projet n'eut pas de suite, mais une enquête préparatoire avait eu lieu, dont les procès-verbaux donnent les plus précieux renseignements sur l'état moral et social des populations consultées. Ils ont été publiés en 1876, à Varsovie, par le professeur Samokvasov.

Il résulte des déclarations faites par les notables entendus à cette occasion, que les Mongols établis en Sibérie ont toujours conservé leurs

anciennes coutumes, non seulement par la tradition orale, mais aussi par des rédactions faites par ordre du gouvernement russe, par exemple pour les Bouriates, dès le xviii<sup>e</sup> siècle. La dernière rédaction, faite en 1823, reproduit exactement non seulement l'économie générale de la loi des Kalmouks, de 1640, mais encore les détails, et même les termes. La plus grande différence consiste en ce que les Bouriates, tout en reproduisant le tarif des amendes en têtes de bétail, ont indiqué la valeur de ces amendes en monnaie russe, roubles et kopeks. Encore aujourd'hui le mariage consiste dans l'achat d'une femme, moyennant un kalim, qui est payé à tous les parents paternels de celle-ci. Le contrat se passait autrefois entre les deux familles, sans même que les futurs époux fussent consultés, La dot apportée par la femme est devenue de plus en plus importante. Elle est souvent plus forte que le kalim <sup>(1)</sup>. L'ancienne coutume consacrait encore le lévirat, comme la loi de Tchingis-Khan.

On voit encore figurer dans l'enquête de 1823 deux populations importantes de la Sibérie, les Tongouses et les Khirghizes, anciens tributaires des Mongols. Les Khirghizes, d'origine turque, convertis à l'islamisme dès avant l'époque de Tchingis-Khan, sont encore aujourd'hui régis par l'ancienne coutume mongole, avec un très petit nombre de modifications introduites soit par l'influence du Koran, soit par l'exigence du gouvernement russe qui a lutté avec une grande énergie contre les guerres privées, et les razzias connues sous le nom de *baranta*. Le prix du sang (*kun*) n'est plus aujourd'hui qu'une amende payée ou reçue par la tribu tout entière. Au point de vue du prix du sang, la valeur de la femme est la moitié de celle de l'homme. Le taux du kalim est fixé à un certain nombre de têtes de bétail, depuis 10 jusqu'à 100. En principe, la femme kirghize ne peut se marier que dans sa tribu, et cependant il y a empêchement de mariage entre parents de la ligne paternelle, dans les limites fixées par les lois de l'Islam <sup>(2)</sup>.

L'ancien droit mongol, dont nous venons d'esquisser l'histoire, n'est donc pas d'une autre nature que le droit primitif des nations européennes.

<sup>(1)</sup> Voir les textes dans le recueil de Samokvasov, et spécialement l'article de Krol sur le droit matrimonial mongolo-bouriate dans le *Journal du Ministère de la justice*, janvier 1900 (en russe).

<sup>(2)</sup> Les coutumes des Kirghizes ont été rédigées dans les premières années du xviii<sup>e</sup> siècle par ordre du Khan Tiavka.

Elles se trouvent aussi dans le recueil de Samokvasov. Depuis la grande enquête de 1823, il en a été fait d'autres (par A. de Lepchine, trad. française en 1840; et par le général Grodekov; cette dernière a été analysée d'après une traduction allemande, par la *Revue générale de droit*, Paris, 1890).

Il y a beaucoup de traits communs. Nous ne les avons pas signalés. Le lecteur saura bien les reconnaître. Quand l'histoire du droit aura fait de nouveaux progrès, quand elle possédera des points de comparaison plus nombreux, on verra que les anciennes lois, du Nord au Sud et de l'Orient à l'Occident, s'expliquent les unes par les autres, parce qu'après tout elles ont un fond commun, qui est la nature humaine.

R. DARESTE.

---

*VIE DE SAINT LOUIS PAR GUILLAUME DE SAINT-PATHUS, CONFESSEUR DE LA REINE MARGUERITE*, publiée d'après les manuscrits par H.-François Delaborde. Paris, Alph. Picard, 1899. In-8°, xxxii et 166 pages. (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire.)

L'un des ouvrages qui ont le plus contribué à nous faire connaître le caractère de saint Louis et admirer les incomparables vertus de ce grand roi est, à coup sûr, une Vie qui jusqu'à ces derniers temps passait pour une œuvre anonyme et dont la composition était attribuée à bon droit au confesseur de la reine Marguerite. Deux éditions en avaient été données, l'une en 1761, à la suite de la première édition du véritable texte de l'ouvrage du sire de Joinville, l'autre en 1840 dans le tome XX du Recueil des historiens de la France. Ni l'une ni l'autre de ces éditions ne pouvait être regardée comme définitive. La valeur des manuscrits qui nous ont conservé ce précieux document n'avait pas été déterminée et les ressources qu'on en pouvait tirer n'avaient pas été mises à profit.

Il était réservé à M. François Delaborde de discerner les remaniements qu'a subis la rédaction primitive et dont la trace est restée dans le manuscrit français 4976 de la Bibliothèque nationale, et de constater que les deux autres manuscrits n<sup>os</sup> 5722 et 5716 de la même bibliothèque représentent la rédaction révisée. Il a ainsi pu établir sur une base solide un texte qu'il a très judicieusement annoté et qui, à tous égards, constitue une édition définitive.

Mais ce qui donne un prix particulier au travail de M. Delaborde, c'est que, grâce à la perspicacité de cet éditeur, nous savons, à n'en pas douter, quel est l'auteur de la Vie et à quelle source les éléments en ont été puisés.

Au commencement du livre, l'auteur déclare qu'il avait été, pendant



plus de dix-huit ans, confesseur de la reine Marguerite. Or M. Delaborde a déchiffré, sur le folio 15 du ms. 4976, les restes d'un passage que le reviseur en avait fait disparaître. Il y est question d'un touchant récit que la reine Marguerite avait fait à ~~///~~ *Saint Patour*, son confesseur. « Saint Patour » est donc le nom patronymique du confesseur, c'est-à-dire du biographe; c'est une forme ancienne du nom d'une localité appelée aujourd'hui Saint-Pathus, dans le département de Seine-et-Marne. D'autre part, un avocat nommé Maillard, qui a soutenu en 1736 une polémique sur le lieu de naissance de saint Louis, avait consulté un manuscrit dans lequel le confesseur de la reine Marguerite était appelé frère Guillaume<sup>(1)</sup>. En rapprochant ce témoignage des mots *Saint Patour* subsistant au folio 15 du manuscrit 4976, M. Delaborde a cru retrouver dans son intégrité le nom du biographe : frère Guillaume de Saint-Patour, ou, pour adopter la dénomination usuelle, Guillaume de Saint-Pathus<sup>(2)</sup>.

S'il pouvait rester le moindre doute sur la justesse de cette heureuse conjecture, il serait dissipé par la production d'une pièce que j'ai rencontrée dans un registre du Trésor des chartes et dont le texte sera reproduit à la fin de cet article. C'est un acte du 13 mars 1314 (nouv. st.), dans lequel frère Guillaume de Saint-Pathus, de l'ordre des Frères Mineurs, agit en qualité d'exécuteur testamentaire de la reine Marguerite. Il règle avec son collègue, Raoul de Parai, chantre de Meaux, l'emploi d'une rente de 20 livres tournois que, par une charte de la veille, Blanche, fille de saint Louis, avait affectée à la fondation de l'anniversaire de sa mère dans l'abbaye de Saint-Denis. L'acte du 12 mars 1314 montre que Guillaume de Saint-Pathus était honoré de toute la confiance de la princesse Blanche : elle l'avait choisi pour confesseur; il était naturel qu'elle l'invitât à écrire la vie du roi saint Louis, son père.

Le texte qui vient d'être indiqué, d'après un registre du Trésor des chartes, et qui est visé dans un compte de l'année 1316<sup>(3)</sup>, n'est pas isolé.

<sup>(1)</sup> *Mercur de France*, juin 1736, p. VIII.

<sup>(2)</sup> La forme SAINT-PATHUS était déjà reçue au XIII<sup>e</sup> siècle. On en trouvera un exemple à l'Appendice, dans une charte de 1274 conservée au Musée Condé (CB. 1) : plusieurs membres de la famille dite de *Sancto Pathusio*, peut-être celle de l'historien, y figurent comme propriétaires de biens situés à Nanteuil-le-Haudouin. — Deux autres chartes,

également publiées à l'Appendice, nous offrent les formes « *Guillelmus de Sancto Patasio* », et « *Guillaume de Saint Patu* ».

<sup>(3)</sup> « *Compotus thesaurariorum de termino Sancti Johannis Baptiste ccc° sexto decimo . . .* » Ms. français 20683 de la Bibl. nat. Sur le segment de compte numéroté 17 on lit : « *transcriptum litterarum executorum dicte regine [Margarete], videlicet magistri Radulphi de Paredo, cantoris ad presens Meldensis,*

Je sais que M. François Delaborde a récemment découvert plusieurs autres pièces qui nous révéleront de nouvelles particularités sur la vie de Guillaume de Saint-Pathus.

L'identité du confesseur de la reine Marguerite est donc complètement établie, et c'est en toute sécurité qu'on doit accepter le nom de Guillaume de Saint-Pathus mis par M. Delaborde en tête de son édition de la Vie de saint Louis.

On doit faire le même accueil à la solution que le clairvoyant éditeur a proposée pour un problème depuis longtemps resté en souffrance. A l'aide d'arguments habilement développés, M. Delaborde a démontré que la Vie de saint Louis, telle que nous la possédons, n'est qu'une assez mauvaise traduction d'un original latin. Rien n'est plus certain. Je viens, en effet, de retrouver au moins une partie de cet original latin. Je puis en deux mots rendre compte de la trouvaille.

Le Nain de Tillemont, dont on ne saurait trop admirer l'érudition et la critique, passant en revue les auteurs anciens qui ont travaillé sur l'histoire de saint Louis, parle, dans les termes suivants, d'un contemporain de Guillaume de Nangis :

Il faut mettre vers le même temps un sermon latin, fait à la mode du temps, dont nous avons un extrait tiré d'un manuscrit de l'église de Chartres. Ce sermon est fait après la canonisation de saint Louis, et avant la mort d'Édouard I<sup>er</sup>, roy d'Angleterre, qui arriva le 7 juillet 1307. Ce sermon nous apprend diverses choses qui ne sont point dans les imprimez; tirées sans doute des informations faites pour la canonisation de saint Louis, lesquelles il cite. Il cite particulièrement la déposition de l'évêque d'Évreux. Il appelle la reine Marguerite, morte alors, sa bonne dame<sup>(1)</sup>.

L'extrait de sermon auquel Le Nain de Tillemont fait allusion se trouvait au folio 587 de celui de ses registres qu'il avait coté D et que nous ne possédons plus. C'était, selon toute apparence, le même extrait dont Menant, auditeur et doyen de la Chambre des comptes, dut la communication à Vyon d'Hérouval et qu'il copia dans un de ses recueils intitulé *Singularités historiques*. Les *Singularités historiques* de Menant ont disparu, comme le registre D de Le Nain de Tillemont; mais elles étaient, au siècle dernier, dans la bibliothèque des Célestins de Paris, et Fontanieu y put faire copier le fragment du sermon sur saint Louis, pour l'insérer dans un de ses portefeuilles<sup>(2)</sup>. Ce qui prouve que le texte de

et fratris Guillelmi de Sancto Patasio, confessoris dicte domine Blanche, [amitte regis], de concessione et assignatione predicti redditus. . . »

<sup>(1)</sup> *Vie de saint Louis*, t. V, p. 257.

<sup>(2)</sup> Bibliothèque nationale, ms. français 7584 des Nouvelles acquisitions, fol. 257 et suiv. Ce volume répond aux anciens portefeuilles 40 et 41 de Fontanieu.

Fontanieu est bien celui que possédait Le Nain, c'est qu'on y trouve toutes les particularités signalées par celui-ci, notamment un renvoi à la déposition de l'évêque d'Évreux et la phrase : *Narravit mihi bona domina mea regina Margareta*, qui avait attiré l'attention de Le Nain.

La façon dont l'auteur du sermon parle ici de la reine Marguerite me fit supposer qu'il devait en avoir été le confesseur, et cette hypothèse m'inspira un vif désir de retrouver le manuscrit qui était au xvii<sup>e</sup> siècle dans la bibliothèque de la cathédrale de Chartres; je le reconnus sans peine dans le volume qui porte aujourd'hui le n<sup>o</sup> 226 à la bibliothèque municipale de Chartres : volume écrit au xiv<sup>e</sup> siècle, dans lequel les auteurs du Catalogue publié en 1890<sup>(1)</sup> ont signalé, au folio 166, le thème d'un sermon, ou panégyrique de saint Louis prononcé entre 1297 et 1307 et dont l'auteur avait connu la veuve du roi.

Je n'ai pas examiné ce manuscrit à fond<sup>(2)</sup>, et je laisse à M. François Delaborde le soin d'en tirer ce qu'il peut contenir de neuf et d'original pour l'histoire de saint Louis; je m'en servirai seulement pour contrôler les extraits que contiennent les portefeuilles de Fontanieu, et qui suffiront pour faire apprécier le caractère du sermon.

Que le sermon soit l'œuvre de Guillaume de Saint-Pathus, c'est ce qui résulte d'une double particularité.

L'auteur du sermon avait été au service de la reine Marguerite, sa bonne dame, comme il l'appelle à propos d'une confidence qu'il en avait reçue et que nous devons lui savoir gré de nous avoir communiquée :

*Narravit michi bona domina mea regina Margareta, uxor sua, quod, in diebus quibus, ut dictum est, continere consueverat, aliquando fessus de negociis, pro recreatione, ad locum ubi domina regina et liberi sui erant declinabat, et simul sedentibus rege et regina, rex sanctus et castus, loquendo cum domina, in terram oculos defigebat; quo viso frequenter, timens domina ne esset offensus contra eam, sibi dixit : « Domine, quid est hoc? Vos non vultis me respicere. Feci ego aliquid quo contra me sitis offensus? » — « Domina, non », respondit. — « Quare ergo non respicitis me? » dixit domina. — Respondit : « Quia non est bonum respicere quod homo non vult emere<sup>(3)</sup>. »*

Dans un autre passage du sermon, on voit que le prédicateur avait eu à sa disposition les enquêtes faites en vue de la canonisation de saint

<sup>(1)</sup> *Catal. des mss. des bibliothèques des départements*, t. XI, p. 114.

<sup>(2)</sup> Je serai seulement observer que le manuscrit se termine par deux pièces importantes non relevées dans le Catalogue : ce sont les deux sermons prononcés en 1297 par le pape Boniface VIII

en l'honneur de saint Louis, sermons dont M. de Wailly regrettait de n'avoir pas trouvé de textes manuscrits et qu'il a reproduits dans le *Recueil des historiens* (t. XXIII, p. 148 et 152), d'après l'ancienne édition de Claude Ménard.

<sup>(3)</sup> Ms. de Chartres, fol. 172 v<sup>o</sup>.

Louis ; il s'en est servi pour indiquer la catégorie à laquelle appartenait chacun des miracles sur lesquels furent recueillies les dépositions de 330 témoins :

Secundo describitur beatus Ludovicus ut famosus sinceritate conversationis moralis, cum dicitur clarissimus. Fuit enim clarus in meritis virtuosus . . . ; sed fuit clarissimus miraculis prodigiosis, quia ad ejus invocationem sunt sanati alienati mente III, aridi menbris II, ab aque inundantis periculo II, contracti curati VI, curvi erecti II, claudi recuperaverunt gressum VI, ceci visum III, febricitantes continua sanati III, a febre quartana III, fistulati III, a gutta for<sup>ma</sup> I, muti recuperaverunt verbum II, paralitici curati XVI, a struma super oculum et in gutture II, a scrofulis I, surdus recepit auditum I, a timore sil<sup>7</sup> (*sic*) et dolore III, mortui suscitati sunt duo. Hec LX<sup>(1)</sup> miracula sunt probata legitime per CCCXXX testes, et a Romana curia examinata diligentissime et etiam approbata<sup>(2)</sup>.

Il avait assurément sous les yeux la déposition de Nicolas d'Auteuil, évêque d'Évreux, quand il citait le passage de cette déposition relatif à la dépense qu'avaient entraînée les fondations pieuses et charitables de saint Louis :

. . . que omnia opera fecit fieri rex beatus. Constiterunt dicto regi, estimatis omnibus que sunt ibi posita de bonis ipsius regis, tum in fundis locorum, tum in edificiis, tum in redditibus eis datis, usque ad summam ducentarum milium librarum turonensium et amplius, ut dicebat episcopus Ebroicensis, testis XIII, requisitus per juramentum<sup>(3)</sup>.

Est-il nécessaire de rappeler qu'une copie des enquêtes avait été remise entre les mains de Guillaume de Saint-Pathus, confesseur de la reine Marguerite, et que ce religieux la déposa au couvent des Cordeliers de Paris<sup>(4)</sup> ?

<sup>(1)</sup> Le ms. portait primitivement LXV. Les miracles dont la relation est contenue dans le texte français du Confesseur sont bien au nombre de 65. Ici le total a été ramené à 60 pour être mieux en rapport avec le détail qui précède.

<sup>(2)</sup> Ms. de Chartres, fol. 166 et v<sup>o</sup>.

<sup>(3)</sup> Ms. de Chartres, fol. 171 v<sup>o</sup>. — Ce passage est ainsi traduit dans la Vie française (éd. Delaborde, p. 88) : « Lesqueles oevres, entre les autres que li benoiez rois fist fere, li coustèrent, toutes choses prisiées qui es dites mesons et es sainz liex furent mises des biens de celui roy, que el fons des liex, que es edifices, que es rentes que il leur donna, jusques a la somme de deus cenz mille livres de

tornois et plus. » — Le traducteur a laissé de côté les mots « ut dicebat episcopus Ebroicensis, testis XIII, requisitus per juramentum. » — Il s'agit ici, non pas de l'enquête sur les miracles, mais de l'enquête sur la vie de saint Louis, à laquelle il est fait allusion dans un autre passage du sermon (fol. 166 v<sup>o</sup>) : « Hec omnia patent in vita probata per XXXVIII testes sollempnes, et est per curiam approbata. » Une liste de 39 témoins, sur laquelle l'évêque d'Évreux est au troisième rang, se trouve en tête de la Vie française de saint Louis par le Confesseur (éd. Delaborde, p. 7-11).

<sup>(4)</sup> Vie de saint Louis, éd. Delaborde, p. 4 et 5.

Mais ce qui achève de démontrer que le sermon est bien l'œuvre de Guillaume de Saint-Pathus, c'est que les passages les plus importants de ce sermon se retrouvent littéralement traduits en français dans la Vie de saint Louis que M. François Delaborde avait reconnue être la traduction d'un texte latin de Guillaume de Saint-Pathus.

On en jugera par la juxtaposition de ce qui est dit, d'une part, dans le sermon latin, et, d'autre part, dans la Vie française, au sujet d'une sentence de la cour du comte d'Anjou, qui fut cassée par la cour du roi, et des mesures prises par saint Louis pour s'opposer à la construction du château de Castelréal en Périgord :

*Sermon.*

« In cathedra seniorum laudent eum » (Ps., CVI, 32). Cathedra enim seniorum est equa sententia sapientum et discretorum. In cathedra igitur seniorum laudatur qui de equativa justitia ab omnibus commendatur. Hanc habuit beatus Ludovicus, sicut patet per hec exempla et alia multa. Cum olim questio esset orta inter dominum Karolum, comitem tunc Andegavensem, et quemdam militem, avunculum comitis Vindocinensis, super quodam castro, et questio hujusmodi ageretur in curia ipsius comitis Andegavensis, et in eadem curia, presente eodem comite, lata fuisset sententia contra ipsum militem supradictum, idem miles, dicens iniquum esse judicium, ab eadem sententia ad predictum regem Francie appellavit.

Predictus vero dominus Karolus, indignatus quod appellaverat, et quod dicebat judicium curie sue esse falsum seu iniquum, capi fecit dictum militem et in carcere detruidi ac in carcere detineri, ita quod, licet amici et consanguinei dicti militis requirerent dictum militem, volentes cavere pro eo, prout justum esset, ipse tamen comes eum restituere recusavit, prout hec recitabantur ab ipsis partibus coram dicto rege, quando tractabatur causa appellationis ejusdem.

Ante autem quam ageretur causa coram rege, accessit ad ipsum regem

*Vie française.*

Comme question fust, piece a, meue entre le devant dit monseigneur Challes, conte d'Anjou, et un chevalier, oncle du conte de Vendosme, d'un chastel, et la dite question eust esté demenee en la court du dit monseigneur Challes conte, et sentence eust esté donnée contre le dit chevalier en cele meesmes court, present le dit monseigneur Challes, le dit chevaliers disanz que li jugemenz n'estoit pas droituriers, apela au roy de France de cele sentence.

Mès li devant diz monseigneur Challes ot desdaing de ce que il avoit apelé et que il disoit que li jugemenz de sa court estoit faus et desleel; il fist prendre le chevalier et metre en prison et estre tenu, si que, tout fust il ainsi que les amis du chevalier le requessent, qui vouloient donner bonne caucion ou bons pleges pour lui, selon ce que droit fust, non pourquant li quens le refusa a rendre, si comme ces choses estoient recordées devant le benoiet roy, quant l'en tretoit la cause de cel apel.

Et ainçois que la cause de l'apel fust portée devant le benoiet roy, un es-

quidam scutifer dicti militis, et significavit ipsi regi omnia supradicta.

Propter quod dictus rex fecit per suas litteras dictum dominum Karolum ad sui presenciam evocari. Qui cum venisset ad eum, multum improperavit sibi ipsumque redarguit de eo quod capi fecerat predictum militem appellantem, dicens quod unus rex debebat esse in Francia, et quod non crederet quod, quia frater ejus erat, sibi parceret in aliquo contra justitiam, et precepit sibi quod liberaret militem supradictum, ut appellationem suam posset libere prosequi coram eo.

Cumque dictus miles fuisset liberatus de carceribus comitis, accessit ad presenciam ipsius regis, et quia dictus dominus Karolus adduxerat secum multos consiliarios et advocatos de partibus Andegavie, nichilominus habebat in consilio suo multos et meliores de Parisius, dictus miles videns eos congregatos coram rege, dixitque regi quod non esset homo sue conditionis qui non posset timere si haberet tot et tantos et ita sapientes adversarios contra se. Unde petiit a rege quatinus sibi de advocatis provideret, maxime quia, ut dicebatur, alios habere non poterat, aut propter timorem dicti comitis aut propter favorem ipsius.

Unde dictus rex quosdam sapientes ad consilium ipsius militis deputavit, fecitque eos jurare quod fidele consilium in dicto negotio eidem militi exhiberent. Et tandem, cum questio fuisset diutius agitata in curia ipsius regis, ad ultimum fuit lata sententia pro milite supradicto, et quassata fuit sententia curie comitis supradicti. Et de hoc fuit multum commendatus dictus rex, qui nullam personam in judiciis acceptabat.

Cum dominus Odoardus, nunc rex Anglie, sed tunc vivente domino Hen-

cuier du dit chevalier vint jusques a la presence du benoiet roi et li senescia toutes les choses desus dites.

Pour laquele chose, li benoiez rois fist mander par ses letres monseigneur Challes qu'il venist devant lui. Et quant il vint devant lui, il le blama moult et le reprist de ce que il avoit fet prendre le dit chevalier qui apeloit, et li dist que il devoit estre un roi en France<sup>(1)</sup>, et que il ne creust pas, pour ce que il estoit son frere, que il l'espargnast contre droite justise en nule chose; et lors li commanda que il delivrast le chevalier, si que il peust parsivre franchement son apel devant lui.

Et quant li chevaliers fu delivré de la prison du conte, il vint en la presence du benoiet roy. Et pour ce que monseigneur Challes avoit amené avec soi plusieurs conseillers et avocaz des parties d'Anjou, et avecques ce il avoit plusieurs de son conseil de touz les meilleurs de Paris, et quant li chevaliers les vit assemblez contre soi, il dist au benoiet roy que il ne seroit nul home de sa condicion qui ne peust douter, se il avoit tant et si granz et si sages avversaires contre lui. De quoi il requist au benoiet roy que li li feist avoir conseil et avocaz, meesmement que, si comme l'en disoit, il ne pooit autres avoir pour la poor du dit conte ou pour sa faveur.

De quoi il avint que li benoiez rois ordena aucuns sages au conseil du chevalier, et leur fist jurer qu'il metroient loial conseil en la besoigne du dit chevalier. Et a la parfin, comme la dite cause eust esté moult longuement demenée en la court du benoiet roy, au derrenier, sentence fu donnée pour le chevalier, et la sentence de la court le conte fu cassée. Et de ce fu moult loé li benoiez rois, qui n'acceptoit la persone de nul es jugemenz.

Comme monseigneur Odouart, ores rois d'Angleterre, el tens que monsei-

<sup>(1)</sup> Le sens du texte latin est : « qu'il ne devait y avoir qu'un roi en France. »

rico rege Anglie patre suo, dominus Vasconie, fecisset fundari quoddam castrum in dyocesi Petragoricensi quod vocabatur Castrum Regale, quod abbas Sarlatensis dicebat fieri in sui prejudicium, et hoc abbas dicti monasterii ad prefati regis notitiam detulisset, ipse rex fecit moneri per nuncios suos rectores dicti operis et operarios, primo, secundo et tertio, quod in opere non procederent, donec cognitum esset an in prejudicium dicti abbatis fieret dictum castrum. Et quia non cessaverunt ab opere ad monitionem ipsius, dictus rex mandavit dictum castrum et quidquid erat ibi factum dirui et penitus demoliri per Radulphum de Trapis, tunc senescallum Petragoricensem, dictusque Radulphus retulit postmodum coram rege quod juxta mandatum suum diruerat seu dirui fecerat dictum castrum<sup>(2)</sup>.

gneur Henri, roy d'Engleterre, son pere, vivoit encore et estoit sires de Gascoigne<sup>(1)</sup>, eust fet fonder un chastel en la diocèse de Pierregort, qui estoit apelé le Chastel Roial, que li abbes de Sarle disoit qui estoit fet en son prejudice, et comme li abbes de la dite abeie eust ce aporté a la connoissance du benoiet roy saint Loys, il fist amonester par ses messages les gouverneurs de la dite oeuvre et les ouvriers, premiere foiz, seconde foiz et tierce foiz, que il n'alassent plus avant en l'uevre devant dite, devant a ce que l'en eust conneu a savoir mon se le chastel estoit fet en prejudice du dit abbé. Et pour ce que il ne cesserent pas de l'uevre pour son amonestement, li benoiez rois manda que le chastel et quant qu'il y avoit fet fust depecié et du tout en tout estre mis a neent par Raoul de Trapes, adonques seneschal de Pierregort, et li diz Raous raporta après ce devant le saint roy que li chastiax estoit touz depecié selon son commandement<sup>(3)</sup>.

Il est de toute évidence que le texte latin ci-dessus transcrit est l'original de la Vie française, et il n'est pas téméraire de supposer que Guillaume de Saint-Pathus, après avoir composé en latin une Vie de saint Louis, dont la traduction française nous est parvenue, en détacha des fragments pour former le sermon qui est dans le manuscrit 226 de la bibliothèque de Chartres et dont nous avons des morceaux à Paris dans les portefeuilles de Fontanieu.

Le texte latin de la Vie de saint Louis, par Guillaume de Saint-Pathus, n'a donc pas disparu sans que des fragments nous en soient parvenus. Le manuscrit de Chartres et celui de Fontanieu qui en dérive ne sont pas même seuls à nous en avoir sauvé quelques débris. Ce texte latin, ou tout au moins le sermon, a été mis à profit par Yves, moine de l'abbaye de Saint-Denis, pour composer la grande compilation qu'il offrit à Philippe le Long<sup>(4)</sup>. Je citerai comme exemple l'histoire du che-

<sup>(1)</sup> Ceci est un contresens. Le traducteur n'a pas vu que les mots *dominus Vasconie* s'appliquaient, non pas au roi Henri, mais au prince Édouard.

<sup>(2)</sup> Ms. de Chartres, fol. 168 v°.

<sup>(3)</sup> Éd. Delaborde, p. 140-142 et 146.

<sup>(4)</sup> Voir la notice consacrée à cette compilation dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, t. XXI, 2<sup>e</sup> partie, p. 249.

valier que Charles, comte d'Anjou, avait fait emprisonner pour l'empêcher de porter un appel à la cour du roi.

*Guillaume de Saint-Pathus.*

Ipsumque redarguit de eo quod capi fecerat predictum militem appellansem, dicens quod unus rex debebat esse in Francia et quod non crederet quod, quia frater ejus erat, sibi parceret in aliquo contra justitiam, et precepit sibi quod liberaret militem supradictum, ut appellationem suam posset libere prosequi coram eo <sup>(1)</sup>.

*Le moine Yves.*

... Quem in sui presencia constitutum eo quod militem appellansem in carcere detineret multum redarguit, dicens ei quod unus rex debebat esse in Francia, et quod non crederet quod, quia frater ejus erat, parceret sibi in aliquo contra justitiam, precipiensque ei ut militem liberaret, ut appellationem suam posset libere prosequi coram eo... <sup>(2)</sup>.

Un autre exemple de ce genre d'emprunts nous est fourni par ce qui est dit dans l'un et l'autre ouvrage du refus que fit saint Louis de se rembarquer après les premiers désastres des croisés en Égypte :

Dixit quod ipse duxerat militiam suam secum, et volebat eam reducere secum si posset, vel capi vel mori cum eis <sup>(3)</sup>.

Dicens quod militiam suam, quam secum duxerat, secum reduceret, si valeret, cum eis que capi sive mori volebat <sup>(4)</sup>.

Les rapports qui existent entre la compilation du moine Yves et les récits de Guillaume de Saint-Pathus n'avaient pas échappé à Le Nain de Tillemont, qui s'exprime ainsi à ce sujet <sup>(5)</sup> : « Nous avons dans Du Chesne un écrit sur les vertus de saint Louis, dont on ne marque point l'auteur, mais seulement que c'estoit un moine de Saint-Denys, ce qui est visible par le soin qu'il a de recommander la dévotion de saint Louis pour le monastère. . . Il semble avoir voulu abrégé la Vie de saint Louis écrite en françois par le confesseur de Marguerite. »

Les observations qui viennent d'être présentées peuvent se résumer en quelques mots :

Blanche, fille de saint Louis, a chargé son confesseur Guillaume de Saint-Pathus, de l'ordre des Frères Mineurs, d'écrire la vie de son père. Ce religieux avait été le confesseur de la reine Marguerite, qui le désigna avec Raoul de Parai, chantre de Meaux, pour être son exécuteur testamentaire. Il a composé en latin une Vie du saint roi, qui ne nous est point parvenue sous sa forme originale, mais dont il existe une an-

<sup>(1)</sup> Ms. de Chartres, fol. 168 v°. — <sup>(2)</sup> *Recueil des histor.*, t. XX, p. 54. — <sup>(3)</sup> Ms. de Chartres, fol. 170. — <sup>(4)</sup> *Recueil des histor.*, t. XX, p. 55. — <sup>(5)</sup> *Vie de saint Louis*, t. V, p. 395.



cienne traduction française. Des fragments du texte latin sont entrés dans un sermon de ce même Guillaume de Saint-Pathus, qu'un manuscrit de Chartres nous a conservé et dont il y a des extraits dans un des portefeuilles de Fontanieu.

Le texte latin de Guillaume de Saint-Pathus a été connu d'Yves, moine de Saint-Denis, auteur d'une grande compilation historique dédiée à Philippe le Long.

L. DELISLE.

## APPENDICE.

### I

*Charte de Philippe le Bel (mars 1314, n. st.) confirmant deux actes relatifs à la fondation de l'anniversaire de Marguerite, sa grand'mère, dans l'église de Saint-Denis.*  
— Y sont insérées : 1° une charte de Blanche, fille de saint Louis (21 mars 1314, n. st.); 2° une charte de Raoul de Parai, chantre de Meaux, et de frère Guillaume de Saint-Pathus, de l'ordre des Frères Mineurs, exécuteurs testamentaires de la reine Marguerite, femme de saint Louis (22 mars 1314, n. st.).

Ph. Dei gratia Francorum rex. Notum facimus universis presentibus et futuris nos infra scriptas vidisse litteras in hec verba :

Nous Blanche, fille monseigneur saint Loys, jadis roy de France, faisons asavoir a touz ceus qui ces presentes lettres verront que, comme il soit ainsi que nostre très chiers sires Ph., par la grace de Dieu roy de France, nous ait amorti v° xxiii livres et xv sous de tournois, desqueles nous achetemes iii° xxiii livres xv sous tournois de noble dame de Soilli, et ii° livres de tournois de noble homme Jehan, conte de Foureis, si comme il appert par les lettres nostre seigneur le roy de France dessus dit, et il nous ait semblé que nous feussions tenue a nostre très chière dame et mère la royne de France, Marguerite de bonne memoire, entour iiiii° livres de parisis, ja soit ce que plusieurs bonnes personnes nous deissent que nous n'i feussions de riens tenue; toutes voies, nous, desiranz le profit de [l'ame de] nostre très chière dame et mère sus dite et de la nostre, et pour le plus seur, nous aus executeurs de nostre très chière dame et mère sus dite, en paiement et recompensacion des dites iiiii° livres parisis, se nous y estions tenue, assenons, par la teueur de ces presentes lettres, xx livres parisis de annuel et perpetuel rente amortie, a penre chascun an, par eus ou par ceus qui auront cause d'eus, au Temple a Paris, ou la ou le tresor monseigneur le roy de France sera ou tèmps a venir, au terme de la Touz Sains, des xxxii livres x sous tournois contenues en la somme des iii° xxiii livres xv sous tournois que nous achetemes de la dame de Soilli dessus dite, et nous sont deues au dit terme de la Touz Sains ou dit tresor monseigneur le roy; et prions a mestre Raoul de Paroy, chantre de Miaus, et frère Guillaume de Saint Patu, de l'ordre des Frères Meneurs, nostre confessor, executeurs de nostre chière dame dessus dite, que il assignent, se il leur plest, les dites xv livres parisis de rente au couvent des moines de l'église de monseigneur saint Denis en France, pour faire en la dite eglise l'anniversaire de nostre chière dame et mère sus dite, et de ses enfans, qui laienz gisent, chascun an pardurablement, landemain de la

festé monseigneur saint Thomas l'apostre; et des dites xx livres paris soit mises, se il plect aus diz executeurs, en pitance au couvent de laiencz xii livres paris, et en luminaire viii livres paris; et prometons que contre ceste assignacion par nous ne par autres nous ne venrons ou temps a venir. Et supplions a très haut et très excellent prince nostre très chier et très redouté seigneur le roy de France dessus dit, que il vueille agreer et confermer par ses lettres ceste sus escripte assignacion, et l'assignacion faite par les executeurs dessus diz des dites xx livres paris dessus dites, en la manière comme nous le requerons par ces presentes lettres. En tesmoing de laquele chose, nous avons mis en ces presentes lettres nostre seel, faites l'an de grace m ccc xiii, le xxi<sup>e</sup> jour de mars.

Item alias in hec verba :

Universis presentes litteras inspecturis Radulphus de Paredo, cantor Meldensis, et frater Guillelmus de Sancto Patusio, ordinis Fratrum Minorum, executores inclite recordationis domine Margarete, quondam regine Francorum, salutem in Domino. Noveritis quod, cum illustris domina Blanca, sanctissimi Ludovici quondam regis Francorum et bone memorie domine Marguarete predictae filia, a nobili domina Marguareta de Bomez, domina de Sulliac, trecentas viginti tres libras et quindecim solidos turonensium annui et perpetui redditus, et ducentas libras a nobili viro domino Johanne, comite Foresii, quas pecunie summas predicti nobiles in thesauro domini regis Francorum habebant et percipiebant annuatim, perpetuo comparasset, assumendas annuatim et im perpetuum in predicto thesauro domini regis Francorum et successorum ejusdem, ubicumque dictum thesaurum contigerit transportari; quas quidem quingentas viginti tres libras et quindecim solidos turonensium prefatas dominus rex Francorum voluit et concessit ut dicta domina Blanca, seu causam ab ea habituri, possiderent et tenerent im perpetuum, sine coactione ponendi extra manum suam, prout in litteris prefati domini regis super hoc confectis plenius continetur, et dicta domina Blanca executoribus testamenti domine matris sue predictis, nomine executorio, de prefata summa pecunie, in dicto thesauro domini regis debita, concesserit et assignaverit viginti libras parisiensium annui et perpetui redditus, capiendas in thesauro domini regis superius memorato, juxta tenorem contentum in litteris domine Blanche predictae; nos executores prefati, de consensu et voluntate predictae domine Blanche, et ob causam in litteris ejusdem domine plenius contentam, concessimus et assignamus dictas viginti libras parisiensium, nobis a dicta domina assignatas, conventui monasterii Beati Dyonisii in Francia, annuatim im perpetuum possidendas et percipiendas ad terminum Omnium Sanctorum, videlicet duodecim libras parisiensium pro pitancia conventui, et octo libras parisiensium pro luminari, in die anniversarii prefate domine regine Margarete, celebrandi in crastino beati Thome apostoli annis singulis, inibi faciendis. In cujus rei testimonium, ad requisicionem prefate domine Blanche, presentibus litteris apposuimus nostra sigilla. Actum Parisius, xxii die [mensis marci], anno Domini m<sup>o</sup> ccc<sup>o</sup> xiii<sup>o</sup>.

Nos autem, premissa omnia et singula rata et grata habentes, ea volumus, laudamus, approbamus, et ex certa sciencia, tenore presencium, auctoritate regia confirmamus, et concedentes abbati et conventui monasterii sancti Dionisii predicti ut dictas viginti libras parisiensium singulis annis im perpetuum, in prefato termino, super et in thesauro nostro percipiant et habeant absque coactione ponendi extra manum suam, aut proinde nobis aut nostris successoribus prestandi quamcunque financiam, damus nostris modernis et qui pro tempore fuerint thesaurariis, presentibus in mandatis, ut im perpetuum ipsis religiosis, singulis annis, in dicto ter-

mino, satisfaciens de premissis. Quod ut robur obtineat perpetue firmitatis, presentes litteras nostri sigilli fecimus appensione muniri. Actum Parisius, anno Domini m° ccc° xiiii°, mense marcio.

« Registre XLIX du Trésor des chartes, n° 204. »

## II

*Échange de biens situés à Nanteuil-le-Haudoin, conclu entre Geoffroi, Jean et Mahaud de Saint-Pathus, d'une part, et Thibaud, sire de Nanteuil, archidiaque de Troyes, d'autre part (novembre 1274).*

Omnibus presentes litteras inspecturis. . . officialis curie. . . archidiaconi Meldensis, salutem in Domino. Notum facimus quod, coram Jacobo de Hoyo, clerico nostro jurato, ad hoc a nobis specialiter misso, cui quantum ad hec fidem adhibemus pleniorum, constituti, Gaufridus de Sancto Pathusio, Johannes, ejus frater, domicella Emelina, uxor dicti Gaufridi, et domicella Mathildis, soror dictorum Gaufridi et Johannis, asseruerunt et recognoverunt quod, cum ipsi haberent, tenerent et possiderent pro indiviso, jure hereditario, res infra scriptas et nominatas, videlicet in villa de Nantholio Hoduini, singulis annis, duobus terminis, scilicet quolibet anno in festo beati Remigii in capite octobris et in medio mensis maii, octavam partem census communis; item singulis annis circiter quinque sextaria bladi ibernagii cujusdam redditus qui vocatur barnage, etc. . . ; iidem Gaufridus, Johannes, Emelina et Mathildis, coram prefato nostro clerico, omnes et singulas res supradictas dederunt, concesserunt et quittaverunt im perpetuum dicto magistro Theobaldo, domino de Nantholio, archidiacono Trecensi, in verum et purum excambium seu veram et puram permutationem, sine soltis et sine aliqua remuneratione aut recompensatione factis sive in futurum faciendis, tenendas habendas et possidendas im perpetuum a dicto magistro Theobaldo, et ejus heredibus seu causam ab eo habentibus, quittas et liberas ab omni onere et obligatione qualibet, pro rebus infra scriptis que quondam fuerunt domine Sanctisme de Warru, in villa de Boissiac. . . Datum anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo quarto, mense novembri.

*DIE GRIECHISCHEN TEMPEL IN UNTERITALIEN UND SICILIEN, von Robert Koldewey und Otto Puchstein. 2 vol. in-fol., Acker und Co., Berlin, 1899. (Tome I, texte, 233 pages, 165 figures dans le texte. Tome II, 29 planches, dont une en couleur.)*

DEUXIÈME ARTICLE<sup>(1)</sup>.

La suite de monographies qui forme la partie la plus considérable du livre de MM. Koldewey et Puchstein ne se prêterait pas à un compte rendu détaillé; celui-ci, s'il visait à suivre pas à pas les deux auteurs dans

<sup>(1)</sup> Voir le numéro de mars, p. 167.

leurs descriptions, risquerait d'avoir presque la même étendue que les pages qu'il prétendrait analyser. Aucune de ces études n'est à négliger pour un lecteur curieux. Il n'en est pas qui ne contienne quelque observation intéressante et quelque fait nouveau; mais ces observations originales et ces faits notés ici pour la première fois sont en telle quantité que l'on se voit contraint d'en passer sous silence le plus grand nombre, quand on essaie de donner une idée du mérite de l'ouvrage et du profit qu'il est possible d'en tirer. Il n'y a donc qu'un parti à prendre, c'est de se borner à signaler les plus importants des résultats ainsi obtenus, ceux qui contredisent les opinions accréditées et qui permettent d'attribuer à quelque édifice célèbre une date mieux établie ou un caractère différent de celui que l'on s'était, jusqu'à présent, accordé à lui reconnaître, faute de l'avoir examiné d'assez près.

Avant de franchir le détroit de Messine pour débarquer en Sicile, les auteurs passent en revue tout ce qu'il y a, dans l'Italie méridionale, de restes des temples qui ont été édifiés avant que cette contrée eût été conquise par Rome, qui l'ont été quand on avait encore le droit de l'appeler la Grande-Grèce. Nous ne nous arrêtons pas à l'étude, pourtant fort digne d'attention, qu'ils consacrent au double temple de Locres, à cet édifice d'ordre ionique, le seul de ce style que l'on rencontre en Italie, qui a été bâti, au v<sup>e</sup> siècle, sur le site même d'un temple plus ancien dont il ne subsiste que les fondations. M. Koldewey n'est pas tout à fait d'accord avec MM. Petersen, Paolo Orsi et Dœrpfeld, qui ont fait les fouilles et qui, les premiers, ont essayé de s'orienter parmi les restes superposés de ces deux constructions<sup>(1)</sup>; mais, sans les figures, il serait difficile de se rendre compte des dispositions supposées sur lesquelles porte le débat. Nous avons hâte d'arriver à ces temples de Poseidonia ou Pæstum qui ont été si souvent visités, mesurés et dessinés. Sur l'un au moins d'entre eux, édifice énigmatique qui avait fort embarrassé les architectes, ses prédécesseurs, il est arrivé à des conclusions qui lui sont propres et qui paraissent assez fortement justifiées pour avoir chance d'être généralement acceptées.

<sup>(1)</sup> Dans tout ce compte rendu, c'est toujours M. Koldewey que nous citerons seul, quoique M. Puchstein ait été, comme nous l'avons rappelé dans notre premier article, le principal rédacteur du texte. Rien n'est plus loin de notre pensée que de vouloir diminuer la part qui a été prise par le savant archéologue à la préparation et à l'élaboration de

l'œuvre commune; mais il serait vraiment fastidieux d'avoir à répéter les deux noms à propos de chaque citation, et l'on ne saurait nier d'ailleurs que, dans un livre de ce genre, la principale responsabilité des observations enregistrées et des opinions émises appartienne à l'homme du métier, à l'architecte.

Cet édifice est celui que les architectes français, depuis plus d'un siècle, appellent d'ordinaire *La Basilique* et que M. Koldewey désigne ainsi : l'*Ennéastylos archaïque et son autel*. Il ne saurait proposer une autre dénomination. Rien n'est venu, jusqu'à présent, permettre une conjecture sur le nom de la divinité à laquelle le temple était dédié. On avait voulu voir dans ce bâtiment, à cause de la singularité de son plan et de diverses autres particularités, un monument de l'architecture civile, une grande salle où le peuple se serait réuni et où aurait été rendue la justice<sup>(1)</sup>. Cette idée, il faut y renoncer. La ruine est bien celle d'un temple, d'un temple périptère qui avait neuf colonnes en façade et dix-huit sur les grands côtés. Ce qui suffirait à le démontrer, c'est l'existence,

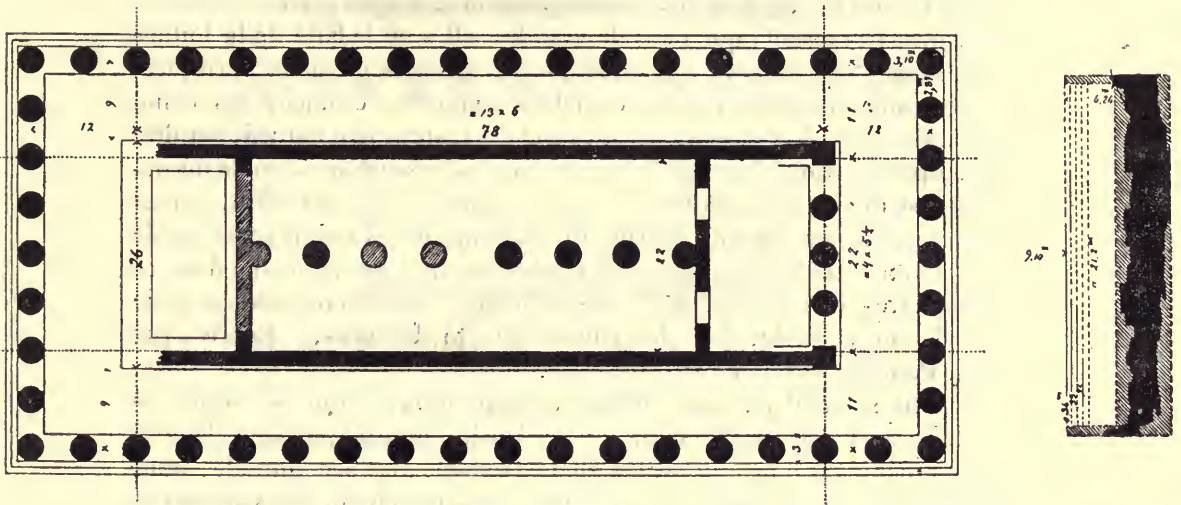


Fig. 1. — L'Ennéastylos et son autel (Koldewey, fig. 15). Plan restauré.

à 9 m. 10 en avant du front oriental, de l'autel des sacrifices (fig. 1)<sup>(2)</sup>. Là, cet autel est à la place même où nous le retrouverons devant la plupart des temples de la Sicile. On le reconnaît dans un massif de

<sup>(1)</sup> Nous avons, à propos de la prétendue *Basilique*, partagé l'erreur commune (*Histoire de l'art*, t. VII, p. 560, note 1). Nous ne faisons aucune difficulté de reconnaître que nous croyons aujourd'hui nous être trompé. La présence de l'autel en avant du temple nous paraît fournir un argument décisif en faveur de la thèse qu'a soutenue M. Koldewey.

<sup>(2)</sup> Nous remercions les auteurs et l'éditeur de nous avoir permis d'emprunter à l'ouvrage original quelques figures qui auront le double avantage de rendre plus intéressante cette analyse trop sommaire et de donner au lecteur quelque idée du mode de présentation adopté par M. Koldewey, ainsi que de la précision de ses relevés.

pierre appareillée qui est aujourd'hui couvert de broussailles, mais dont les dimensions se laissent pourtant mesurer. Il a 21 m. 05 de long sur 6 m. 26 de large. Par places, on distingue, sous l'herbe et les arbustes, quelques blocs qui affleurent et le bord des degrés par lesquels on montait à la plate-forme terminale. Le déblaiement serait facile et il aurait l'avantage de faire comprendre, à première vue, la destination de l'édifice.

Pour nier que cet édifice soit un temple, on a argué de son plan. En effet, au lieu d'offrir, comme tous les autres temples doriques connus, soit une nef unique, soit trois nefs conjuguées, une nef centrale et deux bas côtés plus étroits, il est divisé, par une file médiane de colonnes, en deux nefs d'égale largeur. Une disposition analogue n'avait été observée, jusqu'à présent, que dans de grandes salles où le faite de la toiture était séparé par un mur qui séparait deux galeries ou deux portiques, et ces salles n'avaient pas un caractère religieux; c'étaient des tribunaux, des lieux de réunion, des magasins<sup>(1)</sup>. L'argument pouvait paraître péremptoire avant qu'eût été décrit ce temple de Néandria, dont la découverte est due à M. Koldewey<sup>(2)</sup>; mais aujourd'hui ce bâtiment, qui est certainement un temple, fournit un exemple incontesté du partage de la salle en deux nefs contiguës. Il semble en avoir été de même dans ce temple très ancien dont les substructions se sont retrouvées sous le temple du v<sup>e</sup> siècle, dont les ruines ont été dégagées, à Locres, par MM. Petersen et Paolo Orsi (fig. 2)<sup>(3)</sup>.

On ne se tient pas pour battu; on fait observer que le temple de Néandria est un temple ionique; or, l'ordre ionique, jusque dans le temps même où il produisait ses chefs-d'œuvre, s'est accommodé, pour ses temples, de dispositions où la fantaisie individuelle de l'architecte jouait un bien plus grand rôle et se permettait de bien autres libertés que dans la construction des temples doriques. La distinction est fondée, dans une certaine mesure, et l'objection serait très forte si l'édifice sur lequel porte le débat datait du v<sup>e</sup> siècle, du temps où l'architecture dorique a fixé son canon, établi ces règles que nous trouvons appliquées, avec des variantes qui n'ont qu'une importance secondaire, aussi bien à Athènes, dans le Parthénon, que dans le temple de Poseidon, à Pæstum même, et dans plusieurs temples de la Sicile; mais il n'en est pas ainsi.

<sup>(1)</sup> Voir la description que donne Pausanias du *Portique des Corcyréens* à Olympie (VI, 24). Cf. Durm, *Die Baukunst der Griechen*, p. 340.

<sup>(2)</sup> Koldewey, *Neandria*, in-4°, 1891.

<sup>(3)</sup> Koldewey et Puchstein, *Die Tempel*, p. 2-5.

D'après le caractère de ses formes, l'*Ennéastyle* date certainement de la première moitié du VI<sup>e</sup> siècle. Alors l'artiste multiplie des tentatives qui ne sont pas toutes également heureuses, mais d'où se dégage peu à peu, grâce à l'expérience acquise, le type de ce que l'on peut appeler le temple idéal, le temple parfait. Pour montrer ce qu'il y a alors d'incertitude et comme de tâtonnements dans les démarches de cet art qui

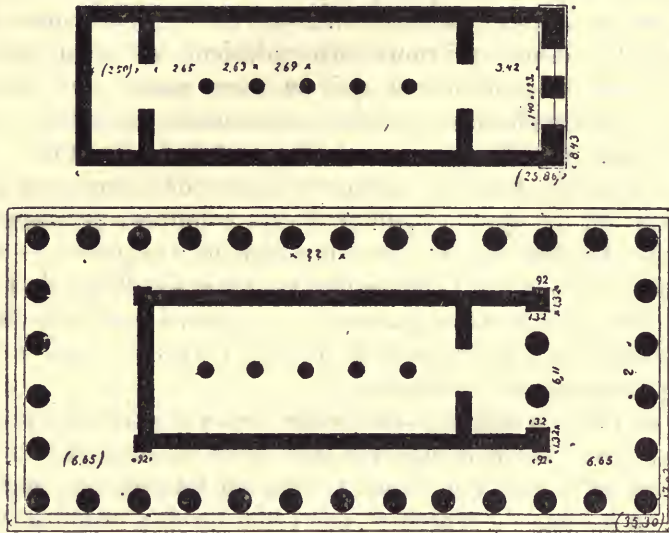


Fig. 2. — Le plus ancien temple de Locres, dans son premier état et après son changement en un temple péripète. Plan restauré. (Koldewey, fig. 3.)

en est encore à chercher sa voie, il suffit de rappeler l'exemple du temple d'Assos. Qu'y a-t-il de plus exceptionnel et de plus étrange dans la division en deux nefs de l'*Ennéastyle* que dans le parti qui a été pris à Assos de choisir l'architrave pour y placer cette décoration sculpturale qui, partout ailleurs, est réservée à la frise? Une découverte toute récente est d'ailleurs venue démontrer que, pendant cette période initiale où l'on essaie maints arrangements qui seront plus tard abandonnés, ce n'est pas à Pæstum seulement que l'architecte a introduit dans un édifice dorique la disposition très exceptionnelle que nous offre la prétendue *basilique*. Nous voulons parler de ce temple archaïque d'Apollon que les fouilles entreprises en 1898 à Thermos, en Étolie, par la Société archéologique d'Athènes, ont complètement dégagé. Ces fouilles, nous n'en connaissons encore le résultat que par un rapport trop sommaire de l'architecte qui les a conduites, M. Sotiridis, et par des dessins qui

sont loin de satisfaire toutes nos curiosités<sup>(1)</sup>; mais il semble bien prouvé par ces levés que l'édifice était d'ordre dorique et que la cella y était coupée en deux nefs par une file centrale de dix colonnes. Celles-ci n'ont pu être qu'en bois; les bases en ont été toutes retrouvées en place.

Si nous avons la série complète des temples doriques du VI<sup>e</sup> siècle, au lieu de n'en posséder que quelques rares échantillons, souvent d'ailleurs fort incomplets, nous ne manquerions probablement pas d'y trouver d'autres édifices qui nous surprendraient également par la singularité de leurs dispositions et qui ne nous paraîtraient pas moins s'écarter du modèle classique auquel nous sommes accoutumés que le temple d'Assos, celui de Thermos et l'*Ennéastyle* de Pæstum.

Pour révoquer en doute le caractère religieux de l'*Ennéastyle*, on s'est aussi prévalu du fait que la hauteur de ses colonnes, par rapport à la largeur de ses façades, est moindre que dans les temples<sup>(2)</sup>. Cette différence existe, on ne saurait le contester; mais elle s'explique de la même manière que le caractère très particulier du plan. Dans le siècle où fut bâti ce temple, il n'y avait pas plus de règles fixes en matière de proportions qu'en matière d'ordonnance.

Chargé de bâtir un temple, l'architecte avait à résoudre des problèmes très divers, dont chacun comportait des solutions assez variées. De ces solutions, ce fut tantôt l'une, tantôt l'autre qui fut présentée par le constructeur; on les jugea à l'épreuve, par l'effet qu'elles produisaient, et il vint un moment où l'on s'en tint à celles qui avaient le mieux satisfait l'œil et l'esprit des connaisseurs. L'artiste continua de se réserver une grande liberté pour imprimer à son œuvre sa marque personnelle, par certaines innovations de détail introduites soit dans le plan de l'édifice, soit dans le système des proportions, soit dans le goût et l'exécution du décor; mais il n'en avait pas moins commencé par accepter les conditions générales d'une sorte de programme que lui imposait une doctrine déjà très fermement établie, programme dont les données variaient suivant que, mis en demeure d'arrêter les grandes lignes de son projet, il avait opté pour l'un ou pour l'autre des deux *modes* ou des deux *ordres*, comme on dit, qui, depuis les origines jusqu'aux derniers jours de l'antiquité, se sont partagé les préférences de l'architecte grec, l'ordre dorique et l'ordre ionique<sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> Σωτηρίδης, *ἀνασκαφαὶ ἐν Θέρμῳ*, 2 planches en phototypie et 15 figures dans le texte (Ἐφημερίς ἀρχαιολογική, 1900, p. 161-202).

<sup>(2)</sup> Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. VII, pl. XLIX, tableau C.

<sup>(3)</sup> L'ordre corinthien peut être consi-



On n'en était pas encore là au VI<sup>e</sup> siècle. La part d'indépendance que gardait l'artiste était bien plus forte. Il était moins lié par le passé, plus maître de prendre, en des matières qui seront plus tard réglées par la tradition, les partis qui plaisaient à son imagination et à son goût. C'est ce dont nous trouvons encore une autre preuve dans l'édifice même qui nous a suggéré ces réflexions. Le chapiteau dorique y a un caractère qui le distingue très nettement soit du chapiteau d'autres temples archaïques tels que ceux de Corinthe et d'Assos, soit du chapiteau classique dont nous avons un bel échantillon, à Pæstum, dans le temple dit de Poseidon. Il y a ici, sous l'échine, une moulure rentrante qui, à son sommet, se recourbe en dehors. C'est comme une espèce de scotie dont le creux est rempli par une série de feuilles dont les bouts, ciselés en saillie, retombent en dehors. Au-dessus de ces feuilles, modelées dans le tuf, le ciseau a encore ajouté une décoration supplémentaire, à la base de l'échine. C'est, ici, car tous les chapiteaux ne sont pas pareils, une tresse et, là, des fleurs de lotus, des palmettes ou des rosaces <sup>(1)</sup>. Ces feuilles ainsi placées dans le col du fût sont un héritage du passé. C'est l'art mycénien qui en a fourni le modèle à l'art classique; nous les avons rencontrées et signalées dans les fragments du *Trésor d'Atrée*, où elles enveloppent tout le coussin qui forme la partie inférieure du chapiteau <sup>(2)</sup>.

Parut-il aux architectes, quand leur goût s'épura, qu'une telle parure était plutôt en rapport avec les élégances et les recherches de la colonne ionique, qu'elle s'accordait mal avec la simplicité sévère qui caractérise l'ensemble de la colonne dorique? Nous ne savons; mais toujours est-il que, dans les temples de marbre, à Athènes, on ne trouve plus rien qui ressemble à cette décoration compliquée du gorgerin. Dans la colonne de ces édifices, celui-ci n'est plus représenté que par quatre ou cinq agnelets (les *armille* de Vitruve), d'une très faible profondeur et fort rapprochés les uns des autres. C'est ce que l'on observe par exemple à Pæstum, dans le temple de Poseidon <sup>(3)</sup>; mais là, dans un autre temple qui fait partie du même groupe d'édifices, dans celui auquel on a donné, sans l'ombre d'une raison, le nom de Temple de Déméter, on retrouve, sur ce même point, à la jonction du fût et du chapiteau, les ornements

déré comme une simple variante de l'ordre ionique. Si d'ailleurs il est d'invention grecque, c'est seulement chez les Romains que l'on a commencé de l'appliquer à toute une ordonnance et d'en faire un usage courant.

<sup>(1)</sup> Nous avons réuni tous ces motifs

dans la pl. XXVI du t. VII de l'*Histoire de l'art*, avec quelques autres motifs du même genre que l'on trouve dans deux ou trois autres chapiteaux archaïques.

<sup>(2)</sup> *Histoire de l'art*, t. VI, p. 727, fig. 203, 204, 280, 281.

<sup>(3)</sup> *Histoire de l'art*, t. VII, p. xxiv, 7.

qui caractérisent l'ordre de l'*ennéastyle*. C'est que ce monument, l'*hexastyle archaïque*, comme l'appelle M. Koldewey, est aussi antérieur à l'âge classique; la date en serait à chercher entre 540 et 510. Ce qui le classerait parmi les édifices antérieurs à la fixation des règles canoniques, ce serait, outre les proportions et le galbe de sa colonne, cette décoration végétale appliquée au gorgerin. Nous ne saurions entrer ici dans les considérations que présente M. Koldewey pour justifier la place qu'il assigne à cet édifice dans la série chronologique, à mi-chemin entre le vieil *ennéastyle* et le temple de Poseidon. Elles témoignent d'une critique très attentive aux moindres détails, très subtile et en même temps très judicieuse.

La dénomination que l'usage a consacrée pour le grand temple de Pæstum peut mieux se défendre que les autres; il est naturel de supposer que la ville avait dédié son temple le plus vaste et le plus beau au dieu qui lui avait donné ce nom de Poseidonia qu'elle portait avant d'avoir été conquise par les Lucaniens. Cet édifice est un des plus nobles exemplaires du style dorique, de sa maturité savante et réfléchie, mais encore libre de toute routine, encore inventive. Il a de plus le mérite d'être le seul à nous avoir conservé certaines parties de l'ensemble, comme les colonnes de l'étage supérieur, qui manquent au Parthénon et dans tous les autres temples grecs. Enfin l'entablement en est presque intact, sur les grands et les petits côtés, avec les trous percés dans le mur pour recevoir les poutres qui portaient la couverture; il fournit donc des données plus sûres qu'aucun autre édifice du même genre à l'architecte qui veut entreprendre la restitution de la charpente du toit<sup>(1)</sup>. M. Koldewey donne de ce temple une description très soignée où il insiste tout particulièrement sur les méthodes de construction et sur les variétés de l'appareil. Chemin faisant, il relève maintes erreurs et maints oublis de ses prédécesseurs; mais cette étude, quelque profit que l'on en puisse tirer, ne modifie pas, dans ses traits généraux, l'idée que les historiens de l'art s'étaient faite jusqu'à présent du caractère de l'édifice et de sa date probable, 440 environ. Les inexactitudes des plans antérieurs que M. Koldewey a pu constater au cours de cet examen l'amènent à exprimer le désir qu'il soit opéré, un jour ou l'autre, un nouveau relevé des parties hautes de l'édifice; nous ne pouvons que nous associer à ce vœu.

Nous ne nous arrêterons ni au temple corinθο-dorien de Pæstum, qui doit être postérieur à l'établissement de la colonie romaine, ni aux

<sup>(1)</sup> C'est ce temple qui a mis M. Chipiez en mesure de présenter une charpente de temple où il n'entre presque

aucun élément conjectural. (*Histoire de l'art*, t. VII, p. 531, 547, pl. VI, VII, XLIV, XLV, XLVI, fig. 245, 246, 247.)

deux temples de Métaponte. Ceux-ci seraient fort intéressants s'ils avaient été mieux étudiés; mais il n'en subsiste que peu de débris apparents et, quand on y a pratiqué des fouilles, celles-ci sont restées trop partielles ou elles ont été faites par des explorateurs auxquels manquaient les connaissances spéciales. Tout ce que pouvaient se proposer, dans ces conditions, les deux voyageurs, c'était d'appeler l'attention sur certaines particularités de la forme desquelles il résulte que ces édifices, moins anciens que l'*ennéastyle* et l'*hexastyle* de Pæstum, appartiennent pourtant encore à l'âge archaïque.

C'est sous le titre de *Temples dans les colonies achéennes* que sont groupés ici tous les temples doriques qui viennent d'être énumérés. On croit y retrouver, par l'analyse, certains traits communs dont il ne serait possible de tenter la synthèse que si l'on venait à exhumer la grande cité achéenne de l'Italie méridionale, Sybaris, la métropole de Poseidonia. On pourrait alors comparer aux monuments de Sybaris ceux des colonies ou des sœurs de cette ville et mieux définir ainsi les caractères qui auraient fait l'originalité de cet art des Achéens d'outre-mer. Par malheur, il n'y a guère apparence que jamais cette résurrection s'accomplisse. Les fouilles tentées sur le site présumé de Sybaris n'ont jusqu'ici rien donné qui se rapporte au temps où cette ville, avant sa destruction par les Crotoniates en 510, a joui de la puissance et de la richesse qui ont immortalisé son nom.

M. Koldewey passe ensuite aux colonies chalcidiennes. Dans ce chapitre; il mentionne le temple grec de Pompéi, qui serait du milieu du vi<sup>e</sup> siècle, un temple à Rhégion dont il ne reste que de faibles traces, et le temple d'Himère en Sicile. De celui-ci, il ne subsiste, sur place, que les tambours inférieurs de quatre colonnes; mais le musée de Palerme possède un fragment de la corniche, et les têtes de lions qui en desservaient le chéneau sont peut-être les plus beaux ouvrages de ce genre que l'antiquité nous ait légués.

Après les colonies achéennes et chalcidiennes, les colonies doriennes, dans la Grande-Grèce, Tarente, en Sicile, Syracuse, Megara Hyblæa, Sélinonte, Géla, Agrigente, auxquelles s'adjoint Ségeste, cette cité élymienne qui, tout en s'alliant aux Carthaginois contre les Grecs ses voisins, avait été, dès le v<sup>e</sup> siècle, profondément pénétrée par l'influence de l'hellénisme.

Syracuse figure en tête de cette liste, non seulement parce qu'elle a été la plus grande ville de la Sicile et même de tout le monde grec, mais aussi parce que, dans cette île d'Ortygie qui a été son berceau, elle a conservé des restes considérables d'un édifice qui est peut-être le plus

ancien temple périptère que le temps ait en partie épargné; ce temple, qui paraît avoir été consacré à Apollon<sup>(1)</sup>, et celui de Zeus Olympien, au Sud du grand port, occupent une place d'honneur parmi les *incunables de l'art*, comme dit M. Koldewey. On n'a jusqu'ici déblayé qu'une faible partie de l'aire que couvrait jadis le temple d'Apollon. La façade orientale est découverte avec le pronaos; mais il reste des fragments du mur de la cella et de la colonnade extérieure qui sont engagés dans une caserne et dans d'autres bâtiments modernes. M. Koldewey n'a rien pu ajouter au relevé qui a été fait avec grand soin et publié par Cavallari; il a seulement cherché à mieux mettre en lumière le cachet de haute antiquité qu'impriment à cet édifice le caractère de ses formes et les dimensions considérables des matériaux qui y ont été employés par le constructeur. Les colonnes y sont monolithes. Il en est de même au temple suburbain de Zeus Olympien; mais là, grâce aux fouilles qui ont été faites en 1893 par Paolo Orsi et dont tous les résultats ont été libéralement communiqués à M. Koldewey, celui-ci a pu dresser, ce qui n'avait pas encore été fait, un plan du temple, plan qui comporte bien des lacunes, mais qui pourtant donne les dimensions principales de l'édifice. Le temple d'Apollon aurait été bâti dès le premier quart du vi<sup>e</sup> siècle; le temple de Zeus lui serait postérieur de quelques années. C'est au contraire un monument du style dorique arrivé à son plein développement que le temple d'Athéna dont les colonnes et les murs sont enchâssés dans la bâtisse de la cathédrale actuelle, Santa Maria del Piliero. On en trouvera ici un plan très clairement présenté qui laisse distinguer à première vue les parties antiques et les parties modernes de cet ensemble complexe. Ce qu'il y a d'ailleurs de plus neuf dans ce chapitre, c'est l'étude qui a trait à l'autel colossal, mentionné par Diodore<sup>(2)</sup>, que le dernier prince de Syracuse, Hiéron II, avait érigé en l'honneur on ne sait de quelle divinité; cet autel avait presque 200 mètres de long et environ 10 mètres de haut. M. Koldewey s'est inspiré des renseignements que donne Pausanias sur le grand autel des sacrifices, à Olympie; il a soumis à un minutieux examen les restes de cet énorme massif et les quelques débris de son décor architectonique qui gisent à terre; il s'est mis ainsi en mesure de présenter une restauration à petite échelle de l'ensemble du monument, qui devait plutôt surprendre par

<sup>(1)</sup> On a longtemps cru, en se fondant sur un texte de Cicéron dont on forçait le sens (*Verr.* IV, 53, 118), que c'était là le temple d'Artémis. M. Koldewey croit avoir démontré qu'il fallait

voir là bien plutôt un temple d'Apollon. (*Festschrift für H. Kiepert, Beiträge zur alten Geschichte und Geographie*, Berlin, 1888, p. 199-206).

<sup>(2)</sup> Diodore, XVI, 83.

l'ampleur inaccoutumée de ses dimensions que paraître vraiment beau (fig. 3 et 4). C'était une de ces œuvres, comme en a produit l'art hellénistique, où l'on sentait l'ambition d'un génie qui se fatigue et qui commence à s'épuiser, l'effort qu'il fait pour étonner l'œil, qu'il ne sait plus charmer par la noble simplicité d'une ordonnance où les formes sont pures et les proportions harmonieuses.

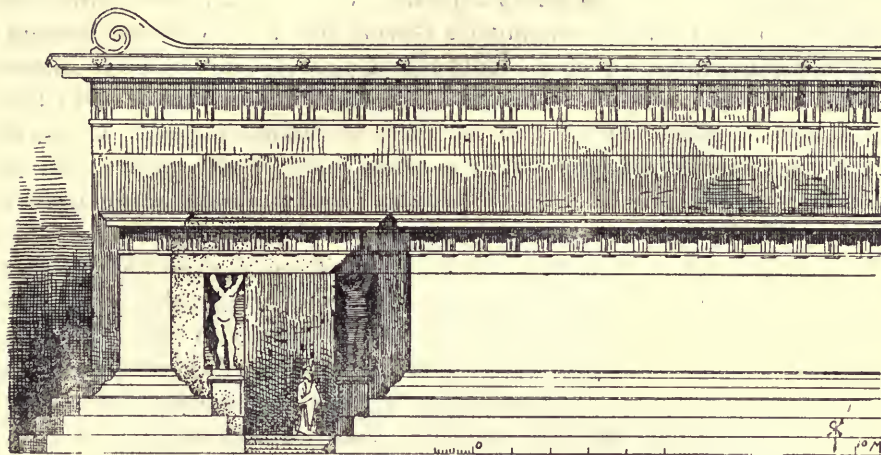


Fig. 3 — Syracuse. L'autel de Hiéron, extrémité Nord, vue de l'Ouest.  
Restauration. 1/200°. (Fig. 54 de Koldewey.)

C'est Sélinonte qui tient le plus de place dans l'ouvrage de MM. Koldewey et Puchstein (p. 77-131). Ce privilège, Sélinonte le mérite par l'énergie féconde avec laquelle, pendant les deux cent vingt ans qui se sont écoulés entre sa fondation par les Mégariens d'Hybla (628) et sa destruction par Hannibal (409), elle a représenté la civilisation grecque, à l'extrémité occidentale de l'île, en face des Carthaginois et des Elyméens, presque constamment ligués contre leur puissante voisine. On est émerveillé de tout ce que cette entreprenante cité a réussi à bâtir, malgré les dangers qui la menaçaient, pendant ce court espace de temps, en l'honneur de ces dieux qui l'ont si mal défendue contre ses éternels ennemis. Des traces encore apparentes sur le sol attestent que plusieurs édifices ont disparu sans que nous puissions rien savoir de leurs dispositions, et pourtant il subsiste encore, outre une belle cella, des ruines considérables de sept temples périptères, tous très importants et qui, par les particularités qu'ils présentent, sont d'un intérêt capital pour l'historien de l'art.

Le chapitre s'ouvre par quelques indications topographiques. Il y est

montré comment les monuments considérés se partagent en trois groupes distincts, situés, l'un au centre, dans l'ancienne acropole, et les deux autres en dehors, à ce qu'il semble, de l'ancienne ville, celui-ci à l'Est, au-dessus d'une petite plaine, et celui-là à l'Ouest, dans le lieu dit *Gaggera*, au delà du fleuve Selinus, près de la principale nécropole. Vient ensuite une histoire sommaire des fouilles, puis un résumé des quelques renseignements que les textes littéraires et les inscriptions fournissent sur le nom des divinités auxquelles étaient dédiés ces édifices. Ceux-ci, quelle que soit la diversité de leurs arrangements et de leur décor, offrent tous un trait commun. Dans ceux de ces temples dont le plan s'est laissé reconnaître, le vaisseau intérieur se divisait en deux pièces de grandeur inégale. La plus vaste des deux, c'était le *naos* proprement dit ou la *cella*, où l'on entrait par le *pronaos* ; tout au fond était l'*adyton* ou

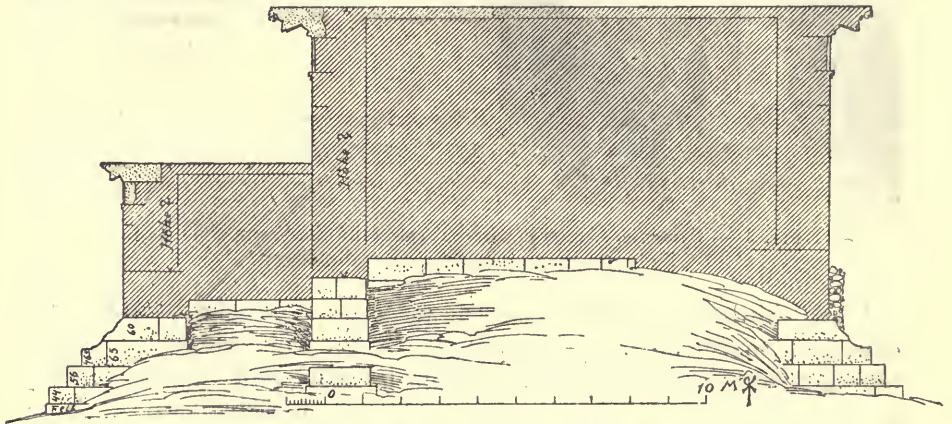


Fig. 4. — Syracuse. L'autel de Hiéron.  
Coupe transversale par la prothesis et le foyer. Restauration. 1/200°. (Fig. 55 de Koldewey.)

sanctuaire, dans lequel se dressait la statue de la divinité qui avait là son domicile. Cette disposition paraît n'avoir été adoptée que dans un petit nombre des temples de la Hellade et de l'Asie Mineure ; c'était, en revanche, celle du temple de Jérusalem, où l'on distinguait aussi le *Saint* et le *Saint des saints*, le *Hékal* et le *Débir*. Quand ils l'ont ainsi reproduite avec persistance, les architectes de Sélinonte n'ont peut-être fait que rester fidèles à une très antique tradition qui, pour des raisons que nous ne saurions saisir, est tombée ailleurs en désuétude ; c'est du moins ce qu'incline à croire M. Koldewey.

Le chapitre se termine par un essai de classement chronologique. Le

temple C figure en tête de la liste (on sait que depuis Hittorf l'habitude s'est établie de désigner les temples de Sélinonte par les lettres de l'alphabet). Il ne remonterait cependant point, comme on l'a quelquefois supposé, à la fondation même de la ville, au vi<sup>e</sup> siècle; il a été retrouvé trace de bâtiments plus anciens. Le *mégaron* de *Gaggera* serait à peu près du même temps, peut-être un peu antérieur, des premières années du vi<sup>e</sup> siècle. Viendraient ensuite D. et F. G a encore été commencé au cours de l'âge archaïque; mais on y sent déjà l'influence d'un style plus avancé; celui-ci domine dans la façade occidentale. C'est à la période du plein développement de l'art qu'appartiennent les temples A, D et E. Sur ces dates relatives, il ne peut guère y avoir de contestation; quant à des dates fermes, ni l'étude de l'architecture ni celle de la sculpture ne permettent d'en proposer.

L'étude consacrée au temple de *Gaggera* et au propylée qui le précède est une des parties les plus neuves et les plus curieuses du livre; on y trouve exposés très méthodiquement et l'on peut suivre sur un plan à grande échelle (pl. II) les résultats de fouilles récentes, dont il n'avait été donné jusqu'ici que des relations sommaires et accompagnées de figures très insuffisantes. Le propylée est du iv<sup>e</sup> siècle, d'un temps où la ville, après la catastrophe qui l'avait si fort éprouvée, s'était prise à essayer de revivre, ne fût-ce que comme vassale de Carthage. Le temple qu'il précède paraît être au contraire le premier en date de ceux des édifices de Sélinonte dont les dispositions principales et la physionomie se laissent rétablir avec quelque vraisemblance. Propylée et temple étaient compris dans une enceinte sacrée; le tracé du mur est encore

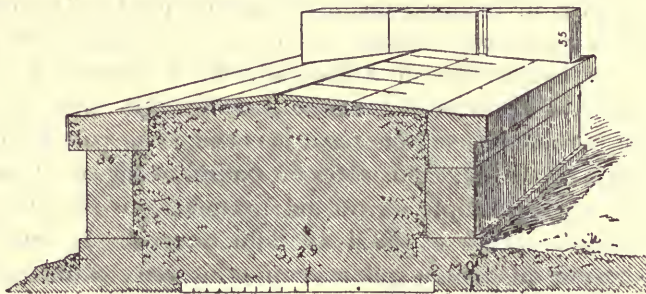


Fig. 5. — Sélinonte. L'autel des sacrifices devant le temple de Déméter, à *Gaggera*.  
Restauration. (Koldewey, fig. 60.)

presque partout visible sur le terrain. Entre le propylée et le temple s'interposait un autel long de 16 m. 30 et large de 3 m. 15, qui paraît aussi ancien que le temple (fig. 5). Celui-ci n'avait pas une colonne; il

se composait uniquement de trois pièces qui se suivaient à la file : un vestibule, une cella, plus longue et de même largeur, et enfin un adyton, beaucoup moins profond et un peu plus étroit, où se voit encore la niche qui a jadis abrité la statue à laquelle s'adressait le culte local. Si le monument diffère ainsi des autres temples, ce n'est pas parce qu'il est plus ancien qu'eux ; en effet, il est prouvé aujourd'hui que le palais mycénien avait d'ordinaire, en avant de sa grande pièce principale, le vestibule ouvert qui a fourni le modèle du pronaos des temples grecs, celui que caractérisent deux colonnes dressées entre les antes. La singularité de cette disposition comporte une autre explication. Dans l'intérieur de cette enceinte on a trouvé plusieurs inscriptions votives qui donnent à penser que l'édifice était consacré aux divinités du monde souterrain, à Hécate, à Déméter et à Coré ; or M. Koldewey évoque ici, fort à propos, le souvenir du *Télestérion* d'Éléusis et rappelle combien la vaste salle où se réunissaient les initiés différait de la nef des temples. Le *mégaron* de Sélinonte était comme la chapelle de la nécropole voisine ; il devait s'y célébrer des cérémonies qui, sans avoir la solennité ni la réputation de celles des mystères éleusiniens, s'inspiraient des mêmes croyances et des mêmes sentiments. Ce serait donc dans cette destination spéciale du bâtiment qu'il faudrait chercher la raison de ce qu'il y avait d'insolite et d'exceptionnel dans tout son aspect, dans cette conformation très particulière qui semblait en rendre l'accès plus difficile et le réserver à ceux-là seuls qui y étaient appelés par la célébration des rites funéraires.

Pour fixer l'âge du monument, c'est à des indices d'une autre sorte qu'il convient d'avoir recours ; on devra surtout étudier le caractère de la modénature. Sans entrer dans le détail, nous ne relèverons qu'un de ces indices, sur lesquels insiste à juste titre M. Koldewey. Il y a, dans l'agencement de la corniche des rampants du fronton, une étrange gaucherie. Cette corniche ne se relie pas à la corniche horizontale qui règne sous le tympan et sur les grands côtés du bâtiment (fig. 6). Il est permis d'en conclure que ce temple est un des premiers que l'on ait couverts d'un toit à double pente et où il ait fallu pourvoir à l'encadrement et à la décoration du pignon qui couronne les deux petites façades de l'édifice.

Dans un angle que formaient les deux rues principales de la ville fortifiée, les temples C et D, tout voisins, étaient enveloppés par un même mur. On a supposé que l'un des édifices compris dans cette enceinte était consacré à Déméter et l'autre à sa fille Coré. Quoi qu'il en soit, le temple C, par ses dimensions, par son plan, par son décor, est



un des monuments les plus curieux que l'antiquité nous ait légués. Il a été détruit par un tremblement de terre, qui en a projeté sur le sol, dans le même sens, toutes les parties hautes. Quoique pas une colonne

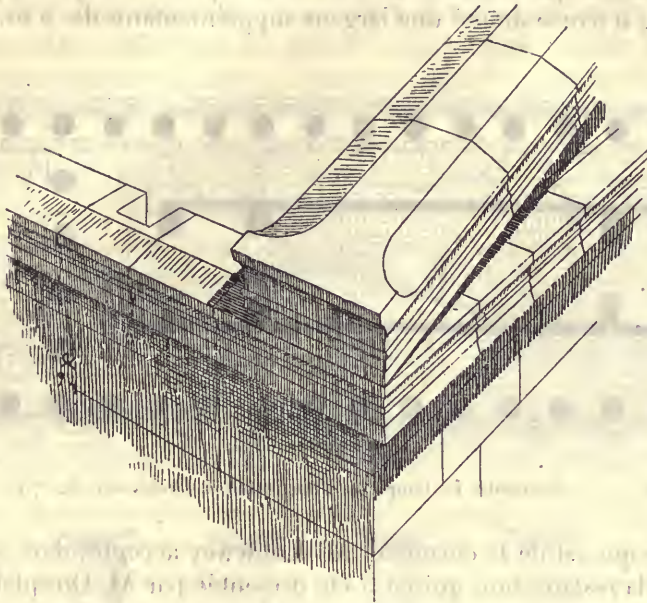


Fig. 6. — Sélinonte.

Le mégaron de Déméter, à Gaggera. Angle de la corniche du fronton. (Koldewey, fig. 63.)

n'en reste debout, on a pu, à quelques lacunes près, en restituer toute l'élévation. C'était un très grand temple péripète de 6 : 17 colonnes, avec une seconde rangée de quatre colonnes devant sa façade principale, un pronaos fermé, une cella longue et étroite terminée par un adyton (fig. 7).

Ces maîtresses lignes du plan avaient été relevées tout d'abord ; mais c'est seulement en 1883 qu'a été terminé le déblaiement de la ruine, ce qui, avec un minutieux examen des fragments gisants sur le sol ou emportés au musée de Palerme, a mis M. Koldewey en mesure de rectifier certaines erreurs commises par ses prédécesseurs. Hittorf avait prétendu trouver ici cette inégalité des entrecolonnements qui, dans les temples de l'âge classique, sert à faciliter, dans le voisinage des angles de l'édifice, une distribution satisfaisante des triglyphes et des métopes de la frise ; mais, dans ce vieux temple, il n'y a pas trace de ces combinaisons savantes, qui appartiennent à une autre époque. D'un bout à

l'autre de chacune des façades, les colonnes sont partout équidistantes. Leur écartement, mesuré d'axe en axe, est, sur les grands côtés, de 3 m. 86 et, sur les points de 4 m. 41. C'est en agrandissant les triglyphes d'angle que l'architecte a résolu le problème qui se posait là devant lui ; il leur a donné une largeur supplémentaire de 0 m. 14.

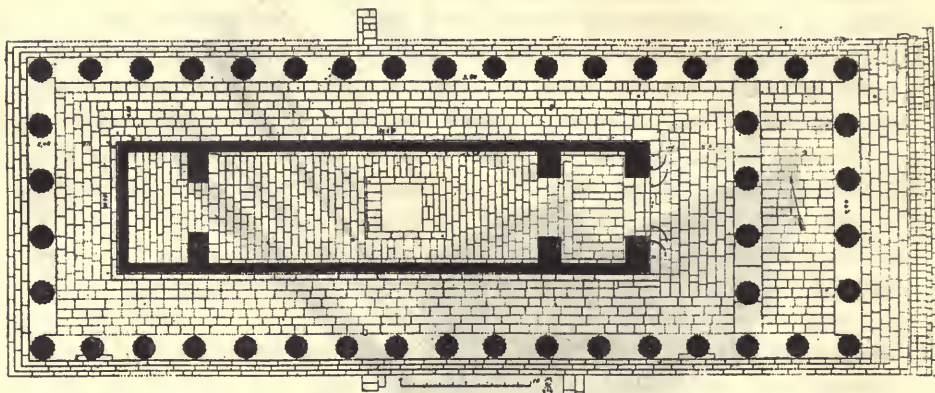


Fig. 7. — Selinonte. Le temple C. Plan restauré. (Koldewey, fig. 79.)

Pour ce qui est de la corniche, M. Koldewey accepte, dans ses traits généraux, la restauration qui en a été présentée par M. Dørpfeld <sup>(1)</sup>. La pierre, recouverte de stuc, n'y était visible que dans le larmier et dans le bandeau lisse qui surmontait les mutules. La cymaise qui régnait au-dessus du bandeau était faite d'appliques en terre cuite peinte que maintenaient en place des chevilles de bronze enfoncées dans le tuf <sup>(2)</sup>. M. Koldewey ne trouve à proposer là, pour la restauration de la corniche des façades latérales, que des corrections de détail, qui ne modifient pas sensiblement le caractère de l'ensemble ; mais dans la restitution qu'il présente pour les deux façades principales (fig. 8), il introduit une disposition qui en change tout l'aspect. Comme le prouvent les fragments de la corniche des rampants qui gisent sur le sol, celle-ci, à 1 m. 60 environ de l'angle externe du pignon, s'infléchissait brusquement et, superposée à la corniche qui surmontait l'entablement sur les quatre faces de l'édifice, prenait la direction horizontale. Cette sorte de

<sup>(1)</sup> W. Dørpfeld, F. Græber, K. Bormann, K. Siebold, *Ueber die Verwendung von Terrakotten am Gieson und Dache griechischer Bauwerke* (21<sup>e</sup> programme de la fête de Winckelmann),

in-4°, 31 pages, figures dans le texte et quatre planches en couleur. Berlin, Riemer, 1881.

<sup>(2)</sup> Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, t. VII, p. 504-507 et pl. VIII.

crochet, nous l'avons déjà signalé dans l'*hexastyle archaïque*, le prétendu temple de Déméter, à Pæstum et dans le *mégaron* de Gaggera, à Sélinonte (fig. 7). Ici, comme dans ces deux édifices, cet arrangement, qui manque d'élégance, s'explique par l'inexpérience de l'architecte. Celui-ci est encore embarrassé pour relier directement l'une à l'autre les deux corniches, celle qui est parallèle au terrain et celle qui monte obliquement, pour encadrer le tympan, vers le sommet du fronton. Cette difficulté n'en sera plus une pour ses successeurs et nous ne retrouverons cette brisure des lignes dans aucun des temples de date plus récente.

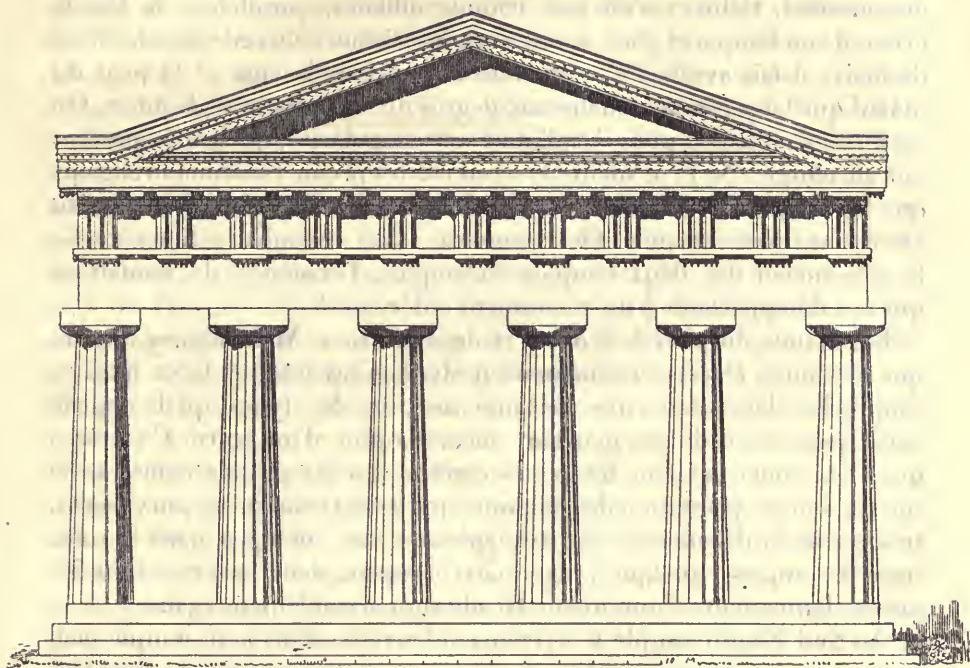


Fig. 8. — Sélinonte. Le temple C. Élévation restaurée de la façade. (Koldewey, fig. 78.)

On remarquera encore, dans la description de ce temple, d'intéressantes observations sur l'agencement de la porte, que M. Koldewey rétablit d'après les traces qu'il a laissées sur le seuil et sur les jambages de la baie <sup>(1)</sup>. On a là un curieux exemple du genre de porte que les Romains appelaient *valvæ*, de ces portes dont les battants se repliaient

<sup>(1)</sup> P. 97 et fig. 70.

à l'intérieur en s'appliquant les uns sur les autres. D'après le soin avec lequel avait été établie toute cette installation, il y a lieu de supposer que cette porte offrait un certain luxe. Les battants en étaient peut-être revêtus de feuilles d'airain que décoraient des ornements exécutés au repoussé, ornements dont l'effet pouvait être relevé par la dorure. Cela fait songer aux portes de bronze que l'on admire aujourd'hui dans plus d'une église italienne.

Le temple D, quoiqu'on y ait beaucoup travaillé dans ces derniers temps, n'est pas encore complètement déblayé. C'est un grand périptère de 6 : 13 colonnes. Ce qu'il a de très particulier, c'est la position de son autel. Celui-ci n'est pas, comme ailleurs, parallèle à la façade orientale du temple et placé à une certaine distance de cette façade. Posé de biais, il fait avec celle-ci, au Sud-Est, un angle aigu et le pied du massif qui le constitue touche aux degrés du stéréobate de l'édifice. On est forcé d'admettre, pour s'expliquer cette singularité, que l'autel préexistait au temple. Ni D ni même C n'ont été les premiers édifices religieux que les citoyens de Sélinonte, après l'établissement de la colonie, aient élevés dans leur acropole. On a constaté, sous les substructions de C, le plus ancien des deux temples archaïques, l'existence de fondations qui ont dû appartenir à un monument antérieur <sup>(1)</sup>.

Par l'étude du plan de l'édifice et de ses formes, M. Koldewey montre que le temple D est certainement postérieur au temple C et qu'il se rapproche déjà, dans une certaine mesure, des types qu'il appelle *canoniques* ; il en diffère pourtant encore à plus d'un égard. C'est ainsi que l'on trouve ici, sur les petits comme sur les grands côtés, cette liberté dans la plantation des colonnes que devait restreindre, au v<sup>e</sup> siècle, le souci de la distribution des triglyphes et des métopes dans le voisinage des angles ; quelque rang qu'ils occupent dans la série, tous les entrecolonnements d'une même façade sont sensiblement égaux.

Au Sud-Est du temple C se trouvent les restes d'un petit temple prostyle auquel un caprice d'Hittorf a valu une notoriété qu'il ne mérite à aucun titre. Il l'a restauré sous le titre, tout arbitraire, de *Temple d'Empédocte* et il l'a paré d'une riche décoration polychrome où presque tout est de son invention. Dans l'image qu'il en donne, il a superposé à des colones ioniques un entablement dorique. Cette restitution est de pure fantaisie. Le chapiteau ionique qui a été attribué au temple par Hittorf ne lui a jamais appartenu ; il a un caractère beaucoup trop archaïque pour être entré dans une architecture dont tous les autres membres

<sup>(1)</sup> *Die Tempel*, p. 80.

portent la marque d'un art très avancé, de l'art hellénistique. Le temple ne peut guère être antérieur au milieu du second siècle avant notre ère. Le chapiteau que Hittorf y a incorporé est déposé au musée de Palerme, où cet architecte l'a dessiné; or on ne sait pas au juste sur quel point du champ de ruines il a été ramassé. Quand même, ce qui n'est pas démontré, il proviendrait des abords du temple B, il ne faudrait y voir qu'un de ces chapiteaux, comme on en a retrouvé d'autres près de tous les sanctuaires et à Sélinonte même, qui terminaient une colonne basse que surmontait une offrande votive <sup>(1)</sup>.

Ce que M. Koldewey, après avoir relevé l'erreur ainsi accréditée, signale dans ce minuscule édifice, c'est la persistance des couleurs sur les morceaux conservés de la frise et de la corniche. Ces traces sont assez vives pour qu'il ait utilisé ces fragments afin d'offrir un exemple d'entablement dorique restauré avec sa coloration primitive (pl. XXXVIII),

Au Sud de la grande rue transversale, une autre enceinte renfermait deux temples, ceux que l'on désigne par les lettres D et A. M. Koldewey montre à quels signes on reconnaît qu'ils datent des premières années du v<sup>e</sup> siècle; puis il passe au groupe des édifices situés en dehors de l'acropole, à l'Est de l'ancienne ville, les temples E, F et G (R, S et T de Hittorf). Le temple F, le premier qu'il décrit, est un grand temple périptère de 6 : 14 colonnes, dont le plan se rapproche beaucoup de celui du temple C; il a le même vestibule fermé; mais ce qui distingue surtout cet édifice, c'est que les colonnes du portique, très écartées du mur de la cella, étaient reliées les unes aux autres, hors là où, sur les façades, il avait fallu réserver le passage, par une sorte d'écran de pierre dont la hauteur dépassait certainement 3 mètres (fig. 9). Il avait été ainsi créé, tout autour du sanctuaire, un large promenoir fermé aux regards des passants. Nous ignorons en vue de quels besoins et de quels rites a été adoptée cette disposition, que nous retrouverons dans le temple de Zeus à Agrigente; il n'y en a pas d'autre exemple à Sélinonte. Cette barrière n'est d'ailleurs pas, comme on l'a cru tout d'abord, une addition postérieure. De l'examen des débris qui en subsistent M. Koldewey conclut qu'elle a fait, dès le début, partie intégrante du temple, tel que l'a conçu et exécuté l'architecte chargé de le construire.

Comme le démontre une inscription gravée sur un bloc de pierre détaché de la porte de l'adyton, le temple G était dédié à Apollon.

<sup>(1)</sup> G. Perrot et Ch. Chipiez, *Histoire de l'art*, t. VII, p. 438-441, pl. XXVI, 16, pl. LIII.

C'était un temple colossal, un octastyle avec 17 colonnes de côté; il avait environ 110 mètres de long sur 50 mètres de large. Pour le bâtir, on s'y est pris à deux fois et l'entreprise n'a jamais été menée à terme.

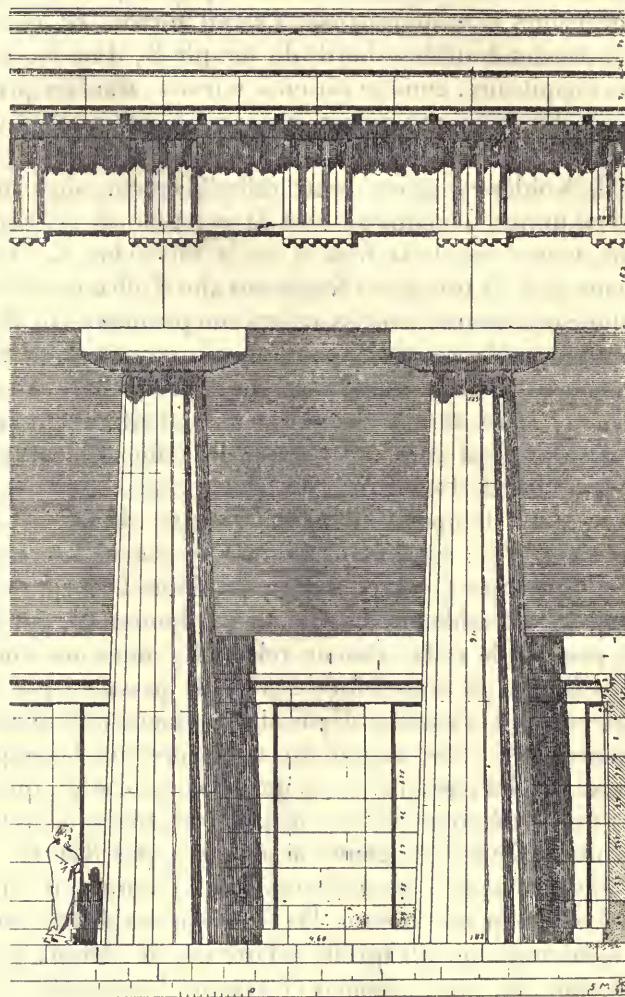


Fig. 9. — Sélinonte.

Une travée du temple F, sur la façade Sud. Restauration. (Koldewey, fig. 94.)

La marque de cet inachèvement est partout sensible; elle l'est dans les champs de l'appareil qui n'ont pas été ravalés comme dans les tambours des colonnes où, à peu d'exceptions près, le travail de la cannelure n'a

même pas été commencé. Il y a une différence de style très marquée entre la façade antérieure et la façade postérieure. Devant la première, on se sent encore en plein archaïsme. Dans la seconde, on reconnaît les proportions et les formes d'un âge plus avancé. La modénature des antes et l'abaque du chapiteau ont les mêmes profils que dans les temples où l'art dorique a dit son dernier mot. Ce n'est d'ailleurs pas seulement deux, c'est jusqu'à trois types de chapiteau que l'on trouve dans cet édifice, ce qui suffirait à prouver que le travail de la construction a duré longtemps et que plusieurs architectes se sont succédé dans la direction de l'œuvre. Le plan de l'édifice, avec les six colonnes qui précèdent la cella, est unique en son genre; on le rattache à la catégorie des temples que Vitruve appelle *pseudo-diptères*. C'est grand dommage que ce bâtiment ne soit plus qu'un monceau de décombres. On n'a même pas pu mesurer exactement la colonne; elle paraît avoir eu de 16 mètres à 17 mètres d'élévation. L'édifice, s'il était resté debout comme le grand temple de Pæstum ou celui de Ségeste, serait des plus imposants. Peu de monuments auraient donné une aussi haute idée des ressources d'invention de l'architecte grec et de la puissance des moyens dont il disposait.

Le temple E (R de Hittorf) était, on le sait par une inscription, un temple de Héra. Comme F, il a beaucoup souffert; nombre de pierres en ont été enlevées pour être réemployées comme matériaux dans des constructions postérieures. Cependant, par l'examen des morceaux qui ont échappé à cette destruction, on constate que c'est là, de tous les temples de Sélinonte, le plus avancé, celui où ont été le plus complètement appliquées, dans toutes les parties de l'édifice, les règles auxquelles ont fini par aboutir, dans l'âge d'or de l'art, les recherches et les tentatives des architectes qui, depuis deux ou trois cents ans, pratiquaient le style dorique.

Le temple E paraît dater de la première moitié du v<sup>e</sup> siècle, tandis que F appartiendrait encore au siècle précédent et que G, commencé en plein vi<sup>e</sup> siècle, n'aurait été amené que vers le milieu du siècle suivant à l'état dans lequel il se trouvait lorsque Sélinonte fut prise par les Carthaginois. La ville essaya bien de revivre; mais elle était trop irrémédiablement appauvrie pour que pussent jamais être repris des travaux qui exigeaient tant d'argent et de bras.

L'étude que MM. Koldewey et Puchstein ont consacrée aux ruines des temples de Sélinonte a d'autant plus d'importance que plus confus est l'aspect de ces ruines; mainte disposition curieuse avait échappé à des explorateurs auxquels ne manquaient ni le zèle ni les lumières, mais

qui n'étaient pas aussi bien préparés à leur tâche que nos guides d'aujourd'hui. Nous avons donc fait effort pour appeler tout au moins l'attention sur ce qu'il y a de plus neuf et de plus intéressant dans cette partie du livre. L'analyse pourra peut-être marcher d'un pas plus rapide quand, dans la suite de cette recension, nous suivrons les deux auteurs à Ségeste et à Agrigente, où, grâce à la conservation tout au moins partielle des édifices, les plans de ceux-ci se laissent relever et les formes se laissent définir plus aisément, où les ruines ne prêtent pas à des interprétations aussi diverses et aussi contradictoires.

(La suite au prochain cahier.)

GEORGES PERROT.

---

UN NOUVEAU FEUILLET DU CODEX SINOPENSIS  
DE L'ÉVANGILE DE SAINT MATTHIEU.

Le texte des fragments du manuscrit grec de l'Évangile de S<sup>t</sup> Matthieu copié en onciales d'or sur parchemin pourpré, acquis l'an dernier pour la Bibliothèque nationale, et inscrit sous le n° 1286 du Supplément grec, était déjà imprimé dans le tome XXXVI des *Notices et extraits des manuscrits*<sup>(1)</sup>, lorsque M. J. J. Smirnoff, conservateur au Musée de l'Ermitage impérial de Saint-Pétersbourg, eut l'obligeance de me signaler la communication faite à la Société impériale archéologique russe, dans sa séance du 4 février dernier, par M. D. Aïnaloff, professeur à l'Université de Kazan, d'un nouveau feuillet de cet antique manuscrit. La transcription des premières et dernières lignes des deux pages de ce feuillet, que M. Smirnoff avait bien voulu joindre à sa lettre, ne laissait aucun doute sur son identité et permettait de reconnaître en toute certitude qu'il venait combler exactement une lacune du texte de S<sup>t</sup> Matthieu (XVIII, 9-16), signalée entre les feuillets cotés aujourd'hui 21 et 22 dans la partie du manuscrit conservée à Paris. Depuis, M. Aïnaloff a eu l'amabilité de m'envoyer une photographie réduite du recto et du verso de ce feuillet, qui m'a permis de donner de son texte la transcription qu'on trouvera plus loin.

Le manuscrit de Sinope, lorsqu'une main pieuse en avait recueilli les fragments, à la fin du xviii<sup>e</sup> ou au début du xix<sup>e</sup> siècle, comptait encore au moins 54 feuillets; sur ce nombre il n'y en a plus que 43 aujour-

<sup>(1)</sup> Paris, 1900, p. 599-675, et tirage à part de 81 pages in-4°.



d'hui à Paris. M. Ainaloff a eu la bonne fortune d'acquérir d'un habitant de la ville de Marioupol, au nord de la mer d'Azoff, un 44<sup>e</sup> feuillet qui est aujourd'hui conservé au musée du gymnase de cette ville<sup>(1)</sup>. L'heureuse découverte de ce feuillet égaré permet d'espérer qu'on pourra retrouver l'un ou l'autre des dix ou douze qui manquent encore, et peut-être quelqu'un d'entre eux contiendra-t-il la peinture d'une nouvelle scène du Nouveau Testament à ajouter à celles que nous a conservées déjà le *Codex græcus chrysopurpureus Sinopensis*<sup>(2)</sup>.

H. OMONT.

Math., XVIII, 9-13.

Recto.

λη ΠΕΡΙ ΤΩΝ ἘΠΡΟΒΑΤΩΝ ΠΑΡΑΒΟΛΗ  
 ΘΗΝΔΙΕΙΣΤΗΝΓΕΕΝΝΑΗΤΟΥ  
 ΠΥΡΟΣ· ΟΡΑΤΕ ΜΗ ΚΑΤΑΦΡΟ  
 ΠΗΣΗΤΕ ΕΝ ΟΣΤΩΝ ΜΙΚΡΩ  
 4 ΤΟΥΤΩΝ· ΛΕΓΩ ΓΑΡ ΥΜΙΝ Ο  
 ΤΙ ΟΙ ΑΓΓΕΛΟΙ ΑΥΤΩΝ ΔΙΑ Πᾶ  
 ΤΟΣ ΒΛΕΠΟΥΣΙΝ ΤΟ ΠΡΟΣΩ  
 ΠΟΝ ΤΟΥ ΠῚΣΜΟΥ ΤΟΥ ΕΝ ΤΟΙΣ  
 8 ΟΥΡΑΝΟΙΣ ΗΘΕΝ ΓΑΡ ΟΥΣΤΟΥ  
 ΑΠΟ ΥΣΩΣΑΙ ΤΟ ΑΠΟΧΩΛΟΣ  
 7 ΤΥΜΙΝ ΔΟΚΕΙ ΕΑΝ ΓΕΝΗΤΑΙ  
 ΠΙΠΚ Ε ΤΙΝΙ ΑΠΩΣ ΚΑΤΟΝ ΠΡΟΒΑΤΑ  
 12 ΚΑΙ ΠΛΑΝΗΘΗΝΕΝ ΕΞ ΑΥΤΩΝ  
 ΟΥΧΙ ΑΦΕΙΣΤΑ ΕΝΕΝ Η ΚΟΝΤΑ  
 ΕΝΝΕΛΕ ΠΙΤΑ ΟΡΗ ΠΟΡΕΥΘΕΙΣ  
 ΖΗΤΕΙ ΤΟ ΠΛΑΝΩΜΕΝΟΝ ΚΑΙ  
 16 ΕΑΝ ΓΕΝΗΤΑΙ ΕΥΡΕΙΝ ΑΥΤΟ

(1) Ce feuillet, qui a été jadis grossièrement replié en huit, porté encore à l'angle supérieur droit du recto un chiffre 2, reste de la pagination mise il y a un siècle, lors de la constitution du volume dont il a été arraché.

(2) Ces peintures, qui seront prochainement reproduites en couleurs dans le volume VII des *Mémoires et documents* de la Fondation Piot, ont été l'objet

d'une récente étude de M. Georg Swarzenski dans le n° du 27 décembre 1900 de la *Kunstchronik* du Dr Zimmermann, t. XII, col. 145-151.

Le manuscrit de Sinope est désigné par la lettre η parmi les onciaux des Évangiles dans l'appendice de la *Textkritik des Neuen Testaments* de M. C. R. Gregory (Leipzig, 1900-1901, in-8°).

Matth., XVIII, 13-16.

Verso.

ΑΜΗΝ ΛΕΓΩ ΥΜΙΝ ΟΤΙ ΧΑΙΡΕΙ  
 ΕΠΑΥΤΩ ΜΑΛΛΟΝ Η ΕΠΙ ΤΟΙΣ  
 ΕΝ ΕΝΗΚΟΝΤΑ ΕΝΝΕΑ ΤΟΙΣ  
 4 ΜΗ ΠΕΠΛΑΝΗΜΕΝΟΙΣ· ΟΥΤΩΣ  
 ΟΥΚ ΕΣΤΙΝ ΘΕΛΗΜΑ ΕΜΠΡΟΣ  
 ΘΕΝ ΤΟΥ ΠΑΤΕΡΟΣ ΜΟΥ ΤΟΥ ΕΝ ΟΥ  
 ΡΑΝΟΙΣ ΙΝΑ ΛΑΠΟΛΗΤΑΙ ΕΝ ΞΕ-  
 8 ΜΙΚΡΩΝ ΤΟΥΤΩΝ· ΕΑΝ ΔΕ Α  
 ΜΑΡΤΗΣ ΗΙΣ ΣΕΘΛΑ ΕΛΦΟΣ  
 ΡΗΠΓ  
 Ε ΣΟΥ ΠΑΓΕ ΚΑΙ ΕΛΕΓΞΟΝ ΑΥ  
 ΤΟΝ ΜΕΤΑ ΞΥΣΟΥ ΚΑΙ ΑΥΤΟΥ  
 12 ΜΟΝΟΥ ΕΑΝ ΣΟΥ ΑΚΟΥΣΗ  
 ΕΚ ΕΡΔΗΣΑΣ ΤΟΝ ΑΔΕΛ  
 ΦΟΝ ΣΟΥ· ΕΑΝ ΔΕ ΜΗ ΑΚΟΥΣΗ  
 ΡΗΠΧ  
 Ι ΣΟΥ ΠΑΡΑΛΑΒΕ ΜΕΤΑ ΣΕ ΑΥ  
 16 ΤΟΥ ΕΤΙ ΕΝΑ Η ΔΥΟ ΙΝΑ ΣΠΙ

## EVANGILE SELON SAINT MATTHIEU.

## CHAPITRE XVIII.

9. [... ἡ δύο ὀφθαλμοὺς ἔχοντα βληθῆναι εἰς τὴν γένναν τοῦ πυρός.

10. Ὁρᾶτε μὴ καταφρονήσητε ἐνὸς τῶν μικρῶν τούτων· λέγω γὰρ ὑμῖν ὅτι οἱ ἄγγελοι αὐτῶν<sup>(1)</sup> διαπαντὸς βλέπουσιν τὸ πρόσωπον τοῦ πατρὸς μου τοῦ ἐν τοῖς οὐρανοῖς<sup>(2)</sup>.

11. Ἦλθεν γὰρ ὁ υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου σῶσαι τὸ ἀπολωλός.

12. Τί ὑμῖν δοκεῖ; ἐάν γένηται τινὶ ἀνθρώπῳ ἑκατὸν πρόβατα, καὶ πλανηθῇ ἐν ἐξ αὐτῶν· οὐχὶ<sup>(3)</sup> ἀφείς τὰ ἐνεήκοντα ἐννέα, ἐπὶ τὰ ὄρη πορευθεὶς ζητεῖ<sup>(4)</sup> τὸ πλανώμενον;13. Καὶ ἐάν γένηται εὐρεῖν<sup>(5)</sup> αὐτό, ἥ μὴν λέγω ὑμῖν, ὅτι χαίρει ἐπ' αὐτῷ μᾶλλον ἢ ἐπὶ τοῖς ἐνεήκοντα ἐννέα τοῖς μὴ πλανημένοις.

14. Οὕτως οὐκ ἔστιν ἑξήλημα ἐμπρόσθεν τοῦ πατρὸς μου τοῦ ἐν οὐρανοῖς, ἵνα ἀποληται ἐν τῶν μικρῶν τούτων.

15. Ἐάν δὲ ἁμαρτήσῃ εἰς σὲ ὁ ἀδελφός σου, ὑπάγε καὶ ἐλεγξόν αὐτὸν μετὰξὺ σοῦ καὶ αὐτοῦ μόνου· ἐάν σου ἀκούσῃ, ἐκέρδησας<sup>(6)</sup> τὸν ἀδελφόν σου.

16. Ἐάν δὲ μὴ ἀκούσῃ σου, παράλαβε μετὰ σεαυτοῦ ἐπὶ ἓνα ἢ δύο, ἵνα ἐπὶ [στόματος δύο μαρτύρων...]

(1) Cod. Petropolitanus (N) add. ἐν οὐρανοῖς.

(2) ἐν οὐρανοῖς, N.

(3) οὐχὶ, N.

(4) ζητεῖ, N.

(5) εὐρεῖν, N et Σ (Rossanensis).

(6) Cod. Sinopensis; errore scriptoris, ἐκέρδησας.

---

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

---

### INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

---

#### ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le 18 avril 1901, une séance publique pour la réception de M. Émile Faguet, élu en remplacement de M. Cherbuliez.

#### ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. de Brozik, associé étranger de l'Académie des beaux-arts, est décédé le 15 avril 1901.

## LIVRES NOUVEAUX.

---

### FRANCE.

L. GRÉGOIRE. *Dictionnaire encyclopédique d'histoire, de biographie, de mythologie et de géographie*, nouvelle édition, ornée de gravures, revue, corrigée et mise à jour par Maurice WAHL, ancien élève de l'École normale supérieure, etc. Garnier frères, libraires-éditeurs, 3, rue des Saints-Pères. — Un ouvrage de cette sorte est d'une utilité incontestable, non qu'on y puisse trouver aucune question vraiment traitée, mais c'est un *memento* pour tous et un recueil d'indications pour les recherches qu'on peut avoir à faire. Seulement, il a besoin d'être édité de loin en loin, sinon pour l'histoire et la mythologie, au moins pour la biographie et la géographie. Pour la biographie, car il doit s'accroître, avec le temps; le système de la présente publication est de n'admettre que les morts. On trouve, sans doute, des hommes vivants encore en compagnie des autres dans la *Biographie universelle* de Michaud, comme dans la *Biographie générale* de Didot; mais dans le *Dictionnaire encyclopédique* de MM. Grégoire et Wahl, publié par la librairie Garnier, l'exclusion est absolue. Les articles consacrés aux DE BROGLIE peuvent servir d'exemple; après le duc Victor de Broglie, gendre de M<sup>me</sup> de Staël, vous trouvez son second fils, l'abbé de Broglie, assassiné en 1895 par une folle; vous ne trouvez pas le duc Albert de Broglie, qui a une place bien plus importante dans l'histoire contemporaine, mais qui vivait encore lorsque ce dictionnaire s'imprimait l'an dernier. Pour les vivants, il faut les chercher dans les *Vapereau* ou autres dictionnaires de contemporains, d'où ils devront disparaître lorsque l'heure, pour eux, en sera venue. Quant à la géo-

graphie, elle offre assurément un fond solide, ayant pour objet le globe terrestre; mais que de modifications ne peut-elle pas subir à la surface des plus anciens continents? Que l'on compare la Haute Asie du commencement du XIX<sup>e</sup> siècle avec ce que les explorations des derniers temps nous en ont révélé! Et l'Afrique? On n'en connaissait guère que les bords; les cartes, pour l'intérieur, en étaient presque blanches. Aujourd'hui, elle a été traversée de part en part, du nord au sud, de l'est à l'ouest; les montagnes, les rivières, les forêts en ont été visitées et, en partie, localisées et décrites. La géographie, en général, demandera bien encore des remaniements par la suite dans les ouvrages qui la concernent; mais, dès à présent, les diverses régions du globe peuvent être l'objet de notions assez précises, même dans un simple dictionnaire. Ce ne sont plus seulement de hardis explorateurs, ce sont les chemins de fer qui traversent les continents de part en part, et les fils télégraphiques, qui les continuent au delà des mers. Les railways des États-Unis et du Canada vont d'un océan à l'autre, de l'Atlantique au Pacifique; le Transsibérien relie les chemins de fer de l'Europe aux extrémités de l'Asie Orientale, tandis que d'autres travaux du même genre entament l'Asie Centrale, et, de l'Inde Anglaise aussi bien que de l'Inde Française, font trouée vers la Chine. Et ne serait-on pas à la veille d'avoir le fameux chemin de fer du Cap au Caire, si les Anglais n'avaient pas perdu tant d'argent et tant d'hommes, en vue d'exterminer cette vaillante race de Boers, qui, cependant, on en a eu la preuve, formerait le meilleur boulevard de leurs possessions dans l'Afrique Australe contre les populations nègres du voisinage? Les choses, sur tous les points, sont assez avancées pour qu'au point de vue géographique le *Dictionnaire encyclopédique*, dans sa nouvelle édition, suffise longtemps encore aux besoins du public. Quant aux pays qui restent à occuper, les sphères d'influence sont, dès ce moment, assez bien déterminées pour qu'on y puisse suivre les progrès qui devront s'accomplir.

Après cette indication sur le cadre du livre, un mot seulement sur l'esprit qui l'anime. Un dictionnaire historique réclame une qualité essentielle, c'est la plus complète impartialité; il faut des faits, et dans leur appréciation, s'il y a lieu, la réserve la plus austère. C'était la qualité dominante du travail primitif qui reste le fond de l'œuvre remaniée. Louis Grégoire, qui entra, comme élève, à l'École normale en 1838, avec Gustave Vapereau, l'année même où, ancien élève moi-même, j'y rentrais comme maître de conférences, avait, dès le début, témoigné de sa vocation d'historien par ses habitudes laborieuses, par son caractère calme et réfléchi; et M. Maurice Wahl, admis à la même école beaucoup plus tard (1873), agrégé aussi et professeur d'histoire, n'a pu mieux faire que de s'inspirer des mêmes traditions. En lui confiant le soin de revoir et de mettre à jour ce travail considérable, l'éditeur, M. Garnier, ou, comme le porte le titre, en souvenir d'une fraternelle association, la maison Garnier frères lui assure un durable succès.

H. WALLON.

## ALLEMAGNE.

*Perrona Scottorum, ein Beitrag zur Ueberlieferungsgeschichte und zur Palaeographie des Mittelalters.* Von Ludwig Traube. (Dans *Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und der historischen Classe der k. b. Akademie der Wissenschaften zu München*. 1900. Heft IV, p. 469-538.)

Le titre de ce mémoire donne une idée bien insuffisante des questions qui y sont

traitées de main de maître; il ne laisse pas deviner l'importance des résultats auxquels l'auteur est arrivé. La lecture s'en impose à tous ceux qui s'intéressent à la paléographie et à l'histoire des établissements irlandais dans le nord de la France.

M. Traube, dans le premier chapitre de sa dissertation, s'occupe du genre d'écriture employé par les Irlandais et les Anglo-Saxons, qu'il propose de dénommer écriture insulaire, par opposition à l'écriture employée sur le continent à l'époque mérovingienne et à l'époque carolingienne, qu'il appelle écriture continentale ou romaine. L'écriture des Irlandais et celle des Anglo-Saxons, qu'il est souvent difficile de distinguer, sont désignées par le terme de *scriptura scottica* dans beaucoup de textes du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle.

Chemin faisant, M. Traube est amené à critiquer un abus qui s'est perpétué jusqu'à nos jours, surtout en France, et qui consiste à donner le nom de Lombard à deux genres d'écriture tout à fait différents : l'un a été en usage dans l'Italie méridionale, surtout au Mont Cassin et à Bénévent; la qualification de Lombard peut lui être maintenue; l'autre est français d'origine, et les plus beaux exemples que nous en possédons viennent de Corbie ou du pays environnant; rien ne justifie le nom de Lombard qui lui est donné depuis le temps de Mabillon, et auquel il faut absolument renoncer, quoiqu'on n'ait encore rien proposé pour le remplacer, sinon peut-être « ancienne écriture de Corbie », locution qui se rencontre à la page 493 du mémoire de M. Traube, à propos du ms. F. XIV. 1 de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg : « auch nicht in insularer Schrift, sondern in der älteren von Corbie, die in dieser ganzen Gegend geherrscht haben muss. »

De cette dissertation paléographique nous passons à la biographie d'un moine irlandais, connu surtout par les rapports qu'il entretenait avec Aldhelmus, abbé de Malmesbury, de 675 à 709. Une lettre de Cellanus nous apprend qu'il était né en Irlande, qu'il vivait comme en exil dans un coin du pays des Francs et qu'il souhaitait vivement recevoir quelques écrits d'Aldhelmus pour récréer les esprits de ses frères dans le lieu où reposait le corps de saint Fursi : *Cellanus in Hibernensi insula natus, in extremo Francorum limitis latens angulo exul. . . Paucos transmittit sermunculos illius pulcherrimæ labiæ tuæ, de cujus fonte purissimo dulces derivati rivi multorum possint reficere mentes, ad locum ubi dominus Fursus in sancto et integro pausat corpore*. Il s'agit ici de Péronne, où le corps de saint Fursi, mort au milieu du VII<sup>e</sup> siècle, fut transféré. D'après une relation récemment découverte par les Bollandistes (*Additamentum Nivalensè de Fuilano*), Foilanus, frère de Fursi, amena à Péronne une colonie de moines irlandais, qui se transporta plus tard à Fosses, près de Liège. La colonie eut pour abbé un frère de Fursi, nommé Ultanus, qui est cité dans la vie d'Amatus, évêque de Sens. Malgré l'émigration des religieux à Fosses, le monastère de Péronne dut subsister jusqu'en 880, date d'une incursion des Normands, qui le firent disparaître. Plusieurs textes le citent sous le nom de *Perona*, *Perronu* ou *Parona Scotorum* (Traube, p. 482). C'est dans ce monastère que vivait Cellanus, dont la mort est fixée à l'année 706 par l'annaliste de Lorsch. Des vers de Cellanus nous ont été conservés par un manuscrit de la Laurentienne (Plut. LXVI, 40); M. Traube y a reconnu des inscriptions qui devaient se lire sur les murs du monastère de Péronne :

- I. Quisquis amaro[rem] fletus [de] pectore fundis,  
Junge fidem lacrimis, et quidquid poscis habebis.
- II. Justus apostolicos æquat Salvator amicos :  
Clavibus hinc Petrum, hinc Paulum legibus ornat.

- III. Nobile præceptum, rectores, discite post me.  
Sît bonus in vita qui cupit esse divus.
- IV. Hinc auctor vite mortem moriendo peremit,  
Vulneribus sanans vulnera nostra suis.
- V. Istam Patricius sanctus sibi vindicat aulam,  
Quem merito nostri summo venerantur honore.  
Iste medelliferi monstravit dona lavaeri,  
Hic etiam nobis Dominumque Deumque colendum  
Jussit et ignaram docuit bene credere gentem.  
Carpurnus genuit istum, alma Britannia misit;  
Gallia nutrit, tenet ossa Scottia felix.  
Ambo stelligeri capientes præmia cæli.

A la suite de ces inscriptions, dont la plus curieuse se rapporte au culte dont saint Patrice était honoré à Péronne, nous lisons dix vers dont Cellanus est déclaré l'auteur ou l'inspirateur, et dans lesquels est fait un pompeux éloge du Vermandois :

Quid Vermandensis memorem tot milia plebis  
Franeigenas inter populos felicia facta,  
Gestaque nobilium totum vulgata per orbem?  
Hæc loca non flavæ Cereris, non iudiga mellis;  
Fertilis est Bachi campus, fecundaque rura;  
Multa per herbosos errant animafia campos.  
Semper ab antiquis tellus erat inclita regnis.  
Ista pio gaudit Transmaro præsule terra.  
[Hæc] modo Cellanus, venerandi nominis abbas,  
Jussit dactilico describi carmina versu.

Le *Transmarus præsul* mentionné dans la dernière pièce, au vers 8, doit être un évêque de Noyon, de la fin du vi<sup>e</sup> siècle, le même sans doute qui figure à une date incertaine dans les anciens catalogues, sous le nom de *Chrasmarus*. Voilà tout au tant de renseignements précieux dont les historiens de Péronne auront à tenir compte.

Aucun manuscrit du monastère de Péronne n'a été signalé; mais M. Traube n'est pas éloigné d'admettre que cette maison a eu des rapports avec les abbayes du voisinage, et notamment avec Corbie et Saint-Riquier. Il expliquerait volontiers par ces rapports la présence dans la bibliothèque de Corbie d'un manuscrit, en ancienne écriture insulaire, contenant des vers d'Aldhelmus (aujourd'hui à Saint-Pétersbourg, Q. I. 15), et la possession, par les moines de Saint-Riquier, d'un autre manuscrit, contenant aussi des vers d'Aldhelmus (également à Saint-Pétersbourg, F. XIV, 1), copié avec les caractères que les Bénédictins appelaient lombardiques.

Après avoir réglé le compte du monastère de Péronne et de l'abbé Cellanus, M. Traube revient à la paléographie: il développe des considérations pour montrer que l'une des plus utiles applications de cette science consiste à donner une base solide aux éditeurs de textes, en les éclairant sur le milieu dans lequel les manuscrits ont été exécutés. Entre autres exemples, il cite les vers de Cellanus, copiés en caractères de Bénévent ou du Mont Cassin dans le manuscrit de la Laurentienne; le scribe s'est mépris sur le déchiffrement de son modèle, qui devait être en caractères irlandais. C'est ainsi que dans le vers

Vulneribus sanans vulnera nostra suis,

ignorant le système des abréviations irlandaises, il a rendu par *nam* ce qui devait se lire *nostra*. M. Traube part de là pour écrire, en 31 pages, l'histoire de l'abréviation

du mot *noster*, et pour signaler les méprises auxquelles ont donné lieu diverses formes de cette abréviation. A la page 519, il cite cinq exemples de la substitution du mot *nam* au mot *nostra*.

Cette très savante et très curieuse dissertation se termine par deux notes intitulées l'une *Scriptura Scottica*, l'autre *Scriptura Tansa*. On a vu que la *Scriptura Scottica* est l'écriture irlandaise. M. Traube rapporte les textes du moyen âge (ix<sup>e</sup>-xii<sup>e</sup> siècle), dans lesquels se trouve cette locution; il indique les auteurs du xix<sup>e</sup> siècle qui l'ont remise en honneur, et dont le premier paraît être le bibliothécaire de Saint-Gall, Hildefonse von Arx. Quant à la *Scriptura Tansa*, d'après un commentaire de l'*Arts major Donati*, de l'époque carolingienne, que le docteur Hagen a trouvé dans un manuscrit d'Ensiedeln, et qu'il a publié en l'attribuant à Remi d'Auxerre, ce doit être l'écriture irlandaise; et particulièrement la semi-onciale, dont les traits s'arrêtent brusquement, sans déliés ou crochets à la partie inférieure. Il est bon de reproduire ici ce texte, si curieux pour l'histoire des écritures, dont M. Traube a donné une nouvelle édition, en s'aidant du ms. 17210 de Munich :

*Græcorum vero litteras Phœnices reppererant, unde in initiis librorum Phœniceo colore, id est minio, scribuntur litteræ. Latinorum quoque litteras Carmentis nimpha Nicostrata, mater Evandri, invenit. Carmentis autem dicta, eo quod futuræ carminibus canebat; nimpha dicitur quasi limpha, id est aqua, quia sicut aqua sic sapientia difflebat; Nicostrata vero, id est victoriosa (niche enim græce, victoria latine), vel gladiata, eo quod ingenii acumine vigeat. Aliarum quoque litteræ gentium a diversis auctoribus reperte sunt, sicut Gothorum litteras Gotsilus episcopus repperit. Genera etiam litterarum diversa sunt. Quædam enim unciales dicuntur, quæ et maximæ sunt et in initiis librorum scribuntur; dictæ autem unciales eo quod olim uncia auri a divitibus appendebantur. Sunt et aliæ longariæ, quæ et longæ manus scriptura dicuntur, græce vero sirmata. Sunt et tansæ, quas Scetti in usu habent. Sunt etiam virgiliæ, a virgis dictæ.*

Dans ce que le glossateur appelle *litteræ longariæ* ou *longæ manus scriptura*, M. Traube voit une écriture cursive, et, à l'appui de cette interprétation, il cite le ms. 444 de Laon, copié par l'Irlandais Martinus, dans lequel un alphabet grec en lettres onciales est suivi d'un alphabet grec en caractères minuscules intitulé *longa manu*. Le terme grec *sirmata* doit aussi désigner des caractères cursifs.

Le mot *virgiliæ* semble rappeler les pléiades et fait penser involontairement à ces grandes lettres entourées d'un pointillé qu'on rencontre dans les manuscrits irlandais.

Le terme *tansæ litteræ* n'a pas été seulement employé pour désigner les caractères irlandais. M. Traube entre encore dans quelques détails sur la signification de ce mot à la chancellerie pontificale du xiii<sup>e</sup> siècle : on s'en servait, paraît-il, pour distinguer, dans les *vidimus* de pièces anciennes, les passages dont la lecture présentait des difficultés et dont la restitution n'était pas absolument certaine.

On ne saurait être accusé d'exagération en recommandant, comme très remarquable et digne d'une sérieuse attention, une dissertation où sont traités, avec beaucoup d'originalité et de pénétration, de si curieuses questions de paléographie.

L. DELISLE.

## BELGIQUE.

F.-A. Gevaert et J.-C. Vollgraaf, *Les problèmes musicaux d'Aristote*, deuxième fascicule, suite et fin du Commentaire musical. (P. 165-355.) Gand, Ad. Hoste, 1901, in-4°.

Le premier fascicule, que nous avons annoncé en février 1900, se terminait avec

le commentaire des sections A (acoustique) et B (consónances). Celui-ci contient les considérations générales et les explications de détail qui se rattachent aux autres sections, savoir : C, l'octocorde et le tétracorde ; D, particularités de l'exécution musicale ; E, accompagnement hétérophone ; F, harmonies employées dans la tragédie ; G, histoire musicale ; H, philosophie et esthétique musicale. On sait que MM. G. et V. ont groupé dans chacune de ces sections les problèmes où étaient traités les sujets dont elles portent le titre. Il résulte de cette disposition, vu la grande variété des matières touchées dans l'œuvre aristotélique, que le commentaire de M. G. est pour ainsi dire une nouvelle édition revue et modifiée en quelques points, de son *Histoire de la musique dans l'antiquité*, devenue introuvable. C'est qu'à l'influence du célèbre musicologue R. Westphal a succédé, chez M. G. un travail personnel et continu de vingt-cinq ans. Ses assertions sont moins conjecturales, et si l'on veut encore critiquer sa tendance à l'hypothèse, on n'aura plus guère à lui reprocher que les phrases musicales prêtées, en vertu d'ailleurs de principes longuement exposés, à divers personnages dans certaines scènes du théâtre grec. Ajoutons, pour ramener cette critique à sa juste mesure, que ces restitutions sont toujours empreintes de l'esprit musical hellénique. Au surplus, ce n'est pas ici le lieu de s'arrêter à des observations de détail. En tout cas, on n'avait jamais poussé aussi loin la mise en valeur des Problèmes et autres écrits musicaux attribuables au Stagirite, ni mieux exposé la théorie, la pratique, la philosophie et l'esthétique de l'ancienne musique grecque.

Un troisième et dernier fascicule comprendra la préface-introduction et un appendice consacré aux matières dont Aristote ne s'est pas occupé directement, c'est-à-dire « l'ancienne notation grecque, ainsi que la doctrine préaristoxénienne des genres et des échelles tonales ». Nous comptons en outre sur un index général.

C. E. R.



# JOURNAL DES SAVANTS.

MAI 1901.

---

## *SUR LES MÉTAUX ÉGYPTIENS.*

Étude sur un étui métallique et ses inscriptions, par M. Berthelot.

SECOND ET DERNIER ARTICLE<sup>(1)</sup>.

### V. — OR ET MATIÈRES FORMANT LA FIGURE DU SOLEIL.

*Face antérieure, moitié supérieure.* — La face antérieure de l'étui est couverte de dessins et caractères couleur d'or. J'en ai examiné d'abord la partie supérieure, où se trouvent les yeux solaires, le théorbe au milieu, et les deux signes des Panégyries.

Ces diverses figures sont en relief, constituées par un métal couleur d'or pâle, à l'exception des quatre petites bandes du manche du théorbe, décrites plus haut. Les figures sont massives, d'une épaisseur et d'une saillie notables, et incrustées dans le fond. Pour en faire une analyse plus complète, je me suis borné à soulever le sourcil de l'œil solaire droit : sa longueur, ou plutôt celle de sa projection horizontale, était de 30 millimètres ; son épaisseur, de 1 millim. 08. Il était incrusté dans un sillon de l'enduit jusqu'à la moitié environ, et même un peu plus, de cette épaisseur.

En examinant la tranche à la loupe, je me suis aperçu que ce sourcil était constitué par un gros fil d'argent, aplati en dessous, arrondi à sa face extérieure, et recouvert d'une pellicule d'or, sur cette face seulement. De là son ton jaune pâle, la couleur de l'argent perçant à travers la feuille d'or.

La pellicule d'or est collée sur l'argent, à l'aide d'une matière agglutinante noire, dont les bavures sont visibles à la loupe.

La nature de l'argent a été établie par sa dissolution dans l'acide azotique, suivie de sa précipitation à l'état de chlorure, etc. Peu de plomb, une trace de cuivre.

<sup>(1)</sup> Voir, pour le premier article, le numéro d'avril, p 205.

Il est probable que les contours des yeux solaires, le théorbe et les signes des Panégyries sont également constitués par de l'argent recouvert d'or. Mais il aurait fallu, pour s'en assurer, altérer les objets trop profondément.

L'inscription hiéroglyphique, située au-dessous, est, au contraire, constituée par de l'or à peu près pur, ainsi qu'il sera dit en parlant de la seconde moitié de l'étui. La longueur des filets encadrants est réglée par les dimensions de l'étui (voir plus haut); la largeur de ces filets est de 0 millim. 55; leur épaisseur, voisine de 0 millim. 23; le tout mesuré avec un palmer (vis micrométrique).

J'ai fait une étude spéciale de l'œil solaire. Le contour paraît, comme le sourcil, constitué par de l'argent recouvert d'or.

Le blanc de l'œil offre une structure inverse : la blancheur est due à une feuille d'argent excessivement mince, fixée sur une couche d'or rouge, dur et d'épaisseur sensible. On s'en est assuré en déposant sur un point une gouttelette très fine d'acide azotique, qui a dissous aussitôt l'argent. On a enlevé ensuite cette goutte, par capillarité, et on y a vérifié l'existence de l'argent, sans cuivre ni plomb. L'excès d'acide resté sur l'œil étant enlevé ensuite par un lavage local et séché avec un peu de papier buvard, il est resté un fond d'or rouge, inattaquable par l'acide azotique.

Quant à la pupille, elle offre une teinte d'un noir bleuâtre, constituée par de l'outremer. Je m'en suis assuré en en prélevant quelques grains à l'aide d'une pointe d'acier et les plaçant sous le microscope. La couleur bleue est ainsi manifeste, ainsi que la décoloration progressive de la matière par l'acide chlorhydrique fort.

Au centre du signe des Panégyries et autour de la croix jaune qui en constitue le centre, le fond est aussi noir bleuâtre et j'ai vérifié qu'il était teinté de même par de l'outremer.

*Face antérieure, moitié inférieure.* — Venons à la *moitié inférieure* de la face antérieure dorée de l'étui. Elle est couverte de caractères hiéroglyphiques, distribués en cinq bandes, entourés elles-mêmes par six filets.

J'ai détaché le filet supérieur : ses dimensions sont très régulières. La longueur est définie par la largeur de l'étui (75 millim.) La largeur est exactement 0 millim. 55, et cette largeur, parfaitement uniforme, est la même pour tous les filets d'or et d'argent que j'ai pu mesurer : ce qui montre la précision avec laquelle ces dessins ont été exécutés.

L'épaisseur en est également à peu près uniforme : 0 millim. 215 à

0 millim. 23 pour les filets d'or; 0 millim. 265 pour les filets d'argent. Ces épaisseurs sont sensiblement les mêmes pour chaque classe des différents caractères et signes des inscriptions hiéroglyphiques détachés dans le cours de mes investigations: Cependant pour ces derniers on a observé jusqu'à 0 millim. 33.

Il résulte de ces comparaisons que les caractères, signes et filets ont été découpés dans des feuillettes de métal, or et argent, d'épaisseur à peu près uniforme pour chaque espèce de métal, l'épaisseur des feuilles d'or (0 millim. 20 à 0 millim. 23) étant moindre que celle des feuilles d'argent (0 millim. 265 à 0 millim. 33).

Enfin les petites parcelles angulaires qui recouvrent les cordons de l'étui sont constituées par de l'or, allié avec un peu d'argent, que l'acide azotique n'attaque pas, tandis que l'eau régale dissout l'or, en laissant du chlorure d'argent insoluble.

De même tous ces filets et caractères d'or sont inattaquables par l'acide azotique, même bouillant; mais ils sont attaqués par l'eau régale. Celle-ci dissout l'or. Tous contiennent de l'argent en faible dose.

Quand l'argent est en proportion notable, il reste du chlorure d'argent insoluble. S'il y en a peu, ce chlorure peut demeurer dissous à la faveur de l'excès d'acide chlorhydrique. L'addition d'eau en excès le précipite.

Rappelons ici que les alliages d'or et d'argent ne sont attaquables par l'acide azotique que si l'or forme moins du quart du poids. Dans ce cas d'ailleurs l'argent se dissout seul, l'or restant sous forme d'une poudre rougeâtre, qui devient brillante sous le pilon.

Dans mes essais, je n'ai pas cherché à doser exactement les proportions relatives des deux métaux, étant dans l'obligation d'opérer sur de très petites quantités de matière, afin de respecter les inscriptions et dessins.

*Face postérieure, moitié supérieure.* — Au revers de l'étui toutes les figures et inscriptions sont blanches, couleur d'argent, par opposition à l'endroit couleur d'or.

En haut, figurent les étoiles à cinq branches, en forme de X avec une branche verticale partant de l'entrecroisement, branche qui a disparu dans quelques étoiles. Elles sont au nombre de 13, au lieu de 15 sur la face opposée.

J'ai détaché l'une de ces étoiles; épaisseur du métal, 0 millim. 265. Elle est constituée par de l'argent renfermant un peu d'or.

*Face postérieure, moitié inférieure.* — Caractères hiéroglyphiques et filets couleur d'argent.

Un caractère détaché a été traité par l'acide azotique : c'est de l'argent contenant une petite quantité d'or, comme l'étoile d'en haut. Il est probable que cet argent provenait d'un minerai aurifère, — ce qui est un indice d'origine, — plutôt que d'un alliage artificiel. Il y a une trace de cuivre et une petite quantité de plomb.

## VI. — PLATINE MÉTALLIQUE.

Il ne reste plus à parler que d'un métal particulier, couleur d'argent, le platine, élément constitutif d'un fragment linéaire détaché des tableaux précédents. Je l'avais pris d'abord pour de l'argent, à cause de sa couleur, mais ses caractères chimiques sont bien différents.

C'est aussi un métal battu, de dimensions comparables aux autres filets et caractères, soit 4 à 5 millimètres en longueur, 0 millim. 55 en largeur, 0 millim. 23 (après un premier traitement à l'eau régale) en épaisseur. Je crois devoir donner le détail des opérations auxquelles il a été soumis, afin de ne laisser aucun doute.

Cette lamelle a été traitée d'abord par l'acide azotique bouillant, sans être aucunement attaquée. Surpris, j'ajoutai à l'acide deux fois son volume d'acide chlorhydrique concentré, de façon à obtenir de l'eau régale, et je portai le tout à l'ébullition. Dans ces conditions, l'or pur et les alliages d'or et d'argent sont rapidement détruits. Une légère attaque se produisit en effet; mais la lamelle ne diminua guère, même en maintenant le tube au bain-marie à 100 degrés pendant près d'une heure, condition où des objets de platine pur de même épaisseur seraient dissous, comme il est facile de le vérifier. L'eau régale a dissous en effet en petite quantité du chlorure de platine jaune, dont le mélange avec une solution de chlorure de potassium a fourni sous le microscope des grains rouges cristallins.

Après un nouveau traitement semblable, la lamelle de ce métal, d'une résistance chimique exceptionnelle, fut chauffée au rouge vif sur la lampe d'émailleur, dans un petit creuset de porcelaine, avec addition d'azotate de potassium, lequel se décomposa avec vivacité. La lamelle fut sensiblement attaquée. Cependant une grande partie résista encore, sans manifester aucune fusion, tout en reprenant un vif éclat argentin, qu'elle avait en partie perdu. Le mélange d'alcali et d'azotite demeura dans le creuset avait pris une teinte verdâtre (iridium ?). L'attaque avait été notable, car l'épaisseur de la lamelle, à la suite de ce traitement, s'est trouvée réduite à 0 millim. 06. Ses bords étaient devenus irréguliers et comme déchiquetés. Après lavages à l'eau, nouvelle ébullition avec l'eau régale.

nouvelle attaque, encore incomplète; le métal avait de nouveau perdu son poli et se trouvait recouvert d'un enduit rugueux et gris jaunâtre. La solution chlorhydro-nitrique contenait du platine et un peu d'or (vérifié par la formation du pourpre de Cassius). La portion de métal inattaquée a repris son éclat sous le pilon, dans un mortier d'agate; mais il en restait trop peu pour pousser plus loin.

Si j'ai cru devoir donner le détail un peu minutieux de ces observations, c'est afin de bien préciser la résistance singulière aux réactifs d'une lamelle métallique dont le poids initial ne dépassait pas 5 à 6 milligrammes. Cette résistance surpasse non seulement celle de l'or, mais celle du platine pur. Elle accuse l'existence d'un alliage complexe, renfermant plusieurs des métaux de la mine de platine, sans préjudice d'un peu d'or d'ailleurs. Il s'agissait sans doute d'un minerai natif d'alluvion, rare et exceptionnel, susceptible d'être rencontré en même temps que l'or natif, comme le savent les minéralogistes. Il aura peut-être été confondu avec l'argent par les anciens Égyptiens, car il a été réduit en feuilles régulières au marteau, comme ils avaient coutume de faire pour les pépites d'or qui l'accompagnaient. C'est ce que semblent prouver les dimensions et la régularité de la lamelle présente, dimensions et formes comparables à celles des autres lamelles d'or et d'argent de notre inscription.

Il est douteux que les opérateurs aient mis à part et soumis à des traitements spéciaux un minerai dont ils n'auraient pas remarqué le caractère exceptionnel. S'ils en avaient rencontré fréquemment des échantillons, ils les auraient sans doute distingués, en raison de l'infusibilité et de l'inaltérabilité du métal, comparé à l'argent. Il y a là une énigme, qui sera éclaircie seulement le jour où des échantillons de ce genre, avec affectation hiératique ou artistique spéciale, auront été rencontrés parmi les métaux égyptiens.

Pour savoir si les dessins et inscriptions de l'étui en renfermaient plusieurs échantillons, il eût été nécessaire d'en traiter et d'en dissoudre une grande partie, ce qui aurait exigé le sacrifice d'un objet archéologique précieux. J'avais pensé un instant aux étoiles métalliques existant au sommet de l'objet et qui figurent le ciel; mais celle que j'ai détachée s'est trouvée simplement constituée par de l'argent.

Je ne crois pas que le platine ait été observé jusqu'ici parmi les métaux provenant de l'Égypte, ni même de l'antiquité. On n'en a signalé d'ailleurs ni dans l'Afrique, ni dans l'Arabie; ses minerais un peu abondants appartiennent à de tout autres régions, à l'Oural et à la Sibérie notamment. Mais on l'a reconnu dans des alluvions aurifères et stannifères en Irlande, en Bretagne et dans le Rhin, en Laponie, en Transyl-

vanie, etc. Il y en avait probablement des échantillons dans les alluvions de la Nubie, ou des régions supérieures des vallées du Nil et de ses affluents.

#### VII. — ENDUITS ET PROCÉDÉS D'INCRUSTATION.

Les dessins et caractères hiéroglyphiques sont fixés et incrustés sur les deux faces de l'étui ; l'étude des procédés d'incrustation présente un certain intérêt.

Les auteurs anciens distinguaient les ciselures en relief ou *ανάγλυφα*, qui ne pouvaient être enlevées, et les incrustations susceptibles d'être détachées : *Crustæ aut emblemata detrahuntur* (Cicéron); et encore *crustis aureis illigatus*.

Mais l'incrustation elle-même peut être pratiquée de plusieurs manières. Tantôt l'insertion du dessin ou de la figure se fait directement dans le fond métallique (ou dans le verre, la pâte céramique, l'ivoire, le bois) creusé à cet effet, l'application ayant lieu avec le concours d'un ciment, émail ou encollage convenable, à chaud ou à froid.

Tantôt, au contraire, le fond a été recouvert d'abord d'un enduit adhérent (*ceramentum, pigmentum, inceratio, linitus, oblitus, circumlitus*, etc.), sur lequel on a fixé ensuite les incrustations.

Je citerai plus loin quelques textes des alchimistes grecs et du *Liber sacerdotum* où il est question de ces enduits. Mais il convient d'abord d'examiner directement ceux de l'étui actuel. Les incrustations y sont de deux espèces, les unes en relief et saillie sur le fond : ce sont les figures des yeux solaires, du théorbe, du signe des Panégyries. Les autres sont lisses, constituant avec le fond un plan uniformément poli : ce sont les dessins de l'offrande et les inscriptions hiéroglyphiques.

Examinons d'abord les enduits, avant de discuter les procédés mêmes d'incrustation. Les enduits existent seulement sur les deux grandes faces de l'étui, les quatre tranches n'ayant d'autre enduit que la production accidentelle de la patine décrite plus haut. Peut-être y existait-il aussi à l'origine un enduit, mais il aurait disparu.

Je traiterai successivement des questions suivantes :

Enduit fondamental ;

Vernis superficiel ;

Applications locales, sous les incrustations ;

Infiltrations et imprégnations générales, consécutives et accidentelles.

*Enduit fondamental.* — Lorsqu'on enlève les filets, dessins et caractères, on reconnaît que le fond mis à nu n'est presque jamais constitué

par le métal, mais par une matière noirâtre et durcie, formant un fond général. Elle est assez dure pour qu'une pointe de fer n'y trace facilement ni raie ni sillon. Elle est très adhérente au métal de l'étui et ne peut en être détachée, à l'aide d'un ciseau d'acier, qu'à l'état pulvérulent. Cependant elle n'est ni fragile, ni cassante, ni tendant à s'écailler; on n'y aperçoit aucune trace d'éclatement conchoïdal, à la façon de ceux de la cire à cacheter.

J'en ai prélevé un échantillon sur la bande terminale anépigraphie, en bas, au-dessous du filet. L'épaisseur de cet enduit est voisine d'un demi-millimètre. La poudre ainsi obtenue, chauffée dans un tube fermé par un bout, émet une matière organique volatile, à odeur de graisse brûlée (acroléine), sans mélange apparent de résine. Sa teinte noire disparaît par là et il reste une substance rougeâtre, qui fond, au moins en partie, à une température inférieure à celle de la fusion du verre. C'est un mélange d'oxyde de plomb (litharge), qui prédomine, avec de l'oxyde d'étain et quelque dose d'oxyde de cuivre.

L'enduit non chauffé, bouilli avec de l'acide azotique, se dissout en majeure partie, et se décolore, ce qui montre qu'il ne contient guère de charbon proprement dit: le tout sans fournir l'odeur des résines nitrées. L'acide chlorhydrique y développe une effervescence lente (carbonate de plomb) et il dissout un sulfate. En même temps, il se dégage un peu d'hydrogène sulfuré, indice d'un sulfure métallique, probablement d'un sulfure de plomb ou de cuivre. Ni chaux en proportion sensible, ni charbon. Traces de fer. Il y a une trace de chlore, sans doute sous forme d'oxychlorure cuivrique.

L'enduit a été traité aussi par l'acide chlorhydrique, celui-ci étendu, puis le tout agité avec de l'éther. Ce dernier véhicule, filtré et évaporé, laisse un peu de matière grasse, exempte de soufre libre, de chaux (sauf traces), et de sel de plomb soluble (tel que l'oléate ou oxyoléate de plomb). Le résidu de la solution éthérée, traité par l'acide chlorhydrique, s'y dissout; il ne noircit pas par l'hydrogène sulfuré, et l'ammoniaque détermine un précipité gélatineux, redissoluble dans l'acide acétique. La solution ne contient pas de phosphate (action du molybdate d'ammoniaque), mais de l'alumine. Cette dernière a été redissoute par l'acide chlorhydrique, ce qui montre qu'elle provient d'une matière qui n'a pas été calcinée. Elle dérive probablement d'un sel gras, enlevé par l'éther.

Ces caractères répondent à un mélange initial d'oxyde de plomb et d'une huile siccatrice ou savon avec une certaine dose d'oxyde de cuivre et d'étain. Le mélange était noirci par du sulfure de plomb ou de cuivre,

ou d'autres sulfures métalliques, en petite quantité. Il a dû être appliqué à chaud à l'origine, de façon à déterminer l'adhérence du métal, à la façon des mastics au minium que l'on emploie aujourd'hui pour assembler les métaux. Sous l'influence du temps ou de la chaleur, le corps gras s'est saponifié; il a formé un emplâtre qui a durci graduellement. Plus tard, il s'est oxydé peu à peu et finalement il a presque complètement disparu<sup>(1)</sup>. Il s'est formé en même temps un peu d'oxychlorure et de carbonate de cuivre, dont la nuance verdâtre apparaît par places.

En définitive, ce que l'on constate aujourd'hui, ce sont les produits qui ont subsisté, c'est-à-dire résisté à la suite des altérations prolongées pendant des siècles de séjour dans le limon du Nil, les substances ayant subi les actions, alternatives ou simultanées, de l'air et de l'eau contenant de l'argile en suspension et divers sels dissous. Les conclusions sont subordonnées à cette probabilité de permanence.

Sur l'enduit noir, formant le fond, on avait appliqué à l'origine un vernis. Ce vernis est surtout visible dans la moitié supérieure, là où se trouvent les yeux solaires, qui forment saillie: il a été enlevé par places. On en discerne très nettement l'existence et le caractère, en déposant deux gouttelettes d'acide azotique froid: l'une sur le vernis, qui n'est pas attaqué; l'autre sur le fond mis à nu par le cours des temps, lequel s'attaque aussitôt, avec production d'une liqueur verte renfermant un sel de cuivre. Les dessins argentés du revers laissent également apercevoir le fond et le vernis, quoique avec moins de certitude.

Il convient encore de distinguer les taches rougeâtres d'oxyde cuivreux, qui apparaissent lorsqu'on enlève les caractères hiéroglyphiques d'or ou d'argent. Ces taches semblent accuser un saupoudrage initial avec de l'oxyde cuivreux, exécuté au moment et sur le point où l'opérateur allait déposer ces caractères. Peut-être cependant résultent-elles d'une différence de réaction entre l'enduit, selon qu'il était exposé directement à l'action de l'air ou des liquides, ou bien protégé par les caractères et lignes métalliques. Enfin les infiltrations, en raison du séjour prolongé de l'étui dans les limons du Nil, ont déterminé la formation de carbonate et d'oxychlorure verdâtres, qui apparaissent sur plusieurs points, spécialement au contour des dessins et hiéroglyphes. J'y ai constaté nommément la présence du chlore.

<sup>(1)</sup> Voir mes recherches à cet égard sur l'oxydation séculaire des corps gras, *Ann. de Chimie et de Physique*, 7<sup>e</sup> série, t. XII, p. 445, 1897.



*Procédés d'incrustation.* — Il s'agit maintenant d'examiner quels procédés ont été mis en œuvre pour incruster les dessins et caractères sur le fond qui vient d'être défini.

Je rappellerai d'abord qu'il s'agit d'incrustation, et non de simple application par superposition. En effet, chaque filet, chaque figure, chaque hiéroglyphe enlevé laisse apparaître un sillon, ou une cavité, plus ou moins profonds. Dans le cas des yeux solaires et objets en saillie sur la face correspondante, ce sillon traverse la totalité de l'enduit, jusqu'à la profondeur d'un demi-millimètre et davantage, et il arrive jusqu'au métal, qui n'a cependant pas été entaillé, ni même rayé. Toutefois, pour les filets, dessins, étoiles et caractères moins épais, le sillon ou cavité demeure compris tout entier dans l'épaisseur de l'enduit, lequel apparaît au fond. La surface générale, qui comprend l'enduit et les caractères, est parfaitement plane; il en résulte que les cavités creusées ont une profondeur voisine de 0 millim. 33 pour les objets en argent, tels que les hiéroglyphes, et de 0 millim. 22 pour les objets d'or, tels que les hiéroglyphes en forme d'oiseau, objets dont j'ai mesuré l'épaisseur exacte avec le palmer pour les deux métaux. La surface laissée libre par l'enlèvement de ces objets est rougeâtre, en raison de la présence de l'oxyde cuivreux, comme il a été dit plus haut. Cet oxyde demeure d'ailleurs adhérent à la fois sur l'enduit et sur la face inférieure des objets métalliques qui y étaient incrustés. On observe aussi un double sillon rougeâtre à la droite et à la gauche du manche vertical du théorbe, dernière trace de l'incrustation de cet objet pratiquée à chaud.

Autour des dessins et caractères hiéroglyphiques apparaît un cerné blanc verdâtre, trace de composés cuivriques effleuris, carbonate (effervescence par les acides) et oxychlorure, résultant de l'altération lente de l'oxyde et du sulfure de cuivre contenus dans l'enduit général, altération attestée également par la présence des sulfates.

Les artifices employés pour effectuer ces incrustations peuvent être reconstitués par un examen attentif, à l'aide de la loupe et du microscope, des filets et cavités. Les filets notamment ont été déposés sur une matière ramollie par la chaleur, ainsi que le montrent la régularité de l'empreinte et l'existence très nette de bulles d'air, ayant laissé des lacunes à bords arrondis et aplaties sous le filet. Les choses se sont passées comme lors de l'application d'un cachet sur une surface de cire ramollie. Cependant ce ramollissement était certainement moindre que celui d'une cire à cacheter, l'enduit étant plutôt pâteux, à la façon d'un mélange emplas-tique de minium et de corps gras.

Le mélange constitutif de l'enduit ayant été appliqué d'abord sur le

métal de l'étui, lorsqu'il était encore mou, l'artiste y a déposé les caractères, filets ou dessins, et il les a enfoncés par l'application d'un fer chaud, ou d'un plan probablement métallique, qui a déterminé l'existence d'une surface plane, régulière : sur cette surface les lignes et caractères ont été enfoncés plus ou moins profondément, en restant d'ailleurs en saillie. C'est ainsi sans doute que les yeux solaires, le théorbe et les signes des Panégyries ont été fixés sur la moitié haute de la surface antérieure de l'étui.

Quant aux autres parties, on pourrait encore admettre que les filets et caractères qui les recouvrent ont été posés après refroidissement de l'enduit initial, puis enfoncés, en posant sur le tout un fer ou une plaque de métal fortement chauffé, de façon à faire pénétrer les caractères métalliques dans l'enduit ramolli par la chaleur. L'uniformité de surface implique ce mode d'application.

En tous cas, les surfaces ont été régularisées et polies d'une façon uniforme par les procédés usités dans l'antiquité<sup>(1)</sup>, tels que l'emploi d'une dent d'ours ou de sanglier, d'un ongle de bête (*onichino*), ou bien d'une coquille, ou bien encore de l'oxyde de fer (hématite, sanguine ou rouge d'Angleterre)<sup>(2)</sup>. Aujourd'hui, la matière grasse ayant en grande partie disparu, il faut une température plus élevée pour réaliser ce ramollissement, ainsi que je l'ai dit plus haut.

Tels sont les résultats de l'examen des inscriptions de l'étui dans leur état présent. Il ne me reste plus qu'à comparer ces résultats avec les textes antiques qui se rapportent à la technique des fabrications analogues.

#### VIII. — TEXTES ANCIENS RELATIFS AUX ENDUITS ET INGRUSTATIONS.

Ces textes sont malheureusement peu nombreux. Ce n'est pas que l'on n'en rencontre d'analogues dans le papyrus de Leyde, chez les alchimistes grecs et dans leurs traductions syriaques, ainsi que dans les ouvrages latins traduits du grec qui nous ont été conservés, ainsi que parmi les recettes d'arts et métiers inscrites dans la *Mappæ clavicula*, dans le *Liber sacerdotum* et dans divers articles manuscrits du XIII<sup>e</sup> siècle, recettes que j'ai relevées et publiées (*Histoire de la Chimie au moyen âge*; tome I, *Transmission de la science antique*). On y lit notamment des articles nombreux sur l'écriture en lettres d'or et en lettres d'argent. Mais il ne s'agit

<sup>(1)</sup> Pline, *H. N.*, XIII, 25; Papyrus de Leyde, n° 28, dans mon *Introd. à l'étude de la Chimie des anciens*, p. 41.

<sup>(2)</sup> Lixa cum Emathite, *Liber sacerdotum*, n°s 201 et 203, dans mon *Histoire de la Chimie au moyen âge*, t. I, p. 227.

guère dans ces articles que de la fabrication d'encres, constituées par de l'or (ou de l'argent) en poudre fine, en feuilles minces, ou délayées dans du mercure; le tout mélangé avec diverses colles ou substances agglutinantes. Les enduits généraux et les procédés d'incrustation proprement dits n'y figurent point. Cependant voici quelques indications que j'ai relevées :

Dans un traité de Zosime, dont nous possédons seulement une traduction syriaque<sup>(1)</sup>, on lit :

« Il faut savoir comment se faisait le traitement des enduits et de l'incération. . . . Cette recette capitale était la principale pour les anciens et elle était tenue cachée. »

Mais les articles qui suivent cet énoncé général fournissent peu de lumière sur la composition des enduits.

C'est dans le *Liber sacerdotum*<sup>(2)</sup> que j'ai trouvé les indications les plus précises. J'ai publié ce petit traité dans mon *Histoire de la Chimie au moyen âge*; il contient une suite de recettes techniques, traduites en latin d'après un texte arabe, celui-ci étant d'ailleurs traduit du grec : ce qui est conforme aux traditions dont l'alchimie syriaque nous offre l'exemple le plus certain. Voici deux recettes d'enduits, analogues au nôtre :

Recette n° 48. Calcuce cumenon<sup>(3)</sup> unciam I, saponis olei sol. III, calcitarii sol. I; ista commisce, primum terens calcuce cumenon, utiliter ad pulverem, et calcitarim semotim; et commisce cum saponi et aqua, quantum necesse fuerit ad ipsum grisobolion; si autem hec cum superioribus admisces, mirabile erit.

C'est-à-dire : « Cuivre brûlé (oxyde cuivreux mêlé de soufre), une once; savon d'huile, trois livres; vert-de-gris, une livre. Mélangez le tout, en broyant d'abord le cuivre brûlé à l'état de poudre, et le vert-de-gris séparément. Mélangez avec du savon et de l'eau, autant qu'il sera nécessaire pour l'opération de l'enduit<sup>(4)</sup>. En opérant le mélange avec les matières indiquées plus haut, on aura un produit merveilleux. »

Dans cet article, il n'est pas question des incrustations; mais elles sont mentionnées dans l'article suivant :

Recette n° 146. Sapo cum aqua distemperetur et cum spatula diu in manum deducatur. Postea parum pulveris eris usti tercio cocti admisceatur et cum eadem spatula, quousque formam ungenti recipiat, agitetur. Postea per pannum colletur, et eidem colato boracem in aquam bene bullitam et lardum ferro liquefactum

<sup>(1)</sup> *Histoire de la Chimie au moyen âge*, t. II. — *Alchimie syriaque*, p. 223. — <sup>(2)</sup> *Histoire de la Chimie au moyen âge*, t. I, p. 197 et p. 215. — <sup>(3)</sup> χαλκός κεκαύμενος. —

<sup>(4)</sup> Grisobolion, c'est-à-dire χρυσοβόλιον.

admisce et cum eadem spatula fortiter commove et opus inunge; in subtiliori vero opere comburitur et cum aqua in qua borax bulierit, distemperatur, et cum penna inungatur.

Eramina, aurum et argentum conflando miscentur et in tenuissimas laminas producitur, et per minuta frusta operi superponitur.

« Le savon est délayé dans l'eau et étalé longuement sur la main, avec une spatule; puis mélangez-le avec de la poudre de cuivre brûlé, trois fois chauffé, et remuez avec la même spatule, jusqu'à ce que le tout ait pris l'état d'onguent. Ensuite, passez à travers un linge, ajoutez-y un sel alcalin dissous dans de l'eau en ébullition avec du lard liquéfié au contact d'un fer chaud. Remuez énergiquement avec la même spatule et oignez l'ouvrage. Pour un travail plus délicat, on brûle le cuivre, on le délaie avec de l'eau, dans laquelle on fait bouillir le sel alcalin (et le corps gras?) et on oint avec une plume.

« Les cuivres <sup>(1)</sup>, l'or et l'argent sont alliés par fusion ignée, étendus en lames très minces, et leurs petits fragments sont placés sur l'ouvrage. »

On lit encore dans le *Liber diversarum arcium*, ms. de la bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier <sup>(2)</sup>: *De auro et argento in ligno imponendo*. On découpe une feuille d'or ou d'argent avec des ciseaux, on la dépose sur une couche de blanc d'œuf. On sèche. On polit: *cum dente vel ematite frica*.

De même, une autre formule p. 791: *De auro aplacato imponendo*. Un peu plus loin, l'auteur décrit la fixation, sur papier, des images d'oiseau ou analogues, par des artifices qui rappellent la décalcomanie.

En somme, les détails donnés par le *Liber sacerdotum* sont conformes aux observations constatées dans la présente étude sur les objets et métaux égyptiens soumis à mon examen. Le tout atteste un art très raffiné et qui avait atteint une rare perfection d'exécution.

BERTHELOT.

<sup>(1)</sup> Bronzes et alliages divers. — <sup>(2)</sup> Livre II, chap. vi, p. 788. *Catalogue des mss. des bibliothèques publiques des départements*, t. I, 1<sup>re</sup> édition de 1849.

*DIE GRIECHISCHEN TEMPEL IN UNTERITALIEN UND SICILIEN*, von Robert Koldewey und Otto Puchstein. 2 vol. in-fol., Acker und Co., Berlin, 1899. (Tome I, texte, 233 pages, 165 figures dans le texte. Tome II, 29 planches, dont une en couleur.)

TROISIÈME ARTICLE<sup>(1)</sup>.

Le temple de Ségeste, un périptère de 6-14 colonnes, est une des ruines les plus imposantes que le voyageur rencontre en Sicile sur son chemin. Ce qui le rend plus intéressant encore, c'est le fait que ce noble édifice a été érigé, probablement entre 430 et 420, par une cité que les Grecs de l'île ne regardaient pas alors comme une cité grecque; les Élyméens, avec leurs deux villes, Ségeste et Éryx, ennemis héréditaires des gens de Sélinonte, alliés constants des Carthaginois, étaient tenus pour des barbares. On ne saurait rien imaginer qui témoigne plus éloquemment de l'action que, de très bonne heure, l'hellénisme a exercée en Sicile sur tous les éléments qui, à l'origine, lui étaient étrangers. Dès le milieu du v<sup>e</sup> siècle, les villes sicanes et sikèles, les villes élyméennes, quels que fussent leurs sentiments à l'égard des Grecs, frappaient des monnaies à images et à légendes grecques, bâtissaient des monuments où tout, le caractère des formes comme celui du plan, est du plus pur style grec.

Par suite de circonstances qui nous échappent, la dernière main n'a pu être mise aux travaux de l'édifice; les cannelures ne sont même pas amorcées; mais on n'en observe pas moins, dans l'agencement de tout l'appareil, la marque de cet art savant et de ce soin presque religieux que, vers ce temps, le constructeur grec portait dans l'exécution des moindres détails. Quand ils décidèrent de bâtir cet édifice, les Ségestains durent emprunter à l'une des cités helléniques de l'île un de ses architectes en renom, qui amena avec lui une équipe de ses meilleurs ouvriers. Ce maître de l'œuvre était au courant des derniers progrès du style dorique. On trouve ici ce resserrement des entrecolonnements angulaires qui s'observe aussi dans le temple dit de la Concorde à Agrigente et dans celui qui est devenu la cathédrale de Syracuse. Aucun de ceux des temples de Sélinonte dont le plan a pu être levé ne présente cette disposition, une de celles qui caractérisent le plein développement de l'art.

On sait la singularité qui distingue ce temple des autres ruines siciliennes. Les colonnes du portique sont toutes intactes, avec leur chapi-

<sup>(1)</sup> Voir les numéros de mars, p. 167, et avril, p. 239.

teau, avec l'entablement qu'elles supportent et les deux frontons ; mais il ne reste pour ainsi dire pas vestige de la cella. C'est à peine si deux blocs, d'ailleurs très peu apparents, conservent une faible trace de ses murs (pl. 19). Il est pourtant certain qu'elle a existé ; elle a sûrement été bâtie avant la colonnade qui l'enveloppait. Si l'on fouillait le sol, dans l'intérieur du rectangle, on trouverait probablement sur le roc la marque des fondations. Cette vérification ne présenterait aucune difficulté. En attendant, il n'y a qu'une hypothèse possible. La cella, dans les bas temps, a été soumise à une destruction systématique. On en a pris tous les blocs, l'un après l'autre, pour les réemployer dans la construction de bâtiments neufs. Si les colonnes du portique sont restées intactes, c'est que les tambours cylindriques qu'elles auraient fournis n'eussent pas été d'un usage aussi commode que les pierres de taille dont se composaient les murailles du sanctuaire.

On ne saurait oublier un dernier trait : M. Koldewey a noté ici la courbure des surfaces censées horizontales, courbure qui ne se rencontre que dans les édifices postérieurs au milieu du VI<sup>e</sup> siècle. Toutes les lignes du stéréobate et du stylobate sont convexes dans le plan vertical ; elles y décrivent un arc dont la flèche est de 0 m. 08 au stylobate du Sud, de 0 m. 04 à celui de l'Est. Il y a là un raffinement qui concourt à confirmer la date que M. Koldewey croit pouvoir assigner à ce temple.

Géla, colonie crétoise et dorienne, était la métropole d'Agrigente, qu'elle avait fondée en 581. Dans ces dernières années, son nom a été cité dans les histoires de l'art, depuis que l'on a découvert à Olympie les restes de son Trésor, dont l'entablement était recouvert de caissons en terre cuite peinte<sup>(1)</sup>. Des édifices de la cité sicilienne il ne reste que des tambours de colonne et des substructions qui paraissent avoir appartenu à un temple dorique de la seconde moitié du V<sup>e</sup> siècle.

Agrigente est la plus jeune des grandes villes que les Grecs ont fondées en Sicile ; mais le site en est heureusement choisi et elle était vite arrivée à une prospérité qui en avait fait la brillante rivale de Syracuse ; peut-être même était-elle plus riche que celle-ci, dans la seconde moitié du V<sup>e</sup> siècle, avant que les Carthaginois la prissent et la pillassent en 405<sup>(2)</sup>. Malgré tous les désastres qu'elle a subis dans l'antiquité et au moyen âge, elle n'a jamais péri tout à fait, comme Ségeste et Sélinonte. Si, aujourd'hui, la petite ville de *Girgenti* n'occupe qu'une faible partie de l'emplacement que couvraient autrefois les bâtiments de la cité an-

<sup>(1)</sup> Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, t. VII, p. 504-505 et pl. VIII. — <sup>(2)</sup> Sur la puissance et l'opulence d'Agrigente, voir Diodore, XIII, 81-83.

tique, la noblesse du paysage ainsi que le caractère imposant des ruines qui se dressent sur les coteaux tournés vers la mer expliquent l'admiration qu'inspiraient autrefois à tous ceux qui la visitaient son opulence et le luxe de ses édifices. On comprend le salut que Pindare lui adresse au début d'un de ses hymnes : c'est, dit-il, « la plus belle des villes que les mortels ont bâties », *καλλίστα βροτεῶν πόλιν*<sup>(1)</sup>.

Les temples conservés se trouvent tous, à l'exception d'un seul qui n'a jamais eu qu'une médiocre importance, en dehors de la ville moderne qui répond à l'Acropole de la cité antique. Cet éloignement a dû contribuer à les protéger contre les dévastations qui n'auraient pas manqué de les atteindre s'ils s'étaient dressés au milieu des habitations ; on eût alors été plus tenté d'y prendre des pierres pour bâtir sa maison. C'est dans le voisinage et en dedans de l'enceinte hellénique que sont placés ceux de ces édifices dont il reste des débris considérables ; cette enceinte, la configuration du sol permet d'en suivre le tracé, là même où le mur a disparu.

La plupart des noms sous lesquels sont aujourd'hui désignés ces édifices ne soutiennent pas l'examen ; mais le seul moyen d'éviter de longues périphrases, lorsque l'on décrit ces ruines, c'est encore d'employer les termes que l'usage a consacrés.

Il n'y a pas à Agrigente d'édifices qui soient aussi anciens que le sont quelques-uns de ceux de Syracuse et de Sélinonte. Le seul temple qui remonte peut-être au VI<sup>e</sup> siècle est celui qui est connu sous le nom de *temple d'Héraclès*, et encore daterait-il tout au plus des dernières années de ce siècle. L'*archaïsme avancé*, comme on dit, est le seul qui ait laissé sa trace dans les monuments de l'architecture agrigentine<sup>(2)</sup>. C'est sous le règne de Théron (488-472) qu'a dû commencer le grand effort que fit la cité pour se parer d'amples et luxueux édifices, surtout quand la victoire d'Himéra (480) eut mis aux ordres des particuliers et de l'État des milliers de prisonniers de guerre<sup>(3)</sup>. Selon toute probabilité, c'est alors que, pour tirer parti de tous ces bras serviles, on conçut la pensée de perpétuer le souvenir du récent triomphe par la construction d'un temple gigantesque, celui de Zeus Olympien, qui, par ses dimensions inusitées, par la singularité de son plan et l'originalité de sa décoration, devait se distinguer de tous les édifices alors connus et s'offrir à tous les yeux comme l'expression lapidaire de la puissance et du génie d'Agrigente.

Le peuple, quand il eut reconquis sa liberté, tint à honneur de ne

<sup>(1)</sup> Pindare, *Pythiques*, XII, 1.

<sup>(2)</sup> C'est M. Collignon qui a employé ce terme dans son *Histoire de la sculpture*

*grecque* et qui l'a ainsi introduit dans l'usage.

<sup>(3)</sup> Diodore. XI, 25.

pas abandonner l'œuvre entreprise par le glorieux tyran, et celle-ci se poursuivit par la continuation des travaux de l'Olympiéion et par l'érection d'autres temples, jusqu'au désastre de 409. C'est de cette période que datent, outre l'Olympiéion, le Mégaron de Déméter (*San Biagio*), le temple dit de *Junon*, et celui que l'on appelle *temple de la Concorde*. Ce dernier, qui se caractérise, comme le temple de Ségeste, par le rapprochement des colonnes angulaires, paraît être le plus récent des monuments de cet âge. Tous ces édifices ont dû beaucoup souffrir en 405. Il y en eut où l'incendie s'alluma au moment même de l'assaut, dans le sac de la ville<sup>(1)</sup>; d'autres furent encore brûlés et ravagés au printemps suivant par Himilcon, avant que ses troupes n'évacuassent la malheureuse cité<sup>(2)</sup>.

Quand, après la paix, les Agrigentins, devenus vassaux de Carthage, rentrèrent en possession de leur ville, ils eurent à réparer les charpentes et les toitures de tous leurs temples. Après même que la bienfaisante intervention de Timoléon, en 338, leur eut rendu leur pleine indépendance et quelque prospérité, jamais, comme l'atteste Diodore, les ressources de la cité ne lui permirent de reprendre et de conduire à leur terme les travaux de l'Olympiéion<sup>(3)</sup>. L'édifice demeura toujours inachevé, toujours privé de la couverture qu'il allait recevoir au moment où éclata la guerre dans laquelle allait sombrer la fortune d'Agrigente. Tout ce que put faire la ville au iv<sup>e</sup> siècle, après avoir exécuté les réparations nécessaires, ce fut de bâtir encore quelques temples de dimension médiocre, tels que ceux qui sont dits des *Dioscures*, de *Vulcain* et d'*Esculape*. Quant aux édifices connus sous le nom d'*Oratoire de Phalaris* et de *Tombeau de Théron*, ils ne seraient pas antérieurs au temps où Agrigente avait passé sous la domination romaine.

L'Agrigente moderne, *Girgenti*, renferme les restes de deux temples dont l'un, vraisemblablement le temple d'Athéna dont nous parlent les historiens, a été, comme à Syracuse un autre temple de la même déesse, enveloppé dans les constructions d'une église chrétienne, qui s'appelle ici *Santa Maria dei Greci*. Ces restes, comme aussi ceux d'un autre temple voisin qui était peut-être celui de Zeus Atabyrios, sont peu apparents; ils n'offrent qu'un faible intérêt. Le temple, aujourd'hui situé en pleine campagne, qui est devenu l'église de *San Biaggio*, n'a au contraire été que peu défiguré par son changement de destination. L'abside qui y a été ajoutée, sur l'emplacement de l'ancien pronaos, n'empêche pas d'y reconnaître un temple *in antis*. Il n'est pas invraisemblable que cet

(1) Diodore, XIII, 90. — (2) Diodore, XIII, 108. — (3) Diodore, XIII, 82.



édifice ait été consacré à Déméter. Dans cette cella pourvue d'un pronaos, mais sans colonnade extérieure, on devrait voir une variante du type que nous avons déjà rencontré à *Gaggera*, dans la banlieue de Sélinonte, type affecté au culte des divinités chtoniennes et dont nous aurions la forme la plus développée et la plus monumentale dans le *Télestèrion* d'Éleusis.

Le temple dit d'*Hercule*, le plus ancien des temples d'Agrigente, était un grand pseudo-périptère de 7-15 colonnes, avec pronaos et opisthodomè. Toutes les colonnes en ont été renversées; on ne peut en retrouver la place que d'après les empreintes laissées par leur tambour inférieur sur le stylobate; mais tous les membres de l'architecture sont représentés dans cet amas de débris et M. Koldewey les étudie l'un après l'autre, pour définir à l'aide de ces observations le caractère de l'édifice et pour en fixer la date. Avant de quitter ce temple, il signale les traces, qui n'avaient pas encore été remarquées, du grand autel qui dépendait du sanctuaire. Ces traces, il les a relevées, à 45 mètres en avant de la façade orientale, assez distinctes pour qu'il lui ait été possible d'en dresser le plan.

De tous les grands édifices d'Agrigente, l'Olympiéion est celui qui a le plus souffert des injures du temps et de celles des hommes. Dès la fin de l'âge antique, ce devait être déjà une ruine, et cependant, au commencement du quinzième siècle, quelques colonnes étaient encore debout, avec trois de ces figures colossales d'Atlantes, qui ont valu à ce monument son surnom populaire de « Palais des Géants », *Palazzo de' Giganti*. Le tout s'écroula en 1401 et, depuis lors, ce monceau de décombres n'a été considéré par les habitants de *Girgenti*, par les ingénieurs et les entrepreneurs de maçonnerie, que comme une carrière inépuisable, où nul ne se faisait scrupule de venir prendre et charger à pleines charretées les matériaux jadis ouvrés pour Théron par ses prisonniers carthaginois. De 1749 à 1763, c'est de là que l'on a tiré toutes les pierres qui sont entrées dans la construction des môles et des quais du port de *Girgenti*, le *Porto Empedocle*; mais l'œuvre de destruction, tout en se poursuivant depuis de longs siècles, n'a pu réussir à déblayer la place. C'est ce que fait comprendre un calcul dont M. Koldewey présente ici les résultats. D'après son évaluation, les seules substructions du temple contenaient plus de 30,000 blocs de calcaire, tous à peu près du même échantillon. Il en était entré 17,000 environ dans le mur, dans les colonnes et dans les pilastres; on peut en compter 3,000 au moins pour l'entablement.

Ces chiffres donnent déjà une idée des dimensions du temple; celles-ci ne sont que de très peu inférieures à celles du temple G de Sélinonte.

L'Olympiëion avait 101 m. 16 de long sur 44 m. 01 de large, tandis que les cotes approximatives dont il faut se contenter pour le temple G attribuent à celui-ci une longueur de 110 mètres environ, sur une largeur de 50 mètres; mais, à Agrigente, il n'y avait en façade que sept colonnes, au lieu des huit qui s'y trouvaient à Sélinonte; les colonnes de l'Olympiëion devaient donc être de plus grande proportion. Ce qui d'ailleurs devait donner surtout à l'édifice un caractère et un effet exceptionnels, c'étaient les partis très nouveaux que l'architecte avait pris pour la disposition générale de l'édifice et pour la décoration des vastes champs qu'il offrait au regard.

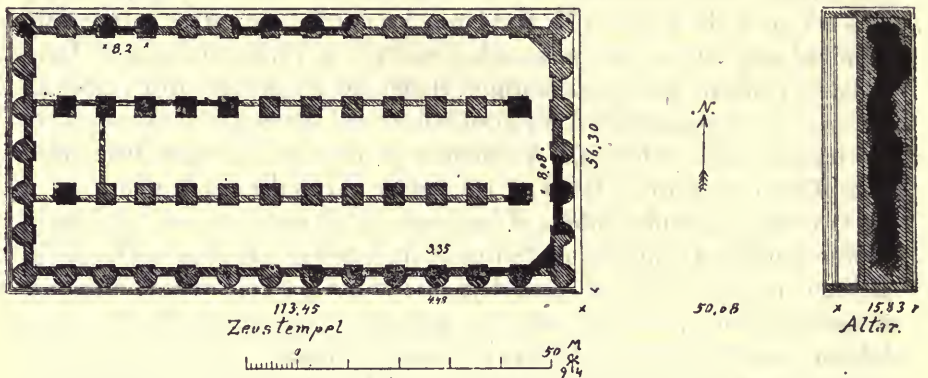


Fig. 10. — Agrigente. Le temple de Zeus. Plan restauré. (Koldewey, fig. 136.)

Ce que cette disposition a d'étrange et d'inusité, on en jugera par l'image ci-jointe, qui donne, à l'échelle de 1/1500, le plan restauré du temple, avec l'énorme autel qui complétait cet ensemble (fig. 10). Du premier coup d'œil, on reconnaît que l'architecte a renoncé à l'ordonnance périptère partout ailleurs appliquée aux temples doriques de quelque importance. La conception qu'il a entreprise de réaliser diffère profondément de celles qu'avaient traduites, avec plus ou moins d'indépendance et d'invention personnelle, tous ses prédécesseurs, fidèles interprètes d'une tradition qui était déjà plus que séculaire. Ce qu'il s'est proposé, c'est de créer une cella qui, par la prodigieuse ampleur de son vaisseau, dépassât de beaucoup tout ce qu'avait jamais produit de plus vaste en ce genre l'architecture grecque. Voici par quels moyens il a exécuté ce dessein. Cette belle ceinture de colonnes qui, partout ailleurs, enveloppe le sanctuaire, il n'a pas voulu s'en priver. Son temple avait sept supports doriques sur les petits côtés et quatorze sur les grands; mais ces supports étaient engagés dans un mur; ce n'étaient que

des demi-colonnes, et ce mur n'était pas, comme au temple F de Sélinonte (fig. 9), un simple écran qui ne monte que jusqu'à la moitié de la hauteur totale du fût; ici, il s'élevait jusqu'à l'entablement, qu'il concourait, pour sa part, à soutenir. Les entrecolonnements étaient tous pareils; point de trace d'un resserrément dans le voisinage des angles.

L'espace que circonscrivait ce mur flanqué de colonnes et de pilastres était divisé en trois nefs par deux files de douze piliers carrés, piliers qui, comme les colonnes du pourtour, étaient reliés les uns aux autres par un mur d'ailleurs assez mince. Ces piliers correspondaient exactement aux pilastres du mur extérieur; une même ligne passait ainsi, dans le sens transversal, par le milieu de tous ces supports. On a relevé aussi quelques traces d'un mur qui, vers le fond de la nef centrale, barrait celle-ci devant le onzième pilier; peut-être servait-il à ménager dans cette nef une sorte de réduit, un *adyton*, où devait trouver place la statue de la divinité.

L'architecte qui avait conçu ce plan inédit et inattendu a eu aussi le mérite de savoir appliquer à la construction du monument les méthodes qui étaient le mieux calculées pour faciliter aux ouvriers dont il disposait le travail qu'ils avaient à accomplir. On aurait pu croire que, voulant donner à son œuvre un caractère extraordinaire de grandeur, il aurait cherché à employer des matériaux qui eux-mêmes étonneraient l'œil du spectateur par leurs dimensions insolites. Cette préoccupation, on la constate chez les constructeurs du vi<sup>e</sup> siècle, dans le vieux temple de Corinthe et dans le temple d'Apollon à Syracuse; elle se trahit encore, en Sicile même, dans des édifices moins anciens, tels que les temples C et G de Sélinonte, où un certain nombre des fûts sont monolithes et où l'entablement comportait des blocs énormes, longs de plus de trois mètres. Seuls des gens de métier, très exercés à ces manœuvres, peuvent manier des pièces aussi lourdes et ce sont là, en tout cas, des opérations très compliquées, qui exigent beaucoup de temps. On était pressé, à Agrigente, et l'on voulait y tirer parti, en toute hâte, de la main-d'œuvre que la fortune de la guerre avait fournie aux agents de la cité. Tous ces prisonniers, des soldats que leur vie d'aventures n'avait pas préparés aux travaux du bâtiment, on pouvait les dresser, en quelques semaines, à détacher les blocs du banc de roche et à les tailler en parallélépipèdes à peu près réguliers; mais c'était tout ce qu'on pouvait attendre de leur inexpérience, de leur bonne volonté stimulée par le fouet du contremaître; il ne fallait pas songer à leur demander des tours d'adresse ou de force. Ceux-ci d'ailleurs, s'il eût été possible de les obtenir d'un personnel de choix, n'eussent guère été de mise ici. Il

ne pouvait être question du monolithisme pour des colonnes dont le diamètre inférieur était de 4 m. 30, et qui devaient avoir environ 15 mètres de hauteur, sous chapiteau; mais, à supposer les colonnes faites, comme à l'ordinaire, de plusieurs tambours superposés, ces tranches de roc eussent encore été d'un tel poids qu'il eût été bien malaisé de les amener depuis la carrière jusqu'à pied d'œuvre, puis de les monter et de les mettre en place.

L'architecte a su se rendre un compte exact des difficultés que lui créaient les proportions mêmes de son édifice et la très insuffisante éducation technique du personnel qu'il avait sous ses ordres; voici comment il est sorti d'embarras. C'est seulement pour les chapiteaux, l'architrave, la frise et la corniche qu'il a employé des pièces d'un assez fort échantillon et appropriées à leur destination spéciale. Partout ailleurs, pour les colonnes mêmes et pour les figures décoratives qu'il a introduites dans ses ordonnances, il s'en est tenu à la construction appareillée, par lits d'assises. Le gros de ses ouvriers n'a eu qu'à lui livrer, par centaines et par milliers, des pierres de taille dont le calibre avait été réglé, pour chaque partie de l'édifice, par les ordres transmis aux chantiers. Une fois ces matériaux mis en place, des artisans plus habiles, en petit nombre, se sont chargés de raveler les faces qui devaient être visibles; ils ont dégagé de la masse grossièrement épannelée les moulures et les formes dont les épures avaient été tracées par le maître de l'œuvre. Comme on peut en juger par un croquis de M. Koldewey, cet appareil n'est pas comparable à celui que l'on admire dans certains édifices grecs de la même époque. La distribution des joints n'y présente pas une symétrie rigoureuse. Tout le travail porte la trace de la rapidité avec laquelle il a été exécuté (fig. 11).

Nous ne nous arrêterons pas à maintes observations que suggère aux explorateurs l'étude de cet appareil, mais il importe de signaler une disposition exceptionnelle dont l'existence paraît clairement indiquée par l'état même de la ruine. L'entrée du grandiose édifice ne pouvait se trouver que sur la façade orientale. C'est là qu'elle est aménagée dans presque tous les temples grecs, et ce qui interdit de supposer ici un renversement de l'orientation traditionnelle dont il est possible de citer quelques rares exemples, c'est la place qu'occupe, à l'Est du temple, l'autel monumental (fig. 10). D'autre part, dans cette façade, les quatre entrecolonnements du milieu étaient fermés par le mur; c'est ce que l'on constate encore aujourd'hui, non sans surprise, pour deux de ces intervalles (fig. 10). Il faut donc que le temple ait eu deux portes, qui se seraient ouvertes l'une et l'autre près de la colonne d'angle, là où l'on

aperçoit encore les restes d'un bâti triangulaire dans l'épaisseur duquel étaient peut-être établies ces baies. Il ne semble pas que l'idée fût très heureuse ; mais on ne voit vraiment pas d'autre hypothèse à laquelle on puisse recourir pour situer les passages par lesquels le temple donnait accès aux fidèles.



Fig. 11 — Agrigente.  
Le temple de Zeus. Le mur oriental, à l'angle Sud-Est. (Koldewey, fig. 137.)

Si l'architecte s'était ainsi décidé à reléguer et presque à cacher ses portes dans les angles, c'est sans doute qu'il ne voulait pas compromettre, par la coupure d'une haute et large baie, l'effet de ce mur, auquel il avait voulu donner un aspect imprévu et majestueux, celui qu'on ne peut se refuser à admirer dans la restauration qu'en présente M. Koldewey (fig. 12). Ce mur était porté sur un large stéréobate à cinq degrés que couronnait un bandeau saillant. Le pied en était décoré d'un socle dont les moulures ressortaient et s'arrondissaient en demi-cercle au droit des colonnes, de manière à leur dessiner une sorte de base. Au-dessus de cette plinthe, les colonnes, le mur et les statues d'Atlantes qui paraient les entrecolonnements étaient construits par assises qui avaient toutes une même hauteur de 0 m. 62.

Ces Atlantes étaient des figures viriles nues d'une hauteur totale de 7 m. 68, partagée entre douze assises. On a retrouvé, en fouillant la ruine, un certain nombre de pierres qui les composaient, et on a pu reconstituer ainsi une figure à peu près complète, qui gît aujourd'hui

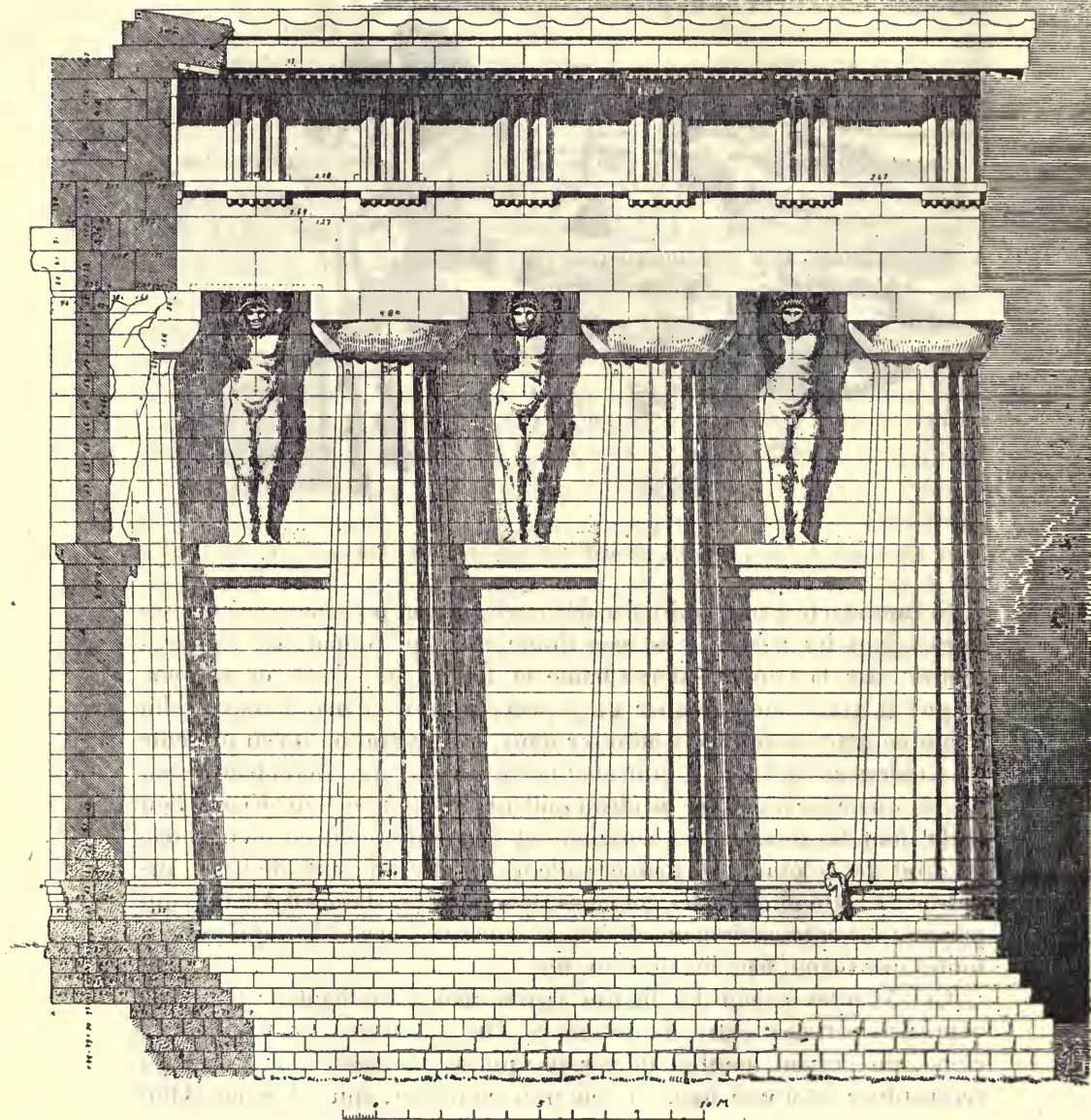


Fig. 12. — Agrigento. Le temple de Zeus. Deux travées d'une des façades latérales.  
Restauration. (Koldewey, fig. 143.)

sur le sol de l'ancienne cella ; il en a été exécuté un moulage qui est exposé, dans la station verticale, au musée de Palerme. D'autres fragments plus ou moins importants de ces mêmes statues ont été groupés sur ce terre-plein ou sont conservés au musée de *Girgenti*.

D'après ces fragments où la pierre, de nature tendre, a partout souffert des chocs et des intempéries, on ne peut guère juger des qualités de la sculpture. Le peu que l'on distingue des traits et du modelé paraît rappeler le style des œuvres de la première moitié du v<sup>e</sup> siècle et particulièrement les figures des frontons d'Olympie ; mais ce qui frappe tout d'abord, c'est que la pose prêtée à ces figures répondait bien au rôle qui leur avait été assigné dans l'ordonnance du bâtiment. Ces grands corps vigoureux, ce front légèrement incliné sous le lourd fardeau de l'entablement, ces bras tendus et relevés qui semblaient aider la tête à supporter ce poids, tout cela témoignait d'un juste et vif sentiment des conditions de la sculpture monumentale.

La question qui se pose, à propos de ces images, et qui n'avait pas été résolue jusqu'ici, c'est celle de savoir quelle situation elles occupaient dans l'édifice. On inclinait, en général, à les placer dans l'intérieur du temple, entre les pilastres des nefs latérales ou les piliers de la nef centrale ; mais c'était là une hypothèse toute gratuite et personne ne s'était avisé de s'enquérir, pour la justifier, du point de la ruine où avaient été trouvés les débris de ces colosses ; on ne s'était pas demandé dans quelle position ces débris s'étaient présentés. Cette recherche, M. Koldewey a été le premier à l'entreprendre et elle paraît lui avoir donné la solution du problème. Il a examiné avec soin les décombres qui se sont amoncélés lorsque s'est écroulé le mur méridional de l'édifice ; il a constaté que ce mur s'était renversé de dedans en dehors, et, dans cet enchevêtrement de matériaux disjoints, il a reconnu, en deux endroits, des fragments de ces statues d'Atlantes. Dans ces fragments, la partie sculptée des pierres de taille était tournée vers l'extérieur. La conséquence que M. Koldewey tire de ces observations ne saurait être contestée : c'est contre la face externe du gros mur, de celui qui enveloppait la cella, que l'architecte avait appliqué les statues. Leurs pieds devaient poser sur un ressaut du mur, du mur qui, au-dessus de ce niveau, était en retrait, n'ayant plus qu'une épaisseur réduite ; l'Atlante occupait le milieu d'une espèce de niche dont le cadre était formé à droite et à gauche par des colonnes, en haut par la saillie de l'architrave et en bas par l'assise qui représentait la ligne de terre.

Il a été trouvé aussi quelques fragments qui semblent provenir de figures féminines colossales, de Caryatides vêtues, dont l'image aurait

été, de la même façon, taillée dans des lits d'assises. Ces Caryatides alternaient-elles avec les Atlantes, à l'extérieur du temple, ou remplissaient-elles la même fonction dans l'intérieur de la cella? De cette série de statues il ne subsiste que des débris en trop petit nombre et trop frustes pour que l'on puisse même émettre une conjecture à ce sujet. Le plus sûr, c'est donc d'admettre qu'il y avait, dans chaque entrecolonnement, une figure d'Atlante, ce qui, pour l'ensemble de l'édifice, donnerait trente-huit de ces figures. M. Koldewey, par les découvertes qu'il a faites dans les restes du mur méridional, a démontré que les façades latérales avaient reçu cette décoration aussi bien que les deux frontispices et, de la comparaison des fragments réunis sur divers points de la ruine, il résulte que l'on a des morceaux de onze Atlantes.

Ce qui demeure hypothétique dans la restauration que nous reproduisons (fig. 12), c'est l'agencement de la haute et large paroi devant laquelle ces Atlantes se dressaient, sculptés en ronde bosse. Il paraît difficile que la partie basse du mur n'ait pas eu son couronnement.

Il fallait à ces statues un piédestal dont les moulures, par la fermeté de leurs profils, accompagnassent et annonçassent le relief puissant de ces images gigantesques. J'ajouterai une observation que M. Koldewey a oublié de faire : la corniche qu'il a restituée à cette place répond bien au socle richement mouluré qui s'interpose entre le stéréobate d'une part et, de l'autre, le pied des colonnes ou le nu du mur. Socle et corniche terminale sont bien dans le même esprit ; ces vastes champs que devait offrir au regard la muraille où étaient emprisonnées les colonnes, l'architecte a voulu les animer et les colorer par les jeux de l'ombre et de la lumière, en y multipliant les saillies de la modénature, en y insérant des motifs qui n'auraient pas eu de sens sur les parois d'un temple périptère. Nous croyons donc très justifié le parti qui a été pris par M. Koldewey ; mais rien n'indique quelle est, de toutes les cymaises dont il a été retrouvé des morceaux dans la ruine, celle que l'on doit restituer à cette place.

Si, par ces moyens, l'architecte avait soigné l'aspect de ses façades, il ne s'était pas moins préoccupé de la stabilité de son œuvre et de sa durée. Les corps des Atlantes étaient reliés au mur qui leur servait de fond ; à intervalles réglés, les pierres de taille dont étaient composées ces statues faisaient queue dans ce mur et ainsi se trouvait créé, pour soutenir l'entablement, un ensemble rigide dont toutes les parties étaient solidaires. Le même procédé avait été employé pour assujettir et fixer les chapiteaux. Chaque tailloir était fait de deux blocs et chaque abaque de trois. Ces derniers étaient des boutisses dont l'extrémité postérieure s'engageait dans la muraille voisine.



Trois assises en hauteur et trois en profondeur constituaient l'architrave. Les triglyphes étaient monolithes ; c'est là que se trouvaient les plus grands matériaux qui soient entrés dans cette construction. Quant aux métopes, on en rencontre aussi de monolithes ; mais la plupart paraissent avoir été formées de trois dalles, une grande en bas, deux moins hautes par-dessus, avec un joint médian. Tous les entrecolonnements étant égaux, les métopes voisines des angles étaient plus larges que les autres de 0 m. 34 ; on a découvert et mesuré une de ces métopes angulaires.

Les métopes étaient toutes lisses ; mais le sculpteur avait été appelé à décorer les frontons. Dans le fronton oriental, nous le savons par Diodore, il avait représenté la Gigantomachie, thème qui se recommandait de lui-même pour la façade orientale d'un sanctuaire de Zeus, et dans le fronton occidental, la prise de Troie <sup>(1)</sup>. On a recueilli quelques menus fragments de ces figures, des têtes et des morceaux de draperie. Autant que l'on peut en juger par de si faibles débris, ces sculptures étaient d'une assez médiocre exécution.

Malgré les ravages que la ruine a subis, on arrive donc, par un attentif examen des parties de la construction qui sont demeurées en place et des débris qui jonchent le sol au-dessus et autour de ces massifs, à se faire de l'extérieur du temple une idée qui ne doit pas beaucoup s'écarter de la réalité. Le seul élément qu'il soit impossible de déterminer avec quelque précision, c'est la hauteur de la colonne. Diodore dit que l'édifice, mesuré sans tenir compte de son soubassement, avait 120 pieds de haut, ce qui donnerait, à supposer que l'historien calcule là par pieds attiques, une élévation totale d'environ 35 m. 50.

Pour ce qui est des dispositions de l'intérieur du triple vaisseau, on est beaucoup moins renseigné. Tout ce que l'on peut établir avec quelque certitude, c'est le plan à terre, et encore certains détails, comme l'existence d'un adyton, ne laissent-ils pas d'être douteux. On ne sait pour ainsi dire rien des pilastres qui décoraient le revers du gros mur ni des piliers de la nef du milieu. On ignore quels chapiteaux les surmontaient et quelles moulures ornaient là le haut des murs ; mais ces lacunes de nos connaissances, tout irréparables qu'elles soient, ne nous empêchent pas de rendre justice à l'architecte qui a conçu la pensée et poussé très loin l'exécution d'un édifice que des traits particuliers distinguaient de tous les autres édifices religieux du monde grec. Ce que celui-ci avait de plus singulier et ce qui dut surtout provoquer l'admiration des con-

<sup>(1)</sup> Diodore, XIII, LXXXIII, 4.

temporaires, ce fut le rôle assigné à ces énormes figures d'Atlantes que l'on vit ainsi, pour la première fois, s'insérer entre les colonnes. Cette idée dut être suggérée à l'artiste par la préoccupation qui le dominait d'inventer des formes qui perpétuassent le souvenir de la victoire que la cité venait de remporter sur les barbares. Ces jeunes hommes ainsi enchaînés au mur et courbés sous le faix de l'architrave, c'est les vaincus d'Himéra, les Carthaginois et leurs robustes mercenaires. Tels, plus tard, ces prisonniers germains, le

Summo mœrens captivus in arcu,

dont les architectes de la Rome impériale prodiguèrent l'image sur les portes triomphales qu'ils bâtirent pour les Trajan, les Septime-Sévère et les Constantin.

Les autres temples d'Agrigente ne nous retiendront pas aussi longtemps que l'Olympiëon; ils ne s'écartent pas des types connus. Il y a peu de chose à dire du temple que l'on appelle de *Junon Lucina* ou *Lacinia*, sans que l'on ait une raison quelconque à faire valoir en faveur de cette dénomination. C'est un petit édifice périptère de 6-13 colonnes, avec un double frontispice *in antis*. Nombre de ces colonnes sont encore debout et la ruine, posée au Sud-Est de la ville, sur une des saillies de l'arête rocheuse que suivait l'enceinte, attire ainsi tout d'abord le regard. Le temple doit, d'après le caractère de ses formes, dater du milieu du v<sup>e</sup> siècle. Il y a, en avant de la façade orientale, des restes importants de l'autel des sacrifices.

Situé sur le même front du rempart que le prétendu temple de Junon et, à ce qu'il semble, plus jeune que lui de quelques années, le temple dit de *la Concorde* (cette appellation n'est pas plus fondée que la précédente) est un des monuments les mieux conservés de l'architecture grecque classique. C'est un hexastyle périptère, avec treize colonnes sur les côtés. Toutes ces colonnes sont encore debout. Les principales altérations que le bâtiment a souffertes proviennent du remaniement qu'il a subi quand, vers la fin du vi<sup>e</sup> siècle de notre ère, l'évêque Grégoire II a changé le temple en une église désignée par le vocable de *San Gregorio della Rape*; des fenêtres cintrées ont été percées dans les murs de la cella. L'église n'a été désaffectée qu'en 1788 et on a fait disparaître alors tout ce qui avait été ajouté à l'édifice pour l'approprier à sa nouvelle destination. Tel que l'ont laissé ces derniers travaux, il paraît, à première vue, presque intact. Tout ce qui y manque, c'est la couverture et le toit; c'est, sur les longs côtés, la corniche et, sur les façades principales, la cymaise qui couronnait les rampants des frontons (fig. 13).

L'architecte n'a eu, pour bâtir son temple, que de mauvais matériaux, un calcaire coquillier très friable; mais il n'en a pas moins apporté tous ses soins à la construction, où les joints présentent partout une ré-

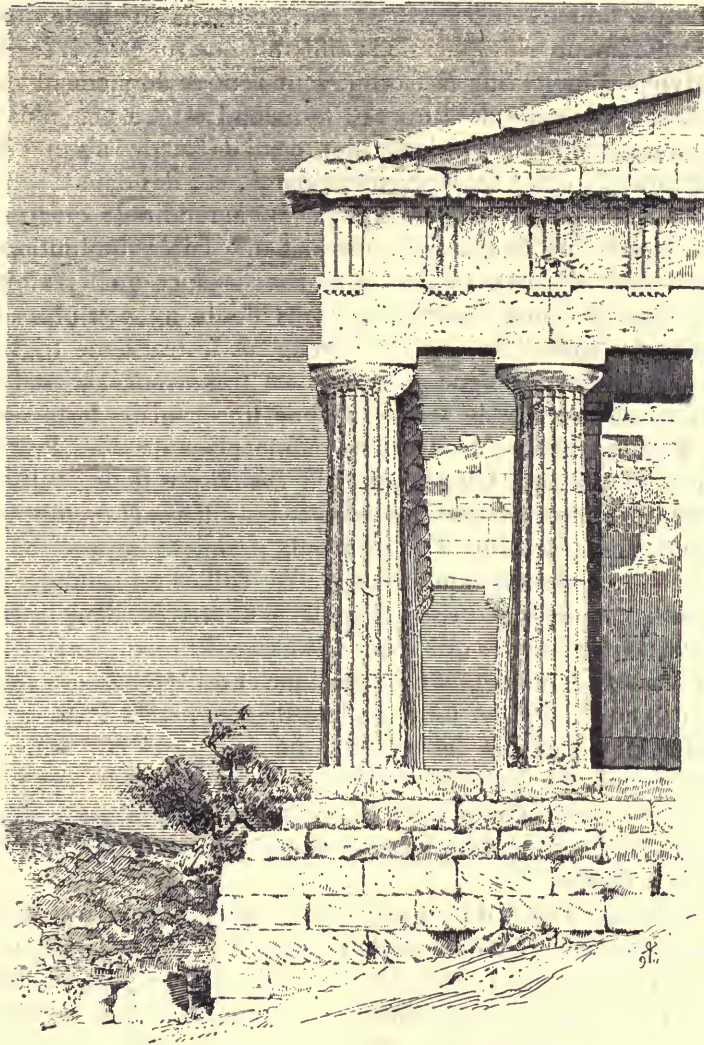


Fig. 13. — Agrigente.  
Le temple dit *de la Concorde*. L'angle Sud-Est, état actuel. (Koldewey, fig. 155.)

gularité exceptionnelle. M. Koldewey signale, dans cet ordre d'idées, quelques particularités curieuses. Ici, comme au temple de Ségeste, les

tranches de l'abaque du chapiteau, au lieu d'être dressées dans le plan vertical, offrent, de bas en haut, une légère inclinaison vers le dehors. Le triglyphe et la métope sont taillés dans le même bloc, où la métope se trouve à droite du triglyphe.

Nulle part mieux qu'ici on ne peut étudier la méthode que l'architecte a suivie pour triompher de la difficulté que lui causait le placement du triglyphe d'angle. Sur la façade, seul l'entrecolonnement du milieu a la longueur normale de 3 m. 20; le second est un peu plus petit; il ne mesure que 3 m. 10, et le dernier, celui de l'angle, n'a que 3 mètres. Le triglyphe d'angle a été légèrement élargi, et, des deux dernières métopes, l'une, la plus voisine du coin, a été agrandie de quelques centimètres, tandis que la suivante subissait une faible diminution. Ici, le constructeur a réussi à obtenir une concordance qu'il n'avait pas su réaliser dans le temple de Ségeste, sans doute un peu plus ancien; à proximité des angles, la seconde colonne et le troisième triglyphe ont même axe. Ce qui témoigne aussi d'un art très avancé, c'est l'insertion dans la corniche, sous le larmier, d'une fine cymaise lesbienne, semblable à celle que l'on trouve à la même place dans les Propylées de l'Acropole d'Athènes. L'ingéniosité de ces dispositions, l'élégance de ces moulures, la proportion établie entre les différents membres de l'architecture, tout concourt à confirmer la première impression que l'on reçoit quand on aborde le monument : cet édifice est celui qui donne la plus haute idée de la maîtrise à laquelle sont arrivés, dans la Grèce occidentale, les architectes qui y ont fait usage du mode dorique.

Le reyers de l'entablement du portique et du tympan des deux frontons ainsi que le haut des murs de la cella sont percés de trous, où s'engageaient les extrémités des poutres qui ont porté la toiture. D'après ces indications, M. Koldewey a cru pouvoir présenter une restitution de cette charpente. On pourra la comparer à celle que, d'après des données analogues, M. Chipiez a proposée pour le comble du temple de Poseidon à Pæstum<sup>(1)</sup>.

A l'angle Sud-Ouest du rempart, au-dessus du ravin où devait avoir été créé l'étang artificiel dont parle Diodore<sup>(2)</sup>, deux temples avaient été bâtis tout près l'un de l'autre. De celui qui était le plus au Sud, il ne reste rien que quelques substructions. L'autre, que l'on a voulu, sans l'ombre d'une raison sérieuse, attribuer aux Dioscures, est aujourd'hui représenté par quatre colonnes qui portent l'angle d'un fronton; mais il

<sup>(1)</sup> Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, t. VII, p. 531-546 et pl. VI. — <sup>(2)</sup> Diodore, XIII, LXXXII, 5.

est bon d'avertir que tout cela, colonnes et entablement, gisait à terre quand, en 1836, la commission royale des antiquités recueillit ces fragments, les fit remonter et recomposa ainsi la ruine pittoresque devant laquelle s'arrêtent aujourd'hui les voyageurs.

Ce temple devait être un périptère de 6-13 colonnes, avec pronaos et opisthodomè; mais des murs de la cella rien n'est plus visible. Tout ce qui se prête à l'étude, c'est les supports et l'entablement du portique, et l'observateur constate là des anomalies qui ne laissent pas de l'embarasser. Les proportions de la colonne, les profils de l'architrave et de la frise sentent leur v<sup>e</sup> siècle: mais la corniche, avec sa baguette de perles sous les mutules, la complication de ses moulures et la très forte saillie de sa moulure terminale, rappelle sensiblement les formes qui caractérisent l'autel de Hiéron à Syracuse. Ces apparentes contradictions, Serra di Falco les expliquait par une conjecture qui ne manque pas de vraisemblance. Le temple aurait été bâti avant la catastrophe de 405; mais soit alors, soit dans quelque autre des sièges qu'a subis Agrigente, il aurait été assez maltraité pour qu'une réfection des parties hautes de l'édifice ait été jugée nécessaire, et celle-ci aurait été exécutée soit à l'époque romaine, comme le pense Serra di Falco, soit plutôt, comme le voudrait en tout cas M. Koldewey, à l'époque hellénistique. L'ancienne corniche aurait alors été partout remplacée, et il aurait fallu de plus remanier la frise qui, elle aussi, avait souffert. Cette frise, on en aurait gardé le bas, qui était intact; mais on en aurait refait tout le haut, et c'est ainsi que, tout au moins dans les fragments qui en ont été retrouvés, elle est formée de deux assises superposées. Un joint horizontal coupe par le milieu triglyphes et métopes.

Cette disposition singulière, on n'en connaît qu'un autre exemple, celui que fournit le temple de Poseidon à Pæstum. Mais là, dans cet édifice qui a une si belle unité, on ne saurait recourir, pour rendre raison de cette coupure opérée dans le triglyphe, à l'hypothèse d'une réparation tardive. Il n'y a donc rien à tirer de la particularité que présente cette frise d'Agrigente; mais reste la corniche, dont le caractère est très différent de celui que lui aurait donné un maître de l'âge classique. Cette différence, M. Koldewey ne la méconnaît pas; mais sans oser se prononcer, il se demande si tout l'édifice ne daterait pas du iv<sup>e</sup> ou du iii<sup>e</sup> siècle, d'un temps où l'art éclectique du monde alexandrin mêlait volontiers aux formes nouvelles, dont il faisait l'essai, des éléments plus anciens, qu'il prenait plaisir à reproduire.

Le temple dit de *Vulcain* est dans un si triste état qu'il est impossible de rien savoir ni de ses dispositions ni de sa date. Tout ce que se borne

à affirmer M. Koldewey, c'est que ce bâtiment n'est pas, comme on l'a dit quelquefois, de construction romaine. Du petit temple prostyle connu sous le nom d'*Oratoire de Phalaris*, il ne subsiste plus que la cella ; on ignore même si les colonnes en étaient ioniques ou doriques. A en juger par les profils des moulures, ce serait d'ailleurs le moins ancien de tous les édifices dont les ruines sont éparses sur le site d'Agrigente. Celui que l'on appelle l'*Asklépiéion* semble avoir quelque droit à ce nom ; mais il n'y a moyen ni d'en rétablir le plan ni de lui assigner une date, même approximative. D'un temple de Tauroménium qui paraît avoir été consacré à Sérapis, tout ce qui reste, c'est un fragment de l'un des murs de la cella.

Nous voici arrivés au terme de la recension que nous avons entreprise. Peut-être l'aura-t-on trouvée trop détaillée et trop longue ; quant à nous, le sentiment que nous éprouvons en nous relisant, c'est que cette analyse est très insuffisante, qu'elle ne donne qu'une idée très imparfaite des mérites du livre, qu'elle a laissé de côté un nombre vraiment trop grand des observations intéressantes et des vues originales qui le recommandent. La matière était considérable. Les deux explorateurs n'ont pas étudié et décrit moins de quarante temples et dix de ces autels monumentaux dont le grand arc était d'ordinaire parallèle à la façade de l'édifice. Les premiers, ils ont appelé l'attention sur ces autels, dont plusieurs n'avaient pas été aperçus par leurs devanciers. Ces autels étaient les annexes nécessaires du temple. Un d'eux, de plus ou moins grande dimension, s'élevait devant chaque temple, dont le culte impliquait les sacrifices qui s'offraient sous les yeux de tout le peuple et en face de la statue dressée au fond du sanctuaire. Là où on n'a pas retrouvé l'autel, c'est que l'on n'a pas bien cherché ou que les matériaux, comme il arrive souvent, ont été enlevés jusqu'à la dernière pierre, soit par un maçon en quête de blocs tout taillés, soit par un laboureur qui voulait débarasser son terrain.

Il resterait, pour rendre pleine justice aux deux auteurs, à analyser la seconde et dernière partie du volume, qui a pour titre : *Der Griechische Tempelbau in Unteritalien und Sicilien* (La construction des temples grecs dans l'Italie méridionale et en Sicile). C'est là que sont présentés, sous forme systématique, les principaux résultats de ces longues et minutieuses recherches ; là est retracée toute l'histoire de l'évolution du style dorique depuis ses origines jusqu'au jour où ce style, vers le milieu du v<sup>e</sup> siècle, atteint sa perfection. Si nous n'abordons pas aujourd'hui l'examen critique de cet important mémoire, c'est que cette tâche nous entraînerait trop loin ; nous ne serions peut-être pas, sur tous les points, du même

avis que MM. Koldewey et Puchstein. On annonce que cette portion du livre reparaitra bientôt dans d'autres conditions, en un volume que son format mettrait à la portée de tous les curieux et où les figures indispensables seraient insérées dans le texte. Nous espérons trouver alors l'occasion de revenir à cette étude, ici ou ailleurs, d'en exposer les conclusions en les discutant à loisir et de mettre en lumière la haute valeur de ces savantes considérations.

GEORGES PERROT.

LES MANUSCRITS ARABES DE LA COLLECTION SCHEFER,  
à la Bibliothèque Nationale.

DEUXIÈME ARTICLE<sup>(1)</sup>.

VII. BIOGRAPHIE. — 2. *Vie du Prophète*. — Aurais-je dû, à propos des *Traditions*, citer (n° 5971) les شمائل النبي *Les belles qualités du Prophète*, par Abou' 'Isâ Moḥammad ibn 'Isâ At-Tirmidhî, mort en 279 (892)? On en a du moins jugé ainsi dans le *Catalogue* pour les mss. 712 et 713. — Ce n'est pas non plus une nouveauté pour Paris que (n° 5083 = 1953-1956) بتعريف حقوق المصطفى الشفا *Le remède par l'indication des droits de l'Élu*, par l'Espagnol Abou' l-Faḍl 'Iyâḍ ibn Moûsâ ibn 'Iyâḍ Al-Yaḥṣoubî de Ceuta (السبئي), mort en 544 (1149). — Un résumé, rien de plus, est (n° 6011, 2°) نور العيون ، في تلخيص سيرة الأمين المأمون *La lumière des yeux, récit abrégé de la vie de Celui qui mérite, qui obtient la confiance*, par Schams ad-Dîn Moḥammad ibn Moḥammad Ibn Sayyid an-nâs Al-Ya'mourî, mort en 734 (1333). L'auteur cite (fol. 23 v°) son ouvrage plus développé sur le même sujet (cf. n° 1967), qu'il avait intitulé عيون الاثر ، في فنون المغازي والشمائل والسير *Les sources de la tradition, sur les diverses expéditions guerrières, belles qualités et actions*. — 5857 et 5959 contiennent chacun un exemplaire de الدرّة المضيّة ، والعروسة المرضيّة ، والشجرة النبويّة ، والاخلاق الحمديّة *La perle éclatante, et la fiancée agréée, et l'arbre généalogique du Prophète et les qualités naturelles de Moḥammad*, par Yoûsouf ibn Ḥasan Ibn 'Abd al-Hâdî, connu sous le nom d'Ibn Al-Mabrad et mort en 909 (1503). Ce sont deux manuscrits de luxe, plus intéressants pour les amateurs, dont j'apprécie les ouissances sans tou-

<sup>(1)</sup> Voir le cahier de mars 1901, p. 178.

jours les partager, que pour *les savants*, dans le *Journal* desquels j'ai l'honneur d'écrire.

3. *Vie des compagnons du Prophète*. — Ch. Rieu, dans son merveilleux Catalogue du supplément arabe du Musée Britannique (London, 1895, p. 405), à propos de son manuscrit 616, manuscrit en partie identique avec 5951, a fait allusion à ce beau, bon et en partie unique manuscrit. C'est un douzième et dernier volume du كتاب الطبقات الكبير *Le grand livre des classes*, par Aboû 'Abd Allâh Moḥammad Ibn Sa'd Al-Kâtib Al-Baṣrî, connu sous le nom de *Kâtib Al-Wâkidi* « le secrétaire d'Al-Wâkidi<sup>(1)</sup> » et mort en 230 (845). Au fol. 4 r° finit ce qui concerne les compagnons de Moḥammad et leurs successeurs immédiats, entrés en Égypte (آخر طبقات اهل مصر); le reste, à partir du fol. 5 r°, est consacré aux compagnes du Prophète. En tête : ذكر ما بايع عليه رسول الله صلعم النساء; à la fin (fol. 343 r°) : آخر طبقات النساء. L'auteur a dû écrire cet ouvrage à la fin de sa vie; car je rencontre au fol. 4 r° la date de 228 (843). La publication de mon regretté ami Otto Loth, *Das Classenbuch des Ibn Sa'd* (Leipzig, 1869) m'a fourni autrefois l'occasion de montrer l'importance de ce vaste et ancien recueil; voir la *Revue critique* de 1869, II, p. 196 et suiv. Une édition complète ne tardera pas à être mise sous presse à Leide, sous la direction de M. le professeur Sachau de Berlin. — Si l'ensemble appartient à la catégorie de l'histoire, le premier volume du أنساب الأشراف *Les généalogies des nobles*, qui a sans doute influé sur le titre général, se rapporte à la famille du Prophète, comme il ressort de la description que M. De Goeje a donnée du manuscrit, aujourd'hui coté 6068, dans la *Zeitschrift der deutsch. morg. Gesellschaft*, XXXVIII (1884), p. 382-406. Copie moderne, dont j'ignore la provenance; auteur, celui de *La conquête des contrées* (فتوح البلدان), Aḥmad ibn Yahyâ ibn Djâbir Al-Bagdâdhî Al-Kâtib, connu sous le nom d'*Al-Balâdhorî*, mort en 279 (892).

4. *Vies des descendants d'Âli*. — Un cinquième exemplaire (n° 5832, 3°) vient s'ajouter à 1927, 2° et à 2022-2024 contenant le الفصول المهمة,

<sup>(1)</sup> Aboû 'Abd Allâh Moḥammad ibn 'Omar *Al-Wâkidi*, né à Médine en 130 (747), mourut à Bagdâd en 207 (823). Son œuvre, consacrée aux compagnes du Prophète, s'est accrue d'une monographie plus moderne sur la conquête de la Syrie par les musulmans, qui lui

a été attribuée à l'époque des croisades, sans doute pour réchauffer le zèle des combattants d'alors par l'exemple de leurs ancêtres. Sur la bibliographie d'Al-Wâkidi et du Pseudowâkidi, voir Brockelmann, *Geschichte der Arabischen Litteratur*, I, p. 136.



في معرفة الأئمة *Les chapitres graves, sur la connaissance des imâms*, c'est-à-dire des douze imâms, par Noûr ad-Dîn 'Alî ibn Moḥammad Ibn Aṣ-Sabbâg Al-Makki, mort en 855 (1451).

5. *Vies des saints*. — Le n° 5966 contient un neuvième volume, écrit en 579 (1183), du *حلية الأولياء وطبقة الأصفياء* *L'ornement des saints et la classe des purs*, par Aboû No'aim Ahmad ibn 'Abd Allâh Al-Isfahânî, mort en 430 (1038). Des parties de cet ouvrage et de ses abrégés sont dans les manuscrits 2028-2032.

6. *Biographies générales*. — Manuscrit ancien d'une œuvre ancienne est le manuscrit 6017, daté authentiquement de 381 et de 382 (991 et 992), contenant le dernier volume, sections VII-XI, du *كتاب الكنىة والأسماء* *Livre intitulé : Les prénoms et les noms*, par Aboû Bischr Moḥammad ibn Ahmad ibn Hammâd ibn Sa'd Al-Anṣârî *Ad-Daulâbî*, mort avant 320 (932), livre édité par Aboû Bakr Ahmad ibn Moḥammad ibn Ismâ'il ibn Al-Faradj, surnommé *Al-Mohandis* « Le géomètre », mort en 385 (695)<sup>(1)</sup>. C'est à cet ouvrage que Hâdji Khalîfa semble faire allusion sans l'avoir jamais vu (*Lexicon bibliographicum*, I, p. 288). Il est classé d'après les initiales. Le volume précieux que nous décrivons et qui commence par l'article sur Aboû Solaimân est tout ce qui reste de ce dictionnaire, rejeté dans l'oubli, comme si souvent, par ses plagiaires et ses imitateurs. M. C. F. Seybold pourra l'ajouter à la liste, si complète d'ailleurs, qu'il a dressée de cette littérature; voir ses deux publications: *Sujûti's al Munâ fi'l Kunâ*, dans *Zeitsch. d. deutsch. morg. Gesellschaft*, XLIX (1895), p. 231-243, et *Ibn Al Atîr's Kunja-Wörterbuch* (Weimar, 1896), p. XII-XIII. Une intelligente réparation serait nécessaire pour le manuscrit 6017, dont l'encre a rongé plusieurs feuillets, dont l'ordonnance demande à être rectifiée. J'ajouterai que les feuillets 108-121, 123, 124, 127-136, 152-161, 170-207 et 216 sont d'une écriture plus moderne d'après un exemplaire dont j'ignore l'état civil et le séjour actuel. — Sans être aussi antique que le *جمهرة النسب* *Recueil sur la généalogie* d'Ibn Al-Kalbî, peut-être conservé en partie dans le vénérable manuscrit 2047, c'est une vieille compilation que présente dans une copie moderne en écriture magrêbine, dont j'ignore la provenance (n° 5829), le *جمهرة الانساب* *Recueil sur les généalogies*, c'est-à-dire sur celles des tribus arabes (à la fin,

<sup>(1)</sup> Sic aux fol. 2 r°, 36 r°, 79 r°, et *passim*, pour الكنىة. — <sup>(2)</sup> J'emprunte cette date à Ahlwardt, *Verzeichniss*, II, p. 253, qui la donne à propos de Berlin 1564, et qui lui attribue le surnom d'Ibn Al-Mohandis « Le fils du géomètre ».

fol. 167 v<sup>o</sup> (انتهى الكلام في قبائل العرب), par l'Espagnol Abou Moḥammad 'Alī ibn Aḥmad Ibn Ḥazm Ath-Thāhiri Al-Hosaini, mort en 456 (1064). Sur la tranche, on lit seulement للجمهرة *Le recueil*. J'ai remarqué au fol. 166 v<sup>o</sup> une énumération des idoles des Arabes (أصنام العرب); au fol. 167 r<sup>o</sup>, comme conclusion : الكلام في مغامرة قحطان وعدنان. Nombre de paragraphes commencent par مضى suivi d'un nom de tribu, pour indiquer, je suppose, que la tribu dont il est question a disparu. Sur Ibn Hazm, voir surtout I. Goldziher, *Die Zāhiriten* (Leipzig, 1884), p. vi-ix, 115 et suiv. — Je donne intégralement le long titre qui est placé en tête du manuscrit 6039, analogue par le sujet traité, par l'origine espagnole de l'auteur : كتاب القصد والامم ، في التعريف باصول انساب : *Livre intitulé : La direction et le but, sur l'action de faire connaître les généalogies des Arabes et des Persans, et aussi le premier qui parla en arabe d'entre les peuples*, par le jurisconsulte Abou 'Omar Yoûsouf ibn 'Abd Allāh ibn Moḥammad Ibn 'Abd al-Barr An-Namari de Cordoue, mort en 463 (1071). Il est appelé sur le titre : صاحب كتاب الاستيعاب « l'auteur du Livre intitulé : L'œuvre de fond », dictionnaire des compagnons du Prophète, très répandu dans les bibliothèques européennes (Brockelmann, *Geschichte der Arabischen Litteratur*, I, p. 368), dont un fragment se trouve dans le manuscrit 1587 a. — 5898 et 5874 sont le premier et le dernier volume de deux exemplaires, chacun en 4 volumes, du كتاب الانساب *Livre intitulé : Les généalogies*, dictionnaire des adjectifs ethniques et des hommes célèbres qui les ont illustrés, classé d'après les initiales, par Abou Sa'd 'Abd al-Karīm ibn Abī Bakr Moḥammad As-Sam'āni, mort en 562 (1167). 5874 est daté de 783 (1381). Le premier volume, incomplet des derniers feuillets, finit au milieu de l'article للجويني, le dernier ouvre par القاسبي et finit par البيهقي. — Le dictionnaire biographique d'Ibn Khalikān, c'est-à-dire le وفيات الاعيان ، وانباء ابناء الزمان *Les morts des hommes illustres et les nouvelles relatives aux fils de tout temps*, par Schams ad-Dīn Abou 'l-Abbās Aḥmad ibn Moḥammad ibn Ibrāhīm ibn Abī Bakr Ibn Khalikān, mort en 681 (1282), est au complet dans le volume compact coté 5873 (cf. 2050-2061), copie faite avec grand soin à La Mecque en 990 (1582). — Il a été question, dans le paragraphe relatif à l'*Histoire de la Syrie*, à propos du manuscrit 5827, de Ṣalāḥ ad-Dīn Khalīl ibn Aibak ibn 'Abd Allāh Aṣ-Ṣafadī, mort en 764 (1363). Le manuscrit 5860 (cf. 2062-2066, 4803, fol. 49-62) contient un premier volume de son الوفايات بالوفيات *Le complet, sur les décès*, dictionnaire biographique, classé d'après les initiales, en commençant par les personnages nommés Moḥammad. Le dernier

article de ce volume, qui me paraît unique, est Moḥammad ibn Ad-Daḥḥāk. Un de mes élèves, M. Schah-Tachtinsky, de Tiflis, prépare une édition des prolégomènes<sup>(1)</sup>. — En dehors de cette biographie universelle, rééditée comme supplément aux *Morts des hommes illustres* d'Ibn Khallikān (ms. 5873), Khaḥil Aṣ-Ṣafadī composa en 758 (1357) un dictionnaire de ses contemporains, intitulé اعيان العصر و اعوان النصر *Les hommes illustres de l'époque, et les auxiliaires de la victoire*, dont le tome troisième (ms. 5859) porte ce titre dans une note, qui pourrait bien être autographe, au fol. 1 v°, tandis que, sur le frontispice orné (fol. 2 r°) il y a eu interversion, soit اعوان النصر و اعيان العصر. Je ne serais pas étonné que fussent autographes également les feuillets 7, 10, 22, 162, 198; ainsi que quelques notes marginales aux fol. 64 r°, 66 r°, 123 v°, 124 v°, 219 r°, 220 r°, des additions et intercalations. Cette question paléographique ne saurait être résolue que par la comparaison des manuscrits de Gotha 1731 et 1733; de l'Escorial 1722 (Casiri, 1717)<sup>(2)</sup>, autographes avérés de Khaḥil Aṣ-Ṣafadī. Le manuscrit de l'Escorial, donné comme un tome septième, est la continuation, sinon immédiate, du moins sans grande lacune, du ms. 5859 terminé par une longue notice sur Taḥī ad-Dīn Aboū 'I-Ḥasan 'Alī ibn 'Abd al-Kāfi As-Sobkī<sup>(3)</sup> (fol. 215 r°-232 r°), tandis que celui-là va depuis 'Alī ibn 'Isā jusqu'à la fin de la lettre 'ain. Avant le recueil biographique, commençant par Touḥouztamour, le manuscrit Schefer et le manuscrit de l'Escorial ouvrent par des notes analogues, dans lesquelles l'auteur constate qu'il s'est fait lire à haute voix le volume et les précédents sur son autographe par Noūr ad-Dīn Aboū Bakr Aḥmad ibn 'Alī ibn Moḥammad ibn Abī 'I-Faṭḥ Al-Mondhirī Al-Ḥanafī, connu sous le nom d'*Ibn Al-Maḥṣūṣ*, en présence de ses deux fils Aboū 'Abd Allāh Moḥammad et Aboū Bakr Moḥammad, de son « jeune confrère » (فتاى ٢, dit-il) Oustābogā (استبغا) ibn 'Abd Allāh At-Tourkī et d'autres assistants, lettrés auxquels il a accordé à tous « la licence » de répandre ce qu'il leur a enseigné (وقد أجرتهم اجمعين ما يجوز لي تسميعه; ainsi dans le ms. de l'Escorial; plus longuement dans celui de Paris). Cette lecture préalable eut lieu l'une et l'autre fois devant le mur septentrional de la Mosquée des Omayyades

<sup>(1)</sup> L'importance pour l'histoire littéraire de ces prolégomènes avait frappé Flügel; voir *Die arabischen . . . . Handschriften der K. K. Hofbibliothek zu Wien*, II (1865), p. 329-330.

<sup>(2)</sup> Ma note 6 (*Revue critique* de 1882, I, p. 224), reproduite par W. Pertsch,

*Die arabischen Handschriften*, V, p. 43, reposait sur une confusion entre les deux dictionnaires biographiques de Khaḥil Aṣ-Ṣafadī.

<sup>(3)</sup> Sur le fils de Taḥī ad-Dīn As-Sobkī, voir MORALES ET POLITIQUE (XI), à propos du ms. 5885.

وذلك بالحائط الشمالي بالجامع المعمور بذكر الله تعالى : إلى Damas (ms. de l'Escurial : دمشق بدمشق الخروسة). Ce dernier exemplaire a été magnifiquement écrit et vocalisé à Damas, à l'instigation de l'auteur, pour la « Bibliothèque de Son Altesse très élevée, l'homme d'épée, Yelbogâ, l'atâbek des armées d'Al-Mançoûr, dont glorieuse soit la victoire! » (برسم خزنة المقر الاشرف السيفي يلبغا اتابك العساكر). Al-Mançoûr étant le sultan mamloûk Bahrî Al-Malik Al-Mançoûr Moḥammad ibn Hâdjî (762-764 = 1361-1363), pour qui Yelbogâ An-Nâsirî Al-'Omarî conquiert Damas le 28 ramadân 762 (1<sup>er</sup> août 1362)<sup>(1)</sup>, notre manuscrit a été écrit à la fin de 1362 ou au commencement de 1363 de notre ère. — Le n° 5830 contient un exemplaire compact du *خلاصة الاثر، في اعيان القرن الحادى عشر* *La quintessence de l'impression produite par les hommes du onzième siècle*, par Moḥammad Al-Amîn ibn Faḍl Allâh Al-Moḥibbî, mort en 1111 (1699). Cette monographie des hommes du xvii<sup>e</sup> siècle (1592-1689), dont un autre exemplaire se trouve dans le ms. 2083, a été imprimée au Caire en 1284 (1867) d'après le manuscrit de la Bibliothèque khédiviale (Catalogue en arabe, V, p. 49). C'est de *La quintessence* que F. Wüstenfeld a extrait ses deux mémoires : *Die Çufiten in Süd-Arabien im xi. (xvii.) Jahrhundert* (Göttingen, 1883); *Die Gelehrten-Familie Muḥibbi in Damascus und ihre Zeitgenossen im xi. (xvii.) Jahrhundert* (Göttingen, 1884).

7. *Biographies spéciales.* — La chronologie des auteurs, non pas l'objet particulier des collections, va guider l'ordre qui sera suivi. La primauté appartient donc à (n° 5908) un volume quatrième (sur la tranche, je crois lire : الجزء الرابع) et dernier du *Grand répertoire alphabétique* (آخر التاريخ الكبير على حروف المعجم), dictionnaire des traditionnistes, rangé d'après les initiales, par le célèbre Al-Bokhârî, c'est-à-dire par Abou 'Abd Allâh Moḥammad ibn Ismâ'il ibn Ma'bada Al-Djou'fi de Bokhârâ, mort en 256 (870). Premier article : قبصة بن مخارق. Écriture magrêbine de 415 (1024). — Nous sautons deux siècles pour parvenir (n° 5896, 1<sup>o</sup>) au كتاب طبقات الفقهاء *Livre intitulé : Les classes des juriconsultes*, par Abou Ishâk Ibrâhîm ibn 'Alî ibn Yousof Al-Firoûzâbâdhî Asch-Schirâzî, mort en 476 (1083). Même auteur, 1395, 4<sup>o</sup>. — 6032 est un troisième exemplaire, venant s'ajouter à 2121 et 2122, du كتاب

<sup>(1)</sup> G. Weil, *Geschichte des Abbasidenchalfats in Egypten* (Stuttgart, 1860-1862, 2 vol.), I, p. 506-509.

أبناء النبأ *Livre intitulé : Les récits sur les enfants célèbres*, par l'auteur du *Solwân al-moutâ* (3131, 2<sup>o</sup>; 3503-3513) Schams ad-Dîn Abou Hâschim Moḥammad ibn Moḥammad Ibn Thafar Aṣ-Ṣakālî (le Sicilien), mort en 565 (1169). — La plus grande partie du manuscrit 588g (fol. 1-115 r<sup>o</sup>) contient *Les morceaux choisis et les extraits* (المنتخبات والمنتقات), tirés par Moḥammad ibn 'Alî ibn Moḥammad Al-Khaṭîbî

Az-Zauzânî en 647 (1249) du كتاب تاريخ الحكماء *Livre intitulé : L'histoire des philosophes*, par le vizir du sultan d'Alep, Al-Kâdî Al-Akrâm Djamâl ad-Dîn Abou 'l-Ḥasan 'Alî ibn Al-Kâdî Al-Aschrâf Yûsouf ibn Al-Kâdî Al-Auḥad Ibrâhîm Al-Kiftî, né à Kiftî, en Haute-Égypte, dans la première moitié de 568 (fin de 1172), mort en 646 (1248). Tous ces détails sont donnés aux fol. 1 v<sup>o</sup> et 115 r<sup>o</sup> d'après le frère d'Al-Kiftî qui, d'après Dozy, *Catalogus*, II, p. 289, les mit par écrit à Alep en 648 (1250). Au fol. 2 r<sup>o</sup>, dans un extrait de la *Chronique d'Adh-Dhahabî*

(تاريخ الذهبى; cf. n<sup>o</sup> 5904), Al-Kiftî est appelé Al-Wazîr Al-Akrâm Djamâl ad-Dîn Abou 'l-Ḥosain Asch-Schaibânî, l'auteur du تذكرة الحكماء *Le mémorial relatif aux philosophes*. C'est de lui qu'est le ms. 3335. Quant à la rédaction écourtée, contenue dans 588g, de ce Dictionnaire des philosophes classé d'après les initiales, la Bibliothèque Nationale la possédait déjà sous la cote 2112<sup>(1)</sup>. A la fin (fol. 115 v<sup>o</sup>-119 r<sup>o</sup>), une biographie d'Avicenne (Ibn Sinâ; cf. fol. 107 r<sup>o</sup>-110 v<sup>o</sup>, ainsi que les mss. 5966 et 6005), ainsi introduite (fol. 115 v<sup>o</sup>) : هذه رسالة في تاريخ صاحب الاجل :

شرف الملك ابو (sic) علي الحسين بن عبد الله بن سينا الشيخ الرئيس قدس الله روحه وروح رومسه « Essai sur la vie du vizir très élevé, gloire de la royauté, Abou 'Alî Al-Ḥosain ibn 'Abd Allâh Ibn Sinâ Asch-Schaikh Ar-Ra'îs; puisse Allâh sanctifier son souffle et maintenir le repos de sa tombe! » Cet opuscule paraît indépendant de l'Autobiographie d'Avicenne continuée par son disciple Abou 'Obaid Al-Djouzdjânî (Ibn Abî Osaibî'a, *Classes des médecins*, éd. A. Müller, II, p. 2-9). C'est ainsi que, tandis qu'Al-Djouzdjânî (*ibid.*, p. 9) et à sa suite M. le baron Carra de Vaux, *Avicenne* (Paris, 1900, p. 132), font naître Avicenne en 375 (985)<sup>(2)</sup>, Al-

أبو علي بن سينا في تاريخ صاحب الاجل :

<sup>(1)</sup> A. Müller, que sa mort prématurée en 1892 a empêché de mener à bonne fin une édition d'Al-Kiftî, a légué sa copie, avec appareil critique, à la Société asiatique allemande; voir *Zeitschrift*, XLVIII (1894), p. 486. Il avait consigné le résultat de ses recherches sur l'auteur, ainsi que sur l'origine et les destinées

de ce précieux livre, dans un savant mémoire intitulé : *Ueber das sogenannte «Târîch el-hukamâ» des Ibn el-Qiftî*; cf. *Actes du huitième congrès international des orientalistes tenu en 1889 à Stockholm et à Christiania*, II, 1 (Leide, 1891), p. 15-36.

<sup>(2)</sup> 375 est devenu 365 dans la longue

Kiftî (fol. 110 v°), Ibn Khallikân (*Biographical Dictionary*, I, p. 444), notre texte (fol. 117 v°), etc., placent sa naissance en 370 (980)<sup>(1)</sup>. Il mourut le 1<sup>er</sup> ramadân 428 (18 juin 1037), à l'âge de 53 ans d'après les uns, de 58 d'après les autres. La biographie est suivie d'une bibliographie. Puis sont cités cinq vers que le schaikh Abou 'Alî aurait récités au moment de sa mort (dernière rime سلكا). A la fin, on lit : هذا اخر :

الرسالة المضبوطة في تاريخ ابي علي بن سينا. Dans un deuxième supplément (fol. 118 v°-119 r°), le médecin Ath-Thakafi, c'est-à-dire probablement Abou 'Abd al-Malik Ath-Thakafi, qui vivait dans la première moitié de notre xiii<sup>e</sup> siècle à Bagdâd (Ibn Abî Osaibi'a, *Glasses des médecins*, II, p. 46) raconte l'anecdote relative à Avicenne et à l'émir 'Alâ ad-Dîn d'Ispahan<sup>(2)</sup> dans les mêmes termes que le manuscrit 885 de Leide (Dozy, *Catalogus*, II, p. 289). — En 1884, August Müller a décrit notre manuscrit 5939 (cf. 2113-2118) dans la préface (p. xxiii-xxiv)

de son édition de طبقات الاطباء في طبقات الانبياء, في طبقات الاطباء *Les sources des informations sur les classes des médecins*, par Mowaffak ad-Dîn Ahmad ibn Al-Kâsim Al-Khazradjî As-Sa'dî Ibn Abî Osaibi'a, mort en 668 (1269). C'est probablement un tome II, car le volume contient les biographies depuis Bakhtîschou' ibn Djibrâ'îl (I, p. 138) jusques et y compris Abou 'l-Faradj Yahyâ Ibn At-Tilmîdh (I, p. 278). Le titre moderne donne un singulier nom d'auteur Schihâb al-'Ahd Ibn Şâ'id. Les feuillets 2-7, 20, 71-80 ont été aussi ajoutés après coup. Le reste de l'exemplaire a été terminé à Djairoûn de Damas (بدمشق بحيرون), c'est-à-dire sans doute près de la porte orientale de la Mosquée des Omayyâdes (A. von Kremer, *Topographie von Damascus*, I, p. 35), le 19 moharram 690 (22 janvier 1291) par le chirurgien (الجراحى) Abou 'l-Fadl ibn Abî 'l-Fadl ibn Abî 'n-Naṣr Al-'Asḳâlânî. Quelques coupures ont été pratiquées; mais la plupart d'entre elles, d'après A. Müller, concordent avec la troisième édition de l'œuvre. A la marge du fol. 188 r°, on lit بلع قراءة على مصنفه. L'auteur étant mort, ce n'est pas avec lui, mais avec son autographe qu'a eu lieu la revision ainsi rappelée. — Le titre indique le contenu de 5904 : تذكرة الأئمة البررة، والحقاظ المهرة : *Mémorial sur les imâms pieux et sur les habiles récitateurs du Coran*, par Schams ad-Dîn Abou 'Abd

et substantielle notice consacrée à Avicenne par Hammer, *Literaturgeschichte der Araber*, V (1854), p. 368-396; voir surtout p. 375 et 376.

<sup>(1)</sup> C'est avec raison, je crois, que cette date a été adoptée par Munk,

*Mélanges de philosophie*, p. 352, et par Brockelmann, *Geschichte der Arabischen Litteratur*, I, p. 452.

<sup>(2)</sup> Sur cet émir, mort en 433 (1041), voir Slane dans Ibn Khallikân, *Biographical Dictionary*, I, p. 445.

Allâh Moḥammad ibn Aḥmad *Adh-Dhahabî*, mort en 748 (1348). Le titre est ainsi redonné au fol. 196 v°, où se termine ce tome II (نحو الجزء الثاني) commencé, sans préface et sans indication de classe, par la classe onzième qu'ouvre un paragraphe sur Abou 'Awâna Ya'koub. Par contre, le titre de la douzième classe est donné au fol. 30 r° en ces termes :

الطبقة الثانية عشر وهم نبي وثمانون اماما  
 C'est d'après l'ordre chronologique que se succèdent les Classes (طبقات). La vingt-deuxième est la première, la vingt-quatrième la dernière d'un Supplément, composé de notices très courtes et terminé au fol. 206 r° par cette suscription :

ما ذيله ... جمال الدين ابو الحسن محمد بن علي ... العلوي الحسيني الشافعي ...  
 في جمادى سنة ٧٥٢ بدمشق الحروسية

Abou 'I-Mahâsin Moḥammad ibn 'Alî Al-Hosainî, l'auteur de cette continuation datée de Damas, djoumâdâ 752 (mai 1351), y mourut en 765 (1363). Sur lui, voir Berlin 9458 et 9945 (Ahlwardt, *Verzeichniss*, IX, p. 66 et 396); Brockelmann, *Geschichte der Arabischen Litteratur*, II, p. 47-49). Copie négligemment écrite, à la manière d'un brouillon, à La Mecque en 817 (1414). — Le polygraphe Djalâl ad-Dîn 'Abd ar-Raḥmân As-Soyoûtî, mort en 911

(1505) clôt encore cette série par (n° 6037) son طبقات الحفاظ *Les classes des récitateurs du Coran*. L'exemplaire, copié en 1087 (1676) sur l'autographe de l'auteur, donne un texte identique à celui qui a été publié par F. Wüstenfeld (Göttingae, 1833-1834) d'après le manuscrit 1760 de Gotha (1761 lui a échappé; voir Pertsch, *Die arabischen Handschriften*, III, p. 341-342), sous le titre de : *Liber classium virorum qui Korani et traditionum cognitione excelluerunt, auctore Abu Abdalla Dahabio. In epitomen coegit et continuavit Anonymus*. — C'est par Adam que je terminerai ce qui a trait aux *Biographies spéciales*. Le ms. 5880 contient un livre portant comme titre : كتاب في خلق آدم وكيفيته احواله الى حين وفاته : *Livre sur la création d'Adam et sur la modalité de ses états jusqu'au moment de sa mort*. D'Adam, les anneaux des chaînes généalogiques sont suivis jusqu'au Prophète et jusqu'aux imâms des quatre sectes orthodoxes. L'auteur est Mošlih ad-Dîn Moštafâ ibn Schams ad-Dîn Al-Ḳarâhišârî, connu sous l'ethnique Al-Akhtarî, mort en 968 (1560). Sur lui, comme lexicographe, voir les mss. 4324-4327.

8. *Biographies locales*. — Les auteurs se suivent ici de nouveau d'après leur ancienneté plus ou moins reculée et non point d'après les pays qu'ils ont habités ou dont ils ont fait connaître les grands hommes. Les manuscrits 5921 et 5922 contiennent deux volumes hybrides du ذيل تاريخ مدينة السلام بغداد *Appendice à l'Histoire de la Ville du salut*

*Bagdad*. Le premier volume de ce dictionnaire biographique, classé d'après les initiales (n° 5921), est une copie moderne; le second (n° 5922) a été écrit du vivant de l'auteur en 636 (1238) d'après un exemplaire déposé comme *waḥouf* dans une mosquée de Damas, je suppose, par l'Ayyoubite Al-Malik Al-Aschraf Aboû 'l-Faṭḥ Moûsâ. Fils d'Al-Malik Al-'Âdil, donc neveu de Saladin, il mourut en 635 (1237). L'auteur de l'*Appendice* est Aboû 'Abd Allâh Moḥammad ibn Sa'îd Ibn Ad-Do-baithi Al-Wâsiṭi, mort en 637 (1239). Il s'est proposé de continuer Aboû Sa'd 'Abd al-Karim *As-Sam'ânî* (voir les n° 5874 et 5898 au paragraphe des *Biographies générales*), qui lui-même avait continué Aboû Bakr Aḥmad ibn 'Alî, connu sous le surnom d'*Al-Khaṭîb Al-Bagdadî* (mss. 2128-2132). Le second volume va depuis la lettre *hâ* jusqu'à l'article 'Alî ibn Al-Ḥasan et porte comme suscription : *آخر الجزء الثالث والاربعين وهو آخر السفر الثاني من هذه النسخة*. C'est encore un volume de cet ouvrage rarissime qui me paraît être dans Cambridge 169 (Browne, *A Hand-List*, p. 26-27). — Plus fréquents dans les bibliothèques de l'Occident sont (n° 5853, un tome I; 2139, un tome III) les volumes dépareillés du *درة المنتخب، في تاريخ حلب* *Les perles choisies, sur l'histoire d'Alep*, par 'Alâ ad-Dîn Aboû 'l-Ḥasan 'Alî ibn Moḥammad Al-Djibrîni Ibn Khaṭîb an-Nâsirîyya, mort en 843 (1439). Ce dictionnaire biographique, classé d'après les initiales, des Alépins depuis 658 (1260) jusqu'au temps de l'auteur, fait suite au *درة المنتخب، في تاريخ حلب* *L'objet de la recherche, sur l'histoire d'Alep*, par Kamâl ad-Dîn Aboû 'l-Kâsim 'Omar ibn Aḥmad Ibn Al-'Adim, mort en 660 (1262), dont un volume est le ms. 2138. Dernier nom du volume : 'Abd al-Kâhir ibn Moḥammad. En tête, une courte topographie d'Alep (cf. le ms. 1683). — Schihâb ad-Dîn Aboû 'l-Faḍl Aḥmad ibn 'Alî ibn Moḥammad Ibn Ḥadjar Al-'Asḳalânî, mort à la fin de 852 (1249), traditionniste, historien et poète (cf. ms. 5994), est l'auteur du (n° 2149 et 5893) *رفع الإصر، عن قضاة مصر* *L'allégement du fardeau qui pesait sur les kâdis de Miṣr*. Sur cette monographie, voir le Catalogue du Caire en arabe, V, p. 60. — Inutile de s'arrêter aux trois nouveaux exemplaires (n° 5945, 5981 et 5991; cf. 2157-2162) d'un ouvrage, aussi précieux au point de vue de l'histoire littéraire que répandu, imprimé au Caire en 1299 (1882) et 1310 (1892)<sup>(1)</sup>, le *الشقائق النعمانية، في علماء الدولة العثمانية* *Les fleurs d'anémones*,

<sup>(1)</sup> Le Dr Van Dyck, dans sa Bibliographie arabe (*Iktifû al-ḥanoû*, Miṣr, 1896), p. 384, dit avoir vu une autre

édition du texte, sans indication de lieu ni d'année. Une traduction en turc a été publiée à Constantinople en 1268



sur les savants de la dynastie ottomane, composé en 965 (1557) par Aḥmad ibn Moṣṭafā ibn Khalīl Ṭāschkæprizādéh, mort en 968 (1560). M. Brockelmann le cite comme l'une de ses sources principales en tête du second volume (p. 8) de sa *Geschichte der Arabischen Litteratur*. Au paragraphe des ENCYCLOPÉDIES, IX, nous en rencontrerons une sous le n° 5948, dont il est l'auteur. — Je reviens à la biographie des Alépins célèbres avec (n° 5884; cf. 2140-2143) le *دُرِّ اللَّيْلِ فِي تَارِيخِ أَعْيَانِ حَلَبٍ* *Les perles des bulles d'eau, sur l'histoire des hommes illustres d'Alep*, dictionnaire de ses compatriotes, qui furent ses contemporains, classé d'après les initiales par Raḍī ad-Dīn Moḥammad ibn Ibrāhīm ibn Yoūsouf Al-Ḥalabī Ibn Al-Ḥanbalī, mort en 971 (1563). — Un supplément au *Schaḥād'if* de Ṭāschkæprizādéh (E. Blochet, *Catalogue*, p. 184, sur le manuscrit 1121 du Supplément turc), voilà ce qu'est (n° 5944; cf. 2163) le *العقد المنظوم، في ذكر أفاضل الروم* *Le collier bien coordonné, sur l'énumération des plus éminents entre les Ottomans*, par 'Alī Efendī ibn Bālī ibn Moḥammad-Bey, surnommé Lobthizādéh ou encore Meng, mort vers 992 (1584).

VIII. COSMOGRAPHIE ET GÉOGRAPHIE. — 1. *Cosmographie*. — Le manuscrit 5863 (cf. 2172), une copie moderne faite à Constantinople, porte sur la tranche, à l'imitation sans doute du manuscrit dont elle émane : *تحفة العجائب لابن الاثير* *Le présent des merveilles, par Ibn Al-Athīr. Hādji Khalīfa, Lexicon bibliographicum*, II, p. 232, n° 2621, attribuée à Ibn Al-Athīr Al-Djazarī le *تحفة العجائب، وطرفة الغرائب* *Le présent des merveilles et le cadeau neuf des choses extraordinaires*. Or, si aucun des trois frères célèbres sous ce nom<sup>(1)</sup> ne peut être l'auteur de cette compilation fondée sur des ouvrages moins anciens, ainsi que l'ont démontré MM. Rieu (*Catalogus*, p. 612, 613 et 772) et Ahlwardt (*Verzeichniss*, V, p. 457) et ainsi que l'a admis également M. Brockelmann (*Geschichte der Arabischen Litteratur*, I, p. 358, n. 2), je me risque à hasarder une conjecture. Pourquoi l'auteur ne serait-il pas Aboû 'l-Fidā Ismā'il ibn Aḥmad, connu sous le surnom de 'Imād ad-Dīn Ibn Al-Athīr, mort en 699 (1399)<sup>(2)</sup>? M. Ahlwardt allègue, il est vrai, une citation d'*Al-Wat-wât* Moḥammad ibn Ibrāhīm, mort en 718 (1318), pour en induire que la composition ne saurait être antérieure à cette date. Mais pour-

(1852); voir *Katalog der kaiserlichen Universitäts- und Landesbibliothek zu Strassburg. Arabische Literatur* (Strassburg, 1877), p. 83, n° 3200.

<sup>(1)</sup> Brockelmann, *Geschichte der Arabischen Litteratur*, I, p. 297, 345 et 357.

<sup>(2)</sup> Brockelmann, *ibid.*, I, p. 341.

quoi 'Imâd ad-Dîn Ibn Al-Athîr n'aurait-il fait d'emprunts à aucun de ses contemporains de leur vivant? Mon hypothèse, qui se concilie avec la tradition d'un Ibn Al-Athîr, auteur de cette *Tohfa*, est corroborée par le fait que le manuscrit 2172 a été écrit en 684 (1284). — L'édition de A. F. Mehren (Saint-Pétersbourg, 1866), sa traduction française (Copenhague, 1874), la thèse latine de H. Dehérain (Paris, 1898) ont fait connaître surabondamment le manuel sans critique, mais non sans intérêt (n° 5858; cf. 2187), intitulé : *نخبة الدهر، في عجائب البر والبحر* : *Le choix du temps, sur les merveilles du continent et de la mer*, par Schams ad-Dîn Abou 'Abd Allâh Moḥammad ibn Abî Tâlib Al-Anṣârî *Ad-Dimaschkî*, mort en 727 (1327). Autres ouvrages de lui, n° 5928 = 2759; 2562, 20°; 3973, 13°. — Avant l'arrivée du manuscrit 6010, Paris était suffisamment pourvu (n° 2188-2206) pour ce qui concerne le *خريدة العجائب، وفريدة الغرائب* : *La perle non percée des merveilles et le joyau unique des choses extraordinaires*, par Sirâdj ad-Dîn Abou Ḥafṣ 'Omar Ibn Al-Wardî, mort vers 850 (1446).

2. *Géographie générale.* — On savait depuis longtemps (*Journal asiatique* de 1855, I, p. 397), que Charles Schefer possédait le volume, aujourd'hui coté 5905, du *كتاب المسالك والممالك* *Livre intitulé : Les routes et les royaumes*, par Abou 'Obaid 'Abd Allâh ibn 'Abd al-'Azîz *Al-Bakrî*, mort en 487 (1094). La copie moderne porte *كتاب الممالك والمسالك*. Ce n'en sont pas moins les prolégomènes de l'encyclopédie géographique, dont on trouve un autre volume sous le n° 2218. L'auteur traite d'abord des questions générales, s'appuie sur Sa'îd ibn Djabîr, mort en 95 (713), pour considérer la terre comme habitée depuis 6,000 années, traite de la période antéislamique, puis continue par les chapitres énumérés dans R. Dozy, *Recherches sur l'histoire politique et littéraire de l'Espagne pendant le moyen âge*, I, (1849)<sup>(1)</sup>, p. 299-301. La route de Médine à Miṣr termine notre premier volume, comme l'index du manuscrit Gayangos (Dozy, *loc. cit.*), acquis récemment, avec la belle collection rassemblée par l'illustre savant, par la Bibliothèque de l'Académie de l'histoire à Madrid. — Le fils du célèbre géographe Yâkoût, dont la Bibliothèque Nationale possède (n° 2226-2231) le *Mou'djam* dans un exemplaire donné par Ch. Schefer, pierre d'attente détachée d'avance de la Collection, s'est engagé dans les mêmes études où son père s'était illustré. Ce fut en 721

<sup>(1)</sup> Dozy n'a reproduit, ni dans la 2<sup>e</sup>, ni dans la 3<sup>e</sup> édition de ses *Recherches*, la *Notice sur les Bécrites... et sur la vie et les ouvrages du célèbre géographe Abou-Obaid al-Becri*.

(1321) qu'Ahmad ibn Yâkôût ibn 'Abd Allâh Al-Djazarî Al-Mor-schidî Al-Hamawî composa son كتاب الاقاليم السبعة *Livre intitulé : Les sept climats*. Quelques additions ont été faites par lui en 723 (1323). Il est appelé, en tête, le schaikh, l'imâm, l'historien, l'astronome, le géomètre, le grammairien (الشيخ الامام المؤرخ الفلكي الهندسي النحوي). La copie moderne (n° 6070) a été écrite d'après un exemplaire copié sur l'autographe. Le même ouvrage est conservé au Musée Asiatique de Saint-Pétersbourg. M. Victor Rosan l'a décrit sous le n° 233, sans l'identifier, dans ses *Notices sommaires*, p. 181. — 5834, 1° ne contient que les tables du تقويم البلدان *Tableau synoptique des contrées*, par Aboû 'l-Fidâ, mort en 732 (1331); cf. 2239-2245 et le paragraphe de l'*Histoire universelle*. — Le manuscrit de la Bibliothèque khédiviale (Catalogue en arabe, V, p. 40) a été recopié de notre temps dans le manuscrit 5919 (cf. 4797, 2°), intitulé : جنى الازهار، من الروض المعطار، في عجائب الاقطار : *La cueillette des fleurs du Jardin parfumé, sur les merveilles des contrées*, par le hafîth Schihâb ad-Dîn Ahmad Al-Maḳrîzî. A propos du manuscrit de Berlin 6049, M. Ahlwardt (*Verzeichniss*, V, p. 375) a échafaudé toute une théorie de la genèse de ce livre sur une confusion entre ce Schihâb ad-Dîn Ahmad Al-Maḳrîzî et Taḳî ad-Dîn Ahmad Al-Maḳrîzî, l'auteur du *Khiṭat* (voir le paragraphe *Histoire d'Égypte*). En réalité, nous avons affaire à un extrait, sans autorité et sans valeur, du نزهة المشتاق، في اختراق الافاق *La récréation de celui qui désire parcourir les contrées*, la célèbre géographie composée au milieu de notre XII<sup>e</sup> siècle par Al-Idrîsî (ms. 2221-2225), comme l'a démontré M. Vollers dans le *Bulletin de la Société khédiviale de géographie*, série III, n° 2; cf. le même, dans *Zeitsch. der deutsch. morg. Gesellschaft*, XLIII (1889), p. 118-119.

3. *Géographie spéciale*. — Les deux manuscrits qui ouvrent cette série ont servi de base à d'importantes publications européennes. La copie moderne, que Schefer a fait exécuter (n° 5958), du manuscrit 3306 de Sainte-Sophie à Constantinople, manuscrit daté de 644 (1246) et contenant le كتاب عجائب الهند *Livre intitulé : Les merveilles de l'Inde*, par le capitaine Bozordj, fils de Schahriyâr de Râmhormoz, a provoqué non seulement la traduction française de L. Marcel Devic et la jolie plaquette qui l'a rendue accessible au public (Paris, Lemerre, 1878), mais encore la publication, aussi savante que luxueuse, du texte arabe, accompagné de la traduction française révisée, par P. A. Van der Lith et L. Marcel Devic (Leide, Brill, 1883-1886). Ce beau volume est accompagné de 4 « planches coloriées », tirées du manuscrit 5847, dont

il sera parlé ultérieurement. La rédaction, d'après Van der Lith (Préface, p. ix) remonterait à l'an 342 (953). — L'ouvrage aurait été réservé pour la catégorie des *Voyages* (VIII, 4), si je n'avais pas tenu à le rapprocher de la description de l'Inde, par Al-Bîroûnî, renfermée sous le n° 6080 (cf. 2280) dans le volume qui est un trésor inestimable, intitulé : *كتاب في تحقيق ما للهند من مقولة مقبولة في العقل أو مرذولة* : *Livre sur la constatation de ce qu'on a dit raisonnablement à l'éloge ou au blâme de l'Inde*, par Abou'r-Raihân Moḥammad ibn Aḥmad Al-Bîroûnî, mort en 440 (1048). Le manuscrit Schefer a été copié directement sur l'autographe de l'auteur, achevé à Gazna le 1<sup>er</sup> moḥarram 423 (19 décembre 1031), par deux scribes successifs, dont le premier termina son travail le 4 djoumâdâ 554 (24 mai 1159), dont le second a beaucoup plus tard révisé le tout, fait une nouvelle collation de l'original, comblé quelques lacunes. Avant la découverte de ce manuscrit, dont émanent 2280 et l'exemplaire de Constantinople, une édition critique du texte était une entreprise hasardeuse. Munk n'avait pas craint de s'y risquer dès 1843 et ce projet le hanta de nouveau dans les derniers mois de sa vie, en 1867<sup>(1)</sup>. M. Ed. Sachau a réalisé l'édition longtemps attendue (Londres, 1887, 1 vol. in-4°), bientôt suivie d'une traduction anglaise (*ibid.*, 1888, 2 vol. in-8°). Le § 7 de sa *Préface* au texte (p. xxvii-xxxi) est intitulé : *On the manuscript Schefer and the other manuscripts*. — Ch. Schefer a fait connaître lui-même par des traductions françaises insérées dans les *Archives de l'Orient latin*, I (1881), p. 587-609; II (1884), p. 413-414, son précieux manuscrit (n° 5975) des *إشارات إلى معرفة الزيارات* *Indications sur la connaissance des lieux de pèlerinage*, par Abou'l-Ḥasan 'Alî ibn Abî Bakr Al-Harawî, mort en 611 (1214). Copie relativement ancienne, de 697 (1298). — Le comte Riant, dans son *Inventaire sommaire des manuscrits relatifs à l'histoire et à la géographie de l'Orient latin* (*ibid.*, II, p. 203) a signalé (n° 5941; cf. 2254, 1°) le *كتاب باعت النفوس، إلى زيارة القدس المحروس* *Livre intitulé : Celui qui donne l'impulsion aux âmes vers la visite pieuse de Jérusalem la fortifiée*, par Borhân ad-Dîn Ibrâhîm ibn 'Abd ar-Raḥmân Al-Fazârî, connu sous le nom d'*Ibn Al-Firkâh*, mort en 729 (1329). Sur cet ouvrage, voir De Guignes dans les *Notices et extraits*, III, p. 605-609. — Le Terrier d'Égypte (n° 5965; cf. 4797, 1°) est identique avec 2262, copié en 817 (1424) sur un rôle dressé en 777 (1375) des villages et de leur étendue en arpents (فدّان). — Nous ren- trons à Jérusalem avec les deux exemplaires (6035 et 6054; cf. 2255-

<sup>(1)</sup> Jules Mohl, *Vingt-sept ans de l'histoire des études orientales* (Paris, 1879-1880), II, p. 315; M<sup>e</sup> Schwab, *Salomon Munk* (Paris, 1900), p. 119-120, 179-181.

2257) du *إتحان الاخصاص، بفضائل المسجد الاقصى* Présent pour les hommes distingués, sur la supériorité de la mosquée *Al-Akṣá*, titre habituel, dont les premiers mots sont, dans le manuscrit 6035, remplacés par *المستقصى* *L'étude approfondie*, par un *As-Soyoûtî*, qui n'est pas *Djalâl ad-Dîn 'Abd ar-Rahmân* le polygraphe souvent cité, mais *Schams ad-Dîn Aboû 'Abd Allâh Moḥammad ibn Aḥmad As-Soyoûtî Asch-Schâfi'* qui rédigea sa description du temple de Jérusalem en 875 (1470). — Je connais, pour l'avoir beaucoup pratiqué dans cet exemplaire moderne (n° 5912), l'ouvrage intitulé au fol. 2 r° *تنبيه الطالب وارشاد الدارس لاحوال مواضع* *L'avertissement à l'étudiant et la bonne direction pour celui qui recherche ce qui concerne les endroits d'enseignement utile à Damas*, par *Moḥyî ad-Dîn Aboû 'l-Mafâkhir 'Abd al-Ḳâdir ibn Moḥammad ibn 'Omar An-No'aimî*, mort en 927 (1521). H. Sauvaire a fait grand usage de ce manuscrit pour sa *Description de Damas* (Paris, 1895-1896, 2 parties; extraits du *Journal asiatique*)<sup>(1)</sup>, traduite surtout de l'abrégé composé par *'Abd al-Bâsîṭ Al-'Almawî*, mort en 1006 (1597)<sup>(2)</sup>, abrégé qui se trouve dans le manuscrit 4943. — Damas un siècle plus tard est le sujet des 6 chapitres dont se compose (n° 5993) le *تحفة الافانم، في فضائل الشام* *Présent aux hommes, sur les supériorités de Damas*, composé en 1003 (1594) par *Schams ad-Dîn Aboû 'l-'Abbâs Aḥmad ibn Moḥammad Al-Boṣrawî*, connu sous le surnom d'*Ibn Al-Imâm*. — Je clos cette série par (n° 6007) le *شرح النبذة السننية في الزيارات الشامية* *Commentaire sur Le fragment élevé relatif aux visites pieuses syriennes*. L'opuscule expliqué est écrit à l'encre rouge. Ce « noble fragment » (*النبذة الشريفة*) est attribué à *Yâsîn Al-Faradî ibn Moṣṭafâ*. Le manuscrit 5029 de Berlin (Ahlwardt, *Verzeichniss*, V, p. 124) ajoute à son nom *Al-Mâtourîdî Al-Djou'oufi*. Il mourut vers 1095 (1684). Quant au commentateur, il est appelé dans le manuscrit même *Moḥammad Sa'id*, connu sous le surnom de *Kâtib az-Zou'amâ*, fils d'*Aḥmad*, fils de *Moḥammad Efendî*, *Aṣ-Ṣârî*, « le mufti en terre ottomane » (*المفتى بارض الروم*). Au fol. 105 v°, j'ai noté la mention du tombeau d'*Ibn Khallikân* au mont *Ḳâsiyou'n* qui domine Damas.

(1) H. Sauvaire, *Description de Damas*, 1<sup>re</sup> partie, p. 3, prétend que l'exemplaire Schefer de la rédaction primitive est « unique en Europe ». Le manuscrit 387 de Munich (J. Aumer, *Die arabischen Handschriften*, p. 146-148) lui avait échappé. M. Brockelmann ne s'est pas aperçu que, comme le manuscrit Sche-

fer, le manuscrit de Munich contient le texte original d'*An No'aimi*; voir *Geschichte der Arabischen Litteratur*, II, p. 133.

(2) Ahlwardt donne cette date, que je reproduis sous toute réserve, à propos du manuscrit 6084 de Berlin (*Verzeichniss*, V, p. 397).

4. *Voyages*. — Sans parler des voyages de Makarios, patriarche d'Antioche (OUVRAGES CHRÉTIENS), et du sultan mamloûk Kâ'it-Bey (*Histoire d'Égypte*), cette rubrique a été mutilée par la perte des pèlerinages, rattachés à la *Géographie spéciale*. Elle aurait disparu de notre classement, n'était (n° 5960) le كتاب الحضرة الانسيه، في الرحلة القدسيه، Livre intitulé : *L'entretien aimable sur le voyage hiérosolimitain*, récit d'une excursion de 45 jours entre Damas et Jérusalem, faite en 1101 (1689) par 'Abd al-Ganî ibn Ismâ'il An-Nâboulouî, mort en 1143 (1730). Cette relation, plusieurs fois citée par Ch. Schefer dans la riche annotation de son *Sefer Nameh* (Paris, 1881, p. 57, 83, 93, 94, 99), a été résumée et commentée, surtout au point de vue géographique, par J. Gildemeister dans la *Zeitsch. d. deutsch. morg. Gesellschaft*, XXXVI (1882), p. 385-400. Autres ouvrages de 'Abd al-Ganî, mss. 1626, 1627, 3159-3162, 3223, 3256; 5842 et 5843.

IX. ENCYCLOPÉDIES. — Un premier volume (n° 6000; cf. 2303-2309) des رسائل اخوان الصفاء *Les traités des frères de la pureté*, encyclopédie musulmane rédigée par une confrérie de savants associés dans ce but à Basra vers 350 (961), comprend les huit premières dissertations de la première section (قسم). En dehors de la dernière édition complète publiée à Bombay (1305-1306 = 1887-1889), ces huit dissertations ont été éditées, soit in extenso, soit en extraits, par M. Dieterici, dans *Die Abhandlungen der Ichwân eş-şafâ in Auswahl* (Leipzig, 1883-1886), p. 59-65, 113-124, 225-344, et traduites en allemand par le même dans *Die Propædèutik der Araber* (Berlin, 1865), p. 1-168, et dans *Die Logik und Psychologie der Araber* (Leipzig, 1868), p. 1-18 et 85-101. — La Collection Schefer comprend quatre volumes (n° 5867, 5868, 5870 et 5962; cf. 2325-2329) de l'encyclopédie musulmane intitulée مسالك الابصار، في ممالك الامصار *Les voyages des yeux dans les royaumes des différentes contrées*<sup>(1)</sup>, par Schihâb ad-Din Abou 'l-Abbâs Aḥmad ibn Yahyâ Ibn Faḍl Allâh Al-'Omari, mort en 749 (1348). De lui est également le ms. 5872. 5867, 5868 et 5962 sont des copies modernes faites sur des manuscrits de la Bibliothèque khédiviale au Caire; voir le Catalogue en Arabe, V, p. 147 et 149-150; K. Vollers, *Aus der viceköniglichen Bibliothek in Cairo*, dans la *Zeitschrift d. deutsch. morg. Gesellschaft*, XLIII (1889), p. 101-102. 5962 reste dans les généralités sur les habitants de la terre, orientaux et occidentaux. On lit en tête : القسم

<sup>(1)</sup> Ainsi traduit Quatremère en introduisant sa notice de cet ouvrage; voir *Notices et extraits*, XIII (1838), p. 152-384.

الثانى من الكتاب من سكان الارض في طوائف الامم. Cette section est divisée en deux parties (فصلان) : l'une d'introduction (خطابى) ; l'autre « bien documentée sur le jugement équitable à porter sur la valeur relative de l'Orient et de l'Occident » (في الانصاف بين المشرق والمغرب على حكم التحقيق). L'auteur, qui incline volontiers vers l'histoire littéraire, cite (fol. 6 v°) comme son maître Aboû 'th-Thanâ Maḥmoûd ibn Abî 'l-Kâsim Al-İşfahânî qui, comme lui, mourut en 749 (1348) et sur lequel je renvoie aux mss. 799, 1257, 1258, 2369, 2389. 5867 et 5868 contiennent en 14 chapitres une description du monde, 5867 répondant pour le contenu à 2325, 5868 commençant par le chapitre VII relatif au Yémen. Au fol. 141 r°, la date très significative au point de vue de la composition de safar 749 (mai 1348), pour une conversation de l'auteur à Hilla avec le *sharîf* Aboû 'Amr 'Abd al-'Azîz Al-İdrîsî. C'est un volume de notre xv° siècle que 5870, le neuvième d'un exemplaire, contenant les biographies chronologiquement ordonnées des musiciens et musiciennes, des chanteurs et chanteuses, s'ouvrant par le *ḳādî* Aboû 'l-Faḍl 'Iyâd ibn Moûsâ ibn 'Iyâd Al-Yaḥsouhî As-Sabtî (cf. n° 6083 dans le paragraphe *Vie du Prophète*), se terminant par Ibn Kourrà Aboû 'Abd Allâh le *schaiḳh* Schams ad-Dîn Moḥammad Al-Bagdâdhî. Chaque article est introduit par *ومنهم* « Et parmi eux est ». J'ai fait la même remarque en décrivant un volume XV de cette encyclopédie; voir *Les manuscrits arabes de l'Escorial*. I (Paris, 1884), p. 175, n° 287. D'après la suscription du tome IX, le tome X devait traiter d'abord des « lettrés » (الادباء), sujet qui exige de l'attention, à cause de la divergence d'opinions sur eux dans les documents (وانتبهنا لتعازل بهم عيون الانباء). — Aḥmad ibn Moṣṭafâ *Tâschkæprîzâdeh*, mort en 968 (1560), dont *Les fleurs d'anémones* figurent au paragraphe des *Biographies locales* (n° 5945, 5981 et 5991), a composé une encyclopédie « sur les objets des sciences » (في موضوعات العلوم), intitulée *La clef de la félicité et le flambeau de la maîtrise*. Ḥadjî Khalîfa a largement mis à profit et souvent cité cette encyclopédie, dont Flügel, en décrivant le manuscrit 16 de Vienne, a donné un aperçu (cf. *Die arabischen . . . . Handschriften*, I, p. 25-27). Le D<sup>r</sup> Van Dyck, dans la préface de sa *Bibliographie en arabe* (p. 8), le cite parmi ses sources manuscrites. — Je ne mentionne que pour mémoire (ms. 6053, 1°) une pièce de vers anonyme, du mètre *wâfir*, sur « l'enseignement qui convient à l'étudiant » (تعلم المتعلم) et dont la première « section sur la nature de la science » (فصل ماهية العلم) commence par cet hémistiche : تعلم يا فتى والجهل عارٌ.

X. PHILOSOPHIE. — Le premier volume (n° 6000) des *Traité des frères de la pureté* aurait pu aussi bien ouvrir cette série que celle des *ENCYCLOPÉDIES* (IX). — La physique, au sens étymologique, la science de la nature<sup>(1)</sup> est, pour les Arabes comme pour les Grecs, une branche de la philosophie. C'est pourquoi Abou 'l-Abbâs Al-Faḍl ibn Moḥammad ibn Al-Faḍl Al-Laukarî, c'est-à-dire de Laukar en Khorâsân, dans la région de Merw, a considéré son *الصدق والضمان الحق، وبيان الحق* *L'exposition de la vérité et la garantie de la sincérité* (ms. 5900), où il étudie « les principes de la physique » (*قصدنا ان نتكلم فيه في اصول العلم الطبيعي*), comme un ouvrage consacré « aux fondements des sciences philosophiques » (*الكتاب المؤلف في* *قواعد العلوم الحكيمية*). Or c'est un résumé de plusieurs petits écrits d'Aristote sur la physique, écrits que l'auteur a connus par les commentaires étendus d'Avicenne (fol. 2 r° : *جملة* : وهذا الكتاب يحتوي على كتب صغار من جملة : *كتاب سمع الكيان* 1° (fol. 80) *Le livre de l'auscultation physique*; 2° (fol. 90) *كتاب الكون والفساد* *Le livre de l'existence et du dépérissement*; 3° (fol. 114) *كتاب المعادن* *Le livre des métaux*; 4° (fol. 121) *كتاب الآثار العلوية* *Le livre des influences célestes*. Bien que l'encyclopédie d'Avicenne intitulée *الشفاء* *Le remède*, ne soit pas mentionnée, il se peut que la seconde partie, celle sur la physique, ait servi de base aux « élucidations » (*بيان معان*) d'Al-Laukarî; voir en effet la liste des huit subdivisions (*فصل*) qu'elle comprend dans Rieu, *Supplément*, p. 484, à propos du manuscrit 711 du supplément arabe du Musée Britannique. Il est intéressant aussi de comparer Ibn Sînâ, *Rasâ'il* (Constantinople, 1298 = 1881), p. 74-75. Al-Laukarî est une nouvelle recrue pour cette littérature si encombrée, sur laquelle on peut consulter J. G. Wenrich, *De auctorum graecorum versionibus* (Lipsiae, 1842), p. 134, 147, 148, 155, 160; M. Steinchneider, *Die hebraischen Uebersetzungen des Mittelalters* (Leipzig, 1893), p. 279 et suiv.; du même, *Die arabischen Uebersetzungen aus dem Griechischen, Zwölftes Beiheft zum Centralblatt für Bibliothekwesen* (Leipzig, 1893), p. 33, 50-59 et 84-86. Je m'abstiens de toute conjecture sur la date de l'auteur et de son livre. Quant au manuscrit, il me paraît être de la première moitié de notre

<sup>(1)</sup> Voir Ibn Khaldoun, *Prolégomènes* (trad. de Slane), III, p. 122, 161-162, 232 et 233.



xv<sup>e</sup> siècle, avec quelques compléments postérieurs d'un siècle environ (fol. 1-4 et 86). Au fol. 1 r<sup>o</sup>, un lecteur s'est inscrit en 975 (1560). Un mauvais plaisant s'est avisé de mettre sur la tranche : تاريخ مروج الذهب Chronique intitulée : *Les prairies d'or*.

XI. MORALE ET POLITIQUE. — Opuscule curieux que (ms. 6011, 1<sup>o</sup>) le *فصل الكلاب ، على من لمس الثياب* Livre intitulé : *La supériorité des chiens sur quiconque porte des vêtements*, par Aboû Bakr Moḥammad Ibn Al-Marzoubân, mort en 309 (921). Ce pamphlet a été communiqué par lui à Aboû 'Omar Moḥammad ibn Al-'Abbâs ibn Moḥammad ibn Zakariyyâ Ibn Ḥayyawaihi<sup>(1)</sup> Al-Khazzâz Al-Bagdâdhî, mort vers 320 (932); puis la tradition de ce texte s'est transmise jusqu'au *scharîf*, au *sayyid*, au surintendant des Alides (نقيب نقباء الاشراف)<sup>(2)</sup>, Scharaf ad-Dîn Aboû 'Alî Moḥammad, fils du *scharîf*, du *kâdî* parfait (القاضي الكامل) As'ad ibn 'Alî ibn 'Alî Al-Hosainî Al-Harrânî qui, en 543 (1148), s'en est constitué l'éditeur. — Rien de plus fréquent que 1<sup>o</sup> (n<sup>o</sup> 5992; cf. 2035, 3<sup>o</sup>; 2424-2430) le *التبر المسبوك ، في نصيحة الملوك* *L'or fondu, sur le bon conseil aux rois*, traduction arabe faite peu avant 595 (1199) par 'Alî ibn Al-Moubâarak ibn Mauhoûb<sup>(3)</sup> d'après l'original persan perdu du *نصيحة الملوك* *Le bon conseil aux rois*, par le célèbre Aboû Ḥâmid Moḥammad ibn Moḥammad Al-Gazâlî At-Ṭoûsî, mort en 505 (1111); que 2<sup>o</sup> (n<sup>o</sup> 5970; cf. 2431-2437) le *سراج الملوك* *Le flambeau des rois*, par Aboû Bakr Moḥammad ibn Al-Walîd At-Ṭarṭoûschî, surnommé *Ibn Abî Rondaqa*, mort à Alexandrie vers 510 (1126). L'un et l'autre ouvrage ont été imprimés au Caire. — D'après Zenker, *Bibliotheca Orientalis*, II (Leipzig, 1861), p. 82, on aurait imprimé à Boûlâk, en 1841, le (n<sup>o</sup> 5954; cf. 2438) *النهج المسلك ، في سياسة الملوك* *Le chemin à suivre dans la politique des rois*, composé pour Saladin, par conséquent avant 589 (1193), par 'Abd ar-Raḥmân ibn Naṣr ibn 'Abd Allâh. J'ajoute peut-être Zain ad-Dîn Asch-Schîrâzî, d'après Berlin 4803 et 6389 (Ahlwardt, *Verzeichniss*, IV, p. 251; V, p. 612). — Il existe deux éditions (Boûlâk, 1295=1878

<sup>(1)</sup> Le manuscrit porte *حويوة*; cf. *حويوة* dans Berlin 9648 (Ahlwardt, *Verzeichniss*, IX, p. 193). La leçon Ibn Ḥayyawaihi, prononciation arabe d'Ibn Ḥayyoûya, s'appuie sur Yâkoût, *Mou'djam* (voir l'Index dans VI, p. 410); Adh-Dhahabi, *Al-Moshtabih* (éd. De Jong), p. 92; Berlin 5425 (Ahlwardt, *Verzeichniss*, V, p. 25), identique avec notre manuscrit.

<sup>(2)</sup> Sur ce titre, voir l'introduction à mon édition du *Fakhrî* (Paris, 1895), p. 4 et 39-40.

<sup>(3)</sup> J'emprunte le nom du traducteur et la date à la description du manuscrit 2429 dans Slane, *Catalogue*, p. 426; voir aussi I. Goldziher, dans la *Zeitsch. d. deutsch. morg. Gesellschaft*, L (1896), p. 100, n. 2; Brockelmann, *Geschichte der Arabischen Litteratur*, I, p. 423.

et Le Caire, 1305 = 1887, d'après le D<sup>r</sup> Van Dyck, Bibliographie en arabe, p. 75 et 374) du (n<sup>o</sup> 5980) كتاب اثار الاول، في ترتيب الدول *Livre intitulé : Les monuments des anciens, sur l'organisation des dynasties*, traité de politique composé à Miṣr en 708 (1308) par Al-Ḥasan ibn 'Abd Allāh ibn Moḥammad ibn 'Omar Al-Abbāsi; copie de 1108 (1696). — De la politique nous passons à la morale pratique avec le (n<sup>o</sup> 5885; cf. 2447, 1<sup>o</sup>) معيد النعم، ومبيد النقم *Ce qui ramène les bienfaits d'Allāh et ce qui abolit ses châtements*, par Tâdj ad-Dîn Abou' Naṣr 'Abd al-Wahhâb ibn Takî ad-Dîn Abou' l-Ḥasan 'Alî ibn 'Abd al-Kâfi 'As-Sobkî, mort en 771 (1370). Sur son père, voir les *Biographies générales*, à propos du manuscrit 5859.

XII. ADMINISTRATION. — Trois traités, tous trois intitulés كتاب الخراج *Livre de l'impôt foncier*, remontant aux trois siècles les plus brillants du khalifat 'Abbaside, forment un ensemble incomparable<sup>(1)</sup>. Le plus ancien a été composé (n<sup>o</sup> 5876; cf. 2452 et 2453) à la demande du khalife Hârôûn Ar-Raschîd par le disciple préféré d'Abou' Ḥanîfa, Abou' You'souf Ya'koûb ibn Ibrâhîm Al-Koûfi, mort en 182 (798), rédaction de son élève Moḥammad ibn Al-Ḥasan Asch-Schaibânî, mort en 189 (805). Il y a une impression de Bou'lak (1302 = 1885). — Citons ensuite l'ouvrage conservé sous le n<sup>o</sup> 6030 dans le manuscrit unique, daté de 489 (1096), d'après lequel il a été publié par Th. W. Juynboll<sup>(2)</sup> (Leide, 1896). L'auteur est Abou' Zakariyyâ Yahyâ ibn 'Ādam ibn Solaimân Al-Korāschî, mort en 203 (818). — Le manuscrit 5907 est une copie moderne faite à Constantinople sur le manuscrit unique de la Bibliothèque Kœpruluzâdéh. Il contient le second volume d'un traité analogue, mais plus développé, rédigé vers 316 (928) par Abou' l-Faradj Kodâma ibn Dja'far Al-Kâtib Al-Bagdâdhî, mort en 337 (958). M. De Goeje s'est servi de ce manuscrit pour en publier des extraits, avec une traduction française, dans le tome VI de sa *Bibliotheca geographorum arabicorum* (Leide, 1889); voir préface, p. XXI et XXII; texte, p. 184-266; traduction, p. 144-208.

XIII. MATHÉMATIQUES. — L'éditeur du recueil contenu dans le manuscrit 5974 (fol. 31 v<sup>o</sup>; cf. fol. 192 v<sup>o</sup> et Ḥâdjî Khalîfa, *Lexicon biblio-*

<sup>(1)</sup> Une « étude sur l'impôt du *kharâdj* » a été publiée comme « thèse » par Max Van Berchem, *La propriété territoriale et l'impôt foncier sous les premiers Califes* (Genève, 1886); cf. J. Preux dans la *Revue critique* de 1887, II, p. 21.

<sup>(2)</sup> Lambrecht, *Catalogue de la Bibliothèque de l'École des langues orientales vivantes*, I (1897), p. 450, n<sup>o</sup> 3472, a modifié le titre, qui porte « publié d'après le manuscrit unique appartenant à Charles Schefer ».

*graphicum*, V, p. 371), dit qu'on appelle المتوسّطات *Les intermédiaires* les traités de mathématiques mis entre les mains des étudiants, après les éléments d'Euclide, avant l'Almageste de Ptolémée. La collection de ces *Intermédiaires* (المتوسّطات), titre donné en tête et sur la tranche du manuscrit, est due à Naṣīr ad-Dīn Aṭ-Ṭouṣī, mort en 672 (1273), bien que son nom ne soit mentionné nulle part dans ce bel et bon exemplaire, orné de figures géométriques très soignées, copié en 722 (1322) sur un exemplaire de 700 (1300) exécuté d'après le manuscrit original. Comme l'ordre et la composition de ce recueil varient à l'infini et qu'il paraît en avoir existé plusieurs éditions; je crois utile d'énumérer les 15 éléments dont se compose le volume : 1° تحرير كتاب المعطيات لاقليدس *La rédaction nouvelle du Livre intitulé : Les problèmes d'Euclide*, version d'Ishāq ibn Ḥonain améliorée par Thābit ibn Ḳorra (cf. 2467, 4); 2° fol. 14 v° كتاب الأكر لتاودوسيوس *Livre intitulé : Les sphères de Théodose*, traduction commencée à l'instigation d'Aḥmad, fils du khalife Al-Mouṭaṣim Billāh, par Ḳoṣṭā ibn Louḳā de Ba'bek, terminée par un autre, avec revision du tout par Thābit ibn Ḳorra (cf. 2467, 19; 2468, 1); 3° fol. 28 v° تحرير كتاب الكرة المتحركة لاطولوقس *La rédaction nouvelle du Livre intitulé : La sphère en mouvement*, par Autolykus, traduction anonyme revue par Thābit ibn Ḳorra (cf. 2467, 20); 4° fol. 31 v° تحرير كتاب مافالوس في الاشكال الكرويّة *La rédaction nouvelle du Livre de Ménélas sur les figures sphériques* (cf. 2467, 1; préface de Naṣīr ad-Dīn Aṭ-Ṭouṣī, identique avec celle citée et analysée à propos de Berlin 5930 dans Ahlwardt, *Verzeichniss*, V, p. 315); 5° fol. 70 v° تحرير كتاب المساكن لتاودوسيوس *La rédaction nouvelle du Livre des lieux habités*, par Théodose, traduction par Ḳoṣṭā ibn Louḳā de Ba'bek d'un opuscule astronomique sur les endroits habités de la terre; 6° fol. 73 v° تحرير المناظر لاقليدس *La rédaction nouvelle de l'Optique d'Euclide*, édition de Naṣīr ad-Dīn Aṭ-Ṭouṣī, composée en 651 (1253), avec la préface donnée à propos de Berlin 6016 dans Ahlwardt, *Verzeichniss*, V, p. 354; 7° fol. 80 v° كتاب ظاهرات الفلك لاقليدس *Livre intitulé : Les phénomènes célestes d'Euclide*, édition de Naṣīr ad-Dīn Aṭ-Ṭouṣī d'après Ḥādji Khalifa, V, p. 113, n° 10289, composition achevée en 658 (1260); 8° fol. 89 v° كتاب تاودوسيوس في الايام والليالي *Livre de Théodose sur les jours et les nuits*, le même remaniement dû à Naṣīr ad-Dīn Aṭ-Ṭouṣī, qui est dans Berlin 5648 (Ahlwardt, *Verzeichniss*, V, p. 140) et que son auteur (المصنّف) aurait achevé en 653 (1255); 9° fol. 97 v° كتاب اوطولوقس في الطلوع والغروب *Livre d'Autolykus sur le lever et le coucher des astres*, retouché en 658 (1260) d'après la version améliorée de Thābit ibn Ḳorra;

10° fol. 104 v° كتاب ايسقلاوس في المطالع *Livre d'Hypsiclès sur les levers des astres*, traduction par Ḳoṣṭâ ibn Loûḳâ de Ba'bek, revue par Al-Kindî, puis par Naṣîr ad-Dîn Aṭ-Ṭoûsî en 653 (1255); 11° fol. 105 v° كتاب ارسطرخس *Livre d'Aristarque sur les volumes et les distances des deux luminaires*, l'édition de Naṣîr ad-Dîn Aṭ-Ṭoûsî comme dans Berlin 5651 (Ahlwardt, *Verzeichniss*, V, p. 140) avec ici la date de 658 (1260); 12° fol. 110 v° تحرير كتاب ماخوذات ارشميدس *La rédaction nouvelle du Livre intitulé : Les théorèmes d'Archimède*, par Naṣîr ad-Dîn Aṭ-Ṭoûsî d'après la version de Thâbit ibn Ḳorra et le commentaire d'Abou 'l-Ḥasan 'Alî ibn Aḥmad An-Nasawî, celui-ci mort en 420 (1029); 13° fol. 116 v°, Titre dans la Table des matières au fol. 1 v° et dans la suscription au fol. 151 r° كتاب الكرة والاسطوانة لارشميدس *Livre de la sphère et du cylindre, par Archimède*, remaniement par Naṣîr ad-Dîn Aṭ-Ṭoûsî d'après les versions de Ḳoṣṭâ ibn Loûḳâ et d'Ishâḳ ibn Honain, ainsi que d'après un commentaire d'Eutychius d'Ascalon (cf. 2467, 8); 14° fol. 151 r° مقالة ارشميدس في تكسير الدائرة *Dissertation d'Archimède sur la mesure du cercle* (cf. 2467, 9); 15° fol. 153 v° Traité des secteurs attribué à Naṣîr ad-Dîn Aṭ-Ṭoûsî, qui l'aurait composé en persan et qui l'aurait lui-même traduit en arabe. Le titre est peut-être كتاب الشكل القطاع *Livre de la figure appelée secteur*, comme l'a supposé M. Ahlwardt (*Verzeichniss*, V, p. 324) à propos du manuscrit 5956 de Berlin (cf. Paris 2467, 10 et 11). Heinrich Suter, *Die Mathematiker und Astronomen der Araber* (Leipzig, 1900), p. 150, cite une édition, avec traduction française, de ce manuel de trigonométrie plane et sphérique (Constantinople, 1891), par Alexandre Pacha Caratheodory. La rédaction de ma notice doit nombre d'autres renseignements à l'importante monographie d'Heinrich Suter. — Égaré dans les manuscrits arabes est (ms. 6044, 3°) le صندوقة المعارف *Le coffre des connaissances*, problèmes d'arithmétique, énigmes et logoglyphes en persan, avec une couleur marquée de mysticisme, par Kjôdjah Ishâḳ ibn Aḥmad Efendî, mort en 1120 (1709).

XV. MUSIQUE. — Une anthologie poétique de 1032 (1623), dont il sera parlé ultérieurement, est introduite dans le manuscrit 6014, acéphale d'un feuillet, par une dissertation à l'éloge de la musique. Les titres des chapitres fort courts me font supposer qu'elle est semblable ou du moins analogue à celle qui, dans le manuscrit 5525 de Berlin (Ahlwardt, *Verzeichniss*, V, p. 67), est attribuée à un certain *schaiikh* Aṣ-Ṣafadî. On y trouve intercalée (fol. 6 v°-8 r°), comme dans le manuscrit 5526 de Berlin, la poésie en vers *radjaz* commençant par

الحمد لله الحكيم العالم      مقسم العقول بين العالم

D'après les manuscrits de Gotha 1350, 1 et 1353, 2 (Pertsch, *Die arabischen Handschriften*, III, p. 21 et 25), ce poème didactique aurait pour auteur Djamâl ad-Dîn Al-Mâridînî, c'est-à-dire 'Abd Allâh ibn Khalîl ibn Yoûsouf de Mâridîn, le célèbre mathématicien mort en 809 (1406); sur lui, cf. les mss. 2525, 1°; 2531, 1°; 2544, 15°; 2547, 17°.

XVI. ASTRONOMIE. — Je rappelle tout d'abord les Tables astronomiques du ms. 6040 (HISTOIRE. 9. Divers). — Les mélanges, cotés 5972, ornés de figures géométriques, comprennent : 1° *كتاب في معرفة الاسطرلاب* *Livre sur la connaissance de l'astrolabe*, par Abou 'l-Hosain Koušchyâr ibn Labbân [ibn] Bâschahrî Al-Djibî, qui vivait vers 350 (961); cf. 2487, 1°; 2521, avant 1°; 2° *معرفة العجل بالاسطرلاب* *Connaissance de l'emploi de l'astrolabe*, par 'Alî ibn 'Îsâ, c'est-à-dire 'Alâ ad-Dîn 'Alî ibn Scharaf ad-Dîn 'Îsâ, qui vivait vers 700 (1300) d'après Rieu, *Supplement*, p. 522; 3° Autre traité de l'emploi de l'astrolabe, par l'Espagnol Abou 'š-Šalt Omayya ibn 'Abd al-'Azîz Ibn Abî 'š-Šalt, mort en 528 (1124), traité semblable au manuscrit 5798 de Berlin (Ahlwardt, *Verzeichniss*, V, p. 232-234), avec un supplément sur ce qui a été omis par Abou 'š-Šalt (من ابواب العجل بالاسطرلاب ما لم يذكره ابو الصلت وذكره غيره); 4° Opuscule anonyme intitulé : *اللفظ المهذب ، في العجل بالربع الآفاق العجيب* *La parole adaptée, sur l'emploi du cadran universel avec tracé des sinus*. Ce cadran sert à fixer les heures exactes des prières. — Abou 'l-'Abbâs Aḥmad ibn Moḥammad ibn 'Othmân Al-Azdî, le mathématicien connu sous le surnom d'*Ibn Al-Bannâ*, mort en 721 (1321), était représenté à la Bibliothèque Nationale par les mss. 2463, 1° et 2464. Voici en plus, dans le ms. 6020, 1°, un opuscule plus spécialement astronomique, le *رسالة في الانواء* (ms. الانوى) *Petit traité des étoiles qui se couchent*<sup>(1)</sup>. Ce sont les mansions de la lune. — La date 770 (1368) du manuscrit 5894 semble confirmer l'hypothèse émise par De Jong et De Goeje à propos du manuscrit 1107 de Leyde (*Catalogus*, III, p. 115), qu'il faut placer dans la première moitié du VIII<sup>e</sup> (du XIV<sup>e</sup>) siècle Abou 'l-Kâsim Ibn Mâdjoûr, l'auteur du *كتاب جوامع احكام الكسوفين ، وقران الكوكبين* *Livre intitulé : Les recueils des lois des deux éclipses et de la conjonction des deux planètes*, c'est-à-dire de Mars et de Saturne. — Le manuscrit 6085 contient le deuxième volume d'un commentaire du VIII<sup>e</sup> ou du IX<sup>e</sup> (XIV<sup>e</sup> ou XV<sup>e</sup>) siècle, qu'il sera facile d'identifier, sur le *التذكيرة النصيرية* *Le mémorial Naširite*, manuel

<sup>(1)</sup> Sur ce que les Arabes entendent par les *anwâ*, voir Th. Chenery, *The Assemblies of Al Ḥarîrî*, I (London, 1867), p. 443-445.

d'astronomie, par Našîr ad-Dîn At-Toûsî, mort en 672 (1273); cf. le ms. 5874, en partie astronomique, et, pour *Le Mémorial*, les mss. 2509 et 2510. Le huitième chapitre de la 2<sup>e</sup> section est le premier qui soit commenté, avec texte cité et surligné, dans le volume.

XVII. CALENDRIER. — Il a été question plus haut du ms. 5968 (*Histoire universelle*). — Les deux feuillets de 6086 ne méritent pas de nous arrêter, fût-ce un moment.

XVIII. ASTROLOGIE. — Au point de vue de l'antiquité paléographique, nous avons admiré successivement de 381 (991) le manuscrit 6017 (*Biographies générales*), de 415 (1024) le manuscrit 5908 (*Biographies spéciales*), de 472 (1079) le manuscrit 6090 (*Controverse*), de 489 (1096) le manuscrit 6030 (ADMINISTRATION), de 505 (1111) un Coran du Sidjistân. Mais la palme appartient sans conteste au vénérable manuscrit 5902, authentiquement daté de 325 (936) et arrivé jusqu'à nous dans un état de conservation, de fraîcheur et de jeunesse vraiment exceptionnelles. En dehors de nos merveilleux Corans, d'actes sur papyrus du n<sup>e</sup> (viii<sup>e</sup>) siècle (n<sup>os</sup> 4633-4635)<sup>(1)</sup>, je ne connais aucun monument de l'écriture *naskhî* arabe qui puisse rivaliser avec l'exemplaire, copié par un certain 'Alî Al-Motarrizî, du كتاب المدخل الكبير في علم أحكام النجوم *Livre intitulé : La grande introduction à la science des lois qui régissent les astres*, par le très illustre Abou Ma'schar Dja'far ibn Moḥammad ibn 'Omar Al-Balkhî, mort en 272 (885). Ce traité d'astrologie est divisé en 8 « traités » (مقالة). Un abrégé se trouve dans le ms. 2696, 2<sup>o</sup>.

XIX. SCIENCES OCCULTES. — 4. *Physiognomonie*<sup>(2)</sup>. — Abou Sa'îd At-Tarabouloussi est cité parmi les autorités en géomancie par Ibrâhîm Aş-Şâlihî dans le manuscrit 4201 de Berlin (Ahlwardt, *Verzeichniss*, III, p. 546). C'est sans doute l'*Alatrabulucus*, géomancien arabe traduit en latin par Hugo Satiensis dans Steinschneider, *Die hebräischen Uebersetzungen des Mittelalters*, p. 567; Paul Meyer, *Romania*, XXVI (1897), p. 250 et 275. Abou Sa'îd de Tripoli s'occupait aussi de la divination par l'examen des membres du corps humain, comme il ressort du manuscrit 5834, 2<sup>o</sup>, intitulé : ثمرة الفؤاد ، المحذوت عن المراد ، في البواطن والاكباد *Le fruit des viscères, résultat de ce qui a été recherché dans les intestins et les*

<sup>(1)</sup> Le Musée du Louvre possède une riche collection d'anciens papyrus arabes qui attend d'être déchiffrée par un savant compétent en ces matières. — <sup>(2)</sup> Et non pas *Physiognomie* (Slane, *Catalogue*, p. 497, 498 et 745).

foies. Dates du livre et de l'auteur sont inconnues. — Dans le paragraphe de la *Cosmographie*, nous avons annoncé que nous retrouverions avec le manuscrit 5928 Schams ad-Din Aboû 'Abd Allâh Moḥammad ibn Abi Tâlib Al-Anṣârî *Ad-Dimaschki*, mort en 727 (1336). Comme aussi dans le manuscrit identique 2759, ce *ṣoûfî* est appelé شيخ مشهد الرهوة *Le schaiikh de la chapelle d'Ar-Roubwa*, dans la banlieue de Damas (Yâkoût, *Mou'djam*, II, p. 752). Quant à l'ouvrage, consacré aux indices que l'on peut tirer de la physionomie, il est intitulé علم الفراسة ، في علم الفراسة *La direction par la connaissance de la physiognomonie*, titre emprunté par calembour au vocabulaire de l'hippiatrique (cf. Berlin 6087, où il est appliqué à un livre sur les chevaux). Le manuscrit 5928, où les termes ont été intervertis, porte faussement لاجل السياسة ، الفراسة.

XXIV. MÉDECINE. — Deux traités d'Avicenne sont réunis dans le manuscrit 5966, soigneusement écrit et vocalisé, collationné avec les originaux (fol. 100 v°), entremêlé de notes en hébreu et en grec, écrit environ un siècle après la mort de l'auteur, c'est-à-dire vers 528 (1134). Le premier titre (fol. 5 r°; cf. fol. 51 r°) est : تدارك انواع الخطأ الواقع في : التدبير ودفع المضار الكلية لابدان الانسانية *La thérapeutique pour toute espèce de mal survenant dans l'organisme et l'art de repousser les maladies générales des corps humains*. L'ouvrage est dédié par le *Schaikh Ar-Râ'is* Aboû 'Alî Al-Ḥosain ibn 'Abd Allâh Ibn Sinâ au *Schaikh Al-Djalil* Aboû 'I-Ḥasan Aḥmad ibn Moḥammad As-Sohalî; cf. Ibn Abi Oṣaibi'a, *Classes des médecins*, II, p. 19, l. 24; Ḥâdjî Khalîfa, *Lexicon bibliographicum*, II, p. 251, n° 2756; F. Wüstenfeld, *Geschichte der arabischen Aertzte*, p. 72, n° 8. Titre de la première section (fol. 6 r°) : المتعالة الاولى في تعديل انواع الخطأ. Au fol. 52 r° commence, du même auteur, de la même main, le رسالة في الادوية الغليبية *Petit traité sur les remèdes cordiaux*. Titre abrégé comme dans Ḥâdjî Khalîfa, I, p. 227, n° 360. Puis vient (fol. 101) تعليقات مجربة أخذت من اقوال القدماء وجربت *Additions expérimentées prises dans les paroles des anciens et dont l'épreuve a été faite*. Ce rappel d'anciennes ordonnances médicales est, je crois, d'Avicenne également. A la fin (fol. 107), un premier feuillet du بروء ساعة *Guérison en une heure*, par Aboû Bakr Moḥammad ibn Zakariyyâ Ar-Râzî, le célèbre *Rhases*, mort vers 320 (923); cf. 2776, 9°. — C'est dans la seconde moitié du v° (xi<sup>e</sup>) siècle qu'a été composé (n° 5923) le كتاب في علم الامراض واسبابها واعراضها وعلاجاتها *Livre sur la connaissance des maladies, sur leurs causes, leurs symptômes et leurs traitements*, par le médecin Aboû 'I-Ḥasan (ou Aboû 'I-Ḥosain) Sa'îd ibn Hibat Allâh ibn Al-Ḥasan, mort en 495

(1101), qui écrivit ce livre pour son client, le khalife Al-Moḡtadī bi-amr Allāh (467-487 = 1074-1094). Du même auteur sont les manuscrits 2957 et 2958. Copie de 575 (1179). Commencement : **للمد** **لمدبر الأزمان**. — C'est aussi un traité de thérapeutique que (n° 5851) le **زبدة الطب** *La crème de la médecine*, deux sections (قسم), comprenant vingt-neuf traités (مقالة) en tableaux, par Aboû Ibrâhîm Ismâ'îl ibn Al-Ḥosain Al-Ḥosainî Al-Djordjânî, mort en 530 (1135). Autre ouvrage de lui dans le ms. 2955. Commencement : **أما بعد حمد الله تعالى والثناء عليه الخ**. Au fol. 263 v° un **كتاب الأورام والبثور والخراجات** *Livre des tumeurs, des pustules et des ulcères*, quatre sections, en tableaux aussi, peut-être par le même auteur. — Quelle bibliothèque publique ne possède pas (n° 6005; cf. 2919-2923 et 2932) l'abrégé du *Canon* d'Avicenne, imprimé à Calcutta et à Lucknow, intitulé **الموجز في الطب** *Le Compendium sur la médecine*, par 'Alâ ad-Dîn Aboû 'l-Ḥasan 'Alî ibn Abî 'l-Ḥazm Al-Ḳoraschî, surnommé *Ibn An-Nafîs*, mort en 687 (1288)<sup>2</sup>. — La Bibliothèque Nationale s'est annexé dans le ms. 5987 (cf. 2685, 3° et 2992, 1°) le **الدرة المنتخبة ، في الادوية الجبرية** *La perle choisie, sur les remèdes expérimentés*. D'après le *Catalogue*, p. 533, l'auteur de ce livre serait nommé dans le manuscrit 2992, 1°, le *kâdî* Aboû Bakr Al-Fârisî. Il y préconise le traitement par les talismans, les amulettes et les carrés magiques et s'occupe successivement de guérir ainsi les maladies de la tête et du visage, de la gorge, de la poitrine, du poumon et du cœur, etc. La dédicace est adressée au prince Rasoûlide du Yémen Al-Malik Al-Mo'ayyad Dâwoud, qui régna de 696 à 721 (1296 à 1321). — Si le traité de médecine intitulé **الاسباب والعلامات** *Les causes et les symptômes* (n° 2971-2974) nous fait revenir en arrière vers la fin du vi<sup>e</sup> (xii<sup>e</sup>) siècle, son auteur Nadjib ad-Din Moḡammad ibn 'Alî ibn 'Omar As-Samarḡandî ayant été tué à Hérât en 619 (1222), le commentaire contenu dans le manuscrit 5869 a été composé à Samarcande en 827 (1424) par Nafîs ibn 'Iwad Ibn Al-Ḥakîm Al-Karmânî, pour celui qui devait être un jour le sultan Tîmoûride de Transoxiane Oloûg-Bey (850-853 = 1446-1449). Le ms. 2932 contient des gloses sur un autre ouvrage de Nafîs. Son commentaire a été publié à Calcutta en 1252 (1836).

HARTWIG DERENBOURG.



*SYNTAX OF CLASSICAL GREEK FROM HOMER TO DEMOSTHENES, FIRST PART, THE SYNTAX OF THE SIMPLE SENTENCE, EMBRACING THE DOCTRINE OF THE MOODS AND TENSES* (Syntaxe du grec classique d'Homère à Démosthène; I<sup>re</sup> partie, La syntaxe de la proposition simple, comprenant la théorie des modes et des temps), by *Basil Lanneau Gildersleeve, with the collaboration of Charles William Emil Miller of the Johns Hopkins University*. New-York, Cincinnati, Chicago, American Book Company, 1900, x et 190 p. in-8°.

Ce livre sort de la routine des grammaires fabriquées à la douzaine avec d'anciens manuels et ne contenant de nouveau que le nom de leur soi-disant auteur. L'ouvrage de M. Gildersleeve est le fruit mûr d'un long enseignement, d'infatigables lectures faites la plume à la main, d'une étude patiente et pénétrante des textes classiques; la clarté, la précision, l'excellence de la méthode s'y allient au don de sentir et de faire sentir les nuances les plus délicates. Ce don, nécessaire à tout grammairien, l'est particulièrement à celui qui entreprend d'écrire une syntaxe grecque. Rien ne ressemble moins à un code : elle obéit, il est vrai, à des lois que l'on peut dégager, mais dès qu'on essaye de formuler ces lois, elle résiste, elle réclame sa liberté : cette liberté n'est cependant pas la licence; si elle semble enfreindre la lettre de la loi, c'est pour mieux se conformer à son esprit. C'est que la langue grecque, produit naturel d'un peuple admirablement doué, n'a pas connu pendant des siècles le joug étroit des grammairiens de profession; instrument d'une merveilleuse souplesse, elle s'accommoda au caractère des genres littéraires, au génie des poètes, des orateurs, des écrivains qui savaient en jouer, capable de rendre les plus fines nuances du sentiment et de la pensée. Mobile et variée à l'infini, tout en restant la même, cette langue fait, par son apparente indiscipline, le désespoir des grammairiens rigides et les délices des esprits qui savent la goûter.

Une langue pareille se prête plus que toute autre à la méthode historique, elle semble même la réclamer. M. Gildersleeve a pensé que, dans l'intérêt des étudiants, il serait plus pratique, sinon plus scientifique, de prendre pour point de départ la syntaxe de la prose attique parvenue à maturité au iv<sup>e</sup> siècle, sauf à remonter de l'usage des orateurs à celui des philosophes, des historiens, puis des poètes comiques, intermédiaires entre la prose et la grande poésie, enfin aux tragiques, aux lyriques, aux épiques. La plupart des paragraphes s'éclairent par une liste, sou-

vent très longue, d'exemples choisis avec grand soin, qui sont peut-être la partie la plus méritoire et la plus attachante du livre. On n'a qu'à les lire en sens inverse pour trouver quelques éléments d'une syntaxe historique.

La plupart de nos grammaires prennent d'abord toutes les parties du discours, du substantif au verbe et aux indéclinables, et font connaître l'emploi des cas et des formes verbales avant d'examiner la réunion de ces éléments dans la proposition. La présente syntaxe nous introduit tout de suite dans cette dernière, et avec grande raison. La première partie roule sur la proposition simple, l'expression de la pensée la moins complexe. En voici les principales divisions : Sujet et prédicat, c'est-à-dire attribut, d'après la terminologie des grammairiens français. Nominatif; Vocatif. — Copule. — Verbe copulatif. Accord de l'Attribut. — Formes de l'Attribut verbal. Voix. Temps. Modes. — La particule *ἄν*. — On voit que les cas obliques et les autres compléments ne figurent pas dans cette énumération. L'auteur les considère sans doute comme des amplifications qui, par un développement ultérieur, se transforment en propositions dépendantes, et doivent, au même titre que ces dernières, être réservées pour la seconde partie de la syntaxe. L'étude des temps aussi et surtout celle des modes devra y être reprise et complétée.

Quelques exemples pourront donner aux lecteurs de cet article une idée plus précise du mérite de l'ouvrage. A propos du vocatif, M. Gildersleeve fait la fine observation que l'omission de la particule *ᾶ* en prose est passionnée ou de basse époque, et que la tournure est encore plus vive si le vocatif sans *ᾶ* se trouve placé en tête de la phrase (§ 20 et 21). — Quoique des adjectifs et des participes soient employés substantivement pour désigner des personnes, la plupart du temps avec l'article, il va sans dire que rien n'empêche d'ajouter *ἀνήρ* ou *γυνή*. Cependant il y a une nuance : *ἀνήρ* est plus poétique et aussi plus familier que l'article. Il faut en dire autant de *χρῆμα* ou *πράγμα* avec des adjectifs neutres (§ 31 et 40). Il y a, suivant l'auteur, une certaine ressemblance entre l'adjectif substantivé et l'*abstractum pro concreto*. Il passe donc à cet autre fait grammatical et il commence par donner une énumération utile et intéressante de substantifs abstraits employés dans un sens concret. Beaucoup, nous apprend-il, sont exclusivement poétiques, d'autres appartiennent au ton de la conversation ou au langage vulgaire, d'autres encore n'ont aucun caractère particulier (§ 41).

Souvent le pluriel de noms abstraits en fait des noms concrets, tandis que les noms propres au pluriel deviennent souvent des noms communs (§ 44 et 47). Le pluriel féminin de certains noms de villes est rapproché

du pluriel poétique des parties du corps humain : l'un et l'autre désigneraient une dualité. En ce qui regarde les parties du corps, des pluriels comme *σέβρα*, *νότα*, d'autres encore, s'expliquent évidemment par la structure symétrique de notre corps. Mais une ville peut être la réunion de plus de deux parties. Si les pluriels *Ἀθῆναι* et *Θῆβαι* se rapportent à la ville haute et à la ville basse, Syracuse (*Συράκουσαι*) se composait de cinq villes. Il est possible cependant que l'appellation remonte au temps où l'on ne distinguait encore que deux quartiers, celui de l'île et celui de la terre ferme (§ 49 et 50). Les §§ 54 et 55 traitent du pluriel de la première personne pour le singulier. Ajoutons que ce pluriel, qui généralise, n'est pas borné à ce cas particulier, mais s'étend aux substantifs. Exemples : Sophocle, *Antig.* 10 *πρὸς τοὺς φίλους* « contre un ami » *σείχοντα τῶν ἐχθρῶν κακά*. *Ibid.* 571, *κακὰς ἐγὼ γυναῖκας* « une femme méchante » ; *υἱέσιν* « pour un fils » *σὺγῶ*.

Plus loin on trouve une utile énumération de verbes copulatifs autres que le verbe *être*, soit actifs, comme *τυγχάνειν*, soit passifs, comme *εὐρίσκεισθαι* (§ 64 et 65). Le présent historique est étranger à Homère et rare chez Pindare, à cause de son caractère familier ; c'est le drame attique qui l'introduit dans les genres élevés de la littérature. M. Gildersleeve distingue du présent historique le présent qu'il appelle annalistique, simple notice qu'on dirait empruntée à un journal, comme *Κυαξάρης μὲν τελευτᾷ, ἐκδέχεται δὲ Ἀστυάγης τὴν βασιληίην* (§ 199-201). L'imparfait négatif exprime d'ordinaire la résistance à une pression ou le désappointement, l'aoriste nie simplement. Démosthène, *Cour.*, 151 : *Οἱ μὲν οὐκ ἦλθον, οἱ δ' ἐλθόντες οὐδὲν ἐποίουν* (§ 216 et 245). L'aoriste gnomique est rapproché avec raison du présent, du parfait, du futur, qui peuvent avoir le même sens général, tout en se distinguant par des nuances. Faisons sentir ces nuances par un exemple français : « Qui ne sut se borner, ne sut jamais écrire » ; la vérité générale est présentée comme un fait d'expérience. Elle serait posée en principe par la tournure : « Qui ne sait se borner, ne sait pas écrire ». En disant : « Qui ne saura se borner, ne saura jamais écrire », on s'exprimerait encore plus catégoriquement, en affirmant que cette maxime ne sera jamais démentie. Notre auteur distingue l'aoriste empirique de l'aoriste gnomique (§ 255-259).

Nous appelons l'attention du lecteur sur l'étude des temps périphrastiques qui est tout particulièrement développée dans la présente grammaire. Étant donné le grand nombre de participes et d'auxiliaires divers, le grec, M. Gildersleeve le fait remarquer, avait d'immenses ressources, mais il ne se servit pas de toutes les combinaisons possibles.

Peu de langues, ajoute-t-il, capables de tournures telles que *ἔμελλε οὐ τὸ δεύτερον διαφυγῶν ἔσεσθαι* (Hérodote VII, 194) eussent montré tant de modération (§ 285-296). On connaît l'aoriste épistolaire (les Latins se servent de l'imparfait), qui anticipe le point de vue de celui qui recevra la lettre. Notre auteur dit que, vu le petit nombre de lettres authentiques de la période classique, nous ignorons si cet usage était très répandu. Il aurait pu être plus affirmatif. Les inscriptions de beaucoup de monuments, écrites pour la postérité, sont rédigées absolument comme les lettres en question; et quelques passages de poètes dramatiques font voir que tel était l'usage général<sup>(1)</sup> (§ 297-298).

Les chapitres consacrés aux modes commencent, comme ceux qui roulent sur les temps, par des définitions. Avouons que ces généralités ne sont pas très utiles; ce sont les applications particulières qui importent. S'il est possible, après tout, de définir le rôle des modes dans les propositions simples, on ne peut y rattacher sans subtilité leur emploi dans les membres de phrase dépendants, ou faire rentrer l'optatif avec *ἄν* dans la définition de l'optatif simple. C'est que la logique n'a pas présidé à l'emploi des formes grammaticales; il s'explique historiquement comme s'expliquent les différentes acceptions des mots. M. Gildersleeve signale avec raison la nature modale du futur, et de l'autre côté, le sens futur du subjonctif et de l'impératif. En effet, à l'origine modes et temps se confondaient.

Le subjonctif ne remplace l'impératif qu'avec certaines restrictions. La seconde personne de ce mode ne s'emploie pas pour un commandement positif. Le seul exemple de cet emploi (Sophocle, *Phil.*, 300) est sujet à caution (§ 375). On se sert très rarement du subjonctif présent pour un commandement négatif à une autre personne que la première; la troisième ne s'emploie que lorsqu'elle équivaut à la première. Ex. : Platon, *Lois*, 861 E : *μη τις οἴηται = μη οἰώμεθα* (§ 378)<sup>(2)</sup>. La même règle s'applique, avec moins de rigueur, au subjonctif délibératif (§ 382). — Les orateurs attiques ne se servent de l'optatif exprimant un souhait dans une proposition relative que dans la locution consacrée par l'usage *ὃ μὴ γένοιτο*. Généralement ils préfèrent à cette tournure quelque peu passionnée la périphrase *βουλοίμην ἄν* (§ 397-398). Signalons encore un ingénieux rapprochement. L'optatif, dit l'auteur, peut passer pour la

<sup>(1)</sup> Voir Eschyle, *Agam.* 575, avec le commentaire de notre édition de 1861; Euripide, *Troy.* 1190.

<sup>(2)</sup> Cette tournure domine au contraire dans le grec de l'âge hellénis-

tique (voir Radermacher, *Rhein. Mus.*, LVI, p. 108, et les auteurs qu'il cite). C'est que la troisième personne de l'impératif tend à disparaître. En latin aussi elle vieillit de bonne heure.

forme finie de l'infinitif; il est digne de remarque que ces deux modes sont tout à fait parallèles dans l'expression d'un vœu, d'un ordre, dans le discours indirect et dans les propositions subordonnées (§ 400).

Voici maintenant quelques observations sur l'impératif. *Μη λαλει* peut signifier « abstenez-vous de parler, résistez », ou bien « cessez de parler ». Suivi de l'impératif ou du subjonctif de l'aoriste, *μη* exprime une prohibition totale (§ 415). — La troisième personne de l'impératif aoriste après *μη* prohibitif se trouve souvent dans les auteurs de tous genres; de la seconde personne il y a beaucoup d'exemples chez les poètes, mais aucun, ce semble, chez les orateurs attiques (§ 417-418). Ici, comme ailleurs, l'auteur appelle l'attention sur les ressources de la langue grecque en énumérant les équivalents et en notant les nuances qui les séparent. Les équivalents de l'impératif sont connus, mais on ne se rend pas assez compte de leur nombre et de leur diversité avant de les avoir vus réunis dans une seule liste. Le subjonctif le remplace en certains cas nécessairement ou régulièrement. Le futur est familier. On peut aussi se servir de *ἔπος* avec l'indicatif futur. L'optatif avec *ἄν* « suggère un commandement ». L'infinitif est employé surtout en poésie et dans le langage du droit. L'optatif prend quelquefois un sens voisin du commandement. On peut se servir d'une question impatiente ou passionnée. Les périphrases *δεῖ*, *ἄξιον*, etc., avec l'infinitif tempèrent, au contraire, la rudesse du commandement (§ 420).

La seconde partie de l'ouvrage sera nécessairement plus volumineuse que la première. M. Gildersleeve prévoit le cas où il ne lui serait pas donné de mettre la dernière main au labeur de tant d'années, et il confie cette tâche à son ami et collaborateur Professor Miller. Nous souhaitons que l'auteur ait la satisfaction d'achever lui-même la revision de ce grand travail et de se réjouir de son succès. Sa verte vieillesse nous rassure.

HENRI WEIL.

---

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

---

### INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

---

#### ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le 2 mai 1901, une séance publique pour la réception de M. Berthelot, élu en remplacement de M. J. Bertrand.

#### ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Dans la séance du 3 mai 1901, M. Joret a été élu académicien libre, en remplacement de M. La Borderie.

Dans la séance du 24 mai 1901, M. Jules Lair a été élu en remplacement de M. Célestin Port.

#### ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, dans la séance du 28 avril 1901, a élu M. Zeiller membre de la section de botanique, en remplacement de M. Chatin.

L'Académie des sciences, dans la séance du 20 mai 1901, a élu M. Laveran membre de la section de médecine et de chirurgie, en remplacement de M. Potain.

#### ACADÉMIE DES BEAUX ARTS.

L'Académie des beaux-arts, dans la séance du 18 mai 1901, a élu membre libre M. Aynard, en remplacement de M. Gille.

#### ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du 18 mai 1901, a élu M. Renault membre de la section de législation, droit public et jurisprudence, en remplacement de M. Arthur Desjardins.

L'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du 25 mai 1901, a élu M. Fagniez membre de la section d'histoire générale et philosophique, en remplacement de M. le duc de Broglie.

---

## LIVRES NOUVEAUX.

---

#### ALLEMAGNE.

*Geschichte des ersten Kreuzzuges.* Von Reinhold Röhrich. Innsbruck, Wagner, 1901, XII-262 pages in-8°.

L'infatigable activité de M. Röhrich, trois ans après l'*Histoire du royaume*

de Jérusalem, que nous avons signalée aux lecteurs du *Journal des Savants* (1898, p. 195), nous en donne la préface nécessaire par une *Histoire de la première croisade*. On y retrouve les qualités habituelles du savant auteur : utilisation complète des sources, dont la valeur est appréciée avec une critique rigoureuse, impartialité irréprochable, exposition concise et claire. Les lecteurs curieux de pittoresque et d'érudition trouveront au premier abord le récit un peu sec et bien sévèrement « pragmatique » ; mais sur le canevas des faits, fourni avec toute la sûreté qu'il est possible d'atteindre, l'imagination de chacun est libre de jeter la broderie qui lui convient. Dans une courte préface, l'auteur montre comment une nouvelle histoire de la grande expédition de 1096 pouvait et devait se faire après le livre magistral de Sybel. Il est regrettable que ce dernier ouvrage n'ait pas été, il y a longtemps, traduit en français ; il est désirable que celui-ci le soit bientôt. Sous un très petit volume il donne une histoire complète et sûre d'un événement capital de l'histoire du monde, qui intéresse tout particulièrement la France, puisque ce sont des Français qui y ont joué le rôle principal, et que le royaume de Jérusalem, qui sortit de la première croisade, fut essentiellement français.

G. P.

*Kleinere Schriften von Reinhold Köhler*, herausgegeben von Johannes Bolte. Weimar et Berlin, Felber, 1898-1900, trois volumes in-8°.

Tous ceux qui s'occupent, dans les divers pays de civilisation européenne, de littérature comparée, de mythographie et de folklore, ont connu et apprécié les travaux que Reinhold Köhler, bibliothécaire à Weimar, a publiés pendant plus de trente ans sur tous les sujets auxquels se rapportent leurs études. Beaucoup d'entre eux ont été, au moins par correspondance, en rapport avec lui et ont éprouvé l'incomparable obligeance avec laquelle il mettait à leur service les trésors patiemment accumulés par lui. Quelque question qu'on abordât, dans le vaste domaine qui vient d'être indiqué, on n'avait qu'à s'adresser au Sage de Weimar, et on recevait sans faute des renseignements à la fois abondants et sûrs, complétant toujours les résultats qu'avaient pu fournir les recherches les plus consciencieuses. En même temps qu'il méritait ainsi la reconnaissance privée d'innombrables travailleurs, il publiait dans les recueils les plus divers des études toujours précieuses, même quand c'étaient de simples notes, que gardaient soigneusement les privilégiés qui en recevaient des tirages à part, mais qu'il était souvent difficile de se procurer ou même de connaître ; et qu'il avait souvent été sollicité de réunir pour le profit de la science qu'il servait avec autant de zèle que de désintéressement. Köhler mourut en 1890 sans avoir donné satisfaction à ce désir, et il l'aurait peut-être donnée complète, s'il s'y était résolu, que ne l'a fait M. J. Bolte, son digne successeur dans l'ordre de travaux auxquels tous deux se sont voués. M. Bolte a entrepris la réimpression de tous les articles de Köhler, jugeant qu'il n'y en avait pas un qui ne contint quelque chose d'instructif ou de suggestif, et, en outre, il les a accompagnés de notes succinctes, où il les a mis au courant de ce qui a été découvert depuis leur première publication. Le premier volume est consacré aux recherches sur les contes proprement dits, le second à la poésie narrative du moyen âge, le troisième à la littérature moderne et au folklore ; chacun d'eux est muni d'un index, indispensable pour retrouver tout ce qu'ils contiennent de renseignements intéressants. Il faut y joindre le petit volume publié en 1894 (Berlin, Weidmann) par MM. J. Bolte et Er. Schmidt, et qui contient les articles inédits tirés des papiers de Köhler, et l'on aura ainsi, non certes tout ce que ce prodigieux thésauriseur, — qui n'avait rien d'un avare, — avait

amassé, mais tout ce qu'il avait mis en œuvre. On ne pourra traiter un point quelconque de littérature comparée, de mythographie ou de folklore sans chercher d'abord si Köhler l'a traité, et souvent on trouvera inutile de le traiter après lui. Toutefois la science, dans ce domaine comme dans les autres, s'accroît nécessairement tous les jours; mais on aura au moins ici une base très sûre et très souvent une orientation excellente. Les amis de Köhler l'engageaient vivement, au lieu de se borner à des commentaires presque toujours occasionnels et fortuits, à écrire un livre d'ensemble sur les contes européens, leurs origines et leurs rapports; son extrême modestie l'empêcha de le faire, ainsi que le sentiment qu'il avait que les matériaux nécessaires étaient encore loin d'être réunis. Les quatre volumes que nous annonçons combrent, en partie au moins, cette lacune et contiennent bien des choses en dehors de ce cadre. Ils seront bien accueillis de tous les savants et, comme le dit le pieux éditeur, « maintiendront en honneur le souvenir de cet érudit si modeste dans sa science universelle, de cet homme simple et ingénu, de cet ami sûr, de ce conseiller qu'on trouvait toujours prêt ».

G. P.

### AUTRICHE.

V. Jagić, *Zur Entstehungsgeschichte der Kirchenlavischen Sprache*; deux livraisons in-4°, Vienne, librairie Gerold (extrait des mémoires de l'Académie impériale de Vienne).

Peu de savants en Europe ont eu une carrière aussi féconde, aussi active que celle de M. Jagić. Originaire de la Croatie (il est né à Varaždin en 1838), il étudia d'abord la philologie classique. Mais pendant un séjour à Vienne, il subit l'influence de Miklošich qui était alors le grand maître de la philologie slave en Occident, et il se tourna définitivement vers l'étude de la *slavistique*.

Après avoir brillamment débuté par un certain nombre de publications en langue croate et contribué à la constitution de l'Académie sud-slave, qui, depuis 1867, a rendu tant de services, il dut, par suite de circonstances politiques, quitter le gymnase d'Agram, où il était professeur. En 1872, le gouvernement russe lui confia une chaire de philologie comparée à Odessa. Deux ans après, une chaire de philologie slave était créée pour lui à l'Université de Berlin. C'est durant son séjour dans cette ville qu'il fonda l'*Archiv für Slavische Philologie*, recueil infiniment précieux, dont vingt-deux volumes ont paru depuis 1876. En 1880, la Russie le réclama de nouveau et lui confia la chaire de slavistique de l'Université de Saint-Petersbourg, restée vacante par le décès de Sreznievsky. Il l'occupait jusqu'en 1886.

Après la mort de Miklošich, l'Université de Vienne appela M. Jagić à lui succéder. Ainsi l'Allemagne, la Russie, l'Autriche ont revendiqué tour à tour le bénéfice de son enseignement. Depuis plus de quarante ans, M. Jagić n'a cessé de publier des travaux philologiques, historiques ou mythologiques en croate, en latin, en allemand et en russe.

Les Académies de Berlin, de Vienne, de Saint-Petersbourg, comme celles de Cracovie, Belgrade, Agram s'honorent de le compter parmi leurs membres. Il résume dans sa personne et dans sa carrière ce qu'un poète panslaviste appelait naguère la solidarité, la mutualité littéraire des Slaves, *die Slavische Literarische Wechselseitigkeit*. Nul n'était plus digne que lui d'occuper cette chaire de Vienne à laquelle le nom de Miklošich restera éternellement attaché. M. Jagić a été, comme nous l'avons déjà fait remarquer, l'élève de l'illustre maître.



Après sa mort, il a publié dans l'*Archiv für Slavische Philologie* (t. XVI) les lettres qu'il avait reçues de lui et qui attestent tout ensemble l'intérêt que Miklošich portait à son ancien disciple, et la curiosité qui l'attirait vers tous les problèmes de la philologie slave.

Mais l'affection du disciple pour le maître serait essentiellement nuisible aux progrès de la science si elle entraînait l'asservissement de l'esprit, la renonciation à toute indépendance intellectuelle. Miklošich était un érudit de premier ordre, un chercheur génial. Mais il avait ses préjugés, ses idées préconçues. Dans le travail qui nous occupe en ce moment, M. Jagić revendique avec une fermeté respectueuse le droit de protester contre certaine théorie qui était chère à Miklošich, celle du *pannonisme* de la langue slave ecclésiastique. Cette question a déjà fait couler beaucoup d'encre. Un bibliographe consciencieux composerait aisément un volume avec la nomenclature des ouvrages qui ont été consacrés aux apôtres slaves Cyrille et Méthode, à la langue qu'ils ont employée, aux deux alphabets glagolitique et cyrillique qui ont servi à écrire les premières traductions des livres sacrés. A ce volume il serait bon de joindre un *corpus* des sources historiques rangées dans l'ordre chronologique. Les spécialistes y trouveraient grand profit.

M. Jagić n'a pas prétendu nous donner une vie complète des deux apôtres. Il laisse de côté les points qu'il suppose connus et qui ne donnent lieu à aucune controverse. Il insiste sur ceux qui paraissent fournir matière à de nouvelles interprétations. Il prend vigoureusement à partie les écrivains mal documentés, comme le D<sup>r</sup> Gøtz, de Munich, qui, malgré son ignorance de toute philologie slave, s'est permis dernièrement de toucher à ces questions délicates <sup>(1)</sup>. Le livre du D<sup>r</sup> Gøtz a produit en Allemagne une certaine impression. Il n'est pas sans intérêt de relever à quelles bévues peut se laisser entraîner un savant qui se mêle de questions étrangères à son éducation scientifique. En voici un curieux exemple : une légende slave traduite en latin par Miklošich dit, en parlant de Cyrille : *Mox vero totum ordinem ecclesiasticum vertit*. Il traduit : « tout l'ordo », c'est-à-dire « toute la liturgie ». M. Gøtz a interprété en allemand : « er stürzt bald die ganze bisherige kirchliche Ordnung aus ! » (il bouleverse tout l'ordre ecclésiastique). Ce n'est pas précisément la même chose.

Les futurs biographes des apôtres slaves feront bien de consulter le travail très suggestif de M. Jagić, s'ils veulent faire la part de l'histoire et de la légende. La haute compétence de l'auteur donne un intérêt tout particulier aux détails qu'il fournit (p. 46) sur la traduction des livres sacrés. A ce propos, je suis heureux de noter en passant l'opinion de mon savant confrère, concernant la partie cyrillique de l'Évangélaire de Reims (p. 56). Il proteste avec moi contre la légende qui en attribuait la copie à saint Procope et à la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle. Il y voit un manuscrit russe du XII<sup>e</sup> siècle, probablement originaire de la Hongrie septentrionale.

En ce qui concerne la question des alphabets, M. Jagić se prononce une fois de plus pour l'antériorité de la *glagolica*. Mais comment la *glagolica* s'est-elle formée ? La question reste ouverte.

La seconde partie du mémoire est consacrée à étudier la langue des deux apôtres. M. Jagić passe en revue la littérature du sujet; contrairement aux théories de Kopitar et de Miklošich, il démontre, — et je l'espère, cette fois, d'une manière définitive et sans appel, — qu'il faut chercher chez les Bulgares de Macédoine les origines de la langue employée dans les premières traductions des livres sacrés. C'est la solution que j'avais adoptée, il y a déjà bien des années, dans mon *Cyrille et Méthode* (p. 202-

(1) *Geschichte der Slavenapostel* (Gotha, 1897).

203) et tous les plaidoyers de M. Miklošich en faveur du pannonisme n'avaient jamais pu m'y faire renoncer. Je suis heureux de voir ma thèse corroborée par un homme tel que M. Jagić, avec un luxe d'arguments qui me paraît de nature à convaincre les plus rebelles.

Il est à souhaiter que ce beau travail ait de nombreux lecteurs. J'aimerais à le voir réimprimé dans un format plus accessible que celui des Mémoires de l'Académie de Vienne et accompagné d'index aussi bien faits que ceux qui ont rendu tant de services aux lecteurs de l'*Archiv für Slavische Philologie*.

LOUIS LEGER.

*Sources of Sanskrit Lexicography. Edited by order of the Imperial Academy of Sciences of Vienna. Volume IV. THE DHĀTUPĀTHA OF HEMACHANDRA, with the author's own Commentary, edited by JOH. KIRSTE.* Vienna, A. Hölder; Bombay, Education Society's Press, Byculla. 1901. — 10-288, 122-34 pages gr. in-8°.

Ce quatrième volume des « Sources de la lexicographie sanscrite » est doublement le bienvenu : d'abord, pour sa valeur propre ; ensuite, parce que, venant, à délai normal, s'ajouter au troisième volume<sup>(1)</sup>, il nous rassure sur la suite d'une entreprise considérable et éminemment utile, qu'on pouvait croire compromise pour longtemps peut-être après la mort de Bühler, et qui, grâce au zèle des collaborateurs, grâce aussi au patronage effectif de l'Académie de Vienne, survivra, on peut l'espérer maintenant, à son regretté promoteur.

Le nouveau volume est consacré au *Dhātupāṭha*, ou « répertoire (littéralement : la récitation) des racines verbales » de Hemacandra, le célèbre moine et polygraphe jaina (1089-1173 A.D.), qui joua un grand rôle dans l'histoire religieuse et politique du Gujārāt sous les rois Jayasinha et Kumārāpāda, et dont la présente collection comprenait déjà deux autres ouvrages : le « Recueil des mots homonymes (*Anekārthasangraha*) », édité par M. Zachariae, et l'*Unādiganaśūtra*, édité par M. Kirste.

Les *dhātupāṭhas* ne sont pas rangés dans la classe des lexiques, des *koṣas* ; ils appartiennent à la grammaire, chaque système complet ayant le sien, qui lui est propre et ne pourrait pas être transporté tel quel dans un autre système. Et ce n'est pas là une classification simplement extérieure : elle est organique et justifiée par le contenu et toute l'économie de ces écrits. Les racines verbales qu'ils enregistrent distribuées par classes, selon leurs affinités grammaticales, ne sont qu'exceptionnellement des mots de la langue ; ce sont des formes abstraites induites par les grammairiens. Et encore n'est-ce pas sous cette forme qu'ils les enregistrent, mais affublées de toutes sortes de syllabes conventionnelles, les *anubandhas*, qui sont les exposants des divers accidents de la conjugaison, exposants qui varient avec chaque système et qui défigurent ces racines au point de les rendre méconnaissables pour qui n'en a pas la clef. Quant à la signification, elle est indiquée d'une façon extrêmement vague et sommaire, à l'aide d'un petit nombre de noms d'action.

Malgré de nombreuses divergences dans l'arrangement et dans le détail, les divers *dhātupāṭhas* donnent en somme le même matériel : environ deux mille racines. Celui qui est un appendice de la grammaire de Pāṇini en contient, selon les recensions, de 1,961 (chiffre de Westergaard) à 1,970 (chiffre de la *Siddhāntakaumudī*) ; celui de Hemacandra en contient 1,980, plus quelque 200 racines ou variantes de

<sup>(1)</sup> Voir le *Journal des Savants*, 1899, p. 313.

racines qu'il rejette, comme propres au dialecte védique (*chāndasa, alauhika*) ou insuffisamment attestées.

Or, de ces 2,000 racines, toutes données comme racines verbales, la moitié à peine ont été retrouvées jusqu'ici dans la langue à l'état de verbes véritables.

D'où viennent les autres? De celles-ci un certain nombre peuvent être élaguées comme représentant des variétés dialectales ou de simples doublets orthographiques; pour d'autres, on peut faire intervenir des corruptions, ou bien invoquer le fait qu'une énorme partie de l'ancienne littérature a péri sans retour et que ce qui en a subsisté est loin d'avoir été entièrement exploré; et, en effet, il arrive de temps en temps, à mesure que les investigations s'étendent, que quelque réfractaire soit ainsi ramené au bercail. Mais ces défalcatons, quelque larges qu'on les fasse ou qu'on les suppose, laisseront toujours un fort résidu de racines sans justification, dont la présence dans les *dhātupāthas* sera difficile à expliquer. Whitney, qui les appelle racines imaginaires, n'était pas éloigné de croire, comme d'autres avant lui, que les grammairiens les avaient simplement inventées; et, sans doute, ainsi formulée, la solution n'est guère admissible. Par contre et sans aller jusque-là, il est permis de penser qu'ils en ont effectivement, non pas inventé, mais forgé un bon nombre par leurs procédés d'étymologie à outrance. De bonne heure avait prévalu parmi eux le principe que tout vocable dérive d'une racine verbale, et il est certain qu'ils ont appliqué ce principe à un ensemble linguistique passablement complexe et variable: la langue parlée, plus ou moins raffinée et artificielle, en usage parmi les lettrés, qui tenait, par un bout, à la vieille langue littéraire et, par l'autre, aux variétés du parler vulgaire, lesquelles, à leur tour, ont toujours puisé dans des idiomes fort éloignés, parfois radicalement distincts du sanscrit. Quoi qu'il en soit d'ailleurs de ces explications, le fait reste: les *dhātupāthas*, parmi leurs matériaux, en contiennent une assez grande quantité dont le philologue et le linguiste ne devront se servir qu'avec précaution.

Ils n'en doivent pas moins être comptés parmi les « sources » les plus précieuses de la lexicographie sanscrite, ne fût-ce que pour l'antique tradition qu'ils représentent, même quand ils sont modernes, et pour le fait aussi que les lexiques proprement dits n'enregistrent que les noms et les indéclinables et ne tiennent aucun compte des verbes. Il faut donc remercier M. Kirste de nous avoir donné sous une forme aussi soigneusement achevée un des moins connus parmi ces écrits demeurés en général peu accessibles. Directement, nous n'avions en effet connaissance jusqu'ici que du *Dhātupātha* qui se rattache à la grammaire de Pāṇini et a été plusieurs fois imprimé en Europe et dans l'Inde. Ceux de l'école Kātantra et de Vopadeva n'étaient connus, outre une édition insuffisante de ce dernier par Carey, que par les relevés fournis par Westergaard dans ses *Radices*. Quant à celui de Hemacandra, il était à peu près inconnu. Mais de plus et surtout il faut remercier M. Kirste de nous avoir donné ce dernier accompagné du commentaire; car ce n'est que par les commentaires que ces listes sèches et purement grammaticales de racines deviennent de véritables « sources » pour la lexicographie. Et ici, le commentaire a d'autant plus de valeur qu'il est l'œuvre de l'auteur lui-même: commentaire et texte réunis constituaient le *Dhātupārāyaṇa*, « la doctrine complète des racines ».

Ce commentaire est d'abord grammatical, en tant qu'il complète le détail de la conjugaison indiqué sommairement par les *anubandhas* dont sont munies les racines; mais il est lexicographique aussi, en tant qu'il enregistre un certain nombre de mots, de mots rares surtout, dérivés des racines. Ces mots ont été recueillis par l'éditeur en un index alphabétique spécial (122 pages; les termes nouveaux sont

marqués d'un astérisque), qui, avec l'index alphabétique des racines (34 pages; les racines et les doublets de racines condamnés sont enregistrés avec les autres, mais entre parenthèses), fait du traité un véritable lexique. Cette double série d'informations sur la conjugaison et sur la dérivation est présentée par l'auteur avec référence constante à deux autres de ses ouvrages : sa Grammaire (*Çabdānuçāsana*) et son *Uṇādigaṇasūtravivṛiti*. Les renvois à ce dernier ont tous été chiffrés par l'éditeur et peuvent ainsi être aisément vérifiés dans l'édition qu'il a donnée de ce traité dans la présente collection. Pour la Grammaire, qui est encore inédite (le 8<sup>e</sup> livre seulement, qui traite des Prākritis, a été publié par M. Pischel), ce moyen de contrôle, et aussi d'intelligence du texte, que l'éditeur pourtant avait préparé (plus de 1,200 sūtras, sur les 3,565 que contient la Grammaire, sont cités dans le commentaire), a dû être supprimé. C'est là une lacune fâcheuse pour le présent, mais que M. Kirste pourra aisément combler, quand il aura publié l'édition du *Çabdānuçāsana* qu'il a en préparation.

Comme dans les *dhātupāthas* mêmes, mais à un degré bien moindre, il y a dans les commentaires, quand ils ne sont pas de simples paraphrases explicatives, des matériaux communs et traditionnels. On s'en assurera en parcourant les 34 pages de *Notes* où, à côté des variantes des manuscrits, l'éditeur a relevé et identifié (en ayant soin d'indiquer ce qu'il doit de ce chef à des confrères) un bon nombre des citations, toutes anonymes, que fait Hemacandra, ainsi que les passages parallèles d'autres écrits grammaticaux. On s'en rendra compte encore mieux en comparant ce commentaire avec celui de Sāyaṇa sur le *Dhātupāṭha* de Pāṇini, la *Mūdhaviyā dhātuvṛitti*<sup>(1)</sup>, le seul des écrits de ce genre publiés jusqu'ici, qui, pour l'ampleur, puisse être mis à côté de l'œuvre de Hemacandra. De part et d'autre, malgré toutes les divergences, le parallélisme est frappant, surtout dans les développements qui sont plus ou moins des hors-d'œuvre, comme certaines discussions de philosophie grammaticale; dès le début, par exemple, celle-ci : puisque, par définition, les verbes désignent une action, comment *bhū* (être), qui ne marque que l'existence, peut-il être un verbe? Ces morceaux, que Sāyaṇa développe encore davantage, ne sont pas les moins curieux du livre; ils fourniraient, soit dit en passant, la matière d'un travail intéressant que j'ose recommander à M. Kirste.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que, pour constituer le texte, l'éditeur a réuni un appareil manuscrit considérable et qu'il en a fait l'usage le plus judicieux. Il ne s'est permis qu'un seul changement : au lieu des dix classes de verbes établies par Pāṇini, Hemacandra, comme l'école Kātantra, n'en admet que neuf, la troisième étant considérée comme un appendice de la deuxième. M. Kirste a rétabli la division de Pāṇini, qui est aussi celle que reconnaissent nos grammaires et nos lexiques. Mais le tout se réduit à un simple changement de chiffres : pas une syllabe du texte n'en est affectée ni déplacée.

Dans la préface, l'éditeur a donné les indications nécessaires pour l'intelligence des *anubandhas* dont s'est servi Hemacandra. Sur quelques autres points, tels que l'arrangement adopté pour les racines et la façon dont l'auteur cite sa propre Grammaire et son *Uṇādigaṇasūtravivṛiti*, M. Kirste se réserve de revenir dans un Mémoire spécial destiné aux *Abhandlungen* de l'Académie de Vienne.

A. BARTH.

(1) Publiée dans le *Pandit*, N. S., vol. IV-VIII et XVII-XIX.

# JOURNAL DES SAVANTS.

JUIN 1901.

---

*THESAURUS LINGUÆ LATINÆ EDITUS AUCTORITATE ET CONSILIO  
ACADEMIARUM QUINQUE GERMANICARUM BEROLINENSIS, GOTTIN-  
GENSIS, LIPSIENSIS, MONACENSIS, VINDOBONENSIS, Vol. I, fasc. 1;  
Vol. II, fasc. 1. — MDCCCXI, Lipsiæ in œdibus B. G. Teubneri.*

Nous sommes en possession des deux premiers fascicules du grand *Thesaurus Lingue Latine* dont l'Académie de Berlin, unie aux Académies de Vienne, Munich, Leipzig, Gœttingen, a entrepris la publication. Nous exposons récemment dans ce journal ce que nous savions de la période d'enfancement et d'élaboration<sup>(1)</sup>. Nous sommes maintenant en mesure de nous faire une idée du fruit de tant de travail et de science. Il est impossible de donner dès à présent un jugement général, et il sera toujours difficile à un seul d'apprécier avec compétence toutes les parties de cette colossale entreprise. Nous en parlerons aujourd'hui au point de vue spécial de nos propres études, qui sont surtout dirigées vers l'étymologie et la grammaire : mais cependant, autant qu'il sera possible, nous jetterons, chemin faisant, un coup d'œil sur les autres parties de l'ouvrage.

Nous en parlerons librement : le nom de cinq Académies a assurément de quoi imposer le respect. Mais à mesure que certaines défauts se révèlent, on se rappelle qu'il s'agit d'un patronage moral et financier, et que pour l'exécution l'on se trouve en présence de travailleurs comme ceux qui cultivent tous les jours le champ de la philologie latine.

<sup>(1)</sup> *Journal des Savants*, novembre 1900. — Je profite de cette occasion pour corriger quelques erreurs qui s'étaient glissées sous ma plume. Le directeur de l'ensemble est M. de Hartel, de l'Académie de Vienne; les trois savants qui travaillent immédiatement sous sa direc-

tion sont MM. Wölflin (de Munich), Bücheler (de Bonn) et Leo (de Göttingen). La rédaction est confiée au professeur Vollmer. Les étymologies sont de M. le prof. Thurneysen (Fribourg en Brisgau). — J'emprunte ces renseignements à une lettre de M. Diels.

Il y a eu un temps où l'auteur d'un dictionnaire amassait autant que possible ses notes lui-même, les classait selon l'opinion qu'il s'était faite, constituait ainsi l'histoire des mots et en indiquait, soit au commencement, soit à la fin de l'article, l'origine qu'il croyait la plus probable, la plus en harmonie avec l'historique. Le dictionnaire devenait dès lors une œuvre bien personnelle; un nom d'auteur y restait attaché : Henri Estienne, Forcellini, Freund, Littré. Tout récemment, M. Diels, en retraçant les destinées du mot *elementum*, fournissait encore un modèle de cette manière de faire. Mais il ne semble pas que ce modèle soit celui qui sera suivi dans le dictionnaire. Ici, nous nous trouvons en présence d'une stricte application du principe de la division du travail. Les notes ont été colligées au dehors, en cinquante endroits différents; elles ont été livrées à un directeur qui en a fait le classement qu'il jugeait le plus convenable. Un autre collaborateur, — toujours le même, — a fourni l'étymologie. Ce sont les procédés de l'industrie moderne, qui emploie les forces d'une masse de travailleurs, qui confie l'ajustage à des spécialistes, et qui, pour mettre le tout à la mode du jour, s'adresse à un décorateur.

Cette manière d'opérer offre plus d'un inconvénient. Il y a d'abord une chose qui frappe au premier coup d'œil : c'est le manque de lien, le manque de continuité entre l'étymologie et le corps de l'article. L'étymologie, qui marche la première, est tenue à distance comme une étrangère avec laquelle on ne se soucie pas d'entretenir des relations. Qu'aurait dit Georges Curtius de ce régime de froide politesse et de réelle séparation? Il faut convenir que l'étymologie, comme elle est comprise ici, fait ce qui dépendait d'elle pour le justifier. On a peut-être cru diminuer le mal en limitant strictement à quelques lignes (cinq ou six au maximum) ce qui est dit des origines. Mais ce fut là, je le crains, une erreur. Réduite à une brève et énigmatique affirmation, l'étymologie perd son effet utile sans se dépouiller d'aucune de ses qualités dangereuses. Si elle est juste, elle aurait besoin d'être expliquée et prouvée; si elle est fausse, elle étonne par un air d'autorité et laisse le lecteur honteux de son ignorance et désorienté.

Dans un grand dictionnaire latin, on aimerait à trouver, aux articles importants, quelques indications sur la formation des mots, ainsi que sur la filière que la langue a suivie pour arriver de tel primitif à tel dérivé. Je prends, par exemple, le mot *ANTIQUUS* qui, par la multiplicité de ses sens et par sa conformation, méritait d'être examiné d'un peu près. Je consulte le dictionnaire et je trouve cette brève mention : *an-*

*tiquus ab ante*. C'est peu. Quel est ce suffixe? D'où vient la voyelle longue? Quel est le rapport entre cette orthographe et l'orthographe *anticus*? Autant de questions laissées sans réponse. Ce n'est pas une compensation pour nous de trouver au mot ANTE l'irlandais *ētan*, le vieux haut-allemand *endi* (*frons*), le lithuanien *ant*, toutes choses que nous trouvons avec plus de détail et de précision chez Pott, Fick ou Brugmann.

A donner les rapprochements avec les langues étrangères, il faudrait au moins les présenter avec quelque ordre et quelque méthode. Mais ils sont jetés pêle-mêle sous cette rubrique uniforme : *fortasse conferatur cum* . . . C'est faire reculer la linguistique d'un demi-siècle; de telles comparaisons avaient leur raison d'être au temps où Bopp, dans son Glossaire, s'attachait à prouver de cette façon, à des lecteurs encore sceptiques, la parenté des langues indo-européennes. Aujourd'hui c'est trop ou c'est trop peu.

A l'occasion du verbe APISCOR il peut y avoir quelque utilité à rapprocher le sanscrit *āpnōti* et le « médique » (c'est-à-dire le zend) *apayēiti*. Mais ce qui importerait surtout, ce serait d'expliquer le rapport avec le verbe latin *apere* « attacher ». Ce verbe, dont l'existence est attestée par Festus, Servius et Isidore, est sorti de l'usage, ayant été remplacé par *ligare*, *nectere*. Mais il a laissé ce dérivé fort usité, *apiscor*, *adipiscor*, ainsi qu'un composé *co-epi*, contracté en *cæpi*. Il a donné le participe *aptus*, le fréquentatif *aptare* et le dérivé *copula*. Nous sommes ici sur le terrain de l'étymologie latine et c'était le cas de s'y mouvoir avec une certaine assurance. Il eût été instructif de montrer les raisons qui ont conduit du sens « attacher » au sens « commencer », ainsi qu'au sens « atteindre, obtenir ». Mais le même savant qui donne sans hésitation les mots sanscrits et zends, est subitement pris de doute au sujet du latin, et ajoute : *conferatur fortasse cum apio, apere*.

Puisque en matière étymologique le Dictionnaire se borne à de brèves indications, il aurait dû se garder de trancher en passant des questions encore controversées et sur lesquelles beaucoup de linguistes pourraient être tentés de le contredire. A l'article de la préposition AB, le Dictionnaire déclare que *ab* (dans *abire*), *abs* (dans *abstinere*) et *au* dans *aufugere* sont trois mots d'origine différente, et qu'ils ont été confondus à tort : *varie præpositiones vel adverbia inter se confusa*. Et, en effet, pendant que *ab* est rapproché du sanscrit *apa*, l'auteur, pour expliquer *au*, recourt à l'irlandais, à l'ancien slave, au sanscrit *ava* et à un verbe *αὐχάττειν* cité par Hézychius. Il eût été bon cependant, en regard de ces affirmations, de rappeler le témoignage de l'auteur de l'*Orator* (chap. 47), pour qui la parenté de *au* avec *ab* ne fait pas question. Quant à *abs*, le *Thesaurus*

l'identifie avec le grec ἀψ « en arrière », identification que la différence de sens rend douteuse, et que des linguistes cependant hardis, comme Pott, hésitaient à admettre. Viennent ensuite des mots ombriens et osques qui malheureusement ne sont pas encore très clairs, une glose de vieux haut-allemand qui traduit le latin *recalvaster* par *uo-kalawēr* (quel rapport avec la préposition *ab*?), et enfin un renvoi au *Grundriss* de Delbrück, renvoi qui, après vérification, ne donne rien. Pour ce que la connaissance du latin gagne à ce luxe de linguistique, il eût mieux valu s'en rapporter aux ouvrages spéciaux.

S'il fallait caractériser la partie étymologique du *Thesaurus*, je dirais qu'elle nous donne un superflu dont nous n'avons pas besoin et qu'elle ne nous donne pas le nécessaire. Voici encore quelques preuves à l'appui de ce jugement. Je suivrai l'ordre du Dictionnaire.

ABIRE, ABDERE. On pouvait traiter de ces verbes sans y joindre le sanscrit *apa ēti*, *apa dadhāti*. Du moment qu'il est entendu qu'à *ab* correspond le sanscrit *apa*, ces comparaisons étaient superflues, d'autant plus qu'en sanscrit la particule n'a pas encore fait corps avec le verbe. Mais ce qui, à l'article ABIRE, était encore plus à éviter, c'était le rapprochement avec le pélignien *afded* accompagné de cette traduction « *abiit?* » L'inscription d'où cet *afded* est tiré restant des plus obscures, rien n'est plus problématique que le sens qui lui est attribué, sans parler de ce que la forme aurait d'étrange.

ABDOMEN. De ce nom, dont le suffixe est parfaitement latin (il suffit de penser à *tegmen*, à *levamen*), le *Thesaurus* croit devoir rapprocher un mot germanique. Il dit : « fortasse conferatur cum theodisco *intuoma* « *exta* ». C'est enlever sans nécessité ce nom de la catégorie latine dont il fait partie. Le seul point qui puisse causer quelque doute, et dont il n'est point parlé, est la voyelle *ō*. Mais si l'on se rappelle qu'à côté de *cognitus* on a *cognōmen*, on ne s'étonnera pas d'avoir *abdōmen* à côté de *abditus*. Il resterait à bien déterminer le sens ; mais c'est ce que le Dictionnaire ne fait pas.

ABOLEO. « Fortasse conferatur cum græco ἀπόλλυμι et cum letum, delere ». Il faudrait cependant choisir : quoique le *fortasse* doive nous mettre à l'aise, de *letum*, qu'on ne s'attendait d'ailleurs pas à trouver ici, il y a loin à ἀπόλλυμι. Pourquoi encore sortir ce verbe de sa famille, qui est clairement reconnaissable ? *Abolère* est un composé de même sorte que *adolère*. Le primitif est l'inusité *olēs* « race », d'où *suboles*, *proles*, *indoles*. Il est probable que ce verbe s'est d'abord employé au sens neutre, en s'appliquant à une race qui s'est éteinte (*ausgestorben*). On est étonné



de trouver ensuite à *abolesco*, qui forme l'article suivant, une étymologie toute différente : « *compositum ex ab et alescere.* » Quant à *delere*, qui a été cité à côté de *letum*, il ne devrait pas être mentionné, puisqu'il appartient à *delinere*.

ABSENS. Ce mot manque à sa place alphabétique : un renvoi aurait pu au moins nous avertir qu'il faut le chercher à la suite du verbe *absūm*. Cependant, s'il est bien vrai que pour l'étymologiste, *absens* doit être considéré comme un participe présent, il n'est pas moins certain que les Latins, dès les plus anciens temps à nous accessibles, le traitaient comme un adjectif. Pour nous en convaincre, il suffit de consulter le *Thesaurus*, qui en fournit les preuves les plus claires et les plus abondantes. *Absens* a donné *absentia*; *absens* ne marque pas l'idée de distance; *absens sum*, qui se trouve chez Plaute, formerait un choquant pléonasme, etc. Le *Thesaurus* mettra-t-il *præsens* à *præsum*?

ABSURDUS. Le Dictionnaire dit laconiquement : « Fortasse conferatur cum *susurrus*, *surdus*. » La parenté avec *surdus* n'a pas besoin de l'adverbe *fortasse*. Mais il eût été bon d'ajouter une ligne pour indiquer que *surdus* est employé ici dans son sens primitif. On appelait *sourdes* les choses qui résonnent d'une façon indistincte. « Zephyri, dit Quintilien, si nostris litteris scribantur, surdum quiddam et barbarum efficient. » Une chose *absurde* est donc une chose *malsonnante*. La même idée est rendue par *absonus*.

AN<sup>(1)</sup>. « Ex *at ne* coaluisse videtur, nisi conferendum est cum græco *ἄν*. » Cette option, qu'on offre entre deux étymologies absolument différentes, est de nature à nous laisser perplexes. Mais il vaut mieux ne prendre ni l'une ni l'autre. Le grec *ἄν*, d'origine et de sens tout autres, ne peut qu'égarer le lecteur. La véritable étymologie de *an* a été indiquée avec beaucoup de pénétration par James Darmesteter : la première partie correspond à la conjonction grecque *ἢ* « ou ». L'*n* est le reste de l'enclitique *nē*, comme dans *quin*, *sin*. Le sens est donc : « Ou bien est-ce que... » La voyelle s'est abrégée comme dans *vidēn* pour *videsne*. Les exemples cités par le *Thesaurus* montrent que *an* a fini par perdre son sens disjonctif « ou est-ce que », pour signifier seulement : « est-ce que ». Pareille chose est arrivée pour *utrum* en latin, pour *ἄλλοτερον* en grec.

A la suite de la particule *an* se trouve un article sur le préfixe *an* qu'on a, dit le Dictionnaire, « in verbo *an-helare*, fortasse in *antestari*,

<sup>(1)</sup> Du mot *absurdus* au mot *an* il y a un long intervalle. C'est que, pour faire avancer le travail plus rapidement on

imprime simultanément le tome I<sup>er</sup> et le tome II. La 3<sup>e</sup> livraison, que nous venons de recevoir, va de *ABSURDUS* à *ACUO*.

*anquirere, anfractus.* » Ce dernier mot se rencontre quelques pages plus loin, où il est mieux expliqué par le préfixe *amb* ou *am*. On peut en dire autant pour *anquirere* et peut-être pour *antestari*. Il n'aurait donc pas fallu réunir dans un seul article ces mots qui ont des origines distinctes. Quand à *anhelare*, dont l'étymologie est incertaine, on eût aimé d'apprendre à ce sujet quelque chose de plus précis. Y a-t-il ici le préfixe privatif *an-*, qui, du grec, se serait introduit en latin par voie savante, comme on a fait en français *a-normal*?

ANNUS. « Conferatur cum gothico *athn*, « annus », fortasse = osc. *aknei* « in anno » (p), umbr. *posti acnu* « in singulos annos? » et conferatur cum indico *atati* « it, ambulat, iter facit ».

D'après ceci, *annus* serait d'une part pour *atnus*, à cause du gothique *athn*, et d'autre part pour *aknus*, à cause de l'ombrien *aknei*. Cependant, s'il y a quelque chose de sûr, c'est que *annus* est pour *annus*, comme nous l'indique le composé *sollemnis* (1). Quant au sens, il nous est donné par Varron (*D. L. L. VI, 8*) : il signifie « cercle », d'où le diminutif *annulus*. L'année est comparée à un cercle, et Virgile faisait probablement allusion à ce sens (car les étymologies plus ou moins clairement indiquées sont fréquentes chez Virgile), quand il dit (*Æn.*, III, 284) :

Interea magnum sol circumvolvitur annum.

L'étymologie de Varron est confirmée par l'osque *annud*, qui répond pour le sens au latin *circa*. Quant à *aknus*, il ne veut pas dire « annus », mais quelque chose comme le latin *juger*. On a en latin *acna* ou *acnua* qui désigne un demi-jugerum. *Posti acnu* doit se rendre par « in singula jugera ».

ANULUS. Le Dictionnaire dit : « *scriptura annulus nullius auctoritatis est* ». Nous savons que ANULUS est l'orthographe des manuscrits; mais ce n'était pas celle de Varron, qui, comme on vient de le voir, en fait le diminutif de *annus*.

Quant au mot *anus* (*ἄνωτος*), que le Thesaurus mêle à cette famille de mots, il vaut mieux le mettre à part, car il n'a probablement rien à voir ici.

APERIO. Le dictionnaire explique ce verbe comme étant pour *ap-erio*. « Conferatur cum lituanico *at veriu* « aperio », indico *apa vrrōti* « detegit,

(1) On demandera peut-être pourquoi le groupe *mn* s'est mieux conservé dans ce mot que dans les autres. Il y a là une question d'orthographe plutôt que

de prononciation. Je ne serais pas éloigné de croire que les textes officiels (*SOLLEMNIA VERBA, SOLLEMNITAS*, etc.) y sont pour quelque chose.

aperit ». Ainsi *aperio* devrait se décomposer en *ap-erio*. C'est trancher avec assurance une question qui fait encore hésiter les linguistes. Jusqu'à quel point est-il légitime de séparer *aperio* et *operio* des verbes *comperio* et *reperio*, où bien évidemment le *p* appartient à la racine ? Si la labiale appartient à la préposition, on devrait s'attendre à avoir, non pas *ap* et *op*, mais *ab* et *ob* : cf. *obverto*, *obvenio*, *abveho* (*āveho*). Au lieu de *aperio*, *operio*, nous aurions donc *āverio*, *obverio*. On voit l'inconvénient qu'il y a à expliquer le latin par le lithuanien . . .

Nous en avons dit assez pour montrer quelles sont les lacunes et les faiblesses de la partie étymologique : partie évidemment sacrifiée et qu'il eût mieux valu laisser tout à fait en dehors, du moment qu'on ne voulait pas lui accorder la place qui convenait. L'homme d'esprit qu'on avait chargé de cette besogne ingrate pensait probablement de même ; il a fait comme l'artiste appelé à déployer les ressources de son art devant un public mal disposé à l'entendre.

On aurait tort cependant de croire que l'étymologie ne tirera aucun avantage de ce Dictionnaire. Quelquefois la seule énumération des exemples peut être d'une aide efficace, quoique involontaire. Ainsi au mot *ANTRUM* nous voyons que ce nom ne commence à être employé qu'au temps d'Auguste. Ce seul fait suffirait pour prouver, s'il était besoin, que le terme est d'origine grecque (*ἄντρον*) et pour réfuter l'étymologie sanscrite *antara* « intérieur », qui a encore été proposée récemment.

Il est temps de passer aux mérites positifs du nouveau *Thesaurus*, qui sera certainement pour les études latines une mine à exploiter. Je veux tout de suite signaler une particularité par laquelle il se distingue des livres analogues, et qu'il doit à la façon dont le travail a été exécuté. Jusqu'à présent aucun dictionnaire ne nous disait, à propos d'un mot, chez quels écrivains *il n'est pas employé*. Ce renseignement négatif nous est donné par le *Thesaurus*. Ainsi au mot *ABSCEDO*, nous apprenons que ce verbe ne se rencontre pas chez Catulle, ni chez Lucrèce, César, Salluste, Virgile (sauf une exception unique), Horace, Tibulle, Velleius, Quinte-Curce, Lucain, Perse, Pétrone, Martial, Juvénal, Apulée. A ce dénombrement, on reconnaît les fiches qui sont revenues avec la note : *vacat*. Renseignement qui n'est pas sans valeur pour l'histoire de la langue et même pour l'histoire littéraire.

Un autre mérite de cet ouvrage est de marquer les voyelles longues et brèves par nature (*āctus*, *fāctus*), partout où il peut y avoir incertitude pour le lecteur. Les romanistes, pour qui ce point a grande importance, seront reconnaissants de cette addition.

Ce qui ne leur sera pas moins précieux, c'est que les textes chrétiens, souvent négligés par les lexicographes, quoique d'une importance capitale pour l'histoire des langues modernes, sont mis à contribution. La Vulgate, l'*Itala*, Boèce, Cassien, Salvien, Paulin de Nole figurent parmi les auteurs dépouillés. On peut supposer que les savants qui s'occupent de l'origine des langues modernes apprécieront surtout le *Thesaurus* par ce côté.

Une autre addition rappelle un peu le temps des humanistes : on donne les synonymes, les antonymes ou contraires, les épithètes, les périphrases, les locutions. . . Ainsi au mot ANTRUM, on trouve *recubare, requiescere, habitare, residere*. Les synonymes sont *caverna, spelunca, specus, spelæum, recessus*. . . Renseignements qui ne sont pas inutiles, quoique, pour avoir leur pleine utilité, ils eussent dû être plus développés. Notre vieux Quicherat en dit davantage. Ainsi présentés, mais ainsi étranglés, ces renseignements semblent dénoter une certaine hésitation chez les auteurs, sur le but et sur la destination de l'ouvrage.

Nous arrivons à l'intérêt principal de cette œuvre, qui est le nombre et l'accumulation des exemples. S'il faut en croire le prospectus, pour chaque mot on a relevé tous les emplois, depuis les plus anciens temps de la langue jusqu'à la fin du VI<sup>e</sup> siècle, sans oublier les inscriptions, monnaies, gloses, etc. Afin de nous donner une idée de cette abondance, on nous dit que pour le seul Tite-Live, les fiches, conservées dans des boîtes, occupent, à l'Université de Munich, tout le côté d'une grande pièce. On a naturellement pris pour base les meilleures éditions et, dans les cas douteux, on est remonté aux manuscrits. Il y a là sans doute un point de départ sérieux pour les travaux philologiques à venir. Il faut admirer l'esprit d'ordre et de discipline qui a permis de faire mouvoir toute cette armée de travailleurs ; il ne faut pas moins louer le courage de ceux qui ont essayé de ne pas se laisser enterrer sous cette avalanche de fiches, mais qui ont bravement lutté contre un déluge d'une nouvelle espèce. Y ont-ils toujours réussi ? C'est ce qu'il nous reste à examiner.

Je prends comme spécimen la préposition *ab* qui, à elle seule, prend quarante grandes colonnes. Il a naturellement fallu marquer des divisions et établir un certain ordre. On distingue donc : 1° *ab* comme préposition exprimant une idée de lieu ; 2° *ab* comme exprimant une idée de cause ; 3° *ab* exprimant une idée de temps ; 4° les exceptions et les « solécismes ». On pourrait contester quelques détails de cette division, mais l'important est qu'il y en ait une et que l'auteur de l'article s'y tienne.

Malheureusement cette division est traversée par plusieurs autres, qui reposent sur un autre principe. Ainsi l'on distingue le cas où *ab* est accompagné d'un verbe simple, comme *agere*, et celui où il est avec un verbe composé, comme *decidere*, et encore le cas où il est avec un verbe transitif, comme *movere*, et celui où il est avec un verbe neutre, comme *fugere*. C'est la nécessité de frayer des sentiers dans cet épais fourré qui a fait imaginer ces subdivisions; mais si elles peuvent aider les recherches, et je crois qu'elles sont plutôt faites pour lasser les chercheurs, elles ne servent en rien à mieux comprendre le sens de *ab*. Le *Tursellinus* de Hand, qui tire ses divisions du fond même de l'idée, nous paraît plus clair et plus commode.

Cette distinction entre les verbes simples et les verbes composés paraît jouir d'une faveur particulière auprès des ordonnateurs : il est vrai qu'elle est bien tangible et qu'elle semble propre à faire des coupures et des alinéas. Mais il faut prendre garde : dans *exulat* (écrit à tort *exulat*) le préfixe n'appartient pas au verbe, mais à l'adjectif *exsul*. *Degenerare* ne vient pas de *generare*, mais de *degener*. Il semble qu'on ait affaire à un Répertoire plutôt qu'à un Dictionnaire. N'était le respect, on serait parfois tenté de dire : Travail fait à la machine.

Au mot *aperio*, déjà cité, on distingue le cas où il s'emploie 1° de *re claudente*, comme une porte; 2° de *re clausa*, comme une armoire ou une litière. Passe pour cette distinction, quoiqu'elle puisse paraître un peu bien subtile. Mais nous aurions tort de nous y fier, car au numéro 2, après les armoires, les cistes, les testaments, nous trouvons tout à coup : *de ædificiis eorumque partibus*, et là nous retrouvons *janua*, *penates*, *templum*, *ærarium*, *horreum*, etc. Le travailleur à la recherche d'une citation fera donc bien de regarder le classement comme fait un peu en gros et devra continuer sa lecture.

Les divisions elles-mêmes ne sont pas dans un ordre irréprochable. A l'article *ANTIQUUS* les sens sont disposés de cette façon : I. *qui ante fuit, prior*. II. *vetus, priscus*. III. *qui antefertur, gravis, laudabilis*. IV. *qui a veteribus temporibus sive diu exstat, qui ad id tempus exstabat*. Il est visible que III n'est pas à sa place, car il ne se réfère pas, comme I, II et IV, à l'idée d'antiquité, mais à l'idée de préférence (*anteferre, antepone*), et il aurait dû être mis à part.

Mais ce sont là des critiques qui ne doivent pas nous empêcher de reconnaître les qualités dont témoigne cette grande entreprise. On y distingue quelques caractères de l'Allemagne contemporaine : le désir de surpasser tout ce qui a été fait jusqu'à présent, l'habitude d'opérer au moyen d'une légion de travailleurs sévèrement embrigadés, le souci de

l'effet général plutôt que le soin du détail. Il n'est d'ailleurs pas douteux que le Dictionnaire s'améliorera encore par la suite; comme la publication doit en durer au minimum quinze ans, il a tout le temps de corriger ses défauts et de se perfectionner en vieillissant.

MICHEL BRÉAL.

*CORRESPONDANCE INÉDITE DU ROI FRÉDÉRIC-GUILLAUME III ET DE LA REINE LOUISE AVEC L'EMPEREUR ALEXANDRE I<sup>er</sup>*, publiée par Paul Bailleu, Leipsig, Hirzel; Paris, Klincksieck, 1900. Un vol. in-8°, xxii-564 pages.

Les lettres du roi de Prusse et de l'empereur de Russie tirent leur importance, très particulière, de l'intimité non seulement politique, mais personnelle des deux princes. Ils prirent dès 1802, ils poursuivirent jusqu'à la mort d'Alexandre, en 1825, l'habitude de traiter directement entre eux les plus grandes affaires. Leur correspondance donne donc la quintessence de la politique de la Prusse envers la Russie et de la Russie envers la Prusse, durant ce quart de siècle. Elle a été plusieurs fois consultée. Il s'en trouve des parties considérables insérées dans les mémoires de Hardenberg. M. Bailleu a collationné, à Berlin et à Saint-Pétersbourg, les minutes et les expéditions; les minutes sont souvent d'un secrétaire, revues par le prince ou rédigées sur un brouillon de lui; les expéditions sont presque toutes autographes. M. Bailleu a soin de l'indiquer et de faire connaître aussi, toutes les fois qu'il le peut, le nom du secrétaire qui a tenu la plume. Il relève les variantes, les corrections, les additions, les passages effacés. Il joint à ce recueil les lettres — ou du moins ce qui en subsiste — de la reine de Prusse à l'empereur et celles d'Alexandre à la reine. Des extraits de la correspondance de la famille impériale de Russie, des deux impératrices, du grand-duc Nicolas, complètent l'ouvrage. Le nom de M. Bailleu suffit à en garantir la parfaite exécution. Les qualités d'éditeur de cet archiviste éminent, de cet historien fort informé sont connues et se retrouvent ici: la sobriété des notes, réduites au nécessaire, mais toujours utiles; le dédain de tout appareil d'érudition de parade; une préface substantielle qui met en relief les données principales fournies par les documents et donne le fil conducteur.

Jusqu'au mois de juin 1802, il n'y avait eu, entre le tsar et le roi, qu'un échange de congratulations assez banales. Alexandre rêvait déjà

de sauver et de régénérer l'Europe en substituant aux *Droits de l'homme*, selon la Révolution française, la justice selon les princes éclairés; à la suprématie française, l'hégémonie de la Russie, et en revendiquant la gloire usurpée, lui semblait-il, par le Corse Bonaparte sur le petit-fils de Catherine la Grande. Frédéric-Guillaume III avait la neutralité dans l'âme. Ils se rencontrèrent, pour la première fois, dans la Prusse orientale, sur les frontières du royaume, et l'on voit paraître, dès le début de leur correspondance, les noms de Memel, Polangsen, Tilsitt qui y devaient si souvent figurer. Frédéric-Guillaume avait alors trente-deux ans, timide avec beaucoup de susceptibilité, souverain effacé, irrésolu, avec l'amour-propre du pouvoir, assez gauche, avec cette bonhomie qui, en Allemagne, se mêle à tout, sauf avec l'esprit à la Méphistophélès et à la Frédéric. La reine, sa femme, l'accompagnait; elle avait vingt-six ans. Metternich, qui avait dansé avec elle, en 1792, à Francfort, lors des fêtes du couronnement de François II, fut ravi de sa grâce, de son esprit, de son enjouement. « Elle se fit remarquer plus tard, dit-il, comme reine de Prusse, par sa beauté et par ses vertus<sup>(1)</sup>. » Elle était l'orgueil des cours de l'Allemagne. On vantait son éducation parfaite, à la française: c'est-à-dire qu'elle parlait facilement, qu'elle écrivait correctement cette langue, et traduisait, en ses thèmes français, les impressions de l'âme la plus allemande qui jamais fût. Elle aimait les lettres, cultivait les arts et adorait son intérieur: elle fut une mère parfaite. Alexandre était dans sa vingt-cinquième année, encore indécis dans son être, mais cette indécision était une séduction de plus chez cet homme, le plus séduisant, le plus naturellement séducteur. Il faut, pour se représenter les premières impressions qu'il fit à Memel, penser à celles qu'éprouva M<sup>me</sup> de Staël, quand elle le vit, dix ans plus tard:

La porte s'ouvrit et l'empereur Alexandre me fit l'honneur de venir me parler. Ce qui me frappa d'abord en lui, c'est une impression de bonté et de dignité telle que ces deux qualités paraissent inséparables. Je fus aussi très touchée de la simplicité noble avec laquelle il aborda les grands intérêts de l'Europe, dès les premières phrases qu'il voulut bien m'adresser. . . . *Il y a du génie dans la vertu*. . . . L'empereur me parla avec enthousiasme de sa nation. . . . Il m'exprima le désir. . . . d'améliorer le sort des paysans. . . . — « Sire, lui dis-je, votre caractère est une constitution pour votre empire, et votre conscience en est la garantie<sup>(2)</sup>. »

Une telle parole dans la bouche de la fille de Necker, de la constituante de 1789 et de 1795, de l'amie de Benjamin Constant, donne la

<sup>(1)</sup> *Mémoires*, t. I, traduction française, Paris, 1880, p. 14. — <sup>(2)</sup> *Dix années d'exil*, ch. XVII.

mesure du prestige qu'exerçait Alexandre sur les femmes, qu'elles eussent du génie, comme M<sup>me</sup> de Staël, ou simplement de l'exaltation mystique, comme M<sup>me</sup> de Krüdner. Sa principale séduction, au demeurant, était de paraître séduit. La reine de Prusse fut éblouie. Le *journal* qu'elle a tenu de cette entrevue fait penser à quelque jeune châtelaine qui n'a encore paru qu'aux fêtes du gouverneur de la province ou du prince apanagé et qui, pour la première fois, reçoit chez elle *le Roi*, son seigneur. Ce journal est infiniment précieux, en sa candeur étrange. Il donne la note juste sur cette intimité, très artificielle, qui est celle des princes; une intimité où il entre beaucoup de mise en scène, comme dans celle que l'on représente au théâtre. Il donne aussi le ton de l'amitié, très particulière, qui se noua dès lors entre le couple royal de Prusse et le tsar, et qui, sauf un déchirement d'un instant, mais très cruel, survécut à toutes les épreuves. La correspondance des deux souverains, et surtout la correspondance de la reine et de l'empereur sont inaccessibles à qui ne pénétrera point ces débuts, et, faute de s'être imprégné de cette atmosphère, — fort déconcertante pour nous, — on risque fort de se méprendre et sur les caractères, et sur les événements.

Le 10 juin, le roi alla au-devant de l'empereur, hors la ville. Les souverains entrent ensemble, à cheval, à Memel.

Ils mirent pied à terre devant la maison que nous habitons. J'attendais l'empereur dans mon antichambre, vins à sa rencontre jusque dans l'intérieur de la porte<sup>(1)</sup>. Il me baisa les mains, et moi je fis une inclination de tête, comme pour l'embrasser (car il faut savoir que c'est une mode reçue en Russie que, quand un homme vous baise la main, la dame est obligée de l'embrasser). Je lui dis que des sentiments trop divers agitaient mon âme dans ce moment fortuné, pour lui exprimer au juste tout le bonheur que je ressentais de faire sa connaissance; il me répondit très poliment et avec beaucoup de grâce, car il est fort aimable. . . Nous avons éloigné tout ce qui avait rapport à la représentation et cherché à rencontrer ses goûts autant que possible. . . Je me défis d'une robe très lourde et pour quelques millions de diamants, pour en passer une de mousseline élégante, et pour me coiffer légèrement, de quoi j'avais prévenu l'empereur en lui en demandant très poliment l'approbation. A six heures et demie, il vint chez nous, nous nous établimes autour d'une table et je fis le thé, qu'il aime extrêmement et dont il prend souvent et beaucoup. Après avoir goûté, le reste de la soirée se passa en allant et venant, en causant, en faisant des tournées de politesses pour les Russes, en écoutant les différentes musiques, turques et autres, qui s'étaient placées sur l'eau. — « Ah! dit-il, j'aime beaucoup cette manière d'être; il y a quelque chose de sincère, de loyal, de naturel dans cette manière; si cela était donc comme cela chez nous! Nous en sommes bien éloignés! »

<sup>1)</sup> *Aufzeichnungen der Königin Luise*. Bailieu, p. 531, 537, en français.



La gêne était passée. Le lendemain, parades, défilés, musique et danse. Il y eut une longue conversation entre l'empereur et le roi. La reine se tenait à une fenêtre ouverte. Ils revinrent près d'elle, le roi tenant l'empereur par la main : « Il a, dit-il à la reine, manifesté des principes qui lui font bien honneur et qui m'attachent à lui pour la vie. » Le troisième jour, promenade à cheval.

L'empereur me fit faire tout l'exercice russe, qu'il commanda en russe... Il me parla beaucoup du roi, combien il l'aimait, combien il l'estimait... Je pris ce moment pour lui dire aussi bien des choses que j'avais sur le cœur. Je le priais de rester tel qu'il était; je lui représentais combien d'écueils il avait à combattre, la jeunesse, l'inexpérience, les passions différentes attachées à l'âge de la jeunesse et de la vigueur; il ne prit pas en mauvaise part ces réflexions diverses, car il reconnut bien que c'était par amitié que j'osai lui dire tout cela... Le 16, après les 7 heures du matin, il vint, extrêmement affecté, ainsi que nous tous. Il me trouva occupée à finir et à cacheter des lettres aux deux impératrices et à mes parents. Il les cacheta pour m'en ôter la peine, puis il s'assit auprès de moi et nous parlâmes de bien des choses intéressantes; nous étions très tristes. A 9 heures et demie, il partit en ayant de grosses larmes dans les yeux, ainsi que le roi, son beau-frère et moi. Tout le monde l'accompagna en bas; je restais en haut, à une fenêtre qui donne dans la cour où se tenait la voiture de voyage... Tout le monde aime l'empereur, le roi à la tête. Il n'est point faible et il a un fond de bonté et de probité que je ne puis comparer qu'à la façon de penser du roi.

Quelques jours après, elle écrit à son frère, le prince héritier de Mecklembourg-Strelitz, qui voyageait en Suisse. La lettre est en allemand, et l'allemand de la reine est infiniment plus personnel que son français de « bonnes expressions »; elle paraît tout à fait naturelle et on en est infiniment plus touché. « Je n'ai pas vu les Alpes, mais j'ai vu des hommes, ou, plutôt, j'ai vu *un homme* dans toute la signification du mot... L'entrevue de Memel a été divine, les deux monarques s'aiment tendrement et sincèrement. » « Ci-joint mon *journal* de Memel, le dépôt le plus sacré que je possède. Renvoie-le moi tout de suite, je t'en prie, au nom des plaies du Christ...<sup>(1)</sup> »

Le ton de la reine est d'un mysticisme sentimental, et il s'y mêle une note, légèrement émue, de tendresse, une nuance de jalousie, très féminine, de jalousie de sœur aînée, le tout fort ingénu, et où le mauvais goût, l'écho de la mauvaise littérature ne doit point nous induire en équivoque. La pauvre reine de Prusse, avec sa « coquetterie de l'enthousiasme » fut aussi méconnue et calomniée que Marie-Antoinette l'a été pour sa gaieté moqueuse et son laisser-aller autrichien. On s'expliquera

<sup>(1)</sup> Lettres du 12 juillet et du 13 août 1802. Baillet, p. 527, note.

les faux jugements portés par ses ennemis lorsqu'on verra comment parlaient d'elle les serviteurs les mieux placés pour la connaître. Voici ce qu'écrivait, de la « divine entrevue », Pierre Lombard, frère du secrétaire intime du roi<sup>(1)</sup> : « L'éloignement, l'absence et l'intrigue pourront peut-être, à la longue, refroidir un peu ces sentiments mutuels, mais je doute qu'on parvienne à rompre l'engagement qu'ils ont paru prendre de rester unis à jamais d'intérêts et d'amitié. Vous concevez que l'enchantresse n'a pas peu contribué à resserrer les liens qui lient actuellement les deux princes : c'est une fée qui soumet tout au pouvoir de ses enchantements. » Cette lettre fut, très vraisemblablement, interceptée au cabinet noir de Paris, auquel tout porte à croire, d'ailleurs, qu'elle était destinée, et il n'en faut pas plus pour expliquer comment, plus tard, Napoléon, qui comparait Marie-Caroline de Naples à *Médée*, fit de la reine Louise de Prusse une *Armide*.

L'absence et l'éloignement n'affaiblirent point les sentiments. La reine écrivait, en effet, un an après, le 20 décembre 1803, à Alexandre : « Sire, vous devez être étonné et avec raison de mon long silence, surtout après m'avoir écrit une si divine lettre ; c'est cependant cette chère dernière lettre, si bonne, si amicale, si consolante qui en est la cause. . . Elle me parut un ange de consolation ; son contenu me rappelait des temps si heureux, dans les expressions les plus flatteuses, et, ce qui plus est, dans les expressions les plus douces qu'une amitié sincère avait guidées. . . » Voilà le ton de la correspondance entre la reine et l'empereur. Les mauvais propos ne manquèrent point, dès lors, sur leur compte, et l'on en trouve la trace ineffaçable dans les bulletins de la Grande-Armée, en 1806. Napoléon parle, par ouï-dire, de cette reine, son ennemie, comme Frédéric parlait de Marie-Antoinette dans ses soupers de Potsdam. Lorsque Napoléon l'eut connue à Tilsitt, il changea d'avis : « C'est une femme qui a de l'esprit, de la tenue ; elle est cent fois supérieure à son mari. » — « Je crois bien qu'Alexandre n'avait avec la reine qu'une douce intimité, en tout bien tout honneur. . . »<sup>(2)</sup> Ajoutons qu'ils se virent rarement, toujours en passant et toujours en représentation, très entourés, très observés.

On retrouve beaucoup de jargon, — autrement dit du français cosmopolite d'alors, — dans la correspondance de l'empereur et du roi, et ce jargon s'y mêle, assez singulièrement, dans les rencontres, à la politique

<sup>(1)</sup> Bailleu, *Preussen und Frankreich von 1795 bis 1807*, t. II, Leipsig, 1887, p. 104, Pierre Lombard à Lucchesini, ministre de Prusse à Paris, 12 juillet 1802.

<sup>(2)</sup> *Journal du comte de Bray*, 20 juillet 1807, extraits dans le *Temps*, 1901. — *Gourgaud*, t. I, p. 402.

qui fait le fond des lettres. Ne nous y méprenons point. Pour sonner faux à nos oreilles, le jargon est ici la partie juste et vraie; c'est avec la politique qu'arrivent les dissonances et les notes fausses. Les effusions, peut-être ajoutées après coup et *plaquées* sur les minutes préparées par les secrétaires et conseillers intimes, ne sont pas du superflu, de la rhétorique officielle; elles sont l'essentiel. Contrairement à ce qui s'était vu du temps de Catherine, de Frédéric II et de Frédéric-Guillaume II, où la politique de la Prusse et celle de la Russie s'accordèrent si souvent, et où les souverains se raillaient avec tant de cruauté, ici, l'amitié domine toujours la politique; elle réunit même, à plusieurs reprises, ce que la politique avait séparé.

Les lettres en sont remplies, elle s'y déclare, en termes concrets, en phrases pleines de sens, écrites qu'elles sont pour des hommes qui sont tout, qui savent tout et auxquels il n'est point nécessaire d'expliquer le fond des choses. C'est ce qui en fait la valeur. Le style s'en manifeste dès le lendemain de l'entrevue: « Monsieur mon frère, à peine j'ai quitté V. M. I., que, tout plein encore des souvenirs auxquels je voudrais exclusivement me livrer, c'est d'affaires déjà qu'il faut que je l'entretienne... » Memel avait fait deux amis; ces deux amis, étant des souverains, prétendirent tirer de l'amitié entre leurs personnes une alliance entre leurs États, et ce fut, M. Baillet le remarque justement, la part de l'illusion dans leurs relations. La sympathie qui s'était déclarée entre leurs cœurs n'emportait nullement la communauté d'intérêts entre leurs nations, ni la communauté de vues entre leurs ministres. Dans les temps mêmes de la plus intime liaison, en 1813, dans la campagne de France, puis au Congrès de Vienne, la brouille menaça plus d'une fois entre les chancelleries; mais, toujours, une entrevue des souverains régla les différends et déjoua les cabales. En 1803, les vues des deux gouvernements étaient singulièrement divergentes.

Alexandre regardait et voyait de loin; Frédéric-Guillaume de tout près. Sa politique était, selon l'expression allemande, toute territoriale, c'est-à-dire qu'elle ne visait qu'à la conservation et à l'arrondissement. Frédéric-Guillaume concentrait tous ses desseins sur l'annexion du Hanovre; tout son art tendait à s'en emparer sans se fâcher avec l'Angleterre, à se le faire attribuer par la France et à se le faire garantir par la Russie, le tout sans effusion de sang, sans dissipation de thalers et seulement par les moyens insidieux de procédure que fournit la neutralité. Alexandre visait à l'hégémonie de l'Europe, et, de plus près, à la reconstitution entre ses mains de la Pologne; il s'en serait fait le roi et aurait ainsi réparé, pensait-il, l'odieux des partages. C'était sa

façon de rétablir la justice dans l'Europe et de restituer aux nations l'indépendance.

Cette question de Pologne, qui est mêlée à toute l'histoire de l'Europe de 1792 à 1815 et qui, seule, donne la clef des épisodes décisifs : la première guerre, celle de la Révolution, et la dernière paix, celle de Vienne, faillit, en 1805, amener une rupture entre la Russie et la Prusse. Alexandre voulait entraîner Frédéric-Guillaume dans la lutte contre Napoléon. Frédéric-Guillaume entendait se garder de part et d'autre et croyait y être arrivé par les arrangements les plus compliqués et, en réalité, les plus contradictoires. Autour d'Alexandre, en particulier le prince Adam Czartoryski, alors très influent, on dénonçait l'égoïsme, le peu de sûreté de la politique prussienne et l'on poussait à la guerre avec la Prusse, alliée plus ou moins honteuse de Napoléon. Cette guerre eût permis d'occuper, à titre de nantissement, Varsovie et Posen, et de les garder à la paix, sauf à indemniser la Prusse en Allemagne ou en Hollande. Alexandre hésitait, non par scrupule d'État, mais par scrupule d'amitié, de cœur. Cependant il vint un moment où les Russes avançant et réclamant le passage pour rejoindre les Autrichiens, les Prussiens se disant résolus à défendre leur neutralité, les hostilités menacèrent d'éclater. Alexandre écarta décidément l'idée de guerre et Napoléon, en violant le territoire prussien avant les Russes, amena Frédéric-Guillaume à se déclarer contre lui.

Les lettres s'étaient aigries singulièrement, en septembre et en octobre; Alexandre proposait une entrevue, Frédéric-Guillaume l'ajournait, la jugeant compromettante à l'égard de Napoléon, et redoutant, pour lui-même, l'influence d'Alexandre. Napoléon accommoda tout ou, plutôt, fournit un motif de s'accommoder à des princes qui, au fond, ne désiraient ni l'un ni l'autre en venir aux armes. Frédéric-Guillaume ne craignait rien plus que d'être contraint — et son traité avec Napoléon l'y obligeait — d'interdire par la force le passage aux Russes, et Alexandre désirait, par-dessus tout, gagner la Prusse à la coalition. Le 9 octobre, Frédéric-Guillaume écrivit au tsar : « Un événement inattendu a donné à toute ma manière d'envisager les affaires une tendance nouvelle, mais décisive. Les Français ont violé mon territoire en Franconie. . . . Tous mes devoirs vont changer. Si quelque chose me console, Sire, c'est qu'ils vont s'identifier avec les vôtres. » Alexandre répondit, le 19 octobre : « . . . C'est mon cœur qui a besoin de vous parler. Il ne pourra jamais vous exprimer ce qu'il éprouve. Je n'ai jamais passé encore une époque plus malheureuse et dans laquelle j'ai plus souffert. . . »

Quelques jours après, Alexandre était à Potsdam, et, d'un coup de

prestige, il imposa au roi la fameuse convention du 3 novembre, qui l'engageait dans la guerre contre Napoléon. Napoléon s'enfonçait dans la Moravie ; les Autrichiens et les Russes comptaient l'envelopper ; le roi de Prusse le tournerait par la Silésie et, par la Franconie, lui couperait la retraite. Si les Austro-Russes refusaient la bataille jusqu'à ce qu'ils fussent en nombre, jusqu'à ce que les Prussiens fussent en mesure, ce pouvait être la défaite de Napoléon, et, par l'action de la Prusse, la défaite tournerait au désastre.

Le 28 novembre, Alexandre écrivait à Frédéric-Guillaume : « C'est à Votre Majesté qu'on devra le salut de la bonne cause ; mais je ne saurais assez répéter à Votre Majesté combien les moments sont précieux, et peut-être parviendrons-nous, dans une seule campagne, à faire finir la guerre par la position aventuree dans laquelle se trouve Bonaparte. » Le 6 décembre : « Le sort en a voulu autrement. . . La bataille fut livrée près d'Austerlitz. . . Un armistice a été conclu pour traiter de la paix. . . » L'Autriche bâcla la paix ; Alexandre ne traita point ; il promit à la Prusse, si elle déclarait la guerre, « dans tous les cas et à jamais, de la soutenir de toutes ses forces ». La Prusse ne se jugea pas en condition ; mais, comme la prudence n'étouffait pas chez elle l'avidité, elle s'engagea dans la plus équivoque des politiques : désarmer devant Napoléon, traiter avec lui, en obtenir le Hanovre pour prix de sa défection à la Russie, et cependant rester unie à la Russie et conserver, en dessous, l'espoir de renverser la suprématie française qu'elle subissait, qu'elle détestait et dont elle acceptait les bénéfices. Elle mena, dos à dos, deux politiques inconciliables ; elle eut concurremment deux systèmes d'alliances, deux secrets, l'un pour l'allié de cœur, le Russe, l'autre pour l'allié de contrainte, le Français, et jusqu'à deux ministres des affaires étrangères, travaillant à l'insu l'un de l'autre, Haugwitz qui devait inspirer confiance à Napoléon, Hardenberg qui avait la confiance d'Alexandre. On sait avec quelle sagacité Napoléon pénétra ces manœuvres, avec quel machiavélisme il mena sa campagne diplomatique.

Les lettres échangées alors entre le roi et l'empereur prouvent qu'il ne se méprit point sur leurs intentions. Haugwitz avait traité d'une alliance avec Napoléon le 15 décembre 1805 ; le roi de Prusse amenda le traité et le renvoya à Napoléon qui l'amenda à son tour. Le 15 février 1806, le traité devint définitif. Le roi de Prusse prenait le Hanovre, cédait Neufchâtel, Anspach et Clèves, fermait ses ports aux Anglais, reconnaissait et garantissait les changements accomplis par le traité de Presbourg et, d'avance, ceux que Napoléon se proposait d'accomplir à Naples, enfin l'intégrité de l'Empire ottoman. « Il y aura amitié et

alliance entre S. M. l'Empereur des Français, roi d'Italie, et S. M. le Roi de Prusse, qui feront cause commune dans toute guerre où l'une des parties contractantes se trouverait engagée pour l'un quelconque des objets compris dans les garanties ci-dessus. » Le 19 mars, Frédéric-Guillaume écrit à Alexandre : « Le mal est fait . . . L'avenir peut guérir bien des plaies . . . Aujourd'hui, j'ai dû courir au plus pressé en sauvant et assurant avant tout la force de la Prusse et de ses entours . . . Je ne craindrai pas que vous prêtiez l'oreille aux propos de la malveillance, qui est accoutumée à empoisonner mes intentions les plus pures. *Je ne voudrai jamais que ce que je vous aurai confié.* Plût au Ciel qu'il dépendît de moi de replacer les choses où elles étaient il y a six mois ! » Le 23 juin :

. . . si on ne parvient pas à assoupir les vues ultérieures de cet homme extraordinaire (Napoléon) en lui inspirant de la sécurité, ce qui ne peut se faire qu'autant que les puissances continentales pourraient gagner assez sur elles pour jouer, d'un commun accord, un rôle analogue à cette idée, car si cela ne se peut pas, il restera toujours problématique d'y réussir d'une manière différente. Il s'agirait donc de lui inspirer la persuasion que l'état de choses, tel qu'il se trouve actuellement, serait reconnu par toutes les puissances et mutuellement garanti. En attendant, on reprendrait haleine, on songerait à un commun accord, à un rapport bien intime; on rétablirait ses finances et ses moyens de défense, on consoliderait les frontières et, en général, on aviserait à tous les moyens pour se mettre sur le pied le plus respectable qu'on pourrait. Quant à moi, j'y ai songé sans relâche, j'ai tout préparé déjà, et je n'attends que le premier moment favorable pour mettre mes projets à exécution.

Le 1<sup>er</sup> juillet, il signa une déclaration d'alliance secrète avec la Russie, dont l'article premier portait : « En général, notre traité d'alliance avec la France ne dérogera jamais à celui de l'année 1800 existant entre la Prusse et la Russie <sup>(1)</sup>. »

De son côté, Alexandre avait envoyé à Paris un négociateur, Onbril, qui signa, le 20 juillet, un traité de paix avec Napoléon. Alexandre refusa de le ratifier. Mais voici ce que, dans tous les cas, même ratifiant, il en eût fait. Frédéric-Guillaume, se jugeant joué par Napoléon dans l'affaire du Hanovre et directement menacé par la création de la Confédération du Rhin, adresse un appel pathétique à Alexandre : « Il veut me perdre. Le verrez-vous avec indifférence, Sire ? Vous avez fait votre paix. Je ne me permets pas de craindre qu'il s'y trouve rien dont mon amitié puisse

<sup>(1)</sup> Traité d'alliance du 28 juillet 1800; convention d'alliance de Potsdam, 3 novembre 1805; déclaration d'alliance du roi de Prusse, 1<sup>er</sup> juillet

1806; contre-déclaration de l'empereur de Russie, 24 juillet 1806. Martens, *Traité de la Russie*, t. VI.

s'alarmer un moment. » Alexandre lui répond : « Avez-vous pu penser, Sire, que je me lierais les mains à ce point dans aucun cas, que ma paix conclue avec la France m'ôterait les moyens de venir à votre secours si vous vous trouviez attaqué? » Il l'adjure de se préparer à la guerre <sup>(1)</sup>. Entre ces missives d'affaires, il faut intercaler les lettres de la reine au tsar : « Vous venez de faire une nouvelle conquête, c'est celle de la duchesse de Courlande. Elle m'a écrit hier et est aux nues d'une visite que vous lui avez faite. Si vous pouviez donc m'en faire une aussi un jour! Dois-je vous avouer ma faiblesse? Jugez que tous les apprêts de guerre m'ont fait. . . non, je n'ose pas finir; mais j'ai pensé que peut-être cela me procurerait le bonheur de vous revoir, bonheur auquel je n'avais déjà plus compté. Je suis devenue si raisonnable à présent que j'ai trente ans; je suis une raisonnable personne tout à fait, je vous le proteste; vous seriez tout à fait content de moi, et, pour vous en assurer, venez ici pour le croire. Mais, en attendant cet heureux moment. . . vous me rendriez bien heureuse si vous vouliez tenir votre promesse de m'envoyer votre buste tant désiré. Je n'ai que ce mauvais buste que vous avez vu à Potsdam et qui est affreux. . . Avant de finir, il faut que je vous répète que je crois en vous comme en Dieu et que jamais mon amitié pour vous ne pourra finir qu'avec mon bonheur. . . <sup>(2)</sup>. » Elle ne se doutait pas à quel point elle disait vrai et par quels déchirements elle le devait apprendre.

La Prusse somma Napoléon d'évacuer l'Allemagne. Napoléon répondit en chassant les Prussiens hors d'Allemagne, jusqu'aux extrémités de la Prusse orientale. Alexandre et Frédéric-Guillaume se demeurèrent fidèles, malgré les efforts de Napoléon pour les séparer. En mars 1807, sous l'impression d'Eylau, ils le voyaient encore dans une « position bien critique », et Alexandre écrivait au roi <sup>(3)</sup> : « Il faut que non seulement Votre Majesté soit rétablie dans ses États, mais que l'Allemagne soit affranchie du joug des Français et qu'ils soient repoussés au delà du Rhin <sup>(4)</sup>. » Il n'en désespérait pas : « Actuellement qu'avec l'aide de Dieu nous sommes parvenus à arrêter le torrent auquel rien ne paraissait devoir résister. . . » La reine attendait d'Alexandre non seulement la constance, mais le salut, la réparation. Elle lui écrit, le 14 mai, une lettre qui dépasserait, — s'il y en avait de possibles, — les limites de l'emphase féminine, dans la littérature épistolaire. « Il faut vous connaître pour croire à la perfection. . . Tout ce que je vous prie est de

<sup>(1)</sup> Frédéric-Guillaume à Alexandre, 8 août; Alexandre à Frédéric-Guillaume, août 1806. — <sup>(2)</sup> La reine à Alexandre, 13 août, 17 septembre 1806. — <sup>(3)</sup> 4 mars 1807. — <sup>(4)</sup> Dans cet esprit, 26 avril 1807, traité de Bartenstein.

ne pas brûler cette lettre : elle vous marque si bien combien je vous aime. Aussi longtemps que je serai bonne moi-même, que j'aimerai la vertu, je vous serai attachée par tous les sentiments qui m'attachent à la Providence même <sup>(1)</sup>. » Le 10 juin : « Une des plus grandes cruautés de Bonaparte, c'est d'avoir trouvé le moyen de nous éloigner . . . Ce monstre a trouvé le moyen de désunir, de déchirer les relations les plus innocentes; il exerce sur moi, ainsi que sur bien d'autres victimes, le pouvoir de sa main de fer. N'oubliez pas que c'est de Tilsitt, où je vous écrivis pour la première fois, le 17 juin, le lendemain de votre départ de chez nous . . . »

Quatre jours après, c'était Friedland, et, avant un mois écoulé, quelque chose de pire que la défaite même et que l'humiliation : la comédie de la parure, de la séduction, des questions de vie ou de mort agitées dans des visites de cour, à travers des dîners de gala. La reine de Prusse vint à Tilsitt, se fit belle, se guinda sur le cothurne. « Je lui fus faire une visite », raconte Napoléon. Il arriva à cheval, avec une escorte chamarrée, descendit devant le moulin où le roi de Prusse s'était réfugié et se fit annoncer chez la reine. « Elle me reçut sur un ton tragique, comme Chimène : — Sire, justice! justice! . . . — Elle continua sur ce ton qui m'embarassait fort; enfin, pour la faire changer, je la priai de s'asseoir, — rien ne coupe mieux une scène tragique, car, quand on est assis, cela devient comédie. Elle portait un superbe collier de perles; je l'en félicitai : « Ah! les belles perles! . . . » Du reste, il la jugea « femme d'esprit et de tête ». « Elle m'interrompait souvent . . . C'est une femme qui a de l'esprit, de la tenue . . . L'empereur Alexandre l'a perdue en 1805. Celui-ci a une tournure aimable, originale. C'est un héros de roman . . . » Mais, au fond, « il est bien matérialiste! » . . . Le soir il les invita à dîner. Après le dîner, le roi et le tsar le laissèrent seul avec la reine. « Les prières, les larmes, les discours les plus persuasifs . . . J'ai vu tout cela avec le sang-froid d'un vieux soldat . . . » Elle suppliait l'empereur de lui rendre Magdebourg. « Toujours en galanterie. Une rose était sur la cheminée; je la pris et la lui offris. Elle retira sa main en disant : — A condition que ce sera avec Magdebourg. — Je repris aussitôt : — Oh!

(1) Relire M<sup>me</sup> de Staël : *De l'Allemagne*. Première partie, chap. III, *Les femmes* : « La plus belle des vertus, le dévouement, est leur jouissance et leur destinée; nul bonheur ne peut exister pour elles que par le reflet de la gloire et des prospérités d'un autre . . . Elles

font de la coquetterie avec de l'enthousiasme, comme on en fait en France avec de l'esprit et de la plaisanterie. » Voir également : Quatrième partie, ch. X, *De l'enthousiasme*; ch. XII, *Influence de l'enthousiasme sur le bonheur*.



Madame, c'est moi qui offre la rose et non pas vous. — Il aurait même été plus Romain ! « Je l'ai fait finir : — Magdebourg est une garantie. Je la garde afin de punir ceux qui pourraient encore devenir insolents. <sup>(1)</sup> »

La reine repartit brisée, désespérée. Mais qui peut dire si Napoléon avait porté le coup le plus cruel ? Il lui fallut voir, à la table du vainqueur, hôte souriant, épanoui, étalant l'amitié nouvelle avec la fatuité d'un homme à bonnes fortunes, cet Alexandre dont la *vertu* avait été l'enchantement de sa vie. On a trouvé dans ses papiers un billet à une amie, qui dit tout, qui va au fond, et découvre ce que M<sup>me</sup> de Staël appelait « la griffe du vautour ». C'est à propos d'un projet de lettre à Alexandre, lettre où elle se plaignait qu'il n'eût plus « de moment pour elle », et qu'elle n'envoya pas. « Renvoyez-moi l'incluse, dit-elle à son amie ; elle était pour l'empereur Alexandre, et j'ai versé des larmes amères en l'écrivant, mais je ne la lui ai pas envoyée, il ne mérite plus de lettre de ma part, ayant pu me négliger dans un moment où tout se réunissait pour me rendre si cruellement malheureuse, où il n'y a pas de souffrances qui me soient restées inconnues. Non, il est vrai que le monde n'est pas le plus beau des mondes, ni les hommes les meilleurs. Point de La Harpe pour mes fils, mais des Ancillons ! »

La blessure se ferma cependant. C'est qu'Alexandre, au fond, n'avait point abandonné ses amis au point où ils le croyaient. A son tour, il en était réduit aux doubles correspondances, aux équivoques. Il fallait vivre, et il leur conseillait d'y tout sacrifier. Dans la misère où il se débat contre Napoléon, Frédéric-Guillaume adresse appels sur appels à son ami ; il lui envoie émissaires sur émissaires, implorant sa protection, ses conseils <sup>(2)</sup>. Alexandre répond en quelques lignes sèches, toutes politiques ; mais il intervient dans ses conversations avec Savary, avec Caulaincourt, plus tard ; il fait intervenir à Paris son ambassadeur, Tolstoï, qui passe pour très prussien, qui est surtout très antifrçais. Il répète à satiété ce conseil : « Évitez avec soin tout ce qui peut donner ombrage à la France et amenez, par tous les moyens possibles, la prompte évacuation de vos États <sup>(3)</sup>. » En août 1808, lorsque la capitulation de Baylen a porté une atteinte si forte au prestige de Napoléon, alors que la guerre est sur le point d'éclater entre l'Autriche et la France, Frédéric-Guillaume a la velléité d'un coup de désespoir. Alexandre l'en détourne : « Veuillez vous rappeler, Sire, que la France s'est trouvée sous un gouvernement révo-

<sup>(1)</sup> Gourgaud, t. I, p. 203, t. II, p. 401.  
— Récit du comte de Bray, 20 juillet 1807 ; conversation avec Napoléon.

<sup>(2)</sup> Lettres des 20 juillet, 9 août,

14 août, 15 septembre, 22 septembre 1807.

<sup>(3)</sup> A Frédéric-Guillaume, 23 septembre, 14 novembre 1807.

lutionnaire très faible, assez redoutable pour se défendre contre toutes les puissances réunies contre elle; je ne puis donc admettre la supposition que les affaires d'Espagne lui ôteront les moyens de s'opposer avec avantage à une attaque de l'Autriche<sup>(1)</sup>. . . » Mais que le ton est changé! « C'est la première fois, Sire, depuis bien longtemps, que je prends la plume avec plaisir. Ne pouvant jusqu'ici, malheureusement, vous annoncer rien d'agréable, j'ai préféré de ne pas vous importuner de mes lettres jusqu'au moment où mes vœux les plus chers commenceront à s'exaucer. » Il annonce la fin de l'occupation (30 août 1808).

En janvier 1809, il les invita à se rendre à Pétersbourg, où il les reçut avec un mélange de splendeur, dans les honneurs qui leur furent rendus, et de délicatesse, de tendresse même, dans l'intimité, qui était bien fait pour les relever et les reconforter. La reine a tenu « *Pour tous ceux que j'aime* », un journal de ce voyage, qui est une des pièces les plus intéressantes du recueil de M. Baillet. Il ne l'est pas seulement par les traits de politique qui y percent, il l'est surtout par le jour qu'il jette sur la vie sociale en ce temps et en ce lieu. On a comparé souvent la vie de cour à la vie du théâtre. Nulle part cette comparaison n'est plus cruellement justifiée. La reine de Prusse, encore belle, devait paraître et voulait plaire. Sa santé délabrée lui en faisait un supplice. Ce ne sont que danses suivies de lassitudes immenses, galas, théâtres, réceptions intimes coupées de migraines; l'effort continu et douloureux pour endosser l'armure de parade, tenir l'esprit alerte aux frivolités, ramener le sourire aux lèvres, l'éclat aux yeux ternis<sup>(2)</sup>.

Partis de Königsberg le 27 décembre, ils firent, le 7 janvier 1809, leur entrée à Pétersbourg : voiture à huit chevaux, quarante-six bataillons d'infanterie, quatre régiments à cheval, présentations, défilé qui dure deux heures, trajets sans fin et incessants entre les palais de l'Érmitage et celui où ils logent. « Fatiguée du voyage, de l'entrée, des connaissances et du chemin pour venir chez moi, malade comme un chien, il fallut faire toilette : dîner, moment de repos et puis spectacle à l'Érmitage que je passe tous les jours quatre fois : *Le Calife de Bagdad*,

<sup>(1)</sup> Frédéric-Guillaume à Alexandre, 28 août; Alexandre à Frédéric-Guillaume, 12 septembre 1808.

<sup>(2)</sup> Voir le récit brillant et piquant de M. Albert Vandal, *Napoléon et Alexandre I<sup>er</sup>*, Paris, 1893, t. II et I, p. 32-37. Ce récit est fait, en partie, d'après les lettres et notes de Caulaincourt : c'est

la contre-partie, assez ironique, du *Journal de la Reine*; elle y paraît un peu forcée, fardée, trop parée, et le roi ridicule, par sa tournure, son shako, sa moustache, qui avaient toujours eu le tort d'exciter l'hilarité des Français et même des Russes. Voir les notes de Thiébauld sur Tilsitt, t. IV, p. 98.

Philis-Andrieu charmante; Duport étonnant dans le ballet. Souper et enfin le lit; morte, peu de sommeil, souffrante, mal au cœur, aux dents, *und alle Übel!* » Le lendemain : « Le château est sans fin et sans cesse, les salles énormes et toutes belles, effrayantes pour les jambes fatiguées. . . Dîner chez l'empereur et l'impératrice; superbe salle, belle musique; spectacle, *Cinna*, M<sup>lle</sup> Georges, Émilie<sup>(1)</sup>, superbe, un chef-d'œuvre de l'art et de la nature, une tête de Niobé. . . Je souffre beaucoup et je suis affreuse<sup>(2)</sup>. » Les fêtes continuent de la sorte. En échappées, un coup d'œil sur la ville : « On dit le ciel étoilé, le soir, et la nuit belle; je ne m'en doute pas, ne voyant rien qu'à vue d'oiseau et étant toujours chassée d'un endroit à l'autre en grande et *vornehme* compagnie. » « *Sémiramis* au théâtre de l'Ermitage, M<sup>lle</sup> Georges, céleste, belle, effrayante. J'en eus la fièvre toute la soirée. » — « Terriblement belle », note le roi Frédéric-Guillaume. Un bal magnifique chez Caulaincourt. « Superbe; élégant, charmant; l'hôte, d'une politesse à tout égale; attentions de tout genre. » « L'empereur et le roi sortent tous les matins malgré le froid, puis déjeunent chez moi. » Mais, se rencontrant si souvent, ils ont rarement l'occasion de causer. « Le roi et moi, déclarait Alexandre à Caulaincourt, nous n'avons parlé politique que deux fois. » Et ç'a été, Alexandre, pour recommander la soumission à la France, Frédéric-Guillaume pour la promettre officiellement. Le *Journal* de la reine n'en dit guère davantage. « Le 15 janvier, arrivée de l'empereur. Je saisis ce moment pour lui parler d'affaires. » — « Avenir, pourquoi me serres-tu le cœur? » Le 16, un moment de conversation avec l'empereur et le roi. . . Le 31 : « Avant dîner, un moment de conversation avec l'empereur : politique. »

Avec les impératrices, l'impératrice mère, Maria Foodorowna, veuve de Paul I<sup>er</sup>, née princesse de Wurtemberg, et Élisabeth, l'impératrice régnante, née princesse de Bade, avec la grande duchesse Maria Paulowna, princesse héritière du Weimar, la sympathie avait été spontanée<sup>(3)</sup>. Un commerce très tendre de lettres l'avait entretenue, les malheurs l'avaient resserrée. « Il serait difficile, écrit la reine, de dépeindre les procédés de la famille impériale; ils sont doux, bien doux pour un cœur flétri par le malheur. L'impératrice mère est véritablement mère pour moi. Je n'ai qu'à louer une chose, que je la trouve chez moi et à moi. L'impératrice Élisabeth bonne, douce comme une amie. Marie, parfaite

<sup>(1)</sup> Le texte porte, par inadvertance, Amélie.

<sup>(2)</sup> Ces derniers mots en allemand : *Ich leide sehr viel und ich sehe affreus aus.*

<sup>(3)</sup> Extraits de la correspondance de

la reine Louise avec l'impératrice mère, Maria Foodorowna, et l'impératrice Élisabeth Alenejewna (1807-1810). Lettres de l'impératrice Élisabeth à sa mère la margrave de Bade, dans Devillers.

comme toujours. » Le 23 janvier : « Longue conversation politique avec les deux impératrices. » On peut en soupçonner le sujet, qui tient de très près à la grande histoire.

Il y avait deux grandes-duchesses, filles de Paul, à marier : « Grande-duchesse Catherine, jolie, aimable, spirituelle, drôle. Grande-duchesse Anne sera belle, élevée comme un ange. » Il était, depuis un an et demi, depuis Tilsitt, beaucoup question de ces princesses dans les correspondances diplomatiques. Il n'était bruit que du divorce imminent de Napoléon; on racontait qu'Alexandre lui avait laissé espérer la main d'une de ses sœurs<sup>(1)</sup>. Le propos, sans aucun doute, avait été vague, fugitif. Alexandre l'avait laissé flotter, mais, à coup sûr, s'il avait tacitement encouragé les vœux de Napoléon, il n'avait engagé ni sa sœur ni surtout sa mère. Or tout dépendait de cette princesse. Alexandre ne voulait ni ne pouvait forcer son consentement. L'impératrice professait très haut qu'elle n'entendait contraindre, en rien, la volonté de sa fille. Elle en usait, de la sorte, pour les projets qui lui semblaient les plus convenables, présentés par les amis les plus chers; ainsi la reine avait pensé à fiancer le prince Henri de Prusse avec la grande-duchesse Catherine. Alexandre écrivit à la reine : « Je n'ai eu rien de plus pressé que d'en parler à ma mère. . . Elle m'a demandé quelques jours pour y penser et, le surlendemain, m'a remis un petit papier sur lequel elle avait inscrit sa réponse. » Sur « ce petit papier » on lisait : « Vous pensez que je ne donne mon consentement à aucun projet de mariage pour une de mes filles que lorsqu'il est confirmé par le libre choix de ma fille. . . Si ma fille, après avoir fait la connaissance du prince, conserve l'espérance d'être heureuse avec lui, elle prononcera sur son sort<sup>(2)</sup>. . . »

Il avait été question de cette princesse pour Napoléon. Un agent prussien écrivait, le 31 janvier 1808 : « On prétend que la grande-duchesse Catherine n'a pas voulu donner son consentement. » « Le 21 février : « On avait dit. . . que la grande-duchesse Catherine avait mis une opposition invincible au mariage et que l'empereur Alexandre avait offert à sa place la plus jeune de ses sœurs<sup>(3)</sup>. » Puis on annonça que Talleyrand allait partir en ambassade matrimoniale pour Pétersbourg. On peut juger des sentiments de l'impératrice mère par cette lettre, *très secrète*, que le ministre des affaires étrangères, Roumiantsof, écrivit, en mars 1808, à Tolstoï, l'ambassadeur à Paris<sup>(4)</sup> : « Ces nouvelles avaient fait ici une juste et profonde impression. . . Je n'ai pas besoin de faire à Votre Excellence

<sup>(1)</sup> Frédéric Masson, *Joséphine répudiée*, Paris, 1901. — <sup>(2)</sup> Alexandre à la reine, 15 juillet 1806. — <sup>(3)</sup> Lettres publiées par Hassel : *Geschichte der Preussischen Politik, 1807 bis 1815*, I. Leipzig, 1881. — <sup>(4)</sup> *Société d'Histoire de Russie*, t. 89, p. 496.

l'apologie de ce désir extrême que j'ai d'être éclairé sur ce fait. Je serai le plus heureux des hommes si je pouvais épargner à la plus tendre comme à la plus auguste des mères les inquiétudes où ces bruits l'ont jetée. » Voilà, très vraisemblablement, la politique dont s'entretenaient les impératrices avec la reine de Prusse. Il fut question d'un autre mariage, mais, celui-là, mariage de cœur pour les deux mères, les fiançailles possibles du frère de l'empereur, le grand-duc Nicolas, avec la fille de la reine Louise, la princesse Charlotte de Prusse. Ce mariage se fit en 1816, et l'impératrice mère écrivit alors : « Le vœu de mon cœur est rempli. Ce vœu fut formé l'année IX <sup>(1)</sup>. »

Le départ eut lieu le 21 janvier, dans les bénédictions et dans les larmes. Tout y paraît sincère. La reine laissait les impressions les plus sympathiques. Il est intéressant de les noter. L'impératrice Élisabeth, qui aurait pu se montrer un peu jalouse, curieuse au moins avec une nuance de prévention, écrivait à sa mère, la margrave de Bade : « Ils sont véritablement les meilleures gens du monde, et il est impossible de ne pas leur vouloir du bien. . . Je vous assure, chère maman, qu'il n'est pas besoin de prudence pour prononcer le jugement que je porte sur elle ; il est impossible d'être meilleure, plus facile à vivre qu'elle ; je ne comprends pas ce qui peut lui avoir donné la réputation d'affectation et de coquetterie qu'elle a eue ; je n'en ai pas vu l'ombre en elle, dans aucun moment ; beaucoup de *Herzlichkeit*, et on voit que le fond de son caractère est gai ; il règne entre elle et le roi un ton qui fait plaisir. . . Elle a beaucoup d'expansion dans le caractère ; s'il y a quelque ombre à ce portrait, je vous assure qu'elle est très insignifiante. Quant à la figure, elle est très belle ; mais il ne faut pas qu'elle engraisse trop <sup>(2)</sup>. . . »

La reine revint en Prusse, pénétrée de reconnaissance. Elle écrivit au tsar, le 9 février 1807 : « Mon cœur, que vous connaissez depuis six ans et qui, vous savez, vous aime au delà de toute expression. . . » Il y eut encore une lettre le 23 juin : « Quoique bien souffrante. . . je prends la plume, mon cher cousin. . . » Elle mourut le 19 juillet 1810. Le roi et l'empereur échangèrent des condoléances, en belle forme d'intimité officielle <sup>(3)</sup>, et le nom de la reine disparaît de la correspondance, qui devient exclusivement politique.

On y voit combien le danger de la guerre fut imminent au commencement de 1811. Alexandre écrit, le 19 février, au roi qu'il a 224,000 hommes sur pied, plus 50,000 hommes de réserve et

<sup>(1)</sup> Bailleu, préface, p. xvii, note. — <sup>(2)</sup> Bailleu, p. 555. — <sup>(3)</sup> Le roi à l'empereur, 25 juillet ; l'empereur au roi, 2 août 1810.

80,000 recrues. Il invite le roi à se joindre à lui. « L'exaspération de l'Allemagne nous offrira un secours de plus... » L'événement ne se produisit point, Napoléon ayant eu le temps de se mettre en mesure. On voit percer, entre Berlin et Pétersbourg, de l'inquiétude et de la jalousie aussi, au sujet de la Pologne, à laquelle Alexandre pense toujours. Il apparaît ici une nuance de rivalité, sinon entre les princes, du moins entre les chancelleries<sup>(1)</sup>. Alexandre songeait à la tactique qu'il employa en 1812 : « Éviter soigneusement les grandes batailles, en organisant de très longues lignes d'opérations pour des mouvements rétrogrades... Ce système est celui qui a rendu victorieux Wellington, en épuisant les armées françaises, et c'est celui que je suis résolu de suivre<sup>(2)</sup>. » La crise qui aurait alors amené les deux amis à se combattre, ou plutôt à se déclarer l'un contre l'autre, apporte quelques notes amères, quelques dissonances dans les lettres : « L'idée de combattre contre vous m'est affreuse », écrit Alexandre le 28 mai 1811. Le roi le rassure, 16 juillet : on ne sera ennemi que sur le papier ; en secret, on demeurera alliés, on se concertera même « sur le plan d'opérations » ; mais toute la diplomatie patente tiendra à montrer le roi « décidément attaché au système de Napoléon ». « Il serait même bon que dans tout ce qui paraît, il y eût une teinte de défiance et de froideur entre nos agents diplomatiques et même entre nos ministres. » Dix mois après, le 13 mars 1812, Alexandre écrivait : « Nous voilà ennemis, Sire ! » « Je suis navré de douleur », répondit le roi, le 31 mars ; mais il ajoute : « Si la guerre éclate, nous ne nous ferons de mal que ce qui sera d'une nécessité stricte, nous nous rappellerons toujours que nous devons un jour redevenir alliés. » Ils le redevinrent, en effet, en février 1813. L'intérêt des lettres diminue dès lors, non que les affaires perdent en importance, mais les souverains ne se quittèrent guère plus et, en Silésie, en Bohême, sur le Rhin, en France, à Vienne, c'est dans des conférences personnelles qu'ils accommodèrent leurs différends et qu'ils les résolurent constamment dans le sens de l'union la plus confiante et la plus fidèle. Alexandre était arrivé à ses fins : il avait dans la Prusse, restaurée par lui, l'alliée toujours disponible, et dans Frédéric-Guillaume sauvé et rétabli par ses armes, le lieutenant général en Allemagne, le frère de cœur et le client politique qu'il cherchait depuis 1803.

ALBERT SOREL.

<sup>(1)</sup> Par exemple, lettres du roi, 7 avril, 12 mai 1811. — <sup>(2)</sup> Alexandre à Frédéric-Guillaume, 26 mai 1811.

*LE ROMAN DE FLAMENCA*, PUBLIÉ D'APRÈS LE MANUSCRIT UNIQUE DE CARCASSONNE, traduit et accompagné d'un vocabulaire, deuxième édition entièrement refondue, par PAUL MEYER, de l'Institut. Tome premier. Paris, Bouillon, 1901. In-12 de xi-416 pages, avec 1 fac-similé du manuscrit.

C'est Raynouard qui a fait connaître le premier *Flamenca*, l'un des plus gracieux produits de la littérature provençale. Ayant eu communication du manuscrit de Carcassonne, grâce à Gabriel Delessert, récemment nommé préfet de l'Aude, il rédigea une analyse du poème, qu'il publia en 1838, avec quelques extraits textuels, dans les *Notices et extraits des manuscrits*. Mais *Flamenca* devait attendre longtemps encore un éditeur. Raynouard mort, la tradition des études provençales ne se perdit pas tout à fait en France, grâce à l'École des chartes, où Francis Guessard tâchait d'en donner une teinture à ses auditeurs. Mais la publication d'un texte aussi difficile avait de quoi effrayer le philologue le plus versé dans la connaissance de l'ancienne langue provençale. M. Paul Meyer, à peine âgé de vingt-cinq ans, ne craignit pas de l'entreprendre, et la première édition de *Flamenca*, qui marque la date de la renaissance des études provençales dans notre pays, parut en 1865 par ses soins, accompagnée d'une introduction littéraire et philologique, suivie de la traduction de la plus grande partie du poème.

« Je m'estime heureux, dit M. Paul Meyer dans l'avant-propos du livre qui vient de paraître, d'avoir pu, après trente-cinq ans, refaire l'œuvre de ma jeunesse, et j'ai l'espoir que la seconde édition, publiée dans de meilleures conditions que la première, sera plus digne d'un poème que je regarde comme l'un des joyaux de la littérature du moyen âge. » Tous les amis de la littérature provençale — et, grâce surtout à M. Paul Meyer lui-même et à M. Camille Chabaneau, le nombre s'en est considérablement accru dans notre pays pendant ces trente-cinq dernières années — partageront la joie bien naturelle qu'il a éprouvée. Sauf le cas, peu probable, de la découverte d'un nouveau manuscrit, le texte qu'il vient de leur mettre entre les mains restera, à bien peu de chose près, le texte définitif.

La nouvelle édition doit avoir deux volumes. Le premier nous donne le texte, accompagné d'un vocabulaire extrêmement étendu, car il compte plus de cent pages. Le second, qui ne se fera probablement pas attendre trop longtemps, comprendra l'introduction, la traduction intégrale et une table des noms propres.

Ne pouvant anticiper sur ce qui n'appartient pas encore au public, je n'ai à rendre compte que de la façon dont l'éditeur a établi son texte et rédigé son glossaire, et je dois me borner aux observations d'ordre strictement philologique. J'aurais peut-être mauvaise grâce à louer celui à qui je dois les premiers éléments de ma connaissance du provençal. Il me semble que le caractère même des remarques qui vont suivre dira assez que la nouvelle édition de *Flamenca* est bien près de la perfection. J'espère que M. Paul Meyer reconnaîtra dans ma modeste critique l'écho de l'enseignement qu'il donne avec tant d'autorité dans notre pays depuis plus de quarante ans et qu'il l'acceptera comme un hommage de reconnaissance scientifique.

On n'a guère imprimé d'ancien provençal en France avant Raynouard, mais on en a beaucoup imprimé depuis. Il est curieux qu'on s'en tienne encore aux errements typographiques consacrés par le *Choix des poésies originales des troubadours*. On ne reproduit pas servilement les manuscrits; on y introduit la ponctuation actuelle, l'apostrophe, la distinction de l'*u* et du *v*, de l'*i* et du *j*, et quelques autres menus suffrages, mais l'on s'abstient rigoureusement d'user d'accents. Au contraire, quand on imprime de l'ancien français, on a soin de mettre dans certains cas des accents sur les *e* toniques des mots oxytons; M. Paul Meyer lui-même se conforme à cet usage dans son *Recueil de textes*. Pourquoi ne traite-t-il pas l'ancien provençal comme l'ancien français? Nous aurions aimé à voir l'éditeur de *Flamenca* rompre avec la routine. La langue d'oc a beaucoup plus besoin que la langue d'oïl de l'emploi d'un signe typographique destiné à marquer la place de l'accent tonique, car elle admet, après la syllabe accentuée, non seulement des *e*, comme cette dernière, mais des *a*, des *i* et des *o*, et, en outre, elle possède d'assez nombreux proparoxytons. Mais n'insistons pas sur ce sujet, non plus que sur la convenance qu'il y aurait à distinguer typographiquement les voyelles ouvertes des voyelles fermées. Le mieux serait qu'un congrès de provençalistes étudiât la question et tout ce qui s'y rattache, et pût faire adopter un système uniforme. En attendant, il est sage de s'en tenir à l'imitation de Raynouard.

Il est sage aussi, quand on dispose d'un seul manuscrit, de le respecter. M. Paul Meyer a poussé le respect jusqu'à l'extrême limite. Si on peut lui faire un reproche, c'est d'avoir été trop conservateur. On l'approuvera sans doute de n'avoir pas régularisé systématiquement la graphie du manuscrit de *Flamenca*, puisque le poète a parfois employé des formes divergentes et qu'on aurait peut-être risqué, par une régularisation systématique, d'altérer le caractère linguistique qu'il a entendu



donner à son œuvre. Ces formes divergentes nous apparaissent à la rime et c'est par la rime que nous sommes sûrs qu'elles remontent à l'auteur lui-même. Mais la rime n'est pas seulement la pierre de touche de notre ancienne poésie, française ou provençale; c'en est aussi la parure. Quand cette parure a été fripée outrageusement par un scribe étourdi comme celui de *Flamenca*, je crois que l'éditeur a le droit et peut-être le devoir d'en rétablir l'ordonnance première. Un seul exemple suffira à faire comprendre ce que je veux dire. Le mot qui signifie « dimanche » est écrit par le scribe tantôt *dimergue*, tantôt *dimenegue*; il se trouve quatre fois à la rime et quatre fois il rime avec *clergue* « clerc »; or, deux fois sur quatre, aux vers 181 et 4801, le scribe accouple insouciamment *dimenegue* et *clergue*. Il me semble que l'éditeur peut prendre sur lui d'écrire *dimergue* dans les quatre cas où ce mot rime avec *clergue*, sans craindre de passer pour « hypercritique ». La régularisation graphique des rimes n'a rien d'arbitraire; elle satisfait à la fois l'œil et l'esprit. Du moment qu'on a soin de mettre en note la leçon textuelle du manuscrit, on est quitte envers le scribe. De quoi se plaindrait-il?

Nous sommes fondés, en revanche, à nous plaindre de lui. Ce n'est pas de son fait assurément que le manuscrit de Carcassonne a perdu des feuillets au commencement, au milieu et à la fin, et que nous n'avons du poème de *Flamenca* qu'un tronçon, encore imposant, de 8,095 vers. Mais dans ce qui nous est parvenu, on constate trop souvent qu'il copie sans comprendre, qu'il altère et, ce qui est plus grave, qu'il passe des vers. Le poème est à rimes plates; quand le scribe passe un vers, il se dénonce de lui-même. Cela lui arrive de temps à autre. Quatorze fois l'éditeur a dû remplacer par des points un vers sauté; mais le chiffre des vers sautés est bien plus élevé, car l'étude attentive des rimes révèle plus d'une lacune. Le vers 1075 se termine par *domnei* et le vers 1076 par le nominatif *le reis*; l'éditeur propose dubitativement de lire *domneis*, mais le sens n'est pas favorable à cette correction. D'ailleurs, si le sens permettait de l'accepter, on aurait la même rime, en *eis* fermé, à quatre vers consécutifs, ce qui n'est pas admissible. De toute façon, le scribe est coupable. Le vers 4257 se termine par *destreina* et le suivant par  *fina*; il est impossible que l'auteur ait voulu faire rimer deux désinences si dissonantes, et il faut encore s'en prendre au scribe de cette anomalie. Les vers 6617-6620 ont quatre rimes identiques, etc.

En dehors de la rime, le nombre des fautes commises par le scribe est considérable. Dans la plus grande partie des cas, l'éditeur les a très heureusement corrigées. Voici cependant quelques passages où je crois devoir me séparer de lui :

Vers 1251 :

Qui domna garda *tan* s'i pert.

Corriger :

Qui domna garda, *tems* i pert.

Vers 1216 et suivants :

Aquest quem vai blasman  
 [D']*aiso* quem degra mieilz lauzar  
 Petit sap *fors* de castiar.

Corriger :

Aquest quem vai blasman  
*Aiso* quem degra mieilz lauzar  
 Petit sap *for* de castiar.

Dans le dernier vers, je ne puis voir, avec l'éditeur, la locution adverbiale *fors de* « excepté »; je crois qu'on est en présence du substantif *for* « manière ». Je traduirais ainsi : « Celui qui me va blâmant ce qu'il me devrait plutôt approuver s'entend peu à faire la leçon. »

Vers 1756 :

En *fora* cascuns tengutz pro.

Le manuscrit porte *per pro*, que je conserverais en remplaçant *fora* par *fos*, bien qu'il y ait au vers précédent *agran*. Pour l'alternance des deux formes du conditionnel, comparez les vers 746-747 :

Non cuh de la danza *mogues*  
 Ni *feira* semblan fos iratz.

Vers 2442 :

*Egaiatz* fon e mal aceutz.

Corriger :

*Esgaratz* fon e mal aceutz.

Vers 5066 et suivants :

Estiers non voil m'aias donat  
 Leis ni tota la re qu'aves,  
 S'*aviás* neis [dos tans o tres]  
 O aitant quan ne *poiras* faire  
 E qu'ieu fos de tot emperaire.

Les mots mis entre crochets ont été ajoutés par une main postérieure sur un blanc. L'éditeur propose de les remplacer par *tot quan fezes*; mais si l'on garde *aves* (pour *avetz*), ce mot, qui a un *e* ouvert, ne peut rimer avec *fezes* (pour *fêzetz*) qui a un *e* fermé. Je propose de lire :

Leis ni tota la re qu'agues,  
S'avia neis dos tans o tres  
O aitant quan ne pogras faire.

Le sens littéral est : « Autrement, je ne veux que vous (il s'agit de Dieu) m'ayez donné elle, ni tout ce que j'aurais, si j'avais même deux ou trois fois plus, ou autant que vous en pourriez faire et que je fusse de tout empereur. »

Vers 6097 et suivants :

Aissi sui plen' e jauzionda  
Que ges mons cors ben non m'aonda  
A tener lo gauh ques ieu ai,  
Ans se breveza sai et lai.

L'existence d'un verbe réfléchi *se brevezar*, au sens de « être trop court », est invraisemblable; il faut simplement corriger *sobreversa* « débordre ».

Vers 6598 :

Non s'asauton d'aitals *esgolas*.

L'éditeur dit que *esgola* paraît signifier « bagatelle »; il hésite à l'identifier avec le provençal moderne *eigolo*, dans lequel il faut certainement voir, avec Mistral, un dérivé de *aiga* « eau ». Il n'y a aucun doute pour moi sur la bonne leçon : le scribe a écrit *g* pour *c*, comme il lui arrive parfois. Ce n'est pas seulement en provençal que *escola* « école » peut s'employer au figuré.

Vers 7219 :

E *Sangomer* et Engolmes.

L'éditeur propose de lire *Santonges*; il faut conserver la désinence du manuscrit et corriger simplement *Santonjer*. La même forme se trouve, pour désigner les habitants de la Saintonge, dans le fragment de la chanson provençale d'Antioche, vers 676.

Vers 8083-8084 :

El repropiers dis : « *Sit masautas*  
Non es tot em *pelz* ni en *gautas*. »

L'éditeur remarque que, même si on lit *si m'asautas*, le sens reste obscur. Peut-être faut-il corriger ainsi :

*Femn' asauta*  
Non es tot' en *pels* ni en *gauta*.

C'est-à-dire : « le charme d'une femme<sup>(1)</sup> n'est pas tout dans ses cheveux et dans sa joue. » Cette pensée est bien en situation, car dans les deux vers précédents se trouve exprimée une idée analogue :

Et ja defors non er mendics  
Qui de bos aips es dedins rics.

Il faut pourtant être juste pour le scribe de *Flamenca* et reconnaître que, dans un certain nombre de cas, sa responsabilité n'est pas engagée par la leçon de l'éditeur.

Vers 1173 :

Per *tot'* Alvergn' en fan cansos.

Il faut lire *tot* et non *tot'*, car *Alvergne* (et non *Alvergna*) est du masculin, conformément à son étymologie : *Arvernicus*, sous-entendu *pagus*. La désinence a fini par nous induire à employer *Auvergne* comme substantif féminin; pareil accident est arrivé à *Saintonge*, mais *Rouergue*, *Maine*, *Comminge*, *Velay* et autres, qui ont le même suffixe, ont conservé leur genre primitif.

Vers 1194-1199 :

Mais gardar si deu hom avan,  
Quan savis es, quel vengal dans.  
E que faria s'us truanz,  
Ques fenera d'amor cortes  
E non sabra d'amor ques es,  
L'avia messa en follia?

La ponctuation de ce passage nous paraît faite à contresens. Il ne faut même pas une virgule après *dans*; la phrase continue, et elle n'est

<sup>(1)</sup> En lisant *sim'asauta*, « singe » au lieu de « femme », on serait plus près de la graphie du manuscrit; mais il ne semble pas que le sens y gagne.

pas interrogative. *Fenera* n'est pas un conditionnel, mais un futur, comme *sabra*, qu'il faut bien se garder de corriger en *saubra*.

Vers 2355 :

Cil douzors *qu'et* cor li reveilla.

Lire :

Cil douzors *quel* cor li reveilla.

Le verbe *reveillar* est employé, ici comme ailleurs, au sens actif; le rapprochement avec l'ancien français *reveler*, indiqué dans le vocabulaire; ne vaut rien, car la rime montre que nous avons bien affaire à un type latin \**revigilare*, et non à *rebellare*, d'où vient l'ancien français *reveler*.

Vers 2381-2382 :

E ja *nol toc* hom trop suau  
Cel colp non sentira negeis.

Au lieu de *nol toc*, l'éditeur propose dubitativement de lire : *sil toc'*. Mais la leçon du manuscrit est excellente; il faut seulement mettre une virgule après *suau* et prendre garde que *sentira* est un conditionnel, et non un futur.

Vers 2717 :

El plaia *es* de fors sobresana.

*Es* est une addition de l'éditeur, qui, à en juger par l'article *sobresana* du vocabulaire, comprend ainsi ce vers : « Et la plaie est dehors parfaitement saine. » Il est infiniment préférable de garder la leçon du manuscrit et de traduire : « Et la plaie dehors se *cicatrise*. » Bien qu'on n'ait pas d'autre exemple du verbe *sobresanar* en provençal, il ne faut pas douter de son existence; il n'y a qu'à penser à l'ancien français *soursaner* et à son dérivé *soursaneure* « cicatrice ».

Vers 2725-2727 :

S'ab lo cairel c'al cor li jai  
Endreh s'amor Amors non fai  
Autre *colb*, e s'es tan pleners  
Le segons con fon le primers.

Lire : •

Autre *colb'*, e s' es tan pleners.

*Colb'* est pour *colbe*, forme fort intéressante, qui remonte au latin *colapus*, tandis que *colp* vient de la forme contracte *colpus*. Raynouard ne donne qu'un exemple de *colbe*; M. Emil Levy a relevé la même forme dans la coutume de Montferrand. Elle se trouve aussi dans les coutumes de Saint-Bonnet et de Chénérailles, dans *Daurel et Beton*, vers 1593, dans *Girart de Roussillon*, vers 2572 du manuscrit d'Oxford, et même dans des textes de langue d'oïl.

Vers 4425 :

De bon adaut en tota *ren*.

Le manuscrit porte *rens*, que l'éditeur rejette en note; il faut le conserver, ou du moins lire *en totas res*, car ce vers rime avec le suivant, qui se termine par *disses*.

Vers 4741 :

Tal cop que fassa gap ni b[r]uis.

Il faut conserver la leçon du manuscrit, *buis*, et y voir un substantif verbal de *buissar* « frapper ». Comparez l'italien *busso* « bruit », de *bussare* « frapper ».

Vers 4760 :

Que d'als *pens'e* non fai parvent.

Lire :

Que d'als *pense* non fai parvent.

Vers 4992, 4995 et 5056. Il faut mettre un point d'interrogation après chacun de ces vers.

Vers 5236 :

Tan son de lur novas *esdug*.

Le manuscrit porte *escug*, qu'il faut conserver, car *esdug*, que l'éditeur identifie avec l'ancien français *esduit*, de *exductus*, ne pourrait pas rimer avec *enuég*. Le provençal moderne connaît le verbe *escouire*; *escug* représente *excoctus*, pris au figuré au sens de « découragé ».

Vers 5714 :

De passion *qu'el'a* tenguda.

Lire :

De passion que l'a tenguda.

Vers 6307 :

Cel de cui sap que tan *seus es*  
Per liei faria *tota ves*.

Le manuscrit porte *seiles* au lieu de *seus es*. Il faut le garder et lire :

Cel de cui sap que tan, *se i les*,  
Per liei faria *tota ves*.

Vers 7024 :

Al paschor, ab lo dous *avrei*.

L'éditeur croit que *avrei* veut dire « avril ». Il faut lire comme le scribe a écrit, *avrei* « souffle, brise » ; c'est un mot bien connu, car Raynouard en donne plusieurs exemples.

Vers 7331 :

Volran per lur *ves* domnejar.

Je ne comprends pas pourquoi l'éditeur veut corriger *ves* en *ops*, ou y voir la forme française *ues*. C'est bien clairement le latin *vicem*, et *per lur ves* veut dire « à leur tour ».

Vers 7802 :

Et ab blatons d'argen *sesmar*.

Je ne vois pas la nécessité de corriger *sesmar*, primitif de *acesmar* « orner, parer », en *fermar*.

Le vocabulaire n'est pas la partie la moins utile de la nouvelle édition de *Flamenca*. Il ne comprend pas seulement les mots omis ou inexactement expliqués par Raynouard ; c'est un inventaire presque complet de la langue du poème, où la morphologie et la syntaxe ont trouvé une place à côté de la lexicographie proprement dite, et où M. Paul Meyer déploie toutes les ressources d'une science philologique consommée. J'y vois bien peu de chose à reprendre ou à suppléer. Un mot intéressant a cependant échappé à M. Paul Meyer, c'est *coronna*, qui se lit au vers 1096 :

Si nom pose guardar una domna,  
Mal levaria la *coronna*  
Qu'es delonc Sant Peire de Roma.

Dans sa première édition, M. Paul Meyer traduisait par « couronne »; aujourd'hui il se demande s'il ne faut pas corriger *coronna* en *colonna*. La correction ne vaut rien, parce que *colonna* a sûrement un *o* fermé qui ne peut rimer avec l'*o* ouvert de *domna*; mais il faut bien entendre « colonne », comme l'a jadis fait remarquer M. Chabaneau. Il y a là une allusion à l'obélisque du Vatican, qui est faite pour piquer la curiosité<sup>(1)</sup>. *Coronna* est pour *coronda*, mot provençal et catalan bien connu, dont l'étymologie est obscure, mais dont le sens ne fait pas question.

Voici, pour finir, quelques observations sur différents articles du vocabulaire de *Flamenca*.

*Antremans* est traduit par « auparavant » et rapporté dubitativement à l'article *entrenant* de Raynouard; mais la rime, avec *capellans*, montre qu'il correspond à un type étymologique *inter manus*, et le sens le plus probable est « dans l'intervalle. »

*Cabeissa* n'est employé qu'une fois par le poète, qui, au vers 5780, compare la tête hérissée du mari jaloux à une *cabeissa*. M. Paul Meyer a certainement raison de repousser les sens de « perruque » et de « chouette » qui ont été proposés; mais il est bien peu probable qu'il s'agisse d'un collet, comme il le dit (avec réserve d'ailleurs). Si l'on se rappelle que le poète a comparé la barbe hirsute du même personnage à une gerbe

<sup>(1)</sup> Je dois à M. Gaston Paris l'idée de ce rapprochement. On sait que cet obélisque, transporté à Rome par Caligula, n'occupe sa place actuelle, au milieu de la place Saint-Pierre, que depuis le pontificat de Sixte-Quint. Il était placé primitivement à quelque distance de là, au centre du cirque de Caligula; les termes dont se sert le poète provençal, *delonc Sant Peire de*

*Roma*, sont donc très exacts. L'opinion traditionnelle d'après laquelle, seul de tous les obélisques de Rome, celui du Vatican serait toujours resté debout au moyen âge, est erronée, comme l'a montré Jacopo Morelli, *Operette*, II, 295 (Venise, 1820). On lisait, au XIV<sup>e</sup> siècle, ces deux vers gravés au milieu de l'obélisque :

INGENIO BVZETA TVO BIS QVINQVE PVELLE  
APPOSITIS MANIBVS HANC EREXERE COLVMNAM.

Morelli croit reconnaître dans *Buzeta* l'ingénieur-architecte Buschetto, que rendirent célèbre, vers 1063, les travaux de construction du dôme de Pise, et il suppose que l'érection à laquelle font allusion ces deux vers eut lieu au XI<sup>e</sup> siècle. C'est bien douteux. En tout cas, le passage de *Flamenca* permet d'affirmer que l'obélisque était à terre

à l'époque où ce poème fut composé, c'est-à-dire aux alentours de 1234. Le poète devait avoir fait le pèlerinage de Rome, car l'idée d'introduire l'obélisque dans ce passage est si singulière qu'elle ne pouvait se présenter qu'à l'esprit d'un homme qui tenait à en parler *de visu*.



d'avoine mal faite (vers 1327), on sera porté à croire que *cabeissa* veut dire « fanes ». Le patois de la Creuse, d'après N. du Puitspelu, emploie *chabesso* dans ce sens, et le patois du Rhône applique *chavassi* à la fois aux fanes des légumes et à la chevelure.

*Chavesca* ne peut être « corneille »; c'est très probablement « chevêche », bien que le suffixe *esca* ne se retrouve pas aujourd'hui dans les noms vulgaires que porte la chevêche dans le midi de la France.

*Clergang* « clerc » ne se trouve que dans notre poème. Il aurait été bon de faire remarquer que Raynouard a eu tort de le transformer en *clergant*. La désinence n'a rien à voir avec celle d'un participe présent; le type étymologique est \**clericaneus*.

*Decazeig*, dans la locution adverbiale *en decazeig* « à la renverse » est le participe du verbe *decazer*, employé substantivement; il correspond à l'ancien français *decheoit* et se trouve, comme participe, dans le Moine de Montaudon.

*Desvesar* a été mal à propos modifié en *devesar*.

*Esterillar* est traduit par « étriller ». Ce n'est pas un lapsus pour « étirer ». Tant pis, car c'est sûrement ainsi qu'il faut l'entendre. Mistral donne *s'estrilla* comme usité en Languedoc au sens de « s'étirer ».

*Gausir* veut dire « jouir », c'est bien certain; mais j'ai de la peine à croire qu'il puisse se construire comme un verbe transitif et qu'il faille le reconnaître dans ce passage, vers 3124 :

Baissal muzel, tan que *gausir*  
Poc ben Guillems tota la boca.

Je crois que le scribe a voulu écrire *causir* « voir »; il lui est arrivé plus d'une fois de mettre un *g* pour un *c*.

*Gieta*, subst., ne figure qu'au vers 5059, où il est accompagné du verbe *far*. Le vocabulaire traduit *far gietas* par « jouer aux dés, risquer sur un coup de dés », puis il ajoute que « le contexte semble indiquer le sens de surenchère ». Que faut-il croire? D'après le contexte, *gieta* signifie plutôt « cession, donation ».

*Mieg*, *mis* et *respieg* se trouvent réunis dans le même passage, d'intelligence difficile, vers 5511 et suivants :

E no i a plus mai quem conselle  
E del respondre m'aparelle,  
Car no i a mas deman *el mieg*,  
Quant al respondre *mis respieg*.

M. Paul Meyer croit que *el mieg* veut dire « au milieu du jour », que *mis* est le participe de *metre* et que *respieg* signifie « délai ». J'avoue que

je comprends tout autrement et que je traduis ainsi : « Et il n'y a plus qu'à prendre parti et à m'apprêter à répondre (car il n'y a plus que demain dans l'intervalle), puisqu'à répondre je mis espoir. »

*Musel* ne signifie pas, dans les deux passages où il figure, « museau, bas du visage », mais « voile qui couvre le bas du visage ». En provençal moderne, le mot s'entend aussi bien de la « muselière » que du « museau ».

*Nasil* désigne le « cache-nez » et non le « nez »; ce serait une étrange façon pour une femme que de « baisser le nez » pour découvrir son menton à son amant.

*Passar* a beaucoup embarrassé l'éditeur dans les deux vers 5057-5058, où Guillaume s'adresse à Dieu lui-même et lui dit :

Del paradis quem debes dar  
Pogras ab mi fort ben *passar*.

En 1865, M. Paul Meyer déclarait ne pas les entendre. Aujourd'hui, dans son vocabulaire, il propose de traduire *passar* par « faire un arrangement, transiger ». Je crois qu'il faut comprendre un peu différemment : « Du paradis que vous devez me donner, vous pourriez vis-à-vis de moi fort bien vous libérer ». Le verbe *passar* est employé dans le même sens par Daudé de Pradas, dans son poème des *Quatre Vertus*, vers 934.

*Tala* du vers 5542 ne peut être rapporté à *taillar*, car un poète soigneux comme l'auteur de *Flamenca* ne ferait pas rimer *tailla* avec *mala*. Il s'agit du verbe *talar*, qui existe aussi en espagnol et en catalan, et qui signifie « endommager ».

ANTOINE THOMAS.

---

*LES MANUSCRITS ARABES DE LA COLLECTION SCHEFER,*  
à la Bibliothèque Nationale.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE<sup>(1)</sup>.

XXV. OUVRAGES ÉROTIQUES. — Comment un savant minéralogues tel que Schihâb ad-Dîn Ahmad ibn Yoûsouf At-Tifâschî a-t-il, au milieu du VII<sup>e</sup> (XIII<sup>e</sup>) siècle, partagé son temps entre des études sérieuses sur le monde souterrain et la rédaction frivole d'ouvrages obscènes ? C'est de lui qu'est sans aucun doute (ms. 5943; cf. 3055) le *نهضة الالباب ، فيما لا*

<sup>(1)</sup> Voir les cahiers de mars 1901, p. 178, et de mai 1901, p. 299.

يوجد في كتاب *La distraction des cœurs, sur ce qui ne se trouve dans aucun livre*. C'est à lui qu'il convient probablement d'attribuer le رجوع الشيخ *Le retour du vieillard*, etc., dont le premier volume d'une traduction anglaise a paru à Paris, en 1898, sous le titre de *The old Man young again*; cf. la préface du traducteur anonyme, *An English Bohemian*, comme il se désigne lui-même, p. 7-12. Le second volume, daté de 1899, a été intitulé *The Secrets of Women* par celui qui l'a *englished now for the first time from the arabic tongue*. — L'enfer de la Collection Schefer contient encore (n° 5915; cf. 3348-3359) le ديوان الصباية *Le recueil relatif à l'amour passionné*, par Schihâb ad-Dîn Abou l-'Abbâs Aḥmad ibn Yaḥyâ Ibn Abî Ḥadjala, né à Tlemcen, élevé à Damas, habitant du Caire (sur le titre : *المعربى مولداً من دمشق منشأ نزيل القاهرة*), mort en 776 (1374). Copie de 767 (1365) d'après l'autographe de l'auteur et collationnée avec lui. — 5887 et 5899 (cf. 3061-3064), le premier sans nom d'auteur, sont deux exemplaires du تحفة العروس *Le présent à l'épousée et la jouissance des âmes*, par Abou Moḥammad 'Abd Allâh ibn Moḥammad At-Tidjdjâni qui vivait en 950 (1543). — Sans les indications de Rieu, *Supplement*, p. 729, à propos du ms. 1151 du supplément arabe du Musée Britannique, je n'aurais point rattaché à cette subdivision (n° 6008) le نزهة الادبا *La distraction des lettrés et le soulagement des étrangers*, dont l'auteur est nommé 'Omar Al-Ḥalabî. C'est le ms. 531 du Catalogue Franck (Paris, 1860). Le contenu a été analysé par Flügel dans la *Zeitsch. d. deutsch. morg. Gesellschaft*, XIV (1860), p. 534-538.

XXVI. POÉSIE. — I. *Divâns et kaşîdas*. — La poésie antéislamique est représentée tout d'abord par une copie (n° 5883, 2°), exécutée à Sâwa en 598 (1201), du *Dîwân* d'An-Nâbiga Adh-Dhobyânî, copie de laquelle j'ai tiré mon *Nâbiga Dhobyânî inédit* (Paris, 1899)<sup>(1)</sup>. — Le ma-

(1) Dans ce mémoire, p. 7, à l'exemple de Socin (*Zeitschrift d. deutsch. morg. Gesellschaft*, XXXI, 1877, p. 667-668), j'ai confondu le commentateur, le vizir Abou Bakr 'Aşim ibn Ayyoub Al-Batalyousî, mort en 494 (1161), avec le philosophe Abou Moḥammad 'Abd Allâh ibn Moḥammad Ibn As-Sîd Al-Batalyousî, mort en 521 (1127). Sur celui-ci, voir Max Seligsohn, *Le Dîwân de Tarafa* (Paris, 1901), p. XIII; sur celui-ci, ma notice dans la *Revue des études*

*juives*, octobre-décembre 1883, p. 274-279; Moritz Steinschneider, *Die hebräischen Uebersetzungen des Mittelalters* (Berlin, 1893), p. 286-288. Le dédoublement des deux écrivains, originaires l'un et l'autre de Badajoz, a été démontré par W. Barthold dans *Mittheilungen des Seminars für Orientalische Sprachen an der Königlichen Friedrich Wilhelms-Universität zu Berlin*. Herausgegeben von dem Director Prof. D<sup>r</sup> Eduard Sachau, II (1899), 2. Abtheilung, West-

nuscrit 6022, 2°, après les sept *mo'allahât*, contient, au fol. 155 r°, la poésie d'An-Nâbîga qui leur est souvent annexée (cf. nos 3076 et 3280), avec un commentaire attribué au célèbre Aḥmad ibn Moḥammad *Al-Maidâni* Asch-Schâfi'i, mort en 518 (1124). — Superbe d'exécution est (n° 5891) le petit *Dîwân* d'Al-Hâdira, c'est-à-dire, comme on le lit sur le titre orné, de Koṭba ibn Aus Al-Fazâri. On sait qu'il a été publié par R. Engelmann (Leide, 1858). — A côté des trois grands poètes du 1<sup>er</sup> (VII<sup>e</sup>) siècle, Al-Akḥṭal, Al-Farazdaq et Djarîr<sup>(1)</sup>, une place à part revient à 'Omar ibn 'Abd Allâh Ibn Abî Rabî'a Al Makhzoumî, poète arabe d'Arabie, mort en 101 (719), dont le *dîwân*, publié au Caire en 1311 (1893) d'après les deux manuscrits de la Bibliothèque khédiviale (Catalogue en arabe, IV, p. 250), se rencontre pour la première fois dans une collection européenne avec le ms. 6033. L'éditeur est Al-Haitham ibn 'Adî, dont la spécialité était de recueillir poèmes et notices biographiques des Arabes du désert (Ibn Khallikân, *Biographical Dictionary*, III, p. 634) et qui mourut vers 206 (821). — Aucun poète du II<sup>e</sup> (VIII<sup>e</sup>), ni du III<sup>e</sup> (IX<sup>e</sup>) siècle. Le ms. 6031 (cf. 3108 et 6034, 3°) contient les œuvres poétiques d'Ibn Hânî, c'est-à-dire d'Abou 'l-Kâsim Moḥammed Ibn Hânî Al-Andalousî Al-Magribî, tué en 362 (973). Son *dîwân* a été imprimé à Bouîlâk en 1274 (1857). — En dehors du contenu important pour l'histoire de la dynastie Bouyide, histoire dont les éléments épars auraient besoin d'être classés, groupés et utilisés, le ms. 5913 présente, grâce à son ancienneté relative, des garanties d'authenticité qui le rendent très précieux. Le *Dîwân*, dont nous avons un extrait en 141 chapitres (باب), est celui du poète Abou 'Abd Allâh Al-Ḥosain ibn Aḥmad Ibn Al-Hadjjâdj Al-Bagdâdhî, mort en 391 (1000). Le

*asiatische Studien*, p. 87. Je ferai remarquer à M. Barthold qu'en 1867 j'ai, non seulement écrit une biographie de Nâbîga, mais publié son *Dîwân*, avec une traduction française et une annotation critique. La Bibliothèque de la Société asiatique allemande possède de mon édition un précieux exemplaire, avec des additions, corrections, points d'interrogation critiques, variantes et rapprochements, par H. Thorbecke; voir A. Fischer, dans la *Zeitsch. d. deutsch. morg. Gesellschaft*, LV (1901), p. 59.

<sup>(1)</sup> Tous trois sont maintenant publiés, Al-Akḥṭal par le P. A. Salhâni (Beyrouth, 1891-1892); Al-Farazdaq

par Richard Boucher, dont l'édition (Paris, 1870-1875), restée inachevée, a été reprise et complétée par Joseph Hell (München, 1900); Djarîr au Caire en 1313 (1896) d'après le manuscrit de la Bibliothèque khédiviale (Catalogue en arabe, IV, p. 243). Sur Al-Akḥṭal, après les travaux de Th. Nöldeke et du P. H. Lammens (voir Brockelmann, *Geschichte der Arabischen Litteratur*, I, p. 52), le savant professeur J. Barth de Berlin vient de publier d'excellentes contributions à « la critique et à l'interprétation » de son *Dîwân* dans la *Wiener Zeitschrift f. d. Kunde des Morgenlandes*, XXV (1901), p. 123.

choix (الاختيار) a été fait par Aboû 'l-Kâsim Hibat Allâh ibn Al-Hosain ibn Aḥmad Al-Astorlâbî, connu sous le surnom de *Badî' az-zamân* « Le novateur de son époque », mort en 534 (1139). Le manuscrit appelle ce savant, à la fois médecin, philosophe, poète, mathématicien et astronome<sup>(1)</sup> الشيخ الرئيس الاجل السيد بديع الزمان جمال الملك سيد الحكاء. La copie a été exécutée dès 559 (1164) par le schaikh Aboû Moḥammad 'Abd Allâh ibn Aḥmad ibn Aḥmad Ibn Al-Khaschshâb, un mathématicien également, en même temps qu'un érudit dans d'autres sciences<sup>(2)</sup>, mort en 567 (1172). — Constatons, dans le ms. 6044, 1° (cf. 3119-3123) la rédaction écourtée du commentaire que le célèbre historien et biographe Ṣalâḥ ad-Dîn Khalîl ibn Aibak Aṣ-Ṣafadî (voir *Histoire de la Syrie et Biographies générales*), mort en 762 (1361), a composé sur la *Poésie rimant en lām des Persans*, les épanchements d'un homme d'État découragé sur les misères de son temps et de Bagdâd en 505 (1111), par Aboû Ismâ'il Al-Ḥasan ibn 'Alî Al-Iṣfahânî *At-Ṭog-râi*, tué vers 515 (1121). — Moḥammad ibn As-Sayyid ibn Nabḥân Al-Ḥalabî, sur lequel je ne possède aucun renseignement, a recueilli et disposé en six chapitres d'après les sujets le *Dîwân*, consacré en grande partie à des panégyriques des Ayyoûbites d'Égypte (n° 6034, 2°), de Scharaf ad-Dîn Aboû 'l-Maḥâsin Moḥammad ibn Naṣr, connu sous le nom d'*Ibn 'Onain*, né à Damas en 549 (1154), mort dans cette ville en 630 (1232). Au fol. 34 r°, la date de 587 (1191). La Bibliothèque khédiviale du Caire possède deux exemplaires de ce *Dîwân* qui paraît rare; voir Catalogue en arabe, IV, p. 234. — Rien de plus fréquent au contraire que (n° 5906; cf. 3157 et 3158) le *Dîwân* de 'Omar ibn Al-Fâriḍ, mort en 632 (1235), avec le commentaire de Badr ad-Dîn Al-Ḥasan Al-Boûrîni, mort en 1024 (1615). L'édition, publiée à Marseille en 1853, fournit un exemple, trop peu suivi en France, de décentralisation orientaliste. — C'est dans le Yémen, vers 650 (1252), que nous transporte (n° 6034, 1°) le *Dîwân* de 'Alî Aboû 'l-Kâsim (sur la tranche: Ibn Abî 'l-Kâsim), bien qu'en 1179 (1765) le copiste du manuscrit entier, Yâsin ibn Khair Allâh Al-Khaṭîb Al-'Omarî l'ait appelé *Le chantre de la dynastie 'Abbaside* (من شعراء الدولة العباسية، وأدباء تلك السادة الامعية). Les personnages loués appartiennent à l'histoire Yéménite du milieu du vii<sup>e</sup> (xiii<sup>e</sup>) siècle: l'émir Schams ad-Dîn Aḥmad Al-Moutawakkil, fils de l'émir des croyants 'Al-Manṣoûr Billâh 'Abd Allâh, Al-Malik Al-

<sup>(1)</sup> H. Suter, *Die Mathematiker und Astronomen der Araber*, p. 117. — <sup>(2)</sup> Idem, *ibid.*, p. 123.

Mothaffar Schams ad-Dîn Yoûsouf ibn 'Omar Ar-Rasoûl Al-Gassânî, l'imâm Al-Mahdî li-dîn Allâh Aḥmad ibn Al-Ḥosain, etc.; cf. Kay, *Yaman*, p. 317-321; Stanley Lane-Poole, *The Mohammedan Dynasties*, p. 99 et 102. — On s'étonnerait, si je donnais plus qu'une mention à البردة *Le manteau*, le poème si populaire en l'honneur du Prophète, par Moḥammad ibn Sa'îd *Al-Boušîrî*, mort en 696 (1296); voir ses divers arrangements dans les mss. de la Collection Schefer 5842, 5849, 6048, 2° et 3°, 6072. — L'auteur lui-même, le *ḥâdî* en chef (قاضي القضاة) Schihâb ad-Dîn Ibn Al-Ḥadjar Al-'Askalânî, mort en 852 (1448), a fait un choix de ses poésies et les a réparties en sept espèces (نوع), contenant chacune sept choses (شيء). Les sections indiquées dans le *Catalogue* à propos du ms. 3219 montrent qu'il est identique à 5994. Ibn Al-Ḥadjar a été mentionné dans le paragraphe des *Biographies spéciales*, ms. 5893. — Il ne me paraît pas téméraire de placer dans le Yémen au xii<sup>e</sup> (xviii<sup>e</sup>) siècle les tournois poétiques relatés dans le ms. 5955, 2° (à partir du fol. 97 r°) entre les partisans de la vigne et ceux du palmier. Les mérites supérieurs de la vigne sont exaltés par Zaid ibn 'Alî Al-Mo'ayyadi, de nouveau cité au fol. 107 v°, dans le premier poème, introduit en ces termes : قصيدة في امتداح العنب وتفضيله على النخل وهذه القصيدة للسيد الفاضل زيد بن علي المؤيدي نجيبا على الفقيه عبد الله خليل ومفضلا للعنب على النخل كما ترى. Viennent ensuite d'autres morceaux pour et contre les deux plantes rivales. — J'enregistre, sans assigner de date à la composition : 1° n° 6012 قصيدة ناصحة un poème de bon conseil, strophes édifiantes de cinq vers, avec rimes changeant à chaque strophe dans l'ordre de l'alphabet arabe; 2° n° 6044, 2° شرح قصيدة دعد *Commentaire sur le poème intitulé Dâd*, avec, au fol. 47 v°, un autre titre du poème من غاب عنه النديم *L'homme sans commensal*; 3° n° 6053, 2° plusieurs poèmes de divers auteurs, parmi lesquels Thâbit Efendî; 4° n° 6020, 2° un poème sur les mois de l'année romaine (عام العجم), par un certain Al-Mâdgramî (الماجرى شهرة ونسبا), qui l'a intitulé : تحفة الفلاح، لما له فيه من الفلاح *Présent au laboureur de ce qu'il y trouve de bonheur*.

2. *Collections et anthologies*. — Il n'y a pas de collection de manuscrits arabes où l'on ne rencontre pas (n° 6022; cf. 3276-3278) les sept *mo'allakât*, avec le commentaire sur ces sept poèmes antéislamiques par Abou 'Abd Allâh Al-Ḥosain ibn Aḥmad ibn Al-Ḥosain *Az-Zauzani*, mort en 486 (1093). — Au milieu du ii<sup>e</sup> (viii<sup>e</sup>) siècle, Abou Zaid Moḥammad ibn Abî 'l-Khaṭṭâb Al-Koraschî Al-'Omarî, mort vers 170 (786), prit l'initiative de recueillir les restes de l'ancienne poésie arabe dans

(n° 5833) son *جمهرة اشعار العرب*. *Collection des poésies des Arabes*. M. Fr. Hommel avait annoncé en 1883 une édition critique de ce livre, comme « prolégomènes à un lexique de la poésie antéislamique<sup>(1)</sup> ». Nos espérances ne sont pas encore réalisées et nous ne considérons les éditions de Bouîlâk (1308 = 1890 et 1311 = 1893) que comme des pierres d'attente, dont nous nous contentons en souhaitant mieux. Quant au dépouillement des auteurs pour la composition d'un *Thesaurus* de la langue arabe, voilà un de ces vastes projets dignes d'occuper pendant plusieurs générations l'Association internationale des Académies<sup>(2)</sup>. — M. Th. Nöldeke s'est servi du manuscrit 1159 de Vienne (Flügel, *Die arabischen... Handschriften*, II, p. 325-326), une copie moderne comme notre manuscrit 5895, pour traduire en allemand<sup>(3)</sup> l'introduction du *كتاب الشعر والشعراء* *Le livre de la poésie et des poètes*, par Abouî Moḥammad 'Abd Allâh ibn Mouslim Ibn Ḳotaiba, mort vers 276 (889). Le manuscrit de la Collection Schefer, que j'ai beaucoup pratiqué<sup>(4)</sup>, est très correctement écrit, sans doute d'après l'un des deux manuscrits du Caire (Catalogue en arabe, IV, p. 280; V, p. 79-80). L'édition, autrefois commencée par H. W. Chr. Rittershausen (Leide, 1875) mériterait d'être reprise et terminée. Il a été parlé d'un apocryphe d'Ibn Ḳotaiba à propos du manuscrit 6006 en tête du paragraphe sur l'*Histoire des khalifes*. Nous retrouverons Ibn Ḳotaiba dans la section intitulée : RHÉTORIQUE ET INCHÂ' (XXX et XXXI). — 5825 et 5826 (cf. 3287-3291) contiennent un exemplaire en écriture magrêbine moderne du livre, aussi varié et intéressant que répandu, souvent imprimé au Caire, intitulé : *العقد الفريد* *Le collier unique*, par Abouî 'Omar Aḥmad ibn Moḥammad Ibn 'Abd Rabbihi de Cordoue, mort en 328 (940). — Abouî Manṣour 'Abd al-Malik ibn Moḥammad ibn Ismâ'il *Ath-Tha'âlibi*, de Nisâboûr, mort en 429 (1038), a composé une anthologie en prose et en vers bien originale dans les 61 chapitres de (ms. 5942) son *ثمار القلوب، في المضائق والمنسوبات*

<sup>(1)</sup> Fr. Hommel, *Über eine zu veranstaltende Ausgabe der Ganharat al-arab zugleich als Prolegomena zu einem Handwörterbuch der vorislamischen Poesie*, dans les *Actes du sixième Congrès international des Orientalistes*, II (Leide, 1885), p. 385-408.

<sup>(2)</sup> Grâce à Dozy, *Supplément aux dictionnaires arabes* (Leide, 1881), grâce aux copieux glossaires qui accompagnent les éditions de Leide (voir en particulier celui par lequel M. de Goeje

vient en 1901 de couronner sa monumentale édition de Tabari, p. CI-DLXXII), la situation n'est plus aussi mauvaise qu'au moment où je poussais un cri de détresse dans la *Revue critique* de 1878, I, p. 57 et suiv.

<sup>(3)</sup> Th. Nöldeke, *Beiträge zur Kenntnis der Poesie der alten Araber* (Hannover, 1864), p. 1-51.

<sup>(4)</sup> Hartwig Derenbourg, *Le Dîwân de Nâbîga Dhobyânî* (Paris, 1869), p. 3, 9, 13, etc.

*Les fruits des cœurs, sur ce qui est à l'état construit et se rapporte à tel ou tel sujet.* Les chapitres sont classés d'après le sens du second substantif dans les couples qui sont en rapport d'annexion. La table des matières est donnée, à propos du manuscrit 8342 de Berlin, dans Ahlwardt, *Verzeichniss*, VII, p. 327-328. — La Bibliothèque Nationale possédait auparavant deux exemplaires (nos 3313 et 5252) de l'anthologie poétique sur le v<sup>e</sup> (xi<sup>e</sup>) siècle (n<sup>o</sup> 5926), intitulée : *دمية القصر، وعصرة أهل العصر*. *La statue du château et l'asile des contemporains*, par Aboû 'I-Hasan 'Alî ibn Al-Hasan ibn 'Alî *Al-Bâharzi*, tué en 467 (1075). Elle forme l'anneau intermédiaire entre la *Yatimat ad-dahr* d'Aboû Mançoûr 'Abd al-Malik *Ath-Tha'âlibî* (voir plus bas XXVIII et XXIX) et la *Kharîdat al-ḥaṣr* de 'Imâd ad-Dîn Al Kâtîb Al-İsfahânî, mort en 597 (1201)<sup>(1)</sup>. — La *Hamâsa* (كتاب الحماسة) *Livre du courage guerrier*, ainsi nommé d'après le titre du chapitre premier), contenue dans le manuscrit 6018, n'est ni celle d'Aboû Tammâm, ni celle d'Al-Boḥtorî, mais un recueil composé à leur exemple par le *scharîf* Diyâ ad Dîn Hibat Allâh ibn 'Alî ibn Moḥammad ibn Ḥamza Al-'Alawî Al-Ḥosainî, connu sous le surnom d'Ibn Asch-Schadjarî, mort en 542 (1148). Copie datée de 563 (1163) d'après l'autographe du compilateur. — Pour moderne qu'il soit, ayant été écrit en 1032 (1622), le manuscrit 6014 est relativement ancien par rapport à l'anthologie poétique qui y est placée à la suite de fragments musicaux déjà signalés (voir XV), puisque, parmi les poètes cités, s'y rencontrent aux fol. 29 v<sup>o</sup> et 36 v<sup>o</sup> Aṣ Ṣaidâwî, c'est-à-dire Moḥaminad ibn Abî 'I-Louṭf, qui vivait en 1013 (1604); au fol. 123 r<sup>o</sup> Moḥammad Al-'Alamî, mort en 1038 (1628), le *schaikh* et le maître de l'auteur (شيخنا واستاذنا); au fol. 109 v<sup>o</sup> 'Abd ar-Raḥmân Al-'Imâdî, mort en 1051 (1641). Il se pourrait que le scribe, Zain ad-Dîn 'Omar ibn 'Alâ ad-Dîn fût aussi le compilateur. La nomenclature des auteurs ressemble à celle de Berlin 8224 (Ahlwardt, *Verzeichniss*, VII, p. 251-252). — Le beau manuscrit 6029 a été écrit en 1165 (1752). L'auteur, Yoûsof Al-Badi'î Ad-Dimaschḳî, mourut en 1073 (1663) d'après sa biographie insérée en tête du volume (voir fol. 6 r<sup>o</sup>). Son recueil comprend 40 vergers (حدائق) et est intitulé *الحدائق البدعيّة، في أنواع الادبيّة* *Les vergers d'Al-Badi'î, sur les divers genres littéraires.*

<sup>(1)</sup> J'ai acquis à l'Exposition universelle de 1901 un manuscrit, incomplet du commencement et de la fin, du premier volume et dans lequel on trouve des compléments à nos ma-

nuscrits 3326 et 3327: cf. la table de leur contenu dans Dozy, *Catalogus codicum orientalium Bibliothecae Aca-demie Lugduni Batavae*, II, p. 213 et suiv.



XXVII. FICTION. — 1. *Fables, apologues et récits divers*. — Le texte arabe du *Kalila et Dimna* a été rédigé vers 140 (757) par 'Abd Allâh Ibn Al-Moqaffa', à l'instigation du khalife 'Abbaside Al-Mançour Billâh. Le manuscrit 5881 (cf. 2789, 2°; 3465-3480; 4665, 6°) comprend 16 chapitres, dont les deux premiers consacrés aux prolégomènes (Sacy, chap. 1-4) et les 14 autres disposés dans l'ordre que Sacy a constaté dans les manuscrits 1501 et 1502, de l'ancien fonds, aujourd'hui 3471 et 3469 du fonds arabe<sup>(1)</sup>. Écrit et illustré en 1092 (1681), cet exemplaire ne paraît pas avoir fixé, dans ses 93 miniatures<sup>(2)</sup>, l'originalité et la spontanéité de l'inspiration, le laisser-aller et les tâtonnements du premier jet, mais l'effort d'une reproduction exacte et soigneuse, régulière et terne. L'artiste, un chrétien, peut-être un moine copte, à en juger d'après les espèces des plantes qui servent de décors, d'après les costumes des acteurs, hommes et animaux, sans une femme, avait sans doute vécu en Égypte un siècle environ avant son copiste. Remarquons encore que l'illustration de ce manuscrit diffère absolument des croquis bien primitifs faits en 1080 (1669) pour 3472; des chinoiserries de 3475, des miniatures qui ornent 3465, 3467 et 3470. — Avant d'appartenir à la Collection Schefer, puis à la Bibliothèque Nationale, le manuscrit 5985, largement écrit, correctement vocalisé, avait été copié sur l'autographe de l'auteur pour la Bibliothèque de l'avant-dernier khalife 'Abbaside Al-Mostansir Billâh (623-640 = 1226-1242). C'est un tome deuxième du ربيع الابرار *Le printemps des hommes pieux*, recueil d'anecdotes et de proverbes classés d'après les matières (cf. n° 3499-3502, 1°), par Aboû 'I-Kâsim Maḥmouḍ ibn 'Omar *Djâr Allâh Az-Z makhscharî*, mort en 538 (1143). Nous avons, comptés 1-19, les chapitres 30-48 de la table des matières, telle qu'elle a été établie d'après le manuscrit 8351 de Berlin par M. Ahlwardt, *Verzeichniss*, VII, p. 335<sup>(3)</sup>. La Bibliothèque Nationale possède, sous le n° 5038, l'abrégé que l'auteur lui-même a tiré de son *Printemps*. — Le manuscrit 6038, également un exemplaire de luxe, porte le titre suivant : (ms. *المنتخب من ثمرات ثمرت*) *Le choix des Fruits des feuilles, sur la description*

<sup>(1)</sup> Silvestre de Sacy, *Calila et Dimna, ou Fables de Bidpai, en arabe* (Paris, 1816), p. 64.

<sup>(2)</sup> Ma tâche eût été facilitée pour ce manuscrit et pour le manuscrit 5847 (cf. XXVII, 4), si M. E. Blochet avait compris les illustrations des manuscrits arabes dans son *Inventaire et description*

*des miniatures des manuscrits orientaux conservés à la Bibliothèque Nationale* (Paris, 1900), extrait de la REVUE DES BIBLIOTHÈQUES, janvier 1898 à septembre 1900.

<sup>(3)</sup> Le titre du chapitre 16=45 est reproduit dans E. Blochet, *Catalogue*, fac-similé iv.

des plus nobles qualités. L'ouvrage complet (cf. nos 3529-3534 et 5288), plusieurs fois imprimé au Caire, a pour auteur Takî ad-Dîn Abou Bakr ibn 'Alî Al-Ĥamawî, connu sous le nom d'Ibn Ĥidjja, mort en 837 (1434); le choix a dû être fait à une date peu postérieure à la composition, puisque la copie est de 899 (1493). Commencement de cette édition écourtée, dont j'ignore la rédacteur : الحمد لله الذى اظهر وجوه وجود آياته. — A propos du manuscrit 3556, le *Catalogue* énumère les divisions de (n° 5984) le *الالباب ، ونزهة ذوى الالباب*. Le présent offert aux compagnons et la distraction des hommes intelligents, recueil d'anecdotes, par Schams ad-Dîn Moĥammad Al-Yamanî Asch-Schardjî, mort après 999 (1590).

4. *Maĥâmât*. — La Bibliothèque Nationale peut étaler dans le manuscrit 3929, autrefois au couvent de Saint-Vaast à Arras<sup>(1)</sup> avant d'entrer à la Bibliothèque Royale, dont il porte le cachet; dans 5847, provenant de la Collection Schefer; enfin dans 6094, une accession récente aussi opportune qu'inattendue, trois des sept manuscrits à miniatures que possèdent à ma connaissance les dépôts publics européens des *مقامات الحريرى Séances d'Al-Ĥarîrî*<sup>(2)</sup>. Nous ne dirons rien ni de l'auteur Abou Moĥammad Al-Ĥâsim ibn 'Alî ibn Moĥammad *Al-Ĥarîrî*, mort vers 516 (1122), ni de son chef-d'œuvre (cf. nos 3924-3946). Ce que nous retenons, ce sont les 99 miniatures du manuscrit 5847, exécutées en 634 (1236) par le calligraphe doublé d'un artiste, Yahyâ ibn Maĥmoûd ibn Yahyâ ibn Abî 'l-Ĥasan ibn Kawwarîhâ (? ms. كوريبها ou كوريبها) Al-Wâsiṭî. Wâsiṭ en'Irâk, dont il se réclamait, qu'il y fût né ou qu'il s'y fût formé, se prêtait par sa situation à être un terrain de transition entre la rigidité orthodoxe de la Syrie sunnite et l'islamisme mitigé de la Perse schi'ite. Une des peintures a été reproduite, dans une esquisse

<sup>(1)</sup> On y lit au verso du fol. 193 : Bibliothecæ monasterii S<sup>ci</sup> Vedasti Atrabatensis. 1719.

<sup>(2)</sup> Le Musée Britannique, comme la Bibliothèque Nationale, possède trois exemplaires à miniatures des *Séances* : 1° 1007 du supplément (Rieu, *Supplement*, p. 637), avec 81 miniatures, à la date de 654 (1256); 2° 1049 (*Catalogus*, p. 475), du VII<sup>e</sup> (XII<sup>e</sup>) siècle, avec 84 miniatures; 3° 661 (*Catalogus*, p. 318), le premier quart du volume

illustré en 723 (1323), le contour des figures inachevées étant indiqué par un trait léger au pinceau. La Bibliothèque Impériale de Vienne a, sous le numéro 372 (Flügel, *Die arabischen... Handschriften*, I, p. 346), un exemplaire des *Séances*, avec 70 illustrations peintes, dont la première à pleine page, par le copiste, un certain Abou 'l-Faḍâ'il ibn Abî Ishâk, qui dit avoir fait de son mieux et avoir terminé son travail en 734 (1334).

en noir, par Henri Lavoix, *Les peintres musulmans*, extrait de la *Gazette des beaux-arts* de 1875, p. 31. Quatre « planches coloriées », empruntées à ce volume et insérées dans Van der Lith et Marcel Devic, *Livre des merveilles de l'Inde* (Leide, 1883; cf. VIII, 4, *Voyages*), malgré le médiocre des procédés employés, laissent percevoir l'harmonie des compositions, le fini de l'exécution, l'éclat des aquarelles, qui manquent seulement de perspective, la maîtrise du peintre. Sept miniatures de ce manuscrit, dont une en couleurs, ornent le beau livre de M. Gustave Schlumberger, *Un empereur byzantin au dixième siècle : Nicéphore Phocas* (Paris, Didot, 1890); voir p. 117, 127, 129, 183, 227, 249, et la chromolithographie placée entre les pages 124 et 125. Dix autres miniatures ont fourni matière à dix dessins d'une facture parfaite, conformes aux originaux par leurs entourages de textes arabes au-dessus et au-dessous, dans le livre plus magnifique encore de M. Gustave Schlumberger, *L'Épopée byzantine à la fin du dixième siècle* (Paris, Hachette, 1896-1900, 2 vol.), I, p. 229, 233, 237, 241, 245, 273, 277, 301, 365, 677. Citons enfin le fac-similé photographique 1, publié dans E. Blochet, *Catalogue*, qui répond à la troisième planche du *Livre des merveilles*. C'est à la même famille de manuscrits qu'appartient 6094, daté de 619 (1222) par le peintre, qui a gardé l'anonyme, de ses 39 miniatures. Sur la foi des indices paléographiques et artistiques, je ne m'étonnerais pas que 3929, non daté, fût approximativement de la même époque, ainsi que ses 77 peintures. C'était d'ailleurs l'opinion de Henri Lavoix, qui était un fin connaisseur, et qui, dans ses *Peintres arabes*, p. 32-36, a inséré cinq esquisses d'après ce précieux volume. L'influence persane, qu'attestent dans les trois manuscrits, non seulement les coiffures et les costumes, mais encore les visages des femmes à découvert, avait entamé les croyances des musulmans, restés inflexiblement réfractaires aux statues d'êtres vivants, devenus au XII<sup>e</sup> siècle, à l'exception des fanatiques, animés d'une indulgence complaisante pour la peinture en général, pour la peinture décorative en particulier<sup>(1)</sup>.

XXVIII. PROVERBES ET SENTENCES. — Le manuscrit 5964 soulève de nouveau une question pendante : les aphorismes des philosophes grecs ont-ils été puisés à la source pure de la tradition hellénique, ou bien doivent-ils être considérés comme des pastiches, parfois même comme

<sup>(1)</sup> A. von Kremer, *Culturgeschichte des Orients unter den Chalifen* (Wien, 1875-1877), II, p. 302 et suiv. J'ai

longuement décrit un manuscrit arabe à miniatures dans *Les manuscrits arabes de l'Escurial*, I, p. 355-358.

des inventions pseudonymes<sup>(1)</sup> Le recueil qui, même par la dédicace, n'est pas sans analogie avec 3953, 1°, a été formé pour le dernier sultan Ayyoubite de Damas et d'Alep, Şalâh ad-Dîn Al-Malik An-Nâsir Abou 'l-Moḥaffar Yoûsouf, fils du sultan Al-Malik Al-'Aziz Moḥammad, fils du sultan Al-Malik Ath-Thâhir Guiyâth ad-Dîn Gâzî, celui-ci l'instigateur du recueil coté 3953, 1°. Or, Şalâh ad-Dîn An-Nâsir Yoûsouf fut renversé par les Tatars en 658 (1260) et tué par eux en 659 (1261); cf. *Orientalia*, II (1846), p. 245 et 247. Le titre de 5964, donné au fol. 2 v°, est *فقر للحكا، ونوادير القدما، والعملما،* *Les plus belles pensées des sages et les paroles exceptionnelles des anciens et des savants*. 20 chapitres sont consacrés à 20 philosophes : Pythagore, Socrate, Platon, Aristote, Alexandre d'Aphrodite, Diogène, Solon, Anaxagore, Diaphratès, Hippocrate, Galien, Homère le poète, Hermès, Zénon, Thalès, Ptolémée, Aristippe, Archimède, Zosime, Bouzourdjmihir. — Les citations, authentiques ou non, d'anciens auteurs, m'ont fait placer ce volume même avant les sentences attribuées au gendre du Prophète, à 'Alî ibn Abî Tâlib (n°s 5820, 5988, 5995, 6047; cf. 3954, 3955, etc.). Cette littérature parénétiq ue pseudépigraphe sert de prétexte au déploiement des belles écritures, des frontispices ornés, des encadrements dorés. Les schi'ites de la Perse s'adonnent volontiers à ces travaux d'art et y excellent. — Aucun auteur n'a été plus fécond en opuscules rentrant dans ce que les Arabes appellent *al-adab* « les belles-lettres » qu'Abou Mançoûr 'Abd al-Malik ibn Moḥammad ibn Ismâ'îl *Ath-Tha'âlibî* An-Nisâbourî, mort en 429 (1038); cf. les *Collections et anthologies* (XXVI, 2). Nous réunissons ici quelques-uns de ses ouvrages, à défaut d'une catégorie à laquelle ils se rattachent plus étroitement, bien que le *Catalogue* les ait insérés dans les *Collections et anthologies*. Nous aussi, nous y avons parlé de lui à propos des manuscrits 5926 et 5942. Le manuscrit 5914, écrit en 583 (1187), contient deux petits traités, 1° *كتاب حلية المحاضرة،* *كتاب حلية المحاضرة،* *وعنوان المذاكرة، وميدان المسامرة* *Livre intitulé : L'ornement de l'entretien, le titre du souvenir et l'arène de la causerie dans les veillées*, collection de proverbes et d'anecdotes; 2° (fol. 164 r°) *المبجج* *L'égayant*; cf. quelques extraits dans 1176, 35°, de plus nombreux dans une impression de Constantinople (1301=1884), qui comprend aussi des parties de 5934, 2°, et de 6019. Il y a jusqu'à cinq petits traités dans 5934, écrit en 1081 (1670): 1° (cf. 3305, 2°) *الإيجاز والإعجاز* *La concision et l'éloquence persuasive*, recueil

<sup>(1)</sup> Voir mon petit mémoire intitulé : *Les traducteurs arabes d'auteurs grecs et l'auteur musulman des Aphorismes des philosophes*, dans les *Mélanges Henri Weil* (Paris, 1898), p. 117-124.

de sentences et de moralités; 2° الكفاية في الكناية *La capacité dans la métonymie*, plus souvent appelé الكناية في الكناية *L'excellence dans la métonymie*, sept chapitres énumérés dans Rieu, *Supplément*, p. 699-700<sup>(1)</sup>; 3° خاص للخاص *Le particulier du particulier*, quelques feuillets qui ne doivent pas être confondus avec l'ouvrage portant le même titre et attribué au même auteur, imprimé à Tunis en 1293 (1876); 4° (cf. 3305, 1°; 3401, 4°) من غاب عنه المطرب *Celui à qui manque l'amuseur*, sept sections divertissantes, imprimées à Constantinople et à Beyrouth; 5° كتاب مواعيت *Livre intitulé : Les rendez-vous des jacinthes*, titre ainsi donné, qui doit être retourné في مواعيت اليواقيت *Les jacinthes des rendez-vous* (cf. 1176, 33°), série d'éloges et de blâmes des mêmes choses. Sur ce dernier opuscule, voir De Goeje et Houtsma, *Catalogus*, I, p. 260-263. Beaucoup plus considérable est (n° 6019) كتاب التمثل والحاضرة *Livre intitulé : L'application des proverbes et la citation opportune*, quatre sections, dont j'ai indiqué le contenu dans *Les manuscrits arabes de l'Escurial*, I, p. 372-373; II, p. 71. Le manuscrit 6019, exemplaire soigneusement vocalisé, a été écrit en 569 (1173) d'après une copie ancienne (نسخة عتيقة). — Il suffit de signaler en passant un bon exemplaire, sous le n° 5861 (cf. 3958-3963), du مجموع الامثال *Collection des proverbes*, par Aboû 'l-Faḍl Aḥmad ibn Moḥammad *Al-Maidānī*, mort en 518 (1124). — Proverbes et sentences, sans nom d'auteur (n° 5961), sont écrits en 684 (1285) par Yākoût Al-Mosta'simī (voir CORAN, I) sur du papier doré, plié en forme d'éventail.

XXIX. PHILOGIE. — 2. Grammaire. — Aboû 'l-Ḥasan Ṭāhir ibn Aḥmad Ibn Bābischādh, mort en 469 (1076), doit sans doute à son origine persane le goût pour la grammaire arabe, dont témoigne (n° 5877) son كتاب مقدمة في النكو *Livre intitulé : Introduction à la grammaire*. Manuscrit daté de 794 (1391). — Les manuscrits 5938 et 6066 sont des œuvres grammaticales par Aboû 'l-Faḍl Aḥmad ibn Moḥammad *Al-Maidānī*, l'auteur de la *Collection des proverbes* (XXVIII), mort en 518 (1124). Le premier (cf. n° 4000, un abrégé peut-être) contient le نزهة في علم الصرف *L'agrément de l'œil, sur la science des flexions*, dans un exemplaire écrit en 547 (1152) d'après une copie faite sur l'autographe de l'auteur, celui-ci daté de 515 (1121), et collationné, ainsi que

<sup>(1)</sup> M. Rieu, *loc. cit.*, et M. Brockelmann, *Geschichte der Arabischen Literatur*, I, p. 286, voient un exemplaire de ce petit traité dans le ms. 281 de

l'Escurial. Je l'avais d'abord supposé également, mais j'ai rectifié cette erreur dans *Les manuscrits arabes de l'Escurial*, I, p. 520-521.

la copie directe, d'un bout à l'autre. Ce traité a été imprimé à Constantinople en 1298 (1881). L'autre volume est un traité de syntaxe arabe en trois sections (قسم), intitulé : الهادى للشادى *Le guide du lettré*, destiné à servir de supplément (ذيل) au vocabulaire des noms (ms. 5883, 1<sup>o</sup>) qu'Al Maidâni avait composé sous le titre de السامى فى الاسامى *L'élève, sur les noms* (cf. XXIX, 3). — La كافية *La suffisante* d'Ibn Al-Hâdjib, mort en 646 (1248), est un article si courant dans toutes les bibliothèques que je me contenterais de le mentionner, si le commentaire donné par le manuscrit 6059 n'émanait pas du célèbre prince, historien et géographe Al-Malik Al-Fâdil 'Imâd ad-Dîn Abou 'l-Fidâ Ismâ'il ibn Al-Malik Al-Afdal Noûr ad-Dîn Abî 'l-Ḥasan 'Alî, mort en 732 (1331); cf. les paragraphes VI, 1 et VIII, 2. — Je n'attache aucune importance au (ms. 5878) تلخيص النحو *Compendium de grammaire*, composé par Ḥosâm ad-Dîn ibn 'Abd Allâh Ar-Roumî pour le sultan Ottoman Mourâd III, fils de Salîm II, qui régna de 982 à 1003 (1574 à 1595).

3. *Dictionnaires*. — Rappelons tout d'abord le dictionnaire embrassant les mots rares du Coran et des traditions musulmanes, dont un volume, n<sup>o</sup> 5976, a été cité dans les COMMENTAIRES SUR LE CORAN (II). — La synonymique arabe d'Abou Mançoûr 'Abd Al-Malik Ath-Tha'âlibî, mort en 429 (1038), a été dénommée par lui (ms. 5989) فى سر الادب *Le secret de l'éducation, sur les voies du langage des Arabes*. Les divisions de cet ouvrage, qui sert d'introduction au فنن اللغة *L'intelligence du langage*, par le même auteur (ms. 4251), avec une ordonnance analogue d'après les sens des mots, ont été énumérées d'après le manuscrit 66 de Leide par De Goeje et Houtsma, *Catalogus*, I, p. 45-46; d'après le manuscrit 7032 de Berlin par Ahlwardt, *Verzeichniss*, VI, p. 280-281. — Le commentateur des Mo'allakât (cf. le commencement du paragraphe XXVI, 2), le kâdî Abou 'Abd Allâh Al-Ḥosain Az-Zauzanî, mort en 486 (1093), a composé (n<sup>o</sup> 6045; cf. 4287, 4288 et 4290, 2<sup>o</sup>) un كتاب المصادر *Le livre des infinitifs*, monographie des infinitifs arabes, avec explications en persan. — L'arabe ainsi traduit en persan pour des lecteurs plus familiarisés avec cette dernière langue, voilà un genre qui se retrouve (n<sup>o</sup> 5883, 1<sup>o</sup>; cf. 4284 et 4285) dans le كتاب السامى فى الاسامى *Livre intitulé : L'élève, sur les noms*, par Abou 'l-Faḍl (ms. : Abou 'n-Naṣr) Aḥmad ibn Moḥammad Al-Maidânî An-Nisâboûrî, ouvrage composé en 497 (1104); cf. mon *Nâbîga Dhob-yânî inédit*, p. 15. — Le vocabulaire du droit et de la tradition est inventorié, les racines étant classées à l'européenne d'après les initiales, dans le dictionnaire (ms. 5875; cf. 4254, 1<sup>o</sup>) intitulé : فى ترتيب المغرب *Le dictionnaire des racines arabes*.

المعرب *La production originale, pour bien classer l'Explicateur*. Or, l'*Explicateur* est une première édition, à laquelle celle-ci a été délibérément substituée par l'auteur, Aboû 'l-Faḥ Nâsir ibn 'Abd as-Sayyid *Al-Moḥar-rizî*, mort en 610 (1213), le célèbre philologue, commentateur des *Séances d'Al-Harîrî*. — L'historien de Timoûr et d'Al-Malik Ath-Thâhir Djaḡmak, le littérateur du فاكهة اللغاء, du *Fruit des Khalifes*, Schibâb ad-Dîn Aboû 'l-'Abbâs Aḥmad ibn Moḥammad Ibn 'Arabschâh, mort en 854 (1450), était aussi lexicographe, comme le montre le manuscrit coté 6043, acéphale d'un feuillet. Le titre est, d'après Hâdjî Khalîfa, *Lexicon bibliographicum*, II, p. 278, n° 2905 : ترجمان المترجم بمنتهى العرب ، في لغة الترك والتجم والعرب *L'interprète du traducteur supérieurement habile en turc, persan et arabe*. — Le vocabulaire arabe-persan-turc des objets usuels dans un ménage (ms. 6046), intitulé dans la suscription ترجمه كثر الاشتناء *L'interprète des objets le plus fréquemment désirés*, a été composé en 1004 (1599) et dédié à Ar-Râguib-Pâschâ Diyâ Yousof par un certain Saif ad-Dîn Aboû Naṣr.

XXX et XXXI. RHÉTORIQUE ET INSCHÂ'. — Les ouvrages que nous allons grouper rentrent plutôt dans cette seconde catégorie que dans le cadre plus général de la première. L'*Inschâ'*, mot arabe introduit par effraction dans cette classification française, désigne l'art et la pratique de la correspondance, soit officielle avec son protocole, soit privée avec ses règles et ses formules. Qui pourrait dire que l'*Inschâ'* n'est point une des branches de la rhétorique? Un modèle de cette littérature, où le fond est comme dissimulé par les artifices de la forme, ce sont les lettres (n° 6024) d'Al-Ḳâḍî Al-Fâḍîl Ibn Al-Baisânî, mort en 596 (1199), ouvrant le paragraphe de l'*Histoire d'Égypte* (VI, 6). — Le plus ancien ouvrage du genre est (n° 6028; cf. 4432) le كتاب ادب الكاتب *Livre intitulé : L'éducation de l'écrivain*, par Aboû Moḥammad 'Abd Allâh ibn Mouslim Ibn Ḳotaiba, mort vers 276 (889). Sur lui, cf. le commencement de l'*Histoire des khalifes* (VI, 2), à propos du ms. 6006, et les *Collections et anthologies* (XXVI, 2). Son manuel des connaissances requises pour faire profession d'écrivain, publié au Caire en 1300 (1883), vient d'être (Leide, 1901) l'objet d'une édition critique par M. Max Grünert<sup>(1)</sup>. — J'ai, de propos délibéré, réservé, comme spécimen de

<sup>(1)</sup> Pourquoi les *Indices* sont-ils limités à une table des matières, que fournissait déjà l'édition du Caire, et à deux listes alphabétiques, l'une des noms propres, l'autre des vers cités? Sans

méconnaître l'utilité de ces instruments de recherche, je considère comme indispensable pour un livre pareil un vocabulaire des mots expliqués, comme Fr. Dieterici a pris la peine de le faire

l'épistolographie raffinée et affectée en prose rimée, les *Épîtres* (رسائل) qu'adressa (n° 6009) à l'élite de ses contemporains Abou Bakr Moḥammad ibn Al-'Abbās At-Tabarkhazī Al-Khārizmī, neveu du grand historien At-Tabarī, mort vers 383 (993). Ses correspondants sont nommés par De Goeje et Houtsma, *Catalogus*, I, p. 183. Les lettres elles-mêmes, qui ne valent que par la forme, ont été imprimées à Bouîlāk en 1279 (1862), à Constantinople en 1297 (1880), à Bombay en 1301 (1884). — On a récemment, en 1312 (1894), imprimé au Caire le (n° 5872) *بالإصطاح الشريف، التعريف، L'enseignement du noble formulaire*, recueil en sept parties (قسم)، composé en 741 (1340) par l'auteur de l'encyclopédie *masālik al-abṣār* (4 vol. au paragraphe des ENCYCLOPÉDIES), Schihāb ad-Dīn Ahoū 'l-'Abbās Aḥmad Ibn Faḍl Allāh Al-'Omarī, mort en 749 (1348). — Un mélange informe de documents incohérents est la compilation faite au commencement du XII<sup>e</sup> (XVII<sup>e</sup>) siècle sous le titre de *مكاتب رسول الله وغيره Lettres du Prophète et d'autres*. Parmi ces autres, je crois reconnaître le sultan Ottoman Moṣṭafā-Khān II, fils du sultan Moḥammad-Khān IV (1106-1115 = 1695-1703).

XXXII. PROSODIE ET MÉTRIQUE. — Aucune bibliothèque de l'Europe ne possédait encore (n° 6042) le *الاقناع في العروض وتخریج القوافي La suffisance, sur la prosodie et l'émission des rimes*, manuel en deux sections suffisamment indiquées dans le titre, par le poète, le philologue instruit à Bagdad, le vizir, le *ṣāhib*<sup>(1)</sup> des deux sultans Bouyides Mo'ayyad ad-Daula et Fakhr ad-Daula, Abou 'l-Kāsim Ismā'īl Ibn 'Abbād At-Tālakānī, mort en 385 (995). Un choix de ses épîtres se trouve dans le manuscrit 3314, 2°. Copie faite en 559 (1164), pour son propre usage, par un certain Moḥammed ibn Tourkānschāh. Commencement : *العروض ميزان الشعر*. — Plus de quatre siècles musulmans se sont écoulés entre cette production et (ms. 5817) le traité analogue en mille vers *radjaz*, sans compter l'introduction et la conclusion, composé en 793 (1391), appelé dans la suscription *علم العروض في اللغية Le poème en mille vers sur*

pour l'*Alfiyya* d'Ibn Mālik (Lipsiæ, 1851), J. P. Broch pour le *Moufaṣṣal* d'Az-Zamakscharī (Christianiæ, 1859 et 1879), Ed. Sachau pour le *Mou'arrab* d'Al-Djawālīkī (Leipzig, 1867), W. Wright pour le *Kāmil* d'Al-Mobarrad (Leipzig, 1882), et nombre d'autres orientalistes européens.

<sup>(1)</sup> *للصاحب*, dit le titre du volume.

Je traduis : « par le familier ». Ibn 'Abbād fut le premier vizir qui ait été ainsi dénommé; voir un curieux passage d'Ibn Khallikān, *Biographical Dictionary*, I, p. 213, et cf. Sacy, *Chrestomathie arabe*, II, p. 9 et 58-59; Quatremère, *Histoire des sultans mamlouks*, I, 1, p. 115; Hammer, *Literaturgeschichte der Araber*, V, p. 649.



la science de la prosodie, à l'imitation des *Alfiyya*, surtout grammaticales et juridiques<sup>(1)</sup>, portant au frontispice (cf. le vers 35) le titre en blanc sur fond bleu et or de الوجه الجميل ، في علم الخليل La belle face, sur la science d'Al-Khalil. La « science d'Al-Khalil » est la métrique, dont l'invention, ou au moins l'importation chez les Arabes, appartient à l'Arabe du 'Omân, à Khalil ibn Aḥmad, mort en 175 (791); cf. sur lui le *Journal asiatique* de 1901, I, p. 379. L'auteur est Zain ad-Dîn Aboû Sa'îd Scha'bân ibn Schams ad-Dîn Aboû 'Abd Allâh Moḥammad Al-Athârî Al-Ḳoraschî Asch-Schâfi'î, né en 765 (1364), mort en 828 (1425). Sa *Badi'iyya*, panégyrique du Prophète en vers du mètre *basît*, se trouve dans le manuscrit 3248, 9°. Copie faite du vivant de l'auteur en 826 (1423) par un certain Moḥammad ibn Aḥmad, connu sous l'ethnique Al-Djouschschî. A la suite de ce poème didactique, la même main a fait connaître (fol. 46 r°-63 r°, où la date est répétée) l'approbation publique qu'il a recueillie, ainsi que son auteur, de la part de quinze *imâms* parmi les plus grands savants de l'islamisme (صفة ما قرأه علماء الاسلام على هذا الوجه الجميل وهم خمسة عشر اماما). Ce concert d'éloges (تقريرا) porte des dates entre 796 et 801 (entre 1394 et 1399). Je donne les noms de ces admirateurs comme une curiosité d'histoire littéraire. Le Caire en fournit dix : 1° le professeur qui avait enseigné à Al-Athârî la métrique à la *Madrasa 'l-Djâwiliyya*, le *schaikh* Schams ad-Dîn Moḥammad ibn Moḥammad Al-Gomârî; 2° le *kâdî* en chef (قاضى القضاة) Walî ad-Dîn 'Abd ar-Râhmân ibn Moḥammad Ibn Khaldoun (ms. خلدون) Al-Ḥaḍramî Al-Mâlikî, le célèbre historien (cf. n° 1517-1535); 3° le *kâdî* en chef Nâsir ad-Dîn Aḥmad ibn Moḥammad At-Tinnîsî Al-Mâlikî; 4° le *kâdî* en chef Badr ad-Dîn Moḥammad ibn Abî Bakr ibn 'Omar Al-Makhzoumî *Ad-Damâminî* Al-Mâlikî (cf. n° 3124, 1°, et 3125); 5° le *kâdî* en chef Madjd ad-Dîn Ismâ'il Al-Ḥanafî; 6° le *schaikh* Ṣadr ad-Dîn Solaimân ibn 'Abd an-Nâsir ibn Ibrâhîm ibn Moḥammad Al-Abschîti Asch-Schâfi'î; 7° le *schaikh* Schihâb ad-Dîn Aḥmad ibn 'Abd Allâh ibn Aḥmad Al-Ḳalkaschandî Asch-Schâfi'î (cf. le n° 2049, autographe de son fils); 8° le *schaikh* Badr ad-Dîn Moḥammad Ibn Ibrâhîm ibn Moḥammad, appelé généralement Al-Badr Al-Baschtakî; 9° le *schaikh* Schibâb ad-Dîn Aḥmad Ibn Moḥammad Al-Hâ'im Asch-Schâfi'î (cf. n° 3212 et 4585, 5°); 10° le *schaikh* Schams ad-Dîn Moḥammad ibn Aḥmad Al-Garrâkî<sup>(2)</sup> Asch-Schâ-

<sup>(1)</sup> Voir Ḥâdji Khalifâ, *Lexicon bibliographicum*, I, p. 407-419, n° 1143-1153. L'inventeur de cette coupe limitative paraît être Zain ad-Dîn Aboû 'l-Hosain ibn 'Abd al-Mou'î, connu sous

le nom d'*Ibn-Mou'î*. Son *Alfiyya* grammaticale vient d'être publiée par un jeune et savant orientaliste de Lund, M. K. V. Zetterstéen (Leipzig, 1900).

<sup>(2)</sup> Ainsi deux fois au fol. 55 r° et v°;

fi'. De pareilles attestations furent envoyées : 11° de La Mecque par le *schaikh* Nadjm ad-Din Moḥammad ibn Abî Bakr ibn 'Alî Al-Miṣrî *Al-Mardjâni* (cf. n° 2729, 3°); 12° de Médine par le *schaikh* Abou 'Abd Allâh Moḥammad ibn Aḥmad *Al-Wânoûqûi* Al-Magribî Al-Mâlikî; 13° de Damas par le *schaikh* Djalâl ad-Din Moḥammad ibn Aḥmad, surnommé *Ibn Khaṭîb Dârâyâ*; 14° de Damas également par Borhân ad-Din Ibrâhîm ibn Aḥmad *Al-Bâ'oûni*; 15° d'Alep par le *kâdî* en chef Walî ad-Din Moḥammad Ibn Asch-Schiḥna al-Ḥanafî, auteur lui-même d'une *Alfiyya* sur les successions (n° 934; cf. les n°s 1240, 1537-1541, 1683, 2212, 2°), qui loua en vers ce qui avait été écrit en vers. On retrouve une partie de ces mêmes noms, comme signataires d'approbations analogues, dans Berlin 8645 et 9754 (Ahlwardt, *Verzeichniss*, VII, p. 580-581; IX, p. 262).

XXXIII. BIBLIOGRAPHIE. — Il a été parlé du manuscrit 5889 dans l'*Histoire universelle* (VI, 1) et dans les *Biographies spéciales* (VII, 7). Les derniers feuillets du volume, tout entier écrit de la même main, (fol. 128 v°-130 r°) sont ainsi introduits : من كتاب الفهرست في اخبار المصنفين تأليف محمد بن اسحاق النديم المعروف بابن الفرج ابن ابي يعقوب *Extrait du livre intitulé : Le répertoire sur les vies des écrivains, œuvre de Moḥammad ibn Ishâk An-Nadîm, connu sous le nom d'Abou 'l-Faradj Ibn Abî Ya'koûb*. Il est clair que nous avons ici un fragment de l'ouvrage capital édité par Gustav Flügel et publié après sa mort sous le titre de *Kitâb al-fihrist* (Leipzig, 1871-1872; 2 vol.) par Johannes Roediger et August Mueller. Cette édition d'un ouvrage, dont les notices vont jusqu'en 399 (1008), a mis à la portée des chercheurs les renseignements les plus précis et les plus abondants sur les débuts et sur la période classique de la littérature arabe. Une lacune dépare cette édition, aussi remarquable par la richesse de l'annotation que par la correction du texte : il y manque le commencement du premier chapitre (فني) de la cinquième section (مقالة), le manuscrit, alors XXI, aujourd'hui XX, de Leide, qui seul en contient une grande partie, ayant paru aux éditeurs (I, p. xvii, et II, p. 63) de qualité trop médiocre pour que l'abstention ne leur parût pas une nécessité. M. Th. Houtsma s'est risqué à une reconstitution sur la base fragile de ce manuscrit détestable, sur le fonde-

peut-être à corriger en Al-Garrâfi, adjectif relatif tiré d'Al-Garrâf, une rivière qui coule au-dessous de Wâsiṭ; cf. Ya'koût, *Mou'djam*, éd. Wüstenfeld, III,

p. 780; Adh-Dhahabi, *Al-Moschtabih*, éd. De Jong (Leide, 1881), p. 354; As-Soyoufi, *Lobb al-lobâb*, éd. Veth (Leide, 1840), p. 185.

ment solide de son érudition sûre et étendue; voir *Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*, IV (1890), p. 217-235. Que n'a-t-il connu notre fragment, indépendant de l'autre, qui commence au même point et se termine, non sans quelques omissions, au passage publié par M. Th. Houtsma, *ibid.*, p. 225, l. 4!

XXXIV. OUVRAGES DIVERS. — Cette rubrique sert, dans le *Catalogue*, soit à réparer des oublis parmi les anciennes possessions, soit à inaugurer des suppléments que les nouvelles acquisitions ont continués et que les futurs contingents ne cesseront pas d'étendre. Pour moi, qui ai borné mon terrain d'étude à la Collection Schefer, je n'aurais pu être contraint à un tel post-scriptum que par un accès de négligence ou par la chance d'une découverte imprévue. Je n'ai ni à m'accuser de celui-là, ni à me targuer de celle-ci. Il m'a seulement paru commode de grouper ici les cinq albums, cotés 6074-6078, dont le premier est daté de 999 (1590), qui, par leurs origines, me paraissent égarés au milieu des manuscrits arabes<sup>(1)</sup>. Ils peuvent servir par comparaison à démêler les influences étrangères dans les illustrations des manuscrits 5847 (*Makâmât*, XXVII, 4) et 5881 (*Fables*, XXVII, 1).

Le 28 février 1855, Charles Schefer, alors premier drogman de l'Ambassade française à Constantinople, écrivait à Gustave Dugat<sup>(2)</sup> : « Je consacre ici les rares moments que me laissent les affaires à rechercher les ouvrages qui ne se trouvent pas encore dans les bibliothèques de l'Europe et j'ai la satisfaction d'en avoir réuni une collection assez nombreuse, qui s'élève aujourd'hui à près de 450 volumes, dont la plus grande partie sont des ouvrages historiques ou géographiques. »

Quarante-trois années s'étaient écoulées depuis que Schefer avait formulé ce programme, lorsqu'il fut enlevé à notre affection le 3 mars 1898 par une mort presque subite dans cette École des langues orientales qu'il avait, sinon fondée, du moins renouvelée, installée, munie de ses organes essentiels<sup>(3)</sup>, dirigée avec un sens très juste de ce qu'a de superficiel l'étude pratique des langues sans assises de grammaire

<sup>(1)</sup> Le contenu de ces cinq recueils est donné par E. Blochet, *Inventaire et description des miniatures des manuscrits orientaux conservés à la Bibliothèque Nationale* (Paris, 1900), p. 231-240.

<sup>(2)</sup> *Journal asiatique* de 1855, I, p. 397. La collection, au moment où

elle fut incorporée à la Bibliothèque Nationale, se composait de 791 volumes.

<sup>(3)</sup> (A. Carrière), *Notice historique sur l'École spéciale des langues orientales vivantes*, dans *Mélanges orientaux* (Paris, 1883), p. XLIV-L.

et de théorie, de ce qu'a d'abstrait et parfois de chimérique pour de futurs interprètes une connaissance exclusivement grammaticale des idiomes. Dans ce travail incessant d'organisateur et « d'administrateur », Schefer ne perdit jamais de vue les anciens projets de sa jeunesse, alors qu'il avait plus de loisirs pour chercher des documents et pour en trouver. Le voyage que j'ai convié le lecteur à accomplir avec moi à travers ses manuscrits arabes démontre avec évidence qu'à peu d'exceptions près, ils n'ont pas été acquis au hasard d'offres accidentelles, mais qu'ils ont été rassemblés d'après un plan raisonné, d'après une conception réfléchie des besoins les plus urgents pour l'avancement de nos connaissances historiques, géographiques, biographiques, littéraires et artistiques. Or, sans être un grand clerc en ces matières, j'ai acquis la conviction que, si la balance devait pencher en faveur d'un des trois groupes dont se compose la Collection Schefer, ce sont les manuscrits persans qui auraient chance de l'emporter<sup>(1)</sup>. Et je ne me dissimule pas qu'à certains égards, les manuscrits turcs<sup>(2)</sup> pourraient disputer la prééminence aux manuscrits arabes qui ont eu sur eux le grand avantage d'être mieux étudiés, mieux connus, plus accessibles à nombre d'orientalistes européens.

Un familier de la famille, mon ami et collègue, M. Henri Cordier, résigné à la dispersion des objets d'art et de curiosité, même à celle de la bibliothèque<sup>(3)</sup>, a fait résonner comme un écho de la pensée suprême de Schefer, quand il s'est écrié : « Puisse du moins cette réunion unique de manuscrits rester en France<sup>(4)</sup> ! » Tel était le vœu général des savants

<sup>(1)</sup> E. Blochet, *Catalogue*, p. 63-138, et fac-similés IV, 2-x; *Inventaire et description des miniatures*, p. 240-272. L'œuvre scientifique de Schefer repose en grande partie sur ses manuscrits persans; cf. Henri Cordier, *Œuvres de Charles Schefer*, en tête de Jean Léon African, *Description de l'Afrique*, III (1898), n<sup>os</sup> 3-6, 9, 12, 16, 17, 20, 23, 27, 30 et 39.

<sup>(2)</sup> E. Blochet, *Catalogue*, p. 139-204, avec les fac-similés XI et XII; *Inventaire et description des miniatures*, p. 272-274.

<sup>(3)</sup> *Collection de feu M. Ch. Schefer. Objets d'art et de curiosité orientaux, chinois et européens...* dont la vente... aura lieu du 8 au 11 juin 1898; Paris,

1898, avec 6 planches en phototypie. — Vente du 21 novembre [1898] et des dix jours suivants. *Catalogue de bons livres anciens et modernes provenant de la bibliothèque de feu M. Ch. Schefer*. Seconde partie; Paris, 1898. — *Catalogue de la bibliothèque orientale de feu M. Charles Schefer*. Vente du lundi 17 avril au samedi 16 mai [1899]; Paris, 1899. — Vente du 8 mai [1899] et des six jours suivants. *Catalogue de bons livres anciens et modernes provenant de la bibliothèque de feu M. Ch. Schefer*. Première partie. Incunables. — *Voyages en Orient*. — *Histoire des Turcs et peuples orientaux*; Paris, 1899.

<sup>(4)</sup> Henri Cordier, *La collection Charles Schefer* (extrait de la *Gazette des beaux*

qui ont été consultés en raison de leur compétence ou qui se sont crus autorisés à manifester leur opinion. Il a été réalisé par un accord heureux des pouvoirs publics, comme la science, cette conciliatrice bien-faisante, réussit parfois à en provoquer.

HARTWIG DERENBOURG.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

### INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

#### ACADÉMIE FRANÇAISE.

Dans la séance du 30 mai 1901, l'Académie française a élu M. le marquis de Vogüé, en remplacement de M. le duc de Broglie, et M. Edmond Rostand, en remplacement de M. le vicomte de Bornier.

#### ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans la séance du 8 juin 1901, l'Académie des beaux-arts a élu M. Orchardson associé étranger, en remplacement de M. de Broszík.

### LIVRES NOUVEAUX.

#### ANGLETERRE.

*The Western manuscripts in the library of Trinity college, Cambridge. A descriptive Catalogue* by Montague Rhodes James. *Volume II, containing an account of the manuscripts standing in class R.* Cambridge, at the University press. In-8°, XXVIII et 428 p.

L'intérêt que présente le travail entrepris par M. Montague Rhodes James, sur arts de 1898, p. 8); cf. A. Barbier de Meynard, *Lettre à M. Léopold Delisle*, datée du 21 juillet 1898, dans E. Blochet, *Catalogue*, p. III-v; Bouché-Leclerc, *Notice sur la vie et les travaux de*

*M. Charles Schefer* (Paris, 1899), p. 12, passage reproduit dans la réimpression de la *Notice : Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes rendus des séances de l'année 1899*, p. 635.

les manuscrits du collège de la Trinité, à Cambridge, a été signalé dans le *Journal des Savants*<sup>(1)</sup>, l'année dernière, lors de l'apparition du premier volume, qui contenait la notice des 417 manuscrits compris dans la division B de cette bibliothèque. L'auteur nous donne aujourd'hui la notice des 607 manuscrits (n<sup>os</sup> 418-1024) de la division R, spécialement consacrée à l'histoire, aux sciences, aux lettres et aux mélanges. On y trouve, à côté des papiers modernes, dépourvus à peu près de valeur, nombre de manuscrits importants : classiques latins, poèmes du moyen âge en latin et en français, chroniques anglaises, traités de médecine et d'alchimie. L'auteur s'excuse très modestement de ne pas avoir eu la compétence nécessaire pour analyser, identifier et apprécier, comme il l'aurait voulu, des textes portant sur des matières aussi variées; il s'approprie ce qu'un moine de Douvres disait à propos d'un catalogue des manuscrits de son église qu'il venait de terminer : « Et vere non offendet compilantem, sed diligit evidenter quicumque hanc matriculam, adhuc multipliciter defectivam, in melius duxerit. » La plupart des bibliographes pourraient répéter, en tête de leurs catalogues de manuscrits, l'humble recommandation du moine de Douvres.

Assurément, M. James n'a pas dit le dernier mot sur tous les manuscrits qu'il a dû passer en revue; mais il les a tous assez bien décrits pour que les gens du métier qui compulseront son catalogue soient suffisamment renseignés sur la nature des textes qu'ils auront à étudier.

M. James s'est attaché à déterminer la provenance des manuscrits qu'il avait à examiner, et, dans plus d'un cas, il est arrivé à d'assez curieux résultats. A l'aide d'un ancien catalogue, il a découvert que le manuscrit 939, copie des *Agrimensores*, remontant au x<sup>e</sup> siècle et d'origine anglo-saxonne ou irlandaise, avait été jadis conservé à Saint-Augustin de Cantorbéry. Il a de même constaté que le n<sup>o</sup> 637, bel exemplaire de la troisième décade de Tite-Live, venait de la succession de l'archevêque Thomas Becket.

La plupart des manuscrits anciens du collège de la Trinité de Cambridge viennent des vieilles bibliothèques ecclésiastiques de l'Angleterre. Il y en a toutefois dont l'origine française est très bien établie. Tel est le manuscrit n<sup>o</sup> 609, dont la première pièce, intitulée : « Liber magistri Alani de Monte Pessulano contra hereticos », se termine par cette souscription : « Explicit Quadripartita magistri Alani, scripta apud Parisius anno Domini m<sup>o</sup> cc<sup>o</sup> xviii<sup>o</sup>. » La rubrique initiale de cette copie devra être prise en considération par qui voudra rechercher pourquoi Alain de Lille a été appelé Alain de Montpellier.

Il faut évidemment voir une épave venue de Normandie dans un manuscrit du XII<sup>e</sup> siècle (n<sup>o</sup> 982), qui contient des extraits d'Aulu-Gelle, de Valère-Maxime et de Sénèque, avec le premier livre et le commencement du second livre du traité de Cicéron *De officiis*. M. James indique dans ce manuscrit une pièce de vers que Riese a publiée dans son *Anthologia*, comme étant l'œuvre d'Orderic Vital. Il y a, de plus, noté les actes d'un concile normand du temps de Guillaume le Conquérant, qui ne semblent pas avoir encore été mis en lumière et dont il cite, en ces termes, les premiers et les derniers mots : « Anno ab incarnatione MLXIII, indictione II, factum est concilium Lexovio, sub Willelmo, nobilissimo principe Normannorum, presidente ibidem domino Mauritio, Rotomagensium archipresule, cum ceteris suffraganeis episcopis atque abbatibus . . . — . . . ut etiam trevia Dei frequenter recenseatur et firmiter teneatur. » A la fin de ce même manuscrit, une

(1) Octobre et décembre 1900, p. 621 et 722.

main du XIII<sup>e</sup> siècle a ajouté un petit poème intitulé : « [Invectiva] magistri Michaelis Cornubiensis contra magistrum Henricum Abrincensem, coram domino electo Wyntoniensi et episcopo Rofensi. » Henri d'Avranches, qui reçut, un moment, de ses contemporains le titre d'archipoète (*prius te diximus archipoetam*), et dont nous ne connaissons guère ni la vie ni les œuvres, appartenait sans doute à la France par sa naissance ou du moins par sa famille; il a obtenu une courte mention dans l'*Histoire littéraire de la France*.

Le même honneur aurait dû être rendu à un grammairien, qui se rattachait par son nom à la ville de Paris, et dont M. James signale un traité composé sans doute vers le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle et qui occupe les 44 premiers feuillets du manuscrit 912 du collège de la Trinité. En voici le début et la fin : « Incipit tractatus magistri Petri Parisiacensis de tropis loquendi. Videmus nunc per speculum : . . — . . . que ei attribuuntur propter signa illorum. Explicit. »

M. James a traité avec une prédilection marquée les manuscrits qui méritent, par leur décoration, d'être classés parmi les produits remarquables de l'art du moyen âge.

Tel est le célèbre Psautier triparti de Cantorbéry, exécuté vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle par le moine Eadwin : ce précieux volume (n<sup>o</sup> 987) contient les trois anciennes versions latines des psaumes, avec deux traductions interlinéaires, l'une en anglo-saxon (publiée, en 1889, par Harsley, pour la *Early english text Society*), l'autre en français (publiée par Francisque Michel dans la *Collection de documents inédits*); il est orné de très nombreuses peintures du même type que celles du Psautier d'Utrecht. M. James se propose de l'étudier à part, dans un ouvrage spécial; mais les neuf pages qu'il lui a consacrées dans son catalogue (p. 402-410) sont déjà fort instructives.

Il faut en dire autant de l'Apocalypse (n<sup>o</sup> 950), que M. James considère comme le plus beau des manuscrits conservés à Cambridge. Cet admirable volume appartient à la série des manuscrits de l'Apocalypse, dont le texte et les peintures sont en ce moment l'objet d'une somptueuse publication de la Société des anciens textes français. J'aurais largement profité du travail de M. James, si le second volume du Catalogue des manuscrits du collège de la Trinité avait vu le jour avant la mise sous presse du mémoire qui doit accompagner la reproduction du plus célèbre des manuscrits des Figures de l'Apocalypse.

L. DELISLE.

## HONGRIE.

ED. SAYOUS, *Histoire générale des Hongrois*. Budapest, librairie Athenæum; Paris, Alcan, in-8°, 1900.

On se rappelle avec quelle splendeur la Hongrie a voulu être représentée à l'Exposition de 1900. Elle n'a pas tenu seulement à éblouir le visiteur par les nombreuses merveilles entassées dans son palais de la rue des Nations ou dans les galeries où s'étaient les œuvres de son industrie. Elle a voulu que les esprits sérieux fussent mis au courant de son histoire; elle n'a rien trouvé de mieux pour les orienter que de publier une nouvelle édition de l'*Histoire de la Hongrie de feu Edouard Sayous*. La première édition de ce bel ouvrage, parue en 1877, avait été justement remarquée; l'Académie française lui avait décerné une de ses plus hautes

récompenses. Elle a eu, dès son apparition, l'honneur d'être traduite en magyar et a valu à son auteur les titres de correspondant de la Société Kisfaludy et de l'Académie hongroise. Elle est depuis longtemps épuisée et l'on a souvent souhaité qu'elle fût réimprimée. Ce n'est pas une réimpression pure et simple qu'on vient de nous donner à Budapest. L'édition actuelle est accompagnée d'illustrations qui en sont le vivant commentaire et dont quelques-unes sont fort intéressantes. Elles reproduisent en héliogravure, en chromolithographie, en gravure, des épisodes ou des documents de l'histoire politique et morale de la nation hongroise : le tableau célèbre où Munkacsy a peint les Slaves se soumettant au roi légendaire Arpad, des fragments de la célèbre chronique de Vienne, fac-similés exquis qui font grand honneur à l'imprimerie de l'*Athenæum* qui les a exécutés, le fac-similé de la proclamation adressée aux Hongrois par Napoléon en 1809, etc. Ainsi le beau livre d'Édouard Sayous a reçu — grâce à l'Exposition de 1900 — une décoration artistique que son modeste auteur n'aurait jamais osé espérer pour elle.

Dans ses *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité*<sup>(1)</sup> (livre XVI, chapitre II) Herder consacre un assez court chapitre aux peuples finnois. Il constate « que les peuples de cette race n'ont pas pu s'élever à un état complet de maturité, et cela non pas en raison de leurs facultés, mais en raison de leur situation ». Ils n'étaient pas guerriers comme les Germains; vu leurs goûts pacifiques, — je résume Herder, — ils furent les uns chassés vers le Nord comme les Lapons, les autres réduits en esclavage comme les Finnois, les Ingres et les Esthoniens; les autres, comme les Livoniens, furent presque exterminés. « Triste page, conclut Herder, dans l'histoire de l'humanité! »

A ces Finnois pacifiques Herder oppose le seul peuple de cette race qui soit rangé parmi les conquérants, les Hongrois ou Magyars, mais il croit leur carrière historique finie et les considère comme n'étant plus un objet de crainte pour les Allemands et définitivement incorporés aux domaines apostoliques (c'est à-dire autrichiens).

A l'époque où Herder écrivait, — sous le règne de Joseph II, — la Hongrie semblait en effet perdue.

Si Herder était revenu au monde en 1900; il aurait pu constater que ses prévisions pessimistes ne s'étaient pas précisément réalisées. Il aurait pu visiter dans l'avenue des Nations les palais de la Finlande et de la Hongrie. Il aurait appris que les Finnois avaient su intéresser d'excellents esprits à leurs destinées; il aurait constaté que la Hongrie joue aujourd'hui un rôle assez considérable dans l'Europe orientale. Ce rôle est relativement plus important que ne permet de le supposer au premier abord le nombre fort restreint des Magyars pur sang.

Le livre de M. Sayous explique fort bien comment les Magyars sont arrivés à ce haut degré de fortune politique. Pour savoir quels dangers peuvent menacer cette fortune, il faut consulter des travaux spéciaux sur les Croates, les Slovaques, les Serbes et les Roumains, sur les peuples dissidents que les Hongrois ont entrepris de magyariser. Si M. Sayous vivait encore, il aurait sans doute mis à ce livre une conclusion à laquelle d'autres de ses travaux (l'article *Hongrie* dans la *Grande encyclopédie*, un essai dans la *Revue de Paris* du 1<sup>er</sup> août 1896) permettent dans une certaine mesure de suppléer. Nous ne voulons pas entrer dans l'examen de ces questions délicates. Elles ont été étudiées dans un livre qui a dû beaucoup à celui

(1) L'ouvrage parut de 1784 à 1791.



d'Édouard Sayous, *l'Histoire de l'Autriche-Hongrie*, publiée dans la collection Duruy.

Pour alléger ce volume, les éditeurs de Budapest ont laissé de côté les notes que M. Sayous avait mises au bas des pages et qui fournissent de nombreuses références ou citations. Les historiens feront donc bien de recourir de préférence à la première édition, sans négliger toutefois les illustrations de la seconde, qui sont souvent le meilleur et le plus vivant commentaire de cette histoire si curieuse et parfois si pittoresque.

LOUIS LEGER.

*Monumenta historica liberae regiae civitatis Zagrabiae metropolis regni Dalmatiae, Croatiae et Slavoniae, collegit et sumptibus ejusdem civitatis edidit Joannes Tkalčić* (6 vol. grand in-8°. Zagreb, imprimerie Albrecht).

La ville de Zagreb<sup>(1)</sup>, — autrement dite Agram, — a eu, comme tant d'autres capitales, l'idée de publier les textes qui intéressent son histoire, et elle a confié le soin de les éditer à un savant historien, M. Jean Tkalčić, membre de l'Académie sud-slave et, si je ne me trompe, chanoine de la cathédrale. Commencée en 1889, cette belle publication, exécutée avec un véritable luxe, vient de terminer son sixième volume. Le premier document publié remonte à l'année 1093. C'est l'acte par lequel le roi Ladislas fonde l'évêché de Zagrabia et constitue son domaine. Le premier volume de cette belle publication renferme des textes ecclésiastiques, civils, judiciaires de 1093 à 1361; le second contient des textes juridiques et administratifs relatifs au xv<sup>e</sup> siècle (1400 à 1499); le troisième va de 1400 à 1526, le quatrième renferme des délibérations et des décisions judiciaires rendues de 1355 à 1365, le cinquième également des décisions judiciaires de 1375 à 1391; le sixième, récemment paru, continue la série pour les années 1412 à 1448.

Les textes sont généralement en latin; d'excellents index *nominum et rerum* ont été établis à la fin de chaque volume et rendent les recherches très faciles. Parfois on rencontre un document national écrit en caractères glagolitiques (par exemple, t. III, p. 24, un testament par lequel noble dame Marguerite de Mikčevac lègue ses biens à l'église paroissiale de Saint-Marc et au monastère de Remet, et, plus loin, p. 252, une lettre dans laquelle Christophe de Frangipani annonce la défaite de Mohacz et fait connaître qu'il réunit à Zagreb des troupes et de l'argent pour faire face à l'ennemi de la chrétienté).

En somme, les documents publiés dans ces volumes peuvent être consultés utilement par tous ceux qu'intéresse l'histoire des mœurs, du droit et des institutions dans l'Europe orientale. Malheureusement la préface dont chacun est précédé est rédigée en langue croate. L'ensemble de ces préfaces (il en est qui ont près de deux cents pages) constitue une véritable histoire sociale et juridique de la ville d'Agram et du pays croate depuis les origines jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle. Ces origines paraissent remonter au iv<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne; on n'a point de textes écrits relatifs à cette époque, mais on a déterré dans le sol d'Agram des monnaies de Constantin le Grand et de son fils Constance I<sup>er</sup>. Au début du moyen âge, la partie fortifiée de la ville s'appelait *gradec*, puis par corruption *grec, grech*, castrum. Les étymologistes de la Renaissance n'avaient pas manqué de faire de la ville d'Agram

<sup>(1)</sup> Zagreb (d'un verbe *grebsti*, creuser) paraît vouloir dire l'endroit fortifié (cf. les noms français comme *Ferté*). La forme latine *Zagrabia* est devenue *Agrambia*, d'où *Agrampt*, *Agram*.

une colonie grecque. M. Tkalčić fait bonne justice de ces fantaisies<sup>(1)</sup>. Il étudie, dans la préface du premier volume, le développement de la cité, son administration, sa législation, qui reposait en partie sur le droit hongrois (bulle d'or de Bela II (1242) et privilège du même souverain (daté de 1266), en partie sur les coutumes locales (*juxta ducatus Slavoniæ consuetudinem approbatam*). En Croatie comme ailleurs, la législation criminelle est particulièrement dure au moyen âge. Certaines peines sont assez curieuses : voici par exemple celle que le tribunal d'Agram imagina en 1384 pour contenir les revendeuses — nous dirions les dames de la halle — qui, à Zagreb comme ailleurs, se plaisaient à échanger des injures et des blasphèmes. Il fit suspendre au pilori sur la place Saint-Marc une pierre percée dans laquelle était passée une chaîne. Lorsque deux revendeuses s'étaient injuriées au marché, elles devaient toutes deux, l'une après l'autre, faire un certain trajet en portant au cou la pierre suspendue :

« Dominus Laurencius judex et ejus jurati ac consilarii statuerunt fecisse unum lapidem super kathenis ut quecumque penestice se mutuo in foro vituperarent, tunc tales se vituperantes una earum a hostio Sancti Marci usque Parvam portam super collum suum, et alia ab ipsa porta usque dictum hostium Sancti Marci portare debeant. » (Tome V, p. 218.)

Le châtimement du meurtrier est terrible : il est condamné à être pendu, on lui lie les mains et les pieds, on l'attache à la queue de deux chevaux, on l'amène au pied de la potence ; là, autant que possible, avec l'arme qui a servi à commettre le meurtre, on le coupe en quatre morceaux et l'on attache à la potence ces quatre morceaux tout pantelants, ainsi que l'arme qui a servi à commettre le crime. Ceux qui ont contrefait le sceau de la ville périssent sur le bûcher. L'adultère est considéré comme le plus effroyable des crimes (*nepharis actus, maxima malitia*). Celui qui l'a commis reçoit l'épithète de maudit et est condamné à être brûlé. Sont considérés comme adultères ceux qui violent la prescription de l'Église sur la parenté spirituelle (par exemple entre parrain et filleule). Le châtimement du viol revêt le caractère d'une vendetta personnelle. La femme offensée coupe elle-même ou fait couper par qui elle veut le pied du criminel.

Les textes nous fournissent aussi de curieux détails sur la vie des écoliers. Au XIV<sup>e</sup> siècle les écoles étaient très fréquentées à Zagreb ; l'instruction était gratuite pour les enfants pauvres ; à ceux de classe moyenne, le *scolasticus* réclamait à Noël un chapon et quatre pains, à Pâques quatre pains et un fromage ou douze œufs, à la Saint-Étienne un poulet et quatre pains. Les enfants des riches payaient en argent et devaient en outre un présent annuel au *scolasticus*. Il était interdit aux élèves d'apporter du bois pendant l'hiver, de peur qu'ils n'eussent la tentation de se chauffer, ce qui leur aurait fait négliger l'étude. Seuls les petits enfants dont la santé était délicate pouvaient se donner le luxe du chauffage.

La belle publication de la municipalité d'Agram mériterait une étude approfondie. Je me contente pour aujourd'hui d'appeler l'attention sur elle et d'en signaler l'intérêt.

LOUIS LEGER.

<sup>(1)</sup> *Gradec* (prononcez Gradetz) représente tout simplement le diminutif du mot *grad* (russe *gorod*), château fort.

## ITALIE.

*R. Deputazione sovra gli studi di storia patria per le antiche provincie e la Lombardia. Miscellanea di storia italiana. Terza serie. Tomo VI (XXXVII della raccolta). — Torino, fratelli Bocca, 1901. In-8°, xvi et 476 p.*

Ce volume est le trente-septième d'une collection qui fait grand honneur à la Commission chargée de diriger les études historiques et archéologiques dans les anciens États de la maison de Savoie et dans la Lombardie. Il renferme, entre autres morceaux, deux mémoires dont l'importance doit être ici particulièrement signalée.

Le premier est une notice sur un rouleau de parchemin, long de 1 m. 80 et haut de 0 m. 60, conservé dans les archives du chapitre de Saint-Eusèbe de Vercueil, sur lequel sont représentées, en dix-huit tableaux tracés à l'encre, les principales scènes des Actes des Apôtres. Le sujet de chaque tableau est expliqué par deux vers léonins. Le caractère des inscriptions permet d'assigner l'exécution des dessins à la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Il semble que c'est la copie de peintures, peut-être un peu plus anciennes, qui devaient orner les voûtes de l'église Saint-Eusèbe. C'est ce qui semble résulter de deux distiques inscrits aux deux extrémités du rouleau :

Hoc notat exemplum media testudine templum,  
 Ut renovet novitas quod delet longa vetustas.  
 Hic est descriptum media testudine pictum  
 Ecclesie signans ibi que sunt atque figurans.

Les inscriptions explicatives des tableaux sont du même genre que plusieurs de celles qui ont été relevées dans un article sur d'anciens livres d'images, aux pages 217, 257 et 274 du tome XXXI de *l'Histoire littéraire de la France*. On peut en juger par les vers qui accompagnent la représentation de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres et la conversion de saint Paul :

Gaudent promisso de celo munere misso,  
 Quo doceant gentes linguam cujusque loquentes.  
 Lumine privatur Saulus, dum seva minatur,  
 Corruit, e celis vox inquit : « Surge fidelis. »

Une telle publication sera fort bien accueillie de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la peinture religieuse antérieurement au XIV<sup>e</sup> siècle.

Deux des tableaux du rouleau de Vercueil avaient été reproduits en 1899, grandeur des originaux, dans le très précieux recueil paléographique que MM. F. Carta, C. Cipolla et C. Frati ont publié, au nom de la *R. Deputazione di storia patria*, sous le titre de : *Monumenta paleographica sacra. Atlante paleografico-artistico compilato sui manoscritti esposti in Torino alla mostra d'Arte sacra nel m. DCCC. XCVIII* (in-fol. 73 p. et cxx phototypies). Les deux premiers tableaux du rouleau de Vercueil occupent la planche XLVI du recueil, et la notice qui les concerne se lit à la page 35 de la préface.

Le second mémoire sur lequel nous voulons appeler l'attention a pour objet la charte de fondation du monastère de S. Quintino di Spigno, l'un des documents les plus instructifs qui nous soient parvenus sur la topographie de la Ligurie et sur

l'état social de ce pays à la fin du x<sup>e</sup> siècle. Cette chartre, du 4 mai 991, écrite dans un latin très barbare, contient de précieux renseignements sur les premiers degrés de la famille des marquis de Montferrat. Les éditions que nous en possédions dérivent de copies fautive et interpolées. M. Vittorio Poggi a le grand mérite de nous en avoir donné une édition conforme à l'original, que M. le chevalier Minuto a récemment découvert dans les archives d'une famille originaire de Savone. Une reproduction phototypique de cet original est jointe au mémoire de M. Vittorio Poggi.

L. D.

## PAYS-BAS.

*Homeri Ilias cum scholiis. Codex Venetus A, Marcianus 454, phototypice editus.* Præfatus est Dominicus Comparetti. Lugduni Batavorum, A. W. Sijthoff. 1901. Grand in-folio.

Au mois de mars 1897, nous avons annoncé, dans le *Journal des Savants*, le projet formé par le docteur Du Rieu, de publier la reproduction des manuscrits les plus anciens et les plus importants qui nous ont conservé les monuments littéraires de l'antiquité grecque et latine. Le successeur du docteur Du Rieu à la bibliothèque de Leyde, M. Scaton De Vries, a continué cette grande et noble entreprise; il la poursuit avec un véritable succès, grâce au concours d'un courageux éditeur, M. Sijthoff.

Dans ces dernières années, nous avons vu se succéder cinq beaux volumes dans lesquels nous avons l'image de chacune des pages de quatre manuscrits de premier ordre :

I. Les débris d'un des plus anciens exemplaires de la version des Septante, le *Codex Sarravianus Colbertinus*, dont les feuillets subsistants sont partagés entre la Bibliothèque nationale et les bibliothèques de Leyde et de Saint-Petersbourg.

II. Le manuscrit 363 de Berne, renfermant des morceaux de saint Augustin, Bède, Horace, Ovide, etc.

III et IV. Le Platon d'Oxford (*Clarkianus 39*).

V. Le Plaute de Heidelberg (*Palatinus C*).

L'année 1901 nous apporte un gros volume dans lequel sont reproduits phototypiquement les 327 feuillets du fameux manuscrit du texte et des scolies de l'Iliade, connu depuis les travaux de Villoison sous la dénomination de *Codex Venetus A*. On regrettaient vivement de n'en pas encore posséder une édition dans laquelle les scolies fussent accompagnées du texte qui leur est juxtaposé. Cette lacune est aujourd'hui comblée, et les philologues ne seront plus obligés d'aller à Venise pour se rendre un compte exact des moindres détails du *Codex Venetus A*.

La reproduction est précédée d'une préface de 14 pages, dans laquelle M. Dominique Comparetti décrit minutieusement le manuscrit dont il s'agit, signale les mutilations qu'il a subies, rétablit l'ordre de feuillets intervertis, explique comment il est entré dans la librairie de Saint-Marc au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, et passe en revue les dissertations et les éditions dont il a été l'objet depuis que Villoison en eut reconnu et proclamé la valeur.

Le volume que nous annonçons est une œuvre très méritoire dont nous devons savoir gré à M. Comparetti, à M. de Vries et à M. Sijthoff.

# JOURNAL DES SAVANTS.

JUILLET 1901.

---

*L'ADMINISTRATION PROVINCIALE EN FRANCE PENDANT LES DERNIÈRES ANNÉES DE L'ANCIEN RÉGIME (1774-1789). Les intendants des provinces, étude historique principalement d'après les documents inédits, par Paul Ardascheff, professeur d'histoire à l'Université d'Odessa. T. I<sup>er</sup>. Saint-Pétersbourg, 1900 (en russe).*

L'ouvrage de M. Ardascheff, couronné par l'Université de Moscou, doit avoir deux volumes. Le premier, que nous avons sous les yeux, est une étude sur l'institution des intendants de province; le second, qui est annoncé comme devant paraître prochainement, contiendra l'histoire des hommes et des événements. Ce sera le travail le plus complet qui ait été publié sur ce sujet, et ce n'est pas sans quelque surprise que nous le recevons de Russie. Pour exécuter une si vaste entreprise il a fallu lire une masse énorme de livres, compiler une masse plus énorme encore de papiers conservés dans des dépôts d'archives, non seulement à Paris, mais encore dans les départements et dans les villes. On se demande comment un étranger a pu entreprendre sans effroi et mener à bonne fin un pareil labeur. Si l'on songe que les ouvrages publiés en France depuis cinquante ans sur l'histoire administrative ne pouvaient, quel qu'en soit le mérite, fournir à cet étranger un guide sûr, qu'ils se sont généralement bornés à des vues d'ensemble sur le gouvernement central, ou à des recherches de détail sur telle ou telle administration locale, ou qu'ils n'ont abordé le sujet que par un côté, par exemple par le côté juridique, on peut facilement se convaincre que tout en appelant l'attention sur des faits importants et peu ou mal connus, ils ne peuvent tenir lieu d'un ouvrage original donnant une idée exacte et satisfaisante du rôle de l'Administration dans les dernières années de l'ancien régime. C'est ce livre que M. Ardascheff a voulu faire, et dont nous autres Français devons lui savoir gré. Il ne lui reste plus

qu'à le traduire en notre langue, pour le rendre plus accessible aux lecteurs français.

L'origine de l'institution des intendants est bien connue aujourd'hui. Elle ne l'a pas toujours été. Elle a en effet cela de particulier qu'elle ne dérive d'aucun acte législatif, et on a quelque peine à comprendre qu'Isambert, dans son *Recueil des anciennes lois françaises*, ait cru pouvoir la rattacher à un Édit de 1635, qui crée des avocats généraux chargés du ministère public auprès des bureaux des finances. Cette erreur énorme a pourtant fait fortune, et, pendant quelque temps, tous les historiens l'ont répétée, sans avoir pris la peine de lire l'édit dont il s'agit. En fait, l'institution des intendants a été une mesure, ou plutôt une série de mesures administratives, par lesquelles le Roi envoyait des maîtres des Requêtes au Conseil d'État pour faire des inspections dans certaines provinces. Ces missions devinrent de plus en plus fréquentes sous le règne de Louis XIII, et les commissaires qui en étaient chargés finirent par résider à demeure dans les villes où ils étaient installés. Dès le commencement du règne de Louis XIV on en trouve un dans chaque généralité, et leurs fonctions s'exercent sans intermittence, de sorte qu'on peut dresser, province par province, la liste des intendants qui les ont administrées jusqu'en 1790.

C'est non moins vainement qu'on chercherait un acte souverain réglant d'une manière uniforme les fonctions des intendants. Elles ne constituaient pas un office susceptible de définition légale. Le maître des Requêtes qui partait en intendance sur un ordre du Roi recevait une commission qui lui conférait certains pouvoirs déterminés, très étendus assurément, mais non identiques dans tous les cas. Si par la force des choses il se créa une formule, les termes en furent suggérés par l'expérience. L'intendant n'avait à consulter que sa commission. Si elle se trouvait trop étroite, il s'adressait au ministre, qui lui envoyait des instructions ou même un pouvoir extraordinaire.

Le titre conféré par la commission était celui d'intendant de justice, police et finances. La commission n'était pas sujette à l'enregistrement dans les cours de Parlement et autres. Enfin l'intendant correspondait directement avec tous les ministres, particulièrement avec le contrôleur général des finances. Cette correspondance, conservée dans les archives, est un monument historique du plus haut intérêt. On peut en juger par les parties déjà publiées, comme la Correspondance de Colbert. Plus on se rapproche de 1789 et plus elle est instructive. En la lisant on assiste en quelque sorte à la création de notre droit administratif, qui s'est fait au jour le jour, suivant les nécessités de la pratique, et constituait

plutôt une série de précédents qu'un système théorique. On n'écrivait pas encore de traités ni de répertoires sur cette partie de la jurisprudence, mais on s'occupait déjà de dégager des principes généraux, quoique ces principes ne fussent écrits nulle part. C'est surtout la correspondance des intendants avec les ministres qui a fourni les matériaux de l'ouvrage de M. Ardascheff. Les citations nombreuses qu'il en a tirées donnent une idée très complète des rapports qui existaient entre l'intendant et l'administration supérieure représentée surtout par le contrôleur général. En somme, l'intendant avait un pouvoir plus étendu et en même temps plus d'indépendance que nos préfets actuels.

La multiplication des affaires à traiter eut pour conséquence naturelle la création d'employés auxiliaires. L'intendant eut des subdélégués, c'est-à-dire des agents nommés par lui pour le représenter dans les principales localités du ressort, sans parler des secrétaires qu'il gardait auprès de lui pour les écritures. C'est de là que sont venus, dans notre administration actuelle, les sous-préfets et les bureaux de préfecture. On trouve même l'origine de nos conseils de préfecture dans les conseils que l'intendant s'adjoignait pour l'expédition des affaires contentieuses. Tout ce personnel dépendait étroitement de l'intendant qui l'entretenait à ses frais. Si l'on ajoute à cette dépense celle de la représentation obligée et des réceptions fréquentes, on conçoit que la charge totale devenait lourde et dépassait quelquefois de beaucoup le traitement alloué par le Gouvernement. Aussi fallait-il de la fortune pour entrer dans la carrière des intendances. On s'y ruinait quelquefois et on n'obtenait pas toujours les hautes fonctions qui auraient pu servir de retraite.

Quant aux subdélégués, ils ne recevaient, en général, aucun traitement et devaient se contenter de certains droits qui leur étaient alloués sur les affaires traitées par eux. Aussi exerçaient-ils d'ordinaire plusieurs fonctions à la fois. On voit parmi eux non seulement des avocats, des procureurs, des notaires, tous gens de palais connaissant plus ou moins le droit, ou tout au moins la pratique, mais encore des juges pris dans les présidiaux, dans les bailliages et les prévôtés ou dans les justices seigneuriales, des employés de finances, des commis des fermes, des maires et officiers municipaux. Dans un mémoire manuscrit trouvé par M. Ardascheff aux Archives nationales, on lit la mention suivante :

« Le sieur Fabri, chevalier de Saint-Michel, est tout à la fois subdélégué de l'intendance, syndic du tiers état, trésorier de la province, maire de la ville, juge des terres seigneuriales, fermier du domaine du Roi, directeur de la poste aux lettres. . . Comme subdélégué, il reçoit

les ordres de l'intendance; comme syndic du tiers état, il se les communique à lui-même. Si l'ordre est de puiser dans la caisse, c'est encore à lui-même, comme trésorier, qu'il intime ces ordres. Comme maire et juge, il condamne à l'amende; comme fermier du domaine, il la perçoit. . . »

Cela se passait en 1779. Le public et la magistrature s'en plaignaient fort, mais les intendants y tenaient. « Il n'est guère possible, disaient-ils, de trouver dans les provinces d'autres gens capables de concourir à l'exécution des ordres du Roi dans les affaires administratives que les officiers de justice qui, par état, sont obligés d'être instruits. » En somme, ce mode de recrutement donnait des résultats peu satisfaisants. « J'ai 65 subdélégués, écrivait en 1775 l'intendant de Bretagne. Dans ce nombre, je ne peux pas me flatter d'en avoir plus de 20 dans lesquels je puisse avoir confiance. »

Quoique sans pouvoir pour prendre par lui-même aucune décision, le subdélégué exerçait des fonctions multiples et importantes. Comme correspondant de l'intendant, il devait l'informer exactement de tout ce qui se passait dans sa circonscription, touchant à l'ordre public et au service du Roi. Il envoyait à l'intendant des rapports périodiques, des avis sur tous les projets qui lui étaient communiqués, sur le choix des employés. Il faisait exécuter les ordres qu'il recevait, en requérant au besoin la force publique; enfin il veillait à l'élection des syndics de paroisse, ainsi qu'à la répartition soit des impôts perçus au profit de l'État, soit surtout des charges communales. Il s'occupait des travaux publics, de la corvée pour l'entretien des routes, des péages, des hôpitaux et maisons de charité, des fournitures et logements dus par les communes à l'armée, des prisons, des dépôts de mendicité, de l'instruction publique. Il instruisait les affaires contentieuses de la compétence de l'intendant et recevait parfois l'ordre de les juger lui-même.

Quels étaient les rapports de l'intendant avec les autres autorités de la province? C'est là une question importante et qui, jusqu'ici, n'a pas été traitée avec tous les développements qu'elle comporte. C'est aussi ce qu'il y a de plus nouveau dans l'ouvrage de M. Ardascheff.

Le premier personnage de la province était officiellement le gouverneur général, mais, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce n'était pas de là que pouvaient survenir des embarras pour l'intendant. A cette époque, en effet, le gouverneur général n'était qu'un personnage décoratif. Il lui était absolument interdit de mettre les pieds dans son gouvernement, et, même de loin, il ne pouvait envoyer aucun ordre ni exercer aucune fonction de sa charge sans avoir pris l'agrément du Roi.



Telle était la règle attestée par d'Argenson, qui, comme ministre, avait été chargé de la faire observer, et confirmée par une ordonnance royale de 1776. C'est seulement dans les pays d'États que le gouverneur général avait conservé un rôle, celui d'intermédiaire entre le Roi et les États, mais ce rôle même était purement décoratif. Le véritable intermédiaire était l'intendant. C'est tout au plus si le gouverneur général nommait encore le maire de certaines villes, comme Tours et Montpellier. L'auteur relève ici l'erreur de quelques écrivains modernes qui ont pris au sérieux les fonctions du gouverneur général, confondant ainsi le xvii<sup>e</sup> siècle avec le xviii<sup>e</sup>, et aussi le gouverneur général avec le commandant en chef. Il est vrai qu'une fois, par exception, ces deux charges se sont réunies, en Normandie, au profit des ducs d'Harcourt, mais l'exception confirme la règle, car, si le duc d'Harcourt avait un pouvoir réel, c'était comme commandant en chef, non comme gouverneur.

Les gouverneurs particuliers, les lieutenants généraux de province, les lieutenants de Roi n'avaient non plus aucun pouvoir. C'étaient des charges sans fonctions, écrivait en 1706 l'intendant de Poitiers. « Inconnus dans leurs provinces, où souvent ils n'ont jamais mis le pied, dit Saint-Simon, souvent encore assez peu connus ailleurs, ils n'ont pas, en toute leur vie, la plus légère fonction. » Pour exercer dans la province un commandement quelconque, il leur fallait des lettres particulières du Roi.

Il en était autrement des commandants, dont presque aucun des historiens modernes n'a parlé. Leurs fonctions n'étaient pas seulement militaires. Elles touchaient encore à l'administration. Ils avaient été créés, comme les intendants, non par un acte législatif, mais par des commissions individuelles émanées du Roi. Comme chef de la force armée, le commandant était chargé de la police concurremment avec l'intendant, là surtout où il se trouvait une frontière à surveiller, et particulièrement de la police politique. Il avait le droit d'arrêter et d'emprisonner, du moins provisoirement et sous réserve du droit de l'autorité judiciaire. Il se concertait avec l'intendant pour prévenir toute espèce de désordre, notamment en prenant toutes mesures nécessaires pour les approvisionnements. Le maréchal de Mailly, commandant en chef du Roussillon, y crée un champ de Mars, un théâtre pour la garnison, un hôpital militaire, une école de guerre, essaie de faire revivre l'université de Perpignan qui est réduite à rien. Il fonde une maison pour l'éducation des filles, y met des maîtres de dessin et de danse, encourage la fabrication des draps, ouvre des marchés, fait faire une route, de Perpignan à l'entrée de l'Espagne, rétablit le port de Port-Vendre, etc. En Bretagne, le

commandant concourt avec l'intendant à la police des communautés. Dans toutes les villes où il y a un Parlement, c'est lui qui fait enregistrer les actes émanés du Roi, parce qu'il représente le Roi autant et plus que l'intendant. Il est commissaire du Roi, tandis que l'intendant est simplement commissaire du Conseil. L'autorité du commandant en chef était donc très grande, et pour qu'il en usât, les règlements lui imposaient l'obligation de résider dans son commandement au moins trois mois par an.

Un lieutenant général de police avait été créé à Paris par un édit de mars 1667, et l'institution fut ensuite étendue à toutes les provinces par divers édits, notamment en 1699; mais si elle devint à Paris extrêmement importante et dura jusqu'à la Révolution, elle n'eut en province qu'une existence nominale. C'est donc à Paris seulement que l'intendant eut à partager son pouvoir avec un lieutenant général de police.

Parmi les collaborateurs de l'intendant, il ne faut pas oublier le clergé. Les évêques et les curés exerçaient une influence dont l'administration profitait. Turgot, dit Dupont de Nemours, qui avait été son secrétaire, regardait les curés comme ses subdélégués naturels. Eux seuls étaient en état de fournir les renseignements dont l'autorité civile avait besoin. Avec les fonctionnaires que nous venons d'énumérer et qui dépendaient étroitement du Gouvernement, les rapports de l'intendant ne pouvaient guère devenir difficiles, mais il en était autrement des rapports avec les corps administratifs et judiciaires.

Les plus puissants étaient les Parlements. A l'avènement de Louis XVI la lutte était engagée depuis longtemps entre les Parlements et la Royauté. Supprimés par le chancelier Maupeou, ils venaient d'être rétablis par le Roi, et l'antagonisme recommença. L'institution des intendants, commissaires chargés de la justice, de la police et des finances, avait toujours été mal vue par les cours de justice. Celles-ci revendiquaient obstinément leur compétence, surtout en ce qui concerne la police. A la veille de la Révolution, les conflits devinrent nombreux. Le Parlement de Bordeaux donna le signal de la résistance contre les projets législatifs de Turgot. Le Parlement de Dijon refusa à l'intendant le droit d'exercer la tutelle administrative des communes et lança contre l'intendant, le subdélégué et le greffier, des décrets d'ajournement personnel. Toutefois les luttes ne furent ni aussi fréquentes, ni aussi graves qu'on pourrait le croire. Les deux parties sentaient réciproquement leur force et se ménaçaient l'une l'autre, craignant un éclat qui aurait pu avoir des suites fâcheuses.

Les autres cours souveraines, Chambres des comptes, Cours des aides,

suivirent l'exemple des Parlements. Elles subirent, non sans murmurer, un amoindrissement de leur compétence en ce qui concernait le contentieux des impôts indirects; mais quand les Parlements hésitaient, les cours spéciales ne pouvaient songer à engager une lutte sérieuse. A plus forte raison en fut-il de même des juridictions inférieures et des juridictions d'exception. Celles-ci soulevèrent bien des conflits pour défendre leur compétence. Les bureaux des finances surtout se plaignaient vivement. Ils invoquaient les lois qui leur avaient attribué cette compétence, et qui, disaient-ils, n'avaient jamais été révoquées. Mais leurs réclamations ne furent pas écoutées; une grande partie de leurs attributions leur fut enlevée et donnée aux intendants. Toutes ces petites juridictions, reste d'un passé éloigné, n'avaient plus leur raison d'être. Elles ne subsistaient qu'à raison de la vénalité des charges et devaient nécessairement disparaître au premier jour.

Tandis que l'organisation judiciaire était fondée sur des actes législatifs, il en était autrement de l'administration locale. Chaque ville, chaque village avait sa constitution particulière, réglée par d'anciennes chartes des rois ou des seigneurs, ou par de simples règlements émanés soit des Parlements, soit des intendants, ou même sans d'autre titre que d'anciens usages. On peut toutefois, en cette matière, dégager quelques traits généraux. S'il y a quelque exagération à dire avec Tocqueville que les différences sont purement superficielles, que le fond est partout le même, on peut cependant, jusqu'à un certain point, ramener toutes ces constitutions locales à un petit nombre de types. D'abord il faut distinguer entre les villes et bourgs et les simples villages. Les villes et bourgs forment une corporation organisée. Elles ont un hôtel de ville et une représentation municipale, tantôt élective, tantôt vénale et héréditaire, tantôt nommée par l'autorité administrative supérieure. La vénalité, introduite par édits royaux, rencontra une résistance qui finit par triompher presque partout. Les offices municipaux ne trouvaient pas d'acquéreurs ou étaient rachetés par les villes. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la tendance de l'administration fut de rétablir partout un régime électif. A la vérité, les élections étaient dans la main de l'intendant, qui s'en rapportait à ses subdélégués. Dans les pays d'États, comme en Bourgogne et en Languedoc, les Assemblées provinciales votèrent des sommes considérables pour racheter les offices municipaux et rendre aux villes une sorte d'autonomie, ou tout au moins faire exercer les charges municipales par leurs agents. Certaines villes conservèrent des assemblées générales de tous les habitants, mais les intendants s'efforcèrent de les supprimer. « Ce ne pouvait être, disaient-ils, qu'une source de désor-

dres ». Les villes, au reste, le reconnaissaient elles-mêmes et sollicitaient des règlements substituant à l'assemblée générale un conseil de notables pris en nombre fixe dans chaque classe de la population.

Dans les campagnes, au contraire, l'assemblée générale des habitants, ou assemblée de paroisse, composée de tous les chefs de famille, est le centre de gravité de l'administration communale. Elle se tient en plein air et élit un syndic, qui la représente en justice comme devant l'administration provinciale. Mais ces assemblées étaient rares et peu utiles. La commune n'avait pas de sceau ni de greffier. Le syndic n'avait pas le caractère d'un officier public. Pour rédiger et dresser les procès-verbaux il fallait faire venir un notaire. Enfin la tutelle appartenait à l'intendant, dont l'approbation était nécessaire pour la validité des délibérations. L'intendant pouvait d'ailleurs passer outre et imposer sa volonté. Aussi les fonctions de syndic étaient-elles peu recherchées. On essaya même de remplacer l'élection par le tirage au sort, mais celui-ci ne réussit pas mieux. Comme les habitants des villes, ceux des campagnes suppliaient le Gouvernement de remplacer l'assemblée générale par un conseil de notables. L'assemblée, en effet, était tumultueuse et souvent troublée. Les habitants les plus honnêtes et les plus intelligents se gardaient bien de s'y rendre, et surtout d'y prendre la parole. Les affaires ne se terminaient pas.

Du reste villes et communautés de campagne étaient également soumises à la tutelle administrative des intendants. C'était une institution de l'ancien régime. Le mot même, quoi qu'en ait dit Tocqueville, était dans la langue courante bien avant 1789. Colbert, en prenant le ministère, avait trouvé les finances des communes dans le plus déplorable état : dettes énormes, les biens patrimoniaux engagés ou aliénés, procès ruineux à soutenir. L'administration se chargea, — elle seule pouvait le faire, — de liquider les dettes, de reviser les aliénations, d'arrêter les procédures. L'édit de 1683 traduisit en une règle générale les mesures prises, et les dispositions de cet édit furent renouvelées et amplifiées par les édits de 1703, de 1764 et de 1765. L'intendant approuvait ou repoussait péremptoirement les délibérations communales ; toutefois les emprunts, les octrois, les impositions locales ne pouvaient être autorisés que par le Roi en son Conseil. Quant aux comptes, ils devaient être rendus suivant l'usage local, soit à l'intendant, soit aux juges ordinaires des lieux, soit aux États de la province. Aucun acte législatif n'avait posé de règle à cet égard ; aussi les comptes étaient en retard et finissaient souvent par n'être jamais rendus. L'administration supérieure veillait à ce que les dépenses fussent prévues par un budget. On distinguait les

dépenses ordinaires et extraordinaires, obligatoires et facultatives. Dans toutes les matières soumises à leur intervention, les intendants avaient le droit de faire des règlements généraux.

Il ne faut pas croire pourtant, comme l'affirme Tocqueville, que les municipalités fussent toujours contraintes d'obéir. Elles résistaient et se *mutinaient* souvent. M. Ardascheff cite de nombreux exemples de ce fait, et l'opposition n'était pas toujours inutile. Ainsi les assemblées d'habitants se réunissaient dans bien des cas sans autorisation de l'intendant et malgré celui-ci. Dans les villes, les intendants luttèrent pour établir le bon ordre et l'économie, mais ne réussissaient pas toujours à prévenir les malversations. Un grand nombre d'administrations municipales n'étaient au fond que des oligarchies étroites, s'efforçant de se perpétuer au pouvoir afin d'en recueillir pour elles-mêmes tous les avantages.

Si l'on compare le pouvoir des intendants à celui de nos préfets actuels, on voit que les premiers avaient une initiative bien plus large. Cela tenait à ce qu'ils n'étaient pas liés par des règlements minutieux, et aussi à ce que la facilité des communications permet aux seconds d'é luder leur responsabilité en prenant dans tous les cas l'avis du pouvoir central. L'intendant était bien plus souvent obligé de décider par lui-même et sous sa responsabilité. Mais comme agents d'exécution, les fonctions des uns et des autres sont les mêmes. Il ne faut pas d'ailleurs attacher trop d'importance aux termes de la commission que recevait l'intendant. A la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, la commission était devenue de style. Plusieurs clauses n'étaient plus observées, notamment en ce qui concerne l'immixtion de l'intendant dans l'exercice de la juridiction ordinaire. Il n'en était pas moins un magistrat, ayant le titre de maître des Requêtes et d'intendant de justice, rendant des décisions qui, comme des jugements, pouvaient être frappées d'opposition et d'appel, sans préjudice de l'exécution provisoire, qui était la règle. L'opposition, qui était un recours à l'intendant lui-même, n'avait de judiciaire que la forme. Au contraire, l'appel qui était porté au Conseil d'État constituait un véritable procès. De là, ce qu'on appelle aujourd'hui le contentieux administratif, fondé sur des évocations générales ou spéciales prononcées par des arrêts du Conseil dans lesquels le Roi parlait comme législateur. Ces évocations portaient ordinairement sur des affaires qui intéressaient directement ou indirectement le domaine royal ou le fisc et quelquefois même sur des affaires de nature purement privée. Il n'y avait pas de règle à cet égard. Ce qui explique la fréquence des évocations, c'est qu'elles étaient souvent désirées ou même sollicitées par les parties, afin d'éviter les lenteurs et les frais de la justice ordinaire, tandis que la jus-

tice administrative, rapide et gratuite, expédiait les affaires, et surtout les petites, avec plus d'intelligence, moins de formes et plus d'équité.

Mais l'intendant n'était pas seulement un juge. Il était encore, par son titre même, chargé de la police et des finances. Cette part de ses fonctions était devenue la plus considérable, la police surtout, entendue dans le sens large des améliorations matérielles. Avant tout il devait maintenir l'ordre, sans lequel tout progrès est impossible, et réprimer toute espèce de trouble. Faire régner la paix, c'était éteindre les partis et faire disparaître les divisions religieuses. En fait, la persécution des protestants cessa dès le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, et en 1787 un édit leur rendit tous leurs droits civils. En 1784 les juifs d'Alsace reçurent une charte. L'administration chercha, sans succès il est vrai, à supprimer la mendicité et le vagabondage. Elle fut plus heureuse dans la création des routes, dans l'embellissement des villes, dans l'exécution de travaux publics utiles. La police de l'imprimerie et de la librairie fut aussi remise aux intendants, avec des règlements très sévères, mais ces règlements, contraires à l'opinion publique, furent, il faut le dire, très mal exécutés. A une époque où tout le monde se rendait complice du désordre, on ne peut guère reprocher aux intendants d'avoir fermé les yeux. La corvée des grands chemins, qui s'établit au xviii<sup>e</sup> siècle par la pratique administrative et se transforma ensuite en une contribution pécuniaire, était tout entière de la compétence des intendants. Ils instituaient des ateliers de charité pour les ouvriers sans travail et, en général, prenaient toutes les mesures qui leur paraissaient utiles dans l'intérêt de l'agriculture, de l'industrie manufacturière et du commerce. Les subsistances, la santé publique sont aussi des objets qui reviennent à chaque instant dans la correspondance des intendants avec le Conseil. Il faut y ajouter le recrutement des milices provinciales, les réquisitions pour le service de l'armée, etc.

Quant aux finances, c'était une matière essentielle des fonctions de l'intendant, mais c'est aussi la mieux connue, grâce aux études des historiens modernes. Il suffit de dire que M. Ardascheff a parfaitement exposé les résultats de leurs travaux.

Le deuxième volume de l'ouvrage doit être surtout historique. Il nous montrera les intendants en action et nous fera connaître les personnages. Avec les matériaux dont il dispose, l'auteur ne saurait manquer de peindre fidèlement l'époque dont il parle, et le mouvement qui a précédé la Révolution de 1789.

R. DARESTE.

---

*LA GAULE INDÉPENDANTE ET LA GAULE ROMAINE*, par G. Bloch, professeur à l'Université de Lyon, chargé de la conférence d'histoire ancienne à l'École normale supérieure. Paris, Hachette, 1900, 1 vol. grand in-8°.

Il y a quelques années, M. Fustel de Coulanges publiait sur la Gaule romaine un ouvrage qui défiait toute comparaison. M. Bloch a repris le même sujet, et son travail, s'il ne fait pas oublier celui de son illustre devancier, garde néanmoins sa valeur. À vrai dire, l'objet des deux auteurs n'est pas identique. M. Fustel s'est attaché surtout à décrire les institutions sociales et politiques. M. Bloch, plus ambitieux, a voulu présenter un tableau complet, qui embrasse la structure de la société, l'organisation administrative, l'état des mœurs et des croyances, l'activité économique, la littérature et l'art. Je n'aperçois dans tout cela qu'une lacune assez grave. Ce volume étant la première partie d'une *Histoire de France* qui s'étendra jusqu'en 1789, on a réservé pour le suivant, qui traitera de la Gaule mérovingienne et carolingienne, l'étude des origines du christianisme dans notre pays. C'est évidemment une faute; mais M. Bloch n'y est pour rien. Il a dû encore se résigner à un autre sacrifice. Bien que les historiens soient à peu près d'accord aujourd'hui sur la nécessité de mettre sous les yeux du lecteur les preuves de leurs moindres assertions, il a fallu cette fois, pour ne point effaroucher le public, écarter tout appareil d'érudition; c'est à peine si M. Bloch a pu indiquer çà et là quelques textes. Il a essayé de remédier à cet inconvénient en dressant au début de chaque chapitre une courte bibliographie, où sont énumérés à la fois les sources anciennes et les livres de seconde main. Mais ces notices sommaires, si précieuses qu'elles soient, lui paraissent sans doute insuffisantes à lui-même.

M. Bloch s'est défendu de tout esprit de système. Il n'a songé ni à démontrer une thèse, ni à développer une théorie. Son unique souci a été d'être aussi exact que possible. Il a une érudition solide, et on voit qu'il connaît à fond les documents. Le plan de l'ouvrage est méthodique et les matières y sont convenablement distribuées. Le style est clair, sobre et vigoureux. Nous avons là en somme un travail longuement médité et soigneusement élaboré, où rien ne trahit la hâte ni l'improvisation, et où chaque détail porte la marque d'une haute probité scientifique.

La question qui se pose ici est de savoir dans quelle mesure et de quelle façon la Gaule s'est transformée sous la domination de Rome.

Est-ce en vertu d'une évolution naturelle ou par suite d'un dessein prémédité des Romains qu'elle se civilisa? Voilà un point qui mérite d'attirer l'attention. Il faut distinguer à cet égard la Narbonnaise et les trois Gaules, c'est-à-dire l'Aquitaine, la Lyonnaise et la Belgique. Dans la première, l'action de Rome fut très forte. On ne se contenta pas de morceler les peuplades indigènes, de multiplier les centres urbains, de leur donner des institutions analogues à celles des municipes italiens, d'établir à Narbonne le culte impérial et d'obliger par là toute la province à vénérer le chef de l'État comme un dieu. On alla encore plus loin; dès l'époque de César et d'Auguste on introduisit dans la contrée une multitude de colons étrangers. C'est là un fait capital que M. Jullian a mis en pleine lumière dans ce *Journal* même<sup>(1)</sup>, peut-être en l'exagérant. Il croit par exemple que des légions entières furent transférées en bloc à Narbonne, à Béziers, à Arles, à Orange, à Fréjus. Or les textes nous autorisent à dire seulement ceci, que des soldats de ces légions furent fixés dans ces endroits, et nous ignorons quelle fut l'importance de cette immigration. A Nîmes, il y eut également un envoi officiel de colons; mais il fut formé probablement de Grecs d'Égypte, et on avouera que ceux-ci n'étaient guère aptes à romaniser le pays; c'est plutôt dans le sens de l'hellénisme que leur influence paraît s'être exercée. M. Jullian affirme avec la même assurance que le gouvernement de Rome dirigea sur Vienne un contingent de colons, soit civils, soit militaires; mais il ne fournit aucune preuve à l'appui. Il se fit certainement une colonisation de la Narbonnaise par voie administrative; mais une foule d'Italiens y vinrent aussi d'eux-mêmes. M. Bloch s'en est bien rendu compte. « Les guerres du triumvirat, écrit-il, avaient amené de grands bouleversements de l'autre côté des Alpes; les proscriptions, les confiscations avaient jeté sur les routes tout un peuple de propriétaires dépossédés »; ces malheureux « tournèrent les yeux vers cette terre voisine où tout leur promettait un meilleur avenir ». Qui sait encore si les conditions économiques de la péninsule, en proie depuis longtemps à une crise agricole, n'étaient pas de nature à favoriser l'exode d'une partie de la population? Enfin les Italiens connaissaient déjà le chemin de la Gaule méridionale. Ils y avaient des terres, ils y trafiquaient, ils s'y livraient à toutes sortes de spéculations financières. Au début de l'Empire, ils durent accourir dans ce pays avec d'autant plus d'empressement qu'il était désormais abrité contre les invasions barbares par le recul de la frontière. L'étude attentive de l'onomastique narbonnaise a conduit

(1) Février et juin 1889.



M. Hirschfeld à cette conclusion que beaucoup d'habitants de cette ville étaient originaires de l'Italie centrale<sup>(1)</sup>. D'autre part, M. Jullian pense que certaines familles de la même cité étaient parties des Abruzzes<sup>(2)</sup>. Je ne discuterai pas là-dessus. Mais pourquoi ces gens-là seraient-ils nécessairement des vétérans implantés à Narbonne par la volonté de César ou d'Auguste, et non des immigrants volontaires?

Dans le reste de la Gaule, il n'y eut, sauf quelques exceptions spéciales à la région du Rhin, ni création de colonies effectives, ni *deductio* de vétérans. Mais y eut-il tout au moins un afflux spontané d'éléments romains ou italiens, comme dans la Narbonnaise? C'est un point que M. Bloch ne pouvait évidemment pas négliger et dont cependant il n'a pas parlé. Il se borne à dire d'un mot qu'ici « le pur sang gaulois coule dans les veines des habitants<sup>(3)</sup> ». C'est trancher un peu vite une question très controversée. Il semble à première vue que les Romains fussent assez nombreux en Gaule, puisque nous apercevons des *conventus* de citoyens romains dans plusieurs villes, à Auch, à Périgueux, à Saintes, à Bourges, à Mayence et chez les Arvernes<sup>(4)</sup>. J'ajoute que cette liste est incomplète; car une seule ville de la Lyonnaise y figure, et nous savons qu'à Lyon résidait un *summus curator civium romanorum provinciae Lugdunensis*<sup>(5)</sup>, chargé de la surveillance de plusieurs curateurs locaux. Mais ces citoyens romains n'étaient pas forcément des étrangers; il pouvait se trouver parmi eux des gens du pays. M. Bloch a exposé dans un bon chapitre les procédés qui permettaient aux Gaulois d'entrer, soit individuellement, soit collectivement, dans la cité romaine, et il est visible que beaucoup d'entre eux acquirent ce privilège, jusqu'au jour où il fut étendu à tous par le célèbre édit de Caracalla. Les noms à physionomie latine qui foisonnent dans l'épigraphie ne préjugent nullement la qualité de ceux qui les portaient. Rien n'empêchait un Julius, un Pompeius ou un Claudius d'être Gaulois d'origine, et nous en avons maints exemples. Ce fut une coutume très répandue dans la classe riche d'emprunter aux Romains l'usage des trois noms (*praenomen, gentilicium, cognomen*), par dérogation à la règle ancienne qui voulait que le Gaulois fût désigné par un nom personnel auquel s'ajoutait parfois le nom de son père (*Cassitalos Versicos* = *Cassitalos* fils de *Versos*).

<sup>(1)</sup> *Corp. inscr. latin.*, XII, p. 521.

<sup>(2)</sup> Son argumentation, il est vrai, n'est pas très solide, puisqu'elle se fonde uniquement sur l'épithète d'un Narbonnais appelé L. Baebius Ligus (*CIL*, XII, 4656), « qui semble bien,

dit-il, être de la ville des Ligures *Baebiani* ».

<sup>(3)</sup> Page 355.

<sup>(4)</sup> *CIL*, XIII, 444, 965, 1048, 1194, 1522; Brambach, 1130.

<sup>(5)</sup> *CIL*, XIII, 1921.

De là une tendance toute naturelle à leur emprunter également leurs vocables. Ainsi il est à peu près impossible d'évaluer même approximativement la quantité d'Italiens qui arrivèrent dans les trois Gaules pour y propager la civilisation latine. On devine sans peine que Rome y envoya non seulement des fonctionnaires, mais encore des commerçants, des usuriers, des industriels et des ouvriers. Mais ceux-ci furent noyés dans la masse de la population. Ni la Gaule, ni les autres provinces de l'Empire ne furent pour Rome des colonies de peuplement; elles furent tout au plus des colonies d'exploitation. Les Romains y jouèrent un rôle analogue à celui des Anglais dans l'Inde. Leur présence exerça une certaine action sur l'état matériel et moral des indigènes; mais ils ne travaillèrent pas systématiquement à se les assimiler.

M. Bloch se demande « si la langue celtique a subsisté, et dans quelle mesure et jusqu'à quelle époque ». En général, il se contente de reproduire l'argumentation de M. Brunot<sup>(1)</sup>, qu'il a d'ailleurs soin de citer. Il interprète comme lui les textes de saint Jérôme, de Sidoine Apollinaire, de Sulpice Sévère, et je crois qu'il a raison. Par contre, il entend autrement la phrase où saint Irénée, évêque de Lyon depuis l'année 178, se plaint d'être occupé à un dialecte barbare: « Il n'est pas évident, dit M. Brunot, qu'Irénée s'efforce d'apprendre le celtique. » À quoi M. Bloch répond très justement: « Il serait étrange qu'il parlât en ces termes dédaigneux du latin; la langue qu'il qualifie de cette façon doit être le celtique, dont la connaissance lui est nécessaire pour la prédication. » M. Brunot écarte le passage où Lampride raconte qu'une druidesse annonça en celtique à l'empereur Alexandre Sévère qu'il serait bientôt assassiné. De cette anecdote suspecte M. Bloch tire au moins cette induction que ceux qui l'inventèrent ne pensaient pas qu'au milieu du III<sup>e</sup> siècle on eût cessé de se servir du celtique. Pareillement, si les paysans révoltés adoptèrent un peu plus tard le nom gaulois de *Bagaudes*, c'est apparemment que le latin n'était pas leur langue ordinaire. Sur tous ces points M. Bloch semble plus près de la vérité que M. Brunot. Mais en somme ils aboutissent tous deux à cette conclusion que de bonne heure le celtique devint une sorte de patois, compris peut-être de tout le monde, mais usité seulement dans la classe populaire, et que de jour en jour il recula devant l'envahissement du latin. M. Bloch, à l'imitation de M. Brunot, indique les causes qui favorisèrent la diffusion de la langue des Romains. La principale fut le caractère officiel qu'ils

<sup>(1)</sup> Introduction au tome I de l'*Histoire de la langue et de la littérature française*, de Petit de Julleville.

attribuèrent au latin dans l'administration, dans les tribunaux et dans l'armée. Encore ne faut-il pas oublier qu'il y eut, même dans ce domaine, certaines tolérances; ainsi un testament rédigé en celtique était parfaitement valable. Dans les temps modernes, c'est surtout par l'école qu'un peuple conquérant s'applique à éliminer la langue du peuple conquis. Pour M. Bloch, il en fut de même dans la Gaule. « C'est par l'école, dit-il, que le Gaulois est devenu Romain. » D'après lui, l'école eut sur nos ancêtres une action décisive, « d'autant plus puissante qu'elle prenait l'homme tout entier, ne se bornant pas à lui enseigner une langue nouvelle, mais lui créant une autre âme et le transformant à fond dans ses sentiments et ses idées ». Cette affirmation peut être vraie à la rigueur des riches Gaulois qui fréquentaient les écoles de Marseille, d'Autun, de Toulouse, de Reims, de Trèves, de Poitiers, de Narbonne ou de Bordeaux. Mais que savons-nous de l'enseignement primaire, le seul qui agisse sur la masse? M. Bloch veut à tout prix que les illettrés n'aient pas été très nombreux. Je l'accorde, quoiqu'il ne l'ait pas démontré. En tout cas, il est clair que cet enseignement ne devait pas aller plus loin que la lecture, l'écriture et le calcul. Cela suffisait-il pour romaniser les indigènes? Nous avons des indices que la culture latine ne pénétra pas bien profondément dans la société. On a comparé les inscriptions de la Narbonnaise à celles des trois Gaules. Or autant les premières rappellent par leur rédaction et leur langue les textes épigraphiques du Latium et de la Campanie, autant les autres sont incorrectes, gauches et souvent barbares. M. Hirschfeld fait même une remarque curieuse à propos d'Autun : *Tituli Augustodunenses fere omnes brevissimi pessimeque scripti, unde ne in hac quidem liberalium studiorum sede Romanorum mores litterasque penitus radices immisisse apparet*<sup>(1)</sup>.

L'onomastique nous fournit une preuve indéniable de la permanence des vieux usages parmi les Gaulois, et M. Bloch ne manque pas de la relever. On est frappé de voir la forte proportion des noms indigènes qui subsistèrent sous l'Empire, et ce qui montre bien que ce fait est en corrélation étroite avec la survivance d'un certain esprit national, c'est que dans les contrées méditerranéennes les appellations celtiques sont beaucoup plus rares qu'ailleurs. Une statistique régionale qu'on dresserait à ce sujet serait très instructive. Dans l'épigraphie pyrénéenne les noms d'aspect barbare abondent. « La moitié environ des noms propres qui se remarquent sur les inscriptions de Bordeaux sont formés à l'aide de radicaux celtiques; à ces radicaux sont joints d'ordinaire des suffixes et

<sup>(1)</sup> *CIL*, XIII, p. 404.

des préfixes qu'on est convenu de regarder également comme empruntés à la langue gauloise<sup>(1)</sup>. » Les poteries signées nous présentent une foule de fabricants et d'ouvriers désignés à la manière celtique. C'est le menu peuple qui fut le plus réfractaire à l'adoption des noms latins. Mais même dans la classe moyenne et dans la haute classe il y eut des familles qui demeurèrent fidèles aux anciennes dénominations. Ainsi dans le Quercy M. Lucterius Leo est fils de Lucterius Senecianus; le Rémois Samorix est fils de Liamarus; à Nevers, Toutissus a pour fils Andecamulos; à Entrains, Icotasgus donne au sien le nom de Connonius, et Carugenus celui de Borvias<sup>(2)</sup>. Cette pratique se conserve jusque dans la Narbonnaise, comme l'atteste la filiation d'Escencolatis et de Venimarus, de Celtilla et d'Atto, de Vectirix et de Reppavus, de Verbronara et d'Aptemarus, de Dubnacus et de Cobrovillus, d'Excingomarus et de Craxanus<sup>(3)</sup>. Dans la plupart des cas, quand un changement se produit du père au fils; c'est dans le sens de la romanisation. Mais la règle n'est pas absolue, et il arrive que le père ait un nom romain et le fils un nom gaulois. Je citerai entre autres Matugenus fils de Montanus, Ambiorix fils de Mercantillus, Iccavos fils d'Appianus, Divixtos fils de Gemellus, Escingus fils de Bassus, Bonxorius fils de Faustinus, Andossus fils de Primulus, Hahannis fille de Seranus<sup>(4)</sup>. L'attachement aux noms traditionnels se manifeste même parmi les Gaulois promus à la dignité de citoyens romains : témoin P. Decius Enusertus, L. Domitius Axionnus, Hélius Ecimarius Vitalis, Verus Indamus Servatus, Sex. Granus Boudus, C. Julius Cogidubnus<sup>(5)</sup>. J'aurais souhaité que M. Bloch s'appesantît davantage sur tous ces détails et qu'il utilisât les documents épigraphiques avec moins de discrétion.

Les croyances des Gaulois durent se ressentir de l'arrivée des Romains. M. Bloch n'a pas négligé ce problème. Il avait d'abord à rechercher ce que nous savons de la mythologie celtique pour la période de l'indépendance; c'était là le point de départ nécessaire de son étude. Dans l'exposé qu'il en fait au début de l'ouvrage, il montre la prédilection de nos ancêtres pour le culte des sources, des rivières, des arbres, en un mot de toutes les forces de la nature; il aurait pu y joindre les montagnes. Il a été moins heureux, à ce qu'il semble, quand il a parlé des

<sup>(1)</sup> Jullian, *Inscriptions de Bordeaux*, II, p. 472.

<sup>(2)</sup> *CIL*, XIII, 1541, 2615, 2821, 2902, 2913.

<sup>(3)</sup> *CIL*, XII, 602, 646, 1077, 1148, 2356, 3577.

<sup>(4)</sup> *CIL*, XII, 2865; XIII, 1120, 2638; *Inscript. de Bordeaux*, 2, 5; Saccaze, *Inscript. ant. des Pyrénées*, 85, 90, 95.

<sup>(5)</sup> *CIL*, XII, 2623, 3215, 3217, 3227, 3603; XIII, 1040.

divinités proprement dites. Malgré quelques bonnes remarques, les pages qu'il leur consacre ont l'air un peu surannées et ne sont pas au courant des travaux les plus récents. Il ignore le nom du « dieu au maillet », bien que M. Salomon Reinach ait signalé en 1896 un monument découvert près de Sarrebourg où il figure sous la dénomination de *Sucellus* avec sa parèdre *Nantosuelta*<sup>(1)</sup>. Aux yeux de M. Bloch le dieu pourvu de cet attribut est Taranis, qu'il assimile à Jupiter, le dieu du tonnerre, alors qu'il paraît établi que c'est plutôt Dispatér, le dieu infernal de César. Il ne mentionne pas, ne fût-ce que pour la combattre, l'hypothèse très séduisante de M. Reinach, qui veut que Teutatès, Taranis et Ésus, au lieu d'être des divinités panceltiques, soient particuliers à certains peuples d'entre Seine et Loire, et qu'Ésus soit peut-être le dieu des Parisii<sup>(2)</sup>. Sous l'Empire, les dieux gaulois, d'après M. Bloch, s'absorbèrent dans le Panthéon romain de telle sorte qu'aucun d'eux ne garda son caractère originel. « Ils survécurent en se transformant, comme tout se transformait autour d'eux, c'est-à-dire en devenant romains. » La remarque n'est juste que pour un petit nombre d'entre eux. Quelques-uns, en effet, furent identifiés avec les dieux romains d'une façon si intime qu'ils perdirent jusqu'à leur nom. Ainsi le dieu qu'on adorait sur le Puy de Dôme ne fut plus appelé que *Mercurius Arvernus* ou *Dumias*, et nous ignorons à quel vocable ancien correspond le vocable nouveau<sup>(3)</sup>. Il en est, comme Mars Nabelcus, Apollon Grannus, Minerva Belisama, etc., qui reçurent deux noms, l'un romain, l'autre gaulois; mais l'appellation étrangère dont on les affubla n'empêchait pas les Gaulois de reconnaître en eux des protecteurs familiers, et dans Apollon Grannus c'était toujours Grannus qu'ils vénéraient. Il est même à noter que souvent un dieu romain, pour fusionner avec un dieu gaulois, était obligé d'y mettre beaucoup du sien; il se rétrécissait et renonçait à une partie de lui-même, comme Apollon, qui ne put être apparenté légitimement avec Borvo qu'à la condition d'être simplement un dieu guérisseur. Enfin il y eut des divinités qui demeurèrent après la conquête ce qu'elles étaient depuis un temps immémorial. Il est facile, à l'aide des documents épigraphiques, d'en dresser une longue liste, et à chaque instant de nouveaux noms viennent s'y ajouter. Or, à propos de ces dieux, plusieurs questions s'offrent à l'esprit, et je ne vois pas que M. Bloch les ait abordées. Ces cultes qui n'avaient rien de romain ont-ils été également populaires dans la Gaule entière, ou bien re-

<sup>(1)</sup> *Revue celtique*, 1896, p. 45 et suiv. Je n'affirmerai pas que le dieu au maillet s'appelât partout *Sucellus*, mais il portait ce nom dans la vallée de la Sarre. —

<sup>(2)</sup> *Ibidem*, 1897, p. 137 et suiv. — <sup>(3)</sup> Il se peut que ce dieu se nommât jadis *Dumias*.

marque-t-on que certains peuples leur aient été plus fidèles que d'autres ? Toutes les classes de la société y ont-elles participé ou seulement la classe inférieure ? Ont-ils été pratiqués exclusivement par les Gaulois, ou les Romains s'y sont-ils associés ? Une réponse, même approximative, à ce sujet, nous aurait singulièrement éclairés sur l'état moral des indigènes.

M. Bloch fait observer que les prêtres affectés à ces cultes sont excessivement rares. Il ne signale qu'un *gutuater* de Mars chez les Éduens. Tout dernièrement, on a découvert dans la même cité un autre *gutuater* du dieu Anvallis<sup>(1)</sup>. A Antibes, on a rencontré une *sacerdos Æthucolis* et en Savoie un *sacerdos Vinti*<sup>(2)</sup>. Mais en somme, il semble que les divinités gauloises aient été dépouillées sous l'Empire de leur caractère public et qu'elles aient été désormais réduites à recevoir des hommages privés. Nul doute que la volonté du gouvernement romain ne soit pour quelque chose dans cette déchéance. Elle se manifeste encore mieux à l'occasion des Druides. M. Fustel de Coulanges ramène à deux les mesures édictées par les empereurs contre le druidisme : l'interdiction de la magie sous Tibère et des sacrifices humains sous Claude. Il avoue que le druidisme disparut ; mais il n'y eut point de persécution et il n'est pas sûr que sa chute soit l'œuvre de la politique romaine. M. Bloch va un peu plus loin. S'il estime, avec M. Fustel, que les Romains ne firent aucun effort pour extirper violemment le druidisme, il pense qu'ils abolirent à la fois ses privilèges et son organisation hiérarchique par la simple application des lois sur les associations illicites. Les druides subsistèrent comme prêtres isolés, pour tomber bientôt au rang de devins et de sorciers ; mais ils cessèrent de former une corporation. Cette opinion est très plausible. J'accorde volontiers que « leurs prérogatives étaient incompatibles avec l'autorité de Rome » ; j'admets que des précautions aient été prises contre eux ; je suis convaincu que les empereurs travaillèrent à détruire un clergé qui les offusquait et dont ils avaient à redouter l'influence. Mais rien de tout cela ne se trouve dans le fameux texte de Pline qu'on a l'habitude d'invoquer. Ces mots : *Tiberii Caesaris principatus sustulit druidas, et hoc genus vatam medicorumque* n'ont pas la portée que M. Bloch leur attribue<sup>(3)</sup>. Lorsqu'on lit tout le passage, il est indubitable qu'il ne s'agit pas là de la suppression d'une classe sacerdotale, mais de la prohibition des pratiques de sorcellerie. C'est ainsi que l'entend M. Fustel de Coulanges, et sa démonstration me paraît irréfutable. Tibère n'aimait pas que ses sujets essayassent de pénétrer les secrets de l'avenir, et il est pos-

<sup>(1)</sup> *Revue épigraphique*, Nos 1367 et 1368 (année 1900). — <sup>(2)</sup> *CIL*, XII, 2558. 5724. — <sup>(3)</sup> Pline, XXX, 4.

sible que l'insurrection de Florus et de Sacrovir, où les prophéties des druides jouèrent peut-être un certain rôle, comme plus tard au moment de Civilis, ait déterminé l'empereur à étendre à la Gaule le sénatus-consulte qui, en l'année 16, avait frappé les astrologues et les magiciens d'Italie<sup>(1)</sup>. Loin de conclure de cette phrase de Pline qu'on attendit jusqu'au règne de Tibère pour détruire le corps des druides, je serais plutôt d'avis que sa dissolution fut bien antérieure, puisqu'ils étaient déjà descendus si bas.

Ce qui changea le plus en Gaule, ce fut l'aspect du pays. Pour le décrire, M. Bloch, s'inspirant d'une heureuse idée de M. Jullian<sup>(2)</sup>, a imaginé une sorte de promenade à travers les différentes provinces. Il insiste de préférence sur les villes; il énumère leurs monuments, raconte sommairement leur histoire, suit leurs vicissitudes durant les quatre siècles de l'Empire, et caractérise leur rôle ainsi que leur physionomie par quelques traits sobres et exacts. Lyon, Vienne, Nîmes, Bordeaux, Clermont, Autun, Paris, Trèves, Mayence revivent véritablement dans ce chapitre, sans que jamais l'auteur cède au désir d'accroître l'agrément par une peinture fantaisiste. Sur les campagnes il est beaucoup plus bref. Il est vrai que les renseignements ici sont moins abondants. Si l'on excepte les textes célèbres de Sidoine Apollinaire sur la Limagne, de Salvien sur les bords de la Garonne, de l'empereur Julien sur les environs de Paris et d'Ausone sur la vallée de la Moselle, nous ne trouvons guère dans les écrivains anciens de quoi satisfaire notre curiosité. Mais les découvertes archéologiques peuvent y suppléer. Quoique les fouilles aient été exécutées souvent sans méthode, elles nous ont fourni des renseignements du plus haut prix, et je crains que M. Bloch ne les ait pas suffisamment mises à profit. Il cite quelques-unes des publications qui les relatent; il aurait dû les déponiller toutes et nous en donner la substance. Ce n'est pas seulement à Sanxay ou à Oisseau que l'on constate « l'extrême développement de la vie policée en dehors des grands centres ». Le phénomène se remarque à peu près partout. Il y avait des théâtres dans des endroits presque ignorés aujourd'hui, à Grand en Champagne, à Araines près de Vendôme, à Châteaubleau en Seine-et-Marne, à Drevant dans le Cher, à Chassenon dans la Charente, à Gennes en Indre-et-Loire, à Chenevières dans le Loiret, à Berthouville dans l'Eure, à Mauves dans la Loire-Inférieure, à Locmariaker en Bretagne. Il eût été bon de faire le relevé complet de tous les vestiges qui attestent l'existence d'une ancienne *villa* ou d'une agglo-

<sup>(1)</sup> Tacite, *Annales*, II, 32. — <sup>(2)</sup> Jullian, *Gaule*, chap. xx-xxiii.

mération plus étendue. Ce sont là des documents comme les textes, et il importait de les examiner d'aussi près. Les habitations confortables et luxueuses dont on a exhumé les ruines jusque sur les rivages de l'Océan semblent indiquer que les Gallo-Romains résidaient volontiers sur leurs terres. Lorsqu'on aperçoit, en pleine campagne, une maison pourvue d'un calorifère et de conduites de chaleur, il est difficile de croire que le maître n'allait y passer que la belle saison; il est plus probable qu'il y demeurait l'hiver comme l'été. Or cette coutume ne date pas seulement du Bas-Empire; car on a la preuve qu'une foule de ces villas furent brûlées à la fin du III<sup>e</sup> siècle, sans doute au moment de la terrible invasion qui désola toute la Gaule.

Si les Gaulois, j'entends ceux de la haute classe, adoptèrent le genre de vie, les mœurs et les usages de leurs vainqueurs, cela ne veut pas dire qu'ils fussent devenus Romains de cœur, c'est plutôt parce que la civilisation romaine leur parut bien supérieure à la leur. Ils obéirent à la même tendance qui, jadis, avait poussé les Romains à se frotter d'hellénisme. La transformation matérielle de la contrée ne nous apprend rien sur l'état moral et sur la nature de leurs sentiments; elle atteste simplement l'énorme accroissement de la richesse parmi eux. J'aurais désiré que M. Bloch nous fit connaître les sources où elle s'alimentait, en d'autres termes qu'il nous parlât avec quelques détails de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Il n'a écrit là-dessus qu'une page et demie, empruntée en grande partie à M. Jullian. Un exemple donnera une idée de l'excès de sa sobriété: il ne consacre que six lignes à la métallurgie, alors que les gisements miniers exploités par nos ancêtres étaient si nombreux et que les Gaulois étaient à cet égard des ouvriers si habiles. Assurément, il ne pouvait tout dire; mais il aurait dû mentionner tout au moins les procédés agricoles et industriels qui leur appartenaient en propre. Il n'était pas superflu, je suppose, de noter qu'ils pratiquaient couramment le marnage et le chaulage, et que par là les terres des Pictons et des Éduens avaient acquis une fertilité extraordinaire<sup>(1)</sup>. Il était inutile d'énumérer tous les métiers; mais il y avait lieu de citer ceux qui travaillaient pour l'exportation et de déterminer les courants commerciaux qui unissaient la Gaule aux pays voisins.

M. Bloch s'est étendu assez longuement sur les corporations professionnelles, mais spécialement sur leur organisation; quant à leur rôle économique, il l'a laissé un peu dans l'ombre. Il pense que « les armateurs maritimes étaient groupés à Narbonne »; mais les textes qu'il vise

<sup>(1)</sup> Pline, XVII, 4, 1 et 5.



ne signalent que des *navicularii* isolés<sup>(1)</sup>. Il se figure qu'en dehors de Lyon ces sortes d'associations étaient très clairsemées dans les trois Gaules, peut-être parce que l'administration était moins tolérante à leur endroit là où les populations étaient moins romanisées; on en rencontre pourtant dans toutes les régions : à Périgueux et à Paris, dès le règne de Tibère, à Saintes, à Autun, à Nantes, à Feurs, au Puy et à Évreux. Les plus importantes étaient celles des bateliers. Il est curieux de noter que la Garonne en était dépourvue, de même que l'Aude, tandis qu'il y en avait sur la Durance, l'Ardèche, l'Isère et l'Ouvèze. S'ensuit-il que les communications par eau fussent inusitées à travers le midi de la France? En tout cas, il est manifeste que la grande voie navigable de la Gaule était le Rhône et la Saône, probablement parce qu'elle approvisionnait d'une part Rome, de l'autre l'armée du Rhin. Il est à présumer qu'un service régulier de charrois rattachait la Saône à la Loire; car les bateliers des deux fleuves avaient des liens très étroits et constituaient peut-être une corporation unique dont le siège était à Lyon. Ce n'est pas dans l'intérêt du commerce que les Romains couvrirent la Gaule d'un vaste réseau de routes; ce fut surtout pour faciliter la mobilisation des troupes rhénanes, destinées autant à tenir les Gaulois en respect qu'à défendre la frontière. Il n'en est pas moins vrai que ces belles voies, en favorisant les échanges, contribuèrent largement à la prospérité générale. Je regrette que M. Bloch n'ait pas essayé de fixer la date approximative à laquelle les principales d'entre elles furent tracées. Il n'était pas inutile, j'imagine, d'avertir que dès l'année 22 avant J.-C., le système de viabilité de la Gaule était arrêté dans ses traits essentiels par Agrippa, et qu'en l'année 45 après J.-C. des routes allaient déjà de Lyon au Cotentin et au Finistère.

La meilleure partie de l'ouvrage est peut-être celle qui concerne l'organisation administrative. Division de la Gaule en provinces et des provinces en cités, développement du régime municipal, pouvoirs des gouverneurs, charges qui pesaient sur la population, tous ces points ont été traités de main de maître par M. Bloch. On sent qu'il est ici en pleine possession de son sujet et qu'il a étudié les choses par lui-même. Je doute pourtant qu'il ait réussi à élucider complètement la question si obscure des *vici* et des *pagi*. En revanche, il montre fort bien que sous l'impulsion des Romains, les villes gauloises tendirent de plus en plus à se modeler sur les villes italiennes. Quelques-unes conservèrent pendant un certain temps, sous le nom de *praetor*, ou, comme à Saintes, de

<sup>(1)</sup> *CIL*, XII, 4398, 4406.

*vergobret*, le magistrat unique qu'elles avaient avant la conquête. Mais peu à peu ces singularités disparurent, et bientôt il n'y eut plus que des duumvirs ou des quatuorvirs, assistés d'un conseil de décurions. Toutefois on n'oubliera pas que nous ignorons les noms des magistrats de plusieurs cités, même parmi les plus considérables, et il est possible que l'épigraphie nous ménage des surprises.

Je ne suivrai pas M. Bloch à travers les péripéties qui marquèrent l'histoire de la Gaule dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle et au IV<sup>e</sup>. Je me contenterai d'appeler l'attention sur les pages relatives à l'Empire gaulois. Il se refuse à voir là « un réveil et un retour offensif de la nationalité celtique ». La pensée de Postumus fut tout autre; il fut et voulut être un empereur romain. Ce n'est pas qu'il songeât à conquérir l'Italie, ni à plus forte raison l'Orient. « Tout porte à croire qu'il se fût accommodé d'un partage » qui lui aurait laissé la Gaule, l'Espagne et la Grande-Bretagne. La tentative échoua; mais les souverains qui se succédèrent chez nous, de 257 à 273, eurent au moins le mérite de sauver le pays de l'invasion. Après eux, un déchaînement inouï de Barbares le livra tout entier au pillage et à l'incendie. Quand la crise fut passée, on comprit la nécessité de modifier le système de défense et même l'ensemble de l'organisation militaire. Ce fut l'œuvre des empereurs illyriens. M. Bloch l'expose avec sa netteté ordinaire. Il signale aussi les réformes radicales qui furent alors opérées dans l'administration. Enfin il termine par un chapitre vraiment trop court, et qui n'est guère qu'un résumé de M. Fustel, sur l'état social du Bas-Empire. Il s'arrête brusquement à l'année 395, parce qu'il fallait bien s'arrêter quelque part. Mais il est certain que cette date est tout à fait arbitraire. L'histoire de la Gaule romaine devait évidemment se prolonger jusqu'au moment où les diverses provinces échappèrent à l'autorité des empereurs pour tomber sous la domination des Wisigoths, des Burgondes et des Francs.

PAUL GUIRAUD.

---

## LE POINT FINAL DES ANNALES DE TACITE.

## PREMIER ARTICLE.

## I

Nous ignorons à quelle date mourut Tacite<sup>(1)</sup>, mais nous savons que, s'il n'eut pas le temps de terminer, comme il en avait l'intention<sup>(2)</sup>, en racontant le règne d'Auguste, son histoire du principat jusqu'à l'avènement de Nerva, il vécut assez pour achever la deuxième partie de ce vaste ensemble, celle que nous appelons les *Annales*; car saint Jérôme atteste que Tacite avait écrit les vies des empereurs depuis Auguste exclusivement jusqu'à la mort de Domitien<sup>(3)</sup>. Le récit des *Annales* était donc venu rejoindre celui des *Histoires*. Le rejoignait-il exactement? Tacite s'était-il arrêté à la mort de Néron, jugeant qu'il en avait assez dit sur les derniers mois de l'année 68 dans le préambule et certaines digressions des *Histoires*, ou bien avait-il cru devoir comprendre dans sa narration le règne de Galba jusqu'aux calendes de janvier 69, point initial des *Histoires*? Les deux premiers savants qui, à ma connaissance, aient exprimé un avis sur cette question sont Juste Lipse et Henry Savile, Juste Lipse affirme<sup>(4)</sup> que les *Annales* finissaient avec le règne et la vie de Néron, et il s'appuie sur ce passage de la préface : « Tiberii Gaiique et Claudii ac Neronis res, florentibus ipsis ob metum falsae, postquam occiderant, recentibus odiis compositae sunt. Inde consilium mihi pauca de Augusto et extrema tradere, mox Tiberii principatum et cetera . . . » Au contraire, son contemporain Savile<sup>(5)</sup> est persuadé que l'ouvrage contenait, outre les quatre principats énumérés dans ce passage, toute la partie du règne de Galba antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 69. C'est la seconde

<sup>(1)</sup> Dans son récent *Essai sur Suétone* (Paris, Fontemoing, 1900), M. Macé conjecture (p. 207 et suiv.) qu'il ne mourut qu'en 121-122.

<sup>(2)</sup> Voir *Ann.*, III, 24.

<sup>(3)</sup> *Ad Zach.*, III, 14 : « Cornelius Tacitus, qui post Augustum usque ad mortem Domitiani vitas Caesarum triginta voluminibus exaravit ».

<sup>(4)</sup> Dans sa note à *Tiberii Gaiique*, etc. (*Ann.*, I, 1) : « Fines designat intra quos hi libri, qui attingunt quattuor dumtaxat principes. Ut vel hinc liqueat . . . finem . . . *Annalium* fuisse in fine Neronis. » —

Comp. sa dernière note aux *Annales* : « Multa et libro huic et Neronianae historiae deesse clarum. Duo anni dicendi supersunt . . . » Il intitule les *Histoires* : « Ab excessu Neronis historiae ». Je cite d'après l'édition d'Anvers, 1627.

<sup>(5)</sup> L'un des grands ouvrages de Tacite allait, dit-il, « ab excessu Augusti ad calendas Januarias paulo post mortem Neronis », et il embrassait « tempora Tiberii, Caii, Claudii et Neronis et magnam partem principatus Galbae ». Voir le *Tacite* de Jac. Gronov, Trajecti-Bataavorum, 1721, t. II, p. 16.

opinion qui prédomine aujourd'hui ; les éditeurs les plus compétents de Tacite l'ont adoptée <sup>(1)</sup>, ainsi que les meilleurs historiens de la littérature romaine <sup>(2)</sup>. On la fonde sur cette seule raison que le fait même d'avoir commencé le récit des *Histoires* au 1<sup>er</sup> janvier 69 obligeait Tacite à poursuivre celui des *Annales* jusqu'aux derniers jours de 68 ; qu'il ne pouvait songer à s'arrêter après la mort de Néron, laissant ainsi entre ses deux ouvrages, ou mieux entre les deux parties de son ouvrage, une lacune de six mois <sup>(3)</sup>. Au surplus, comme cette raison a paru si décisive aux partisans de Savile qu'ils se sont dispensés et d'en chercher d'autres et de répondre à celle de Juste Lipse, de même personne encore n'a, que je sache, ni discuté la leur, ni tenté de corroborer l'opinion adverse par de nouveaux arguments. La question, en un mot, n'a jamais été examinée de près.

Elle en vaut pourtant la peine aux yeux du philologue curieux de se procurer une connaissance toujours plus précise et plus sûre de l'antiquité. Quand le copiste du second *Mediceus*, en un temps où Tacite n'avait guère de lecteurs et ne jouissait d'aucun renom, eut tracé les mots : « Post, lentitudine exitus graves cruciatus afferente, obversis in Demetrium . . . », par lesquels se terminaient déjà les *Annales* dans son archétype, s'apercevant que le sens restait incomplet et la phrase inachevée, il n'écrivit pas l'*explicit* qui se lit à la fin des autres livres ; il laissa même en blanc le reste de la page <sup>(4)</sup>, mais il s'abstint de déplorer en une formule quelconque cette brusque interruption. Plus d'un humaniste, depuis la Renaissance, a dit son dépit et sa douleur de voir s'ouvrir si malencontreusement cette lacune au milieu d'un épisode admirable, son regret des autres beaux récits qu'après ce beau récit mutilé

<sup>(1)</sup> Orelli, dans sa dernière note aux *Annales* : « . . . Galba . . . cuius etiam primordia hac in cura exposuit ». — Nipperdey-Andresen, t. I, 9<sup>e</sup> éd., p. 15 : « Es versteht sich von selbst, dass dieses Werk auch die übrigen Ereignisse des J. 68 n. Ch. nach dem Tode Neros (dem 9. Juni) umfasste, an welche sich die Historien unmittelbar anschlossen. »

<sup>(2)</sup> Voir Teuffel-Schwabe, 5<sup>e</sup> éd., § 338, rev. 2 ; Schanz, 2<sup>e</sup> éd., 2<sup>e</sup> p., 2<sup>e</sup> moitié, p. 235. — C'est aussi l'opinion de Herm. Peter, *Die geschichtliche Litteratur über die römische Kaiserzeit*,

t. II, p. 324, note 4. — Ce fut naguère la mienne ; voir *Les sources de Tacite*, p. 103 et suiv. ; 439.

<sup>(3)</sup> Voir Ritter, éd. de Cambridge, 1848, t. I, p. xxiv. — Je dis en nombre rond *six mois*, quoique Néron soit mort le 9 juin. Plus loin j'emploierai de même, malgré la légère inexactitude, à cause de sa commodité, le mot *semestre* en parlant de ce laps de temps.

<sup>(4)</sup> Voir une reproduction photographique de cette page dans Hochart, *De l'authenticité des Annales et des Histoires de Tacite*, Paris, 1890.

contenaient les pages absentes<sup>(1)</sup>. La perte ne sera sans doute jamais réparée. Il y avait mieux à faire, cependant; que de se borner à s'en affliger ou d'essayer une restitution pieusement puérile, comme les suppléments de Brotier. Car il est possible de résoudre certains problèmes intéressants relatifs au contenu et à l'étendue de la lacune. On peut établir, non seulement avec probabilité<sup>(2)</sup>, mais avec certitude, que, contrairement à la croyance traditionnelle, notre XVI<sup>e</sup> livre tronqué n'était pas le dernier de l'ouvrage; on peut fixer avec une approximation suffisante, au moyen des narrations correspondantes de Suétone, de Plutarque et de Dion Cassius, ou des narrations analogues de Tacite, les dimensions de telles ou telles narrations perdues; on peut substituer, en ce qui concerne le point final des *Annales*, à des affirmations faites un peu à la légère, une solution sérieusement démontrée. Entre ces trois questions, il y a connexité. Logiquement, c'est la dernière qu'il convient de décider d'abord. La preuve essentielle que les *Annales* avaient plus de seize livres réside dans le fait que les événements dont le récit nous manque fournissaient trop de matière pour si peu d'espace: la moitié ou, tout au plus, les deux tiers d'un livre. Or cette surabondance ne saurait être mise en lumière que par une analyse raisonnée et détaillée. Mais avant d'entreprendre cette analyse, il y a lieu de se demander jusqu'où il faudra la pousser, c'est-à-dire de déterminer le point final des *Annales*<sup>(3)</sup>.

## II.

Juste Lipse a eu tort de croire que la question était tranchée par la déclaration de la préface. D'abord les termes de cette déclaration ne sont pas absolument précis. Après avoir constaté que l'histoire de Tibère, de Gaius, de Claude et de Néron n'a pas encore été écrite d'une manière

<sup>(1)</sup> Voir par exemple Juste Lipse dans sa dernière note aux *Annales*: « Duo anni dicendi supersunt, in quibus de adventu Teridatis, de coniuratione Vinicianiana, de motu Vindicis, aliaque, digna quae a magno auctore tradita legeremus, si Fatis ita visum fuisset. »

<sup>(2)</sup> Comme l'ont fait Ritter, éd. de Cambridge, 1848, p. xxiv et suiv.; Hirschfeld, *Die Bücherzahl d. Ann. nml d. Hist. d. Tac.*, dans *Zeitschrift f. d. Oesterr. Gymn.*, t. 28, p. 812 et suiv.;

Woelfflin, *Die hexadische Composition des Tacitus*, dans *Hermes*, t. 21, p. 157 et suiv.

<sup>(3)</sup> Ritter, Hirschfeld et Woelfflin tiennent pour l'opinion de Savile. Woelfflin a de nouveau affirmé tout récemment que le récit des *Annales* comprenait toute l'année 68; voir *Zur Composition der Historien des Tacitus*, dans *Sitzungsberichte d. philos.-philol. u. d. histor. Classe d. k. Bayer. Akademie d. Wiss.*, 1901, p. 8 et 12.

satisfaisante, Tacite annonce, non pas formellement qu'il va raconter ces quatre principats, mais qu'il va « pauca de Augusto et extrema tradere, mox Tiberii principatum et cetera ». Sans doute, étant donné le contexte, il est beaucoup plus naturel d'entendre par *et cetera* la suite des événements jusqu'à la fin du règne de Néron. Mais, à la rigueur, *et cetera* pourrait signifier que le terme de l'ouvrage projeté ne coïncidait pas tout à fait avec celui de l'époque définie. Nous interpréterions de la sorte, si nous avions de bons motifs de nous rallier à l'opinion classique, et nous dirions que le choix de cette locution vague fut intentionnel. Et même si Tacite avait employé une expression plus nette, l'opinion de Juste Lipse ne s'imposerait pas nécessairement. Tacite n'est point de ces esprits que tourmente le souci de l'exactitude minutieuse : quiconque le connaît tant soit peu familièrement sait qu'il se contente trop souvent d'à peu près. Eût-il voulu englober dans la narration des *Annales* les quelques mois qui s'écoulèrent entre la mort de Néron et le 1<sup>er</sup> janvier 69, laps de temps insignifiant par rapport à l'ensemble de la période à laquelle il s'ajoutait, eût-il voulu annexer aux règnes des quatre premiers successeurs d'Auguste une partie du court principat de Galba, il ne se serait pas fait scrupule d'annoncer simplement qu'il allait raconter l'histoire de Tibère, Gaius, Claude et Néron.

Je montre l'insuffisance de la raison invoquée par Juste Lipse, mais je ne combats point son opinion. Mon dessein est, au contraire, de prouver la fausseté de l'opinion classique. Avant de réfuter l'unique argument produit en sa faveur et qui, après l'investigation très attentive à laquelle je me suis livré, reste pour moi l'argument essentiel, je voudrais en signaler et en écarter quelques autres de moindre importance, dont ses partisans ne semblent pas s'être avisés.

S'il ne faut pas chercher dans la déclaration de Tacite une objection contre la thèse de Savile, à plus forte raison ne faudrait-il pas se servir pour la confirmer du témoignage de saint Jérôme, auquel je faisais tout à l'heure allusion. Son assertion que Tacite avait écrit les vies des successeurs d'Auguste jusqu'à Domitien inclusivement ne nous oblige en aucune façon à admettre qu'il n'y avait pas la moindre solution de continuité entre le récit des *Annales* et celui des *Histoires*. Beaucoup plus encore que Tacite, saint Jérôme est capable d'inexactitude, et ce passage même nous enseigne que nous devons bien nous garder de prendre toutes ses expressions à la lettre, puisqu'il y appelle très improprement « biographies des Césars » les deux grands ouvrages de notre historien. Avouons d'ailleurs que l'inexactitude qui lui est ici imputable, si les *Annales* finissaient à la mort de Néron, n'a rien d'exorbitant. Dans le

préambule et les digressions des *Histoires*, il était souvent et beaucoup parlé de la vie et du règne de Galba antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 69<sup>(1)</sup>; Galba s'y trouvait presque entièrement raconté pour toute la période qui précéda l'adoption de Pison et le complot d'Othon<sup>(2)</sup>, faits longuement exposés dans la narration proprement dite. En somme, l'affirmation que Tacite avait écrit les biographies des empereurs était à peu près aussi juste pour Galba que pour les autres.

Il ne faudrait pas non plus essayer de faire intervenir au profit de l'opinion courante la règle annalistique<sup>(3)</sup>. Cette règle astreignait l'historien romain à ordonner les événements année par année. Elle l'engageait à prendre pour point de départ un début d'année : ainsi firent Salluste et Tacite dans leurs *Histoires*; mais elle ne l'y forçait pas<sup>(4)</sup> : dans les *Annales* de Tacite, la narration proprement dite commence à la mort d'Auguste, non au 1<sup>er</sup> janvier antérieur ou postérieur. La règle annalistique ne forçait pas davantage l'historien à prendre pour terme une fin d'année : Tacite, composant les *Annales*, ne pouvait pas plus se croire obligé par elle de pousser jusqu'aux calendes de janvier postérieures à la mort de Néron, qu'il ne s'était cru obligé, quand il composait les *Histoires*, de pousser jusqu'aux calendes de janvier postérieures à la mort de Domitien. Rappelons-nous que, dans sa préface, il réserve expressément pour un nouvel ouvrage le principat de Nerva avec le règne de Trajan<sup>(5)</sup>.

Il y a au chapitre LXXII du livre XV des *Annales* un passage où les partisans de Savile auraient pu chercher la preuve, fournie par Tacite lui-même, que le récit dépassait la mort de Néron. C'est, à ma connaissance, le seul passage, en dehors de la préface, où l'historien nous donne une indication sur le contenu de la grande lacune finale. Parmi les personnages auxquels Néron, après la répression du complot de Pison, distribua des récompenses, figure Nymphidius, qui reçut les insignes consulaires. A la mention du fait Tacite ajoute : « Quia nunc primum oblatum est, pauca repetam; nam et ipse pars Romanarum cladum erit<sup>(6)</sup>. »

<sup>(1)</sup> En outre, il était parlé de Galba dans la partie perdue de la fin des *Annales*, soit à propos de sa nomination comme légat consulaire d'Espagne citérieure, soit à propos de la conduite qu'il tint lors du soulèvement de Vindex.

<sup>(2)</sup> C'est pour cela que Juste Lipse intitule les *Histoires* : « Ab excessu Neronis historiae. »

<sup>(3)</sup> Voir *La règle annalistique dans l'his-*

*toriographie romaine* (*Journal des Savants*, 1900, p. 433 et suiv.).

<sup>(4)</sup> Sur les raisons qui décidèrent Tacite à prendre pour point initial des *Histoires* le 1<sup>er</sup> janvier 69, voir *Revue des études anciennes*, 1901, p. 42 et suiv.

<sup>(5)</sup> « Quod si vita suppeditet, principatum divi Nervae et imperium Traiani... senectuti sepositui. »

<sup>(6)</sup> *Comp. Hist.*, IV, 5 : « Res poscere

Ce futur signifie évidemment qu'il sera de nouveau parlé du personnage dans les *Annales* et l'ensemble de l'expression indique non moins clairement que l'allusion se rapporte à quelque chose de grave. Or nous savons que le préfet du prétoire Nymphidius Sabinus joua plus tard un rôle considérable en deux circonstances, immédiatement avant et immédiatement après la mort de Néron. Avant, lorsque la situation de Néron était déjà fort critique, il amena la garnison de Rome à le trahir en faisant croire aux soldats que l'empereur s'était enfui en Égypte et en leur promettant un *donativum* énorme sous le nom, mais sans le consentement de Galba<sup>(1)</sup>. Après, rebuté, désavoué et destitué par Galba, il essaya de se faire proclamer lui-même empereur par les prétoriens et périt au cours de cette entreprise, entraînant dans sa ruine plusieurs de ses complices<sup>(2)</sup>. Il s'agit de savoir auquel des deux épisodes se rapporte l'allusion de Tacite. Si, en étudiant la phrase avec attention, nous reconnaissons qu'elle concerne le premier, elle ne prouvera rien ni pour ni contre la thèse de Savile. Mais dans le cas où il faudrait l'appliquer au second, il serait démontré que la narration des *Annales* dépassait la fin de Néron et, par conséquent, qu'elle atteignait le terme de l'année 68. Car, nous y insisterons plus loin, il n'est pas possible que Tacite se soit arrêté quelque part entre ces deux points.

Si la force des mots *Romanarum cladium* n'était manifeste, il serait facile de la mesurer en comparant notre passage avec d'autres passages de Tacite qui présentent la même expression ou des expressions analogues. Dans tous il est question de malheurs qui frappent en quelque façon le peuple romain tout entier, de calamités publiques, de désastres nationaux. Bedriacum est appelé « locus duabus iam Romanis cladibus notus infaustusque<sup>(3)</sup> », parce que deux batailles s'y sont livrées pendant les guerres civiles de l'année 69; Pharsale, Philippes, Pérouse et Modène, pour avoir été autrefois le théâtre de pareils événements, sont « nota publicarum cladium nomina<sup>(4)</sup> ». Un Arsacide rappelle les défaites infligées au peuple romain par les rois de sa famille : « Non defore Arsacidis virtutem fortunamque saepius iam clade Romana expertam<sup>(5)</sup> ». Ailleurs<sup>(6)</sup>, *publicae cladis*, opposé à *rerum secundarum*, désigne, à propos de l'assas-

videtur, quoniam iterum in mentionem incidimus viri saepius memorandi (*Helvidius Priscus*), ut vitam studique eius... paucis repetam. »

<sup>(1)</sup> Voir Plutarque, *Galba*, 2, 9, 14; Tacite, *Hist.*, I, 5; Suétone, *Galba*, 16; Josèphe, *Bell. Iud.*, IV, 9, 2.

<sup>(2)</sup> Voir Plutarque, *G.*, 8, 9, 11, 13-15; Tacite, *Hist.*, I, 5, 6, 25, 37; Suétone, *G.*, 11.

<sup>(3)</sup> *Hist.*, II, 23.

<sup>(4)</sup> *Hist.*, I, 50.

<sup>(5)</sup> *Ann.*, XIII, 37.

<sup>(6)</sup> *Ann.*, XIV, 64.



sinat d'Octavie par Néron, l'exil ou le meurtre de personnages illustres et innocents. Enfin, dans le célèbre sommaire des *Histoires*, Tacite récapitule en *populi Romani cladibus*<sup>(1)</sup> les catastrophes de toute sorte qui ont attristé une époque : infamies et cruautés de la tyrannie, guerres civiles et étrangères, incendies dévastant Rome, éruption du Vésuve engloutissant des villes entières. Ces rapprochements déterminent avec une netteté plus que suffisante le caractère et l'importance de l'événement ou des événements auxquels Tacite veut dire que le récit des *Annales* montrera plus tard Nymphidius mêlé.

Mais comment y sera-t-il mêlé? *Pars esse alicuius rei*, c'est d'abord faire partie d'un tout, en être l'un des éléments constitutifs. « *Domus pars videntur, non reipublicae*, on estime qu'ils sont membres de la famille, non de la cité », dit Tacite<sup>(2)</sup>, en parlant des jeunes Germains qui n'ont pas encore reçu l'investiture des armes. De même : « *Quotam partem generis humani Batavos esse*<sup>(3)</sup>? que sont les Bataves, quelle fraction dans l'ensemble du genre humain? » et : « *Pars maeroris publici fuit, quod...*<sup>(4)</sup>, tel fait tint sa place dans le deuil public ». De ce sens primitif sortent par une dérivation toute simple deux autres sens : participer à une chose, soit comme agent, soit comme patient; contribuer à la produire ou bien être de ceux qui la subissent. Ces deux significations sont si voisines de la signification originelle qu'elles ne s'en dégagent pas toujours pleinement. Dans le dernier exemple cité, on peut traduire : « tel fait fut un des éléments », ou « tel fait fut une des causes du deuil public ». Que signifie au juste : « *Unum militem quotam civilium armorum partem*<sup>(5)</sup>? » « Qu'est-ce qu'un seul soldat dans une guerre civile, unité perdue dans un vaste total? » ou bien : « Quel est le rôle et la part de responsabilité d'un seul soldat dans une guerre civile? » Mais voici d'autres exemples où la nuance est mieux marquée : « *Hi (liberti Caesarum) malis temporibus partem se reipublicae faciunt*<sup>(6)</sup>, ils s'arrogent un rôle politique », et « *Senatus et eques, quis aliqua pars et cura reipublicae*<sup>(7)</sup>, le sénat et les chevaliers, qui ont quelque part à l'administration de la chose publique et qui en ont quelque souci ». — Tandis que les ouvrages de Tacite nous fournissent des exemples du sens premier et de l'un des sens dérivés, le sens actif, je ne crois pas qu'ils nous offrent un seul emploi du sens

<sup>(1)</sup> *Hist.*, I, 3.

<sup>(2)</sup> *Germ.*, 13.

<sup>(3)</sup> *Hist.*, V, 25.

<sup>(4)</sup> *Ann.*, VI, 27. — Comp. Ovide, *Met.*, XIV, 482; — *Her.*, III, 46; — *A. a.*, I, 170; — Sénèque, *Cons.*

*ad Marciam*, 18, 7; — Silius, V, 329.

<sup>(5)</sup> *Hist.*, III, 25.

<sup>(6)</sup> *Hist.*, I, 76.

<sup>(7)</sup> *Hist.*, I, 50. — Comp. Virg. *Aen.*, X, 427 et 737; — Silius, VIII, 426; X, 223; XI, 503.

passif. D'ailleurs il est garanti par d'excellentes autorités, et pour n'en citer qu'une, par le célèbre passage de Virgile où Énée, racontant les malheurs de Troie, déclare qu'il en a été le spectateur et l'une des principales victimes : « Quaeque ipse miserrima vidi et quorum pars magna fui <sup>(1)</sup>. » La question de latinité ne devra donc influer en rien sur l'interprétation que nous donnerons à la phrase qui nous occupe. Entre les trois significations possibles, notre choix sera décidé par des raisons de fond.

Ces raisons nous obligent à écarter les deux premières. Tacite n'a pas pu vouloir dire que Nymphidius, que la mort de Nymphidius avait été l'une des calamités publiques de ce temps <sup>(2)</sup>, ou que Nymphidius avait eu sa part personnelle de ces calamités <sup>(3)</sup>; il n'a pu concevoir et présenter comme un malheur qui intéressât tout le peuple romain, — tel celui d'une Octavie ou d'un Helvidius Priscus, — la fin tragique, mais non certes imméritée, d'un aventurier de la pire espèce, dont l'origine vile ne lui inspire que dédain <sup>(4)</sup> et dont il a justement qualifié de criminelle l'entreprise avortée <sup>(5)</sup>. L'échec de la conspiration et le meurtre de son chef, ayant préservé Rome du règne de Nymphidius, devaient forcément passer aux yeux de l'historien pour un événement heureux. — Nous voici donc réduits au sens actif <sup>(6)</sup>, avec lequel la phrase « nam et ipse pars Romanarum cladum erit » équivaut à celle dont Tacite se sert ailleurs <sup>(7)</sup>, en parlant de Baebius Massa, pour annoncer le récit futur des méfaits de ce délateur fameux, « iuter causas malorum, quae innox tulimus, saepius rebiturus ». L'une et l'autre des deux significations que nous avons écartées donnait nécessairement gain de cause à l'opinion de Savile; même avec la troisième, il semble de prime abord qu'elle

<sup>(1)</sup> Voir en outre Sénèque, *De Tranq.*, 14, 10 : « (Iulius Canus) Gaianae cladis magna portio, l'une des principales victimes de la tyrannie désastreuse de Gains. »

<sup>(2)</sup> Furneaux : « Will form part of the disasters of Rome, his fall will be an incident in the great catastrophe (that of 821/822, A. D. 68/69.) » — Jacob, donnant contrairement à l'usage de Tacite une valeur figurée à *Romanarum cladium* : « Une des grandeurs dont Rome verra la chute. »

<sup>(3)</sup> Ruperti : « A se aliquando memorandum inter insontes et industres viros Romae interfectos. »

<sup>(4)</sup> *Ann.*, XV, 72 : « Matre libertina ortus, quae corpus decorum inter servos libertosque principum vulgaverat, ex C. Caesare se genitum ferebat, quoniam forte quadam habitu procerus et torvo vultu erat, sive C. Caesar, scortorum quoque cupiens, etiam matri eius illussit. »

<sup>(5)</sup> *Hist.*, I, 5 : « Scelere... Nymphidii Sabini praefecti imperium sibi molientis. »

<sup>(6)</sup> Adopté par Burnouf, Ritter, Draeger, Gerber et Greef (dans leur *Lexicon Taciteum*, au mot *pars*), Constans.

<sup>(7)</sup> *Hist.*, IV, 50.

trionphe. Si Nymphidius mérite d'être rangé parmi les auteurs des calamités romaines, parmi les hommes néfastes de son temps, est-ce pour avoir précipité la chute du tyran et hâté ainsi la délivrance du genre humain? Sans doute son action fut en soi très mauvaise au point de vue moral, mais au point de vue pratique elle eut une excellente conséquence immédiate, et ce misérable traître rendit à Rome un signalé service. Ce n'est pas à cette action-là que Tacite fait allusion; c'est au complot de Nymphidius pour renverser Galba. Ce complot échoua et son auteur périt justement. Mais il ne périt pas seul : il entraîna dans sa ruine ses complices dont plusieurs, le consul désigné Cingonius Varro, l'ancien roi du Bosphore Mithridate, d'autres sans doute, étaient des hommes mieux nés et peut-être plus estimables. En sorte que la répression, même si elle n'atteignit que des coupables avérés, fut déjà dans une certaine mesure un malheur public. Ce n'est pas tout. Les formalités légales ne précédèrent pas le châtement; les accusés furent condamnés sans avoir été entendus. Et ce traitement arbitraire n'excita pas seulement la pitié en leur faveur, il provoqua aussi contre Galba, avec une douloureuse surprise, des murmures indignés<sup>(1)</sup>. Il fut l'une des causes du mécontentement toujours croissant sous lequel succomba le vieil empereur, laissant deux rivaux en présence et le monde romain en proie aux dissensions intestines. D'ailleurs, tous les complices de Nymphidius ne périrent pas : il en resta beaucoup parmi les officiers et les soldats des cohortes prétoriennes et urbaines. Pleins de haine et d'inquiétude, ils épiaient l'occasion d'une revanche. Cette haine et cette inquiétude furent parmi les sentiments qui les poussèrent dans les bras d'Othon<sup>(2)</sup>. Et par là encore, par là surtout, Nymphidius, c'est-à-dire son complot et sa mort, contribuèrent à causer les malheurs dont fut affligée Rome pendant l'année 69.

Cette explication est spécieuse<sup>(3)</sup>; nous verrons bientôt qu'elle n'est pas solide. En voici une autre, favorable à l'opinion de Juste Lipse et sans contredit plus satisfaisante. Si l'allusion de Tacite au rôle funeste que joua Nymphidius convient à sa conspiration contre Galba, on voit en y réfléchissant qu'elle convient encore mieux à sa trahison de Néron. Ayons égard, non pas au résultat immédiat de cette action, qui fut

<sup>(1)</sup> *Hist.*, I, 6; Plutarque, *G.*, 15.

<sup>(2)</sup> *Hist.*, I, 5 : « Et Nymphidius quidem in ipso conatu oppressus, sed quamvis capite defectionis ablato manebat plerisque militum conscientia. » — I, 25. Les agents d'Othon « stimulant

primores militum per beneficia Nymphidii ut suspectos ».

<sup>(3)</sup> C'est celle de Ritter : « Plura in extrema parte Annalium de Nymphidio imperium sibi moliente narravit nobis incognita. »

bon, puisqu'elle précipita la chute du tyran, mais à ses résultats plus lointains : ils furent désastreux. Sur la révolution militaire qui renversa Galba et, par suite, sur toutes les discordes civiles qui ensanglantèrent l'année des quatre empereurs, l'influence du complot de Nymphidius fut réelle, et je viens de l'analyser. Mais, d'abord, ce complot lui-même n'avait été que la conséquence de la trahison. Quand Nymphidius, qui avait trahi Néron par ambition, comprit qu'il s'était trompé dans ses calculs et qu'il ne pouvait nullement compter sur la faveur de Galba, mal payé de son premier crime, il en médita un second; ayant perdu une partie, il en risqua, pour se refaire, une autre plus audacieuse. Le méfait essentiel de Nymphidius, la source primordiale de tout le mal que Nymphidius fit au peuple romain, ce fut donc sa trahison, et non pas son complot. D'ailleurs, si, parmi les causes du mécontentement fatal à Galba, quelques-unes dérivèrent du complot, la plus puissante remontait jusqu'à la trahison. Les honnêtes gens qu'indigna l'illégalité de la répression, murmurèrent, mais n'agirent pas; les complices survivants de Nymphidius n'étaient qu'une minorité dans la garnison de Rome. Au contraire, tous les soldats en voulaient mortellement à Galba de n'avoir pas tenu, de s'obstiner à ne pas tenir l'engagement pris sous son nom par Nymphidius, cette promesse d'un énorme *donativum* qui les avait induits à désertier le parti de Néron. La déception infligée à leur convoitise surexcitée, le regret amer d'avoir fait un marché de dupes en prenant un empereur avare et sévère au lieu d'un prince facile et prodigue, voilà les sentiments anciens et profonds qui les prédisposaient tous à la révolte. C'est bien ainsi que Tacite l'entend : le complot aggrava, mais ne créa pas ces dispositions : « Miles urbanus . . . ad destituendum Neronem arte magis et impulsu quam suo ingenio traductus, postquam neque dari donativum sub nomine Galbae promissum . . . intellegit . . . pronus ad novas res, scelere insuper Nymphidii Sabini praefecti imperium sibi molientis agitatur <sup>(1)</sup>; » les agents corrupteurs d'Othon « suspensos . . . animos diversis artibus stimulant : primores militum per beneficia Nymphidii ut suspectos, vulgus et ceteros ira et desperatione dilati totiens donativi » <sup>(2)</sup>. N'avons-nous pas le droit d'affirmer, dans ces conditions, que l'allusion des *Annales* se rapporte, non point à l'acte qui fut la cause dérivée et accessoire du mal, au complot,

<sup>(1)</sup> *Hist.*, I, 5. Il faut lire tout le chapitre.

<sup>(2)</sup> *Hist.*, I, 25. Même observation. — Comp. Plutarque, *Galba*, I et 2; en particulier cette phrase du ch. 2 :

Τοῦτο γὰρ (la promesse du *donativum*) εὐθὺς μὲν ἀπώλεσε Νέρωνα, μετ' ὀλίγον δὲ Γάλβαν· τὸν μὲν γὰρ ὡς ληψόμενοι προήκοντο, τὸν δὲ μὴ λαμβάνοντες ἀπέκτειναν.

mais à l'acte qui en fut la cause première et principale, à la trahison ?

On peut me faire ici une double objection. La phrase « *nam et ipse pars Romanarum cladium erit* » signifie évidemment qu'il sera question dans les *Annales* mêmes du rôle néfaste de Nymphidius. Or les calamités publiques imputables en partie à Nymphidius ne se produisirent qu'après la mort de Néron, et je prétends appliquer l'allusion à un fait qui se produisit avant cette mort. Si l'objection valait contre l'interprétation que je préfère, elle vaudrait aussi contre l'autre : les effets désastreux du complot de Nymphidius<sup>(1)</sup> ne se firent sentir qu'après le 1<sup>er</sup> janvier 69 ; Tacite les avait exposés dans les *Histoires* et non dans les *Annales*. A ce compte, l'allusion ne conviendrait ni à la trahison, ni au complot ; et pourtant il faut nécessairement qu'elle s'applique à l'un des deux. Que l'on adopte ou non mon opinion, on devra donc comprendre que Tacite annonce le récit de l'acte seul, et non celui de ses conséquences. Quoi de plus naturel ? L'acte porte en soi tous les germes du mal qui en sortira ; dès l'instant où Nymphidius le commet, il mérite d'être appelé « *pars Romanarum cladium* ». — On peut aussi m'opposer une troisième interprétation. Pourquoi l'allusion ne signifierait-elle pas que Tacite racontera et la trahison et le complot ? Je réponds qu'en effet elle ne saurait se rapporter qu'à la trahison seule ou bien à la trahison et au complot tout ensemble. Après avoir défini les résultats de la trahison ; après avoir constaté que Tacite en avait mesuré comme nous la portée, il nous est impossible d'admettre que, si l'annonce vise le complot, acte ultérieur et secondaire, elle ne vise pas aussi la trahison, acte antérieur et essentiel. Et cette considération nous découvre la faiblesse foncière de la première interprétation. La troisième, au contraire, favorable comme elle à la thèse de Savile, serait parfaitement soutenable. Mais on me concédera tout au moins qu'elle n'est pas nécessaire et que la mienne est pleinement satisfaisante<sup>(2)</sup>. Je n'en demande

(1) Sauf le châtimeut de ses complices, qui, s'il fut un malheur, fut incontestablement le moindre de tous et ne justifierait pas à lui seul l'affirmation que Nymphidius apparaîtra dans la suite du récit comme « *pars Romanarum cladium* ».

(2) Pour Draeger, *Romanarum cladium* c'est « *der Thronfolgekrieg nach Neros Sturz* ». Mais où place-t-il l'origine de cette guerre ? A la trahison ou au com-

plot ? Son opinion sur le point final des *Annales* est indécise ; comp. avec sa dernière note, l'introduction p. 2. Constans paraphrase : « J'aurai à en parler comme ayant joué un rôle dans les malheurs de Rome (les guerres pour la succession à l'empire après la mort de Néron). » Dans son esprit, l'acte visé par Tacite est bien la trahison, puisqu'il affirme ailleurs que le récit des *Annales* s'arrêtait à la mort de Néron (*Introd.*,

pas davantage. Car ce que j'ai voulu jusqu'ici, c'est seulement démontrer que rien ne nous oblige à placer le point final des *Annales* au 31 décembre 68.

Pas plus que par le témoignage de saint Jérôme, la force de la règle annalistique et l'allusion à l'avenir de Nymphidius, nous n'y sommes obligés par l'argument qu'il me reste à signaler. Le second semestre de l'année 68 constituait une matière éminemment propre à tenter un écrivain comme Tacite, peintre puissant et psychologue subtil, un historien qui désirait avant tout avoir aussi souvent que possible l'occasion de déployer les ressources de son talent. S'il lui avait fallu dans les *Annales* traverser des régions monotones et ingrates, inconvénient dont il a, du reste, grandement exagéré la fréquence et la gravité<sup>(1)</sup>, telle n'était pas à coup sûr cette région intermédiaire entre la mort de Néron et le 1<sup>er</sup> janvier 69. A Rome, le complot et le meurtre de Nymphidius Sabinus, l'entrée sanglante de Galba, la réaction antinéronienne; en Afrique la révolte de Clodius Macer, en Germanie celle de Fonteius Capito, quels beaux sujets pour le peintre des grandes scènes dramatiques! Et le psychologue pouvait-il souhaiter de plus délicates analyses à faire que celle des multiples intrigues tramées autour du débile empereur ou celle du progrès quotidien de ce mécontentement général qui, dès les premiers jours de 69, devait éclater en une double révolution? La nécessité de ne pas laisser une lacune entre les *Annales* et les *Histoires* faisait un devoir à Tacite de comprendre dans son récit le second semestre de 68, et la richesse de la matière lui rendait agréable l'accomplissement de ce devoir. — Que Tacite n'ait pas renoncé sans regret à raconter les événements en question, je l'accorde. Mais le sacrifice n'allait pas sans d'appréciables compensations. D'abord, il ménageait un saisissant effet de symétrie : les *Histoires* se terminaient par la mort de Domitien, la première hexade<sup>(2)</sup> des *Annales* par celle de Tibère la deuxième par celle de Claude, la troisième par celle de Néron. Puis, et surtout, il procurait aux *Annales* une fin magnifique : il nous suffit de lire la mort de Néron dans Suétone pour imaginer quel incomparable tableau elle avait dû inspirer à Tacite. Si rien ne l'obligeait d'ailleurs à

p. 10). — Schwabe, *Cornelius Tacitus*, dans Pauly-Wissowa, vol. 4, première moitié, col. 1576, affirme aussi, mais sans démonstration, que les *Annales* finissaient à la mort de Néron.

<sup>(1)</sup> Voir *Ann.*, IV, 32 et suiv.; XVI, 16.

<sup>(2)</sup> Je crois avec Woelfflin, *Die hexadische Composition, etc.*, que les *Annales* comprenaient dix-huit livres groupés six par six. Le règne de Tibère finit avec le 6<sup>e</sup> livre, celui de Claude avec le 12<sup>e</sup>.

pousser plus avant, mieux valait certainement, au point de vue littéraire, qu'il s'arrêtât sur cette scène : le récit des faits ultérieurs, pour dramatiques qu'ils fussent, n'aurait produit qu'une impression faible en comparaison. Quant à la prétendue nécessité où Tacite se serait trouvé de poursuivre sa narration jusqu'à la fin de l'année pour raccorder les *Annales* aux *Histoires* et ajuster harmonieusement ces deux parties d'un même tout, je vais démontrer que, loin d'y avoir été soumis, il s'est vu dans l'obligation inverse de clore son ouvrage à la mort de Néron.

(La suite au prochain cahier.)

PHILIPPE FABIA.

**LE CAMBODGE.** — I. LE ROYAUME ACTUEL, par Étienne Aymonier, directeur de l'École coloniale. — Paris, Ernest Leroux, 1900. XXIII-478 pages, grand in-8°.

A plusieurs reprises, depuis la publication déjà lointaine de sa *Géographie du Cambodge*, M. Aymonier nous a communiqué, dans des monographies plus ou moins étendues, des portions du riche trésor de notes et d'informations qu'il a rapporté de ses longs séjours et de ses fructueuses missions dans diverses régions de l'Indo-Chine<sup>(1)</sup>. Récemment encore, il nous donnait ses itinéraires dans le Laos. Aujourd'hui,

<sup>(1)</sup> Voici, en laissant de côté les travaux de philologie pure et ceux qui sont relatifs à l'Annam et à Campà, la liste des principales publications (descriptives et archéologiques) de M. Aymonier : *Notice sur le Cambodge*, en tête de son *Dictionnaire français-cambodgien*, Saïgon, 1874. Tirage à part, Paris, E. Leroux, 1875. — *Géographie du Cambodge*, Paris, E. Leroux, 1876. — *Notes sur les mœurs et coutumes des Cambodgiens*, dans *Excursions et reconnaissances*, Saïgon, 1883. — *Quelques notions sur les inscriptions en vieux khmer*, dans *Journal asiatique*, mai-juin et août-septembre 1883. — *L'épigraphie cambodgienne*, dans *Excursions et reconnaissances*, Saïgon, 1884. — *Notes sur le*

*Laos, ibidem*, 1884-1885. — *Une mission en Indo-Chine*, dans *Bulletin de la Société de géographie*, 1892. — *Voyage dans le Laos*, 2 vol. gr. in-8° (*Annales du Musée Guimet*), 1895-1897. — *Le Cambodge et ses monuments : la province de Ba Phnom*, dans *Journal asiatique*, mars-avril 1897. — *Le Cambodge et ses monuments* (Koh Ker, Phnom Sandak, Prasat Preah Vihear), dans *Revue de l'histoire des religions*, XXXVI, 1897. — *Le roi Yaçovarman*, dans *Actes du Congrès des Orientalistes*, Paris, 1897. — *Inscriptions modernes d'Angkor Vat*, dans *Journal asiatique*, novembre-décembre 1899 et janvier-février 1900. — *La stèle de Sdok Kák Thom*, *ibid.*; janvier-février 1901.

il se décide à vider ses réserves à notre profit et à condenser les résultats de sa laborieuse expérience en une œuvre de longue haleine, où il traitera de toutes les contrées ayant fait partie de l'ancien empire khmer. L'ouvrage doit se composer de trois volumes : le premier, seul publié, est consacré au royaume actuel du Cambodge, bien réduit de son ancienne étendue; le deuxième comprendra les territoires qui, au nord et à l'ouest, ont passé depuis plus ou moins longtemps sous la domination siamoise, à l'exception toutefois des provinces groupées autour de l'ancienne capitale, Angkor Thom, provinces qui, avec l'aperçu historique réservé pour la fin, fourniront la matière du troisième volume.

Ce plan est simple et rationnel; à première vue, il semble aussi devoir être d'exécution facile. A y regarder de plus près, on s'aperçoit pourtant qu'il comporte bien des incertitudes. Nous savons ce qu'il faut entendre par le Cambodge actuel; nous avons aussi une idée suffisamment nette de ce qu'était le royaume il y a quelques siècles; nous savons moins bien ce qu'a pu être l'ancien empire khmer. Non seulement nous en ignorons les origines, mais nous sommes embarrassés d'en marquer même approximativement les limites. Nous savons seulement que ces limites ont beaucoup varié au cours des âges et qu'elles n'ont pas toujours compris un seul et même État. Pour certaines époques il est même plus prudent, au lieu d'un empire khmer, de parler d'une civilisation d'origine hindoue importée parmi une population de langue khmère; de sorte que c'est à l'extension commune dans le passé de cette civilisation et de l'usage officiel de cette langue que devra se mesurer l'aire géographique de l'ouvrage. Celle-ci n'en est pas plus facile à déterminer. Les monuments de l'architecture et de la sculpture à eux seuls ne suffisent pas pour cela, car l'art hindou a pénétré en Indo-Chine par toutes les côtes et, bien que rayonnant de centres d'établissement distincts parmi des populations diverses, il y présente à peu près partout, au début du moins, des caractères semblables. Il faut en dire autant des inscriptions en sanscrit, quand elles sont de provenance excentrique et qu'elles ne se rattachent pas à des dynasties connues; car, ici encore, le style, d'abord commun, ne s'est différencié qu'à la longue. A s'en rapporter uniquement au témoignage des uns et des autres, on risquerait donc fort de trop embrasser. Un critérium plus sûr est celui des inscriptions en langue khmère. Mais celles-ci, autant qu'elles nous sont connues jusqu'ici, sont rares sur le pourtour et fournissent des frontières singulièrement capricieuses et pleines de lacunes. En réunissant toutes ces données et en les complétant à l'aide de quelques maigres indications venues du dehors, voici à peu près le



tracé, — si cela peut s'appeler ainsi, — qu'on obtient dans l'état actuel des recherches.

Au midi, dès le commencement du VII<sup>e</sup> siècle, époque des plus vieilles inscriptions, la domination khmère est limitée par la mer. C'est le côté où la solution se présente de la façon la plus simple, bien que là même — nous le verrons tout à l'heure — elle se complique de quelques problèmes embarrassants.

A l'est, sur le littoral, la limite est incertaine, mais peut sans inconvénient, jusqu'à nouvel ordre, être figurée par la frontière actuelle de la basse Cochinchine. Dans l'intérieur des terres, il est plus difficile de prendre un parti. Il est probable que les prétentions du moins des Kambujas, à l'époque de leur splendeur, allaient jusqu'aux montagnes qui bornent de ce côté le bassin du Mékhong et dont l'autre versant était occupé par un État souvent rival, celui de Campâ, également de civilisation hindoue, mais avec une population de langue et de race différente, les Tchams. Leurs armées ont pu atteindre parfois cette ligne de faite et, en tout cas, quelle qu'ait été la route suivie, elles ont fait des apparitions au delà. Mais il est extrêmement improbable que leur domination ait jamais été bien assise sur les nombreuses tribus, alors comme aujourd'hui encore à l'état sauvage, qui habitent la large zone de vallées et de plateaux adossés au versant occidental de ces montagnes. De ce côté, tout tracé est donc impossible.

Il en est de même au nord. Les monuments relevés jusqu'ici s'arrêtent à peu près à la hauteur de Bassac, vers le 15° degré. Mais encore au XIV<sup>e</sup> siècle, quand la puissance khmère était déjà bien réduite, c'est vers l'empire civilisé du bas Mékhong, et non vers le Ménam et le Siam, que sont orientés les rapports des petits royaumes du haut fleuve. C'est d'Angkor, non d'Ayuthia ou de Sokhathai, que Luang-Prabang prétend avoir reçu le bouddhisme et la civilisation, et tout porte à croire qu'à l'époque antérieure, pour laquelle nous n'avons point d'annales, pas même de traditions, l'empire khmer exerçait une suzeraineté plus ou moins directe sur le Laos, bien au delà de la latitude de Bassac.

À l'ouest, non seulement on trouve des inscriptions khmères jusqu'à Chantabun sur le littoral<sup>(1)</sup> et, dans l'intérieur des terres, jusqu'au delà de Korat; mais, plus loin encore vers l'ouest, par delà le 98° méridien, il y en a ou, plutôt, il y en avait en divers points de la vallée du Ménam, en deçà et au delà du fleuve : à Prah Pathom, au nord-ouest de

<sup>(1)</sup> L. Fournereau, *Le Siam ancien*, I, p. 139 (*Annales du Musée Guimet*, t. XXVII).

Bangkok, une inscription publiée par M. Fournereau<sup>(1)</sup>, sanscrite celle-là, il est vrai, et sans date ni nom de roi, mais si parfaitement semblable à ce que nous trouvons au Cambodge avant le milieu du VIII<sup>e</sup> siècle que son origine khmère ne paraît pas douteuse; plus haut, à Lophaburi, une inscription en langue khmère, qui est datée du règne du roi cambodgien Sūryavarman et de l'an çaka 944 (= 1022 A. D.); enfin tout au nord, à Sokhothai, vers le 17<sup>e</sup> degré, et d'une époque aussi tardive que le XIII<sup>e</sup> siècle, une longue inscription khmère<sup>(2)</sup>, que M. Aymonier connaît bien, puisqu'il en a jadis discuté et rectifié la date<sup>(3)</sup>. Ces inscriptions ont été déplacées depuis plus ou moins longtemps; elles sont maintenant conservées à Bangkok et leur provenance n'est plus connue que par tradition; mais cette tradition est confirmée en partie par leur contenu, en partie par les vestiges que l'art khmer a laissés dans les mêmes lieux et plus loin encore vers le nord. Ce ne sont donc pas des épaves de hasard, ni des trophées apportés de loin par le vainqueur. Elles nous montrent qu'avant la poussée vers le sud des conquérants thaïs, la domination khmère comprenait la plus grande partie du Siam et qu'elle y était si bien assise que, même après la conquête thaïe, et dans une région aussi excentrique que Sokhothai, la langue khmère était encore d'usage officiel<sup>(4)</sup>. Il est même permis de croire que cette domination s'étendait encore plus loin vers l'ouest, au delà du Siam actuel, et qu'elle comprenait la côte de Tenasserim sur le golfe du Bengale. C'est de ce côté, en effet, comme nous l'apprenons par le pèlerin chinois I-tsing, qu'il faut très probablement placer le royaume de Fu-nan<sup>(5)</sup>, qui touchait certainement à la mer et qu'il est impossible de chercher plus longtemps sur la côte d'Annam<sup>(6)</sup>. Or les annales chinoises nous apprennent que « jadis », c'est-à-dire avant 600 A. D., le Tchen-la, c'est-à-dire le Cambodge, était soumis au Fu-nan, tandis qu'à partir de 626, le Fu-nan fut soumis au Tchen-la<sup>(7)</sup>. Dans l'état actuel des données, il semble que ce témoignage ne peut guère s'interpréter autrement que par l'admission d'une domination khmère dont le centre de puissance se serait déplacé de l'ouest à l'est; car,

<sup>(1)</sup> *L. cit.*, p. 127.

<sup>(2)</sup> Plusieurs fois publiée, d'après le P. Schmitt; en dernier lieu, par M. Fournereau, *op. l.*, p. 167 et par M. Pavie: *Mission Pavie*, II, p. 203.

<sup>(3)</sup> *Excursions et reconnaissances*, VIII (1884), p. 253 et suiv.

<sup>(4)</sup> L'inscription khmère de Sokhothai émane d'un roi thaï.

<sup>(5)</sup> Cf. *Journal des Savants*, 1898, p. 274.

<sup>(6)</sup> En admettant que jadis le Fu-nan s'étendait du Tonkin au Siam (p. 133), M. Aymonier a, je crois, trop cédé à l'opinion de Garnier et de Yule.

<sup>(7)</sup> Abel Rémusat, *Nouveaux mélanges asiatiques*, I, p. 75-84.

outre le sanscrit, il n'y a pendant longtemps dans ces parages pas d'autre langue officielle que le khmer : le thaï n'apparaît que plus tard, au xiv<sup>e</sup> siècle.

Tel est le tracé plus ou moins probable et très peu précis qu'on obtient pour l'aire géographique de cette domination khmère, homogène ou non, aux temps anciens. D'une part, il est très pauvrement fourni sur le pourtour et, d'autre part, il dépasse sensiblement celui qui est esquissé à la page 103 du présent volume : de 10 degrés à 16 degrés N., et de 99 degrés à 105 degrés E. M. Aymonier sait cela mieux que personne et, en traçant ce cadre, il a dû certainement prévoir des difficultés. Que fera-t-il des régions excentriques, pauvrement dotées, et de celles surtout qui sont en dehors du cadre? Les décrira-t-il en détail, comme celles qui y sont comprises? Cela pourrait grossir singulièrement son deuxième volume. Ou en disposera-t-il sommairement, au moyen de simples croquis? A n'y pas toucher du tout, l'ouvrage serait incomplet. De toute façon, du simple fait de cette délimitation, M. Aymonier aura à prendre plus d'un parti délicat. Mais ce sera l'affaire des volumes suivants; dans celui-ci, où il n'avait à traiter que du royaume actuel et de son prolongement naturel, la basse Cochinchine, il ne s'est trouvé dans ce cas qu'une fois ou deux, à propos du littoral, et il s'en est tiré en somme avec prudence.

Il part du fait que, sur tout le littoral du Cambodge et de la basse Cochinchine, de la frontière siamoise au cap Saint-Jacques, le petit nombre de monuments et d'inscriptions qu'on rencontre sont tous khmers<sup>(1)</sup>. Il n'hésite donc pas à revendiquer cette côte pour les Kam-bujas. Mais il laisse la limite orientale indécise : car, d'une part, les monuments khmers ne vont pas jusqu'à la frontière annamite, — dans les dernières provinces de ce côté, celles de Baria et de Bien-Hoa, il n'y a pas de vestiges anciens du tout, — et, d'autre part, au delà de la frontière, la première province annamite, celle de Binh-Thuân, est également pauvre de monuments caractéristiques; il faut remonter la côte jusqu'à la baie de Phan-Rang (11° 20' N.), pour rencontrer les premiers restes authentiques de la puissance tchame<sup>(2)</sup>. En même temps, il constate qu'aux approches de cette frontière annamite, d'an-

<sup>(1)</sup> Bien entendu, il y a aussi des inscriptions en sanscrit.

<sup>(2)</sup> C'est un fait assez remarquable que, — contrairement à ce que nous voyons au Cambodge, où sanscrit et khmer apparaissent en même temps, —

sur cette côte d'Annam, qui a fourni de très vieilles inscriptions sanscrites, les plus vieilles de toute l'Indo-Chine, l'usage épigraphique de la langue indigène, le tcham, ne se constate qu'à une époque relativement récente.

ciennes inscriptions khmères contiennent des mots et des titres tchams, et à cet indice joignant ce que donnent des traditions encore vivantes dans le pays, mais dont il n'exagère pourtant pas la valeur, il conclut à l'existence dans ces parages non seulement d'une ancienne population tchame<sup>(1)</sup>, mais encore d'une domination tchame antérieure à celle des Khmers. Et tout cela est parfaitement plausible pour ce *borderland* dont les vicissitudes aux époques soit historique, soit préhistorique, nous sont également inconnues. La justesse de ces considérations ne devient contestable que quand, à tort selon nous, il y fait intervenir le royaume de Fu-nan, qui n'a rien à voir ici, et qu'il est ainsi amené à étendre cette domination tchame à des régions où tout autre indice fait défaut.

Il la retrouve, en effet, à l'extrémité opposée de ce littoral, dans la baie de Kâmpot (101° 50' E.), où l'attendait une autre difficulté. C'est là, en effet, à l'ouest des bouches du Mékhong et de la Pointe du Cambodge et, par conséquent, à Kâmpot même, l'unique port de cette partie de la côte, que le plus grand connaisseur de l'ancienne géographie de l'Extrême-Orient, feu le colonel Henri Yule, a placé le Çanf des Arabes, en l'identifiant d'une part avec le Ζάξα de Ptolémée et, d'autre part, avec Campā. Cette détermination du site de Çanf paraît fondée. Quant à l'identification avec Campā, que sans doute Yule lui-même ne défendrait plus en présence des données nouvelles fournies par l'épigraphie<sup>(2)</sup>, M. Aymonier n'hésite pas, et avec raison, à l'écartier comme impossible, si, comme Yule, on entend par là le Campā des pèlerins chinois, qui est le même que celui des inscriptions, et qui, sûrement, se trouvait alors bien loin de là, vers le nord-est, sur la côte de l'Annam. Seulement, avec son Fu-nan et son Campā primitif en tête, il a tort d'ajouter que cette identification pourrait bien être admissible pour la période antérieure au v<sup>e</sup> ou au vi<sup>e</sup> siècle; car ce n'est pas à cette période, mais bien au ix<sup>e</sup> et au x<sup>e</sup> siècle que se rapportent les témoignages des Arabes. De deux choses l'une: ou le Çanf des Arabes et le Ζάξα de Ptolémée, — si du moins ce dernier appartient ici, — représentent un Campāpura khmer et inconnu par ailleurs, ce qui n'aurait rien d'impossible, puisque, sous cette forme, le terme est purement hindou, ou

<sup>(1)</sup> Distincte par conséquent des nombreuses colonies tchames actuellement disséminées dans la basse Cochinchine, dans le Cambodge et dans le Laos, où elles se sont réfugiées à la suite de la conquête annamite.

<sup>(2)</sup> Yule a résumé pour la dernière fois ses vues à ce sujet dans les *Proceedings* de la Société royale de géographie, novembre 1882: *Notes on the oldest records of the sea-route to China from Western Asia*.

ils répondent à quelque autre nom sonnante à peu près de même, Çambou ou Çambhupura par exemple. Qui sait si, dans celui de Kāmpot, qui s'écrit, paraît-il, Kambat ou Kambut et qui rappelle aussi celui de Kambu, l'ancêtre légendaire des Kambujas, il n'y a pas l'écho du Çanf des navigateurs arabes?

Peut-être M. Aymonier aurait-il dû faire d'autant moins cette concession qu'elle ne s'accorde pas très bien avec ses vues sur les origines de la puissance des Kambujas. C'est, en effet, sur ce littoral qu'il en place le berceau. Aux premiers siècles de notre ère, des aventuriers hindous partis de la côte de Madras seraient venus s'établir aux bouches du Mékhong, et c'est de là que l'État par eux fondé et la civilisation étrangère qui en était le nerf se seraient graduellement étendus vers le nord. Cela est possible en effet et, en partie du moins, fort probable, d'autant plus probable que Java et les îles de l'Archipel, à en juger par bien des indices, ont été les étapes de cette immigration. Mais, d'une façon certaine, nous n'en savons rien. C'est bien au sud du Grand Lac que M. Aymonier trouve une des plus anciennes capitales<sup>(1)</sup> et les plus vieilles traditions. Mais rien ne prouve que cette capitale ait été alors la seule. A plus d'une époque, le Cambodge a compris plusieurs principautés : qu'on se rappelle, par exemple, la division, mentionnée par les Chinois, en Tchen-la de la terre et Tchen-la de l'eau. Dans cette région, rien, il est vrai, n'annonce les grands monuments d'Angkor; on n'y rencontre que les restes d'un art plus simple et plus primitif. Mais des constructions de ce même type primitif sont répandues dans toute l'étendue du territoire khmer. Quand les inscriptions commencent, vers la fin du VI<sup>e</sup> siècle, on les rencontre presque aussitôt au nord comme au midi; une des plus archaïques, celle de Veal Kantel<sup>(2)</sup> a été relevée en territoire siamois, vers le 14<sup>e</sup> degré. Dans ces conditions et en nous rappelant ce que les Chinois nous ont transmis sur les anciens rapports du Tchen-la et du Fu-nan, qui était un royaume de l'Ouest, on fera peut-être bien de ne pas perdre de vue une autre voie que cette civilisation a également pu suivre, celle de la côte occidentale, où aboutissait une route maritime régulièrement fréquentée dès le 1<sup>er</sup> siècle, la traversée d'Inde en *Xpυσσῆ*, « la terre de l'or », l'Indo-Chine.

Après avoir fait ainsi en quelque sorte le tour de l'œuvre de M. Aymonier, nous sommes mieux orientés pour en examiner rapidement le

<sup>(1)</sup> Angkorbaouréi, dans la province de Préi Krebas, par 11° N. et 102° 40' E., que M. Aymonier (p. 197) identifie avec le Vyādhapura des inscriptions. — <sup>(2)</sup> *Notices et extraits*, t. XXVII, p. 28.

contenu. Celui-ci est avant tout descriptif, du moins dans le présent volume, l'histoire proprement dite — non les questions historiques, dont un bon nombre, au contraire, sont déjà abordées ici — étant réservée pour la fin. Cette description se divise à son tour en deux parties : l'une, générale, où l'auteur trace à grands traits le tableau du pays et de ses habitants, des produits, des institutions, des monuments; l'autre, où il reprend ce tableau en détail, province par province. Les deux parties se complètent réciproquement, sans se répéter.

Rien n'est plus animé, ne donne mieux l'impression de la chose vue, que cette rapide esquisse des grands aspects physiques du pays, de ses vastes plateaux dénudés ou pauvrement boisés, alternant avec des rizières et des dépressions marécageuses, de ses massifs rocheux semés comme au hasard et ne s'alignant en chaînes de montagnes que vers le pourtour, de sa double mousson qui divise l'année en deux saisons : les pluies, qui font de la moindre rigole un fleuve en raccourci et mettent la moitié du pays sous eau, et la sécheresse torride, qui a tôt fait de brûler le sol et la végétation non arborescente partout où la nature ou l'homme n'ont pas ménagé des réserves. De l'épaisse tranche d'eau que la mousson déverse sur le Cambodge, à peu près tout ce qui n'est pas enlevé par l'évaporation est drainé par le Mékhong<sup>(1)</sup>, qui, avec sa dépendance, le vaste réservoir du Tonlé Sap, est le nourricier et le grand régulateur de la vie. Ses crues puissantes, encore de 10 mètres à Phnom Penh, où elles s'épandent pourtant à perte de vue, charrient pendant des mois une masse de limon qui produit un colmatage énorme. Comme on l'a dit du Nil et de l'Égypte, il est le père des terres riveraines; il les a apportées, construites et façonnées et il ne cesse de les combler et de les modifier. De même que ses devanciers, M. Aymonier a noté les légendes qui prétendent garder le souvenir de la mer venant battre le pied des monts Dang Rêk; mais il ne s'est pas laissé prendre à ces récits qu'on rencontre partout où il y a un grand fleuve, une plaine bien unie et une ceinture de montagnes. Il a fort bien vu que de pareils changements du relief, s'ils ne sont pas imaginaires, relèvent des périodes géologiques. Il estime pourtant que le Grand Lac était encore un golfe à l'époque historique et qu'une grande partie de la basse Cochinchine n'existait pas il y a 1,200 ou 1,500 ans. Et de ceci même peut-être faut-il rabattre. Rien n'est trompeur comme ces évaluations de l'accroissement d'un delta : il ne suffit pas de cuber les alluvions transportées; il faudrait encore savoir ce qu'en font, ce qu'en faisaient surtout

<sup>(1)</sup> Les bassins secondaires ne comptent pas en comparaison.

à diverses époques les courants sans cesse variables le long d'une côte en formation. Ainsi le delta du Nil s'est modifié plutôt qu'il ne s'est accru depuis la fondation d'Alexandrie, bien que le dépôt se fasse ici dans une mer sans marées. Pourquoi les choses ne se seraient-elles pas passées de même, toutes proportions gardées, pour celui du Mékhong?

Dans la population, M. Aymonier distingue les Khmers, les immigrés et les aborigènes; mais il est prudemment sobre de spéculations ethnologiques, qui seraient, en effet, prématurées dans l'état actuel de nos connaissances. Il ne décrit d'une façon détaillée que les Khmers, qu'il estime former environ les deux cinquièmes de la population : moins d'un million et demi<sup>(1)</sup> sur un total de trois millions et demi. De ce nombre, douze cent mille reviennent au Cambodge<sup>(2)</sup>, et deux cent mille seulement à la basse Cochinchine, où ils ont été refoulés peu à peu par les Annamites et ne forment plus que le dixième des habitants. Contrairement à l'opinion commune des résidents européens, qui en font une race indolente et dont il n'y a rien à tirer, mais avec quelques autres bons juges, il leur est décidément favorable et croit à leur avenir. Pour les immigrés, Chinois (environ 100,000 au Cambodge), Annamites (même chiffre), Tchams (de 40,000 à 50,000), Laociens (difficiles à évaluer<sup>(3)</sup>, parce qu'ils se fondent aisément dans la population), et pour les aborigènes, il s'en tient à la statistique : leur nombre, leur répartition, leurs occupations principales. Et c'est aussi tout ce qu'on pouvait lui demander ici : pour les immigrés, parce qu'ils sont des étrangers presque au même titre que les Européens<sup>(4)</sup>; pour les aborigènes, parce qu'il aura amplement occasion de les décrire dans le volume suivant, quand il traitera des provinces devenues et en partie restées siamoises, notamment de celles du Nord-Est, où ils ont mieux conservé leurs traits distinctifs et sont même demeurés plus ou moins à l'état sauvage. Celles de leurs tribus, au contraire, qui sont établies au Cambodge ont adopté

<sup>(1)</sup> Il estime, en outre, à environ 800,000 le nombre des Khmers établis dans les provinces actuellement siamoises.

<sup>(2)</sup> M. Aymonier estime la population du Cambodge à 1,500,000 au maximum; celle de la basse Cochinchine à deux millions.

<sup>(3)</sup> Tous ces chiffres, bien entendu, sont simplement approximatifs, surtout pour le Cambodge, où il n'y a jamais eu de véritable dénombrement. Ils se

rapportent, d'ailleurs, à l'époque où l'auteur a pris ses notes, et sont vieux, par conséquent, d'une vingtaine d'années, ce qui, dans notre pensée, n'entraîne pas une critique, comme on le verra plus loin.

<sup>(4)</sup> Outre les Européens d'établissement récent, il y a encore, au Cambodge, quelques familles d'origine portugaise, qui sont restées chrétiennes, mais, à cela près, ne se distinguent pas des indigènes.

la langue et en partie les coutumes de la population ambiante; mais, comme il arrive fréquemment dans ces sociétés, sous un régime de despotisme patriarcal qui ne regarde qu'à la fiscalité et, quand il n'y a pas eu conquête violente, se désintéresse de tout le reste, elles ne s'y sont pas fondues. Elles payent des redevances particulières et exercent certaines professions qui leur sont plus ou moins propres. Ainsi, au nord et au sud du Grand Lac, les Samré, qui sont gardiens de temple, les Bar, qui recueillent la cardamome; au nord du Lac, les Kouï, dont les frères sont nombreux au Laos, sont forgerons et fabricants de nattes.

En somme, le Cambodge, que les Chinois appelaient jadis Tchen-la le riche, est à présent un pays pauvre, pauvrement habité et, selon toute apparence, destiné à le rester longtemps. Il n'a pas d'industrie, pas une seule culture intensive et de grand rendement. De la basse Cochinchine, avec son admirable réseau d'arroyos navigables en toute saison pour des bâtiments à fort tonnage, dès que la largeur leur permet de passer, il dépendra de nous de faire une grande rizière et aussi d'y introduire quelques autres cultures tropicales d'un rapport plus riche. Mais au Cambodge, l'avenir prochain est moins brillant. Il faudra du temps et beaucoup d'efforts pour réclamer sur la brousse de vastes étendues maintenant dépeuplées et improductives, pour y créer à nouveau, ce qui sans doute existait autrefois, des réserves nécessaires à l'irrigation, pour réveiller enfin l'activité chez une population insoucieuse et habituée par des siècles de misère à vivre au jour le jour. Le pays était certainement plus peuplé et plus cultivé jadis; les grandes ruines, maintenant perdues dans le désert, en témoignent suffisamment et, à coup sûr, le peuple qui les a élevées, quelque part qu'y ait eue l'étranger, ne manquait ni des ressources d'un certain bien-être, ni de l'énergie nécessaire aux grandes entreprises. L'avenir montrera dans quelle mesure nous saurons refaire le Cambodge des Kambujas.

Non moins qu'aux données statistiques, M. Aymonier a accordé son attention aux mœurs et coutumes des Khmers, à la législation civile et criminelle, dont il nous donne une excellente et substantielle analyse, à l'organisation sociale et politique, au mécanisme assez compliqué du gouvernement, aux divisions et aux procédés administratifs. La population khmère n'est pas divisée en castes. Mais elle renferme dans son sein un certain nombre de classes, dont une du moins, celle des Bakous, qui sont les descendants des anciens brahmanes, authentiques ou prétendus tels, du Cambodge, est bien quelque chose comme une caste : elle en a la permanence héréditaire et, dans une certaine mesure, mais



bien faible, la sanction religieuse. Ce n'est pas là précisément ce que nous trouvons dans les inscriptions, qui nous parlent souvent des rois ordonnant les castes en stricte conformité avec les prescriptions de Manu. Il faudrait donc que les choses eussent grandement changé depuis, s'il n'était pas plus simple de voir dans ces assertions des lieux communs venus tout faits de l'Inde et qui sans doute, dans l'Inde même, étaient déjà des lieux communs plutôt que l'expression de la réalité.

En basse Cochinchine, les traits de cette organisation si caractéristique se sont effacés sous la domination deux fois séculaire des Annamites : la population a été renouvelée; les lieux mêmes ont changé de nom, et, du régime khmer, presque tout a disparu, jusqu'au souvenir des divisions territoriales. Mais l'ancien ordre des choses s'est conservé au Cambodge, même sous le protectorat français, qui, à part quelques imprudences, a été assez sage jusqu'ici pour n'y pas toucher d'une main brutale. Et c'est là que M. Aymonier l'a pris sur le fait, quand l'établissement de ce protectorat était encore de date récente; c'est à cette époque même que se rapportent ses notes. Or, et bien qu'il n'ait rien négligé de ce qui s'est publié depuis, c'est d'après ces notes surtout, et avec cette date pour limite, que l'ouvrage a été rédigé. Inutile d'ajouter qu'il en résulte pour celui-ci une solide unité et une valeur documentaire toute spéciale. Nous avons là, en quelque sorte, l'inventaire du passé et du présent du Cambodge arrêté au moment de l'établissement du régime français. A ses autres mérites l'ouvrage joint ainsi celui d'être venu à son heure, ni trop tôt, ni trop tard.

A ce point de vue, je dois même exprimer un regret. M. Aymonier a peut-être trop dédaigné le détail aride ou un peu vulgaire, tout ce qui eût senti le Rapport administratif ou le Guide pratique du voyageur. Un exemple suffira, pris entre beaucoup d'autres. On ne lui reprochera pas de n'avoir pas décrit Saïgon, qu'il n'a connu que comme ville française, bien des années après la prise de possession. Mais il a assisté pour ainsi dire à la transformation de Phnom Penh, une ville d'avenir, destinée sans doute à de rapides changements, et il ne la décrit guère davantage. On sait pourtant de quel prix sont pour les Hollandais, par exemple, les moindres documents sur le vieux Batavia; et les Anglais, que ne donneraient-ils pas pour un Baedeker du Calcutta de Job Charnock?

De ce fait, il y a donc dans ce livre quelques lacunes, sensibles dès maintenant et qui le deviendront davantage par la suite. C'est qu'on se soucie moins en général de noter le présent, et que M. Aymonier en particulier, alors du moins, était avant tout préoccupé du passé. Le fort de l'ouvrage, ce en quoi il est complet autant qu'il pouvait l'être, est en

effet la partie archéologique, le relevé des inscriptions et des monuments.

M. Aymonier rappelle lui-même dans sa préface l'histoire de la très jeune épigraphie cambodgienne, les campagnes qu'il a entreprises pour recueillir les matériaux, et, modestement, la part qui lui revient dans l'élaboration; comment, par de persévérants efforts, il est arrivé pour son compte à la conquête de l'ancien alphabet et de la notation numérique, et par le moyen de l'idiome moderne, à l'intelligence du vieux khmer. Mais il laisse à d'autres le soin de dire quelles difficultés il a trouvées devant lui, quand, débarqué là-bas tout jeune et sans aucune préparation spéciale, il entreprit avec ses seules ressources, sans aide ni conseil, de s'improviser philologue et archéologue et de se faire une méthode scientifique dans un milieu où cette sorte de produit ne se cultivait guère. C'était le temps où l'on traduisait du khmer qu'on prenait pour du thaï, du sanscrit déchiffré, on le croyait du moins, à rebours qu'on donnait pour du pâli, où l'on trouvait un sens à des expressions chiffrées en les lisant comme des caractères, où l'on construisait une histoire imaginaire en spéculant sur des monuments auxquels on prêtait une antiquité fabuleuse. M. Aymonier ne se fourvoya dans aucune de ces fondrières qui s'ouvraient de tous côtés devant l'autodidacte. Dès les premiers pas, on le voit, avec son petit bagage de bachelier et de Saint-Cyrien, marcher dans ces voies difficiles, lentement, mais sûrement. Et tel on le retrouve ici, après trente ans d'efforts, donnant beaucoup, mais rien que ce qu'il croit pouvoir garantir, parce qu'il l'a longuement éprouvé.

Personne, en effet, ne sait mieux que M. Aymonier ce qui manque encore à cette philologie khmère dont il a été le premier pionnier. Des nombreuses inscriptions qu'il passe en revue dans ce volume, — toutes celles qui ont été relevées jusqu'ici dans le royaume actuel et dans la basse Cochinchine, — il n'en est pas une seule qu'il prétende traduire *in extenso*. Pour la plupart, il est vrai, une pareille traduction ne serait à sa place que dans un *Corpus* spécial; car, de même que les inscriptions sanscrites donnent, pour peu d'histoire, beaucoup de rhétorique, ces documents khmers, à part les dates et les noms de rois ou de grands personnages, se réduisent le plus souvent à des listes fastidieuses d'objets de donation, de terres, d'esclaves, etc. Pour ceux-ci, un bref résumé ou la simple mention s'imposaient. Mais il en est d'autres qui présentent plus d'intérêt, comme l'inscription de la page 379, qui relate une décision du roi Sūryavarman dans un procès en revendication de terres usur-

pées, ou celle encore de la page 384, où le roi Rājendravarman condamne des fonctionnaires de haut rang qui s'étaient rendus coupables du même méfait avec déplacement des pierres-bornes; l'un et l'autre document constituant de véritables *jayapātras* ou « lettres de gain de cause » sur pierre, comme il s'en délivrait aussi dans l'Inde, — nous le savons par les textes juridiques, — sans qu'on en puisse citer jusqu'ici un seul exemple ancien. Or, pour celles-ci encore, M. Aymonier se borne à un résumé avec des traductions partielles, d'abord, sans doute, pour gagner de la place, mais aussi par scrupule louable de ne donner que du certain. Si l'on avait partout et toujours agi de même, nous n'aurions pas tant de documents soi-disant traduits et dont on ne sait que faire.

De toutes ces inscriptions d'ailleurs, qu'il les analyse ou qu'il en mentionne seulement le contenu, M. Aymonier nous donne ce qu'elles peuvent contenir de substance historique : outre un grand nombre de dates, de noms de lieux, de noms de rois et de grands personnages, plusieurs faits importants, la plupart déjà annoncés dans ses précédentes publications, mais appuyés ici de preuves plus complètes. Je me contenterai de mentionner l'identification de Vyādhapura avec Angkorbaurei, la date très probable de l'avènement de Jayavarman III en çaka 791<sup>(1)</sup>, la restitution à Sūryavarman I<sup>er</sup> d'un autre nom, Jayavīravarman, qu'il a porté avant de régner et encore trois ans au moins après son avènement, la démonstration que deux rois de la liste de Bergaigne, Prithivīndravarmā et Rudravarmā II, n'ont pas régné<sup>(2)</sup>.

Dans tout cela, les erreurs de détail sont rares et légères : *Pārvatī* « épouse de Vishṇu » (p. 52) est un simple lapsus; *cakrīn* traduit par « l'agent, le Seigneur » (p. 69), en est un autre; que *Bahula deb* soit une « corruption » de *Baladeva* (p. 68), aurait besoin d'être prouvé; *trī* suffit à montrer que les noms de nombre cités à la page 61 ne sont pas tirés du pâli, etc. Une seule est plus grave : M. Aymonier rejette avec raison comme étant de « fantaisie pure » (p. 49), les étymologies qui ont été données du mot khmer *vrah* ou *brah*, qui signifie « sacré ». Mais il en commet une lui-même qui ne vaut guère mieux, quand il insiste sur « son identité presque absolue avec la première syllabe du nom divin « sanscrit *Brahma(n)* ». Il y a là une simple illusion de transcription. En

<sup>(1)</sup> P. 422. — La discussion est malheureusement obscurcie par une faute d'impression, la date de l'avènement de Jayavarman II don-

née comme çaka 824, au lieu de 724.

<sup>(2)</sup> J'avais fait moi-même déjà des réserves à ce sujet : *Notices et extraits*, t. XXVII, p. 123 et 359.

réalité, les deux mots n'ont de commun que *ra* : la première lettre du terme khmer est un *v*, à toutes les époques où l'écriture ne confond pas le *v* et le *b*, et la dernière est un *visarga*, de rigueur en toute position dans les anciens textes et organiquement distinct du *h* du nom sanscrit. Le plus sûr est d'y voir un mot indigène. Sa présence en siamois ne prouve nullement en faveur d'une origine sanscrite ; car on ne serait pas arrivé de part et d'autre à lui infliger la même déformation, et c'est évidemment du khmer qu'il a passé dans le thaï.

Après les inscriptions, les monuments. Les plus somptueux, les merveilles d'Angkor, qui sont en territoire siamois, sont réservées pour le troisième volume ; mais, déjà dans celui-ci, il y en a de premier ordre, comme ceux de Kohkér, de Prakhan, de Bêng Méaléa. M. Aymonier les relève et les décrit tous, province par province, depuis les groupes qui couvrent des kilomètres carrés jusqu'aux moindres vestiges d'un ancien établissement. Dans la première partie du volume, il leur a d'ailleurs consacré une étude d'ensemble, où il traite de leurs diverses sortes, de leur chronologie certaine ou probable, de leur répartition, des matériaux qui entraient dans leur construction, des principes et des procédés suivis ou employés par les architectes.

Tous ces monuments sont brahmaniques ou, du moins, n'ont rien de particulièrement bouddhique, ni dans l'ensemble, ni dans la décoration. Encore plus que dans les inscriptions, le rôle du bouddhisme paraît ici singulièrement effacé. Dans ces groupes immenses d'édicules, de tours, de galeries qui se coupent et se croisent et ne conduisent qu'à d'obscurs et étroits réduits, la place d'un autel ou d'une idole, on cherche vainement ce qui était le centre essentiel d'un établissement de l'ancien bouddhisme, la salle de réunion où se tenait la *dharmasābhā*, dont il est tant question dans les Jātakas. Il faut croire que celle-ci, là où elle existait, ainsi que les salles mentionnées dans les inscriptions à propos des sanctuaires brahmaniques, salle des pèlerins, salle des musiciens, des danseuses, réfectoire, etc., étaient des constructions en bois édifiées dans les cours ou préaux de ces vastes enceintes. Un caractère négatif et que M. Aymonier aurait pu relever est l'absence complète du stūpa, le monument bouddhique par excellence. Il y a bien au Cambodge des stūpas d'une certaine espèce et parfois d'assez grande dimension, comme les « pyramides » de Phnom Penh ; mais ils sont modernes<sup>(1)</sup> et d'importation

<sup>(1)</sup> Il y a des stūpas de forme plus ancienne au Laos, par exemple le Tat Luong de Vien Chan ; ils paraissent être

imités de ceux de la Birmanie et, par là, se rattacher à ceux du Nord de l'Inde et du Népal.

siamoise. Il n'y en a point d'anciens <sup>(1)</sup>. Évidemment le type primitif n'était plus guère en usage dans le bouddhisme qui est venu s'établir dans le bassin du Mékhong. Et pourtant M. Aymonier a raison de croire que la secte est ancienne au Cambodge, plus ancienne que beaucoup de ces monuments. Seulement, ce bouddhisme était celui de l'Inde, qui, comme dévotion populaire, ne s'est jamais bien dégagé de l'ancienne religion et des cultes ambiants. Encore aujourd'hui, tel qu'il règne dans le pays, il diffère sensiblement, chez la masse du peuple et même chez beaucoup de bonzes, de l'orthodoxie singhalaise qui s'y est superposée depuis plusieurs siècles, et, pour ma part, je n'ai aucune peine à imaginer dans le passé une population vaguement bouddhiste ayant pour lieux de culte ces sanctuaires de Çiva et de Vishnu. M. Aymonier a reproduit *in extenso* les réflexions présentées autrefois à ce sujet par M. Senart en traitant de l'inscription de Srei Santhor <sup>(2)</sup>; il lui eût été facile de trouver encore d'autres témoignages de ce syncrétisme. Je me contente de lui en signaler un que j'emprunte à sa dernière publication et que je me permets de lui recommander pour le prochain volume.

L'inscription de Sdok Kâk Thom, qu'il a traduite en grande partie dans le *Journal asiatique* <sup>(3)</sup>, est à première vue aussi brahmanique et peu bouddhique que possible. Ce n'est qu'une longue énumération de lingas et de quelques autres idoles érigés et dotés pendant plus de deux siècles par les membres d'une famille de brahmanes et par les rois leurs patrons. Ces brahmanes, qui étaient les desservants du dieu royal, — on ne sait pas trop ce qu'il faut entendre par là, mais on peut songer à un culte comme celui de Rome et d'Auguste, — constituaient un *mātrivamça*, « une famille par la mère », où la succession allait non pas du père au fils, mais de l'oncle au fils de la sœur; et si la succession se faisait ainsi, c'est qu'ils n'avaient eux-mêmes pas d'enfants, qu'ils étaient des religieux ayant fait vœu de célibat. Ce qui le prouve, c'est que l'un d'eux, Sadāçiva, est relevé de ce vœu par le roi Sūryavarman I<sup>er</sup>, qui lui « fait quitter l'ordre » (littéralement, paraît-il, « lui fait quitter l'habit ») <sup>(4)</sup>, pour lui donner en mariage sa propre belle-sœur. Ici, nous ne sommes plus sur le terrain brahmanique. Le brahmanisme, ou l'hindouisme, si

<sup>(1)</sup> Par une singulière coïncidence, à l'exception du Boro Boedoer qui, par le dessin général, mais par là seulement, est un stūpa, il n'y en a pas non plus à Java.

<sup>(2)</sup> *Revue archéologique*, mars-avril 1883. Ici, p. 262 et suiv. Cf. aussi au

sujet de ce syncrétisme : H. Kern, *Over den anheef eener buddhitische inscriptie uit Battambang*, dans les *Verslagen en Mededeelingen* de l'Académie d'Amsterdam, 1899, p. 65.

<sup>(3)</sup> Janvier-février 1901.

<sup>(4)</sup> *Ibidem*, p. 35.

l'on veut, connaît le vœu de célibat et aussi des associations religieuses où ce vœu est observé; mais les fonctions de prêtre n'y sont pas régulièrement liées à ce vœu, ce serait plutôt le contraire; surtout il ne connaît pas cette intervention de l'autorité royale dont nous avons l'exemple ici. Tout cela, par contre, se rencontre dans l'ordre bouddhique. Je me garderai pourtant d'affirmer que Sadāçiva était bouddhiste, comme son roi l'était certainement; je dirai seulement que l'ordre auquel lui et ses prédécesseurs ont appartenu était calqué sur l'ordre bouddhique et y ressemblait autant qu'une chose peut ressembler à une autre. Et, partant de là, nous pouvons faire un pas de plus. Ce n'est pas seulement, comme ici, du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle, que nous trouvons cette organisation de la vie religieuse: bien auparavant, nous voyons que les ministres et gurus des rois appartiennent régulièrement à un *mātrivaṃça*, et cela, non pas, comme on pourrait le croire, parce que la société en général aurait été régie par le matriarcat, mais, comme nous le savons maintenant, parce que ces personnages, tout revêtus de charges profanes qu'ils fussent souvent, étaient célibataires par vœu et membres d'un ordre qui suppose l'existence à côté de lui de l'ordre bouddhique, s'il n'était pas cet ordre même.

L'art dont ces monuments sont le produit est entièrement exotique; car les Khmers, auxquels M. Aymonier accorde pourtant de réelles qualités artistiques, n'ont plus su créer ni même conserver, dès qu'ils ont été réduits à eux-mêmes; et il est non moins évident que, par son origine, cet art est hindou. Mais de quelle région de l'Inde dérive-t-il? On ne saurait le dire. Fergusson, dont M. Aymonier reproduit l'opinion, retrouvait l'ordonnance des piliers et des chapiteaux d'Angkor Vat dans les temples du Kashmīr. C'était chercher bien loin pour peu de chose. Heureusement, et sans rien préjuger quant à l'origine première, on voit mieux quelle a dû être l'avant-dernière étape. C'est dans l'Archipel, en effet, à Java et à Bali, que se rencontrent la plupart des caractères et des éléments de cette architecture. La tour à section carrée, avec son faite voûté en encorbellement, a de proches parentés à Bali; la *tjandi* javanaise est le type de la pyramide à étages et à plan cruciforme du Cambodge; de part et d'autre, on a l'entente des lignes horizontales, terrasse, corniche, architrave, que l'Inde s'est toujours ingéninée à tordre et à couper; de part et d'autre, c'est un art en quelque sorte brahmanique à l'usage de populations en partie bouddhistes; de part et d'autre enfin cet art paraît avoir ignoré le stūpa. Restent à l'actif du Cambodge l'emploi de la statue isolée, — à Java, comme dans l'Inde, elle est presque toujours adossée, — les dômes ou pinacles composés de quatre têtes gigantesques

accolées, motif dont on ne trouve dans l'Inde et ailleurs tout au plus que le germe; enfin le goût du colossal, réalisé d'ordinaire par l'amoncellement, mais parfois aussi se traduisant en des conceptions d'une vraie et incomparable grandeur. Le côté faible est l'exécution. M. Aymonier, qui a vu Angkor et à qui l'on pardonnera volontiers d'en être resté ébloui, ferme un peu les yeux sur cette faiblesse, quand il revendique pour cet art une supériorité absolue sur celui de l'Inde et de l'Archipel, sans même faire des réserves pour la sculpture. A dire vrai, celle-ci n'a gardé quelque chose de sa distinction native que dans la décoration, quand elle traite le motif végétal, parfois aussi le motif animal; quand elle s'attaque à la figure humaine, elle ne produit guère, autant que je sache, que des magots. M. Aymonier parle souvent de belles statues; il aurait bien dû nous les montrer.

Ici, je touche à la partie faible de l'ouvrage, la partie figurée. On voit trop qu'à l'époque où M. Aymonier a réuni ses matériaux, chaque explorateur n'était pas encore doublé d'un photographe. A part les 14 cartes hors texte, qui sont excellentes et nous auraient rendu grand service quand nous travaillions, Bergaigne et moi, sur les inscriptions, à part aussi les plans et croquis de monuments (je ne parle pas des vues restaurées), qui sont les bien venus, l'illustration est insuffisante et médiocre. Prise de côté et d'autre, parfois sans rapport avec le texte, elle n'en est nullement le commentaire, et il eût mieux valu la supprimer.

A. BARTH.

---

*SUR UN PASSAGE DE FLAV. JOSÉPHE, Antiq. Jud., II, 10 : 7*  
(Édit. Naber, t. I, p. 118, § 246).

*Les cerfs mangeurs de serpents.*

Dans son histoire des Hébreux, qu'il agrémente volontiers de contes à dormir debout, Josèphe <sup>(1)</sup> nous assure gravement que lorsque Moïse prit le commandement de l'armée égyptienne pour aller attaquer les « Éthiopiens », il eut à traverser une région infestée de serpents extraordinaires, qui fondaient sur les hommes en volant dans les airs.

Le chroniqueur juif a évidemment brodé ici sur l'épisode fameux des serpents « brûlants? », *han-nekhâchîm has-seraphîm*, et du serpent d'airain,

<sup>(1)</sup> Josèphe, *Antiq. jud.*, II, 10 : 7.

épisode narré par le livre des Nombres <sup>(1)</sup>, et il l'a corsé encore à l'aide du dire d'Isaïe <sup>(2)</sup> relatif au *saraph me'ôpheph*, ou « reptile volant ».

Comme on l'a déjà constaté, et ainsi que j'ai pu m'en assurer par moi-même sur place <sup>(3)</sup>, la croyance à l'existence d'un serpent volant est encore vivante chez les Bédouins avoisinant la péninsule sinaïtique, qui désignent ce serpent sous le nom caractéristique de *haiyé taiyâra* « serpent volant ». Mais ce n'est pas sur ce point du récit de Josèphe que j'ai à m'arrêter, c'est sur un certain détail qu'il donne incidemment à ce propos.

Moïse, pour se débarrasser de ces serpents malencontreux, aurait eu recours à l'expédient suivant. Il emporta quantité d'ibis dans des cages de papyrus et les lâcha contre lesdits serpents, dont ils ne firent qu'une bouchée.

Cette légende repose, somme toute, sur l'observation de faits naturels, les ibis étant, comme plusieurs de leurs similaires au long bec, tels que les cigognes, grands amateurs de reptiles. Ce qui est assez bizarre, à première vue, c'est ce qu'ajoute Josèphe. J'emprunte, pour ce passage, la traduction de M. J. Weill, publiée tout récemment sous la direction de M. Th. Reinach <sup>(4)</sup> :

C'est (l'ibis) un animal très ennemi des serpents, qui s'enfuient quand il fond sur eux, et, s'ils résistent, ils sont saisis et engloutis *comme par des cerfs*.

Πολεμιώτατον δ' ἐστὶ τοῖς ὄφασιν τοῦτο τὸ ζῷον· φεύγουσὶ τε γὰρ ἐπερχομένους καὶ ἀφιστάμενοι καθάπερ ὑπὲρ ἐλάφων ἀρπαζόμενοι καταπίνονται.

Cette expression que j'ai soulignée : *comme par des cerfs*, ne laisse pas, assurément, d'être tant soit peu surprenante. Aussi la critique moderne a-t-elle supposé quelque altération du texte en cet endroit. L'un des derniers et des plus estimés éditeurs de Josèphe, M. Naber, n'a pas hésité à corriger ὑπὲρ ἐλάφων en ὑπο νεφῶν, et cette correction a semblé à MM. Weill et Th. Reinach mériter sérieuse considération, puisqu'ils ont cru devoir lui faire l'honneur de la signaler en note, sans aller, cependant, jusqu'à l'introduire dans leur traduction, en quoi ils ont agi prudemment, comme je vais le montrer.

M. Naber, lui, est tellement sûr de son fait, qu'il a purement et simplement incorporé dans son texte courant cette leçon absolument arbitraire, qui n'est autorisée peu ou prou par aucune variante de manu-

<sup>(1)</sup> Nombres, XXI, 6-9.

<sup>(2)</sup> Isaïe, XIV, 29; XXX, 6.

<sup>(3)</sup> Au cours d'une exploration dans le désert du Tib, que j'ai faite en 1886.

<sup>(4)</sup> Œuvres complètes de Fl. Josèphe, traduites en français sous la direction de Th. Reinach, par J. Weill, t. 1, p. 123-124.



scrit. Il n'a même pas pris la peine d'avertir par un signe quelconque, astérisque ou autre, qu'il a cru devoir faire subir au texte en ce point une grave modification et ce n'est que par hasard que le lecteur non prévenu peut apprendre, dans une note perdue au milieu du commentaire d'ensemble (p. XII, § 246), l'existence d'une leçon réelle toute différente et condamnée sans autre forme de procès.

Sans doute, au point de vue matériel, la correction de M. Naber est de l'ordre paléographique, et elle serait acceptable si elle menait à quelque sens plausible. Mais force est bien de reconnaître qu'en l'espèce, elle ne rime à rien; ces serpents qui seraient engloutis par les ibis « comme par des nuées » sont encore plus incompréhensibles qu'engloutis « comme par des cerfs ». A tant faire que de changer la leçon, il serait préférable, alors, d'opérer d'une manière radicale et, sans se préoccuper de similitudes graphiques plus ou moins spécieuses, de substituer carrément quelque autre mot qui serait au moins en situation. On pourrait, par exemple, penser à *ὑπὸ λαβίδων* et, en arguant du fait que l'expression, à raison de sa position dans la phrase, semble devoir plutôt tomber sur *ἄρπαζόμενοι* « étant saisis » que sur *καταπίνονται* « sont engloutis », entendre le tout : « saisis comme par des pinces », ce qui répondrait assez bien au fonctionnement des longues et puissantes mandibules du bec de l'ibis.

Mais est-il réellement bien nécessaire de toucher au texte, et la leçon reçue *ὑπὸ ἐλάφων* « par des cerfs », qu'elle soit primitive ou qu'elle ait été introduite par quelque glose, en tout cas fort ancienne, ne se peut-elle défendre? Il suffit pour répondre à cette question de se rappeler la croyance, passablement étrange, mais si populaire dans l'antiquité, que les cerfs se régalaient de serpents. C'est même ce régime alimentaire fort échauffant qui leur cause cette grand'soif qu'on leur prête, en nous les montrant toujours en quête d'une onde pure et fraîche. Nous avons, à cet égard, les témoignages les plus divers et les plus concordants, ceux de Xénophon, Théophraste, Appien, Plutarque, Élien, Lucrèce, Lucain, Pline, Martial, etc. La légende a passé chez les Pères de l'Église et les auteurs du moyen âge; elle a même pénétré jusque dans les traditions rabbiniques et arabes. On trouvera l'indication détaillée de tous les passages chez notre bon vieux Bochart<sup>(1)</sup>, trop oublié aujourd'hui, qui, il y a quelque deux siècles et demi, me semble avoir fait la pleine lumière sur ce point obscurci, à nouveau, et comme à plaisir, par les préten-

<sup>(1)</sup> Bochart, *Hierozyicon*, t. I, col. 885-887. Je me bornerai à ajouter le curieux passage où saint Ambroise (*De*

*Virgin.* II) compare sainte Thècle au cerf tuant le serpent et courant se désaltérer à la source divine.

tions de la critique moderne. Il n'avait pas manqué de comprendre dans cet ensemble le passage de Josèphe, en quoi il me paraît avoir eu tout à fait raison.

Je ferai remarquer que Solin <sup>(1)</sup>, paraphrasant Pline, emploie pour parler des cerfs mangeurs de serpents une expression qui rappelle singulièrement celle de Josèphe : « serpentes hauriunt », dit-il. C'est tout à fait l'équivalent de notre *καταπίνονται*; les deux locutions comportent la même image : « boire », c'est-à-dire « avaler », englober tout d'un trait, ou tout d'une pièce, sans mâcher.

L'intervention des cerfs dans la phrase de Josèphe a peut-être précisément pour objet de justifier l'emploi de *καταπίνονται* définissant le mode de déglutition des ibis.

J'estime donc qu'il n'y a pas nécessité d'amender le texte de Josèphe en allant avec M. Naber chercher midi à quatorze heures; que si même la leçon de la vulgate n'était pas, d'aventure, celle de la rédaction originale, — ce qui reste à démontrer, — il ne faudrait pas y chercher, en tout cas, une simple erreur de copiste, mais plutôt alors une glose ancienne, une glose voulue et réfléchie, justifiée par une idée universellement répandue. Pour garder au passage sa valeur réelle, il convient, et il suffit, de l'entendre ainsi, en insistant sur la valeur propre des termes que je souligne à dessein :

Les ibis saisissent les serpents et les *avalent* tout d'une pièce comme (le font) les cerfs.

CLERMONT-GANNEAU.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

### INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

#### ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. de Lacaze-Duthiers, membre de la section d'anatomie et zoologie, est décédé le 21 juillet 1901.

<sup>(1)</sup> Solinus, édit. Mommsen, p. 106, l. 16.

## ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Venturi, à Rome, a été élu, le 30 mars 1901, associé étranger, en remplacement de M. Verdi.

## LIVRES NOUVEAUX.

## FRANCE.

*Bibliothèque liturgique* publiée par Ulysse Chevalier. Tome IX. *Tropaire-prosier de l'abbaye de Saint-Martin de Montauriol, publié d'après le manuscrit original XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles*, par l'abbé Camille Daux. Paris, A. Picard, 1901, in-8°, LIII-210 pages avec 2 phototypies.

Le manuscrit dont le texte a reçu l'hospitalité dans la Bibliothèque liturgique de M. le chanoine Ulysse Chevalier a été exécuté dans l'abbaye de Saint-Théodard<sup>(1)</sup>, devenue au XIV<sup>e</sup> siècle le siège de l'évêché de Montauban. Il appartient aujourd'hui à M. Morelot. Il offre beaucoup d'analogie avec les manuscrits du même genre et du même âge qui nous sont venus de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges.

L'origine en a été établie avec beaucoup de vraisemblance par l'éditeur, M. l'abbé Camille Daux, qui de plus a donné des renseignements précis et abondants sur le caractère des tropaires et sur les travaux dont ils ont été l'objet de la part de Léon Gautier, de l'abbé Reiners et du Rev. Walter Howard Frere.

Les tropes tiennent une place considérable dans l'histoire de la poésie rythmique et de la musique liturgique du moyen âge. Celui de Saint-Théodard ou de Montauriol méritait l'honneur que lui a fait M. le chanoine Chevalier en l'accueillant dans sa collection, et nous devons savoir gré à M. l'abbé Daux du soin avec lequel il a recherché et indiqué les autres tropaires renfermant des tropes semblables à ceux qu'il publiait.

La part que M. le chanoine Chevalier prise à l'édition nous en garantit la parfaite fidélité.

L. D.

## ANGLETERRE.

*Illuminated manuscripts in the British Museum. Miniatures, borders and initials reproduced in gold and colours, with descriptive text* by George F. Warner, M. A., assistant keeper of manuscripts. Third series. Fifteen plates. Printed by order of the trustees. London, 1901. Petit in-folio.

Le troisième fascicule de ce bel ouvrage est digne des deux premiers, dont il a été rendu compte dans le dernier volume du *Journal des Savants*.

(1) Je regrette qu'à ce nom bien connu l'éditeur ait préféré la dénomination de « Saint-Martin de Montauriol » beaucoup moins usitée. Le vocable de Saint-Théodard était parfaitement en usage quand le Tro-paire a été copié. Une note de l'édition (p. xvii) mentionne une charte de 963 qui

porte : *Locum sacrum Theodardi . . . in loco qui dicitur Monte Auriolo*, et les auteurs de la *Gallia christiana* (t. XIII, instr. col. 181) ont publié un acte de 1123 dans lequel nous lisons : *Alodus Sancti Theodardi, Hugone abbate Sancti Theodardi, abbati et monachis Sancti Theodardi*.

Les quatorze manuscrits qui en ont fourni les matériaux sont les suivants :

Les fameux Évangiles de Lindisfarne ou de saint Cuthbert (ms. cottonien Nero, D. IV), chef-d'œuvre de l'art irlandais du VIII<sup>e</sup> siècle.

Texte carolingien des Évangiles (Egerton, n<sup>o</sup> 768), dont la décoration rappelle celle de la seconde Bible de Charles le Chauve.

Psautier du XI<sup>e</sup> siècle (Arundel, n<sup>o</sup> 60), dans lequel le texte de la version gallienne est accompagné, en interligne, d'une version anglo-saxonne; il est considéré comme un des bons types de l'école calligraphique de Winchester.

Bible de la fin du XII<sup>e</sup> siècle (Harley, n<sup>os</sup> 2798 et 2799), venue de l'abbaye de Arnstein au diocèse de Trèves, dont plusieurs autres manuscrits font aussi partie du fonds harléien. Dans la décoration de la très grande initiale du livre des Paraboles, le peintre a fait entrer quatre médaillons représentant les vertus : « Sapientia, Prudentia, Fortitudo, Justicia. »

Psautier du XIII<sup>e</sup> siècle (Lansdowne, n<sup>o</sup> 383), exécuté probablement avant la canonisation de Thomas Becket, pour les religieuses de l'abbaye de Shaftesbury, comté de Dorset.

Tableaux de la Vie du Christ (Addit. n<sup>o</sup> 17687), ayant dû servir d'introduction à un psautier écrit, au XII<sup>e</sup> siècle, en Allemagne.

Psautier du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle (ms. du fonds royal, 2 B. II), d'origine française.

Bible moralisée du XIII<sup>e</sup> siècle (Harley, 1526 et 1527), dernière partie d'un exemplaire dont les deux autres sont l'une à la Bibliothèque bodléienne, l'autre à la Bibliothèque nationale (ms. latin 11560).

Le Rational des divins offices de Guillaume Durand (Addit. 31032), copie de style italien du XIV<sup>e</sup> siècle, ayant appartenu à M. Didot.

La Cité de Dieu (Addit. 15244 et 15245), texte latin copié vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, orné de peintures au sujet desquelles je présenterai quelques observations, après avoir énuméré les tableaux que nous fait admirer M. Warner.

Psautier du XV<sup>e</sup> siècle (Cotton, Domitien, A. XVII), qu'on a quelque raison de supposer avoir été fait en France (à Paris ?) pour Henri VI, roi d'Angleterre, alors qu'il était enfant.

Les Éthiques d'Aristote, traduites en espagnol (Addit. 21120), manuscrit exécuté vers l'année 1460, probablement en Italie, pour don Carlos, prince de Vienne, fils de Jean, roi de Navarre, d'Aragon et de Sicile.

Heures de Bonne de Savoie (Addit. 34294), dont la partie la plus ancienne date d'environ l'année 1490, et dont les peintures sont peut-être l'œuvre d'un certain « presbiter Johannes Petrus Biragus, miniator », auquel Louis XII donna un témoignage d'intérêt en 1506.

Poésies de Charles, duc d'Orléans (fonds royal, 16 F. II); manuscrit de style flamand, exécuté vers l'année 1500 pour Henri VII, roi d'Angleterre, ou pour Arthur, prince de Galles. Le frontispice de la pièce commençant par le vers *Des nouvelles d'Albyon* nous offre une grande vue de la tour et de la ville de Londres.

Les notices que M. Warner a jointes aux fac-similés de ces quatorze manuscrits sont de tout point excellentes. On y trouve tout ce qu'on a intérêt à savoir sur l'origine de chaque volume, sur les vicissitudes qu'il a subies avant d'entrer au Musée, sur le caractère des peintures et des ornements, sur les sujets représentés, sur les analogies qui existent entre certains manuscrits du Musée et des manuscrits de certaines autres bibliothèques. La netteté des descriptions aide aussi à faire d'assez curieux rapprochements. C'est ainsi que la notice consacrée au ms. additionnel 15245

m'a suggéré une observation qui ne manque pas d'intérêt pour l'étude des illustrations de la Cité de Dieu de saint Augustin.

Du temps de Louis XI, Robert Gaguin traça le programme d'une suite de tableaux à mettre en tête de chaque livre de la Cité de Dieu, dans les exemplaires de luxe destinés aux librairies des grands seigneurs. C'est d'après ce programme qu'ont été illustrés quatre splendides exemplaires : l'un destiné à Charles de Gaucourt et aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale ; un second ayant appartenu à Philippe de Commines, dont les deux parties sont partagées entre le Musée Meermann-Westreenien, à La Haye, et la bibliothèque municipale de Nantes ; un troisième, échu à la bibliothèque de Mâcon ; un quatrième, à la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

La Société des Bibliophiles français prépare en ce moment une très importante publication sur les miniatures de ce groupe de manuscrits.

Mais, antérieurement au programme élaboré par Robert Gaguin, il existait, pour l'illustration de la Cité de Dieu, une série de compositions d'un genre tout différent, qui n'a pas encore été signalée. J'en avais constaté la présence dans deux manuscrits de la traduction de l'ouvrage de saint Augustin exécutée d'après les ordres de Charles V par Nicole Oresme. D'une part, elle est dans l'exemplaire de cet ouvrage qui fut fait pour Charles V et que possède la Bibliothèque nationale (n° 22912 et 22913 du fonds français). D'autre part, elle se retrouve en partie dans un second volume de cet ouvrage qu'a recueilli M. Yates Thompson et qu'il soupçonne, non sans vraisemblance, avoir été fait par les artistes du duc de Berri. Or M. Warner, dans la notice du ms. additionnel 15245, nous a fait connaître un manuscrit du texte latin de la Cité de Dieu dont l'illustration est conforme à celle des manuscrits de la Bibliothèque nationale et de M. Yates Thompson. Pour bien faire saisir l'analogie, j'indiquerai les sujets que les enlumineurs ont traités sur les frontispices des livres XI à XXII, et je prendrai comme type principal le manuscrit de Charles V, le seul dans lequel la série ne présente point de lacunes.

Livre XI. Scènes de la création. — De même, dans le ms. de M. Thompson et dans celui du Musée britannique.

Livre XII. La chute des anges. — De même dans le ms. du Musée.

Livre XIII. Recommandations du Seigneur à Adam et Ève. Ceux-ci mangent le fruit défendu. — Mêmes scènes dans le ms. du Musée.

Livre XIV. Confusion d'Adam et d'Ève. Poussés dans l'Enfer par les diables, ils sont délivrés par le Christ. — M. Warner désigne par les mots « the Harrowing of Hell » le sujet du tableau correspondant du ms. du Musée.

Livre XV. Meurtre d'Abel. — Même sujet dans le ms. du Musée et dans celui de M. Thompson.

Livre XVI. Destruction de Sodome. — De même dans le ms. du Musée.

Livre XVII. La mort d'Héli. — De même dans les mss. du Musée et de M. Thompson.

Livre XVIII. Adoration des idoles. — Même scène dans les mss. du Musée et de M. Thompson.

Livre XIX. Scène de torture. — De même dans les deux autres mss.

Livre XX. La cour céleste. — Même scène dans le ms. de M. Thompson. Le tableau correspondant manque dans le ms. du Musée.

Livre XXI. Entrée des damnés dans l'Enfer. — Même sujet dans les mss. du Musée et de M. Thompson.

Livre XXII. La cour céleste. — De même dans les deux autres mss.

Quand on étudiera l'illustration du groupe de manuscrits dont il s'agit, il faudra donc tenir compte de l'exemplaire du Musée britannique, qui paraît être l'œuvre d'un habile miniaturiste.

En terminant cette simple annonce d'une publication du plus haut intérêt pour l'histoire de la peinture au moyen âge, je dois ajouter que M. Warner a été très heureusement secondé par l'artiste chargé des reproductions. Les résultats que M. Griggs obtient en combinant la chromolithographie avec la photographie sont tout à fait satisfaisants.

L. DELISLE.

*The oldest type-printed book in existence : a disquisition on the relative antiquity of the Pfister and Mazarin Bibles and the « 65-line A » Catholicon. Prefaced by a brief history of the invention of printing.* By George Washington Moon. — London, privately printed. MCM. In-4°, 47 p. et 2 planches.

M. Moon s'est proposé de démontrer : 1° que la Bible à 42 lignes et la Bible à 36 lignes n'ont pas l'antiquité qui leur est généralement attribuée; 2° que le Catholicon à 65 lignes (n° 2253 de Hain) doit être considéré comme le plus ancien livre imprimé qui nous soit parvenu; il en place l'exécution aux environs de l'année 1445.

Il est difficile d'admettre les raisonnements et les conclusions de M. Moon, qui ne paraît pas avoir connu les plus récents travaux relatifs à l'origine de l'imprimerie, et n'avoir pas même consulté l'*Index*, de M. Proctor.

Il commence par rejeter les deux notes de Henri Cremer, relatives à l'enluminure et à la reliure d'un exemplaire de la Bible à 42 lignes, du mois d'août 1456; mais il n'a connu ces notes que par un ancien et très mauvais fac-similé conservé au Musée britannique.

M. Moon est si peu au courant des questions dont il s'occupe qu'il confond l'exemplaire de la Bible à 42 lignes venu de Mazarin (lequel est actuellement à la bibliothèque Mazarine) avec l'exemplaire de la même Bible qui a été enluminé et relié par Henri Cremer (lequel est à la Bibliothèque nationale).

Quant au Catholicon à 65 lignes, il ne paraît pas avoir remarqué qu'il appartient à un groupe de livres caractérisé par l'emploi d'un R de forme singulière, groupe qui a intrigué beaucoup de bibliographes, et qui est représenté au Musée britannique et à la Bodléienne par vingt-six ouvrages énumérés dans l'*Index* de M. Proctor.

Ajoutons encore deux observations. C'est à peine si M. Moon fait une réserve sur la date de 1448, inscrite par erreur dans une édition du *Liber de miseria humana conditionis* (n° 10209 de Hain), et il tire argument d'une rubrique finale ainsi conçue :

PRESENS HOC OPUS FACTUM EST PER JOHAN  
GUTTENBERGIUM APUD ARGENTINAM  
ANNO MILLESIMO CCCCLVIII.

C'est seulement après avoir employé ce texte apocryphe qu'il ajoute : « From the foregoing, the genuineness of the colophon is doubtful. »

L. D.

## AUTRICHE.

*De simulacris barbararum gentium apud Romanos. — Corporis barbarorum prodromus*, adiuvante Academia litterarum Cracoviensi editus a Petro Bienkowski. — Cracoviae, apud Gebethner et soc. — Vindobonae, apud Gerold et soc., 1900.

M. Bienkowski, déjà connu des archéologues par des publications intéressantes, notamment par une étude sur la forme des bustes dans l'art antique<sup>(1)</sup>, travaille en ce moment à un *Corpus barbarorum*. L'idée est heureuse et l'ouvrage comblera une lacune. Ces représentations de barbares deviennent en effet nombreuses et importantes, à partir de l'époque d'Alexandre. La conquête macédonienne en Asie et l'établissement des monarchies grecques sur les ruines de la domination perse ont mis plus directement en contact l'hellénisme avec le monde oriental. D'autre part, la tendance réaliste, désormais prépondérante dans l'art, attire l'attention des sculpteurs vers ces types étrangers qui offrent à leur goût de vérité, à leur observation curieuse une ample matière où s'exercer. Dans la période romaine, mêmes raisons, ou raisons plus fortes encore, pour que le marbre, la pierre et le bronze, les statues et les bas-reliefs multiplient l'image des barbares. Rome s'intéresse davantage à ces nations dont les unes, définitivement soumises, font partie intégrante, sous le nom de provinces, du grand corps de l'empire, dont les autres, toujours indomptables, ont besoin d'être contenues par des victoires répétées au delà du Danube et du Rhin. Quant au réalisme, il est le principe fondamental, la loi même de l'art romain; c'est lui qui maintient à cet art son originalité; il ne peut que se plaire à représenter des Gaulois ou des Germains, des Sarmates ou des Daces.

Réunir ces figures dispersées un peu partout, les relever non seulement dans les musées d'Italie ou d'Europe, mais sur les monuments encore en place, en dresser le catalogue exact, voilà l'œuvre entreprise avec patience, depuis six ans, par M. Bienkowski; elle paraîtra successivement en dix fascicules in-folio. Mais, sans attendre le moment de cette publication, l'auteur a voulu, dès aujourd'hui, nous donner une idée de la méthode qu'il entend suivre et nous indiquer l'esprit dans lequel il a conçu son *Corpus*. Il a donc détaché de l'ensemble, pour les étudier à part, un certain nombre de ces représentations de barbares, celles qui personnifient, chez les Romains, des peuplades vaincues. Cette étude forme l'introduction, une vaste introduction, à l'ouvrage proprement dit. C'est comme le vestibule du monument tout entier (*Corporis barbarorum prodromus*). De ce vestibule nous ne pouvons apercevoir et juger le plan, les divisions, les limites extérieures de la construction; M. Bienkowski nous en avertit et nous renvoie, si nous désirons être renseignés sur tous ces points, à l'avant-propos du *Corpus* lui-même. Pour l'instant, je le répète, il ne s'agit que d'éprouver la méthode. On s'assure de sa valeur par un essai sur une question particulière, avant d'en faire une application générale.

La méthode consiste à répartir les figures en groupes, non d'après la date de l'exécution ni le lieu d'origine, ni même d'après la technique, mais uniquement d'après les traits de la physionomie ou les détails du costume. Encore de ces deux caractères distinctifs le critérium le plus sûr est-il en bien des cas, surtout pour l'époque romaine, le type de la tête et du visage, ou parfois la coiffure, plutôt que

<sup>(1)</sup> Résumé en allemand dans l'*Anzeiger der Akad. der Wissensch. in Krakau*, déc. 1894. Le texte de l'ouvrage actuel est publié en deux langues, en polonais au recto et en allemand au verso de chaque feuillet.

le costume et l'armement, souvent rendus par les artistes avec une simplification uniforme. Les groupes obtenus de la sorte ne correspondent pas nécessairement à ces autres groupements politiques qu'on appelle des nations. Un même état de civilisation, bien plus un même aspect extérieur, peut s'étendre aux individus de plusieurs nations, comme une même nation peut comprendre des individus de types très différents. Une communauté politique est un groupement trop artificiel pour servir de base à une classification satisfaisante. Sans compter que la paléoethnologie est une science encore très incertaine; dans l'état actuel de nos connaissances, quantité de figures de barbares ne sauraient être dénommées, ou ne reçoivent un nom que d'une manière arbitraire et hypothétique; ainsi, à vouloir classer ces monuments par nations, on risquerait d'en laisser de côté un bon nombre, faute de pouvoir les rattacher à aucune espèce de séries. — Voilà bien des avantages de la méthode suivie; et quant à l'inconvénient de ne pas nous donner, réunis en des ensembles distincts, les Celtes, les Germains ou les Scythes, une table, à la fin du *Corpus*, y remédiera aisément.

Venons-en à ce qui est l'objet de la présente publication, aux personnifications de peuples vaincus par les Romains. L'art les représente de trois manières : ou un homme et une femme (parfois un groupe de prisonniers) sont au pied d'un trophée, les bras généralement chargés de chaînes, debout, agenouillés, assis; ou un homme isolé, tantôt au pied d'un trophée, tantôt, et plus souvent, les mains liées, se tient ou s'agenouille devant son vainqueur; ou une femme isolée, accompagnée tout au plus d'un ou de deux enfants, manifeste dans toutes ses attitudes, qu'elle soit assise près d'un trophée, au milieu d'un amas d'armes, debout, libre ou enchaînée, une tristesse qui va de la résignation à la douleur expressive. Dans les deux premiers cas, quelques individus nous sont donnés comme exemplaires de tous les habitants d'un pays : ce ne sont pas, à proprement parler, des personnifications de ce peuple. L'artiste s'est contenté de passer du multiple au simple et, ne pouvant rendre plastiquement une collectivité, il l'a réduite à un type, lequel vaut pour le groupe tout entier. Au contraire, la femme qui, à elle seule, représente cette chose abstraite, une nation, devient un symbole, le signe matériel et la forme concrète d'une idée; elle est vraiment, elle, une personnification. Ce sont uniquement les figures de cette sorte qu'il convient ici de retenir. Mais, tandis qu'elles sont rendues par l'art grec sous un aspect idéalisé et n'ont de caractéristique que les attributs dont elles sont pourvues, l'art romain, fidèle à ses traditions réalistes, cherche, par des détails extérieurs, la chevelure, les formes du visage et du corps, à faire reconnaître le peuple particulier qu'elles représentent. Tout en leur maintenant leur valeur symbolique, il s'efforce de leur donner aussi une valeur ethnologique.

C'est ainsi que peu à peu le sujet arrive à se délimiter. On ne saurait, dans ces questions délicates, distinguer trop exactement les nuances, et M. Bienkowski les a bien distinguées. Peut-être souhaiterait-on à son exposé une netteté plus grande encore, — comme aussi un peu moins de lenteur. Car au moment où, sortant des considérations du début, nous croyons aborder l'étude elle-même de ces figures féminines, l'auteur, qui, pour marcher plus sûrement, ne marche que pas à pas, retarde pour nous le moment de toucher le but et nous montre, au moyen d'un aperçu historique, comment à l'époque romaine, l'habitude s'établissant de faire défiler dans les triomphes et les cérémonies funéraires les images aussi ressemblantes que possible des nations vaincues, l'élément d'observation naturaliste a pénétré les représentations jusque-là idéalistes de l'ancienne Grèce. Aperçu intéressant, mais qui a le défaut d'être encore une introduction dans un ouvrage qui n'est lui-même



qu'une introduction. Nous avons un peu perdu de vue le dessein principal, quand M. Bienkowski, par un résumé, nous ramène au point de départ et au sujet véritable de son travail : Quels sont les groupes de figures entre lesquels se divisent les personnifications de peuples barbares, peuples devenus pour la plupart des provinces de l'empire romain ?

Ces *simulacra gentium* (*nationum*) forment deux grandes classes. Elles diffèrent moins entre elles par l'attitude du corps que par l'état d'âme qu'elles révèlent à l'extérieur. Les unes, qui viennent d'être récemment domptées (*provinciae captae*), manifestent une tristesse profonde; les autres, depuis plus longtemps réduites en provinces, semblent calmes ou tout au moins résignées : on peut désigner celles-ci, par analogie avec les légions, sous le nom de *nationes* ou *provinciae piae fideles*. Chez les premières l'empreinte nationale sera, comme il convient, très fortement conservée et nettement traduite dans l'art; mais beaucoup de provinces, pacifiées de bonne heure, n'ont pas perdu pour cela leur caractère ethnique; elles doivent aussi être reconnaissables. Il s'agit de ranger les monuments parvenus jusqu'à nous dans l'un ou l'autre de ces groupes. C'est la tâche dont M. Bienkowski s'acquitte avec une conscience parfaite.

Nous ne le suivrons pas dans tout le détail de cette étude : ce serait recommencer le travail lui-même. Contentons-nous de dire que l'auteur passe en revue toutes les œuvres de marbre ou de bronze qui se rapportent à chaque série, figures de ronde bosse ou reliefs, statues ou statuettes, bustes ou simples têtes; qu'il donne de chaque œuvre une description minutieuse, s'entourant des indications fournies par ses devanciers, pour les accepter ou les combattre, et y ajoutant ses remarques personnelles. Sachons-lui gré aussi de ne pas vouloir à tout prix mettre un nom sur les monuments dont il s'occupe, de savoir douter et même ignorer, et de ne proposer une attribution que quand il n'y a pas témérité à le faire. Les médailles, avec leurs légendes, sont de précieux auxiliaires pour ces essais d'identification, et M. Bienkowski a raison d'y avoir souvent recours. Toutes ne peuvent être utilisées, parce que l'empreinte, malheureusement, en est parfois plus ou moins effacée. Mais il en est où le type féminin personnifiant la province est assez bien conservé avec son costume et ses armes, et l'inscription assez visible pour servir à une discussion de point d'appui ou de moyen de contrôle.

Je signalerai comme particulièrement dignes d'attention les pages relatives à la Basilique de Neptune que Marcus Agrippa fit bâtir au nord des *Saepta*, à l'ouest de la Voie Flaminienne, et dont les restes sont encore apparents aujourd'hui sur la Piazza di Petra. Le stylobate du temple était orné de bas et de hauts reliefs qui représentaient alternativement des trophées d'armes romaines et barbares et des personnifications de peuples réduits en provinces. De ces images de provinces qui, à l'origine, étaient au nombre de 36, selon M. Lanciani, de 38, selon M. Petersen, 16 exemples ont été découverts à des époques différentes. A en juger par le style, elles ne doivent pas remonter au temps de la décoration primitive, mais faire partie d'une restauration postérieure, entreprise à la suite d'un incendie qui éclata sous Hadrien. L'étude que leur consacre M. Bienkowski, avec les rapprochements qu'elle lui suggère, forme l'ensemble le plus complet que je connaisse sur la question. Elle se termine par des réflexions judicieuses sur la signification et la valeur artistique de ces hauts reliefs.

Car c'est là, il me semble, un des côtés intéressants de la publication actuelle : l'ouvrage, et l'on peut croire qu'il en sera ainsi du *Corpus* lui-même, n'est pas seulement un catalogue, une énumération de documents; il contient des idées géné-

rales et aboutit à des conclusions. Après chaque série de figures, l'auteur s'arrête un moment et cherche à définir l'impression qui se dégage de cet examen. Il note la sombre douleur des provinces nouvellement soumises et encore frémissantes, l'expression pathétique de ces chevelures en désordre, de ces rudes physionomies aux formes irrégulières, au type franchement barbare. Puis, en regard, contraste remarquable, il indique le sentiment de résignation empreint sur toutes les figures de provinces pacifiées. Ce que disent celles-ci en leur langage muet, c'est une certaine lassitude plutôt que la tristesse, et elles le disent par leur tête légèrement inclinée, leur regard comme tourné en dedans, leurs bras qui pendent inertes ou tiennent les armes avec indifférence. Elles ont pris leur parti de leur nouvelle situation politique. Après tout, l'Empire romain, qui leur a enlevé l'indépendance, leur a donné en échange l'ordre, la prospérité et la paix : ce sont aussi des biens, ceux-là, et qu'elles n'avaient guère connus, du temps où, livrées à elles-mêmes, elles se déchiraient au milieu d'une liberté anarchique. Les plus mauvais empereurs, un Tibère, un Domitien, bourreaux de l'aristocratie romaine, tyrans et effroi de leur capitale, faisaient régner en dehors de l'Italie la sécurité et le bien-être. A plus forte raison, sous de bons princes, sous Trajan, surtout sous Hadrien, ce voyageur infatigable qui passa sa vie à courir d'un bout à l'autre de son empire, s'informant des besoins des populations, les provinces furent calmes, riches, heureuses, comme elles ne l'avaient jamais été. On comprend que les figures de la Basilique de Neptune, qui datent de l'époque des Antonins, puissent avoir cette apparence apaisée, cet extérieur calme, indices de la fidélité des nations à l'Empire, en reconnaissance des bienfaits reçus. Si on les compare aux œuvres du premier groupe, dont l'affliction est exaltée et farouche, on voit le changement des dispositions avec le changement des âges. C'est comme une histoire en raccourci des sentiments des provinces à l'égard de leurs vainqueurs.

Telles sont quelques-unes des réflexions générales auxquelles s'élève M. Bienkowski. Il n'omet pas non plus de rapprocher chemin faisant, pour les opposer, l'esprit dans lequel l'art romain a conçu ses représentations et celui qui anime l'art hellénique. Il montre Rome toute pénétrée de réalisme et jusque dans les types de provinces romanisées, où elle eût pu davantage pencher vers l'idéalisation, maintenant encore l'individualité de la figure, du costume, de la physionomie, des accessoires. De là cette autre conséquence heureuse pour l'artiste : les différences observées entre les nations lui permettent d'éviter la monotonie et de faire défiler sur un même monument, comme la Basilique de Neptune, plus de trente personnages, sans craindre de se répéter.

Si nous ajoutons enfin que, pour aider à l'intelligence du texte, il y a dans l'ouvrage de M. Bienkowski une illustration abondante et soignée, nous en aurons énuméré les principaux mérites. Ce qui nous est offert aujourd'hui nous met en goût pour ce qui nous est promis encore, et nous dispose à accueillir favorablement la publication, que nous espérons prochaine, du *Corpus barbarorum*.

EDMOND COURBAUD.

## RUSSIE.

Сочинения Пушкина. Издание Императорской Академіи Наукъ. *Œuvres de Pouchkine, édition de l'Académie impériale de Saint-Petersbourg, publiée par les soins de Léonide Maïkov. Tome I, 2<sup>e</sup> édit., in-8°, Saint-Petersbourg, 1900.*

Dans un rapport sur les Pensées de Pascal, lu en 1842 à l'Académie fran-

çaise<sup>(1)</sup> M. Cousin exprimait le vœu « que la Compagnie se chargeât de donner au public des éditions de nos grands classiques, comme on le fait en Europe depuis deux siècles, pour ceux de l'antiquité.

« Il appartient à l'Académie française, disait-il, de s'opposer à la dégradation toujours croissante de nos grands écrivains, et il lui serait glorieux, en leur rendant leur pureté première, d'arrêter la langue nationale sur son déclin. »

L'Académie n'a pas cru devoir exaucer le vœu de M. Cousin. Elle a supposé, avec raison, que la librairie française suffisait à cette noble tâche, et sa confiance a été justifiée, notamment par la belle série d'éditions publiée sous la direction de M. Adolphe Régnier.

En Russie, le commerce de la librairie n'est pas aussi ancien, aussi puissamment organisé que chez nous. Aussi, l'Académie de Saint-Petersbourg a considéré qu'il était de son devoir de consacrer aux grands classiques nationaux des éditions monumentales que le commerce n'aurait pas été en état d'entreprendre. Elle a publié de 1864 à 1867, par les soins de M. J.-K. Grote, une édition des œuvres de Derjavine en sept volumes grand in-8°. Le même honneur a été accordé à Lomonosov, le véritable fondateur de la littérature moderne, dont quatre volumes ont déjà paru (1891-1898, éditeur, M. Soukhomlinov); enfin le centenaire de la naissance de Pouchkine a donné lieu à l'édition de M. Léonide Maïkov, dont nous saluons aujourd'hui le premier volume. A la joie que nous inspire la vue de cette belle publication se mêle hélas! un sentiment de profonde tristesse. M. Maïkov a été enlevé par une mort imprévue au moment même où les amis de la littérature russe applaudissaient à ses efforts et se réjouissaient avec lui du succès de son œuvre. Les notes qu'il avait recueillies avec un soin précieux ne seront pas perdues. L'Académie a confié à M. Jdanov le soin de les mettre à profit et de continuer le labeur commencé. Les admirateurs de Pouchkine verront paraître l'édition avec quelque retard peut-être, mais dans les conditions qu'ils étaient en droit d'espérer.

D'après le plan élaboré par M. Maïkov, elle aura douze volumes et comprendra une biographie détaillée du poète et une bibliographie de ses œuvres. Cette bibliographie a déjà été entreprise en 1886, par feu Méjov, dans le volume intitulé *Pouchkiniana*<sup>(2)</sup>. Elle comprenait à ce moment 4587 numéros. Ce chiffre sera probablement doublé si l'on en juge par les innombrables éditions, traductions, biographies ou commentaires que le centenaire du poète a provoqués.

Le premier volume publié par M. Maïkov comprend les poésies lyriques écrites par Pouchkine de 1812 à 1817, celles qu'on appelle généralement les lycéennes (лицейскія), parce qu'il les composa pendant son séjour au lycée de Tsarskoé Selo, c'est-à-dire de treize à dix-huit ans. Elles révèlent un talent très précoce. Pouchkine, en effet, fut à tous les points de vue un enfant précoce; il était par son bisaïeul d'origine abyssinienne et les traits de sa physionomie rappelaient le sang africain dont il était issu. Ces premières poésies sont écrites sous l'influence de l'école française, que les Russes appellent aujourd'hui pseudo-classique. M. L. Maïkov a soigneusement recueilli, dans ses notes, tous les vers français imités par le jeune lycéen. Son auteur favori est Parny, qui est un peu oublié aujourd'hui, mais qui eut aussi l'honneur d'inspirer les débuts poétiques de Lamartine. Grâce à cette influence française, le style de Pouchkine a gardé pendant toute sa vie une clarté, une limpidité vraiment classique. Sa prose rappelle celle de Voltaire; on n'en saurait

<sup>(1)</sup> *Des pensées de Pascal*, rapport à l'Académie française sur la nécessité d'une nouvelle édition de cet ouvrage (Paris, Ladrangé, 1843.) — <sup>(2)</sup> In-8°, Saint-Petersbourg, 1886.

dire autant de certains auteurs russes contemporains, élevés à l'école de l'Allemagne, et dont le style a subi la fâcheuse influence de la syntaxe germanique. La plupart des œuvres de Pouchkine, à cette époque, sont d'un caractère érotique ou élégiaque.

Mais, pour imiter l'école française, Pouchkine n'en reste pas moins un Russe patriote. Il ressent amèrement les injures subies par son pays, et dans les *Souvenirs de Tsarskoé Selo* (écrits en 1814), il chante la délivrance de la Russie, la défaite de Napoléon et l'humiliation de la France : « Les ennemis se sont répandus en un rapide torrent sur les campagnes russes. Devant eux, la steppe sombre git dans un profond sommeil; la terre fume de sang; les villages paisibles, les villes flambent dans la brume; le ciel s'est illuminé de rouges lueurs; les forêts dormantes cachent les fugitifs et le soc oisif se rouille dans le sillon.

« Ils viennent : rien n'arrête leur élan : ils détruisent tout, renversent tout en poussière, et les pâles ombres des enfants de Bellone descendent sans cesse au tombeau, ou errent par les forêts dans les nuits silencieuses. . . Mais des cris retentissent, on entend le cliquetis des cottes d'armes et des épées.

« Tremblez, hordes étrangères. Les fils de la Russie se sont levés. Jeunes et vieux sont debout, ils s'élancent sur l'imprudent adversaire. La vengeance enflamme leurs cœurs. Tremble, tyran; l'instant de ta chute est proche. Dans chaque guerrier tu trouveras un héros. Tous veulent ou vaincre ou tomber dans la poussière du combat, pour la foi, pour le tsar. »

Et le jeune poète chante la bataille de Borodino, l'incendie de Moscou, la fuite des Français, l'entrée des Russes dans Paris, la magnanimité d'Alexandre.

Ce morceau de rhétorique patriotique fit grand bruit en son temps; il annonçait un poète. Le vieux Derjavine, qui assistait à la séance où Pouchkine lut ces vers, salua en lui son successeur. L'élève devait singulièrement dépasser le maître.

Aux œuvres anacréontiques, épigrammatiques et satiriques, telles que les comportait le goût du temps, le jeune poète entremêle des pièces lyriques où son patriotisme se donne libre carrière. Tels sont les vers sur Napoléon à l'île d'Elbe (1815), sur le retour en Russie de l'empereur Alexandre, après la campagne de France, les vers adressés au prince Guillaume d'Orange, qui avait pris part à la dernière campagne contre Napoléon, et qui venait épouser une grande-duchesse russe, Anna Pavlovna. On trouve aussi dans ce volume quelques pièces de vers français. Pouchkine s'était essayé, non sans succès, dans notre langue. Mais il vaut mieux qu'il soit resté fidèle à la sienne; il n'eût probablement été qu'un rimeur français de troisième ordre. Il a été le véritable rénovateur de la poésie russe.

LOUIS LEGER.

# JOURNAL DES SAVANTS.

AOÛT 1901.

---

ROYAL SOCIETY OF LONDON. *INTERNATIONAL CATALOGUE CONFERENCE*, july 1896. — *INTERNATIONAL CATALOGUE OF SCIENTIFIC LITERATURE*. Report of the Committee of the Royal Society, march 1898. — *SCHEDULES OF CLASSIFICATION*. — *REPORT OF THE PROCEEDINGS AT THE SECOND INTERNATIONAL CONFERENCE ON A CATALOGUE OF SCIENTIFIC LITERATURE HELD IN LONDON*, october 11-13, 1898. — *INTERNATIONAL CATALOGUE OF SCIENTIFIC LITERATURE*. Report of the provisional international Committee, august 1899. — *REPORT OF THE PROCEEDINGS AT THE THIRD INTERNATIONAL CONFERENCE ON A CATALOGUE OF SCIENTIFIC LITERATURE HELD IN LONDON*, june 12-13, 1900.

Dans notre article du mois de janvier dernier, où nous avons rappelé les démarches et les pourparlers qui ont précédé et provoqué la formation de l'*Association internationale des Académies*, nous avons fait allusion plus d'une fois au *Catalogue international de littérature scientifique*, dont la Société Royale de Londres a pris l'initiative et assumé la publication. Nous revenons aujourd'hui sur ce sujet pour faire connaître, d'une manière plus complète, le but, le plan et l'étendue de cette entreprise bibliographique. Le sujet, sans doute, est aride et un peu sévère, mais l'entreprise est sans précédent; et il a fallu, pour la faire réussir, un concours d'efforts et de bonnes volontés sur lequel il est peut-être intéressant d'insister.

Depuis longtemps, on le sait, la Société Royale de Londres était engagée dans la publication d'un Catalogue des notes et mémoires scientifiques (*Catalogue of scientific Papers*), bien connu à la fois des bibliothécaires et des savants. Ce répertoire contenait, à l'exclusion des ouvrages séparés dont la recherche est relativement facile, les titres des notes et mémoires publiés dans les revues et journaux scientifiques du

monde entier depuis le commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, ces titres étant classés seulement dans l'ordre alphabétique des noms d'auteurs. C'était un savant américain, M. le professeur Henry, de Washington, qui, le premier, au congrès de l'Association Britannique tenu en 1855, avait appelé l'attention sur les services que pouvait rendre un tel catalogue; et, dès 1857, la Société Royale en commença la publication. Depuis cette date, 11 volumes in-4° ont été successivement publiés, comprenant les titres des mémoires parus depuis 1800 jusqu'à 1883. Les lacunes que présentaient les premiers volumes ont été comblées en partie dans les derniers; un catalogue supplémentaire, qui contiendra tous les mémoires dont les titres ont été omis dans les volumes précédents, est complètement achevé et va paraître dans quelque temps. La Société Royale a l'intention de compléter le travail dont elle a pris la charge et de le conduire jusqu'à l'année 1900. Il y a plus: grâce à la libéralité d'un de ses membres, M. le docteur Ludwig Mond, elle l'accompagnera d'un index par ordre de matières, qui facilitera les recherches et accroîtra notablement l'utilité de cette belle publication. Ainsi se trouvera achevé le Catalogue bibliographique de l'œuvre si importante accomplie dans tous les ordres de recherches scientifiques durant le siècle qui vient de finir.

C'est à partir de 1901 que prendra donc naissance le nouveau Catalogue international de littérature scientifique dont nous désirons entretenir nos lecteurs. Il faut d'abord faire connaître les motifs vraiment impérieux pour lesquels la Société Royale a cru nécessaire d'interrompre son œuvre ou, plus exactement, de faire appel, pour la continuer, à la coopération des savants de tous les pays. Depuis le commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, les recherches scientifiques se sont accrues dans une proportion dont on se fera une idée d'après les chiffres suivants. Si on laissait de côté les collections académiques, d'ailleurs peu nombreuses et paraissant à des intervalles éloignés, on pourrait sans doute faire tenir en une page la liste des périodiques qui, vers l'année 1800, s'occupaient des sciences pures ou de leurs applications. Il y a aujourd'hui près de 10,000 périodiques de ce genre: 900 environ en France, 1,300 en Allemagne, 1,000 en Amérique, etc. Pour composer le nouveau Catalogue, il faudra donc, nous ne dirons pas analyser, mais parcourir tout au moins ces 10,000 périodiques, qui sont écrits dans toutes les langues possibles et traitent les sujets les plus variés.

On conçoit bien qu'une telle entreprise ne peut être centralisée, qu'elle dépasse les moyens et les ressources de toute académie, quelque puissante et quelque active qu'on la suppose. De plus, les savants s'ac-

cordent à reconnaître, depuis longtemps, qu'un catalogue par noms d'auteurs ne rend que des services incomplets. Ce qui est vraiment utile, c'est la classification par ordre de matières; elle seule répond aux exigences des travailleurs, dont le désir très légitime est d'être renseignés, aussi complètement et aussi promptement que possible, sur toutes les découvertes publiées dans le domaine qui les intéresse plus particulièrement.

La publication du Catalogue par noms d'auteurs devait amener naturellement la Société à s'occuper de toutes ces questions; après avoir pris l'avis des personnes les plus compétentes et s'être assuré l'adhésion des divers corps savants, elle provoqua la convocation d'une conférence internationale, qui se réunit à Londres, du 14 au 17 juillet 1896, et qui réunit les représentants officiels des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse, Canada, colonie du Cap, Indes, Natal, Nouvelles-Galles du Sud, Nouvelle-Zélande, Queensland.

La conférence comprenait une quarantaine de délégués. Ceux de la France, MM. Deniker et Darboux, avaient reçu pour mission de prêter leur concours à une œuvre dont l'utilité, je dirai presque la nécessité, ne paraissait pas pouvoir être contestée. La conférence fut présidée par l'honorable sir John Gorst, délégué du Gouvernement britannique, avec un talent et une courtoisie auxquels nous sommes heureux de rendre hommage.

On s'entendit tout d'abord, et sans peine, sur le point essentiel. Tous les délégués s'accordèrent à reconnaître qu'il était désirable de compiler et de publier, à l'aide de la coopération internationale, un Catalogue complet de littérature scientifique, classé suivant les sujets et aussi suivant les noms des auteurs. On déclara également que, dans la préparation de cette publication, on devait, avant tout, avoir égard aux exigences des chercheurs, afin que ceux-ci pussent, à l'aide du Catalogue, trouver, avec le minimum d'effort, tout ce qui aurait été publié sur une question ou sur un sujet donné.

Ces points étant établis d'un accord unanime, il fallait aborder les moyens d'exécution. On s'arrêta à l'organisation suivante, qui était en quelque sorte imposée par la nature de l'œuvre à entreprendre. On décida d'abord que les matériaux nécessaires à la confection du Catalogue seraient, autant que possible, recueillis dans les différents pays par des organisations locales ou *Bureaux régionaux*, constitués à cet effet; que l'édition définitive et la publication du Catalogue serait confiée à un

*Bureau central international*, chargé de recevoir, de contrôler, de classer et de faire paraître les documents envoyés par les différents bureaux régionaux; que ce bureau central serait placé à Londres et qu'il accomplirait sa tâche sous la direction et le contrôle d'un *Conseil international*, composé d'un petit nombre de délégués des principaux États.

Ces différentes décisions réglaient, sous la forme la plus précise et la mieux appropriée, l'organisation du travail qui devait être accompli pour l'exécution du Catalogue; mais il restait à examiner un grand nombre de questions délicates et difficiles relatives au plan et à l'étendue de ce travail. La conférence décida tout d'abord que le nouveau Catalogue serait, comme l'ancien, exclusivement consacré à la science pure, dégagée de toutes ses applications; mais elle fit disparaître avec raison l'exclusion qui frappait les brochures et les ouvrages séparés. Une de ses résolutions porte, en effet, que le nouveau Catalogue devra comprendre toutes les contributions originales aux diverses branches de la science qui paraîtront, soit dans les revues, soit dans les recueils des Sociétés savantes, soit comme livres, brochures ou mémoires indépendants. Ce point ne souleva pas de difficultés. On eut, au contraire, quelque peine à dresser la liste des sciences qui devaient figurer dans le Catalogue et l'on s'arrêta à la rédaction suivante qui réservait les points sur lesquels l'accord n'était pas complet :

« Devront entrer dans le Catalogue toutes les contributions aux sciences mathématiques, physiques et naturelles; par exemple : mathématiques, astronomie, physique, chimie, minéralogie, géologie, géographie mathématique et physique, botanique, zoologie, anatomie, pathologie générale et expérimentale, psychologie expérimentale, physiologie et anthropologie, à l'exclusion de ce qu'on nomme parfois les sciences appliquées; les limites de ces différentes sciences seront déterminées ultérieurement. »

Mais la question qui souleva les discussions les plus vives fut celle de la classification à adopter pour le nouveau Catalogue. Les délégués de la Belgique, MM. La Fontaine et Otlet, étaient deux des directeurs de l'*Institut international de bibliographie*, qui a été établi à Bruxelles en 1895, sur l'initiative d'une conférence bibliographique internationale, et l'on sait que cet institut a adopté le *système décimal* du docteur Dewey. Une discussion un peu confuse s'engagea sur ce système, qui, appuyé par le délégué autrichien, fut combattu par d'autres et en particulier par les deux délégués américains, le docteur Billings et le professeur Newcomb. On ne fit pas, à notre avis, une distinction assez nette entre deux points essentiels. Dans le système Dewey, comme dans tout sys-



tème de classification, il y a deux choses bien distinctes : le classement des matières et des sujets, qui est le point essentiel, et, d'autre part, le système d'indexation. Les objections au classement, tel qu'il avait été établi par l'édition de 1894 du système Dewey, nous paraissent des plus sérieuses. Il y a, au contraire, des choses intéressantes dans le système d'indexation adopté par le Bureau bibliographique de Bruxelles. Nous avons visité cet institut en 1898 et nous avons été frappés de l'importance des résultats qu'il a obtenus avec un personnel et des moyens relativement restreints.

Finalement la conférence déclara qu'elle ne pouvait accepter aucun des systèmes récemment proposés et décida que la question de la classification devait faire l'objet de nouvelles études.

Elle examina ensuite sous quelle forme le Catalogue devrait être composé. Comme la question financière n'avait pas été soulevée et comme les délégués ne pouvaient se rendre compte encore de toutes ses difficultés, quelques-uns firent les propositions les plus larges. On voulait à la fois un Catalogue sur fiches, un Catalogue par ordre de matières et un Catalogue par noms d'auteurs. La conférence décida que le Bureau central éditerait le Catalogue sous forme de fiches et que les fiches relatives à une ou plusieurs sciences, ou à quelques-unes de leurs sections, seraient fournies au public par les soins du Bureau central. Elle décida également que le Bureau central aurait à publier le Catalogue sous forme de livre à des intervalles régulièrement espacés.

En résumé, deux questions essentielles avaient été réservées : celle de la classification et celle des moyens financiers à adopter pour la confection et la publication du Catalogue. La Société Royale fut priée de choisir dans son sein un comité qui aurait pour mission de les résoudre en même temps que quelques autres, moins importantes, laissées en suspens, et de faire un rapport sur ce sujet à tous les gouvernements intéressés.

Tel fut le résultat de la première conférence ; il était, somme toute, très encourageant. Tous les délégués avaient pris part aux discussions en manifestant le désir le plus sincère de voir aboutir l'œuvre considérable proposée par la Société Royale ; des résolutions précises et concordantes avaient été adoptées sur les points principaux. Les discussions qui avaient eu lieu sur les questions réservées avaient donné aux délégués l'idée la plus nette des difficultés qui se présentaient encore ; et ces difficultés étaient loin de paraître insurmontables.

Le comité que nomma la Société Royale, sur l'invitation qui lui avait été adressée par la conférence, travailla près de deux ans. Il élaborait des classifications très étendues et très détaillées pour les différentes

sciences qui devaient figurer dans le Catalogue ; il serra de près aussi la question financière en faisant connaître, d'une manière aussi approchée que possible, les dépenses qu'entraînerait la publication du Catalogue projeté. Son rapport, publié en mars 1898, fut envoyé à tous les gouvernements, qui furent invités à prendre part à une deuxième conférence internationale, dans laquelle on s'efforcerait de résoudre toutes les questions qui avaient été réservées.

Cette deuxième conférence se réunit à Londres du 11 au 13 octobre 1898. Elle comprenait des délégués de tous les gouvernements représentés à la première, à l'exception du Danemark, de la Grèce, de l'Italie, du Canada et de la Nouvelle-Galles du Sud. Confirmant presque toutes les résolutions adoptées dans la première réunion, elle ne put cependant parvenir à des résolutions définitives en ce qui concernait les deux questions principales qu'elle avait à résoudre, à savoir la classification par ordre de matières et les moyens financiers. Toutefois les vues qui furent échangées sur ces deux points essentiels furent loin d'être inutiles, et l'on put s'entendre notamment sur les principes qui devaient régir le système de classification. Un comité international provisoire composé de huit membres fut chargé d'élaborer le plan définitif du Catalogue projeté.

On étudia aussi de plus près les questions relatives à la participation financière des différents gouvernements, et il fut reconnu, sur la proposition des délégués français, que la forme la plus facilement réalisable de cette participation était celle d'une souscription à un nombre déterminé d'exemplaires du Catalogue, garantie par chacun des gouvernements pour une période de cinq ans.

Le comité international provisoire chargé d'exécuter les résolutions de la conférence se réunit à Londres du 1<sup>er</sup> au 5 août 1899. Il se composait de Sir M. Foster, de MM. Armstrong, Rücker pour la Grande-Bretagne, de MM. F. Klein et Schwalbe pour l'Allemagne, de M. Köppen pour la Russie et de M. H. Poincaré pour la France. Il prit connaissance des rapports envoyés par les différents pays et adopta des classifications pour les 17 sciences qui doivent entrer dans le Catalogue. La liste de ces sciences fut définitivement arrêtée de la manière suivante :

- |  |  |
|--|--|
| A. Mathématiques.                                    | G. Minéralogie (y compris la pétrologie et la cristallographie). |
| B. Mécanique.  | H. Géologie.   |
| C. Physique.   | J. Géographie (mathématique et physique).                        |
| D. Chimie.   | K. Paléontologie.  |
| E. Astronomie.                                       | L. Biologie générale.  |
| F. Météorologie (y compris le magnétisme terrestre). |  |

M. Botanique.

N. Zoologie.

O. Anatomie de l'homme (y compris l'histologie et l'embryologie).

P. Anthropologie physique.

Q. Physiologie (y compris la psychologie expérimentale, la pharmacologie et la pathologie expérimentale).

R. Bactériologie.

Prenant surtout en considération les représentations du Gouvernement allemand qui tendaient à réduire le coût de l'entreprise, le comité provisoire décida d'ajourner la publication du Catalogue sur fiches, qui avait été prévue dans les deux premières conférences, et aussi de soumettre à une certaine limitation le nombre des mentions différentes ou des places distinctes que l'on pourrait attribuer à chaque mémoire dans le Catalogue par ordre de matières.

Une troisième conférence se réunit à Londres, le 12 et le 13 juin 1900, pour examiner les propositions précédentes et faire connaître les résolutions définitives des gouvernements. Elle accepta sans aucune difficulté les classifications qui avaient été proposées et reconnut que les engagements financiers pris par les gouvernements représentés permettaient d'envisager l'avenir avec confiance. La Société Royale, qui, dans une question si ardue et si difficile, a montré un esprit de suite et une persévérance auxquels il convient de rendre hommage, leva d'ailleurs toutes les difficultés en se constituant comme éditeur du Catalogue au nom du Conseil international. La Société Royale consentit également à faire l'avance du capital nécessaire pour commencer l'entreprise, à charge d'être remboursée dans le délai de cinq années à partir de 1901.

L'œuvre entrant donc dans la période d'exécution. Les organes qui lui étaient nécessaires se sont, nous allons le voir, constitués avec la plus encourageante rapidité.

D'abord le *Conseil international*, qui a la responsabilité et la direction du Catalogue, a été nommé sans délai. Il se compose actuellement de sir Michaël Foster, de MM. les professeurs Rücker et Armstrong, du Dr L. Mond, délégués de la Société Royale, de M. H. Poincaré pour la France, du Dr Uhlworm pour l'Allemagne, de M. Nasini pour l'Italie. Le délégué des États-Unis sera désigné ultérieurement.

À la première réunion du Conseil, qui a eu lieu le 12 décembre 1900, il a été décidé de commencer la préparation du Catalogue à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1901. Les traités pour l'impression et l'édition du Catalogue ont été approuvés. Pour pallier aux inconvénients, très grands selon nous, qui résultent de la suppression du Catalogue sur fiches, il a été décidé que le Catalogue sera imprimé sur deux colonnes et que l'on pourra livrer à tous ceux qui en feraient la demande des exem-

plaires pour lesquels l'impression sera faite sur un seul côté de chaque feuille de papier, ce qui permettra de découper les volumes et de coller les titres sur des fiches ayant les dimensions habituellement employées par les bibliothécaires.

Chaque édition annuelle du Catalogue aura 17 volumes, dont le prix sera de 17 livres sterling pour les gouvernements participants et d'environ 18 livres pour les particuliers.

Le D<sup>r</sup> H. Förster Morley a été nommé directeur du *Bureau central*. Ce bureau est installé à Londres dans le Strand, 34 et 35 Southampton Street, et l'on y travaille déjà à la préparation du Catalogue pour l'année courante.

En ce qui concerne les *Bureaux régionaux*, les nouvelles sont au moins aussi satisfaisantes. Au mois d'août dernier, des bureaux régionaux pourvus de toutes les ressources nécessaires avaient été constitués dans les pays suivants :

France; — Allemagne; — Italie; — États-Unis; — Grande-Bretagne; — Belgique; — Autriche; — Japon; — Canada; — Suisse; — Norvège; — Pays-Bas; — Danemark; — Inde; — Mexique; — Colonie du Cap; — Hongrie; — Portugal; — Grèce.

Depuis, le mouvement s'est accentué : l'Académie de Cracovie a offert d'analyser tous les journaux écrits en langue polonaise; la Russie a constitué son bureau régional sous la direction de M. le professeur Faminzine de l'Université de Saint-Pétersbourg; la Finlande, l'Australie s'occupent des meilleurs moyens de cataloguer leur littérature scientifique. Le succès étant assuré, il est clair qu'aucun pays ne voudra être oublié.

Déjà les bureaux régionaux ont envoyé 5,000 fiches au Bureau central. Celui-ci ne reste pas inactif; il a publié en anglais les classifications et les instructions aux Bureaux régionaux. Tous ces documents ont été traduits en français, en italien et en allemand par les soins des Bureaux régionaux. Ces traductions ont paru ou vont paraître incessamment, ainsi que les listes des périodiques à analyser, accompagnées des abréviations propres à désigner chaque périodique. Nous avons déjà reçu la liste des périodiques français; elle comprend exactement 853 numéros. Les listes relatives à l'Allemagne, à la Grande-Bretagne et à plusieurs autres pays ont également paru.

L'avenir financier de l'œuvre se présente aussi sous l'aspect le plus encourageant. Les contributions des différents pays ont revêtu la forme de promesses de souscriptions annuelles à un certain nombre d'exemplaires complets du Catalogue, ou à leur équivalent en volumes

séparés pendant la période 1901-1906. La liste des souscriptions doit dépasser à ce jour 350 exemplaires.

L'œuvre peut donc être considérée comme fondée; elle sera contrôlée périodiquement par une *Convention internationale* qui se réunira à Londres en 1905, puis en 1910, et ensuite tous les dix ans. Cette Convention s'occupera de l'examen et, s'il y a lieu, de la revision des règles qui ont été adoptées pour la publication du Catalogue. En tout état de cause, ces règles ne pourront donc être modifiées avant l'année 1906.

Dans l'intervalle entre deux réunions consécutives de la Convention internationale, l'administration du Catalogue incombe au Conseil international. Ce Conseil, qui vient de se réunir à Londres, a décidé que l'impression du Catalogue commencerait incessamment.

Notre pays peut se rendre cette justice que, dès le début, il a donné avec empressement son concours le plus actif à une œuvre dont l'utilité était incontestable, mais dont la réalisation pouvait paraître bien difficile. Comme l'a fait remarquer avec grande raison la Société Royale dans l'exposé qu'elle a fait présenter à la récente assemblée générale de l'*Association internationale des Académies*, les difficultés contre lesquelles les promoteurs du Catalogue ont eu à se débattre, alors qu'il n'existait aucun organe scientifique international, mettent en pleine lumière les services que cet organe pourra rendre en s'occupant des problèmes dont la solution nécessite la coopération de toutes les nations civilisées.

GASTON DARBOUX.

---

F.-L. GRIFFITH, *STORIES OF THE HIGH PRIESTS OF MEMPHIS; THE SETHON OF HERODOTUS AND THE DEMOTIC TALES OF AHAMUAS*, Oxford, Clarendon Press, 1900, in-8°, VII-208 pages et atlas in-fol. de XIV planches.

Il ne faudrait pas, sur la foi du titre, que le lecteur s'attendit à rencontrer ici l'original égyptien du conte recueilli par Hérodote, et où Séthôn, grand prêtre d'Héphaestos, met en fuite l'Assyrien Sennachérib avec une armée d'artisans indisciplinés et des bandes de rats déchaînées par son dieu<sup>(1)</sup>. M. Griffith, reprenant pour son compte une hypothèse émise par Krall en passant<sup>(2)</sup>, pense que Séthôn est la forme grécisée du nom

<sup>(1)</sup> Hérodote, II, CXLII; cf. Wiedemann, *Herodot's Zweites Buch*, p. 501-505. —

<sup>(2)</sup> Krall, *Ein neuer historischer Roman*, p. 1, note 3 (extrait des *Mitteilungen aus den Sammlungen der Papyrus Erzherzog Rainer*, t. III, p. 18).

de Satni, que porte le héros des deux contes démotiques dont il publie la traduction, et il élargit par ce rapprochement le cycle de légendes qui entourait ce personnage<sup>(1)</sup>. Satni est un sobriquet du prince Khâmoïsît, fils de Ramsès II, qui fut régent, pendant la vieillesse de son père, vingt-cinq ans au moins<sup>(2)</sup>. Je ne sais s'il manifesta de son vivant un goût prononcé pour la magie, mais on lui fit une réputation de sorcier hors ligne après sa mort : on lui attribua la rédaction de plusieurs grimoires en vogue<sup>(3)</sup>, et l'on célébra longtemps les prouesses merveilleuses de sa science à maîtriser les esprits malfaisants. Un des contes qu'il inspira fut découvert par Brugsch, il y a trente-quatre ans, et M. Griffith le traduit de nouveau après plusieurs autres ; il est assez connu pour que je me dispense d'en parler ici une fois de plus<sup>(4)</sup>. Le second a été lu par M. Griffith au verso de deux recueils de pièces officielles, rédigées en grec et datées de l'an VII de Claude César (46-47, après J.-C.)<sup>(5)</sup> ; il a donc été copié, sinon rédigé, dans la seconde moitié du premier siècle de notre ère. L'écriture en est grande et grêle, à la fois soignée et maladroite, mais d'une lecture aisée, malgré quelques bizarreries ; par malheur le texte est incomplet du commencement et entrecoupé de fortes lacunes qui en rendaient l'intelligence laborieuse. L'étude minutieuse et patiente à laquelle M. Griffith l'a soumis nous permet d'en comprendre le sens général. Il en est de lui maintenant ce qu'il en fut du précédent : le premier éditeur l'a débrouillé si complètement, dès le début, qu'il a laissé quelques détails seulement à élucider pour les savants qui viennent à la deuxième heure.

La première page manque, mais on peut rétablir l'exposition du sujet avec quelque vraisemblance. L'auteur y rappelait que le roi Ousimari Ramsès II était un fort grand roi, grâce surtout à la magie de son fils Satni Khâmoïsît. Lorsque le souverain d'un pays voisin lui intentait une question trop ardue à résoudre, il la soumettait à Satni et celui-ci lui indiquait aussitôt la solution convenable. Satni était donc tout-puissant auprès de son père, et rien n'aurait manqué à son bonheur, si seulement il avait eu un enfant mâle à instruire en son art. Un jour qu'il s'en affligeait

<sup>(1)</sup> Griffith, *Stories of the High Priests of Memphis*, p. 7-12.

<sup>(2)</sup> Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, t. II, p. 424-426.

<sup>(3)</sup> Pleyte, *Chapitres supplémentaires du Livre des Morts*, p. 67-69.

<sup>(4)</sup> J'en ai donné la bibliographie complète jusqu'en 1889, dans mes *Contes*

*égyptiens*, 2<sup>e</sup> éd., p. 163 et suiv. ; il faudrait maintenant joindre à cette liste, outre la traduction de M. Griffith, l'édition de Krall, où le texte de Gizèh se trouve reproduit en fac-similé noir et sans teinte de fond.

<sup>(5)</sup> Griffith, *Stories of the High Priests of Memphis*, p. 66-67.

plus que de coutume, sa femme Mahîtouaskhît se rendit au temple et, après avoir imploré le dieu, elle se coucha et s'assoupit<sup>(1)</sup>. Il lui sembla que quelqu'un lui parlait dans son sommeil : « Es-tu pas Mahîtouaskhît, la femme de Satni, qui dors dans le temple pour recevoir le remède des mains du dieu<sup>(2)</sup> ? Quand le lendemain matin sera venu, va-t-en à l'entrée de la citerne<sup>(3)</sup> de Satni, et tu y trouveras un plant de coloquinte qui y pousse. La coloquinte que tu y rencontreras, détache-la avec ses feuilles; tu en fabriqueras un remède que tu donneras à ton mari, puis tu te coucheras avec lui et tu concevras la nuit même<sup>(4)</sup>. » Tout se passa ainsi qu'il avait été annoncé. Dès que les signes de la grossesse se manifestèrent, Satni se réjouit fort : il lia une amulette au bras de sa femme, et il récita un grimoire sur elle afin de la soustraire aux influences malignes. Or, une nuit qu'il dormait, il eut un songe à son tour. Il rêva qu'on lui parlait, disant : « Mahîtouaskhît a conçu de toi. Le petit enfant dont elle accouchera, tu le nommeras Sénosiris, et nombreux seront les miracles qu'il accomplira en la terre d'Égypte. » Ainsi fut fait. « Il arriva, quand le petit enfant eut un an, on aurait dit qu'il en avait deux; quand il en eut deux, on aurait dit qu'il en avait trois », et « Satni ne pouvait demeurer un instant sans le voir, si fort était l'amour qu'il lui portait. L'enfant grandit, devint plus vigoureux; on l'envoya à l'école, et bientôt il en sut plus que le scribe qu'on lui avait donné pour maître. Il pratiqua la magie avec les docteurs de la *Maison de Vie*<sup>(5)</sup> du temple de Memphis,

(1) Je rétablis ici la même scène que nous avons plus bas, pl. V, l. 6-15, lorsque le sorcier Horus l'Égyptien se rend au temple de Thot et y passe la nuit, dans l'espoir d'obtenir un songe prophétique. Un bon exemple d'incubation, suivi de songe et de naissance d'enfant, nous est fourni par une stèle hiéroglyphique de l'époque d'Auguste, dont le texte est dans Prisse, *Monuments*, pl. XXVI bis, dans Lepsius, *Auswahl*, pl. XVI, et dans Sharpe, *Egyptian Inscriptions*, 1<sup>re</sup> Series, pl. IV.

(2) Le texte donne  La restauration est empruntée à la pl. V, l. 9-10. Le

qui précède le nom répond au n qu'on rencontre parfois en copte devant un sujet (Stern, *Koptische Grammatik*, p. 307, § 482, où cet emploi de n est considéré comme abusif).

(3) Le texte est mutilé ici, mais l'on peut rétablir presque certainement « la porte [de l'endroit] de prendre l'eau ». M. Griffith, s'appuyant sur le copte ερσιμοου, *urina*, suppose qu'il s'agit ici d'une sorte de cabinet d'aisance dans le palais de Satni.

(4) Le texte a été trop lacéré pour qu'on le rétablisse à coup sûr : la restitution que j'en donne, et qui diffère un peu de celle de M. Griffith, nous fait connaître le sens en gros.

(5) Le collège des scribes magiciens. Il y avait une *maison de vie* dans chacun des grands temples de l'Égypte.


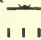
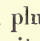
et il y devint si expert que son père le menait parfois au palais royal, les jours de fête, pour y parader ses talents devant Pharaon.

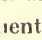
« Or il arriva, un jour que Satni se lavait sur la terrasse de ses appartements pour aller à une fête, et qu'il faisait laver le petit garçon Sénosiris pour la même fête devant lui, à cette heure-là, Satni entendit une voix de lamentation qui s'élevait très forte : il regarda de la terrasse de ses appartements, et il aperçut un riche qu'on portait à la montagne à grandes lamentations et plenté d'honneurs. Il regarda une seconde fois à ses pieds, et il aperçut un pauvre qu'on emmenait hors de Memphis, roulé dans une natte, seul et sans homme au monde qui marchât derrière lui. Satni dit : « Par la vie d'Osiris <sup>(1)</sup>, le Seigneur de l'Amentî, « puisse m'être fait dans l'Amentî comme à ces riches qui ont grandes « lamentations, et non comme à ces pauvres qu'on porte à la montagne « sans pompe ni honneurs ! » Mais Sénosiris reprit aussitôt : « Te soit « fait dans l'Amentî ce qu'on a fait à ce pauvre homme, et ne te soit fait « dans l'Amentî ce qu'on a fait à ce riche ! » Satni s'affligea d'entendre son fils l'apostropher de la sorte, et celui-ci, pour justifier sa rudesse, lui proposa de le guider à travers l'Amentî. Le récit de leur expédition commune commence parmi les lacunes. On devine seulement que les deux vivants, parvenus au palais d'Osiris, en traversaient les trois premières salles, sans que personne leur fit obstacle, et cela grâce aux sortilèges de Sénosiris. « En entrant dans la quatrième, Satni aperçut des gens qui couraient et s'agitaient, tandis que des ânes mangeaient derrière eux <sup>(2)</sup>; d'autres avaient leur nourriture, eau et pain, suspendue au-dessus d'eux et s'élançaient pour la mener bas, tandis que d'autres creusaient des trous à leurs pieds pour les empêcher de l'atteindre <sup>(3)</sup>. Arrivés à la cinquième salle, Satni aperçut les mânes vénérables qui se trouvaient chacun à sa place propre <sup>(4)</sup>, mais ceux qui étaient inculpés

<sup>(1)</sup> M. Griffith rétablit le nom de Ptah dans la lacune : comme il s'agit de mort, il vaut mieux remettre ici le nom du dieu des morts, Osiris, ainsi qu'on le voit ailleurs, pl. II, l. 14.

<sup>(2)</sup> M. Griffith a compris cette phrase assez différemment : « Setne saw some men that were scattered <sup>(2)</sup> and separated <sup>(2)</sup>, being great at eating <sup>(2)</sup> besides. » La phrase se transcrit :



sens des deux premiers verbes n'est pas certain, le déterminatif démotique pouvant répondre aussi bien à  on  qu'à . Comme on le verra plus loin, les ânes qui mangent par derrière sont les femmes qui déponillaient ces individus pendant leur vie.

<sup>(3)</sup> Lire, ici et dans les endroits analogues, , le verbe du mouvement.

<sup>(4)</sup> Le texte dit ici et en plusieurs autres endroits : « qui se tiennent sur leurs pieds de se tenir ». C'est un idio-



de crimes se tenaient à la porte, suppliants, et le pivot <sup>(1)</sup> de la porte de la cinquième salle était fixé sur le seul œil droit d'un homme qui implorait et qui poussait de grands cris. Arrivés à la sixième salle, Satni aperçut les dieux du conseil des gens de l'Amentî, qui se tenaient chacun à sa place propre, tandis que les chaouiches de l'Amentî appelaient les causes <sup>(2)</sup>. Arrivés à la septième salle, Satni aperçut l'image d'Osiris, le dieu grand, assis sur son trône d'or fin, couronné du diadème *Atef* <sup>(3)</sup>, Anubis le dieu grand à sa gauche, le dieu grand Thot à sa droite, les dieux du conseil des gens de l'Amentî à sa gauche et à sa droite, la balance dressée au milieu en face d'eux, où ils pesaient les méfaits contre les mérites, tandis que Thot le dieu grand remplissait le rôle d'écrivain et qu'Anubis leur adressait la parole <sup>(4)</sup> : celui dont ils trouveront les méfaits plus nombreux que les mérites, ils le livrent à Amaït <sup>(5)</sup>, la chienne du maître de l'Amentî, ils détruisent son âme et son corps <sup>(6)</sup> et ils ne lui permettent plus de respirer jamais; celui dont ils trouveront les mérites plus nombreux que les méfaits, ils l'amènent parmi les dieux du conseil du maître de l'Amentî, et son âme va au ciel avec les mânes vénérables; celui dont ils trouveront les mérites équivalents aux fautes <sup>(7)</sup>, ils le placent parmi les mânes bien munis d'amulettes <sup>(8)</sup> qui servent Sokarosiris.

tisme pour exprimer que ces gens se tenaient à la place à laquelle ils avaient droit par rang hiérarchique. Dès la XII<sup>e</sup> dynastie, on affirmait d'un courtisan dont on voulait faire l'éloge qu'il *connaissait le lieu de son pied* (Louvre, C. 170, l. 5).

<sup>(1)</sup> Ce n'est pas le verrou, comme le dit M. Griffith, mais le pivot en métal sur lequel la porte tournait, qui est placé dans l'œil droit du personnage en question comme sur un galet.


<sup>(2)</sup> Litt. : « renvoyaient les citations ». Ce sont ici les employés du tribunal funéraire, qui appellent à haute voix les individus destinés à comparaître devant le tribunal d'Osiris.



<sup>(3)</sup> Le diadème formé du haut bonnet blanc flanqué de deux plumes et posé sur les deux cornes flamboyantes.

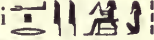
<sup>(4)</sup> Litt. : « Anubis tient discours à ses compagnons », ceux-ci étant les dieux

qui jugent les morts. C'est donc Anubis qui énumère les actions du mort, à mesure qu'elles sont placées dans la balance, et qui les fait connaître aux juges, pour que ceux-ci puissent rendre leur décision en connaissance de cause.

<sup>(5)</sup> Amaït est le monstre, mélangé de chienne ou de lionne et d'hippopotame, qui siège aux pieds d'Osiris pendant le jugement.



<sup>(6)</sup> Litt. : « son âme par-dessus, en plus de son corps », avec le sens cumulatif de ; en d'autres termes : « son âme et son corps ».

<sup>(7)</sup> Litt. : « ses mérites iront contre  ses méfaits », avec le , *ne, na*, du futur, origine du futur copte en *na*.

<sup>(8)</sup> Je crois lire ici , mais la lecture ne m'en est pas certaine.

« Lors Satni aperçut un personnage de distinction<sup>(1)</sup>, revêtu d'étoffes de lin fin<sup>(2)</sup>, et qui était près de l'endroit où Osiris se tenait, dans un rang très relevé<sup>(3)</sup>. Tandis que Satni s'émerveillait de ce qu'il voyait dans l'Amentî, Sénosiris se mit devant lui et dit : « Mon père Satni, vois-tu « pas ce haut personnage revêtu de vêtements de lin fin et qui est près « de l'endroit où Osiris se tient? Ce pauvre homme que tu vis qu'on « emmenait hors de Memphis sans que personne l'accompagnât, et qui « était roulé dans une natte, c'est lui! On le conduisit à l'Hadès, on pesa « ses méfaits contre ses mérites, qu'il eut étant sur terre, on trouva ses « mérites plus nombreux que ses méfaits<sup>(4)</sup>. Donné qu'au temps de vie « que Thot inscrivit à son compte ne correspondit pas une somme de « bonheur suffisante, tandis qu'il était sur terre<sup>(5)</sup>, on ordonna par-devant « Osiris de transférer le trousseau funèbre de ce riche, que tu vis emme- « ner hors de Memphis avec force honneurs, à ce pauvre homme que voici, « puis de le mettre parmi les mânes vénérables, consistant des hommes « du dieu qui servent Sokarosiris<sup>(6)</sup>, proche de l'endroit où Osiris se tient. « Ce riche que tu vis, on le conduisit à l'Hadès, on pesa ses méfaits contre « ses mérites, on lui trouva ses méfaits nombreux plus que ses mérites, « qu'il eut étant sur terre, on ordonna de le rétribuer dans l'Amentî<sup>(7)</sup>, et

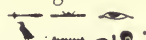
<sup>(1)</sup> Litt. : « un homme grand » ou « un riche », ΟΥΡΑΜΑΟ M. ΟΥΡΗΜΑΟ T.


<sup>(2)</sup> Le mot  ♂, que donne en cet endroit le texte démotique, est une forme du verbe  ♂, τΩΜ, τΩΜΙ M. *conjungere*, c'est-à-dire *joindre, attacher, enmailloter*. La traduction littérale serait ici « enmailloté de bandellettes de fin lin », par allusion au maillet des momies.

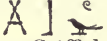
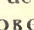
<sup>(3)</sup> Litt. : « le pied sur lequel il était étant grand excessivement »; pour le sens de cette locution, voir plus haut, p. 476, note 4.

<sup>(4)</sup> Le scribe a mis par erreur : « on trouva ses *méfais* (sic) nombreux plus que ses *méfais* (sic). »

<sup>(5)</sup> La phrase ainsi rendue se transcrit : . Le sens en est obscur, faute surtout de sa-


voir la signification exacte de la locution . Je la compare au copte ΝΑΙΑΤ, ΝΑΓΙΑΤ T. ΝΑΙΕΤ B. *beatus*, ΜΕΤΝΑΙΑΤΣ M. † *beatitudo*, et je traduis littéralement : « Étant le compte (à l'origine, la tablette de bois sur laquelle le compte est inscrit) de sa durée de vie que Thot a écrite être donnée à lui *plus que* le compte de son bonheur sur terre ».

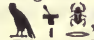
<sup>(6)</sup> Litt. : « parmi les mânes vénérables d'homme de Dieu servant Sokarosiris »; c'est la traduction en langage nouveau de la vieille locution  « sêaux près de Sokarosiris ».

<sup>(7)</sup> , non pas *emprisonner*, comme Griffith le traduit avec doute, mais lui *donner sa rétribution* pour ce qu'il avait fait, ici une rétribution mauvaise, un châtement, comme le prouve le déterminatif ; cf. τΩΩΒΕ, ΤΟΩΒΕ T. *retribuere, reddere, rependere*.


« c'est lui que tu as vu, le pivot de la porte d'Amentî planté sur son œil droit, et roulant sur cet œil, soit qu'on ferme ou qu'on ouvre, tandis que sa bouche pousse de grands cris<sup>(1)</sup>. Par la vie d'Osiris, le dieu grand, maître de l'Amentî, si je t'ai dit sur terre : « Te soit fait ainsi qu'on fait à ce pauvre homme, mais ne te soit fait ainsi qu'il est fait à ce riche ! » c'est que je savais ce qu'il allait arriver à celui-ci. » Satni dit : « Mon fils<sup>(2)</sup> Sénosiris, nombreuses sont les merveilles que j'ai vues dans l'Amentî ! Maintenant donc<sup>(3)</sup>, puissé-je apprendre ce qu'il en est de ces gens qui courent et s'agitent, tandis que des ânes mangent derrière eux, ainsi que de ces autres qui ont leur nourriture, eau et pain, suspendue au-dessus d'eux, et qui s'élancent pour la mener bas, tandis que d'autres creusent des trous à leurs pieds pour les empêcher de l'atteindre. » Sénosiris reprit : « En vérité je te le dis<sup>(4)</sup>, mon père Satni, ces gens que tu vis, qui courent et s'agitent, tandis que des ânes mangent derrière eux, c'est l'image des gens de cette terre qui sont sous la malédiction<sup>(5)</sup> du dieu, et qui travaillent nuit et jour pour leur subsistance, mais, comme leurs femmes la leur volent par derrière, ils n'ont pas de pain à manger. Revenus à l'Amentî, ils trouvent que leurs méfaits sont nombreux plus que leurs mérites, et ils éprouvent que ce qu'il en était d'eux sur terre, il en est d'eux encore dans l'Amentî, d'eux comme aussi de ceux que tu as vus, leur nourriture, eau et pain, suspendue au-dessus d'eux, et qui s'élancent pour la mener bas, tandis que d'autres creusent des trous à leurs pieds pour les empêcher de l'atteindre; ceux-ci, c'est l'image des gens de cette terre qui ont leur subsistance devant eux, mais le dieu creuse des trous à leurs pieds pour les empêcher de la trouver. Revenus à l'Amentî, voici<sup>(6)</sup>, ce qu'il en était d'eux sur cette terre, il en est d'eux encore dans l'Amentî; à être reçue leur âme dans l'Hadès, ils éprouvent, s'il te plaît, mon père Satni<sup>(7)</sup>,


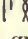
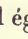

<sup>(1)</sup> Litt. : « Ils ferment et ils ouvrent sur son œil, sa bouche s'ouvrant pour un grand cri. »

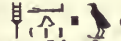
<sup>(2)</sup> Le scribe avait mis par erreur : « Mon père Sénosiris. » Il a écrit le mot fils  au-dessus du mot père, dans l'entreligne.


<sup>(3)</sup> , litt. : « après être. »

<sup>(4)</sup> Litt. : « Une parole vraie, celle-ci » que tu vas entendre.

<sup>(5)</sup> Le texte porte ici , qui ne saurait être le copte  $\text{C}\Lambda\text{Z}\text{O}\Upsilon$  T.  $\text{C}\Lambda$ -

$\text{Z}\text{O}\Upsilon$  M., *conviciari, maledicere*, lequel dérive de l'ancien égyptien , avec chute de , et qui renferme un  =  $\text{Z}$ . C'est le vieil égyptien , dont le sens, *frapper de stupeur*, en bonne ou en mauvaise part, est bien connu.

<sup>(6)</sup>  est l'équivalent du copte  $\text{Z}\text{H}\text{N}\text{N}\text{I}\text{E}$  M., [εἶς]  $\text{Z}\text{H}\text{N}\text{N}\text{I}\text{E}$  T., *en, ecce*.




<sup>(7)</sup> , litt. : « ils trouvent, à ton cœur, mon père Satni. » A

« que celui qui fait le bien sur terre, on lui fait le bien dans l'Amenti, mais que celui qui fait le mal on lui fait le mal. Elles ont été établies pour toujours et elles ne changeront jamais, ces choses que tu vois dans l'Hadès de Memphis, et elles se produisent dans les quarante-deux nomes où sont les dieux du conseil d'Osiris. »

Les deux aventuriers quittent l'Amenti par un chemin différent de celui qu'ils ont pris à l'aller, et Satni, qui s'en aperçoit, voudrait bien en apprendre la raison, mais Sénosiris, fatigué sans doute de son effort, ne lui répond point. Douze années s'écoulaient à la suite de ce voyage merveilleux, pendant lesquelles l'enfant ne cesse de croître en sagesse, si bien que nul scribe ne l'égalait. Or, « un jour que Pharaon Ousimarî était assis en la cour d'audience du palais de Pharaon à Memphis, tandis que l'assemblée des princes, des chefs militaires, des principaux de l'Égypte, se tenaient devant lui, chacun à leur rang dans la cour<sup>(1)</sup>, on vint dire à Sa Majesté : « Voici le discours que tient une peste d'Éthiopie<sup>(2)</sup>, à savoir, qu'elle apporte sur elle une lettre scellée. » Sitôt qu'on l'eut répété par-devant Pharaon, voici qu'on amena l'homme dans la cour; il salua<sup>(3)</sup>, disant : « Qui d'ici pourra lire cette lettre que j'apporte en Égypte devant Pharaon, mais sans gâter le sceau<sup>(4)</sup>, de façon à lire l'écrit qui est en elle sans l'ouvrir? S'il arrive qu'il n'y ait bon scribe, ni homme sage en Égypte qui puisse la lire sans l'ouvrir, je rapporterai l'infériorité de l'Égypte<sup>(5)</sup> à la terre des Nègres, mon pays. » Pharaon,



*ton cœur* est une formule de politesse du langage courant, dont la forme pleine est fréquente dès l'ancien empire : « *fais à ton cœur* », dans les dialogues qu'échangent entre eux les personnages qui exécutent les actes divers du sacrifice funéraire.


<sup>(1)</sup> Litt. : « se tenant sur leurs pieds de se tenir dans la cour. » Voir le sens de cet idiotisme, p. 476, note 4.

<sup>(2)</sup> Le mot  a embarrassé M. Griffith, qui y voit, d'après le déterminatif, un mot signifiant « *foreigner* or *negro*, unless it be an expression for sorcerer or an abusive term; cf. *Egypt*.  *greedy* ». C'est l'orthographe démotique du mot , qui est appliqué aux Pasteurs dans le *Conte d'Apopi*, et aux Nubiens dans la grande

inscription d'El-Kab (Chabas, *Les Pasteurs en Égypte*, p. 45-46) : l'épithète signifie les *fiévreux*, les *pestiférés*, comme Chabas l'a vu le premier (*Mélanges égyptologiques*, 1<sup>re</sup> série, p. 29-41).


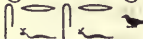
<sup>(3)</sup> Litt. : « il pria. » Les gens qui avaient audience adressaient une prière à Pharaon comme à un dieu.

<sup>(4)</sup> . Griffith se demande si ce mot signifie « *seal* or *fastening*? » C'est une forme de  sceau, avec chute de *m* finale; on la trouve déjà dans l'inscription de Piankhi (Brugsch, *Dictionnaire hiéroglyphique*, p. 1103), et elle paraît avoir appartenu de préférence aux dialectes de la haute Égypte.

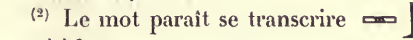
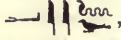
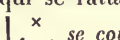
<sup>(5)</sup>  répond probablement à  $\chi\omicron\rho\zeta$ ,  $\sigma\rho\zeta$  *M.* ὑστερεῖσθαι, *inferior esse*,  $\sigma\rho\zeta$  *M.* III, *diminutio*,


épouvanté par l'étrangeté de la requête, fit pourtant appeler son fils Satni Khâmoisît, et celui-ci accourut à la rescousse, mais à peine sut-il ce dont il s'agissait que le cœur lui faillit; toutefois, honteux d'avoir à s'avouer vaincu du premier coup, il réclama pour réfléchir un délai de dix jours qui lui fut accordé, et « il rentra dans ses appartements sans plus savoir l'endroit du monde où il était. Il se pelotonna dans ses vêtements de la tête aux pieds, et il se coucha sans plus savoir l'endroit du monde où il était. On le manda à Mahîtouaskhît, sa femme; elle vint à l'endroit où était Satni, elle passa la main sous ses vêtements, sans trouver de fièvre dévorante<sup>(1)</sup> sous ses vêtements. Elle lui dit : « Mon « frère Satni, point de fièvre au sein, courbature<sup>(2)</sup> aux membres, mala- « die, inquiétude de cœur! » Il lui dit : « Laisse-moi, ma sœur Mahît- « ouaskhît! L'affaire pourquoi mon cœur est troublé n'est pas une affaire « qu'il soit bon de découvrir à une femme. » Le petit garçon Sénosiris entra, il se pencha sur Satni, son père, et il lui dit : « Mon père Satni, « pourquoi es-tu couché, le cœur troublé? Les affaires que tu enserres « en ton cœur, dis-les moi, que je les écarte! » Il répondit : « Laisse-moi, « mon enfant Sénosiris! les affaires qui sont en mon cœur, tu es d'âge « trop bas et tu n'es pas assez grand pour t'en occuper<sup>(3)</sup>. » Sénosiris insiste pourtant, et Satni finit par lui avouer le motif de son désespoir. Sitôt qu'il se fut confessé, « Sénosiris éclata de rire longuement. Satni lui dit : « Pourquoi ris-tu? » Il répondit : « Je ris de te voir couché ainsi, le « cœur troublé pour cause d'affaire aussi petite. Lève-toi, mon père « Satni, car je lirai la lettre qu'on a apportée en Égypte sans l'ouvrir, « si bien que je trouverai ce qui est écrit pour elle sans gâter le sceau. » L'heure que Satni entendit ces paroles, il se leva soudain, et il dit : « Quelle est la garantie des paroles que tu as dites, mon enfant Séno- « siris? » Il lui répondit : « Mon père Satni, va aux chambres du rez-de- « chaussée de ton logis, et chaque livre que tu tireras de son vase<sup>(4)</sup>, je

sous sa forme secondaire  $\chi\omicron\lambda\epsilon\chi$  *T. mi-  
nimus esse*,  $\chi\omega\lambda\epsilon\chi$  *T. putare, amputare*,  
 $\chi\omega\lambda\epsilon\chi$  *T. π, putatio, amputatio fron-  
dium.*

<sup>(1)</sup> . Le pre-  
mier mot est le copte  $\theta\mu\omicron\mu$  *M. ππ*,  
 $\theta\mu\omicron\mu$  *T. θμαπ Β. πε, calor, febris*;  
 paraît être la forme re-  
doublée du factitif en *s* de la racine  
 $\lambda\omicron\gamma$ ,  $\lambda\omega\gamma$  *M. fatuus esse, corrumpi,*

*vitiari, λ\omicron\gamma\lambda\epsilon\gamma* *M. conteri, T. corro-  
dere, corrumpere.*

<sup>(2)</sup> Le mot paraît se transcrire  ]  
, qui se rattache peut-être à  
la racine  ]<sup>x</sup> *se courber, se replier.*  
La traduction *courbature* n'est qu'une  
hypothèse.

<sup>(3)</sup> Litt. : « tu n'es pas assez grand de  
*saisir à ta face* » .

<sup>(4)</sup> Les livres étaient conservés dans

« te dirai quel livre c'est, je le lirai sans le voir, me tenant en avant de « toi dans les chambres du rez-de-chaussée. » Il le fit comme il l'avait promis, et Satni tout réconforté l'alla répéter au roi. Pharaon s'en réjouit, invita son fils et son petit-fils à un grand banquet où l'on but joyeusement. Le jour fixé pour l'épreuve, cette peste d'Éthiopie fut introduite en pompe dans la même cour d'audience où le défi avait été proféré, et Sénosiris lui lança au visage quelques aménités préliminaires : « Malédiction, Éthiopien, ennemi contre qui s'irrite Amon ton dieu ! C'est donc toi qui es monté en Égypte, le doux verger d'Osiris, le siège de Râ-Harmakhis, le bel horizon de l'Agathodémon<sup>(1)</sup>, disant : « Je rapporterai l'infériorité de l'Égypte à la terre des Nègres » ; l'hostilité<sup>(2)</sup> d'Amon, ton dieu, tombe sur toi ! Les paroles que je ferai défiler et qui sont écrites sur la lettre, ne dis rien d'elles qui soit faux, devant Pharaon, ton souverain ! » L'heure que la peste d'Éthiopie vit le petit garçon Sénosiris debout dans la cour, il toucha la terre de sa tête et il parla, disant : « Toutes les paroles que tu prononceras, je ne dirai d'elles rien qui soit faux ! »

Debout au milieu de la cour, en présence du prince et des seigneurs attentifs, Sénosiris commença à haute voix la lecture de la lettre close et scellée : « Il arriva un jour, au temps de Pharaon Manakhphrâ Siamon, — c'était un roi bienfaisant de la Terre entière, l'Égypte regorgeait de toutes les bonnes choses en son temps, et nombreux étaient ses dons et ses travaux dans les grands temples d'Égypte, — il arriva donc, un jour que le roi du pays des Nègres faisait la sieste dans le kiosque de plaisance d'Amon<sup>(3)</sup>, il entendit la voix de trois pestes d'Éthiopie qui causaient dans la maison de derrière. L'un d'eux parlait à voix haute, disant entre autres choses<sup>(4)</sup> : « S'il plaisait Amon me garder d'accident « de sorte que le roi d'Égypte ne pût me maltraiter<sup>(5)</sup>, je jetterais mes « charmes sur l'Égypte, si bien que je ferais le peuple d'Égypte passer « trois jours et trois nuits sans voir la lumière après les ténèbres. » Le

des vases en terre ou en pierre. Nous avons, par exemple, dans un catalogue de pièces judiciaires, l'indication de rouleaux de papyrus ainsi conservés (Brugsch, dans la *Zeitschrift*, 1876, p. 2-3).

<sup>(1)</sup> *Shai* est le nom du grand serpent qui représentait l'Agathodémon, le dieu protecteur de l'Égypte, surtout Knouphis à partir de l'époque romaine.

<sup>(2)</sup> Le scribe a répété par erreur, au

haut de la page iv, les derniers mots qu'il avait écrits au bas de la page iii ; je les ai supprimés dans la traduction.

<sup>(3)</sup> La présence de trois mots mal définis rend douteuse la traduction de ce membre de phrase.

<sup>(4)</sup> Litt. : « disant après dire ».

<sup>(5)</sup> Litt. : « Amon ne me trouvant point mal si bien que le roi d'Égypte fasse qu'on me fasse abomination . . . ». avec l'euphémisme des peines de mort.

second d'entre eux dit entre autres choses : « S'il plaisait Amon me « garder de malheur, de sorte que le roi d'Égypte ne pût me maltraiter, « je jetterais mes charmes sur l'Égypte, si bien que je ferais transporter « le Pharaon d'Égypte au pays des Nègres, puis lui administrer une volée « de courbache; cinq cents coups, en public par-devant le roi, et enfin « le remporter en Égypte dans six heures de temps, sans plus. » Le scribe a passé ici le discours que le troisième sorcier tenait, mais on le retrouve par la suite et on peut le restituer aisément : « S'il plaisait Amon me « garder d'infortune, de sorte que le roi d'Égypte ne me pût maltraiter, « je jetterais mes charmes sur l'Égypte, si bien que j'empêcherais les « champs de produire pendant trois ans. » Le roi les appela auprès de lui, leur demanda leurs noms. C'étaient trois Horus, distingués chacun par le nom de leur mère, Horus fils de Trirît, Horus fils de Tnahsît, Horus fils de Triphis, et c'est le second d'entre eux, celui qui se vantait de bâtonner Pharaon, que le souverain des Nègres somma de tenir sa parole : « Exécute-la ton action magique par grimoire, et, comme vit « Amon, le taureau de Méroé, mon dieu, si ta main accomplit ce qui convient, je te ferai du bien à plenté. » Horus, le fils de la Négrresse, fabriqua un brancard en cire et quatre porteurs, il récita un grimoire sur eux; il souffla violemment<sup>(1)</sup>, il leur donna de vivre, il leur commanda, disant : « Vous monterez en Égypte, vous apporterez le Pharaon d'Égypte « à l'endroit où est le roi; on lui administrera une volée de courbache, cinq « cents coups, en public, par-devant le roi, puis vous le remporterez « en Égypte dans six heures de temps. » Ils dirent : « Certes, nous n'omet- « trons rien ». Les sorcelleries de l'Éthiopien filèrent donc vers l'Égypte; elles se firent maîtresses de la nuit<sup>(2)</sup>, elles se firent maîtresses de Pharaon Manakhphrà Siamon, elles l'apportèrent à la terre des Nègres, au lieu où le roi était, elles lui administrèrent une volée de courbache, cinq cents coups, en public, par-devant le roi, puis elles retournèrent en Égypte, dans six heures de temps, sans plus. » A ce point du récit, Sénosiris s'interrompt et, s'adressant à l'Éthiopien, il le somme de déclarer si, jusqu'à ce point, ce qu'il a raconté coïncide exactement avec le texte de la lettre. La peste d'Éthiopie, adjurée par son dieu Amon, avoue que tout est exact : « Continue de lire<sup>(3)</sup>, car toutes tes paroles sont autant de paroles vraies. »

<sup>(1)</sup> Ici encore la présence de quelques mots rares ne nous permet pas d'assurer l'exactitude de la traduction.


<sup>(2)</sup> La nuit était peuplée d'êtres, les uns mauvais, les autres bons, ces derniers qui défendaient les hommes en-

dormis. Les personnages magiques envoyés par l'Éthiopien, en se rendant maîtres de la nuit, empêchent les bons génies de s'opposer à l'exécution de leurs desseins pervers.

<sup>(3)</sup> Litt. : « lis après tes lectures. »

« Après donc que ces choses furent arrivées, on ramena Pharaon Siamon en Égypte, les reins moulus de coups excessivement, et il se coucha dans la chapelle de la ville de l'Horus <sup>(1)</sup>, les reins moulus de coups excessivement. » Le lendemain matin, il se plaignit aux courtisans du peu de zèle qu'ils mettaient à le garder; il leur montra son arrière-train tout meurtri, leur conta sa lamentable aventure et ils s'exclamèrent, sans savoir que faire pour empêcher le retour d'un attentat pareil à la majesté royale. « Or, Manakhphrà Siamon avait un chef du secret des livres, de son nom Horus fils de Panishi, qui était savant extrêmement. Quand il vint à la place où le roi était, il poussa un grand cri, disant : « Monseigneur, ce sont là les sorcelleries des Éthiopiens. Par la vie de ta « maison, je les ferai venir à ta maison de torture et d'exécution ! » Pharaon lui dit : « Fais vite, que je ne sois emmené au pays des Nègres une « autre nuit ! » Le chef du secret Horus, fils de Panishi, alla à l'instant, il prit ses livres avec ses amulettes à la place où Pharaon était, il lui lut une formule, il le remplit d'amulettes pour empêcher les sorcelleries des Éthiopiens de lui faire violence, puis il s'en alla de devant Pharaon, il prit ses boules de parfums <sup>(2)</sup> et ses vases à libations, il s'embarqua à la berge sur un bateau, et il se rendit sans tarder à Hermopolis. Il entra dans le temple d'Hermopolis, il offrit l'encens et l'eau devant Thot, neuf fois grand <sup>(3)</sup>, le seigneur d'Hermopolis, le dieu grand; il pria devant lui, disant : « Tourne ta face vers moi, monseigneur Thot, si bien que « les Éthiopiens ne rapportent pas l'infériorité de l'Égypte à la terre des « Nègres ! C'est toi qui as créé la magie par grimoire, toi qui as suspendu « le ciel, établi la terre et l'Hadès, mis les dieux avec les étoiles; puissé-je « connaître le moyen de sauver Pharaon des sorcelleries des Éthiopiens ! » Horus, fils de Panishi, se coucha dans le temple, et il rêva un songe, cette nuit même. La figure du grand dieu lui parla, disant : « Es-tu pas « Horus, fils de Panishi, le chef du secret de Pharaon Manakhphrà Sia- « mon ? Au matin de demain, entre dans la maison des livres du « temple d'Hermopolis; tu y découvriras un naos clos et scellé, tu l'ou- « vriras, et tu y trouveras une boîte qui renferme un livre, celui-là

<sup>(1)</sup> La ville ou le château de l'Horus n'est autre que le palais royal.

<sup>(2)</sup>  représente les boulettes de parfums, petites ou grosses, qu'on brûlait pendant l'offrande.

<sup>(3)</sup> M. Griffith rétablit *huit fois grand*, parce qu'Hermopolis est la ville des huit


dieux. Il y a la place de neuf fois le mot *aa, grand*, et c'est bien neuf *aa* qu'il y avait. Thot s'appelait *deux fois grand*, ce qui était comme un comparatif, et *trois fois grand*, ce qui est le superlatif *μέγιστος*; l'épithète *τρισμαγιστος* signifie à proprement parler *le trois fois trois fois grand*, c'est-à-dire *le neuf fois grand*.



« même que j'écrivis de ma propre main. Tire-le, prends-en copie, puis « remets-le à sa place, car c'est là le grimoire même qui me protège « contre les mauvais, et c'est lui qui protégera Pharaon, c'est lui qui le « sauvera des sorcelleries des Éthiopiens. » Horus, fils de Panishi, agit ainsi que le dieu le lui avait commandé, et il arma Pharaon des mêmes amulettes qui venaient de lui être indiquées. Lorsque les sorcelleries éthiopiennes reparurent la nuit suivante, leur pouvoir se brisa contre les charmes de Thot et elles durent s'en retourner vaincues à la terre des Nègres. Aussitôt Horus, fils de Panishi, songea à prendre une revanche : il modela à son tour une litière en cire, quatre porteurs, et il expédia le tout en Éthiopie. Le roi fut saisi, emmené à Memphis, et là il reçut devant Pharaon autant de coups de courbache que Pharaon en avait reçu devant lui. » Ici Sénosiris s'interrompt de nouveau pour adjurer l'Éthiopien de confesser si ses paroles étaient bien conformes à celles que la lettre scellée contenait, et l'Éthiopien ne put faire autrement que d'en convenir.

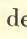
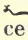
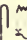
« Trois nuits durant, le roi d'Éthiopie refit le voyage d'Égypte pour y recevoir sa bastonnade, sans que les conjurations de ses sorciers l'en pussent empêcher, si impérieux étaient les sortilèges d'Horus, fils de Panishi. Il s'en prit naturellement à Horus, fils de la Négrresse, et il le menaça de mort, au cas où il subirait un quatrième voyage. Le pauvre magicien lui demanda humblement la permission d'aller lui-même en Égypte combattre l'ennemi qui lui infligeait cette humiliation, mais, avant de partir, il songea à se ménager un auxiliaire ou un vengeur en cas de revers, et il alla à la place où sa mère la Négrresse était : « Si tu « vas en Égypte pour y conjurer, garde-toi contre les hommes d'Égypte, « car tu ne peux pas lutter contre eux, ni les vaincre<sup>(1)</sup>, si bien que tu « ne reviendras plus au pays des Nègres jamais. » Il dit : « Ce ne m'est « rien les discours que tu me tiens ; je ne puis pas aller en Égypte « pour y jeter mes sortilèges. » La Négrresse sa mère lui dit : « Puis donc « qu'il faut que tu te rendes en Égypte, établis des signes entre toi et « moi : s'il arrive que tu sois vaincu, je viendrai vers toi pour voir si je « puis te sauver. » Il lui dit : « Si je suis vaincu, lorsque tu boiras ou que « tu mangeras, l'eau deviendra couleur de sang devant toi, les provisions « qui seront devant toi deviendront couleur de sang devant toi<sup>(2)</sup>; le ciel « deviendra couleur de sang devant toi. » Quand Horus, fils de la



<sup>(1)</sup> Il semble que dans ce membre de phrase ]   ]      soit pris absolument comme complément

de  : « Tu ne sauras pas lutter contre eux, point maîtriser eux. »

<sup>(2)</sup> Le scribe, arrivé au bout de la



Négresse, eut fait des signes entre lui et sa mère, il fila vers l'Égypte tout bourré de sorcelleries<sup>(1)</sup>, il voyagea depuis ce qu'Amon fit<sup>(2)</sup> jusqu'à Memphis et jusqu'au lieu où Pharaon se tenait, dépistant<sup>(3)</sup> qui pratiquait magie de grimoire en Égypte. Lorsqu'il arriva dans la cour d'audience par-devant Pharaon, il parla d'une voix haute, disant : « Holà, qui est-ce qui fait sorcellerie contre moi dans la cour d'audience, à la place où se tient Pharaon, au vu du peuple d'Égypte? Les deux scribes de la maison de vie, ou le scribe de la maison de vie qui a ensorcelé le roi [d'Éthiopie], l'amenant en Égypte malgré moi? » Après qu'il parla, Horus, fils de Panishi, qui se tenait dans la cour d'audience par-devant Pharaon, dit : « Holà, l'ennemi Éthiopien, n'es-tu pas Horus, fils de la Négrresse? Est-ce que, pour me fasciner dans les vergers de Râ, ayant avec toi ton compagnon éthiopien, vous n'avez pas plongé dans l'eau, et ne vous êtes pas laissés couler sous la montagne à l'orient d'Héliopolis<sup>(4)</sup>? N'est-ce

ligne, a tracé le déterminatif  de , au lieu d'écrire le mot complet, ce qui n'avait pas d'inconvénient dans le contexte, la répétition du mot  au membre de phrase précédent et au suivant assurant la lecture.

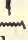
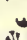


<sup>(1)</sup>  , manger, était le mot employé dans les opérations mystiques de la magie en ce monde-ci et dans l'autre, lorsqu'on voulait exprimer la résorption d'un être ou d'une substance dans le milieu d'où elle était sortie. Ainsi, au livre de l'Hadès, lorsque les âmes des haches, des couronnes, des chapelles, des serpents, des habitants de chaque heure nocturne, ont salué le Soleil et acclamé son départ, il est dit que leur habitacle les mange (âmes), les résorbe (Maspero, *Mélanges de mythologie et d'archéologie*, t. II, p. 104-105). Horus, fils de la Négrresse, avait mangé sa magie, comme Satni-Khâmoisit le livre de Thot, dans l'autre roman démotique. La traduction littérale serait donc : « Il fila vers l'Égypte, ayant mangé sa magie », pour la cacher aux yeux et pour empêcher qu'elle lui fût ravie.



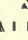
<sup>(2)</sup> L'Éthiopie, qui, dans tout ce roman, est considérée comme la création





et le domaine d'Amon, par opposition à Memphis et à l'Égypte du Nord.

<sup>(3)</sup>  , litt. : « flairant », découvrant à l'odorat, par le fumet spécial de sorcellerie, tous les magiciens qu'il rencontrait sur sa route.

<sup>(4)</sup> Il y a là une allusion à un autre roman, dont Horus, fils de Panishi, était le héros, et qui devait être suffisamment connu à l'époque; la construction de la phrase est un peu serrée, mais, somme toute, facile à débrouiller :

« Est-ce , à me fasciner  dans les vergers  de Phrà, étant  ton compagnon éthiopien se trouvant avec toi, vous ne vous êtes pas plongés dans l'eau, etc. »

, avec l'œil pour déterminatif, signifie littéralement enlever, ravir par une action de l'œil, c'est-à-dire fasciner un homme de manière à ce qu'il agisse sans conscience (cf. *Mélanges de mythologie et d'archéologie*, t. II, p. 415-419). Le mot   est bien  $\text{GOM}$

T. M:  $\pi$ , hortus, d'où    T. M:  $\pi$  hortulans, le signe  qui entre dans le syllabique

« pas toi qui t'es plu à faire voyager <sup>(1)</sup> Pharaon, ton maître, et qui l'as fait rouer de coups, à l'endroit où le roi se trouvait, et qui viens vers l'Égypte, disant : « N'y a-t-il pas ici qui fait sorcellerie contre moi ? » Par la vie d'Atoum, maître d'Héliopolis, les dieux de l'Égypte t'ont ramené ici <sup>(2)</sup> pour te rétribuer dans leur pays. Rassemble ton courage <sup>(3)</sup>, car je viens à toi ! » L'heure que dit ces mots Horus, fils de Panishi, Horus, fils de la Négrresse, lui répondit, disant : « Est-ce pas celui à qui j'enseignai le discours du chacal <sup>(4)</sup> qui fait sorcellerie contre moi ? » La peste d'Éthiopie fit une opération de magie par grimoire; elle fit jaillir la flamme dans la cour d'audience, et Pharaon, ainsi que les principaux de l'Égypte, poussa un grand cri, disant : « Accours à nous, chef des écrits, Horus, fils de Panishi ! » Horus, fils de Panishi, fit une formule de grimoire, il changea le ciel en une [nappe de] pluie du midi <sup>(5)</sup> au-dessus de la flamme, et celle-ci fut éteinte en un instant. L'Éthiopien fit une autre opération de magie par grimoire; il fit paraître une nuée immense <sup>(6)</sup> sur la cour d'audience, si bien que personne d'entre eux ne vit plus son frère, ni son compagnon. Horus, fils de Panishi, récita un écrit vers le ciel, il le nettoya <sup>(7)</sup> si bien que celui-ci se rasséréna du vent mauvais qui soufflait en lui. Horus, le fils de la Négrresse, fit une autre opération de magie par grimoire, il fit paraître une voûte énorme de pierre, longue de deux cents coudées et large de cinquante, au-dessus de Pharaon ainsi que de ses princes, et cela afin de séparer l'Égypte de son roi, la terre de son souverain. Pharaon regarda en haut <sup>(8)</sup>, il vit la voûte de pierre au-dessus de lui, il ouvrit sa bouche d'un grand cri, lui

Ⲛ répondant parfois au ⲥ copte, ainsi qu'on le sait. Le verbe Ⲛⲓⲛⲓⲛⲓ, Ⲛⲓⲛⲓⲛⲓ T. M. Ⲛⲓⲛⲓⲛⲓ T. lavare, rigare, madesferi, désigne des gens plongés et nageant entre deux eaux, dans les tableaux du Livre de l'Hadès. Enfin Ⲛⲓⲛⲓⲛⲓ semble signifier s'écouler avec force.

<sup>(1)</sup> est la forme démotique du verbe se promener, aller et venir.

<sup>(2)</sup> Litt. : « t'ont amené... à dos », t'ont amené.

<sup>(3)</sup> Litt. : « saisis ton cœur. »

<sup>(4)</sup> C'est probablement une allusion à la même histoire que rappelait Horus,

fils de Panishi. S'agirait-il des propos du chacal mentionné dans l'un des papyrus démotiques de Leyde ?

<sup>(5)</sup> La pluie du midi est une pluie torrentielle : l'épithète méridional est employée assez souvent avec une nuance aggravative, par exemple dans l'expression panthère du midi.

<sup>(6)</sup> est une forme à deuxième radicale redoublée du mot qu'on trouve en copte sous la forme Ⲛⲓⲛⲓⲛⲓ T. obstruere, obturare; les déterminatifs montrent qu'il s'agit ici d'une fermeture de nuées épaisses.

<sup>(7)</sup> Litt. : « il écarta lui », c'est-à-dire le ciel.

<sup>(8)</sup> Litt. : « au ciel », en copte ⲈⲚⲚⲉ.

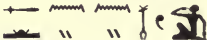
et le peuple qui était dans la cour d'audience. Horus, fils de Panishi, récita une formule de grimoire, il fit paraître un bateau de papyrus, il le fit se charger de la voûte de pierre, et celui-ci s'en alla avec cette voûte au Bassin Immense, la grande eau de l'Égypte<sup>(1)</sup>. »

L'Éthiopien avait eu ses trois épreuves, les trois attaques que tout magicien peut tenter de plein droit contre son adversaire, et il avait échoué chaque fois sur une science plus forte que la sienne. C'était à lui maintenant de subir la riposte, et la riposte en pareil cas est toujours mortelle à qui l'attend de pied ferme. Il résolut de se dérober tandis qu'il en était temps encore ; « il fit une opération de magie par grimoire, si bien que personne ne le vit plus dans la cour d'audience, et cela avec l'intention de s'en aller à la Terre des Nègres, son pays. Horus, fils de Panishi, récita un écrit sur lui, il dévoila les sorcelleries de l'Éthiopien, il fit que Pharaon le vit, ainsi que les peuples d'Égypte qui se tenaient dans la cour d'audience, semblable à un vilain oison qui allait partir; Horus, le fils de Panishi, récita un écrit sur lui, il le renversa sur le dos, avec un oiseleur debout au-dessus de lui, un couteau pointu à la main, sur le point de lui jouer un mauvais tour<sup>(2)</sup>. Tandis que tout cela s'accomplissait, les signes dont Horus, fils de la Négrresse, était convenu entre lui et sa mère se produisaient tous par-devant elle; elle n'hésita pas à monter vers l'Égypte en la forme de l'oie, et elle s'arrêta au-dessus du palais de Pharaon; elle claironna<sup>(3)</sup> à toute sa voix vers son fils, qui avait la forme d'un vilain oison menacé par l'oiseleur<sup>(4)</sup>. Horus, fils de Panishi, regarda au ciel; il vit la Négrresse sous la forme en laquelle elle était et il reconnut que c'était la négresse éthiopienne; il récita un grimoire contre elle, il la renversa sur le dos avec un oiseleur debout au-dessus d'elle, dont le couteau allait lui donner la mort. Elle se mua de la forme en laquelle elle était, elle prit la forme d'une femme éthiopienne et elle le supplia, disant : « Ne nous achève pas<sup>(5)</sup>, Horus, « fils de Panishi, mais pardonne-nous cet acte criminel! Si tant est « que tu nous donnes un bateau, nous ne reviendrons plus en Égypte


<sup>(1)</sup> Il n'y a pas besoin de supposer ici un bateau aérien, comme le fait Griffith : un bateau ordinaire flottant sur l'eau suffisait pour emporter la voûte au Sheouéri, au Grand Bassin.

<sup>(2)</sup> Litt. : « il allait lui faire une abomination », avec l'euphémisme qui désigne la peine de mort.

<sup>(3)</sup>  est dérivé de la


même racine que  du *Papyrus Anastasi IV*, pl. 12, l. 5, qui lui-même semble être un emprunt aux langues sémitiques; cf.  $\text{הָרַבָּע}$ , *respondere* et *cantare*.

<sup>(4)</sup> Litt. : « l'oiseleur se tenait au-dessus de lui. »

<sup>(5)</sup> Litt. : « Ne viens pas contre nous »,   $\text{MÛP̄CI ƒSPAN}$ .

« une autre fois ! » Horus, fils de Panishi, jura par Pharaon ainsi que par les dieux de l'Égypte, à savoir : « Je ne suspendrai pas mon opération de magie par grimoire, si vous ne me faites serment de ne revenir en Égypte sous aucun prétexte. » La Négresse leva la main (pour jurer) qu'elle ne viendrait en Égypte à toujours et à jamais ; Horus, fils de la Négresse, jura, disant : « Je ne reviendrai pas en Égypte avant quinze cents ans. » Horus, fils de Panishi, renversa son opération de grimoire ; il donna un bateau à Horus, fils de la Négresse, ainsi qu'à la Négresse, sa mère, et ils filèrent vers la Terre des Nègres, leur pays. »

Ces discours, Sénosiris les tint par-devant Pharaon, tandis que le peuple d'Égypte entendait sa voix, que Satni, son père, voyait tout, que la peste d'Éthiopie était prosternée le front à terre, puis il dit : « Par la vie de ta face, mon grand Seigneur, l'homme que voici devant toi, c'est Horus, fils de la Négresse, celui-là même de qui je raconte les actes, qui ne s'est pas repenti de ce qu'il fit auparavant, mais qui est revenu en Égypte après quinze cents ans pour y jeter ses sortilèges. Par la vie d'Osiris, le dieu grand, maître de l'Amentî, devant qui je vais reposer, je suis Horus, fils de Panishi, moi qui me tiens ici devant Pharaon. Lorsque j'appris dans l'Amentî<sup>(1)</sup> que cet ennemi d'Éthiopien allait jeter ses sortilèges contre l'Égypte, comme il n'y avait en Égypte ni bon scribe, ni savant qui pût lutter contre lui, je suppliai Osiris dans l'Amentî qu'il me permit de paraître sur terre de nouveau pour empêcher celui-ci d'apporter l'infériorité de l'Égypte à la Terre des Nègres. On commanda par-devant Osiris de me renvoyer à la terre, et je m'éveillai (d'entre les morts) moi-même pour reparaître dans l'œuf<sup>(2)</sup>. Sachant que Satni, le fils de Pharaon, était sur la montagne d'Héliopolis et de Memphis, je crûs en ce plant de coloquinte afin de pouvoir rentrer dans un corps et renaître à la terre pour faire sorcellerie contre cet ennemi d'Éthiopien qui est là dans la cour d'audience. » Horus, fils de Panishi, fit une opération de magie par grimoire, en la figure de Sénosiris, contre la peste d'Éthiopie : il l'enveloppa d'un feu qui le consuma dans le milieu de la cour, au vu de Pharaon ainsi que de ses nobles et du peuple d'Égypte, puis Sénosiris s'évanouit comme une

<sup>(1)</sup> La phrase  litt. : « Trouver cela ce fut que je fis dans l'Hadès... » est construite selon un paradigme fréquent à la seconde époque thébaine, mais rarement employé dans les textes démotiques.

<sup>(2)</sup> La phrase est obscure, peut-être

corrompue, et je ne réussis pas à la traduire littéralement. Elle contenait certainement une formule du genre de celles qu'on trouve si souvent appliquées aux Pharaons : « Encore dans l'œuf... à peine sorti de l'œuf », et ainsi de suite.

ombre d'après de Pharaon et de son père Satni, si bien qu'ils ne le virent plus. Le soir même Mahitouaskhît conçut un second fils, mais Satni n'oublia jamais ce Sénosiris qui avait été Horus, fils de Panishi, et il lui offrit des sacrifices jusqu'à la fin de ses jours.

Ce conte, au moins dans sa rédaction actuelle, ne saurait remonter plus haut qu'aux temps ptolémaïques. Le scribe qui l'écrivit ne néglige pas seulement la Thébaïde comme l'auteur du *Dit de la Cuirasse* <sup>(1)</sup>, mais il l'ignore complètement. Thèbes semble ne plus exister pour lui, et le dieu de Thèbes ne plus être un dieu national. Amon n'intervient dans la fable que comme créateur de l'Éthiopie et maître de Méroé <sup>(2)</sup>; en cette qualité, il soutient une guerre perpétuelle contre ses anciens frères, les dieux de l'Égypte. L'Éthiopie se présente, en effet, à nous comme l'ennemie jurée de sa métropole d'autrefois; elle ne songe qu'à l'humilier, et, puisqu'elle ne peut lui imposer sa supériorité par les armes, elle essaie de le faire par la magie. D'ailleurs, cette Éthiopie de notre roman n'est plus elle-même l'Éthiopie de Sabacon ni de Taharqou, le royaume de Koush organisé entièrement à l'égyptienne et dont la capitale Napata était une image affaiblie de Thèbes. C'est l'Éthiopie dégénérée que les monuments d'Assour et de Napata nous laissent entrevoir, la Terre des Nègres dont le maître trône à Méroé <sup>(3)</sup>, dont la langue est un idiome barbare, étranger à celui de l'Égypte, dont les écritures n'ont plus qu'une ressemblance lointaine avec l'antique système hiéroglyphique, dont la religion, les rites, les mœurs, l'organisation politique et militaire ne présentent que les dehors de la civilisation des Pharaons classiques : c'est l'Éthiopie des Candaces, celle à laquelle les Ptolémées eurent affaire ainsi que les premiers Césars romains <sup>(4)</sup>. De même que la grammaire et la paléographie indiquent la seconde moitié du premier siècle de notre ère pour la date du manuscrit, la façon dont les rapports des deux peuples qui se partageaient la vallée du Nil nous sont représentés prouve que la rédaction du texte ne saurait être reportée au delà. Il a été écrit, quelques années avant ou après le Christ, par un habitant du Nord, un Memphite bien certainement, de

<sup>(1)</sup> Cf. *Journal des Savants*, 1897, p. 652-653.

<sup>(2)</sup> Griffith, *Stories of the High Priests*, pl. III, l. 26, 28; pl. IV, l. 2-4, 6, 15, 22-23; pl. V, l. 25, 29-30, 35; pl. VI, l. 5-6.

<sup>(3)</sup> Une preuve nouvelle de la date récente de] notre roman nous serait

fournie, s'il en était besoin, par le nom de cette ville : il a la forme *Méroé* par *M* initiale, au lieu de la forme *Baroua*, *Béroé* par *B* initial, qu'il a encore au temps de Cambyse, dans l'inscription de Nastosenen.

<sup>(4)</sup> Griffith, *Stories of the High Priests of Memphis*, pl. I, l. 15-18; pl. II, l. 10.


même que le roman découvert par Brugsch autrefois. Chacune des grandes cités de l'Égypte célébrait ses héros de magie, auxquels elle se plaisait à attribuer des exploits plus surprenants les uns que les autres. Thèbes possédait Aménôthès, fils de Hapouï, qu'elle honorait d'un culte public à Dêir-el-Baharî et dans le temple de Phtah, au cœur même de Karnak : Memphis avait Satni-Khâmoïsît et les magiciens de sa famille. C'est à Memphis que résident non seulement Satni et son père Ousimari Ramsès II, mais tous les autres Pharaons mentionnés, Minibphtah, puis Manakhphrâ Siamon. C'est à Memphis que Satni rencontre le succube Thouboui. C'est à la montagne de Memphis que vont le riche et le pauvre dont il aperçoit le convoi. C'est l'enfer de Memphis qu'il visite avec Sénosiris <sup>(1)</sup>. C'est enfin dans le palais de Memphis qu'a lieu la lutte entre Sénosiris et la peste d'Éthiopie <sup>(2)</sup>. Le cycle de Satni-Khâmoïsît est donc un cycle memphite, au moins dans celles de ses parties que nous connaissons jusqu'à présent, et le conte de Sénosiris un conte memphite.

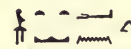

L'ordonnance n'en est pas simple, et il n'y a pas besoin de l'examiner longtemps pour voir qu'il résulte de la juxtaposition de quatre thèmes, qui reparaissent plus ou moins développés dans la plupart des littératures populaires. Le premier d'entre eux, celui que l'auteur a choisi pour lui servir de cadre, est celui de la renaissance. Un mort, qui fut autrefois un grand savant, Horus, fils de Panishi, apprend que son pays court le risque de succomber sous l'attaque d'un ennemi puissant, que personne n'est en état de vaincre parmi ses contemporains : il demande à renaître, renaît, et, aussitôt après avoir accompli son œuvre, il redescend aux Enfers brusquement. Le thème nous est familier sous une de ses formes les plus atténuées, celle du mort inconnu qui revient protéger le voyageur dont la pitié a préservé son cadavre. Il était d'autant mieux à sa place en Égypte que, d'après une des doctrines les plus répandues chez le peuple et chez les prêtres, l'âme, admise auprès d'Osiris ou de Râ, ne perdait pas la liberté de revenir sur terre et de parcourir les lieux qu'elle avait habités dans la chair. Elle pouvait s'échapper à sa guise des champs d'Ialou et de la barque solaire, rendre visite à sa momie au fond du puits funéraire, aller se percher sur les arbres du jardin qu'elle s'était planté et y manger les pains ou y boire l'eau : on sait d'ailleurs que certains grimoires lui concédaient la faculté de revêtir n'importe quelle forme il lui plaisait, celle d'oie ou d'hirondelle, de vanneau, de héron, de serpent, d'homme même, ou plutôt de dieu à forme

<sup>(1)</sup> Griffith, *Stories of the High Priests of Memphis*, pl. II, l. 22. — <sup>(2)</sup> Griffith, *Stories of the High Priests of Memphis*, pl. II, l. 28.

humaine. Ce n'était, il est vrai, qu'à l'état instable et pour un temps assez court, sans que cette métamorphose l'obligeât de reprendre sa place dans le monde pour une autre vie terrestre. On admettait toutefois qu'une âme désincarnée fût autorisée, en de certaines circonstances, à recommencer une carrière nouvelle dans le même corps ou dans un corps nouveau<sup>(1)</sup>, et, repassant par le sein d'une femme, à reparaître. L'idée en semblait si naturelle qu'elle forma l'un des ressorts du *Conte des Deux Frères*, sans que les lecteurs y trouvassent rien à redire; le héros Bitiou, tué par la femme qu'il avait aimée, renaît d'elle à la dignité de Pharaon. Le *Conte des Deux Frères* a été rédigé sous la XIX<sup>e</sup> dynastie au plus tard, treize siècles pour le moins avant notre ère. Le thème de la renaissance était donc très vieux en Égypte lorsque l'auteur du *Conte de Sénosiris* s'en servit. Un événement aussi étranger aux lois ordinaires de la nature ne pouvait pas se produire aussi simplement que les grossesses ordinaires, et, ici comme chez d'autres peuples, ces renaissances étaient accompagnées toujours de circonstances merveilleuses. Au *Conte des Deux Frères*, où l'âme du héros s'est réfugiée dans un arbre, un copeau détaché de l'arbre abattu entre d'aventure dans la bouche de la femme, et l'imprègne de l'homme même dont elle avait voulu se débarrasser par une série de crimes. Au *Conte de Sénosiris*, Horus, fils de Pannishi, s'éveillant de l'Hadès, s'insinue dans un plant de coloquinte, dont le suc, absorbé par Satni-Khamoïsît, transportera l'âme qui veut se réincarner dans le sein de la femme qu'il s'est élue pour mère. L'Égyptien croyait donc que les hommes pouvaient revivre une seconde vie terrestre, et un passage de notre conte est de nature à me faire soupçonner que beaucoup de morts étaient renvoyés sur la terre après un séjour dans l'Hadès<sup>(2)</sup>, sans doute afin d'y racheter les fautes dont ils s'étaient rendus coupables au cours de la première; le souvenir de leurs existences antérieures s'effaçait en eux et ne se ravivait qu'après leur seconde mort, lorsque leur destinée les avait ramenés dans l'Hadès. Il semble toutefois que certains personnages, — et certainement les héros de nos romans, — jouissaient en plus du droit de choisir la condition dans laquelle ils voulaient entrer. Ils gardaient alors la conscience de leur existence

<sup>(1)</sup> Chose curieuse, c'est la donnée de deux romans anglais récents, *Pharos the Egyptian* de Guy Boothby et *Ziska Charmezel* de Marie Corelli.

<sup>(2)</sup> C'est le passage de la page 11, ligne 18, où certains damnés reviennent à l'Amentî 

, après avoir vécu misérablement, sous l'influence maligne  des dieux. Je n'insiste pas, car le passage n'est pas assez développé pour qu'on puisse assurer qu'il a le sens que je lui donne.



passée et ils s'en rappelaient exactement les détails. Bitiou, monté au trône, se venge de la haine dont sa femme, devenue sa mère, l'avait poursuivi au cours de sa première existence; Sénosiris n'a rien oublié de ce qui lui était arrivé au temps qu'il était encore Horus, fils de Panishi. Tout au plus doit-on admettre que, pendant leur première enfance, ces revenants étaient incapables de rassembler et d'exprimer leurs souvenirs, mais ces souvenirs n'en étaient pas moins là, tout prêts à se manifester dès que leur corps aurait développé sa voix et son intelligence. Si le petit Sénosiris, dès le berceau, se distingue par sa précocité, c'est qu'il n'en est pas à sa première naissance et qu'il n'a de l'enfant que le masque; il apprend moins qu'il ne se souvient, et les leçons de ses maîtres ne font que dégager en lui la science du magicien d'autrefois<sup>(1)</sup>.

Un second thème complète la fable du roman et permet d'en amener la péripétie, le thème du défi entre souverains. Les rois de ce temps-là avaient l'habitude de se proposer l'un à l'autre des énigmes sur toutes sortes de sujets, non pas que les idées ingénieuses leur vissent à eux-mêmes de leur propre mouvement, mais ils avaient auprès d'eux des sages qui combinaient pour eux des problèmes insolubles en apparence ou qui les résolvaient; celui qui ne réussissait pas à élaborer la réponse convenable aux questions était obligé de s'avouer le vassal de l'autre, ou du moins de lui payer une amende en punition de sa maladresse. Cette façon de roman paraît avoir été fort à la mode vers les siècles qui précédèrent et qui suivirent notre ère, parmi les écrivains juifs. On connaît l'histoire du sage Akhikar<sup>(2)</sup> et comment Hiram, roi de Tyr, faisait répondre un certain Abdémon aux questions embarrassantes que Salomon lui posait. L'Égypte, toutefois, en avait fourni son contingent, et il est dit qu'Ésope le Phrygien déjoua par son ingéniosité les mauvaises intentions que Pharaon Nectanèbo nourrissait contre Lycérus de Babylone<sup>(3)</sup>. On peut se demander d'ailleurs si ce n'est pas aux Égyptiens que les Juifs avaient emprunté ce genre de littérature; c'est l'Égypte, en effet, et l'Égypte pharaonique, qui nous en fournit l'exemple le plus ancien. Les papyrus de la XIX<sup>e</sup> dynastie renferment, à deux exemplaires, le début d'un conte qui mettait en scène le roi Pasteur Apôphis et son con-

<sup>(1)</sup> Les variantes principales de cette première donnée ont été réunies pour la plupart par Hartland, *The Legend of Perseus*, t. I, p. 71 sqq., sans toutefois que l'auteur ait épuisé le sujet.

<sup>(2)</sup> Voir, dans la version arabe de ce conte, la correspondance de Pharaon

avec Sennachérib, et la manière dont Haïkar-Akhikar résolut le problème qui lui était posé.

<sup>(3)</sup> *La vie d'Ésope le Phrygien*, traduite par La Fontaine, dans les *Fables de La Fontaine*, éd. Lemerre, t. I, p. 41 et suiv.

temporain thébain Saknounri. Apôphis, voulant se débarrasser du prince indigène, lui dépêcha une ambassade pour le sommer de chasser les hippopotames du lac de Thèbes qui empêchaient les gens de la cour de dormir à Tanis ; c'est ainsi que Nectanèbo avait des cauales qui concevaient aux hennissements des chevaux qui sont devers Babylone. Si Saknounri ne tuait pas les hippopotames, il abjurait Harmakhis, son dieu, et il adopterait Soutkhou, le dieu des Pasteurs<sup>(1)</sup>. Ici donc ce n'est pas nécessairement un motif étranger que l'auteur du *Conte de Sénosiris* a utilisé ; la donnée était familière à l'Égypte longtemps avant qu'elle le fût aux Juifs. Une peste d'Éthiopie vient proposer à Pharaon de déchiffrer lui-même, ou de faire déchiffrer par ses savants, une lettre close et scellée qu'elle porte sur elle, cela sans briser le sceau ni déployer le feuillet ; si nul Égyptien n'ose affronter l'épreuve ou n'y réussit, Pharaon devra s'humilier et céder la supériorité à la Terre des Nègres. Ce motif se mêle à celui de la renaissance de la manière la plus ingénieuse. L'Éthiopien qui porte le défi et l'Égyptien qui le soutient sont deux magiciens, que la fortune opposa déjà l'un à l'autre quinze cents ans auparavant, et la partie qu'ils lient n'est qu'un essai de revanche de la part de l'Éthiopien. Pourtant ils ne se retrouvent plus dans les mêmes conditions qu'autrefois. L'Égyptien, Horus, fils de Panishi, en sa qualité d'Égyptien dont la vie ne peut dépasser le terme de cent dix ans, s'est soumis à sa destinée et il a séjourné longuement dans l'Hadès avant de renaître. Au contraire, on ne dit nulle part que l'Éthiopien ait quitté notre monde depuis sa première défaite. Sa mère avait juré alors de ne jamais remettre les pieds en Égypte, et lui de n'y rentrer avant quinze siècles. Les quinze siècles se sont écoulés sans qu'il soit mort, et il n'a pas eu besoin de ressusciter afin de reprendre l'exécution de ses mauvais desseins. Aussi bien appartient-il à cette nation éthiopienne à laquelle l'imagination, non seulement du peuple, mais des lettrés, prêtait une longévité extraordinaire. Déjà au temps d'Hérodote, on assurait qu'ils vivaient pour la plupart jusqu'à cent vingt ans et que plusieurs poussaient même au delà. Ils puisaient leur force de résistance à une source particulière dans laquelle ils se baignaient souvent<sup>(2)</sup>. Plus tard, on prolongea leur existence au delà de ce terme, et on en vint à les considérer comme de demi-immortels<sup>(3)</sup>. Cette fable nous

<sup>(1)</sup> *Les contes populaires de l'Égypte ancienne*, 1<sup>re</sup> éd., p. 185 et suiv.

<sup>(2)</sup> Hérodote, III, xxiii.

<sup>(3)</sup> Il était question chez Bion de

Soles (*Fragm. 4.*, dans Müller-Didot, *Fragmenta Historicorum Graecorum*, t. IV, p. 35 r) de la façon dont ceux des Éthiopiens qu'on appelait Immortels, *ós*

est arrivée, comme beaucoup d'autres du même genre, par la seule entremise des écrivains classiques, mais, il faut bien l'avouer, ceux-ci n'avaient guère qu'à reproduire ce qui se racontait chez les Égyptiens. Depuis que l'union s'était rompue entre les deux moitiés de l'empire thébain, et que l'Égypte du Nord, l'Égypte des temps classiques, était devenue l'ennemie de l'Égypte du Sud, de l'Éthiopia, la difficulté des communications avait laissé s'accréditer à Memphis et dans le Delta nombre de notions grotesques ou merveilleuses sur les contrées et sur les peuples qui s'étendaient au delà de la cataracte. Dès le temps d'Hérodote, les Éthiopiens n'étaient presque plus pour leurs cousins d'Égypte qu'un peuple de légende<sup>(1)</sup>; au voisinage de l'ère chrétienne, leur caractère demi-fabuleux n'avait fait que s'accroître. Des expéditions comme celle de Pétrionius ne rapportaient des renseignements exacts que pour les géographes et pour les historiens de profession; elles n'influaient en rien sur la conception extravagante que le peuple se faisait du grand empire africain. Les Éthiopiens continuaient à passer pour une nation de sorciers et de sorcières, mêlée de tribus à la vie interminable et aux coutumes repoussantes. Horus, fils de la Négrresse, n'avait pas eu besoin de ressusciter puisqu'il était Éthiopien, et, par suite, capable de prolonger sa durée par delà l'ordinaire de l'humanité. Même à la fin du récit, il ne meurt pas de façon naturelle: l'auteur est contraint de le tuer magiquement pour se débarrasser de sa laide personne.

Dans ce cadre ainsi construit, deux motifs s'étaient, qui, pas plus que les précédents, ne sont originaux: l'auteur les a trouvés formés déjà, et il n'a eu tout au plus qu'à en modifier le détail pour se les approprier. Le premier est celui de la descente aux Enfers, entreprise par un vivant, et la place qu'on lui assigna au début de l'histoire est justifiée par les besoins de la composition. Comme on devait montrer avant toute action les vertus souveraines de l'enfant merveilleux, on était amené nécessairement à nous en fournir quelque preuve irrécusable: quel prodige plus éclatant pouvait-on imaginer que le voyage à travers les salles du palais d'Osiris et le retour du pays d'où nul ne revient d'ordinaire? C'est un embryon d'apocalypse en langue égyptienne qui nous attend à l'improviste au début de notre roman. Je me demandais ici même, il y a deux ans<sup>(2)</sup>, si, pendant les siècles voisins de

μέχρι νῦν οἱ Ἀθάναιοι καλούμενοι Αἰθίοπες, choisissaient leurs rois. Ailleurs, on se contente de les déclarer μακρόβιοι (Plin., *H. Nat.*, VII, 2, § 8).

<sup>(1)</sup> Cf. les notions qu'Hérodote nous

fournit sur eux, au livre III, à propos de l'expédition de Cambyse.

<sup>(2)</sup> Cf. l'article sur l'*Apocalypse d'Élie*, dans le *Journal des Savants*, 1899, p. 39-43.

notre ère, les Égyptiens n'avaient pas possédé des compositions analogues aux apocalypses juives ou chrétiennes que nous connaissons? M. Griffith s'est chargé, comme on voit, de répondre à ma question. L'apocalypse rudimentaire qu'il a mise au jour s'intercale elle-même dans une histoire bien connue. On se rappelle cet homme opulent, vêtu de pourpre et de fin lin, qui banquetait somptueusement chaque jour, tandis qu'à sa porte Lazare, rongé d'ulcères, se consumait en vain du désir de ramasser seulement les miettes qui tombaient de la table du riche. Or il arriva que le mendiant, étant mort, fut emporté au ciel par les anges, et que le riche mourut aussi et fut enterré pompeusement : au milieu des tortures de l'enfer, il leva les yeux et il aperçut très loin Lazare, en paix dans le sein d'Abraham<sup>(1)</sup>. Notre roman emploie, vers le début, une version égyptienne de l'histoire racontée par l'évangéliste; seulement il l'a dramatisée avec une certaine habileté. Son récit s'ouvre sur la peinture des funérailles du riche et du pauvre. Satni, déçu par le contraste des convois, émet un vœu téméraire, et son fils Sénosiris entreprend de le conduire au lieu où il verra de ses propres yeux la destinée des deux hommes. Le thème de la descente aux Enfers se combine ainsi avec celui du mauvais riche et du bon pauvre. Connus qu'ils étaient familiers aux Juifs et aux chrétiens, et que l'un d'eux au moins, celui de la descente, a pris chez eux le développement considérable que l'on sait, il n'est que prudent de rechercher si, par hasard, l'égyptien ne le leur aurait pas emprunté. Ce n'est pas seulement à Alexandrie et chez les Grecs d'Égypte que la pénétration des idées étrangères s'était produite de longue date et continuait de se produire, au moment où notre roman fut écrit. La lecture des rares documents originaux que nous possédons de la littérature démotique, en dehors des romans, nous apprend combien profondément la race indigène elle-même était imbuë de notions hébraïques et helléniques; les rituels magiques, par exemple, sont pleins de noms ou de formules copiés plus ou moins directement chez les Juifs ou chez les Grecs. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que l'auteur de notre roman eût utilisé, sans s'en douter, quelques-unes des données de cette origine qui circulaient parmi ses compatriotes.

Il est certain que le thème du bon pauvre ou du mauvais riche n'aurait pu se développer librement dans la très vieille Égypte pharaonique. Pour les théologiens qui rédigèrent le *Rituel des Pyramides* et les parties les plus anciennes du *Livre des Morts*, le droit au bonheur dans la

<sup>(1)</sup> *Évangile selon saint Luc*, xvi, 19 sqq.

vie d'outre-tombe, ou même le droit à cette vie d'outre-tombe, ne résultait pas de la perfection morale de chaque individu; il s'obtenait par un ensemble de sacrifices ou de cadeaux qui séduisaient les dieux ou de conjurations qui les effrayaient et les contraignaient. Ceux-là seuls survivaient à la sépulture qui étaient assez riches ou assez savants, ou qui, attachés au service des riches et des savants, bénéficiaient de leur fortune ou de leur habileté pour les suivre dans l'immortalité. La croyance à la rétribution ne s'est produite que plus tard, dans le dogme d'Osiris; encore ne se dégagait-elle que par degrés et lentement. La fameuse *confession négative* du chapitre cxxv du *Livre des Morts* ne l'implique pas encore d'une manière complète. En effet, dans sa première forme, cette confession ne contient pas l'affirmation des vertus indépendamment de toute préoccupation magique ou rituelle. Chaque négation de péché qu'elle renferme est émise en présence d'un dieu qui a une horreur spéciale de ce péché, et que l'âme doit gagner à sa cause parce qu'il est l'un de ses juges; une fois qu'elle lui a débité la formule négative de ce péché, si cette formule a été intonée exactement, sans altération de rythme ou de mots, le dieu doit l'accepter et s'employer en faveur du mort, quand même celui-ci lui aurait menti. Dans la seconde version, l'idée se précise davantage. *La confession négative* est répétée dans les mêmes termes que dans la version précédente, mais les clauses n'en sont pas attribuées chacune à un dieu spécial. Elles se suivent toutes d'affilée, sans accompagnement de noms divins, et ce que le mort veut en les récitant, ce n'est pas tant gagner voix par voix le vote favorable de ses juges que leur démontrer à tous, comme à Osiris, qu'il n'a commis aucune des actions réprouvées par la loi civile et religieuse. On finit par reconnaître que cette façon purement passive de comprendre le bien ne suffisait pas à mériter à l'homme la vie d'au delà, et on se décida à y joindre l'affirmation d'actes qui, sans procurer aucun avantage personnel aux dieux, méritaient leur approbation par les sentiments de charité ou de justice universelle qu'ils révélaient. Quand le mort proclame qu'il « a donné du pain à l'affamé, de l'eau à l'altéré, des vêtements au nu, une barque au naufragé », Osiris et ses assesseurs ne gagnent à ces déclarations ni une offrande ni un sacrifice, et ce n'est plus la reconnaissance d'un service rendu par lui qui les incline en sa faveur; ils le récompensent pour la seule beauté morale des actions dont il s'arroge le mérite. Cette idée de rétribution, si elle est postérieure de beaucoup aux concepts les plus anciens que nous connaissons de l'autre vie, était néanmoins antérieure par des siècles nombreux au temps où le *Conte de Sénosiris* fut écrit, et, par suite, la conviction

s'était établie que, dans bien des cas, le pauvre et le riche devaient échanger leur place en arrivant à l'Hadès : *a priori* le thème du bon pauvre et du mauvais riche pouvait être populaire en Égypte, longtemps avant qu'il fût question d'influence juive ou grecque dans ce pays. J'ajouterai que celui de la visite aux Enfers y était de même connu et employé bien avant l'époque à laquelle notre conte fut rédigé. Hérodote y avait en effet recueilli une histoire d'après laquelle Rampsinite « serait descendu vivant dans ce que les Hellènes estiment être l'Hadès; il y joua aux dés avec Déméter, tantôt gagnant, tantôt perdant, puis il remonta sur la terre, après avoir reçu de la déesse un essuie-main d'or ». On avait institué en l'honneur de cet événement une fête que l'historien vit et qu'il décrit brièvement. Les prêtres fabriquaient en un seul jour une pièce d'étoffe, et ils la remettaient à l'un d'entre eux, duquel ils bandaient les yeux; ils le conduisaient à l'entrée du chemin qui mène au temple de Déméter, puis ils l'abandonnaient. Deux chacals se présentaient aussitôt, qui le guidaient au temple de Déméter qui est à vingt stades de la ville; ils l'en ramenaient lorsqu'il y avait exécuté les rites prescrits<sup>(1)</sup>. Il y avait donc en Égypte un temple au moins où une *descente aux Enfers* était célébrée mystérieusement au su de tous, et l'idée qu'elle symbolisait était assez répandue parmi le peuple pour qu'elle eût fourni la matière d'un roman quatre siècles et plus avant la rédaction du *Conte de Sénosiris*.

Si maintenant nous examinons la manière dont les deux motifs sont traités, nous reconnaitrons aussitôt qu'elle est égyptienne et rien qu'égyptienne par le détail. Et d'abord, ce n'est pas dans un Hadès commun au pays entier que Satni et son fils pénètrent heureusement, c'est dans un Hadès local, celui de Memphis; au moment d'en sortir, Sénosiris apprend à son père que tout ce qu'ils ont vu là, ils le verraient de même dans les quarante-deux nomes, qui sont soumis chacun à l'un des quarante-deux assesseurs d'Osiris. Nous savons, en effet, qu'il y avait eu à l'origine autant de retraites des morts que de principautés ou plus tard de nomes. Chacun de ces séjours provinciaux dépendait d'un dieu des morts qui n'était autre que le dieu des vivants mort; chacun avait sa configuration spéciale, ses monstres, ses génies malins ou bienveillants, son genre de bonheur particulier qu'il réservait à ses habitants. Par la suite, le dogme osirien avait affaibli ces religions locales et créé un paradis général, où les morts de tous les nomes étaient admis, pourvu qu'ils professassent la dévotion envers Osiris. Il n'avait pas supprimé en-

<sup>(1)</sup> Hérodote, II, CXXII; cf. Wiedemann, *Herodot's Zweites Buch*, p. 454-456.

tièrement les Hadès régionaux, auxquels leurs fidèles demeuraient attachés par la tradition, mais il les avait réduits à l'état de simples succursales du grand tribunal d'Osiris, devant lesquelles les âmes comparaissaient à la sortie du corps pour subir leur jugement avant d'être envoyées à leur place dernière dans l'Hadès commun. L'Hadès du *Conte de Sénosiris* est en premier lieu le palais dans lequel Osiris siège comme juge, mais on y rencontre aussi des gens qui y subissent leur châtement ou qui y reçoivent leur récompense. Le décor est bien celui auquel les peintures des tombeaux et des papyrus nous ont accoutumés. Ce sont ces salles immenses, séparées par des portes gigantesques, dont il est question dans un des chapitres du *Livre des Morts*<sup>(1)</sup>, mais elles sont groupées et habitées de la même façon que s'il s'agissait du palais d'un Pharaon ou d'un de ces princes féodaux qui exerçaient encore leur droit de haute et basse justice. Dans les premières salles, le commun était admis, ceux qui n'avaient pas su se concilier la grâce du dieu, ou ceux qui avaient mal agi pendant la vie terrestre. Dans la cinquième, les nobles ordinaires, ici les mânes augustes, se tenaient chacun au rang que ses mérites ou sa condition lui assignaient. La sixième salle était réservée aux dieux assesseurs d'Osiris, à ceux qui composaient son conseil intime et qui l'aidaient à rendre ses arrêts : ils siégeaient là en pompe, tandis que les huissiers et les gens de service appelaient les causes. Dans la septième salle enfin, Osiris trônait avec son Cerbère et sa balance, tandis que ses deux assistants, Anubis et Thot, accomplissaient la pesée des actes. C'est en vérité le décor et l'appareil de la royauté ou celui de la justice égyptienne, tel qu'il est représenté chez Rakhmiri, dans la nécropole thébaine, et, si l'on voulait transporter sur la toile la scène que décrit notre *Conte*, on n'aurait qu'à copier les scènes d'audience dessinées et peintes sur les parois de ce tombeau. Il n'est pas jusqu'au supplice du mauvais riche qui ne soit purement égyptien. M. Griffith a rappelé fort heureusement à ce propos ce seuil de porte découvert par M. Quibell à Kom-el-Ahmar, et qui représentait un homme couché à plat ventre, dans une position telle que le pivot du battant lui pesait entre les deux épaules comme pour lui percer la nuque ou le dos<sup>(2)</sup> : c'est le pendant du damné qui roule le pivot de la cinquième porte dans l'orbite de son œil droit.

Donc, à l'examiner de près, on connaît sans peine que les motifs de la descente aux Enfers et du mauvais riche reposent sur un fond d'idées et d'images si complètement égyptiennes qu'on ne peut pas les consi-

<sup>(1)</sup> *Livre des Morts*, ch. CXLIV. — <sup>(2)</sup> Quibell, *Hierakônpolis*, pl. III.

dérer comme empruntées aux Juifs ou aux Grecs; l'embryon d'apocalypse païenne qu'ils constituent à eux deux est égyptien et n'est que cela. Le dernier des thèmes mis en œuvre, celui de la lutte entre les magiciens, rappelle pour le gros les scènes de l'Exode, où Moïse, aidé d'Aaron, défie et bat les sorciers de Pharaon<sup>(1)</sup>, et l'on pourrait être tenté d'y voir un souvenir de la Bible. Mais il faut se rappeler d'abord que l'Égypte était un pays de sorciers, dès l'antiquité la plus reculée, et que la sorcellerie était l'un des ressorts essentiels de la littérature égyptienne : elle domine dans le *Conte des Deux Frères*, dans le *Conte de Khéops et des Magiciens*, dans le *Conte du Prince prédestiné*, dans le *Conte de Satni*, pour ne citer que les principaux<sup>(2)</sup>. La donnée d'une lutte entre magiciens devant Pharaon était donc toute naturelle en Égypte, et l'hypothèse d'un emprunt à l'histoire biblique ne deviendrait vraisemblable que si le détail coïncidait dans les deux cas. Or il n'y a que trois passes d'armes entre les deux magiciens du *Conte de Sénosiris*, et elles mettent en action le feu, la nuée ténébreuse, la voûte de pierre; on voit combien nous sommes loin du récit de l'Exode. L'auteur égyptien s'est servi d'un des lieux communs de sa littérature nationale, et la façon dont il l'a développé prouve qu'il n'a utilisé ni le récit hébraïque, ni aucun des récits judéo-grecs qui en dériveraient<sup>(3)</sup>. Les éléments qu'il a combinés ont passé depuis lors dans la littérature populaire arabe, et en particulier dans les *Mille et une Nuits*. L'entrée en matière, la conversation des trois sorciers éthiopiens que le roi entend, est devenue en dernière analyse celle des trois sœurs qui se souhaitent chacune un mari et dont le Sultan exauce les souhaits; on se rappelle de même la bataille entre sorciers où se joue le sort du prince déguisé en Calender<sup>(4)</sup>. Je n'insiste pas sur ces rapprochements, que chacun découvrira aisément en évoquant ses souvenirs d'enfance; je me bornerai à noter qu'ici encore il n'y a aucun détail qui ne soit égyptien. C'est la magie égyptienne qui est en jeu, la magie par grimoire. Sénosiris et Horus, fils de la Négresse, animent des personnages de cire, comme vingt ou trente siècles plus tôt l'un des magiciens du roman de Khéops animait un crocodile de cire<sup>(5)</sup>. Sénosiris puise d'ailleurs, comme Satni, sa science aux livres de Thot, qui est le dieu magicien par excellence en Égypte, et qui passait pour

<sup>(1)</sup> Exode, VII-XIII.

<sup>(2)</sup> Cf. sur ce point, Maspero, *Les contes populaires*, 2<sup>e</sup> éd., p. LVII sqq.

<sup>(3)</sup> Par exemple le récit d'Artapan, dans Müller-Didot, *Fragmenta Historicorum Graecorum*, t. III, p. 222-223.

<sup>(4)</sup> C'est l'histoire du second Calender, de son enchantement et de sa délivrance merveilleuse, telle qu'elle est racontée de la 53<sup>e</sup> à la 55<sup>e</sup> Nuit.

<sup>(5)</sup> Maspero, *Les contes populaires de l'Égypte ancienne*, 2<sup>e</sup> édit., p. 60-63.



avoir créé le monde par ses opérations. Je voudrais avoir assez d'espace devant moi pour analyser tout ce texte par le menu, et pour indiquer l'origine très ancienne de tous les traits dont il se compose. Je ne serais pas étonné si l'on venait à découvrir un jour une version hiératique du même sujet, et à se convaincre que notre auteur n'a fait, dans cette partie de son œuvre, qu'adapter au démotique une histoire déjà écrite longtemps avant lui. Après tout, l'analyse sommaire à laquelle je viens de me livrer suffira, je l'espère, à montrer que le nouveau *Conte*, si heureusement publié par M. Griffith, est une œuvre véritablement égyptienne par le fond et par les accessoires. C'est l'Égypte de l'époque gréco-romaine, abâtardie et dégénérée, si l'on veut, mais restée fidèle à ses idées d'autrefois, à celles du moins que sa condition politique lui permettait de conserver encore.

Sa condition politique n'était pas, en effet, pour peu de chose dans le développement exagéré que la magie avait prise chez elle, la magie et toute la littérature scientifique ou romanesque qui découle de la magie. Elle avait été jadis la nation souveraine dans la partie du monde où elle s'étendait, et elle avait régné du confluent des deux Nils aux gués syriens de l'Euphrate. C'était par les armes que sa domination s'était exercée alors, et, si la magie tenait dès lors une place prépondérante dans les préoccupations de ses écrivains comme dans l'esprit de ses rois, du moins elle n'y avait pas été le ressort unique. Soumise par les Assyriens, par les Perses, par les Grecs, par les Romains, elle avait vu non seulement l'empire des pays qui lui obéissaient jadis passer successivement aux mains de ces peuples nouveaux, mais sa propre indépendance disparaître sans qu'elle pût garder le moindre espoir de la recouvrer un jour : ses tentatives de révolte n'aboutissaient jamais, après des succès de plus en plus éphémères, qu'à des répressions sanglantes où le meilleur de ses forces achevait de s'épuiser. Pourtant le souvenir de sa grandeur antique lui demeurait toujours présent, et lorsqu'un Germanicus visitait d'aventure Thèbes déchue, les prêtres de Karnak n'étaient pas en peine de lui déchiffrer les inscriptions où les Pharaons glorieux avaient enregistré leurs prouesses, les noms des peuples conquis, les masses d'or ou d'argent prélevées comme tributs et rapportées en offrande aux dieux<sup>(1)</sup>. Elle voyait d'ailleurs encore intacts sur bien des points les monuments élevés par ses dynasties, temples énormes, syringes enfoncées au loin dans la montagne, obélisques, colosses d'une seule pierre auprès desquels les statues grecques ne semblaient

Tacite, *Annales*, II, 60.

que des jouets d'enfant, et ces prodigieuses pyramides, que les étrangers classaient parmi les sept merveilles du monde. Déjà sous la XVIII<sup>e</sup> dynastie, l'inscription gravée sur la base d'un des obélisques de Karnak prévoyait le jour où les races futures, contemplant l'immense aiguille dorée, seraient tentées de s'écrier : « Je ne sais, je ne sais comment on s'y est pris pour réaliser le dessein de modeler une montagne entière d'or<sup>(1)</sup>. » Les fils, incapables désormais d'œuvres aussi énormes, en étaient arrivés bientôt à croire que les pères avaient eu des moyens surnaturels à leur disposition. Comme la magie était le domaine où le monde entier leur reconnaissait encore une suprématie incontestée, ce fut à la magie qu'ils recoururent pour expliquer uniquement leur gloire passée. C'est par magie que Nectanébo s'était maintenu si longtemps contre les Perses, selon le récit placé par le Pseudo-Callisthènes au début de son *roman d'Alexandre*<sup>(2)</sup>, et c'est par magie que le scribe Horus, fils de Panishi, avait sauvé deux fois l'Égypte des prestiges éthiopiens, sous le règne de Siamon, puis sous celui de Ramsès II. A mesure que les Égyptiens se pénétraient du sentiment de leur déchéance politique, ils s'enfonçaient davantage dans la conviction de leur supériorité magique et ils multipliaient les manifestations de cette supériorité.

L'auteur du *Conte de Sénosiris* et ceux des autres romans démotiques croyaient-ils écrire l'histoire ou faire œuvre de pure imagination, lorsqu'ils composaient des récits tels que celui que je viens d'examiner à la hâte? Après ce que j'en ai dit, on ne saurait guère douter qu'ils ne crussent écrire de l'histoire véritable : le fond magique était authentique à leurs yeux, et toute la part de l'imagination consistait dans la forme plus ou moins agréable qu'ils savaient jeter sur ce fond. Si l'on en doutait encore, un coup d'œil jeté sur l'histoire de l'Égypte pharaonique telle que les écrivains arabes nous l'ont transmise convaincrerait le plus sceptique de la justesse de ce jugement. Prenez le *Livre des Merveilles*, que M. Carra de Vaux a traduit récemment, et ouvrez-le au hasard dans les portions qui ont la prétention de nous renseigner sur la vie et sur le caractère des Pharaons; il y a gros à parier que vous tomberez sur un conte magique. Tous les Pharaons y sont des astrologues ou des enchanteurs, qui ne doivent qu'à leur science leurs succès dans la guerre ou dans la paix, et, plus grands enchanteurs ils sont, plus on les estime grands Pharaons. Or cette histoire est extraite, pour la plupart, des feuillets coptes, des livres coptes, des mémoires rédigés par

<sup>(1)</sup> Prisse d'Avannes, *Monuments*, pl. XVIII; Lepsius, *Denkmäler*, III, 24. —

<sup>(2)</sup> Pseudo-Callisthènes, éd. Müller-Didot, p. 1-2.

les Coptes, et j'ai eu l'occasion de montrer, ici même, qu'en effet les documents principaux d'après lesquels les écrivains arabes avaient compilé leur œuvre étaient deux ou trois chroniques d'époque byzantine, rédigées primitivement en copte ou traduites du grec en cette langue<sup>(1)</sup>. Ces chroniques elles-mêmes avaient été composées avec les extraits des contes qui circulaient parmi le peuple vers la fin de l'empire romain. Le christianisme, rompant avec la tradition païenne, avait supprimé les noms antiques des Pharaons afin de leur substituer des noms empruntés à la tradition judaïque ou grecque et à la géographie locale; mais avait-il supprimé le vieux bagage romanesque qui s'était accumulé dans l'esprit du peuple de génération en génération? La découverte de M. Griffith nous fournit une nouvelle preuve qu'il n'y réussit pas. Le *Conte de Sénosiris* n'est pas un de ceux qui ont passé plus ou moins défigurés dans la version arabe de l'histoire fabuleuse de l'Égypte, mais il contient les mêmes éléments que ces derniers, et il nous rend un spécimen nouveau de ce qu'ils étaient, avant que l'influence chrétienne n'y introduisît des idées et surtout des noms étrangers. C'est sous une forme analogue, et avec quelque nom plus ou moins corrompu de vieux Pharaon, qu'il faut très probablement nous figurer la plupart des histoires que les écrivains arabes nous racontent sous le nom de Saurîd, de Néqraoush, d'Oshmoun et de vingt autres souverains aussi extraordinaires. Si jamais il nous arrive des contes démotiques en nombre suffisant, j'ai la certitude que nous retrouverons parmi eux les originaux d'une ou plusieurs de ces légendes : il sera curieux alors de savoir quel était celui des Pharaons de qui on l'avait racontée d'abord. En attendant pareille aubaine, nous sommes obligés de nous contenter des renseignements trop courts, et souvent mal compris, que les écrivains latins ou grecs de l'époque romaine ou byzantine nous ont conservés d'aventure. Les compilateurs à demi savants comme Élien, les fragments des historiens grecs, les traités de polémique des Pères de l'Église, les chronographes fourniraient beaucoup de matériaux précieux pour cette étude si l'on se donnait la peine de les dépouiller. Des recherches poussées trop rapidement dans cette direction m'ont révélé une richesse de noms et de faits caractéristiques que je ne comptais pas y rencontrer. Ce ne sont, le plus souvent, que des indications sommaires; quelquefois pourtant le sujet a tenté le compilateur par sa bizarrerie ou par une facilité heureuse d'adaptation aux idées chrétiennes, et nous possédons, en quelques lignes, de quoi reconstituer la fable maîtresse d'un roman perdu.

(1) Cf. *Journal des Savants*, 1899, p. 69-86, 154-172, 277-278.

On voit que la découverte de M. Griffith n'est pas de celles qui n'ont d'importance que pour l'égyptologie. Sans doute le *Conte* nouveau nous enseigne à mieux déterminer les tendances propres à l'esprit égyptien; les gens de métier tireront de lui des éclaircissements précieux sur la grammaire et sur la paléographie, voire sur la prononciation de la langue à l'époque qui précède immédiatement la formation du copte, mais là ne s'arrêtent pas les services qu'il devra rendre. Il faudra que tous ceux qui s'intéressent aux traditions populaires l'étudient au moins en passant, ne fût-ce que pour constater s'il nous autorise, comme je le pense, à rattacher à la vieille littérature pharaonique une portion considérable des légendes arabes relatives à l'Égypte et des contes merveilleux qui se sont formés plus tard sur ces légendes.

G. MASPERO.

---

DE WALTERIO MAPPIO, Thesim Parisiensi Universitati proposuit J. Bardoux. — Columbariis, ex typis P. Brodard, 1900. In-8°, XII-207 pages.

I

Cette thèse sur Gautier Map n'est pas l'œuvre d'un médiéviste, ni même d'un érudit de profession. Les inexpériences n'y manquent pas, et encore moins les fautes d'impression<sup>(1)</sup>. Le jeune auteur s'est donné le plaisir, dans une monographie en latin consacrée à un contemporain de Louis VII et de Henri II Plantagenet, de parler de l'antisémitisme d'aujourd'hui (p. 34), des théories de Tolstoï (96), des premiers romans de Paul Bourget (p. 137) et du théâtre de la Bodinière (p. 192). Ce n'est pas ce modernisme du livre que j'entends recommander aux lecteurs du *Journal des Savants*. On pense bien que M. J. Bardoux n'est pas un pédant enfoncé dans l'histoire et la littérature du moyen âge.

<sup>(1)</sup> *Camdem* (p. vii), pour Camden; 1214 (p. 9), pour 1142; *laec* (p. 16), pour haec; *Piceto* (même page), pour Dico; *Blesenois* (p. 47), pour Blesensis; *evenat* (p. 68), pour eventa; *contuluerant* (p. 90), pour consuluerant; *vidignissimus detur* (p. 123), pour dignissimus videtur; *lavaret* (p. 133), pour lavaret; *proemata* (p. 197), pour poemata. — On voit aussi que l'auteur n'est pas très

familier avec l'onomastique et la toponymie médiévales (par exemple quand il traduit « Geoffroi » par *Geodefridas* (p. 26) et *Geoffrius* (p. 77), « Fontainebleau » par *Fons Bellaqueus*, Chartreuse par *Chartrosae*). — C'est sans doute enfin par inadvertance que M. Bardoux fait du roi d'Angleterre Henri II le fils de Henri I<sup>er</sup> (p. 104).

Mais il a étudié à l'Université d'Oxford et suivi les leçons de Reginald Poole : il aime les choses et les hommes d'Angleterre, et, se trouvant devant une des figures les plus intéressantes de la littérature anglo-française du XII<sup>e</sup> siècle, il a eu la curiosité de la dessiner sous tous les angles et de la placer dans son cadre historique. Et il faut reconnaître qu'il y a mis toute sa bonne volonté, qu'il s'est donné beaucoup de peine et que son livre, malgré des défauts évidents qu'il serait cruel de relever, est encore ce qu'on a écrit de plus complet sur le personnage et sur l'œuvre.

Le personnage, clerc de la cour de Henri II et conseiller intime du fondateur de l'empire angevin, était né vers 1140, dans le pays de Galles, sur la limite de l'Angleterre proprement dite. Cette famille galloise des Gautier Map était noble et possédait des terres et des bénéfices dans le comté de Hereford, près de Wormeley. Peu de temps après 1154, Map fut envoyé par ses parents à l'Université de Paris. Il revint en Angleterre, entre 1160 et 1162, au moment où Thomas Becket était chancelier, et M. Bardoux suppose (p. 43) qu'il dut à la protection de Becket son entrée dans le collège des clercs du Plantagenet. A vrai dire, le seul fondement de cette hypothèse est le fait qu'il était en rapports d'intimité avec le chancelier, souvent admis à ses entretiens et à sa table, et que dans son *De Nugis* il l'appelle « le bon Becket ». Cette épithète exprimait-elle la reconnaissance du convive ou celle du protégé ? Ce qui est sûr, c'est que Gautier Map n'a pas soufflé mot, dans son livre, des malheurs et du meurtre de l'archevêque de Cantorbéry, preuve qu'il entendait son métier de courtisan.

Il fit rapidement son chemin auprès d'un maître avec qui, en politique comme en religion, il avait beaucoup d'idées communes. Les clercs qui rédigeaient et scellaient les actes de Henri II ne ressemblaient pas, comme a bien soin de le remarquer en propres termes M. Bardoux, à nos vulgaires « ronds de cuir » (p. 62). C'étaient des personnages importants qu'on employait aux besognes les plus difficiles et les plus délicates. En 1170, Gautier Map fut envoyé auprès de Louis VII, avec mission de faire tous ses efforts pour détacher la France de la cause de Thomas Becket. En 1173, il apparaît au nombre de ces « juges itinérants » qui furent une des meilleures créations de Henri II et l'un des ressorts les plus efficaces de son gouvernement. Mais son office de juge ne l'empêcha pas de suivre la cour et d'accompagner son souverain en Normandie et à Limoges, où il se rencontra avec Pierre, archevêque de Tarentaise, thaumaturge et guérisseur, dont il attesta les miracles (1173). En 1179, Henri II lui confie une nouvelle mission. Map est

chargé (en qualité d'ambassadeur officiel ou d'agent secret?) de représenter les intérêts du roi d'Angleterre au concile de Latran, présidé par Alexandre III. On ne sait pas d'ailleurs ce qu'il y fit. A son retour en Angleterre, Henri II le nomma chanoine de Saint-Paul et préchantre de Lincoln.

A partir de 1180, il semble que la fortune de Gautier Map ait décliné; il est moins bien en cour, et M. Bardoux attribue ce changement, en partie, à la malveillance du bâtard de Henri II, Geoffroi, que les plaisanteries de Map n'épargnaient pas. Les revers de Henri II dans sa lutte contre Philippe-Auguste, et sa fin misérable en 1189, furent, pour Map, le dernier coup. Il se retira d'abord dans un monastère « pour y pleurer le maître à qui il devait tout », mais il ne renonça pas à l'ambition et au soin de ses intérêts. En 1196, sous Richard Cœur de Lion, il joignit aux bénéfices dont il était déjà le possesseur, le poste d'archidiacre d'Oxford et, deux ans après, il brigua l'évêché de Hereford, qu'il n'obtint pas. En 1203, sous Jean Sans Terre, son ami Giraud de Barri demandait encore pour lui l'évêché de Saint-David, mais il ne l'obtint pas davantage. Il mourut entre 1208 et 1210, après avoir bien pourvu ses parents et surtout son neveu, Philippe Map, qui mourut peu de temps après lui.

Voilà le peu que l'on sait de la vie et de la carrière du personnage; il est plus intéressant de connaître ses idées, son tempérament, sa valeur intellectuelle, et M. Bardoux a essayé de les dégager d'un examen attentif de son œuvre principale, le *De Nugis curialium*.

C'est surtout d'après cet ouvrage qu'on peut le juger. Ses contemporains ont, en somme, peu parlé de lui. Cependant le témoignage de deux de ses amis, l'historien Giraud de Barri ou le Cambrien, et Gilbert Foliot, l'évêque de Londres, l'adversaire de Thomas Becket, n'est pas à négliger. Le premier le représente comme un des familiers et des hommes de confiance de Henri II, « courtisan célèbre par son esprit mordant, et associé à toutes les mesures que prit le roi pour réformer l'organisation judiciaire ». Il est vrai qu'à en croire le même Giraud de Barri, Gautier Map, si attentif à bien remplir son devoir de juge, se départissait de l'impartialité professionnelle quand il s'agissait de deux catégories d'hommes qu'il n'aimait pas : les Juifs et les moines de l'ordre cistercien. Comme Henri II le taquinait sur ce point, Map lui répondit un jour qu'il ne se croyait pas obligé d'être juste envers des gens qui ne respectaient les droits de personne et ne songeaient qu'à s'emparer du bien d'autrui. D'après Foliot, Map possédait admirablement les trois langues (français, anglais et latin); c'était un légiste

très instruit, un « trésor de sagesse et de moralité » et un écrivain excellent.

Ce qui ressort de son livre, c'est qu'il y eut en lui un mélange singulier d'idées arriérées et de tendances très accusées au progrès. La survivance du passé se manifeste chez Map par ses passions et ses préjugés de noble, admirateur des hommes d'épée et de la vie féodale, détracteur de l'élément saxon, hostile surtout à la classe populaire dont il englobe tous les membres, bourgeois et paysans, sous le nom de serfs. Il a « par nature », — dit-il lui-même, — la haine du serf; il lui reproche de ne songer qu'à s'enrichir et ne comprend pas qu'il s'efforce d'arriver par le travail à la liberté et à la fortune. Les vilains qui deviennent habiles dans leur métier lui paraissent d'autant plus dangereux, et il désapprouve les rois qui les prennent à leur service et leur confient leurs secrets. Par là il reste dans la tradition féodale, représentée encore à la même époque par la plupart des jongleurs, auteurs ou remanieurs des chansons de gestes. D'autre part, comme tous ses contemporains, il croit aux légendes, aux miracles, aux revenants, aux succubes, admet que les évêques ont le pouvoir de guérir les infirmes et de surprendre les voleurs, et raconte, dans son *De Nugis*, des histoires à dormir debout. C'est un croyant qui a horreur des hérétiques. Il applaudit aux rois et aux évêques qui punissent l'hérésie, et il ne craint pas de prendre à son compte les calomnies les plus atroces qui circulaient, dans les masses populaires, sur les Albigeois. Quant aux Vaudois, il les représente comme des vagabonds, dénués de tout, allant nu-pieds et mettant tout en commun comme les apôtres. Chargé, au concile de Latran, d'interroger les députés de la secte vaudoise, il leur a tendu tous les pièges, ne cherchant qu'à faire ressortir leur grossièreté, leur ignorance et leur opposition au dogme catholique. Après qu'il leur eut demandé s'ils croyaient en Dieu le Père, en son Fils, en l'Esprit Saint, il ajouta : « Et en la mère du Christ? » — « Oui », répondirent les malheureux. Map tient à l'unité de foi, parce qu'il veut que le clergé domine et que l'Église soit respectée et forte, maîtresse de la terre et des âmes.

Et pourtant cet orthodoxe a été élevé, par son éducation universitaire, au-dessus des idées courantes. C'est un légiste et un philosophe de l'école d'Abélard. Il a pris, d'ailleurs, de son contact avec Henri III et sa cour, le goût des réformes religieuses et politiques destinées à assurer la prépondérance du pouvoir civil aux dépens de l'Église.

Il exalte l'Université de Paris et ses maîtres, notamment Girard Puella, le professeur de droit, qu'il nous montre entouré d'un brillant audi-

toire d'élèves étrangers. Bien qu'il n'ait jamais entendu Abélard, il est encore tout ébloui de la gloire du maître, le « Bonus Magister », comme et l'appelle, et tous les adversaires d'Abélard sont traités par lui en ennemis intimes, tous ses amis, au contraire, glorifiés. On doit noter ce qu'il a dit d'Arnaud de Brescia, « le plus noble des hommes, le plus grand des lettrés, esprit tout à fait supérieur au point de vue religieux ». Quand après avoir quitté Paris et l'école de la montagne Sainte-Geneviève, Arnaud s'est mis à parcourir, en prêchant, villes et campagnes, « cherchant non son profit, mais celui de Dieu, il s'est fait aimer et admirer de tous ». A Rome, le luxe des cardinaux l'indigne, et il continue sa prédication dans les rues, sur les places. On s'écrase pour l'entendre. « Bientôt le peuple se soulève contre la curie, contre le pape et les cardinaux, disant qu'Arnaud était un homme bon et juste, et qu'eux, au contraire, étaient avides, injustes et méchants; qu'ils étaient la *lie* du monde au lieu d'en être la lumière. » La papauté le condamne pour hérésie, mais Gautier Map se contente d'enregistrer le jugement et par exception ne maltraite pas cet hérésiarque.

En revanche, il est franchement hostile à saint Bernard, qu'il considère comme la cause principale des malheurs du Maître et de son disciple Arnaud. Il ne lui pardonne pas son attitude au concile de Sens de 1140, le traite « d'esprit malin », et se moque de ce moissonneur d'âmes, de ce prêcheur intempérant qui « se faisait suivre de voitures sur lesquelles il chargeait tous ceux qu'il entraînait au cloître ». Il est même sceptique sur ses miracles, sur son pouvoir de thaumaturge. Un ami de l'abbé de Clairvaux, Gautier de Nevers<sup>(1)</sup>, venait de mourir dans une chartreuse. « Bernard accourt et se prosterne près de son tombeau. Comme il n'en finissait pas de prier, le prieur lui dit : « C'est l'heure du « déjeuner. — Je ne m'en irai pas, répondit Bernard, que frère Gautier « ne m'ait parlé. » Et il cria d'une voix forte : « Gautier, sors de ta tombe. » Mais Gautier n'avait pas entendu la voix de Jésus; il n'avait pas les oreilles de Lazare et ne vint pas. » M. Bardoux a eu raison de citer ce passage du *De Nugis*, mais il a eu tort de le citer deux fois (p. 40 et p. 99-100).

On conçoit que celui qui ose persifler saint Bernard ne soit pas tendre pour les religieux de son ordre, les moines blancs de Cîteaux. Map ne perd pas une occasion de les attaquer. Tantôt il leur reproche leur avidité, leur morale relâchée, leur ardeur à acquérir des terres, à

<sup>(1)</sup> Le texte de Map (éd. Wright, p. 42) porte *Valterns comes Nemeriusis*. Il s'agit ici évidemment de Guillaume II (et

non Gautier), comte de Nevers, qui se fit chartreux en effet, en 1147, et mourut l'année suivante.



capter les testaments, à poursuivre les bénéfices de l'agriculture et du commerce, allant jusqu'à les accuser de faire de fausses chartes, de pratiquer l'usure, et même d'armer des assassins. Tantôt il fait d'eux les héros ridicules d'anecdotes qui mettaient en joie Henri II et sa cour, comme l'aventure de ce moine qui tomba un jour, la robe retroussée jusqu'au menton, devant le cheval du roi. « Les anges alors ne le portaient pas », écrit Map qui avait beaucoup ri de cet incident. Du reste, il ne ménage pas les autres congrégations, à quelques exceptions près (Chartreux, Grandmontains), et se moque aussi bien des Hospitaliers et des Templiers, ces étranges religieux qui oublient que le Christ a défendu à Pierre de se servir de l'épée. Somme toute, il est « antimonaical » au premier chef, ce qui s'explique à la fois par ses rancunes de clerc séculier contre les réguliers (M. Bardoux aurait pu insister davantage sur ce mobile) et par ses opinions d'esprit libre nourri de la tradition universitaire et convaincu de la nécessité d'une réforme profonde des ordres monastiques.

La satire, ici, a presque le caractère de violence et d'âpreté qu'elle revêt chez son contemporain Guyot de Provins, et elle ne s'applique pas seulement aux moines, mais à la puissance qui les soutient et s'en sert, à la Papauté et à la cour de Rome. Gautier Map a vu Rome et les Romains de près, au moins lors de sa mission de 1179, et le spectacle de la vénalité pontificale ne l'a pas édifié : « J'ai vécu assez longtemps, écrit-il, et je n'ai jamais vu le pauvre rapporter de là-bas un privilège. » Rome est, pour lui, la grande spoliatrice, et il s'amuse à expliquer le mot *Roma* par « radix omnium malorum avaritia ». Il ne tarit pas d'historiettes sur la toute-puissance de l'argent à la cour du pape, et, en véritable Anglais, il loue fort ceux de ses compatriotes qui se contentent d'aller chercher le remède à leurs maux par de pieux pèlerinages aux tombeaux des saints d'Angleterre, au lieu de courir au delà des mers et des monts, après les reliques de saint Pierre et de saint Paul.

Est-ce une raison suffisante pour voir dans Gautier Map, comme y incline M. Bardoux (p. 101 et 206), une première ébauche de Wicléf, un apôtre conscient de la réforme, un penseur qui aurait préparé de loin la révolution religieuse du xvi<sup>e</sup> siècle? Nous n'allons pas jusque-là. Il ne faut pas oublier que ces plaisanteries sur les moines et sur Rome ont été de tradition à toute époque du moyen âge, même dans les milieux les plus chrétiens et les plus orthodoxes. Rien de surprenant qu'elles aient été surtout en honneur à la cour de ce Henri II qui, pour fonder sa monarchie despotique, a dû lutter parfois violemment contre l'Église, ses congrégations et son chef. La critique religieuse, dans le

*De Nugis* et dans les poèmes attribués à Map (nous en parlerons plus bas), nous paraît plutôt un amusement d'étudiant frondeur ou de courtisan caustique que l'expression réfléchie d'une opposition ardente et déclarée aux abus du catholicisme.

Le principal ouvrage de Gautier Map, celui qu'on peut lui attribuer en toute certitude, est le *De Nugis curialium*<sup>(1)</sup>; livre bizarre et incohérent, que M. Bardoux compare un peu singulièrement au *Décameron* de Boccace. Dans ce pot-pourri rédigé à diverses époques, le conteur, doublé d'un moraliste, semble s'être fait un jeu de jeter pêle-mêle tous ses souvenirs, et d'inventer aussi des historiettes pour amuser ses contemporains. On y trouve à la fois des *anecdotes historiques* sur l'histoire d'Angleterre, sur la cour de Henri II et sur celle du roi de France, sur la société anglo-normande, sur les questions religieuses et ecclésiastiques, sur les événements de l'Orient; des *contes* relatifs à l'Italie, à l'Asie, à la Grèce, et des *légendes* ou traditions de la Bretagne et du pays de Galles. M. Bardoux emprunte à M. Wright (p. 123 et 124) la détermination des différentes dates de la composition du livre et essaye de reconnaître les éléments divers qui le constituent. A ce que Gautier Map a vu ou entendu au cours de ses voyages en Angleterre, en France, en Italie, il faut ajouter ce que les voyageurs, les pèlerins, les Templiers venus de l'Orient lui ont rapporté, et enfin le produit de ses propres lectures et celui de sa propre imagination. Sur les sources écrites de Map en particulier, il y aurait à faire un travail de recherches précises et de comparaisons de textes dont M. Bardoux s'est abstenu, travail sans lequel il est difficile d'apprécier exactement l'importance historique de l'œuvre.

Toutes réserves faites sur le résultat possible de cette étude de sources, il semble bien que beaucoup des éléments historiques du *De Nugis* soient originaux et ne se trouvent pas ailleurs. L'Angleterre y apparaît, comme il est naturel, au premier plan, et même celle du XI<sup>e</sup> siècle (le comte Godwin<sup>(2)</sup>, le roi Knut<sup>(3)</sup>). On y trouve des détails sur la mort de Guillaume le Roux<sup>(4)</sup>, l'éloge motivé du roi Henri I<sup>er</sup> et des anecdotes sur son entourage<sup>(5)</sup>. Mais c'est surtout l'histoire de Henri II,

<sup>(1)</sup> Publié par Th. Wright, en 1850, dans la collection de la *Camden Society*.

<sup>(2)</sup> *De Nugis*, p. 198.

<sup>(3)</sup> *Ibid.*, p. 202.

<sup>(4)</sup> *De Nugis*, p. 222-223.

<sup>(5)</sup> *Ibid.*, p. 209-211 et 224-225. Cf. p. 223-224, sur l'avènement de Henri I<sup>er</sup>, et p. 228, sur l'impératrice Mathilde.

de ses fils (les passages sur son fils aîné, Henri le Jeune<sup>(1)</sup> et sur son bâtard Geoffroi<sup>(2)</sup> sont particulièrement intéressants), de ses officiers<sup>(3)</sup> et de sa cour, qui est mise en lumière par Gautier Map. On notera spécialement ce qu'il a dit de la simplicité de manières du Plantagenet, du peu d'apparat de sa cour, et de la patience extraordinaire dont il faisait preuve quand la foule des solliciteurs et des mendiants le bousculait en se pressant autour de lui<sup>(4)</sup>. Avec d'autres historiens, il le représente comme ayant l'esprit très cultivé, mais il ajoute « qu'il avait appris toutes les langues qui se parlent depuis la mer de France jusqu'au Jourdain, bien qu'il n'usât pourtant que de la latine et de la française ». Beaucoup d'anecdotes inédites ont trait à des personnages connus de l'histoire d'Angleterre, saint Hugue, évêque de Lincoln, le chambrier Guillaume de Tancarville, le chancelier Ranulf de Glanville, l'évêque de Londres, Gilbert Foliot, etc. Nombre de détails intéressants l'histoire des évêchés et des monastères<sup>(5)</sup> de l'Angleterre pourraient être relevés et utilisés par les érudits.

L'histoire de France, et c'est un point sur lequel il convient d'insister, est redevable à Gautier Map d'une assez grande quantité d'anecdotes et de renseignements que les autres documents historiques du temps ne fournissent pas. Soit pendant son séjour à l'Université, soit au moment de ses missions en France, il a recueilli sur les rois capétiens et sur certains barons français des historiettes et des traits de mœurs dignes d'être notés. A Rome, en 1179, il s'est rencontré avec les fils de Thibaud IV, comte de Champagne, Henri le Libéral et Guillaume aux

<sup>(1)</sup> *De Nugis*, p. 139.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, p. 228. Cf. p. 235.

<sup>(3)</sup> Voir, entre autres, le curieux passage sur les rapports de Henri II avec son chambrier, Guillaume de Tancarville (*De Nugis*, p. 232).

<sup>(4)</sup> *De Nugis*, p. 231 : « Quoties exit, arripitur a turbis et in loca distrahitur, et quo non vult impellitur, et quod mirum est, singulos audit patienter et injuriatus ab omnibus cum clamoribus, cum tractibus et violentis impulsibus, inde nemini calumniam facit aut iræ similitudinem, cumque nimis angustatur, fugit ad loca pacis. »

<sup>(5)</sup> On comparera, par exemple, ce que Gautier Map dit (p. 59) de Gilbert de Sempringham, le fondateur de l'or-

dre des Gilbertains, avec les deux lettres relatives à ce personnage que nous avons récemment fait connaître (*Correspondance inédite des abbés de Saint-Victor*, dans les *Séances et Travaux de l'Académie des sciences morales*, t. CLII, p. 566 et 568). Ces lettres sont le commentaire du passage de Map. Cf. notamment les expressions « Magister Gillebertus de Simpligeham qui ad hoc superest, licet ex senio cæcus, centennis enim aut eo amplius est » avec celles de l'évêque de Norwich : « Vir vero confectus senio ». Ni ces lettres, ni les données de Map ne sont utilisées dans le *Monasticon Anglicanum* de Dugdale et Ellis.

Blanches Mains, qui lui ont appris sur leur père beaucoup de détails naturellement favorables à sa mémoire. Gautier les a rapportés avec d'autant plus de plaisir qu'il savait gré au comte Thibaud d'avoir été le protecteur d'Abélard, au moment où l'abbé de Saint-Denis le persécutait.

C'est donc par ses propres informations et aussi par celles que lui ont communiquées le roi Henri II et les princes champenois, qu'il a pu connaître sur Louis VI, Louis VII et leur vassal et ennemi Thibaud de Champagne, des particularités qui ont échappé aux historiens.

Le *De Nugis* nous apprend, en ce qui touche Louis le Gros, que ce roi de France et plusieurs de ses grands recevaient trois fois par an du roi d'Angleterre, Henri I<sup>er</sup>, des cadeaux de vêtements<sup>(1)</sup>. Le fait peut être vrai, mais il n'a pas dû être bien fréquent, Louis VI et Henri I<sup>er</sup> ayant été presque constamment en état de guerre. Nous avons utilisé nous-même, dans nos *Annales de Louis VI*<sup>(2)</sup>, l'anecdote de Map sur les rapports de Thibaud de Champagne avec l'empereur d'Allemagne Henri V, et sur le mot de Louis le Gros « Tpwrut Aleman<sup>(3)</sup> », que certains écrivains ont attribué à Philippe le Bel<sup>(4)</sup>. Map affirme que de son temps encore cette réponse de Louis VI aux envoyés de Henri V continuait à indigner les Allemands et qu'elle était cause de nombreuses rixes entre les deux peuples voisins. Ceci explique, en tous cas, la persistance de la tradition et l'attribution du mot à un Capétien du XIV<sup>e</sup> siècle. L'auteur du *De Nugis* est très favorable à Louis le Gros, dont il fait l'éloge à trois reprises<sup>(5)</sup> en des termes qui sont à noter<sup>(6)</sup>. Il rappelle qu'au début de son règne, il ne pouvait pas aller plus de trois milles hors de Paris sans la permission et la protection des seigneurs voisins<sup>(7)</sup>. Il nous montre Louis le Gros, après sa défaite de Brémule, dinant à Pontoise, aussi joyeux que s'il eût été vainqueur, et répondant à ceux qui s'étonnaient de son attitude : « Le roi d'Angleterre n'a jamais eu que des succès ; il

<sup>(1)</sup> *De Nugis*, p. 224.

<sup>(2)</sup> Luchaire, *Annales*, n° 358.

<sup>(3)</sup> *De Nugis*, p. 219.

<sup>(4)</sup> Ch.-V. Langlois, *Histoire de France*, t. III, 2<sup>e</sup> partie, p. 313.

<sup>(5)</sup> *De Nugis*, p. 211, 218 et 220.

<sup>(6)</sup> « Lodovicus Grossus vir maximus erat corpore, nec minor operibus et mente. » — « Excitavit eum tanquam dormientem Dominus, deditque belli sententiam et victoriæ frequentem gratiam, et complevit labores illius ad

summam unitatem et pacem totius Franciæ. » — « Ludovicus Grossus, immo dominus qui Franciam ab ore leonis eripuit. » Cf. p. 220 : « Omnes Franciæ gladios convertit in vomeres, et suo fecit deinde per gratiam suam gladio subjectos. »

<sup>(7)</sup> *De Nugis*, p. 212 : « Hic autem cum esset junior, portas egredi Parisius ad miliare tertium non potuit sine principum proximorum licentia vel conductu. »

est habitué au bonheur; s'il avait essuyé le désastre que nous venons de subir, il en serait devenu fou ou malade à la mort. Or c'est un roi excellent et utile à toute la chrétienté; j'aime mieux avoir été battu que d'avoir été cause de sa perte<sup>(1)</sup>.» Si l'anecdote est historique (?), voilà qui s'appelle faire contre fortune bon cœur. Gautier Map est encore la source unique d'autres informations d'où il ressort que Louis le Gros, toujours généreux, aurait refusé de saisir, par deux fois, devant Chartres<sup>(2)</sup> et au siège de Blois<sup>(3)</sup>, l'occasion de s'emparer de la personne de son adversaire impitoyable, le comte Thibaud IV de Champagne. Touché de cette longanimité, celui-ci aurait envoyé à Louis VI une lettre dont Map rapporte le texte<sup>(4)</sup> et par laquelle il se déclarait prêt à lui obéir en toutes choses. Thibaud serait venu, en effet, se jeter aux pieds du roi, qui le releva, l'embrassa, et désormais n'eut pas d'ami plus fidèle. Nous n'oserions pas affirmer que les choses se soient en réalité passées ainsi, et que la lettre soit bien authentique. A coup sûr, la réconciliation de Thibaud et de Louis n'eut lieu qu'en 1135, après vingt-cinq ans d'une guerre continue, au moment où le comte de Champagne, privé de l'appui de son oncle Henri I<sup>er</sup>, espérant lui succéder dans le duché de Normandie, et peut-être dans la royauté de l'Angleterre, sentit la nécessité absolue de rentrer en grâce auprès de son suzerain. On remarquera enfin le passage de Map relatif à Philippe, le fils aîné de Louis le Gros, mort avant son père<sup>(5)</sup>. D'accord avec d'autres historiens, l'auteur du *De Nugis* rapporte les circonstances de l'accident qui fit disparaître le prince royal, tué d'une chute de cheval, mais il ajoute que Philippe, après son couronnement, au lieu d'imiter les vertus de son père, était devenu insupportable à tout le monde<sup>(6)</sup>.

Sur Louis VII, à qui Map est tout aussi favorable qu'à Louis le Gros, les anecdotes abondent<sup>(7)</sup>. D'après le *De Nugis*, Louis VII n'était pas seulement le roi le plus doux, le plus affable, le plus humain, le plus compatissant aux humbles, au point d'en paraître imbécile, « ut possit idiota videri<sup>(8)</sup> »; c'était un justicier scrupuleux, et rigoureux quand il le fallait. Une des historiettes, que M. Bardoux n'a pas citée, nous montre

<sup>(1)</sup> *De Nugis*, p. 218.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, p. 219.

<sup>(3)</sup> *Ibid.*, p. 219. Ce siège de Blois n'est mentionné par aucun autre historien.

<sup>(4)</sup> *Ibid.*, p. 220.

<sup>(5)</sup> *Ibid.*, p. 218.

<sup>(6)</sup> *Ibid.* « Qui post unctionem suam et

totius Franciæ fidelitatem a paternis degeneravit moribus et patriis deviauit institutis, sublimi supercilio lastuque tyrannico molestus omnibus. »

<sup>(7)</sup> Nous avons cité les plus intéressantes dans l'*Histoire de France* de Lavoisier (t. III, 1<sup>re</sup> partie, p. 46).

<sup>(8)</sup> *De Nugis*, p. 212.

le Capétien condamnant à mort un seigneur (dont Map ne donne pas le nom) coupable de cruautés et d'iniquités monstrueuses, puis se contentant de lui faire couper l'oreille droite<sup>(1)</sup>. Louis VII, d'après Map, aurait fait brûler le plus riche de tous les Juifs de France<sup>(2)</sup> qui, en pleine procession des Rogations, avait enlevé un clerc et l'avait jeté dans les latrines de sa maison. Aux juifs qui lui offraient mille talents, aux Français qui le suppliaient de gracier le coupable, le roi de France répondit : « Je veux que les juifs sachent qu'on ne laisse pas aller les chiens dans les processions chrétiennes<sup>(2)</sup>. » Le mot est peu d'accord avec la tolérance bien connue dont Louis VII a fait preuve envers les Juifs. Dans une autre circonstance, un chambrier de la reine Constance de Castille ayant meurtri un jeune clerc du palais, le roi lui fit couper la main droite, sans avoir égard aux prières de sa femme et des courtisans<sup>(3)</sup>.

M. Bardoux a eu bien raison de citer quelques-unes de ces anecdotes, mais il a le tort parfois de ne les citer qu'à moitié. C'est ainsi qu'il a tronqué le récit concernant Galeran d'Yèvre, récit qui nous initie aux intrigues du palais de Louis VII, et dont l'importance historique n'est pas médiocre. Map nous apprend<sup>(4)</sup> que les trois ministres ou officiers royaux les plus influents étaient le chambrier Gautier (de Nemours), le prévôt de Paris, Guillaume de Gournai, et un troisième personnage qui, dans le texte de Th. Wright, est appelé « Bucardus molosus, quod est gallice *neantur* ». Il s'agit ici sans aucun doute de Bouchard le Veautre, comme l'a très bien vu M. G. Servois dans son *Introduction au Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole*<sup>(5)</sup>. Or on disait que ces trois ministres s'approprièrent à qui mieux mieux les revenus royaux, et que Louis VII n'avait que leur reste, ce que Galeran d'Yèvre, un des chevaliers de l'entourage du roi, très aimé de Louis pour son esprit mordant, exprima par ces trois vers :

Gauthier vendange et Buchard grape  
Et Willielmus de Gurney hape ;  
Lôwis prent que que lur escape.

Furieux de se voir ainsi dénoncés, ils s'arrangèrent de façon à impliquer Galeran dans une affaire d'outrage calomnieux adressé à une dame

<sup>(1)</sup> *De Nugis*, p. 212-213.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, p. 217.

<sup>(3)</sup> *Ibid.*, p. 217.

<sup>(4)</sup> *Ibid.*, p. 213.

<sup>(5)</sup> *Introd.*, p. XLIX et note 1. *Neantur*

est pour *Veautre* et *molosus* n'est que la traduction latine de ce nom. Voir sur ce personnage mes *Études sur les actes de Louis VII*, p. 272 et 273.

de la cour, et Louis VII exila son favori. Il lui pardonna, il est vrai, et le rappela peu de temps après.

Un des souvenirs personnels, les plus intéressants pour nous, de Gautier Map est consigné dans le passage où il rapporte une conversation qu'il eut à Paris avec Louis VII. On parlait des richesses des différents rois du monde. « Chacun a son trésor d'une espèce particulière, dit le roi de France. Le roi des Indes a ses pierreries, ses lions, ses léopards et ses éléphants. L'empereur de Byzance et le roi de Sicile ont en abondance l'or et la soie, mais leurs sujets ne sont que des bavards ; ils n'ont aucune vertu guerrière. L'empereur romain, le chef des Allemands, commande à des hommes belliqueux et bien montés, mais il n'a ni or, ni soie... Ton maître, le roi d'Angleterre, possède tout en abondance, les hommes, les chevaux, l'or, la soie, les pierreries, les fruits, le gibier. Nous, en France, nous n'avons que du pain, du vin et de la bonne humeur<sup>(1)</sup>. » Une autre anecdote nous montre Louis VII rendant visite à Paris au roi Henri II (probablement en 1158) et assistant à un acte de violence commis par Guillaume d'Arundel, le bouteiller en titre du roi d'Angleterre, contre un échanton qui avait usurpé sa fonction<sup>(2)</sup>. On relèvera aussi l'affirmation de Map que Louis VII, dans ses démêlés avec l'Église de Paris, se soumettait, comme un chanoine, à la décision du chapitre<sup>(3)</sup>. La sympathie de l'auteur de *De Nugis* pour le roi de France se traduit clairement par une phrase malveillante contre la reine Aliénor d'Aquitaine : « Elle jeta des regards incestueux sur Henri, fils de Mathilde, et ayant machiné un divorce injuste, l'épousa, quoique la voix publique l'accusât d'avoir trompé Louis le Pieux avec Geoffroi (le Bel, comte d'Anjou), le père de son second mari<sup>(4)</sup>. »

Sur Philippe-Auguste, Gautier Map ne donne qu'une information relative à la mission de l'archevêque d'Acre, venu de Jérusalem pour recueillir en Europe des subsides destinés à défendre la Syrie contre Saladin. Le roi de France, alors tout jeune adolescent, s'était réuni avec Henri II à Senlis ; il demanda au roi d'Angleterre de répondre le premier à la requête de l'archevêque. Henri promit d'envoyer 60,000 marcs. Le roi de France, « comme frappé d'une flèche », et ses grands restèrent cois et, devant une telle libéralité, n'osèrent prendre aucun engagement<sup>(5)</sup>. On peut citer, entre autres données intéressant l'histoire de

<sup>(1)</sup> *De Nugis*, p. 215-216.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, p. 234.

<sup>(3)</sup> *Ibid.*, p. 216.

<sup>(4)</sup> *Ibid.*, p. 226.

<sup>(5)</sup> *Ibid.*, p. 230. Gautier Map ne

parle plus de Philippe-Auguste que pour dire qu'en sa présence et celle de Richard, deux fanatiques de la secte des Assassins tuèrent Boniface (erreur, pour Conrad), marquis de Montferrat

France, les passages du *De Nugis* relatifs : à la répartition des hérétiques en France<sup>(1)</sup>, « nombreux en Anjou, surtout en Aquitaine et en Bourgogne; il n'y en a point en Bretagne »; à l'archevêque Pierre de Tarentaise<sup>(2)</sup>, au roi des Bretons, Alain<sup>(3)</sup>, aux origines des Chartreux<sup>(4)</sup>, des Grandmontains<sup>(5)</sup> et des Cisterciens<sup>(6)</sup>. Enfin l'auteur consacre à Gerbert, étudiant à Reims, archevêque et pape, cinq pages où la légende se mêle curieusement à l'histoire<sup>(7)</sup>.

Dans les cinquante dernières pages de sa thèse, M. Bardoux aborde deux questions difficiles et délicates sur lesquelles notre incompetence nous interdit de nous prononcer : 1° Dans quelle mesure Gautier Map a-t-il été l'inventeur des contes qui ont été développés dans les romans de la Table ronde, notamment du Saint-Graal et de Lancelot du Lac? 2° Jusqu'à quel point est-il possible de lui attribuer un certain nombre des poèmes goliardiques du XII<sup>e</sup> siècle, qui sont l'œuvre de l'esprit universitaire, hostile aux moines et aux papes? De ce que ce même esprit a inspiré l'auteur du *De Nugis*, il est peut-être imprudent de conclure fermement que les poésies et l'ouvrage en prose sortent de la même plume. Je crains que certaines des attributions de M. Bardoux et de ceux qui l'ont précédé dans la même voie n'aient qu'une valeur hypothétique.

ACHILLE LUCHAIRE.

---

#### CANONS DU CONCILE TENU À LISIEUX EN 1064.

En annonçant, il y a quelque mois, dans le *Journal des Savants*<sup>(8)</sup> la publication, par M. Montague Rhodes James, du second volume du Catalogue des manuscrits du collège de la Trinité, à Cambridge<sup>(9)</sup>, je signalai l'intérêt que semblait devoir présenter un manuscrit normand du XII<sup>e</sup> siècle, classé sous la cote R. 16. 34 et analysé dans la notice 982 du Catalogue.

Les 46 feuillets dont ce manuscrit est composé sont principalement remplis par des extraits d'Aulu-Gelle, de Valère Maxime et de Sénèque,

(p. 230) et que les Français attribuèrent ce meurtre aux machinations secrètes de Richard.

<sup>(1)</sup> *De Nugis*, p. 62.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, p. 69-72.

<sup>(3)</sup> *Ibid.*, p. 182.

<sup>(4)</sup> *Ibid.*, p. 26 et 59.

<sup>(5)</sup> *De Nugis*, p. 28 et 58.

<sup>(6)</sup> *Ibid.*, p. 98 et suiv.

<sup>(7)</sup> *Ibid.*, p. 170-175.

<sup>(8)</sup> Juin 1901, p. 394.

<sup>(9)</sup> *The Western manuscripts in the library of Trinity college, Cambridge*, vol. II. Cambridge, 1901. Grand in-8°.



et par une copie du commencement du *De officiis* de Cicéron. M. James, dans la notice très soignée qu'il lui a consacrée, n'a point manqué d'y remarquer, au verso du fol. 26 et au recto du fol. 27, les canons d'un concile tenu à Lisieux, en 1064. Ces canons paraissant avoir échappé aux éditeurs des Collections de conciles, je priai M. James d'être assez bon pour me procurer la photographie des deux pages sur lesquelles cette pièce a été transcrite. Le texte m'en a semblé assez curieux pour être immédiatement mis au jour; il tiendra, je n'en doute pas, une place honorable dans le supplément dont le savant et courageux abbé J.-B. Martin se propose d'enrichir la réimpression du recueil de Mansi entreprise par M. Welter.

Je commence par reproduire la pièce, telle que le manuscrit nous la présente, encadrée entre des fragments du *De beneficiis* de Senèque et le commencement du *De officiis* de Cicéron, sans que le copiste, ménager du parchemin dont il disposait, ait même mis à la ligne la rubrique et le texte des canons :

Anno ab incarnatione Domini M.LXIII<sup>o</sup>, indictio II, factum est concilium Lexovio, sub Willelmo, nobilissimo principe Normannorum, presidente ibidem domino Maurilio, Rotomagensium archipresule, cum ceteris suffraganeis episcopis atque abbatibus.

I. Ubi imprimis tractatum est de fide sancte et individue Trinitatis, necnon de corpore et sanguine Domini.

II. Postea sancitum est de villanis presbiteris atque diaconibus, ut nullus abinde uxorem vel concubinam seu introductam mulierem duceret; qui vero a tempore Rotomagensis concilii duxerat perderet.

III. Est etiam decretum ibidem ut nullus clericorum a clero in an'ea uxorem acciperet; qui vero acceperat omnino amitteret, siquidem presbiter vel diaconus esset. Ceteris vero minorum ordinum non auferentur violenter, sed si posset fieri sermone et precibus ex[h]ibitis diligenter.

IV. Et ut prebende et possessiones clericorum non invaderentur neque disturbarentur pro forisfacturis aliorum hominum.

V. Ut etiam clerici arma non ferant nec assaliant, vel assaliantur, nisi ipsi promeruerint, neque etiam tunc, nisi facta proclamatione apud episcopum rationabiliter.

VI. Et ut omnes presbiteri III ampullas habeant, unam crismatis, alteram olei caticuminum, tertiam olei infirmorum.

VII. Ut nulli laicorum assaliantur in comitatu monachorum vel clericorum.

VIII. Ut clerici non sint feneratorum, vel laicorum officiorum prepositi vel administratores.

IX. Et ut religiones quas dicunt, in quibus comeditur et bibitur, omnino deleantur.

X. Ut etiam trevia Dei frequenter recenseatur et firmiter teneatur.

Il faut maintenant résumer les dispositions prises dans le concile. C'est le meilleur moyen d'en faire apprécier l'importance et de montrer

qu'en Normandie, sous le gouvernement du futur conquérant de l'Angleterre, le haut clergé préparait déjà les réformes dont Grégoire VII devait, un peu plus tard, poursuivre l'accomplissement avec une indomptable énergie.

Le concile commença par s'occuper des controverses dont les dogmes de la Trinité et de l'Eucharistie étaient alors l'objet; mais le procès-verbal ne laisse pas entrevoir les points sur lesquels s'arrêta l'attention de l'assemblée. On entrevoit que les défenseurs de l'orthodoxie devaient être encore émus de l'agitation que les prédications et les écrits de Bérenger avaient excitée dans le monde religieux.

La question du célibat ecclésiastique fut ensuite mise en délibération. Des deux canons qui ont trait à ce point de discipline, le premier vise les prêtres de campagne et les diacres: il leur est interdit de prendre des épouses ou des concubines et d'habiter avec des femmes. Ceux qui, depuis la célébration du concile de Rouen, ont enfreint cette règle devront désormais s'y conformer.

Le concile de Rouen auquel cet article se réfère doit être le concile de Rouen, tenu en 1063, sur lequel on peut voir ce qu'ont dit les Bénédictins, dom Pommeraye<sup>(1)</sup> et dom Bessin<sup>(2)</sup>.

Par le second article, il est défendu aux chanoines de se marier. Ceux qui auraient pris des femmes devront s'en séparer, s'ils sont prêtres ou diacres; mais on ne contraindra pas les clercs engagés seulement dans les ordres mineurs à quitter leurs femmes; toutefois on les exhortera ou on les priera de le faire.

Les décisions relatives au célibat du clergé séculier qui viennent d'être citées furent expressément rappelées huit ans plus tard dans un autre concile, tenu à Rouen, en 1072, et dont Orderic Vital a inséré les actes au livre IV de son Histoire ecclésiastique. Voici dans quels termes est conçu le canon XV du concile de 1072<sup>(3)</sup>:

De sacerdotibus et levitis et subdiaconibus qui feminas sibi usurpaverunt, concilium Lexoviense observetur, ne ecclesias per se neque per suffraganeos regant nec aliquid de beneficiis habeant. Archidiaconi qui eos regere debent non permittantur aliquam habere nec concubinam nec subintroductam mulierem nec pellicem, sed caste et juste vivant, et exemplum castitatis et sanctimonie subditis præbeant. Oportet etiam ut tales decani eligantur qui sciant subditos redarguere et emendare, quorum vita non sit infamis, sed merito præferatur subditis.

<sup>(1)</sup> *Sanctæ Rotom. ecclesie concilia*, p. 57. — <sup>(2)</sup> *Concilia Rotom. provincie*, part. I, p. 49. — <sup>(3)</sup> Édition de la Société de l'Histoire de France, t. II, p. 240 et 241.

Ni les Bénédictins qui ont publié les Conciles de Normandie, ni le dernier éditeur d'Orderic Vital ne pouvaient soupçonner l'existence du concile tenu à Lisieux en 1064. Ils ont tout naturellement supposé<sup>(1)</sup> que les prélats réunis à Rouen en 1072, quand ils invoquaient l'autorité d'un concile de Lisieux à propos du célibat ecclésiastique, avaient en vue le concile tenu dans cette dernière ville en 1055 et dont le seul acte connu est la déposition de Mauger, archevêque de Rouen<sup>(2)</sup>.

Maintenant, il est de toute évidence que le texte visé dans le canon XV du concile de 1072 est le troisième canon du concile de 1065. Les deux textes sont en parfaite concordance. Il n'est pas jusqu'au mot *sub-introducta* de l'un qui n'ait son équivalent dans le mot *introducta* de l'autre. Je n'ai pas à discuter ici la signification de ce mot; il suffit de renvoyer à la note qu'un Bénédictin, dom Ange Godin, lui a consacrée<sup>(3)</sup> et à un article du Glossaire de Du Cange.

Après avoir résolu la question du célibat, le concile de Lisieux se préoccupa d'assurer la sécurité des gens d'Église. Il décida que les chanoines ne devaient pas être troublés dans la jouissance de leurs prébendes et de leurs biens, par suite de méfaits de personnes étrangères. D'autre part, défense fut faite aux clercs de porter des armes et d'attaquer; mais il était interdit de les attaquer, s'ils n'avaient pas commis d'actes légitimant un acte de violence; encore, dans ce cas, devait-on préalablement porter plainte à l'évêque.

Les laïques qui accompagnaient les moines ou les clercs devaient rester à l'abri de toute attaque.

Par le sixième canon du concile, il est recommandé à tous les curés de se pourvoir de trois ampoules: l'une pour le saint chrême, une autre pour l'huile des catéchumènes et la troisième pour l'huile des malades.

Un article interdit aux clercs de se livrer à l'usure et de se mettre au service des laïques pour être prévôts ou pour faire acte d'administration.

Le neuvième canon prononce la suppression des prétendues « religions », c'est-à-dire des confréries, où l'on se réunissait pour boire et manger. C'est peut-être là le plus ancien témoignage qui nous soit parvenu sur la répression des abus auxquels les confréries, et notam-

<sup>(1)</sup> Pommeraye, *Sanctæ Rotomag. ecclesie concilia*, p. 513. — Bessin, *Concilia Rotomag. provincie*, part. I, p. 161. Édition précitée d'Orderic Vital, t. II, p. 241.

<sup>(2)</sup> Voir le recueil de Pommeraye, p. 69, et celui de Bessin, part. I, p. 46.

<sup>(3)</sup> Dans le recueil de Pommeraye, p. 513, et dans celui de Bessin, part. I, p. 61.

ment les charités, ont donné lieu en Normandie, au moyen âge et dans les temps modernes.

Le dernier article est un pressant rappel à l'observation de la trêve de Dieu. Pareille recommandation revient dans presque tous les conciles du milieu du XI<sup>e</sup> siècle.

Telle est la substance des canons dont le texte nous a été conservé par le manuscrit du collège de la Trinité de Cambridge. Ce manuscrit est encore précieux à un autre titre. Le moine qui l'a copié appartenait assurément à une maison dans laquelle la culture des lettres était en honneur. Ce qui le prouve, c'est le soin qu'il a pris d'y copier en beaux caractères des extraits d'auteurs tels qu'Aulu-Gelle, Valère Maxime et Sénèque, avec une notable partie du traité des Devoirs de Cicéron. Il y a aussi inséré un petit poème, qui se trouve sous le nom de Vitalis dans des manuscrits beaucoup plus anciens et qui forme le n<sup>o</sup> 633 de l'Anthologie publiée par Riese.

Tout cela convient assez bien à l'abbaye du Bec, qui fut une des plus brillantes écoles monastiques de la Normandie, depuis le milieu du XI<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XII<sup>e</sup>. Il serait superflu d'entrer à ce sujet dans de longs détails : la matière a été traitée plus d'une fois, et vient de l'être tout récemment avec beaucoup de succès par M. le chanoine Porée, dans le premier volume de son Histoire du Bec. Toutefois, en présence de ces copies ou extraits d'auteurs classiques de l'antiquité latine, il est difficile de ne pas songer aux célèbres extraits de Quintilien que fit Étienne de Rouen dans l'abbaye du Bec; au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, extraits dont le manuscrit original se conserve à la Bibliothèque nationale (ms. latin 14146) et qui ont été jadis étudiés par M. Fierville. C'est aussi d'une dépendance de l'abbaye du Bec, le prieuré de Bonne-Nouvelle, que nous est venu un manuscrit du XII<sup>e</sup> siècle (n<sup>o</sup> 16999 du fonds latin) qui contient des extraits de Virgile, de Juvénal, d'Ovide et de Lucain.

Le manuscrit du collège de la Trinité de Cambridge dont nous venons de parler dut passer de bonne heure en Angleterre. C'est là, selon toute apparence, qu'il se trouvait, quand on y copia, vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, un morceau indiqué par M. James dans les termes suivants :

« Au verso du fol. 44 et au recto du fol. 45 est transcrite en petits caractères cursifs, sur trois colonnes de 80 lignes, une pièce de vers intitulée : [*Invectiva*] *magistri Michaelis Cornubiensis contra magistrum Henricum Abrincensem, coram domino electo Wyntoniensi et episcopo Rofensi*. Elle commence et finit ainsi :

Quando, poeta, prius te diximus archipoetam,  
Semper posterius vix diximus esse poetam.

Ce Henri d'Avranches, qui fut honoré, paraît-il, du titre d'archiprêtre, n'est guère connu chez nous que par quelques lignes insérées au tome XVIII (p. 529) de l'*Histoire littéraire de la France*.

L. DELISLE.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

### INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

#### ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Fauque de Jonquières, académicien libre, est décédé le 12 août 1901.

M. le baron Nordenskjöld, à Stockholm, associé étranger, est décédé le 12 août 1901.

### LIVRES NOUVEAUX.

#### FRANCE.

Æmilius Chatelain. *Uncialis scriptura codicum latinorum novis exemplis illustrata. Explanatio tabularum, Pars prior.* Parisiis, H. Welter, 1901, in-8°. VIII et 104 p. — *Tabule, Pars prior.* 60 planches in-folio.

Je ne veux pas attendre l'achèvement de cet ouvrage pour le signaler comme le plus solide fondement sur lequel s'appuiera désormais l'étude paléographique de la majorité des très anciens manuscrits latins; les travaux antérieurs de M. Chatelain le désignaient comme le savant le mieux préparé pour l'entreprendre et le mener à bonne fin. Il a parcouru l'Europe dans tous les sens, à la poursuite des manuscrits onciaux, cachés parfois dans des bibliothèques à peine connues, ou simplement représentés par des feuilletés servant de gardes; il a vu et revu la plupart de ces vénérables manuscrits, il les a feuilletés page à page, il les a soumis à un examen comparatif, il les a minutieusement étudiés avec une merveilleuse habitude des anciennes écritures, et une grande érudition bibliographique, embrassant à la fois la littérature de l'antiquité latine et celle du haut moyen âge. Il s'est fait l'émule des plus habiles photographes, comme l'atteste la perfection de plusieurs clichés sur lesquels M. Dujardin a gravé quelques-unes des meilleures planches de la *Paléographie des classiques latins*. Les très nombreux exemples qu'il a ainsi amassés lui

ont suggéré de judicieuses remarques, qui doivent nous inspirer une entière confiance: nous en avons pour garants la perspicacité et la critique avec laquelle il a, dans ces derniers temps, déchiffré le palimpseste, désormais célèbre, du séminaire d'Autun, et jeté un jour nouveau sur plusieurs des problèmes que soulève l'histoire des notes tironiennes.

Parmi les centaines de manuscrits en onciale qui, dans les vingt-cinq dernières années, ont passé sous ses yeux ou ont été présentés à l'objectif de son appareil photographique, il a choisi 81 pages qui lui ont paru les plus dignes d'être examinées comme principaux types de ce genre d'écriture, tel qu'il fut employé depuis le IV<sup>e</sup> ou le V<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'époque carolingienne. Il a réservé pour une seconde série l'examen des manuscrits en caractères semi-unciaux.

Sauf un très petit nombre d'exceptions, M. Chatelain a laissé de côté les manuscrits déjà connus par des publications antérieures, telles que la *Paléographie des classiques latins*, le recueil de Zangemeister et de Wattenbach, les quatre grands volumes de la Société paléographique de Londres, l'*Album paléographique* de la Société de l'École des chartes et les *Monumenta palaeographica sacra* de Turin. La plupart des exemples qui nous sont offerts aujourd'hui sont tirés de manuscrits dont on n'avait pas encore mis de reproduction à notre disposition. La liste suivante, dans laquelle l'ordre des planches est observé, montrera avec quel soin le choix a été fait.

## CINQUIÈME SIÈCLE.

I. Ms. 1394 de l'abbaye de Saint-Gall: Évangile de s. Mathieu. — Ms. 912 de la même abbaye: Jérémie, palimpseste sur lequel un recueil de gloses a été copié au VIII<sup>e</sup> siècle.

II. Ms. 17225 de la Bibl. nat., venu de Corbie: s. Mathieu.

III. Ms. Q. V. 1.3 de Saint-Petersbourg, venu de Corbie: s. Augustin.

IV. Ms. 10592 de la Bibl. nat.: s. Cyprien. — Ms. D. 519 inf. de l'Ambrosienne: s. Cyprien.

V. Deux feuillets réunis dans le ms. 169 d'Orléans, l'un de s. Cyprien, l'autre de s. Augustin.

VI. Ms. XXVIII, 26 de Vérone: Cité de Dieu de s. Augustin.

VII. Ms. LI, 49 de Vérone: Maxime de Turin.

VIII. Feuille de Lactance relié dans le ms. 169 d'Orléans.

IX. Ms. XIV, 12 de Vérone: s. Hilaire.

X. Ms. 2630 de la Bibl. nat.: s. Hilaire, venu de Saint-Denis.

XI. Ms. 8907 de la Bibl. nat.: s. Hilaire, venu de Chartres.

XII. Ms. 152 de la Bibl. nat.: fragment de s. Hilaire.

XIII. Ms. XIII, II de Vérone: s. Jérôme. — Le Priscillien de Würzbourg.

## SIXIÈME SIÈCLE.

XIV. Ms. de Leyde, Vossianus Q. 110: *Fragmenta petaviana*, venus de Saint-Mesmin de Micy. — Fragment de s. Paul, relié dans le ms. 16 d'Orléans.

XV. Ms. 6400 G. de la Bibl. nat.: ancienne version des Actes des apôtres, venue de l'abbaye de Fleury. — Ms. 912 de Saint-Gall: Ancienne version du Psautier.

XVI. Ms. 1629 des nouv. acq. de la Bibl. nat.: s. Augustin, venu de Lyon.

XVII. Ms. D. 26 sup. de l'Ambrosienne: Prudence, venu de Saint-Colomban de Bobbio. — Ms. C. 39 inf. de la même bibliothèque: Évangiles, venus sans doute de Bobbio.

XVIII. Ms. 11326 de la Bibl. nat. : s. Prosper. — Ms. 380 de Berne : Cledonius grammaticus.

XIX. Ms. 2235 de la Bibl. nat. : s. Jérôme. — Ms. 10593 de la Bibl. nat. : s. Basile.

## SEPTIÈME SIÈCLE.

XX. S. Ambroise, du monastère de Saint-Paul en Carinthie. — S. Ambroise, ms. 33 de Boulogne-sur-Mer.

XXI. Ms. XVII, 15 de Vérone : s. Jérôme.

XXII. Ms. Ottoboni 319 du Vatican : s. Augustin.

XXIII. Ms. 1394 de Saint-Gall : Ancienne version des Évangiles.

XXIV et XXV. Ms. des Agrimensores de Wolfenbüttel.

XXVI. Fragment de la Règle de s. Basile, relié dans le ms. 169 d'Orléans.

XXVII. Fragment de s. Jérôme, relié dans le même volume.

XXVIII. Ms. 1629 des nouv. acq. de la Bibl. nat. : Origène.

XXIX. Fragments de s. Ambroise et de s. Augustin, dans le ms. 169 d'Orléans.

XXX. Ms. 267 du fonds de la Reine au Vatican : Fulgence, venu de Saint-Martial de Limoges ou de Fleuri.

XXXI. Ms. 908 de Saint-Gall : Oracula ; — et Végèce, *Mulomedicina*.

XXXII. Ms. 6413 de la Bibl. nat. : Isidore. — Ms. 226 de Saint-Gall : Isidore.

XXXIII. Ms. 2206 de la Bibl. nat. : s. Grégoire.

XXXIV. Fragment d'Ézéchiël, dans le ms. 16 d'Orléans.

XXXV. Fragment de s. Paul inséré dans le même ms.

XXXVI. Fragment du livre des Rois relié dans le même ms. — Fragment d'une lettre faussement attribuée à s. Jérôme, dans le ms. 169 d'Orléans.

XXXVII. Ms. 1732 de la Bibl. nat. : s. Ambroise.

XXXVIII. Ms. 12205 de la Bibl. nat. : s. Grégoire.

XXXIX. Ms. 504 de Troyes : Pastoral de s. Grégoire.

XL. Ms. 188 de Saint-Gall : Maxime de Turin.

## HUITIÈME SIÈCLE.

XXI. Ms. F. 84 sup. de l'Ambrosienne : Vies des Pères, exemplaire venu de Bobbio. — Ms. 446 des nouv. acq. de la Bibl. nat. : Extraits de s. Jérôme, venu de Lyon.

XXII. Ms. 2107 de la Bibl. Victor-Emmanuel : s. Euchère et Salvien. — Ms. 277 du fonds palatin au Vatican : *Anonymus Malalianns*.

XXIII. Ms. 417 du fonds de la Reine au Vatican : Sacramentaire paraissant venu d'Autun. — Autre sacramentaire, n° 257 du même fonds, venu de l'abbaye de Saint-Denis.

XXIV. Ms. 455 de Valenciennes : Chronique d'Eusèbe.

XXV. Ms. 181 de Vienne : Itinéraire d'Antonin. — Ms. latin 3321 du fonds vatican : Isidore.

XXVI. Ms. 1625 de la Bibl. nat. : Origène.

XXVII. Ms. 83 du fonds Phillipps à Berlin : Conciles, ms. venu de Lyon.

XXVIII. Ms. 9561 de la Bibl. nat. : Isidore, en écriture irlandaise.

XXIX. Fragment des livres de Salomon, relié dans le ms. 16 d'Orléans. — Ms. 1395 de Saint-Gall : Psaumes. — Ms. 2109 de Victor-Emmanuel : s. Jérôme. — Fragment de s. Augustin, dans le ms. 169 d'Orléans.

- I. et II. Ms. 40 de Chartres : s. Grégoire, venu de Fleuri.  
 LII. Ms. Laud. Miscell. 126 de la Bodléienne : s. Augustin, venu de Würzburg.  
 LIII. Ms. 2106 de la bibliothèque Victor-Emmanuel : Miroir de s. Augustin.  
 LIV. Ms. 1372 de la même bibliothèque : s. Grégoire.  
 LV. Ms. 157 d'Einsiedeln : s. Grégoire.  
 LVI. Ms. 13047 de la Bibl. nat. : poème du pseudo-Cyprien, venu de Corbie.  
 LVII. Ms. F. 219 de Berne : Fragment du manuscrit d'Oribase, dont le reste forme le ms. 10223 de la Bibl. nat.  
 LVIII. Ms. 1586 des Nouv. acq. de la Bibl. nat. : Les Prophètes, exemplaire pouvant être rapporté au temps de Charlemagne, venu de Marmoutier.  
 LIX. Ms. 52 de Chartres : Évangiles.  
 LX. Ms. 60 d'Autun : Évangiles.

Chacun de ces manuscrits a été l'objet d'une notice substantielle, où est exposé en peu de mots tout ce qu'on peut savoir sur l'origine et les vicissitudes du manuscrit, sur les particularités graphiques ou autres qu'il importait d'y signaler à l'attention et sur les travaux dont il a été l'objet. On y trouve par surcroît plus d'un renseignement relatif aux textes transcrits qui avait échappé aux rédacteurs des catalogues, par exemple une curieuse remarque sur le caractère et la destination des extraits de saint Jérôme contenus dans un ms. partagé entre la bibliothèque de Lyon et la Bibliothèque nationale.

Comme on l'a vu, les manuscrits de chaque siècle forment un groupe, en tête duquel sont placées des observations générales sur les caractères auxquels on peut reconnaître, au moins approximativement, l'âge relatif des transcriptions.

Voici, à titre d'exemple, les signes attribués par M. Chatelain aux manuscrits les plus anciens, à ceux du v<sup>e</sup> ou peut-être même de la fin du iv<sup>e</sup> siècle :

Trait inférieur de l'L se terminant droit ou arrondi et dépourvu de queue;

P à pansse petite et mal fermée;

R à pansse également peu développée, occupant en hauteur à peine la moitié de la haste;

Traverse du T formée de traits légers et fort courts;

M formé de deux demi-cercles très purement tracés;

Les trois traits de l'N dépourvus de tout ornement.

Indépendamment des observations sur la forme des lettres, l'auteur fait remarquer beaucoup de particularités. Ainsi dans les plus anciens manuscrits il signale l'emploi des abréviations DMS, DMI, DMO, pour *Dominus*, *Domini*, *Domino*; le remplacement de la lettre M ou N au bout des lignes par un petit trait horizontal superposé à un point; la signature des cahiers mise au bas de la dernière page dans l'angle droit; la ligne de points tracés au compas dans l'espace resté vide au milieu des pages disposées sur deux colonnes. La pureté ou la barbarie des formes orthographiques doit aussi être prise en considération.

Il est bien entendu qu'il n'y a là rien d'absolu. On ne peut pas supposer que les mêmes règles, les mêmes habitudes, les mêmes modes aient été uniformément suivies dans toutes les parties du monde romain et dans tous les États fondés sur les débris de l'Empire. Sans parler de caprices individuels, il est fort probable que divers usages ont dû être spécialement en vogue dans certaines contrées. M. Chatelain nous a fait remarquer que telle ou telle particularité est peut-être uniquement propre à l'Afrique ou à l'Espagne. Dans plus d'un endroit, il nous avertit que, s'il faut tenir compte des observations générales, il ne faut pas les



prendre pour des règles n'admettant point d'exception. Pour en tirer le meilleur parti, il faut les rapprocher des fac-similés phototypiques, dont l'exécution fait honneur à MM. Berihaud.

Les paléographes ne se lasseront pas de feuilleter ce recueil de fac-similés, pour habituer leurs yeux à reconnaître le plus ou moins d'antiquité des écritures onciales. Ils ne rencontreront guère de manuscrits de ce genre qui ne puissent pas être rapprochés d'un des nombreux types reproduits et analysés dans l'ouvrage de M. Chatelain. Grâce à lui nous aurons entre les mains un instrument de précision pour l'étude des textes copiés en onciale. Remercions-le du service qu'il nous a rendu et de la promesse qu'il nous fait de ne pas tarder à nous donner la seconde partie de son ouvrage consacrée aux manuscrits en semi-unciale.

Je ne saurais terminer cette annonce sans faire remarquer avec quelle élégance et quelle facilité M. Chatelain manie la langue latine. Dieu me garde de faire allusion aux vers placés au frontispice du recueil de planches! Je citerai seulement les lignes de la préface relatives au choix du papier de Hollande pour éviter les dangers dont les chimistes menacent les héliotypies imprimées sur des papiers glaces et brillants: « Cum autem tabulis heliotypica arte expressis charta levigata vel corusca, a triginta annis usurpata, grave periculum minetur, quia, si chemicis doctissimis fides adhibenda, timendum est ne cum glutino chartæ imago pereat, Batavam chartam elegimus. »

Les explications latines de beaucoup de détails techniques qui remplissent les notices de M. Chatelain sont aussi précises, aussi faciles à comprendre que si elles nous avaient été données en français.

L. DELISLE.

*Saint Yves* (1253-1303), par Ch. de La Roncière. Paris, librairie Victor Lecoffre, 1901, in-12, 203 pages.

Cette biographie de saint Yves a été composée avec la curiosité, la critique et la verve qui ont assuré le succès du grand ouvrage consacré, par le même auteur, à l'histoire de la marine française. A tout ce qui avait été déjà écrit sur la vie et le culte d'un des saints les plus populaires de la Bretagne, M. de La Roncière a su ajouter de nouveaux détails, et le petit volume dont vient de s'enrichir la collection intitulée *Les Saints* mérite de prendre place parmi les livres d'érudition historique, ne fût-ce que par les deux morceaux qui le terminent : une bibliographie des publications relatives à saint Yves, et la Vie française, qui est entrée dans la continuation ajoutée par Jean du Vignai à la Légende dorée.

L. D.

## ANGLETERRE.

*Transactions of the Bibliographical Society*. Volume V. [Part I., november 1899 to june 1900.] London, July 1901. Petit in-4°, p. 161-272.

*A book bound for Mary, queen of Scots, being a description of the binding of a copy of the Geographia of Ptolemy printed at Rome, 1490, with notes on other books bearing Queen Mary's insignia*, by George F. Barwick. London, printed for the Bibliographical Society at the Chiswick press. July 1901. In-4°, 32 p., avec 3 planches. (*Illustrated Monographs issued by the Bibliographical Society*, n° IX).

Ce fascicule des *Transactions* de la Société bibliographique anglaise fait suite à celui que nous avons annoncé dans le précédent volume du *Journal des Savants*

(janvier 1900, p. 63). Il n'est pas moins bien rempli. On y voit l'importance et la variété des communications qui sont faites à la Compagnie.

La bibliographie anglaise y tient naturellement la première place. A ce sujet se rattachent des travaux excellents, tels que :

Le résumé de l'histoire de l'écriture en Angleterre, tracé de main de maître par sir Edw. M. Thompson, illustré par des fac-similés parfaitement choisis ;

Le tableau qu'a dressé M. Proctor, avec la précision à laquelle il nous a habitués, pour distinguer les différentes éditions des Statuts de Henri VIII qui existent au Musée Britannique :

La notice de M. Charles Welch sur la collection des ouvrages de Thomas More, formée par M. Alfred Cock et déposée à la bibliothèque de Guildhall ;

Les observations de M. Sidney Lee sur quelques exemplaires de la première édition in-folio des pièces de Shakspeare. M. Lee est un des directeurs de la reproduction phototypique de cette édition, qui s'exécute en ce moment à Oxford. La minutie de ses observations est un exemple du scrupule avec lequel les Anglais étudient les textes de leur grand tragique. L'importance qu'ils y attachent est d'ailleurs suffisamment attestée par les sommes qu'atteignent aujourd'hui les exemplaires du premier Shakspeare in-folio vendus aux enchères. Celui qui a passé dans une vente de Christie en juillet 1899 a été adjugé au prix de 1,700 livres (environ 42,500 francs)

La bibliographie générale et étrangère n'est pas traitée avec moins de compétence par les membres de la Société anglaise. Dans les séances de l'année 1899, on s'y est occupé des anciennes impressions siciliennes et des ateliers italiens du xv<sup>e</sup> siècle d'où sont sortis des livres grecs.

C'est M. Reginald Stanley Faber qui s'est livré à l'examen des livres imprimés en Sicile depuis 1478 jusqu'en 1554. Il a considéré comme abandonnée l'opinion des bibliographes qui croyaient avoir vu le millésime 1473 sur une édition de la Vie de saint Jérôme, publiée à Messine en 1478, et il assigne le premier rang dans la série des produits de la typographie sicilienne à une édition des *Consuetudines urbis Panhormi*, imprimée à Palerme en 1478 par André Vyel. Aux quatre exemplaires qu'il a connus il aurait pu en ajouter un cinquième, qui est peut-être le meilleur de tous et qui est conservé à la Bibliothèque nationale. La description en a été donnée par M. le commandeur Vito La Mantia, dans son édition des *Consuetudini della città di Palermo* (Palermo, 1900, in-8°).

M. Proctor a donné une nouvelle preuve de sa perspicacité dans le classement qu'il a entrepris et mené à bonne fin des livres grecs imprimés au xv<sup>e</sup> siècle. Voici en quelques lignes le résultat de ses investigations.

Il distingue trois séries de types grecs employés par les imprimeurs du xv<sup>e</sup> siècle.

1. Types créés sous une influence hellénique et répartis en trois classes :

1° Caractères tracés et gravés par les soins du Crétois Demetrios Damilas. Employés d'abord à Milan, en 1476 ou 1477, dans l'atelier de Dionysius Paravisinus (*Erotemata* de Lascaris), puis, dans la même ville, par Bonus Accursius (*Esopo* et *Lexique* de Craston).

2° Caractères imités des précédents, avec lesquels Bonus Accursius imprima divers ouvrages à Milan en 1480 et 1481 (*Vocabulaire* de Craston, *Psautier*, *Théocrite*, etc.).

Une fonte des caractères de Damilas passa à Florence, chez Bartolomeo di Libri (*Homère* de 1488, *Orphée* de 1500, etc.). — Le second type, celui de Bonus Accursius, servit à Demetrios Chalkondulas quand il occupa une chaire de grec à Milan (*Isocrate* de 1493, etc.)

3° Caractères dont se servirent à Venise deux prêtres crétois, Laonikos et Alexandros (Batrachomyomachie de 1486, etc.).

II. Types gréco-latins, ayant servi à imprimer des textes grecs accompagnés de versions latines, ou des passages grecs insérés dans des livres latins. On distingue deux écoles : l'une créée par les premiers imprimeurs romains, l'autre par les imprimeurs vénitiens, Vendelin de Spire et Nicolas Jenson. — Les villes d'Italie d'où sortirent des livres en caractères gréco-latins sont, outre Venise, Brescia, Vicence, Parme, Reggio et Modène.

III. Types aldins d'où dérivent la plupart des types employés depuis le xvi<sup>e</sup> siècle. Aux types aldins se rattachent ceux qu'employèrent Johannes Bissolus et Benedictus Mangius, à Milan (Suidas de 1499), et Zacharias Kallierges, à Venise (le grand Etymologicon de 1499).

Les impressions grecques de Lorenzo di Alopa, à Florence, dirigées par Jean Lascaris, sont indépendantes de l'école aldine.

Le volume des *Transactions* n'indique que les grandes lignes du sujet, qui vient d'être traité avec tous les développements désirables dans le fascicule VIII des *Illustrated Monographs issued by the Bibliographical Society*, beau volume in-quarto de VIII feuillets et 220 pages, qui sera lu avec le plus vif intérêt par tous les hellénistes.

En même temps que le fascicule des *Transactions* portant la date de juillet 1901, nous avons reçu le n° IX des *Illustrated Monographs*. Il contient la très intéressante description d'un exemplaire du Ptolémée, imprimé à Rome en 1490 (n° 13541 de Hain ; n° 3966 de Proctor). Ce beau volume, que sir Wollaston Franks avait acquis à la vente de la bibliothèque de Sunderland et qu'il a légué à M. C. H. Read, a été somptueusement enluminé, dans le style italien, pour un membre de la famille Frescobaldi, peut-être l'un de ceux qui avaient une banque à Lyon. Un peu plus tard, il devint la propriété de Marie Stuart, comme l'atteste la magnifique reliure dont il est revêtu et qui porte au centre un monogramme formé des lettres M et  $\Phi$  surmonté de la couronne royale et entouré de la devise SA. VERTU. M'ATIRE. On sait que cette devise est l'anagramme du nom MARIE STUARTE et qu'elle fut adoptée par la malheureuse reine.

Le monogramme M  $\Phi$  n'a guère dû être employé que du vivant du roi François II, et il semble bien que la reliure doit avoir été exécutée en 1559 ou 1560. Elle a donc une grande valeur, non seulement comme une belle œuvre d'art, à laquelle s'attache un touchant souvenir historique, mais encore comme un utile jalon pour fixer la chronologie des reliures françaises du xvi<sup>e</sup> siècle.

La monographie de M. George F. Barwick est enrichie de trois planches qui reproduisent la page du Ptolémée ornée des armes des Frescobaldi, un plat du volume (à une échelle un peu réduite) et la partie centrale du plat (grandeur de l'original).

L. D.

## ITALIE.

Arturo Magnocavallo. *Marin Sanudo il Vecchio, e il suo progetto di crociata*. — Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche, 1901. In-8°, 155 p.

La biographie très circonstanciée de Marin Sanudo le Vieux, que vient de nous donner M. Arturo Magnocavallo, est le résultat d'une étude approfondie des docu-

ments précédemment publiés et de ceux que renferment les inépuisables archives de Venise. Toutes les affaires auxquelles ce personnage a été mêlé sont expliquées avec beaucoup de clarté; les projets qu'il a essayé de faire prévaloir pour le recouvrement de la Terre Sainte sont exposés en détail et comparés avec les autres projets qui furent alors soumis au Pape et aux chefs des États chrétiens.

Le contenu du *Liber secretorum fidelium Crucis* est analysé en parfaite connaissance de cause; la date à laquelle chaque partie en a été composée est rigoureusement déterminée et les remaniements que le texte a subis sont bien indiqués.

Chemin faisant, M. Magnocavallo a critiqué les hypothèses proposées pour attribuer certains écrits à Marin Sanudo. Il est d'accord avec M. Charles Hopf pour considérer comme une œuvre de M. Sanudo l'*Istoria di rigno di Romania* contenue dans un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise.

M. Magnocavallo a réservé pour une publication spéciale le texte du *Liber secretorum* et les travaux géographiques qui s'y rattachent.

Nous devons lui savoir gré d'avoir publié en entier le testament de Marin Sanudo, dont Cecchetti ne nous avait donné qu'une édition incomplète. Nous connaissons ainsi exactement les dispositions que le noble Vénitien avait prises, le 9 mai 1343, pour assurer la conservation de ses écrits :

Item volo quod libri mei qui tractant de negociis Terre Sancte quos compilavi et scribi feci, et liber de conquisto Constantinopolitano, et liber de indulgentia quam papa Alexander dedit civitati Venetiarum, ponantur in deposito apud fratres predicatores sanctorum Johannis et Pauli de Veneciis, cum mappis mundi, de Terra Sancta, Egypti, maris Mediteranei et tocius mundi, donec dabuntur, cum voluntate domini ducis et commissariorum meorum, alicui vel aliquibus nobilibus accedentibus ad curiam Romanam pro facto recuperacionis Terre Sancte, presentandi summo pontifici vel alicui magno principi. Item dimitto in manibus procuratorum ecclesie Sancti Marci unum lignum in quo est depicta Terra Sancta, rogans eos quod simile fieri faciant, si placebit eis pulcrum, et mitant cum predictis libris ad Curiam. Item aliud lignum in quo est depicta dicta Terra Sancta dimitto conventui Sancte Marie Teotonicorum, et si velent aliud simile pulcrum fieri facere et mitere magistro sui ordinis, multum habere gratum.

Marin Sanudo espérait ainsi que, même après sa mort, il aiderait à faire réussir les projets de délivrance des Lieux Saints, projets qui avaient tenu une si grande place dans sa vie.

# JOURNAL DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1901.

---

## LE DROIT EN CHINE.

Alabaster. NOTES AND COMMENTARIES ON CHINA'S COMMON LAW, Londres, 1899, 2 vol. — Möllendorff. DAS CHINESISCHE FAMILIENRECHT, 1 vol. Chang-Haï, 1895. — Pierre-Hoang. NOTIONS TECHNIQUES SUR LA PROPRIÉTÉ EN CHINE, AVEC UN CHOIX D'ACTES ET DE DOCUMENTS OFFICIELS, in-8°, Chang-Haï, 1897; LE MARIAGE CHINOIS AU POINT DE VUE LÉGAL, Chang-Haï, 1898.

Des trois auteurs que nous venons de citer, l'un est Chinois et a écrit en français deux volumes pour lesquels il a été couronné par l'Institut de France, les deux premiers sont des Européens qui ont longtemps vécu en Chine et se sont instruits par la pratique du droit civil et criminel. En lisant leurs ouvrages on peut se faire une idée juste de ce droit dont la rédaction n'est nullement semblable à celle de nos codes et qui, même en certaines parties, n'a pas été rédigé du tout. Nous allons essayer d'en tracer une esquisse<sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Outre les quatre ouvrages dont nous donnons l'analyse, on peut consulter les ouvrages suivants : — TEXTES : *Les livres sacrés de l'Orient*, trad. Pauthier, 1 vol., 1840; *Chouking*, trad. anglaise par Legge (*Sacred books of Orient*, tome III, 1879); *Se ma ts'ien, Mémoires historiques*, traduits par Chavannes, tomes I et II, 1895-1897; *Tcheou-li, ou Rites des Tcheou*, trad. Édouard Biot, Paris, 1851, 2 vol.; *Ta tsing lu li, Code pénal*, trad. anglaise, par Staunton, et française par Renouard de Sainte-Croix, Paris, 1812, 2 vol. —

OUVRAGES EUROPÉENS : Duhalde, *Description de la Chine*, 4 vol. in-4°, La Haye, 1736; Pauthier, *La Chine ancienne et moderne* (Univers pittoresque), 2 vol.; Édouard Biot, *Mémoires : sur la condition des esclaves en Chine* (1837); *sur la condition de la propriété territoriale en Chine depuis les temps anciens* (1838); *sur les mœurs anciennes des Chinois* (1843); *sur les anciens temps de l'histoire chinoise* (1845 et 1846), publiés dans le Journal asiatique; *Mémoire sur la constitution politique de la Chine au XII<sup>e</sup> siècle avant notre ère*; Maurice Courant, *La femme*

## I

D'après Édouard Biot, un des savants qui ont le mieux connu les antiquités de la Chine, l'histoire chinoise remonte à trente siècles avant notre ère. En même temps que les Aryens pénétraient dans l'Inde, les tribus chinoises descendues des hauts plateaux du Nord-Ouest se répandirent dans le pays qui est devenu la Chine, refoulant dans les montagnes les sauvages indigènes<sup>(1)</sup>. Ils menaient alors la vie pastorale et obéissaient à un chef élu. Vers le <sup>xxi</sup>e siècle, de grands travaux de dessèchement ayant été entrepris, les Chinois se mirent à cultiver la terre, et la dignité impériale devint héréditaire.

Comme presque tous les anciens peuples, ils pratiquaient le culte des morts, qu'ils observent encore aujourd'hui et qui a été si exactement décrit par l'auteur de la Cité antique. Sur cette base était fondée la famille fortement constituée sous l'autorité du père, avec une sorte de communauté entre tous les membres de la maisonnée. Tout homme valide, de vingt à soixante ans, avait droit à un lot de culture, et sans doute était obligé de mettre ce lot en valeur par son travail. Ces familles formaient des groupes nombreux, réunis par la communauté de nom, et comparables aux *gentes*.

Le droit de succession en Chine ne diffère pas du droit de succession des Aryens primitifs. Les filles ne succèdent pas, la terre passe aux fils. En droit, elle est attribuée tout entière à l'aîné, mais ce n'est qu'une attribution nominale, car tous les membres de la famille ont le droit de rester sur la terre et d'en tirer leur subsistance. L'aîné n'est que le chef et le directeur des autres.

*chinoise dans la famille et dans la société* (Revue des Deux-Mondes, 1<sup>er</sup> mai 1897); Scherzer, *La puissance paternelle en Chine*, 1 vol., Paris, 1878; Huc, *L'empire chinois*, 2 vol., 1854; William Wels, *The middle Kingdom*, Londres, 1883, 2 vol.; Plath, *Ueber die häuslichen Verhältnisse der alten Chinesen*, 1862; *Gesetz und Recht im alten China*, 1866 (Mémoires de l'Académie de Munich); Andreozzi, *Le leggi penali degli antichi Chinesi*, 1 vol.; Florence, 1878; Kohler, *Das Chinesische Strafrecht*, Würzburg, 1886; Zacharov, *Mémoire sur la propriété en Chine* (Archiv der russischen Gesandtschaft zu

Peking); von Richthofen, *China*, tome I, 1877, tome II, 1882.

<sup>(1)</sup> Sur ces populations primitives, voir M<sup>r</sup> de Harlez, *Les Miao Tze, ou les montagnards de la Chine* (Revue des questions scientifiques, avril 1890), Richthofen, *China*, tome II, et Lacouperie, *Les langues de la Chine avant la Chine*. Ces populations ont conservé jusqu'à ce jour d'anciennes coutumes, par exemple, l'usage de garder dans chaque famille une fille pour son cousin germain, et même dans le Fu-kien la pratique du lévirat.

L'homme qui n'a pas de fils peut en adopter un. Le fils adoptif succède comme ferait un fils légitime, mais à la condition qu'il appartienne à la même *gens*. Au contraire, le mariage n'est pas permis entre deux personnes ayant le même nom de famille. Cette dernière disposition est très remarquable et n'appartient probablement pas au droit primitif. C'est une mesure imposée par un pouvoir centralisateur, pour amener la fusion des *gentes* et par opposition à la coutume des indigènes primitifs. L'étude des mœurs des anciens peuples prouve qu'au temps préhistorique l'endogamie était plus fréquente que l'exogamie.

L'esclavage existe, mais la classe des esclaves ne paraît pas avoir été nombreuse. Des captifs, des enfants vendus par leurs parents qui ne peuvent les nourrir, des débiteurs insolvables ou des indigents qui se vendent pour être nourris, voilà les premiers esclaves.

Enfin le droit criminel repose tout entier sur l'idée de la vengeance. Le meurtrier est poursuivi et tué par les parents du mort ; on tue aussi le voleur, pour se défendre ; toutefois, pour bien marquer le caractère légal de la vengeance, on exige du vengeur une déclaration solennelle faite avant ou immédiatement après. On se rappelle le rôle que joue cette déclaration dans les lois et les sagas de l'Islande et des pays scandinaves. Il reste encore dans le code actuel quelques traces de la vengeance du sang.

La propriété territoriale et par suite la constitution sociale ont suivi en Chine la même évolution que dans les autres contrées de l'Asie et de l'Europe. De même que dans la famille l'héritage était censé appartenir à l'aîné, de même on arriva à considérer que toutes les terres appartenaient à l'empereur et que les particuliers y avaient seulement un droit de jouissance héréditaire. C'est une théorie qui s'est formée chez tous les peuples, à un certain moment de leur histoire, et qui a servi à justifier l'établissement de l'impôt, en même temps qu'elle assurait la stabilité des possessions en les faisant toutes dériver d'une concession impériale. Cette théorie n'empêcha pas l'introduction de la féodalité, qui régna en Chine depuis le XII<sup>e</sup> siècle jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère, et sous laquelle on voit apparaître la commune rurale chinoise, groupe de huit familles réunies sur un certain territoire, avec des terrains de culture répartis également entre les hommes valides et des communaux indivis, consistant en bois, pâturages et terrains vagues. C'est le *mir* de la grande Russie, et en Chine comme en Russie, jusqu'à ces derniers temps, le cultivateur paraît avoir été attaché à la commune, sans pouvoir s'établir ailleurs. Tous les membres de la commune se doivent réciproquement assistance et sont soumis à une responsabilité collective.

Le système féodal était contraire aux tendances et aux aptitudes de la race chinoise, essentiellement centralisatrice. Il eut pour adversaires les lettrés et surtout le célèbre Confucius, qui lui porta les coups les plus redoutables. Lorsqu'il tomba, au iv<sup>e</sup> siècle avant notre ère, tout le pouvoir se concentra entre les mains de l'empereur, représentant de l'unité nationale. On vit en même temps la commune rurale se dissoudre et la propriété privée s'établir partout. Mais en même temps on ne tarda pas à connaître l'inégalité des fortunes avec ses conséquences sociales et politiques. A diverses époques on essaya d'y remédier de diverses manières. Ainsi en l'an 9 de notre ère, on imagina de réduire toutes les propriétés à un maximum d'environ six hectares, et de distribuer aux communes tous les excédents. En 1069, on eut recours à un expédient plus radical : un décret de l'empereur établit le communisme. L'État devenait le seul propriétaire et distribuait à tous ses sujets le travail et la nourriture<sup>(1)</sup>. Cette organisation, imposée par la force et désastreuse dans ses résultats, s'écroula d'elle-même au bout de quinze ans. Après la conquête mongole, le nouveau gouvernement, dans une vue politique, essaya de créer des fiefs militaires, mais cet essai ne réussit point. En somme, la propriété en Chine repose aujourd'hui sur les mêmes principes que dans tout l'Occident. Elle s'appuie sur le cadastre et sur les registres de dénombrement.

Quant à la famille chinoise, elle n'a pas changé depuis quatre mille ans. La matière est réglée non plus par la loi, mais par la coutume et par les rites, qui constituent une sorte de droit canonique, expliqué et développé dans certains livres dont le texte a été anciennement fixé et dont les lettrés, c'est-à-dire le gouvernement, sont les interprètes. Le législateur n'oserait y toucher.

Après la suppression de la vengeance privée, quand le pouvoir social se fut chargé de prévenir et de punir les crimes, on distingua cinq catégories d'infractions et on institua cinq peines. Ainsi les meurtres étaient punis de mort, les simples blessures et les vols entraînaient la mutilation des jambes, les attentats aux mœurs étaient punis par la castration, les fraudes et tromperies par la mutilation du nez, les autres délits par la marque au visage. Un des plus anciens de tous les livres chinois, le *Chou-King*, rédigé du xx<sup>e</sup> au vii<sup>e</sup> siècle avant notre ère, nous fait connaître ce système. Il ajoute que le coupable peut se racheter dans tous les cas en payant 6,000 onces pour une condamnation à mort, 3,600 pour la cas-

<sup>(1)</sup> On sait qu'une réforme semblable avait été tentée en Perse avant la conquête musulmane et qu'elle put à peine durer quelques années.



tration, 3,000 pour la mutilation des jambes, 1,200 pour celle du nez et enfin 600 pour la marque. On voit aussi dans le même livre qu'il y a 3,000 espèces d'infractions, dont 200 entraînent la peine capitale; 300 la seconde peine, 500 la troisième, 1,000 la quatrième et enfin 1,000 la cinquième. Cette faculté de rachat paraît avoir été introduite par l'empereur Chun, qui régnait vers l'an 2000 avant notre ère. Le même empereur remplaça en certains cas les mutilations et la mort par le bannissement et le fouet<sup>(1)</sup>.

On lit aussi dans le *Chou-King*, que le crime suppose une intention criminelle et que la peine infligée au coupable ne doit pas s'étendre à ses héritiers innocents; mais ces belles règles, absolument contraires à celles du droit primitif, n'ont pas toujours été exactement suivies, et le code pénal actuel déclare encore les parents qui habitaient avec le coupable solidairement responsables, même au point de vue pénal; du crime commis par celui-ci. Ils sont présumés complices ou coauteurs. En vertu d'une présomption semblable, la commune sur le territoire de laquelle est trouvé un cadavre est responsable et paye une forte amende.

## II

Ces principes du droit chinois sont en vigueur depuis plus de deux mille ans. Le code qui les contient a été rédigé au second siècle avant notre ère, puis révisé à diverses époques, mais ni le fond ni le caractère général n'en ont été altérés. La dernière révision a eu lieu après la conquête mandchoue en 1647. C'est le *Ta-tsing-lu-li* (lois et statuts de la grande dynastie des Tsing).

Ce code se divise en sept parties. Il débute par des généralités. Vient ensuite la législation civile, puis la législation fiscale, les rites, l'organisation militaire, le droit criminel et enfin les règles relatives à l'exécution des travaux publics. Par ces mots « législation civile », le code chinois entend tout ce qui concerne le gouvernement, et les droits et devoirs des fonctionnaires. Il n'y a pas à proprement parler de droit civil, tel que nous l'entendons. Le législateur chinois ne s'occupe des droits des particuliers qu'autant que l'État intervient dans leur exercice. Il n'en traite qu'au point de vue de la police ou de l'impôt. Le reste est abandonné à la coutume et aux rites. Le droit criminel, dans ce système, prend un développement extraordinaire. Toute violation de

<sup>(1)</sup> Ce chapitre du *Chou-King* est à peu près textuellement reproduit par Se ma t'sien dans ses *Mémoires historiques*, trad. Chavannes, t. I, p. 259-265.

contrat devient un délit, tous les procès civils deviennent des procès criminels. Il n'y a qu'une seule procédure, celle qui comporte dans tous les cas l'emploi de la torture et des coups de bâton.

Toutes ces lois sont appliquées par des juges pris parmi les lettrés qui ont subi les concours et obtenu les grades. Le juge peut se donner des assesseurs et ses décisions peuvent être déférées par appel à la cour suprême. En pratique, tout le monde s'accorde à reconnaître que la justice ainsi constituée est arbitraire et vénale.

Le code chinois a été traduit en anglais par Staunton, et la version de Staunton a été elle-même traduite en français en 1812. On y trouve les cinq peines, mais ce ne sont plus celles de la loi primitive. Les mutilations ont disparu. L'échelle est celle-ci : la mort, le bannissement perpétuel, la transportation, le bâton (de 50 à 100 coups), les verges (de 10 à 50 coups).

Les théories de ce code ne diffèrent pas sensiblement de celles de nos codes modernes. C'est seulement pour les crimes contre l'État que la famille du coupable est poursuivie et punie comme celui-ci<sup>(1)</sup>.

### III

Laissons donc de côté la loi criminelle pour nous attacher uniquement au droit civil. Ici les textes nous manquent puisque, si le code parle du droit civil, c'est indirectement, pour attacher une sanction pénale à chaque infraction des devoirs imposés par la tradition et les rites. Nous ne le connaissons que par la pratique, et c'est de là qu'il faut partir pour remonter à la théorie. C'est ce qui explique comment les auteurs européens qui ont traité ce sujet sont loin d'être d'accord entre eux. Remarquons au surplus que ce caractère essentiellement pénal du droit n'est pas particulier aux peuples de l'Extrême-Orient. Il se rencontre dans toutes les sociétés primitives. La différence consiste en ce qu'en Chine le droit civil, au lieu de se dégager peu à peu, comme en Europe, a subi en quelque sorte un arrêt de développement. Aujourd'hui même le législateur ose à peine y toucher.

La famille chinoise repose tout entière sur le principe de la piété filiale, qui s'exprime par un véritable culte rendu aux ancêtres, vivants et morts, suivant des rites invariables qui remontent à la plus haute antiquité. C'est de là que dérivent la puissance paternelle et la puissance

<sup>(1)</sup> Le père Huc, dans son ouvrage sur *L'empire chinois* (1854, tome II, p. 265), a donné une analyse très complète de ce code.

maritale. Parlons d'abord du mariage et de la condition des femmes. Nous verrons ensuite quelle est la condition des enfants.

Sans examiner si la Chine a connu, à une époque préhistorique, la promiscuité, le matriarcat et le mariage par enlèvement, questions insolubles et d'ailleurs inutiles au point de vue qui nous occupe, nous pouvons constater que ces pratiques barbares, si elles ont jamais existé, n'ont laissé aucune trace. Le mariage se contracte aujourd'hui comme de toute antiquité par l'achat de la femme. Le prix consiste en présents faits par le futur époux, souvent d'une grande valeur. La future épouse n'apporte que son trousseau. Les fiançailles, qui précèdent toujours le mariage, sont un contrat non entre les futurs époux, qui ne sont même pas consultés et d'ailleurs ne sont souvent que des enfants, mais entre les deux familles, représentées par leurs chefs. Au fond, c'est une promesse de vente, obligatoire pour les deux parties, confirmée par des arrhes et pourvue d'une sanction pénale. Elle ne peut être révoquée que d'un commun accord.

Une règle ancienne, que nous avons déjà signalée, et qui est maintenue par le code actuel, interdit, sous les peines les plus sévères, le mariage entre deux personnes ayant le même nom de famille. Or il n'existe dans toute la Chine que 438 noms de famille. Aussi, en pratique, la prohibition n'est pas observée et l'autorité ferme les yeux. Ainsi la parenté agnatique, à tous les degrés, est un empêchement au mariage, à la différence de l'affinité. Toutefois l'homme qui épouse la veuve d'un de ses ascendants ou de son frère est puni de mort. La loi chinoise n'a jamais connu ni le lévirat, qui était facultatif chez les Tartares, et même obligatoire chez les Mongols, ni la polyandrie, qui, dit-on, est encore pratiquée au Tibet et dans un canton de la province de Fu-Kien, habité par une ancienne population indigène; mais un usage très ancien permet aux familles de créer entre elles une affinité fictive par des mariages posthumes entre un garçon et une fille morts avant l'âge adulte.

L'âge pour contracter mariage est de 20 ans pour les garçons et de 15 ans pour les filles.

Sauf une exception que nous verrons plus loin, un Chinois ne peut avoir qu'une femme légitime, mais si sa fortune le lui permet, il peut prendre des femmes de second rang, et les enfants de celles-ci sont regardés comme enfants de la femme légitime.

Le pouvoir du mari sur la femme est absolu. Toutefois la femme maltraitée peut se retirer dans sa famille, emportant son trousseau, et le mari lui doit des aliments.

Le divorce peut avoir lieu par consentement mutuel constaté par un acte écrit. Le mari peut répudier sa femme dans sept cas déjà déterminés dans les livres de Confucius. En cas d'adultère le divorce est obligatoire. La femme coupable peut contracter une nouvelle union avec tout autre que son complice, mais c'est alors le mari outragé qui doit la vendre et en toucher le prix.

Quant à la veuve, elle peut, à son choix, rester dans la famille de son mari défunt, ou retourner dans la maison paternelle et dans son ancienne famille, à la seule condition de renoncer à toute reprise d'apport. Elle peut contracter un second mariage, mais l'usage et les mœurs le lui interdisent. Elle a toujours un tuteur, qui est, suivant le cas, son père ou son frère aîné, son mari ou son fils aîné.

A tout âge, les enfants sont tenus au plus profond respect envers leurs père et mère et, en général, envers tous leurs ascendants du côté paternel. Le frère aîné a aussi droit à des égards particuliers. C'est lui qui, après le décès du père, est tenu d'accomplir les cérémonies du culte des ancêtres, conformément aux rites. Les enfants ne peuvent contracter mariage qu'avec le consentement de leurs père et mère.

La puissance paternelle comporte le droit de correction et de punition le plus étendu. L'exercice de ce droit, alors même que la mort s'ensuit, ne donne lieu à aucune peine, à moins qu'il n'y ait excès ou intention criminelle de la part du père, auquel cas celui-ci peut être condamné à un certain nombre de coups de bambou, et même à un an de bannissement. L'infanticide entraîne la même peine, mais cette disposition n'est pas observée, et l'infanticide est passé dans les mœurs. L'avortement n'est pas puni par la loi.

Le père peut vendre son enfant pourvu que ce dernier y consente; encore ce consentement n'est-il pas nécessaire quand le père est poussé à cet acte par la misère. Mais en aucun cas le père ne peut disposer de la personne de ses brus. Toute vente faite au mépris de ces défenses est nulle et le coupable puni du bâton et du bannissement.

Le père n'est pas obligé d'exercer lui-même son droit de correction; il peut déférer son enfant à la justice; en ce cas sa déclaration fait foi et ne peut être contredite.

Le père administre les biens patrimoniaux de ses enfants. Il peut retenir ceux-ci près de lui et les empêcher de former un établissement paré. Il peut les déshériter par testament.

L'enfant est tenu d'obéir à ses parents et de leur fournir des moyens d'existence, à peine de cent coups de bambou. Tout outrage ou sévice de sa part est puni de mort, et s'il s'agit d'un parricide volontaire, la

peine est la mort par le supplice le plus terrible. Le parricide par imprudence n'entraîne que la mort simple.

L'enfant qui a entretenu une liaison criminelle avec une femme de son père ou de son grand-père est aussi puni de mort. De même l'enfant qui se sera efforcé de cacher l'homicide commis par sa femme sur un de ses ascendants paternels. Si, à l'occasion d'un crime commis par l'enfant, les parents de celui-ci sont poussés au suicide, l'enfant est mis à mort.

Enfin les enfants et leurs femmes ne peuvent porter contre leurs ascendants aucune accusation, même fondée, à peine de trois cents coups de bambou et de trois ans de bannissement. Si l'accusation est fautive, la peine est la mort.

Lorsque les parents au premier et au deuxième degré ont une habitation commune, ils sont excusables de cacher mutuellement leurs délits.

A la mort du père, ses enfants doivent observer un deuil rigoureux de trois ans, à peine de bâton et de bannissement. Ils sont tenus, sous la même peine, de lui donner la sépulture et d'entretenir son tombeau. Les enfants à l'égard de la mère, la veuve à l'égard du mari, sont également tenus à trois ans de deuil. Le deuil est moins long et moins rigoureux pour les degrés de parenté plus éloignés et se réduit, suivant les cas, à 9, 5 ou 3 mois.

On a parfois prétendu identifier la famille chinoise à la famille romaine, surtout au point de vue de la puissance paternelle. Telle est entre autres l'opinion de Scherzer. Peut-être en était-il ainsi à l'origine, mais aujourd'hui il y a de grandes différences. Möllendorff les a signalées. Ainsi, en Chine, le père peut toujours se démettre purement et simplement de la puissance paternelle, ce qui était expressément interdit par le droit romain<sup>(1)</sup>.

La garde des enfants passe, après le décès du père, à la mère, et après la mère au fils aîné, qui exerce alors la puissance paternelle sur ses frères et sœurs mineurs. Le fils qui devient fonctionnaire est par là même affranchi de la puissance paternelle. La fille donnée en mariage est également affranchie et passe sous la puissance de son mari. Elle ne retombe sous celle de son père que si, après la dissolution du mariage, elle retourne dans la maison paternelle.

C'est qu'en réalité le droit de puissance paternelle s'est transformé

<sup>(1)</sup> Nouvelle 89, chap. 11 : *Solvere jus patriae potestatis invitis filiis non permissum est patribus.*

peu à peu en un simple pouvoir de tutelle. Il s'est conservé surtout par les rites et se perpétue par le culte des ancêtres. Cette transformation est surtout sensible dans le droit annamite, qui dérive du droit chinois et reconnaît formellement l'émancipation du fils par le fait du mariage.

Le patrimoine transmis par les ancêtres, et sur lequel tous les membres de la famille vivent en commun, est en théorie la propriété indivise de toute la famille. Cela n'empêche pas qu'il y ait partage entre les ayants droit lorsque le chef vient à mourir, mais du vivant de celui-ci nul ne peut réclamer sa part. L'émancipation est inconnue.

Au contraire, l'adoption est fréquente. Elle est permise soit à l'homme, soit à la femme qui n'ont pas de fils. Le but est de perpétuer la famille et d'assurer la célébration du culte des ancêtres.

L'adoption a lieu sous la forme d'un achat, avec le concours du conseil de famille de l'adoptant. A la différence de l'épouse, l'adopté ne peut être pris que parmi les personnes qui portent le même nom que l'adoptant. En général c'est le plus proche parent, et de préférence le neveu. D'ordinaire il est pris à titre de fils, quelquefois à titre de petit-fils. Si l'adopté est un fils unique, il garde son ancienne famille en même temps qu'il en acquiert une nouvelle. Souvent aussi le gendre devient fils adoptif.

L'adopté est assimilé à un fils légitime, non seulement à l'égard de l'adoptant, mais encore à l'égard de tous les parents de celui-ci. En principe, l'adoption est irrévocable. Toutefois l'adopté peut être renvoyé pour motifs graves et, d'autre part, s'il est maltraité, il peut se retirer dans sa famille d'origine avec son trousseau et une pension alimentaire. Enfin l'adoption peut être rétractée d'un commun accord, lorsqu'il survient des enfants à l'adoptant et qu'il n'en existe pas dans la famille naturelle de l'adopté.

Outre cette adoption légale et parfaite, il en existe deux autres appelées adoption simple et adoption de bienfaisance. Mais nous n'en parlons que pour mémoire, l'adoption légale étant la seule qui confère à l'adopté les droits de l'enfant légitime.

Le gendre peut aussi, par une stipulation expresse du contrat de mariage, être attaché à la famille de son beau-père qu'il s'engage à soutenir sa vie durant. Il a droit, dans ce cas, à la moitié de la succession, l'autre moitié étant réservée à l'héritier adoptif que son beau-père est tenu d'instituer. A défaut de cette institution, les parents du défunt y pourvoient par une sorte d'adoption posthume.

A côté de l'adoption, il existe dans les provinces méridionales un autre moyen de perpétuer la famille. Lorsqu'un homme n'a pas de fils, son

neveu peut être appelé par lui à jouer à son égard le rôle inverse de celui de l'épiclère dans le droit hellénique. Le jeune homme est autorisé à prendre deux femmes et à tenir deux ménages, passant chaque mois de l'un à l'autre. Les enfants de l'une des femmes restent dans la famille naturelle, ceux de l'autre deviennent les fils de l'oncle.

Enfin la famille est responsable du fait de tous ses membres et se doit des aliments jusqu'au douzième degré.

Pour compléter ce tableau de la famille, il faut encore dire un mot des esclaves. L'esclavage est rare en Chine et la condition des esclaves n'est pas mauvaise.

Ils peuvent toujours se racheter. Leur mariage est reconnu et même le maître est tenu d'y pourvoir. Ils ne peuvent être ni mis à mort ni maltraités.

S'il s'élève des discussions entre les membres d'une même famille, elles sont jugées par la famille assemblée, sauf recours au tribunal. La compétence de cette juridiction de famille est extrêmement étendue. Le caractère en est à la fois civil et criminel, religieux et disciplinaire.

#### IV

La tutelle est légitime ou testamentaire. Le tuteur fait les fruits siens comme le gardien dans notre ancien droit coutumier.

La succession appartient d'abord aux fils, à l'exclusion des filles. L'aîné des fils prend la charge du culte des ancêtres et succède aux titres et fonctions héréditaires dont le père était investi. Il devient le chef de la famille, l'administrateur de la communauté, mais il ne faut pas conclure de là, comme on l'a fait quelquefois, qu'il hérite seul. Le fils adoptif est exclu par les fils légitimes nés avant l'adoption, mais il entre en concours avec les fils légitimes survenus après l'adoption. Les filles ne succèdent qu'à défaut de fils. En ligne collatérale, on suit l'ordre des parentèles. Il n'y a pas de succession déferée aux ascendants. Elle serait contraire au principe du culte des ancêtres.

La représentation est admise pour les descendants, ainsi que la saisine de droit. Par contre, les descendants sont tenus des dettes *ultra vires*. Les collatéraux seuls ont la faculté de renoncer.

Le testament n'est soumis à aucune formalité. Il se réduit ordinairement à une adoption. Les legs sont plutôt de simples fidéicommiss.

#### V

Par une fiction qui se retrouve ailleurs qu'en Chine, la propriété est considérée comme dérivant, en droit, d'une concession originellement

faite par l'État, moyennant un impôt, très faible d'ailleurs. La concession ne peut être révoquée qu'à défaut de paiement de l'impôt.

Le titre délivré par l'État est inscrit sur un registre foncier qui en assure la conservation et la publicité.

Le père de famille peut aliéner, mais à charge d'offrir d'abord le marché à ses parents les plus proches, qui ont un droit de retrait. Aussi l'usage s'est introduit de faire intervenir dans les ventes les membres de la famille.

Autrefois le vendeur était toujours présumé se réserver à lui-même la faculté de rachat, mais aujourd'hui cette réserve doit être formellement exprimée. Elle se prescrit par trente ans. Il arrive souvent qu'après avoir vendu à réméré, le propriétaire confirme ultérieurement l'aliénation en passant un acte de vente définitive.

La vente à réméré est aussi employée comme sûreté d'un prêt, mais le moyen le plus fréquemment employé pour garantir le paiement d'une dette est l'antichrèse. La constitution du gage immobilier n'étant soumise à aucune publicité, l'hypothèque ne donne pas de garantie sérieuse. L'antichrèse, du moins, peut être connue des tiers par le changement de la possession, qui est remise au créancier.

L'hypothèque simple n'est pas soumise à une inscription ni même à une formalité qui assure l'authenticité ou la date du contrat. Elle n'a donc que peu d'utilité à l'encontre des tiers, mais elle confère au créancier un titre exécutoire qui lui permet de faire vendre l'immeuble hypothéqué lorsque la dette n'est pas acquittée à l'échéance et de se payer sur le prix. L'antichrèse ne confère pas ce droit, parce que, mettant l'immeuble en la possession du créancier pour dix ans, elle le garantit pleinement contre toute tentative de fraude de la part du débiteur. Si le paiement n'a pas lieu à l'échéance, le créancier antichrésiste a le droit de convertir l'antichrèse en vente définitive, en versant la différence entre le montant de la dette et le prix réel de l'immeuble. C'est ce qui s'appelle compléter l'antichrèse.

Il arrive souvent qu'il y a deux propriétaires, l'un pour la surface et l'autre pour le tréfonds. Le premier est considéré comme fermier du second et lui paye une redevance.

Le propriétaire n'est pas libre de négliger la culture. Après trois ans de jachère, la terre revient au fisc, qui la concède à un autre. Si les champs sont mal tenus, l'État s'en prend au chef de la commune et lui inflige de vingt à cent coups de bambou. Les terres incultes peuvent être occupées par le premier venu et sont en ce cas exemptées d'impôt pendant les premières années, à condition que l'occupation ait été no-



tifiée à l'autorité locale. Des dispositions très circonstanciées règlent tout ce qui concerne les alluvions et la police des eaux.

Les contrats et obligations sont encore aujourd'hui sous le régime de la coutume. Toute infraction à un contrat est considérée comme un manqué de parole, c'est-à-dire comme un délit, et punie d'un certain nombre de coups de verges ou de bâton: Il en est de même des obligations légales. Ainsi l'acheteur d'un immeuble est tenu de faire enregistrer la mutation dans l'année, à peine de cinquante coups de verges et d'une amende égale à la moitié du prix. Le fermier qui ne paye pas son fermage est condamné à recevoir quatre-vingts coups de bâton, et accessoirement à payer sa dette.

Il n'y a en Chine ni esclavage pour dettes, ni saisie privée.

L'intérêt le plus élevé est de 3 p. 100 par mois ou de 30 p. 100 par an, mais les intérêts accumulés ne peuvent dépasser le montant du capital. Tout intérêt qui dépasse le maximum légal est réputé usuraire, et l'usure est un délit puni par la loi.

Un contrat n'est considéré comme parfait et obligatoire que lorsqu'il a reçu un commencement d'exécution. Jusque-là le consentement peut être révoqué.

En général les obligations sont constatées par écrit, c'est-à-dire soit par des reconnaissances unilatérales, soit par des chartes-parties. Ces écrits sont déposés chez un fonctionnaire.

Les sociétés sont nombreuses, ainsi que les banques privées, qui émettent des billets et une sorte de papier-monnaie.

Pour les simples réclamations d'argent dû par billet, il existe de courtes prescriptions de dix jours à un an, suivant les cas et les distances.

L'absence de loi écrite n'empêche pas le commerce de prospérer en Chine. Les Chinois sont très habiles en affaires et en font beaucoup. On les trouve sur tous les marchés de l'Extrême-Orient.

En résumé, la législation chinoise ne contient qu'un code de police administrative et un code criminel. Tout se rapporte au point de vue pénal. La loi ne s'occupe des relations de famille, de la propriété et des obligations que pour les soumettre à une sorte de discipline et réprimer les contraventions. Ce système était naguère répandu généralement dans les pays orientaux. La Chine en a créé le type le plus complet.

R. DARESTE.

---

*L'ISTHME ET LE CANAL DE SUEZ.* — HISTORIQUE, ÉTAT ACTUEL, par M. J.-Charles Roux, ancien député, avec 5 planches, 12 cartes ou plans hors texte et 268 gravures. — Paris, librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 1901, 2 volumes gr. in-8°.

PREMIER ARTICLE.

Le percement de l'Isthme de Suez est un des grands faits de l'histoire des peuples, on pourrait même dire de l'histoire du globe. C'est un changement dans l'état des continents, opéré, non par la nature, mais par la main de l'homme, par un acte de son intelligence et de sa volonté. Ce fait méritait bien d'être mis en lumière, à l'honneur de ceux qui en ont conçu la pensée, et en particulier de l'homme qui l'a pu entreprendre et mener à bonne fin, malgré les résistances les plus obstinées. C'est le sujet du livre qui vient d'être publié avec une magnificence digne de la matière. L'auteur était en quelque sorte désigné pour l'écrire, par la part qu'il a eue, de bonne heure, à l'entreprise, comme membre de la Chambre de commerce de Marseille, et par la place qu'il occupe aujourd'hui, en qualité de vice-président, dans le conseil d'administration, M. Charles Roux, ancien député. L'œuvre, qui intéresse le monde entier, est française par son origine; il est juste qu'elle garde la marque de la France. Si ce n'est pas la France qui en retire le plus de profit, c'est elle qui en retient l'honneur.

M. Charles Roux, dans son introduction, jette un coup d'œil sur la constitution géologique de l'Égypte, comme partie de la vaste région qui s'étend de l'Atlantique au golfe Persique et qu'un savant allemand appelle « le grand plateau désertique ». L'Égypte elle-même, en tant que vallée du Nil, est tout le contraire d'un désert. C'est le fleuve lui-même qui en a constitué le sol par son limon; c'est lui qui la féconde jusqu'aux limites où s'étendent ses inondations périodiques. L'Égypte est un don du Nil, comme le dit Hérodote, qui a visité le pays. Le golfe Arabique ou Mer Rouge paraît être une dépression, formée, avant toute histoire, entre l'Asie et l'Afrique. L'Océan s'y est déversé par le détroit de Bab-el-Mandeb, et, de l'autre côté, la Méditerranée s'avancait beaucoup plus loin au sud dans les terres : la trace en reste encore dans les grands lacs qui bordent le rivage. Les deux mers se sont-elles jointes jadis? On l'a induit d'observations faites sur la flore et la faune des deux régions aujourd'hui séparées, et c'est une des traditions qu'Hérodote avait

recueillies des prêtres de l'Égypte<sup>(1)</sup>. Si haut pourtant que remonte l'histoire positive, elles étaient séparées, et nous savons que, dès l'époque des Pharaons, des tentatives furent faites pour les rejoindre, au moins médiatement par le Nil. C'est l'exposé de ces tentatives que l'auteur présente dans son chapitre 1<sup>er</sup>.

« La transformation géologique dont je viens de parler, dit-il, la formation de l'Isthme de Suez et la barrière créée par la nature entre la Méditerranée et la Mer Rouge ont eu sur l'histoire des peuples une influence considérable. Renverser cette barrière ou la tourner est une question qui se pose dès le moment où s'est formée une civilisation assez avancée pour la comprendre et pour espérer la résoudre. » (P. 111.)

Des différents moyens qui s'offraient aux Égyptiens pour résoudre ce problème, route de terre, canal direct, canal dérivé du Nil, ils choisirent ce dernier, en partie à cause des facilités que fournissait le fleuve, mais surtout à cause de la légende de l'inégalité du niveau des deux mers qui, dans tous les temps, a pesé d'un grand poids sur les destinées du Canal de Suez.

Il y avait une raison plus décisive, que l'auteur ne néglige pas d'ailleurs d'indiquer : c'est que les Pharaons n'avaient aucun intérêt à ouvrir la Mer Rouge aux nations qui occupaient les rivages ou les îles de la Méditerranée; ils n'avaient à songer qu'à eux-mêmes. Leur commerce était avec l'Arabie ou avec les pays qui leur apportaient leurs denrées par la Mer Rouge, et, pour les recevoir, ils n'avaient besoin que de mettre le golfe Arabique en communication avec la branche la plus orientale du Nil, la branche Pélusiaque : c'est par un canal, dérivé de cette branche vers le golfe, que se fit cette jonction. Hérodote, d'après les prêtres égyptiens (et c'est l'opinion généralement adoptée sur son témoignage), rapporte ce canal à Nécos ou Néchao, fils de Psammetik, de la XXVI<sup>e</sup> dynastie; mais on remonte plus haut aujourd'hui : c'est à Rhamsès II Meïamoun, et même à son père Séli ou Sétos I<sup>er</sup>, que l'attribuent deux égyptologues très compétents, MM. Ebers et Maspero. Rhamsès II n'aurait fait que compléter l'œuvre de son père. M. Ebers cite à l'appui une scène représentée sur la muraille extérieure du Nord, dans le temple de Karnak :

Ce bas-relief, dit-il, est, malgré son apparente simplicité, d'une signification et d'une importance exceptionnelles. Nous y voyons le conquérant : il revient vainqueur de Syrie et les prêtres et les nobles d'Égypte l'accueillent à grand renfort de bou-

<sup>(1)</sup> Hérodote, II, 12.

quets et de compliments, sur la rive du Canal. Le Canal est défendu par des fortifications et porte dans une inscription le nom de *la Coupure*.

Au rapport d'Hérodote, ce fut Darius, roi des Perses, qui, devenu maître de l'Égypte, continua les travaux du Canal, sans les achever pourtant : on croyait à une surélévation des eaux de la Mer Rouge et on avait redouté, dit Strabon, l'inondation du pays. Après les Perses, les Grecs. Ptolémée II Philadelphie reprit le projet et le réalisa. Diodore et Strabon en parlent en témoins. Pline le Naturaliste décrit aussi le Canal et ne croit pas qu'il ait été plus loin que « les sources amères ». Après la bataille d'Actium, Cléopâtre, pour échapper au vainqueur, songeait, dit Plutarque, « à faire passer sa flotte par-dessus l'Isthme qui sépare la mer du Nord de la mer du Sud », et elle avait dû y renoncer; d'où l'on concluait que le Canal n'existait plus; mais il pouvait y avoir une autre explication :

Il a été remarqué, dit Letronne, qu'à cause de la faiblesse de la pente entre Bubaste, point de départ du Canal, et la Mer Rouge, laquelle n'excède pas deux mètres dans les circonstances les plus favorables, la navigation du Canal ne pouvait durer que peu de mois chaque année. Aussitôt que le Nil était descendu au-dessous d'un certain niveau, elle devait être interrompue; du moins le passage du Canal au Nil se trouvait forcément arrêté. L'étiage s'établit ordinairement en mars, se prolonge jusqu'à la fin de juin; mais, longtemps avant et après ces époques, le chômage du Canal devait avoir lieu. (P. 19.)

Or, au moment où l'on prête à Cléopâtre son projet, les eaux du Nil étaient à un niveau trop bas pour qu'on pût user du Canal. On ne peut donc pas en induire que le Canal n'existait pas.

« Sous le règne de Néron, dit notre auteur, on appelait encore le Canal « fleuve de Ptolémée », *Ptolemæus amnis*; Pline le qualifie de *navigabilis alveus*. Ce nom ne disparaît qu'avec l'empereur Trajan et devient alors celui de *fleuve Trajan*, qu'il portait dans toute l'étendue de son cours. Il subit, à cette époque, une appréciable amélioration. »

Il cite encore Letronne et il continue :

« Trajan fit partir la prise d'eau de Babylone près du Caire actuel, à environ soixante kilomètres en amont de Bubaste », ce qui augmentait la pente, et par suite la durée du temps pendant lequel le Canal pouvait être navigable. « Pendant les premières années d'Antonin, le Canal est en pleine activité. Après les Antonins, il n'est plus question du Canal. On suppose que sous le règne d'Adrien ou peut-être même d'Antonin, un ensablement s'est produit. » (P. 20.)

Viennent les Arabes. En 640, ils font la conquête de l'Égypte :

« Le calife Omar, dit notre auteur d'après l'historien Makrisi, fit dé-

blayer et creuser le Canal à partir du vieux Caire, et le mouvement commercial reprit entre l'Égypte et l'Arabie. Le Canal demeura en cet état pendant cent cinquante ans, jusqu'au règne du calife abasside Abou Jafar Al Mansour (775 après Jésus-Christ), qui fit fermer son embouchure à Colzoum.» (P. 21.)

Et il résume en quelques pages toute cette ancienne histoire (p. 22-27).

Mais les relations avec l'Orient n'avaient pas cessé. Les croisades y associèrent plus étroitement tous les peuples de l'Occident. Quand les chrétiens eurent perdu la Palestine et la Syrie, ils retinrent encore le royaume de Chypre et l'île de Rhodes. Les communications par la Mer Rouge, quoique plus difficiles, n'avaient pas cessé, et des voies nouvelles s'étaient ouvertes par les rivages asiatiques, par la vallée de l'Euphrate et par le golfe Persique. Malgré les progrès des Turcs et la chute de l'empire byzantin, la Méditerranée restait comme le vaste réceptacle du commerce de l'Occident avec l'Orient. Ses grands ports et ceux de l'Adriatique, Venise, Gènes, Marseille, Barcelone, en étaient toujours les principaux foyers. Ce qui n'empêcha pas que, par l'Océan aussi, et notamment dans les pays riverains de l'Océan, on ne cherchât d'autres voies pour arriver directement aux Indes. En les cherchant, l'Espagne, par le Génois Christophe Colomb, trouva l'Amérique; presque en même temps, le Portugal, longeant progressivement les côtes de l'Afrique, vit ses efforts couronnés de succès : Vasco de Gama doubla le Cap de Bonne-Espérance.

M. Charles Roux a tout un grand chapitre sur cette période intermédiaire :

« Le long intervalle, dit-il, pendant lequel il n'est plus question du Canal fermé par les Arabes est rempli par l'histoire des relations commerciales entre l'Europe occidentale et l'Égypte, relations qui détermineront une reprise des tentatives anciennes pour assurer la communication de la Méditerranée avec la Mer Rouge. »

Il rappelle Charlemagne et les relations du grand empereur avec Haroun Al Raschid, le patronage qu'il exerçait sur les lieux saints, les pèlerinages qui s'y continuèrent même après la décadence de son empire, les croisades, qui, sous la nouvelle dynastie, établirent la domination des Francs en Syrie, et notamment, malgré l'échec final, la croisade de saint Louis en Égypte en 1249, croisade qu'il voulut recommencer dans la même direction en 1270, car il avait pu voir combien l'occupation de l'Égypte avait d'intérêt pour Jérusalem. Mais, dans ce temps-là, son frère Charles d'Anjou, comte de Provence, roi de Naples

et de Sicile, avait compris quels avantages, à défaut de la possession, l'union de l'Égypte pouvait procurer à Marseille et à ses autres États. Il s'était mis en relation avec Bibars :

« Il paraît, dit M. Charles Roux, être intervenu dès lors entre eux un accord tacite, en vertu duquel Bibars cesserait de tourmenter les États chrétiens d'Orient et protégerait le commerce sicilien, et Charles d'Anjou s'efforcerait de faire avorter la croisade. » (P. 35.)

« Tels sont, si l'on peut dire, ajoute-t-il, les « dessous commerciaux » d'une croisade à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, et l'on voit à quelles compromissions se livrait un prince chrétien pour procurer à ses sujets le monopole du commerce de l'Égypte et des régions lointaines dont elle recevait les produits. Dans les négociations poursuivies avec saint Louis, Charles d'Anjou insista donc sur le projet qu'avait conçu celui-ci de diriger d'abord contre l'émir de Tunis une expédition qui devait être le prélude de la véritable croisade destinée à l'Égypte et à la Palestine. Cette résolution fut définitivement arrêtée dans un conseil de guerre tenu à Cagliari (Sardaigne), et c'est ainsi que la flotte chrétienne fit voile pour Tunis (1270). »

Cette fois saint Louis était vainqueur : il avait pris Carthage, mais il mourut. Même après cette mort et après le traité qui suivit, il fut question de se porter sur l'Égypte. « Mais, dit l'auteur, Charles d'Anjou n'eut qu'à laisser agir la mauvaise volonté des seigneurs pour la faire écartier. . . ; il pouvait se féliciter d'avoir sauvegardé ses relations avec l'Égypte, tout en les ayant renouées avec Tunis. »

« Les croisades, dit encore M. Charles Roux, furent donc le signal d'une renaissance dans le commerce de la Méditerranée. »

La Syrie y figure alors avec l'Égypte.

« La Syrie rappela au monde commerçant qu'elle avait été la mère des Phéniciens; elle devint le rendez-vous des navigateurs de tous les pays maritimes et prima l'Égypte comme marché commercial aussi longtemps que dura la domination chrétienne. Mais la situation géographique de l'Égypte par rapport à l'Inde et à l'Extrême-Orient, la présence des produits de ces régions dans ses ports, lui conservèrent une clientèle européenne à peu près invariable. » (P. 35-37.)

Les Européens à Alexandrie ne subirent pas les mêmes vicissitudes que la colonie franque en Syrie après la chute du royaume de Jérusalem. Dès le commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, on voit se multiplier les tentatives pour pousser plus loin les relations avec l'Égypte. De nombreux voyageurs apparaissent, dont quelques-uns sont accrédités officiellement auprès du souverain, qu'on appelait alors le soudan d'Égypte.

Et l'auteur les suit à travers le xv<sup>e</sup> siècle : religieux, agents politiques, hommes d'affaires et de commerce, sans oublier Jacques Cœur, l'argentier de Charles VII, qui, calomnié, condamné, échappa à la prison pour se réfugier à Rome d'abord, et mourir en 1436, à Chio, dans une expédition contre les Turcs (p. 38-39).

La découverte et le doublement du Cap de Bonne-Espérance étaient, pour les relations avec l'Orient, une véritable révolution. Venise, entamée dans ses possessions par les conquêtes des Turcs, menacée dans son commerce par la découverte des Portugais, ne savait plus de quel côté se tourner. Elle ressentit quelque chose d'analogue à ce qu'éprouva l'Angleterre quand le percement de l'Isthme de Suez menaça la grande route des Indes dont elle était devenue maîtresse sur l'Océan. Elle eût voulu former une ligue contre les Portugais. Elle se mit en rapport avec l'Égypte que les Portugais, parvenus aux Indes, menaçaient à leur tour dans la Mer Rouge. Elle revenait à l'idée plus féconde de s'entendre avec le soudan d'Égypte pour couper l'Isthme de Suez et creuser un canal entre le Nil et la Mer Rouge. Mais l'heure n'en était pas venue. Seulement l'attention se trouvait ramenée de ce côté, et M. Charles Roux en suit le progrès au milieu des complications qui en ont retardé le moment jusqu'à nos jours :

« Il est curieux de constater, dit-il, combien, à trois siècles de distance, la conception du transit commercial de l'Extrême-Orient dans la Méditerranée s'est renouvelée identique à ce qu'elle était chez les Turcs et les Européens du xvi<sup>e</sup> siècle. Les efforts de l'Angleterre, même après la mise en œuvre du canal de Suez, portaient, il y a vingt-cinq ans, sur la création d'une voie commerciale de Syrie aux Indes, avec un réseau ferré indo-méditerranéen. L'acquisition de Chypre, en juin 1878, a été le premier jalon posé en vue de ce projet, que des événements ultérieurs ont modifié. Nous verrons, aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, nos ministres et nos négociants s'efforcer d'ouvrir au commerce français, soit la voie de Suez et de la Mer Rouge, soit celle de la Turquie d'Asie et du golfe Persique. Ce sont là les deux aspects d'une même question, la mise en communication de l'Inde avec le bassin de la Méditerranée, et, dès le xvi<sup>e</sup> siècle, ces deux aspects apparaissaient aux hommes d'État. » (P. 46.)

M. Charles Roux suit ce mouvement dans les quatre derniers siècles.

Au xvi<sup>e</sup> siècle, François I<sup>er</sup>, dans un traité dicté surtout par le besoin de lutter contre Charles-Quint, obtint de Soliman les capitulations qui favorisent le commerce par la Syrie et la vallée de l'Euphrate. Puis c'est le pape Sixte-Quint qui songe à l'Égypte, comme abrégeant le chemin des missionnaires vers les Indes, et, dans le même temps, c'est un re-

négat, Calabrais d'origine, nommé par Soliman beglierbey d'Afrique, qui, après la bataille de Lépante, ayant reconstitué les flottes ottomanes, songe à rouvrir l'ancien canal du Nil à la Mer Rouge. Il s'était mis en rapport avec l'ambassadeur de France à Constantinople, dont M. Charles Roux reproduit, à ce sujet, deux curieuses lettres à Henri III (juillet et août 1586) [p. 48-50]. Mais Henri III n'était guère en mesure de répondre à l'invitation, et l'amiral musulman périt peu après empoisonné par un rival.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, vers la fin du règne de Henri IV, il y eut un premier essai de former une compagnie pour le commerce des Indes orientales (1604); mais il échoua, faute d'argent.

Sous Louis XIII, Richelieu se préoccupa de la situation de notre commerce dans le bassin oriental de la Méditerranée. Ses vues allaient même plus loin : « Il reçut, dit M. Charles Roux, la proposition d'une vaste entreprise maritime qui eût donné à la France une partie des Indes et de l'Océanie et qui comportait aussi l'ouverture d'un canal de la Mer Rouge à la Méditerranée », et l'auteur cite un mémoire du temps, conservé au Ministère des affaires étrangères, où ce plan est exposé. On y lit :

On pourrait creuser un canal de Suez au Caire, ainsi qu'il s'est pratiqué sous les anciens rois d'Égypte, et peut-être sous Salomon. Le Turc espérerait enrichir son pays; Venise se remettrait; Marseille se rendrait puissante; on relèverait l'ancien commerce vers l'Abyssinie. Par cette correspondance des mers, les Espagnols seraient affaiblis sur la Méditerranée et tous les autres princes fortifiés.

M. Charles Roux ajoute : « Les négociants français avaient été obligés de s'assujettir à la route du Cap, mais c'était bien vers celle de Suez que se tournaient leurs espérances. Aux armateurs de la Méditerranée la voie commerciale de l'Égypte apparaissait toujours comme la plus avantageuse, et cette opinion, adoptée par des contemporains d'une grande expérience, allait devenir l'objet d'un plan diplomatique de la part des ministres de Louis XIV et de ses successeurs. Les efforts de Venise, l'initiative de Jacques Cœur, de Sixte-Quint, d'El Euldj Ali, la proposition du mémoire présenté à Richelieu étaient prématurés et ne devaient point aboutir. Ils eurent toutefois leur utilité : ils créèrent une tradition et préparèrent l'avenir. » (P. 53.)

A partir du règne de Louis XIV on voit se multiplier les projets tendant à se frayer un chemin vers les Indes par l'Égypte. La diversité des moyens proposés n'est pas moindre que leur nombre : construction d'une route à travers l'Isthme de Suez ou percement d'un Canal; con-



clusion d'un traité ou prise de possession du pays, etc. C'est une route plus courte vers les Indes que l'on veut; à défaut de la Mer Rouge, on ira au golfe Persique. « Les échecs mêmes éprouvés du côté de l'Égypte, dit M. Charles Roux, suscitérent les tentatives pour s'ouvrir cette seconde voie. Ni d'un côté ni de l'autre, les résultats n'ont répondu aux efforts, et la royauté s'écroulera sans avoir atteint le but qu'elle a constamment poursuivi. » (P. 56.)

Sous ce même règne de Louis XIV, Colbert reprend et développe la pensée de Richelieu. L'auteur cite les mémoires qu'il présenta au roi en 1664. Sur sa proposition, Louis XIV « institua la Compagnie des Indes et lui donna le monopole exclusif du commerce des Indes orientales, des îles de France et de Bourbon, de Madagascar et de la Mer Rouge, avec l'obligation de n'effectuer ses retours en France que par le seul port de Lorient », monopole qui devint par la suite une entrave à l'usage plus fréquent du transit par l'Isthme de Suez. Ce n'est pas là ce qu'aurait voulu Colbert : il avait conçu la pensée d'adjoindre à sa première création une Compagnie du Levant, qui aurait eu principalement pour objet le commerce par Alexandrie et la Mer Rouge; mais cette seconde création, si nécessaire à Marseille, était alors mal vue des Musulmans dont le fanatisme s'alarmait au sujet de la Mecque. Une première mission à Constantinople en 1665 échoua. Le marquis de Nointel, conseiller au Parlement, y fut envoyé ensuite et s'efforça de montrer l'intérêt que la Porte y trouverait elle-même. Ses raisons ne furent pas mieux accueillies, et s'il obtint quelque avantage dans le remaniement des capitulations, il échoua sur la question principale. Vers ce temps-là, Louis XIV reçut de Leibnitz un mémoire sur la communication avec l'Inde par l'Égypte; c'est l'occupation même de l'Égypte que Leibnitz proposait au Grand Roi.

L'insuccès de Colbert ne découragea point son fils et successeur, Seignelay; et ce n'est plus à l'aide des Turcs, c'est à la faveur des victoires de Sobieski sur eux qu'il reprenait la question. L'inutilité des efforts tentés par Suez suggérait un autre expédient : c'était de gagner la Mer Rouge par l'Abyssinie. A la demande de Pontchartrain, ministre des affaires étrangères, le consul général de France en Égypte lui adressa un mémoire qui avait à ses yeux « l'avantage de rendre la France à peu près maîtresse du commerce de la Mer Rouge et de faciliter l'accomplissement de ses vues sur le commerce direct avec les Indes » (p. 78).

C'était un chemin bien détourné! Le mémoire avait au moins le mérite de « ramener l'attention du gouvernement, presque malgré lui, sur la seule voie praticable pour mettre promptement la Mer Rouge en

communication avec la Méditerranée ». Inutile de dire que le projet n'aboutit point. Mieux valait encore se tourner vers le golfe Persique; et M. Charles Roux cite une mission que Louis XIV envoya en Perse en 1704 (p. 83). Il ajoute :

« Les deux missions dont nous venons de parler, dirigées simultanément, l'une vers la Mer Rouge, l'autre vers le golfe Persique, nous paraissent faire partie du même plan. Toujours préoccupés d'un objectif invariable, qui était de parvenir aux Indes par une voie plus courte que le Cap de Bonne-Espérance, les ministres de Louis XIV n'ont donc négligé aucune des deux grandes voies tracées par les anciens. Si l'on cherche à formuler un jugement sur l'œuvre accomplie sous le règne de Louis XIV, on s'aperçoit que, d'œuvre accomplie, il n'y en a pas à proprement parler; de chemin parcouru, il y en a un immense. « La question était posée, » dit M. Vandal. Depuis lors, elle resta ouverte, et la France moderne « n'a fait que réaliser, en la poussant jusqu'à ses plus audacieuses conséquences, une pensée du Grand Roi. » (P. 85.)

Sous Louis XV, peu d'efforts dans le gouvernement, mais intérêt croissant dans l'opinion en ce qui touche le Canal de Suez; et cependant, quel motif puissant le gouvernement aurait eu pour agir! Dupleix conquérait la plus grande partie de l'Inde. Malheureusement, Louis XV était retenu par les désastreuses complications de sa politique continentale; ce ne fut qu'après la guerre de Sept Ans qu'il se tourna vers l'immense domaine que lui ravissaient les Anglais. A défaut de l'Inde, on songeait bien aussi à la Turquie d'Asie et à la Perse. C'était comme une croisade nouvelle, à laquelle le marquis d'Argenson aurait voulu associer l'empereur d'Allemagne et le czar; et toutefois, au milieu de ces rêves, il y a une lueur de sens pratique :

Dans mon projet de croisade, disait d'Argenson, comptera-t-on pour rien de prodigieux avantages de commerce, par exemple de faire un beau canal de communication de la Mer du Levant à la Mer Rouge, et que ce canal appartint en commun à tout le monde chrétien? (P. 86.)

En présence des revers que commençait à subir l'empire ottoman, on croyait déjà à sa ruine prochaine et au partage de ses dépouilles. Pendant que les victoires de Catherine II lui frayaient le chemin de Constantinople, Choiseul portait ses vues sur le Caire. L'Égypte avait presque entièrement échappé à la domination de la Porte; un Mamelouk, Ali-bey, s'en était rendu maître; mais Choiseul tomba du pouvoir en 1770 et ce furent des Anglais, étrangers à la Compagnie des Indes, qui firent avec Ali-bey un traité dont la Compagnie, menacée dans ses intérêts,

comptait bien empêcher l'exécution ; d'ailleurs, Ali-bey mourut assassiné en 1773.

Le règne de Louis XVI promettait plus de succès de ce côté. Les Turcs avaient toujours à se défendre contre les Russes ; la Porte n'était pas plus en état de reprendre l'Égypte aux beys successeurs d'Ali-bey ; mais l'Angleterre y venait disputer la place à la France. La Compagnie anglaise du Levant obtint du bey, maître du Caire, pour ses convois de Suez au Caire, des avantages analogues à ceux que les marchands anglais, indépendants de cette compagnie, avaient obtenus d'Ali-bey. Mais cet arrangement se trouva rompu par l'intervention à Constantinople de la compagnie rivale, celle des Indes occidentales : « Il n'est pas sans intérêt, dit à ce propos M. Charles Roux, de voir en France et en Angleterre la même cause, une compagnie privilégiée, mettre obstacle au passage des produits de l'Inde par Suez. Cet échec ne découragea pas les Anglais et, pendant les années 1776 à 1780, la correspondance des consuls de France nous fournit plusieurs preuves de l'activité déployée par nos rivaux. . . La Porte était formellement opposée à la concession du passage par Suez à quelque nation européenne que ce fût. » (P. 101-104.)

La Porte craignait que ces raisons de commerce ne cachassent le dessein de conquérir l'Égypte et aussi, on l'a vu, que cette fréquentation de la Mer Rouge ne menaçât les villes saintes : « Les Anglais, ajoute l'auteur, ne furent pas plus heureux que nous dans leurs tentatives pour s'ouvrir un accès dans la Mer Rouge, et le seul résultat de leur effort fut de faire échouer ceux de leurs rivaux les Français. » (P. 106.)

On en revenait à croire que pour passer par l'Isthme de Suez, il fallait posséder l'Égypte. C'était le sentiment de Saint-Priest, l'avant-dernier ambassadeur des rois de France à Constantinople ; c'est le conseil que donnait à la France le baron de Tott, dans un mémoire qu'il remit au ministre au retour d'une mission. Il avait même présenté au sultan Mustapha un projet de réouverture de l'ancien canal des califes, entre le Nil et la Mer Rouge, et il dit que le sultan y était favorable et qu'il s'en était réservé l'exécution à la paix. A défaut d'une occupation par la force, on proposait aussi que la France se fit céder l'Égypte par la Porte pour prix de ses bons offices :

Serait-il donc étonnant, écrit l'auteur anonyme de *Considérations politiques* publiées en 1783, que la Porte se décidât, par reconnaissance, à nous céder un pays déjà démembré de l'empire, ou du moins à nous accorder la libre navigation de la Mer Rouge ; dans l'un et l'autre cas, qui peut calculer les avantages qui en résulteraient pour la France ? Et cependant, ces avantages, nous les devrions à l'ambition des Russes. (P. 108.)

Louis XVI se serait contenté d'obtenir le passage. Le ministre Vergennes envoya le comte de Choiseul-Gouffier pour demander l'ouverture d'une route de terre, à travers l'Isthme. Le lieutenant Truguet (depuis amiral), qui commandait le brick mis à sa disposition pour le conduire en Égypte, le servit très efficacement dans cette affaire. Un négociant de Marseille, Magallon, avait acquis un crédit personnel sur les beys, et sa femme était en rapports particuliers avec la principale femme du bey Mourad. Ce furent eux que Choiseul-Gouffier choisit pour négociateurs. Truguet, déguisé en marchand, prit terre à Alexandrie et les rejoignit au Caire. A eux trois, ils arrachèrent à Mourad les dix-sept articles d'un traité de commerce et de navigation (9 janvier 1785) auquel Ibrahim adhéra un peu plus tard. M. Charles Roux a donné les principaux articles tant du traité que de la convention, dans ses annexes (n<sup>os</sup> 6 et 7). Ces tentatives pour faciliter notre commerce avec l'Inde ne détournaient pas l'attention de la jonction de la Mer Rouge à la Méditerranée, témoin Volney, dont M. Charles Roux cite le *Voyage en Égypte et en Syrie pendant les années 1783 à 1784*, livre qui eut un grand retentissement à l'époque de sa publication, 1788 à 1789. Survint alors la Révolution. En supprimant les privilèges, elle rendait la liberté à toutes les entreprises. Les négociants de Marseille, établis au Caire, signalaient l'importance de conclure, dans l'intérêt du commerce avec l'Orient, un traité entre la France et la Porte et ils demandaient qu'on recourût au besoin à la force pour amener les beys d'Égypte à composition. M. Charles Roux analyse les deux mémoires qui tendaient à ce but; mais il reconnaît que le moment n'était pas bien choisi pour l'extension des relations commerciales entre la France et la Turquie : « La Révolution, dit-il, avait produit sur le commerce du Levant les résultats les plus déplora- bles : le désordre était à son comble dans les Échelles; partout, et notamment en Syrie et en Égypte, les Français étaient vexés, ruinés, chassés de leurs établissements. La France révolutionnaire paraissait oublier l'Égypte, et cependant, avant même d'avoir retrouvé la paix intérieure, elle s'y laissa ramener. « Bonaparte l'y conduit, dit « M. A. Vandal, réalisant d'un impétueux élan le projet de conquête « que Louis XV avait écarté, que Louis XVI avait étudié et ajourné. » (P. 125).

La campagne de Bonaparte en Égypte était un coup droit porté à l'Angleterre. L'occupation de ce pays par la France menaçait directement son empire dans l'Inde et l'on peut croire que le vainqueur de la coalition en Italie n'était pas étranger aux termes qui définissaient sa mission nouvelle et aux considérants qui la motivaient :

... Considérant, d'ailleurs, que l'infâme trahison à l'aide de laquelle l'Angleterre s'est rendue maîtresse du cap de Bonne-Espérance ayant rendu l'accès des Indes très difficile aux vaisseaux de la République par la route usitée, il importe d'ouvrir aux forces républicaines une autre route pour y arriver, y combattre les satellites du gouvernement anglais, et y tarir les sources de ses richesses corruptrices.

... Il chassera les Anglais de toutes les possessions de l'Orient où il pourra arriver, et notamment il détruira tous les comptoirs de la Mer Rouge.

(Arrêté du 12 avril 1798.)

M. Charles Roux, en citant ces textes, a raison de dire : « Occuper l'Égypte et tenir le passage de la Méditerranée dans la Mer Rouge; dominer la Syrie, l'Arabie et le bassin de l'Euphrate; chasser les Anglais de la Méditerranée et leur en interdire l'accès; leur enlever l'espoir de s'ouvrir une route exclusive vers les Indes, ce plan existait, avec plus ou moins de précision, dans l'esprit de Bonaparte, quand il quitta Toulon. » (P. 128.)

Bonaparte n'amenait pas seulement un corps d'armée en Égypte, il y avait associé toute une cohorte de savants, l'Institut d'Égypte, comme on l'appela. C'était montrer qu'il comptait faire résoudre toutes les questions relatives à l'Égypte; c'était dire que les communications avec l'Inde, et notamment la jonction des deux mers, devaient y tenir le premier rang. Des notes diverses émanant de Bonaparte et les paroles de lui recueillies plus tard à Sainte-Hélène montrent que c'était bien la pensée qui le dominait dans cette expédition. Dès qu'il eut abordé en Égypte, il pense à l'Inde :

Il paraît, écrit-il au Directoire, que notre arrivée en Égypte a donné une grande idée de notre puissance aux Indes et a produit un effet très défavorable aux Anglais.

Il reçoit un message de l'Inde, 17 décembre 1798; lui-même écrit le 25 janvier 1799 au sultan de Mysore, Tippou-Saïb, pour se concerter avec lui contre l'ennemi commun; il écrit le même jour au chérif de la Mecque et à l'iman de Mascate; mais il songe surtout à se frayer un passage à travers l'Isthme, et il voulut diriger en personne les premières explorations. L'Ingénieur Le Père, membre de son Institut, qu'il y devait employer, en témoigne dans un récit que M. Charles Roux reproduit en partie :

A peine le général Bonaparte était-il maître de l'Égypte qu'il porta ses regards et ses pas vers l'isthme de Soueys, où exista l'ancienne communication des deux mers, et il est probable que, par un séjour prolongé en Égypte, il aurait enfin exécuté la

construction de ce canal fameux, dans laquelle ses prédécesseurs avaient échoué ou seulement obtenu de faibles succès. Il a prouvé, du moins, par son empressement à en faire lui-même la première reconnaissance, l'intérêt qu'excitait en lui ce monument de l'ancienne industrie. Il en découvrit le premier les traces au milieu du désert et, dès ce moment, il nous chargea du travail qui fait l'objet du mémoire. (P. 138.)

Bonaparte quitte, en effet, le Caire le 24 décembre 1798, accompagné des généraux Berthier et Caffarelli, du contre-amiral Gantheaume et de plusieurs membres de l'Institut d'Égypte, au nombre desquels était Le Père. Il voulait explorer l'emplacement de l'ancien canal entre la Mer Rouge et les lacs Amers, et c'est après cette première reconnaissance que Le Père partit du Caire, en janvier 1799, accompagné de toute une escouade d'ingénieurs. M. Charles Roux les suit dans leurs explorations. Le travail se continua après que Bonaparte eut quitté l'Égypte. C'est au premier consul de la République française qu'est adressé du Caire, 15 frimaire an IX (6 décembre 1800), le rapport de l'ingénieur en chef directeur général des ponts et chaussées : tel est alors le titre de Le Père. Ce rapport, ajoute M. Charles Roux, ne donnait qu'un aperçu des conclusions de Le Père; il les a développées dans un mémoire publié plus tard, sous l'Empire, et inséré dans la collection des travaux de la Commission d'Égypte. (P. 135 à 149.)

On était encore dans la pensée que le niveau de la Mer Rouge était plus élevé que celui de la Méditerranée, et les observations de Le Père, incomplètes, n'avaient pas dissipé cette erreur, que Laplace et Fourier ne partageaient pas. Ces conclusions devaient s'en ressentir. Le Père proposait donc « de s'en tenir à de simples canaux de dérivation, c'est-à-dire à la conception des anciens, complétée et fécondée par les ressources de la science moderne ». Il y avait deux parties dans son projet :

Créer, pour le mouvement commercial de l'intérieur de l'Égypte et pour le transit avec transbordement, un Canal partant d'Alexandrie et aboutissant à Suez par une série de biefs avec écluses;

Créer, pour le transit des navires d'une mer à l'autre, un Canal dérivé du Nil, également à écluses, et aboutissant d'un côté à Péluse, dans la Méditerranée, de l'autre côté à Suez, dans la Mer Rouge. (P. 138, 139.)

Ce projet en deux parties donnait bien lieu à des objections; mais la discussion même ramenait l'attention vers le but : la jonction des deux mers. Le premier consul n'en fut que plus affermi dans sa résolution. Le 27 février 1801, il écrivait à l'empereur de Russie, Alexandre I<sup>er</sup> :

Les Anglais tentent un débarquement dans l'Égypte. L'intérêt de toutes les puissances de la Méditerranée, comme de celle de la Mer Noire, est que l'Égypte reste

à la France. Le Canal de Suez, qui joindrait les mers de l'Inde à la Méditerranée, est déjà tracé. C'est un travail facile et de peu de temps, qui peut produire des avantages incalculables au commerce russe. Si V. M. est toujours dans l'opinion, qu'elle a manifestée souvent, de faire faire une partie du commerce du Nord par le Midi, elle peut attacher son nom à une aussi grande entreprise, qui aura tant d'influence sur la situation future du continent, en intervenant auprès de la Porte dans les affaires d'Égypte. (P. 152.)

Cet appel ne fut pas entendu, et, peu de temps après, le traité d'Amiens parut réconcilier l'Angleterre avec la France, mais ce fut un leurre et la lutte allait devenir plus terrible; on n'inquiète pas les Anglais sur l'Inde impunément.

« Ainsi, dit M. Charles Roux, la question de Suez, devenue le point culminant de la question d'Égypte, prenait de plus en plus le caractère d'une lutte d'influence entre la France et l'Angleterre. C'est « l'aile droite « de l'armée d'Angleterre » que Bonaparte avait conduite sur les bords du Nil, et c'est la retraite de cette armée devant les troupes anglaises qui clôt la période que nous venons d'étudier. C'est l'Angleterre que les Français trouveront contre eux dans leur lutte en faveur de Mehemet-Ali et de leur propre influence en Égypte. C'est sa résistance que M. de Lesseps devra vaincre pour mener à bien sa grande entreprise. Ce n'est plus de Constantinople ni du Caire, mais bien de Londres, que viendront désormais l'opposition et les embûches, et si quelqu'un, en Europe, est convaincu du pas que la question a fait depuis 1798 vers sa solution, c'est bien le cabinet de Saint-James. » (P. 155.)

Après Napoléon, qui n'avait pu garder l'Égypte, le concours d'un maître du pays était indispensable pour réaliser ses vues sur le Canal de Suez. On le trouva dans la race de Mehemet-Ali. C'est à bon droit que M. Charles Roux, avant d'entrer dans l'histoire du grand projet qui va s'accomplir, consacre un chapitre à cette imposante figure. Je ne puis qu'y renvoyer, malgré tout l'intérêt qui s'attache aux incidents qui sont comme les préliminaires de l'œuvre. Je ne m'arrêterai pas davantage aux Saint-Simoniens, bien qu'ils aient tout spécialement dans leur programme le percement de l'Isthme de Suez et qu'après la triste aventure de leur religion nouvelle à Paris, ils se soient, en certain nombre, le Père Enfantin en tête, transportés en Égypte dans la pensée d'y travailler, prenant pour devise *Suez et Panama*. — J'ai hâte d'en venir à celui qui fit le Canal de Suez, Ferdinand de Lesseps.

(*La suite à un prochain cahier.*)

H. WALLON.

G. RADET. *L'HISTOIRE ET L'ŒUVRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES*, in-8°, Fontemoing, Paris, 1901, 492 pages, 7 planches hors texte, 126 vignettes dans le texte.

PREMIER ARTICLE.

Au printemps de 1897, l'École française d'Athènes, fondée en 1847, s'apprêtait à célébrer son cinquantenaire. Plusieurs de ses anciens membres, fidèles au souvenir des années qu'ils y avaient passées, les meilleures qu'ils eussent vécues, faisaient déjà leurs préparatifs de départ pour aller s'associer aux hommages qui seraient rendus à l'institution qu'ils avaient honorée par leurs découvertes et par leurs travaux. La cérémonie de cette célébration devait s'encadrer dans les séances d'un congrès archéologique auquel comptaient assister quelques-uns des savants les plus renommés de l'Europe et de l'Amérique et où se seraient multipliées les occasions de rappeler quelle part la France et l'École avaient prise à l'exhumation et à l'interprétation des monuments de la pensée grecque et des arts de la Grèce. La fête que présiderait M. Homolle, membre de l'Institut et directeur de l'École française, promettait d'être très brillante. Il y avait dans l'air des lueurs d'apothéose. On ne parlait, à Athènes, que de beaux discours académiques à prononcer, de théories à discuter, de controverses à soutenir et de congratulations internationales à échanger, tout en mêlant à ces graves occupations des bals et des banquets, des excursions agréables et instructives à Mycènes et à Délos, à Delphes et à Olympie, quand, je ne sais trop pourquoi, éclata tout d'un coup cette guerre entre la Turquie et la Grèce, qui n'a fait honneur ni au vaincu, ni au vainqueur. Le Congrès fut décommandé. Le jubilé de l'École fut ajourné de même à une date ultérieure.

Lorsque, sur un signe des puissances, une trêve, qui devait être bientôt après changée en un traité de paix, eut mis fin à un conflit que ni les acteurs, ni les spectateurs de la lutte n'avaient jamais paru prendre très au sérieux, il était trop tard pour revenir, cette année même, à l'idée du jubilé. Le moment était passé où les *Athéniens*, comme on les appelle familièrement, presque tous engagés dans les fonctions de l'enseignement supérieur ou secondaire, auraient pu profiter des vacances de Pâques pour accomplir ce pèlerinage. Bien que l'invasion turque eût été arrêtée, à l'entrée du royaume, par l'intervention de l'Europe et que l'Acropole n'eût pas à craindre de retomber une fois de plus au pouvoir



des barbares, la Grèce était trop humiliée et trop attristée pour qu'il pût être question de fêtes, même de fêtes françaises. Le jubilé fut donc remis à l'année suivante, et il fut célébré le 18 avril 1898.

En 1898, le jubilé n'eut pas et ne pouvait avoir l'éclat que l'on avait espéré lui donner en 1897. La Grèce, après son équipée, avait une trop forte carte à payer pour pouvoir faire les frais de réceptions toujours coûteuses. Plus de Congrès, plus de savants étrangers, hors quelques-uns qui étaient allés isolément en Grèce, pour y voir ou y revoir ruines et musées. Des *Athéniens* qui avaient pris leurs mesures pour faire le voyage en 1897, bien peu se trouvèrent être libres en 1898. Le directeur ne négligea pourtant rien pour solenniser cette journée. Le roi Georges, le corps diplomatique et les représentants des divers instituts nationaux établis à Athènes assistèrent à la séance qui fut tenue à l'École et où fut montrée la belle médaille commémorative de Roty. M. Homolle retraça brièvement l'histoire de l'École et rappela les services qu'elle avait rendus à la France, à la Grèce et à la science. Il définit avec beaucoup de force et de précision le rôle qu'elle s'était assigné dès ses débuts et dont elle aspirait à s'acquitter plus dignement encore dans le siècle nouveau où elle allait entrer. Parlant au nom de tous ses collègues, M. Doerpfeld adressa un cordial salut à l'École française, cette sœur aînée des Écoles allemande, anglaise et américaine. On lut les adresses de félicitations envoyées par les Académies ou les Universités de Pétersbourg, Berlin, Oxford, Madrid, Gand, Berne, Varsovie, Upsal, Groningue<sup>(1)</sup>, etc. Ces adresses et ces discours eurent pour auditeurs de nombreux touristes français, amenés par le *Sénégal* et par l'*Orénoque*, au cours d'une de ces croisières d'études que dirige si allègrement M. Louis Ollivier, le fondateur de la *Revue générale des sciences*. Ces voyageurs reçurent ensuite à l'École, dans la soirée, une aimable et large hospitalité. Je n'ai pas eu la joie, que j'avais espérée, de participer à cette pieuse et patriotique cérémonie; mais, par les récits de ceux à qui ce plaisir n'a pas été refusé, j'ai pu savoir que l'ordonnance en a été aussi imposante que les circonstances le permettaient. La fête a laissé à tous de très agréables et très chers souvenirs.

Cependant, tout vifs qu'ils fussent, ces souvenirs n'auraient pas tardé à s'éteindre s'ils n'avaient dû survivre que dans la mémoire de témoins destinés à disparaître l'un après l'autre, et ce n'est d'ailleurs pas à la brièveté forcée d'un discours d'inauguration et à la banalité des félicita-

<sup>(1)</sup> Toutes ces adresses et tous ces discours ont été recueillis dans un fascicule de LVIII pages, qui a été annexé au

*Bulletin de correspondance hellénique* de 1898, sous ce titre : *Le cinquantenaire de l'École française d'Athènes*.

tions officielles que l'on pouvait demander la raison d'un phénomène qui a été déjà plus d'une fois signalé, l'heureuse fécondité de cette École française d'Athènes qu'un ministre de Louis-Philippe a fondée, il y a maintenant plus d'un demi-siècle, sans bien savoir au juste ce qu'allaient faire là-bas le directeur et les sept agrégés de l'Université qu'il acheminait vers la Grèce. Un peu de statistique suffit à montrer combien les résultats ont dépassé les espérances de ceux qui avaient conçu la première idée de cette institution. Les quarante-huit premières promotions de l'École, qui correspondent aux cinquante premières années de son existence, n'ont compté, en tout, que quatre-vingt-treize pensionnaires. Ce n'est même pas, en moyenne, deux par an. Sur ce nombre, il en est mort quatre en Grèce; on aurait pu craindre que le climat et les fièvres paludéennes ne fissent plus de victimes. On compte plus de pensionnaires qui, de façon ou d'autre, après leur retour en France, ont succombé, au seuil de l'âge mûr, avant d'avoir eu le temps de donner toute leur mesure. Si l'on défalque tous ces déchets et si l'on déduit aussi du compte les jeunes gens tout récemment revenus de Grèce et qui n'en sont encore qu'à préparer les travaux dont ils ont réuni les éléments au cours de leurs voyages, il reste environ soixante-dix *Athéniens* dont la vie s'est assez prolongée pour qu'ils aient pu remplir toute leur destinée. Or, parmi ceux-ci, il n'en est presque pas qui ne se soient tirés de la foule et qui, quelque chemin qu'ils aient pris, ne soient parvenus à des situations honorables et enviées. La moitié au moins de ceux chez qui l'éducation donnée par l'École d'Athènes a pu pleinement sortir ses effets ne s'en est pas tenue là. La liste serait longue de ceux qui se sont si fort distingués soit dans les sciences historiques, soit dans la critique et dans les lettres, qu'ils ont conquis une notoriété qui, pour quelques-uns, est allée jusqu'à la célébrité. Il y a, parmi eux, plus d'un nom qui est connu dans toute l'Europe. Quinze de ces anciens pensionnaires d'Athènes ont fait ou font encore partie de l'Institut. Prenez, au hasard, dans les annuaires, la même quantité d'anciens élèves de l'École normale qui, pourvus des grades que l'on exigeait des candidats à l'École d'Athènes, n'ont pas passé par la Grèce; vous serez très loin, en les suivant dans leur carrière, d'arriver à la même proportion de réussites brillantes, d'œuvres consacrées par le succès et de hautes positions atteintes avant le moment où l'on n'est plus en état d'en jouir.

Ce serait faire fausse route que de vouloir expliquer la rapide création de cette élite par des mérites hors ligne et déjà reconnus qui auraient désigné, pour la faveur d'un séjour en Grèce, les candidats qui, d'année en année, ont assuré le recrutement de l'École d'Athènes. Beau-

coup de ceux auxquels la porte de cette école a été ouverte par un examen qui, jusqu'à ces derniers temps, était de pure forme, ne comptaient pas, à l'École normale, parmi les premiers de leur promotion. Aucun don particulier ne paraissait leur annoncer un plus bel avenir qu'au gros de leurs camarades. Pour qu'ils aient si vite dégagé une originalité qui avait été à peine soupçonnée jusqu'alors, pour qu'ils aient à peu près tous fait preuve de cette curiosité pénétrante et de ce talent d'exposition par lequel se recommandent plus ou moins les ouvrages qui portent la signature d'un ancien membre de l'École d'Athènes, il faut que dans le régime même de l'École et dans la nature des études auxquelles elle convie ceux qui deviennent ses hôtes pour deux ou trois ans, il y ait une vertu secrète qui éveille et suscite les énergies latentes. L'École d'Athènes, on ne saurait le nier, a imprimé à l'esprit de presque tous les jeunes hommes qui en sont sortis une marque trop spéciale pour que l'on ne soit pas tenté de se demander quelle influence elle a exercée sur toutes ces intelligences diverses de valeur et de goûts et sur ces tempéraments très variés, comment elle leur a fait sentir l'action du milieu où elle les plongeait et des conditions de vie qu'elle leur imposait, conditions si différentes de celles où, d'après le cours ordinaire des choses, tous ces futurs professeurs paraissaient appelés à se développer. C'est ce que M. Homolle, ancien membre de l'École, et son directeur depuis 1890, a très bien compris; c'est une des raisons qui lui ont fait désirer que l'histoire de l'École fût écrite par un des hommes qu'elle a formés, par un de ceux qui pouvaient le mieux dire comment leur pensée à tous s'est éclaircie et leur volonté s'est affermie dans cette libre et saine existence, où le soupçon d'une pointe de danger vient souvent relever encore l'attrait des navigations aventureuses parmi les îles de l'Archipel et des longues chevauchées à travers les monts de la Grèce, de la Thessalie et de la Macédoine, à travers les plaines de la Thrace et les steppes herbeux de la Lycaonie ou de la Cappadoce.

Tout occupé des fouilles de Delphes et de la direction du *Bulletin de correspondance hellénique*, M. Homolle n'avait pas le temps d'entreprendre lui-même ce travail; il en offrit la charge et l'honneur à M. Radet. Celui-ci, pensionnaire d'Athènes de 1884 à 1886, est aujourd'hui professeur d'histoire ancienne à l'Université de Bordeaux et doyen de la Faculté des lettres. Voici en quels termes il résume la pensée d'où est né le livre qui lui a coûté quatre ans de laborieuses enquêtes :

M. Homolle pensa qu'après cinquante ans d'efforts l'École française d'Athènes avait intérêt à rechercher quels devoirs entendirent lui imposer ses fondateurs, comment elle les a remplis, comment elle pourra les remplir encore. Remettre à plus

tard cet examen de conscience, c'était se priver, moralement, d'un moyen de perfectionnement immédiat, l'expérience que le passé lègue à l'avenir, et, historiquement, d'un moyen de contrôle précieux, le témoignage des survivants de l'âge héroïque. De là est sortie l'idée d'une commémoration. En me désignant pour élever ce monument jubilaire, le chef de notre grande mission hellénique m'a confié une tâche peut-être enviable, mais certainement ardue. J'avoue que je me serais dérobé à ses difficultés et à ses périls, si M. Homolle, dont j'ai maintes fois éprouvé la bonne grâce généreuse, ne m'avait assuré de nouveau que je n'invoquerais jamais en vain le secours de ses lumières et les encouragements de son affection <sup>(1)</sup>.

Ces difficultés et ces périls auxquels il fait allusion, voici comment M. Radet espère en triompher. Dès la première page de sa préface, il définit la méthode qu'il suivra, l'esprit dans lequel il s'acquittera de la tâche qui lui a été confiée :

Une des choses qui me frappèrent le plus, lorsque j'eus le plaisir, il y a seize ans, d'être l'hôte athénien de la Villa Médicis, ce ne furent ni la *loggia*, ni le *bosco*, ni le magnifique panorama qu'on a des campaniles : ce fut la saine et cordiale simplicité avec laquelle tous, architectes, sculpteurs, peintres, musiciens, graveurs, se jugeaient les uns les autres, il ne me parut pas que la camaraderie souffrit de ce mâle et fraternel accent de sincérité vibrante. Le monde d'où je sortais, jeune lui aussi, lui aussi original, ne connaissait guère de milieu entre le dénigrement et l'apothéose. Rien ne me fut d'un plus salutaire exemple que l'alliage de bonhomie et de vérité qui avait cours sur le Pincio. Au moment d'entreprendre ce livre, dont le sujet veut que je me prononce sur des faits contemporains, les leçons du noviciat de Rome me revinrent en mémoire, et je résolus d'associer, autant qu'il était en moi, l'élan de la sympathie à la chaleur de la franchise. Que dois-je avant tout aux hommes dont l'œuvre se dresse sur mon chemin ? De les peindre sans les affadir, de les présenter en haut relief, avec leurs lumières et leurs ombres. Personne ne m'a demandé de cantate officielle. J'aurais autant de mauvaise grâce à tromper l'attente des gens sérieux que de peine à forcer mon goût. Sans me départir, envers mes anciens, de l'attitude respectueuse dont les convenances me font une loi, j'ai tenu à ne rien cacher, à ne rien atténuer, à garder l'entière liberté de mes appréciations <sup>(2)</sup>.

Pour asseoir ces jugements qu'il avait à porter et pour fixer les traits de cette histoire qu'il se proposait d'établir, l'auteur a utilisé, en les rapprochant sans cesse, deux sortes de sources, la tradition orale et les documents écrits. C'est surtout pour la période des origines, la plus curieuse et la plus obscure, que les témoignages lui étaient nécessaires. Il a beaucoup dû aux fréquentes visites qu'il a faites à M. Charles Lévêque, qui fut de la promotion des *Argonautes*, aux longues conversations qu'il a eues avec ce Nestor de l'École, dans son ermitage de Belle-

(1) P. VII-VIII. — (2) P. VII.

vue; il exprime à ce propos le regret que Lévêque ne soit plus de ce monde pour voir s'achever l'œuvre à laquelle il s'est intéressé si vivement et dont il a secondé les débuts avec une si inépuisable obligeance. Deux de ses camarades de 1846, Emmanuel Roux et Antoine Grenier, ont laissé des lettres qui ont été communiquées par leurs familles. La correspondance de Roux « abonde en détails positifs, dont la finesse volontiers narquoise en dit plus long sur les événements et les hommes que les tirades lyriques d'un autre témoin oculaire, l'excellent Charles Benoît. Les lettres de Grenier, qui contiennent un roman touchant et tragique, sont passionnées, comme tout roman vécu, étincelantes de poésie et d'esprit, mêlées d'éclairs et traversées de larmes<sup>(1)</sup>. »

Pour l'époque ultérieure, les secours n'ont pas manqué non plus. M. Émile Burnouf a remis, sur sa direction, deux cents pages de documents copiés sur les originaux. M<sup>me</sup> Albert Dumont a autorisé M. Radet à puiser dans la correspondance de son mari, qui, pour le temps où celui-ci était placé à la tête de l'École, est encore inédite. Par les soins de divers auxiliaires bénévoles, dont les plus actifs ont été MM. Paul Girard et Edmond Pottier, des souvenirs précieux ont été recueillis, soit en Grèce même, soit à Paris, auprès d'anciens membres de l'École et jusque dans les ateliers des vétérans de Rome, de ceux qui avaient été à Athènes les hôtes de l'École française. Des pièces de toute sorte ont été consultées, au secrétariat de l'Institut, dans les dépôts de la direction des Beaux-Arts, chez les héritiers des ministres qui jadis avaient pris part à la fondation de l'École.

Au Ministère de l'instruction publique, M. Liard a mis à la disposition de notre historien, avec la plus libérale bienveillance, tous les dossiers de l'École d'Athènes et M. Girard de Riallé ne lui a pas fait un moins courtois accueil au Ministère des affaires étrangères. Enfin, si la chancellerie de la légation de France, sans doute sous le prétexte du secret diplomatique, ne s'est pas prêtée à ouvrir ses cartons, M. Radet a eu la faculté de recourir aux liasses de l'École, dont les plus anciennes sont d'un maniement commode, grâce à un catalogue sommaire dressé par M. Émile Burnouf pendant sa direction. Cet inventaire va du 11 septembre 1846 au 24 avril 1874 et comprend un total de 399 numéros.

Ce qui ajoute encore à l'intérêt du volume, surtout pour les anciens membres de l'École qui cherchent à y retrouver leurs impressions d'autrefois, c'est qu'il est illustré richement et avec beaucoup de goût. De

(1) P. IX-X.

nombreux documents ont été reproduits, portraits et paysages, médaillons, tableaux, dessins, lithographies, pastels, daguerréotypes. Ils l'ont été presque tous en *directs*, comme on dit, par les soins de M. Devillard, qui s'est tout particulièrement appliqué ici à obtenir les meilleurs résultats que puisse donner ce procédé. Aux cent vingt-six vignettes ainsi insérées dans le texte s'ajoutent sept planches en héliogravure. Ce sont, d'après les originaux de peintres ou de sculpteurs célèbres, les portraits de Salvandy, Piscatory, Coletti, Guigniaut, Albert Dumont, Beulé et Edmond About.

Avant d'aborder l'analyse même du livre et d'en offrir des extraits qui permettent d'apprécier la manière et le style de l'auteur, il ne reste qu'à indiquer le plan qu'il s'est tracé, l'ordre dans lequel il a groupé les renseignements de tous genres qu'il a réunis avec une si patiente et si infatigable curiosité.

L'ouvrage se divise en deux livres. Le premier a pour titre : *L'histoire*. Il se partage lui-même en trois périodes : 1° *Les origines*, 1841-1849. 2° *L'époque de transition*, 1850-1873. 3° *L'ère scientifique*, 1873-1900. Le second livre est intitulé : *L'œuvre*. Les matériaux qu'il contient ont été distribués en trois parties : 1° *La vie athénienne*. 2° *Les explorations et les fouilles*. 3° *Le bilan scientifique et littéraire*. Vient ensuite une *Conclusion* générale où l'auteur jette un dernier regard sur le passé et s'attache à prévoir les développements que l'École peut encore prendre par l'effet de réformes qui ont été tout récemment opérées et de diverses autres mesures qu'il suggère et voudrait voir adopter. Les *Appendices*, qui terminent le volume, rassemblent sous ces quatre rubriques nombre de faits qui ont tous leur intérêt : 1° *Actes législatifs*. 2° *Statistique financière*. 3° *Tableau des promotions*. 4° *Rapports sur les envois*. Enfin la *Table des gravures* et celle des *matières* sont précédées d'un *Index analytique* dressé avec le soin le plus minutieux. Cet index renvoie à toutes les mentions faites dans l'ouvrage soit des membres de l'École et des personnages qui ont été en rapport avec eux, soit des sites où s'est exercée l'activité des pensionnaires. Il fait de ce livre, pour tout ce qui concerne la suite et les résultats principaux des recherches archéologiques entreprises en Grèce, par des savants français, au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le plus commode et le plus précieux des instruments de travail.

Dans une étude ultérieure, nous essayerons de résumer, d'après M. Radet, l'histoire de l'École; nous nous appliquerons à montrer comment, par la vertu secrète de la pensée d'où elle naquit, par l'action simultanée de l'Académie des inscriptions, sa tutrice éclairée, et de trois

des directeurs qui l'ont gouvernée, elle a donné autre chose, elle a donné plus et mieux que n'inclinaient à lui demander et à attendre de ses efforts ceux qui l'ont tenue sur les fonts de baptême et qui ont présidé à ses débuts dans la vie.

(La suite à un prochain cahier.)

GEORGES PERROT.

---

LE POINT FINAL DES ANNALES DE TACITE.

SECOND ET DERNIER ARTICLE<sup>(1)</sup>.

III

J'ai noté déjà que Tacite avait souvent et beaucoup parlé du second semestre de 68 dans le préambule et certaines digressions des *Histoires*, j'ai affirmé qu'en somme le règne de Galba antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 69 y était presque entièrement raconté. Il me faut développer cette observation et prouver cette affirmation au moyen d'une analyse méthodique de ces parties rétrospectives. Il en résultera clairement que la matière avait été exploitée dans les *Histoires* de telle sorte qu'elle ne pouvait plus servir pour les *Annales*, et, par surcroît, que la lacune qui séparait des *Histoires* les *Annales* arrêtées à la mort de Néron était plus apparente que réelle.

Tacite ne dit nulle part comment Galba apprit en Espagne que Néron était mort et que les prétoriens, le peuple et le sénat l'avaient lui-même reconnu pour empereur<sup>(2)</sup>. Mais toutes les circonstances notables de son voyage pour se rendre à Rome sont mentionnées plus ou moins longuement, excepté la réception à Narbonne d'une délégation sénatoriale<sup>(3)</sup>. Le rappel de Verginius, légat de la Germanie supérieure, vainqueur de Vindex et candidat des légions du Rhin, suivit de près l'avènement de Galba : « Abducto Verginio per simulationem amicitiae<sup>(4)</sup>. » En cours de route l'empereur prit d'autres mesures de sécurité ou de vengeance : « Tardum Galbae iter et cruentum, interfectis Cingonio Varrone consule designato et Petronio Turpiliano consulari;

<sup>(1)</sup> Pour le 1<sup>er</sup> article, voir le numéro de juillet.

<sup>(2)</sup> Plutarque, *Galba*, 7; Suétone, *Galba*, 11.

<sup>(3)</sup> Plutarque, *G.*, 11.

<sup>(4)</sup> *Hist.*, I, 8. Comp. Plutarque, *G.*, 10. Nous y reviendrons un peu plus loin, p. 568.

ille ut Nymphidii socius, hic ut dux Neronis . . . perierant<sup>(1)</sup> . . . Forte congruerat ut Clodii Macri et Fonteii Capitonis caedes nuntiarentur<sup>(2)</sup> . . . » Voici une liste plus complète de ses victimes avant son arrivée à Rome : Obultronius Sabinus et Cornelius Marcellus en Espagne, Betuus Chilo en Gaule<sup>(3)</sup>; en Germanie Fonteius Capito; en Afrique Clodius Macer<sup>(4)</sup>; à Rome Cingonius, Turpilianus, Nymphidius<sup>(5)</sup>. Enfin, pour entrer dans la ville il dut passer sur les cadavres des soldats de marine qui lui barraient le pont Mulvius<sup>(6)</sup>, et cet horrible massacre, s'il n'est pas raconté en détail, est rappelé en quatre passages : « Introitus in urbem trucidatis tot milibus inermium militum infaustus omine<sup>(7)</sup> . . . Legioni classicae diffidebatur infestae ob caedem commilitonum, quos primo statim introitu trucidaverat Galba<sup>(8)</sup> . . . Horror animum subit, quotiens recordor feralem introitum et hanc solam Galbae victoriam, cum in oculis urbis decumari deditos iuberet, quos deprecantes in fidem acceperat<sup>(9)</sup> . . . Classe . . . partibus (Othonis) fida, quod reliquos caesorum ad pontem Mulvium et saevitia Galbae in custodia habitos<sup>(10)</sup> . . . » Galba s'empresse de récompenser, en leur accordant le droit de cité et en les dégageant d'un quart du tribut, les communautés gauloises qui avaient suivi Vindex, et il maltraita les autres en paroles et en actes; plusieurs des peuples ou villes qui bénéficièrent ou souffrirent de ces mesures sont nommés : d'une part, les Séquanes, les Éduens, Vienne; de l'autre, Lyon, les Trévires, les Lingones<sup>(11)</sup>. Il est plusieurs fois question du rappel des exilés, auxquels Galba rendit, sans doute dès les premiers jours de son règne, sinon leurs biens confisqués, du moins la vie civile et leur patrie<sup>(12)</sup>. Quelques noms propres sont cités : Helvidius

<sup>(1)</sup> *Hist.*, I, 6. Comp. *Plut.*, *G.*, 15; *Suét.*, *G.*, 12. — À Cingonius Varro Plutarque joint l'ancien roi Mithridate.

<sup>(2)</sup> *Hist.*, I, 7. Comp. *Plut.*, *G.*, 15.

<sup>(3)</sup> Comp. *Suét.*, *G.*, 12 : « Praepositos procuratoresque (en Espagne et en Gaule) supplicio capitis (adfecerat) cum coniugibus et liberis. »

<sup>(4)</sup> Nous aurons à reparler de Fonteius et de Clodius. La nouvelle de ces meurtres parvint à Rome au moment où Galba y arrivait. Le sens de *forte congruerat* est précisé par le passage de I, 37 : « His auspiciis (allusion au massacre du pont Mulvius) urbem ingressus, quam gloriam ad principatum adtulit, nisi oc-

cisi . . . Fonteii Capitonis in Germania, Clodii Macri in Africa . . . » — Plutarque, *G.*, 15, mentionne aussi les deux meurtres avant l'entrée à Rome. De même Suétone, *G.*, 11, Dion, LXIV, 2.

<sup>(5)</sup> I, 37. C'est Othon qui parle.

<sup>(6)</sup> *Plut.*, *G.*, 15; *Suét.*, *G.*, 12; Dion, LXIV, 3.

<sup>(7)</sup> I, 6.

<sup>(8)</sup> I, 31.

<sup>(9)</sup> I, 37. C'est Othon qui parle.

<sup>(10)</sup> I, 87.

<sup>(11)</sup> I, 8; 51-53; 65; IV, 57. — Comp. *Plut.*, *G.*, 18; *Suét.*, *G.*, 12 (avant l'arrivée de Galba à Rome).

<sup>(12)</sup> I, 4 (espoir de ce rappel prochain); I, 77, 90; II, 92.



Priscus<sup>(1)</sup>, Piso Licinianus<sup>(2)</sup>, Antonius Primus<sup>(3)</sup>, Octavius Sagitta, Antistius Sosianus<sup>(4)</sup>. — Pendant l'absence de Galba avait eu lieu le complot de Nymphidius<sup>(5)</sup>, dont les intrigues et la mort ne sont que très brièvement indiquées : « Miles urbanus . . . scelere insuper Nymphidii Sabini praefecti imperium sibi molientis agitur. Et Nymphidius quidem in ipso conatu oppressus<sup>(6)</sup> . . . » — Dès lors aussi avait commencé la réaction antinéronienne qui continua jusqu'à la fin du règne. Tacite ne parle pas des exécutions sommaires auxquelles la populace se livra dans la rue, aussitôt que la mort de Néron fut divulguée<sup>(7)</sup>. Mais il dit que le sénat « occiso Nerone delatores et ministros more maiorum puniendos flagitabat<sup>(8)</sup> » ; qu'un sénatus-consulte fut rendu en ce sens et quelles suites il eut : « Censuerant patres, ut accusatorum causae noscerentur. Id senatus consultum varie iactatum et, prout potens vel inops reus incidere, infirmum aut validum<sup>(9)</sup>. » Helvidius Priscus, revenu d'exil, essaya d'obtenir, en vertu de ce décret, la condamnation d'Eprius Marcellus, délateur de Thræsea; mais « dubia voluntate Galbae, multis senatorum deprecantibus », le procès n'aboutit pas<sup>(10)</sup>. Eprius ne fut point le seul que de puissantes influences dérobèrent au châtimeut; si l'affranchi Patrobius fut supplicié<sup>(11)</sup>, l'ancien préfet du prétoire Tigellin, malgré la clameur populaire, vécut en paix, grâce à Vinius<sup>(12)</sup>, ainsi que Calvia Crispinilla, l'ancienne « magistra libidinum Neronis », l'instigatrice de Clodius Macer, grâce à un époux consulaire<sup>(13)</sup>. Le cas d'Eprius, celui de Tigellin et celui de Calvia sont mentionnés avec tout le développement qu'ils comportent<sup>(14)</sup>, ou peu s'en faut. De même, Galba ayant ordonné le remboursement des largesses de Néron à ses amis, Tacite explique aussi longuement que de juste les conséquences de cette décision<sup>(15)</sup>. D'une façon générale, le nouvel empereur se proposait de faire

<sup>(1)</sup> IV, 6.

<sup>(2)</sup> I, 38, 48. Comp. I, 15 (Galba à Pison) : « Fortunam adhuc adversam tulisti. »

<sup>(3)</sup> II, 86.

<sup>(4)</sup> IV, 44. Ces deux derniers personnages, Oct. Sagitta et Ant. Sosianus, qui avaient espéré bénéficier de la mesure générale, en furent, sous Vespasien, définitivement exceptés.

<sup>(5)</sup> Plut., *G.*, 8-9, 13-14.

<sup>(6)</sup> I, 5. Comp. I, 25.

<sup>(7)</sup> Plut., *G.*, 8.

<sup>(8)</sup> IV, 42.

<sup>(9)</sup> II, 10.

<sup>(10)</sup> IV, 6.

<sup>(11)</sup> I, 49. Comp. Plut., *G.*, 17 (Plutarque ajoute d'autres noms d'affranchis néroniens : Helius, Polychitus, Petinus); Suét., *G.*, 20; Dion, LXIV, 3.

<sup>(12)</sup> I, 72. Comp. Plut., *G.*, 17; Suét., *G.*, 15 (avec le salut de Tigellin Suétone mentionne celui d'Halotus); Dion, LXIV, 3.

<sup>(13)</sup> I, 73.

<sup>(14)</sup> Tacite revient même sur le passé de Tigellin et son rôle dans la révolution qui renversa Néron.

<sup>(15)</sup> I, 20. Comp. Plut., *G.*, 16; Suét., *G.*, 15.

régner la discipline et l'économie au lieu de la prodigalité et de la licence. Il appliqua cette règle surtout dans sa conduite à l'égard des soldats, qui attendirent en vain le paiement du *donativum* promis par Nymphidius et qui regrettèrent tout de suite le laisser-aller dont ils avaient joui sous Néron<sup>(1)</sup>. En somme, les intentions de Galba étaient excellentes; son programme de gouvernement tient dans cette phrase du discours que Tacite lui fait adresser à son héritier présomptif, Pison, choisi par le vieillard qui a des raisons d'espérer qu'il gouvernera d'après les mêmes principes<sup>(2)</sup>: « Nero a pessimo quoque semper desiderabitur; mihi ac tibi providendum est, ne etiam a bonis desideretur<sup>(3)</sup>. » — Et pourtant la réaction antinéronienne ne produisit que désillusion et mécontentement. Tacite montre très bien les causes et le progrès de ce mécontentement sous lequel devait si vite succomber Galba. Comme l'empereur manquait de tact, son économie dégénéra en avarice, sa sévérité en cruauté<sup>(4)</sup>. Comme il manquait de caractère, de mauvais conseillers prirent et gardèrent sur lui un ascendant funeste: « Invalidum senem Titus Vinus et Cornelius Laco, alter deterrimus mortalium, alter ignavissimus, odio flagitiorum oneratum contemptu inertiae destruebant<sup>(5)</sup>. . . Potentia principatus divisa in Titum Vinium consulem<sup>(6)</sup> et Cornelium Laconem praetorii praefectum; nec minor gratia Icelo Galbae liberto, quem anulis donatum equestri nomine Marcianum vocitabant<sup>(7)</sup>. » A propos de la mort de Vinus, Tacite nous donne toute sa biographie<sup>(8)</sup>. En plus d'un endroit sont signalées l'incapacité de Laco, la cupidité de Vinus et d'Icelus, la détestable influence d'un tel entourage sur le sort de Galba<sup>(9)</sup>. La canaille seule avait d'abord regretté Néron: « Plebs sor-

<sup>(1)</sup> I, 5: « Miles urbanus . . . postquam neque dari donativum sub nomine Galbae promissum . . . Laudata olim et militari fama celebrata severitas eius angebat aspernantes veterem disciplinam atque ita quattuordecim annis a Nerone assuefactos, ut haud minus vitia principum amarent quam olim virtutes verebantur. » Comp. 18, 23, 25, 37; Plut., *G.*, 18; Suét., *G.*, 16.

<sup>(2)</sup> Voir I, 14 et 38.

<sup>(3)</sup> I, 16.

<sup>(4)</sup> I, 18: « Constat potuisse conciliari animos (*praetorianorum*) quantulumcumque parci senis liberalitate. Nocuit antiquus rigor et nimia severitas, cui iam pares non sumus. » — I, 37 (c'est

Othon qui parle aux soldats révoltés; mais dans ses antithèses hyperboliques il y a une bonne part de vérité): « Falsis nominibus severitatem pro saevitia, parcimoniam pro avaritia appellat. »

<sup>(5)</sup> I, 6.

<sup>(6)</sup> Consul à partir du 1<sup>er</sup> janvier 69.

<sup>(7)</sup> I, 13. — Comp. I, 12: « Infirmum et credulum »; I, 49: « Amicorum libertorumque . . . usque ad culpam ignarus. »

<sup>(8)</sup> I, 48. Comp. Plut., *G.*, 12.

<sup>(9)</sup> I, 24: « Per socordiam praefecti quem nota pariter et occulta fallebant. » Cette remarque se rapporte à un fait de 68. — I, 26: « Praefectus Laco . . . ignarus militarium animorum consilii-

didata et circo ac theatris sueta, simul deterrimi servorum, aut qui adesis bonis per dedecus Neronis alebantur, moesti et rumororum avidi<sup>(1)</sup>. » Mais bientôt le refus du *donativum* et l'appréhension d'une discipline trop rigide avaient indisposé la garnison de Rome<sup>(2)</sup>. Puis l'irritation s'était généralisée, parce que Galba avait répandu le sang inutilement et illégalement<sup>(3)</sup>, parce qu'il avait laissé des hommes indignes gouverner sous son nom, abuser du pouvoir à leur profit, mettre les faveurs impériales à l'encan. Le mal qu'ils obtenaient de sa faiblesse gâtait l'effet du bien que réalisait sa sagesse. L'opinion publique ne lui comptait plus que ce mal, ne voyait plus que mal en tous ses actes : « Inviso semel principi seu bene seu male facta parem invidiam afferebant<sup>(4)</sup>. » Le changement de règne apparaissait donc comme une duperie : « Eademque novae aulae mala, aequae gravia, non aequae excusata<sup>(5)</sup>. » Et le ridicule achevait l'œuvre de l'odieux, Galba, vieillard infirme et laid, n'ayant pas le prestige physique, si puissant sur la foule, de l'empereur jeune et beau dont il occupait la place<sup>(6)</sup>. — Il était si vieux et si affaibli que tout de suite sa succession fut regardée comme ouverte, et lui-même comprit qu'il fallait sans retard pourvoir à l'avenir de l'empire. Tacite expose avec tout le détail nécessaire les préliminaires de l'adoption<sup>(7)</sup> : l'attente du public surexcitée pendant les derniers mois de 68, les conseillers intimes de Galba en désaccord, les rumeurs, les manœuvres, jusqu'au coup de théâtre qui, quelques jours seulement après les calendes de janvier, réduisit au désespoir et à la révolte le candidat de Vinius, le futur empereur Othon. Othon, dès le commencement du règne, s'était livré, pour s'assurer l'accès au rang suprême par le choix de Galba ou autrement, à des intrigues que Tacite raconte aussi en détail<sup>(8)</sup>. — Une autre révolution avait inauguré en Germanie l'année 69. Elle s'y préparait depuis la

que quamvis egregii, quod non ipse adferret, inimicus et adversus peritos pervicax. » Cet incapable était en même temps un orgueilleux; comp. Suét., *G.*, 14.

Sur Icelus et Vinius, voir I, 7, 12, 37; II, 97; Plut., *G.*, 7, 11, 12, 16, 17, 20, 129; Suét., *G.*, 14 et 15; Dion, LXIV, 2.

<sup>(1)</sup> I, 4.

<sup>(2)</sup> I, 5 et 25.

<sup>(3)</sup> I, 6 (Cingonius et Turpilianus) : « inauditi atque indefensi tamquam innocentes perierant... Trucidatis tot milibus inermium militum » (les mu-

tins du pont Mulvius). — Comp. Plut., *G.*, 15.

<sup>(4)</sup> I, 7. Comp. Plut., *G.*, 18; Suét., *G.*, 14.

<sup>(5)</sup> I, 7. Comp. Plut., *G.*, 29; Suét., *G.*, 14 (dans ce passage de Suétone on trouve le commentaire de *non aequae excusata* de Tacite : Galba était un prince élu et d'âge rassis); Dion, LXIV, 2.

<sup>(6)</sup> I, 7. Comp. Suét., *G.*, 21; Dion, LXIV, 3.

<sup>(7)</sup> I, 12 et 13; II, 1. Comp. Plut., *G.*, 19-21.

<sup>(8)</sup> I, 22-24. Comp. Plut., *G.*, 20; Suét., *Otho*, 4.

mort de Néron, surtout depuis l'entrée en fonctions de Vitellius comme légat de l'armée inférieure. Les prodromes de cette révolution agitaient non seulement les deux provinces du Rhin, mais encore les Gaules. Dans le préambule et dans une digression spéciale Tacite a dit tout ce qu'il y avait à dire sur l'état des esprits depuis la mort de Néron<sup>(1)</sup>; en ce qui concerne les événements il faut distinguer deux périodes. La digression contient le récit circonstancié des faits qui se passèrent après le rappel de Verginius, légat de la Germanie supérieure, et la mort de Fonteius, légat de la Germanie inférieure, c'est-à-dire sous le gouvernement d'Hordeonius et de Vitellius<sup>(2)</sup>. Quant aux faits antérieurs, il en est deux très importants que Tacite ne raconte nulle part avec le développement qui leur convenait : la conduite de Verginius jusqu'à son rappel<sup>(3)</sup> et l'affaire de Fonteius<sup>(4)</sup>. Mais il en parle à plusieurs reprises et l'ensemble de ces mentions suffit à nous renseigner, pour l'un et pour l'autre, sur les points essentiels. Verginius ne s'était pas rallié tout de suite à Galba : « Nec statim pro Galba Verginius. An imperare noluisset, dubium; delatum ei a milite imperium conveniebat<sup>(5)</sup>. » L'un des légats légionnaires sous ses ordres<sup>(6)</sup>, Fabius Valens, avait dénoncé ses hésitations à l'empereur<sup>(7)</sup>. Le cas de Fonteius Capito n'est pas clair pour Tacite : « Capitonem in Germania, cum similia (defectionem) coeptaret, Cornelius Aquinus et Fabius Valens legati legionum interfecerant, antequam iuberentur. Fuere qui crederent Capitonem, ut avaritia et libidine foedum ac maculosum, ita cogitatione rerum novarum abstinuisse, sed a legatis bellum suadentibus, postquam impellere nequiverint, crimen ac dolum ultro compositum<sup>(8)</sup>. . . » Ailleurs Fabius Valens s'attribue le mérite d'avoir étouffé le complot de Fonteius<sup>(9)</sup>. Un autre passage nous apprend et le nom d'un des auxiliaires de Valens, Julius Burdo, préfet de la flotte, haï de l'armée « tamquam crimen ac mox insidias Fonteio Capitoni struxisset », et le nom du meurtrier de Fon-

<sup>(1)</sup> I, 8 et 9; 51-53. Comp. Plut., *G.*, 22; Suét., *G.*, 16; Dion, LXIV, 4.

<sup>(2)</sup> I, 52-54. Comp. Plut., *G.*, 18 et 19; Suét., *Vitellius*, 7 et 8.

<sup>(3)</sup> Voir Plut., *G.*, 10.

<sup>(4)</sup> Voir Plut., *G.*, 15; Dion, LXIV, 2.

<sup>(5)</sup> I, 8; Comp. 9, 53; II, 68 et 71.

<sup>(6)</sup> Provisoirement, car sa légion appartenait à l'armée inférieure (I, 52, 57, 61). Mais d'importants détachements de cette armée étaient venus se placer sous les ordres de Verginius pour

combattre Vindex (I, 51, 53), et Valens se trouvait parmi les officiers qui les commandaient (Plut., *G.*, 10).

<sup>(7)</sup> I, 52 : « Fabius Valens . . . infensus Galbae, tanquam detectam a se Verginii cunctationem . . . ingratus tulisset. » Comp. III, 62.

<sup>(8)</sup> I, 7. Comp. III, 62 : « Fabius Valens . . . Fonteium Capitonem corruptum, seu quia corrumpere nequiverat, interfecit. »

<sup>(9)</sup> I, 52.

teius, le centurion Crispinus<sup>(1)</sup>. — La seule province, en dehors des Germanies et des Gaules, où des choses dignes de mémoire aient eu lieu pendant le second semestre de 68, c'est l'Afrique, dont Clodius Macer essaya de se constituer le maître indépendant<sup>(2)</sup>. Tacite ne raconte pas cette tentative en détail et de façon continue; mais il y fait de fréquentes allusions et, comme pour les deux affaires dont je viens de parler, nous en apprend tout l'essentiel. Clodius Macer était le légat de la légion stationnée en Afrique<sup>(3)</sup>. Calvia Crispinilla vint l'exciter à la révolte, et leur plan était d'assamer Rome<sup>(4)</sup>. Il leva une nouvelle légion et des cohortes<sup>(5)</sup>. Galba donna ordre au procureur Trebonius Garutianus de le mettre à mort<sup>(6)</sup>, et parmi ses meurtriers fut le centurion Papirius<sup>(7)</sup>. Il avait soumis la province à une tyrannie détestée<sup>(8)</sup>.

On voit, en somme, que dans les parties rétrospectives des *Histoires* Tacite avait largement mis à contribution la matière fournie par les derniers mois de 68. Sans doute nous ne connaissons pas tous les faits de cette période, mais à coup sûr nous connaissons tous les plus importants, ceux dont l'ensemble aurait formé la presque totalité du récit de Tacite, si dans les *Annales* il avait poussé jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 69. Nous en connaissons même, par les anecdotes de Plutarque et de Suétone<sup>(9)</sup>, qui sont insignifiants et tels que notre historien n'aurait probablement pas daigné les raconter<sup>(10)</sup>. Parmi les faits importants, il en est quelques-uns que les *Histoires* ont laissés intacts ou à peu près : Galba, informé en Espagne de son avènement officiel et recevant à Narbonne la délégation sénatoriale; la réaction antinéronienne dans les rues de Rome, les intrigues et le complot de Nymphidius Sabinus. Mais il en est beaucoup qu'elles ont entamés sérieusement : d'abord la plupart de ceux qui signalèrent le voyage de Galba : rappel de Verginius, retour des exilés, récompenses accordées et châtimens infligés aux Gaulois, exécutions des

<sup>(1)</sup> I, 58.

<sup>(2)</sup> Voir Plut., *G.*, 6 et 15; Suét., *G.*, 11.

<sup>(3)</sup> IV, 49.

<sup>(4)</sup> I, 73: « Calvia Crispinilla... transgressa in Africam ad instigandum in arma Clodium Macrum, famem populo Romano haud obscure molita. »

<sup>(5)</sup> II, 97.

<sup>(6)</sup> I, 7: « Macrum in Africa haud dubie turbantem Trebonius Garutianus procurator iussu Galbae... (interfecerat). »

<sup>(7)</sup> IV, 49.

<sup>(8)</sup> I, 11: « Africa... interfecto Clodio Macro contenta qualicumque principe post experimentum domini minoris. »

<sup>(9)</sup> Plut., *G.*, 16 (anecdote de Canus), 17 (Tigellin et la fille de Vinius), etc. — Suét., *G.*, 12 (la couronne de Tarragone; le *dispensator*; Canus), 13 (une représentation d'atellane), etc.

<sup>(10)</sup> Voir *Ann.*, XIII, 31. Tacite y déclare qu'il ne faut confier à l'histoire que « res illustres » et qu'ainsi le veut la dignité du peuple romain.

complices de Nymphidius et des amis de Néron, massacre des marins au pont Mulvius; puis la réaction antinéronienne au sénat, et en particulier le cas d'Épurius Marcellus; enfin les événements de Germanie depuis la mort de Néron jusqu'au rappel de Verginius et au meurtre de Fonteius, la révolte de Clodius Macer en Afrique. Et il en est beaucoup aussi que les *Histoires* avaient complètement épuisés: Tacite y avait tout dit sur l'entourage de Galba, sur les causes et les progrès du mécontentement, sur la reprise des libéralités de Néron, sur la grâce de Tigellin et de Calvia, sur les intrigues d'Othon, sur les préliminaires de l'adoption, sur l'état des esprits en Gaule et en Germanie, sur les événements de Germanie depuis l'entrée en fonctions d'Hordeonius et de Vitellius. Dans ces conditions, pouvait-il terminer les *Annales* par un récit complet et continu du second semestre de 68? Bien loin d'établir un trait d'union entre les deux ouvrages et de les assembler en un tout harmonieux, une telle façon de procéder eût créé la plus fâcheuse discordance. Il y aurait eu de fréquentes redites, parce que les faits racontés ou mentionnés dans les *Histoires* seraient revenus généralement sans modification notable dans la narration des *Annales*. Il y aurait eu des disparates encore plus choquantes, si Tacite avait adopté de nouvelles versions ou changé ses appréciations, ce qu'il n'aurait pu faire d'ailleurs qu'exceptionnellement. Pour avoir une idée de ce qu'aurait pu être la relation entre la fin des *Annales*, telle qu'il faut la concevoir avec l'hypothèse de Savile, et le premier livre des *Histoires*, que l'on compare le commencement de ce livre avec le récit chronologique des mêmes événements dans le *Galba* de Plutarque<sup>(1)</sup>. Les ressemblances sont nombreuses et frappantes; elles l'eussent été au moins autant entre les deux ouvrages de Tacite. Le mauvais effet de ces ressemblances et des divergences qui auraient pu s'y mêler se serait fait sentir avec toute sa force; car la distance ne l'aurait pas atténué. Quand l'historien raconte l'adultère de Néron et de Poppée au XIII<sup>e</sup> livre des *Annales* d'une certaine manière et d'une manière très différente au premier livre des *Histoires*<sup>(2)</sup>, la contradiction, à cause du grand intervalle, ou bien échappe au lecteur ou bien le choque faiblement. De plus, ce n'est qu'une contradiction isolée. À l'inconvénient que nous signalons il y aurait eu, dans le cas qui nous occupe, la double circonstance aggravante de multiplicité et de proximité. Car les passages rétrospectifs des *Histoires* sont, pour la plupart, et tous les plus considérables, dans le premier livre et même dans la première moitié

<sup>(1)</sup> Voir *Les Sources de Tacite*, p. 89 et suiv. — <sup>(2)</sup> *Ann.*, XIII, 45 et suiv.; *Hist.*, I, 13. Voir *Revue de Philologie*, 1896, p. 12 et suiv.

de ce livre. Rien de plus naturel : la nécessité ou l'utilité de ces retours en arrière devient de plus en plus rare à mesure que le récit s'éloigne de son point initial et sort de la période dont les événements eurent leurs causes ou même commencèrent dans les derniers temps de l'année précédente. Que l'on ne dise pas : Tacite avait déjà raconté dans l'*Agricola* les exploits de son beau-père en Bretagne, ainsi que les expéditions des légats antérieurs et de l'empereur Claude, ce qui ne l'empêcha point de raconter les mêmes faits à leur place chronologique dans les *Annales* ou dans les *Histoires*. Oui ; nous pouvons encore lire dans les *Annales* <sup>(1)</sup> les campagnes de P. Ostorius, d'A. Didius, de Suétonius Paulinus ; celles d'*Agricola* étaient de nouveau exposées dans les *Histoires*, et Tacite ne se contentait certainement pas de renvoyer le lecteur à sa monographie, puisque la conquête de la Bretagne, *Britannia perdomita*, est mentionnée au sommaire du sujet <sup>(2)</sup>. Mais dans le cas que nous examinons et dans ceux-ci les conditions littéraires n'étaient pas du tout les mêmes. Les faits relatifs aux gouvernements d'Ostorius et de Didius, racontés en détail dans les *Annales*, ne sont que brièvement résumés dans l'*Agricola* <sup>(3)</sup>, et il n'en est guère autrement pour Suétonius <sup>(4)</sup>. Au contraire, les développements consacrés à *Agricola* étaient sans nul doute beaucoup moins étendus dans les *Histoires* que dans sa biographie. Il y avait en cela une première et sensible atténuation des redites. Mais ce qui les atténuait surtout, ou pour mieux dire les annulait, c'est que les morceaux parallèles ne se trouvaient pas dans le même ouvrage, tandis que les *Annales* et les *Histoires* formaient une sorte de tout <sup>(5)</sup>. Tacite pouvait et devait penser que bien des lecteurs passeraient sans s'interrompre de la fin des unes au début des autres. Aussi évita-t-il assurément une faute de composition dont les conséquences, au point de vue de l'impression esthétique, eussent été déplorables. Sa première idée fut peut-être de conduire le récit jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 69 ; mais alors il dut

<sup>(1)</sup> *Ann.*, XII, 31-40 ; XIV, 29-39.

<sup>(2)</sup> *Hist.*, I, 2.

<sup>(3)</sup> *Agric.*, 14.

<sup>(4)</sup> *Agric.*, 14-16. Le récit des exploits de Suétonius tient en quelques lignes. Le reste est un long développement oratoire sur les raisons qui excitent les Bretons à la révolte, un discours indirect qui se distingue très nettement de celui de Bonduca (*Ann.*, XIV, 35).

<sup>(5)</sup> Si Tacite n'a pas réuni les deux ouvrages en un corps et sous un titre

commun, on l'a fait après lui. Voir le texte de saint Jérôme cité au début de cette étude. De même, *Hist. Aug.*, *Tac.*, 10, 3, notre auteur est appelé *scriptor Historiae Augustae*. Dans le second *Mediceus* les *Annales* ne sont pas distinguées des *Histoires*. Cependant il existait des éditions où les deux ouvrages étaient séparés, puisque Tertullien, *Apol.*, 16, cite le livre V des *Histoires* et que sa citation correspond à *Hist.*, V, 2 et suiv.

vite y renoncer. La solution de continuité à laquelle il se résignait n'était pas en soi un inconvénient littéraire : que les deux ouvrages se rejoignissent exactement, cela n'importait ni à la beauté de l'ensemble ni à celle de l'un ou de l'autre ; pour ce qui est des *Annales*, nous avons observé qu'elles finissaient mieux avec la mort de Néron ; et quant aux *Histoires*, avec leur introduction et leurs digressions, elles étaient constituées de telle sorte qu'elles pouvaient toujours exister, comme elles avaient existé un certain temps, sans les *Annales*. Il est vrai que la lacune était un inconvénient au point de vue historique : le lecteur qui passait de la fin des *Annales* au début des *Histoires* n'était pas mis au courant de tout ce qui avait eu lieu pendant le second semestre de 68. Cependant, grâce aux parties rétrospectives des *Histoires*, il en apprenait l'essentiel. S'il fallait de toute nécessité subir l'un des deux inconvénients, les redites et disparates ou la solution de continuité, celui-ci était bien réellement le moindre, et il devait paraître tel surtout à un artiste comme Tacite.

Mais n'y avait-il pas moyen de les éviter l'un et l'autre ? Ayant reconnu qu'il lui serait impossible de terminer les *Annales* par un récit complet et suivi du second semestre de 68, Tacite n'a-t-il pas voulu et n'a-t-il pas pu les terminer par un récit partiel composé avec la préoccupation de combler le vide intermédiaire sans créer de doubles emplois ? Non ; car si le second semestre de 68 ne se trouve pas tout entier dans les *Histoires*, elles se l'étaient pourtant approprié tout entier et rien ne pouvait plus en être utilisé pour les *Annales*. Concevons-nous le récit partiel en question comme chronologique ou comme éclectique ? Supposons-nous que Tacite, dépassant la mort de Néron sans atteindre la fin de l'année, avait écrit la relation totale d'une période plus courte que le semestre, ou bien que sur l'ensemble des événements du semestre il avait fait un choix ? L'absurdité de la première hypothèse est manifeste : les *Histoires*, dans leurs retours en arrière, n'avaient pas plus épargné le commencement que la fin du semestre ; parmi les faits dont elles avaient défloré ou épuisé l'exposition, il en est qui remontaient au début même du nouveau règne, comme la main mise de Vinius et des autres sur Galba, les espérances et les intrigues d'Othon, le voyage d'Espagne à Rome, la réaction antinéronienne au sénat, l'agitation en Gaule et en Germanie, la révolte de Clodius Macer en Afrique. La seconde hypothèse paraît plus spécieuse. Tacite est annaliste, mais sa soumission à la règle traditionnelle ne va pas sans quelque indépendance<sup>(1)</sup>. Il lui arrive de raconter

(1) Voir *Les Sources de Tacite*, p. 431 et suiv.



en une seule fois, l'année où il s'est achevé, un fait qui a duré deux ou plusieurs années, par exemple la conjuration de Libo<sup>(1)</sup>. Pour certaines catégories de faits, surtout les guerres et autres événements provinciaux, il substitue volontiers des narrations périodiques aux narrations annuelles. Ainsi en a-t-il usé pour les campagnes de Corbulon en Arménie<sup>(2)</sup>. N'a-t-il pas ajusté par ces procédés son récit de 68 avec celui de 69? Tout ce qui concerne les affaires de Gaule et de Germanie avait sa place marquée dans le récit de 69, puisque l'élévation de Vitellius à l'empire, qui fut le résultat de cette agitation, eut lieu en 69; de même les intrigues d'Othon, qui n'aboutirent qu'après les calendes de janvier; de même les préliminaires de l'adoption, qui se fit le quatrième jour avant les ides; de même l'analyse des causes et du progrès du mécontentement, dont les effets éclatèrent vers le milieu du mois, et par conséquent les détails sur l'entourage de Galba et les incidents de son voyage<sup>(3)</sup>. L'exécution de Tigellin sous Othon avait fourni à l'historien une occasion naturelle de mentionner son salut sous Galba, et la seconde tentative d'Helvidius Priscus contre Eprius Marcellus, en 70, l'avait amené à parler de la première, qui était de 68. Certes on se figure mal une fin des *Annales* où toutes ces choses eussent été de nouveau exposées; mais aussi Tacite ne les avait-il pas admises dans son récit partiel. — J'accorde à la rigueur que l'idée d'un pareil assemblage ait pu venir un instant à l'esprit de Tacite. Ce n'est pas lui faire beaucoup d'honneur; car, autant la présence de ces développements dans les *Histoires* nous semble logique et nécessaire, quand nous supposons que les *Annales* s'arrêtaient à la mort de Néron, autant certains d'entre eux, par exemple les détails sur l'entourage de Galba et sur son voyage, nous y paraissent déplacés, autant la combinaison en faveur de laquelle ils auraient été éliminés de leur place normale nous paraît arbitraire et grossière, quand nous supposons que les

<sup>(1)</sup> *Ann.*, II, 27 et suiv. Comp. Suétone, *Tib.*, 25.

<sup>(2)</sup> *Ann.*, XIII, 34-42; XIV, 23-26; XV, 1-17; 24-30. Voir le commentaire de Nipperdey-Andresen.

<sup>(3)</sup> Pour la même raison les affaires de Mésie (campagne contre les Sarmates Rhoxolanes) sont à leur place dans le récit de l'année 69 (I, 79). Les hostilités ont commencé dans le courant de l'hiver, sans doute avant le 1<sup>er</sup> janvier; mais l'essentiel des opérations et le dénouement se sont produits sous le règne d'Othon. — Au contraire, le morceau

sur la reprise des libéralités de Néron n'est pas à sa place là où Tacite l'a mis, entre l'adoption de Pison et la mort de Galba (I, 20). Si les dernières conséquences de la mesure se faisaient encore sentir à ce moment-là, elle avait été prise et exécutée avant l'adoption, en 68. Voir *Les Sources de Tacite*, p. 97 et suiv. Comp. Plutarque, *G.*, 16; Suétone, *G.*, 15. Mais le lecteur aurait été encore bien plus surpris et choqué de le trouver là où il est, s'il y avait eu dans les *Annales* un récit, même partiel, de la fin de 68.

derniers mois de 68 étaient représentés dans les *Annales*, même par un récit partiel. Mais, au surplus, ce récit partiel, composé avec le souci d'éviter les doubles emplois, ce récit éclectique, débarrassé de tout ce que les *Histoires* s'étaient d'avance incorporé, qu'aurait-il donc contenu? Galba apprenant en Espagne la mort de Néron et recevant à Narbonne la délégation du sénat; à Rome les excès réactionnaires de la populace, les intrigues et le complot de Nymphidius; quelques événements provinciaux, comme ceux qui causèrent le rappel de Verginius et le meurtre de Fonteius. C'eût été peu, et ce maigre appendice eût encore manqué de cohésion. Car des quatre séries entre lesquelles se répartissent les faits du second semestre de 68, — avènement officiel et voyage de Galba, affaires de Rome avant son arrivée, affaires de Rome après son arrivée, affaires provinciales, — la première et les deux dernières étaient ou sérieusement entamées ou presque épuisées. De la seconde seule une bonne moitié restait intacte; si Tacite a parlé suffisamment de la réaction néronienne au sénat, il n'a fait qu'une rapide allusion à Nymphidius. Aussi bien n'y aurait-il eu comme pièce de résistance que le complot de Nymphidius, qui eût été naturellement le morceau final. Mais comme morceau final, la mort de Nymphidius, ni par la qualité du personnage ni par le pathétique des circonstances, n'était comparable à la mort de Néron. Tacite n'a pas eu le mauvais goût, disons mieux, la sottise d'adopter une solution bâtarde, nuisible à l'une des parties sans profit pour l'ensemble, car elle aurait déformé la fin des *Annales* sans les raccorder aux *Histoires*.

Dans une étude toute récente<sup>(1)</sup> sur les *Histoires*, Tacite, composant cet ouvrage et songeant déjà aux *Annales*, est assimilé à l'architecte qui, édifiant une maison, verrait déjà en esprit la maison voisine et en ménagerait les pierres d'attente. J'estime que cette comparaison a quelque chose de juste: Tacite projetait dès lors de consacrer ses premiers loisirs, après l'achèvement de son ouvrage sur la dynastie flavienne, à un autre ouvrage sur les quatre premiers successeurs d'Auguste<sup>(2)</sup>. Mais, quant au surplus, elle est fautive. Les morceaux rétrospectifs des *Histoires* ne sont pas des amorces. Ces accessoires font corps avec l'édifice principal; grâce à eux, il se suffit à lui-même; à cause d'eux, il ne pouvait être ajusté avec l'édifice futur. Non seulement Tacite n'avait pas préparé

<sup>(1)</sup> Woelfflin, *Zur Composition der Historien des Tacitus*, p. 8.

<sup>(2)</sup> Et non pas sur Nerva et Trajan, comme le donnait à entendre cette phrase de la préface: « Quod si vita suppedi-

tet, principatum divi Nervae et imperium Traiani . . . senectuti sepositi ». — Voir le travail inséré dans la *Revue des Études anciennes*, année 1901, p. 72 et suiv.

la mitoyenneté, mais il avait même rendu impossible la contiguïté. Il ne l'avait pas fait de propos délibéré : il avait simplement obéi aux exigences du présent et négligé de réfléchir si longtemps d'avance à un point important pour l'avenir. Il ne s'était pas demandé où finiraient exactement les *Annales* ; il s'était préoccupé de rendre intelligible le récit des *Histoires*. De là cette introduction et ces digressions qui ont absorbé la plus grande partie de la matière historique fournie par les derniers mois de 68, retours en arrière si fréquents et si considérables parce que le point initial avait été mal choisi. Il eût fallu commencer à la mort de Néron, qui marquait le terme d'une période naturelle, tandis que la division factice de Tacite coupait en deux trop d'événements et séparait trop d'effets de leurs causes. Dès qu'il eut pris la décision de commencer au 1<sup>er</sup> janvier 69, l'avenir, à son insu, fut irrévocablement engagé. Un récit suivi et complet du second semestre de 68 aurait mieux valu, cela n'est pas contestable, et les parties rétrospectives des *Histoires* ne le compensent qu'imparfaitement. Mais lorsque Tacite s'en avisa, il n'était plus temps. Pour établir la continuité entre ses deux ouvrages, il lui aurait fallu faire au premier en date de grands remaniements. Il ne les a pas faits et sans doute il a eu raison. Il a choisi le parti le plus simple et le plus sage, qui était de poser après la mort de Néron le point final des *Annales*.

PHILIPPE FABIA.

---

MYTHOLOGIE FIGURÉE DE L'EDDA. — *Notes on the early sculptured Crosses, Shrines and Monuments in the present Diocese of Carlisle. By the late Rev. William Slater Calverley, edited by W. G. Collingwood. Kendal, T. Wilson, 1899; xxviii-319 pages in-8°, avec de nombreuses planches et figures dans le texte*<sup>(1)</sup>.

En lisant les poèmes eddiques, on a parfois le sentiment que les tableaux décrits, les scènes qui se déroulent ont été présents aux yeux des auteurs sous forme de peintures ou de sculptures où les divers éléments constitutifs d'un mythe étaient groupés, où les phases successives d'une action étaient représentées côte à côte. Cela reste apparent même à travers la paraphrase de Snorri Sturluson. Il n'est personne qui n'ait

<sup>(1)</sup> Aussi sous le titre : *Cumberland and Westmorland Antiquarian and Archaeological Society. Extra Series : volume XI.*

cette impression d'une manière particulièrement frappante en lisant, par exemple, le chapitre de la *Gylfaginning* <sup>(1)</sup> où sont racontées la mort et les funérailles de Baldr. L'impression est ici d'autant plus vive que le nombre des intermédiaires est réduit à son minimum. Snorri avait sous les yeux la *Húsdrápa*, le poème consacré par le scalde Ulfr Uggason à la description des peintures ou sculptures dont Ólafur pái avait fait décorer les lambris et le plafond de la grande salle édiflée par lui à Hjarðarholt vers l'an 975. Et, quand nous n'aurions sur ce point ni l'attestation formelle de Snorri lui-même <sup>(2)</sup>, ni les renseignements détaillés fournis par la *Laxdæla saga* <sup>(3)</sup>, il resterait évident que le poème paraphrasé par Snorri n'est point le produit direct de l'imagination de son auteur, mais que nous devons nécessairement supposer entre la réalité — ou la légende — et l'œuvre littéraire, l'intermédiaire d'une œuvre plastique.

Il peut arriver que le contrôle de notre impression soit moins aisé; cette impression même sera d'autant moins vive que le nombre des intermédiaires aura été plus grand; on la ressent pourtant avec une force presque égale en lisant maint autre passage de Snorri : la description du frêne d'Yggdrasil <sup>(4)</sup>, celle du supplice de Loki <sup>(5)</sup>, d'autres encore. Or, ce qui est vrai de la *Húsdrápa* d'Ulfr Uggason, l'est sans doute aussi des anciens poèmes improprement appelés eddiques, œuvres de scaldes dont le nom a péri, mais dont certains ne sont pas plus anciens que le <sup>x</sup><sup>e</sup> siècle.

Mais, tandis que le talent poétique d'Ulfr Uggason s'exerçait directement sur des tableaux placés sous ses yeux, on ne peut dire à travers combien d'imitations purement littéraires a passé, avant d'arriver jusqu'à nous, le souvenir, sans cesse plus effacé, des représentations figurées qui avaient précisé les images flottantes dans l'imagination de l'auteur primitif, ou qui, par leur juxtaposition peut-être fortuite, l'avaient conduit à établir des rapports nouveaux entre les éléments divers de la tradition.

Ces représentations figurées, ces « images » qu'ont vues les auteurs des poèmes eddiques ou des poèmes disparus qui leur ont servi de modèles, un heureux hasard nous en a conservé quelques-unes; et cette illustration de l'Edda, ce n'est pas dans le Nord scandinave qu'on la trouve, sauf quelques rares et tardives exceptions qui s'expliquent

<sup>(1)</sup> Chap. XLVIII de la récente édition de M. Finnur Jónsson : *Snorri Sturluson, Edda*, udgiven af Finnur Jónsson, Copenhagen, 1900.

<sup>(2)</sup> *Skáldskaparmál*, ch. v.

<sup>(3)</sup> Ch. XXIX.

<sup>(4)</sup> *Gylfaginning*, ch. XIV.

<sup>(5)</sup> *Gylfaginning*, ch. XLIX.

d'ailleurs aisément; on la trouve précisément là où d'autres raisons portent à croire que fut sinon composée, du moins élaborée la poésie eddique, dans les régions où les Vikings s'étaient trouvés en contact avec la civilisation chrétienne et où toute la population, anglo-saxonne ou celtique, devait le fond de sa culture à l'éducation reçue directement ou indirectement des moines irlandais; en particulier sur la côte Nord-Ouest de l'Angleterre (comtés actuels de Westmorland et Cumberland et districts voisins) et dans l'île de Man, située à peu près à égale distance de l'Irlande et de cette région de l'Angleterre. Il y eut là, depuis le IX<sup>e</sup> siècle, d'importants établissements scandinaves. L'île de Man continua jusqu'en 1266 à dépendre des rois de Norvège, et d'assez nombreuses inscriptions runiques y attestent l'emploi de la langue norroise, particulièrement dans le Nord de l'île, la partie méridionale étant plus abondante en oghams irlandais<sup>(1)</sup>. Aujourd'hui encore, les lois nouvelles y sont promulguées chaque année sur le Tingwald-Hill, le *pingvölr* des Scandinaves. Sur la côte anglaise qui fait face à l'île de Man, les noms propres d'origine scandinave ne sont pas rares, noms de lieux encore conservés aujourd'hui, noms d'hommes jusque dans les documents du XII<sup>e</sup> siècle.

Les œuvres artistiques de ce temps et de ce lieu donnent une idée exacte de ce qu'était la civilisation : elles ont, comme elle, un caractère mixte, irlandais, anglo-saxon et scandinave, celtique et germanique, chrétien et païen. Leur étude pourra, sans doute, compléter utilement le tableau que nous avons essayé de tracer dans un précédent article<sup>(2)</sup>, des rapports qui s'étaient établis entre les différents groupes de population. L'occasion nous en est fournie par la récente publication du livre dont le titre se trouve transcrit en tête de cet article, et dont l'auteur, feu le Révérend W.-S. Calverley, fut un des premiers à mettre en lumière l'extrême importance des représentations figurées conservées sur le sol britannique pour la saine interprétation des poèmes eddiques.

William Slater Calverley naquit près de Leeds en 1847; il reçut les ordres en 1872, et fut appelé comme pasteur-adjoint, « curate », à Dearham, où il devint bientôt ministre en titre, « vicar ». A l'occasion de restaurations entreprises dans son église, son attention fut attirée sur certains monuments religieux remontant à une haute antiquité; il les étudia avec un soin passionné, en savant et en artiste. L'auteur des *Old*

<sup>(1)</sup> Cf. Sophus Bugge, *Nordiske Runeindskrifter og Billeder paa øen Man*, Copenhague, 1900. (Extrait de : *Aarb. for Nord. Oldkynd. og Hist.*, 1899, p. 229-262.)—

<sup>(2)</sup> *Journal des Savants*, année 1899, cahier de novembre, p. 695 et suiv.

*northern runic Monuments of Scandinavia and England*<sup>(1)</sup>, George Stephens, mis au courant de ses travaux, l'encouragea à y persévérer, et utilisa sa collaboration pour quelques points de son grand ouvrage. Enfin, en 1882, le Révérend Calverley se faisait connaître du monde savant par sa nouvelle et audacieuse interprétation des représentations figurées sur la croix de Gosforth, interprétation dont le principe fut presque aussitôt confirmé par des découvertes analogues faites dans l'île de Man. Il est mort le 21 septembre 1898, sans avoir jamais pu trouver les quelques semaines de loisir qui lui eussent suffi, pensait-il, pour mettre sur pied le grand ouvrage qu'il méditait sur les plus anciens monuments du christianisme dans le diocèse de Carlisle.

Mais il aura eu cette heureuse fortune que les matériaux qu'il avait amassés au cours de près de trente ans d'études ont été mis en œuvre par un lettré et un artiste d'un rare talent, M. W.-G. Collingwood, fort capable d'écrire lui-même et aussi d'illustrer le livre dont il n'a voulu être que l'éditeur, tout en l'enrichissant d'utiles additions et de nombreux dessins. On sent assez quel prix donne à l'ouvrage du Révérend Calverley cette collaboration du disciple et biographe de Ruskin<sup>(2)</sup>, de l'auteur de l'admirable illustration où revivent les paysages historiques et légendaires de l'Islande<sup>(3)</sup>.

L'ouvrage du Révérend Calverley échappe dans une certaine mesure à notre compétence; mais sa partie essentielle, celle qui a fondé la réputation de l'auteur, celle aussi où la science et le goût de M. Collingwood se sont le plus volontiers employés; traite des monuments qui ont quelque rapport avec la mythologie norroise : ce sont aussi les seuls dont nous parlerons, en nous bornant d'ailleurs aux plus caractéristiques d'entre eux.

Halton, où se trouvent plusieurs fragments intéressants, est situé un peu en dehors du diocèse de Carlisle, dans le Lancastre, et, pour cette raison, il n'en aurait pas dû être question dans l'ouvrage du Révérend Calverley; il faut se féliciter de cette dérogation au plan de l'auteur, car l'une au moins des croix de Halton est de la plus haute importance.

Cette croix porte sur l'une de ses faces de simples dessins d'ornementation; la face occidentale représente, comme motif principal, la Vierge Marie et saint Jean au pied de la croix; puis une scène d'interprétation douteuse. Jusque-là, c'est un monument purement chrétien et qui ne

<sup>(1)</sup> Londres, 1866-1884.

<sup>(2)</sup> *The life and work of John Ruskin.*  
By W.-G. Collingwood.

<sup>(3)</sup> *A Pilgrimage to the Saga-Steeds of Iceland.* By W.-G. Collingwood and Jón Stefánsson. Ulverston, 1899.

mériterait pas d'arrêter particulièrement l'attention. Sur la face Nord, est sculpté un cheval. Enfin la dernière face se divise en deux compartiments superposés. Dans celui du bas, est un forgeron assis à sa forge; il tient son marteau levé. Sous la forge, deux soufflets; au-dessus, un marteau et des pincees, puis le corps d'un homme décapité, et à sa droite une énorme paire de pincees et une épée. Le compartiment supérieur se divise lui-même en deux parties; en bas, un homme, debout devant une sorte d'entrelacs, porte un doigt à sa bouche; au-dessus, des branches, au haut desquels sont perchés deux oiseaux.

On chercherait en vain dans les Écritures l'explication de ces scènes; mais on la trouvera aisément dans l'Edda. Ces sculptures sont l'illustration très exacte de la légende de Sigurd-Sigfrid (norrois *Sigurðr*), racontée en détail aux chapitres 37 [39] et suivants des *Skáldskaparmál*: *þá gerði Reginn sverð þat, er Gramr heitir*. . . « Alors Reginn (le forgeron) fit (pour Sigurðr) l'épée appelée Gramr. . . » De cette épée, Sigurðr tua Fáfñir, gardien de l'or du Rhin. Puis, sur le conseil de Reginn, il lui arracha le cœur et le fit griller. « Lorsque Sigurðr fit griller le cœur, et qu'il pensa qu'il devait être à point, il le tâta du doigt pour voir s'il était encore dur; et le suc coula du cœur sur son doigt et le brûla. Sigurðr porta le doigt à sa bouche, et quand le sang qui avait coulé du cœur toucha sa langue, il connut le langage des oiseaux, et comprit ce que disaient les pics perchés sur l'arbre. L'un disait: « Là est assis Sigurðr, dégouttant de sang; il grille sur le feu le cœur de Fáfñir. Il ferait sagement, ce me semble, l'homme prodigue d'anneaux <sup>(1)</sup>, de manger le brillant muscle de vie. » L'autre répondit: « Là est couché Reginn, délibérant en lui-même; il veut tromper le jeune homme qui se fie à lui; il médite, dans son courroux, des paroles injurieuses. L'artisan de malheur veut venger son frère. <sup>(2)</sup> » Alors Sigurðr alla vers Reginn et le tua; puis il rejoignit son cheval, appelé Grani. . . » — C'est le cheval Grani qui est représenté sur la face Nord de la croix de Halton.

L'histoire tragique de Sigurðr tuant Fáfñir et lui faisant griller le cœur se trouve encore représentée sur d'autres bas-reliefs; il y en a trois dans

<sup>(1)</sup> *Spillir bauga*, c'est-à-dire « le prince ». Cette périphrase, qui fait allusion à la générosité des grands, est commune chez les scaldes. On la retrouve dans la poésie anglo-saxonne; *béaggyfa*, dans le *Béowulf*, chez Cynewulf, etc., arrive à être un simple synonyme de « seigneur ». Il peut être intéressant de noter un emploi analogue

de *fáilgeach*, « abundant with rings » [O. Reilly] dans la poésie irlandaise; cf. *Agallamh na Senórach*, p. 105 de la *Silva Gadelica* de M. Standish H. O'Grady: *Fionn fial fáilgech*.

<sup>(2)</sup> Ces vers cités par Snorri sont tirés du poème de Fáfñir (*Fáfñismál*), str. 32 et 33, lui-même entremêlé de commentaires en prose.

l'île de Man<sup>(1)</sup>, on en a signalé en Suède. Sur l'un des monuments suédois, celui de Gœk, une croix est sculptée au-dessus du cheval Grani.

Il est essentiel de noter que les sculptures britanniques sont les plus anciennes : les monuments mi-païens, mi-chrétiens des pays scandinaves en sont une imitation, non le prototype; ils sont l'œuvre de ces hommes dont parle la *Landnámabók* islandaise, revenus des « terres de l'Ouest », croyant à saint Columba sans être chrétiens, ou adorant ensemble Þórr et Jésus-Christ.

La technique de la croix de Halton, remarque M. Collingwood, présente les caractères d'une tardive imitation des croix célèbres de Bewcastle et de Ruthwell; elle est, par conséquent, très postérieure à l'époque de la floraison de l'art anglien. Elle se distingue, d'autre part, de ces deux monuments, par la représentation de scènes empruntées à la tradition païenne : ce dont la croix de Gosforth nous fournira, tout à l'heure, un nouvel exemple.

Mais nous ne pouvons traiter cette question sans dire au moins quelques mots d'un monument plus ancien, œuvre d'un artiste anglo-saxon, où la juxtaposition de sujets profanes et sacrés est sans doute moins étonnante, sans être pour cela moins curieuse. Il s'agit du coffret d'ivoire du Musée Britannique, ordinairement désigné, d'après son donateur, Sir Augustus Wollaston Franks, sous le nom de « Franks Casket ». Ce coffret, acheté à Paris en 1857, provenait de Clermont-Ferrand (d'où l'autre nom qu'on lui donne quelquefois : « coffret de Clermont »), et, indirectement, d'Auzon (Haute-Loire). Une des plaques d'ivoire qui le formaient manque au Musée Britannique; elle est actuellement au Musée National de Florence. Des nombreux travaux qui ont été consacrés à l'interprétation des sculptures et des inscriptions du coffret de Clermont, nous ne citerons ici que le dernier paru, celui que M. A.-S. Napier a inséré aux pages 362 et suivantes d'un volume de mélanges dédié à M. F.-J. Furnivall à l'occasion de son soixante-quinzième anniversaire<sup>(2)</sup>. M. Napier a pu y mettre à profit et critiquer, à l'occasion, l'étude publiée peu auparavant à Upsal, sur le même sujet, par M. Elias Wadstein<sup>(3)</sup>.

Laissant de côté les discussions de détail sans intérêt pour le moment, nous ne rappellerons ici que les points essentiels que ces travaux ont mis à l'abri de toute contestation, en omettant dans notre description tout ce qui pourra être élagué sans inconvénient.

<sup>(1)</sup> S. Bugge, *Nordiske Runeindskrifter ok Billeder paa øen Man*, p. 21 [249]. —

<sup>(2)</sup> *An English Miscellany*. Presented to Dr. Furnivall in honour of his seventy-fifth birthday. Oxford, 1901. — <sup>(3)</sup> *The Clermont Runic Casket*. Upsala, 1900.



Le couvercle du coffret de Clermont représente, entre autres personnages, un archer dont le nom, *Ægili*, est l'équivalent du nom norrois connu *Egill*.

Les deux scènes principales de la façade sont : à gauche, l'adoration des mages, aisément reconnaissables à leur aspect, même si le mot *nuegi* n'était inscrit au-dessus de leurs têtes; à droite, une scène que l'on ne peut hésiter à rattacher à la légende de Wéland (norrois *Vølundr*), connue par la *Þiðreks saga*. On y voit le forgeron *Vølundr* tenant dans ses tenailles la tête d'un des fils de *Niðuðr*, dont il va faire une coupe à boire; au-dessous est le corps décapité de sa victime. Un peu plus loin est un homme tenant des oiseaux par le cou : c'est *Egill*, frère de *Vølundr*, qui, selon la *saga*, fit de la dépouille des oiseaux qu'il parvint à tuer, des ailes pour permettre à son frère de s'échapper du lieu où, rendu incapable de marcher, il était retenu par le roi *Niðuðr*.

Les noms norrois que nous attribuons à ces différents personnages ne doivent pas faire supposer que la légende de Wéland-*Vølundr* soit originellement scandinave : il en est peu, au contraire, dont l'origine saxonne ou basse-allemande soit plus clairement démontrée<sup>(1)</sup>; mais il se trouve que c'est par des documents de langue, sinon d'origine norroise, que le détail de la légende nous est le mieux connu. Mais le coffret de Clermont est antérieur aux établissements des Vikings en Grande-Bretagne; ce n'est pas eux qui ont fait connaître aux Anglo-Saxons la légende de Wéland, mais c'est la réciproque qui est vraie. Si la chose n'est pas évidente en ce qui concerne la *Vølundarkviða* eddique, il est à tout le moins certain que notre autre source norroise, la *Þiðreks saga*, d'ailleurs assez récente de date, remonte à un original bas-allemand.

Nous croyons retrouver l'une des scènes de la légende de Wéland dans une sculpture sur pierre reproduite planche IX d'un intéressant mémoire de M. Jules Marion, sur les *Monuments celtiques et scandinaves des environs d'Inverness (Écosse)*<sup>(2)</sup>. En haut de la pierre sont deux cadres : dans celui de gauche est figuré un homme tenant de chaque main un oiseau par le cou, exactement comme l'*Egill* du coffret de Clermont; dans le cadre de droite, un personnage ailé semble s'élever dans les airs : c'est Wéland-*Vølundr*, échappant à *Niðuðr*, grâce aux ailes fabriquées par *Egill*.

<sup>(1)</sup> Cf. C. Andler, *Quid ad fabulas heroicas Germanorum Hiberni contulerint* (Tours, 1897), p. 6 et suivantes.

<sup>(2)</sup> Extrait du tome XXIII des *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, Paris, 1872.

Un mot encore des trois autres plaques d'ivoire formant le coffret de Clermont : on y verra continuer cette extraordinaire juxtaposition de souvenirs de toute origine, et on aura ainsi une idée de ce que pouvait être la culture d'esprit des Northumbriciens instruits du VIII<sup>e</sup> siècle. Le côté gauche représente l'enfance de Romulus et de Rémus nourris par la louve : une légende explicative confirme cette interprétation suffisamment évidente par elle-même. Sur le fond est sculpté un épisode de la prise de Jérusalem par Titus ; puis on voit les Juifs quittant leur ville pour l'exil : l'inscription qui y est jointe est en partie anglo-saxonne, en partie latine<sup>(1)</sup>. Enfin, le côté droit (aujourd'hui à Florence) présente des dessins et des inscriptions dont l'interprétation est également incertaine, mais qui se rapportent peut-être à quelque scène de la légende de Sigurd-Sigfrid.

L'artiste qui sculpta la croix de Halton continuait donc à la fois, en les confondant, la tradition des sculpteurs des croix de Bewcastle et de Ruthwell, et celle de l'artiste northumbrien qui, dans la première moitié du VIII<sup>e</sup> siècle, exécuta le coffret de Clermont. Mais, s'il était naturel que celui-ci étalât toute son érudition sur un objet d'art profane, l'idée de réunir, dans l'ornementation d'une croix, des scènes empruntées aux Écritures saintes et à la mythologie païenne est bien caractéristique de la civilisation mixte de l'époque des Vikings.

L'exemple de la croix de Halton n'est pas isolé : la croix de Gosforth en fournit un autre non moins curieux et, à certains égards, plus suggestif encore. Nous nous reprocherions d'autant plus de n'y pas insister, que c'est à ses études sur la croix de Gosforth<sup>(2)</sup> que notre auteur a dû d'arriver d'emblée à une quasi-célébrité.

Gosforth, dans le Cumberland, est situé à trois milles de la mer, en vue de l'île de Man, en plein centre de colonisation norvégienne. La croix en question est haute de quatorze pieds et demi ; sa destination ne fait pas de doute ; c'est bien et ç'a toujours été le symbole du christianisme. Il n'en est que plus intéressant de voir qu'une partie au moins

<sup>(1)</sup> Il n'est peut-être pas inutile de dire un mot de cette inscription. Elle se lit ainsi (moins deux mots à la fin) : *her feġtaþ Titus end Giuþeas[n], hic fugiant Hierusalim afitores (=habitatores)*. Le sens, comme le parallélisme de la phrase anglo-saxonne *her feġtaþ*... « hic pugnant... » exigerait *fugiunt* et non *fugiant*. Il est curieux de constater qu'une erreur inverse, mais reposant sur le

même principe (confusion de l'indicatif et du subjonctif) se retrouve dans une prière latine, d'origine irlandaise et adressée au saint irlandais Aed mac Bric. Ce texte, qui n'est pas postérieur au VIII<sup>e</sup> siècle, a été reproduit par M. Whitley Stokes, *Lives of Saints from the Book of Lismore*, Oxford, 1890, p. 324.

<sup>(2)</sup> Calverley, p. 138 et suiv.

des sculptures qui ornent les quatre faces de cette croix forment une excellente illustration de l'Edda.

Sur la face occidentale est figuré Loki enchaîné : au-dessus de lui, la vipère dont le venin dégoutte dans le bassin que tient Sigyn, femme de Loki. « Skaði, raconte Snorri dans la *Gylfaginning* (chap. XLIX), prit une vipère et l'attacha au-dessus de Loki, de façon que le venin lui dégouttât sur le visage. Mais Sigyn, sa femme, est auprès de lui, et tient un bassin au-dessous du jet de venin. Quand le bassin est plein, elle va le vider ; mais, durant ce temps, le venin tombe sur le visage de Loki, et il a des convulsions si fortes que toute la terre en tremble, — c'est là ce que vous appelez « tremblements de terre. » Il est là enchaîné jusqu'au Crépuscule des dieux. »

Il existe d'autres sculptures représentant Loki enchaîné : à Kirkby Stephen (Westmorland) et à Vinding (Jutland). Mais ce qu'il y a de vraiment curieux ici, c'est que la succession des scènes sur cette face de la croix de Gosforth concorde exactement avec la suite du récit de Snorri. De même que, dans l'Edda, la description du Crépuscule des dieux<sup>(1)</sup> suit immédiatement le récit que nous venons de citer<sup>(2)</sup>, de même la partie occidentale de la croix de Gosforth nous montre, au-dessus de Loki enchaîné, tous les personnages qui figurent dans cette scène grandiose. Le texte de Snorri, paraphrase de la *Völuspá*, peut tenir lieu de description pour les sculptures de Gosforth : « Le loup de Fenrir est lâché . . . ; le loup de Fenrir s'avance, la gueule béante : sa mâchoire inférieure touche à terre, sa mâchoire supérieure touche au ciel ; et il l'ouvrirait plus encore s'il y avait plus d'espace . . . Le serpent de Miðgarðr souffle tant de venin que l'air et la mer en sont infectés ; et il est aussi terrible, et il s'avance à côté du loup . . . Lorsque arrivent ces événements, Heimdallr se lève et souffle éperdument dans Gjallarhorn (cor retentissant) ; il éveille tous les dieux qui se réunissent en conseil . . . Óðinn chevauche à la fontaine de Mímir, et prend conseil de Mímir pour lui et pour les siens . . . Les dieux s'arment en guerre . . . Óðinn chevauche en tête, avec son casque d'or et sa belle cuirasse, et sa lance appelée Gungnir : il marche au-devant du loup de Fenrir . . . »

Les sculptures de la face Sud, dont le sujet est également emprunté

<sup>(1)</sup> On sait que Snorri Sturulson emploie exclusivement *ragna rökkr* « crépuscule, obscurcissement des dieux », au lieu de l'expression plus ancienne *ragna rok* « dernières destinées des dieux », pour désigner la fin du monde

mais il n'est pas l'auteur de ce contre-sens auquel une si brillante fortune était réservée ; *ragna rökkr* se trouve déjà dans un des poèmes eddiques, la *Lokasenna*, 39, 6.

<sup>(2)</sup> *Gylfaginning*, chap. 1.

aux légendes eddiques, offrent un moindre intérêt. Celles de la face orientale sont très nettement divisées en deux parties : la moins considérable représente la mort du loup de Fenrir. Après que le loup eut dévoré Óðinn, « Viðarr se précipite en avant et met un pied sur la mâchoire inférieure du loup. . . ; d'une main, il lui prend la mâchoire supérieure, et lui fend la gueule : ainsi périt le loup<sup>(1)</sup>. »

L'autre partie, placée au-dessous de cette scène, en est séparée par un entrelacs. Dans un cadre est un personnage, les bras en croix ; le sang coule d'une blessure que lui a faite au flanc la lance d'un homme placé au-dessus du cadre ; vis-à-vis de l'homme, une femme tient à la main une sorte de flacon. C'est Jésus crucifié ; c'est le soldat qui lui perça le flanc, d'où coula un mélange d'eau et de sang ; c'est Marie-Madeleine avec les parfums et les aromates destinés à embaumer le corps du Seigneur.

Mais pour le païen, qui voyait cette scène figurée à côté d'autres qui lui étaient familières : Loki enchaîné, le Crépuscule des dieux, ce pouvait être l'image de Baldr, se dressant dans l'assemblée des dieux pour servir de but à leurs coups inoffensifs, et tué enfin par Høðr l'aveugle à l'aide d'un brin de gui : dans le flacon que tient la femme sont sans doute recueillies les larmes que toutes choses ont versées, hommes et bêtes, terre et pierres, bois et métaux, pour obtenir que Baldr revint du séjour des morts<sup>(2)</sup>.

Si ce n'était Baldr, ce pouvait être aussi Óðinn, dont il est dit dans les *Hávamál* (str. 138) : « Je sais que je pendis à l'arbre, au souffle du vent, neuf nuits entières, blessé par l'épée, donné<sup>(3)</sup> à Óðinn, moi-même à moi-même. »

Les scènes représentées sur la croix de Gosforth étaient interprétées par chacun d'une façon différente, suivant qu'il était païen ou chrétien, ou d'un paganisme mitigé par l'enseignement et le contact des chrétiens anglo-saxons ou irlandais. C'est ainsi qu'inversement, une vieille femme d'Unst, dans les Shetland, de la bouche de qui on a recueilli en 1860 une chanson manifestement imitée de notre strophe des *Hávamál*, croyait célébrer la passion du Christ<sup>(4)</sup> :

Nine days he hang pa de rütless tree;  
For ill wis da folk, in' güd wis he.

<sup>(1)</sup> *Gylfaginning*, chap. I.

<sup>(2)</sup> *Gylfaginning*, chap. XLVIII.

<sup>(3)</sup> C'est-à-dire « offert en sacrifice ».  
Cf. plus loin, p. 586.

<sup>(4)</sup> Sophus Bugge, *Studien über die*

*Entstehung der nordischen Götter-, und Heldensagen*. Uebersetzt von Oscar Brenner, Munich, 1889; p. 309 [335] et suiv. Nous n'avons pas à nous prononcer ici sur l'antiquité de cette chanson.

A blüdy mael wis in his side,  
 Made wi' a lance, 'at wid na hide.  
 Nine lang nichts, i' da nippin rime,  
 Hang he dare wi' his naked limb.  
     Some, dey léuch;  
     Bit idders gret.

« Neuf jours il pendit à l'arbre sans racine. Car le peuple était bon; il était méchant aussi. Une marque sanglante était à son flanc, faite par la lance; elle ne voulait pas se cicatrizer. Neuf longues nuits, au froid aigre, il pendit là les membres nus. Aucuns riaient; d'autres pleuraient. »

Si la strophe des *Hávamál* a pu, sans grande difficulté, être considérée comme s'appliquant à la Passion de Jésus-Christ, ne serait-ce pas qu'à l'origine cette strophe même n'était qu'une transposition païenne d'un récit de la Passion? La question a été fort débattue et résolue de façon contradictoire. Tandis que M. Sophus Bugge, dans ses *Études sur la formation de la mythologie norroise*, pousse jusqu'à ses dernières conséquences la théorie de l'origine chrétienne du mythe d'Óðinn au gibet, M. Eugène Mogk, dans la remarquable *Mythologie* qu'il a publiée dans le *Grundriss der germanischen Philologie*, de Hermann Paul<sup>(1)</sup>, se refuse à y reconnaître aucun élément chrétien. Nous voudrions essayer de montrer que le mythe d'Óðinn au gibet est formé d'éléments antérieurs au christianisme, groupés et coordonnés sous l'influence de l'enseignement chrétien : non point un enseignement systématique, mais tel que les Vikings pouvaient le recevoir au cours de leurs relations d'amitié et de commerce avec les chrétiens des Îles Britanniques, un mélange de symboles mal compris, de scènes figurées mal interprétées, enseignement par la parole et par l'image, qu'ils complétaient et déformaient à l'aide de souvenirs de leurs propres traditions.

Óðinn est appelé « dieu des pendus » *hangatýr*, *hangagoð*, « seigneur des pendus » *hanga dróttinn*, « maître des gibets » *gálgavaldr*, « roi des gibets » *gálgagramr*. « Je sais, lui fait-on dire dans les *Hávamál* (str. 157), un douzième charme, quand, au haut d'un arbre, je vois se balancer le corps d'un pendu : je grave et je peins des runes, qui font que l'homme vient et converse avec moi. » L'usage de faire mourir par pendaison les victimes offertes aux dieux est caractéristique des Germains. Sans parler du texte de Tacite (*Germ.*, 12) : *proditores et transfugas arboribus suspen-*

<sup>(1)</sup> La deuxième édition est en cours de publication (Strasbourg, Trübner) : la *Mythologie* de Mogk est dès à présent complètement parue (t. III, p. 230-406).

*dunt*, où il n'est pas dit expressément que les condamnés sont sacrifiés aux dieux, on sait que Procope<sup>(1)</sup> signale déjà l'habitude qu'avaient les Germains de sacrifier à leur dieu les prisonniers de guerre, non en les tuant simplement, mais en les suspendant à un gibet.

Le même usage est attesté au VIII<sup>e</sup> siècle chez les Francs. Au XI<sup>e</sup> siècle Adam de Brême (IV, 27) s'exprime ainsi à propos du temple d'Upsal : « Ex omni animante quod masculinum est, novem capita offeruntur, quorum sanguine deos placari mos est. Corpora autem *suspendantur* in lucum qui proximus est templo. Is enim lucus tam sacer est gentilibus ut singulae arbores eius ex morte vel tabo immolatorum diuinae credantur. Ibi etiam canes et equi *pendent* cum hominibus, quorum corpora mixtim *suspensa* narravit mihi quidam Christianorum se septuaginta duo uidisse. »

Dans un passage de la *Gautreks saga* (ch. VII) confirmé par Saxo Grammaticus (L. VI, p. 276, éd. P.-E. Müller), il est raconté qu'au cours d'une expédition, des Norvégiens, arrêtés par les vents contraires, demandèrent aux dieux ce qu'il fallait faire pour obtenir un bon vent. La réponse fut qu'ils devaient sacrifier l'un des leurs à Óðinn. En conséquence, on tira au sort le nom de celui qui serait pendu. Le sort désigna Víkarr. Óðinn ayant fait promettre à Starkaðr, frère adoptif de Víkarr, de le lui envoyer, Starkaðr pendit Víkarr à un pin; puis, le frappant de sa lance<sup>(2)</sup>, il dit : « Je te donne à Óðinn. » *pá stakk Starkaðr sprotanum á konungi ok mælti* : « Nú gef ek þik Óðni. »

Ainsi Víkarr, victime offerte en sacrifice à Óðinn, est pendu et percé de la lance. Le parallélisme de la saga et de la strophe eddique est frappant, même dans le détail de l'expression : *gef ek þik Óðni*, dit Starkaðr; — *gefinn Óðni*, dit Óðinn sur son gibet.

Si la pendaison était le mode usuel de sacrifice aux dieux, le coup de lance, ou toute blessure faite par une arme, était caractéristique des victimes offertes à Óðinn. Les guerriers, sur leur lit de mort, ne manquaient pas de se marquer la poitrine d'une pointe d'épée, *marka sik geirs oddi*, car Óðinn « seigneur des lances » *geira dróttin*, « père adoptif des guerriers morts sur le champ de bataille » *Valföðr, þviat hans óska-sonir eru allir þeir, er í val falla*<sup>(3)</sup>, n'admet pas dans Valhøll les hommes morts sans blessure. Lui-même, selon la version evhémériste de l'*Ynglinga saga*, se fit ainsi marquer de la lance au moment de mourir.

<sup>(1)</sup> On trouvera les principaux textes relatifs à cet usage dans l'ouvrage cité de M. S. Bugge, p. 314 [340] et suiv.

<sup>(2)</sup> Le texte dit « baguette » et non

« lance », ce qui s'explique par un détail de la légende : la lance de Starkaðr avait l'apparence d'un roseau.

<sup>(3)</sup> *Gylfaginning*, chap. XIX.

Ainsi donc, la plupart des détails de la strophe eddique sont empruntés à la tradition germanique et païenne; mais l'idée générale de la strophe et du passage tout entier des *Hávamál* est étrangère à cette traduction. Un dieu se sacrifiant à lui-même pour obtenir la science et la sagesse dont il fera part aux hommes qu'il protège, c'est là une idée qu'on ne retrouve nulle part ailleurs dans le monde germanique; c'est, au contraire, l'idée essentielle du christianisme telle que pouvaient la comprendre des hommes à qui l'idée du péché originel, et, par suite, celle de la rédemption, étaient étrangères. A la notion précise, mais pour eux inintelligible, d'un dieu mourant pour le salut des hommes, les Vikings substituèrent la notion plus vague d'un dieu mourant pour leur bonheur. Jésus sur la croix, le flanc percé de la lance, était, pour un Viking, une victime offerte à un dieu, plus spécialement à Óðinn, le même mot servant d'ailleurs; dans la terminologie anglo-saxonne comme dans la terminologie latine, à désigner la croix et le gibet. Jésus en croix est *suspensus in patibulo* : *gestáh he on gealgan heanne*, dit le poème du *Codex Vercellensis*; (cf. *on galgu*, croix de Ruthwell)<sup>(1)</sup>. « Le propre fils de Dieu fut pendu au gibet », dit le poète anglo-saxon Cynewulf (*Elene*, 179) : . . . *on galgan wearð Godes ágen bearn áhangen. Gealga, áhón* reviennent sans cesse chez lui au sens de « croix » et de « crucifier ». Quoi de plus naturel que d'identifier ce dieu mis en croix avec Óðinn *hangatýr* et *gálgavaldr*, et d'ajouter à ce qu'on se racontait d'Óðinn une nouvelle légende, celle du dieu se sacrifiant à lui-même? Ainsi tout paraissait clair, et la croix de Gosforth ou les croix analogues devenaient enfin intelligibles dans leur ensemble pour les Vikings qui les contemplaient.

Une autre confusion se produit, qui a sans doute une origine analogue. Le gibet d'Óðinn est en même temps l'arbre du monde, le frêne d'*Yggdrasill*, ainsi décrit dans la *Gylfaginning* (ch. xv). « Un aigle solitaire est perché sur les branches de ce frêne; il connaît maintes choses. Entre ses yeux, est le faucon *Veðrfölnir*. L'écureuil *Ratatoskr* monte et descend le long du frêne, et rapporte les insultes qu'échangent l'aigle et *Níðhoggr* (le monstre qui ronge l'une des trois racines du frêne). De plus, quatre cerfs courent dans les branches du frêne, et en broutent le feuillage. . . . Il y a aussi tant de serpents dans *Hvergelmir* avec *Níðhoggr*, qu'aucune langue ne saurait les énumérer. »

On chercherait vainement à expliquer allégoriquement cette descrip-

<sup>(1)</sup> Grein-Wülker, *Bibliothek der angelsächsischen Poesie* (Kassel, 1883 et suiv.), t. II, p. 114, 119.

tion; elle est, d'autre part, trop compliquée pour remonter à quelque antique tradition; d'ailleurs, le frêne d'Yggdrasill n'est connu que de trois des poèmes eddiques, et non des plus anciens, la *Völuspá*, les *Grímnismál*, et les *Fjölsvinnsmál*. Comment les scaldes ont-ils pu se faire de l'arbre du monde une idée aussi étrange et, pour trancher le mot, aussi incohérente? Il faut, pour le comprendre, démêler les traits d'origine diverse qui ont fini par se confondre dans leur esprit<sup>(1)</sup>.

L'« arbre du monde » est appelé tantôt le frêne Yggdrasill, tantôt le frêne d'Yggdrasill (*Yggdrasill* ou *Yggdrasils askr*), ce qui pourrait indiquer que son nom n'était plus clairement compris, bien que les éléments en fussent encore employés séparément; mais il faut tenir compte de ce qu'un génitif ainsi construit n'a pas nécessairement, en norrois, le sens possessif.

Or *Yggdrasill* est un composé de deux termes dont le premier, au nominatif *Yggr*, est un autre nom d'Óðinn, fréquemment employé dans la poésie norroise; le second, *drasill*, est un mot poétique pour « cheval »; dans l'*Atlakviða* (str. 3 et 4), l'adjectif *mélgreypr* « mâchant son mors » est joint successivement à *marr* « cheval » et à *drasill*. *Yggdrasill* signifie donc « le cheval d'Óðinn »; c'est dans le feuillage de ce frêne, c'est-à-dire dans les hautes régions de l'air, qu'Óðinn, à l'origine dieu du vent, fait paître son cheval<sup>(2)</sup>, et c'est pourquoi l'arbre du monde est appelé « le frêne du cheval d'Óðinn ».

D'autre part, la littérature chrétienne<sup>(3)</sup>, et particulièrement celle des pays celtiques et germaniques, — et dans ces derniers, aussi bien sur le continent qu'en Grande-Bretagne, l'action des missionnaires irlandais s'est fait profondément sentir, — compare volontiers la croix à un arbre immense dont les rameaux s'étendent sur tout le monde, d'où une première cause de confusion avec l'« arbre du monde » du paganisme germanique.

L'identité des expressions pour « croix » et « gibet », d'une part, puis celle du gibet d'Óðinn et de l'« arbre du monde », fournissaient une autre occasion d'identifier la croix et l'arbre du monde, et d'appliquer à l'un ce que l'on savait de l'autre.

Or, si la description du frêne d'Yggdrasill dans l'Edda est inintelligible quand on y cherche le souvenir d'anciens mythes, elle devient parfaitement claire si on la suppose simplement inspirée par la vue des croix

<sup>(1)</sup> Cf. Bugge, *Studien*, etc., p. 460 [488]; E. Mogk, *Mythologie*, p. 379. —

<sup>(2)</sup> Cf. Eiríkur Magnússon, *Odin's Horse Yggdrasill*, Londres, 1895. — <sup>(3)</sup> Cf. Bugge, *Studien*, etc., p. 440 [468].



rûniques de Northumbrie et d'Écosse; dont la croix de Bewcastle et la croix de Ruthwell peuvent être prises comme types<sup>(1)</sup>. Sur ces croix étaient sculptés des feuillages où se jouaient des animaux de toute sorte, aigles, écureuils, etc.<sup>(2)</sup>, mode d'ornementation caractéristique des plus anciens monuments chrétiens des Îles Britanniques. Et, comme l'a montré John Stuart<sup>(3)</sup>, ces ornements ne sont pour ainsi dire que la reproduction des encadrements des manuscrits irlandais à miniature, — reproduction directe ou indirecte, car, au moins dans certains cas et pour certaines œuvres, on peut supposer que le sculpteur avait sous les yeux un bijou, une poignée d'épée, ou quelque autre objet de ce genre, et qu'il reproduisait grossièrement sur la pierre l'entrelacs dont il avait le modèle en métal<sup>(4)</sup>. C'est ainsi sans doute, plutôt que par l'imitation directe des miniatures des manuscrits, que l'usage de l'entrelacs irlandais-anglo-saxon a pénétré jusque dans les pays scandinaves.

Ainsi, de quelque point de vue que l'on considère les légendes eddiques, toujours le regard est ramené du côté des Îles Britanniques : c'est là que les traditions scandinaves ont pris la forme que nous leur connaissons. Ce n'est pas à dire qu'elles y aient pris naissance, ni qu'elles n'aient admis dans la suite des temps, et après leur retour dans un monde purement germanique, quelques modifications de détail. Elles existaient, dans leurs éléments essentiels, avant que les Scandinaves ne prissent contact avec les Irlandais, ou les Anglo-Saxons élevés à l'école des Irlandais; mais ces éléments étaient épars, ou autrement groupés qu'ils ne sont dans l'Edda. Dans la recherche des origines de la mythologie scandinave, il ne suffit pas de démêler les traits d'origine étrangère qui se sont mêlés à la tradition germanique; ce n'est pas là non plus la tâche la plus délicate. Il faut encore essayer de reconnaître quelles déformations les traits primitifs ont subies au contact de la civilisation celtique et chrétienne; il se fit sans doute alors nombre de mélanges, mais il se fit surtout des combinaisons nouvelles d'éléments anciens. Les monuments mi-païens, mi-chrétiens, étudiés avec tant de passion par le Révérend

<sup>(1)</sup> Cf. Bugge, *Studien, etc.*, p. 463 [491]; Calverley, p. 40 et suiv., et p. 124.

<sup>(2)</sup> Voir en particulier dans Stephens, *Old northern runic Monuments*, la reproduction de la croix de Ruthwell; cette croix, à en juger par les caractères linguistiques de l'inscription, ne peut guère être postérieure au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>(3)</sup> *Sculptured Stones of Scotland*, ouvrage dont les résultats essentiels sont indiqués dans le travail de M. J. Marion cité plus haut. — Cf. E. Müntz, *Revue celtique*, t. III, p. 243.

<sup>(4)</sup> Cf. les intéressantes remarques que M. Collingwood présente à ce sujet dans un Appendice au livre du Rév. Calverley, p. 295 et suiv.

Calverley donnent une idée exacte de cette civilisation mixte, dont ils ne sont pas seulement les témoins, mais dont ils furent l'un des facteurs essentiels.

LOUIS DUVAU.

---

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

---

### LIVRES NOUVEAUX.

---

#### BELGIQUE.

*Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, par J. van den Gheyn, S. J., conservateur à la section des manuscrits. Tome I<sup>er</sup> : *Écriture sainte et Liturgie*. Bruxelles, Henri Lamertin, 1901. In-8°, xv et 592 pages.

Les manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique jouissent depuis longtemps d'une légitime réputation. Les richesses que possède cet établissement, si libéralement administré, celles surtout qu'il doit à la récente acquisition de lots importants des collections de sir Thomas Phillipps, sont loin cependant d'être connues et appréciées comme elles le méritent. Aussi doit-on applaudir à la décision que le gouvernement belge a prise de publier un catalogue général des manuscrits conservés à Bruxelles. Ce grand travail a été confié à un homme parfaitement préparé à l'exécuter dans les meilleures conditions. Peu d'années suffiront, nous l'espérons bien, à un conservateur aussi instruit et aussi actif que le R. P. J. van den Gheyn pour mener l'entreprise à bonne fin. Il s'agit de soumettre à un nouveau classement les manuscrits répondant aux 25,000 cotes des anciens inventaires, de les répartir méthodiquement dans neuf grandes divisions (Écriture sainte, Liturgie, Patrologie, Théologie du moyen âge et des temps modernes, Jurisprudence, Histoire, Sciences et Arts, Littérature, Mélanges et Bibliographie), et d'en faire connaître, par des notices détaillées, le contenu, l'âge, l'état matériel, la décoration, l'origine, les vicissitudes, ainsi que l'emploi qui en a été fait.

Le premier volume, qui vient de paraître, nous donne l'idée la plus favorable de l'ensemble du travail. Consacré aux deux premières divisions du nouveau cadre (Écriture sainte et Liturgie), il contient la notice de 900 manuscrits, dont un certain nombre se composent de plusieurs volumes; cette double série correspond à 1414 cotes des anciens inventaires.

On approuvera généralement le plan qui a été adopté pour la rédaction des notices et la façon dont ce plan a été suivi. Le travail de dépouillement et d'identification a été poussé assez loin, et une large place a été accordée à la description des peintures, comme aussi à l'indication des études dont beaucoup de volumes ont été l'objet.

Ce n'est pas ici le lieu de signaler nombre de manuscrits importants, quelques-uns de premier ordre, qui sont conservés à Bruxelles dans les divisions de l'Écriture sainte et de la Liturgie. Beaucoup sont connus de vieille date; mais les notices du P. van den Gheyn nous révèlent l'existence de bien des textes et de bien des peintures qui devront être soumis à un examen approfondi.

En parcourant très rapidement le premier volume du Catalogue, j'ai noté quelques articles qui ont piqué ma curiosité et sur lesquels je me permets d'appeler l'attention.

Les supputations chronologiques relevées sur une garde du ms. 157 ne seraient-elles pas le texte de l'inscription mise sur un cierge pascal de l'année 1225 : « Anno ab incarnatione Domini M. CC. XXV, anno a Passione M. C. XCIII, anno etatis regis Francorum XXXVIII etc. » ?

L'*Arbor historiae biblicae* qui se trouve dans les mss. 166, 167 et 174, n'est-il pas l'opuscule de Pierre de Poitiers, dont Albéric de Trois-Fontaines parle en ces termes, sous l'année 1205 : « Obiit magister Petrus Pictavinus... qui, pauperibus clericis consulens, excogitavit Arbores historiarum Veteris Testamenti in pellibus depingere » ?

Les huit exemplaires de l'*Aurora* de Pierre Riga (et non pas *de Riga*) que possède la bibliothèque de Bruxelles (n<sup>os</sup> 177-184) doivent représenter des états différents de ce célèbre ouvrage, dont la composition n'a pas encore été suffisamment étudiée.

Le ms. 223, que le Catalogue indique comme écrit par « différentes mains du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle », doit être un recueil formé des débris de divers manuscrits, et, s'il en est ainsi, il eût mieux valu distinguer ce qui appartient à chaque main. La dernière partie du volume (fol. 189-235) paraît être un recueil de sermons parisiens du XIII<sup>e</sup> siècle, analogue à plusieurs des recueils que M. Hauréau avait tant de plaisir à analyser.

Le beau missel parisien du XIV<sup>e</sup> siècle, n<sup>o</sup> 443, dans le calendrier duquel on a marqué après coup la mort de Michel, évêque d'Auxerre, confesseur de Charles VI, (13 octobre 1409), et celle du « pieux » roi Charles VI (21 octobre 1422) devait être à l'usage de la cathédrale, plutôt qu'à celui de « la chapelle royale de Paris », c'est-à-dire de la Sainte-Chapelle.

Le splendide bréviaire parisien, en deux volumes, n<sup>o</sup> 516, paraît avoir été fait pour Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Une miniature du premier volume représente, à côté de saint André, le duc Philippe à genoux sur un prie-Dieu recouvert d'un tapis à ses armes, et deux miniatures du second nous font voir le même prince et sa femme en adoration devant le saint sacrement et devant la croix. Le calendrier mentionne les obits de plusieurs membres de la famille royale : « VI idus febr. Obitus Roberti comitis Atrebatensis; — II [idus] jul. Obitus Philippi, regis Francorum; — VI idus nov. Obitus Ludovici, regis Francorum; — V kal. dec. Obitus Blanche, regine Francorum. » Ce calendrier doit représenter un exemplaire datant du XIII<sup>e</sup> siècle.

Des anniversaires royaux et princiers, notamment ceux de Mahaud, comtesse de Boulogne (18 janvier), de Richard Cœur de Lion (6 avril), de Philippe-Auguste (14 juillet), de Ferrand, comte de Flandre (27 juillet), de Louis VIII (6 novembre) et de Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut (5 décembre), sont également notés dans le calendrier du Bréviaire n<sup>o</sup> 521, que l'auteur du Catalogue annonce avoir été fait pour une maison de l'ordre de Cîteaux. Cette maison ne serait-elle pas l'abbaye du Vivier, qui avait été fondée au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, à

deux lieues d'Arras? Elle avait eu pour première abbesse une religieuse nommée Berte, et le calendrier du Bréviaire contient, au 18 juillet, cette mention : « pie memorie donna Berta, istius domus abbatissa. »

Le n° 584 est un bréviaire en français, d'origine angevine, du XIV<sup>e</sup> siècle, à la fin duquel sont copiées les légendes de plusieurs saints. Ces légendes auraient peut-être mérité d'être un peu moins sommairement indiquées. L'une d'elles est une vie de saint Louis, dont le rédacteur du Catalogue, le R. P. J. Van den Gheyn, m'a jadis obligeamment communiqué un extrait. J'y ai reconnu la traduction des leçons qui avaient été composées sous le règne de Philippe le Bel pour former le fond de l'office de la fête de saint Louis et dont le texte a été publié par M. de Wailly dans le *Recueil des historiens* (XXIII, 160); une autre traduction du même texte se lit dans le n° 350 de la bibliothèque de Lille.

Le psautier du X<sup>e</sup> siècle, n° 590, devra être l'objet d'une étude particulière. Parmi les pièces préliminaires dont le R. P. J. van den Gheyn a soigneusement relevé les premiers mots, j'en ai compté cinq qui devront s'ajouter aux soixante-six morceaux de même genre enregistrés dans le dernier des travaux du très savant et regretté Samuel Berger, le mémoire sur les *Préfaces jointes aux livres de la Bible dans les manuscrits de la Vulgate*, mémoire qui ne tardera pas à paraître sous les auspices de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Le n° 712 est un petit rouleau du XIV<sup>e</sup> siècle, long de 139 centimètres et large de 175 millimètres, qui est annoncé sous la rubrique *Antienne diverses*; il contient, mêlées à des chants religieux, des pièces profanes accompagnées d'une notation musicale. D'après les citations du Catalogue, plusieurs semblent avoir un caractère satirique :

Super cathedram Moysi  
 Latitat sub ypocrisi  
 Rex modernus prelatorum . . .  
 — Presidentes in tronis seculi  
 Sunt hodie dolus et rapina . . .  
 — Quoniam secta latronum  
 Spelunca vispilionum . . .

Il y aurait lieu d'étudier ce recueil, d'en déterminer exactement la date et d'expliquer les allusions qui doivent s'y rencontrer.

La disposition typographique du Catalogue est satisfaisante. Il y a bien, çà et là, quelques permutations de lettres qui ont échappé aux correcteurs des épreuves; mais elles ne déroutent aucun des lecteurs qui consulteront le livre. Un Normand verra bien que, dans le livre d'heures rouennais n° 739, au lieu de *sanctus Laurentius de Ango*, il faut lire *sanctus Laurentius de Ango* (ce qui s'applique à Saint-Laurent d'Eu), et un Parisien n'hésitera pas à reconnaître la bibliothèque du *tribunat* dans la bibliothèque du *tribunal* mentionnée à la page 462.

Je demande pardon de m'arrêter à de telles vétilles. Il n'y a, en effet, que des éloges à donner au travail du R. P. J. van den Gheyn, et des vœux à former pour que les volumes dont la publication nous est promise se succèdent régulièrement et soient aussi intéressants et aussi suggestifs que le premier.

L. D.

# JOURNAL DES SAVANTS.

OCTOBRE 1901.

KURT SETHE, *SESOSTRIS* (forme le 1<sup>er</sup> fascicule du tome II des *Untersuchungen zur Geschichte und Altertumskunde Ägyptens*). — Leipzig, J.-C. Hinrichs'sche Buchhandlung, 1900, 24 pages in-4°, prix 6 fr. 25.

## PREMIER ARTICLE.

Dès que Champollion sut déchiffrer le récit des victoires de Ramsès II, les faits qu'il y crut découvrir lui parurent ressembler si fort à ce que les classiques racontaient de Sésostris qu'il n'hésita pas à superposer le personnage de la légende à celui de l'histoire<sup>(1)</sup>. La plupart de ses élèves directs, Salvolini<sup>(2)</sup>, Rosellini<sup>(3)</sup>, Leemans<sup>(4)</sup>, se rangèrent à cette idée, mais d'autres se rappelèrent que Manéthon avait compris dans sa XII<sup>e</sup> dynastie un Sésostris à qui il attribuait les conquêtes indiquées sommairement par Hérodote, et ils songèrent chacun à un roi différent de cette dynastie, Wilkinson à Ousirtasen I<sup>er</sup><sup>(5)</sup>, Bunsen à Ousirtasen II<sup>(6)</sup>, E. de Rougé à Ousirtasen III<sup>(7)</sup>. Ils ne renoncèrent pas, néanmoins, du tout à l'identification première, et ils admirent volontiers que, dès les

<sup>(1)</sup> Champollion, *Précis du système hiéroglyphique*, 2<sup>e</sup> édit., p. 220-226. Champollion, on se le rappelle, avait cru reconnaître, dans notre Ramsès II, deux Pharaons différents qu'il numérotait II et III : c'est à son Ramsès III qu'il appliquait le nom de Sésostris.

<sup>(2)</sup> Salvolini, *Campagne de Rhamsès le Grand*, 1835, p. 123.

<sup>(3)</sup> Rosellini, *Monumenti storici*, t. I, p. 265-269.

<sup>(4)</sup> Leemans, *Lettre à M. Salvolini*, p. 90.

<sup>(5)</sup> Wilkinson, *Manners and Customs*, 1<sup>re</sup> édit., t. I<sup>er</sup>, p. 71; cf. p. 42, où l'auteur croit que le Mestrès-Mephrès de Pline (*Hist. nat.*, t. XXXVI, p. 64), est une mauvaise transcription d'une forme Misirtesen qui serait pour Osirtesen.

<sup>(6)</sup> Bunsen, *Ägyptens Stelle in der Weltgeschichte*, t. II, p. 309-324.

<sup>(7)</sup> E. de Rougé, *Deuxième lettre à M. Alfred Maury, sur le Sésostris de la XII<sup>e</sup> dynastie*, dans la *Revue archéologique*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 478-500.

temps anciens, on avait confondu et amalgamé le Pharaon de la XII<sup>e</sup> dynastie avec celui de la XIX<sup>e</sup>; même Bunsen poussa plus loin l'analyse, et le Sésorthôs de l'âge memphite lui fournit le prototype d'un Sésostris législateur distinct, à son avis, du Sésostris militant<sup>(1)</sup>. En 1867, Unger adopta la thèse de ces savants, et il essaya d'en prouver l'exactitude par la comparaison minutieuse de tous les textes gréco-romains avec tous les documents égyptiens connus alors. Il constata que la tradition classique reculait son héros bien au delà de la lignée Ramesside. Il crut deviner Ousirtasen III dans le successeur que cette tradition prêtait à son Sésostris, Marakho, Narakho, Nakharo, Nencoreus. Il montra que la plupart des traits de la légende sont aussi vraisemblables de la XII<sup>e</sup> que de la XVIII<sup>e</sup> dynastie, et il en conclut que Sésostris appartenait vraiment à la XII<sup>e</sup>, ainsi que Manéthon l'avait affirmé : c'était Ousirtasen ou, ainsi qu'il prononçait d'après Lauth, Vesurtesen III. Sésostris aurait été une altération populaire de Vesurtesen, mais par dérivation de la seconde partie *Sen* de la forme officielle; la première partie, répondant, comme Eratosthènes l'avait su, au terme égyptien qui se traduit en grec par *κραταίος*, *puissant, vigoureux* : *Ses-Sis-*, serait peut-être l'abréviation du nom du dieu Khonsou, Schonsou, Ἐρμηῆς ἢ Ἡρακλῆς<sup>(2)</sup>. Unger démontra à n'en plus douter que Manéthon avait classé vraiment un Sésostris dans sa XII<sup>e</sup> dynastie; la plupart des égyptologues n'en continuèrent pas moins à penser que le héros d'Hérodote avait pour modèle principal, sinon unique, le Ramsès II des monuments<sup>(3)</sup>.

M. Sethe vient de reprendre la question et d'y ajouter un fait nouveau. Le fait est des plus importants, car il s'agit de la lecture du nom transcrit jusqu'à présent Ousirtasen, Osortesen, Vesourtesen. Ce nom, dit-il, est composé en premier lieu du nom d'une déesse, ΟΨΙΡΕΤ-ΟΨΟΨΡΕΤ, et plus tard, après la chute de la terminaison féminine -Τ, ΟΨΟΨΡΕ, la *puissante*; en deuxième lieu, d'un élément SEN, peut-être emprunté à la racine SNJ, *ressembler, être égal à...*, qui figure dans plusieurs noms fréquents sous le premier empire thébain, SN-T-IMN, *celle qui égale Amon*<sup>(4)</sup>, SN-T-B3, *celle qui égale le Bélier de Mendès*<sup>(5)</sup>, SN T-M3-T, *celle qui*

<sup>(1)</sup> Bunsen, *Ægyptens Stelle*, t. II, p. 83-87.

<sup>(2)</sup> Unger, *Manetho*, p. 120-131.

<sup>(3)</sup> Les seules exceptions sont Wiedemann dans ses derniers écrits et Édouard Meyer (*Geschichte des Alterthums*, t. I<sup>er</sup>, p. 284-285; cf. *Geschichte Ægyptens*, p. 282). Celui-ci pense que Sésostris est devenu pour les Grecs une sorte de Pha-

raon type auquel ils attribuèrent les hauts faits de tous les Pharaons; il déclare que la question de savoir s'il répond à Ramsès II ou à un Ousirtasen est sans importance pour l'histoire, ce qui fut toujours mon opinion.

<sup>(4)</sup> Lieblein, *Dictionnaire des noms propres hiéroglyphiques*, t. I<sup>er</sup>, n° 161.

<sup>(5)</sup> Lieblein, *Dict.*, n° 436.

égale la déesse Vérité<sup>(1)</sup>. Le nom de la déesse, écrit en tête du mot, passait au second rang dans la prononciation, en vertu du *principe d'honneur* appliqué presque toujours en cas pareil : ce qu'on orthographiait ΟΥÓΣΡΕΤ-SEN se lisait SEN-ΟΥÓΣΡΕΤ, puis SEN-WÓΣRE, *celui qui égale la déesse Wóśre*. Or, Σεσωσίρις n'est pas plus loin de SEN-WÓΣRE que la plupart des bonnes transcriptions grecques des noms hiéroglyphiques ne le sont de leurs originaux égyptiens. « Σ pour s, ε pour la voyelle auxiliaire ě dans l'intérieur des mots, la voyelle longue ω pour la brève ö dans une syllabe ouverte, ρ pour r et enfin la terminaison -is pour l'ě final du nom féminin wóśre sont absolument conformes à la règle. On rencontre ailleurs la combinaison grecque σί pour un s égyptien ou sémitique : surtout devant un r, comme dans le cas présent, le fait n'a rien que de naturel. . . Il n'y a de différence réelle entre Senwóśre et Sesōstris qu'à propos du deuxième s qui correspond aux n et w de l'égyptien. » M. Sethe suppose que n sera tombé au contact de w et que ce w lui-même aura été rendu par cet ö qui reparait chez Ausone, dans la forme Sesöōstris ; pour obvier à l'hiatus résultant de la chute de n dans SEÖÖSTRIS-SEÖSTRIS, un s se serait intercalé entre e et o, et l'on aurait dit SESÖÖSTRIS, SESÖSTRIS, au lieu de \*Seöōstris, Seöstris. Les variantes sans T ni R, SESÖÖSIS-SESÖSIS, dériveraient d'un modèle égyptien où l'r de la racine wśr, être puissant, se serait mouillé puis annulé de bonne heure, comme c'est le cas dans tant d'autres mots : SENWÓŚJE-SENWÓŚE se seraient mués successivement en SEWÓŚE, puis en SESÓŚE, Σεωσίς et Σεσοωσίς<sup>(2)</sup>. Depuis un demi-siècle, on avait rattaché le plus souvent SESÔSTRIS et SESOÛSIS aux sobriquets Sesetsou, Sesou et Sesetsourâ, que le peuple avait tirés du nom Ramsésou et appliqués à Ramsès II, puis à Ramsès III<sup>(3)</sup>. M. Sethe refuse cette étymologie<sup>(4)</sup>, et il lui substitue celle dont je viens d'expliquer le mécanisme. C'est là le neuf de son travail. Lorsqu'il en vient à exposer que les dates, les guerres, les réformes, tous les faits, menus ou grands, mis au compte de Sésostris par les auteurs occidentaux, s'accordent mieux à ce que nous savons des Pharaons de la XII<sup>e</sup> dynastie et plus spécialement d'Ousirtasen I<sup>er</sup> qu'à l'histoire de Ramsès, il utilise presque uniquement les témoignages anciens rassemblés par Bunsen, par Unger, par Wiedemann. S'il y ajoute de son cru çà et là, ce sont des hypothèses destinées à déposséder Ramsès II des portions de la légende de Sésostris qu'Unger pensait pouvoir lui laisser. On sait, par exemple, que

<sup>(1)</sup> Lieblein, *Dict.*, n° 257.

<sup>(2)</sup> Sethe, *Sesostris*, p. 6-9.

<sup>(3)</sup> E. de Rougé, *Le poème de Pentaur*, p. 3-4; Brugsch, *Geographische In-*

*schriften*, t. I, p. 287; Chabas, *Le voyage d'un Égyptien*, p. 22, 24, 282-283 285.

<sup>(4)</sup> Sethe, *Sesostris*, p. 4-5.

nul des souverains de la XII<sup>e</sup> dynastie n'entreprit une guerre sérieuse en Asie. M. Sethe suppose que les campagnes asiatiques de Sésostris doivent d'exister à une simple étourderie d'Hérodote. « Certainement, on avait conté à celui-ci l'expédition historique de Sésostris contre l'Éthiopie, et que le roi avait élevé en plusieurs endroits de ce pays des monuments de sa victoire, châteaux et temples des dieux égyptiens, ainsi que nous le lisons dans Strabon, XVI, p. 769 (d'après Ératosthènes), des guerres d'Éthiopie et d'Asie (πολλαχού Σεσώστριος χάρακες προσαγορεύονται καὶ ἀφιδρύματά ἐσιν Αἰγυπτίων θεῶν ἱερῶν), et XVII, p. 790, de la campagne en Éthiopie par terre et par mer (ὑπομνήματα τῆς στρατείας αὐτοῦ καὶ νῦν ἐτι δείκνυται στήλαι καὶ ἐπιγραφαί), et ainsi que Senwośret I<sup>er</sup> et Senwośret II le firent réellement bien des fois en Nubie. Il est remarquable qu'Hérodote ne mentionne aucunement cette attaque vraiment historique de Sésostris contre l'Éthiopie; ce qui lui en a été raconté, il le cherche et il le trouve, à ce qu'il croit, en Asie, et il transforme ainsi à coup sûr, sans s'en rendre compte, une guerre éthiopienne en une guerre asiatique. Son erreur, comme il arriva souvent, passa de chez lui chez tous les écrivains grecs postérieurs et fut adoptée même de ceux qui connaissaient encore la campagne d'Éthiopie<sup>(1)</sup>. » M. Sethe conclut de son examen qu'il n'y a aucun motif sérieux d'identifier Sésostris avec Ramsès II ou avec Séthosis I<sup>er</sup>, mais que la plupart des indices confirment le rapprochement établi par Manéthon entre Sésostris et un des Senwośret, dont les noms présentent, à son avis, une consonance si exacte. Les faits, il est vrai, conviennent rarement à Senwośret III, qui, dans les listes manéthoniennes, est confondu avec Senwośret II, sous le nom de Sésostris : ils coïncident le plus souvent avec ce que nous savons de ce Senwośret I<sup>er</sup>, que les mêmes listes appellent Sesonkhis, et c'est bien celui-ci qu'on doit considérer, ainsi que Wilkinson l'a déjà fait, comme le prototype certain du héros légendaire<sup>(2)</sup>. Telle est, résumée très rapidement, l'argumentation de M. Sethe.

Un point me paraît mériter grande attention dans ce curieux mémoire, la lecture nouvelle du nom : je suis porté à croire que M. Sethe a raison en cela, et que nous aurons désormais quelques motifs de transcrire le nom des trois Pharaons de la XII<sup>e</sup> dynastie SANOUSRÎT-SENOUSRÎT, et plus tard, avec perte habituelle du T féminin, SANOUSRÎ-SENOUSRI. Pour le reste, je doute, et j'estime que sa démonstration n'emporte pas plus la conviction que celle d'Unger ou de Bunsen. A l'exemple de ses deux prédécesseurs, M. Sethe n'a eu cure de choisir

<sup>(1)</sup> Sethe, *Sesostris*, p. 19-20. — <sup>(2)</sup> Sethe, *Sesostris*, p. 24.



entre ses autorités ni de peser exactement la valeur intrinsèque de chacune d'elles, selon l'époque ou la manière dont elle nous a été transmise. Il a fait masse de tous ses documents, sans distinction de provenance ni d'âge, et il n'a pas suivi sa légende de siècle en siècle, montrant ce qu'elle gagnait et en quoi elle se modifiait à mesure, mais il a mis tous les faits qu'elle comporte sur le même plan d'importance, et il s'est borné à les grouper autour du récit qui nous est parvenu le plus développé, celui de Diodore<sup>(1)</sup>. Or nous possédons d'elle trois versions appartenant à autant d'époques différentes : l'une, du v<sup>e</sup> siècle avant notre ère, dans Hérodote; l'autre, du iii<sup>e</sup> siècle, dans Manéthon; la dernière enfin, du premier siècle, dans Diodore de Sicile. Nous ne saurons vraiment à quoi nous en tenir sur Sésostris que si nous entreprenons ce que M. Sethe a négligé de faire, l'analyse de ces trois versions, puis la comparaison entre elles, après quoi nous pourrions aborder les renseignements isolés qui nous sont parvenus par ailleurs afin d'en déterminer l'origine et la raison d'être. Il faut avoir approfondi ce que sont les récits sur Sésostris chez ceux qui nous les ont transmis, Grecs ou Égyptiens de l'âge gréco-romain, pour être en état de déclarer s'ils ont une valeur d'histoire, si petite soit-elle, et s'ils justifient une identification, je ne dirai pas avec un Ousirtasen ou avec un Ramsès, mais avec un Pharaon authentique.

La version recueillie par Hérodote est répandue sur neuf chapitres du livre second des Histoires<sup>(2)</sup>, mais elle ne les remplit pas en entier. Hérodote y a joint ses réflexions, ses approbations, ses doutes, des discussions de témoignages avec preuves à l'appui, la description de stèles et d'édifices où il pensait reconnaître son héros, les propos des drogmans et des sacristains qui lui montrèrent le temple de Phtah, à Memphis. Si l'on établit le départ entre ces éléments divers, on apprend de lui que « le successeur de Mocris avait nom Sésostris. Les prêtres disaient qu'en premier lieu il cingla hors du golfe Arabe avec des navires de haut bord, et qu'il réduisit les peuples qui habitent le long de la mer Érythrée, jusqu'à ce que, poussant toujours avant, il arriva au point où des bas-fonds rendent la mer impraticable. Lors donc qu'il fut revenu en Égypte, selon le récit des prêtres, prenant avec lui une armée nombreuse, il parcourut la terre ferme, soumettant tous les peuples qu'il rencontra. Ceux d'entre eux qui se montraient braves contre lui et qui luttèrent obstinément pour la liberté, il leur élevait dans leur pays des stèles, sur lesquelles étaient inscrits leur nom, celui

<sup>(1)</sup> Sethe, *Sesostris*, p. 15. — <sup>(2)</sup> Hérodote, II, cii-cx.

de leur patrie et comme quoi il les avait soumis à sa puissance ; ceux, au contraire, dont il avait pris les villes sans combat et comme en courant, il écrivit sur leurs stèles les mêmes renseignements que pour les peuples qui avaient donné preuve de courage, mais il y ajouta en plus l'image des parties honteuses de la femme, voulant témoigner à tous qu'ils avaient été lâches. Ainsi faisant, il traversa la terre ferme, jusqu'à ce qu'ayant traversé d'Asie en Europe, il soumit et les Scythes et les Thraces<sup>(1)</sup>. . . Ensuite, ayant rebroussé, il revint en arrière<sup>(2)</sup>. . . Or cet Égyptien Sésostris qui revenait en son pays et qui ramenait avec soi beaucoup d'hommes des peuples qu'il avait soumis, les prêtres disaient que lorsqu'il fut de retour à Daphnæ, au voisinage de Péluse, son frère, à qui Sésostris avait confié le gouvernement de l'Égypte, l'invita à une fête et avec lui ses enfants, entoura la maison de bois au dehors, puis, après l'avoir entourée, y mit le feu. Lui donc, sitôt qu'il l'apprit, il en délibéra soudain avec sa femme, — car il avait emmené sa femme avec lui, — et celle-ci lui conseilla, de six enfants qu'ils avaient, d'en coucher deux à travers la fournaise, puis la franchir sur leur corps et se sauver ainsi. Sésostris le fit et deux des enfants furent brûlés de la sorte, mais les autres furent sauvés avec le père. Sésostris, étant rentré en Égypte et ayant châtié son frère, employa aux besognes suivantes la foule des prisonniers qu'il ramenait des pays qu'il avait soumis : ils traînèrent les blocs de taille énorme que ce roi transportait au temple d'Héphaestos; ils creusèrent par force tous les canaux qu'il y a maintenant en Égypte. Ils rendirent à contre-cœur l'Égypte, qui auparavant avait été tout entière praticable aux chevaux et aux chars, impraticable par ces moyens. Car c'est depuis ce temps que l'Égypte, pays de plaine, n'a plus eu de chevaux ni de chars : la cause en est à ces canaux nombreux et qu'on rencontre en tous lieux. Or, voici pourquoi le roi entre-coupa ainsi le sol. Ceux des Égyptiens qui n'avaient pas leurs villes sur le fleuve même mais au milieu des terres, ceux-là, quand le fleuve vient à décroître, manquant d'eau, buvaient le liquide saumâtre qu'ils tiraient de puits. A ces causes donc l'Égypte fut coupée de canaux. Les prêtres disaient encore que ce roi partagea le sol entre tous les Égyptiens, donnant à chacun, par le sort, un lot quadrangulaire de superficie égale, et c'est là-dessus qu'il établit l'assiette de l'impôt, ordonnant qu'on payât l'impôt annuellement. Et si le fleuve enlevait à quelqu'un une parcelle de son lot, l'individu venant vers le roi déclarait l'accident : lui donc envoyait les gens chargés d'examiner et de mesurer la perte que le

<sup>(1)</sup> Hérodote, II, cii-ciii. — <sup>(2)</sup> Hérodote, II, ciii.

bien avait subie, pour que le contribuable ne payât plus sur le reste qu'une part proportionnelle de l'impôt primitif<sup>(1)</sup>. . . Ce roi fut le seul des rois d'Égypte qui régna sur l'Éthiopie, et il laissa en souvenir de lui des colosses de pierre en avant du temple d'Héphaestos, deux de trente coudées, le sien et celui de sa femme, et ceux des quatre enfants de vingt coudées chacun. C'est devant ceux-là que le prêtre d'Héphaestos, longtemps après, ne permit à Darius d'élever sa statue, disant que celui-ci n'avait pas accompli des exploits comparables à ceux de Sésostris l'Égyptien. Car Sésostris avait soumis tous les mêmes peuples que lui, et de plus les Scythes; mais Darius n'avait pu conquérir les Scythes. Il n'était donc pas juste qu'un souverain qui ne l'avait pas surpassé par ses exploits érigeât son monument en avant des monuments de celui-ci. Ils racontent que Darius en convint de bonne grâce<sup>(2)</sup>. »

C'est en visitant les monuments égyptiens qu'Hérodote entendit les récits dont il a composé son histoire<sup>(3)</sup>. Les noms de rois qu'il cite et les contes qu'il en fait se rattachent toujours à une statue, à un tombeau, à un édifice, à une partie d'édifice : Ménès à l'ensemble du temple de Phtah Memphite<sup>(4)</sup>, Mœris aux propylées septentrionales du même temple et au lac qui portait son nom<sup>(5)</sup>, Phérôs à deux obélisques dressés dans le temple de Râ<sup>(6)</sup>, Protée au temple qu'il avait bâti dans le quartier tyrien<sup>(7)</sup>, Rhampsinite au pylône occidental, à deux colosses du temple de Phtah et à la fête qu'on célébrait en son honneur dans le sanctuaire de Déméter Memphite<sup>(8)</sup>, Chéops, Khéphrên, Mycérinos, Asychis à leurs pyramides<sup>(9)</sup>, et ainsi de suite. La *Geste de Sésostris* était localisée autour de six colosses dressés en avant du temple de Phtah, et qu'on prétendait représenter ce roi, sa femme et les quatre de leurs enfants qui avaient échappé au feu dans Péluse. Elle fut récitée, en présence des statues mêmes, par les sacristains qui avaient l'habitude de mener les étrangers,

<sup>(1)</sup> Hérodote, II, CVII-CIX.

<sup>(2)</sup> Hérodote, II, CX.

<sup>(3)</sup> Maspero, *Mélanges de mythologie et d'archéologie égyptiennes*, t. III, p. 333.

<sup>(4)</sup> Hérodote, II, XCIX.

<sup>(5)</sup> Hérodote, II, CI; cf. CXLIX-CL.

<sup>(6)</sup> Hérodote, II, CXI.

<sup>(7)</sup> Hérodote, II, CXII.

<sup>(8)</sup> Hérodote, II, CXXI-CXXII. — La Déméter dont il s'agit ici est probablement l'Hâthor, *dame du Sycomore méridional*, dont il est si souvent question dans les inscriptions. Le temple où le

prêtre se rendait sous la conduite des deux chacals serait alors le sanctuaire que cette Hâthor avait dans le voisinage des bourgs actuels de Sakkarah, ou de Menchiet-Dahshour. Hâthor était une des déesses qui, sortant du Sycomore, accueillait les *doubles* au début de leur voyage d'outre-tombe et leur offrait l'eau et le pain qui faisaient d'eux les sujets définitifs du souverain des morts (Maspero, *Mélanges de mythologie*, t. II, p. 224-227).

<sup>(9)</sup> Hérodote, II, CXXIV-CXXVI.

et l'ordre dans lequel le voyageur grec en enchaîne les différentes parties reproduit très probablement le mouvement de la conversation entre le visiteur et son guide, l'indication des conquêtes, le retour à Péluse et la conspiration, l'emploi des prisonniers, le bon gouvernement du souverain, l'étendue de son empire, enfin l'anecdote relative à Darius. Les colosses portaient nécessairement les cartouches du Pharaon qui les avait érigés ou usurpés, peut être aussi celui d'un autre prince mentionné par accident dans l'une des inscriptions. Les touristes égyptiens et leurs *ciceroni*, s'ils savaient lire à l'occasion, ne comprenaient pas toujours le sens exact des textes qu'ils rencontraient, et ils commettaient parfois les erreurs d'interprétation les plus extraordinaires : dès la XIX<sup>e</sup> dynastie, les scribes qui visitaient les hypogées de Béni-Hassan, y rencontrant souvent la mention de la ville de Monâit-Khoufoui, avaient été frappés par ce nom de Khoufoui (Chéops) et ils s'étaient imaginé que la tombe du grand seigneur de la XII<sup>e</sup> dynastie qui avait régné dans cette localité était la chapelle funéraire du Pharaon qui avait bâti la grande pyramide<sup>(1)</sup>. De façon ou d'autre, les colosses que l'on montra à Hérodote portaient un nom qui, transcrit à l'oreille, donnait en grec la lecture Sésostris, et dont l'orthographe hiéroglyphique devait présenter un squelette consonantique s + s + s + t + r, ou, au moins, s + s + s + r. Admettons que le nom des rois de la XII<sup>e</sup> dynastie ait été lu, comme il est vraisemblable, SENOUSRI-SENOUSRI, sera-t-il permis d'établir entre SENOUSRI et SÉSOSTRIS le rapprochement que M. Sethe propose? Que SENOUSRI ait pu aboutir légitimement à SÉSOSTRIS, comme M. Sethe essaie de le démontrer par la philologie, je le crois impossible. Lorsqu'il dit que l'n de SENOUSRI a dû tomber aisément, comme c'est souvent le cas en égyptien, et que d'abord il ne pouvait guère se maintenir en présence d'un ou [=w] parce que cet ou se trouvait dans la syllabe tonique du mot devant la voyelle<sup>(2)</sup>, ce n'est là qu'une assertion gratuite et qui est contraire aux faits connus. Les transcriptions grecques des noms propres qui contiennent un n médial prouvent que l'n ainsi placé se conserve toujours : si l'on a Ἀμενώπις-Ἀμενώφης d'AMENAOÛPIT, Ψενοσίρις de [P]SENÓSIRI, et non pas ΑΜΕΩΦΗΣ, ΣΕΟΣΙΡΗΣ, il n'y a pas de raison pour que SENOUSRI fût devenu SEOUSRI. Si le nom gravé sur les colosses avait été celui de l'un des Pharaons de la XII<sup>e</sup> dynastie, le *cicerone* égyptien n'avait aucun motif de le prononcer autrement que SENOUSRI-SENOUSRI, qui aurait donné naturellement une leçon grecque Σενώσιρις, aussi eu-

<sup>(1)</sup> Maspero, *Mélanges de mythologie et d'archéologie égyptiennes*, t. IV, p. 127-28.

<sup>(2)</sup> Sethe, *Sesostris*, p. 8, où l'auteur renvoie pour la preuve à son ouvrage sur le Verbe égyptien, t. I, § 166 sqq.

phonique pour le moins que  $\Sigma\epsilon\sigma\tilde{\omega}\sigma\tau\iota\varsigma$ . Il faut chercher ailleurs la forme originelle du nom, et je la trouverai, comme E. de Rougé et Chabas, dans le sobriquet de Ramsès II, qu'on rencontre écrit : Râ—s+s+τ+sou MEIAMOUN; ou, plus brièvement, s+s+τ+sou. La première variante lue, selon la règle, s+s+τ+sou—rî présente un squelette consonantique plus approché que SEXOUSRÉ de celui de SÉSOSTRIS : si l'on y introduit la vocalisation de la transcription grecque, S[É]s[ô]TSRÎ, S[É]s[ô]SRÎ, la ressemblance devient si forte qu'il est presque impossible de ne pas accepter l'identité des deux noms<sup>(1)</sup>.

C'est autour du nom familier de Ramsès II que la légende s'était groupée. Est-ce à dire pour cela qu'elle ait été inspirée nécessairement par le souvenir des hauts faits de Ramsès II? Sésostris, tel qu'Hérodote nous le dépeint, a fait deux grandes expéditions, l'une par mer dans la partie méridionale du monde, l'autre par terre dans la partie septentrionale, sur le continent d'Asie et d'Europe. Or Ramsès II n'a pas fait la guerre maritime sur la Mer Rouge, et, dans ce qui est dit des campagnes de Sésostris en Asie, nous ne retrouvons aucun des traits qui caractérisent l'épopée de Ramsès II, la guerre contre les Khétas, la bataille de Qodshou et ses épisodes héroïques, le siège et la prise des villes syriennes. Si nous acceptons le récit dans le gros, nous n'y découvrons que le dessin schématique de la vie des Pharaons conquérants qu'il y eut à toutes les époques, depuis l'avènement de la XVIII<sup>e</sup> dynastie jusqu'à la fin de la XXVI<sup>e</sup>. Au sud, ce sont des expéditions par eau, les unes sur le Nil, qui menaient les armées jusque vers le confluent du fleuve Bleu avec le fleuve Blanc, les autres par mer aux pays des Aromates et aux Échelles de l'Encens. Il est peu vraisemblable qu'à l'âge saïte on se rappelât l'exploration des six navires de la reine Hatshopsouïtou, ni les courses des galères de Ramsès III au Pouanît; mais les croisières de Néchao sur la

<sup>(1)</sup> Sethe (*Sesostris*, p. 4-5) déclare qu'entre le nom grec et le sobriquet égyptien il n'y a de commun que les deux premiers s. C'est qu'il a de parti pris écarté les formes du sobriquet qu'on trouve dans les monuments de Ramsès II, pour ne retenir que celle qu'on rencontre sur ceux de Ramsès III, s+s,  $\Pi\Pi\text{A}$ , qu'il lit \*Sôs, \*Söse; par suite, il transcrit *Ssw* et *R-Ssw* les formes de Ramsès, sans tenir compte du τ et de l'un des s que donnent les monuments. En fait l'orthographe est  $\Pi\Pi\text{A}$  et  $\text{A}$ ,

s+s+τ+sou ou  $\text{O}\Pi\Pi\text{A}$  et  $\text{A}$  Râ—s+s+s+τ+sou (*Papyrus Anastasi I*, p. XII, l. 3 et p. XXVII, l. 3, 5). On peut douter que le τ ait été prononcé, mais la place qu'il occupe entre le second  $\Pi$  s et  $\text{A}$  sou montre que sou  $\text{A}$  n'est pas un syllabique doublant le second s, comme M. Sethe le pense, mais bien plutôt le pronom sou. Il faut prononcer : s+s+τ+sou—rî ou s+s+sou+rî, *Sésoutouïrî* ou *Sesouïou rî*, *Sésouïri*, *Sésôstris*.

Mer Rouge étaient célèbres encore, ainsi que le voyage de la flotte phénicienne à laquelle il commanda d'exécuter le tour de l'Afrique<sup>(1)</sup>. Sésostris ne différait des Pharaons réels qu'en ce qu'il était allé plus loin dans cette direction qu'aucun d'entre eux : il avait poussé jusqu'au point où les bas-fonds rendent la mer impraticable<sup>(2)</sup>, c'est-à-dire jusqu'aux limites du monde méridional. Du côté du nord, les Pharaons actifs avaient aspiré à la possession de la Syrie entière. Fort peu d'entre eux étaient parvenus jusqu'à l'Euphrate, deux des Thoutmôsis, Aménôthès II, Aménôthès III et, plus récemment, Néchao ; mais tous ceux qui en avaient eu la puissance avaient au moins franchi l'isthme et mené quelque razzias à travers la Palestine. Là encore, Sésostris avait plus fait que personne, et ce n'était pas la Syrie seule, mais l'Asie entière et ensuite l'Europe qu'il avait parcourues. Il y a longtemps que Letronne, avec sa sagacité habituelle, a démêlé la loi qui présida à l'accroissement progressif de ses conquêtes<sup>(3)</sup>. La vanité ne permettait pas aux Égyptiens d'autoriser aucun héros étranger à dépasser en quoi que ce fût leur héros national : à mesure que le monde connu s'élargissait et que les autres peuples étendaient le cercle de leurs victoires, ils conduisaient leur représentant Sésostris au delà des limites atteintes par ses rivaux. Les Perses avaient échoué en Thrace et en Scythie : les prêtres égyptiens déclarèrent que, lui, il avait réussi où les autres avaient échoué, et ils lui soumirent la Thrace et la Scythie. Nous leur devons par là de pouvoir déterminer assez exactement la date à laquelle la légende du Sésostris conquérant revêtit la forme que nous lui connaissons dans Hérodote. Elle est postérieure à la conquête perse, comme le prouve d'ailleurs l'anecdote où Darins reconnaît de bonne volonté qu'il ne peut être traité de la même manière que Sésostris, faute d'avoir triomphé des Scythes. En résumé, si le nom de Sésostris nous ramène à Ramsès II, rien dans le récit d'Hé-

<sup>(1)</sup> Hérodote, IV, XLII.

<sup>(2)</sup> L'inscription gravée par les mercenaires de Psammétique II sur la jambe de l'un des colosses d'Isamboul déclare que l'expédition remonta le fleuve jusqu'à l'endroit où le fleuve manqua, c'est-à-dire probablement jusqu'à la seconde cataracte (Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. III, p. 537, note 4). Le souvenir de ces obstacles qui empêchaient la navigation du Nil ne serait-il pas pour quelque chose dans la conception des bas-fonds qui arrêtaient

la campagne éthiopienne de Sésostris ? Quand on voit combien peu les gens de la basse Égypte connaissaient alors les pays situés au delà d'Éléphantine, on comprend sans peine qu'ils aient confondu des notions qui se rapportaient à la Mer Rouge avec des notions qui se rapportaient au Nil.

<sup>(3)</sup> Letronne, *Œuvres choisies*, éd. Fagnan, 1<sup>re</sup> série, t. I, p. 263-264. « Si, dit-il, les Grecs avaient alors connu la Chine, on peut être sûr que Sésostris n'aurait pas manqué de la conquérir. »

rodote n'est de nature à nous montrer que les actions attribuées à Sésostris sont plus caractéristiques de Ramsès II que de n'importe lequel des souverains guerriers du deuxième empire thébain ou de la dynastie saïte.

Aussi bien Hérodote n'a-t-il fait ici encore que transcrire sans s'en douter un roman populaire, où les données d'apparence historique ne servaient qu'à introduire un certain nombre d'épisodes de pure imagination. Si, en effet, nous recherchons quelle est la proportion des parties dans la *Geste de Sésostris*, telle que nous l'avons extraite des neuf chapitres d'Hérodote<sup>(1)</sup>, nous verrons que les plus développées sont celles qui parlent du traitement des peuples vaincus et de la manière dont le héros, revenu en Égypte, échappa à la mort près de Péluse. L'une occupe plus de la moitié du chapitre cii, l'autre le chapitre cvii tout entier, et même, si l'on étudie ce deuxième épisode, on voit qu'il comprenait aussi les matières exposées aux chapitres cviii et cix. La façon dont le retour au pays est traité, ainsi que les circonstances qui l'accompagnent, portent donc à croire que c'était bien là le thème principal, et cette impression est confirmée lorsque l'on considère ce qu'était le monument à propos duquel on faisait ce récit. Il consistait en six statues que l'on assurait être celles du conquérant, de sa femme et de leurs quatre enfants. Or n'était-ce pas juste le nombre de ceux des membres de la famille qui étaient sortis sains et saufs du palais embrasé à Péluse? Deux s'étaient sacrifiés pour le salut commun : les colosses avaient été érigés dans le temple de Phtah en souvenir du péril auquel les six autres avaient échappé. Que ce groupe de monuments représentât réellement un Pharaon avec sa femme et leurs quatre enfants, on en peut douter, mais il devait offrir quelques particularités qui permettaient au moins de l'imaginer, puisque les Memphites de l'époque saïte le crurent fermement et qu'ils lui appliquèrent le récit qui en justifiait la composition à leurs yeux. Sans insister davantage, je dirai qu'à mon avis la proportion des parties dans l'original égyptien devait être sensiblement la même que dans le résumé grec des *Histoires* : Hérodote n'a pas reproduit tous les détails qu'il avait entendus, mais l'abrégé qu'il a rédigé de l'ensemble nous fait connaître très complètement l'action et les ressorts principaux. L'idée première paraît avoir été d'expliquer l'origine des canaux qui partageaient le pays et qui régissaient toute la législation courante sur la propriété foncière. Le peuple, incapable de comprendre la longue évolution qui avait amené les choses au point où il les voyait,

<sup>(1)</sup> Voir plus haut, p. 597-599 de ce volume.

avait recouru naturellement à la conception simpliste d'un héros qui, à lui seul, aurait accompli en quelques années l'œuvre de beaucoup de siècles. Comme le travail exigeait quantité de bras, le héros fut nécessairement un conquérant à qui la guerre procura les masses d'hommes nécessaires, ce Sésostris dont on racontait qu'ayant soumis le monde, il avait laissé partout chez les vaincus des monuments de son passage, mais qu'il avait failli périr au retour et qu'il avait élevé les six statues du temple de Phtah. Les préliminaires guerriers ne tenaient que peu d'espace, et ils en auraient occupé moins encore si l'on n'y avait pas introduit la description fantaisiste des stèles commémoratives. Le narrateur avait développé de préférence l'épisode du retour et l'incendie de Daphnæ<sup>(1)</sup>, puis il avait raconté les travaux exécutés par les prisonniers, non sans y mêler, à propos des chevaux, des chars, des puits, plusieurs détails puérils, tels que ceux que nous rencontrons dans les romans du même genre. Hérodote ajouta à ce récit d'abord quelques renseignements obtenus très probablement en face des statues mêmes, l'assurance que Sésostris, seul des Égyptiens, avait régné sur l'Éthiopie et l'anecdote de Darius<sup>(2)</sup>, ensuite des considérations ou des faits empruntés à ses souvenirs de voyage<sup>(3)</sup> et qui, par conséquent, n'ont point de valeur pour la question qui nous occupe.

Cette *Geste de Sésostris* était d'origine memphite, ainsi qu'il résulte de la manière dont elle est reliée à l'une des parties du temple de Phtah. Elle suivit la fortune de l'ouvrage d'Hérodote et devint aussitôt pour les Grecs un des éléments essentiels de l'histoire d'Égypte : il resta acquis désormais que les Égyptiens avaient eu, dans des âges lointains à coup sûr, mais assez mal déterminés, un conquérant du nom de Sésostris qui avait surpassé le plus puissant des souverains perses, le Darius des guerres médiques, et qui, en même temps, avait été un administrateur et un législateur fort avisé. Nous avons conservé trop peu des écrivains grecs du v<sup>e</sup> et du iv<sup>e</sup> siècle pour savoir sûrement ce que Sésostris devint

<sup>(1)</sup> Je rappellerai ici, en passant, que le thème du banquet périlleux paraît avoir été l'un des ressorts principaux de la rhétorique égyptienne. Nous en connaissons deux autres exemples jusqu'à présent : le banquet où Typhon assassine Osiris, revenu de ses conquêtes comme Sésostris, et celui que Nitokris (Hérodote, II, c) donne aux meurtriers de son frère.

<sup>(2)</sup> Hérodote, II, cx.

<sup>(3)</sup> Discussion pour savoir jusqu'où Sésostris s'avance en Europe et s'il alla lui-même en Colchide ou non (II, ciii); énumération des faits qui prouvent que les Colchiens sont une colonie des Égyptiens (II, civ, cv); indication des stèles de Sésostris qu'Hérodote a vues lui-même en Syrie-Palestine et en Ionie (II, cvi) au cours de ses longues explorations; que la géométrie est originaire de l'Égypte (II, cix).



pendant ce temps-là. Nous apprenons par les scoliastes d'Apollonius de Rhodes que Théopompe avait parlé de lui dans son troisième livre, sans doute d'après Hérodote<sup>(1)</sup>. Nous devinons aussi qu'on avait commencé à mettre à son compte des actions ou des institutions qu'on ne lui avait pas attribuées au début. Hérodote affirmait que Néchao, le premier, avait essayé d'établir la communication entre le Nil et la Mer Rouge au moyen d'un canal<sup>(2)</sup> : on lit dans Aristote que Sésostris en avait eu la première idée, mais qu'il avait renoncé à l'exécuter parce qu'on lui remontra que le niveau de la Mer Rouge était supérieur à celui de la vallée d'Égypte et qu'il craignait que celle-ci ne fût inondée<sup>(3)</sup>. Hérodote, parlant des castes en lesquelles la population égyptienne se distinguait, n'avait point assigné d'auteur à cette organisation de la société<sup>(4)</sup> : Aristote, dans le passage où il assure que la division des laboureurs et des soldats fut introduite d'Égypte en Crète par Minos, ajoute qu'elle avait été opérée en Égypte par Sésostris, dont la royauté est antérieure de beaucoup à celle de Minos<sup>(5)</sup>, et un élève d'Aristote, le Messénien Dicéarque, reuichérissant sur son maître, affirmait que l'Égyptien avait édicté une loi pour défendre aux enfants de renoncer au métier de leur père<sup>(6)</sup>. Dicéarque racontait encore qu'on lui devait la science de l'équitation<sup>(7)</sup> : il le reportait à 2943 ans avant la première olympiade (3719 av. J.-C.), et il le considérait comme ayant été le premier des rois humains, le successeur immédiat d'Horus, fils d'Isis. Nymphodore de Syracuse copiait presque mot pour mot une partie du chapitre des *Histoires* où Hérodote avait énuméré quelques-unes des différences qu'il avait remarquées entre les coutumes des Égyptiens et celles des autres peuples<sup>(8)</sup>, puis il déclarait que Sésostris était responsable de ces bizarreries : il avait voulu rendre ses sujets plus maniables en les obligeant à faire comme les

(1) Le contexte l'indique très nettement. Le scoliaste, après avoir dit que le héros égyptien s'appelait Sésonchōsis, ajoute : *Ληριβέστρον δὲ ἐστὶ τὰ περὶ αὐτοῦ παρὰ Ἡροδότῳ. Θεόπομπος δὲ ἐν τρίτῳ Σέσωστριν αὐτὸν καλεῖ. Ἡρόδοτος δὲ προσέθησιν ὅτι κ.τ.λ.* Il semble résulter de l'ensemble que Théopompe, appelant le héros Sésostris, racontait de lui les mêmes faits qu'Hérodote racontait. Hérodote, toutefois, ajoutait — *προσέθησιν* — la mention des stèles de victoires, ce qui semblerait indiquer que Théopompe avait négligé ce point.

(2) Hérodote, II, CLVIII.

(3) Aristote, *Météor.*, I, 14, éd. de Berlin, 352 b. 26.

(4) Hérodote, II, CLXIV-CLXVII.

(5) Aristote, *Polit.*, VII, 9, éd. de Berlin, 1329 b 4.

(6) Dicéarque, *Fragm.* 7, dans Müller-Didot, *Fragmenta historicorum græcorum*, t. II, p. 235-236, d'après le scoliaste d'Apollonius de Rhodes.

(7) Dicéarque, *Fragm.* 7, dans Müller-Didot, *Fragmenta historicorum græcorum*, t. II, p. 235-236.

(8) Hérodote, II, xxxv.

femmes seules avaient fait avant lui<sup>(1)</sup>. Même si l'on suppose que ces détails nouveaux proviennent de sources indigènes, il est impossible de penser qu'ils appartenassent à la *Geste de Sésostris* originale et qu'ils complètent les lacunes de la version abrégée par Hérodote : ce sont des additions faites à cette version par les auteurs grecs qui, ayant pris l'habitude de considérer Sésostris comme le type du grand roi égyptien, reportaient naturellement sur son nom tout ce qu'ils apprenaient de nouveau des mœurs ou des histoires de l'Égypte. Un seul d'entre eux, Dicéarque, aurait peut-être connu indirectement une version différente de la version courante, s'il appela réellement Sésonchôsis le héros qu'Hérodote appelait Sésostris; mais lui avait-il appliqué ce nom en vérité? La notice qu'il lui avait consacrée nous a été conservée partiellement par les scolastes d'Apollonius de Rhodes, à propos du passage où ce poète parlait du héros comme d'un personnage indéterminé — *τινα*<sup>(2)</sup>. La tradition qu'il expose brièvement étant celle d'Hérodote, le nom qu'il n'exprimait pas était certainement Sésostris. L'un des scolastes fournit pourtant du vers le commentaire suivant : « *Quelqu'un (Ἔνθεν δὴ τινα), — Sésonchôsis — Σεσόγγωσις, roi de l'Égypte entière après Horus, le fils d'Isis et d'Osiris, lequel conquiert l'Asie entière et aussi la plus grande partie de l'Europe. Tout ce qui le concerne se trouve plus en détail dans Hérodote. Théopompe, dans son troisième livre, l'appelle Sésostris.* » Le scolaste parle ensuite, d'après Hérodote, des stèles érigées dans les différents pays, puis il reprend : « En ce qui concerne l'époque à laquelle vivait Sésonchôsis, Apollonius se borne à dire que, depuis lors, nombre de siècles se sont écoulés; mais Dicéarque, au second livre de la *Vie de la Grèce*, dit que Sésonchôsis, etc. » Si nous n'avions pas Hérodote, la façon dont le scolaste, après avoir énoncé le nom, ajoute qu'Hérodote a parlé plus en détail du héros serait de nature à nous faire croire que la forme Sésonchôsis était celle qu'on lisait dans cet historien. Cette conclusion serait fortifiée par la phrase qui suit et dans laquelle il est dit que ce Sésonchôsis sur qui — *περὶ αὐτοῦ* — Hérodote fournissait des renseignements si précis était nommé Sésostris par Théopompe : en mettant la forme Sésostris au compte de Théopompe, le scolaste semblait laisser la forme Sésonchôsis à Hérodote. En fait, il avait adopté pour son usage la variante Sésonchôsis, et il groupait autour d'elle les renseignements qu'il avait sur ce personnage, quand même ses auteurs auraient, comme Hérodote, employé la variante Sésostris. On peut donc penser, lorsqu'il

<sup>(1)</sup> Nymphodore, *Fragm.* 21, dans Müller-Didot, *Fragmenta historicorum graecorum*, t. II, p. 380-381. — <sup>(2)</sup> Apollonius, *Argonautiques*, IV, 272-276.

cite Dicéarque, qu'il fait pour cet historien ce qu'il fait pour Hérodote et qu'il remplace la forme Sésostris de l'écrivain par celle qu'il préférerait lui-même, Sésonchôsis; et justement un autre commentateur du même poète, citant, à propos des mêmes vers, les mêmes autorités, prête, en effet, la leçon Sésostris à Dicéarque<sup>(1)</sup>.

Lorsque, dans la première moitié du III<sup>e</sup> siècle, Manéthon de Sébennytes entreprit d'enseigner au second Ptolémée l'histoire authentique de la monarchie des Pharaons, il lui fallut, tout d'abord, faire la critique des historiens qui avaient traité le même sujet avant lui. Nous savons qu'il avait étudié Hérodote et qu'il lui reprochait d'avoir, par ignorance, écrit beaucoup d'erreurs sur l'Égypte<sup>(2)</sup>. La légende de Sésostris attira nécessairement son attention, nom et faits. Le nom lui parut authentique et il l'identifia avec celui de l'un des Pharaons qu'il classait dans sa XII<sup>e</sup> dynastie; les faits lui semblèrent devoir être répartis entre plusieurs personnages différents, le Pharaon de la XII<sup>e</sup> et un Pharaon de la XVIII<sup>e</sup> dynastie. C'est du moins ce qu'on trouve dans les fragments qui subsistent de son œuvre. Les diverses recensions de son Canon Royal portent, en effet, que le troisième roi de la XII<sup>e</sup> dynastie, Sésostris, qui régna quarante-huit ans, « conquit toute l'Asie dans l'espace de neuf ans, et l'Europe jusqu'aux limites de la Thrace. Il érigea partout des monuments de sa conquête, faisant graver les parties honteuses de l'homme sur les stèles qu'il élevait chez les peuples braves, et les parties honteuses de la femme sur les stèles des peuples lâches : aussi les Égyptiens lui assignent le premier rang après Osiris ». La recension d'Eusèbe ajoute qu'on attribuait à ce prince « quatre coudées, trois paumes et deux doigts de haut<sup>(3)</sup> ». Dans l'un des extraits de l'ouvrage même que nous devons à Josèphe, il était raconté comment un Aménophis, qui régna dix-neuf ans et sept mois, eut pour successeur « Séthôsis, qui est aussi Ramessès, et qui eut une cavalerie<sup>(4)</sup> et une flotte puissantes. Il établit son frère Armais », ou, comme il est dit plus bas, Hermias, « régent de l'Égypte et lui concéda tous les pouvoirs de la royauté, sauf

<sup>(1)</sup> Voir les textes réunis dans Bunsen, *Ægyptens Stelle*, 1845, t. III, *Urkundenbuch*, p. 70-73, avec les corrections, plutôt malheureuses, de l'éditeur; cf. Dicéarque, *Fragm.* 7, dans Müller-Didot, *Fragmenta historicorum græcorum*, t. II, p. 235-236.

<sup>(2)</sup> Josèphe, *Contra Apionem*, L. I, XIV : καὶ πολλὰ τὸν Ἡρόδοτον ἐλέγχει τῶν Αἰγυπτιακῶν ὑπ' ἀγνοίας ἐψευσμένον.

<sup>(3)</sup> Fruin, *Manethonis Sebennytae Reliquia*, p. 32-33, 113-114; cf. Unger, *Manetho*, p. 118, 120-128.

<sup>(4)</sup> On remarquera que Dicéarque (*Fragm.* 7, voir p. 605, du présent volume) attribuait à Sésostris la domestication du cheval; la mention d'une cavalerie, ἵππων, de Séthôsis-Ramsès dans Manéthon nous ramène à la même légende.

qu'il lui commanda de ne pas porter le diadème, de ne rien faire contre la reine mère de ses enfants, et de ne point toucher aux autres concubines royales. Il attaqua ensuite Cypre et la Phénicie, puis les Assyriens et les Mèdes, et il les soumit tous, les uns par les armes, les autres sans combat, par la seule crainte de ses forces innombrables; après quoi, encouragé par ses succès, il poussa avant plus hardiment et il soumit les villes et les contrées qui s'étendent au levant. Mais, après un certain temps, cet Armais, qui avait été laissé en Égypte, fit sans vergogne tout ce que son frère lui avait défendu de faire: il prit la reine par violence et il usa impudemment des autres concubines. A la requête de ses amis, il porta le diadème et il se révolta ouvertement contre son frère. Le supérieur des prêtres de l'Égypte, ayant écrit un rapport, l'envoya à Séthôsis, pour l'informer de tout et de la révolte de son frère Armais. Il revint donc soudain et il reprit son propre royaume. Or c'est d'après lui que le pays a été nommé Égypte; car Manéthon dit que Séthôsis s'appelait aussi *Ægyptos* et son frère Armais Danaos<sup>(1)</sup>. Dans le Canon, c'est bien certainement du Sésostris d'Hérodote qu'il s'agit. Non seulement le nom est identique de part et d'autre, mais la notice insérée à la suite du nom contient, outre l'abrégé du récit des campagnes en Europe et en Asie, l'indication des stèles injurieuses, complétée, il est vrai, par l'introduction d'un détail nouveau sur les stèles honorables: on y lit de plus deux renseignements, l'un sur la taille du souverain, l'autre sur la durée de l'expédition qui aurait été de neuf ans. Malgré ces additions, l'identité est si frappante entre la version de Manéthon et celle d'Hérodote qu'on a conçu des soupçons sur l'authenticité du fragment et qu'on a cru y reconnaître une annotation d'Africain, étrangère au texte primitif de Manéthon<sup>(2)</sup>. Il ne me paraît pas que ce doute soit justifié. Du moment que Manéthon, connaissait Hérodote et qu'il l'attaquait parfois, si, rencontrant au Canon Royal un

<sup>(1)</sup> Fruin, *Manethonis Sebennytæ Reliquiæ*, p. 8-10, 77-79; cf. Unger, *Manetho*, p. 204, 216-217. Un annotateur de Josèphe, ne comprenant pas bien le début du texte, l'a corrigé pour faire des deux noms, Séthôsis et Ramessès, deux personnages différents, deux frères, dont le premier, Séthôsis, ayant une grande flotte, τὸς κατὰ θάλασσαν ἀπαντῶντας διεχειροῦτο πολιορκῶν; mais au bout de peu de temps, il supprima Ramessès et il établit régent d'Égypte

Armais, un autre de ses frères. Outre que cette leçon crée un personnage nouveau, elle rapproche la version de Manéthon de celle d'Hérodote: elle retablit, en effet, la campagne navale du début du règne que Manéthon mêle aux expéditions sur terre dirigées contre l'Asie.

<sup>(2)</sup> Entre autres Stern, *Die Randbemerkungen zu dem Manethonischen Königskanon*, dans la *Zeitschrift*, 1885, p. 92-93.

Pharaon dont le nom lui paraissait être celui de Sésostris, il avait rejeté comme fausse l'histoire qui, depuis Hérodote, était attachée à ce nom, eût été pour lui l'occasion d'introduire en cet endroit, contre son prédécesseur, une de ces accusations de faux dont il n'était pas ménager au dire de Josèphe; la légende de Sésostris était assez populaire chez les Grecs pour valoir une réfutation de la part d'un écrivain qui prétendait leur enseigner l'histoire réelle de son pays. D'autre part, si cette réfutation s'était rencontrée dans son ouvrage, Africain ou ses devanciers n'auraient eu aucune raison de la supprimer pour la remplacer par une notice empruntée à l'auteur même contre laquelle elle était dirigée. Je crois donc que Manéthon avait accepté une tradition aussi flatteuse pour sa vanité nationale, et par suite que la note qui accompagne le nom de Sésostris au Canon est bien tirée de son ouvrage. L'identification avait été facile, si vraiment, comme je le crois, le nom que nous lisons OUSIRTASEN doit être lu SENOUSRÎT-SENOSRÎ, ainsi que M. Sethe le propose. SENÔSRÎ, ou en grec *Σενῶσίρις*, est assez proche de *Σεσῶσίρις* pour que Manéthon, peu scrupuleux sans doute sur les assonances comme l'étaient les anciens, n'ait pas éprouvé de scrupules à identifier les deux noms; s'il a préféré SésôSTRIS, c'est que SésôSTRIS était plus connu de tous. Les deux noms identifiés, restaient les faits. On a pensé que la mention des neuf années et celle de la taille étaient des additions des chronographes postérieurs<sup>(1)</sup>. Mais le nombre de *neuf années* se retrouve dans Diodore de Sicile<sup>(2)</sup>, qui l'avait emprunté à un auteur ptolémaïque, Hécatee d'Abdère ou Artémidore, et par conséquent il était assez courant sous les Ptolémées pour que Manéthon l'ait pu connaître; quant aux indications relatives à la taille, on sait que Manéthon ne dédaignait pas ce genre de détails, car il a noté à la II<sup>e</sup> dynastie que Sesôchris mesurait cinq coudées et trois paumes de haut<sup>(3)</sup>. Les additions se justifient donc, mais quels motifs ont décidé l'auteur à retrancher du récit d'Hérodote l'histoire du retour en Égypte?

(La suite au prochain cahier.)

#### G. MASPERO.

<sup>(1)</sup> Bunsen, *Ægyptens' Stelle*, t. II, p. 322. Lepsius (*Des Sesostris-Herakles Körperlänge* dans la *Zeitschrift*, 1871, p. 52-56) rattachait l'origine de cette mesure au passage d'Hérodote, II, CVI.

<sup>(2)</sup> Diodore de Sicile, I, 55, où il est

dit aussi que Sesôsis mesurait quatre coudées quatre palmes.

<sup>(3)</sup> Fruin, *Manethonis Sebennytæ Reliquiæ*, p. 20-21, XXXVII; cf. Unger, *Manetho*, p. 84. Une autre leçon dit qu'il avait cinq coudées de haut, trois paumes de large.

*L'ISTHME ET LE CANAL DE SUEZ.* — HISTORIQUE, ÉTAT ACTUEL, par M. J. Charles-Roux, ancien député, avec 5 planches, 12 cartes ou plans hors texte et 268 gravures. — Paris, librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 1901, 2 volumes gr. in-8°.

SECOND ET DERNIER ARTICLE <sup>(1)</sup>.

Nous avons vu avec M. Roux les antécédents du Canal de Suez depuis ses origines pharaoniques; arrivons à celui qui accomplit ce que les Pharaons avaient commencé et que personne n'avait achevé après eux.

M. Ferdinand de Lesseps avait débuté dans la carrière diplomatique en 1826, comme élève consul à Alexandrie. C'était une sorte de prédestination. Il étudia, dès ce moment, ce qui avait été dit ou fait pour les communications avec l'Orient par la Mer Rouge, notamment depuis Mehemet-Ali; et quand il eut quitté Alexandrie, appelé par ses fonctions à Barcelone, puis à Rome (1848-1849), il ne laissa pas de s'en occuper. Devenu libre, il ne songea plus qu'à mettre à exécution le plan qu'il avait conçu. Il s'en ouvrit à M. Ruysseuer, consul général des Pays-Bas en Égypte, et lui communiqua son mémoire. La réponse ne fut pas encourageante. Ibrahim-Pacha, le vainqueur des Turcs, désigné comme successeur de Mehemet-Ali, son père, et investi dans les derniers temps des pouvoirs de la vice-royauté, était mort quelques mois avant que son père mourût lui-même, et c'est Abbas-Pacha, fils survivant du fils aîné de Mehemet-Ali, qui lui avait succédé (novembre 1848). Il n'y avait rien à faire avec lui, et, d'autre part, le Divan, auquel Ferdinand de Lesseps avait communiqué son projet, lui avait répondu que la question ne concernait nullement la Porte, qu'elle était du ressort de l'Égypte. Mais Abbas mourut et fut remplacé par son oncle Mohammed-Saïd, quatrième fils de Mehemet-Ali, né d'une Circassienne. Ferdinand de Lesseps l'avait connu familièrement à l'époque où il exerçait les fonctions de consul au Caire. Dès qu'il apprit son avènement, il lui écrivit pour l'en féliciter (15 septembre 1854) et lui demanda la permission d'aller lui présenter ses hommages, dès qu'il serait revenu de Constantinople, ayant reçu l'investiture. La réponse ne pouvait être douteuse, et le 7 novembre Ferdinand de Lesseps débarquait à Alexandrie, apportant son mémoire. L'ancien compagnon fut accueilli avec empressement. En serait-il de même du mémoire? Ce qui rendait l'auteur perplexe, c'est ce qu'il avait appris

<sup>(1)</sup> Voir, pour le premier article, le numéro de septembre.

de son correspondant. Mohammed-Saïd avait dit un jour « que son père Mehemet-Ali, après avoir songé au percement de l'Isthme de Suez, y avait renoncé à cause des difficultés que pourrait lui susciter l'Angleterre, et que, si jamais il était vice-roi, il ferait comme son père » (p. 268).

Ce fut au camp de Maréa, où Ferdinand de Lesseps avait accompagné Mohammed-Saïd, qu'il lui présenta son projet. Le prince lui fit des objections auxquelles il sut répondre; son assurance l'avait séduit, sa hardiesse même à manier le cheval, à franchir les obstacles, sautant par-dessus un mur pour le rejoindre quand il vint au camp; avait donné aux officiers du vice-roi, sensibles à ce genre de preuves, la conviction qu'il était homme à surmonter toutes les difficultés. Mohammed-Saïd lui dit qu'il acceptait son plan, et, le 30 novembre, il signait le firman de concession, accordant à son ami *M. Ferdinand de Lesseps le pouvoir exclusif de fonder et de diriger une compagnie pour le percement de l'Isthme de Suez* (p. 256).

C'est alors qu'il entre dans une voie où il n'aura pas seulement à montrer l'habileté d'un diplomate, mais l'énergie d'un homme d'action; car ce n'est pas une simple affaire qu'il conduit, c'est une lutte qu'il commence, et il lui faudra, pour la soutenir, une netteté de vues, une suite dans les résolutions, une prudence, une audace, une patience et une ténacité sans égales. Ce n'est qu'à ce prix qu'il triomphera et se fera finalement acclamer par ses adversaires les plus résolus, des adversaires singulièrement favorisés dans leur défaite, car c'étaient eux qui devaient en avoir le plus grand profit, sinon l'honneur.

Son premier acte, ce fut d'aller au-devant de l'ennemi : j'appelle ainsi le gouvernement britannique. Il désirait, toutefois, le désarmer et le rallier à soi plutôt que de le combattre. Il ne l'attaqua pas de front; il écrivit à l'apôtre du libre échange, à sir Richard Cobden, l'homme qu'il espérait trouver le plus favorable à ses vues :

Je viens, lui disait-il, comme ami de la paix et de l'alliance anglo-française, vous apporter une nouvelle qui contribuera à réaliser cette parole :

*Aperire terram gentibus.*

Mais quoi! ouvrir la terre à tout le monde! Quoi! la Méditerranée prétendait envahir l'Océan Indien! Au moins fallait-il avoir en France l'homme qui pouvait tout et que l'on savait le plus attaché à l'alliance de l'Angleterre. Une occasion se présentait. Napoléon III avait fait remettre le grand cordon de la Légion d'honneur au nouveau vice-roi. Mohammed-Saïd lui répondit :

Je suis heureux, Sire, de pouvoir constater que les efforts que je fais pour marcher sur les traces de feu mon père sont appréciés par Votre Majesté, et que la

conduite que j'ai tenue jusqu'ici s'est trouvée d'accord avec ses vues. Pénétre de cette vérité que tous les hommes sont frères, et mû par le désir d'être utile à tous les peuples, j'ai formé le projet de réunir la Méditerranée à la Mer Rouge par un canal de navigation, et de confier l'exécution de cette grande œuvre à une Compagnie universelle. J'ose espérer, Sire, que Votre Majesté, dont la haute sollicitude s'étend à toutes les entreprises qui peuvent contribuer au bien-être de l'humanité, daignera donner son approbation à un projet dont la réalisation ouvrirait un nouveau débouché au commerce et à l'industrie de toutes les nations de l'Europe. (P. 258.)

Cette lettre, où l'on sent l'inspiration de Ferdinand de Lesseps, était de nature à prévenir les démarches que l'Angleterre aurait pu tenter à l'encontre. Une autre puissance était à gagner aussi : c'était le souverain direct de l'Égypte, le sultan. Ferdinand de Lesseps s'en occupa sans retard.

Pendant son séjour au Caire, il s'était mis en rapport avec deux ingénieurs français, Linant-bey et Mougel-bey. La jonction des deux mers par un canal était décidée; il s'agissait de voir comment il convenait de l'opérer : par voie directe ou par voie indirecte ? par le Nil, comme jadis, mais en le traversant en un point pour atteindre Alexandrie, ou, sans intermédiaire, par une coupure de l'isthme qui séparait les deux mers ? Ferdinand de Lesseps explora les lieux avec les deux ingénieurs, et ayant reçu d'eux un *avant-projet* destiné à être soumis aux hommes compétents de la science et de la finance, il partit pour Constantinople afin d'obtenir du sultan la ratification du firman.

Abdul-Medjid prit connaissance du projet et s'y montra favorable. Mais il y avait à Constantinople l'ambassadeur d'Angleterre, dont on ne pouvait espérer les mêmes dispositions. Lord Stafford de Redcliffe usa de sa toute-puissante influence sur le grand vizir Reschid-Pacha, et il obtint que l'acte de concession ne serait pas ratifié avant que l'Angleterre eût été consultée.

Ferdinand de Lesseps voulut être en Angleterre quand l'affaire viendrait au Parlement. De Constantinople il vint d'abord en Égypte, où il rapportait (chose étrange) une lettre de Reschid-Pacha au vice-roi, lettre qui était comme un témoignage du sultan en sa faveur; mais presque en même temps il apprit que le grand vizir était destitué. Pour quel motif ? il ne doutait point que ce ne fût en châtement de sa fausseté et de ses intrigues : il le dit dans une lettre adressée d'Alexandrie, 12 mai 1855, au consul général de Hollande, son très intime correspondant. Après deux semaines passées à Paris, il débarqua en Angleterre. Il s'adressait à tous, au Parlement, aux compagnies de navigation, aux commerçants; et, il faut le dire, dans ce pays hostile, l'instinct des gens de négoce



leur disait qu'une abréviation de temps pour la route ne pouvait pas être une mauvaise affaire : *time is money*. Mais le gouvernement voyait la chose autrement. L'âme du ministère était lord Palmerston, qui avait été l'ennemi de Napoléon et qui, sous la Restauration et sous Louis-Philippe, n'avait pas cessé d'être un rival aigrement jaloux de la France. Lord Palmerston, dans une note adressée aux Tuileries, déclarait voir avec peine la poursuite d'une œuvre chimérique qui pouvait altérer les bons rapports des deux grandes nations européennes. (P. 262.)

De son côté, lord Clarendon, ministre des affaires étrangères, ne laissait pas ignorer à Ferdinand de Lesseps que « la tradition du cabinet de Saint-James avait toujours été contraire à la canalisation de l'Isthme de Suez » ; et les feuilles les plus accréditées, le *Times*, la *Revue d'Édimbourg*, attaquaient avec violence le projet.

En France, l'opinion publique s'était chaudement déclarée. Quand Ferdinand de Lesseps revint à Paris, l'empereur, peu touché de la note de lord Palmerston, lui dit : « Cela se fera ; soyez fort et tout le monde vous soutiendra. » Déjà, en effet, les hommes politiques les plus considérables, amis ou ennemis de l'Empire, et les journaux de toute nuance applaudissaient à une œuvre qui séduisait par sa grandeur.

Pour justifier cet enthousiasme et fermer la bouche aux malveillants, Ferdinand de Lesseps voulut donner une garantie irrécusable à sa parole. Ce fut à une Commission internationale, composée des gens les plus compétents de tous pays, qu'il laissa le soin de se prononcer, tant sur la nature du projet même que sur les moyens d'exécution. La Commission commença par envoyer plusieurs de ses membres en Égypte pour étudier, avec Ferdinand de Lesseps lui-même, la question sur les lieux. Cette délégation, accompagné de deux ingénieurs, Linant-bey et Mougel-bey, représentants du vice-roi, se rendit, le 15 décembre, du Caire à Suez, dont la rade lui parut excellente, puis, en dix jours, de Suez à Péluse, en suivant le tracé du projet ; et la rade de Péluse fut jugée aussi favorablement, moyennant des jetées dont la longueur n'avait rien d'excessif. (P. 265-267.)

Le 1<sup>er</sup> janvier 1856, la délégation, rentrée dans Alexandrie, adressait un rapport au vice-roi <sup>(1)</sup>.

C'est sur le vu de ce rapport que F. de Lesseps obtint du vice-roi un firman nouveau qui confirmait la concession du 30 novembre 1854 <sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> M. Charles-Roux en donne le texte en annexe : n° 14, t. I, p. 445. — <sup>(2)</sup> Annexe n° 15, *ibid.*, p. 447.

« Les charges et les avantages de l'entreprise, dit M. Charles-Roux, furent détaillés dans ce second acte qui fit loi et posait en principe la neutralité du canal maritime, la cession gratuite des terrains incultes qui seraient mis en valeur par le canal d'eau douce et l'obligation, de la part de la Compagnie, d'employer pour l'exécution des travaux quatre cinquièmes au moins d'ouvriers indigènes. »

Le rapport définitif fut publié par la Commission à la fin de 1856 <sup>(1)</sup>.

C'est alors que commença pour F. de Lesseps cette lutte où il eût à montrer tant d'habileté dans les négociations, de confiance dans les plus rudes épreuves et, aux moments critiques, une fermeté de décision qui, sans encourir le reproche de témérité, n'était pas sans audace devant un adversaire si puissant. Il reparut en Angleterre, apportant le nouveau firman qui faisait de tels avantages à l'entreprise et l'avis de la Commission internationale qui offrait tant de sécurité à la Compagnie appelée à les recueillir. Parcourant les trois Royaumes-Unis, il tint vingt meetings en quarante jours. La guerre de Crimée était finie; la paix allait être signée à Paris. L'Angleterre n'avait plus qu'à revenir tout entière à son grand commerce, et la route des Indes pouvait être abrégée de 5,000 milles :

Mon but, disait-il, est, en venant au milieu de vous, de m'assurer des sentiments qui existent dans les classes financières et commerciales de l'Angleterre à l'égard de cette grande entreprise. (P. 270.)

Les chambres de commerce des grandes villes du pays tout entier votaient des adresses d'adhésion; mais le 7 juillet, lord Palmerston disait au Parlement :

Le gouvernement de Sa Majesté ne peut certainement pas entreprendre d'employer son influence sur le Sultan pour l'induire à permettre la construction de ce canal, parce que, dans les quinze dernières années, le gouvernement de Sa Majesté a usé de toute l'influence qu'il possède à Constantinople et en Égypte pour empêcher que ce projet ne fût mis à exécution. C'est une entreprise qui, je le crois, au point de vue du caractère commercial, peut être jugée comme étant au rang de ces nombreux projets d'attrape (*bubble*) qui, de temps en temps, sont tendus à la crédulité des capitalistes gobe-mouches. Je pense qu'il est physiquement impraticable, si ce n'est par une dépense qui serait beaucoup trop grande pour garantir aucune espèce de rémunération. (P. 271.)

Le 17 juillet, le 23 août, il redoublait de propos méprisants et d'insultes :

<sup>(1)</sup> L'auteur en donne le résumé, t. I, p. 268.

C'est un de ces projets à faire des dupes qui sont souvent mis sur le tapis . . .

Cette campagne, comme je l'ai souvent dit, est l'une des plus remarquables tentatives de tromperie qui aient été mises en pratique dans les temps modernes, etc. (P. 271.)

Et toutefois il ne se faisait pas scrupule d'envoyer à M. de Lesseps un personnage d'importance pour lui faire savoir que le cabinet anglais renoncerait à son opposition s'il admettait que Suez, où devait aboutir le Canal, et la garde du passage, seraient abandonnés à l'Angleterre !

La fière réponse à ces ouvertures explique la persistance avec laquelle Palmerston continua d'affirmer l'impossibilité de l'entreprise pour en entraver l'exécution. Toute l'Europe protestait par les adhésions les plus formelles; mais Palmerston n'en était pas ému. Et à ses objections pratiques, auxquelles on a le regret de dire que l'ingénieur Richard Stephenson adhérait, il joignait ses raisons politiques : l'Empire de l'Inde menacé, l'intégrité de l'Empire Ottoman compromise, etc.

A la raison d'impossibilité matérielle, le gouvernement français répondait qu'il n'y avait donc qu'à laisser faire; l'échec donnerait satisfaction à la politique alarmée. Cet échange d'observations aboutit à une convention verbale, stipulant que *ni la France ni l'Angleterre ne pèseraient sur les décisions de la Turquie et de l'Égypte, et qu'elles laisseraient l'affaire de Suez suivre, en toute liberté, son cours commercial et industriel* (p. 279). Et lord Palmerston n'en faisait pas moins tous ses efforts à Constantinople pour faire refuser l'approbation officielle au firman de concession.

Cela n'empêcha pas la Société de se constituer. Barthélemy Saint-Hilaire, qui en devait être le secrétaire général, ne voulut pas suivre F. de Lesseps jusque-là. Mais M. Denormandie (aujourd'hui sénateur), qui avait prêté à l'œuvre naissante tout son concours, n'eut pas les mêmes scrupules, et il fut une des trois personnes à qui fut confié le soin d'en rédiger les statuts. En somme, dit M. Charles-Roux, la Société projetée avait pour objet :

- 1° La construction d'un canal maritime de grande navigation entre la Mer Rouge et la Méditerranée, de Suez au golfe de Péluse;
- 2° La construction d'un canal de navigation fluviale et d'irrigation, joignant le Nil au canal maritime du Caire au lac Timsah;
- 3° La construction de canaux de dérivation;
- 4° L'exploitation desdits canaux et de diverses entreprises;
- 5° L'exploitation des terrains concédés. (P. 281.)

Et il reproduit textuellement ce que M. Denormandie a raconté du travail d'organisation auquel il prit lui-même une si grande part. Une

chose que l'honorable sénateur met en relief, c'est l'entier désintéressement de M. de Lesseps :

Avant que les souscriptions ne fussent recueillies, pour faire le capital de deux cents millions, une question aurait pu s'élever ; M. de Lesseps allait nécessairement faire à la Société en formation l'apport des actes de concession qu'il tenait de la libéralité du vice-roi.

Or, nous savions par expérience combien il a été souvent commis d'abus dans les stipulations qui ont eu pour objet de faire un apport à une société. Je fais allusion ici, en prononçant le mot abus, à ce qu'on a appelé la majoration dans les apports.

Je suis heureux de dire que la question ne s'est même pas soulevée, et que M. F. de Lesseps a apporté *gratuitement* à la Société en formation des concessions qui avaient une énorme valeur, et qui auraient pu être de sa part l'objet d'une exigence bien légitime. (P. 284.)

Pour réaliser l'emprunt des 200 millions, estimés nécessaires à l'entreprise, F. de Lesseps avait d'abord eu la pensée de s'adresser aux banquiers. Il avait des raisons de croire qu'ils ne lui refuseraient pas leur concours. Il préféra s'adresser à la souscription publique. Elle y répondit, mais, en raison des oppositions qu'il avait rencontrées, non pas avec cette surabondance qui se produisit en d'autres circonstances. Chacun put avoir ce qu'il avait demandé.

On avait réservé un lot pour chaque nation, car on voulait que toutes prissent leur part à cette œuvre d'un caractère universel. L'Angleterre, que l'on avait comprise pour 85,000 actions, n'en souscrivit pas une. Elles furent reprises par le gouvernement égyptien. — Que ne les a-t-il gardées!

F. de Lesseps fit connaître les résultats de la souscription et les suites qu'elle allait avoir par une lettre qu'il adressa aux 25,000 souscripteurs et que M. Charles-Roux a reproduite (p. 287). Il répondit aux sarcasmes du ministre anglais déçu et aux faux bruits répandus par les banquiers éliminés, en publiant le tableau de son conseil d'administration.

La cause n'était pourtant pas gagnée encore.

La Société reposait-elle sur un fondement solide? On a vu que l'influence de l'Angleterre avait fait retarder à Constantinople la ratification du firman du vice-roi. Cette ratification n'était pas donnée encore. Si on la faisait refuser? tout l'édifice tomberait par terre! Les intrigues reprirent donc de plus belle auprès du Divan. F. de Lesseps ne se laissa point arrêter. Il était retourné en Égypte, et le 25 avril 1859, en présence d'une nombreuse assistance, membres du conseil d'administration, ingénieurs, ouvriers réunis, drapeau égyptien déployé, il fit donner

le premier coup de pioche sur le *lido* de Port-Saïd, proclamant l'ouverture du Canal.

« Ce premier coup de pioche, dit M. Charles-Roux, eut un retentissement dans toute l'Europe. » Mais la France était alors engagée dans la guerre d'Italie, et l'Angleterre en profita pour peser plus énergiquement sur les résolutions du Divan. Elle ne voulait rien de moins que de faire déposer Mohammed-Saïd. F. de Lesseps écrivit au ministre des affaires étrangères en France, pour lui dénoncer la déloyauté de ces intrigues. Cela ne suffisait pas pour rassurer le vice-roi, menacé dans sa propre existence. Il n'avait pas entendu s'engager à ce point. Il avait autorisé les travaux, mais des travaux préparatoires, l'exécution définitive étant subordonnée à la ratification du sultan. M. de Lesseps était donc invité à les suspendre, jusqu'à ce que l'approbation fût obtenue. Il ne les suspendit pas, disant que la concession n'était pas provisoire, mais ferme; qu'il avait des engagements avec la Compagnie internationale; et il adressa une protestation aux représentants étrangers.

Le vice-roi ne demandait pas mieux, sans doute, que de voir l'entreprise s'accomplir, s'il n'avait aucun risque à courir pour lui-même. Mais la France et l'Autriche étaient aux prises en Italie, et ainsi l'Angleterre avait beau jeu. Aussi ne fut-ce pas seulement un ordre émané du vice-roi à F. de Lesseps, c'est un ordre du sultan au vice-roi, qui enjoignait d'interrompre tous les travaux dans l'Isthme; et le ministre égyptien dut convoquer le corps des consuls pour leur communiquer la lettre du sultan et leur faire savoir que le vice-roi voulait s'y conformer. Chose singulière, ce fut le consul général de France, M. Sabatier, qui, dans cette réunion, approuva cette mesure, et qui prescrivit même à tous les Français ou protégés de la France, employés au service de la Compagnie, de s'y soumettre, déclarant que ceux qui ne le feraient pas avant le 1<sup>er</sup> novembre suivant ne pourraient s'en prendre qu'à eux-mêmes des conséquences de leur refus d'obéir. On ne le voudrait pas croire, si F. de Lesseps ne l'eût attesté lui-même, fort étonné de l'attitude d'un homme avec qui il n'avait jamais eu que de bons rapports.

Il prit le parti de s'adresser à Napoléon III, qui, on s'en souvient, avait tout d'abord encouragé son entreprise. « Nous ne rappellerons pas, dit M. Charles-Roux, les efforts diplomatiques et les instances que dut employer F. de Lesseps pour vaincre l'indécision légendaire de Napoléon III, partagé entre la crainte de déplaire à l'Angleterre et de faire naître des complications, et le désir de soutenir une entreprise qu'il savait être une œuvre française, malgré son caractère international. » F. de Lesseps finit par vaincre les hésitations du souverain et obtint de

lui une audience. Sa cause était gagnée. Il convient, d'ailleurs, d'ajouter que cet événement coïncidait avec la victoire de Solférino et la paix de Villafranca, c'est-à-dire avec l'apogée de la puissance du second Empire en France, ce qui tempérait quelque peu la mauvaise humeur de l'Angleterre. (P. 300.)

C'est par un extrait d'une lettre de F. de Lesseps, que l'auteur nous fait connaître les détails et les suites de cette audience. Des instructions pressantes furent adressées à M. Thouvenel, ambassadeur de France, pour qu'il insistât auprès de la Porte en faveur de l'œuvre commencée; mais cela ne fit qu'irriter davantage l'ambassadeur d'Angleterre, sir Henri Bulwer.

F. de Lesseps, qui avait suivi de près le message envoyé à Constantinople, écrit :

Il était au lit avec la fièvre le jour de mon arrivée. Ma venue lui a produit l'effet d'une bonne dose de quinine, car il s'est mis en campagne dès le lendemain matin.

Et ailleurs :

Bulwer cherche à détruire le soir ce que M. Thouvenel a fait le matin. Malheureusement pour lui, il se lève toujours trop tard, et avec les Turcs, c'est de bonne heure qu'il faut faire les affaires. (P. 303-304.)

Thouvenel battit Bulwer. Vainement l'ambassadeur anglais alla-t-il jusqu'à menacer d'une guerre : le sultan acquiesça à la demande de l'ambassadeur français.

Ce n'était pas encore une solution définitive. Il s'agissait de faire un appel aux puissances « pour mettre la responsabilité de la Turquie à couvert dans la question du Canal de Suez et pour régler les questions internationales qui pourraient en dépendre ». Ce qui permettait de regarder ce point obtenu comme un succès réel, c'est que sir H. Bulwer avait fait l'impossible pour l'empêcher.

Le conflit restait donc toujours flagrant avec l'Angleterre et le débat se continuait sur les mêmes points. Le Canal était commencé; pourrait-il être fini sans des dépenses qui excéderaient tous les calculs? combien aura-t-il fallu d'argent pour le finir et, quand il sera fini, combien en faudra-t-il pour le conserver navigable dans cette terre de sable et de limon? C'était bien d'avoir souscrit 200 millions, mais après? Il y avait de quoi décourager les actionnaires. La question politique n'était pas non plus résolue; le vice-roi d'Égypte craignait toujours pour lui-même. Il fallait lui rendre confiance.

De retour à Paris, F. de Lesseps obtint de l'empereur une nouvelle audience, à la suite de laquelle il put écrire à Mohammed-Saïd :

Votre Altesse peut être assurée que le gouvernement de l'Empereur sera d'autant plus en mesure de faire respecter ses droits vis-à-vis de la Porte et vis-à-vis de l'Angleterre qu'Elle se montrera déterminée à poursuivre Elle-même l'entreprise qu'Elle a commencée aux applaudissements du monde entier. (P. 308.)

Mais la discussion restait vive, passionnée, violente au Parlement anglais, même à la Chambre des Lords; à tel point que F. de Lesseps, poussé à bout, et se sentant blessé dans son honneur, voulut en demander raison à lord Carnarvon et constituer des témoins. Il avait mieux à faire, et il le fit en retournant en Égypte pour activer les travaux.

En Angleterre pourtant l'opposition au Canal ne désarmait pas; après la question politique, après la question technique et financière, la question humanitaire. La Grande-Bretagne avait fait tous les sacrifices possibles pour abolir l'esclavage, et la Compagnie de Suez le rétablissait en Égypte! C'est le travail servile qui était employé au Canal, la corvée! — F. de Lesseps répondit à cette explosion de philanthropie par une lettre à M. Layard. L'esclavage existait toujours en Amérique: l'Angleterre avait-elle protesté? Il y avait 40 millions de serfs en Russie: l'Angleterre avait-elle fait des remontrances à Saint-Petersbourg? Dans les pays les plus fiers de leur civilisation, on voyait le patron acheter de ses parents, pour un temps donné, l'apprenti, le louer, quelquefois même avec le droit de le louer à d'autres; cela se faisait en Angleterre, et l'Angleterre le laissait faire! Et l'état du travailleur dans les Indes britanniques! Que dirait l'Angleterre si la France se permettait de lui faire des observations à ce sujet? Puis, reprenant la question pour l'Égypte, où la corvée existait en effet pour tous les travaux publics, il prenait les Anglais eux-mêmes à témoin de la libéralité avec laquelle le fellah était traité au point de vue de la solde, de la nourriture et de toutes les choses nécessaires à la vie. N'était-ce pas, d'ailleurs, par les mêmes moyens que l'Angleterre avait fait construire, dans ce pays, son chemin de fer d'Alexandrie au Caire?

Après de tels faits, ajoutait-il, ce n'est point en Angleterre que l'on peut prétendre que le gouvernement égyptien n'a pas un droit que l'Angleterre a si souvent invoqué, exploité et en quelque sorte imposé.

Et il finissait en disant :

Si l'Angleterre est intéressée au succès du percement de l'Isthme, ce n'est pas du moins pour son argent. Pourquoi donc chercher à jeter, par des hypothèses ou

des doutes arbitraires, du discrédit sur une entreprise si utile ? A quoi bon ces coups d'épingle ? Ils ne sont pas dignes de la juste estime où vous tient le monde, ni de la grandeur de votre pays. (P. 330.)

Cette opposition sournoise de l'Angleterre ne laissait pas d'avoir des effets désastreux. Le vice-roi, intimidé, accomplissait mal ses obligations. Au lieu de 50,000 ouvriers, il n'en avait fourni que 12,000. Le travail était ralenti d'autant, et la dépense s'accroissait des intérêts qu'il faudrait plus longtemps servir, avant tout bénéfice, au capital engagé. Cependant, le 12 février 1862, le canal d'eau douce du Nil au lac Timsah était achevé; le 15 mai, la première pierre de la ville de Timsah fut posée; et le 18 novembre les eaux de la Méditerranée entraient dans le lac. « M. de Lesseps, dit M. Charles-Roux, présida lui-même cette journée du 18 novembre; elle fut comme la préface de l'inauguration solennelle du Canal, qui devait encore être si longtemps retardée. »

Un événement pouvait avoir pour conséquence de la retarder bien davantage : Mohammed-Saïd, l'auteur du firman de concession, l'ami de F. de Lesseps, mourut le 18 janvier 1863.

Ismaïl-Pacha, qui lui succéda, était fort éloigné d'être hostile au Canal; mais ce n'était pas son œuvre, il n'était pas l'ami. « Personne n'est plus canaliste que moi, disait-il, mais je veux que le Canal soit à l'Égypte et non l'Égypte au Canal. » Toutes les questions agitées et non résolues pouvaient être reprises. Deux importantes conventions venaient d'être signées relatives au Canal; c'était comme un pacte nouveau qui rattachait le successeur de Saïd à la Compagnie : « Le gouvernement anglais, dit l'auteur, s'en montra très mécontent et profita du voyage du sultan à Alexandrie, en avril 1863, pour faire exercer par lui sur Ismaïl-Pacha une pression hostile à F. de Lesseps. »

Toutes les manœuvres, écrivait ce dernier, furent employées pour battre le vice-roi sur les deux questions de la concession des terres à la Compagnie et des contingents de travailleurs. Des lettres de Constantinople menaçaient le vice-roi et ses principaux conseillers de toute la colère, de toute la rancune de l'Angleterre. C'était de la rage, mais heureusement de la rage impuissante. . . (P. 331.)

« F. de Lesseps, ajoute l'auteur, s'illusionnait quand il écrivait ces lignes; il ne devait pas tarder à s'apercevoir que le caractère d'Ismaïl n'avait ni la fermeté, ni la constance de celui de Mohammed. »

Les Anglais s'en étaient aperçus, et leurs intrigues redoublèrent. Ils avaient prise sur le vice-roi par son ministre des affaires étrangères, qui était un homme à eux : Nubar-Pacha.

Nubar fut envoyé à Constantinople : « Sa mission apparente, dit



M. Charles-Roux, était de demander au sultan de régler les conditions dans lesquelles la Compagnie pourrait continuer son œuvre. Son vrai but était de tout faire pour obtenir sa déchéance. » La note remise au grand vizir Fuad-Pacha proposait de rétrocéder au gouvernement égyptien les terres concédées par le précédent vicé-roi, de faire reviser par une commission d'ingénieurs les dimensions du Canal fixées par la Compagnie, de réduire au chiffre de 6,000 le nombre des ouvriers, et d'augmenter les redevances que la Compagnie payait déjà au gouvernement égyptien. Si elle ne souscrivait pas à ces conditions dans le délai de six mois, les travaux seraient interrompus par la force. (P. 338.)

De cette note, le grand vizir Fuad-Pacha fit un *ultimatum* qu'il adressa à la Compagnie.

L'Angleterre crut, pour cette fois, être arrivée à ses fins; ses principaux journaux entonnaient déjà le chant du triomphe. Comment lutter contre un *ultimatum* inspiré par le gouvernement britannique et signifié par le sultan? L'empereur Napoléon III seul pouvait parer ce coup. Mais le voudrait-il? Nubar-Pacha était venu à Paris. « Il avait vu le duc de Morny, président alors du Corps législatif, et l'avait circonvenu au point que le duc s'efforça de persuader à l'empereur que la Compagnie de Suez n'avait plus qu'à liquider. »

Nubar, confiant dans la réussite, se montrait pressé d'en finir. Il écrivait au duc de Morny : « J'attends tout de votre haute et puissante entremise. » Et c'était le duc de Morny, en effet, que l'empereur avait chargé de lui demander « comment il entendait se tirer d'affaire avec Nubar-Pacha ».

F. de Lesseps parla de haut à ce haut personnage, si ce sont bien les termes de sa réponse que l'on trouve dans sa lettre au consul général de Hollande que nous avons déjà nommé :

J'ai une trop haute opinion de vous, Monsieur le Duc, pour ne pas vous parler en toute franchise; vous êtes la dernière personne qui, en cette affaire, puissiez servir d'arbitre. Vous n'ignorez pas, sans doute, les bruits qui ont couru en Égypte, bruits faux et calomnieux, d'après lesquels les adversaires du Canal comptaient sur votre intervention pour faire réussir la campagne entreprise par Nubar. On a parlé de sommes considérables données ou promises, et votre nom, il est de mon devoir de vous le dire, a servi de bouclier à la mission de Nubar-Pacha, à laquelle le consul général de France en Égypte avait voulu s'opposer. Vous voyez donc qu'en présence de pareils bruits, contre lesquels je n'ai cessé de protester et contre lesquels certainement vous vous indignez, la réserve de votre part semble devoir être une nécessité. J'ajouterai qu'appartenant moi-même au ministère des affaires étrangères, je ne connais que le ministre de ce département pour intermédiaire entre le gouvernement égyptien et l'Empereur. (P. 341.)

Le duc de Morny n'essaya pas de s'interposer entre le ministre et le souverain. C'est le conseil d'administration de la Compagnie qui, s'adressant à l'empereur, le pria de saisir de l'affaire pendant que son ministre des affaires étrangères, et il lui remettait une note où étaient signalées les intrigues ourdies pour faire échouer une œuvre qu'il avait patronnée lui-même. Dans le même temps, la Compagnie offrait à son président un banquet, dont le prince Napoléon avait accepté la présidence et où il prononça un discours qui accentuait les légitimes réclamations de F. de Lesseps et ne ménageait guère la personne de Nubar-Pacha. Le 1<sup>er</sup> mars eut lieu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Compagnie. F. de Lesseps y rendit compte de l'état des travaux et, après avoir donné lecture d'une consultation de son conseil judiciaire et de 58 des principaux avocats de Paris sur les difficultés pendantes, il fit connaître « que le Vice-Roi s'en remettait complètement à l'Empereur pour régler amiablement et définitivement toutes les questions en litige et que Sa Majesté daignait se charger personnellement de la suprême décision de toutes ces questions ».

L'empereur avait voulu qu'elles fussent préalablement examinées par une « commission offrant toutes les garanties d'impartialité et de lumière », et le surlendemain, M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, lui présentait une liste de cinq noms qui fut adoptée.

Ce fut le 6 juillet 1864 que l'empereur fit connaître sa sentence arbitrale. Elle coupait court à l'opposition systématique de l'Angleterre, mais elle ne laissa pas que de causer une grande déception à la Compagnie. En effet, elle supprimait l'obligation acceptée par le vice-roi de fournir au Canal un nombre déterminé de travailleurs. De plus, le firman de Mohammed-Saïd avait concédé à M. de Lesseps, pour la Société qu'il devait former, toutes les terres incultes que la création du Canal mettait en valeur; la décision arbitrale, d'un seul trait les rendait à l'Égypte. C'était une grosse concession que l'arbitre faisait à l'Angleterre. Elle dut s'en applaudir alors. Le gouvernement anglais, qui n'avait pris à l'origine aucune action, devenu depuis, à fort bon compte, le plus gros actionnaire de la Compagnie, pourrait le regretter aujourd'hui.

L'article sur les travailleurs était un grand embarras pour le présent; la clause relative aux terres riveraines du Canal, un grand dommage pour l'avenir; et c'était peut-être ce qui affligeait le plus F. de Lesseps. Il ne le dit pas dans la communication qu'il fit de la sentence arbitrale à la Compagnie. Il faisait, comme le dit M. Charles-Roux, contre mauvaise fortune bon cœur : « Mais il en fut profondément affecté : de ce sol mis à la disposition de la Compagnie il avait rêvé la transformation par une

colonisation méthodique. Ses projets étaient anéantis par la décision qu'avait inspirée la jalousie d'adversaires effrayés à la pensée que, dans un avenir plus ou moins long, on verrait sans doute se grouper sur le domaine de la Compagnie une population régénérée, dont les sympathies seraient acquises à la France. » (P. 349.)

Quoique la question dût paraître résolue, les difficultés n'avaient pourtant pas cessé; car le gouvernement ottoman, tout en s'inclinant d'abord devant l'arbitrage, se mettait à le discuter, et sir Henri Bulwer en profitait pour reprendre ses manœuvres.

Ce fut pour F. de Lesseps l'occasion de la meilleure revanche qu'il pût prendre sur son adversaire. Il avait été chargé par le ministre d'aller à Constantinople s'entendre sur les suites de l'affaire avec l'ambassadeur, le marquis de Moustiers. La Porte demandant un supplément d'informations, il retourna en Égypte. Sir Bulwer y était allé aussi, donnant pour prétexte sa santé. F. de Lesseps se mit à sa disposition pour lui faire visiter les travaux, et le résultat fut que son grand contradicteur se déclara convaincu que l'entreprise réussirait.

Elle devait aboutir, en effet, grâce à l'intelligence et à l'activité des ingénieurs, notamment de Voisin-bey et de M. Borel. Au recrutement direct des travailleurs par la corvée, on avait substitué le travail à forfait. L'opération fut partagée en quatre lots. Les entrepreneurs répondirent à la confiance qu'on avait mise en eux. Il n'y avait plus d'hostilité à craindre que de la part d'un reste de politiciens et du groupe des agioteurs qui trouvent toujours une presse à leur service, et c'est ce qui les rend le plus redoutables. F. de Lesseps leur porta un défi dans une conférence qu'il tint le 9 novembre 1864, à Lyon. Il fit mieux. Le 31 janvier 1865, il invita ceux qui s'intéressaient le plus directement à l'œuvre, c'est-à-dire les commerçants, à venir se rendre compte, par eux-mêmes, de l'état des travaux. L'invitation s'adressait aux chambres de commerce. Leurs délégués devaient se trouver à Alexandrie, le 6 avril.

Ils y furent en grand nombre, et parmi les délégués de Marseille était M. Charles-Roux. On trouvera dans son livre un abrégé du rapport qu'il fit à ses commettants à son retour. On y trouvera aussi les photographies des lieux visités, des travaux en cours aux principaux endroits, des dragues, des élévateurs et des autres parties de l'outillage en pleine activité.

Indépendamment des rapports faits par les délégués à leurs chambres de commerce respectives, il y avait l'enquête de la Commission internationale. Elle fut publiée et elle eut dans le monde un grand retentissement. Mais la conclusion positive se faisait toujours attendre; M. Charles-

Roux le constate : « L'exécution du Canal n'était plus qu'une question de temps et d'argent, disaient ces témoins oculaires accrédités, qui répandaient partout leur opinion. Et cependant le gouvernement ottoman n'avait pas encore donné son firman d'adhésion. L'influence anglaise à Constantinople continuait à s'exercer contre l'entreprise. » (P. 379.)

F. de Lesseps s'adressa encore à l'empereur ; et la mise en demeure que l'empereur en fit au Divan restait sans réponse. Il fallut pour l'avoir un incident curieux. Dans le voyage que Napoléon III fit à Marseille, Fuad-Pacha, qui était dans le Midi pour sa santé, s'empressa de venir le saluer ; et comme il s'étonnait qu'il ne prît pas garde à son salut, comme il en demandait la raison, « il lui fut répondu par un geste expressif et par ce seul mot : *Firman* ». — Le firman ne se fit pas attendre. F. de Lesseps, en contant à M. Charles-Roux cette anecdote ajoutait : « Décidément le proverbe arabe a du bon : *Une once de crainte fait plus qu'un quintal d'amitié.* »

Le travail se poursuivait désormais sans obstacle. A l'Exposition universelle de 1867, on put voir au Champ-de-Mars, dans un plan en relief, le Canal de Suez tel qu'il allait s'achever ; et la grande médaille d'honneur fut décernée sans conteste à la Compagnie, dans la personne de son président.

Peu après, l'autorisation d'émettre un emprunt de 100 millions avec lots, sollicitée par la Compagnie pour l'achèvement des travaux, fut votée sans opposition par le Corps législatif et le Sénat ; et personne n'essaya de le faire échouer par une campagne de presse.

Dans le courant de 1868, une grande association de Londres remit à lord Stanley, ministre des affaires étrangères, une adresse à la fin de négocier, avec la France et les autres puissances, une convention qui garantît la neutralité du Canal, et lord Stanley répondit :

Je n'ai aucune espèce de doute sur l'achèvement définitif du Canal de Suez. Il est évident qu'aucune nation ne profitera aussi largement que la nôtre du trafic qui doit passer sur le Canal. Je garderai le souvenir des questions dont vous venez de m'entretenir dans la pensée de les résoudre et je leur donnerai toute l'attention que leur grande importance mérite. (P. 383.)

« Le 14 mars 1869 les eaux de la Méditerranée furent introduites dans le bassin des Lacs Amers, au moyen d'un *pertuis déversoir*, en présence du prince de Galles et du vice-roi. On usa du même système pour l'introduction de l'eau de la Mer Rouge. »

La jonction des deux mers dans le bassin des Lacs Amers eut lieu le 15 août. Dans le cours de la même année, furent signées les conven-

tions qui, conformément à la décision arbitrale du 7 juillet 1864, rectifiaient les concessions de 1854 et de 1856. Dès lors, le Canal pouvait être livré à l'exploitation. On y devait procéder par une inauguration solennelle qui fut fixée, et qui s'accomplit en effet, le 17 novembre 1869.

C'est par le tableau de cette grande solennité que M. Charles-Roux termine son premier volume; et elle est trop connue par les récits du temps pour qu'il soit utile de la rappeler ici.

Le second volume comprend les transactions et les événements qui ont intéressé le Canal de Suez dans les trente dernières années.

Au chapitre x, la conférence de Constantinople, où M. de Lesseps essaya en vain de défendre, contre la coalition des intérêts rivaux, l'intégrité des droits de la Compagnie et se vit contraint d'accepter le tarif nouveau imposé par la Turquie; puis le marché qui se conclut avec beaucoup moins d'éclat, mais non moins de profit pour l'Angleterre, je veux dire la vente au gouvernement anglais, par Ismaïl, des actions du Canal qui avaient été attribuées à l'Égypte, opération qui, au cours d'aujourd'hui, procure à l'Angleterre un bénéfice de plus d'un demi-milliard.

Au chapitre xi (*Crise de 1881-1882*, etc.), l'accord de la France et de l'Angleterre à l'époque de la banqueroute d'Ismaïl (1876); la Commission internationale de la dette, la phase du contrôle français, la déposition d'Ismaïl remplacé par son fils, Tewfik-Pacha, le *condominium* anglo-français; la révolte d'Arabi, les tiraillements de la politique française, la divergence de vues entre les ministres français et anglais sur la question d'intervention, et finalement la rupture de l'entente sous le ministère Freycinet. On n'en connaît que trop les suites: abstention de la France devant l'insurrection d'Arabi, action isolée de l'Angleterre, bombardement d'Alexandrie, victoire non moins facile de Tell-el-Kébir (1882) et occupation provisoire de l'Égypte, qui dure toujours. La neutralité du Canal devenait dès lors plus intéressante pour tout le monde. Le mauvais vouloir fit traîner la question: « La convention de 1888, dit M. Charles-Roux, manque de portée pratique »; et il ajoute avec raison: « Au cas où l'Angleterre se déciderait un jour à tenir ses engagements, la neutralisation de l'Égypte apparaîtrait comme la solution la plus heureuse de la question égyptienne et le meilleur moyen d'éviter le retour de la situation dont nous souhaitons la fin. » (T. II, p. 115.)

Je me borne à renvoyer au chapitre vii, sur les débats engagés à propos des tarifs du tonnage, de la composition du conseil d'administration où les Anglais auraient bien voulu obtenir voix prépondérante

débats orageux : ils parlaient d'ouvrir un second canal. F. de Lesseps dut accepter une transaction. Jusqu'à la fin, c'est dans l'intérêt du monde entier qu'il a présidé aux destinées de la Compagnie du Canal de Suez. La Compagnie n'a fait que lui rendre justice en élevant une statue colossale à celui qui a mérité le nom de Grand Français (17 novembre 1899). A lui l'honneur d'avoir percé l'Isthme de Suez; à d'autres la responsabilité du désastre de Panama.

On lira avec intérêt les chapitres suivants sur l'*État actuel du Canal* (xiii), l'*Œuvre sociale de la Compagnie de Suez* (xiv), l'*Œuvre financière* (xv), l'*Avenir commercial* (xvi). C'est l'exposé des résultats considérables acquis et en voie de s'accroître de la grande œuvre que F. de Lesseps a su, malgré tant d'obstacles, mener à bonne fin.

Après avoir signalé les mérites du livre où M. Charles-Roux a retracé cette histoire, il est juste de reconnaître combien il a été heureusement secondé par la maison Hachette qui l'a édité. Rien n'a été négligé pour répondre par l'illustration à l'intérêt de l'exposition même : les cartes, la figuration des lieux, les portraits, autant qu'on les pouvait avoir, des hommes dont les noms se rattachent à l'histoire du Canal à travers les âges; portraits d'après les manuscrits, les estampes, ou les gravures : de la fin du xiii<sup>e</sup> au xvi<sup>e</sup> siècle, d'une ressemblance équivoque, on aime à le croire; au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècle, parfaitement authentiques; dans la moitié du xix<sup>e</sup> siècle, vivants et parlants : ce sont des photographies. Mais la photographie remonte jusqu'aux dynasties des Pharaons, jusqu'à Sétî I<sup>er</sup>, Ramsès II, le Sésostris d'Hérodote, et Ramsès III : à ceux-là, le photographe n'avait pas à dire : « Ne bougeons plus ! » ce sont leurs momies, tirées d'un antique dépôt, transportées au musée de Boulaq vers 1881 et photographiées solennellement sur place en présence du khédive, comme le constate un procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 1886; les premières épreuves en ont été envoyées à l'Académie des inscriptions et belles-lettres par notre confrère, M. Maspero<sup>(1)</sup>. Elles ont de droit leur place dans une histoire illustrée de l'ancienne Égypte, et leur reproduction n'était pas ici hors de propos. Simple affaire de curiosité, si l'on veut; mais pour les temps plus rapprochés de nous, le lecteur ne sera pas fâché que l'on ait placé sous ses yeux, dans le cours du récit, l'image de ceux qui, à des titres divers, ont pris part à l'action.

H. WALLON.

<sup>(1)</sup> *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*. Séance du 18 juin 1886, p. 176 et 294-301. M. Maspero en a

fait l'objet d'une lecture dans la séance publique de la même année. (*Ibid.*, p. 581-594.)

G. RADET, *L'HISTOIRE ET L'OEUVRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES*, in-8°, Fontemoing, Paris, 1901, 492 pages, 7 planches hors texte, 126 vignettes dans le texte.

DEUXIÈME ARTICLE<sup>(1)</sup>.

Quand on constate ce qu'est aujourd'hui l'École française d'Athènes, quand on voit à quelles recherches ses membres emploient leurs deux ou trois années de pension et quels travaux ils publient pendant leur séjour en Grèce ou après leur retour, quand on songe aux fouilles que l'École a entreprises à Délos, à Delphes, et sur tant d'autres points des terres grecques, on est tenté de croire qu'elle a été créée, à l'origine, sur le modèle de cet *Institut de correspondance archéologique* qui avait été fondé à Rome, en 1829, par Bunsen, Gerhard et Panofka. On s'imagine, à première vue, que la pensée des promoteurs de l'institution nouvelle a dû être de doter Athènes d'un établissement scientifique qui fût pour la Grèce et l'Orient ce que le centre d'études établi à Rome par les trois savants allemands était bientôt devenu pour l'Italie et pour les contrées voisines. Or, nulle part, dans les documents contemporains qui ont trait à la fondation projetée, il n'est question de l'Institut de correspondance archéologique. « On partit d'une conception absolument différente, et ce n'est qu'après un quart de siècle d'hésitations, de vicissitudes, d'efforts contradictoires, que l'on en vint à ce qui nous paraît si naturel aujourd'hui<sup>(2)</sup>. »

On peut, à la rigueur, admettre que l'idée de l'École d'Athènes était en germe, si longtemps que la graine ait mis à se développer, dans la création de Colbert, l'Académie de France à Rome. Il est possible que ce précédent ait contribué à suggérer l'idée d'une colonie d'humanistes français qui seraient envoyés en Grèce pour y étudier les lettres grecques sous le ciel et dans le milieu qui les avait vues naître, comme les artistes l'avaient été en Italie pour y mesurer et y dessiner les monuments de l'art antique, pour s'y inspirer des chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculptures moderne<sup>(3)</sup>; mais, quelque paradoxale que puisse paraître cette

<sup>(1)</sup> Voir le numéro de septembre, p. 556.

<sup>(2)</sup> P. 4.

<sup>(3)</sup> M. Radet donne de curieux détails sur un *Projet d'une Académie universelle des beaux-arts* qui fut conçu et rédigé,

au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, par un architecte de mérite, Jacques-Guillaume Legrand. Celui-ci était vraiment un précurseur. Il recommandait la création à Athènes d'une *Académie* ou *École* d'artistes antiquaires et avait prévu jus-

assertion, c'est, il n'y a point à s'y tromper, d'un intérêt et d'un calcul politiques, servis dans l'opinion par les souvenirs des luttes de l'indépendance et des généreuses ardeurs du philhellénisme, qu'est surtout née l'École d'Athènes.

Au lendemain du traité d'Andrinople, les trois puissances protectrices, France, Russie, Angleterre, avaient continué, par la force des choses, à intervenir directement en Grèce, et leurs agents diplomatiques s'étaient créé une clientèle parmi les chefs de parti qui, à Athènes, se disputaient le pouvoir. Chacun de ces hommes politiques prenait son mot d'ordre à la légation dont il s'était assuré le patronage. La lutte d'influence était vive surtout, de 1843 à 1847, entre le ministre anglais, sir Edmund Lyons, et le ministre de France, M. Piscatory. Celui-ci, gendre du général Foy, ancien philhellène qui s'était battu dans les rangs grecs en 1825 et 1826, était, sous des dehors vibrants et fougueux, avec des allures d'officier de cavalerie, un diplomate d'une rare finesse, d'une intelligence fertile et souple. Le chef du parti français, Coletti, un des vétérans de l'âge héroïque, jouissait d'une incomparable popularité; mais il était vieux et sa santé était déjà menacée. Force était donc de songer au lendemain. Piscatory crut faire et fit en effet un coup de partie en poussant à la réalisation d'une idée qui, à Paris, était alors dans l'air, celle, comme dit Sainte-Beuve, « d'aller rechercher à sa source la connaissance, le goût et l'inspiration la plus pure de l'antiquité grecque <sup>(1)</sup> ».

Cette idée, Sainte-Beuve l'avait nettement conçue dès 1841 et, par ses conversations, suggérée, vers ce temps, à plusieurs personnes, à Cousin, qui croyait reprendre bientôt le portefeuille de l'instruction publique, à Eynard et à Piscatory, philhellènes de marque, à Coletti, qui représentait alors la Grèce à Paris. Coletti et Piscatory la rapportaient en Grèce quand, en 1843, ils quittèrent Paris, le premier pour prendre le pouvoir à Athènes et le second pour y être ministre de France près du roi Othon. Les chefs du parti français étaient, dès lors, conquis à ce projet. En 1845, l'Académie des beaux-arts, sur la proposition de son secrétaire perpétuel, Raoul-Rochette, décidait que les architectes de l'Académie de France seraient autorisés désormais à faire le voyage d'Athènes et à y séjourner quatre mois pour en étudier les antiquités. Dès la fin de l'été, il y avait à Athènes quatre architectes pensionnaires ou anciens pensionnaires de la Villa Medici, Titeux,

qu'à la publication d'un recueil analogue au *Bulletin* (p. 5-8). Ce projet, qui a été retrouvé dans les papiers de Choiseul-

Gouffier, ne paraît pas, dans son temps, avoir attiré l'attention.

<sup>(1)</sup> Cité p. 17.



Ballu, Paccard et Boulanger. Lorsqu'il sentit groupés autour de lui ces artistes auxquels il avait fait, à la légation, le meilleur accueil, Piscatory eut comme la vision anticipée de la création qu'il appelait de tous ses vœux et il fit insérer dans le *Moniteur* du 3 mars 1846 la note audacieuse que voici : « L'École française d'Athènes est aujourd'hui installée. Cette école recevra tous les ans un certain nombre de jeunes gens de l'Académie de France à Rome, qui viendront y étudier les monuments de la Grèce et perfectionner ainsi leurs études artistiques. »

Tout était inexact dans cette note. Elle n'en eut pas moins un effet immédiat et utile. Ce fut le coup de clairon qui réveilla et décida les indécis. Dès le 6 mars, un arrêté ministériel chargeait un inspecteur général de l'instruction publique, M. Alexandre, d'une mission en Grèce; il devait aller se rendre compte, sur les lieux, des conditions dans lesquelles pourrait se constituer, à Athènes, la vraie École française, celle qui ne s'évanouirait pas, chaque année, avec le départ des architectes, fugaces oiseaux de passage, mais qui établirait à demeure, dans la capitale du royaume, des humanistes empruntés à l'élite du corps enseignant de nos facultés et de nos lycées. Le rapport du missionnaire a disparu, et l'on peut se consoler de cette perte. Homme excellent et qui savait bien le grec, Alexandre avait l'esprit timide. Son rapport ne devait rien contenir qui fût comparable, comme largeur de vues et divination prophétique, au lumineux plaidoyer que Sainte-Beuve inséra dans le *Journal des Débats* du 25 août 1846, pour plaider la cause de la création projetée.

Cet article peut servir de préambule et comme d'exposé des motifs à l'ordonnance en neuf articles du 11 septembre, signée par le roi Louis-Philippe sur la proposition du ministre Salvandy. Celui-ci, avec des apparences un peu solennelles qui faisaient parfois sourire, avait l'intelligence ouverte et l'âme généreuse. Dès la première heure, il avait été favorable au projet en question. S'il avait hésité, ce n'était que sur les moyens d'exécution.

« Une école française de perfectionnement, pour l'étude de la langue, de l'histoire et des antiquités grecques », telle est la définition que donne de l'institution nouvelle l'ordonnance royale. La mission « se compose d'élèves de l'École normale supérieure, reçus agrégés des classes d'humanités, d'histoire ou de philosophie ». Ses membres passent deux ans en Grèce; ils peuvent rester une troisième année par décision spéciale du Grand Maître. Chaque année, le Grand Maître, en Conseil de l'Université, arrête « le programme des cours d'études et de travaux ». Inutile de dire que ce programme ne fut jamais dressé. L'École est,

pour le moment, placée « sous la surveillance et l'autorité de notre ministre près S. M. le roi de Grèce. Ce ministre peut toujours mettre un terme au séjour de ceux des membres de l'École dont le travail et la conduite ne répondraient pas à la pensée de l'institution et à notre attente ».

Cette autorité discrétionnaire confiée au chef de la légation trahit la pensée dont s'étaient surtout inspirés, Sainte-Beuve mis à part, ceux qui s'étaient le plus vivement intéressés au succès de cette affaire. Au fond, ce que l'on se proposait en premier lieu, c'était de régénérer la Grèce par l'entremise d'instituteurs français, ce qui était le moyen de développer en Grèce l'action de nos idées et de notre culture, d'y rendre l'influence française prépondérante. C'est ce qui ressort avec une pleine clarté de l'article 4 : « L'École française d'Athènes pourra ouvrir, avec l'autorisation de S. M. le Roi de Grèce, des cours publics et gratuits de langue et de littérature françaises et latines. Ses membres pourront, à la demande du Gouvernement grec, professer dans l'Université et les écoles grecques tous les cours compatibles avec leurs études. Ils seront constitués en Commission des lettres pour conférer le baccalauréat ès lettres aux élèves des écoles françaises et latines de l'Orient qui ont reçu ou qui recevraient de l'Université de France le plein exercice. » Des arrêtés antérieurs avaient déjà conféré ce droit dit du *plein exercice* à quelques collèges tenus dans le Levant par le clergé catholique. D'autres écoles, catholiques ou même orthodoxes, solliciteraient sans doute le même privilège et viendraient se ranger sous le patronage du ministre de France, quand elles sauraient pouvoir faire obtenir ainsi à leurs élèves le précieux diplôme sans les astreindre à la nécessité d'un voyage long et coûteux. Enfin, deux jeunes professeurs belges devaient être adjoints à l'École. Ce serait montrer les nations de race latine groupées en Orient, dans le domaine de la science, sous le drapeau français. Un arrêté du 25 janvier 1847 donnait à l'institution un dernier complément. Il créait « une section des beaux-arts, dont feraient partie les élèves pensionnaires de l'Académie de France désignés par M. le Ministre de l'intérieur ».

Fondée par ordonnance, pendant les vacances du Parlement, l'École n'avait pas de dotation votée par les Chambres, ce qui devait être pour elle, quand aurait disparu le gouvernement qui l'avait instituée, l'occasion de difficultés où elle faillit succomber. Pour subvenir à ses dépenses, on recourut à des expédients; on fit des emprunts à divers chapitres du budget. C'est ainsi que l'on pourvut aux frais de l'installation et de la première promotion. Celle-ci dut se composer d'un directeur, de

huit membres et d'un secrétaire interprète. Pour recevoir les pensionnaires, Piscatory prit à bail, avec un loyer de 5,000 francs, la maison Ghennadios, située, en face de l'Acropole, sur les pentes inférieures du Lycabette, et il leur assura les services d'un professeur de grec moderne. Sept agrégés partirent, tous anciens élèves de l'École normale, MM. Lacroix, Benoit, Lévêque, Hanriot, Roux, Burnouf et Grenier <sup>(1)</sup>.

Dans son insuffisance, la charte de 1846 avait au moins un mérite : elle n'excluait rien, elle laissait la porte ouverte aux diverses interprétations que voudraient donner de ce programme vague et succinct tous ceux qui, à un titre quelconque, devraient avoir, dans la direction de l'École, leur part de responsabilité. Elle laissait aux pensionnaires eux-mêmes beaucoup de liberté pour prendre le vent, pour obéir à celui qu'ils sentiraient souffler dans leur voile. Nous ne saurions entrer ici dans le détail des faits par lesquels ne tardèrent pas à s'annoncer des tendances que les fondateurs n'avaient ni prévues ni voulu encourager ; tout ce que nous pouvons nous proposer, c'est de marquer, avec leurs détours et leurs haltes, les étapes du chemin ainsi parcouru ; c'est de définir le rôle des quelques personnes qui, par l'usage qu'elles firent de l'autorité dont elles étaient investies et par l'autorité de leur exemple, contribuèrent efficacement soit à retarder les changements nécessaires, soit, au contraire, à en accélérer le cours.

C'était une école purement politique et littéraire que les fondateurs avaient voulu créer. Au point de vue où ils s'étaient placés, ils ne pouvaient faire un meilleur choix que celui par lequel ils confièrent le destin de l'école naissante à Amédée Daveluy, professeur de rhétorique au collège Henri IV. Je n'ai connu Daveluy que déjà atteint par la maladie à laquelle il a fini par succomber, que vieilli et attristé ; mais il y avait encore en lui, à certaines heures, assez du Daveluy d'autrefois pour que j'aie pu comprendre quel effet d'enchantement il produisit sur les jeunes maîtres avec lesquels il partit pour Athènes et sur tous ceux, savants et artistes, diplomates, voyageurs de passage, avec lesquels sa fonction le mit en rapport pendant les premières années de son séjour en Grèce. Pour peu que l'on eût vu une fois Daveluy, on n'oubliait plus son front large et haut, encadré par une abondante chevelure qui faisait penser à celle que les sculpteurs grecs prêtaient à leur Jupiter, ses lèvres fines et son menton puissant. Il avait une voix pleine et sonore, merveilleusement souple, tantôt douce et caressante, tantôt impérieuse et parfois même dure. Le geste était ample et expressif. Je n'ai jamais ren-

<sup>(1)</sup> Hippolyte Rigault, qui avait aussi été désigné, donna sa démission.

contré personne qui eût plus grand air. Quand il était en goût de parler, on ne se lassait pas de l'écouter. Vivant près de lui, on ne pouvait s'empêcher de l'admirer, alors même que l'on avait souffert des inégalités de son humeur. Comme l'a écrit, au moment de sa mort, un juge autorisé, il fut « l'humaniste par excellence, et j'entends par là un professeur, homme du monde, dont la conversation substantielle est nourrie des chefs-d'œuvre des trois grandes langues classiques, un homme d'esprit qui a pratiqué les plus grands esprits et qui le laisse deviner au choix de sa pensée et à la qualité de son langage, alors même que l'entretien roule sur les choses à la mode, dont il sait parler, sans y être dépaycé et sans en être dupe<sup>(1)</sup> ». En même temps, et c'est ce qui ajoutait à l'estime qu'il inspirait, « la probité, la droiture, l'honneur étaient, dans cette âme ardente, non des vertus, mais des passions<sup>(2)</sup> ».

Toutes ces qualités brillantes furent gâtées par un défaut qui fit le malheur de Daveluy et la stérilité relative de sa direction. Il avait, dans sa jeunesse, je n'ai jamais su pourquoi ni comment, composé, avec Louis Quicherat, un dictionnaire latin qui est aujourd'hui encore entre les mains des élèves de nos lycées. On eût dit que cet effort l'avait à jamais dégoûté de la recherche patiente et de l'application soutenue. Il saisissait trop vite pour aimer à approfondir. Tout travail de plume qui dépassait les étroites limites d'une lettre ou d'un court rapport lui répugnait. Pour tout dire en un mot, il était paresseux et il le devint de plus en plus, à mesure que son exil, qui dura vingt ans, lui pesa davantage; il ne sut pas combattre l'ennui par l'étude. Étranger à l'érudition, il n'en voulut voir que les bévues souvent plaisantes et les lourdeurs. Il trouva plus facile de la railler spirituellement que de s'initier à ses méthodes ou tout au moins d'apprécier avec une intelligente sympathie l'importance des résultats auxquelles ces sciences conduisent par des voies où la marche est lente et pénible.

Par son exemple comme par ses piquantes boutades, Daveluy tendit donc à détourner les pensionnaires des seules études qui pussent fournir à l'activité de l'École un élément durable, des voyages d'exploration, de l'examen critique des monuments, de la chasse aux inscriptions, des campagnes de fouilles. À ceux qui comprirent d'eux-mêmes que c'était là le vrai moyen de s'occuper en Grèce et de faire honneur à l'École, il n'interdit rien. Il avait l'esprit trop libéral pour vouloir contraindre des jeunes gens qu'il aimait; d'ailleurs son indolence naturelle l'aurait

<sup>(1)</sup> Nisard, dans une notice publiée par le *Journal de l'instruction publique* du 8 mai 1867 (t. XXXVII, p. 282). — <sup>(2)</sup> *Ibidem*.

mal servi pour agir sur eux avec quelque suite; mais il découragea plutôt les hésitants, ceux qui, pour ne pas perdre leur temps en Grèce et y faire, de manière ou d'autre, œuvre utile, auraient eu besoin d'être soutenus et guidés.

Dans ces conditions, la vie de l'École, suivant le mot d'un des siens, n'avait guère été, pendant les trois premières années, « qu'une vie de rêverie et de contemplation » où, dans les voyages mêmes, l'unique souci était « d'amasser des souvenirs<sup>(1)</sup> ». Les cours de langue et de littérature françaises qui avaient été institués à l'École en vue de cette propagande à laquelle tenait tant M. Piscatory avaient cessé bientôt après que celui-ci, nommé ambassadeur à Madrid, avait quitté la Grèce, le 8 janvier 1848. Ils avaient eu d'abord un très brillant succès; puis, par l'effet de l'humeur changeante des Grecs, le nombre des auditeurs avait diminué. Les professeurs n'avaient fait aucun effort pour retenir le public qui leur échappait. Ils avaient été heureux de reprendre la liberté de leur temps et de leurs mouvements; mais, de leur travail à domicile ou des courses qu'ils avaient faites sur le continent et dans les îles, presque rien n'était sorti que beaucoup de projets qui n'ont jamais été réalisés et quelques articles, envoyés à la *Revue des Deux Mondes*, au *Journal de l'instruction publique* et à maints autres recueils français, articles qui, malgré le talent de leurs auteurs, paraissent aujourd'hui à peu près tous sans intérêt. L'École était une machine qui tournait à vide. Si les choses avaient dû continuer ainsi, on n'aurait point tardé à découvrir qu'elle ne servait à rien et elle serait, à bref délai, morte de sa belle mort.

Ce dénouement était d'autant plus à craindre que la révolution de juillet, en renversant la monarchie, avait emporté le ministre fondateur, avant qu'il lui eût été possible d'attribuer à l'École une dotation spéciale et permanente. L'École faillit payer cher l'irrégularité de sa naissance. Par deux fois, en 1848 et 1849, il fut question de la supprimer en réduisant le crédit des *Voyages et Missions* qui en défrayait les dépenses. Elle fut sauvée par le témoignage que lui rendit Thouvenel, premier secrétaire sous Piscatory et alors ministre de France à Athènes, puis surtout par les sages mesures que Guigniaut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, sut, en 1850, proposer et faire accepter au ministre de l'instruction publique, Esquirou de Parieu.

Guigniaut, qui avait la passion de la science, s'était, dès la première heure, vivement intéressé à l'École; aussi souffrait-il de la voir s'agiter dans le vague. Il lui en coûtait de se sentir obligé de reconnaître que,

<sup>(1)</sup> Gandar, *Lettres et souvenirs*, t. I, p. 286-287.

jusqu'alors, l'École, ballottée entre la littérature et la politique, « n'avait pas fourni à l'érudition de résultats sérieux et publiquement constatés »<sup>(1)</sup>. Le remède, il le trouva : les pensionnaires d'Athènes seraient désormais astreints à des *envois*, qui seraient jugés par l'Académie des inscriptions comme ceux des pensionnaires de la Villa Medici à Rome l'étaient par l'Académie des beaux-arts. Ces *envois*, ce seraient, comme le décidait l'arrêté du 26 janvier 1850, « des mémoires sur un point d'archéologie, de philologie ou d'histoire »<sup>(2)</sup>. Ils seraient transmis à la Compagnie, qui en rendrait compte dans sa séance publique annuelle. Ils pourraient être ensuite insérés dans les *Archives des Missions* que l'on venait de fonder.

Ce rôle de tutrice éclairée et bienveillante qui lui était déferé, l'Académie l'avait accepté avec empressement; le rapport de son secrétaire servit de base au décret de réorganisation (7 août 1850). Celui-ci maintenait, pour les pensionnaires, le temps de scolarité qui avait été fixé antérieurement; mais il pourvoyait, dans des conditions meilleures, au recrutement de l'École. Ce ne serait plus seulement aux élèves de l'École normale que celle-ci s'ouvrirait; des agrégés de toute provenance pourraient y être admis. D'autre part, un examen était institué, que les candidats devraient subir devant une commission académique. On n'y inscrivait rien qui dépassât « le cercle ordinaire des études classiques, si ce n'est pour les éléments indispensables et faciles à acquérir de la langue grecque vulgaire, de la paléographie et de l'archéologie ». Les candidats étant toujours restés en petit nombre, l'examen ne se transforma pas en concours et ne présenta jamais de difficultés sérieuses; mais il n'y en avait pas moins là un moyen heureusement trouvé d'opérer une première sélection, d'éprouver, dans une certaine mesure, la sincérité des vocations. Ceux qui auraient de la répugnance pour les études auxquelles on les conviait hésiteraient à se présenter devant les savants chargés de les interroger.

En même temps, le ministre assurait, d'une autre façon, l'avenir de l'École; celle-ci commençait à figurer en nom au budget. A partir de 1851, comme l'Académie de France à Rome, elle eut son chapitre dans la loi de finances. Elle y est toujours demeurée inscrite depuis lors pour un crédit qui, au début, était de 40,000 francs; celui-ci s'est élevé par degrés. Il était, en 1900, de 108,000 francs. Aux crédits ordinaires se sont ajoutés les extraordinaires, tels que ceux qui ont été motivés par la construction d'une école et par les fouilles de Delphes.

L'importance de ces subventions annuelles et de ces allocations ex-

<sup>(1)</sup> Préambule de l'arrêté du 26 janvier 1850. — <sup>(2)</sup> On trouvera dans l'*Appendice* le texte intégral de cet arrêté.

ceptionnelles paraîtra justifiée, aux yeux de tous ceux qui prendront la peine de lire le livre que M. Radet a écrit avec tant de conscience et de talent, par les services que l'École a rendus à toutes ces sciences auxiliaires de l'histoire auxquelles la vouait le décret de 1850. Depuis lors, malgré quelques oscillations sans conséquence et quelques passagères tentatives de réaction, le progrès a été constant. L'Académie, en acceptant la tâche de montrer aux jeunes gens qui partaient pour Athènes le chemin à suivre, avait compris qu'elle leur devait de les y guider comme par la main. Sans prétendre enchaîner leur liberté ou leur contester le droit de traiter les sujets que l'occasion ou leurs goûts personnels leur auraient suggérés, elle proposait chaque année un certain nombre de questions. Celles-ci, choisies par des érudits très au courant de la marche des études, appelaient l'attention des pensionnaires sur des régions qui n'avaient pas encore été suffisamment explorées et décrites, sur des problèmes qui attendaient encore leur solution. D'excellents mémoires de géographie historique et d'histoire proprement dite, qui sont encore consultés avec fruit, ne sont autre chose que les réponses faites par tel ou tel membre de l'École à l'une ou l'autre de ces questions. L'Académie ne se contentait d'ailleurs pas d'indiquer des sujets; elle enseignait à les traiter. Son rapporteur, en rendant compte des mémoires qui lui avaient été soumis, insistait surtout sur les mérites qu'il y relevait; mais il savait pourtant, à l'occasion, faire ses réserves, insinuer plutôt que développer ses objections; celles-ci profitaient et à l'auteur du travail et à ceux qui, après lui, s'essayeraient sur des sujets analogues. Grâce à ces analyses critiques, les mémoires expédiés d'Athènes par les membres de l'École devinrent, d'année en année, plus méthodiques et mieux nourris de faits, plus dignes d'être mis sous les yeux du public restreint qui s'intéresse à ces recherches.

Dès le mois d'août 1851, l'Académie, par la bouche du « père de l'École », appréciait le mémoire de Jules Girard sur l'Eubée et celui où Bertrand, Mézières et Beulé présentaient la relation d'un voyage fait en commun, au printemps de l'année précédente, dans le Péloponnèse. Mais un événement se produisit bientôt qui eut un tout autre retentissement que ces rapports académiques; ce fut, en 1852, la fameuse découverte de Beulé, celle de l'escalier monumental dans lequel il crut avoir retrouvé l'accès que Mnésiclès avait ménagé à ses Propylées. Cette découverte, nous ne pouvons songer ni à l'exposer ni à la discuter ici. L'opinion des juges compétents est faite sur le caractère et la date des dispositions que Beulé remit au jour; mais ce qui est certain, c'est que ces fouilles, par l'entrain avec lequel Beulé les conduisit et par le brio

avec lequel il en présenta les résultats, furent pour l'École un coup de fortune. Les journaux s'en occupèrent; l'opinion se passionna pour le jeune et hardi savant; elle prit parti contre ses contradicteurs. L'École fut acclamée en lui. Du jour au lendemain, elle devint populaire.

En 1859, à la suite d'incidents domestiques qui mirent aux prises, pendant quelques semaines, le directeur et les pensionnaires, Daveluy fit rendre un décret qui semblait relâcher les liens noués jadis entre l'École et l'Académie; mais, si celle-ci perdait le droit d'examiner et d'admettre les candidats, elle gardait celui d'apprécier publiquement les envois. Les promotions nouvelles avaient sous les yeux, dans plusieurs travaux déjà publiés, le type du mémoire qui valait à l'*Athénien* les éloges de ses juges et, par le bruit fait autour du nom de Beulé, on avait compris quel était l'attrait d'une campagne de fouilles et quel pouvait en être le succès. Le directeur n'usait d'ailleurs pas des pleins pouvoirs qui lui avaient été confiés; content d'avoir transféré l'École de la modeste maison Ghennadios dans une des plus belles habitations de la ville, la *maison lemnienne*, sur la place du Palais Royal, il dirigeait, il gouvernait de moins en moins; il laissait faire ceux qui s'arrangeaient pour ne pas choquer de front son autorité nominale. Après comme avant le décret de 1859, deux tendances différentes continuèrent à se partager l'École. Les uns, comme About, Gebhart, Bigot, s'en tinrent à ces études de littérature et à cette observation de la vie moderne qui avaient surtout occupé les premières générations. Les autres, Fustel de Coulanges, Boutan, Delacoulonche, Heuzey, Perrot, s'attachèrent surtout à représenter la science militante; sans regarder à la fatigue, ils entreprirent de mener à bonne fin des explorations qui fissent mieux connaître la topographie des diverses régions de la Grèce et les traces que l'antiquité y avait laissées. Il en fut de même, un peu plus tard, entre 1860 et 1867, de Foucart, de Wescher et d'Albert Dumont. Vers la fin de la période que M. Radet appelle le *principat Daveluy*, Albert Dumont, sans entrer en lutte avec son directeur, « marche sous le drapeau de l'Académie, avec une fermeté prudente et ingénieuse, les yeux déjà inébranlablement fixés sur le véritable avenir de l'École. Par l'étendue de sa culture et la puissance de son labeur, par la solidité de sa vocation et la richesse de sa curiosité, il est, dès cette époque lointaine, ce que pourrait être l'*Athénien* le mieux armé d'aujourd'hui <sup>(1)</sup> ».

Quelques années plus tôt, Foucart, aidé de Wescher qu'il avait associé à ses recherches, avait, en 1861 et 1862, creusé à Delphes, le

(1) Pages 136-137.



long du mur polygonal qui soutient la terrasse du temple d'Apollon, une tranchée qui livra 460 textes inédits. Ces fouilles ne furent pas célébrées par les gazettes comme celles de Beulé; mais elles eurent, en réalité, plus d'importance et par ce qu'elles donnèrent et par ce qu'elles préparèrent. C'était, disait Léon Renier, « le plus beau résultat obtenu depuis la fondation de l'École d'Athènes<sup>(1)</sup> ». Les inscriptions, que publièrent en commun les deux compagnons de labeur, ajoutèrent beaucoup au peu que l'on savait de la législation grecque sur les affranchissements d'esclaves<sup>(2)</sup>; mais le principal bénéfice que l'École retira de cette entreprise, ce fut que, par le fait de ces travaux et de cette publication, elle commença d'acquérir, sur le site de Delphes, une sorte de droit de priorité dont elle se prévaudra plus tard pour négocier et signer les conventions de 1882, 1887 et 1891.

Ainsi, par les tentations que la Grèce offrait à tous les esprits curieux, par l'effet des exemples donnés comme par celui des encouragements et des conseils que l'Académie distribuait chaque année aux pensionnaires, l'École avait déjà payé sa dette à la science sous un directeur qui n'aimait pas ce genre d'études et qui en détournait plutôt ceux qui se prêtaient à subir son influence. En 1867, Daveluy, l'esprit égaré, mourait à Athènes; il eut pour successeur un des membres de la première promotion, M. Émile Burnouf, alors professeur à la Faculté des lettres de Nancy. Ceux qui, comme le ministre qui le nomma, ne connaissaient que vaguement le nouveau directeur croyaient pouvoir espérer beaucoup de lui. Il portait un nom illustre, qui était comme un engagement et un programme. Dès son arrivée en Grèce, il s'était appliqué à profiter de la conversation et des recherches des architectes de Rome. Ses mémoires sur le Parthénon, les Propylées et le lac Copaïs contenaient des assertions très discutables; mais on l'y sentait vivement intéressé par les questions d'architecture et de topographie. C'était un esprit subtil, ingénieux, actif, toujours en mouvement; mais, par malheur, cet esprit ne savait pas s'arrêter et se fixer. Il avait touché à trop de choses, le sanscrit et la grammaire indo-européenne, la philosophie et la littérature grecque, la physique et la cosmographie, pour en savoir aucune à fond. Il avait beaucoup d'idées, et ces idées étaient souvent heureuses; mais il ne les suivait jamais ou presque jamais jusqu'au bout; il reculait devant l'effort patient qui eût été nécessaire pour leur faire porter tous leurs fruits. C'est ce qui justifie le titre, *Essais et revers*, que M. Radet a

<sup>(1)</sup> *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, t. V, p. 168. — <sup>(2)</sup> Foucart et Wescher, *Inscriptions recueillies à Delphes*, in-8°, Paris, Didot, 1863.

donné au chapitre qu'il consacre à la direction Burnouf (1867-1875).

M. Burnouf avait compris combien il importait à l'École d'avoir un recueil qui lui appartint en propre, une revue où seraient édités les travaux de ses membres et où il serait rendu compte, sans retard, de toutes les trouvailles importantes qui se feraient en Grèce. Il voulait ainsi, et l'ambition était louable, ériger l'École en un « centre d'études, de découvertes et de publicité savante auquel l'Orient n'aurait rien à comparer <sup>(1)</sup> » ; mais il s'engagea dans cette entreprise avec des ressources tout à fait insuffisantes. « En fait, de juillet 1868 à novembre 1871, on édita douze livraisons; elles ne bouleversèrent pas la science et elles charmèrent peu les yeux. L'aspect en était maussade, le papier spongieux et jaunâtre, la typographie incorrecte et laide. D'étranges théories y voisinaient avec de bons travaux et l'esprit de chimère y régnait plus que l'esprit de méthode. Le *Bulletin de correspondance hellénique* a depuis rejeté dans l'ombre ce prototype mal conformé, le *Bulletin de l'École française d'Athènes* <sup>(2)</sup>. »

On en peut dire autant de ce qui fut, dès l'arrivée de M. Burnouf à Athènes, sa préoccupation dominante : installer le directeur, les pensionnaires et la bibliothèque dans un bâtiment qui fût la propriété de la France. Peut-être, depuis que l'École était certaine de vivre, y avait-il lieu, en effet, de lui assurer un siège définitif; mais qui sait si, avec un peu d'adresse, on n'aurait pas réussi à acquérir, pour une somme qui n'aurait guère dépassé ce que finit par coûter la bâtisse de M. Burnouf, le magnifique hôtel où l'École était logée à bail depuis 1856, sur la plus belle des places de l'Athènes moderne? A supposer la chose impossible, tout au moins importait-il de demander à un architecte de talent les plans de l'édifice. Parmi les artistes auxquels Daveluy avait fait, à Athènes, un si libéral accueil, il n'en était pas un qui n'eût été heureux de mettre son crayon, même sans honoraires, au service de l'École. Un homme s'offrit, paré du titre d'ingénieur, qui s'engageait à ne réaliser aucun bénéfice sur l'entreprise; mais, en la lui faisant confier, ce ne fut pas seulement à l'attrait des fausses économies que céda le directeur; il espéra trouver dans cet architecte de rencontre un plus docile interprète de ses idées personnelles que dans un ancien pensionnaire de la villa Medici.

L'œuvre née de cette collaboration a provoqué bien des critiques et les mérite à peu près toutes. Le terrain, donné par le Gouvernement grec, se trouvait au pied du Lycabette, sur une pente rocheuse où

<sup>(1)</sup> Lettre à V. Duruy (Athènes, 14 mai 1868). — <sup>(2)</sup> Pages 160-161.

avaient été faits quelques semis de pins. C'était alors, et ce fut pendant quelques années encore, un désert. On négligea de profiter de cet isolement pour se mettre très au large; il fut bientôt visible que les dépendances étaient très à l'étroit et que la place manquerait pour toute extension future. Le jardin est tout fleuri de belles roses; mais il est vraiment trop petit. Quant à l'édifice, le plan en est banal, et la silhouette, qui fait songer à celle d'une gare de troisième ordre, est sans distinction et sans noblesse; mais, ce qui est plus grave, il a été mal construit, au rabais, avec de mauvais matériaux et par de mauvais ouvriers. Quand on s'y installa, en 1874, rien ne fermait. Au milieu des chambres, les courants d'air éteignaient les bougies. A chaque grande pluie, la toiture laissait passer l'eau. La maison n'est devenue habitable qu'à force de réparations et de réfections partielles, qui ont fini par en élever singulièrement le prix de revient.

Non content d'avoir, à ce qu'il croyait, réussi dans ces deux entreprises, celle du *Bulletin* et celle de sa création architectonique, le directeur agitait bien d'autres projets, tous plus ou moins spécieux, mais dont aucun n'était mûri et ne recevait même un commencement d'exécution. Il n'était pas hostile aux fouilles. Ce fut lui qui envoya Lebègue donner au nom de l'École le premier coup de pioche dans cette île de Délos où, depuis lors, bien d'autres pensionnaires ont fait de si nombreuses et de si intéressantes trouvailles. Mais, par les étranges hypothèses astronomiques qu'il émit à propos du sanctuaire primitif qui venait d'être déblayé sur le Cynthe, il faillit empêcher que la découverte fût prise au sérieux. Le naturaliste Gorceix était venu alors représenter à l'École une section des sciences qui, prévue par les décrets, n'avait jusqu'alors jamais existé que sur le papier. M. Burnouf fut bien inspiré en expédiant Gorceix à *Santorin* pour poursuivre l'étude des restes de cette très vieille civilisation égéenne dont les premières traces venaient d'être retrouvées par Fouqué sous les cendres du volcan; mais il ne sut pas employer à quelque œuvre utile la vive intelligence et l'ardeur passionnée d'Olivier Rayet.

En somme, si quelques travaux de valeur continuaient à se produire par l'effet d'initiatives individuelles, l'École n'était pas plus dirigée qu'au temps de Daveluy et elle avait perdu, à Athènes, le prestige que lui avaient donné la haute mine de son chef, la supériorité de son esprit et le grand train qu'il menait. Retiré sur sa montagne, le directeur était brouillé avec la cour, brouillé avec la légation de France, brouillé avec l'Académie des inscriptions. L'École n'avait plus de relations. Elle mourait de langueur; les pensionnaires tombaient dans le marasme. Mis au

courant de la situation, le ministre de l'instruction publique, M. Wallon, se refusa à renouveler le mandat de M. Burnouf, et il mit Albert Dumont à la tête de l'École.

Dumont n'avait alors que 35 ans; mais il avait déjà fait ses preuves comme savant, comme administrateur et comme diplomate. Après avoir passé quatre ans en Grèce et s'y être signalé par des recherches originales et des mémoires qui furent très remarqués, Dumont y était retourné, en 1872, avec une mission archéologique. Au cours de cette mission, il avait suggéré à M. Burnouf l'idée d'une annexe romaine, où les membres de l'École d'Athènes, pendant leur première année de pension, feraient, avant de traverser l'Adriatique, une sorte de noviciat. M. Burnouf avait été si frappé des avantages du projet qu'il s'était bientôt imaginé avoir été le premier à le concevoir et il avait chargé Dumont d'en poursuivre à Paris l'adoption. La chose n'alla pas sans de longues difficultés que Dumont, à force de finesse et de tact, écarta l'une après l'autre. En 1873, envoyé à Rome, avec le titre de sous-directeur de l'École d'Athènes, il y recevait une promotion de trois agrégés qu'il était chargé d'initier à la connaissance de l'antiquité par l'étude des monuments et des collections de l'Italie. C'est là que le ministre alla le chercher, au bout de deux ans, pour le substituer, à Athènes, à M. Burnouf. Peu après, le décret du 20 novembre 1875 faisait de la succursale italienne, sous le nom d'*École française de Rome*, une institution indépendante, qui eut pour premier directeur M. Geffroy.

Toute courte qu'elle ait été, la période que M. Radet appelle *le triennat Dumont* a eu, dans la vie de l'École, une importance capitale. C'est alors que, pour la première fois, l'École d'Athènes se sentit vraiment dirigée, dirigée par une main ferme et souple vers un but nettement aperçu et défini. M. Radet a très finement expliqué comment s'opéra ce changement d'orientation et en quoi il consista :

Jusqu'alors, école de perfectionnement ou école d'application, la petite colonie athénienne ne s'était proposé que l'éducation intellectuelle de ses membres. Son point de vue avait été purement subjectif. Elle avait servi la science, mais subsidiairement et par surcroît. Albert Dumont procéda d'autre sorte. Il pensa qu'il fallait travailler d'abord au progrès de la science, le reste, la culture des intelligences, en devant résulter par la force des choses. Son point de vue devint nettement objectif. L'expérience montra qu'il avait raison. Quand de jeunes esprits sont livrés à eux-mêmes, ils ne se forment pas; ils tâtonnent. La saine méthode consiste à leur assigner une tâche précise et concrète, qui exige un effort quotidien, qui satisfasse tout ensemble les générosités du point d'honneur et les impatiences du besoin d'action<sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Page 182.

Après Albert Dumont, un de ses deux successeurs, le premier en date, a pu paraître désavouer et abandonner une partie de son œuvre; mais ce n'a été là qu'une apparence. Le caractère qu'il a imprimé à l'École, l'École l'a toujours gardé depuis lors et elle ne saurait plus le perdre désormais que le jour où elle cesserait d'exister. Elle avait longtemps hésité entre deux conceptions contraires, longtemps cherché sa route; maintenant toute incertitude a disparu. Elle sait où elle va, et d'un pas qui, suivant les heures et les hommes, sera plus ou moins allègre et sûr, elle continuera toujours de marcher dans la voie où l'a engagée le droit sens du jeune maître et son geste doucement impérieux.

Il faut voir dans le livre de M. Radet, dans les fragments de correspondances et de souvenirs qu'il cite, par quels prodiges de patience, de tranquille et tenace insistance, d'insinuante persuasion, il sut amener à ses vues tous ceux qui, soit à Athènes, parmi les pensionnaires, soit à Paris, dans l'Académie même et au ministère, avaient d'abord été surpris et alarmés de certains des partis qu'il prenait. Il eut bientôt inspiré à tous ou à presque tous ses élèves une confiance absolue tout à la fois dans la sincérité de l'affection qu'il leur portait et dans l'infailible rectitude de son jugement; aussi s'accordent-ils à reconnaître qu'il y a en eux beaucoup de lui, qu'ils lui doivent, dans une large mesure, d'avoir mis au jour les mérites par lesquels ils se sont distingués depuis lors. Ce que Dumont a produit comme savant est peu de chose en comparaison de ce qu'il a été comme éducateur et, qu'on nous passe ce néologisme, comme *ouvreur*, comme accoucheur des esprits.

Dès qu'il sut pouvoir compter sur l'approbation de ses chefs et sur le dévouement de ses collaborateurs, Dumont entreprit de doter l'École des organes qui, dans sa pensée, lui assureraient une vie vraiment normale, une vie intense et d'une activité toujours soutenue. Il créa, du même coup, l'*Institut* et le *Bulletin de correspondance hellénique*. L'Allemagne avait, depuis 1873, fondé à Athènes un *Institut* organisé sur le modèle de celui que la Prusse possédait depuis longtemps à Rome, et cet Institut publiait depuis 1874 un recueil périodique où paraissaient les travaux de ses membres et d'autres savants allemands; il tenait, dans sa bibliothèque, des séances publiques, d'ailleurs peu fréquentées. Sous peine d'une irrémédiable déchéance, il fallait que l'École française, sans paraître copier sa jeune rivale, se donnât ce même outillage. Dumont résolut ce problème par l'appel qu'il adressa à l'élément grec. Les savants grecs furent invités aux séances qui se tinrent à l'École, séances où ils pourraient parler leur langue. Tous ceux qui, sur un point quelconque du royaume ou de l'Empire turc, étaient connus pour s'intéresser à la

recherche des antiquités furent enrôlés comme correspondants. Les articles rédigés en grec furent admis dans le *Bulletin* sur le même pied que ceux qui étaient écrits en français. Grâce aux concours ainsi sollicités et obtenus, le *Bulletin* put recevoir des nouvelles qui lui étaient adressées de toutes parts, fournir à ses lecteurs beaucoup de textes inédits, donner une chronique archéologique et épigraphique des plus nourries et des plus intéressantes; son premier numéro, imprimé à Athènes, parut en janvier 1877. En même temps, la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome* était créée pour éditer les mémoires, catalogues méthodiques ou thèses de doctorat que les pensionnaires rapporteraient de Grèce. Ceux-ci avaient désormais la certitude que rien de leur travail ne serait perdu. L'été, ils voyageaient pour recueillir des matériaux dont la mise en œuvre alimenterait le *Bulletin*; l'hiver, ils en revoyaient les articles et en corrigeaient les épreuves. L'École était une ruche laborieuse et gaie où personne n'avait le temps de s'ennuyer. Les membres de l'École n'étaient plus, comme autrefois, un assemblage d'unités sans lien; ils formaient une troupe disciplinée, qui avait une réelle cohésion, malgré la variété des études et des goûts. Il suffit, pour faire comprendre combien ces trois années ont été fécondes, de rappeler les noms des pensionnaires d'alors, Beaudouin, Riemann, Collignon, Homolle, Paul Girard, Jules Martha et Pottier.

Au mois d'août 1878, Dumont quittait Athènes pour devenir recteur de l'Académie de Grenoble et, en décembre, M. Foucart lui succédait. Pendant un quart de siècle, il y avait eu, entre l'Académie des inscriptions et les deux premiers directeurs, tantôt conflit latent et tantôt lutte ouverte. Avec Dumont, l'Académie, qui pressentait déjà en lui un de ses élus, avait vécu sur le pied de l'entente la plus cordiale. Par la nomination de Foucart, elle voyait donner comme chef à l'École un de ses membres, un des érudits qui, dans son sein, représentaient avec l'autorité la mieux établie l'étude des antiquités de la Grèce. Sa victoire était complète et ne craignait pas de lendemain. Quand M. Homolle, en 1890, recueillit l'héritage de M. Foucart, s'il n'appartenait pas encore à l'Académie, il lui était déjà désigné par l'importance et le caractère de ses travaux d'archéologie et d'épigraphie. D'ailleurs, ce corps savant ne tardait point à s'adjoindre le nouveau directeur; c'était reconnaître qu'il avait fidèlement suivi la tradition établie, au grand profit de la science, par ses deux derniers prédécesseurs.

Il importait de montrer comment l'École fondée par Salvandy n'a pas cessé de tendre, depuis le jour où elle a été placée sous la tutelle de l'Académie, à se dégager, malgré d'opiniâtres résistances, de l'idée

d'école, pour évoluer vers celle d'institut, d'institut de recherche et de production scientifique. A partir de 1875, il a pu y avoir, dans la direction imprimée aux travaux et à l'action de l'École, certaines variations qui tenaient à la différence de l'esprit et de l'humeur des deux directeurs qui s'y sont succédé, MM. Foucart et Homolle; mais ces variations n'ont eu qu'une importance secondaire et nous croyons inutile d'y insister longuement.

M. Foucart a toujours été plus frappé des défauts des Grecs qu'il n'a su apprécier leurs qualités réelles; il supprima donc, et ce fut un tort, les séances de l'*Institut de correspondance hellénique*, dans lesquelles il ne voyait qu'une corvée inutile; mais il conserva le *Bulletin* et sut en accroître encore l'intérêt et la valeur par la peine qu'il prenait pour amasser des documents qui fournissent la matière d'articles intéressants, par le labeur qu'il s'imposa, tout en dissimulant sa part de collaboration et de critique, pour n'y rien laisser paraître qui ne fût marqué au coin de la méthode la plus sûre et de la science la plus sévère. J'ai entendu un juge difficile, M. Mommsen, reconnaître que le *Bulletin*, tel que M. Foucart l'a édité pendant douze ans, occupait la première place parmi les recueils périodiques qui sont consacrés en Europe à l'étude de l'antiquité. Sur les instructions de leur chef, les pensionnaires parcoururent en tous sens l'Asie Mineure, jusqu'au delà de l'Halys et du Taurus; à elle seule, cette exploration fournit des milliers de textes, dont beaucoup sont des plus curieux et des plus importants.

On a pu reprocher à M. Foucart d'avoir été un peu exclusif, d'avoir uniformément poussé tous ses élèves plutôt vers l'épigraphie que vers l'histoire de l'art et l'archéologie. Celle-ci, sans doute, lui agréait moins que son étude favorite; il prenait un malin plaisir à montrer ce que comportent d'hypothèses les théories et ce qu'ont de précaire les doctrines d'une science où les résultats acquis peuvent toujours être remis en question par des découvertes nouvelles; mais s'il avertissait ainsi les débutants, non parfois sans quelque rudesse, il n'interdisait pas ces études à ceux qu'il sentait avoir pour elles une vraie vocation et, quand il les voyait y porter de l'esprit de suite et de la méthode, il finissait par prendre très à cœur leurs recherches et leurs travaux. C'est sous son administration que se sont formés, par un commerce familier avec les monuments de l'art, des archéologues comme Pottier et Lechat et que leurs études sur les figurines des coroplastes éoliens ou sur les statues archaïques de l'Acropole ont été insérées en belle place dans le *Bulletin*. Pottier n'avait passé qu'une seule année avec Dumont.

C'est surtout à l'archéologie que profitent les fouilles. Or, en 1883,

M. Foucart avait obtenu pour elles un crédit annuel et spécial qui vint grossir fort à propos le budget de l'École. C'est grâce à ces ressources que Pottier et Salomon Reinach exécutèrent à Myrina et Paul Girard à Samos ces fouilles dont le Musée du Louvre a si largement profité, que Maurice Holleaux retira des ruines du sanctuaire d'Apollon Ptoïos, en Béotie, tant d'ouvrages intéressants de la céramique et de la sculpture primitives, que Fougères et Bérard exhumèrent, au péril de leur vie, les remparts et les édifices de Mantinée et de Tégée. Revenant, avec de tout autres moyens d'action et avec bien plus de critique, à cette île de Délos que Lebègue avait à peine explorée, Homolle y avait été envoyé par Albert Dumont; il en continua, dirigé dans ses travaux par M. Foucart, l'exploration méthodique, exploration que, d'année en année, les pensionnaires ont reprise et poursuivie sans relâche; elle n'a été achevée que tout récemment, par la levée du plan à très grande échelle qui a été exécuté par Convert et Ardaillon. Enfin, par les deux conventions qu'il avait signées avec le Gouvernement grec, M. Foucart avait eu la prévoyance de mettre à l'abri de toutes les convoitises ce site auguste de Delphes, qui lui avait valu ses premiers succès d'épigraphiste; il avait réservé à la France la charge et l'honneur de ces fouilles qui, par les sacrifices et l'effort qu'elles ont exigés comme par l'importance des monuments de tout genre qu'elles ont dégagés, ne le cèdent en rien à celles que l'Empire allemand a exécutées à Olympie. Quand, en 1890, il arriva au terme de son mandat, M. Foucart pouvait donc se rendre ce témoignage, auquel souscrivaient tous ceux qui l'avaient vu à l'œuvre, qu'il avait bien mérité de l'École et de la science.

Le moment n'est pas venu de porter un jugement d'ensemble sur la quatrième direction, celle de M. Homolle; elle n'est point encore arrivée à son terme. M. Homolle a eu l'heureuse idée de reprendre, dans la tradition de son maître Dumont, ce que son prédécesseur en avait laissé tomber. Interrompues depuis douze ans, les séances de l'Institut se sont rouvertes à l'École. Sous le consulat de M. Foucart, on avait cessé de dresser ces catalogues des diverses séries de monuments des musées d'Athènes dont l'exemple avait été donné jadis, sur le conseil de Dumont, par Collignon et Martha; Couve et De Ridder se remirent, l'un pour les vases et l'autre pour les bronzes, à cette besogne des inventaires descriptifs. Elle est ingrate entre toutes; mais il n'en est point qui commence mieux l'éducation d'un archéologue. Pour le reste, rien ne fut changé aux habitudes établies. Plusieurs sites mal connus furent explorés avec profit, en Grèce et hors de Grèce. Le *Bulletin* continua de paraître, moins régulier peut-être qu'autrefois et moins correctement imprimé,



mais toujours plein de renseignements précis, de faits nouveaux habilement présentés. Enfin un décret du 20 janvier 1900 a pourvu, avec beaucoup de sagesse, au recrutement futur de l'École; il exige de tous les candidats, de quelques diplômés qu'ils soient pourvus, une année tout au moins de préparation spéciale qui leur épargne, lors de leur arrivée en Grèce, les tâtonnements et les méprises du premier apprentissage.

D'autres mesures utiles ont été prises et bien des projets formés qui, si jamais ils aboutissent, pourraient avoir pour l'École d'heureux effets; mais l'œuvre propre de son directeur actuel, celle que nous ne pouvons estimer trop haut, c'est les fouilles de Delphes. Il n'aurait pu les entreprendre si la vigilante sollicitude de M. Foucart n'avait sauvegardé les droits de la France; mais les accords intervenus seraient restés lettre morte sans l'adroite et patiente insistance avec laquelle M. Homolle a su persuader au ministre, aux rapporteurs de la Commission du budget et aux parlementaires influents qu'il y avait pour la France une sorte d'obligation morale à user du privilège qui lui était reconnu, fût-ce au prix d'une dépense qui a fini par monter jusqu'à 750,000 francs. Les fouilles ont été admirablement conduites. Pourquoi faut-il que le monde savant n'en connaisse encore les résultats que par des communications sommaires et partielles? Pourquoi l'atelier de travail collectif qui seul aurait pu mener à bien, dans un temps assez court, la publication intégrale de tous ces résultats, n'a-t-il pas encore été organisé?

(La suite au prochain cahier.)

GEORGES PERROT.

---

*GESCHICHTE DER FRANZÖSISCHEN LITTERATUR VON DEN ÄLTESTEN ZEITEN BIS ZUR GEGENWART*, von Professor Dr Hermann SUCHIER und Professor Dr Adolph BIRCH-HIRSCHFELD. Mit etwa 150 Abbildungen im Text, 23 Tafeln in Farbendruck, Kupferätzung und Holzschnitt und 12 Faksimile-Beilagen. Leipzig und Wien, Verlag des Bibliographischen Instituts. *Die ältere Zeit. Von der Urzeit bis zum 16. Jahrhundert.* Von Prof. Dr Hermann SUCHIER.

PREMIER ARTICLE.

La nouvelle *Histoire de la littérature française* qui vient de paraître en Allemagne embrasse, comme celle qui a paru récemment en France sous la direction de M. Petit de Julleville, les dix siècles pour lesquels

on a des œuvres littéraires écrites en français; mais elle est de dimensions notablement plus restreintes et n'est l'œuvre que de deux collaborateurs, l'un pour le moyen âge, l'autre pour l'époque moderne. Je ne m'occuperai que de la partie consacrée au moyen âge, qui forme, contrairement au plan ordinairement adopté, à peu près exactement la moitié de l'ouvrage. Elle peut être examinée en elle-même et séparément de l'autre, tant par la nature du sujet que par la méthode, naturellement assez différente, suivant laquelle il est traité.

Notre ancienne littérature, sans parler d'essais prématurés et aujourd'hui surannés, ni des manuels récents, — quelques-uns excellents, — auxquels elle a été incorporée, a été récemment l'objet de quatre expositions d'ensemble : l'esquisse dont j'ai donné une première édition en 1888, une deuxième en 1890<sup>(1)</sup>; le grand ouvrage, cité plus haut, des collaborateurs de M. Petit de Julleville, dont les parties diverses ont une valeur très inégale<sup>(2)</sup>; l'histoire très complète et très détaillée que M. Gröber n'a pas encore achevé de publier<sup>(3)</sup>, et enfin le présent ouvrage. M. Suchier a utilisé mon petit livre, mais n'a pu, vu la date de leur publication, faire des deux autres qu'un usage restreint. Il a d'ailleurs conçu son travail sur un nouveau plan et l'a exécuté, jusque dans le plus menu détail, d'après des études faites de première main et avec des vues personnelles et des idées toujours intéressantes. Il exprime en tête de son livre la pensée que « l'histoire littéraire doit être mise en rapport étroit avec l'ensemble du développement politique et social d'un peuple » (Préf., p. v). C'est cette pensée que M. J. Jusserand a si brillamment mise en œuvre dans son *Histoire littéraire du peuple anglais*<sup>(4)</sup>. Il est, à vrai dire, plus facile de la concevoir que de l'exécuter, et si l'on peut adresser une critique à l'œuvre de M. Suchier, c'est de ne lui avoir pas fait une place assez large. Philologue consommé, érudit sagace, il a été plus intéressé par les faits littéraires en eux-mêmes, par les rapprochements qu'il trouvait à faire entre eux, par les nombreuses petites découvertes qu'ils lui donnaient l'occasion de communiquer, que par leur rapport avec les faits sociaux : ceux-ci sont indiqués un peu sommairement, caractérisés

<sup>(1)</sup> Qu'il me soit permis de dire qu'une esquisse faite sur un plan différent, embrassant l'époque intermédiaire (1327-1500) et la littérature provençale, paraîtra prochainement, en anglais d'abord, puis en français.

<sup>(2)</sup> Voir sur cet ouvrage *Romania*, t. XXVI, p. 593-612.

<sup>(3)</sup> Ce travail fait partie du *Grundriss*

*der romanischen Philologie*, publié sous la direction de l'auteur et dont l'achèvement est imminent. J'en rendrai compte, quand il sera terminé, aux lecteurs du *Journal des Savants*.

<sup>(4)</sup> Le *Tableau de la littérature française au moyen âge*, que j'annonçais tout à l'heure, est tracé au même point de vue.

un peu à la surface, tandis que les premiers sont traités visiblement avec un intérêt toujours en éveil. Je ne m'en plains pas pour ma part : ce qui est le plus intéressant dans un livre est toujours ce qui a le plus intéressé l'auteur et ce qu'il connaît le mieux, et il eût été dommage, en fin de compte, que M. Suchier eût restreint la partie littéraire de son livre au profit de la partie sociale où il n'avait pas le même fonds de recherches et de réflexions. Il n'a pas d'ailleurs négligé cette partie de sa tâche : plus d'un courant, plus d'une production littéraire sont expliqués par les transformations sociales ou les circonstances historiques. Mais l'histoire littéraire proprement dite est, comme il est naturel, ce qui fait la valeur propre et, en beaucoup de points, la nouveauté de l'ouvrage. J'ajouterai que l'exposition en est de tout premier ordre : le style, clair et simple, est d'une propriété remarquable; on sent que toutes les expressions ont été pesées par un esprit délicat et réfléchi, et souvent elles révèlent, rien que par leur choix ou leur groupement, des manières originales de voir et de comprendre les faits. La lecture du livre est toujours attachante, et, si elle instruit les simples lecteurs, elle suggère à chaque instant des idées ou des questions à ceux qui sont familiers avec le sujet<sup>(1)</sup>.

Je voudrais, dans ce compte rendu, indiquer autant que possible ce qu'il y a de neuf, au point de vue de l'histoire littéraire, dans le beau livre de M. Suchier, les points sur lesquels je crois que la science lui doit des acquisitions solides, ceux sur lesquels j'ai des doutes ou je diffère d'avis avec lui. Mais la tâche m'est rendue malaisée par une circonstance particulière. M. Suchier n'est pas homme à rien avancer sans avoir à l'appui de son dire, sinon des preuves, au moins des arguments ; or, la nature de la publication dont il s'était chargé lui interdisait de les donner. Il m'est, dès lors, très difficile de savoir si telle assertion qui me semble nouvelle n'a pas déjà été émise ailleurs, si telle autre qui me semble contestable ne se fonde pas sur des documents qui me sont inconnus ou ne me reviennent pas à la mémoire. L'auteur annonçait, il est vrai (p. vii), que son ouvrage serait complété par des notes bibliographiques publiées à part, et je les attendais pour écrire ce compte rendu; mais j'ai su de lui-même que la publication n'en était pas prochaine, et je ne veux pas tarder davantage à signaler au public

<sup>(1)</sup> Je ne crains pas d'être démenti par les compatriotes de l'auteur en signalant tout particulièrement l'excellence de ses traductions en prose ou en vers. Parmi les dernières, notamment, il en est d'ex-

quises. M. Suchier se montre vraiment poète : il se permet parfois, quand il manque un vers ou une strophe, de les suppléer, et le fait toujours avec un grand bonheur.

français un ouvrage très remarquable qui doit l'intéresser particulièrement, et à indiquer ce qu'il apporte de nouveau : je le fais donc, au risque de tomber dans l'une ou l'autre des erreurs dont j'ai constaté plus haut le danger.

Le plan proprement dit de M. Suchier est un compromis entre les deux systèmes suivis d'ordinaire en pareille matière, et particulièrement dans l'histoire de notre ancienne littérature, la division par genres et la division par périodes. Après une introduction (I), il examine dans son ensemble l'épopée nationale (II), et il en fait autant, tout à la fin de l'ouvrage (VIII), pour le théâtre; il consacre également un chapitre à part (III) à la littérature provençale, que, à la différence de ses prédécesseurs, il considère comme appartenant à la littérature française; mais, d'ailleurs, il divise son sujet, après un court chapitre (IV) sur les plus anciens monuments, en trois grandes périodes, qui vont de 1066 à 1204 (V), de 1204 à 1328 (VI), de 1328 à 1515 (VII). On verra plus loin sur quoi se fonde la constitution des deux premières de ces périodes; la troisième, parfaitement justifiée, va de l'avènement de Charles de Valois à celui de François I<sup>er</sup>. Acceptant cette division, — qui a, comme toutes les autres, des avantages et des inconvénients, — j'examinerai successivement chacun des huit chapitres qu'elle forme.

I. *Les plus anciennes conditions de la vie et les commencements de la poésie populaire* (p. 1-15). — Les premières pages sont un résumé élégant de ce qu'on sait des plus anciens habitants du pays situé entre le Rhin, les Alpes, les Pyrénées et la mer, que suivent quelques remarques sur le caractère des Gaulois (qui ferait encore le fond du caractère français), sur la conquête romaine, sur l'introduction du christianisme et sur l'influence exercée par les envahisseurs germains. Malgré ce qu'une aussi brève esquisse a nécessairement de sommaire, l'auteur y introduit déjà des vues personnelles. Il en est une que je crois bien douteuse : « Le gaulois, comme l'indique déjà César, était divisé en dialectes divers, et, lors de la romanisation, les particularités de ces dialectes devaient nécessairement être transportées au latin parlé par les Gaulois. Ainsi une diversité de dialectes romans (en Gaule) est assurée dès l'origine. Les plus anciens monuments littéraires nous montrent quatre domaines dialectaux : le gascon au Sud-Ouest, le provençal dans la vaste région du Sud, le moyen-rhodanien autour du coude du Rhône et dans la plus grande partie de la Suisse romane, le français. » (P. 4). Il semblerait que ces quatre divisions répondent à celles qu'indique César. Or, que dit César? Que la Gaule est habitée par trois peuples qui « diffèrent entre

eux par la langue, les mœurs et les institutions » : les Aquitains, les Belges et les Gaulois proprement dits. Les Aquitains n'étaient pas des Celtes; la seule différence dialectale marquée par César se trouverait donc entre les Belges et les Gaulois; mais, d'une part, il n'y a entre les parlars romans de la France du Nord aucune limite qui corresponde à la limite des territoires belge et gaulois, et, d'autre part, le renseignement donné par César est inexact, comme le montre la parfaite identité des noms celtiques de lieux et d'hommes dans les deux territoires. Les quatre divisions dialectales admises par M. Suchier, — et que je ne veux pas discuter ici, — ne correspondent en rien à aucune division dialectale gauloise indiquée par César ou par n'importe qui<sup>(1)</sup>. Je ne crois pas, pour ma part, à l'influence sur le gallo-roman, non seulement des dialectes gaulois, mais du gaulois lui-même. M. Suchier y revient encore plus loin : « La nation française doit aux Gaulois son sang, ses particularités physiques, ses dispositions psychiques; aux Romains, avant tout, sa langue, qui, à la vérité, a subi l'influence gauloise plus que nous ne pouvons le démontrer aujourd'hui. » (P. 7.) Sur quoi s'appuie une assertion qu'on ne peut démontrer? Ces idées me semblent des restes d'anciennes théories que fera disparaître l'étude de plus en plus objective de l'évolution du latin en France. Si on examine les quatre grands dialectes de M. Suchier, on voit que leurs différences sont de telle nature qu'elles n'ont dû commencer à se produire que bien des siècles après la conquête romaine : quelle chance y a-t-il alors pour qu'elles soient d'origine celtique?

Je transcris ici la caractéristique générale de la littérature française au moyen âge (p. 7) :

Le moyen âge français ne peut montrer de poètes qui aient la profondeur de pensée et la puissance verbale de notre Wolfram d'Eschenbach, ou l'imagination et la force plastique d'un Dante. Toutefois, sa littérature est non seulement la plus riche, mais, dans l'ensemble, la plus importante de cette époque. Aucune littérature du moyen âge n'a exercé une influence égale, aucune n'a possédé un tel charme. On a pu donner des formes littéraires nouvelles aux légendes de Charlemagne, d'Arthur, de Tristan, etc. : le noyau en est français, et ce sera toujours le mérite des vieux poètes français de les avoir, les premiers, introduites dans la littérature. La lyrique des troubadours a une grande signification historique, comme étant la première poésie individuelle qui se soit produite depuis l'antiquité. L'ancien drame français a agi bien au delà des frontières du pays, et a été imité en Angleterre, en Écosse, en Hollande et en Allemagne. Mais c'est dans le domaine narratif qu'est la grande importance de l'ancienne littérature française. Aucune littérature du monde n'est aussi riche en thèmes narratifs de tout genre; aucune n'a puisé à des

<sup>(1)</sup> Le domaine du gascon ne correspond pas non plus au domaine aquitain.

sources aussi nombreuses et aussi diverses : légende nationale, germanique, celtique, littérature antique, chrétienne, juive, romans byzantins, nouvelles, contes et fables de l'Orient, elle a tout mis à profit. Aucune aussi n'a été comme elle, pour les peuples de l'Occident, depuis l'Islande jusqu'à Byzance (on a même raconté la guerre de Troie en grec d'après des sources *françaises*) une mine de récits de tout genre.

Une vue très ingénieuse de l'auteur est d'avoir fait entrer déjà dans cette introduction les origines de la poésie lyrique, comme remontant à une époque antérieure à tous les documents. Il adopte à peu près complètement les idées que j'ai exposées dans ce journal même<sup>(1)</sup>, d'après lesquelles ces origines se rattachent aux fêtes du printemps<sup>(2)</sup>. Il traduit à cette occasion quelques chansons épico-lyriques<sup>(3)</sup> ou lyriques<sup>(4)</sup> qui lui semblent être en elles-mêmes très anciennes et conserver encore le caractère des chansons primitives.

II. *L'épopée nationale* (p. 16-55). — C'est pour ce chapitre surtout qu'on pourrait trouver que la relation de la poésie avec la vie nationale n'est pas suffisamment mise en lumière. La production de l'épopée, surtout à l'époque de sa grande activité, tient à des conditions sociales, à un état des mœurs et des sentiments qui auraient pu être indiqués d'une façon plus frappante et plus particulière. Pris en lui-même, le tableau que M. Suchier fait de l'évolution de l'épopée laisse aussi quelque peu à désirer : on aurait souhaité y trouver mieux marqués les traits qui distinguent l'épopée française de celle des autres nations, tant dans le fond que dans la forme. Cette création si puissante, si originale et si caractéristique du génie français aurait eu le droit, semble-t-il, d'occuper plus de quarante pages dans une exposition qui en occupe trois cent huit. Mais ces réserves ne portent que sur ce qui manque à ce chapitre ; ce qui s'y trouve est excellent, souvent nouveau et toujours très bien présenté.

<sup>(1)</sup> *Journal des Savants*, 1892, p. 407-429.

<sup>(2)</sup> L'auteur est-il autorisé à dire que la fête de mai est « germanique » (p. 10)? Les noms de *calende de mai*, *kalenda maya*, qu'il cite lui-même, ne portent guère à le croire (cf. *Journ. des Sav.*, l. c.).

<sup>(3)</sup> L'auteur est porté à voir dans la qualité *filles d'empereur* donnée à Erembourg, fille du roi, dans la chanson de Rainaud, la preuve que cette chanson remonte à l'époque où les rois de France

étaient empereurs, c'est-à-dire au ix<sup>e</sup> siècle. C'est très fin, mais un peu subtil ; en tout cas M. Suchier aurait dû alors dans sa traduction mettre *Kaisers-tochter* et non *Königstochter*.

<sup>(4)</sup> M. Suchier traduit ainsi le fameux refrain provençal de l'*alba* latine (parodie religieuse des *albas* amoureuses) du x<sup>e</sup> siècle : *Der Morgenschein lockt jenseits des feuchten Meeres die Sonne herauf. Hügel überschreitet sie schielend. Sich, das Dunkel ist aufgehell!*

M. Suchier pense, comme M. Rajna et comme moi, que l'épopée française est d'origine germanique. Sur la question de savoir si dès l'époque mérovingienne il a existé une épopée romane, il se montre un peu hésitant, mais en somme il semble pencher pour l'affirmative<sup>(1)</sup>. Je crois, toutefois, qu'il fait une part trop large à la production, continuée jusqu'au temps de Charlemagne, de chants épiques en langue franque, ou du moins à l'influence qu'auraient exercée ces chants sur l'épopée romane. Les indices qu'il en signale me paraissent maintenant assez douteux. Ils sont au nombre de trois : les deux premiers avaient déjà été allégués par d'autres (et par moi-même); le troisième paraît ici, si je ne me trompe, pour la première fois<sup>(2)</sup> : c'est l'identification du sorcier Maugis avec le nain Madelgêr de l'épopée allemande; l'auteur lui-même ne la donne que comme possible, et elle ne s'appuie que sur une bien vague ressemblance des noms. Le forgeron divin Valand est certainement le forgeron merveilleux Gualant de notre épopée; mais celle-ci ne connaît de lui absolument que son nom et ignore tous les récits dont il est l'objet dans la poésie germanique (ou au moins scandinave); le nom a fort bien pu pénétrer dans nos poèmes par communication orale, simplement comme celui d'un bon fabricant d'épées, indépendamment de toute tradition poétique. Quant au « petit roi de féerie » Auberon, dans *Huon de Bordeaux*, c'est bien certainement le roi des nains Alberich, que nous voyons figurer dans les *Nibelungen* et jouer dans *Ortnit* à peu près le même rôle que dans notre poème; mais je crois qu'il était inconnu à notre épopée jusqu'à l'auteur de *Huon*, et que celui-ci l'a emprunté à une tradition locale qui s'était localisée dans le Hainaut, tout voisin de Saint-Omer, où sans doute il vivait<sup>(3)</sup>. Les Francs, en se romanisant, ont gardé le goût de la poésie épique et en ont fait naître une forme romane; mais en même temps ils ont oublié leurs anciens poèmes, et si ceux d'entre eux qui ne s'étaient pas romanisés ont continué à produire des chants épiques dans leur langue, on n'a aucune preuve que ces chants aient agi sur l'épopée romane, et cela ne paraît pas probable. Je ne ferais d'exception que pour deux poèmes, ayant un sujet historique et remontant aux plus anciens temps de l'établissement des Francs en Gaule, celui que l'on peut reconstituer, d'après Grégoire

<sup>(1)</sup> Ce qu'il dit (p. 18-19) du fameux fragment épique sur la guerre de Clotaire en Saxe demanderait une longue discussion.

<sup>(2)</sup> Je vois au dernier moment qu'elle avait déjà été proposée par

Simrock dans sa *Deutsche Mythologie*.

<sup>(3)</sup> Voir sur cette question *Romania*, t. XXIX, p. 209-218. — Le savant livre de M. Voretzsch, *Die Sage von Huon de Bordeaux* (1900), ne m'a pas fait changer d'opinion

de Tours, sur l'expulsion et les amours de Childerich, où l'on reconnaît tous les caractères d'un poème germanique et dont les principaux traits se retrouvent dans plusieurs de nos chansons de geste, et celui qui chantait un « Chlodoving », un fils de Chlodovech (plutôt, sans doute, qu'un de ses descendants<sup>(1)</sup>), et qui, en passant en français, a fait de cette épithète tout allemande le nom même du héros, *Flodovenc*, *Flovent*. Mais l'épopée allemande et la française, si elles présentent certains traits communs<sup>(2)</sup>, sont en général parfaitement indépendantes et comme esprit et comme forme.

Un autre point sur lequel je diffère d'avis avec M. Suchier est celui de l'époque à laquelle on doit clore la période de la production épique issue de chants contemporains. Il est porté à la prolonger jusqu'à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, et il regarde la première croisade comme le dernier événement qui ait donné naissance à une véritable épopée. J'ai eu déjà souvent l'occasion de dire que je considère la période de véritable production épique comme close avec le X<sup>e</sup> siècle, et que je ne regarde pas les poèmes sur la croisade comme semblables dans leur formation aux poèmes qui ont pour thème les événements des temps carolingiens; je ne trouve pas qu'on ait rien opposé de solide à la première de ces opinions<sup>(3)</sup>. Quant à la seconde, elle ressort de l'examen des poèmes eux-mêmes, et il résulte de la façon dont M. Suchier les caractérise qu'il n'est pas loin lui-même de la partager. Pour tout le reste, je n'aurai à présenter sur ce chapitre que des observations de détail.

M. Suchier, après une introduction sur l'origine de l'épopée française, sur sa forme, sur les jongleurs, etc.<sup>(4)</sup>, examine les poèmes qui nous sont

<sup>(1)</sup> Je me range sur ce point à l'opinion de M. Rajna, qui pense que l'attribution du récit initial de *Flovent* à Dagobert est du fait du rédacteur des *Gesta Dagoberti* (X<sup>e</sup> siècle).

<sup>(2)</sup> Ils ont été signalés par M. Rajna avec autant de pénétration que de science.

<sup>(3)</sup> Dans la liste des faits historiques qui ont laissé un souvenir dans l'épopée (p. 52-53), — liste que je ferais commencer bien avant 604, — l'auteur lui-même a dû laisser un vide entre 943, date de la mort de Raoul de Cambrai, et 1096; il dit cependant ailleurs, à propos du *Couronnement de Louis*, que la branche II de ce poème repose en partie

sur les guerres des Normands en Sicile au XI<sup>e</sup> siècle; évidemment il n'a pas eu assez de confiance dans son opinion pour l'enregistrer ici.

<sup>(4)</sup> L'idée que les *Lorrains* assonaient primitivement en *-i* d'un bout à l'autre a été émise avant M. Stengel (p. 21; voir G. Paris, *Étude sur l'accent latin*, p. 115). — P. 21, il me semble un peu excessif de dire que « du IX<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle la chanson de geste, avec la poésie lyrique populaire, constituait la nourriture intellectuelle de la plus grande partie de la nation ». Les chansons de geste, surtout les plus anciennes, ne pouvaient guère être goûtées que par la classe guerrière, pour laquelle elles étaient composées;



parvenus, en les rangeant dans l'ordre convenu des trois grandes gestes (*geste du Roi*, *geste de Garin*, *geste de Doon*), puis des petites gestes et poèmes isolés; cet ordre, il le dit lui-même, est assez peu satisfaisant, mais il est difficile de lui en substituer un autre. Voici quelques remarques sur chacun des quatre paragraphes :

*La geste du Roi.* — A propos de la *Chanson de Roland*, je ne vois pas quelles sont les « sources franques » qui disent que Charles, en 778, prit Saragosse; en revanche, je crois, comme je l'ai récemment indiqué<sup>(1)</sup> et comme j'essaierai de l'établir prochainement, que les sources arabes prouvent que c'est la chanson de geste qui a raison contre les historiens francs en faisant figurer les musulmans à Roncevaux. La part prise à ce désastre par le duc Loup et la pendaison qui en aurait été le châtement (p. 26) ne sont, on le sait, attestés que par la charte d'Alaon, dont aucun historien n'admet aujourd'hui l'authenticité; il est possible, cependant, qu'une tradition authentique soit conservée dans ce document, quelle qu'en soit la date. — Bien que M. Suchier ne soutienne plus que les Normands ont eu dans le développement de l'épopée française une part prépondérante, il leur en attribue encore une qui me paraît excessive. Je ne sais à quoi il reconnaît dans la *Chanson de Roland* « une légère teinte anglo-normande » en dehors de ce qui appartient au copiste du manuscrit d'Oxford (p. 26). « Le poème de *Baligant* glorifie les Normands et a été sûrement composé en Normandie » (p. 26). Si M. Suchier a pour cette assertion des arguments linguistiques, je les attends; quant à l'argument interne, il ne signifie rien : les Normands sont énumérés, avec une épithète louangeuse comme en reçoivent la plupart des autres, après les Francs, les Bavares et les Allemands; mais la vraie prédilection du poète, comme de Charlemagne, est pour *cels de France, qui les regnes conquièrent*. J'ignore également sur quoi M. Suchier se fonde (p. 29 et p. 55) pour dire que la chanson d'*Aspremont* nous est parvenue « dans une rédaction normande de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle ». — Ce

est bien vrai que « la culture était à peu près au même niveau » pour toutes les classes; mais les faits et les personnages de l'épopée, aussi bien que les sentiments qui l'animent, ne devaient guère avoir d'intérêt pour « les bourgeois et les paysans ». C'est quand l'épopée fut plutôt une œuvre d'imagination qu'une représentation de la réalité qu'elle put être comprise en dehors de la classe guerrière: le *Pèlerinage de Charlemagne*,

qui est un pur conte, est peut-être ce qui a été fait de plus ancien en ce genre. — Page 28, je ne sais sur quoi s'appuie l'auteur pour dire que la *cifonie* (ou *ci-foigne*), vielle dont les aveugles, dans les derniers temps du moyen âge, se servaient pour accompagner la récitation des chansons de geste, se jouait primitivement à quatre mains; le renseignement est intéressant.

<sup>(1)</sup> *Revue de Paris*, 15 septembre 1901.

qui est dit de *Fierabras* (p. 29) me paraît peu exact : il y a bien une « introduction indépendante et postérieure » (la *Destruction de Rome*), mais il en a existé une forme plus ancienne qui faisait corps avec la suite; il n'est pas juste de dire, au moins pour la première partie de ce poème, qu'il « montre une faible puissance épique » : le combat d'Olivier et de Fierabras est un des plus beaux morceaux de notre vieille poésie. — M. Suchier place vers 1100 la date du *Pèlerinage de Charlemagne* (p. 21, 24); il a sans doute ses raisons pour ne pas admettre celles que j'ai données en faveur d'une date plus reculée d'une quarantaine d'années; il me semble qu'il ne rend pas tout à fait justice à cette œuvre si originale, la seule d'une époque aussi reculée que nous possédions sous sa forme première (ce qui tient sans doute à ce qu'elle n'a rien de traditionnel et est l'œuvre d'un seul poète). Je le trouve aussi un peu froid pour *Huon de Bordeaux* (p. 31), qui me paraît dans son genre, avec son style lâché mais naturel et amusant, un des produits les plus charmants et les plus durables de notre ancienne poésie narrative.

*La geste de Garin.* — Sur le célèbre fragment, conservé à la Haie, d'un poème latin, composé au plus tard au x<sup>e</sup> siècle, où figurent, à côté de Charlemagne, dans une lutte contre les Sarrasins, plusieurs des héros célèbres de la geste, M. Suchier résume en deux mots le système, aussi ingénieux que savant, qu'il a exposé en détail dans l'introduction de son édition des *Narbonnais* : le poème latin racontait un siège de Narbonne, et précisément celui qui se trouve dans les *Narbonnais*; ce siège était celui où la ville fut enlevée aux Arabes par Charles Martel, auquel l'épopée avait, naturellement, substitué Charlemagne. C'est très séduisant, mais non assuré, les deux traits sur lesquels M. Suchier fonde son rapprochement, — dans le fragment et dans la chanson les combattants se trouvent avoir de l'eau jusqu'aux genoux, et ils passent ainsi la nuit, — ne se laissant retrouver dans le latin que par une interprétation forcée<sup>(1)</sup>. Il faudrait trouver auprès de quelque ville conquise jadis sur les musulmans les *Campi Strigilis* dont parle le poète latin. — Très digne d'attention est la remarque faite à propos de plusieurs chansons de ce cycle (p. 36) : « Elles reposent probablement, pour le fond, sur des

<sup>(1)</sup> Rien ne prouve que le sang qui inonde les guerriers dans le Fragment soit mêlé d'eau et qu'il y ait une inondation (ce sang est caillé) : on trouve dans la description de plus d'une prise de ville, au moyen âge, ce trait stéréotypé

que les vainqueurs ont du sang jusqu'au-dessus du pied ou plus haut. M. Suchier n'arrive pas non plus à persuader que l'*atra nox* du Fragment soit la vraie nuit et non l'obscurité produite par la fumée.

traditions locales du Midi de la France<sup>(1)</sup>. Le peuple voyait au moyen âge et voit encore aujourd'hui dans les anciens monuments qui y subsistent l'ouvrage des Sarrasins, et c'est pour cela qu'on crut qu'au temps de Guillaume Nîmes et Orange étaient au pouvoir des Sarrasins<sup>(2)</sup>. — Je ne sais sur quoi se fonde M. Suchier pour placer vers 1195 la composition de *Foucon de Candie*; je la crois plus ancienne d'environ vingt-cinq ans. — En parlant du petit vers féminin qui, dans un certain nombre de chansons de geste, suit les laisses de décasyllabes ou d'alexandrins, l'auteur l'appelle, en français, « vers orphelin »; cela ferait croire que cette expression appartient à l'ancien français, tandis qu'elle n'est que traduite de l'expression allemande (*der Waise*), et ne se trouve, au moyen âge, ni en français ni en provençal.

*Geste de Doon*. — Sur Adenet le Roi, l'auteur remarque (p. 42) : « Il aura connu en Brabant la version flamande des *Nibelungen*. Il dit que Guillaume et Oger jouèrent de terribles chansons avec des archets d'acier et des écus comme violons. Cette comparaison vient des *Nibelungen* et est toute naturelle à propos de Volker, le *Spielmann*, mais non à propos d'Oger et de Guillaume, dont le talent musical n'est nulle part mentionné. » Cela est très ingénieux, mais à mon avis peu solide. Quand Adenet dit en parlant de ces deux héros :

Il vielerent tot doi d'une chançon  
Dont les vieles erent targe ou blazon,  
Et brant d'acier estoient li arçon,

il ne fait qu'employer une métaphore qui pouvait fort bien se présenter d'elle-même à l'esprit d'un poète; on en trouve une toute semblable par exemple dans *Cligès* (v. 4070-71) :

As espees notent un lai  
Sor les hiaumes qui retentissent.

A propos d'Oger et de *Renaud de Montauban*, M. Suchier écrit (p. 43) : « Nous laisserons les savants français dans leur conviction que les brutalités répondent à l'élément germanique, les traits nobles à l'élément

<sup>(1)</sup> C'est l'opinion qu'a exprimée plus d'une fois M. Paul Meyer.

<sup>(2)</sup> M. Suchier écrit (p. 36), à propos du *Siège de Barbastro* : « Il est douteux que cette chanson se rapporte à la conquête de la ville espagnole de Barbastro par les Normands en 1064; d'après Dozy il s'agit de l'ancien Bobastro. » Il semblerait d'après cela que

Dozy ait parlé d'une ville autre que Barbastro, tandis que c'est lui qui, — à tort suivant moi, — a vu dans la chanson un souvenir de la prise de Barbastro en 1064; j'ignore ce que M. Suchier entend par « l'ancien Bobastro » : Dozy n'emploie pas cette forme, et je ne connais pour le nom de la ville, à côté de *Barbastro*, que la forme *Balbastro*.

gaulois des chansons de geste. » Quels sont donc « les savants français » qui ont revendiqué les traits nobles des chansons de geste pour l'élément « gaulois » (*Gallisch*)? On a pu dire, — et le court tableau que trace M. Suchier lui-même (p. 6) des mœurs mérovingiennes ne le dément pas, — que l'épopée française contient un fond barbare qui revient à l'élément germanique de la société où elle s'est formée, et qu'elle s'est peu à peu adoucie à mesure que la civilisation faisait des progrès. On peut croire avec M. Suchier que c'est le x<sup>e</sup> siècle, « époque de décadence morale », qui « a sur la conscience » ce que nos chansons présentent de plus barbare; mais cela n'empêchera pas que l'inspiration n'en soit fondamentalement germanique, d'un côté par l'individualisme poussé à l'excès, de l'autre par la solidarité, envers et contre tous, des membres d'une même famille ou des fidèles d'un même seigneur. — A propos des *Lorrains*, M. Suchier écrit: « On a voulu voir dans cette longue lutte entre les deux races des Lorrains et des Bordelais, dans laquelle la sympathie du poète est sans réserve du côté des derniers, une peinture de l'antagonisme entre les conquérants germains de la France du Nord et les habitants romans. » On serait tenté de croire que « derniers » est un *lapsus calami* pour « premiers »<sup>(1)</sup>, car la sympathie du poète est sans aucun doute du côté des Lorrains; mais alors la phrase perdrait son sens, puisqu'il n'est guère admissible qu'un poète roman eût chanté les vainqueurs de ses compatriotes; au reste M. Suchier ajoute, avec raison, que « rien ne justifie cette hypothèse ». — A propos de *Raoul de Cambrai*, l'auteur dit (p. 48): « Ici finit la première partie de la chanson qui, dans la forme qui nous est parvenue, est rimée. On en a écrit une continuation en assonances. » Il aurait été bon de faire remarquer que la continuation doit avoir été faite non pour la forme rimée, mais pour la forme plus ancienne en assonances.

*Petites gestes*<sup>(2)</sup>. — Les remarques sur le rapport des versions latines et de la chanson française d'*Ami et Amile* sont suggestives et mériteraient d'être développées; on peut douter qu'*Amelius* soit une déformation d'*Aemilius*.

L'auteur termine son exposé de la poésie épique, — dans lequel, malgré l'espace restreint, il a fait entrer l'analyse des œuvres les plus intéressantes, — par un mot sur le succès de cette poésie à l'étranger<sup>(3)</sup>

<sup>(1)</sup> C'est par un *lapsus*, en tout cas, ou par une faute d'impression, que ce même mot se trouve page 47, l. 34, où il est dit que la césure du décasyllabe, dans *Girard de Roussillon*, est *nach der*

*letzten Silbe*, au lieu de *nach der sechsten*.

<sup>(2)</sup> Comme je l'ai indiqué plus haut, je ne dis rien de ce qui concerne les croisades.

<sup>(3)</sup> Il ne me paraît pas tout à fait

et un coup d'œil sur l'évolution de l'épopée. C'est dans un chapitre subséquent (VII) qu'il parle des romans en prose du xv<sup>e</sup> siècle, qui donnèrent à quelques chansons une nouvelle vie et une popularité qui, pour quelques-unes, s'est prolongée jusqu'à nos jours, et en France et dans divers pays de l'Europe.

III. *La littérature des Provençaux* (p. 56-96). — « La littérature provençale, dit M. Suchier (p. 8), est considérée par les Français comme quelque chose d'étranger, et exclue de l'histoire de la littérature française; mais c'est à tort. Les deux domaines se sont depuis longtemps fondus en une nation unifiée, qui reconnaît pour son organe la langue française. Si les langues, malgré leur proche parenté, montrent quelques différences profondes, il ne s'agit que de l'individualité personnelle de deux sœurs, qui, malgré la ressemblance de famille, peuvent différer de dispositions et de caractère. Au reste, les actions réciproques n'ont jamais manqué, même au temps de l'indépendance linguistique et politique, entre le Nord et le Sud de la France. » Cette façon de voir, que l'on peut contester<sup>(1)</sup>, mais que l'on peut admettre<sup>(2)</sup>, aurait peut-être dû amener l'auteur à insérer l'exposé de la littérature méridionale dans son cadre chronologique, au lieu de lui faire une place à part et de l'exclure ainsi, en fait, de l'évolution de la littérature française<sup>(3)</sup>. Mais c'est là une question secondaire. L'important est que ce chapitre soit traité avec la même compétence et le même soin que les autres. Or c'est bien ici le cas. M. Suchier a marqué il y a longtemps déjà sa place dans les études relatives à la littérature provençale : il y a fait des découvertes, publié des textes, émis, comme sur tous les sujets dont il s'occupe, des vues personnelles et intéressantes, et son esquisse, si brève qu'elle soit, est

exact de dire (p. 54) : « Les Espagnols habillèrent le contenu de quelques chansons de geste dans la forme de la romance. » On sait que les *romances* espagnoles, dans le sens que nous attachons à ce mot, ne sont à l'origine que des morceaux détachés de poèmes plus longs (*cantares de gesta*), imités directement de nos chansons.

<sup>(1)</sup> Dans la préface de la seconde édition de ma *Littérature française au moyen âge*, j'ai fait valoir les raisons qui militent contre cette thèse; mais il est clair qu'on peut se placer, comme ici,

au point de vue de l'ancienne unité de la Gaule et de l'unité subséquente de la France, et je m'y suis moi-même placé ailleurs (cf. la note 3 ci-dessous).

<sup>(2)</sup> Je vais même sur un point plus loin que M. Suchier, puisque je n'admets pas entre la « langue d'oïl » et la « langue d'oc » une limite aussi tranchée qu'il le fait.

<sup>(3)</sup> Dans le *Tableau de la littérature française au moyen âge* dont j'ai parlé, j'ai réuni dans une même suite l'histoire de la littérature vulgaire au Nord et au Midi.

tracée avec autant de sûreté que d'élégance. J'en signalerai un ou deux traits qui m'ont frappé<sup>(1)</sup>.

L'auteur exprime à plusieurs reprises l'opinion qu'avant Guillaume IX, le plus ancien troubadour dont il nous soit resté quelque chose, il n'existait pas au Midi une poésie lyrique d'art présentant, pour le fond et pour la forme, les caractères si particuliers de la poésie des troubadours. Il me semble que deux considérations militent contre cette manière de voir. M. Suchier remarque lui-même que Guillaume, comte de Poitiers et duc de Guyenne, a employé dans ses poésies non le poitevin ni le gascon, mais le limousin, et que Cercamon et Marcabrun, tous deux Gascons, ont fait de même : comment s'explique ce fait, si ce n'est par l'existence antérieure d'une poésie limousine qui leur a servi de modèle comme à tous les troubadours qui les ont suivis? D'autre part, Guillaume, à côté des pièces où il laisse éclater sa verve toute personnelle et emploie des formes de versification simples et même des formes populaires, en a d'autres d'une forme plus recherchée, où se trouvent déjà tous les traits conventionnels de la poésie « courtoise »; Cercamon ne nous en a laissé que de telles, et Marcabrun, si original dans la plupart de ses compositions, nous en a laissé au moins une qui est jetée dans le même moule : faut-il croire que c'est le comte de Poitiers qui a inauguré un genre de poésie si éloigné de son naturel, tel qu'il se révèle dans le reste de son œuvre? Il est bien plus probable que dans ces pièces il s'est, comme Cercamon dans les siennes et une fois au moins Marcabrun, soumis à une mode qu'il n'aurait certainement pas

<sup>(1)</sup> Voici quelques observations de détail. Sur quoi se fonde (p. 56) l'attribution du *Boèce* au milieu du x<sup>e</sup> siècle? (Notons que le christianisme de Boèce est aujourd'hui démontré. — L'attribution (p. 57) à Guillaume VII de l'ancienne version du *Breviarium Alarici* est une très jolie conjecture. — Le nom de *Daspol* (p. 68) est à rayer et à remplacer par celui de Guillaume d'Autpol (voir *Hist. litt. de la France*, t. XXXII, p. 67-73). — P. 73, la traduction de *jai*, dans une chanson d'Arnaud de Marueil, par *Elster*, est peu heureuse : si déjà le poète nous étonne en faisant chanter, la nuit, le geai avec le rossignol (peut-être pourrait-on lire : *Chantal rossinhols lo jais?*), il est encore plus bizarre de donner ce rôle à la pie.

— P. 84, est-il bien sûr que la lyrique allemande, à ses débuts, soit complètement indépendante de la lyrique française et provençale? — P. 86, je trouve bien téméraire la supposition que *Bechada* serait l'inventeur de la forme de *laisse*, caractérisée par le petit vers féminin de la fin, qui se retrouve dans un certain nombre de poèmes français énumérés au chapitre précédent. — P. 88, M. Suchier continue à penser que le fragment épique provençal qu'il a jadis publié peut appartenir à un roman du *Comte de Toulouse*; j'ai donné ailleurs des raisons, qui me semblent valables, de révoquer en doute cette hypothèse (voir *Le Roman du Comte de Toulouse*, Paris, 1900, p. 24).

inventée et qui s'était formée en Limousin<sup>(1)</sup>. Cette hypothèse se rattache naturellement à celle que j'ai émise, et que M. Suchier a adoptée, d'après laquelle la poésie lyrique courtoise du moyen âge aurait sa première origine dans la poésie populaire du Poitou; cette poésie populaire aurait été, dès le XI<sup>e</sup> siècle au moins, transportée en Limousin, limitrophe du Poitou (et peut-être aussi en Auvergne), y aurait été adoptée dans des cercles sociaux particulièrement raffinés, et y aurait développé les idées et la technique qui devaient constituer l'art des troubadours. Il est à craindre qu'on ne trouve jamais de documents qui établissent d'une façon certaine la vérité de cette conjecture; mais elle me paraît avoir pour elle de grandes probabilités.

L'histoire des poètes provençaux présente un frappant contraste avec celle des poètes français leurs contemporains (et aussi des poètes allemands): de ceux-ci on ne connaît guère que le nom et les quelques renseignements qu'ils nous ont eux-mêmes donnés sur leur vie; de ceux-là on a des biographies détaillées, qui nous racontent leurs aventures, leurs amours, et, souvent, les circonstances dans lesquelles ils ont composé telle ou telle chanson. M. Suchier, naturellement, a fait usage de ces « vies » et de ces *razons*, mais il a eu soin de nous avertir qu'il ne fallait pas les regarder comme des documents dignes de toute créance, et qu'elles contenaient non seulement bien des erreurs, mais bien des fables et de vrais romans où originairement ne figurait pas le nom du troubadour auquel on les rapporte. Il est probable qu'il faudra aller plus loin encore dans cette voie et ne regarder beaucoup des vies des troubadours que comme des compositions tout arbitraires. Nous attendons depuis longtemps sur ce sujet un travail de M. Chabaneau, qui, on a tout lieu de le croire, fera faire à la critique un progrès considérable. Mais l'existence de ces biographies est en elle-même un fait très curieux, qui montre l'intérêt que la poésie des troubadours de l'âge d'or, devenus des classiques, excitait dans les générations qui ne les avaient pas connus. Il est probable qu'elles ont été faites pour les Italiens, qui avaient adopté cette poésie, mais qui avaient besoin qu'on la leur commentât.

<sup>(1)</sup> Il faut remarquer aussi que Jaufre Rudel, dans ses chansons, composées avant 1147, montre déjà la subtilité et les raffinements de l'art courtois, et que dans celles de Raimbaud d'Orange, qui ne sont pas de beaucoup postérieures, il semble que cet art touche à la décadence; or, pour que l'art né en Limousin, ou

tout au moins à l'ouest du domaine méridional, en fût déjà là dans une région aussi éloignée de son lieu de naissance, et où il n'avait dû se propager que lentement, il semble bien qu'il faille admettre une étendue de temps beaucoup plus longue que celle qui sépare Raimbaud d'Orange de Guillaume IX.

Le principal recueil en a été, comme on sait, composé par Uc de Saint-Circ pour son protecteur Alberico da Romano (Suchier, p. 93), et c'est sans doute à son exemple que d'autres ont écrit la biographie des troubadours qu'il avait laissés de côté<sup>(1)</sup>. Quant aux *razons*, M. Suchier les rapproche avec vraisemblance des explications en prose qui précédaient les lais bretons; on sait que M. Rajna a conjecturé d'autre part qu'elles avaient servi de modèle à la *Vita nuova* de Dante.

IV. *Les plus anciens monuments littéraires (IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)* (p. 97-104). — Nous revenons ici à la France du Nord pour n'en plus sortir. Ce court chapitre est semé, comme les autres, de vues intéressantes et neuves, que je dois me borner à indiquer, par exemple sur l'impulsion qu'a pu donner (en dehors de la poésie épique et lyrique) à la première composition et notation de poésies françaises l'usage déjà établi pour des poésies allemandes; sur l'emprunt fait par le Midi (*Passion du Christ*, *Vie de saint Léger*) de poèmes écrits au Nord; sur le rapport de la littérature vulgaire avec la littérature latine (p. 104), etc. — L'auteur voit (p. 101) dans la *Passion* une allusion aux terreurs de l'an mille; mais on sait que ces terreurs, si elles ont même existé, ont été fort exagérées par une légende érudite. — Je ne suis pas bien convaincu, malgré la belle démonstration que M. Suchier en a essayée il y a longtemps, que le dialecte du *Saint Léger* soit wallon. — Parmi les « plus anciens monuments » M. Suchier range le *Saint Alexis*, qu'il attribue sans hésiter (et je ne l'en blâme pas) à Tibaud de Vernon, le fragment du petit poème imité du *Cartique des Cartiques* (que je n'oserais pas faire remonter si haut), et l'*Alexandre* dauphinois d'Albéric<sup>(2)</sup>, qu'il a été obligé de mettre là, bien qu'il n'appartienne pas au domaine français.

(La suite à un prochain cahier).

GASTON PARIS.

<sup>(1)</sup> Uc est certainement l'auteur de la plupart des biographies. M. Suchier pense qu'on ne peut lui attribuer la sienne propre; il me semble au contraire qu'elle a bien le caractère d'une autobiographie.

<sup>(2)</sup> M. Suchier suppose ingénieusement que l'idée de chanter Alexandre en roman eut pour origine le mariage

du roi Henri I<sup>er</sup> avec une princesse russe qu'on supposait descendre d'Alexandre (ce qui fit donner à son fils le nom de Philippe). Mais rien dans le début du poème n'indique une pareille préoccupation, et il faut remarquer que le Dauphiné, à cette époque, relevait de l'Empire et non de la couronne de France.



---

# NOUVELLES LITTÉRAIRES.

---

## INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

---

### SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DES CINQ ACADÉMIES.

La séance publique annuelle des cinq Académies a eu lieu le vendredi 25 octobre 1901, présidée par M. le comte de Franqueville, de l'Académie des sciences morales et politiques.

#### ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts, présidée par M. Saint-Saëns, a tenu sa séance publique annuelle le samedi 19 octobre 1901.

## LIVRES NOUVEAUX.

---

### FRANCE.

*Répertoire bibliographique des principales revues françaises pour l'année 1899*, rédigé par D. Jordell, donnant la nomenclature des articles de fond et mémoires originaux publiés dans 346 revues de l'année 1899 : 1° par ordre alphabétique de matières ; 2° par ordre alphabétique des noms d'auteurs. Paris, librairie Nilsson, rue de Lille, 7. 1901. Grand in-8°, xiii et 359 pages.

M. Jordell tient largement ses promesses, et les espérances que les premières années de son Répertoire nous avaient fait concevoir sont de plus en plus justifiées. Le nombre des recueils sur lesquels le dépouillement a porté s'est élevé de 257 (chiffre de 1898) à 346 (chiffre de 1899). On peut évaluer à 28,000 le nombre des indications fournies par les 60,000 lignes, ou environ, qui composent le nouveau volume. Les rubriques sous lesquelles on doit chercher les articles dépouillés sont en général très judicieusement choisies. Ainsi ce que le *Journal des Savants* a publié en 1898 au sujet des fragments de Gaius découverts par M. Chatelain dans un manuscrit d'Autun est relevé aux mots *Autun, Gaius, Manuscrits, Chatelain* et *Mommsen*. Quant à l'abondance des renseignements fournis par le Répertoire, il suffit de citer deux exemples. Sous la rubrique *Bacille* on trouve l'indication de 21 articles, et sous la rubrique *Bactéries, Bactériologie*, il y en a 29, non compris les renvois aux rubriques *Microbes, Parasites, Sérothérapie, Vaccine*. M. Jordell a pu enregistrer 86 articles relatifs à *Madagascar*, sans compter les renvois à *Tamatave* et à *Tananarive*.

M. Henri Stein a fourni à l'éditeur le dépouillement d'environ 150 recueils, la plupart publiés par des sociétés savantes. C'est là un excellent exemple qui devrait trouver des imitateurs.

L. D.

## BELGIQUE.

*Bibliotheca Erasmiana, Bibliographie des œuvres d'Érasme. Apophthegmata.* Gand, G. Vyt, 1901. In-8°, 188 pages. (Publication de l'Université de Gand. — Extrait de la *Bibliotheca Belgica*.)

Il serait superflu de vanter, une fois de plus, les qualités qui ont assuré à M. Vander Haeghen une des premières places parmi les bibliographes et les bibliothécaires du XIX<sup>e</sup> siècle : vaste érudition, critique très sûre et très perspicace, patience à toute épreuve.

Le petit volume consacré aux Apophthegmes d'Érasme est le fruit d'un travail aussi judicieux qu'énorme, entrepris pour déterminer, avec la plus rigoureuse et la plus minutieuse exactitude, tout ce qui constitue l'histoire d'un livre qui a joui, au XVI<sup>e</sup> siècle, d'une très grande célébrité : élaboration du recueil, développements successifs qu'il a pris, éditions qui en ont été imprimées dans les différents pays de l'Europe, arrangements qu'il a subis, emprunts parfois inavoués qui s'en trouvent dans différentes compilations, traductions qui en ont été faites en français, en anglais, en italien, en espagnol et en néerlandais.

Rien n'a été négligé pour mettre en œuvre les ressources que pouvaient fournir un très grand nombre des bibliothèques de l'Europe. Les Apophthegmes d'Érasme sont un de ces livres dont les exemplaires se sont usés dans les mains de la jeunesse du XVI<sup>e</sup> siècle. Des 57 éditions que M. Vander Haeghen a décrites (52 du XVI<sup>e</sup> siècle, 5 du XVII<sup>e</sup>, aucune à partir de l'année 1671), il ne paraît s'en trouver que 21 dans les bibliothèques de Paris; la Bibliothèque nationale en possède seulement une dizaine. La traduction française que l'élu Antoine Macault composa des cinq premiers livres des Apophthegmes n'a pas eu moins de seize éditions, entre les années 1539 et 1557. Quatre seulement sont signalées dans les bibliothèques parisiennes. La première, datée de 1539, n'a pu être décrite que d'après un exemplaire de la Bibliothèque universitaire de Gand. La Bibliothèque nationale possède deux éditions, imprimées à Paris en 1543 et 1545, et une édition lyonnaise de 1549. La même édition lyonnaise, avec un titre différent, se trouve à l'Arsenal.

Parmi les notices comprises dans la bibliographie que nous annonçons, il faut signaler celles qui se trouvent aux pages 99, 102, 108, 109, 111 et 112. Elles se rapportent à six éditions d'un texte expurgé des *Apophthegmata*, qui furent publiées à Venise (1577, 1583, 1590, 1604) et à Cologne (1595, 1606), sous le nom de Paul Manuce. M. Vander Haeghen n'a point rencontré d'exemplaire de l'édition de 1577, et il n'en a connu qu'un seul de la deuxième, celle de 1583. Après s'être étonné de cette apparente rareté des exemplaires des deux premières éditions du texte expurgé, il ajoute : « Ce livre ne saurait pourtant pas être si rare; il a sans doute été mis dans les catalogues au nom de *Manuce*. » La conjecture était parfaitement fondée, et l'observation du savant bibliothécaire de Gand m'a permis de mettre la main sur un exemplaire de l'édition originale, dont je puis donner ici la description :

ΑΠΟΠΗΘΕΓΜΑΤΩΝ || ex optimis || utriusque linguae || scriptoribus || libri IIX. || Pauli Manutii || studio atque industria, || doctriſsimorum theologorum consilio atque ope, ab ||

omnibus mendis vindicati quæ pium et veritatis catholicæ studiosum lectorem || poterant offendere. || Gregorio XIII, pontifice maximo, || hanc unam editionem approbante, ut in extremo libro || videre est. || (*Marque typographique de Manuce : médaille de ALDUS PIUS MANUTIUS R.*) Venetiis, M. DLXXVII. || Ex ædibus Manutianis.

In-16, 706 pages et 22 feuillets non cotés. Notes marginales en italiques. Caractères romains.

Pages [1]-4 : titre, blanc au v<sup>o</sup>, et épître dédicatoire *Clarissimo viro || Matthæo || Senaregæ*, datée de Venise, le 13 novembre 1576.

Pages 5-706 : corps de l'ouvrage finissant par les mots : *maluissim offerre quam tradere*.

Feuillets non cotés : signés *Yy ij — Aaa iiij* : « Index personarum, — Index sententiarum. »

A la suite des deux tables, trois feuillets contenant le *Motu proprio* de Grégoire XIII, déjà connu par la publication qui en a été faite dans l'édition expurgée des *Adagia*, à Florence, en 1575.

Un exemplaire de l'édition originale des *Apophthegmata* expurgés par Paul Manuce est conservé à la Bibliothèque nationale sous la cote de la Réserve Z. 2594. On devra la trouver dans d'autres bibliothèques, cataloguée sous le nom de MANUCE.

L. D.

*Commission royale d'histoire. La Chronique liégeoise de 1402*, publiée par Eugène Bacha. Bruxelles, librairie Kiessling et C<sup>ie</sup>; P. Imbreghts, successeur, 1900. In-8°, xxxvi et 531 pages.

Sous le titre de *Chronique liégeoise de 1402*, M. Eugène Bacha vient de publier une compilation historique, rédigée à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, qui remplit 78 pages d'un manuscrit venu de l'abbaye de Gembloux et conservé à la Bibliothèque royale de Belgique (cotes 3802-3807). Elle y porte cette rubrique : *Incipit cronica episcoporum Leodiensium*.

La première partie, depuis l'ère chrétienne jusqu'à l'année 1247, est une chronographie générale, dépourvue d'originalité; la suite est un récit détaillé des événements de l'histoire liégeoise, encadré dans un abrégé d'histoire générale.

L'éditeur s'est très convenablement acquitté de la tâche qui lui avait été confiée par la Commission royale d'histoire. Pour la plupart des articles qui composent la première partie de la chronique, il s'est contenté de reproduire les premiers et les derniers mots, en renvoyant aux textes originaux que le chroniqueur s'était appropriés et dont l'identification a été faite avec grand soin.

La seconde partie de la chronique a été reproduite à peu près intégralement; mais les emprunts faits par le chroniqueur à ses devanciers sont distingués par l'emploi d'un caractère plus fin. Elle dérive, directement ou indirectement, des sources auxquelles avaient déjà puisé Jean le Prêtre, curé de Warnant, dont la chronique est perdue, et l'écolâtre de Saint-Lambert, Hofsem, dont l'ouvrage nous est connu par l'édition de Chapeville.

Le rédacteur de cette compilation devait être un moine de Saint-Jacques de Liège; il a fidèlement enregistré les faits les plus notables qu'il avait vus s'accomplir autour de lui à partir de l'année 1374 ou environ. M. Eugène Bacha suppose que ce pourrait être Guillaume de Vottem, prieur de Saint-Jacques, mort en 1403. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, le récit s'arrête à l'année 1402; il s'interrompt brusquement à ces mots : « Anno Domini M.CCCC.II<sup>o</sup>, cum rex Francie infirmaretur. . . »

La partie originale de la chronique est très précieuse pour l'histoire municipale,

féodale et religieuse de la ville de Liège et du pays circonvoisin. Une place considérable y est accordée à l'administration des évêques, aux guerres locales, aux épidémies, aux processions des flagellants, aux actes des possédés.

A titre d'exemple, on peut signaler le récit des hostilités qui éclatèrent en 1325 entre la famille de Warfusée et la famille d'Awans, hostilités qui coûtèrent la vie à plus de cinquante combattants. L'intervention de l'évêque de Liège fit conclure une sorte de trêve, qui n'était pas, à beaucoup près, le rétablissement de la paix. La réconciliation n'était pas encore faite une dizaine d'années plus tard, et, pour mettre un terme à un aussi fâcheux état, l'évêque et le chapitre prescrivirent en 1334 l'application du statut qu'ils appelaient *lex salica* ou *lex Francorum*. Le passage mérite d'être textuellement rapporté :

Cum a die qua bellum fuit apud Dommartin usque ad presens tempus treuge utriusque partis sumptibus episcopi et capituli late fuissent, nec utraque parentela curaret ad pacem diverti, et ob hoc capitulum, desiderans ex tantis sumptibus exonerari, considerat episcopus esse irretitum juramento confederatis et e converso, quare ipsi tenentur armis contra quoscunque ipsum adjuvare, et ideo fultus tantorum adjutorio posset vi compellere diverti parentelas ad pacem; insuper ad habendam pacem securiorem in patria, necesse esset uti lege salica qua Franci utuntur; itaque ab episcopo et capitulo ordinata pace parentelarum et lege salica sigillo regis Francie munita, et consilio bonarum villarum ac nobilium patrie, anno Domini predicto, feria III<sup>a</sup> post Lamberti, scilicet die xx septembris, Leodii in capitulo demandatorum, pronuntiatur hoc modo : Lex Francorum ex nunc et inde in nostro episcopatu teneatur. De emendis forefactorum ordinandis sint capti ex Leodio et Hoyo et Dyonanto homines nullius suspicionis, et denumeratis ipsis forefactis malefactorum ordinabunt emendas cuilibet malefactori secundum forefactum, nulli parcentes. « Et super hoc, ait episcopus, pronuntiamus pacem inter vos nunc esse firmam, scientes quod treuge super hiis amplius non erunt inter vos late, et videbimus quis hanc pacem infringet; et qui vult hiis ordinationibus contrarius esse, exeat exul a patria sine spe redeundi. » Quod audientes parentele utriusque partis confracte sunt corde; attamen quidam ceperunt murmurare, dicentes nequaquam ista possent fieri; et super omnes Walterus de Mumalia pro una parte, et Theodericus dominus de Sarain, pro parte altera, ambo ista contradicebant. Dixit autem Walterus : « Si lex Francorum sit in nostra patria, illa que nunc sunt nostra brevi tempore nostra non erunt, et redacti erimus in magnam servitatem. Et quod Leodienses, Hoyenses et Dyonenses sunt ordinaturi emendas de morte amicorum nostrorum, absit hoc fieri ! » Mox ipse conversus ad partem sibi adversam dixit : « In nostra guerra amisi duos fratres, faciamus pacem inter nos, malo indulgere mortem eorum quam sit destructa patria nostra occasione nostre guerre. Simus unicordes, quia si istam legem fieri patiamur, destruemur. » Qui omnes dixerunt : « Inter nos faciamus pacem, simus unicordes. » Tunc omnes exierunt ex capitulo, et diverterunt ad unam partem claustrum, et inter se tractantes de pace, primo pollicita est una pars contra alteram treugas tribus annis; deinceps de emendis faciendis elegerunt sex homines ex una parte et sex ex altera, et sic pax inter eos reformata est. Quod cum nunciasset episcopo et capitulo, gavisus sunt corde, reddentes gratias Christo.

L'importance que le chroniqueur attachait aux événements locaux ne l'empêchait pas de recueillir les nouvelles plus ou moins exactes qui arrivaient jusqu'à lui des pays étrangers. C'est ainsi qu'on trouve çà et là, dans ses récits, quelques détails intéressants sur les guerres des Anglais en France, sur les campagnes dirigées contre les Turcs, sur divers incidents du grand schisme.

La Commission royale d'histoire a été bien inspirée en chargeant M. Eugène Bacha de faire sortir de l'oubli la compilation qui sera désormais connue sous la dénomination de *Chronique liégeoise de 1402*.

L. D.

# JOURNAL DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1901.

---

KURT SETHE, *SESOSTRIS* (forme le 1<sup>er</sup> fascicule du tome II des *Untersuchungen zur Geschichte und Altertumskunde Ägyptens*). — Leipzig, J.-C. Hinrichs'sche Buchhandlung, 1900, 24 pages in-4°, prix 6 fr. 25.

SECOND ET DERNIER ARTICLE<sup>(1)</sup>.

Si l'on compare l'épisode du retour et de la conspiration dans Hérodote à ce qu'il est dans Manéthon, on remarquera des différences considérables entre les deux versions. Le héros s'appelle Sésostris chez le premier, et Séthôsis ou Ramsès chez le second. Le frère qui, chez Manéthon, s'intitule Armais ou Hermias, et qui n'a reçu la régence qu'à de certaines conditions, ne les observe pas; il se révolte ouvertement pendant l'absence, abuse de la reine, usurpe la royauté, et c'est sur un rapport du chef des prêtres que le maître revient et rétablit l'ordre<sup>(2)</sup>. Chez Hérodote, le régent ne se démasque pas, mais il essaye de faire périr son frère dans un incendie, et celui-ci n'est sauvé que par la présence d'esprit de la reine qui, l'ayant accompagné à la guerre, n'a pas pu être exposée aux entreprises du rebelle comme dans la version antérieure. Les données maîtresses du récit, la conquête du monde par le souverain, la régence de son frère, la révolte de ce frère, sont les mêmes dans les deux cas; la façon entièrement divergente dont elles sont traitées prouve que nous avons ici non pas les variantes accidentelles d'un même roman, mais deux romans différents sur le même thème<sup>(3)</sup>, l'un mis au nom

<sup>(1)</sup> Voir pour le 1<sup>er</sup> article, le numéro d'octobre, p. 593.

<sup>(2)</sup> Sethe, *Sesostris*, p. 20-21, a insisté sur ces divergences avec beaucoup de raison.

<sup>(3)</sup> J'ai dit plus haut, que la première

version de l'histoire de Sésostris, recueillie par Hérodote, était purement memphite; l'histoire de Séthôsis serait-elle la version thébaine du même roman? Je ne l'affirme pas, mais il se peut, car Manéthon avait inséré dans cette partie

de Sésousrî-Sésostris, l'autre à celui de Sêti I<sup>er</sup>-Séthôsis. Il semble donc que Manéthon, pour qui ces contes étaient de l'histoire, n'eût pas de raison sérieuse d'écarter l'un ou l'autre de son ouvrage; les révoltes d'un frère investi de la régence ne sont pas chose rare en Orient, et le détail variait assez d'un document à l'autre pour que le lecteur ne fût pas choqué du double emploi. J'imagine qu'ici le plaisir de corriger Hérodote fut pour quelque chose dans l'affaire, et aussi le rapprochement qu'on faisait entre Séthôsis et Ægyptos d'une part, Armais et Danaos de l'autre. Lorsque les étrangers, Juifs ou Grecs, eurent pour la première fois des rapports très intimes avec les Égyptiens devenus sujets d'une famille macédonienne, ils se préoccupèrent vivement de chercher quels souverains, parmi ceux qui avaient régné authentiquement aux bords du Nil, répondaient aux Pharaons avec lesquels ils avaient été en contact à diverses époques, ou aux personnages plus ou moins fabuleux que leurs traditions les plus anciennes mentionnaient comme étant venus d'Égypte dans leurs cités. Pour les Juifs, c'était le Pharaon d'Abraham, celui de Joseph, celui de Moïse, de Salomon, de Roboam, qu'il s'agissait de reconnaître; pour les Grecs, c'était le Polybos chanté par Homère<sup>(1)</sup>, c'était Ægyptos et Danaos. En ce qui concerne ces derniers, il s'agissait en premier lieu de trouver parmi les chroniques indigènes deux membres d'une race pharaonique dont l'histoire répondit en gros aux données de la légende argienne. La *Geste* recueillie par Hérodote les lui fournissait, car l'expression dont celui-ci se servait pour marquer le châtement du frère rebelle, *τισάμενος τὸν ἀδελφεόν*, laissait la nature de ce châtement assez dans la vague pour qu'on pût l'interpréter d'un exil; mais la question de dates était un obstacle sérieux. Du moment, en effet, que Sésostris était un souverain de la XII<sup>e</sup> dynastie, l'époque de son règne se trouvait séparée par trop de générations du siècle où Danaos et Ægyptos avaient vécu pour qu'on pût songer à lui sérieusement. Par bonheur, les personnages de l'autre version, Séthôsis-Ramessès et Armais-Hermias, étaient de composition plus facile: leurs noms permettaient de les ranger vers la fin de la XVIII<sup>e</sup> ou vers le commencement de la XIX<sup>e</sup> dynastie, ce qui s'accordait fort bien avec les conditions de temps imposées par les traditions helléniques<sup>(2)</sup>. Manéthon les plaça en cet endroit du

même de son histoire une légende d'Aménophis, fils de Paapis, qui est thébaine certainement. Sur ce personnage et sur le rôle de devin ou de thaumaturge que la tradition lui prêtait, cf. le *Journal des Savants*, 1899, p. 41-42.

<sup>(1)</sup> *Odyssée*, IV, 126.

<sup>(2)</sup> Voir, par exemple, dans Unger, *Manetho*, p. 195-198, les divers synchronismes établis à ce sujet, κατὰ τὸν Μανεθῶν, par les chronographes d'époque postérieure.

Canon, et, par conséquent, il dut retrancher du récit courant jusqu'alors toute la partie qui avait trait au retour de Sésostris et à la conspiration de son frère contre lui; ce que faisant, il se bornait à rectifier l'une des assertions erronées d'Hérodote. Toutefois, la mise au point du récit et l'ajustement de la donnée à son cadre historique ne furent pas sans lui offrir des difficultés. Dans les fragments que Josèphe nous a conservés, l'ordre des Pharaons est tel : *Akenkherès II*, 12 ans et 3 mois; *Armais*, 4 ans et 1 mois; *Ramessès*, 1 an et 4 mois; *Armessès* (ou *Ramessès*) *Miamoun*, 66 ans et 2 mois; *Aménophis*, 19 ans et 6 mois, après qui vient enfin *Séthosis-Ramessès*, surnommé *Ægyptos*, contre lequel son frère *Armais-Danaos* se révolta. Ce Séthosis aurait régné 59 ans et aurait eu pour successeurs, *Rapsakès*, 66 ans, *Amenephtès*, 40 ans, et ainsi de suite. Les listes royales, dans l'état où nous les possédons, confondent le Pharaon Armais avec l'Armais régent d'Égypte sous Séthosis et elles ne donnent à celui-ci que son deuxième nom de Ramessès; elles déclarent qu'après un règne de cinq années, Armais-Danaos, « chassé d'Égypte et fuyant son frère, se rendit en Grèce, prit Argos et régna sur les Argiens », laissant le trône à son frère Ramessès-Ægyptos<sup>(1)</sup>. Le transfert au Pharaon Armais de ce qui concerne le régent Armais est une faute évidente des abrégiateurs, mais les listes confirment le témoignage des fragments et nous prouvent que Manéthon avait reproduit deux fois, sans s'en apercevoir, la même série de princes, d'abord à la fin de la XVIII<sup>e</sup> dynastie; ensuite au commencement de la XIX<sup>e</sup>.

Les modernes ont essayé diverses méthodes d'expliquer le fait ou de le supprimer : l'étude des fragments mêmes nous rend facile d'en comprendre la raison. Les anciens disent de Manéthon qu'il avait puisé dans les écrits sacrés et dans les documents historiques de son pays natal, ainsi qu'à des écrits qui couraient sans garantie d'authenticité parmi le peuple et qui n'étaient que des fables<sup>(2)</sup>; il avait avoué, à l'occasion, l'usage qu'il avait fait de ces histoires suspectes, ce qui fournissait à Josèphe l'occasion de rééditer contre lui l'accusation qu'il avait lui-même portée contre Hérodote et de le taxer de mensonges incroya-

<sup>(1)</sup> Fruin, *Manethonis Sebennytae Reliquia*, p. 36-37; cf. Unger, *Manetho*, p. 158.

<sup>(2)</sup> Josèphe, *Contra Apionem*, I, ch. XIX : ἐκ τε τῶν ἱερῶν, ὡς φασὶν αὐτὸς, μεταφράσας, et plus loin, Μανεθῶν τοῦτό φησιν ἔθνος... αἰχμαλώτους ἐν ταῖς ἱεραῖς αὐτῶν βίβλοις γεγραφῆναι; ch. XVI,

ὑπὲρ ὧν δ'ὁ Μανεθῶν οὐκ ἐκ τῶν παρὰ Αἰγυπτίοις γραμμάτων, ἀλλ' ὡς αὐτὸς ἀμολόγηκεν, ἐκ τῶν ἀδεσπότης μυθολογουμένων κ. τ. λ.; ch. XXVI, ὁ γὰρ Μανεθῶν οὐτὸς ὁ τὴν Αἰγυπτιακὴν ἱστορίαν ἐκ τῶν ἱερῶν γραμμάτων μεθηρμενεύειν ὑπησχόμενος...; ch. XXXI, ἐπὶ δὲ τοῖς ἀδεσπότης μύθοις τραπόμενος κ. τ. λ.

bles, τὴν ἀπίθανον αὐτοῦ ψευδολογίαν<sup>(1)</sup>. Depuis que le hasard des fouilles nous a restitué nombre de romans complets ou mutilés dans la langue originale, nous avons en main de bons spécimens de ces fables que Manéthon avait utilisées parfois et nous avons pu en déterminer la valeur. Les conteurs populaires avaient mis sur le compte de beaucoup des Pharaons illustres ou obscurs toutes sortes d'aventures souvent merveilleuses ou grotesques, et de véritables cycles romanesques s'étaient formés autour des noms de Snofroui, de Chéops, de Thoutmôsis III, de Ramsès II et de bien d'autres<sup>(2)</sup>. La plupart des romans que nous possédons nous sont parvenus dans des manuscrits antérieurs aux premiers Ramessides ou contemporains de la XX<sup>e</sup> dynastie, mais d'autres ont été écrits sous les Ptolémées, ou même sous les premiers Césars, comme cette *Geste de Sénosiris* que j'analysais ici il y a quelques semaines<sup>(3)</sup>, et, par une chance heureuse, nous avons retrouvé dans deux d'entre eux une version directe de deux des récits que Manéthon avait insérés dans son ouvrage. On lit sur ses listes royales que, du temps de Bocchoris, le roi unique de la XXIV<sup>e</sup> dynastie, un agneau avait parlé<sup>(4)</sup> : un manuscrit démotique du Musée de Vienne, lu par Krall pour la première fois, contient les débris du discours que l'agneau monstrueux avait débité<sup>(5)</sup>. Un autre papyrus, grec cette fois, nous apprend comment le potier Aménôpis, fils de Paapis, fut saisi de la fureur prophétique sous le règne d'un certain Aménôpis, et annonça au souverain qu'une série de malheurs épouvantables menaçait l'Égypte, après quoi il mourut soudain<sup>(6)</sup>. Manéthon avait eu en sa possession une version différente de cette même prophétie, et il l'avait intercalée dans l'histoire d'un roi Aménophis, qu'il prétendait avoir été le second successeur de Séthôsis-Ægyptos<sup>(7)</sup>. Ici encore, le motif qu'il avait eu de recueillir ce document hasardeux et de lui donner place à la fin de la XVIII<sup>e</sup> dynastie n'est pas malaisé à deviner : c'est le désir d'établir des liens plus étroits entre les deux his-

<sup>(1)</sup> Josèphe, *Contra Apionem*, I, ch. XVI; cf. ch. XXXI, ἐπι δὲ τοὺς ἀδελφούς μύθους τραπόμενος ἢ συνέθηκεν αὐτοὺς ἀπίθανως ἢ τισι τῶν πρὸς ἀπέχθειαν εἰρηκότων ἐπίστυσεν.

<sup>(2)</sup> On trouvera les principaux de ces romans historiques traduits et commentés dans Maspero, *Contes populaires de l'Égypte ancienne*, 2<sup>e</sup> éd., 1888.

<sup>(3)</sup> Cf. le *Journal des Savants* de 1901, p. 473-504.

<sup>(4)</sup> Fruin, *Manethonis Sebennytæ Reli-*

*quæ*, p. 42, 43, 123; cf. Unger, *Manetho*, p. 241.

<sup>(5)</sup> Krall, *vom König Bockhoris, nach einem demotischen Papyrus der Sammlung Erzherzog Rainer*, 1898, dans les *Festgaben für Büdinger*.

<sup>(6)</sup> Voir l'analyse des portions encore lisibles de cette prophétie au *Journal des Savants*, 1899, p. 41-43.

<sup>(7)</sup> Fruin, *Manethonis Sebennytæ Reliquiæ*, p. 11-16; Unger, *Manetho*, p. 205, 208, 218.



toires hébraïque et égyptienne, puis de déterminer à quel Pharaon précisément répondait le Pharaon anonyme sous lequel Moïse avait vécu. Les Juifs, si nombreux dans le Delta, et déjà si en faveur auprès des Ptolémées, avaient, sur ce qui concernait les rapports de leurs ancêtres avec les Égyptiens, les mêmes curiosités que les Grecs pour ce qui regardait les relations antiques de l'Égypte avec l'Hellade. Manéthon se persuada que la prophétie d'Aménôpis, fils de Paapis, lui fournissait la solution du problème qu'ils avaient soulevé. Il identifia les tribus avec les *Impurs* qu'elle mentionnait, et ces *Impurs* mêmes avec ces *lépreux* ou plutôt ces *fiévreux*, *Jadou*, gens de race étrangère et prisonniers de guerre pour la plupart, qui travaillaient aux carrières de Tourah; les *Impurs*, renforcés des débris des Pasteurs cantonnés à Jérusalem, auraient occupé la vallée pendant treize années, au bout desquelles Aménophis, revenu d'Éthiopie avec une armée nombreuse, les aurait rejetés en Syrie tous ensemble. Josèphe se sentit blessé dans son amour-propre national par cette origine lamentable, et nous devons à cette circonstance de savoir que le roi Aménophis était un roi fictif — *ἐμβόλιμον βασιλέα* — dont l'histoire reposait entière sur des inventions populaires, *μυθεύμεναι* <sup>(1)</sup>. La question chronologique avait été pour beaucoup dans l'adaptation de la tradition hébraïque au conte égyptien, et, comme les noms royaux que celui-ci renfermait permettaient de le rattacher à la légende de Séthôsis-Ægyptos, ce fut toute une dynastie qu'il fallut introduire dans la série réelle. Il serait trop long d'indiquer ici les moyens employés pour mettre sur pied cette combinaison; mieux vaut rappeler qu'à notre connaissance Manéthon avait placé dans une autre portion de son ouvrage un ensemble de rois qui n'avait aucune raison de s'y trouver. Les monuments nous ont prouvé qu'à la fin de la IV<sup>e</sup> dynastie et au commencement de la V<sup>e</sup>, la série pharaonique comprend nécessairement : 1<sup>o</sup> Mankaouri-Mykérinos; 2<sup>o</sup> Shapseskaf; 3<sup>o</sup> Ousirkaf; 4<sup>o</sup> Sahouri; 5<sup>o</sup> Kakiou; Shapseskaf termine la IV<sup>e</sup>, la V<sup>e</sup> débute avec Ousirkaf, et E. de Rougé a démontré qu'il est impossible d'introduire le règne le plus court entre les deux <sup>(2)</sup>. Dans Manéthon, Shapseskaf est supprimé, mais entre Menkhérès-Menkaourî et Ouserkerès-Ousirkaf une famille de quatre rois se développe, qui auraient régné 68 années : 1<sup>o</sup> Ratoisès, 25 ans; Bikhérès, 22 ans; Seberkhérès, 7 ans; Thamphthis, 9 ans <sup>(3)</sup>. J'ai indiqué ailleurs que cette série ne renfermait probablement que des

<sup>(1)</sup> Josèphe, *Contra Apionem*, I, chapitre xxvi.

<sup>(2)</sup> E. de Rougé, *Sur les monuments qu'on peut attribuer aux six pre-*

*mières dynasties de Manéthon*, page 78.

<sup>(3)</sup> Fruin, *Manethonis Sebennytæ Reliquiæ*, *Manetho*, p. 24-27; cf. Unger, *Manetho*, p. 91-96.

héros de romans, rattachés par les conteurs populaires aux Pharaons constructeurs de pyramides. Manéthon, ne leur voyant pas de place dans le corps même de la IV<sup>e</sup> dynastie, les avait classés à la suite de son Menkhérès, avec qui il est probable que les données populaires mettaient le premier d'entre eux en rapport : Shapseskaf disparut du coup dans la bagarre<sup>(1)</sup>. C'est, on le voit, le même phénomène qu'avec les rois fictifs de la XVIII<sup>e</sup> dynastie. Il y a des chances pour que Manéthon n'ait pas été le seul coupable en cela et qu'il ait trouvé les annales des temples fort déformées par l'admission au Canon des rois de roman; la liste des premiers Pharaons de la XVIII<sup>e</sup> dynastie avait particulièrement souffert et renfermait déjà, vers le début, les éléments romanesques qui en altèrent chez lui le caractère. En ce qui concerne les derniers, les synchronismes établis avec les traditions hébraïques et grecques prouvent que l'introduction des Pharaons irréels est bien le fait de Manéthon lui-même.

Il résulte, je crois, de cette analyse, que Manéthon, trouvant dans Hérodote la légende de Sésostris et essayant de l'ajuster au cadre de ses dynasties, a été entraîné à la dédoubler sans s'en douter et à en utiliser les données dans deux endroits différents de son histoire. La tradition populaire lui présentant, au nom de Séthôsis, appelé aussi Ramsès, une seconde version des faits qu'on racontait ailleurs d'un Sésostris, il considéra que c'étaient là deux épisodes différents et il identifia le Sésostris d'Hérodote avec l'un des Senousri-Sénosris de la XII<sup>e</sup> dynastie, le Séthôsis-Ramsès de la version nouvelle avec un des Sêti de la XIX<sup>e</sup>; dans les deux cas, l'identification le conduisit à fausser la réalité. Il mêla Ousirtasen II et Ousirtasen III ou, si l'on veut, Sénousri II et Sénousri III, en un seul Sésostris et il raccourcit la XII<sup>e</sup> dynastie d'un règne important; il confondit Sêti I<sup>er</sup> avec Sêti II, et s'il ajouta, de la sorte, deux rois imprévus à la XVIII<sup>e</sup> dynastie, il en retrança un à la XIX<sup>e</sup>. Au fond, c'est le souci d'Hérodote qui l'a guidé dans toute cette affaire, et la préoccupation des synchronismes à établir entre les Pharaons et certains personnages des légendes grecques; ce qu'il dit n'est, dans les deux cas, que spéculations ou combinaisons où l'histoire vraie n'a point de part. Il ne semble point, d'ailleurs, que ses fictions exercèrent la moindre influence sur les littérateurs ou sur les historiens de l'époque Alexandrine : ceux-ci connurent un seul Sésostris, celui dont Hérodote avait parlé le premier, et lorsqu'ils eurent quelque fait nouveau à

<sup>(1)</sup> Maspero, *Notes sur quelques points de grammaire et d'histoire*, dans le *Recueil de travaux*, 1895, p. 128-130.

enregistrer sur le compte du personnage, ils l'attribuèrent au Sésostris d'Hérodote et non pas à celui de Manéthon. Leurs ouvrages ont disparu, il est vrai, mais les quelques fragments qui en sont épars dans les écrivains postérieurs attestent suffisamment leur façon de procéder à cet égard. Au moment où le commerce et, jusqu'à un certain point, la domination des Ptolémées s'étendirent le long de la Mer Rouge, les amiraux et les marchands macédoniens découvrirent dans beaucoup d'endroits des stèles et des ruines de postes fortifiés d'origine pharaonique. Comme, au dire d'Hérodote, Sésostris était le seul Égyptien qui eût régné sur l'Éthiopie<sup>(1)</sup>, c'était à lui, naturellement, qu'on attribuait l'honneur d'avoir érigé tout cela. Ératosthènes affirmait que non seulement il avait été le premier à soumettre la vallée supérieure du Nil, c'est-à-dire l'Éthiopie intérieure, mais qu'il avait conquis l'Éthiopie maritime, la Troglodytique, et que les retranchements, les temples, les inscriptions rupestres, les stèles étaient des souvenirs de sa campagne; il citait, entre autres, une stèle qui existait de son temps près de Diré, sur le littoral africain du détroit de Bal-el-Mandeb<sup>(2)</sup>. Artémidore d'Éphèse s'était approprié, sur ces points, l'opinion d'Ératosthènes, et il connaissait, près d'une des stations fréquentées pour la chasse aux éléphants, un temple d'Isis que Sésostris avait bâti<sup>(3)</sup>. Les campagnes d'Alexandre et de Séleucus dans l'Inde, élargissant de ce côté les connaissances géographiques des Grecs, avaient, du même coup, reculé les limites assignées jusqu'alors aux guerres de Sésostris en Asie, et, pour mettre l'Égyptien hors de pair, d'aucuns estimaient qu'il avait dû pénétrer, par delà le Gange, aux rives de l'Océan; Mégasthènes pourtant se refusait à le croire et ne voulait pas admettre qu'il eût dominé sur l'Inde<sup>(4)</sup>. Dans la première moitié du premier siècle avant notre ère, sous le règne de Ptolémée Néos Dionysos<sup>(5)</sup>, Diodore de Sicile, ayant visité l'Égypte, y recueillit les renseignements nouveaux que les savants de l'école d'Alexandrie avaient rassemblés sur Sésostris, et il les inséra au livre I<sup>er</sup> de sa Bibliothèque historique. Bien qu'il mentionne des documents égyptiens de nature diverse, livres sacrés, chants, stèles, listes royales<sup>(6)</sup>, il ne les consulta directement pas plus qu'Hérodote, et il n'eut même pas, comme Hérodote, le contact perpétuel avec ces drogmans et ces sacris-

<sup>(1)</sup> Hérodote, II, cx : *μῦθος Αἰγύπτου Αἰθιοπίης ἤρξε.*

<sup>(2)</sup> Strabon, XVI, p. 769, et XVII, p. 790.

<sup>(3)</sup> Strabon, XVI, p. 770.

<sup>(4)</sup> Mégasthènes, *Fragments* 20-21,

dans Müller-Didot, *Fragmenta historicorum græcorum*, t. II, p. 416-417.

<sup>(5)</sup> Diodore de Sicile, I, 44; cf. I, 83.

<sup>(6)</sup> Diodore de Sicile, I, 44, parle des livres sacrés où les prêtres avaient con-

tains indigènes qui débitaient de si jolies histoires aux voyageurs. Il consulta les livres écrits par les Grecs depuis deux siècles, et il puisa chez eux la matière de la plupart de ses récits : c'est à peine s'il invoque le témoignage de ses yeux, même pour les choses que tout étranger pouvait voir en Égypte, et que lui-même avait vues certainement<sup>(1)</sup>. Comme il ne nomme point partout ses autorités, il est difficile de définir avec certitude à quels historiens il avait emprunté les détails inédits que nous rencontrons dans ce qu'il dit de Sésostris. Le récit d'Hérodote lui servit de canevas pour les classer, paragraphe à paragraphe, mais il y substitua au nom de Sésostris la forme jusqu'alors inconnue pour nous de Sésôsis, Σεσοῖσις.

Je dis Diodore, mais ce ne fut pas lui probablement qui exécuta ce travail : il le trouva tout exécuté à quelques nuances près, et il l'inséra presque tel quel dans sa *Bibliothèque*. Un historien alexandrin, dont la main se reconnaît encore çà et là, ne fût-ce que dans des formes telles que Ménas (Μηνᾶς) pour Mên (Μήν) ou Ménès (Μήνης), sans doute Agatharchide dans son livre I<sup>er</sup>, avait pris le récit d'Hérodote pour cadre de sa description de l'Égypte, puis il y avait intercalé les personnages et les renseignements nouveaux qu'il avait rencontrés sur ce sujet au cours de ses voyages et de ses lectures. Hérodote avait mentionné par leurs noms Ménès, le fondateur de Memphis et de la monarchie, la reine Nitocris, Mæris et, à la suite de Mæris, une série ininterrompue formée de Sésostris, de Phéros, de Protée, de Rhampsinite, des quatre rois constructeurs de Pyramides. Artémidore d'Éphèse, et après celui-ci Diodore, reproduisirent la même succession qui exilait les rois constructeurs de Pyramides si loin de leur âge réel : ils supprimèrent Nitocris, — pour quelle raison, nous l'ignorons, — et ils conservèrent tout le reste. On a donc chez Diodore Ménas-Ménès, Mæris, Sésôsis I<sup>er</sup>-Sésostris, Sésôsis II-Phérôs, Protée-Kétès, Rhemphis (Rhempsis)-Rhampsinite, enfin Khembès-Khéops, Khéphrên et Mykérinos, mais séparés les uns des autres par des séries ignorées d'Hérodote, Busiris I<sup>er</sup> et II, Osymandias, Ouchoréus et peut-être Ægyptus entre Ménès et Mæris<sup>(2)</sup>, sept généra-

signé l'histoire de tous les rois, de toute antiquité ; I, 45, de la malédiction de *Tnéphakhtos*, gravée en hiéroglyphes dans le temple de Zeus, à Thèbes ; I, 46, des annales où les prêtres avaient puisé leurs renseignements ; I, LII, des chants en l'honneur de Sésostris, etc.

<sup>(1)</sup> Ainsi à propos des tombes royales

de Thèbes (I, 46), et du massacre d'un Romain qui avait tué un chat par mégarde (I, 83).

<sup>(2)</sup> Diodore de Sicile, I, 45-51 ; Busiris-Osymandias représentent une tradition thébaine, Oukhoreus une tradition memphite. Busiris est l'Osiris de Thèbes, né sur l'emplacement que le

tions d'inconnus entre Mœris et Sésosis I<sup>er</sup>-Sésostris<sup>(1)</sup>, Amasis, Actisanès l'Éthiopien, Mendès-Marrhos et d'autres sans nom entre Sésosis II-Phérôs et Kétès-Protée<sup>(2)</sup>, Niléus et sept générations d'inconnus entre Remphis-Rhampsinitos et Khembès-Khéops<sup>(3)</sup>. Et lorsqu'il s'agit de l'histoire de chacun de ces personnages en particulier, on y remarque le même procédé de marqueterie qui avait été employé pour l'ensemble de la série royale. Hérodote contait brièvement que Mœris avait construit les propylées septentrionaux du temple d'Héphaestos à Memphis, qu'il avait creusé un lac dont on décriera l'étendue plus tard ainsi que la hauteur des pyramides qui y attenaient; c'est, en effet, par la suite du second livre, qu'il donne ces renseignements tout au long<sup>(4)</sup>. Diodore, ou Artémidore, fond ensemble les trois chapitres qu'Hérodote avait consacrés à ce souverain et à ses travaux, mais il brode sur ce canevas des observations à propos des machines employées à l'ouverture et à la fermeture du canal de communication avec le Nil, du cadeau que le souverain fit à sa femme des revenus de la pêche pour ses parfums et sa toilette, des vingt-deux espèces de poissons qui vivent dans le lac et des ouvriers innombrables qui en fabriquent des salaisons<sup>(5)</sup>. Ajoutons que sur bien des points, il a l'intention évidente non seulement de compléter Hérodote, mais de le corriger tacitement, dans les noms comme dans les faits. Hérodote faisait de son Mên, non seulement le premier roi d'Égypte, mais le fondateur de Memphis et un prince d'activité heureuse : Diodore attribue la fondation de Memphis à son Ouchoréus, et adopte une tradition défavorable à la mémoire de Ménas. Il dit ailleurs que le successeur de Sésosis porta le même nom que son père, et ce Sésosis II n'est autre que le Phérôs d'Hérodote<sup>(6)</sup>; sans doute savait-il que Phérôs est un simple titre royal, celui que nous transcrivons Pharaon<sup>(7)</sup>. Protée n'est plus chez lui que le sobriquet infligé par les Grecs à un roi d'origine obscure qui vivait à l'époque de la guerre de Troie; il lui enlève la jolie légende d'Hélène, en Égypte qu'Hérodote avait contée tout au long, mais il voit en lui l'original du dieu Protée, et il explique la fable de ses métamorphoses par la multiplicité des masques humains ou animaux que la coutume imposait aux rois dans les cérémonies pu-

temple d'Apit occupe aujourd'hui, et qui aurait fondé la ville en lui donnant son nom, *P-ousiri*; Osymandias est Ousimari-Ramsès II.

<sup>(1)</sup> Diodore de Sicile, I, 53.

<sup>(2)</sup> Diodore de Sicile, I, 59-62.

<sup>(3)</sup> Diodore de Sicile, I, 63.

<sup>(4)</sup> Hérodote, II, CI, CXLIX-CL.

<sup>(5)</sup> Diodore de Sicile, I, 61-62.

<sup>(6)</sup> Diodore de Sicile, I, 59.

<sup>(7)</sup> Sethe, *Sesostris*, p. 11-12, mais je ne pense pas que la correction de τοῦ πατρὸς en τοῦ Φαραῶ soit nécessaire.

bliques. Il retranche également à Rhampsinite le conte du Voleur habile, et il lui reproche d'avoir été un avare méprisable ; il sait même le nombre de talents en argent et en or que le trésor du prince renfermait<sup>(1)</sup>. Sésostris a été traité de la même façon que les autres, et, avant tout, il est devenu Sésosôsis. M. Sethe dérive cette forme de Senouosri-Senouosre, et il explique l'absence de r par cette loi de phonétique égyptienne qui veut que, dès les temps les plus anciens, dans beaucoup de racines, l'r final se soit affaibli et ait été remplacé par l'iod ; on aurait peut-être, dans Sésosôsis, une autre prononciation, \*SENWOÏJE-SENWOÏE à côté de \*SENWOÏRE<sup>(2)</sup>. L'explication est contraire aux lois de la phonétique égyptienne. On sait, il est vrai, que r placé d'abord entre deux voyelles, comme l'r des infinitifs latins, s'amuit de bonne heure, et que le masculin OUSIROU-OUSIRI de l'adjectif qui entre en composition dans \*SENWOÏRE, devient \*OUSI, OUSI, dans \*OUSIMARÈS-OUÛSIMARÈS par exemple<sup>(3)</sup> ; mais au féminin, le même r, appuyé contre la consonne précédente, et suivi de la flexion féminine lourde ÍT-ÉT, — par chute régulière du t, í-é, — ne tombe jamais, si bien qu'on a NOUFI-NOUFE pour NOUFIR au masculin, mais NOFRÉT-NOFRÍT et NOFRÉ-NOFRÍ au féminin. L'r final n'aurait pu disparaître dans le nom en litige que si le second terme eût été masculin, mais alors ce nom aurait dû sonner quelque chose comme \*SENWOSIRI et non pas \*SENWOSRET. Du moment que le second terme est féminin, l'r doit subsister et \*SENWOSRET ne peut devenir que \*SENWOSRE, jamais \*SENWOSJE. Je m'en tiendrai à l'hypothèse qui fait de Sésosôsis une variante de SESOTSOURÍ,  $\odot \text{𓂏} \text{𓂏} - \text{𓂏} \text{𓂏}$  sans le rî final, le nom du Soleil qui disparaît parfois dans les noms propres<sup>(4)</sup> : elle se rencontre en effet appliquée à Ramsès II, sous la forme SESOSOU Σεσοῶσις, et à Ramsès III, sous la forme  $\text{𓂏} \text{𓂏} \text{𓂏} \text{𓂏}$  SÓSE Σῶσις, Σοῶσις<sup>(5)</sup>.

Les développements que la Geste de Sésostris a reçus aux mains de Diodore ou d'Artémidore ont tous pour objet d'éclairer les points demeurés obscurs dans la version première, ou d'en préciser le détail. Sésostris, dans Hérodote et chez les écrivains qui avaient suivi Hérodote jusqu'alors, apparaissait conquérant et législateur de but en blanc, sans

<sup>(1)</sup> Diodore de Sicile, I, 62.

<sup>(2)</sup> Sethe, *Sesostris*, p. 9.

<sup>(3)</sup> Bien entendu, r ne tombe pas toujours, même en ce cas, et l'on a Ούσιμαρχένης  $\odot \text{𓂏} \text{𓂏} \text{𓂏} \text{𓂏}$  OUSIRKARÍ, à côté d'Ούσιμαρής  $\odot \text{𓂏} \text{𓂏} \text{𓂏}$  OUSIMARÍ.

<sup>(4)</sup> On a pour le roi Aménôthès I<sup>er</sup> la variante SORKÉ  $\text{𓂏} \text{𓂏}$  sans le 'BÈ-RÍ final, à côté de  $\odot \text{𓂏} \text{𓂏}$ , SORKÉRI ; cf. Maspero, *Études de mythologie et d'archéologie égyptiennes*, t. III, p. 410.

<sup>(5)</sup> Lepsius, *Denkmäler*, III, 208 e.

que rien dans ce qui avait été dit de l'histoire d'Égypte avant lui expliquât ni comment il s'était formé pour son double rôle, ni de quelle manière il s'était procuré les ressources et l'instrument nécessaires à ses grands desseins. Les écrivains de l'époque Alexandrine, qui savaient par l'exemple d'Alexandre ce que la conquête suppose de préparation et d'entraînement, s'étaient arrangés pour combler cette lacune de la tradition première, et pour donner de l'enfance de Sésoôsis le compte qui manquait de celle de Sésostris. Vulcain, apparaissant en songe au père du héros, lui avait prédit que son fils serait un jour le maître de la terre, et le père, voulant faciliter l'accomplissement de l'oracle, avait élevé autour du jeune prince tous les enfants mâles nés le même jour que lui. Arrivés à l'adolescence, il les avait envoyés tous ensemble faire leurs premières armes dans l'Arabie d'abord, puis dans la Libye dont ils asservirent la plus grande part. C'était le noyau d'une armée excellente, que Sésoôsis organisa dès qu'il fut roi lui-même. Afin de s'assurer le dévouement de ceux de ses sujets qu'il emmènerait avec lui et la fidélité de ceux qui demeureraient aux bords du Nil, il les combla tous de bienfaits, distribuant aux uns des présents, aux autres des terres, aux accusés d'État et aux détenus pour dettes qui encombraient les prisons la remise de leurs peines et de leurs dettes. Il répartit le pays en trente-six nomes et il y confia à un magistrat spécial l'administration locale, la levée des impôts, le recrutement de la milice : celle-ci comprit six cent mille fantassins; vingt-quatre mille cavaliers, vingt-sept mille chars de guerre, et le commandement en fut confié aux dix-sept cents jeunes gens qui avaient été nourris avec le prince<sup>(1)</sup>. M. Sethe s'est efforcé consciencieusement de démontrer que tous ces traits s'accordent mieux avec ce que nous savons d'Ousirtasen I<sup>er</sup> qu'avec ce que nous savons de Ramsès II<sup>(2)</sup>; toute personne qui examinera les documents sans prévention sera d'avis que rien n'est plus vrai de l'un que de l'autre dans ce prologue des conquêtes de Sésoôsis. La division en nomes remonte jusque dans l'antiquité fabuleuse, ainsi que les lois financières et militaires; d'autre part, l'ouverture des prisons, la remise des dettes, les concessions de terres, les distributions de présents, sont des traits généraux et ne pourraient avoir une valeur particulière en l'espèce qu'à la condition d'être justifiées, pour l'un ou l'autre des rois, par des documents contemporains. Artémidore ou les historiens Alexandrins aux-

<sup>(1)</sup> Diodore de Sicile, I, 53-56.

<sup>(2)</sup> Sethe, *Sesostris*, p. 15-16. Pour être tout à fait impartial, M. Sethe aurait dû citer l'inscription de Koubân et

la grande inscription d'Abydos, qui nous fournissent des renseignements sur l'enfance et sur la première jeunesse de Ramsès II.

quels il s'était informé, Agatharchide de préférence, n'avaient pas besoin de connaître une version indigène du conte qui eût été ignorée d'Hérodote : les principaux éléments de son récit se trouvaient déjà probablement dans les écrivains qui avaient parlé de Sésostris après Hérodote<sup>(1)</sup>, et dont les passages cités plus haut d'Aristote et de Dicéarque<sup>(2)</sup> nous permettent de soupçonner l'activité en ce sens. De même, pour les détails relatifs à la conquête de l'Éthiopie, M. Sethe a beau rassembler des textes qui prouvent que Senwošret I, II et III ont eu des vaisseaux sur la Mer Rouge, conduit des expéditions en Éthiopie, construit des temples dans les régions par eux soumises ou dressé des stèles, ce n'est pas le souvenir d'une légende relative à des Pharaons de la XII<sup>e</sup> dynastie qui a dicté le récit de la campagne d'Éthiopie; Artémidore et les Alexandrins, chez qui Diodore a puisé librement, précisèrent ce qu'Hérodote racontait de la croisière méridionale de Sésostris au moyen des renseignements que les courses des Ptolémées leur fournissaient sur ces régions. De même encore pour les guerres d'Asie, c'est de l'Hérodote interprété au moyen des historiens d'Alexandre, mais de manière à montrer le Macédonien moins largement vainqueur que le vieux Pharaon. J'aurais beau jeu à continuer cet examen, mais chacun, s'il lui plaît, l'achèvera aisément, et cet article est bien long. Pour le dire en un mot, si l'histoire de Sésostris est un conte transporté directement de l'égyptien au grec par Hérodote, celle de Sésosôsis n'est que la dernière en date d'une série plus ou moins longue de répliques et de paraphrases faites sur le récit d'Hérodote, par des Grecs qui avaient perçu le contact direct avec la tradition indigène.

Ce n'est pas que les traits qu'on y rencontre ne soient, pour la plupart, d'origine vraiment égyptienne. On y lit, par exemple, que Sésosôsis, chaque fois qu'il allait se rendre au temple ou dans une ville, dételait les chevaux de son char et attelait à leur place quatre des rois ou des gouverneurs étrangers qui étaient venus en Égypte lui apporter leur hommage, « indiquant par là qu'après avoir dompté les plus braves et les plus vaillants, il n'avait plus aucun rival qui pût se mesurer avec lui<sup>(3)</sup> ». L'histoire eut du succès dans l'antiquité et, plus tard, on y cousit une morale qui la rendit édifiante pour les chrétiens eux-mêmes. « Il arriva un jour qu'un des rois qui étaient attachés à la partie basse du timon se retourna souvent pour regarder la roue qui se mouvait sur elle-même dans la régularité de sa rotation. Sésostris s'en étant aperçu :

<sup>(1)</sup> Cf. ce qui est dit plus haut, *Journal des Savants*, p. 595. — <sup>(2)</sup> Voir plus haut, page 605 du présent volume. — <sup>(3)</sup> Diodore de Sicile, I, 5; cf. Pline, *H nat.*, XXXIII, 52.



« Que fais-tu ? » s'écria-t-il. « Seigneur, répondit l'homme, je contemple cette « roue qui, courant sans cesse, ne demeure pas en place, mais, montant « et descendant, fait avancer le char. » Sésostris comprit que le prince voulait lui remontrer l'inconstance et la volubilité de la fortune, qui roule sans cesse et ne s'arrête nulle part, si bien qu'il en est des choses humaines comme d'une roue qui tourne; il cessa de traiter les rois de la sorte et il les renvoya chacun dans son royaume pour y gouverner sous sa suprématie<sup>(1)</sup>. » Les monuments égyptiens ne nous montrent aucun char royal attelé exclusivement de rois ou de chefs vaincus, mais sur une stèle d'Aménôthès III, par exemple, on voit les prisonniers asiatiques et nègres liés les uns sur le plancher de la caisse du char, pour former litière aux pieds du Pharaon, les autres à l'essieu et au timon, parmi les chevaux, et entraînés dans la course de ceux-ci, comme s'ils aidaient à traîner<sup>(2)</sup>. Ailleurs, à Beît-Oually, un tableau du même genre nous montre des chefs attachés de même au char de Ramsès II, et les scènes analogues ne manquent pas sur les monuments. L'attelage de chevaux n'y est supprimé nulle part et il est toujours associé à l'attelage humain, mais on conçoit aisément que, dans un récit populaire, les bêtes aient disparu et que les hommes seuls soient demeurés<sup>(3)</sup>. L'idée même qui a présidé à la composition du récit est donc égyptienne, mais c'est une idée générale qu'on pouvait concevoir de tous les Pharaons conquérants, et la part de l'imagination chez l'écrivain a été de l'appliquer à Sésostris. Les additions et les corrections que Diodore, ou mieux ses garants, avaient apportées au texte d'Hérodote, sont toutes du même genre : elles ne sont jamais assez caractéristiques pour qu'on puisse les appliquer en propre à tel ou tel des souverains nationaux. Il semble qu'après le 1<sup>er</sup> siècle, les auteurs alexandrins ou occidentaux ne songèrent plus à composer une biographie nouvelle de Sésostris, mais qu'ils se contentèrent de celles qui existaient chez Hérodote ou chez Diodore. Strabon et Juba<sup>(4)</sup> mentionnent le canal de la Mer Rouge et les expéditions sur la Mer Érythrée et dans l'Inde, mais c'est en passant et sur le témoignage d'Ératosthènes, d'Artémidore ou de Mégasthènes<sup>(5)</sup>.

<sup>(1)</sup> Ménandre le Protecteur, *Fragment* 11, dans Müller-Didot, *Fragmenta historicorum græcorum*, tome IV, p. 210.

<sup>(2)</sup> Flinders Petrie, *Six Temples at Thebes*, pl. X; les fragments de cette stèle sont au Musée de Gizéh.

<sup>(3)</sup> Au papyrus érotique de Turin,

l'héroïne est représentée sur un char traîné par des femmes.

<sup>(4)</sup> Juba, *Fragments* 41-42, dans Müller-Didot, *Fragmenta historicorum græcorum*, t. III, p. 447.

<sup>(5)</sup> Strabon, I, p. 88; XV, p. 686; XVI, p. 769, 770; XVII, p. 790, 801; cf. plus haut, *Journal des Savants*, p. 597.

Trogué Pompée, puisant à une source inconnue, déformait Sésostris en Vexores, d'où ses compilateurs déduisirent plus tard Vesozes, Vesozis ou Vesoges<sup>(1)</sup>; il savait toutefois en plus de ses prédécesseurs qu'Idantyrros, roi des Scythes, avait battu l'Égyptien et arrêté sa marche en Europe<sup>(2)</sup>. Cette question de l'expédition européenne, qui avait marqué le point tournant de la conquête, préoccupait les esprits, et chacun lui donnait une solution différente : selon l'auteur suivi par Pline l'Ancien, la défaite aurait eu lieu en Colchide<sup>(3)</sup>, mais Valerius Flaccus affirme qu'elle fut infligée par les Gètes aux envahisseurs<sup>(4)</sup>. Un écrivain de l'époque d'Auguste, Athénodore de Tarse, supposa qu'ayant soumis la plupart des cités grecques, Sésostris en ramena l'artiste Bryaxis par lequel il fit exécuter une statue d'Osiris-Apis, le Sarapis dont le culte était célèbre à Alexandrie<sup>(5)</sup>. L'audace de l'anachronisme ne laisse pas d'étonner. L'arrivée de plusieurs obélisques à Rome ayant attiré un instant la curiosité publique sur ces monuments, les hiéroglyphes du temps avaient déclaré, en lisant les inscriptions qui les couvraient, que l'un d'eux, celui qui s'élevait sur le Vatican dans le Cirque des princes Caius et Néron, s'il n'avait pas été gravé à l'origine pour Sésosis lui-même, avait appartenu du moins à son fils Nenkoreus<sup>(6)</sup>. Un siècle après Pline, Arrien avait affirmé dans ses *Parthiques* que l'arrivée des Parthes au pays qu'ils occupaient depuis lors avait eu lieu au temps de Sésostris et du roi scythe Jandyses<sup>(7)</sup>, le second n'étant autre sans doute que l'adversaire et le vainqueur du premier. On ne sait où il était allé chercher ce renseignement, mais c'est sur l'autorité de Mégasthènes qu'il refusait d'admettre que le héros eût jamais pénétré dans l'Inde<sup>(8)</sup>. On voit le peu que sont les notices éparses chez les auteurs de l'époque romaine. Désormais le cycle de Sésostris est clos; sa geste ne s'augmentera plus d'exploits nouveaux, et ce qu'on en dira ne sera que la répétition ou l'abréviation de ce qui en avait été dit auparavant. Si exactement qu'on cherche, on ne trouve plus que peu de traits originaux à

<sup>(1)</sup> Orose, I, 14; Jordanes, § 6.

<sup>(2)</sup> Justin, I, 1 § 6; II, 3 § 8. Trogué Pompée avait peut-être pris ce renseignement chez Timagène, mais on ne sait auprès de qui celui-ci avait pu s'informer sur ce sujet.

<sup>(3)</sup> Pline, *Hist. nat.*, XXXII, 51. L'écrivain inconnu auprès duquel Pline s'était informé aura mal interprété le passage d'Hérodote, II, ciii; cf. Tacite, *Annales*, II, 60.

<sup>(4)</sup> Valerius Flaccus, *Argonautiques*, V, 418.

<sup>(5)</sup> Athénodore de Tarse, *Fragm.* 4, dans Müller-Didot, *Fragmenta historicorum graecorum*, t. III, p. 487-488.

<sup>(6)</sup> Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, viii, § 74.

<sup>(7)</sup> Arrien, *Parthica*, § 3, édit. Müller-Didot, p. 248.

<sup>(8)</sup> Arrien, *Indica*, V, § 4, édit. Müller-Didot, p. 207.

ajouter à tous ceux qu'on avait accumulés déjà autour d'elle. C'est ainsi que la tradition courante à Alexandrie voulait qu'il eût construit sur le site de cette ville un temple à Sérapis, où Alexandre aurait découvert sa statue<sup>(1)</sup>. Dans le roman qui court sous le nom du Pseudo-Callisthènes, il est raconté que le même Alexandre, étant parvenu à l'extrémité des déserts de l'Asie, rencontra un personnage mystérieux qui s'opposa à ce qu'il poussât plus loin : c'était Sésostris, héroïsé, que les dieux lui envoyaient pour le prévenir qu'il eût à s'arrêter dans sa course<sup>(2)</sup>. La vanité indigène, considérant qu'Alexandre était après tout un Égyptien de sang mêlé par les amours de Nectanébo avec sa mère, agrandissait ses exploits au point de leur faire dépasser les limites mêmes que les connaissances géographiques des Romains avaient atteintes vers l'Orient; mais, comme Sésostris était un Égyptien de race pure, on le conduisait plus loin encore qu'Alexandre n'était allé, presque hors du monde des vivants et chez les Dieux.

Toutefois, si l'invention s'épuisa, l'intérêt qu'on portait au héros ne faiblit point : on continua à rechercher avec attention la place qu'il avait occupée dans la suite des siècles. Hérodote ne l'avait pas reculé très loin dans le passé, puisqu'il le mettait deux générations seulement avant Protée, lequel avait donné l'hospitalité à Hélène et avait vécu par conséquent à l'époque de la guerre de Troie, disons, sans préciser, vers 1250 av. J.-C. Dès le principe, cette évaluation parut être insuffisante, et, un siècle après Hérodote, Aristote affirmait déjà, comme nous l'avons vu, que Sésostris était fort antérieur à Minos<sup>(3)</sup> qui, lui-même, était fort antérieur à la guerre de Troie. Dicéarque, l'élève d'Aristote, avait tenté de fixer exactement la date, et ses calculs le ramenaient à l'an 2943 avant la première Olympiade, soit 3719 avant J.-C., et c'est aussi vers le même temps que l'historien consulté par Trogue Pompée le ramenait<sup>(4)</sup>. La plupart des auteurs n'osaient pas indiquer un chiffre d'années aussi précis : ils se contentaient de déclarer, comme Apollonius, que des siècles nombreux s'étaient écoulés depuis lors<sup>(5)</sup>; comme Strabon, que tout cela se passait avant la guerre de Troie<sup>(6)</sup>. Tacite répé-

(1) Pseudo-Callisthènes, édit. Müller-Didot, p. 36. La tradition recueillie par le Pseudo-Callisthènes donne le nom sous la forme de Sésonchôsis.

(2) Pseudo-Callisthènes, édit. Müller-Didot, p. 135. Il est question ailleurs dans le même texte (p. 122) de l'aiguade qu'il avait préparée pour tous

ceux qui navigueraient après lui sur la Mer Érythrée.

(3) Voir plus haut, *Journal des Savants*, 1901, p. 605.

(4) Unger, *Manetho*, p. 125.

(5) Apollonius de Rhodes, *Argon.*, IV, 217.

(6) Strabon, I, p. 38.

tait d'après quelque Alexandrin qu'avant le principat de Tibère, le Phénix ne s'était manifesté que trois fois, sous Ptolémée, fils de Lagos, sous Amasis et sous Sésôsis<sup>(1)</sup>, sans qu'on sache de façon certaine quel espace de temps il y avait d'une apparition à l'autre. Tout cela était vague, mais si l'on hésitait entre les siècles, un point demeurait ancré fermement dans les esprits; l'extrême antiquité du personnage; quelques-uns, estimant sans doute qu'ils ne sauraient jamais l'évaluer assez haut, faisaient de Sésôstris le premier des hommes qui eût régné, le successeur direct d'Horus<sup>(2)</sup>. La question de date, simple affaire de curiosité érudite pour les historiens païens, prit un intérêt presque dogmatique lorsque les juifs, puis les chrétiens entrèrent en scène, et qu'ils voulurent faire tenir les données contradictoires des classiques sur Sésôstris dans le cadre des chronologies dérivées du comput biblique. Les livres hébreux, dans les occasions où ils parlent de l'Égypte pour des faits antérieurs aux dynasties hubastite, éthiopienne et saïte, ne mentionnent jamais le souverain régnant par son nom personnel, et ils se bornent à le désigner par le titre de Pharaon; ils citaient le Pharaon d'Abraham, celui de Joseph, celui de Moïse, celui de Salomon, et il y avait quelque utilité à mettre ces anonymes en bon rang dans la longue série des souverains égyptiens. Bien que la plupart des chronographes juifs et chrétiens aient eu à leur disposition les listes de Manéthon, ce n'est pas chez elles qu'ils allèrent chercher d'abord la matière de leurs spéculations sur ce sujet, mais ce fut chez les historiens classiques. Cette inconséquence s'explique, si l'on songe que les premières tentatives en ce sens se firent à Alexandrie, parmi les savants juifs de cette ville, et que ceux-ci ignorèrent Manéthon ou ne voulurent tenir aucun compte de lui. Ils pratiquèrent en revanche et Hérodote et les nombreux historiens grecs qui avaient traité des rois d'Égypte après Hérodote; ils utilisèrent les contes et les romans populaires dont ils avaient connaissance par leurs amis ou par leurs serviteurs égyptiens<sup>(3)</sup>, et Sésôstris fut naturellement l'un des noms qui les préoccupèrent le plus. Les œuvres de ces premiers historiens judéo-grecs ont disparu, mais Josèphe nous est un exemple de ce qu'ils pouvaient être : il re-

<sup>(1)</sup> Tacite, *Annales*, VI, 28; cf. Unger, *Manetho*, p. 123-125; Sethe, *Sesostris*, p. 13-14.

<sup>(2)</sup> Dicéarque, *Fragm.* 7, dans Müller-Didot, *Fragmenta historicorum graecorum*, t. II, p. 235-236.

<sup>(3)</sup> Pour n'en citer qu'un exemple,

entre plusieurs, le récit qu'Artapan faisait de la vie de Moïse (*Fragm.* 14) renferme des éléments empruntés certainement à un ou à plusieurs contes égyptiens; cf. Müller-Didot, *Fragmenta historicorum graecorum*, t. III, p. 220-224.

proche à Hérodote d'avoir confondu Sésostris avec Sousakos, le She-shonk qui vainquit Roboam, et d'avoir assigné au premier une conquête de la Palestine dont l'honneur revient au second<sup>(1)</sup>. L'assonance entre Sésostris et Sousakos suffisait à justifier l'identification aux yeux de gens peu difficiles, et le procédé était habituel aux auteurs juifs de transporter dans le passé lointain de leur histoire les Pharaons nommés aux livres sacrés ou chez les classiques, pour y figurer les Pharaons anonymes. L'identité des noms les excuse d'avoir appelé Amasis, comme le Saïte, le Thébain Amosis sous lequel certains d'entre eux plaçaient la sortie d'Égypte<sup>(2)</sup>; mais c'est pure fiction de leur part, s'ils ont donné au Pharaon de Salomon le nom de l'Ouaphrès-Apriès de la XXVI<sup>e</sup> dynastie<sup>(3)</sup>, à celui de l'Exode le nom du Bocchoris de la XXIV<sup>e</sup>, célèbre par sa sagesse<sup>(4)</sup>, et au Pharaon d'Abraham celui de Néchao<sup>(5)</sup>. Les modernes qui imaginent pouvoir tirer de ces données fantaisistes quelque renseignement utile pour l'histoire, perdent en vérité leur temps et leur peine; ce qui est arrivé pour ce Néchao hors cadre le prouve bien. J'ai noté plus haut, en passant, que les historiens de la première époque Alexandrine, apprenant que le terme Phérôs, employé par Hérodote à désigner le fils de Sésostris, était un titre, avaient cherché le nom réel du personnage; Diodore ou Artémidore avaient proposé Sésôôsis<sup>(6)</sup>; Pline, ou plutôt son garant, Nenkoreus; puis longtemps après, parmi les chronographes chrétiens, Jean d'Antioche, Karakhô<sup>(7)</sup>; l'auteur de la *Chronique pascale*, Nakhor<sup>(8)</sup>; Malala; Narekhô, ou Marakhô<sup>(9)</sup>; Cedrenus, Narakhô<sup>(10)</sup>. Lepsius, qui devina l'identité de tous ces personnages, les rapprocha du

<sup>(1)</sup> Josèphe, *Ant. jud.*, VIII, 18, § 3.

<sup>(2)</sup> Africain, qui suivait en cela des autorités juives et même païennes, comme celle d'Apion, pousse la confusion si loin qu'il écrit : μέμνηται δὲ καὶ Ἡρόδοτος τῆς ἀποστολασίας ταύτης καὶ Ἀμώσιος ἐν τῇ δευτέρᾳ. Orose (I, 8) emploie la forme Amasis pour ce souverain, ainsi que Théophile (*Ad Autolyicum*, III, 19).

<sup>(3)</sup> Eupolémos, *Fragment* 18, dans Müller-Didot, *Fragmenta historicorum graecorum*, t. III, p. 215-226.

<sup>(4)</sup> Cette opinion avait été adoptée par nombre d'historiens païens, Lysimaque (*Fragment*, 1, dans Müller-Didot, *Fragmenta historicorum graecorum*, t. III, p. 334-335), Apion (*Fragment*, 2, *ibid.*,

t. III, p. 509) et d'autres dont Tacite résumait l'opinion dans ses *Histoires*, V, 3.

<sup>(5)</sup> Josèphe, *Bell. jud.*, V, 9, § 4, et Théophile, *Ad Autolyicum*, II, 31, où le nom a la variante Νεχαώθ, formée comme Παραώθης par analogie avec Ἀμενώθ-Ἀμενώθης.

<sup>(6)</sup> Cf. plus haut, *Journal des Savants*, 1901, p. 673.

<sup>(7)</sup> Jean d'Antioche, *Fragment*, 6, § 10, dans Müller-Didot, *Fragmenta historicorum graecorum*, t. IV, p. 543, avec la forme abrégée Sôstris, qui se retrouve dans Malala.

<sup>(8)</sup> *Chronicon Paschale*, p. 46 sqq.

<sup>(9)</sup> Malala, p. 27, 59, 78.

<sup>(10)</sup> Cedrenus, I, 35.

Phrouorô qu'Ératosthènes avait inséré dans sa liste et dont il interprétait le nom par Νεῖλος, le Nil; Nakhor étant l'hébreu NAHAR, le fleuve, Nakhôr-Neïlos et ses variantes n'étaient autres que Phrouorô, lequel à son tour était évidemment Phérôs fils de Sésostris<sup>(1)</sup>. Unger repoussa cette conjecture, et comme, pour lui, le Sésostris d'Hérodote était le Sésostris de Manéthon, il assigna Phérôs, fils de Sésostris, et tous les noms qu'on lui donne, à Lakharès-Amenemhaït III : Nakharès, d'où Nakharô puis Narakhô, serait la transcription correcte du cartouche égyptien<sup>(2)</sup>. M. Sethe croit, de son côté, que l'archétype de toutes ces formes est Nenkoreus, où il découvre un décalque du cartouche-prénom NOUBKÉOURÎ d'Amenemhaït II<sup>(3)</sup>. Même, après avoir trouvé un fils à Sésostris, il lui assigne un père dans la XII<sup>e</sup> dynastie, un Siparis, qui aurait été plus tard adoré comme dieu sous le nom de Sérapis : Siparis serait une déformation ancienne du cartouche-prénom ΣΑΗΑΤΡΑΒΡÎ d'Amenemhaït I<sup>er</sup>, et ce rapprochement achèverait de démontrer que Sésostris est vraiment Ousirtasen-Senouosri I<sup>er</sup><sup>(4)</sup>.

En résumé rien n'est plus ingénieux que le système édifié sur la conjecture d'Unger, avec les matériaux ramassés par Unger lui-même, mais rien n'est plus fragile. Il me semble que M. Sethe, s'attardant aux idées qui prévalaient chez les premières générations des égyptologues, n'a point vu clairement où était l'intérêt de la question qu'il abordait. La découverte très vraisemblable qu'il a faite de la lecture Senousrit du nom royal transcrit jusqu'alors Ousirtasen l'a décidé à traiter son sujet comme s'il se fût agi d'une question d'histoire véritable, quand ce n'est qu'une question d'histoire littéraire. Autant que je puis le voir, Sésostris-Sésosôsis n'a jamais été même l'ombre d'un Pharaon réel, mais les conteurs égyptiens, prenant le sobriquet de deux des Ramsès, le second et le troisième, en firent un personnage en soi, autour duquel ils groupèrent les éléments d'un roman; l'épisode principal en était le banquet de Péluse. Ce roman, attaché à un groupe de colosses par les guides qui montraient le temple de Ptah, Hérodote le recueillit comme histoire authentique et, le révélant à la Grèce, il en assura la diffusion chez les peuples classiques de civilisation gréco-latine. A partir de ce moment, la *Geste de Sésostris* cessa d'être la propriété particulière de l'Égypte pour devenir le bien commun du monde gréco-romain. On essaya d'en préciser et d'en compléter le détail, de fixer la date à laquelle le héros avait vécu, de retrouver la place qu'il avait occupée dans la série pha-

<sup>(1)</sup> Lepsius, *Königsbuch*, p. 77. — <sup>(2)</sup> Unger, *Manetho*, p. 128-131. — <sup>(3)</sup> Sethe, *Sesostris*, p. 11. — <sup>(4)</sup> Sethe, *Sesostris*, p. 14-15.

raonique et dans l'histoire universelle. Manéthon, faisant la critique du roman d'après les documents indigènes, en répartit les données entre un Ousirtasen de la XII<sup>e</sup> dynastie et un Séthôsis de la XIX<sup>e</sup>, mais son opinion ne prévalut pas un moment contre l'autorité d'Hérodote, et le Sésostris de celui-ci demeura toujours pour les anciens le seul Sésostris légitime. Les chapitres que Diodore de Sicile consacre à Sésôsis nous permettent d'entrevoir le travail que l'école Alexandrine avait accompli pour combler les lacunes de la version originale et pour supprimer les invraisemblances qu'elle croyait y reconnaître; on y trouve la forme définitive de l'histoire, à laquelle les écrivains postérieurs n'ajoutèrent plus que des détails insignifiants. La *Geste de Sésostris* traversa donc deux périodes bien distinctes. Au début, elle fut purement égyptienne et son héros fut un Pharaon véritable, non pas Ousirtasen I<sup>er</sup>, ni Ramsès III, ni Sheshonk, ni aucun autre, mais Sésostris, un Pharaon de roman comme il y en avait tant et qu'on doit laisser à sa légende sans essayer de l'introduire dans l'histoire. Ce qu'elle devint chez les indigènes après qu'Hérodote l'eut recueillie, si elle s'éteignit ou si elle se développa et, en ce cas, dans quel sens, nous l'ignorons : nous ne connaissons plus qu'un Sésostris hellénisé de plus en plus, et qui finit par représenter aux yeux des Occidentaux le type le plus parfait du Pharaon tel que des Grecs pouvaient le comprendre après l'expérience et sur le patron des Ptolémées, guerrier, législateur, administrateur, constructeur de monuments, plus vertueux et plus glorieux que tous les souverains venus après. C'est la période gréco-romaine, la seule dont nous entrevoyons le développement. Son Sésostris, manié et remanié surtout à Alexandrie, nous demeurera toujours le plus familier, à moins qu'un hasard heureux ne nous révèle, sur quelque papyrus oublié dans les musées, une version hiératique du Sésostris original, celui dont Hérodote fit la réputation et la fortune.

G. MASPERO.

---

*L'ÎLE DE FRANCE SOUS DECAEN, 1805-1810*, par Henri Prentout, docteur ès lettres. Paris, Hachette, 1901, in-8°, XLVI-688 pages.

Les points de vue d'où nous considérons l'histoire changent, naturellement, avec notre marche politique. La conquête et la reconstitution d'un empire colonial français ont rendu un intérêt rétrospectif à des entreprises négligées par les historiens après avoir été abandonnées par les

gouvernants et méconnues par le public. Il y a plus : comme l'empire colonial, s'il n'a pas été, dès l'abord, le grand dessein de la troisième République, en est devenu, peu à peu, la pensée dirigeante, on est porté, par choc en retour, à chercher, dans ces mêmes entreprises, alors avortées, *la grande pensée* des règnes d'autrefois et souvent le secret des grandes aberrations et des grands mécomptes du passé. Voilà que Napoléon y arrive à son tour.

Il y a longtemps que les esprits inventifs s'évertuent à réduire en équations du premier degré, en équations vulgarisées, à la portée de tout le monde, l'homme le plus complexe et les événements les plus enchevêtrés de notre histoire moderne, et à nous révéler ainsi le secret de cette prodigieuse fortune et de cette immense catastrophe. L'orgueil et l'ambition sont demeurés la solution la plus accessible au plus grand nombre et la plus accréditée : elle est classique. Mais il y en a d'autres : la question d'Orient en est une, et M. Albert Vandal l'a proposée avec un art et un tact tout à fait remarquables, M. Driault <sup>(1)</sup> et M. Émile Bourgeois <sup>(2)</sup> ont suivi M. Albert Vandal, et si M. Driault s'est, de préférence, confiné en Orient, dans la Méditerranée, M. Émile Bourgeois a poussé plus loin, aux deux Indes, partout où la France de l'ancien régime avait établi ses comptoirs ou simplement posé ses jalons.

Ces vues ont trouvé créance en Allemagne. Personne ne les a précisées et ramenées à un même point de vue initial avec plus de connaissance du sujet et de talent d'exposition que M. Gustave Roloff, dans un petit livre, fort savant dans la recherche, mais fort accessible dans l'exposition, *Die Kolonialpolitik Napoleons I.* <sup>(3)</sup> Un autre Allemand, M. Buchholz, dans un article des *Preussische Jahrbücher*, juin 1896, avait repris de son côté et rattaché à des origines encore peu connues l'idée de faire de l'alliance russe, avec ses extrêmes conséquences : l'expédition aux Indes, le pivot de la politique napoléonienne, à la fin du dernier siècle.

La suite de l'histoire n'en est pas rompue, tout au contraire, et l'enchaînement des événements, ainsi considérés, en est singulièrement éclairci. C'est, en France, une façon nouvelle de montrer les choses

<sup>(1)</sup> Édouard Driault, *La question d'Orient depuis ses origines jusqu'à nos jours*, 1 vol., Paris, Alcan, 1898, 1<sup>re</sup> partie, ch. III : Le grand dessein de Napoléon.

<sup>(2)</sup> Émile Bourgeois, *Manuel historique de politique étrangère*, t. II. Paris,

Belin, 1898; ch. X : Le secret de l'Empereur.

<sup>(3)</sup> Ce volume fait partie de l'*Historische Bibliothek* publiée par l'*Historische Zeitschrift*. Il en forme le tome X, Munich et Leipzig, R. Oldembourg, 1899, 258 pages.



et qui s'éloigne sensiblement de celle qui fait, en général, autorité. Si Michelet ne voit pas les liens intimes qui rattachent la politique de Bonaparte à celle du Directoire, s'il s'efforce, — par amour de la liberté perdue et par regret de la république usurpée, — de séparer ce que l'histoire réunit et montre inséparable, il a très clairement dégagé, parce qu'il la ressentait profondément, cette impulsion fondamentale de l'histoire de la Convention, de celle du Directoire, de celle du Consulat, de celle de l'Empire, qui en fait l'unité, qui les enchaîne au passé de la France : la lutte contre l'Angleterre pour la suprématie politique, pour la suprématie maritime et commerciale, pour les Pays-Bas, pour la Méditerranée, pour l'Égypte et les deux Indes. Sybel, dans la partie la plus remarquable et la plus originale de son Histoire de l'époque révolutionnaire, le Directoire, avait vigoureusement fait ressortir ces nœuds et déroulé ces fils. Ranke, dans son Introduction et son Complément aux Mémoires de Hardenberg, qui, sous cette forme d'écrit de circonstance et de cadre à un document apologétique, a écrit une véritable histoire, digne pour l'étendue des vues et pour la beauté de la forme de ses plus célèbres ouvrages, a mis cette idée, très simple, en une évidence parfaite et montré comment « d'étape en étape », de conséquences en conséquences, cette politique a conduit la France aux catastrophes et Napoléon à Sainte-Hélène<sup>(1)</sup>. M. Seeley, dans son essai, très brillant, sur Napoléon et l'Angleterre, s'est inspiré des mêmes idées et il n'est guère de nos récents historiens qui n'en aient reçu au moins quelque impression.

Ces aperçus sont nécessaires à qui veut voir et dégager l'intérêt, très nouveau, et je n'exagère pas en disant : l'importance des ouvrages qui se composent maintenant en France, dans cette donnée. Celui dont je rends compte est fort développé et fait, à peu près uniquement, avec des documents inédits de nos archives maritimes et coloniales. Le titre, un peu long, mais significatif, en indique parfaitement l'objet et l'esprit : *L'Île de France sous Decaen, 1803-1810, essai sur la politique coloniale du premier Empire et la rivalité de la France et de l'Angleterre dans les Indes Orientales*. Il comprend deux parties, assez distinctes, mais étroitement liées : l'histoire des projets et des entreprises de Napoléon ; la description et l'étude critique des institutions données aux colonies françaises de l'Île de France et des pays du même hémisphère où le gouvernement français cherchait à maintenir ou à étendre notre domination ou notre influence.

<sup>(1)</sup> Buchholz, *op. cit.*, p. 388.

Cette partie — d'histoire administrative — occupe près de la moitié du volume et elle n'est ni la moins nouvelle ni la moins utile à connaître. Les seuls titres des chapitres suffiront à le marquer : LIVRE II : *L'administration de Decaen à l'Île de France*. Chapitre I. Les Mascariques en 1803; II. L'Île de France sous la Révolution; III. La restauration politique : le décret du 13 pluviôse an IX; IV. La restauration sociale : l'esclavage; V. L'organisation militaire; VI et VII. L'administration civile; VIII. Les finances; IX. L'organisation judiciaire et la législation; X. L'île Sœur, la Réunion; XI. Les dépendances, Madagascar, les Seychelles.

Cette étude, approfondie et technique, s'encadre entre le LIVRE I : *L'Inde et la paix d'Amiens* : l'expédition de l'Inde, l'échec des efforts faits pour conserver Pondichéry, la retraite vers l'Île de France; et les livres III et IV : *Rivalité de la France et de l'Angleterre dans l'Océan Indien, 1803-1809*; — *La perte de l'Île de France*. C'est à ces livres I, III et IV, la partie politique de l'ouvrage, que je m'attache ici, faute d'espace et surtout de compétence pour traiter de l'autre partie, l'administration, comme il conviendrait.

Un débarquement en Angleterre apparut, dès l'abord, aux hommes de la Révolution comme le moyen nécessaire pour obtenir, aux conditions qu'ils s'étaient prescrites, la paix continentale et pour assurer le triomphe de la République en Europe. Il leur fallait soumettre l'Angleterre pour conserver à la France la limite du Rhin, les Pays-Bas, avec leur bastion, la Hollande, et pour nous procurer les bénéfices de cette conquête, d'une part, la puissance et l'expansion maritime dans l'Océan, d'autre part, la domination de la Méditerranée, devenue lac français. L'expédition d'Italie, entreprise pour forcer l'Autriche à la paix et la détacher de l'Angleterre, amena une première expansion dans l'Adriatique et dans la Méditerranée. Après Campo-Formio, Bonaparte, nommé général en chef de l'armée d'Angleterre, prépara le débarquement qui devait couronner la guerre. Il échoua dans ses préparatifs, comme Hoche y avait échoué. L'expédition d'Égypte fut pour lui une diversion. un pis-aller; mais il y aperçut une étape sur la route de l'Asie. La pensée de prendre l'Angleterre à revers par les Indes naquit dans son esprit avec l'expérience qu'il venait de faire de la difficulté immédiate d'aborder l'Angleterre de front, en l'envahissant. C'est par où les projets sur les Indes, si souvent contrariés et si souvent repris par lui, sous l'Empire, se rattachent à sa politique de premier consul et à sa politique de général en chef du Directoire. L'expédition d'Égypte et le mouvement sur les Indes furent rompus — en 1799 — comme ils le devaient être indé-

finiment et par les mêmes causes. A la diversion dont elle était menacée aux Indes, l'Angleterre riposta par une diversion sur le Rhin; à une entreprise faite pour tirer de la conquête des limites naturelles tous les avantages que comportait cette conquête, elle répondit par une coalition dirigée contre ces limites; la France songeait à la tourner à l'infini, pour ainsi dire, par l'Asie, elle répondit en tournant la France de tout près, par l'Allemagne; aux tentatives de Bonaparte pour soulever une insurrection dans l'Inde et à ses accords avec Tippoo-Saëb, elle répondit par de nouveaux complots avec les royalistes de l'Ouest, avec les Chouans de Frotté et les affidés de Georges Cadoudal.

Alors qu'il n'en était qu'à ambitionner le premier rang dans la République, Bonaparte se trouva dans la situation où il se devait retrouver tant de fois après s'être rendu maître des affaires. Il courut au plus pressé et revint d'Égypte, en 1799, abandonnant la lutte indirecte à très longue portée contre l'Angleterre, pour reprendre cette lutte, indirecte encore, mais à portée de fusil, en Europe, en attaquant l'Autriche, la Russie, la Prusse peut-être, en balayant l'Allemagne le long du Rhin et reconquérant l'Italie : ces deux conditions premières de la paix avec l'Autriche, laquelle n'était, en 1799 comme en 1797, que les préliminaires d'une paix avec l'Angleterre. Ainsi, en 1803, il dut suspendre le large dessein d'une expédition dans l'Inde pour consacrer toutes ses forces à la lutte directe et au débarquement en Angleterre. Ainsi, en 1805, il dut abandonner ce même projet de débarquement pour recommencer la lutte contre l'Autriche. Ainsi, faute de débarquement possible et engagé, en 1806, contre la Prusse et la Russie, il édicta le *blocus continental*, qui n'était qu'un colossal expédient. Ainsi, en 1808, après Tilsitt, les grands projets d'une expédition franco-russopersane furent suspendus pour soumettre l'Espagne, préliminaire indispensable de toute expédition à fond contre l'Angleterre, et l'Espagne même fut abandonnée pour recommencer, une quatrième fois, la lutte avec l'Autriche. C'est le mérite de M. Henri Prentout d'avoir bien démêlé et bien dégagé ces coups et ces contre-coups; cet enchaînement des faits forme la forte trame de son ouvrage et en constitue la portée historique.

Après Lunéville, qui n'est que Campo-Formio accompli, Bonaparte en revient nécessairement aux suites de Campo-Formio : la descente en Angleterre. En quelques mois, dit M. Henri Prentout, « il ébaucha presque simultanément tous les thèmes qu'il reprendra plus tard et développera tour à tour pendant une lutte de onze années : alliance avec la Russie et marche vers l'Inde à travers le continent asiatique ;

coalition des puissances maritimes avec ligue des neutres ; alliance avec l'Espagne et expédition de Portugal ; enfin concentration sur les côtes de la Manche et projet de descente en Angleterre. Mais tout lui manque. Le tsar meurt, la marine danoise est détruite, l'Espagne signe la paix avec le Portugal ». Cependant, poursuit notre auteur en ce résumé vigoureux qui fait son introduction, « l'Angleterre continue le cours de ses succès. Malte, puis l'Égypte viennent s'ajouter aux dépouilles que la guerre maritime a déjà laissées entre ses mains. En Amérique, elle a pris à la France la Martinique ; à la Hollande, la Guyane ; à l'Espagne, la Trinité. Dans l'Océan Indien, elle occupe Pondichéry, Ceylan, le Cap. On avait songé à menacer son empire dans l'Inde, elle l'a affermi par la destruction du sultan de Mysore ».

Bonaparte aurait voulu mêler à la paix les affaires de l'Inde, obtenir une banlieue autour de Pondichéry, la navigation libre sur le Gange, la faculté, en un mot, pour les établissements français de revivre et de s'étendre. C'est ce qu'à aucun prix n'entendaient concéder les Anglais. Ils ne voulurent rien accorder au delà de la restitution pure et simple de Pondichéry, tel que ce comptoir était avant la guerre. C'est au milieu des immenses conflits qui amenèrent la rupture de la paix d'Amiens que se développent, comme un épisode assez mince en soi, mais d'un réel intérêt par ses liens avec l'ensemble, les projets d'expéditions dont M. Henri Prentout fait l'histoire.

L'expédition d'Égypte avait été un avertissement pour les Anglais. Ils entendaient interdire aux Français tout retour en ce pays ; ils entendaient occuper toutes les positions qui commandaient les routes des Indes : Malte et Alexandrie, d'un côté ; le Cap et l'Île de France, de l'autre. L'Angleterre fut servie, aux Indes, par une série d'hommes remarquables. En 1802, c'était Wellesley. Il avait dénoncé le danger de la paix. Il écrivait à Henry Dundas le 28 février 1802 : « La situation de plusieurs princes indigènes, à la fois en relation avec les uns et les autres et avec nous, est plus favorable aux succès des intrigues françaises qu'elle ne l'a été à aucune période depuis la paix de Seringapatam. Nous devons donc nous attendre à être attaqués de tous côtés par l'emploi combiné de tous les moyens qui peuvent être mis en œuvre pour ruiner les fondations de notre crédit et de notre pouvoir. » Pour conserver l'Inde, il jugeait nécessaire de conserver Ceylan et le Cap <sup>(1)</sup>. Ainsi opinait lord Wellesley avant la paix d'Amiens. Quand il connut ce traité et qu'il reçut l'ordre de l'exécuter, c'est-à-dire de restituer

<sup>(1)</sup> Henri Prentout, p. 25 et suiv. Cf. *id.*, p. 511-512.

les possessions françaises et hollandaises, il ne se pressa point, et bientôt il reçut contre-ordre. Le 17 octobre 1802, lord Hobart lui manda : « Certaines circonstances rendent désirable un délai pour la restitution de plusieurs possessions des Indes orientales... Je dois signifier à Votre Seigneurie l'ordre de S. M. que telles de ces possessions qui seront encore occupées par ses troupes au moment où vous recevrez cette lettre, ne soient pas évacuées sans de nouveaux ordres. » Des ordres contraires furent envoyés le 16 novembre. Le ministère anglais tergiversait comme naguère le Directoire en France; Wellesley en usa comme avait fait Bonaparte en Italie avec les Directeurs. Quand il reçut, le 8 mai 1803, les instructions du 16 novembre 1802, il n'en tint aucun compte. Il ressort du récit de M. Prentout que « si le gouvernement anglais a eu, par *intermittence*, l'intention d'exécuter le traité d'Amiens aux Indes, le gouverneur de l'Inde n'a pas varié : il n'a jamais eu la pensée de procéder à la restitution de Pondichéry et des autres établissements français. Si l'on disait à Londres, en 1803 : « L'état du « continent à l'époque de la paix d'Amiens, rien que cet état »; à Paris : « Le traité d'Amiens, tout le traité d'Amiens »; à Calcutta, lord Wellesley pensait tout haut : « Plutôt la guerre que le traité d'Amiens ! » Il est possible que Bonaparte n'ait pas cru à la durée de la paix; il est certain que le gouvernement anglais n'y a pas cru davantage et ne la désirait point. Et puis, toutes les discussions sur les projets des deux gouvernements, sur leurs intentions, passent peut-être au second plan devant cette constatation de fait : l'Angleterre n'a pas exécuté le traité<sup>(1)</sup>. »

L'expédition destinée par Bonaparte à assurer cette exécution ne partit de France que le 5 mai 1802. Le commandement en était confié au général Decaen. M. Henri Prentout a tracé une biographie très intéressante et donné un vivant portrait de ce soldat de la République. Il était né à Caen en 1769, contemporain, par conséquent, de Bonaparte. Engagé à 18 ans au corps des canonniers matelots, il acheta son congé en 1790, entra dans le cabinet d'un avocat, s'y donna, par bribes, une éducation qui lui manquait, s'engagea en septembre 1792 et partit en qualité de sergent-major d'artillerie. Il servit sous Kléber à Mayence et dans l'Ouest, puis sous Moreau en Allemagne. Général en 1796, il devint divisionnaire à la même armée en 1800. C'était un bon soldat, mais de second plan. Lord Whitworth, qui l'a connu à Paris, écrivait de lui en janvier 1803 : « C'est un jeune homme d'un beau caractère dans la vie privée, mais qui n'a point de talents éclatants comme général ou comme

<sup>(1)</sup> Henri Prentout, p. 59.

homme d'État. » Il se trompait, Decaen était né administrateur et développa en lui cette aptitude par l'expérience, comme ses compagnons d'armes étaient devenus tacticiens à la guerre. Modéré, probe, franc, resté l'ami de Moreau, tout en obtenant la faveur de Bonaparte, blâmant très haut le Concordat, républicain dans l'âme, tout en admirant très sincèrement le Premier Consul. Quelques jours après les préliminaires de Londres, octobre 1801, il dînait à la Malmaison; au cours d'une promenade qui suivit le dîner, Bonaparte lui demanda où il en était de sa fortune : « Mon général, j'ai mon épée pour le service de la patrie. — C'est bien, mais que voulez-vous faire? — Ce qu'il vous plaira. — Vous voudriez bien faire la guerre? — Certainement, mais on ne la fait plus. » Il demanda finalement à être envoyé dans l'Inde au cas où nos possessions nous seraient rendues à la paix avec l'Angleterre<sup>(1)</sup>.

Il fut nommé, le 18 juin 1802, capitaine général des établissements français aux Indes. Il devait se faire remettre Pondichéry. Ses instructions sont de janvier 1803 : « Le capitaine général arrivera dans un pays où nos rivaux dominant, mais où ils pèsent également sur tous les peuples de ces vastes contrées. Il doit donc s'attacher à ne leur donner aucun sujet d'alarme, aucun motif de discussion et à dissimuler le plus possible les vues du gouvernement. . . Il s'étudiera à ne mettre aucune affectation dans les communications qu'il aura avec les peuples ou les princes qui supportent avec le plus d'impatience le joug de la compagnie anglaise, et à ne lui donner aucune inquiétude. Les Anglais sont les tyrans des Indes; ils sont inquiets et jaloux, il faut s'y comporter avec douceur, dissimulation et simplicité. » Mais, sous le masque, se renseigner, disposer les fils, se tenir prêt à les nouer si la guerre éclate. « La mission du capitaine général est d'abord une mission d'observation; mais le Premier Consul, bien instruit par lui. . . pourra le mettre à portée d'acquérir un jour cette gloire qui prolonge la mémoire des hommes au delà de la durée des siècles. »

Parmi les opposants, dans la société de Moreau, on avait regardé la mission de Leclerc à Saint-Domingue comme un assassinat; celle de Decaen fut considérée comme un exil. Il n'en était rien; mais les affaires tournèrent de sorte que Decaen, au lieu de marcher à la gloire, s'enfonça dans l'oubli. Il se trouva l'éclaireur, à l'extrême avant-garde, d'expéditions qui n'aboutirent jamais. La guerre se concentra sur le

<sup>(1)</sup> Henri Prentout, p. 1 et suiv., d'après le *Mémorial* de Decaen. Des Fragments de ce *Mémorial* ont été publiés en 1881 dans la *Revue historique*, t. XV, par M. Tessier.

continent, et il n'eut plus de part aux grandes actions que dans les desseins à longue distance, on pourrait dire dans les rêves.

Ses instructions l'autorisaient, au cas où la guerre le surprendrait, à se replier sur l'Île de France ou sur le Cap. C'est ce qu'il fit. Arrivé devant Pondichéry, en juillet 1803, il y reçut aussitôt une lettre de Paris du 11 mars, annonçant la probabilité de la guerre : « Dans cet état de choses, l'expédition ne doit pas aller à Pondichéry s'exposer inconsidérément aux chances des événements. » Decaen avait l'ordre de faire voile *immédiatement* sur l'Île de France. M. Henri Prentout l'y accompagne, et c'est à cette occasion que, tout naturellement, il entre, sur l'état de la colonie et sur l'administration de Decaen, dans ces multiples et précieux détails qui remplissent la moitié de son ouvrage<sup>(1)</sup>. L'Île de France devint pour Decaen un observatoire politique d'où il suivit, très attentivement, les mouvements qui se faisaient aux Indes<sup>(2)</sup>. Il y discernait une agitation confuse, mais qui lui paraissait favorable à une intervention. Un de ses agents, Delohr, lui écrivait, le 22 janvier 1804 : « Les Anglais ne se soutiennent plus qu'à force de cruautés et de corruption, et je suis moralement persuadé que le jour de votre débarquement sur l'une ou l'autre côte de la presqu'île sera en même temps celui d'un soulèvement général contre le despotisme anglais. »

Decaen se croyait en mesure de débarquer si on lui envoyait 6 vaisseaux et 3,000 hommes<sup>(3)</sup>. Son dessein était de pousser partout où se poussaient les Anglais, de les inquiéter, de leur créer des difficultés, de les évincer d'un côté, puis d'un autre. Ainsi avaient-ils procédé eux-mêmes.

Decaen s'était lié d'une forte amitié avec le conventionnel Cavaignac, chargé d'une mission à Mascate<sup>(4)</sup>. Il lui écrivit, le 6 mars 1804 : « que l'occasion s'était présentée belle pour avoir des succès en tout genre; que l'avenir offre encore de belles perspectives, si je suis assez heureux pour que le Premier Consul accueille le plan que je lui ai soumis<sup>(5)</sup>! »

Il envoya successivement deux officiers en France : Barois, qui fut reçu le 2 avril 1804 par le Premier Consul; Lefebvre, qui trouva Bonaparte empereur, le chercha jusqu'à Mayence et obtint une audience le 22 septembre de la même année. Napoléon était alors tout entier aux préparatifs de débarquement<sup>(6)</sup>. « Les affaires n'ont pas été très bien, dit

<sup>(1)</sup> Henri Prentout, livre II, p. 61 à 329.

<sup>(2)</sup> Henri Prentout, livre III, ch. III, première partie : *Les plans de Decaen*.

<sup>(3)</sup> A Decrès, 13 septembre 1803.

<sup>(4)</sup> Prentout, livre III, ch. I, *Mascate*.

<sup>(5)</sup> Sur ce plan, de septembre 1803, Prentout, p. 378.

<sup>(6)</sup> Lettre de Lefebvre, écrite le jour même.

l'empereur, à ce qu'il paraît, et notre marine n'a pas fait ce qu'on attendait d'elle. — Sire, vous verrez avec regret qu'il était possible de faire beaucoup, et je suis assuré que Votre Majesté n'en éprouvera pas plus de peine que mon général. » Napoléon lut la lettre de Decaen : — « Les Anglais sont bien forts dans l'Inde? demanda-t-il. . . . Voyons, combien croyez-vous qu'il faudrait de troupes pour obtenir quelques succès? » Lefebvre évaluait les forces anglaises à 160,000 hommes, dont 23,000 Européens au plus et, parmi ces Européens, Decaen comptait nombre d'Allemands et d'Irlandais hostiles à l'Angleterre. Lefebvre demandait 10,000 hommes, parce que la guerre entre les Anglais et les Malhattes avait cessé : « Nous serions en mesure de tout entreprendre. » Napoléon estimait cette force insuffisante. Il réfléchit et reprit : « Croyez-vous qu'avec 25,000 hommes on puisse parvenir à chasser les Anglais de l'Inde? — Sire, j'engagerais ma vie qu'avec 15,000 hommes nous aurions de brillants succès. — Mais si, comme vous le dites, les Anglais en ont 150,000, comment leur résister? » L'entretien se poursuivit, Napoléon poussant les interrogations sur les conditions et les moyens d'exécution. Il s'en fit faire un mémoire circonstancié. Il couva ces renseignements, puis, tout d'un coup, le 16 janvier 1805, au moment de partir pour l'Italie, où il allait se faire couronner, il écrivit à Decrès. Le plan d'une seconde expédition dans l'Inde était mûr et il se rattachait à l'« immense dessein » alors préparé par Napoléon pour attirer l'Angleterre aux Antilles, l'inquiéter partout, l'attaquer sur divers points à la fois et, par ces diversions, s'assurer durant quelques jours le libre passage de la Manche. Il ne s'agissait pas de moins que d'envoyer aux Indes trois escadres : de Brest, 21 vaisseaux et 6 frégates; de Rochefort, 2 vaisseaux et 5 frégates; du Ferrol, 10 vaisseaux et 5 frégates; le tout portant 23,000 hommes, français et espagnols<sup>(1)</sup>.

Decrès était l'objection vivante aux projets que Napoléon dessinait ainsi sur le papier. C'était un serviteur d'un esprit timide, redoutant les responsabilités, effrayé par les aventures, ayant, par expérience, autant de critique dans l'esprit que peu d'entreprise dans le caractère. Il résume, en sa personne, la parfaite négation administrative, et ses mémoires à l'empereur donnent toutes les raisons de l'impuissance de la marine. C'étaient moins encore le défaut de navires et l'infériorité<sup>(2)</sup> de l'armement, que le manque de marins, le manque d'officiers pour les conduire; enfin, et par-dessus tout, le manque d'un chef : un Napo-

<sup>(1)</sup> Napoléon à Decrès, 16 janvier 1805. — <sup>(2)</sup> Voir les réflexions de M. Roloff, 229-230.



léon, un Lannes, un Davout, un Soult de la mer. « Il faut, mandait-il à l'empereur le 25 février 1805, pour faire réussir un pareil projet, que l'homme qui sera chargé de son exécution ait une force de tête, de volonté, d'activité et de fortune, telle que je n'en connais pas un seul dans la marine de Votre Majesté, et peut-être dans aucune marine du monde, qui ne fût point étonné de l'incertitude des moyens et de la nature de l'entreprise. »

C'était un étrange ministre de la marine que Decrès. Son idéal paraissait être de détourner de son département l'attention compromettante et gênante de l'empereur, de délayer les objections, de tirer les préparatifs en longueur et d'attendre, pour se débarrasser, l'inévitable diversion d'une nouvelle campagne continentale. Il ne se sentait jamais autant ministre que quand Napoléon s'enfonçait en Allemagne, en Pologne, tournait le dos aux Anglais, et que les vaisseaux rentraient dans les ports, mouillaient le long des côtes. Et cependant il n'y gagnait rien, car c'est précisément là que Nelson, le marin qu'il aurait fallu à Napoléon, vint les relancer. Trafalgar donna trop raison aux craintes de Decrès.

Ainsi, Napoléon, ce monarque *absolu*, dit judicieusement notre auteur, « ne put imposer sa volonté à ses ministres : le ministre de la police conspirait, le ministre des affaires extérieures trahissait, et le ministre de la marine discutait et désobéissait ». Le grand projet de 1805, ajourné d'abord, fut bientôt abandonné. Napoléon concentra tous ses efforts sur l'expédition aux Antilles, qui échoua précisément parce que Villeneuve, qui y avait le rôle principal, était un amiral de l'étoffe de Decrès. Forcé de renoncer au débarquement, Napoléon abandonna l'expédition dans l'Inde. C'est un chapitre fort creusé dans le livre de M. Prentout, et un de ceux où il a jeté le plus de lumière. Il présente à ce sujet des réflexions intéressantes et qui s'appliquent aussi bien aux plans de 1801 qu'à ceux de 1805 et de 1808 : — On a voulu faire des desseins de Napoléon sur l'Inde, puis sur l'Orient, l'idée maîtresse de sa politique, « j'aime mieux, dit-il, voir en Napoléon un calculateur devant qui se pose un problème politique et qui en cherche la solution toujours fuyante, par tous les moyens que lui suscite sa féconde imagination. Il s'agissait pour lui de faire accepter aux puissances la situation prise par la France à l'issue de la lutte que l'Europe avait engagée contre elle » ; ajoutons : et les conséquences et les avantages de cette position, sur mer comme sur terre, dans le commerce comme dans la politique, dans la paix comme dans la guerre. Pour conquérir cette paix romaine, « il remuait le monde, il agitait, il posait toutes les questions qui ont épuisé le xix<sup>e</sup> siècle : l'unité italienne, l'unité allemande, la question d'Orient,

celle d'Égypte. Il prévoyait la marche de la Russie vers l'Inde et sa rivalité asiatique avec l'Angleterre. Tous les moyens qu'il avait mis en œuvre pour hâter la solution du problème, tous les thèmes, pour lui emprunter une de ses expressions, il les prenait, les laissait et les reprenait tour à tour, suivant les circonstances, les nécessités présentes . . . Il les aimait comme on aime une fiction . . . Nul n'excella comme lui à donner la vie aux abstractions de l'algèbre politique ; il animait des plans, des statistiques, des itinéraires, des feuilles de route . . . » Le thème de l'Inde fut, de toutes ces magnifiques rêveries, la plus poétique et la plus classique aussi. Il ramenait l'empereur sur les chemins d'Alexandre de Macédoine, son maître et son précurseur en cet art des projections vers l'infini. Mais, ajoute notre auteur, « ce thème est presque du rêve, et c'eût été, sans doute, s'il l'eût voulu réaliser, son plus mauvais calcul ». Napoléon, en Europe, décidait de tout et disposait tout par lui-même. Il n'avait personne aux Indes et il en ignorait presque tout. Decaen, peut-être ? Mais Decaen, qui savait voir et projeter, eût-il su accomplir ?

Après Tilsitt, Napoléon reprit l'idée. Mais la principale expédition, selon le thème proposé à l'empereur Alexandre, se devait faire par terre et, dans les combinaisons d'alors, l'Égypte reprenait la première place. Il fut encore question d'une expédition maritime, mais à titre d'accessoire. M. Prentout suggère, à ce propos, un rapprochement intéressant. Pour des motifs très complexes, Napoléon se préoccupait fort des moyens d'éblouir, « enguirlander » et distraire Alexandre, de rejeter dans les espaces ce prétendu chasseur de chimères qui voyait de près et s'arrêtait avec trop de persistance aux objets prochains de sa frontière, les Principautés Danubiennes, puis Constantinople. Il reçut alors un émissaire de Decaen, le frère de ce général, 27 janvier 1808. « Il me demanda, rapporte René Decaen <sup>(1)</sup>, pourquoi les Anglais n'avaient pas pris l'Île de France. — Je pense, dit Decaen, que si, jusqu'à ce jour, ils ne l'ont pas attaquée, c'est qu'ils avaient toujours été occupés dans l'Inde ou à la veille de l'être, et que S. M. leur donnait apparemment trop d'inquiétudes en Europe pour qu'ils distraient de leurs forces ce qui serait nécessaire pour l'enlever ; qu'ils s'attendaient d'ailleurs à y trouver bonne contenance. » Mais, ajouta-t-il, une attaque est à craindre, si on les laisse respirer trop longtemps dans l'Inde. « L'empereur répondit que c'était bien vrai et qu'il ne concevait pas pourquoi ils ne l'avaient pas prise ; que c'était une *ânerie* de leur part. » Il revint trois fois sur ce chapitre ; la troisième, il s'arrêta,

<sup>(1)</sup> René Decaen à son père, 27 février 1808.

et, prenant dans ses deux mains la tête de Decaen : « Allons, dites-moi franchement, sans gasconnade, ajouta-t-il en riant, combien faudrait-il d'hommes pour enlever l'Île de France ? » Quatre ou cinq mille Européens, répondit Decaen ; son frère n'en ayant que douze à treize cents, valides ou invalides ! — Jen enverrai cinq cents, dit l'empereur. Puis le propos revint sur l'Inde et Decaen demanda si l'empereur n'avait pas le dessein d'y attaquer les Anglais. « Il me dit que oui, qu'il s'en occupait, qu'il était très bien avec la Perse et la Porte. Il me répéta deux fois : — Je suis très bien avec la Perse et Constantinople. Ainsi, je puis faire passer un corps d'armée que je joindrai à leurs troupes pour aller dans l'Inde par terre. » Decaen insinua qu'une expédition maritime serait plus inopinée, plus efficace. — « Comment voulez-vous que j'aïlle avec des vaisseaux ? vous savez que je n'en ai pas ; vous savez que je suis pauvre sous ce rapport. » Cependant il accepta d'en parler. René Decaen demanda 8,000 hommes. Napoléon dit : « Oh ! c'est trop peu. » Decaen reprit : « Sire, on y ajoutera les matelots au besoin. » — « Il me prit alors la figure entre les deux mains, en laissant échapper des étincelles de joie de toute sa figure. Il me fit cette espèce de caresse par trois fois différentes pendant le cours de la conversation. C'était toujours après avoir discuté et comme en convenant de ce que je lui observais. Je suis resté au moins trois quarts d'heure. Il revenait de l'Inde à l'Île de France. Il retournait dans l'Inde, à Batavia, à Manille. Je crois, en vérité, qu'il avait résolu l'expédition, surtout à la manière dont il me congédia. En me quittant, il me dit d'un air plein d'affection : « C'est bon, je vous reverrai avant votre départ. »

Le 2 février, huit jours après, Napoléon écrivait à Alexandre la lettre fameuse où il lui proposait la marche en commun sur l'Inde. Marmont formerait l'avant-garde, vers l'Albanie et la Macédoine ; une grande flotte, rassemblée à Toulon, sous Ganteaume, s'emparerait de la Sicile, puis de l'Égypte. L'Égypte paraît bien avoir été l'objectif réel. Ainsi, après Austerlitz, après Iéna, après Friedland, Napoléon en était réduit à revenir aux diversions de 1798 et aux projets qui avaient suivi Marengo : la diversion en Égypte, l'expulsion des Anglais de la Méditerranée pour but, l'alliance russe pour moyen, sauf, une fois en Égypte, à reprendre, d'accord avec la Russie et la Perse, l'expédition arrêtée à Saint-Jean-d'Acre par les canons turcs pointés par un émigré français. L'Angleterre et la Méditerranée demeuraient les idées maîtresses et l'on ne sortait point de ces deux termes : envahir l'Angleterre pour s'assurer la Méditerranée, chasser les Anglais de la Méditerranée afin de les obliger à la paix.

Dans l'une et dans l'autre de ces combinaisons, en 1798, comme en 1801, comme en 1803 et 1805, il fallait à Napoléon, ainsi qu'il l'avait fallu au Directoire, l'appoint de la marine espagnole et l'entière sujétion du gouvernement de l'Espagne. Or l'Espagne se déroba à l'alliance qui lui était imposée depuis 1796, qui lui avait coûté une partie de sa flotte et de ses colonies, qui avait épuisé ce qui lui restait d'argent, compromis son indépendance. Godoy, en 1806, avait médité la défection. Napoléon ne pouvait se jeter dans aucune entreprise vers l'Orient sans s'être assuré de l'Espagne. C'était, tout d'abord, pour y avoir les mains libres qu'il s'efforçait d'occuper et de gagner Alexandre. Il s'imaginait soumettre ce pays comme il avait soumis Naples : un changement de dynastie ferait l'affaire. Tous les projets sur l'Inde furent suspendus jusqu'au règlement des affaires d'Espagne.

Au moment où il croit réussir avec les Espagnols, on le voit revenir à l'expédition maritime. De Bayonne, le 13 mai 1808, il écrit à Decrès : — Il s'agirait de mettre l'Île de France à l'abri de toute attaque, d'y rassembler 15.000 hommes pour opérer dans l'Inde, en même temps que 25.000 hommes débarqueraient en Égypte, et que les flottes et flottilles de la Manche menaceraient l'Irlande et retiendraient les Anglais. « Donnez, mandait-il au ministre, tous ces ordres, comme si cette lettre, au lieu d'être un mémoire, était un ordre définitif. Ensuite, vous me ferez un mémoire, non pour accroître les difficultés, mais pour les résoudre. . . Les difficultés doivent être levées. . . en partageant ma volonté qui est forte. . . Je vous dispense. . . de me comparer à Dieu. Il y a tant de singularité et d'irrespect pour moi dans cette phrase que je veux croire que vous n'avez pas réfléchi à ce que vous écriviez. » Il n'y avait que de la belle rhétorique administrative, sur papier ministre. Decrès, se dérobant toujours, avait écrit à l'empereur qui lui commandait, pour la vingtième fois peut-être, de faire sortir des expéditions de Nantes, Bordeaux, Rochefort, etc. : « Si V. M. me faisait l'honneur de me dire : Je veux que vous les fassiez sortir, alors j'y verrais la volonté de Dieu et je les expédierais sur-le-champ<sup>(1)</sup>. » Napoléon ajoutait : « Ici, j'ai tout le temps. . . »

Il se trompait. L'insurrection de l'Espagne l'obligea de tout ajourner. Il l'écrivit à Decrès le 7 juillet. Il se vit contraint de courir de Bayonne à Erfurt pour y rencontrer Alexandre, et, comme il n'en était plus aux feux d'artifice, il dut payer au tsar par les Principautés le laissez-faire et le laissez-passer qu'il lui demandait en Espagne. Il revint à Paris, mar-

<sup>(1)</sup> Prentout, p. 471. — Albert Vandal, t. 1, p. 349. — Roloff, p. 241.

cha sur Madrid et en revint précipitamment, sans avoir rien fini, pour se rejeter sur l'Autriche. Comme en 1805, l'Autriche tirait les Anglais d'embaras. Napoléon fut vainqueur, non sans crises et non sans peine; mais, au lieu qu'il débarquât en Égypte et aux Indes, ce furent les Anglais qui débarquèrent en Hollande, en Portugal, et le prirent à revers par l'Espagne, ce qui était infiniment plus pratique et d'un succès plus probable pour eux, appuyés des guérillas et de l'insurrection espagnole, que ne l'eût été pour Napoléon le mouvement tournant par l'Euphrate et le Gange, avec les Persans, les Russes et l'insurrection problématique des Mahrattes et des Cipayes. Dès lors, c'en fut fait des « immenses desseins », encore qu'en 1812 les officiers de la Grande Armée parlassent de revenir de Moscou par Calcutta.

L'Angleterre prit en 1808 l'offensive par toutes les extrémités; elle assaillit Napoléon partout où il avait cru pouvoir établir ses prises et pousser ses avant-postes. La figure de la guerre se renversa. En Portugal, en Espagne, c'est Arthur Wellesley, le frère du grand consul, aux Indes, c'est lord Munto, son digne émule, qui mènent la campagne.

De toutes les gloires que Bonaparte avait annoncées à Decaen en 1803 et que ce brave soldat avait rêvées, il ne lui resta que l'occasion de faire une capitulation honorable. Il la signa, par nécessité, le 9 décembre 1810, après avoir espéré sortir de l'Île de France pour reprendre Pondichéry et rétablir l'influence française dans l'Inde. Ce fut, dit M. Prentout, « *la fin d'un Empire* », et c'est le titre qu'il aurait pu donner à son ouvrage: la fin d'un rêve, pour parler plus clairement, qui avait commencé avec Dupleix et finissait avec Decaen. Au début comme au terme, sous la monarchie issue de Louis XIV, comme sous l'empire issu de la Révolution, les mêmes causes avaient entraîné les mêmes effets: l'impossibilité pour la France de poursuivre, à la fois, une politique d'expansion coloniale et une politique de suprématie sur le continent, l'habileté de l'Angleterre à détourner par des diversions sur les frontières de la France les entreprises maritimes des Français. La succession d'Espagne au début du xviii<sup>e</sup> siècle, la succession d'Autriche au milieu, la grande impulsion de propagande et de conquête qui suivit la défense nationale, à la fin de ce siècle, nous montrent le jeu continu de ces effets et de ces causes. La diversité des hommes et des circonstances en fait ressortir le caractère permanent. Les colonies furent perdues sur le continent et pour la suprématie du continent.

On prête ce mot à Napoléon: « Qu'importe que l'Angleterre nous

prenne nos colonies, elle nous les rendra plus riches à la paix<sup>(1)</sup> ! » Une note parue au *Moniteur*, le 26 février 1811, développait ce paradoxe. Le gazetier officiel, — directement inspiré, selon toute vraisemblance, — arguait de la fidélité des colons français : « Les habitants du Canada, séparés depuis cent ans de la France, sont encore aussi français que les habitants du bord de la Loire. » M. Prentout loue, en termes excellents, et montre en action le patriotisme, la fidélité, la vaillance des colons de l'Île de France, et toute la capacité dont ils avaient fait preuve dans les travaux de la paix. Ce sont des pages de deuil.

M. Prentout résume les raisons de l'échec final : celles qui provenaient de notre faiblesse maritime et de la perpétuelle diversion de notre politique européenne ; celles aussi, et surtout, qui provenaient de nos rivaux : leur marine était forte, leurs marins audacieux, leurs agents aux Indes habiles, entreprenants, tenaces. Ils furent aussi bien servis que Napoléon le fut mal. Ils eurent Nelson et Aboukir pour rompre les entreprises de 1798, Nelson et Trafalgar pour rompre celles de 1805 ; ils eurent Cornwallis, Wellesley, Minto pour oser et accomplir aux Indes ce que Decaen était réduit à projeter. M. Prentout en juge, en deux lignes, justes : « La politique anglaise est aussi réaliste que celle de Napoléon, elle est plus brutale et plus prompte, c'est un avantage. »

Les Anglais qui, en 1801, après les préliminaires de Londres, en 1802, après le traité d'Amiens, dénoncèrent la paix comme une défection nationale et réclamèrent la guerre comme une nécessité, même économique et financière, avaient raison, à leur point de vue exclusivement anglais. La grande guerre, la guerre continue leur a réussi, et si l'on compare ce qu'y a gagné l'Angleterre avec ce qu'elle aurait perdu au succès de Napoléon, on s'explique et sa hâte de rompre la paix et son acharnement à pousser la guerre à son terme, enfin sa volonté, non moins remarquable et d'une aussi puissante raison d'État, de l'arrêter par une paix définitive, sincère cette fois, lorsque la France fut ramenée aux anciennes limites, expulsée des Pays-Bas et de l'Égypte, réduite dans les Indes et dans les Antilles aux miettes d'empire que lui avait laissées la guerre de Sept ans. La paix de Paris, rien que la paix de Paris de 1763 ! Voilà la vraie maxime d'État de l'Angleterre de 1793 à 1815, et c'est par cette pensée de derrière la tête qu'il faut interpréter la fameuse et illusoire formule de 1803 sur la paix d'Amiens.

Les réflexions auxquelles j'ai été conduit en analysant le livre de M. Henri Prentout s'expliquent par l'intérêt d'ordre général qu'il a su

<sup>(1)</sup> Sur ce mot, Prentout, p. 618.

donner à ses études. Cet ouvrage, très substantiel dans sa partie technique, est constamment rattaché à l'ensemble, encadré constamment dans l'ensemble. Le mérite du jeune et sérieux auteur est d'avoir su joindre à l'érudition solide, à l'étendue d'information sans lesquelles il n'y a pas d'histoire, l'intelligence des choses dans leur enchaînement naturel, le sentiment de la suite et l'art des perspectives sans lesquels il n'y a pas d'historien.

ALBERT SOREL.

*GESCHICHTE DER FRANZÖSISCHEN LITTERATUR VON DEN ÄLTESTEN ZEITEN BIS ZUR GEGENWART*, von Professor Dr Hermann SUCHIER und Professor Dr Adolph BIRCH-HIRSCHFELD. Mit etwa 150 Abbildungen im Text, 23 Tafeln in Farbendruck, Kupferätzung und Holzschnitt und 12 Faksimile-Beilagen. Leipzig und Wien, Verlag des Bibliographischen Instituts. *Die ältere Zeit. Von der Urzeit bis zum 16. Jahrhundert.* Von Prof. Dr Hermann SUCHIER.

DEUXIÈME ARTICLE<sup>(1)</sup>.

V. *L'époque du royaume anglo-normand (1066-1204)* (p. 105-166). — La période à laquelle ce chapitre est consacré est la plus brillante de notre ancienne littérature; aussi M. Suchier l'a-t-il traitée avec le soin et le détail qu'elle mérite. Le tableau qu'il en trace apparaît toutefois assez incomplet, par le fait qu'il en retranche et, d'après son plan, la poésie épique, traitée à part, la littérature méridionale et le théâtre, et, ce qui n'était pas indiqué, la poésie lyrique et le *Roman de Renard*, dont cependant les plus brillants représentants ou les meilleures branches appartiennent à cette période; en revanche, il a cru devoir y comprendre les grands romans en prose du cycle arthurien, dont il est peu probable, à mon avis, qu'aucun ait été écrit avant 1204. D'autre part, il a divisé son tableau, pour la poésie, en deux doubles compartiments, comprenant « la littérature dans le domaine des rois anglo-normands jusqu'à 1154 » (I), puis « la poésie française sous les Plantagenets<sup>(2)</sup> jusqu'à 1204 » (III), et, en

<sup>(1)</sup> Voir pour le premier article le numéro d'octobre, p. 645-660.

<sup>(2)</sup> Il serait temps d'abandonner cette mauvaise forme du surnom transmis par Geoffroi d'Anjou à ses descendants, qui

vient de la traduction latine *Plantagenistam* : Geoffroi était certainement surnommé *Plantegenest*. Le nom de famille *Plantegenêt* survit encore dans l'Ouest de la France.

regard, « la littérature dans le royaume de France jusqu'en 1154 » (ii), et « la poésie dans le royaume jusqu'en 1204 » (iv). Cette division ne me paraît ni commode, ni fondée sur la nature des choses. Elle oblige à séparer des faits qui sont étroitement liés ensemble<sup>(1)</sup>, et elle est si arbitraire que l'auteur lui-même n'a pu l'observer jusqu'au bout : il a été obligé d'y renoncer pour la cinquième section, réservée à la prose<sup>(2)</sup>, et, même dans les sections précédentes, il a attribué à l'une des parties de son double diptyque des noms ou des œuvres qu'il aurait dû rigoureusement placer dans l'autre<sup>(3)</sup>. Il aurait été plus acceptable de traiter à part la littérature *anglo-normande*, qui a présenté dès l'abord certains caractères propres et qui, dans la période suivante, devait se séparer nettement de la littérature continentale; mais le fait que la Normandie depuis 1066 et l'Ouest de la France depuis 1154 appartinrent, jusqu'en 1204, aux rois d'Angleterre n'empêche pas que, littérairement parlant, ces provinces n'aient été en communication constante avec les provinces royales (même si, en matière politique, l'esprit de leurs écrivains a été parfois hostile à la France). Cette division tient à une idée générale que M. Suchier a développée ailleurs, et qui elle-même se rattache à la façon dont il considère la formation de la plus ancienne langue littéraire de la France du Nord. Il attribue aux rois d'Angleterre sur le développement de notre langue et de notre littérature une influence plus grande que celle qu'ils ont exercée : les romans « antiques », qui ont une importance si considérable dans l'évolution littéraire du XII<sup>e</sup> siècle, n'ont subi cette influence à aucun degré<sup>(4)</sup>, et il en est de même de la poésie lyrique; que les sources

<sup>(1)</sup> Pour n'en citer qu'un exemple, le roman de *Troie*, à la section iii, est séparé de ceux de *Thèbes* et d'*Énéas*, dont il est parlé à la section ii : or non seulement ces trois ouvrages appartiennent au même courant et sont influencés l'un par l'autre (au point qu'on a pu croire qu'ils avaient le même auteur), mais ils ont été écrits dans des périodes toutes voisines. C'est que M. Suchier place *Thèbes* et *Énéas* avant 1154. S'ils avaient été composés en 1155, ils auraient passé de la « littérature du royaume de France » à la « poésie sous les Plantagenets ». On voit combien une telle division est artificielle.

<sup>(2)</sup> Ainsi Etienne de Fougères, chapelain de Henri II et plus tard évêque de

Rennes, figure (p. 157) parmi les poètes du royaume de France, et le poème anglo-normand sur Alexandre est mentionné, ce qui est d'ailleurs naturel, à la suite des romans français sur le même thème (p. 153).

<sup>(3)</sup> Il est vrai qu'il en donne une raison assez contestable : « La séparation des deux pays ne peut se faire ici, au moins dans le domaine des romans en prose. » Cela tient à l'opinion de l'auteur sur la nationalité de Robert de Boron, opinion que je ne puis partager (voir plus loin). Je doute que les Anglo-Normands puissent revendiquer aucune part dans les romans arthuriens en prose.

<sup>(4)</sup> Le roman de *Troie*, dédié par Benoit de Sainte-More à Aliénor, femme



celtiques des lais et des poèmes « bretons » aient été armoricaines ou galloises, que les poèmes français, dans ce domaine, aient été ou non précédés par des poèmes anglo-normands, les romans de Chrétien de Troies nous présentent une forme toute française de langue et de pensée. La littérature anglo-normande se serait peut-être développée avec originalité au XII<sup>e</sup> siècle, comme elle avait commencé à le faire, si la famille de Guillaume avait continué à régner; mais les Plantagenêts étaient des Français<sup>(1)</sup>; la littérature qu'ils ont favorisée s'était formée en France, et continue de s'y développer conformément à ses tendances propres. Il n'y a pas lieu de séparer la littérature française du continent en deux littératures, dont l'une appartiendrait aux domaines du roi de France, l'autre à ceux du roi d'Angleterre. Si M. Suchier avait renoncé à cette séparation, son histoire de la période la plus florissante de notre vieille littérature aurait gagné en unité et en clarté.

Telle qu'elle est, elle n'en est pas moins fort intéressante et riche en traits justes et souvent nouveaux. Sans me départir de l'ordre que l'auteur a cru devoir adopter, je vais signaler ce qui m'a frappé en la lisant et noter çà et là quelques divergences ou quelques doutes.

1. *La littérature sous les rois anglo-normands* (p. 105-115). — Je doute que la rédaction en français des lois de Guillaume soit aussi ancienne que le dit l'auteur (p. 107). — Il ne me paraît pas prouvé que le beau *Débat du corps et de l'âme* soit anglo-normand (p. 107). — Dans l'excellente notice sur le roman de *Horn* (p. 109) je remarque que l'auteur place la rédaction française sous le règne d'Étienne, donc avant 1154: on ne la fait pas d'ordinaire remonter si haut; cette date, fort importante, n'est certainement pas donnée au hasard et doit reposer sur des observations linguistiques de l'auteur, si compétent dans le domaine anglo-normand; il serait à désirer qu'il les fit connaître. — Je vois avec plaisir M. Suchier (p. 111) admettre comme moi que l'origine directe des poèmes français sur Tristan est anglaise; mais il me semble que les raisons qui le lui font admettre devaient lui suggérer la même conclusion pour plusieurs au moins des lais de Marie. Sur le fragment qui nous est arrivé avec le nom de Bérout, l'auteur fait une conjecture

de Henri II, ne fait pas exception. Ce vaste poème a dû être au moins très avancé antérieurement à l'avènement de Henri au trône d'Angleterre; il se rattache directement aux poèmes de *Thèbes* et d'*Énéas*.

<sup>(1)</sup> Dans son portrait, d'ailleurs très bien tracé, de Henri II, M. Suchier dit

(p. 121) qu'il « pouvait parfois montrer la froide cruauté du Normand ». Mais Henri avait bien peu de sang normand dans les veines: sa mère, il est vrai, était la fille de Henri I<sup>er</sup> (et d'une princesse d'Écosse), mais son père et tous ses ascendants paternels étaient de race purement française.

extrêmement ingénieuse. On sait que ce fragment, dans sa première partie, coïncide avec le poème allemand d'Eilhart d'Oberg, tandis que par la suite les deux poèmes diffèrent tout à fait. Cet état de choses, dit M. Suchier (p. 112), pourrait s'expliquer de la façon suivante. La vertu du breuvage d'amour que Tristan partage avec Iseut n'est pas ici, comme dans les récits postérieurs, d'une durée illimitée : elle dure quatre ans (Eilhart) ou trois ans (Béroul), pour ensuite s'effacer. Cette disparition du charme et la restitution d'Iseut à son mari par Tristan, qui en est la conséquence, formaient sans doute la fin du plus ancien *Tristan*. Si Eilhart et Béroul vont ensemble précisément jusqu'à ce point, et continuent ensuite par de nouvelles aventures des deux amants tout à fait différentes dans chaque texte, l'explication la plus simple est d'admettre qu'au *Tristan* primitif on a fait deux continuations indépendantes l'une de l'autre. Cette explication est très séduisante; j'hésiterais seulement à croire que la forme la plus ancienne de la légende fût celle qui limitait à trois (ou quatre) ans l'effet du *lovendranc* : ce n'est pas seulement parce qu'elle est beaucoup moins poétique que l'autre; c'est parce qu'on ne voit pas qu'elle puisse fournir au poème un dénouement acceptable. Que Tristan rentre à la cour de Marc et vive désormais auprès d'Iseut dans des relations de simple amitié, cela ne paraît guère admissible; qu'il s'éloigne d'elle et coure d'autres aventures sans rapport avec son amour, cela ne se comprend pas bien non plus<sup>(1)</sup>. Je pense donc que M. Suchier a trouvé la vérité en ce qui concerne le poème de Béroul (et le poème très voisin qu'a imité Eilhart) : ce poème supposait la vertu du philtre bornée à trois (ou quatre) ans et se terminait par le retour des deux amants, désormais indifférents l'un à l'autre, à la cour de Marc, qui leur pardonnait; mais ce n'était là qu'une variante imaginée par quelque poète auquel avait manqué la suite du récit, et la légende ancienne, qui ne limitait pas l'effet du philtre, comprenait la séparation forcée des amants, le mariage de Tristan, et sa réunion finale avec Iseut dans la mort. Mais c'est là une question bien compliquée et qui demanderait un examen approfondi; j'ai voulu signaler l'idée de M. Suchier, qui éclaire certainement d'un nouveau jour un des aspects de la multiforme légende de Tristan<sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Dans les deux continuations, après la restitution d'Iseut à son mari, les amours des deux amants recommencent de plus belle, comme si le philtre (dont on ne parle d'ailleurs plus) agissait toujours.

<sup>(2)</sup> Voici deux remarques de détail sur cette section. P. 106, il ne faut pas appeler le père de Guillaume le Conquérant « Robert le Diable »; c'est un nom qui ne lui appartient nullement et qu'on ne lui a donné qu'à l'époque

2. *La littérature dans le royaume de France jusqu'en 1454* (p. 115-121). — Cette section est courte, mais contient beaucoup de faits intéressants et bien éclairés. Je n'ai que peu de remarques à faire. Les « assonances » du *Saint Grégoire* ne sont pas de vraies assonances (p. 116) : elles rentrent dans la catégorie des rimes imparfaites qui ont été tolérées encore au XIII<sup>e</sup> siècle (ces rimes se distinguent de l'assonance en ce que le *dernier* phonème, voyelle ou consonne, doit toujours être identique). — Le manuscrit du *Lapidaire* en vers était considéré par Pannier comme anglo-normand : M. Suchier (p. 117) le juge continental et le désigne dès lors comme « le plus ancien manuscrit écrit en France qui nous ait été conservé ». La question est, on le voit, assez importante. Le connaisseur le plus expert en cette matière, M. Paul Meyer, a bien voulu, à ma demande, examiner de nouveau le manuscrit : il n'hésite pas à le regarder comme fait en Italie, et il ne l'attribue qu'au XIII<sup>e</sup> siècle. — Ce que l'auteur dit des caractères des lais bretons (p. 119) est fort bon ; mais comment peut-il ranger les imitations françaises de ces lais dans la littérature propre au « royaume de France », quand il en trouve les plus anciens exemples dans *Horn* et dans le *Tristan* de Thomas<sup>(1)</sup>, qu'il en tire le nom d'un mot irlandais, et qu'il en fait réciter le texte, à l'origine, « en langue bretonne ou irlandaise » ? Je rattacherai ici une remarque sur les lais de Marie, dont il n'est parlé qu'à la section suivante (p. 128). M. Suchier ne se prononce pas explicitement sur la question de savoir dans quelle langue Marie avait recueilli les récits qu'elle a rimés ; cependant, en disant qu'elle a suivi dans son premier écrit des « sources kymriques », dans son deuxième une source anglaise, et dans son troisième un traité latin, il semble vouloir indiquer que les lais proviennent immédiatement d'originaux en langue celtique<sup>(2)</sup>. Je crois, avec M. Warnke<sup>(3)</sup>, que Marie ne savait pas le breton<sup>(4)</sup>, et, d'autre part, contrairement à ce savant, je crois

moderne, en l'identifiant, à tort, au héros purement imaginaire du roman de *Robert le Diable*. Ce qui est curieux, c'est que plus loin (p. 204) M. Suchier reconnaît dans le héros du poème Robert Courte Heuse, fils de Guillaume ; l'un n'est pas plus vrai que l'autre. — P. 108, supposer que l'auteur de la *Vie de saint Brendan*, en s'appelant *li apostolies Beneciz*, veut simplement se désigner comme un moine bénédictin me paraît bien peu probable.

<sup>(1)</sup> Voir aussi ce qui est dit du lai d'*Haveloc* et du lai du *Cor*. — Je doute

que le lai lyrique de *Chèvrefeuil* (p. 120) ait rien à faire avec le lai de même titre attribué à Tristan.

<sup>(2)</sup> L'expression *kymrisch* indiquerait même le gallois plutôt que le breton armoricain.

<sup>(3)</sup> Voir la remarquable introduction de ce savant à la deuxième édition qu'il vient de donner des lais de Marie (Halle, 1900).

<sup>(4)</sup> Il est vrai que pour le mot *luistic*, qu'elle a formé avec le breton *aostic* en y incorporant par erreur l'article français, M. Suchier (voir Warnke, *op. laud.*,

que les titres anglais expressément attribués par elle à deux de ses lais prouvent que les récits qui en forment le thème étaient répandus sous forme anglaise aussi bien que française. En somme, de toute la discussion menée avec tant d'ardeur depuis quelques années sur ce sujet, il me paraît résulter que les lais « bretons » ont dû appartenir aux divers peuples celtiques et se répandre aussi bien en Angleterre, qu'en France<sup>(1)</sup>.

3. *La poésie française sous les Plantagenets jusqu'à 1204* (p. 121-134). — Nous voyons ici passer devant nous Wace, son rival Benoit de Sainte-More, Marie de France, Garnier de Pont-Sainte-Maxence (bien qu'il fût sujet du roi de France, comme Marie, et tout à fait Français de cœur), Jourdain Fantosme, Huon de Rotelande, etc., tous fort bien caractérisés<sup>(2)</sup>. Ce qui surprend plus, c'est d'y trouver aussi Robert de Boron, que M. Suchier appelle « de Borron » et identifie avec un Robert de Buron, chevalier du comté de Hertford, mentionné dans des documents du temps de Henri II. Je persiste à croire que Robert de Boron était un

p. xxx, n. 1) a proposé une explication qui écarterait la faute; mais elle paraît difficile à admettre (voir les vv. 131, 136, 154, 160). D'ailleurs, quelqu'un qui du breton *bleiz lavaret*, « loup parlant », fait *bisclavret* ne sait certainement pas le breton et estropie un titre étranger qu'il a entendu.

<sup>(1)</sup> Je compte, à propos du livre de M. Warnke, discuter ailleurs ce point en détail.

<sup>(2)</sup> Petites remarques. P. 121, *Policraticus* : il faut *Policraticus*. — P. 124, l'explication du rapport des différentes parties de la *Geste des Normands*, de Wace, ne me paraît pas tout à fait exacte : le morceau appelé à tort *Chronique ascendante* n'a pas été « ajouté seulement plus tard »; il fait partie intégrante de l'ouvrage, dont il forme le prologue; il est vrai que le passage sur le siège de Rouen en 1174 a été inséré après coup par l'auteur; mais la première laisse est le début original du livre et ne peut avoir été écrite à une époque aussi tardive (voir *Romania*, t. IX, p. 599). — P. 124, il est excessif de dire qu'on ne connaissait l'*Iliade* au moyen âge que par Darès et Dictys : l'*Homerus latinus* (le poème

d'Italicus) y a été très lu. — P. 127, les idées de M. Suchier sur la versification anglo-normande ne sont pas généralement admises. — P. 128, je ne sais quelles sont les raisons de l'auteur pour placer la composition des fables de Marie après celle des lais; je tiens l'ordre inverse pour plus vraisemblable. — P. 130, « Thomas est probablement le premier poète français qui peigne l'amour chevaleresque »; mais les traits mêmes que M. Suchier emploie pour caractériser cet amour dans le *Tristan* de Thomas n'ont rien de particulièrement chevaleresque. Il me paraît avoir plus raison quand il dit (p. 139) que le *Lancelot* de Chrétien « a introduit l'amour chevaleresque, tel que le comprenaient les troubadours, du Midi dans le Nord, de la poésie lyrique dans la poésie épique ». — P. 131, Huon de Rotelande a pris le nom de ses héros dans le roman de *Thèbes* plutôt que directement dans Stace (il a aussi puisé dans *Énéas* et *Troie*). — P. 133, M. Suchier dit que le mot *grail* appartient au français oriental; cette remarque est fort intéressante et mériterait d'être développée dans une étude spéciale.

voisin de Gautier de Montbéliard, avec lequel il fut en relations d'amitié, et, semble-t-il, de collaboration, et qu'il ne connaissait pas l'Angleterre. J'ai donné ailleurs les raisons qui me font penser ainsi<sup>(1)</sup>; elles n'ont pas convaincu M. Suchier, et celles qu'il a apportées à l'appui de sa thèse ne me persuadent pas davantage<sup>(2)</sup>. *Sub judice lis est*. La question a son importance pour l'intelligence du développement en France de la « matière de Bretagne »; nous la retrouverons à propos de la section suivante.

4. *La poésie dans le royaume de France jusqu'en 1204* (p. 134-158). — Gautier d'Arras, Chrétien de Troies, André le Chapelain, Marie de Champagne<sup>(3)</sup>, Lambert le Tort, Alexandre de Bernai<sup>(4)</sup>, Aimon de Varennes, les romans anonymes de *Floire et Blanchefleur*, des *Sept Sages*, de *Guillaume de Palerme*, de *l'Escoufle*, de *Guillaume de Dole*, Herman de Valenciennes, Étienne de Fougères, Élinand, tels sont les noms et les ouvrages principaux qui occupent cette section. Des appréciations fines et justes des poètes<sup>(5)</sup>, des résumés très bien faits des poèmes, se lisent avec un vif intérêt. L'étude du cycle breton, qui atteint alors son apogée, aurait gagné, je l'ai déjà indiquée; à n'être pas morcelée entre cette section et la section précédente. Telle qu'elle est donnée ici, elle est riche en aperçus et en rapprochements intéressants, mais elle ne se prête pas à être résumée: il faudrait reprendre dans son ensemble l'histoire de ce sujet difficile, et cela entraînerait hors des limites d'un compte rendu. Je me bornerai à signaler, — outre ma divergence à propos de Robert de Boron, — quelques points particuliers. M. Suchier, en signalant (p. 141) les belles découvertes de M. Rajna sur les noms comme *Artus* et *Gauvain* donnés dans le XI<sup>e</sup> siècle en Italie à des enfants, ajoute (p. 141): « Toutefois on a exagéré la valeur probante de ces noms. Les noms *Tristan* et *Ywan* se rencontrent dès le VIII<sup>e</sup> et le IX<sup>e</sup> siècle aux bords du lac de Constance, sans que cela prouve pour une époque si ancienne la diffusion des légendes de Tristan et d'Yvain. » Mais il faut sans doute attribuer l'existence de ces noms dans cette région aux moines

<sup>(1)</sup> *Merlin*, par G. Paris et J. Ulrich, t. I, p. XI-XII.

<sup>(2)</sup> *Zeitschr. für rom. Philol.*, t. XVI, page 272; cf. *Romania*, t. XXII, page 460.

<sup>(3)</sup> A propos du cycle d'Alexandre, l'auteur cite (p. 152) la *Vengeance d'Alexandre*, par Gui de Cambrai; il aurait pu dès lors citer aussi le poème de Jean le Vénélaï sur le même sujet.

<sup>(4)</sup> « Auboïn de Sézanne semble lui avoir dédié une de ses meilleures chansons » (p. 150). L'auteur de *Guillaume de Dole* attribuant cette chanson à Gace Brulé, il faut la lui restituer.

<sup>(5)</sup> Notamment de Chrétien. — J'avoue que j'ai toujours bien de la peine à attribuer à l'auteur de *Perceval* la pitoyable rapsodie de *Guillaume d'Angleterre*.

irlandais qui s'établirent de bonne heure et à Saint-Gall et aux alentours; les noms italiens du XI<sup>e</sup> siècle ne sauraient avoir une telle provenance, et ils prouvent bien le succès que les récits arthuriens avaient dès lors dans la haute Italie, succès qu'atteste aussi le bas-relief de la cathédrale de Modène, du commencement du XII<sup>e</sup> siècle<sup>(1)</sup>. — Je ne comprends pas comment l'auteur peut dire (p. 147) que le roman anglais de *Sir Percevalle* « n'est qu'un, pâle reflet de Chrétien » : il me paraît de toute évidence que ce poème remonte à une forme de la légende de Perceval bien plus voisine de l'original que celle qu'a connue Chrétien<sup>(2)</sup>. Mais il est écrit que dans cette terrible « matière de Bretagne », flottante et tournoyante comme les « palais aventureux » qu'on y rencontre, les faits qui semblent le mieux acquis à la critique doivent être perpétuellement remis en question. — L'idée que le *Lancelot* français apporté à Vienne en 1195 par Hugues de Morville<sup>(3)</sup> pouvait être un roman en prose me paraît tout à fait invraisemblable en elle-même (vu la date), et quand on lit la traduction allemande que nous en avons; je ne crois pas davantage que les continuateurs de Chrétien, au moins les premiers, aient connu le *Grand saint Graal* et la *Queste du saint Graal* (p. 149); en général M. Suchier me paraît, je l'ai déjà dit et le redirai encore, faire remonter trop haut les romans en prose. En revanche, il rejette au XIII<sup>e</sup> siècle des romans en vers qui doivent être attribués à notre période, comme le *Bel Desconeu* de Renaud de Beaujeu<sup>(4)</sup> et, peut-être, plus d'une œuvre anonyme ou connue seulement par des traductions.

A côté des romans de la Table Ronde fleurissent alors les romans « d'aventure »; ils ne sont pas moins soigneusement étudiés. Je ne puis admettre que le roman d'*Ille et Galeron* soit emprunté au lai d'*Éliduc* de Marie de France : il provient d'un lai qui ressemblait en certains traits à celui de Marie, mais qui en différait notablement. Je ne pense pas non plus que l'aventure qui, dans ce roman, motive si bizarrement le départ d'Ille ait pour origine un des « jugements d'amour » d'André le Chapelain<sup>(5)</sup> : ce motif, qu'on retrouve sous une forme plus ancienne

<sup>(1)</sup> Sur ce bas-relief, cf. *Romania*, t. XXIX, p. 485.

<sup>(2)</sup> Voir *Histoire litt. de la France*, t. XXX, p. 254-261.

<sup>(3)</sup> *Huc* pour *Hue* est une faute d'impression. Mais peut-on affirmer que le chevalier qui servit d'otage à Richard Cœur de Lion en 1193 soit le même qui, en 1170, avait été un des meur-

triers de Thomas Becket? Je le croirais plutôt son fils ou son parent.

<sup>(4)</sup> Une chanson de Renaud étant citée en 1200 dans *Guillaume de Dole*, il est clair qu'il florissait au XII<sup>e</sup> siècle; M. Suchier le remarque lui-même plus loin (p. 180).

<sup>(5)</sup> C'est plutôt le jugement qui pourrait bien être inspiré du roman.

dans un conte allemand du XIII<sup>e</sup> siècle, appartenait au lai primitif ou peut-être formait le thème d'un petit lai à part. — Je m'étonne que M. Suchier persiste à rejeter au XIII<sup>e</sup> siècle la *chante-fable* d'*Aucassin et Nicolette*, qu'il a, quatre fois déjà, si magistralement publiée; il en signale lui-même (p. 220) l'apparence ancienne et les traits archaïques; je l'ai sans doute trop vieillie jadis en la faisant remonter jusqu'au règne de Louis VII, mais il me paraît impossible de la faire descendre après 1204<sup>(1)</sup>. — La rédaction II de *Floire et Blanchefleur* « semble ne pas être dérivée de la plus ancienne (I), dont elle a tout au plus subi l'influence, et remonter indépendamment de celle-là, par transmission orale, à l'original byzantin » (p. 154). Je crois avoir démontré<sup>(2)</sup> que cette rédaction repose en effet sur une transmission orale, mais représente une fusion des versions I et III : l'épisode du combat judiciaire de Floire, qu'elle a en commun avec III, empêche de croire qu'elle remonte indépendamment à l'original. M. Suchier qualifie cet original de « byzantin »; mais il ajoute : « On a récemment rendu vraisemblable l'origine arabe de ce récit. » On ne voit pas dès lors à quoi bon admettre un intermédiaire byzantin. — A propos des *Sept Sages* (p. 154), signalons l'ingénieuse idée d'après laquelle le livre indien qui en est la lointaine source repose peut-être, pour l'histoire qui sert de cadre, « sur la légende grecque de Phèdre, que, d'après Pausanias, connaissaient des Barbares sachant le grec ». Toutefois il n'y a de commun entre les deux thèmes que l'amour d'une reine pour son beau-fils et la calomnie par laquelle elle se venge d'avoir été rebutée par lui, et c'est là une aventure qui a dû se produire si souvent dans les harems orientaux qu'il n'est pas besoin de penser à un emprunt. — Je ne connais pas les raisons qu'à M. Suchier pour penser que le roman de *Gilles de Chin* a été composé « avant la fin du XII<sup>e</sup> siècle » (p. 156). — Si, comme M. Servois semble bien l'avoir démontré, *Guillaume de Dole* a été écrit en 1200, il l'a été non « tout au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle » (p. 156), mais tout à la fin du XII<sup>e</sup>. M. Suchier n'est pas, je pense, de ceux qui font commencer chaque siècle avec la dernière année du siècle précédent, ce qui obligerait à croire que le premier siècle a compté une année 0.

La poésie religieuse et morale est traitée plus brièvement. L'auteur n'attribue que « sous toutes réserves » à cette période (p. 156) Herman de Valenciennes; mais l'allusion même que fait ce poète remarquable à la mort de Henri II (1189) comme à un fait tout récent prouve qu'il écrivait au XII<sup>e</sup> siècle. — Il me paraît indiqué de traiter ensemble Éli-

<sup>(1)</sup> Cf. *Romania*, t. XXIX, p. 291. — <sup>(2)</sup> *Romania*, t. XXVIII, p. 444.

mand et le Reclus de Molliens, dont on ne peut dire avec certitude lequel a servi de modèle à l'autre. M. Suchier met le premier (p. 157) dans cette période, le second (p. 214) dans la suivante. Élinand étant mort en 1224, rien n'engage à supposer que les *Vers de la Mort*, œuvre de son âge au moins mûr, aient été écrits avant 1204.

5. *La prose* (p. 158-166). — L'auteur dit que la traduction des *Livres des Rois* a été faite « vers 1170 en Angleterre » (p. 158); il est vrai qu'il a prouvé jadis que le célèbre manuscrit imprimé par Le Roux de Lincy est anglo-normand; mais la question est à reprendre depuis qu'on a signalé de ce précieux texte divers manuscrits d'origine française<sup>(1)</sup>; cette prose libre et souple a un aspect plutôt français; mais je suppose que l'auteur n'a pas avancé son opinion à la légère<sup>(2)</sup>.

Ce que dit M. Suchier de la question si difficile des romans arthuriens en prose est intéressant, mais, il le reconnaît lui-même, laisse encore place à bien des doutes et à des obscurités. J'ai déjà indiqué, entre ma façon de voir et la sienne, certaines divergences générales. Il faut attendre de nouvelles recherches, qui permettront peut-être d'y voir un peu plus clair. Je ne ferai qu'une remarque, mais capitale, qui concerne encore ce Robert de Boron sur lequel nous avons tant de peine à nous entendre. M. Suchier range dans cette période (close en 1204) les rédactions en prose des poèmes de Robert; il les regarde comme les plus anciens romans en prose, bien plus, comme « *les plus anciens essais en prose originale* »<sup>(3)</sup> française » (p. 160). J'avoue que je ne puis m'expliquer cette chronologie. Le *Joseph* a été mis en prose d'après la seconde rédaction du poème (la seule qui nous soit parvenue); or cette rédaction a été écrite après 1212, date de la mort de Gautier de Montbéliard, et sans doute quelque temps après<sup>(4)</sup>. Comment donc M. Suchier peut-il supposer que la mise en prose est antérieure à 1204? Pour moi, je ne vois aucune raison de regarder ces mises en prose comme antérieures au *Lancelot*, qui existait sûrement avant 1220, et que je crois être, — bien entendu dans une forme plus ancienne que celle que nous avons, — le premier roman en prose qui ait été écrit<sup>(5)</sup>.

<sup>(1)</sup> Voir P. Meyer, *Romania*, t. XVII, p. 125.

<sup>(2)</sup> M. Suchier dit que les poèmes anglo-normands sur les *Rois* ont pour base notre traduction même: il a sans doute de bonnes raisons, que je ne connais pas, pour cette assertion.

<sup>(3)</sup> « Originale » paraît en tout cas un

peu singulier, appliqué à des ouvrages qui sont simplement « dérimés ».

<sup>(4)</sup> Cela ne favorise pas l'identification de Robert avec le Robert de Buron anglais, qui reçut une donation de Henri II en 1186.

<sup>(5)</sup> Le *Perlesvaus* seul pourrait lui disputer ce rang; mais il a peut-être un



Comme autres ouvrages en prose appartenant à cette époque, M. Suchier ne mentionne (p. 163) que les traductions de Turpin<sup>(1)</sup>. C'est un peu court. Parmi les nombreuses traductions en prose de Pierre de Beauvais, il en est certainement qui remontent à cette période<sup>(2)</sup>. Ce qui est plus important, c'est la description de Jérusalem rédigée en bonne prose française avant 1187, et le récit fait par Ernoul, témoin oculaire, de la destruction du royaume de Jérusalem en 1189<sup>(3)</sup>. C'est à ces morceaux, bien plutôt qu'aux romans arthuriens, qu'appartient l'honneur d'être les plus anciens spécimens d'une prose originale française qui nous soient parvenus<sup>(4)</sup>.

VI. *De la reconquête de la Normandie jusqu'à l'avènement des Valois (1204-1328)* (p. 167-233). — Ce chapitre, le plus long de tous, comprend une partie rétrospective, puisqu'il traite, dans l'histoire littéraire du XIII<sup>e</sup> siècle, de la poésie lyrique, des fableaux, du *Roman de Renard*, qui appartiennent au moins autant à l'époque précédente. L'auteur commence (p. 167-171) par liquider la littérature anglo-normande, qui, séparée réellement de la littérature française depuis la reprise des provinces du Nord-Ouest par les rois de France, demandait en effet, à partir de ce moment, un traitement à part. Je dis qu'il la « liquide », parce qu'il en poursuit la brève histoire jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, de façon à n'avoir plus à y revenir<sup>(5)</sup>. Les deux premiers auteurs dont il s'occupe,

original en vers. — C'est par erreur, à ce propos, que M. Suchier dit (p. 163) que ce roman a été composé pour un évêque de Cambrai : il s'agit, dans le seul manuscrit qui contienne cette notice, d'un seigneur de Cambrin (Pas-de-Calais), et la notice se rapporte visiblement non au roman, mais au manuscrit.

<sup>(1)</sup> A côté des traductions de Turpin en prose, M. Suchier en mentionne une en vers, qui m'est inconnue (à moins qu'il n'ait voulu indiquer celle que Girard d'Amiens a insérée dans son *Charlemagne*).

<sup>(2)</sup> Cela ressort des dates que donne M. Suchier lui-même à la page 219, où il relève l'intérêt de la préface d'une de ces traductions pour l'histoire de la prose littéraire.

<sup>(3)</sup> M. Suchier mentionne bien Ernoul, mais dans la période suivante

(p. 220), et il semble lui attribuer tout ce que Mas Latrie a imprimé sous le nom de *Chronique d'Ernoul*. Il dit que cette chronique « raconte principalement la troisième croisade, mais donne une courte histoire des premières croisades ». C'est certainement une erreur : le récit d'Ernoul ne devait comprendre que l'histoire de la perte de Jérusalem, et ce précieux document a été plus tard incorporé dans une compilation de médiocre valeur.

<sup>(4)</sup> La grande compilation historique que Baudouin, comte de Flandre, paraît avoir fait rédiger avant son départ (1202) pour la croisade qui devait le faire empereur méritait aussi, semble-t-il, d'être mentionnée.

<sup>(5)</sup> Mais il cite encore quelques écrits anglo-normands dans les sections suivantes.

Guillaume le Clerc et l'historien de Guillaume le Maréchal, appartiennent encore, en partie au moins, à la période précédente<sup>(1)</sup>. L'exposé de cette littérature est un peu trop sommaire. Il est vrai qu'elle n'a pas, en général, une grande valeur de fond ou de forme; mais l'auteur a cru devoir mentionner ailleurs des ouvrages qui ne sont pas supérieurs à plus d'un de ceux qu'il omet ici<sup>(2)</sup>; je regrette notamment l'absence des chansons satiriques, surtout politiques, qui nous ont été conservées, et qui ont un grand intérêt à plusieurs points de vue. Il me semble aussi que la coupure est faite un peu trop brusquement (p. 171). Après avoir parlé de Nicolas Trevet, l'auteur termine ainsi cette section: « Enfin l'anglo-normand ne se maintint plus que dans les livres d'école, destinés à apprendre le français aux commençants, et dans les ouvrages de droit. » Il semble que les ouvrages historiques composés encore au XIV<sup>e</sup> siècle, comme la Vie du Prince Noir, etc., auraient mérité une mention<sup>(3)</sup>.

La matière proprement française de ce chapitre est répartie en cinq sections, que je vais successivement examiner. Les questions de principes, d'origine, de date, d'attribution se posent ici moins fréquemment, les renseignements étant plus nombreux et plus clairs, les œuvres plus rarement anonymes. Cependant les trois premières sections, qui, comme je l'ai dit, remontent jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle et même plus haut, soulèvent encore quelques questions de ce genre.

2. *La poésie lyrique* (p. 172-191). — La poésie lyrique « courtoise » des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles gagne certainement à être traitée, comme elle l'est ici, dans son ensemble, car, sauf l'accession, à partir du règne de saint Louis environ, de la poésie bourgeoise du Nord et surtout d'Arras, elle présente sensiblement les mêmes caractères depuis son apparition jusqu'à sa fin. M. Suchier l'a bien appréciée dans son ensemble, — avec un peu d'indulgence, — et en a fait suffisamment connaître les principaux représentants<sup>(4)</sup>. Peut-être dans un livre comme celui-ci, destiné au grand public et à un public étranger, aurait-il pu glisser plus rapidement sur certains détails qui n'ont d'intérêt que pour les érudits<sup>(5)</sup>, et tracer en

<sup>(1)</sup> Quant à Chardri, poète remarquable à plus d'un titre et qu'on s'étonne de ne voir mentionner nulle part, il paraît lui appartenir entièrement.

<sup>(2)</sup> Je citerai seulement le *Corset* de Robert de Gretham et les œuvres de Robert Grosseteste.

<sup>(3)</sup> On s'étonne aussi de ne pas trouver ici une mention de Gower, de ses

jolies ballades et de son immense *Miroir de l'homme*; mais l'auteur en parle dans un autre chapitre (p. 245).

<sup>(4)</sup> Je ne vois guère d'omission importante à signaler en dehors des chansons si originales et si intéressantes de Philippe de Novare.

<sup>(5)</sup> Il importe assez peu, par exemple, à un tel public que Guillaume le Vinier

revanche un tableau plus complet de cette poésie dans ses rapports avec la société. Elle a été, bien plus que la poésie provençale dont elle n'est en somme qu'un pâle reflet, un amusement aristocratique, une mode de cour et, dirais-je si le mot n'était un anachronisme, de salon. A part quelques exceptions, comme Chrétien de Troies, Guiot de Provins<sup>(1)</sup>, Guiot de Dijon, Colin Muset, peut-être Blondel et Gontier de Soignies (je laisse toujours de côté les poètes d'Arras), on ne la voit cultivée que par de grands seigneurs ou des personnages de leur monde. Rien ici qui ressemble à cette pénétration réciproque de la poésie et de la vie qui donne tant d'intérêt à l'histoire des troubadours : en regard de figures comme Bernard de Ventadour, Rambaud de Vaqueiras, Bertran de Born, Peire Vidal, Gaucelm Faidit, combien paraissent effacées les figures de nos trouveurs, excepté de ceux auxquels leur rang social donne un relief extérieur ! La plupart de leurs chansons ont été faites uniquement pour leur valoir un petit succès dans les réunions courtoises ; aussi manquent-elles, bien plus encore que celles des troubadours, de sincérité et de personnalité. Il faut mettre à part les chansons politiques et les chansons de circonstance (je range ici les chansons relatives aux croisades), dont plusieurs ont un véritable intérêt, sans avoir jamais joué dans la vie sociale le rôle des *sirventes* provençaux. M. Suchier, s'il a laissé un peu trop de côté cette partie du sujet, a signalé en revanche avec justesse un trait de la poésie du Nord qui, là où il se présente (ce n'est pas dans les trouveurs classiques comme Gui de Couci, Blondel, Gace Brulé), lui donne un attrait particulier : tout en dépendant de la poésie artificielle née dans le Midi, elle a gardé le contact avec l'ancienne poésie lyrique vraiment française, s'est laissé souvent influencer par l'élément populaire, et lui a dû alors « un naturel et une fraîcheur » qu'on ne trouve guère dans la poésie des troubadours. Il remarque aussi que pour la comprendre entièrement il faudrait joindre à la connaissance des paroles celle de la musique, ce qui ne nous est que rarement donné. La musique et la poésie étaient en effet inséparablement liées, et elles avaient le même auteur ; mais cela nous fait encore mieux comprendre ce qu'était la composition de l'une et de l'autre : c'était une sorte d'exercice technique, comme on en fait dans le contrepoint, qui procédait

ait possédé deux maisons à Arras en indivis avec son frère Gilles (p. 189).

<sup>(1)</sup> Encore chez Guiot, et encore plus chez Chrétien, la poésie lyrique n'est-elle qu'un faible accessoire de leur activité poétique. On ne voit pas au Nord

de poète, en dehors des hauts personnages (Gace Brulé en était un), qui se soit fait un renom par ses seules chansons, sauf peut-être Blondel (dont nous ne connaissons pas la condition) ; et combien son œuvre est peu personnelle !

avec des formules et n'avait pour but que de trouver des variations sur un petit nombre de thèmes donnés.

Le détail de cette longue section du chapitre VI est excellent, travaillé avec une connaissance intime des faits et une information presque toujours complète sur les études auxquelles ils ont déjà donné lieu. Je n'aurai que peu d'observations à présenter<sup>(1)</sup>. Est-il nécessaire que le refrain de la rotouenge comprenne plusieurs vers (p. 174)<sup>2</sup> — Le mot de *ballette* semble employé un peu prématurément (p. 175) : on ne le trouve que dans un manuscrit du XIII<sup>e</sup> siècle, et là même il a été contesté<sup>(2)</sup>. — L'imitation par Conon<sup>(3)</sup> de Béthune d'une pièce de Bertran de Born n'avait pas encore, si je ne me trompe, été signalée, non plus que l'hypothèse qu'un *serventes* de Cairel lui ait été dédié. — Les chansons de Guiot de Dijon (p. 180) « ne présentent rien de bien particulier » ; elles ont cependant précisément, au moins quelques-unes, ce tour populaire dont il a été parlé, et il est bien possible que Guiot soit l'auteur de la charnante rotouenge, — mise à tort sous le nom de la dame de Fayel, — que M. Suchier a si joliment traduite (p. 174). — Il est peu croyable que Pierre Mauclerc<sup>(4)</sup> ait fait un jeu parti avec Gaucelm Faidit, qui devait être bien âgé, s'il n'était pas mort, en 1212, quand Pierre devint comte de Bretagne; il paraît beaucoup plus probable que le comte de Bretagne qui « part un jeu » à Gaucelm Faidit est Geoffrei Plantegenêt († 1186), chez lequel M. Suchier dit lui-même ailleurs (p. 82) que le troubadour avait été reçu<sup>(5)</sup>. — M. Suchier n'avait encore pu connaître, en écrivant sa notice d'Adam le Bossu<sup>(6)</sup>, les raisons très

<sup>(1)</sup> M. Suchier a mis en tête de son exposé deux ou trois pages sur la poésie latine rythmique, bien qu'il reconnaisse qu'elle a été influencée par la poésie vulgaire plutôt qu'elle n'a influencé celle-ci. Je ne sais où il a vu la preuve que le *papa* (pape des écoliers dans une fête) célébré par Hilare s'appelât réellement *Papa* (p. 172). Le mot d'« université de Paris » au XII<sup>e</sup> siècle (p. 173) est un anachronisme.

<sup>(2)</sup> Voir E. Stengel. dans la *Zeitschr. für franz. Sprache und Litteratur*, t. XVIII, p. 86.

<sup>(3)</sup> M. Suchier l'appelle *Cuenon*, par un système que je crois contestable, mais que ce n'est pas ici le lieu de discuter.

<sup>(4)</sup> Il eût été bon de dire que Pierre était du sang royal de France.

<sup>(5)</sup> M. Suchier a bien voulu me faire savoir que ce qui le portait à reconnaître dans ce comte Pierre Mauclerc, c'était la ressemblance du jeu parti avec un autre, entre Pierre et Bernard de la Ferté (Raynaud, n° 840). Cette ressemblance ne me frappe pas; en revanche les normannismes que M. Suchier lui-même a relevés dans notre jeu parti (*Denkmäler der provenzalischen Litteratur*, t. I, p. 556) doivent le faire attribuer à Geoffrei Plantegenêt plutôt qu'à Pierre Mauclerc. On sait d'ailleurs que Geoffrei est avec Gace Brulé l'auteur d'un jeu parti (Raynaud, n° 948), qui n'est pas sans ressemblance avec le nôtre.

<sup>(6)</sup> M. Guesnon pense que le seul surnom patronymique d'Adam est « le Bossu », « de le Hale » n'étant qu'un

convaincantes qu'a données M. Guesnon<sup>(1)</sup> pour établir que l'exil d'Adam ne repose que sur l'interprétation erronée d'un passage du *Congé* de Baude Fastoul.

3. *Le fablel*<sup>(2)</sup> (p. 191-195). — Cette section, — sauf l'ingénieuse conjecture relative à Étienne d'Alinerre<sup>(3)</sup>, disciple d'Abailard, qui, d'après Élinand, était *exercitissimus in omni genere facietiarum utriusque lingue, latine et gallice*, et auquel M. Suchier attribuerait volontiers *Richeut*, — ne contient rien de bien remarquable. L'auteur n'a pas voulu entrer dans la discussion de la question, si agitée en ces derniers temps, de l'origine orientale des fableaux; il se contente (p. 194) de remarquer que le sujet de *Lai d'Aristote* se retrouve en sanscrit. Il donne l'analyse de huit fableaux et des indications sommaires sur quelques autres<sup>(4)</sup>.

4. *Les branches de Renard et les fables d'animaux* (p. 195-202). — Sur les origines du *Roman de Renard*, M. Suchier présente des idées, comme toujours, fort intéressantes. Ce ne sont pas tout à fait celles que j'ai exposées ici même<sup>(5)</sup>, et je ne veux pas reprendre présentement l'examen des problèmes sur lesquels elles portent. Je répéterai seulement que je regarde la fable ésoopique de la maladie du lion non comme le noyau central de tout le cycle, mais comme un élément adventice et d'introduction relativement peu ancienne : les contes d'animaux qui forment le vrai fond de *l'estoire*, ainsi que les noms typiques d'Isengrin et de Renard, n'ont rien à faire, à l'origine, avec les fables ésoopiques quelles qu'elles soient. Je croyais avoir démontré que, dans l'histoire du viol,

surnom passager qui avait été donné à son père à cause des fonctions qu'il exerçait.

<sup>(1)</sup> *La Satire à Arras* (Paris, 1900), p. 108-109.

<sup>(2)</sup> « Les fablels (appelés aujourd'hui par les Français fabliaux) », dit l'auteur (p. 190); il aurait dû remarquer que la forme correcte *fableaux* a été récemment remise en honneur. — Il joint au fableau ce qu'il appelle « le nouveau lai », c'est-à-dire les contes d'un caractère plus sérieux qui, en effet, portent souvent le titre de *lais* au XIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>(3)</sup> Cette forme *Alinerre*, qu'on chercherait en vain dans la toponymie française, est bien suspecte : je suppose qu'il faut lire dans le texte d'Élinand *Alçnerre*, c'est-à-dire Auxerre.

<sup>(4)</sup> Ni *Richeut* ni *Trubert* ne sont à proprement parler des fableaux. *La Vie de Richeut*, dont nous n'avons qu'une « branche », est un roman biographique d'un genre particulier (Sanson, soit dit entre parenthèses, rappelle bien moins Don Juan que le Bel-Ami de Maupassant, comme *Richeut* est bien moins proche de *Manon Lescaut* que de certaines figures de romans contemporains); *Trubert* est un « roman à tiroirs », où diverses aventures, — dont il nous manque, comme pour *Richeut*, les dernières, — sont attribuées à un même personnage : c'est donc aussi une sorte de roman biographique.

<sup>(5)</sup> *Journal des Savants*, 1894 et 1895.

c'est l'ourse qui a été substituée à la louve et non l'inverse; qu'il en est de même dans le conte de la pêche<sup>(1)</sup>, et que le caractère « étologique » de la version scandinave de ce conte, loin d'attester cette version comme primitive, montre au contraire qu'elle a été remaniée; je croyais avoir établi, d'accord avec M. Sudre, quelques points encore: je me trompais, puisque je n'ai pas convaincu un juge aussi impartial et aussi compétent que l'est M. Suchier: à d'autres de décider lequel de nous est dans le vrai<sup>(2)</sup>.

Les fables françaises du moyen âge ne présentent guère d'intérêt<sup>(3)</sup>, sauf celles de Marie de France, à cause de leur source anglaise perdue<sup>(4)</sup>. M. Suchier en a dit ce qu'il y avait à dire<sup>(5)</sup>.

5. *Poésie narrative et didactique* (p. 202-219). — On peut s'étonner de voir réunies sous une même rubrique ces deux formes si différentes de poésie: c'est sans doute que la poésie narrative, privée des chansons de geste, des fableaux et du *Renard*, a paru à l'auteur un peu mince pour occuper une section à elle toute seule, et que le *Roman de la Rose* peut être regardé comme tenant de l'une et de l'autre. Il n'en est pas moins vrai que cette section a quelque chose de décousu: on passe sans transition d'un sujet à un autre tout différent; ainsi, après un préambule sur les grands ouvrages latins théologiques et scientifiques du XIII<sup>e</sup> siècle et sur la tendance vers l'instruction que manifeste alors même la littérature vulgaire, l'auteur parle tout à coup des romans où sont intercalées des poésies lyriques (p. 202). Ce décousu est d'ailleurs

<sup>(1)</sup> M. Suchier dit que ce conte est très répandu dans le Nord de l'Europe (p. 199); mais il ne l'est pas moins ailleurs et notamment en France.

<sup>(2)</sup> « Que la Lorraine ait pris une part essentielle à la poésie animale, c'est ce que l'on peut sans doute conclure du fait que *pinte* est la forme lorraine pour *picta* et que la poule s'appelle *Pinte* (la bariolée) même dans des branches qui n'ont sûrement pas été composées en Lorraine. » (P. 195.) Voilà bien un des plus jolis échantillons de la savante ingéniosité de l'auteur; mais l'argument est-il aussi solide qu'il est séduisant? En admettant (ce qui ne me paraît pas démontré) que *pinte* pour *peinte* soit une forme lorraine, rien ne prouve que le nom *Pinte* veuille dire *peinte*, et *Pinte* ne figure que dans des branches d'un

caractère certainement très peu ancien, en sorte que son nom ne saurait appuyer l'origine lorraine, probable d'ailleurs à mon avis, mais lointaine, du cycle.

<sup>(3)</sup> L'auteur signale (p. 202) et même exagère un peu celui qu'elles peuvent avoir.

<sup>(4)</sup> M. Suchier d'accord avec M. Warnke ne doute pas que les fables de Marie ne soient la source du recueil latin qu'on appelle « le Romulus agrandi »: j'ai déjà fait plus d'une fois mes réserves sur ce point.

<sup>(5)</sup> M. Suchier croit admissible l'hypothèse d'Hervieux sur l'auteur de l'*Anonymous Nereleti*: on peut en retenir le nom (Walter) et la patrie (Angleterre) de cet auteur; le reste n'a vraiment aucun fondement.

sensible, il faut le dire, dans d'autres parties de ce bel ouvrage : il tient à la manière même de l'auteur, et n'est nullement une marque de négligence; mais il empêche parfois le lecteur de se faire une idée suffisamment nette des sujets traités. Ici je pense qu'il eût mieux valu répartir autrement la matière et mettre respectivement ensemble la littérature narrative purement fictive, la littérature historique, la littérature didactique religieuse et profane.

La section en elle-même, fort bien traitée, ne donne lieu qu'à des remarques de détail<sup>(1)</sup>. L'auteur parle successivement des romans en vers, de la poésie didactique, légendaire, satirique (Gautier de Coinci<sup>(2)</sup>, Rutebeuf, etc.), et surtout, naturellement, du *Roman de la Rose*, à propos duquel, après tout ce qu'on en a dit, il trouve encore à dire du nouveau<sup>(3)</sup>, et termine par l'*Image du monde*<sup>(4)</sup>, *Renard le Contre-*

<sup>(1)</sup> Il n'est pas exact que Gerbert de Montreuil ait composé une *luite de Tristrant* (p. 202); cette *luite* est un épisode de son *Perceval*, comme l'a montré récemment M. Wilmotte (voir *Romania*, t. XXIX, p. 481). — Page 201, je ne crois pas que *Lidoine*, dans *Mévaugis*, soit pour *l'Idoine* : cela n'a aucune analogie (le nom de *l'Ontredouté*, personnage secondaire, qui est imité de *l'Orgueilleux de la Lande* de Chrétien, n'en est pas une) : *Lidoine* est un nom inventé par le poète, peut-être d'après celui d'*Idoine* dans *Amadas* (où d'après *Sidoine*). — Notez, page 205, des remarques intéressantes, en partie nouvelles, sur les diverses versions d'*Octavien*. — Page 206, l'auteur pense que le *Méliacin* de Girard d'Amiens repose sur un récit oral fondé lui-même sur le *Cléomadès* d'Adenet; mais cela n'est pas possible : dans ces deux romans, qui traitent le même thème, venu d'un conte arabe (originellement indien), c'est tantôt l'un, tantôt l'autre, qui a le mieux conservé l'original (je n'avais pu encore faire cette comparaison en écrivant mon article sur *Méliacin* dans le tome XXXI de *l'Histoire littéraire de la France*). — Page 207, il n'est pas probable qu'il y ait rien d'historique dans le roman de la *Châtelaine de Vergi*. — On s'étonne

que l'auteur n'ait pas jugé dignes d'une mention les deux romans de Philippe de Beaumanoir, qu'il a si bien publiés lui-même, tandis qu'il rappelle ailleurs (p. 192) un fableau fort insignifiant du même auteur.

<sup>(2)</sup> Je veux signaler (p. 208) la charmante comparaison de Gautier avec le tombeor *Nostre Dame*.

<sup>(3)</sup> C'est par suite d'un *lapsus calami* qu'on lit (p. 211) que Jean de Meun n'était pas « beaucoup plus vieux » que Guillaume de Lorris : il faut évidemment « plus jeune »; mais cela même ne paraît pas tout à fait juste : Jean, ayant commencé sa continuation du *Roman de la Rose* plus de quarante ans après la mort de Guillaume, devait être né environ quarante ans après Guillaume, mort à 25 ans. — On n'avait pas encore signalé l'influence exercée sur Guillaume de Lorris par une chanson de Tibaud de Champagne (p. 211). — M. Suchier appelle Jean de Meun « le Rousseau du moyen âge »; d'autres l'en ont appelé « le Voltaire », et c'est peut-être moins loin de la vérité.

<sup>(4)</sup> Il n'y a pas lieu de douter (p. 216), après l'étude de M. P. Meyer (*Romania*, t. XXI, p. 481), que la seconde rédaction de l'*Image du Monde* soit de l'auteur de la première.

*fait*<sup>(1)</sup> et les historiens Philippe Mousket, Guillaume Guiart et Geffroi de Paris.

6. *La prose* (p. 219-228). — Sans parler des traductions, des compilations historiques, des ouvrages de droit et des traités de morale pieuse<sup>(2)</sup>, ce sont les historiens du XIII<sup>e</sup> siècle qui occupent la plus importante partie de cette section. Les romans en prose comprennent *Ancassin et Nicolette* (que, je l'ai dit plus haut, on peut hardiment assigner à la période précédente), *le Roi Floire et la Comtesse de Pontieu*, que M. Suchier attribue, d'après l'étude dialectologique qu'il en a faite, à la région de Tournai (p. 221). L'auteur ne manque pas non plus de signaler les deux premiers ouvrages de philosophie écrits en langue vulgaire, *Placide et Timeo* et *Sidrach*<sup>(3)</sup>. Pour l'histoire, il n'a pas essayé de débrouiller le chaos des chroniques de Terre Sainte, et je ne lui en fais pas un reproche; je dirai seulement qu'il y a quelque incertitude dans la manière dont il s'exprime, après avoir parlé de la traduction de Guillaume de Tyr: « La première continuation [de ce livre] a d'abord existé comme ouvrage indépendant » (p. 220). Alors elle ne mérite à aucun titre d'être appelée « continuation », et en fait la chronique dite à tort « d'Ernoul<sup>(4)</sup> » n'est aucunement en rapport avec l'*Historia Terrae Sanctae*. — De bonnes notices sur Geoffroi de Villehardouin, Robert de Clairi, Jean de Joinville et Haiton terminent cette dernière section française de notre littérature de 1204 à 1328<sup>(5)</sup>.

La section 7 (p. 220-233) est consacrée aux *Italiens écrivant en français*. Il ne faut point chercher ici un tableau de la littérature franco-italienne. M. Suchier, comme ses prédécesseurs, l'a laissée hors de son cadre. Il s'occupe seulement de quatre Italiens qui ont écrit en français et qui lui semblent appartenir à la littérature française: Philippe de Novare,

<sup>(1)</sup> A vrai dire ce vaste poème appartient plutôt à la période suivante.

<sup>(2)</sup> La *Somme le Roi* aurait mérité une appréciation moins sommaire (p. 222).

<sup>(3)</sup> M. Suchier ne touche pas la question de savoir si *Sidrach* n'a pas été d'abord écrit en provençal ou en lyonnais (voir *Hist. litt. de la France*, t. XXXI, p. 313-316). La composition de ce livre paraissant bien remonter à 1243, il aurait dû être placé avant et non après le *Cœur de philosophie*.

<sup>(4)</sup> Voir ci-dessus, p. 709, note 3.

<sup>(5)</sup> L'idée que Jean de Prunai pourrait bien être l'auteur de l'histoire de

Philippe II en prose dont nous n'avons que le prologue en vers (p. 225) est se fonde sur un rapprochement doublement inexact: cette histoire, d'après le prologue en question, était tirée de *l'estoire de Saint Denise*, c'est-à-dire de Rigord et non de la *Philippide*; et d'autre part Guillaume Guiart dit non pas que Jean de Prunai avait traduit la *Philippide*, mais qu'il déclarait avoir combiné dans son roman le poème de Guillaume le Breton et la chronique en prose du même auteur; en outre, ce roman, qualifié par Guiart de *graciens*, devait être en vers.



Martino da Canale, Brunet Latin et Marco Polo. Philippe de Novare doit être mis à part des autres : s'il est Italien de naissance, il a vécu dès sa jeunesse au milieu de Français, et le français était devenu sa langue naturelle<sup>(1)</sup>; Brunet Latin<sup>(2)</sup> n'est pas non plus dans les mêmes conditions que les Italiens qui, dans leur pays, ont employé le français : s'il a écrit dans cette langue, c'est parce qu'il était en France; toutefois il ne se l'était pas assimilée comme Philippe, et à travers tous les remaniements que lui ont fait subir les copistes français, son *Trésor* conserve encore bien des italianismes, qui apparaîtraient plus clairement si nous en avions une édition critique. Quant à Marco Polo, il ne peut réellement être qualifié d'« Italien écrivant en français » : c'est bien probablement dans son parler vénitien qu'il a raconté à Rusticien de Pise ce que celui-ci a transcrit en mauvais français; l'ouvrage ainsi produit appartiendrait en propre à la littérature franco-italienne s'il n'avait subi la transformation que l'on connaît dans la rédaction de Tibaud de Chépoi, par laquelle il est entré dans la littérature française. Martino da Canale, lui, doit bien être rattaché à la littérature franco-italienne. En somme, il ne paraît pas qu'il fût nécessaire de traiter à part les quatre écrivains auxquels M. Suchier a cru devoir consacrer une section spéciale.

(La fin dans le prochain cahier.)

GASTON PARIS.

<sup>(1)</sup> Sur les deux époques successives de la rédaction du livre de Philippe, sur les emprunts qu'il aurait faits aux *Annales de Terre Sainte* et au *Livre de la Conquête*, M. Suchier suit l'opinion émise par un critique récent, M. Richter, qui, malgré son consciencieux labeur, s'est trompé sur ces deux points, comme j'aurai prochainement occasion de le montrer.

<sup>(2)</sup> Je vois avec plaisir que M. Suchier donne au patronymique italien de Brunetto la forme *Latino* et non *Latini*; en revanche, on reconnaît généralement aujourd'hui qu'il ne ressort pas des paroles de Dante que Brunetto Latino ait été réellement son maître, comme on l'a longtemps admis.

G. RADET, *L'HISTOIRE ET L'ŒUVRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES*, in-8°, Fontemoing, Paris, 1901, 492 pages, 7 planches hors texte, 126 vignettes dans le texte.

TROISIÈME ARTICLE <sup>(1)</sup>.

Ce que nous avons essayé jusqu'ici de raconter, d'après M. Radet, en résumant le premier *livre* de son ouvrage, c'est ce que les Allemands, dans leur langue un peu pédantesque, appelleraient l'*histoire externe* de l'École. Nous avons analysé les ordonnances et les décrets qui fondèrent et régirent l'École; nous avons établi la suite des chefs qui furent placés à sa tête et des promotions qui s'y succédèrent; nous avons sommairement indiqué sous quelles formes diverses et par quels travaux s'est manifestée, pendant un demi-siècle, l'incessante activité de notre mission permanente d'Athènes. Ce qu'il reste à faire, c'est d'aborder ce que ces mêmes auteurs de manuels nommeraient l'*histoire interne* de l'École; nous devons essayer de faire comprendre ce qu'a de particulier et d'original la vie que les *Athéniens* mènent pendant leurs années de pension, quelle influence cette vie exerce sur l'esprit et sur le caractère des jeunes hommes qui y sont appelés et dans quel sens elle développe leurs qualités natives.

C'est depuis 1851 que l'*Athénien* nouvellement nommé jouit du privilège d'être l'hôte de l'Académie de France à Rome, quand, par Milan et Venise, par Bologne et Florence, par Pérouse, Assise et Orvieto, il traverse l'Italie pour se rendre à son poste, et c'est à Beulé que revient le mérite d'avoir conquis ce privilège. Si, quand il en fut question pour la première fois, les artistes, toujours un peu ombrageux, avaient, comme en témoigne un procès-verbal de l'Académie des beaux-arts, laissé percer quelque méfiance <sup>(2)</sup>, toute trace de ces malentendus fut vite effacée et il s'établit, dès la première rencontre, entre *Athéniens* et *Romains*, des rapports familiers et cordiaux desquels naissent des amitiés qui durent souvent toute la vie. On se plut et, pour prendre une expression familière qui est très expressive, on s'accrocha d'autant mieux, entre pensionnaires d'Athènes et pensionnaires de Rome, que l'on se sentait très différents les uns des autres.

C'est, d'une part, une éducation toute livresque. Du lycée, on a

<sup>(1)</sup> Voir les numéros de septembre, p. 556, et d'octobre, p. 627. — <sup>(2)</sup> P. 243, note 1.

passé à l'École normale; on a beaucoup lu et beaucoup écrit; on a raffiné sur les mots; aussi juge-t-on toujours, même en admirant, et la critique ne perd-elle jamais ses droits. Le beau, on ne le goûte guère que dans la littérature. Devant l'œuvre d'art, ce à quoi on s'intéresse le plus, c'est le sujet, celui de la statue ou du tableau. Par habitude d'analyste et de logicien, on s'applique surtout à chercher et à discuter l'idée que l'artiste a voulu exprimer. On n'est que faiblement touché par le feu et l'imprévu d'un mouvement, par l'élégance d'une ligne, par la richesse et l'harmonie d'une gamme de couleurs. On n'a guère, à de rares exceptions près, le sentiment franc et direct de la beauté plastique. De l'autre côté, dans ce monde des peintres, des graveurs et des sculpteurs, des architectes et des musiciens où viennent tomber, chaque année, vers la fin d'octobre, un ou deux *Athéniens*, très peu de gens instruits, au sens où l'on entend communément ce mot. Beaucoup de ces artistes n'ont pas dépassé ce que l'on appelle les études primaires et c'est par des lectures faites un peu au hasard que quelques-uns d'entre eux, après que la conquête du prix de Rome a éveillé chez eux de hautes ambitions, se sont efforcés de combler les lacunes de l'éducation qu'ils ont reçue dans leur adolescence et leur jeunesse. Alors même, il reste toujours bien du vague dans la science de l'histoire et des lettres qu'ils ont ainsi acquise sur le tard. C'est par Bitaubé qu'ils connaîtront Homère et bien peu d'entre eux échapperont au risque de mettre sur le même plan les *Incas* de Marmontel et les *Martyrs* de Châteaubriand ou la *Salammô* de Flaubert. Aussi, même quand il s'agit des créations de ces arts du dessin qu'ils cultivent, sont-ils presque toujours très inhabiles à rendre compte de leurs impressions, à dire pourquoi telle œuvre leur déplaît, tandis que telle autre leur agréé et les ravit. La critique et la théorie ne sont pas leur affaire; mais, en revanche, comme ils sont blessés jusqu'à la souffrance par une platitude, comme ils sont émus par la noblesse d'une forme, par le pathétique d'une expression de visage ou par l'éclat d'un ton! Cette émotion, avec quelle vivacité prime-sautière ils la traduisent par le chaud frémissement de tout leur être, par leurs gestes et par leurs cris, quelquefois par des sentences vitupératives ou laudatives qui, dans leur brièveté familière, nous font souvent saisir, mieux que de longues dissertations, le fort ou le faible d'un ouvrage! Toutes ces sentences ne sont sans doute pas sans appel; ces jeunes gens ont des antipathies violentes et parfois injustifiées, comme des engouements dont ils reviendront tôt ou tard; mais, presque toujours, dans leur bouche, le blâme ou l'éloge a l'accent d'une spontanéité presque instinctive et de la plus absolue sincérité.

Il y a là, dans ces sévérités parfois brutales et dans ces enthousiasmes ardents, quelque chose qui surprend et qui amuse le normalien, accoutumé aux distinctions subtiles et à ces classements où le juge des esprits pèse à loisir le pour et le contre, met sans cesse les réserves à côté des louanges. Le nouveau venu n'accepte pas d'emblée tous ces arrêts sommaires et certaines louanges peuvent lui paraître exagérées; mais il lui est impossible de ne pas s'apercevoir que cette manière d'apprécier les œuvres du talent ou du génie est plus naturelle et plus simple que celle dont il a contracté l'habitude, qu'elle donne des jouissances esthétiques plus soudaines et plus intenses. En même temps, qu'il visite avec quelque pensionnaire de loisir les galeries et les monuments de Rome ou qu'il passe de longues heures dans un des ateliers de la villa, regardant faire le sculpteur ou le peintre qui travaille à son envoi, combien de notions il acquiert dont il ne soupçonnait ni l'importance ni l'intérêt ! Il ne tarde point à avoir conscience de tout ce qui manquait à cette instruction qu'il avait pu croire achevée quand il avait gagné tous ses parchemins universitaires, et, de jour en jour, il prend plus de plaisir à pénétrer les secrets de la langue des formes. Celle-ci lui avait été, jusqu'alors, presque inintelligible, et pourtant, il commence à le reconnaître, elle n'est pas moins qualifiée que celle des mots pour rendre avec force et avec clarté les sentiments de l'âme humaine et ses plus hautes pensées, aussi bien dans ce que ces pensées et ces sentiments ont de primordial et d'éternel que dans la couleur et la nuance qui leur sont imprimées par la succession des âges et les caprices de la mode.

D'autre part, le commerce des normaliens et autres élèves des universités offre aux artistes un attrait du même genre. Ceux-ci comprennent qu'ils ont beaucoup à apprendre, à apprendre plus vite et plus agréablement que par les livres, dans la conversation de ces apprentis professeurs qui savent tant de choses, qui ont appris tout ce que l'on peut apprendre par la lecture et par la mémoire, de ces futurs écrivains qui auront, pour exposer leurs idées et celles de leurs amis, une plume bien taillée et toujours prête. Malgré le mépris que les artistes affectent de professer pour les critiques d'art, ils seraient, au fond, bien fâchés que la race en fût éteinte. Qui donc, si ceux-ci se mettaient tous en grève, signalerait au public la valeur et l'originalité de telle ou telle statue ou de tel ou tel tableau, qui lui en indiquerait le chemin ? Dans ces jeunes gens qui auront vécu sous leur toit et partagé leur table, les pensionnaires de l'Académie peuvent pressentir des critiques qui seront peut-être moins mal informés que d'autres, qui, surtout, ne voudront pas contrister, par un mot dédaigneux ou par un silence plus blessant

encore, le peintre qui aura fait leur portrait dans son atelier du Pincio, le sculpteur qui aura modelé ce médaillon de l'*Athénien* que l'on conserve, comme souvenir de son passage, dans cette salle à manger qui est fermée aux profanes. Quant à l'architecte qui médite déjà le voyage de Grèce, qui se promet d'aller bientôt y étudier quelque'un de ces édifices que les fouilles y ont dégagés ou exhumés depuis peu de temps, il devine, dans tel pensionnaire d'Athènes qu'il a entretenu de ses projets, l'archéologue, brillant écrivain, qui se chargera de présenter sa restauration au monde savant, d'en justifier les partis, de mettre en lumière les résultats de son long travail et d'en faire valoir les mérites.

Dans une page que nous citerons pour ce qu'elle rappelle à chacun de ceux qui, comme moi, ont joui de cette hospitalité, M. Radet énumère, sans prétendre à être complet, les principales des œuvres qui sont nées des collaborations ainsi préparées par le séjour du pensionnaire à l'Académie de France :

Oh! les solides amitiés que l'Athénien noue là! Avec quel regret il quitte ce milieu sincère et vibrant! Comme il a le cœur gros au départ quand, par quelque soir humide et doux, où déjà l'éveil du printemps frissonne, ses plus chers hôtes du Pincio viennent l'embarquer dans le train de Naples! Comme il songe peu, dans l'émotion qui le secoue, à dissimuler ses larmes, et comme il y a de saine jeunesse, de fraternelle gratitude, d'enivrante poésie dans l'accolade de l'adieu!

On se sépare, mais on se retrouve. Sans parler du *dîner de Rome et d'Athènes*, où, plus tard, à Paris, les liens de camaraderie se resserrent entre contemporains et se créent entre générations différentes, École et Villa tressent par moitié une guirlande de noms indissolubles. About et Garnier grimpent ensemble les sentiers qui mènent au temple d'Égine. Normand lève pour Mézières le plan d'un couvent de l'Ossa. Lebouteux dessine pour Beulé l'entrée de l'Acropole, Daumet explore avec Henzey les champs de Philippes et de Pharsale, pendant qu'Edmond Guillaume copie avec Perrot le monument d'Ancyre. Boitte suit Wescher à Kastri. Joyau accompagne Perrier au cap Sunium. Coquart fouille avec Deville à Samothrace. Dumont ne se conçoit pas sans Chaplain, pas plus que Rayet sans Thomas. Nénot collabore avec Homolle à Délos et Tournaire le seconde à Delphes. Eustache aide Millet à Mistra. Pontremoli partage les fatigues d'Haus-soullier à Didymes. Laloux ne restaure pas Olympie sans Monceaux. Defrasse s'associe Lechat pour Épidaure. Pontremoli a besoin de Collignon pour Pergame. L'École célèbre-t-elle son jubilé? Roty veut que ce soient les noces d'or de l'art et de la science, et les *Athéniens* scellent au mur de leur bibliothèque une des compositions les plus délicates du grand médailleur, présent exquis et impérissable de l'amitié romaine <sup>(1)</sup>.

(1) P. 247-248. — Si l'on voulait dresser la liste de tous les articles, mémoires et grands ouvrages à plan-

ches qui sont issus de cette collaboration, cette liste remplirait plusieurs pages.

C'est donc, pour l'*Athénien* qui vient de quitter la France et qui s'achemine vers la Grèce, toute une révélation que le voyage d'Italie, surtout que les deux ou trois mois de résidence à Rome, sous les chênes verts de la Villa et dans son palais historique; c'est une rapide initiation à tout un ordre de sentiments, d'idées et de plaisirs auquel, jusqu'à ce moment, il était resté presque étranger; c'est l'éducation de ses yeux faite après celle de son esprit; c'est l'élargissement subit de son horizon; c'est un premier développement de son intelligence, de son goût et de sa personne morale. Ce développement se poursuit à Athènes, dans l'École bâtie par Burnouf, où l'on arrive d'ordinaire vers les premiers jours de février. « Là, le pensionnaire ne retrouve pas un palais qu'ont bâti et décoré les grands artistes de la Renaissance, une loggia où s'est accoudée la pourpre des cardinaux, un jardin où ont erré Ingres et Berlioz. La maison qu'il habite est modeste; . . . mais elle est d'une blancheur qui plaît à l'œil, et son air de recueillement convient à la science. L'azur de l'Attique l'auréole d'une fine lumière; on y sent bourdonner souvent la rumeur d'une gaieté jeune et la gloire de l'Acropole lui sourit magnifiquement à l'horizon.

« L'enclos où elle s'élève a bien changé d'aspect depuis que Bloch, Collignon et Bayet y pendirent la crémaillère. Ce n'était alors qu'une pente inculte et décharnée. Aujourd'hui les rosiers ont bonne mine; les poivriers et les tamaris donnent une ombre discrète; les pins exhalent une odeur aromatique. Une avenue, partant de la grille, dessert, en dos d'âne, le jardin et la maison. Celle-ci, avec son perron qui l'exhausse et la montagne qui la domine, ressemble de loin à la gare d'un funiculaire. L'aile droite est réservée à la Direction; le pavillon central abrite la bibliothèque et le musée; les pensionnaires occupent l'aile gauche <sup>(1)</sup>. »

De ce côté, au rez-de-chaussée, quatre pièces, la salle à manger, le salon, la chambre de l'architecte, et la chambre de la toise où, depuis 1874, toutes les promotions se sont mesurées à leur tour. Haussoullier et Holleaux y détiennent le record de la haute taille, l'un avec 1 m. 89, l'autre avec 1 m. 86. « Les pièces du premier étage sont les plus agréables. L'air et la lumière y abondent; la vue y est superbe sur la plaine, le bois d'oliviers, la mer de Salamine et d'Égine. C'est là que résident les pensionnaires. Chacun d'eux, outre sa chambre à coucher, pourvue d'un lit à moustiquaire, y a son cabinet de travail ou *graphio*. Le *graphio* est un pittoresque mélange de dénuement administratif et d'effrénée turquerie. Un fauteuil de paille, une table de bois blanc et

<sup>(1)</sup> P. 249-260.

un divan de cotonnade y représentent la munificence de l'État; mais quelle débauche de couleur sur les murs! Des cuivres de Damas ou du Caire rutilent au milieu de *chochars* romains; des plats de Rhodes font miroiter leurs tulipes sur des portières de Caramanie. . . Des fresques, œuvre de Loviot et de Jamot, ornent quelques manteaux de cheminées. Elles figurent des personnages de vases peints, des dieux traités dans un sentiment de parodie joyeuse, une Pallas à casque et à lance qui fait la nique à un Poseidon muni du trident, un hoplite empanaché qui s'agenouille galamment devant une borne-fontaine où une Chloé rustique remplit sa cruche <sup>(1)</sup>. »

Pendant les quelques mois qui suivent son débarquement au Pirée, le nouveau pensionnaire d'Athènes passe la meilleure partie de son temps à faire connaissance, escorté et guidé par ses anciens, avec les monuments d'Athènes et de sa banlieue, à étudier l'Acropole, ses édifices et son musée, puis à se familiariser avec les riches séries que renferme le Musée national. De chacune de ces visites, il rapporte des notes à compléter et des doutes à éclaircir. Les heures qu'il n'emploie pas au dehors, dans l'une ou l'autre de ces promenades dont chacune est féconde en enseignements, il les consacre à la bibliothèque. Celle-ci, hâtivement meublée, au début, par les envois du Ministère, avait commencé par n'avoir guère que le répertoire d'un riche cabinet de lecture. Aujourd'hui, grâce à l'effort successif de tous les directeurs, elle est admirablement montée en ouvrages scientifiques; elle reçoit tous les recueils spéciaux que peuvent avoir besoin de consulter les membres de l'École.

Plus tard quand, en seconde et en troisième année, le pensionnaire a voyagé, qu'il a exploré quelque région jusqu'alors mal connue ou conduit quelque fouille, c'est surtout dans son *graphio* que s'écoulent ses journées. Levé de bonne heure ou veillant tard, suivant ses habitudes et ses goûts, il s'applique à déchiffrer, à restituer et à traduire les textes épigraphiques qu'il a rapportés de ses courses ou retirés de ses tranchées, à dégager les données historiques et géographiques qui ressortent de ces textes, à rétablir le plan et à deviner la destination des édifices dont il a mis au jour les fondations, à déterminer l'âge et le style des morceaux de sculpture ou des débris de vases qu'il a rencontrés dans les déblais. C'est autant de petites enquêtes qui exigent parfois de longues et patientes recherches. Une fois atteinte, pour chacun de ces problèmes, la solution la plus vraisemblable, il faut s'élever à des vues d'ensemble, savoir, en rapprochant tous les traits que l'on a relevés

(1) P. 251-252.

sur le terrain, définir le caractère d'un pays et le rôle que les conditions particulières du sol et du climat ont fait jouer à ses habitants; il faut restituer l'aspect de la cité disparue dont les ruines ont été mesurées pierre à pierre; il faut, à l'aide de quelques figures mutilées ou de quelques tessons industrieusement rapprochés, faire sentir ce qu'il y a d'original dans le génie d'un maître statuaire ou dans la facture d'une école de céramistes. C'est là un travail d'un tout autre genre que celui auquel tous ces lettrés s'étaient livrés pendant les vingt-cinq premières années de leur existence. Il a sur celui-ci, tout d'abord, le sensible avantage de ne pouvoir être exécuté tout entier dans la reclusion de la bibliothèque ou du cabinet, par un homme assis à son bureau; il suppose toujours une première période de mouvement et de vie au grand air, des semaines ou des mois pendant lesquels, en remuant les objets entassés dans les vitrines des musées ou, mieux encore, en courant à travers la plaine et la montagne, en installant et en surveillant, tantôt sous le soleil et tantôt sous la pluie, un chantier de fouilles, on a recueilli les matériaux de la dissertation savante que l'on prépare. Celle-ci est d'ailleurs, par elle-même, pour qui s'y applique avec conscience et sérieux, une excellente école. L'intelligence que les lettres ont cultivée et affinée y trouve l'emploi de toutes les qualités qu'elle a ainsi acquises. Mais elle y gagne d'autres qualités que les études purement littéraires n'avaient jusqu'alors développées que d'une manière insuffisante et qu'elles auraient sans doute toujours laissées au second plan. Elle s'y distingue par ce qu'elle met d'ordre dans la disposition et de clarté dans la présentation des idées, par la netteté limpide et parfois colorée de la langue qu'elle écrit; mais, en même temps, elle apprend à y porter une rigueur de méthode et un souci de l'exactitude que n'imposent pas dans la même mesure, avec leur tour oratoire ou leurs allures fantaisistes, les travaux dont elle avait contracté l'habitude. C'est tout un apprentissage à faire, auquel un jeune esprit ne tarde point à prendre un vif plaisir. Aux prises avec toutes ces questions que posent devant lui ses propres découvertes et auxquelles il est tenu de donner une réponse précise, il se sent devenir plus pénétrant, plus robuste et plus ferme, plus exigeant en matière de démonstration et de certitude.

Quelque application que l'on porte à ce labeur, la fatigue cérébrale n'est pas à craindre. Athènes a ses distractions, sa vie sociale. Soit dans les autres écoles d'archéologie, soit dans les légations et chez les quelques Français, officiers, ingénieurs, financiers, que des missions temporaires appellent à Athènes, soit dans plus d'une maison grecque, amie de l'École, on trouve aisément, pourvu qu'on la cherche, soit l'après-



midi, soit le soir, une heure d'agréable causerie, autour de la table à thé, sur laquelle s'amoncellent, dans un plateau, les cigarettes que remplit le tabac léger et odorant de la Thessalie ou de la Macédoine. Il y a surtout la marine : une sincère et traditionnelle amitié unit l'École aux officiers de nos flottes de guerre. La marine est invitée de fondation à l'École, et l'École a, de droit, son couvert mis au carré. Il est même bien peu d'entre nous qui n'aient eu l'occasion d'être embarqués à bord de l'un des bâtiments de l'escadre du Levant, d'y passer, sous un prétexte ou sous un autre, quelques jours ou quelques semaines, au cours d'une croisière qui promenait dans l'Archipel une frégate ou un aviso de l'escadre du Levant.

On comprend que, dans ces conditions, ces trop courtes années de séjour en Grèce aient laissé à tous ou à presque tous les pensionnaires d'Athènes de très chers souvenirs, et c'est de ceux-ci que M. Radet s'est inspiré pour écrire la page, une ode en prose, par laquelle se termine le chapitre où il décrit l'existence que toutes les promotions, quelque maison qu'elles habitassent, ont menée à Athènes :

« Le plus grand charme de l'École d'Athènes ne peut pas se dire <sup>(1)</sup>. » Il n'est aucun de nous qui n'ait au cœur et aux lèvres ce mot d'Albert Dumont. La vie au pied du Lycabette est une fête de travail et de lumière. Verve insouciante, libre franchise, haute et originale culture, quelle atmosphère est plus propre à faire éclore et mûrir le talent ? Devant le *graphio* où les feuillets du mémoire s'éparpillent sur les estampages à transcrire, court le balcon où l'esprit se délasse et s'envole. Avec quelles délices on s'y accoude au réveil, quand la ville de Minerve sort des mousselines de l'aube, parée d'une clarté qui semble un sourire, étincelante de blancheur dans son air léger ! Le séjour en Grèce est alors bien autre chose que l'humble et rapide étape d'une laborieuse carrière. C'est un paysage de rêve et d'azur où la fée de la jeunesse effeuille dans une coupe de cristal les lilas embaumés de nos vingt-cinq ans <sup>(2)</sup>.

Dans cette analyse, qui ne comporte point de si hautes envolées lyriques, nous ne voulons présenter, à ce propos, qu'une observation : les relations que le pensionnaire noue et entretient à Athènes ne lui sont pas moins profitables que les études auxquelles il s'y livre et elles agissent dans le même sens sur la formation de son esprit. Si le jeune vainqueur des concours d'agrégation était resté en France, pour y exercer une fonction active dans l'enseignement public, il aurait vécu dans un monde de choix, mais dans un monde un peu fermé, celui des pro-

<sup>(1)</sup> Lettre inédite d'Albert Dumont à Geffroy, Athènes, 10 août 1865. —

<sup>(2)</sup> P. 258.

fesseurs, des lettrés et des savants; il y aurait toujours vu les mêmes visages et entendu revenir les mêmes sujets de conversation. Le voici au contraire qui, par le fait même de son expatriation, se trouve mis en rapport avec des gens de toute nation et de toute condition. En s'entretenant avec eux, au hasard des rencontres, il apprendra mille choses dont ne l'avaient point informé les livres qu'il avait le plus pratiqués ni les camarades d'école et les collègues qu'il avait fréquentés. Voilà, par exemple, ces marins dont il est si souvent le commensal. Ils ont vécu dans les mers du Japon, de la Chine et des Indes ou dans ces îles enchantées du Pacifique d'où l'un d'eux a rapporté le *Mariage de Loti*; ils ont erré dans les mortels brouillards de Terre-Neuve, hiverné avec Courbet à Formose, pris part à la conquête de l'Annam et du Tonkin. Quelle inépuisable matière de récits sans fin, qui mêleront à d'héroïques souvenirs des idylles sentimentales ou comiques! Tous ces beaux contes que, par les longs soirs d'été, en arpentant le pont ou l'étroite dunette, l'enseigne ou le lieutenant de vaisseau fera au normalien émerveillé ne le frapperont-ils pas plus que tout ce qu'il avait pu lire dans ses manuels de géographie, ne lui donneront-ils pas une impression bien autrement vive de l'étendue de la planète, de l'infinie variété de ses paysages et des mœurs de ses habitants?

« Il y a, dit à l'Hamlet de Shakespeare son confident Horatio, plus de choses dans le ciel et la terre que n'en rêve votre philosophie. » Ce qui achève de faire pénétrer cette conviction dans l'esprit de l'*Athénien*, ce qui, bien mieux que les propos de table et les narrations du carré, le met en présence de la vie réelle, lui enseigne à la voir autrement qu'à travers les livres et à l'étudier sur le vif, c'est le voyage, le voyage dont les joies, les fatigues et les incidents de toute sorte sont encore ce qui laisse dans la mémoire les traces les plus profondément marquées et les plus ineffaçables. Ici je laisse encore la parole à M. Radet :

Aux premiers souffles d'avril, l'*Athénien* termine fiévreusement son mémoire, ferme le *Corpus* et aspire au libre soleil des chemins, comme un poulain à la provente. . . On part. Que ce soit pour un champ de fouilles, pour une croisière en caïque dans l'Archipel, ou pour une chevauchée à travers l'Asie Mineure, l'équipement est le même. Bottes, fusil, manteau romain n'en forment que l'accessoire; la pièce de résistance en est le *dénéké*.

Le *dénéké* est un gros tube de fer-blanc partagé en deux cases, le corps et le couvercle. Dans le corps on loge, tassé en rouleau, le papier à estampages ainsi que les brosses avec lesquelles on enfonce le grain de la pâte dans le creux des inscriptions. Le couvercle, aménagé en terrine, contient les éponges destinées à détremper la feuille et à la rendre plastique. Quel que soit le mode de locomotion adopté par l'explorateur, chemin de fer, paquebot, caïque, âne, cheval, mulet, chameau,

araba, char à buffles, le *dénéké* est là . . . Il sert tour à tour de gamelle, de bibliothèque, d'outre, de guéridon, d'oreiller, de coffre-fort et de bureau de tabac . . .

On voyage, suivant ses ressources et suivant les temps, avec plus ou moins de faste. Nos anciens étaient assez damerets. Pour le moindre tour en Phocide ou dans le Péloponnèse, il leur fallait un drogman-cuisinier dont la cantine eût bonne réputation, un guide, des agoyates, quelques gendarmes d'escorte; chevaux de selle et chevaux de bât, vin de Bordeaux et vin de Chypre, thé de caravane, et le dernier roman paru . . . L'*Athénien* d'aujourd'hui est d'allures plus simples. Un vrai voyage épigraphique s'effectue *alla turca*. On débarque à Smyrne. On y achète une de ces besaces en laine bariolée qui se posent à califourchon sur la selle. Cela s'appelle un *heibeh*. Dans les poches, on empile sa garde-robe . . . Quand on quitte Aïdin ou Denizli, Ala-Chéir ou Kirk-Agatch, homme et bagage ne couvrent que l'échine d'un cheval. Sous la cuisse, en travers de l'arçon, crosse en l'air et gueule en bas, le fusil se dresse, prêt à tourner en cas de rencontre suspecte. Au pommeau de l'arme s'appuie fièrement la main droite; la main gauche tient la bride qui rythme le pas cadencé de l'étalon . . . Cependant la caravane s'égrène aux replis du sentier. En tête, le *souvari* caracole, secouant au vent ses brandebourgs déguenillés; en queue, le *quaterdji* s'attarde, moins pour ménager ses bêtes que pour essayer de grossir, par des lenteurs habiles, le chiffre des journées de location. Au milieu de la file indienne, les deux *effendis* resplendissent, une fleur au feutre, l'ancien chapeonnant le nouveau. Un serviteur grec, trucheman et factotum, bavarde avec leurs noblesses. Tous les trois ont l'œil au guet. C'est à qui, dans les buissons ou les fourrés, découvrira le marbre qui s'y cache. L'attention redouble lorsqu'on traverse un *mézarlik* (un cimetière); car les cimetières sont là-bas plus fréquents que les hameaux et les stèles retaillées pour les tombes livrent souvent le nom des antiques localités <sup>(1)</sup>.

M. Radet raconte ensuite, avec beaucoup de gaieté et d'entrain, les incidents variés de la chasse aux inscriptions et l'agitation qui s'empare de toute la caravane quand a retenti le cri magique : *Iasili-tach* (une pierre écrite); il dit à quelles difficultés le chasseur se heurte, soit en pays turc, soit en pays grec, et les mécomptes qu'il éprouve trop souvent quand, après avoir fait beaucoup de chemin sur la foi d'un renseignement donné par un pâtre ou par un laboureur, il se trouve en présence soit d'un texte déjà publié dans tous les recueils, soit d'un simple *lusus naturæ*, de quelques stries creusées par les eaux pluviales sur la face d'un rocher; puis, en revanche, la joie qu'il ressent lorsqu'il peut mettre quelque belle pièce dans son sac, c'est-à-dire dans son *dénéké*; qu'il y peut serrer avec précaution l'estampage de quelque curieux document inédit, tel que la dédicace de Lemnos, rédigée dans le dialecte des Pélasges de l'île, ou la lettre de Darius fils d'Hystaspe à son satrape Gadatas. Vient ensuite le portrait des serviteurs intelligents et dévoués, Şotiris, Kharalambos et Manolis, qui, dans ces dernières années, étaient attachés aux tournées de l'École; ils y jouent à la fois le rôle de fourriers,

<sup>(1)</sup> P. 259-261.

qui pouvoient à toutes les nécessités des courses et du gîte, celui d'interprètes et celui de cuisiniers qui, avec quelques branches sèches, improvisent un foyer en plein air et y préparent le déjeuner.

Ce qui est surtout indiqué ici, avec beaucoup de précision et de charme, c'est l'étroitesse et l'intimité du contact que le voyage, compris comme l'entendent aujourd'hui les pensionnaires d'Athènes, établit entre ces jeunes gens, issus des écoles savantes de l'Occident, et tous ces Orientaux, que semblent séparer d'eux des différences si marquées de langue, d'éducation et d'habitudes :

Dans toutes les régions qu'elle fréquente, l'École a ses conseillers, ses patrons, ses hôtes. Les uns sont de riches marchands et d'importants dignitaires, les autres de simples épiciers. Tel *bakkhal*, locataire d'un *magasi* grand comme la niche d'un saint, nous a rendu plus de services que son archevêque. . . En quittant Smyrne, l'archéologue dit adieu à la sollicitude mercenaire des garçons d'hôtel et fait connaissance avec le régime homérique de l'hospitalité. Les tablettes dont il est pourvu l'accréditent auprès des familles et, quand il ne couche pas au *han* ou à la belle étoile, il loge chez l'habitant. C'est ainsi que, dans l'*Iliade*, Bellérophon est hébergé par l'aïeul de Diomède. Chaque ville a son *proxène* athénien : Léonidas Lattry à Adalia, le docteur Comminos à Tralles, Jean Nomikos à Iasos, Nicolas Kaiserli à Boudroun, le docteur Damianos à Isbarta, Sarandidis à Philadelphie, Andonis Meirmeroglou à Thyatire. Le plus pauvre, mais non le moins affable de ces *évergètes* fut Apostolo Zingouni, de Mermerch en Lydie. C'était un petit vieux, alerte et bavard, qui se trémoussait comme un écureuil. Sa boutique, où se fanaient cinq ou six lots de cotonnades poudreuses, ne devait guère nourrir son homme. Jamais fez n'aura été plus décoloré, plus exténué par la vétusté que celui d'Apostolo. Il y avait tellement de reprises à ses braies qu'elles semblaient recouvertes d'un réseau de toiles d'araignée. Ses lunettes, raccommodées avec le fer-blanc d'une boîte à pétrole, n'étaient plus qu'un ornement décoratif perpétuellement levé en visière sur son front; mais le braye cœur que Zingouni! Comme on se sentait bien dans sa case branlante, sous le portrait en chromo de Gambetta, tandis que la brune Asimi, sa fille adoptive, s'inclinait, de toute l'humilité savoureuse de sa grâce ionienne, une main sur le cœur et une rose dans les cheveux, pour vous offrir le traditionnel *glyko!*

. . . L'empreinte que laisse cette vie errante est ineffaçable. Plus tard, quand le *heïbeh* git au coin du feu, transformé en chancelière ou en tabouret, ce n'est jamais sans honte que l'on allonge une pantoufle bourgeoise sur le vieux sac nomade. A sa vue, le passé se lève. Un frisson secoue les muscles. Des profondeurs du souvenir, les neiges du Taurus étincellent au soleil radieux des crêtes. Adalia vous enveloppe du parfum de ses orangers. On s'enivre d'air et d'espace. Ici la rame d'un caique, battant une mer phosphorescente, trace dans la nuit une voie lactée de saphirs et d'émeraudes. Là vos chevaux se cabrent au bord de l'Eurymédon, terrifiés par la foudre qui ravage les forêts de mélèzes, submergés par les nappes d'écume que le gouffre jette en mugissant. Puis c'est l'incandescence aridité des steppes, l'affreuse torture de la soif, la perfide illusion du mirage à l'horizon des sables d'or. Un coup d'aile. Voici les sources du Mœandre, voici la tiède vallée du Caystre. A l'ombre des bois de figuiers, les champs d'iris étalent leurs

tapis violets. On entend bruire partout le chant des fontaines. Des minarets pointent dans l'azur. Sur les mosquées, dans leurs gros nids en corbeille, les cigognes de l'islam sont debout, hiératiques. Elles contemplant l'universel écroulement des choses, Milet devenu un marais, Ephèse enlisée dans ses fenouils, Hiérapolis ensevelie au suaire de ses calcaires blancs. Les fantômes des grandes villes mortes peuplent le léger brouillard des fleuves et, mariant leurs syllabes douces ou somptueuses, des noms illustres se plient d'eux-mêmes au rythme d'un vers :

Il avait vu Pergé, Thyatire, Aspendus <sup>(1)</sup>.

De ces trois chapitres sur la *vie athénienne*, nous avons donné de longs extraits. C'est qu'ils nous paraissent la partie la plus intéressante de l'ouvrage et celle qui montre sous le meilleur jour le talent de l'auteur et ses qualités d'écrivain. La pensée qu'ils mettent en pleine lumière était depuis longtemps la nôtre. L'*Athénien*, s'il ne manque pas à sa destinée, s'il accepte d'un esprit ouvert et d'un cœur vaillant toutes les charges et s'il sait utiliser tous les avantages du régime de l'École, tel qu'il le trouve maintenant établi par des usages qui ne changeront plus guère, est assuré d'un bel avenir. Nous ne dirons pas, avec Nietzsche, que cet *Athénien* deviendra un *Uebermensch*, un *surhomme*; mais, pour peu qu'il se laisse faire, qu'il ne ferme pas les yeux aux spectacles que lui offriront la nature et les arts, qu'il ne reste pas sourd aux appels qui seront adressés à sa curiosité par les choses et par les gens, qu'il ne se dérobe pas aux fréquentes occasions qui se présenteront à lui de payer d'audace et de sang-froid devant l'imprévu et les risques du voyage, il a toute chance de s'élever au-dessus du niveau qu'il n'aurait probablement pas dépassé s'il était resté dans ses foyers, attaché à quelque lycée ou même à quelque faculté. C'est ce que M. Radet a très bien vu et ce qu'il a exprimé à la dernière page de cette histoire, avec beaucoup de justesse et de force :

L'École a bien servi le pays en lui rendant, trempés par l'effort, les hommes qu'elle en avait reçus. Si les Athéniens n'entrèrent qu'à la longue dans « la voie précise », il en est peu qui revinrent de la Terre sainte de l'art sans cet affinement de l'intelligence et cette distinction du talent que j'appellerai « la marque athénienne ».

La Grèce les scella de son empreinte. S'adonner aux lettres ou à la fiction, être philologue ou épigraphiste, déchiffrer des manuscrits ou des marbres, classer des vases ou dater des sculptures, disséquer l'antiquité dans sa moelle, en respirer l'haieine et la fleur, retrouver, ici, les tangibles réalités de l'histoire, là le fluide impénétrable du mythe, tout cela n'est que le moyen. Cultiver les hérités acquises pour ajouter au patrimoine intellectuel de la race, voilà le but. Sainte-Beuve, notre père spirituel; l'avait pressenti. Il convenait de s'en souvenir. C'est à lui qu'en sortant du bois sacré cher aux Muses, notre piété reconnaissante offrira le dernier rameau d'olivier <sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> P. 268-270. — <sup>(2)</sup> P. 422.

Quant à la deuxième partie du second livre, intitulée *L'œuvre*, nous ne pouvons même essayer de la résumer. On ne saurait en contester l'utilité ni l'intérêt; mais, par sa nature même, elle se refuse à toute analyse. C'est un relevé très complet, présenté par régions, de tous les travaux par lesquels s'est signalée l'activité de l'École d'Athènes, fouilles et explorations, mémoires d'histoire et de géographie, d'archéologie et d'épigraphie, ouvrages d'ensemble qui se rattachent à ces études et que d'anciens pensionnaires ont entrepris dans leurs années de maturité. C'est là ce qui fait le principal de ce riche répertoire où chaque membre de l'École, qu'il ait déployé plus ou moins de zèle et d'ardeur, qu'il ait été plus ou moins favorisé par les circonstances, trouvera plaisir à voir rappelés ses titres, énumérés tous ses apports, fussent-ils très minces, à l'œuvre commune. Notre historien n'a pas oublié ceux qui, après avoir, pendant leur séjour en Grèce, payé plus ou moins largement leur dette à l'École et à l'Académie, ont été entraînés plus tard, par le mouvement de leur esprit, vers un autre emploi de leur talent que les recherches de l'érudition. Le dernier chapitre a pour titre : *Belles-lettres*. C'est là que sont cités et appréciés les écrits de Charles Lévêque, de Grenier, d'About, de Gandar, de Gebhart, de Gaston Deschamps. Plus d'un érudit s'est d'ailleurs, à certaines heures, sous la pression d'événements qui répandaient dans toute l'Europe une profonde émotion, arraché à ses travaux professionnels pour plaider la cause de ceux que menaçaient le fanatisme et la tyrannie, pour donner son avis, en toute sincérité, sur les solutions que comportent les difficiles problèmes qui se résument dans ce terme courant de la politique contemporaine : *la question d'Orient*. Quand jadis il parcourait, en quête de monuments, les terres riveraines de la Mer Égée et qu'il s'enfonçait soit dans la péninsule Anatolique, soit dans la Roumélie, de l'Adriatique à la Mer Noire et du Bosphore au Danube, il avait causé avec tous ses hôtes d'un jour; il avait observé. Son attention s'était portée sur la vie et les mœurs, sur les défauts et sur les qualités des divers peuples, Turcs et Arméniens, Grecs et Slaves, Albanais et Syriens, qu'il avait rencontrés sur sa route; il s'était appliqué à juger de la valeur des titres sur lesquels chacun d'eux appuyait ses prétentions et ses ambitions; il avait essayé de deviner quels étaient ceux de ces peuples auxquels l'avenir réservait les plus belles chances. Il a donc cru avoir quelque droit de parler et d'éclairer par son témoignage une opinion qui, si elle était mieux informée, exercerait sur les gouvernements une action plus efficace et saurait les contraindre à ne point tolérer des horreurs telles que les récents massacres de Constantinople et d'Arménie. C'est de ce

chef que nous retrouvons ici des noms déjà souvent cités dans les chapitres précédents, ceux de Georges Perrot, d'Albert Dumont et de Victor Bérard.

L'ouvrage se termine par quelques pages de *conclusion*. Celles-ci débutent ainsi : « Il nous reste à clore l'enquête et à la résumer. L'École a d'assez beaux états de services pour mettre son point d'honneur à ne pas dissimuler ses imperfections. Deux vices organiques ont gêné sa croissance : les incertitudes de la règle directrice et le défaut de préparation de ses membres<sup>(1)</sup>. »

Le résumé de notre histoire que nous avons présenté dans un précédent article montrait combien est fondé ce jugement et légitime l'expression de ce regret ; mais, en même temps, il nous rassurait sur l'avenir. L'École a trouvé sa voie et n'en déviara plus. La main ferme et sûre de ses trois derniers directeurs l'a orientée dans le sens de sa vraie destination, qui, pendant un quart de siècle, avait été à peine entrevue. Pour prévenir tout retour en arrière, il suffirait d'ailleurs d'une décision qui a été prise en 1878, sur la proposition d'Albert Dumont, alors directeur de l'enseignement supérieur, par le Ministre de l'instruction publique ; celui-ci s'est engagé à demander des présentations à l'Académie, quand il s'agirait de pourvoir, pour les Écoles d'Athènes ou de Rome, à la vacance du poste de directeur. L'Académie ne mettra en ligne, on peut en être certain d'avance, que l'un de ses membres ou tout au plus, comme elle l'a fait pour M. Homolle, quelqu'un de ces jeunes savants sur qui elle a déjà des vues, un *consul désigné*.

Quant au recrutement de l'École, il se fait maintenant dans les meilleures conditions que l'on puisse désirer. Dès 1874, sur les instances de l'Académie, le Ministre supprimait le privilège accordé aux premiers agrégés d'être admis à l'École sans subir d'examen. Plusieurs de ceux qui s'en étaient réclamés n'avaient cherché dans le voyage de Grèce qu'un moyen d'échapper à la corvée de la classe et à l'ennui du séjour en province. C'est de la même année que date l'extension aux agrégés de grammaire du droit de se présenter au concours ; ceux-ci ont fourni à l'École, dans la personne de Beaudouin, de Cousin et de Fournier, quelques-uns des travailleurs qui l'ont le plus honorée par leur dévouement à la tâche commandée et par leur compétence bientôt reconnue.

Le décret du 18 juillet 1899 marque encore un progrès sur le régime antérieur. Il n'exige plus des candidats aucune condition de diplôme, de grade d'Université ou d'État. Il laisse ainsi au jury toute liberté pour

<sup>(1)</sup> P. 415.

choisir les futurs membres de l'École parmi les jeunes gens dont la vocation se sera déjà déclarée au cours des études spéciales dont ils auront dû faire un premier apprentissage, avant de se présenter devant la commission. Une disposition excellente, c'est celle qui permet de rouvrir l'École, avec l'octroi d'une ou de plusieurs années de pension, à ceux des anciens membres de l'École qui voudraient retourner en Grèce pour y reprendre et achever les travaux qu'ils y auraient jadis commencés.

Quant à la section étrangère, l'essai méritait d'être tenté; mais je me demande s'il produira tout ce que l'on paraît en espérer. Ce qui attire et groupe autour de l'*Institut germanique* beaucoup d'étrangers, des Autrichiens, des Danois, des Suédois et jusqu'à des Italiens, ce n'est pas seulement le mérite et la compétence des savants qui le dirigent, avec le titre de *premier* et de *second secrétaire*; c'est surtout l'enseignement régulier qui s'y donne, sous forme de conférences faites devant les édifices et dans les salles des musées d'Athènes, par l'un ou l'autre des secrétaires en exercice, sous la forme aussi de ces tournées archéologiques auxquelles préside chaque année M. Dœrpfeld. Sur terre, les étapes sont comptées et les gîtes préparés. S'agit-il d'une visite des îles de l'Archipel et des côtes de l'Asie Mineure? un bateau à vapeur est nolisé, où chacun trouve marquées sa couchette et sa place à table; pour chaque ruine, une leçon que l'orateur débite, debout, au milieu du cercle, sur un tambour de colonne. Je doute que nos directeurs s'imposent avec quelque suite l'obligation d'une semblable assiduité pédagogique et qu'ils s'improvisent entrepreneurs de voyages. On ne trouvera pas non plus tous les ans un archéologue en renom qui vienne de Paris professer à l'École, comme M. Pottier l'a fait cette année, pendant deux mois, avec tant de succès et d'autorité.

M. Radet se déclare satisfait du régime auquel l'École est aujourd'hui soumise; il y propose pourtant certaines additions et retouches que nous ne pourrions nous dispenser d'indiquer. Il voudrait voir fonder un nouveau poste, celui d'un secrétaire qui seconderait le directeur, souvent appelé et retenu en France par les affaires de l'École. Ce secrétaire serait chargé de la comptabilité; il maintiendrait l'ordre dans la bibliothèque; il aurait surtout à procurer et à surveiller l'impression du *Bulletin*. Cette création serait sans doute désirable; elle servirait les intérêts de l'École et elle contribuerait à maintenir, en cas de changement du directeur, la continuité de la tradition. Elle aurait de plus l'avantage d'assurer à quelque archéologue ou épigraphiste diligent une situation qui lui permettrait d'avoir, année après année, la primeur de



toutes les découvertes qui se produiraient en Grèce; mais des conflits seraient peut-être à prévoir. Ne serait-il pas à craindre que le directeur, pour peu qu'il fût d'humeur inquiète, ne prît quelque ombrage du crédit et de l'influence que vaudrait au secrétaire la direction du *Bulletin*? Les deux secrétaires de l'Institut allemand n'ont pas toujours vécu en bonne intelligence et, de tout temps, ç'a été chose délicate que le partage des attributions.

Nous ne pouvons, en revanche, que nous associer pleinement au vœu que forme M. Radet de voir le *Bulletin* paraître plus régulièrement et avec une impression plus correcte. Ce qui l'a mis en retard, il y a quelques années, c'est le grand effort exigé par les fouilles de Delphes. Pendant qu'il était retenu sur les chantiers, M. Homolle ne pouvait donner qu'une faible part de son temps au choix et à la révision des articles ainsi qu'à la correction des épreuves; mais, maintenant que les fouilles sont terminées, on a peine à croire qu'il soit impossible de mettre le recueil au courant, avec quelques mois de travail. Les matériaux ne doivent pas manquer. A défaut d'autres, n'a-t-on pas ceux qui ont été réunis par M. Homolle et ses collaborateurs dans leurs campagnes de Delphes? Les monuments figurés et les inscriptions pourraient paraître d'abord dans le *Bulletin*, accompagnés d'explications sommaires. Cette première rédaction provoquerait des observations et des corrections desquelles profiterait la publication d'ensemble qui nous est depuis si longtemps promise.

On ne peut aussi que pleinement approuver l'idée émise par M. Radet qu'il serait urgent de créer à l'École un *registre des explorations*. « L'École a parcouru l'Orient en tous sens. De cette immense battue, il ne reste pour ainsi dire aucune trace géographique. Rentré au gîte, l'*Athénien* transcrit et commente les inscriptions qu'il rapporte; jamais ou presque jamais il ne publie ses itinéraires. Exiger de lui qu'il laisse aux archives ses carnets de route serait excessif. Ces feuilles, jaunies et salies de toute la misère des étapes, sont une relique personnelle; mais ce qu'on peut demander au voyageur, c'est qu'il résume son voyage. . . Dans le répertoire à constituer trouveraient place : 1° des graphiques (relevé des lignes de marche, cartes et cartons, plans et croquis); 2° un journal, avec évaluation des distances et notes sur les faits essentiels; 3° des photographies, soit documentaires, soit pittoresques. . . Avant de se mettre en campagne, le futur missionnaire ouvrirait l'indicateur manuscrit, regarderait où est le plus dense le réseau des routes suivies, observerait la nappe des blancs, supputerait les crochets à faire pour atteindre des ruines que ses devanciers n'ont pas vues, mais qu'on leur

a signalées. . . Le registre des explorations serait l'amorce naturelle d'un petit institut de topographie archéologique que l'École sera amenée un jour ou l'autre à établir<sup>(1)</sup>. »

En comparaison des progrès déjà accomplis, ce ne sont là que menus détails, améliorations faciles à réaliser. Il faut bien que les directeurs futurs aient quelque chose à faire, qu'ils puissent encore perfectionner le jeu du mécanisme dont la garde et la conduite leur auront été confiées; mais, dès maintenant, l'École est pourvue de tous les organes qui lui assurent une vie longue et prospère. Son passé répond de son avenir, son passé que M. Radet, avant de poser la plume, a résumé dans une page que nous demandons encore la permission de citer, comme la conclusion naturelle de cette étude et l'excuse du développement qu'elle a pris :

Disons-le avec fierté, maintenant qu'on ne saurait nous accuser d'avoir brûlé sur l'autel de famille le banal encens des admirations convenues : l'École a rempli l'essentiel de ses obligations. Elle a contribué au bon renom de la patrie et elle s'est vouée à l'apostolat de la science. Si, dans maints districts du Levant, jadis indifférents aux vestiges du passé, tant de néophytes arrachent aujourd'hui des monuments à la mort, avec un zèle qui va parfois jusqu'au fanatisme, le mérite d'avoir éveillé la religion nouvelle revient pour beaucoup aux conseils que l'École a donnés, aux initiatives qu'elle a suscitées. Elle a eu, dans toute la Méditerranée orientale, une grande force de rayonnement. C'est pour elle un honneur que d'avoir servi de modèle aux établissements étrangers dont elle est la doyenne ou l'aïeule. Plusieurs d'entre eux le rappelaient à l'occasion de son jubilé. Elle n'a pas à décliner l'hommage, parce qu'il s'adresse à la France, dont il accroît le prestige<sup>(2)</sup>.

GEORGES PERROT.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

### INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

#### ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française, présidée par M. le comte de Mun, a tenu sa séance publique annuelle le jeudi 21 novembre 1901.

<sup>(1)</sup> P. 419-420 — <sup>(2)</sup> P. 421.

## ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, présidée par M. le comte de Lasseyrie, a tenu sa séance publique annuelle le vendredi 15 novembre 1901.

## ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, dans la séance du lundi 25 novembre, a élu M. Delage, membre de la section d'anatomie et zoologie, en remplacement de M. de Lacaze-Duthiers.

## LIVRES NOUVEAUX.

## RUSSIE.

E. Goloubinsky, *Исторія Русской Церкви, Histoire de l'Église russe*, 2 vol. in-8°. Moscou, 1900-1901.

Le P. Goloubinsky, ancien professeur à l'Académie de théologie de Moscou, est l'un des plus doctes connaisseurs de l'histoire des peuples orthodoxes. Il a publié, dans des recueils spéciaux, nombre d'articles excellents, malheureusement pour la plupart inabordable aux lecteurs de l'Occident.

Son *Résumé de l'histoire des Églises orthodoxes chez les Bulgares, les Serbes et les Roumains*, paru à Moscou, en 1871; est encore aujourd'hui classique, mais le principal titre du P. Goloubinsky à l'estime du monde savant, c'est l'ouvrage dont le titre figure en tête de cet article.

Publié pour la première fois à Moscou en 1880, le premier volume de cet important travail embrassait l'histoire de l'Église russe depuis ses origines légendaires jusqu'à l'époque de l'invasion mongole. Cet ouvrage, d'une vaste érudition, fut pour les compatriotes de l'auteur une véritable révélation. Il suscita de violentes polémiques, mais il finit par s'imposer au public sérieux. Depuis de longues années il était absolument épuisé. Il atteignait, quand par hasard il venait dans le commerce, des prix fantastiques. Il faut savoir gré à la Société impériale d'histoire et d'antiquités russes de Moscou, qui a entrepris de nous en donner une nouvelle édition. Le premier volume de cette réimpression vient de paraître; il est accompagné de quelques *addenda et corrigenda*. Le second volume ne tardera pas à suivre évidemment, si cette nouvelle édition obtient — comme il y a lieu de le croire — tout le succès de la première.

Après avoir amené son histoire jusqu'à l'époque de l'invasion tatar, le P. Goloubinsky semblait avoir abandonné l'idée de la poursuivre, au grand regret de tous ceux qui admirent sa science et son talent. La censure russe est fort chatouilleuse, surtout en matière ecclésiastique. Le P. Goloubinsky avait bien continué son manuscrit, mais il ne voyait pas le moyen de le publier. Grâce à Dieu, les obstacles ont été levés et la Société historique de Moscou aura fait tout ensemble, — on peut bien l'espérer, — une bonne affaire et une bonne action.

Le nouveau volume, attendu depuis tant d'années, avec tant d'impatience, comprend l'histoire de l'Église russe depuis le commencement de la domination tatar,

c'est-à-dire les premières années du XIII<sup>e</sup> siècle, jusqu'à l'époque du métropolitain Macaire, qui exerça le suprême pontificat de 1542 à 1563.

Cette période se divise elle-même en deux parties : la première comprend la période pendant laquelle Kiev fut la métropole religieuse du monde russe, jusqu'au pontificat d'Isidore (1436-1441); la seconde, la période Moscovite, commence avec le patriarche saint Jonas.

Un chapitre fort intéressant est celui qui expose la situation du clergé russe vis-à-vis des Tatares dominateurs. Ils se montrèrent généralement tolérants; l'histoire religieuse confine ici à l'histoire politique.

L'apostolat de saint Étienne chez les païens Permiens (XIV<sup>e</sup> siècle) semble un épisode de l'histoire de l'Église primitive. Elle prouve que l'Église russe n'avait rien perdu de sa vigueur sous la domination mongole; non seulement elle s'était maintenue, mais encore elle était capable de faire de nouvelles conquêtes. Par certains points l'histoire de cette Église touche à celle du christianisme occidental.

Le chapitre consacré au métropolitain Isidore, qui prit part au concile de Florence et devint cardinal comme Bessarion, est à rapprocher des pages que le P. Pierling a consacrées à ce personnage dans son beau travail sur *La Russie et le Saint-Siège* (Paris, 1896, p. 60-107).

L'Église russe, malgré les efforts d'Isidore, se déroba à l'Union. Elle maintint son autonomie; mais, pas plus que l'Église occidentale, elle n'échappa aux hérésies. Dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, sous le métropolitain Théodose, elle vit se développer une curieuse secte, celle des judaisants, et ne montra pas vis-à-vis d'elle plus de tolérance que n'en montrait l'Église catholique vis-à-vis des dissidents. Le volume finit avec le métropolitain Macaire et l'histoire du concile dit des *Cent Chapitres (stoglav)*, qui joue dans l'histoire de l'Église russe un rôle analogue à celui du concile de Trente dans l'histoire de l'Église catholique.

Ce formidable volume, de près de 1,000 pages, ne comprend que l'histoire externe de l'Église russe encadrée dans la vie de ses métropolitains; le volume suivant exposera la vie interne de cette Église, administration, culture, liturgie.

Espérons que le P. Goloubinsky pourra prochainement nous donner cette seconde partie. « J'ai imprimé le commencement de mon ouvrage dans mon âge mûr; j'en publie la suite vieillard en cheveux blancs », dit-il dans son introduction. Si je suis bien informé, le savant historien n'est âgé que de 67 ans; ce n'est point l'âge de la décrépitude chez les érudits. Espérons qu'il vivra assez longtemps pour mener cette œuvre monumentale au moins jusqu'au règne de Pierre le Grand.

LOUIS LEGER.

# JOURNAL DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1901.

---

## NOUVEAUX PAPYRUS LITTÉRAIRES.

BERNARD P. GRENFELL, D. Litt. M. A., fellow of Queen's College, Oxford, and ARTHUR S. HUNT, D. Litt. M. A., fellow of Lincoln College, Oxford. *The Amherst Papyri, being an account of the Greek Papyri in the collection of the right-honourable Lord Amherst of Hackney, F. S. A., Part II, with twenty-five plates.* Oxford, Henry Frowde, Oxford University Press Warehouse, 1891, XII et 243 p. in-4°.

F. G. KENYON, *Some new fragments of Herodas*, dans *Archiv für Papyrusforschung*, édité par Ulrich Wilken, 1, 3, p. 379-387. Tirage à part, Teubner, 1901.

MM. Grenfell et Hunt n'en sont pas à leur coup d'essai. Voilà déjà plusieurs années qu'ils fouillent, on le sait, avec autant de bonheur que de dévouement à la science, qu'ils déchiffrent, publient, commentent les papyrus retirés du sol de l'Égypte, en paléographes consommés, en *scholars* compétents, en écrivains qui savent exposer avec concision et clarté. Le présent recueil est tout à fait digne de ceux qui l'avaient précédé.

Parmi les fragments littéraires, le plus important est sans contredit celui que les éditeurs ont placé en tête de leur recueil. Un papyrus du <sup>II</sup> siècle avant notre ère leur a fourni quinze vers d'une tragédie dont il sera peut-être possible de déterminer avec une certaine probabilité le sujet et l'auteur<sup>(1)</sup>. Malheureusement ils sont tous plus ou moins mutilés à la fin. Voici d'abord les cinq premiers vers avec les suppléments dus

<sup>(1)</sup> La substance des pages qui suivent a fait l'objet d'une communication à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans la séance du 11 octobre.

à Blass, l'éminent helléniste de Halle, consulté par les éditeurs, que nous adoptons à peu de chose près :

α.  
 ἄνδρες πρ[ὸ]ς ἀ[σ]ίτυ . . . . .  
 Ταῦτ' ἀγγελῶν σοῖς οὐ καθ' ἠδονὴν φίλοις  
 ἤκω· σὺ δ' ἄναξ, τῆς ἐπιτ' Φρ[ουρᾶς] μολῶν  
 5 Φρόντιζ' ἅπῳ σου καιρίως ἐξεί τὸ πᾶν

Les hommes (marchent) vers la ville. Je suis venu t'apporter ces nouvelles peu réjouissantes pour tes amis [entendez : « pour moi et tous tes amis »]; toi, seigneur, veille à la garde de ce poste-là, en te rendant sur les lieux, et prends toutes les mesures que tu jugeras convenir aux circonstances.

Au vers 3, Blass proposait καθ' ἠδονὴν δόμοις; au vers 5, ἐξεί τάδε.

Les vers suivants détermineront le lieu de la scène et préciseront la situation. Ils sont séparés des précédents par la *paragraphos*, pour indiquer qu'un autre personnage prend la parole. Les voici, complétés en quatre endroits par des suppléments qui s'imposent tout d'abord et qui ont été déjà indiqués par Blass :

6 Χώρει πρὸς οἶκους ὄπλα τ' ἐμικόμιζέ μοι]  
 καὶ τὴν Ἀχιλλέως δοριάλωτον [ἀσπίδα].  
 ἔξω γὰρ αὐτὴν τήνδε κα  
 ἀλλ' ἐκποδῶν μοι στήθι, μὴ  
 10 ἡμῖν ἅπαντα· καὶ γὰρ εἰς λα  
 ἄγοις ἂν ἄνδρα καὶ τὸν εὐθα[ρσέσ]ιατον]  
 ἐγὼ τ' ἐμαυτοῦ χειρον  
 καὶ πῶς τ[έ]β[ρ]αυσαι δ  
 ἀλλ οὐδὲν η  
 15 ἐλθῶν δ' ε

Évidemment le personnage qui parle est Hector. Il demande qu'on lui apporte ses armes et particulièrement le bouclier d'Achille qu'avait porté Patrocle dans la bataille où il périt, et qui était tombé entre les mains du vainqueur. Hector est donc rentré en ville après sa victoire (s'il avait campé dans la plaine, il aurait gardé son armure près de lui), et ses troupes, on ne saurait en douter, sont rentrées avec lui. Cependant le lieu de la scène n'est pas devant la demeure de Priam et de ses enfants. Dans l'*Illiade*, Hector et les Troyens passent la nuit sur le champ de bataille. Le poète tragique s'est donc écarté de la donnée homérique; l'économie de son drame (nous allons le voir) exigeait cette innovation.

On accordera que tout le discours d'Hector ne peut s'adresser à la

même personne. Il donne l'ordre de chercher ses armes à un des hommes qui forment son escorte, et avant que celui-ci soit revenu, il répond à son interlocuteur. Écrivons donc au vers 8 : κα[ὶ σὺ μὴ πέλας] ἀλλ' ἐκποδῶν μοι στήθι. Hector ne veut pas que cet homme se tienne près de lui dans la bataille, il craint d'être découragé par ses paroles. Cet homme n'est donc pas un simple Messenger, quoiqu'il dise ταῦτ' ἀγγελῶν ἦκω; c'est un personnage d'un caractère plus prononcé, et qui porte un nom. Ce nom n'est pas difficile à trouver. Le poète a mis en scène Polydamas, le sage conseiller d'Hector dans l'*Iliade*, conseiller aussi peu écouté dans la tragédie que dans l'épopée. Il veut que les Troyens restent sur la défensive, se bornant à repousser les assauts de l'ennemi du haut de leurs remparts et de leurs tours. Les conseils qu'il donne au XVIII<sup>e</sup> livre de l'*Iliade*, après la mort de Patrocle, le soir de la troisième journée de bataille, sont transportés ici dans la matinée du lendemain. En effet, les mots τῆς ἐκεῖ Φρουρᾶς (v. 4) indiquent que Polydamas avait déjà parlé plus longuement des mesures à prendre pour la défense de la ville et en particulier de l'endroit qu'il importait surtout de bien garder. Cet endroit est sans doute celui dont parle Andromaque au VI<sup>e</sup> livre de l'*Iliade*, près du figuier sauvage, où l'ennemi, dit-elle, peut le plus facilement gravir la colline et donner l'assaut à la ville. Cet endroit, mentionné en passant, dans la vieille épopée, n'a cessé d'occuper l'imagination des Grecs. Pindare rappelle une tradition suivant laquelle la partie du mur construite par Éaque, le collaborateur mortel de Poseidon et d'Apollon, fut forcée par Héraklès, et c'est là, si j'interprète bien les paroles du poète, qu'on ouvrit plus tard la brèche par laquelle entra le cheval de bois<sup>(1)</sup>. C'est sur ce poste célèbre que Polydamas appelle l'attention du chef après s'être acquitté de son message. Il annonçait l'approche de l'armée ennemie, l'ardeur des guerriers, et décrivait, d'après Homère, l'aspect redoutable d'Achille, revêtu de l'armure divine et brûlant de venger la mort de son ami. Avertissait-il Hector de ne pas irriter un adversaire si farouche en se parant des dépouilles de Patrocle? Je suis tenté d'expliquer ainsi ce qu'il dit au vers 8 : après avoir donné l'ordre de lui apporter le bouclier d'Achille, il déclare avec insistance : « car je porterai ce bouclier même ». S'il est permis de pousser plus loin encore les conjectures, je croirais volontiers que Polydamas rapportait aussi des présages sinistres, comme il fait au XII<sup>e</sup> livre de l'*Iliade*. Mais là Hector était réconforté par les promesses de Zeus; maintenant il est ému, ébranlé. Ce qui reste de son discours le montre assez. Tran-

(1) Pindare, *Ol.* VIII, 30-46.

scrivons-le encore une fois en essayant d'en combler plus complètement les lacunes :

- 6 Χώραι πρὸς οἴκους ὅπλα τ' ἐ[κικόμιξέ μοι]  
καὶ τὴν Ἀχιλλέως δοριάωτ[ον ἀσπίδα].  
ἔξω γὰρ αὐτὴν τήνδε. Κα[ὶ σὺ μὴ πέλεις,]  
ἀλλ' ἐκποδών μοι σῆθι, μὴ [διαφθαρή]
- 10 ἡμῖν ἅπαντα καὶ γὰρ εἰς λα.....  
ἄγοις ἂν ἄνδρα καὶ τὸν εὐθα[ρσέστονον,]  
ἐγὼ τ' ἐμαυτοῦ χεῖρον [ἂν θείην κλέος<sup>(1)</sup>.]  
καὶ πῶς τ[έθ]ραυσμαι δ[είμασιν θυμὸν μέγαν].  
Ἄλλ' οὐδὲν ἤ[σσον εἰς μάχην ἐλεύσομαι,]
- 15 ἐλθὼν δ' ε.....

Au vers 9, Blass proposait *διεργάσης*. Le vers 10 est difficile, les deux dernières lettres sont indistinctes; *ἀθυμίαν* ferait un sens satisfaisant.

Hector dit à un de ses gardes : « Vas à la maison chercher mes armes, et apporte-moi le bouclier d'Achille, ma conquête, car c'est ce bouclier-là que je porterai. » Se tournant vers Polydamas : « Toi, ne te tiens pas près de moi, mais à l'écart, pour n'être pas cause de notre perte. Tu es capable de jeter le découragement dans le cœur le plus ferme, et je pourrais moi-même porter atteinte à ma renommée; déjà je sens mon grand courage un peu brisé par des présages effrayants. Mais je n'en irai pas moins au combat. »

Une autre question se pose. A quel poète peut-on attribuer notre fragment? Il ne me semble guère possible de penser à Eschyle, bien que Blass estime qu'il pourrait être de ce poète. Je n'insisterai pas sur le style qui n'a rien de bien eschyléen : cet indice peut tromper. Mais s'il est vrai, comme le supposent la plupart des critiques, que la mort d'Hector faisait le sujet des *Néréides*, ce chœur nous transporte dans le camp des Grecs et suppose un drame où Hector ne figurait que dans les récits du Messager. La liste des tragédies d'Eschyle ne présente d'ailleurs aucun titre qui réponde à la situation indiquée par notre fragment.

Tout en excluant Eschyle, je voudrais cependant revendiquer ce drame pour un poète de sa famille. Astydamos remporta avec sa tragédie d'*Hector* une victoire célèbre dans les fastes du théâtre d'Athènes et que Plutarque mentionne comme un événement littéraire<sup>(2)</sup>. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'elle ait encore trouvé des lecteurs après deux siècles parmi les Grecs lettrés d'Égypte.

Une scène de l'*Hector* d'Astydamos était déjà connue. C'est celle des

<sup>(1)</sup> J'ai aussi pensé à *ἐμαυτοῦ χεῖρον ἂν τλάην τι δρᾶν*. — <sup>(2)</sup> Plutarque, *De gloria Athen.*, VII, p. 349 F.



adieux du héros et d'Andromaque. Dans cette tragédie aussi Hector ôtait son casque pour ne pas effrayer son enfant; le scholiaste d'Homère en parle et, s'il ne trouvait pas d'autre rapprochement à faire, on peut en conclure que cette scène touchante n'avait pas été mise au théâtre avant Astydamas et surtout qu'elle ne l'avait pas été par un des trois grands tragiques<sup>(1)</sup>. On voit que les pressentiments mélancoliques, dont Hector ne peut se défendre, tout en rassurant sa femme, s'accordent parfaitement avec l'état d'âme que dénote notre fragment. Astydamas s'est permis de transposer les adieux : en poète dramatique, il ne pouvait manquer de sentir qu'ils seraient mieux placés avant le combat fatal qu'à l'endroit qu'ils occupent dans l'arrangement de l'*Iliade*, arrangement déjà traditionnel de son temps. Sur un autre point encore il s'écarte de son grand modèle. Le conseil de ne pas sortir de la ville et de porter toute son attention sur le point le plus faible des remparts avait déjà été donné par Polydamas. Andromaque ne répétait certainement pas un avertissement qui choquera plus tard Aristarque : le critique estimait qu'une femme ne devait pas se mêler de faire la leçon à un guerrier éprouvé; le poète avait d'autres raisons.

Il n'est pas possible de reconstruire le plan d'une pièce perdue, en l'absence de renseignements positifs. On peut cependant, sans trop de témérité, essayer d'en entrevoir quelque chose, puisque la marche générale de l'action nous est fournie par l'épopée et que, d'un autre côté, nous connaissons les procédés du théâtre antique. La bataille, les Troyens refoulés dans leur ville, le combat singulier des deux héros, voilà la donnée homérique. Mais ces faits ne se passaient pas sous les yeux du spectateur; ils étaient racontés par un témoin de l'action. A suivre servilement la donnée épique, le drame eût été d'une monotonie insupportable. Il me semble que le poète dut ramener son Hector dans la ville et sur le lieu de la scène après la défaite de l'armée. Il pouvait la raconter lui-même, puis annoncer sa résolution d'affronter son redoutable ennemi. En vain Priam et Hécube le conjurent de ne pas courir à une mort certaine; s'ils ne le faisaient pas du haut des murs de Troie, la scène n'en était pas moins pathétique. La tragédie se terminait par le récit de la mort d'Hector, la plainte d'Andromaque, peut-être aussi l'éloge du héros.

Les débris de l'Argument d'un drame satyrique d'Euripide, le *Sciron*,

<sup>(1)</sup> Cependant Eschyle s'est souvenu de la scène homérique dans *Choéph.*, 238-243, et Sophocle en a donné un admirable pendant dans *Ajax*, 538-582.

se lisent sur la partie supérieure d'une feuille de papyrus (p. 8) dont l'écriture paraît être du vi<sup>e</sup> ou du vii<sup>e</sup> siècle. Au *recto* les mots [γέ]γραπται τὸ δράμα étaient suivis d'un chiffre. C'est ainsi que l'*Hypothesis* d'*Alcigone* porte : λέλεκται δὲ τὸ δράμα τοῦτο τριακοσίων δεύτερον, et celle d'*Alceste* τὸ δράμα ἐποιήθη ιζ'. Le rapprochement des trois verbes λέγειν, γράφειν, ποιεῖν confirme l'opinion généralement reçue que ces notices se réfèrent à des manuscrits où les drames de chaque poète étaient rangés dans leur ordre chronologique. Plus loin les mots ἢ δὲ διασκευή. . . annoncent l'analyse de la pièce, comme dans l'Argument d'*Oreste*.

Le *verso* est plus intéressant. Il contenait une appréciation de la pièce, comme l'indique le mot ἐπαιν[εῖται] (cf. l'Argument d'*Andromaque*). A la différence des morceaux analogues, le scholiaste ne se borne pas à indiquer sommairement les parties à louer ou à blâmer, mais il cite des vers du drame à l'appui de son jugement. Nous transcrivons ce qui reste des lignes 4-9 :

των ἰαμβων οὐ λέγει . . . . .  
 5 πρῶσαντες οὐδὲν ἐ[ . . . . .  
 ἅπαντα δ' αὐτῆ κα[ . . . . .  
 το μὲν πονηρὸν ἠ[ὑρην ἐστὶ τοι καλὸν . ]  
 κακοὺς κολάζειν . . . . .  
 9 [γ]ελωτὰ κινεῖν φ[ . . . . .

Le complément du vers 7 est dû à Blass. Ce savant s'est souvenu fort à propos d'un vers du *Sciron* cité dans le *Florilège* de Stobée (XLVI, 20, fr. 679 Nauck). Ce vers a fait connaître le nom de la pièce, et il a servi de point de départ à la restitution que je hasarde pour rendre tant bien que mal le sens général du morceau, non les mots mêmes du texte perdu :

τῶν ἰαμβων οὐ λέγει [Θησεύς· « τῇ γὰρ ἀρετῇ ]  
 5 πρῶσαντες οὐδὲν ἐ[στί, διαπεραίνεται]  
 ἅπαντα δ' αὐτῇ, κα[ὶ δίκῃ τελεσφόρος]  
 τὸ <ν> μὲν πονηρὸν ἠ[ὑρην (ἐστὶ τοι καλὸν  
 κηκοὺς κολάζειν)» . . . . .

Au vers 5, Blass voulait ἐστὶ τῇ δίκῃ. . .

Après avoir cité, je suppose, des vers lyriques ou anapestiques, l'auteur de l'Argument dit : « (on loue aussi) dans les iambes le passage où Thésée dit : Pour la vertu rien n'est ardu : elle vient à bout de tout; la justice a le dernier mot, elle atteint le coupable (il est glorieux de châtier les méchants). . . » On demande encore un membre de phrase, un δέ répondant à μέν. Cependant si les lettres indistinctes de la ligne 9 ont été bien interprétées par les éditeurs, il est fort douteux que la cita-

tion ait été complétée. Suivait quelque passage plaisant : les fragments connus du drame en fournissent plusieurs.

Trois fables de Babrius, précédées d'une traduction latine, occupent deux colonnes d'un papyrus écrit vers l'an 400 après notre ère. Ce sont les fables 17, 16, 11 du manuscrit du mont Athos. Elles se trouvent rangées autrement, mais, comme elles commencent toutes par la lettre Α, on voit que l'arrangement alphabétique est assez ancien. D'une manière générale le texte ne vaut pas celui de l'*Athoüs*; il y a cependant plusieurs variantes remarquables, quelques-unes excellentes.

XVII, 2 : (αἰλουρος) ὡς Φύλακός τις πασσάλων ἀπηρητήθη. Le papyrus porte κορυκος οἰα, apparemment pour κάρυκος ὀποῖα, leçon qui se recommande d'autant plus qu'au vers 5 on lit : Φυλάκουσ, comme dans l'*Athoüs*.

XVI, 9 : ὡς πρὶν εἰώθεις, pour ὡσπερ εἰώθης, ferait plaisir à Bergk, qui avait écrit ainsi par conjecture.

XI, 1 : Ἀλώπεκ' ἐχθρὰν ἀμπέλων τε καὶ κήπων | ξένη Σελήσας περιβαλεῖν  
τις αἰκίη.

Le papyrus donne ἐχθρὰν ἀμπελ. . τε καὶ κήπου. La traduction latine *binearis* répond à ἀμπέλων, non ἀμπέλου. Le paysan a pris un renard qui ravage ses plants de vigne et son verger. Dans la leçon de l'*Athoüs* ἀμπέλων τε καὶ κήπων, le second pluriel peut s'expliquer par l'influence du premier.

V. 5. τοῦ βαλόντος, comme dans A. La faute est donc ancienne.

Enfin le papyrus n'a pas les affabulations en prose de 16 et 17. Mais il a le vers qui tire la morale de 11, avec raison, je crois. Il ne faut pas supprimer les affabulations métriques dont la rédaction est bonne.

La traduction est d'un latin incroyable. Ἀκούσας est rendu par *auditus*, νομίσας par *putatus*, ἄρας par *tulitus*, etc. C'est un mot à mot barbare. Si ces versions étaient destinées à l'enseignement du latin, elles donnent une triste idée de la science des professeurs.

Les deux dernières colonnes d'un commentaire d'Aristarque sur le premier livre d'Hérodote (écriture du III<sup>e</sup> siècle après J.-C.) ne sont pas tout à fait dépourvues d'intérêt. Elles fournissent un vers des *Ποιμένες* de Sophocle, citation dont l'à-propos m'échappe, mais qui est la bienvenue :

Οὐ χαλκός, οὐ σίδηρος ἀπλεται χροός.

Il s'agit évidemment de Kyknos, héros à la peau invulnérable; le sujet de la pièce est donc bien celui qu'on avait supposé.

Au chapitre 194, l. 18 N, il faut écrire avec Aristarque ἐν ἐκάστῳ δὲ

πλοῖον ἕνος ζῶς (sic R.) ἐσίν, non ζῶς ἔνεσί. — 215, 2 on lit : ἰππό-  
ται δὲ εἰσι καὶ ἀνιπποι· ἀμφοτέρων γὰρ μετέχουσι. Le commentaire fournit  
l'excellente leçon ἀνιπποι, plus clairement expliquée dans les *Anecd.* de  
Bekker, p. 205, que dans les lignes mutilées du papyrus.

Sous le titre *Epic fragment*, on lit à la page 9 du recueil les maigres  
débris de vingt-deux lignes écrites sur le *recto* d'une feuille au II<sup>e</sup> siècle  
de notre ère, et les restes non moins mutilés de vingt lignes du *verso* qui  
sont d'une écriture un peu plus récente. Je n'admets pas que le *recto*  
soit en prose; les formes homériques indiquent des vers dactyliques ou  
anapestiques, et rien n'y contredit si on écrit à la ligne 3 ἠελίου pour  
ἠλιου. Le nom de Triptolème (l. 19) fournit un vague indice du sujet;  
αρμοδιον (l. 1) n'est pas le nom propre, mais l'adjectif. Quant au *verso*,  
il n'est pas en hexamètres, mais en anapestes, probablement en tétra-  
podies à terminaison iambique, comme le morceau étudié dans ce  
Journal (1901, p. 26).

Vingt colonnes de scholies sur le livre XV de l'Odyssée se font remar-  
quer par leur antiquité; elles remontent au I<sup>er</sup> siècle de notre ère. Sem-  
blables à celles qu'on appelle *scholia minora*, elles sont cependant plus  
nombreuses et plus développées. Comme il n'y a point de remarque sur  
les vers 113-119 (= IV, 613-619), on peut croire que ces vers ne se  
trouvaient pas dans le texte commenté par le scholiaste. On sait qu'ils  
sont omis dans deux manuscrits et que G. Hermann, ainsi que d'autres  
critiques, les éliminait. Signalons encore une interprétation nouvelle de  
τηύσιος (v. 13), mot diversement expliqué par les grammairiens grecs.  
Le papyrus porte : τηύσιν· μεγάλην, en ajoutant cependant ἢ ματαίαν.  
L'idée de la mauvaise explication a-t-elle été uniquement suggérée  
par le substantif ὀδόν, qui accompagne ici cet adjectif, ou le grammairien  
pensait-il à ταύς, qu'Hésychios explique par μέγας?

La partie de beaucoup la plus grande de ce recueil, comme des pré-  
cédents, est formée par des documents. Ce sont encore des actes officiels  
et privés, des pétitions, des contrats, des lettres, etc. Signalons, un peu  
au hasard, parmi les documents de l'époque ptolémaïque une pétition  
(p. 38) adressée en l'an 157 au roi et à la reine, de laquelle il résulte  
que, dans les procès de malversation concernant les revenus royaux,  
l'accusé n'avait pas le droit de se faire défendre par un avocat de pro-  
fession. Un autre document du II<sup>e</sup> siècle (p. 48) atteste l'hostilité qui ré-  
gnait alors entre Grecs et indigènes. Un Égyptien se plaint que, dans une  
répartition de terres, les Grecs aient reçu tous les bons terrains.

Le plus long document, et non le moins intéressant, est de l'époque  
romaine (p. 75). Dans la sixième année du règne de Néron, le gouver

nement avait vendu un terrain resté longtemps inculte, à charge pour l'acquéreur de lui rendre son ancienne fertilité et d'y cultiver du froment; on lui accordait en revanche certaines immunités. Une trentaine d'années plus tard, sous Domitien, il y eut une enquête à ce sujet. Le papyrus contient un rapport d'arpenteurs (*γεωμέτραι*) et une longue correspondance officielle.

Contrairement à leur habitude, les éditeurs ont rejeté à la fin du volume les papyrus théologiques. C'est qu'ils sont assez insignifiants. On y remarque cependant des fragments du *Pasteur d'Herma*s, la plupart déjà connus; un seul est tiré de la dernière partie de l'ouvrage, dont l'original grec n'existe plus. Il s'accorde avec la plus ancienne des deux versions latines et prouve de nouveau la mauvaise foi de Simonidis.

A la suite de treize *Indices* extrêmement commodes et instructifs, on trouve vingt-six grandes planches, contenant les photogravures de quarante-quatre papyrus, qui feront la joie des paléographes. On voit que les éditeurs n'ont rien négligé de ce qui peut rendre un pareil recueil aussi utile que possible.

Pendant que MM. Grenfell et Hunt fouillaient en Égypte, M. Kenyon, que ses fonctions retiennent en Angleterre, fouillait et déchiffrait avec non moins de bonheur et de talent les envois égyptiens déposés au *British Museum*. D'une boîte, arrivée en 1900, il tira une foule de petits fragments de papyrus, et il constata que les plus considérables se rapportaient aux *Mimes* d'Héronidas, dont nous lui devons la première édition. Dans cette édition, le VIII<sup>e</sup> Mime, intitulé *le Songe*, n'offrait guère d'intelligible que le commencement, le reste se composant de débris incohérents. C'est merveille comment M. Kenyon, en observant minutieusement la direction des fibres, a su raccorder les nouveaux fragments avec les anciens, et rendre ainsi à ces derniers leur place véritable. Malgré un travail si long et si persévérant, l'ensemble du Mime, l'auteur est le premier à le reconnaître, reste obscur pour nous.

Les quinze premiers vers, bien conservés dès l'abord, se lisaient couramment. Au vers 11, M. Kenyon écrit :

οὐ] τὰ ἐριά σε τρύχουσι; ἀλλὰ μὴν στέμ[α

Il a bien fait de mettre un point d'interrogation après *τρύχουσι*, mais il me semble qu'en changeant la ponctuation, il aurait dû substituer *μή* à *οὐ*. Au vers 14, il aurait pu mettre dans le texte τ[ῶναρ], supplément nécessaire, trouvé par Blass. Le récit du songe commence au vers 16;

voici comment ce vers et le suivant se trouvent maintenant constitués :

Τράγον τιν' ἔλκειν [ἀπὸ] Φάραγγος ὠϊόμη|ν|  
μακρῆς, ὃ δ' εὐ[πώ]γων τις κεύκερος [ἦν τις]

Au vers 17, le complément *εὐπώγων*, proposé par Crusius dans sa première édition, se trouve confirmé.

Le reste est toujours dans un état lamentable. Signalons cependant quelques endroits mieux conservés au milieu de ces ruines. Les vers 40-45 se trouvent heureusement complétés par les nouveaux fragments. On y voit des boucs, je suppose, sinon des bergers, sauter et bondir comme les chœurs bachiques : ils font des culbutes, tombent lourdement dans la poussière, les uns sur la face, les autres sur le dos; les rires (des spectateurs?) se mêlent aux cris de douleur :

40 ὥσπερ τελευῶμεν ἐπ[ί] χόροις Διωνύσου.  
χοῖ μὲν μετώποις ἐ[ς] κόνιν κολυμβῶ[ντες]  
ἐκοπλον ἀρνευτήρ[ες] ἐκ βίης οὔδας,  
οἱ δ' ὑπὶ ἐρριπτεῦντο. Πάντ' ἄδην, ἄνν[α],  
εἰς ἐν γέλωσ τε κίβνι

Beaucoup plus bas un vieillard menace de coups de bâton la femme mise en scène par le poète :

59 Ἐρρ' ἐκ προσώπου, μὴ σε, καίπερ ἄν πρέσβυς,  
ὄλη κατ' ἰθὺ τῆ βακτηρία κό[ψω].

Dans le premier des deux vers, la conjecture de Diels est confirmée par un nouveau fragment. Dans l'autre, j'écris *κόψω*, non *κόψη* : les mots « Ôte-toi de (mes) yeux » ne conviennent qu'au vieillard lui-même. Ensuite la femme invoque le témoignage d'un jeune homme qui prenait, contrairement à son attente, le parti du vieillard, à en juger par les vers que nous allons citer et que nous croyons prononcés par ce même jeune homme.

Il a sauvé un bélier tombé dans un précipice; mais les autres bergers le lui arrachent, en le couvrant de fleurs, comme on faisait les vainqueurs aux jeux gymniques. Ensuite, si je devine bien, tous débitent des chants, le bélier est abattu, et les morceaux de la bête sont répartis entre les chanteurs suivant leur mérite. A ce concours le jeune homme obtient la meilleure portion :

67 . . . τὸ|ν αἶγα τῆς Φ[άραγγος] ἐξε[ί]λκον  
. . . . . λλου δῶρον ἐν. . . . . ]υ  
[οἱ δὲ αἰ|πόλοι μιν ἐκ βίης [μ'ἄφρη]εῦντο

- 70 ἀνθεα τελευντες, καὶ κρεῶ[ν ἐδειί]ννυτο  
τὰ μέγεα (πολλοὶ κάρτα τοὺς σ[υχνοὺς] μόχθους  
τιλεῦσιν ἐν Μούσησιν)· ᾧδ' ἐγὼ [νώτων]  
τομὴν ἀεθλον εὐδόκευ ἐχ[ω]ν μούνος,  
πολλῶν τὸν ἄπρουν κώρυκον πατησάντων.  
75 Κῆ τῷ γέροντι ξύν' ἐπρηξα ὀρινθέντι  
.....

J'ai hasardé quelques conjectures, d'autres pourront trouver mieux. — V. 67 d'après l'éditeur. — V. 73, *ωσδοκουν*, pap. — V. 75, *ξυν-επρηξα* doit être divisé en deux mots : *ξυνά* (forme ionienne de *κοινά*) *ἐπρηξα*. Traduisons :

« . . . Je tirai le bouc du ravin . . . Les chevriers me l'arrachèrent de force en me payant par des fleurs, et, pour obtenir des portions de viande, ils faisaient montre (*ἐδείκνυτο*, *ἐπεδείκνυτο*) de leurs chants (beaucoup se soulagent de leurs labeurs incessants par la musique); ainsi je dus être content d'avoir comme prix (du concours) la tranche du dos (le filet) moi seul, tandis que beaucoup mangeaient le sac qui ne respirait plus (le poumon<sup>(1)</sup>) de la bête. Comment (pourquoi) fis-je cause commune avec le vieillard irrité? . . . » On remarquera la manière dédaigneuse dont Héronidas parle de ces chants de bergers dont Théocrite donne une si charmante image dans ses Idylles. Encore n'ai-je pas traduit littéralement le grec *τιλεῦσιν*.

D'autres réussiront-ils à mettre dans ces fragments de l'ordre et de la suite, à supposer qu'il y eût dans ce songe une ordonnance bien suivie? M. Kenyon en doute, et je partage son avis.

Cependant il est assez clair que le vieillard en veut à la femme d'avoir laissé tomber le bouc dans le précipice. Elle parle au commencement de son récit des vains efforts qu'elle fit pour l'en écarter. Comme le bouc est mort, les bergers s'en régalaient. Celui qui l'avait retiré du bas-fond comptait obtenir la toison de la bête, s'il faut en juger par le vers 68, où l'on pourrait écrire *μα]λλοῦ δᾶρον*.

HENRI WEIL.

<sup>(1)</sup> Le poumon est suspendu dans le thorax comme le sac appelé *κώρυκος* l'était dans une salle des gymnases, sac plein de farine, de sable ou de graines.

remplissage comparable au mou. — Quant à la forme active de *πατέομι*, cf. Orion, p. 162, 20.

E. PAIS. *STORIA D'ITALIA DAI TEMPI PIÙ ANTICHI ALLA FINE DELLE GUERRE PUNICHE*. Parte II. — *STORIA DI ROMA*, vol. I, Parte I, *Critica della tradizione sino alla caduta del Decemvirato*. Parte II, *Critica della tradizione dalla caduta del Decemvirato all'intervento di Pirro*. Torino, Carlo Clausen, 1898, 1899.

PREMIER ARTICLE.

L'ouvrage dont nous devons entretenir les lecteurs du *Journal des Savants* peut être considéré dès à présent, bien qu'il soit encore loin d'être achevé, comme le plus remarquable qui ait paru depuis longtemps sur les origines romaines. L'auteur, M. Hector Pais, professeur à l'Université de Naples, déjà connu par de nombreux travaux sur le même sujet, nous offre aujourd'hui, après ces études fragmentaires, un corps de doctrine complet. A cette entreprise il apporte, avec les avantages d'une longue préparation, toutes les ressources d'une information abondante et précise, tous les dons d'un esprit vigoureux et original. Très versé dans toutes les branches de l'antiquité classique, et non moins familiarisé avec les résultats de la science contemporaine, il reprend les conclusions de ses devanciers, non pour s'y attacher servilement, mais au contraire pour les renouveler en les poussant jusqu'à leurs conséquences extrêmes, avec une hardiesse, une outrance de logique qui dépasse de beaucoup tout ce que la critique la plus résolument négative avait osé jusqu'à ce jour. Nous touchons cette fois, cela est évident, au terme du mouvement inauguré il y aura bientôt deux siècles par le génie de Beaufort, et c'est par là que cet ouvrage, en dehors de sa valeur propre, nous apparaît comme hautement significatif et comme marquant une date après ceux de Niebuhr, de Schwegler, de Mommsen, de Ihne, et des plus éminents parmi leurs successeurs.

Le dessein de M. Pais est nettement circonscrit. Il ne prétend pas retracer d'un bout à l'autre l'histoire du peuple romain, œuvre immense qu'il désespère de mener à bonne fin, dans les proportions où il la conçoit, mais simplement en écrire la préface jusqu'au moment où Rome commence à étendre ses ambitions au delà de la Péninsule et voit s'ouvrir à ses yeux la perspective de l'empire universel. Cette préface elle-même comporte, dans son opinion, une introduction. Entre toutes les causes qui ont contribué à la formation de ce peuple prédestiné, M. Pais place au premier rang l'action exercée par les États grecs les plus voisins, et c'est pourquoi son « Histoire de Rome » a pour pendant une « Histoire



de la Sicile et de la Grande-Grèce » dont la publication doit se poursuivre parallèlement et qui, du reste, n'en est encore qu'à son premier volume. Les deux histoires, bien que distinctes, composent un ensemble intitulé « Histoire de l'Italie depuis les temps les plus reculés jusqu'aux guerres puniques ». On ne peut que reconnaître la justesse de ce point de vue, trop négligé jusqu'ici. Il est certain que les premières pages de l'histoire romaine s'éclairent à ce rapprochement d'une lumière imprévue. Héritière de Syracuse dans la lutte contre Carthage et dans la domination de la Méditerranée, Rome a bénéficié bien auparavant de son contact avec les Hellènes d'Occident. Elle leur doit une partie essentielle de sa civilisation, de ses institutions politiques et religieuses. Et elle leur doit aussi, comme on le verra, l'idée même qu'elle a été amenée à se faire de son passé.

M. Pais ne consent pas à être un pur érudit. C'est en historien, en politique, qu'il veut décrire l'évolution du peuple romain dans sa période de croissance. Seulement il ne juge pas le temps venu où cette histoire pourra être abordée de front et directement. Les questions préalables qu'elle soulève lui paraissent, malgré tant d'efforts, trop mal éclaircies pour qu'il soit permis de passer outre. Il ne s'agit pas, qu'on l'entende bien, de recommencer à nouveaux frais une besogne faite actuellement, dans la mesure du possible, et bien faite. La *Quellenforschung*, comme on l'appelle de l'autre côté du Rhin, a donné ce qu'elle pouvait. Elle a montré comment Tite-Live et Denys d'Halicarnasse procèdent des écrivains de l'époque de Sylla. Elle a signalé dans Diodore les traces d'une rédaction plus ancienne, attribuable à Fabius Pictor. M. Pais s'en tient à ces vues d'ensemble, dont il ne s'écarte qu'en un point, car il ne croit pas que Diodore se soit abstenu de recourir à des documents plus récents, et il n'estime pas non plus que les plus anciens, pour être plus sobres, soient beaucoup plus sûrs. Aller plus loin dans cette voie et prétendre démêler par le détail, dans les écrits qui nous ont été conservés, les indications et jusqu'aux phrases empruntées à tel ou tel annaliste, c'est, à ses yeux, une tentative illusoire, et d'ailleurs sans intérêt. S'il est vrai, en effet, comme il compte nous le prouver, que la déformation de la matière historique, au lieu d'être imputable exclusivement à l'annalistique du deuxième et du premier siècle avant J.-C., remonte aux premiers essais de l'historiographie latine, la filiation des textes n'est pas ce qui importe le plus, et la vraie question, qui se pose dès le principe, est celle-ci : Comment le récit traditionnel s'est-il formé ? Par quelles allusions successives, par quelles stratifications géologiques, si l'on peut parler ainsi ? Pourquoi, à quel moment, telle version, dont il ne subsiste

plus que des traces imperceptibles, a-t-elle été éliminée ? Pourquoi telle autre a-t-elle pris le dessus ? C'est dans cette direction que l'historien doit désormais orienter ses recherches. Sans doute elles risquent d'être vaines, et il se peut très bien qu'il n'arrive pas à dégager de la masse des fictions un seul fait authentique ; mais savoir comment ces fictions ont pris naissance, cela aussi est un fait et qui, s'il ne relève que de l'histoire littéraire et morale, n'en est pas pour cela moins digne d'être étudié. Et au surplus, c'est par cette méthode seulement qu'on peut espérer atteindre, s'il y a moyen, le fond résistant, le *substratum* de réalité qui se dérobe sous l'amas des falsifications inconscientes ou volontaires.

M. Pais consacre à cette enquête les deux volumes qu'il nous a donnés jusqu'à présent, le premier comprenant l'examen de la tradition jusqu'à la chute du décemvirat, le second jusqu'à l'intervention de Pyrrhus. Il y doit consacrer encore un volume complémentaire où il fera entrer, à titre d'appendices, les dissertations dont l'ampleur eût rompu le cours de ses démonstrations.

La lecture de ces treize cent cinquante pages, bourrées de références et de notes explicatives, ne laisse pas d'être pénible. On voudrait des points de repère, et l'on ne trouve en tout que huit énormes chapitres, sans une subdivision, sans un index. Un défaut plus grave, parce qu'il tient à un vice interne de composition, c'est que les questions, au lieu d'être traitées en une fois et à fond, sont reprises à de longs intervalles et à des points de vue différents, de telle sorte que trop souvent il faut se résigner à considérer comme établies provisoirement des affirmations énoncées comme des preuves, et qui auraient elles-mêmes besoin d'être prouvées, et qui doivent l'être plus tard, on ne sait où ni comment. Enfin, et ce troisième inconvénient, il faut en convenir, était peut-être difficile à éviter, la lecture achevée est loin d'apporter à l'esprit une entière satisfaction. L'auteur a beau distinguer entre l'œuvre de reconstitution qu'il nous promet et celle que nous avons présentement entre les mains, la ligne de démarcation reste flottante, si bien qu'à travers le travail de critique, il n'est pas impossible d'entrevoir quelques-unes au moins des solutions auxquelles il doit nous conduire. Mais précisément parce qu'on ne fait que les entrevoir et qu'elles ne sont ni développées ni confirmées, le raisonnement, dans cette première partie, nous apparaît presque toujours tronqué par certains côtés et reposant sur des postulats dont la démonstration demeure indéfiniment ajournée. Pour en citer un exemple, il est clair que les objections contre l'authenticité des procès intentés aux tribuns de la plèbe dans la période dite « de la lutte des deux ordres » se ramènent, en fin de compte, à

une théorie sur l'origine du tribunat, théorie qui trouvera sa place ailleurs, mais dont l'absence, en attendant, laisse l'argumentation suspendue dans le vide. Nous ne voulons pas insister autrement sur des observations qui, après tout, ne touchent pas au fond des choses, et nous nous bornons à souhaiter que M. Pais, en passant, sans un trop long délai, à l'exécution de son prochain volume, ne tarde pas à nous livrer sa pensée tout entière.

Il n'y a pas d'histoire romaine jusqu'au milieu du cinquième siècle avant notre ère, et c'est à peine s'il commence à s'en former une avant la fin du quatrième. Telle est l'idée dominante que M. Pais s'attache à mettre en lumière par une double série d'arguments portant d'une part sur la nature et l'emploi des matériaux mis à la disposition des annalistes, de l'autre sur les caractères intrinsèques, les incohérences, les invraisemblances du récit qu'ils en ont tiré.

Le recensement et l'appréciation des sources ne pouvaient suggérer à M. Pais beaucoup de considérations nouvelles. Sur le manque de monuments écrits, sur la vanité des prétendues traditions orales, il doit se contenter de répéter avec plus de force ce qu'on avait dit maintes fois avant lui. Il faut mentionner pourtant les idées qu'il développe, ou plutôt qu'il indique, car il en réserve le développement et la justification détaillée pour son volume additionnel, en ce qui concerne le seul document relativement épargné par les attaques des sceptiques. On distingue généralement dans les *Fastes consulaires* entre la partie la plus ancienne, détruite lors de la prise de Rome par les Gaulois et reconstituée tant bien que mal après coup, et l'autre qui est censée se continuer depuis cette époque avec l'autorité d'un témoignage contemporain. M. Pais, tout au contraire, ne reconnaît pas à ce document une valeur sensiblement différente, suivant qu'il se présente à nous comme antérieur ou non à la catastrophe de 390. Sa raison, sur laquelle nous aurons à revenir, c'est que la *Regia* n'existant pas, non plus que le Forum où elle fut bâtie, dans les premières années du IV<sup>e</sup> siècle, la liste des magistrats éponymes n'a pu être déposée à cette date dans cet édifice ni par conséquent devenir la proie de l'incendie allumé au pied du Capitole par les bandes de Brennus. Et pour la liste en elle-même, qu'on la prenne à son point de départ en 509, ou qu'on descende jusqu'aux environs de 300, elle représente tout autre chose que la notation sincère et exacte des collèges dans leur succession annuelle. Lentement élaborée et tardivement mise au point dans l'officine pontificale, elle a subi les mêmes influences qui ont présidé à la genèse de l'histoire proprement dite. Elle trahit, quand on la confronte avec les notions fournies par les

historiens, les mêmes incertitudes, les mêmes compromis entre des relations contradictoires, et, somme toute, dans sa forme définitive, sur les marbres Capitolins, elle n'offre pas beaucoup plus de garanties que la suite des événements enregistrés par Tite-Live et Denys d'Halicarnasse.

L'histoire qu'ils avaient oubliée, les Romains l'ont refaite par un lent travail, moins spontané que réfléchi, et dont ils ont fini néanmoins par devenir les dupes. De ces combinaisons laborieuses où s'entrecroisent les fils multiples qui composent la trame de la pseudo-histoire, M. Pais excelle à débrouiller les éléments divers, et l'analyse qu'il en donne dans son premier chapitre n'est pas la partie la moins curieuse ni, à certains égards, la moins neuve de son ouvrage.

On peut partager ces éléments en deux catégories : les éléments de provenance grecque et ceux qui sont d'origine romaine.

Le genre historique à Rome est, comme tous les autres, une création du génie grec, pour la forme et le fond. Ce sont les écrivains grecs qui ont imposé aux Romains leur conception de l'histoire, leur mode d'exposition et de recherche. Ce sont eux aussi qui leur ont fourni, pour une très large part, la matière de leurs récits. En premier lieu les écrivains de l'Italie méridionale et de la Sicile, Hippias de Rhegium, Antiochus de Tarente, Timée de Tauromenium, Antiochus, Philistus, Callias de Syracuse. Puis leurs compatriotes et leurs élèves naturalisés Romains : Livius Andronicus, Naevius, Ennius, Pacuvius, poètes épiques et tragiques, mais historiens eux aussi à leur manière, ne différant guère que par le vers des historiens en prose, concourant avec eux, par leurs poèmes, à former, à enrichir, à populariser le roman du passé. Puis les écrivains de la Grèce propre, de Pergame, d'Alexandrie, dont l'attention commence à se porter sur l'astre nouveau émergent à l'extrême limite de leur horizon politique. Enfin, se développant simultanément, la lignée des annalistes latins, tous également pénétrés des leçons de l'hellénisme, soit qu'ils s'ingénient à parler la langue de leurs maîtres, soit qu'ils se décident à transposer dans le rude idiome indigène la doctrine puisée à cette source. Et c'est ainsi que, du iv<sup>e</sup> au iii<sup>e</sup> siècle, s'ébauche le thème fondamental, accepté déjà comme un article de foi au temps de Scipion et devenu, à force de retouches, d'embellissements, de surcharges, la tradition officielle, canonique, fixée et consacrée par les littérateurs du siècle d'Auguste.

Lorsque Denys d'Halicarnasse s'évertuait à multiplier les points de contact entre les institutions de la Grèce et de Rome, lorsque Plutarque établissait entre les grands hommes des deux nations ces parallèles qui nous paraissent aujourd'hui si ridiculement puérils, ils ne faisaient que

se conformer à une règle ou à une mode plusieurs fois séculaire. De tout temps ces prétendues analogies avaient exercé l'esprit d'invention des historiens grecs et latins, ceux-là s'y complaisant par orgueil patriotique, parce qu'ils voyaient dans cette mainmise sur les traditions des peuples italiotes une nouvelle preuve de la supériorité de leur race, ceux-ci inversement, parce qu'ils s'inclinaient devant cette supériorité et espéraient en prendre leur part en affectant de se rattacher à cette famille privilégiée par la communauté du sang, des lois et des mœurs. On ne s'en tient pas d'ailleurs à des rapports généraux, à des affinités ethniques, à des similitudes morales. C'est tout le détail de l'histoire grecque qui s'insinue dans les annales romaines. Il faut bien remplir ce cadre vide, et où trouver des anecdotes plus ingénieuses, des traits plus dignes d'admiration, des figures plus touchantes, plus héroïques? De là ces ressemblances, totales ou partielles, dont les plus évidentes avaient frappé depuis longtemps et dont les plus fugitives, les mieux dissimulées n'échappent pas davantage à la perspicacité de M. Pais, Romulus et Thésée, Tarquin et Périandre, Solon et Servius Tullius, Coriolan et Thémistocle, Cincinnatus et Abdalonyme, Clœlia et la femme d'Intaphernès, le siège de Véies et le siège de Troie, le Crémère et les Thermopyles, l'exode des Athéniens devant les Perses et la fuite des Romains à l'approche des Gaulois, etc. Les dates elles-mêmes correspondent comme les faits. Numa est un contemporain de Pythagore, et la même année qui a vu l'exil des Pisistratides voit s'écrouler la tyrannie des Tarquins.

L'influence de l'historiographie grecque n'est pas moins sensible dans la manière de traiter les données purement romaines.

Les Romains avaient une mythologie dont les principales figures étaient fixées au sol, attachées à tel ou tel quartier de la ville. L'histoire de ces divinités, de leur opposition, de leur rapprochement, histoire discernable encore dans les sanctuaires et les rites conservés par la piété publique, c'était l'histoire même de la Rome primitive, de sa formation, de ses agrandissements, et l'on sait comment les données de ce genre ont été utilisées par les modernes. Mais ni les Grecs ni les Romains, leurs disciples, ne pouvaient avoir l'idée de ces recherches. La doctrine régnante, importée ou propagée par Ennius, était l'Évéhémérisme, sorte de rationalisme grossier qui, dans les personnifications mythiques des forces naturelles, ne voyait que des êtres humains divinisés par la reconnaissance ou la terreur des peuples. Réduits à ces proportions, les dieux indigènes se trouvèrent entraînés dans un cycle d'aventures platement réalistes. Les souvenirs archéologiques, topographiques, in-

interprétés et travestis de mille manières, fournirent les motifs du drame. L'étymologie surtout devint un thème inépuisable pour la fantaisie des érudits.

Aux imitations de l'histoire grecque et aux explications maladroitement suggérées par les faits purement romains s'ajoutèrent les anachronismes et les redites, les « anticipations » et les « doublets ». On multiplia, en les espaçant à travers la suite des temps, les variantes d'un même récit. On puisa à pleines mains dans l'histoire vivante pour ranimer le passé mort en y jetant les hommes et les choses du présent.

Somme toute, pour qui veut y regarder de près, la substance de l'histoire primitive se réduit à très peu de chose. Elle se ramène à un petit nombre d'épisodes et de personnages, toujours les mêmes, revenant à plusieurs reprises, sous des déguisements plus ou moins transparents, Romulus et Tullus Hostilius, Ancus et Numa, Numa et Titus Tatius, Tarquin l'Ancien et Tarquin le Superbe, Mézence, Mastarna, Porsenna, la chute de la royauté et la chute des décemvirs, la première et la deuxième sécession, Lucrece et Virginie, Spurius Cassius et Spurius Maelius. De même, moins fréquemment, dans la période semi-historique des guerres du Samnium. Le dévouement de Curtius sous Romulus se renouvelle en 445 et en 362. Manlius tuant le Gaulois reparaît quatre fois, en 367, en 361, en 358, en 340. Cincinnatus recevant dans son champ les députés du Sénat revit en Régulus. La prise de Sora en 314, c'est la prise de Palaeopolis en 326. Les consuls Veturius et Postumius livrés aux Samnites après les Fourches Caudines ont pour prototype le consul Hostilius Mancinus livré aux Numantins en 137. La bataille de Vadimon, en 310, reproduit celle du même nom en 283. La valeur démonstrative de ces rapprochements se multiplie, cela va sans dire, par leur nombre, et il faut les voir jaillissant de toutes parts dans les deux volumes de M. Pais.

Beaufort a montré admirablement, et en cela il ne faisait que répéter, avec preuves à l'appui, les déclarations formelles de Cicéron et de Tite-Live, tout ce que les mémoires des familles, les éloges, les oraisons funèbres ont introduit dans cette histoire de notions fausses et sciemment mensongères. Ce qu'il a vu moins nettement, c'est l'inspiration commune d'où ces allégations procèdent. Les auteurs de cette littérature n'avaient pas une imagination très riche, non plus que les annalistes, et, d'autre part, les familles en général se transmettaient, comme un patrimoine héréditaire, les mêmes haines, les mêmes amitiés, la même attitude politique. Dès lors, quoi de plus naturel que de modeler les ancêtres à l'image des descendants en prêtant aux premiers les senti-

ments qui ont caractérisé les seconds, les exploits et les honneurs qui les ont illustrés? Déjà Mommsen avait fait ressortir, avec beaucoup de force, les ressemblances entre Appius Claudius le décemvir et Appius Claudius le censeur. Fabius Rullianus, le vainqueur de Sentinum, est assurément un personnage plus réel que le décemvir Appius Claudius, et pourtant, avec ses cinq consulats et ses deux dictatures, sans parler d'autres circonstances accessoires mais significatives, il n'est pas douteux qu'il ne soit dessiné sur le patron de Fabius Cunctator, l'adversaire d'Annibal. Les dissentiments entre Manlius Vulso, le vainqueur des Galates, et son légat Furius Purpureo, donnent naissance, par une sorte de choc en retour, à la rivalité de Manlius Capitolinus et de Camille.

Un autre facteur que la vanité des familles, c'est la vanité nationale et l'esprit de parti.

Les annalistes sont des hommes d'État et des patriotes. L'histoire pour eux est une arme de polémique et un chant à la gloire de Rome. Aux opinions qu'ils représentent il faut des titres, des antécédents très anciens, car seule l'antiquité est vénérable. A Rome aussi il faut une histoire très ancienne, aussi ancienne que cette histoire grecque dont l'image hante toutes les pensées. Le procédé pour cela est connu. Il est courant dans les cités helléniques. Il est de tous les pays et de tous les temps. L'Église a ses fausses décrétales. Les Juifs ont le Deutéronome rédigé sous Josias et placé sous le nom de Moïse. Athènes fait remonter son hégémonie à Thésée et les Doriens reculent vers l'âge mythique leurs droits sur le Péloponèse. Les Quatre Cents, quand ils veulent renverser la démocratie, fabriquent de toutes pièces une constitution qu'ils attribuent à Dracon. Pour réformer Sparte, Agis s'abrite derrière l'autorité de Lycurgue. Pas de ville qui ne puisse au besoin produire des archives aussi vieilles qu'elle-même. Dans une contestation survenue entre les villes de la province d'Asie, sous Tibère, les habitants de Sardes invoquent un traité avec les Étrusques, traité dont le texte est fourni par le récit d'Hérodote sur l'émigration fabuleuse des Lydiens.

Les choses ne se passent pas différemment à Rome. Rome est la ville des reliques, avant comme après le christianisme. On y montre la cabane de Faustulus, le bâton augural de Romulus, la toge tissée par la femme de Tarquin. Ce sont les supercheries grossières, à l'usage des simples. Il en est d'autres qui peuvent s'imposer aux esprits éclairés. Dans un temps où l'on n'a aucune idée de la succession des styles, il est facile de rapporter à l'époque royale des temples, des statues plus jeunes de deux ou trois siècles et davantage. Il est plus difficile, semble-t-il, de vieillir les documents officiels, les inscriptions datées, et pourtant on ne s'en

prive pas, soit qu'on spécule sur les difficultés de lecture ou sur la légèreté du public, ou sur toute autre circonstance qui nous échappe. Il n'y a plus guère de savants aujourd'hui pour croire à la date de 509 que Polybe assigne au premier traité avec Carthage, conclu réellement en 348, mais il n'en manque pas, parmi les plus renommés, pour prendre au sérieux le traité de Spurius Cassius avec les Latins, après la bataille homérique du lac Régille. Ils oublient, à défaut d'autres objections, que Spurius Cassius, le consul de 493, nous est représenté, dans une autre version également autorisée, quoique moins répandue, comme un simple tribun de la plèbe. Il est vrai que Cicéron se souvient avoir vu l'inscription gravée sur une colonne de bronze, dans le voisinage des Rostres. Mais qu'a-t-il vu au juste? Est-ce le traité de 493, traité périmé, si tant est qu'il ait jamais existé, et qui d'ailleurs n'aurait pas dû, plus que les autres monuments, survivre au désastre de l'invasion gauloise? Ou ne serait-ce pas plutôt le traité de 338, qui resta officiellement la charte des Latins jusqu'à la guerre sociale, ce qui expliquerait comment Cicéron, dans sa jeunesse, a pu le voir encore exposé au Forum? Nous relevons dans le deuxième volume de M. Pais une anticipation du même genre, plus significative, parce que les événements, falsifiés ou imaginaires, se placent, non au début de l'ère républicaine, mais au commencement du IV<sup>e</sup> siècle av. J. C. Tite-Live nous raconte que, en l'an 380, le dictateur T. Quinctius Cincinnatus fit la guerre aux Prénestins, leur infligea une grave défaite sur les bords de l'Allia, leur prit en neuf jours huit villes sujettes et les obligea eux-mêmes à se rendre, après quoi il dédia, dans le temple de Jupiter Capitolin, une statue de Jupiter Imperator, enlevée à Préneste, avec une inscription ainsi conçue: « Jupiter et tous les dieux ont permis que le dictateur T. Quinctius s'emparât de neuf villes » (VI, 29). Voilà un fait confirmé par un monument et qui paraît, au premier abord, offrir les garanties d'une certitude absolue. Et ni le fait n'est authentique, ni le monument cité à l'appui ne s'y rapporte. Le fait n'est pas authentique, car, premièrement, il n'est pas vraisemblable. Comment admettre qu'à une époque où l'art des sièges n'existait pas, un général ait pu s'emparer à la course de neuf villes dont une place aussi bien fortifiée que Préneste? Nous savons d'ailleurs que Préneste ne cessa pas d'être indépendante, et nous avons des raisons de croire qu'elle le demeura jusqu'au temps de Pyrrhus. En second lieu, le fait est contredit par Diodore. Diodore parle bien d'une victoire remportée sur les Prénestins en 374, mais il signale vingt-trois ans plus tard, en 351, une nouvelle guerre contre ce peuple. et cette guerre, loin de finir par la défaite des Prénestins, encore moins



par leur capitulation et la soumission de leur territoire, aboutit à une trêve. Les opérations furent conduites par le consul T. Quinctius, dont les exploits, plus que modestes, sont devenus l'expédition foudroyante attribuée, comme de juste, au plus illustre de ses homonymes en ce siècle. Reste la statue avec son inscription, et ici nous saisissons très nettement le point de départ de la légende. Nous apprenons en effet, par un passage de Cicéron dans les *Verrines*, qu'il y avait eu au Capitole une statue de Jupiter Imperator rapportée, non pas de Préneste, en 380, par le dictateur T. Quinctius Cincinnatus, mais de Macédoine, après 197, par le vainqueur de Philippe, T. Quinctius Flaminius. C'est cette statue, dont nul pourtant ne pouvait ignorer la provenance, qui a servi de document justificatif pour reporter de deux siècles en arrière la gloire des Quinctii. Quant à l'inscription, il faut croire ou qu'elle a été gravée réellement, après coup, ou plutôt qu'elle a été imaginée par un annaliste, ami de la famille, et cela d'autant plus aisément que le monument avait dû disparaître dans l'incendie du Capitole, en 83.

En analysant les éléments qui concourent à former le récit traditionnel, M. Pais a fixé les règles qui doivent le guider dans le jugement à porter sur le récit lui-même. Tout ce qui rentre dans une des catégories distinguées ci-dessus, tout ce qui trahit l'imitation des auteurs grecs ou l'interprétation évéhémériste des données mythologiques, tout ce qui peut être considéré comme une simple redite ou comme une anticipation de l'inconnu sur le connu, tout cela est suspect d'imposture. Du même coup, en démêlant les idées et les faits dont ces falsifications ont dû s'inspirer, M. Pais a tracé la méthode qui lui permettra d'assigner à chacune son origine et sa date, méthode non pas nouvelle assurément, car ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a saisi dans les péripéties de la lutte des deux ordres le contre-coup des discordes civiles au temps des Gracques et après, mais qui vaut ici par le détail, par les applications nombreuses, minutieuses et précises. Le tribun Apuleius accusant Camille est un ancêtre imaginaire du fameux Apuleius Saturninus. Le tribun consulaire Postumius, massacré par ses soldats en 414, est une réplique du légat du même nom, victime du même attentat pendant la guerre sociale. Donc les deux incidents ont été inventés par les annalistes contemporains de Sylla. La légende pythagoricienne de Numa est née à l'époque où les influences de la Grande-Grèce, toute remplie du souvenir de Pythagore, ont pénétré à Rome et ont transformé le droit pontifical dont Numa est l'incarnation, c'est-à-dire dans le cours du IV<sup>e</sup> siècle, dans le même temps précisément où commencent à apparaître les familles dont le nom est associé dans la tradition à celui du

deuxième roi, les Marcii, les Pomponii, les Calpurnii Pisones. De même, en se plaçant à un point de vue plus général, l'exclusion ou la rareté des noms patriciens dans la plupart des épisodes se rattachant à la légende royale, nous reporte, pour la création de cette légende, à l'époque où la plèbe, décidément victorieuse, intervient efficacement dans la confection de l'histoire comme dans la direction des affaires publiques. Et, pour la raison inverse, c'est à une date plus ancienne que nous fait remonter le tableau de la République à ses débuts. Tout cela d'ailleurs, on ne l'oubliera pas, est vrai en gros, pour l'ensemble, en tenant compte, dans une large mesure, des affluents qui sont venus de toute part, et plus ou moins tardivement, se mêler au courant principal.

Après avoir formulé les principes directeurs de sa critique, M. Pais passe à la démonstration de sa thèse dans une série d'études très poussées, très complètes et dont il nous est impossible, pour cette raison, de donner une juste idée. Les discussions de ce genre ne se résument pas. On les affaiblit, on les supprime en les mutilant. Il faut les suivre tout au long, il faut les pénétrer à fond soit pour y résister en connaissance de cause, soit pour en adopter légitimement les conclusions. Et il est bon d'en avertir le lecteur dans l'intérêt du livre et du compte rendu.

Bien que l'histoire véritable ne s'ouvre pour M. Pais qu'à la fin du IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère, il distingue antérieurement deux périodes, l'une vide de toute réalité, peuplée par les personnifications mythiques et qu'il prolonge jusqu'aux environs de l'invasion gauloise, l'autre où commencent à apparaître, en petit nombre, quelques faits positifs et qui est caractérisée plus particulièrement par le système des anticipations.

Nous n'insisterons pas sur l'âge notoirement fabuleux, où les plus conservateurs ne feront pas difficulté de comprendre même la dernière époque de la royauté. Entre les vues originales, ingénieuses par lesquelles M. Pais renouvelle ce sujet en apparence épuisé, une des plus intéressantes est sa théorie sur la légende des sept rois. Les sept rois ne sont autres que les dieux protecteurs des sept collines dont le groupement a formé la Rome historique. Considérons les Tarquins, dont l'existence a paru longtemps la moins problématique. Leur identité avec la divinité du mont Capitolin n'est pas douteuse. Cette identité, qui leur a fait attribuer plus tard, à tort, la fondation du grand temple national élevé sur cette hauteur, est attestée par l'identité de leur nom avec celui de la colline elle-même. Le mont Capitolin en effet a commencé par s'appeler le mont Tarpéien, et *Tarpeius*, *Tarquinius* sont les deux formes du même mot, comme *Papius*, *Paquius*. Le dieu Tarquinius,

Tarpeius a pour parèdre féminine la vestale Tarpeia, dont les aventures, diversifiées de mille manières et flottant de Romulus à l'invasion gau-loise, ne cessent pas de graviter autour de la montagne sainte. Ce qui prouve d'ailleurs le caractère à la fois divin et topique des sept person-nages royaux, c'est leur localisation sur chacune des sept collines, dans une habitation, une *regia*, qui est en même temps un temple. Et naturellement la même colline où le roi a établi sa demeure est celle dont il est censé avoir effectué l'annexion à la ville. Cette tradition, très simple dans le principe, a été obscurcie par la masse des notions contradictoires jetées à la traverse, en particulier par la répétition des mêmes faits sous des règnes divers, si bien que chaque roi se trouve avoir plusieurs domiciles à la fois et nous est présenté comme ayant annexé les mêmes quartiers que ses prédécesseurs ou ses successeurs. Il est évident, d'autre part, que chaque colline avait, comme le mont Tarpéien, son éponyme dont le souvenir a été effacé plus ou moins complètement par la vogue d'une fable plus récente. Polybe connaît encore un certain Pallans, ou plutôt Palatinus, auquel était consacrée la fête des Palilia qui se célébrait sur le Palatin et qui devint plus tard la fête de Romulus. Varron mentionne Aventinus, qui régna sur l'Aventin. Et les antiquaires n'ont pas oublié non plus les héros Oppius, Caelius, Cispus, devenus, dans leurs récits, les compagnons et les alliés du roi Servius Tullius. De ces observations il résulte, en somme, que la liste des sept rois, loin d'épuiser la série des noms qualifiés pour y prendre place, n'est au contraire qu'une liste simplifiée, obtenue à la longue par des éliminations arbitraires, pour la faire concorder au total avec le chiffre des quartiers composant le Septimontium. Encore est-il visible qu'elle n'a pas dû, même alors, se fixer du premier coup dans sa rédaction définitive, car la liste des sept collines a été elle-même remaniée, et celle que nous donne Antistius Labeo ne correspond nullement à la liste des sept rois, telle qu'elle nous est parvenue. Cette dernière a donc subi aussi bien des vicissitudes avant d'être arrêtée une fois pour toutes.

Les anciens étaient logiques. Ils croyaient aux héros du premier siècle de la République, mais ils croyaient aussi à Romulus et à Numa, à Tullus Hostilius et à Ancus. Notre erreur, à nous, est de distinguer entre des traditions qui ne présentent aucune différence spécifique, dont la valeur historique n'est pas mieux garantie d'un côté que de l'autre et qui, des deux parts, se laissent ramener à une explication commune. Les héros fondateurs de la liberté sont des figures mythiques au même titre que les rois, les dieux humanisés, ancêtres des grandes familles

romaines, aussi réels qu'Eumolpos père des Eumolpides, Buselos des Busélides, Butès des Butiades. La légende de Junius Brutus se rattache au culte de Junon, celle de Coriolan, de Véturie, de Volunnie au culte de Mars. Les deux Horatii, le consul et Horatius Cocles, se confondent en un seul personnage identique à Vulcain, et ainsi de suite.

Nous sommes obligé de nous borner et, renvoyant à M. Pais pour ce qui est des légendes plus exclusivement mythographiques, nous en prenons une autre d'une nature un peu différente, où les tendances politiques se combinent d'une façon curieuse avec les explications topographiques et religieuses. C'est l'histoire de Spurius Maelius, dont le caractère apocryphe est reconnu depuis longtemps, mais qui n'avait pas été décomposée jusqu'à présent avec cette finesse et cette sûreté de main.

Sp. Maelius est un chevalier qui profite d'une disette survenue en 440 pour gagner par ses largesses la faveur de la plèbe et se frayer ainsi un chemin vers la tyrannie. Il est dénoncé au Sénat par le préfet de l'annone L. Minucius, et aussitôt le Sénat investit de la dictature L. Quinctius Cincinnatus qui choisit pour son maître de la cavalerie C. Servilius. Ce dernier tue Maelius de sa propre main, après quoi la maison du conspirateur est rasée, d'où le nom d'Aequinaelium attribué à une localité voisine du Capitole. Quant à Minucius, pour le récompenser d'avoir dénoncé la conjuration, on lui élève, en dehors de la porte Trigemina, une colonne surmontée d'un bœuf doré.

Le type du démagogue riche aspirant à la royauté est un de ceux qui reparaissent fréquemment à cette époque. Il s'est incarné quelques années plus tôt en Spurius Cassius. Il se répète dans la personne d'un demi-homonyme, Spurius Maelius. Inutile de démontrer que les deux Spurii ne sont qu'une copie des Gracques, de même que l'exploit de Servilius ne fait que reproduire celui de Scipion Nasica. Déjà Quintilien s'en était aperçu sans saisir toute la portée de sa remarque. Ce qu'il faut noter, c'est le rôle attribué dans cet épisode à deux familles, les Servilii, qui, en l'an 106, par la loi de Servilius Caepio, restaurèrent la puissance du Sénat en lui rendant la judicature, et les Minucii, dont le nom, également cher aux aristocrates, — ce fut un Minucius qui, tribun de la plèbe en 121, contribua le plus puissamment à faire abroger les lois de C. Gracchus, — se trouve associé d'autre part très étroitement à l'histoire de l'annone. On sait en effet que le portique où l'on procédait encore sous l'Empire aux distributions frumentaires fut construit à une date qu'on ne saurait préciser, mais qui est certainement postérieure à 110, par un Minucius (*Porticus Minucia Frumentaria*). Telle

est la raison qui fit imaginer pour un autre Minucius, en 440, la *curia annonae* mentionnée pour la première fois, et seulement en tant que magistrature extraordinaire, en 101. Et pour la même raison, lorsqu'il est question en 491, en 492, de remédier à une disette par une importation et une distribution de blé, ce soin revient à un consul du nom de Minucius.

Voilà pour les éléments politiques. Passons aux données topographiques. L'emplacement appelé *Aequimaelium*, qui servait de marché, au pied du Capitole, et précisément dans le voisinage du portique Minucius, a suggéré, par une double étymologie, l'histoire du chevalier Maelius (*equus*) dont la maison a été rasée, nivelée (*aequare*), châtiement ordinaire des traîtres, édicté par Clodius contre Cicéron, et que nous voyons infligé à d'autres personnages contemporains ou à peu près de Maelius, irréels comme lui et accusés du même crime, Spurius Cassius, Manlius Capitolinus. Rien de plus commun que les inventions de ce genre. Il y avait à Rome deux autres marchés : le *Macellum* (boucherie) et les *Cupediae* (les bons morceaux, les friandises). Ils ont donné naissance à l'histoire des deux bandits Macellus et Cupes dont les maisons, démolies en punition de leurs méfaits, auraient fourni l'espace nécessaire, et, ce qui complète l'analogie, Cupes est devenu *Cupes Aequitius*, et *Aequitius* est devenu *equus*. Que signifie maintenant cette récompense bizarre accordée à Minucius, cette colonne surmontée d'un taureau? Le fait est que ce monument, dont l'existence ne saurait être mise en doute, mais dont la construction doit être évidemment placée à une date plus récente, se rapporte, non pas à la prétendue conspiration de Maelius et aux services rendus en cette occasion par un Minucius, mais à une dévotion particulière de cette famille Minucia. Les Minucii, comme les Pinarii, comme les Potitii, étaient voués au culte d'Hercule. Leurs monnaies, frappées dans l'avant-dernier siècle de la République, représentent une colonne surmontée, non pas d'un taureau, mais d'une figure virile, dans laquelle on a cru reconnaître par erreur notre Minucius de 440, et qui n'est autre que l'image du dieu, ainsi que le prouve une décoration formée par des têtes de lion. Et pour ce qui est du taureau qui symbolisait bien réellement le dieu sur la colonne en question, il faut se rappeler qu'elle se dressait non loin de la *porta Trigemina*, entre l'Aventin et le Tibre, dans le voisinage d'un temple d'Hercule. C'est là en effet que, dans une des nombreuses versions de la légende de Cacus, Hercule, ayant retrouvé les bœufs qui lui avaient été enlevés, éleva un autel à Jupiter retrouveur avec le vœu de lui sacrifier tous les ans un taureau. Le taureau aux cornes dorées qui rappelait sur cet em-

placement, conformément au rite romain, l'obligation de ce sacrifice annuel, faisait pendant à un monument semblable élevé sur le *Forum boarium* où, suivant une autre version, les bœufs avaient été retrouvés. Il reste à expliquer la relation entre le culte d'Hercule et la famille Minucia. Il n'y a là qu'un de ces jeux de mots si fréquents dans l'histoire religieuse des anciens. Un des noms d'Hercule à Rome était *Minucius*. La *porta Trigemina* elle-même, qui était un des lieux consacrés à ce culte, avait un deuxième nom et s'appelait la *Porta Minucia*. Ce nom de Minucius avait été imaginé comme un équivalent latin à l'épithète *μινυτις* (avertisseur) appliquée par les Grecs à Hercule découvrant et poursuivant les monstres, les brigands. Les historiens étaient coutumiers de ces combinaisons verbales, et la légende d'Hercule notamment en présente de frappants exemples. Le héros grec Évandros, l'homme bon, s'était identifié au dieu latin Faunus, le protecteur, le bienfaisant, et inversement le dieu latin du feu, du foyer, Caeculus, Cacus, était devenu le méchant, *κακός*. Ici pourtant la traduction a ceci de particulier qu'elle semble avoir été adoptée en vue de favoriser les prétentions d'une famille, car désormais les Minucii furent autorisés à revendiquer pour leur ancêtre mythique le dieu dont ils se trouvèrent porter le nom. Il est même très probable que l'anecdote de la dénonciation de Minucius a pour point de départ le sens de l'épithète grecque, transparente encore sous son travestissement latin. C'est le phénomène bien connu des données mythologiques transportées dans le monde des faits.

(La suite à un prochain cahier.)

G. BLOCH.

---

CH. ANDRÉ. *TRAITÉ D'ASTRONOMIE STELLAIRE*. Paris, Gauthier-Villars. — Tome I. *Étoiles simples*, 1899. Tome II. *Étoiles doubles et multiples. Amas stellaires*, 1900.

Voici un livre dont l'auteur, M. Ch. André, directeur de l'observatoire de Lyon, a droit à toute la reconnaissance du public scientifique. Son traité comble, en effet, une lacune regrettable. Créée par William Herschel, l'astronomie stellaire a suscité, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, des travaux nombreux et remarquables, dus particulièrement à des savants allemands et américains. Aucun ouvrage, jusqu'à présent, n'avait coordonné ces recherches, dispersées dans les publications des observatoires étrangers et dans les périodiques spéciaux. Le traité de M. André, bien

qu'il s'adresse à des astronomes de profession ou à des étudiants en astronomie, mérite d'être signalé ici, parce qu'il présente sous une forme systématique les résultats les plus récents et les plus grandioses de cette science, dont aucun esprit cultivé n'a jamais pu se désintéresser et que Laplace regardait avec raison comme le plus beau monument de l'intelligence humaine. Sans insister sur les méthodes d'observation et de calcul, je voudrais seulement choisir dans ces deux volumes, en les dépouillant autant que possible de leurs formules mathématiques, quelques faits précis, propres à nous donner des notions exactes sur ces soleils si désespérément éloignés de nous que nous appelons les étoiles.

A l'exemple de l'auteur, je laisserai de côté tout ce que l'analyse spectrale nous révèle de l'état physique et de la constitution chimique de ces astres brillants : on sait que les astronomes contemporains interrogent de plus en plus le spectroscopie, mais l'astrophysique fera l'objet spécial du troisième volume, non encore paru.

On rapproche rarement les noms de William Herschel et de Nicolas Copernic ; ils ont cependant un droit égal à notre admiration, puisque c'est à eux qu'à trois siècles d'intervalle, l'astronomie doit ses deux révélations les plus émouvantes : la Terre est une planète quelconque parmi celles qui forment le cortège du Soleil ; le Soleil est une étoile quelconque, que rien ne distingue parmi les trente millions d'étoiles, visibles à l'œil nu ou au télescope, qui composent l'immense nébuleuse stellaire dont nous désignons les régions les plus riches en étoiles sous le nom de Voie Lactée.

Ces deux grandes découvertes prises comme point de départ, l'histoire de l'astronomie se divise naturellement en trois périodes : la période géocentrique, antérieure à Copernic ; la période héliocentrique, de Copernic à Herschel ; la période galactocentrique ou actuelle, depuis Herschel.

De la révolution provoquée par le chanoine de Frauenbourg et des tempêtes qui suivirent la publication de son livre, après sa mort, tout a été dit. Que l'énoncé des premières notions précises sur les dimensions et les distances respectives des planètes et du Soleil ait soulevé pareille émotion, la chose nous apparaît aujourd'hui bien lointaine, maintenant que ces vérités sont devenues banales ; mais il n'y a pas si longtemps que le vieux géocentrisme a désarmé ; un siècle après Copernic, Galilée apprit à ses dépens qu'il n'était pas prudent de le combattre, et longtemps encore, l'Église le fit bien voir aux audacieux <sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Sur Copernic, Kepler, Galilée et Newton, voir le beau livre de Joseph Bertrand : *Les Fondateurs de l'astronomie moderne*.

L'œuvre de W. Herschel et de ses continuateurs, les premiers renseignements sur la forme et les dimensions immenses de notre nébuleuse stellaire, sur les distances et les mouvements des soleils qui la constituent, n'ont pas excité tant de colères : l'humiliation de notre radieux Soleil, réduit à n'être plus qu'une unité médiocre, comme masse et surtout comme éclat, parmi les composantes d'une gigantesque collection d'étoiles, a laissé parfaitement indifférents « les hommes légers et ignorants<sup>(1)</sup> » que la déchéance de la Terre avait tant indignés. Mais si personne ne s'est ému pour le dogme menacé, la révolution scientifique due à Herschel n'en a pas moins eu une importance philosophique telle qu'il n'est pas exagéré de la comparer à celle qui fut l'œuvre de Copernic et de Kepler.

Il serait injuste de ne pas parler des précurseurs de Herschel. C'est en 1796 qu'il écrivit pour la première fois, dans les *Proceedings* de la Société Royale de Londres, que le Soleil, si nous l'observions à la distance des étoiles, nous paraîtrait une étoile comme les autres ; mais, dès 1729, Bouguer avait tiré la même conclusion de mesures photométriques. Les meilleurs observateurs du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle, Hooke, Picard, les deux Cassini, Flamsteed, Rømer, Manfredi, Lacaille, avaient été impuissants à trouver la moindre parallaxe stellaire, c'est-à-dire le moindre déplacement apparent des étoiles dû au mouvement annuel de la Terre autour du Soleil ; de cette constatation résultait nécessairement l'énormité des distances qui nous séparent des étoiles, même les plus brillantes.

Néanmoins, par l'importance et la variété de ses découvertes, Herschel reste incontestablement le fondateur de l'astronomie stellaire. Par ses célèbres jaugeages effectués dans toutes les régions du Ciel<sup>(2)</sup>, par son dénombrement infatigable des amas télescopiques et par la découverte de leur loi de distribution, il a, le premier, clairement démontré que le Soleil et toutes les étoiles que nous voyons à l'œil nu sont profondément engagés dans l'intérieur de la Voie Lactée, dont elles forment vraisemblablement un petit amas local ; nous avons maintenant vérifié que cette immense agglomération d'étoiles télescopiques, où la densité stellaire va en croissant à mesure qu'on s'approche du plan galactique moyen, comprend aussi les innombrables amas résolubles que révèle le télescope, et doit être regardée comme inégalement condensée en

<sup>(1)</sup> Copernic. Lettre au pape Paul III,

<sup>(2)</sup> Ces jaugeages consistaient à compter les étoiles visibles à la fois dans le champ de son télescope de 20 pieds

(ouverture de l'objectif : 48<sup>cm</sup>), c'est-à-dire dans une ouverture angulaire de 15'4". La statistique complète du ciel aurait exigé 832,979 jaugeages.



amas distincts, irrégulièrement distribués. Ce résultat est conforme aux vues déjà émises par Herschel en 1814. Seules, parmi les objets célestes, les nébuleuses non résolubles sont étrangères à notre Voie Lactée : beaucoup d'entre elles sont probablement de nature stellaire ; ce sont d'autres collections d'amas d'étoiles, d'autres Voies Lactées trop éloignées pour être résolues par nos plus puissants instruments.

Herschel trouve que notre nébuleuse est insondable, même dans sa région la plus pauvre, vers les pôles du cercle galactique. D'après une évaluation des distances stellaires déduite des pouvoirs de séparation de ses divers instruments, il estime que son grand télescope de 40 pieds<sup>(1)</sup> porte la vue à 2,300,000,000 de fois la distance de la Terre au Soleil, et, comme le nombre des étoiles croît encore énormément quand on passe du télescope de 20 pieds à celui de 40 pieds, il conclut que, même dans sa plus petite dimension, l'épaisseur de la Voie Lactée dépasse le double de cette distance fantastique que la lumière mettrait 36,400 ans à parcourir à raison de 300,000 kilomètres par seconde.

W. Herschel a été le premier astronome qui ait déterminé avec précision la direction de l'*apex*, c'est-à-dire le point du ciel vers lequel le mouvement propre du Soleil l'entraîne avec tout son cortège de planètes. Les valeurs qu'il a données pour les coordonnées de l'*apex*, situé dans la constellation d'Hercule, et pour la vitesse absolue du déplacement du Soleil dans l'espace, n'ont guère été modifiées depuis, malgré le nombre considérable de travaux sur ce sujet au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

Nous lui devons aussi les principes qui servent maintenant encore à l'estime directe des grandeurs d'étoiles. Cette évaluation a pris une grande importance depuis qu'on étudie systématiquement les étoiles dont l'éclat varie périodiquement ; même l'emploi des photomètres stellaires ne l'a pas rendue inutile<sup>(2)</sup>.

Enfin, la découverte capitale de W. Herschel, sur laquelle nous

<sup>(1)</sup> Ouverture de l'objectif : 61<sup>cm</sup>.

<sup>(2)</sup> L'échelle des grandeurs stellaires était, au début, complètement arbitraire ; les six premières grandeurs étaient attribuées aux étoiles visibles à l'œil nu. Actuellement, cette échelle a été uniformisée et rattachée à une définition photométrique précise : la grandeur varie comme le logarithme de l'éclat (formule de Pogson). L'évaluation directe des grandeurs par des comparaisons systématiques s'effectue avec certitude, à un

dixième de grandeur près (0<sup>rd</sup>,1). Les plus célèbres catalogues d'étoiles sont, pour l'hémisphère boréal, la *Bonner Durchmusterung*, due à Argelander, terminée par Schönfeld, qui comprend 450,000 étoiles, et, pour l'hémisphère austral, l'*Uranometria argentina*, due à l'Américain Gould, continuée par son élève Thome, actuellement directeur de l'observatoire de Cordoba, qui en comprend 340,000.

reviendrons, fut celle de la dépendance physique des étoiles doubles, découverte géniale, qui a ouvert à la mécanique céleste un champ immense d'investigations nouvelles : les étoiles doubles sont, en réalité, des soleils jumeaux qui tournent autour de leur centre de gravité commun, suivant les lois de l'attraction newtonienne.

Parmi les plus illustres continuateurs de l'astronome de Slough, il faut citer d'abord son fils, John Herschel (1792-1871), et surtout Wilhelm Struve (1793-1864), Bessel (1784-1846) et Argelander (1799-1875). Grâce à eux, l'astronomie stellaire est devenue, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, une des branches les plus actives de l'astronomie moderne. D'une part, les perfectionnements des instruments et des méthodes de l'astronomie de position ont enfin permis de mesurer les déplacements angulaires des étoiles des plus voisines de nous, déplacements toujours extrêmement petits, aussi bien pour les parallaxes annuelles, toutes inférieures à 1", que pour les mouvements propres, rarement supérieurs à 1" par an. Mais, d'autre part, et c'est là le caractère le plus original des découvertes les plus récentes, l'introduction des méthodes purement physiques et surtout de la spectroscopie a produit les applications les plus fécondes : elle a permis en particulier de calculer avec quelle vitesse chaque étoile s'éloigne de nous ou s'en rapproche.

Rappelons d'abord rapidement les dimensions de notre système solaire : elles nous serviront souvent de termes de comparaison. La distance moyenne de la Terre au Soleil, 149,500,000, ou bien, en chiffres ronds, 150,000,000 de kilomètres, est, en effet, l'unité adoptée pour évaluer les distances interstellaires, l'*unité astronomique*. La plus éloignée des planètes connues, Neptune, porte les limites du monde solaire à 30 fois cette unité environ, abstraction faite des comètes. Passons aux dimensions du Soleil lui-même : son énorme globe présente un rayon égal à 109 fois le rayon terrestre, un volume égal à 1,310,000 fois celui de la Terre, une masse égale à celle de 324,000 Terres réunies.

Toutes les planètes mises ensemble, satellites compris, ont une masse égale à 1/750 de celle du Soleil.

Ajoutons tout de suite que la distance moyenne des étoiles de première grandeur est très voisine de un million de fois l'unité astronomique, et de cette première notion résulteront deux conséquences relatives aux mouvements du système solaire.

C'est, en premier lieu, l'absolue certitude de n'avoir jamais à tenir compte, pour l'étude des mouvements des planètes, des perturbations dues à l'attraction des étoiles. En effet, si les masses individuelles des étoiles sont, comme nous le verrons, tout à fait comparables à celle du

Soleil, l'énormité de leurs distances rend leur attraction newtonienne absolument insignifiante, et, *a fortiori*, les variations de leur attraction. Au point de vue de la gravitation, notre système solaire peut être regardé comme isolé; il est permis à la mécanique céleste d'ignorer impunément l'existence des étoiles et de rester héliocentrique.

Mêmes conséquences pour l'énergie radiante : la chaleur rayonnée par les soleils éloignés est tellement faible qu'elle avait échappé jusqu'ici aux instruments les plus sensibles des physiciens; tout récemment <sup>(1)</sup>, pour la première fois, le radiomètre a permis à M. Nichols de mesurer le rayonnement calorifique de quelques étoiles. Arcturus nous envoie autant de chaleur qu'une bougie placée à dix kilomètres !

Une seconde conséquence de l'énormité de la distance des étoiles, c'est que le système solaire, par rapport à elles, se réduit tout entier à la masse centrale incandescente; par suite de la petitesse de leurs masses, toutes les planètes disparaissent : elles ne sont même plus comparables à des grains de poussière cosmique. Nous sommes bien obligés, en effet, ne pouvant amener les étoiles à la distance du Soleil, ce qui nous révélerait peut-être d'innombrables cortèges de planètes, de supposer le Soleil placé à la distance des étoiles, et de faire abstraction des planètes qu'une proximité fortuite nous a fait connaître. A la distance moyenne des étoiles de première grandeur, le Soleil deviendrait une petite étoile télescopique de 8-9<sup>e</sup> grandeur, invisible à l'œil nu : on ne pourrait même pas soupçonner l'existence des planètes, car le mouvement propre du Soleil, d'ailleurs très faible, 0"34 par an <sup>(2)</sup>, ne subirait aucune perturbation sensible due à l'attraction de masses planétaires aussi faibles.

La détermination des mouvements propres stellaires repose sur les mesures micrométriques les plus minutieuses, car on ne connaît que 76 étoiles dont le mouvement propre annuel dépasse 1". Elle a été surtout l'œuvre de trois observateurs infatigables, W. Struve (1852), H. Mædler (1857) et Argelander (1869). De l'examen des relations entre les mouvements propres moyens et les distances moyennes des étoiles de chaque classe de grandeur, il semble ne résulter actuellement aucune loi bien nette relative à la distribution des vitesses et des directions des mouvements des étoiles : les mouvements propres moyens,

<sup>(1)</sup> *The Astrophysical Journal*, mars 1901.

<sup>(2)</sup> Cette valeur du déplacement angulaire du Soleil est celle de O. Struve. La vitesse qui en résulte pour le mouvement propre du Soleil est de 7 kilo-

mètres par seconde (C. A. F. Peters). Les déterminations plus récentes de Kempf, déduites des vitesses radiales stellaires, donnent 0"58 par an, soit 12 kilomètres par seconde.

c'est-à-dire les vitesses angulaires apparentes, varient sensiblement en raison inverse de la distance moyenne de chaque classe de grandeur, ce qui indiquerait une vitesse absolue identique en moyenne pour toutes les étoiles, quelle que soit leur situation dans notre nébuleuse stellaire <sup>(1)</sup>. Toutefois, comme les éclats intrinsèques des étoiles sont extrêmement différents, que c'est même réellement le seul élément qui caractérise leur individualité, il semble que la grandeur du mouvement propre d'une étoile soit un critérium beaucoup plus sûr que son éclat pour l'estimation de sa distance au Soleil <sup>(2)</sup>.

Pour calculer avec précision un mouvement propre stellaire, il faut d'abord réunir de longues et pénibles mesures micrométriques, auxquelles on doit faire subir un nombre considérable de corrections, et qui doivent s'étendre sur une période d'au moins dix ou vingt années <sup>(3)</sup>. Si l'on connaît la distance de l'étoile, c'est-à-dire sa parallaxe, on en déduit la valeur de la vitesse absolue avec laquelle l'étoile en question se déplace dans le sens transversal par rapport au rayon visuel qu'elle nous envoie. La méthode spectroscopique, qui a trouvé en astronomie tant d'applications inattendues, permet, grâce au principe de Döppler-Fizeau, de mesurer en un instant la vitesse radiale de l'étoile, c'est-à-dire la vitesse exacte avec laquelle l'étoile s'éloigne de nous ou s'en rapproche <sup>(4)</sup>. Mais la Terre est entraînée à chaque instant, sur son orbite autour du Soleil, avec une vitesse de 30 kilomètres environ par seconde et, d'autre part, le Soleil, accompagné de toute son escorte de planètes, marche lui-même vers l'apex avec une vitesse de 12 kilomètres par seconde. Il

<sup>(1)</sup> Cependant Mædler (1846-1858) a fait une tentative grandiose de coordination des mouvements propres : il place dans les Pléiades le centre d'attraction de notre nébuleuse galactique. Notre Soleil décrit sa orbite autour de ce centre en 22 millions d'années.

<sup>(2)</sup> Les deux mouvements propres les plus considérables que l'on connaisse, 7"01 et 8"70, sont ceux de deux petites étoiles, l'une de 6<sup>e</sup>, l'autre de 9<sup>e</sup> grandeur.

<sup>(3)</sup> La carte photographique du Ciel, œuvre colossale à laquelle collaborent, depuis 1887, dix-huit observatoires du monde entier, constituera, quand elle sera terminée, grâce à ses 22,000 clichés donnant les positions de 30 millions

d'étoiles, avec autant de précision que pourraient le faire les meilleures observations méridiennes, un document complet, admirablement sûr pour les recherches futures sur les mouvements propres des étoiles. Cette œuvre internationale sera absolument unique dans l'histoire de la science.

<sup>(4)</sup> La méthode repose sur la variation apparente de longueur d'onde d'une source lumineuse en mouvement, variation qui se traduit par un petit déplacement des raies du spectre. Une vitesse de 1 kilomètre par seconde donne un déplacement égal à 1/300 de l'intervalle des raies D<sub>1</sub> D<sub>2</sub>, c'est-à-dire encore appréciable avec les appareils actuels. Voir E. Mascart, *Optique*, tome III.

faut donc d'abord éliminer ces deux mouvements pour déduire, de la vitesse relative apparente, la valeur réelle de la vitesse radiale de l'étoile.

Ces vitesses radiales sont du même ordre que la vitesse absolue du Soleil, en général plus grandes : la moyenne de 51 vitesses radiales mesurées par H.-C. Vogel est de 17 kilomètres par seconde. Il est à remarquer que si les mouvements réels des étoiles n'ont aucune loi systématique de distribution suivant leur situation à l'intérieur de la nébuleuse galactique, la vitesse radiale moyenne d'un très grand nombre d'étoiles doit être égale à la vitesse transversale moyenne des mêmes étoiles, calculée d'après les valeurs de leurs mouvements propres et de leurs parallaxes. On constate qu'il en est ainsi sensiblement, et l'on profite de cette relation, comme l'a fait J. Kleiber, pour calculer indirectement la parallaxe probable moyenne d'une classe d'étoiles dont on connaît à la fois le mouvement propre moyen et la vitesse radiale moyenne.

Il résulte de toutes ces mesures combinées de parallaxes, de mouvements propres et de vitesses radiales, que les étoiles brillantes les plus voisines de nous, par exemple Sirius, Procyon, Altaïr, Castor, Pollux, la Chèvre, Wega, Régulus, Aldébaran, ( $\beta$  Cassiopée), se meuvent dans tous les sens avec des vitesses absolues toutes comprises entre 15 et 48 kilomètres par seconde pour les étoiles citées. Notre imagination se refuse à se représenter comment, les étoiles se déplaçant avec ces vitesses énormes, l'aspect des constellations n'a varié que d'une façon insignifiante depuis vingt siècles. C'est que nous n'observons que des vitesses angulaires : prenons une étoile située à la distance moyenne des étoiles de première grandeur et se déplaçant transversalement avec une vitesse de 30 kilomètres par seconde; réduisons distance et vitesse un million de fois, la vitesse angulaire apparente ne sera pas changée; or, le mouvement sera maintenant celui d'une fourmi qui marcherait à la surface du soleil avec une vitesse de 3 centimètres par seconde! Réduisons encore la vitesse et la distance dans le rapport de un million; nous aurons, cette fois, le mouvement de l'extrémité d'un brin d'herbe qui pousserait de  $2^{\text{mm}}6$  par jour et qu'on observerait à une distance de 150 kilomètres.

On connaît maintenant avec certitude, à quelques centièmes de seconde près, une cinquantaine de parallaxes<sup>(1)</sup>. Si l'on exprime les dis-

<sup>(1)</sup> Les premières déterminations de parallaxes sont dues à W. Struve (1837) et à Bessel (1838), qui ont appliqué les premiers avec succès la méthode diffé-

rentielle dont Herschel avait indiqué les principes. Les meilleures observations modernes de parallaxes sont celles de Gill et Elkin, par la méthode de l'hé-

tances correspondantes par le temps que la lumière met à les parcourir <sup>(1)</sup>, l'étoile la plus voisine de nous ( $\alpha$  Centaure) est à quatre ans et demi de lumière; pour 8 étoiles seulement, la distance est inférieure à dix années de lumière; pour 26 seulement, inférieure à vingt années de lumière.

A défaut de mesures directes, on a fait diverses hypothèses simples pour établir une relation donnant la distance moyenne des étoiles appartenant à chaque classe de grandeur. Une première notion des dimensions de l'univers stellaire, beaucoup plus exacte qu'on pourrait s'y attendre *a priori*, résulte des hypothèses de Karl von Littrow (1869). Les étoiles seraient distribuées uniformément dans l'espace et auraient en moyenne le même éclat intrinsèque et les mêmes dimensions: on voit ainsi que le nombre d'étoiles d'une classe déterminée de grandeur doit croître en progression géométrique, quand la grandeur croît en progression arithmétique. D'une classe à la suivante, d'après Gould et Thome, le nombre d'étoiles est en effet multiplié par 4.

Les données expérimentales sur le nombre et la distribution apparente des étoiles <sup>(2)</sup>, surtout celles qui résultent des célèbres jauges de Herschel, ont été soigneusement discutées par W. Struve, et l'ont conduit à une loi célèbre: « Les zones d'égalé condensation sont limitées par des plans parallèles au plan central de la nébuleuse galactique. » Cette loi de condensation répond parfaitement à l'idée que nous devons nous faire de la Voie Lactée, vaste strate stellaire de faible épaisseur, relativement à ses dimensions latérales, dont l'étendue et la forme extérieure nous sont totalement inconnues. Dans cette hypothèse, on néglige, en première approximation, la petite excentricité du Soleil par rapport au plan galactique <sup>(3)</sup>. La densité stellaire va en diminuant à mesure qu'on s'éloigne

liomètre, celles de Peters par la mesure des distances zénithales méridiennes, celles de Belopolsky, par le passage au méridien des circumpolaires, celles de J.-B. Kapteyn, par les observations méridiennes relatives et enfin celles de Pritchard, par la photographie.

<sup>(1)</sup> La lumière parcourt par seconde 300,000 kilomètres, à quelques kilomètres près. Une année de lumière vaut donc 9,467,000,000,000 kilomètres, soit 63,115 unités astronomiques. Ne pas oublier que la lumière nous vient du Soleil en 8 minutes et demie, et de la Lune en un peu plus d'une seconde.

<sup>(2)</sup> A l'œil nu, dans le ciel entier, une vue ordinaire distingue 7,000 étoiles, la grandeur 6.5 étant prise comme limite; une vue excellente en voit le double, 14,000, si l'on pousse la limite jusqu'à 7.0. Quant aux étoiles télescopiques, en prenant comme extrême limite la 14<sup>e</sup> grandeur de notre échelle actuelle, les jauges d'Herschel conduisent au nombre de 24,000,000 pour la sphère céleste entière.

<sup>(3)</sup> La Voie Lactée, dans sa région moyenne, dessine en effet un petit cercle de la sphère céleste et non pas un grand cercle; et, de plus, la con-

de ce plan. En prenant comme demi-épaisseur de la Voie Lactée, dans la direction normale au plan galactique moyen, la limite extrême de visibilité du télescope de vingt pieds de Herschel, soit 180,000,000 d'unités astronomiques, W. Struve trouve que la distance mutuelle moyenne des étoiles, dans les couches les plus extérieures, est au moins six fois plus grande que dans le plan galactique central, ce qui correspond à une densité 200 fois plus faible. Il adopte finalement, comme concordant très bien avec ces données, une échelle où la distance moyenne des étoiles croît dans le rapport de  $\sqrt{2}$ , quand on passe d'une classe de grandeur à la suivante. Cette échelle, qui s'accorde de façon très satisfaisante avec celle qu'on déduit de la grandeur des mouvements propres, a été adoptée à peu près universellement. Il est bon d'en indiquer quelques degrés.

CLASSE DE GRANDEUR.	PARALLAXE MOYENNE.	DISTANCE MOYENNE en unités astronomiques.	DISTANCE EN ANNÉES de lumière.	DIAMÈTRE APPARENT équivalent.
1 <sup>re</sup> grandeur.....	0",20	1,000,000	15,5	0",01
6 <sup>e</sup> grandeur.....	0",03	7,000,000	120	0",001
14 <sup>e</sup> grandeur.....	0",001	180,000,000	2300	0",00002

La dernière colonne renferme les diamètres apparents moyens, calculés en admettant que les étoiles aient toutes un éclat intrinsèque moyen identique à celui du Soleil; aucune détermination directe de ce diamètre n'est possible et ne sera sans doute jamais accessible à nos procédés de mesure.

Les derniers chapitres du premier volume sont consacrés aux variations d'éclat des étoiles. Depuis un demi-siècle seulement, l'étude des variables périodiques a été poursuivie systématiquement. Les variables à courte période sont en réalité des systèmes binaires dont les deux étoiles, d'éclat inégal, s'occultent mutuellement; nous les retrouverons dans le second volume. Les variables à longue période ont en général une suc-

densation n'y est pas symétrique dans toutes les heures d'ascension droite. D'après Mœdler, les Pléiades seraient le groupe central de notre nébuleuse stellaire; la distance du Soleil à ce groupe

serait la distance moyenne des étoiles de 7<sup>e</sup> grandeur, soit 12,000,000 d'unités astronomiques. Argelander, il est vrai, admet une excentricité beaucoup plus faible.

cession d'éclats beaucoup moins régulière; on remarque le plus souvent dans leurs périodes des inégalités périodiques et séculaires. La plus célèbre théorie qui en ait été donnée est celle de Lockyer (1890), qui émet l'hypothèse de deux essaims jumeaux de météores, tournant l'un autour de l'autre et se pénétrant plus ou moins au moment du périastre, quand l'excentricité de l'orbite est suffisamment grande.

L'histoire détaillée des étoiles variables irrégulières et des temporaires ou *Novae* les plus célèbres fait l'objet d'un chapitre spécial, auquel l'apparition de la *Nova Persei* 1901 donne un intérêt d'actualité.

Tout fait prévoir que l'observation soigneuse des périodiques, même quand les variations d'éclat sont extrêmement faibles, dotera l'astronomie de faits nouveaux et intéressants, peut-être même de lois inattendues sur la constitution de l'univers stellaire. Dans cet ordre d'idées, une découverte capitale a été faite récemment par Bailey à l'observatoire d'Ariquipa : la méthode photographique lui a révélé que certains amas globulaires, composés de milliers de petites étoiles d'éclat presque identique, contiennent une proportion considérable de variables à courte période. La presque identité des périodes, leur régularité parfaite, l'allure uniforme des courbes de lumière, tout montre une solidarité tout à fait extraordinaire et encore inexplicée entre les étoiles de ces amas.

Le second volume du traité de M. Ch. André est réservé tout entier aux systèmes stellaires doubles et multiples. Ici encore, on est d'abord arrêté par le grand nom de Herschel : pendant quarante années, de 1782 à 1822, l'étude des étoiles doubles a été l'objet constant de ses préoccupations; la recherche des parallaxes stellaires l'a conduit à une découverte capitale dans l'histoire de l'astronomie moderne : les étoiles que le télescope nous montre sous l'aspect d'un couple serré, ne sont pas rapprochées sur la sphère céleste par le hasard de la perspective; ce sont des systèmes de deux astres jumeaux liés par l'attraction newtonienne, qui décrivent des orbites elliptiques autour de leur centre de gravité commun.

Cette splendide découverte de Herschel a provoqué, dans le courant du siècle dernier, toute une série de recherches caractérisées par l'application des méthodes de la mécanique céleste à des systèmes étrangers à notre système solaire. La détermination des orbites apparentes est du domaine des mesures micrométriques les plus minutieuses, puisqu'il s'agit de rayons vecteurs de quelques secondes d'arc en général.



De nombreuses méthodes, soit analytiques, soit graphiques, permettent d'en déduire tous les éléments de l'orbite réelle<sup>(1)</sup>.

Depuis Herschel, le nombre des couples catalogués s'est considérablement accru, le perfectionnement des instruments ayant permis de doubler des systèmes binaires de plus en plus serrés<sup>(2)</sup>. Leur nombre atteignait 13,400 en 1898, et l'on ne fait entrer dans ce nombre que ceux dont l'écart angulaire ne dépasse pas 32". Complétant une statistique effectuée par W. Struve, en 1837, sur les étoiles des premières grandeurs et sur celles qui présentent les plus forts mouvements propres, M. André admet qu'on peut regarder les deux tiers des soleils de notre amas stellaire comme faisant partie de systèmes doubles, d'où cette conclusion bien imprévue, même à l'époque de Herschel, que les étoiles isolées comme notre Soleil sont relativement rares; la majorité des mondes solaires comprend deux, trois, quatre soleils, d'éclats souvent très différents, mais de masses tout à fait comparables au nôtre.

La mesure des masses des étoiles doubles est en effet possible, quand on connaît leur parallaxe en même temps que les éléments de leur orbite. L'application de la troisième loi de Kepler donne immédiatement la somme des masses, celle du Soleil étant prise pour unité; d'autre part, le rapport des dimensions linéaires des orbites des deux composantes donne le rapport inverse de leurs masses et par suite chacune d'elles. Il est très remarquable que les masses ainsi obtenues pour les sept systèmes doubles dont les parallaxes sont le mieux connues<sup>(3)</sup> soient tout à fait comparables à la masse du Soleil. En général, les masses des deux étoiles-sœurs sont sensiblement égales, mais il n'en est pas de même des éclats: l'une des deux peut être très faible par rapport à l'autre.

Les dimensions absolues des orbites ne sont déterminées, cela va sans dire, que lorsque la parallaxe est connue; parmi les sept couples cités, cinq ont le demi grand axe de leur orbite voisin de 30 unités astronomiques, c'est-à-dire du même ordre que l'orbite décrite par Neptune, la planète la plus éloignée du Soleil.

La durée des périodes est en général considérable; les plus courtes

<sup>(1)</sup> Les principales sont dues à John Herschel (1834), Kowalsky (1873) et Zwierny (1890).

<sup>(2)</sup> Les plus illustres observateurs d'étoiles doubles ont été J. Herschel, au Cap (1834-1838), Otto Struve, à Poulkowa (1853-1893), et, plus récemment, Schmidt et Burnham à

Chicago, H. Russell, au Cap, et T. See.

<sup>(3)</sup> Ce sont ( $\alpha$  Centaure), ( $61^\circ$  Cygne), Sirius, Procyon, ( $\sigma^2$  Eridan), ( $\eta$  Cassiopée) et ( $p$  Ophiuchus). Les valeurs extrêmes pour la masse totale de chaque couple sont 0.5 et 6.3, la masse du Soleil étant 1.

connues<sup>(1)</sup> sont de 11 ans; mais, pour la plupart, la durée dépasse 100 années et l'orbite n'est pas encore fermée depuis les premières observations de Herschel; la période du beau système binaire de Castor ( $\alpha$  Gémeaux) atteint 1,000 ans, celle de ( $\zeta$  Verseau), 1,760 ans; celle de Mizar ( $\zeta$  Grande Ourse) semble voisine de 20,000 ans: depuis un siècle et demi qu'on l'observe, l'orbite n'a pu être tracée, bien que l'identité des mouvements propres ne laisse aucune incertitude sur la dépendance des deux composantes.

Il est peut-être intéressant de montrer par quelques exemples la nature et la précision des renseignements purement astronomiques que nous possédons actuellement sur quelques-uns de ces soleils doubles: nous choisirons ( $\alpha$  Centaure) et Sirius ou ( $\alpha$  Grand Chien).

La belle étoile australe ( $\alpha$  Centaure) est une de celles dont la dualité a été le plus anciennement connue (1689). Le monde de ce double soleil offre pour nous l'attrait tout spécial d'être notre plus proche voisin: sa parallaxe  $0''71$ , est la plus grande que l'on connaisse et sa valeur le place à une distance de 300,000 unités astronomiques, en chiffres ronds; la lumière de ce voisin nous parvient donc en quatre ans et demi. Les deux soleils ont des masses presque égales et presque rigoureusement identiques à celle du nôtre (1.02 et 0.98); ils tournent en 81 ans autour de leur centre de gravité commun. Les dimensions de l'orbite sont intermédiaires entre celles d'Uranus et de Neptune (demi grand axe 23.6), mais avec une excentricité bien plus considérable. L'éclat de l'une des étoiles est très voisin de celui du Soleil, celui de l'autre est cinq ou six fois plus faible. La première est donc, à tous les points de vue, un soleil frère jumeau du nôtre, associé à un compagnon moins brillant.

L'histoire de Sirius ( $\alpha$  Grand Chien) offre l'exemple d'une des plus éclatantes découvertes déduites des lois de la mécanique céleste. M. André consacre un chapitre spécial au calcul des orbites des étoiles doubles dont une seule composante est visible: c'est l'astronomie de l'invisible; elle est due au génie de Bessel, qui eut le premier l'idée, en 1844, d'attribuer à l'attraction de compagnons invisibles les petits écarts périodiques que présentent les mouvements propres de Sirius et de Procyon. C. Peters et A. Auwers perfectionnèrent les méthodes de calcul de l'orbite. Le compagnon jusque-là introuvable de Sirius fut découvert à Boston le 31 janvier 1862 par les deux frères Clark, qui essayaient un objectif destiné à l'Université du Mississippi. C'est une très

<sup>(1)</sup> ( $\delta$  Petit Cheval), ( $\alpha$  Pégase).

petite étoile de 10<sup>e</sup> grandeur, noyée dans l'éblouissante lumière de l'astre principal. Cette éclatante confirmation des vues de Bessel et l'accord parfait des éléments de l'orbite, tels qu'ils résultent maintenant de quarante années d'observations, avec ceux qu'avaient calculés Auwers, est un des plus beaux triomphes de la mécanique céleste : on peut le comparer à la découverte de la planète Neptune en 1846 dans la région du ciel indiquée par Le Verrier.

Procyon ( $\alpha$  Petit Chien) offre une histoire absolument identique à celle de Sirius : son compagnon, cherché en vain pendant un demi-siècle, a été découvert, en 1896, à l'observatoire Lick par J. Schœberle. Son orbite coïncide très bien avec celles qu'avaient calculées Auwers (1862) et L. Struve (1892). Il est probable que de tels couples, dont une seule composante est visible, sont extrêmement nombreux; déjà, pour d'autres étoiles en apparence simples, l'orbite du compagnon obscur a pu être calculée, mais il faut évidemment un concours de circonstances très particulières pour que l'histoire de Sirius et de Procyon se renouvelle; l'éclat du compagnon obscur doit être, en tous les cas, à la limite de visibilité des instruments actuels les plus puissants.

Revenons à Sirius. Ce système binaire, l'un des plus voisins de nous, puisqu'il n'en est qu'à 530,000 unités, soit un peu plus de huit années de lumière, comprend deux soleils de masses égales respectivement à 2.20 et 1.04, celle du Soleil étant prise pour unité, mais doués d'éclats intrinsèques extrêmement différents : l'éclat de Sirius, qui nous paraît la plus brillante du Ciel, est 500 fois plus grand que celui de notre Soleil; vu de Sirius, ce dernier serait une étoile télescopique invisible à l'œil nu (grandeur 7-8). Le compagnon est au contraire d'éclat très inférieur au Soleil. Cette différence énorme d'éclat de deux soleils de masses voisines est le caractère le plus original du monde sirien. La période est de 52 années et les dimensions de l'orbite comparables à celles d'Uranus (demi grand axe 21 unités).

Par ces deux exemples, on peut déjà juger de la variété extraordinaire présentée par les mondes stellaires autres que le nôtre. Nous trouverons bientôt des cas encore plus variés.

Une application récente du principe de Döppler-Fizeau a enrichi la science de toute une nouvelle catégorie d'étoiles doubles, les étoiles doubles spectroscopiques. Elles se reconnaissent à ce que les raies de leur spectre sont périodiquement doublées; la mesure micrométrique de ce dédoublement permet de calculer les vitesses radiales relatives des deux composantes de ces couples serrés, que le télescope ne dédoublera vraisemblablement jamais. Les premières déterminations de ce genre

remontent à 1890; elles sont dues à Pickering, et ont été provoquées par l'observation faite par miss Maury, du dédoublement périodique de la raie K des spectres de ( $\zeta$  Grande Ourse) et ( $\beta$  Cocher), sur les spectrogrammes quotidiens de H. Draper légués à l'observatoire d'Harvard. Diverses méthodes analytiques permettent de calculer les éléments de l'orbite et accessoirement les masses <sup>(1)</sup>. Ces étoiles doubles ont des périodes très courtes et des orbites extrêmement faibles, mais elles présentent encore des masses du même ordre de grandeur que celles du Soleil. Il suffira de citer ( $\beta$  Cocher) : sa période est de quatre jours; le demi grand axe de l'orbite atteint à peine  $1/12$  de celui de l'orbite terrestre; c'est une orbite comparable à celle du dernier satellite d'Uranus. La masse totale du système binaire est 4.5 fois plus grande que celle du Soleil.

Lorsqu'on peut appliquer la méthode spectroscopique à un système double, séparé au télescope, la combinaison des mesures de vitesses radiales avec les mesures angulaires micrométriques permet de calculer les dimensions réelles de l'orbite <sup>(2)</sup>. C'est une méthode indirecte, mais précieuse, pour déterminer les parallaxes. M. André la croit appelée à allonger notablement la liste des étoiles dont la distance est connue.

Enfin, les étoiles dont l'éclat varie périodiquement forment une dernière catégorie de systèmes binaires non séparés par le télescope : ce sont les étoiles doubles photométriques. Pour un très grand nombre, dont la variation n'est pas continue pendant toute la durée de la période, on admet que la variabilité périodique est due à l'occultation partielle de l'étoile principale par un compagnon plus obscur; ce sont des systèmes doubles très serrés, dont les composantes ont un éclat très inégal et dont le plan de l'orbite se trouve très peu incliné sur notre ligne de visée. La variable la plus célèbre de ce genre est Algol ou ( $\beta$  Persée), qui a été l'objet d'innombrables travaux au cours du XIX<sup>e</sup> siècle; sa période est connue à un millième de seconde près. Après être resté constant pendant deux jours et demi (grandeur 2.3), son éclat décroît pendant neuf heures, présente pendant 18 minutes un minimum constant (grandeur 3.5), puis croît pendant neuf autres heures, jusqu'à reprendre sa valeur initiale, et ainsi de suite. La théorie de l'occultation partielle par un compagnon obscur est la seule qui rende compte des apparences observées; elle avait été émise dès 1782 par Goodricke,

<sup>(1)</sup> Elles sont dues à A. Rambaut, J. Wilsing et Lehmann-Filhès.

<sup>(2)</sup> La solution complète est due à

C. Niven, C. Pickering et T. See. Belopolsky seul l'a appliquée à deux étoiles ( $\gamma$  Vierge) et ( $\gamma$  Lion).

mais c'est C. Pickering qui, en 1880, lui a donné sa forme complète et a proposé le premier une méthode de calcul de l'orbite. Ses vues ont, d'ailleurs, reçu une éclatante confirmation quand, en 1889, C. Vogel a vérifié que l'étoile apparaissait également double au spectroscopie<sup>(1)</sup>. Pickering, Harting et Tisserand ont successivement perfectionné les méthodes de calcul de l'orbite. Une vingtaine d'orbites de variables du type d'Algol sont aujourd'hui calculées; le livre de M. André contient les renseignements les plus précis sur les méthodes de calcul : les apparences les plus compliquées s'expliquent par les inégalités d'éclat et de dimensions des deux astres, qui s'occultent mutuellement, l'un après l'autre. Un point particulièrement intéressant pour la mécanique céleste est l'explication des très légères inégalités périodiques de la période : Tisserand a montré qu'il suffit, pour les expliquer complètement, de supposer un très léger aplatissement de l'étoile principale, inférieur, par exemple, pour Algol à celui de l'ellipsoïde terrestre.

D'autres variables périodiques présentent, au contraire, des variations continues de lumière pendant toute la durée de la période : ce sont celles du type ( $\beta$  Lyre), avec, d'ailleurs, une infinie variété pour les formes de la courbe de lumière. Leur nombre s'accroît de plus en plus; les périodes sont le plus souvent extrêmement courtes, parfois de quelques heures seulement. Ici encore, la méthode spectroscopique confirme la dualité du système<sup>(2)</sup>. On peut admettre avec M. André que ces étoiles, auxquelles le calcul assigne des densités extrêmement faibles, sont des étoiles doubles en voie de formation, plus ou moins avancées dans la

<sup>(1)</sup> Seulement, l'astre occulteur étant obscur, le spectre n'est pas dédoublé, mais seulement déplacé périodiquement par rapport aux raies fixes terrestres. Comme Algol nous offre un exemple remarquable de couple très serré, il est intéressant de donner ses éléments; la concordance des données photométriques et spectroscopiques nous fournit, en effet, les renseignements les plus précis sur ce soleil double si éloigné de nous (4,000,000 unités ou 62 années de lumière), qu'aucun télescope ne dédoublera jamais, car le diamètre apparent de l'orbite n'atteindrait pas 0''002! Non seulement nous connaissons les masses des deux composantes, 1.1 et 0.5 par rapport à celle du Soleil, mais

aussi leurs diamètres, 1.2 et 1.0, par rapport à celui du Soleil. Nous trouvons donc, encore une fois, des masses individuelles comparables à la masse solaire. L'orbite est extrêmement serrée; on en aura une idée précise par le fait suivant : au moment du périastre, la distance des centres ne dépasse pas trois fois le diamètre de l'astre principal. Le demi grand axe de cette orbite n'a que 5,200,000 kilomètres; pour chercher un terme de comparaison dans notre système solaire, il faut prendre une orbite de satellite, celle de Japet autour de Saturne.

<sup>(2)</sup> C. Pickering (1891). La théorie a été complétée par C. Vogel (1894) et N. Lockyer (1894).

segmentation et la condensation, mais la discussion des divers types qu'elles présentent nous entraînerait trop loin.

Des chapitres spéciaux sont réservés aux étoiles multiples et aux amas télescopiques. Les beaux groupes serrés de 3, 4, 5, 6 étoiles sont des systèmes physiquement liés, comme le révèle l'identité des mouvements propres; quelques-uns offriront aux générations futures, quand on aura pu les suivre assez longtemps, un exemple concret d'une solution expérimentale du problème des trois corps.

Les amas stellaires télescopiques ont été, pendant de longues années, l'objet des recherches de W. Herschel, qui a montré leur nombre immense et les a catalogués et décrits en même temps que les nébuleuses non résolubles. On en connaît maintenant plus de 10,000. Leur distribution, nous l'avons dit, a conduit W. Struve à démontrer qu'ils font partie intégrante de la Voie Lactée. Herschel leur assigne des distances variant de 200 fois à 1,000 fois la distance moyenne des étoiles de première grandeur. Il n'en est pas de même des nébuleuses proprement dites, qui ont un mode de distribution distinct et sont vraisemblablement situées à des distances inouïes, bien en dehors de notre nébuleuse galactique.

Parmi les amas, les plus splendides sont les amas globulaires. Que penser d'un amas comme celui du Toucan, qui paraît à l'œil nu à peine brillant comme une étoile de cinquième grandeur, et qui se révèle au télescope comme une agglomération de plusieurs milliers de petites étoiles, toutes comprises entre la douzième et la quatorzième grandeur? Il y en a qui contiennent 50,000 étoiles dans un espace de 8' de diamètre, et le nombre de ces amas est prodigieux.

Ces chiffres confirment les indications de W. Herschel sur la nature de notre nébuleuse stellaire : la Voie Lactée est surtout caractérisée par la condensation en amas distincts, en essaims inégaux et irrégulièrement distribués. Notre Soleil fait partie d'un de ces amas, qui comprend probablement la plupart des étoiles luisantes des premières grandeurs, auxquelles leur proximité relative donne une distribution apparente si distincte de celle des étoiles télescopiques. Un autre amas, celui des Pléiades, est assez près de nous pour que nous y distinguions six étoiles à l'œil nu; la photographie ou le télescope en révèlent des milliers. Nous avons vu que Mædler l'a regardé comme constituant le groupe central de notre nébuleuse galactique. Enfin d'innombrables amas, qui semblent au télescope des miniatures des Pléiades, peuplent les diverses régions de la Voie Lactée, à des profondeurs inconnues; les évaluations de W. Herschel sont encore les seules données que nous ayons sur elles.

Toutefois il paraît certain que, pour la plupart de ces amas, la densité stellaire est plus considérable que dans l'amas local dont nous faisons partie. Dans ce dernier, la distance moyenne des étoiles contiguës est égale à un million d'unités astronomiques; mais tout nous porte à admettre que la région de la Voie Lactée où nous sommes est relativement pauvre en étoiles.

C'est une troisième humiliation que l'astronomie moderne inflige à notre orgueilleux géocentrisme. Nous avons appris, en premier lieu, que notre planète, avec son seul satellite, est une unité médiocre parmi les tributaires du Soleil, dont quelques-uns, tel l'énorme Saturne avec son splendide cortège d'anneaux et de huit satellites, doivent offrir une cosmographie locale vraiment plus variée et plus intéressante que la nôtre; en second lieu, que notre Soleil est lui-même une unité médiocre parmi les étoiles qui l'entourent, sinon par la valeur de sa masse, comparable à la moyenne des autres masses stellaires, mais surtout par la faiblesse de son éclat et par son isolement, la plupart des autres soleils formant des systèmes doubles ou multiples; enfin, que l'amas local dont il fait partie est sans doute un des plus pauvres de la nébuleuse galactique. Pour le moment, nous en restons à ce troisième stade d'humiliation, à défaut du moindre renseignement sur les distances et les dimensions réelles des nébuleuses non résolubles étrangères à la Voie Lactée.

Nous terminerons cette analyse, forcément incomplète, en nous associant au vœu exprimé par M. Ch. André : c'est que son livre contribue à remettre en faveur l'astronomie herschélienne dans les observatoires français, où elle semble un peu délaissée.

HENRI BÉNARD.

---

*GESCHICHTE DER FRANZÖSISCHEN LITTERATUR VON DEN ÄLTESTEN ZEITEN BIS ZUR GEGENWART*, von Professor Dr Hermann SUCHIER und Professor Dr Adolph BIRCH-HIRSCHFELD. Mit etwa 150 Abbildungen im Text, 23 Tafeln in Farbendruck, Kupferätzung und Holzschnitt und 12 Faksimile-Beilagen. Leipzig und Wien, Verlag des Bibliographischen Instituts. *Die ältere Zeit. Von der Urzeit bis zum 16. Jahrhundert.* Von Prof. Dr Hermann SUCHIER.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE <sup>(1)</sup>.

VII. *De l'avènement des Valois à l'avènement de François I<sup>er</sup> (1328-1515)*. (p. 234-270). — Tandis que le chapitre précédent, qui comprend un

<sup>(1)</sup> Voir le *Journal des Savants*, cahiers d'octobre et novembre 1901.

peu plus d'un siècle, occupe soixante-dix pages, celui-ci, qui embrasse près de deux siècles, n'en compte que trente-six. Ce n'est pas que l'attention de l'auteur se soit relâchée, ou que son information soit moins complète ; on ne peut guère signaler dans son exposé d'omissions vraiment graves<sup>(1)</sup>, et les écrivains qu'il passe en revue sont presque toujours l'objet de notices suffisamment développées<sup>(2)</sup>. La proportion est juste : le xiv<sup>e</sup> et le xv<sup>e</sup> siècle, malgré quelques noms brillants, — Jean Le Bel, Froissart, Christine de Pisan, Charles d'Orléans, Martin Le Franc, Villon, Antoine de la Sale, Chastellain, Commynes, Jean Le Maire, — forment une période assez stérile pour l'histoire littéraire. L'absence à peu près totale de poésie narrative qui la caractérise supprime d'ailleurs, — sauf pour quelques romans ou nouvelles en prose, — les résumés qui, dans les périodes antérieures, occupaient une large place, et il est difficile de parler longuement soit des œuvres historiques, soit des petites poésies ou des longues compositions allégoriques qui formèrent alors la masse de la littérature.

M. Suchier a renoncé ici à la division par genres qu'il avait admise pour la période précédente ; celle qu'il a adoptée ressemble plutôt à celle qui lui avait servi pour le xii<sup>e</sup> siècle. Il a réparti la matière en cinq sections : 1. *Machaut et la littérature jusqu'à l'apparition de l'école bourguignonne* (p. 234-246) ; 2. *Le groupe des poètes bourguignons* (p. 246-255) ; 3. *La poésie du xv<sup>e</sup> siècle dans le royaume de France* (p. 255-261) ; 4. *La prose dans le royaume de France* (p. 261-265) ; 5. *La littérature jusqu'à l'avènement de François I<sup>er</sup>* (1475-1515). Cette division n'est qu'en partie légitime, elle n'est pas sans inconvénients, et elle prête à des confusions. Il est tout à fait injustifié de classer Christine de Pisan dans l'école bourguignonne, qu'elle est même censée inaugurer ; bien que Christine ait été pendant un moment en bonnes relations avec Jean sans Peur, elle appartient tout à fait au côté Orléans-Armagnac, donc proprement français ; ses sentiments, l'auteur le reconnaît lui-même, sont purement royalistes. D'autre part, la section 4, *La prose dans le royaume de France*, se trouve singulièrement mutilée par le fait que les grands historiens, — comme Jean Le Bel, Froissart, Chastellain, Commynes, —

<sup>(1)</sup> On peut cependant regretter l'absence de Jean du Pin et d'Éloi d'Amerval, deux poètes satiriques, l'un du xiv<sup>e</sup>, l'autre du xv<sup>e</sup> siècle, dont les œuvres sont intéressantes pour l'histoire des mœurs, et aussi du bon Guillaume Alexis, et, dans un autre ordre, de Jean

de Bueil, l'auteur du *Jouvenel*, et surtout de Claude de Seyssel, dont l'importance pour le développement de la prose française est considérable.

<sup>(2)</sup> Alain Chartier est traité trop brièvement (voir plus loin), et aussi, à ce qu'il semble, Antoine de la Sale.



sont étudiés dans d'autres sections, et on ne voit pas pourquoi Montrelet, qui devait rentrer dans le groupe bourguignon, est au contraire assigné à cette section. La dernière section, qui embrasse l'ensemble de la littérature de 1475 à 1515, comprend la fin de l'école bourguignonne et ses représentants peut-être les plus caractéristiques et les plus nettement distincts du groupe français. Dans le corps même des sections, l'ordre chronologique n'est pas suffisamment observé, et la façon un peu désultoire de traiter le sujet, que j'ai déjà signalée, se montre d'une manière parfois assez fâcheuse. Il est choquant, par exemple, de voir Alain Chartier figurer après Villon, qui n'était sans doute pas né quand Alain mourut et sur lequel celui-ci a exercé une incontestable influence. Au reste, la place faite à Alain Chartier n'est pas assez grande : comme narrateur et comme poète, il a dominé son époque et celle qui a suivi autant que Jean de Meun, plus que Machaut; il méritait, comme celui-ci, d'être placé en vedette en tête d'une section. A mon sens, la division la plus naturelle de cette longue période aurait été la suivante : 1. *Machaut et son école poétique* (y compris Christine de Pisan); 2. *Alain Chartier et la poésie du x<sup>v</sup> siècle*; 3. *Le groupe bourguignon* (conduit par Chastellain et poursuivi jusqu'à Jean Le Maire); 4. *L'histoire* de Jean Le Bel à Commines (avec une introduction pour les œuvres, de peu de valeur littéraire, antérieures à Jean Le Bel).

Malgré ces réserves, il faut dire, ici comme ailleurs, que le tableau que nous donne M. Suchier est tracé de main de maître. Il est d'autant plus méritoire que l'auteur avait moins d'aides et de précurseurs : la littérature du moyen âge finissant est un terrain qui n'a encore été défriché que par places, et c'est ici qu'on a pour la première fois essayé d'en faire une exploration et une description d'ensemble. Les jugements brefs et caractéristiques, les vues personnelles, les rapprochements heureux abondent dans ce chapitre comme dans les autres. L'auteur l'ouvre par des remarques très justes sur le changement survenu dans le milieu social, où la féodalité va s'effondrant peu à peu, tandis que se prépare et déjà se dessine la forme moderne de la société. Je regrette seulement que M. Suchier n'ait pas insisté davantage sur le caractère tout particulier que donne à cette période, dans sa partie centrale, la guerre continuée pendant cent ans entre les rois d'Angleterre et de France; cette guerre funeste, qui retarda plus qu'on ne peut le dire l'évolution normale de la civilisation nationale en rendant à l'élément militaire et aristocratique une prépondérance qu'il était en train de perdre, n'a pas été non plus sans influence sur la littérature, qu'elle a paralysée et stérilisée, et où elle a détruit l'unité de sentiments qui se serait de plus en plus

développée. Tout cela est indiqué çà et là par l'auteur, mais aurait pu être mis plus nettement en relief.

Je ne suivrai pas ici, comme je l'ai fait pour la période précédente, les divisions faites par M. Suchier. J'ai indiqué le contenu de chacune d'elles et j'ai dit la valeur générale du chapitre. Je me bornerai à présenter en note quelques remarques de détail<sup>(1)</sup>.

VIII. *Le drame du moyen âge* (p. 271-316). — L'histoire du théâtre au moyen âge a été si souvent et si soigneusement étudiée qu'il était difficile que l'auteur pût trouver à en dire quelque chose de bien nouveau. Il a du moins connu et habilement utilisé tous les matériaux qui la constituent, et il en a tracé une esquisse où il a su dégager, avec son talent ordinaire, les traits les plus caractéristiques et souvent les moins remarquables avant lui. Il n'a pas consacré à ce sujet, attrayant à tant de points de vue, moins de 45 pages, qui comptent parmi les plus attachantes du livre. Il a divisé la matière en quatre sections, ainsi intitulées : 1. *Le drame liturgique purement latin ou mêlé de français* (p. 271-

<sup>(1)</sup> P. 237, je doute beaucoup que *vireli* (on trouve aussi *vireuli*) et *virelai* signifient également « fais-la tourner ». — P. 238, je crois qu'on ne peut douter que le *Voir Dit* de Machaut ait pour fond une aventure réelle (cf. *Romania*, t. XXVII, p. 509). — P. 239, je ne comprends pas ce que veut dire le mot « anonymes » appliqué aux *Contredits de Franc Gontier*, de Villon. — P. 241 et 244, l'auteur de l'*Ovide moralisé* est appelé Sainte-More; mais M. Thomas ayant montré que le nom *Chrestien le Gouais de Sainte More* est dû à la fausse interprétation d'un passage du poème, la dernière partie n'en est pas plus authentique que la première; au reste, ce poème appartient à la période précédente, puisqu'il a été composé sûrement avant 1328, très probablement avant 1305. — P. 244, *Baudouin de Sebourg* ne devrait pas être traité isolément : il fait partie intégrante d'une vaste composition sur les Croisades qui aurait mérité d'être examinée dans son ensemble; d'ailleurs ce poème — ainsi que *Huques Capet* et les mises en prose de chansons de geste

— n'aurait-il pas été mieux à sa place dans le chapitre II? — P. 246, une rédaction un peu équivoque fait croire que Jean Petit n'a prononcé l'apologie du meurtre de Louis d'Orléans qu'après celui de Jean sans Peur. — P. 252, il n'est pas douteux que le titre de *Salade*, donné par Antoine de la Sale à un de ses ouvrages, se rapporte à la salade où « se montrent plusieurs bonnes herbes », comme le dit expressément l'auteur, et non au casque appelé *salade*. — P. 256-258, la biographie de Villon est à refaire d'après les découvertes de M. Schwob; je doute sur l'authenticité du nom *Montcorbier* est plus spirituel que fondé. — P. 260, il n'est pas exact de dire que des chansons d'Olivier Bachelin se trouvent mêlées à celles de Jean Le Houx : toutes les pièces du recueil de celui-ci sont de lui seul. — Page 263, je crois téméraire d'affirmer que le Jean de Mandeville historique « n'a absolument rien à faire » avec l'auteur du *Voyage de Mandeville*; mais c'est une question extrêmement embrouillée, sur laquelle la lumière n'est pas encore faite.

275); 2. *Le drame français du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle* (p. 275-283); 3. *Mise en scène et technique du drame* (p. 283-290); 4. *Le drame aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles* (p. 290-316). Je présenterai sur cet excellent exposé quelques remarques détachées.

L'auteur signale, comme on l'a fait souvent avant lui, l'origine liturgique du théâtre médiéval, et l'absence de tout lien entre ce théâtre et le théâtre antique. Le fait est incontestable pour le théâtre religieux; mais il eût été à propos de rappeler dès le début que le théâtre profane, — d'ailleurs purement plaisant, — a son origine propre et se rattache sans doute à la tradition des histrions romains, devenus les *joculatores*. Il est probable que, si la curieuse évolution qui a tiré le drame chrétien de la liturgie ne s'était pas produite, le théâtre comique n'en serait pas moins sorti des « débats » et des dialogues facétieux des jongleurs, et on peut même croire que ce théâtre aurait à un moment quelconque engendré un théâtre sérieux, qui n'aurait pas été nécessairement religieux. Dans le théâtre religieux lui-même, il n'est pas certain que les « miracles » et les vies de saints soient des dérivés du drame proprement liturgique : ces représentations, dont l'existence est attestée dès le commencement du XII<sup>e</sup> siècle, peuvent être nées du désir de mettre plus vivement sous les yeux du public les actes miraculeux des saints dont on chantait déjà la vie dans les églises (*Saint Léger, Saint Alexis*, etc.); cependant l'accord que leur façon d'entendre la mise en scène présente avec celle des « mystères » propres fait croire qu'elles ont été faites à l'imitation de ceux-ci<sup>(1)</sup>. Pour expliquer l'introduction dans les mystères et les miracles latins de morceaux français, M. Suchier indique avec vraisemblance l'usage des « épîtres farcies », qui s'appliquait exclusivement à l'office des saints (principalement à celui de saint Étienne), et montre ainsi le rapport de deux genres, qui, évidemment, bien que d'origine différente, étant nés tous deux dans l'Église, sont étroitement liés dès leur apparition, celui des « mystères » paraissant d'ailleurs plus ancien que l'autre.

M. Suchier parle (p. 278), comme tous ceux qui l'ont précédé, du *Jeu de la Feuillée* comme étant l'œuvre d'Adam le Bossu, qui s'y serait mis lui-même en scène, ainsi que son père et (au moins indirectement) sa femme, avec une liberté et parfois un cynisme qui ont donné matière à beaucoup de remarques et d'explications. Cependant M. A. Guesnon,

<sup>(1)</sup> Une remarque intéressante de l'auteur sur l'usage du *Te Deum* chanté à la fin des miracles comme des mystères joués à la messe du matin (p. 274),

usage conservé même dans des œuvres toutes françaises et sorties de l'Église, montre bien le lien étroit des deux genres avec la liturgie.

dans ses études si intéressantes et si documentées sur la vie littéraire à Arras au XIII<sup>e</sup> siècle, a exprimé à deux reprises l'idée que l'attribution de cette curieuse pièce à Adam le Bossu peut très bien n'être pas fondée. Si cette idée, que le savant auteur n'a sans doute pas émise à la légère, était juste, il faudrait voir dans le *Jeu Adam* une raillerie dirigée contre Adam, et la pièce changerait absolument de caractère. On serait heureux de voir M. Guesnon donner les arguments qu'il a sans doute en réserve à l'appui d'une opinion aussi nouvelle et aussi intéressante.

A propos des « mystères », M. Suchier signale avec raison (p. 292) le fait que dans les plus anciens, rattachés aux fêtes de Pâques et de Noël, c'est-à-dire aux mystères de la Résurrection et de l'Incarnation (d'où leur nom), la personne du Christ ne figurait pas; il pense toutefois qu'elle devait paraître dans la fin (perdue) du mystère anglo-normand (XIII<sup>e</sup> siècle) de la *Résurrection*, où se trouvait la scène des disciples d'Emmaüs, et il constate que Jésus apparaît aussi dans le *Sponsus* et dans le *Lazarus* du XII<sup>e</sup> siècle<sup>(1)</sup>. Ces apparitions ne sont toutefois que passagères et, sauf celle du *Lazarus*, ne nous montrent pas le Seigneur dans sa vie terrestre et agissante; il reste bien vrai que ce n'est que dans les mystères postérieurs de la *Passion* qu'on l'a représenté mêlé aux autres personnages; aussi est-il permis de supposer que ces mystères ne se rattachent pas directement ou, au moins, exclusivement à l'évolution française du drame liturgique, et qu'ils sont venus chez nous, comme la confrérie de la *Passion* elle-même, des usages des confréries italiennes<sup>(2)</sup>.

Toute la partie relative aux mystères, depuis leurs origines liturgiques jusqu'à leur complet épanouissement, est excellente; on pourrait çà et là, peut-être, souhaiter un peu plus de développement, mais il ne manque rien d'essentiel<sup>(3)</sup>. J'en dirai autant de ce qui concerne le

<sup>(1)</sup> On peut encore noter que dans des formes, d'ailleurs peu anciennes, du drame liturgique de Pâques a été inséré l'entretien de Jésus avec Madeleine (voir *Journal des Savants*, 1892, p. 674, n. 1); la personne du Christ (après sa mort) figurait aussi dans une autre *Résurrection* du XIV<sup>e</sup> siècle, dont on ne possède qu'un fragment (*Romania*, t. XXIV, p. 86).

<sup>(2)</sup> J'ai déjà émis cette hypothèse ici même (*Journal des Savants*, 1892, p. 677, note 1). Elle mériterait, je crois, d'être examinée à fond. Il faudrait tenir compte du mystère provençal de la *Passion*, en-

core inédit, qui est du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, et qui indique peut-être la transition entre l'Italie et la France.

<sup>(3)</sup> P. 288, la façon dont l'auteur encadre le mot *mannequin* peut faire croire qu'il le regarde comme ancien, tandis qu'il ne paraît pas, en ce sens, avant l'époque moderne. — P. 291, je doute que le terme actuel de *paradis*, au théâtre, remonte au paradis des anciens mystères (p. 291) : ce paradis ne comportait pas de spectateurs; le mot moderne paraît être une plaisanterie toute naturelle. — L'auteur parle (p. 292) de la *Passion* d'Arras comme si elle était

théâtre profane, les farces, les *soties*, les moralités : c'est à peine si l'on peut relever dans ce tableau, exécuté avec autant de talent que de savoir, quelques détails qui prêtent à contestation; encore n'est-il pas du tout sûr que pour plusieurs de ses assertions l'auteur n'ait pas par devers lui des arguments que le plan de cet ouvrage ne lui permettait pas de communiquer<sup>(1)</sup>. Je ferai une observation à propos du mot *farce*, plus tard *farce*. M. Suchier, toujours si précisément informé, donne (p. 298) le plus ancien exemple jusqu'ici rencontré de ce mot pris au sens figuré et spécialement dramatique<sup>(2)</sup> : il se trouve dans l'ordonnance bien connue du prévôt de Paris, du 3 juin 1398, défendant de faire sans la permission de l'autorité « aucuns jeux de personnages par maniere de farces, de vies de sains, ou autrement<sup>(3)</sup> ». Mais l'emploi dès le XIII<sup>e</sup> siècle du verbe *se farser* pour « se moquer » montre que l'absence du mot *farce* dans les textes plus anciens est purement fortuite, et que *farce* (proprement « farcissure ») avait pris sans doute dès le XI<sup>e</sup> siècle le sens que nous lui voyons plus tard<sup>(4)</sup>. En latin, le mot *farsa* apparaît au XIII<sup>e</sup> siècle avec le sens de « farciture liturgique<sup>(5)</sup> », et c'est avec ce sens qu'il a passé dans l'usage vulgaire : il a dû y désigner également des morceaux intercalés, par une sorte de tolérance, dans la pièce principale; c'est ce qui me porte à croire, contrairement à M. Suchier, que, au sens moderne, il s'est appliqué d'abord à des intermèdes comiques que l'on insérait dans les mystères pour en rompre la continuité, un peu lourde à soutenir pour les spectateurs. Cela n'empêche pas qu'il ait existé des pièces comiques, sorties

inédite et anonyme : elle a été publiée par M. J. Richard, et elle est bien probablement d'Eust. Mercadé.

<sup>(1)</sup> P. 280, je trouve M. Suchier beaucoup trop indulgent pour le *Jeu du Pèlerin* et beaucoup trop sévère pour la *farce du Garçon et de l'Aveugle* : c'est affaire de goût. — P. 292, est-il bien exact de dire que la marotte est un accessoire « postérieur » de l'accoutrement du fou ? Dès le haut moyen âge les fous sont représentés portant une *maçue*, dont la marotte n'est qu'une transformation. — P. 296, l'idée de chercher la source des moralités dans les anciens débats est ingénieuse, mais elle aurait besoin d'être complétée. — P. 297, *La condamnation des Banquets*, l. de Banquet.

<sup>(2)</sup> Au sens propre de « farcissure » en

cuisine le mot appartenait certainement au latin vulgaire; le part. *farsus* (pour le class. *fartus*), dont il n'est que le féminin devenu substantif, est déjà dans Pétrone, et on trouve *farsio*, *farsilis*, *farsura* dans divers auteurs de l'époque impériale.

<sup>(3)</sup> Littré ne donnait d'exemples que du XVI<sup>e</sup> siècle; le *Complément* de Godefroy ne remonte que jusqu'à Villon; le *Dictionnaire général*, ce qui ne laisse pas d'étonner, ne va même pas si loin et donne comme le plus ancien un exemple de 1476.

<sup>(4)</sup> On peut aussi citer les exemples de *farcerie* au XIV<sup>e</sup> siècle enregistrés dans Godefroy.

<sup>(5)</sup> Voir Du Cange, t. III, p. 208 b (et aussi p. 962 b).

du répertoire des *joculatores*, qui n'étaient pas en rapport direct avec les mystères; elles ne prenaient d'abord le nom de *farses* que quand on les intercalait dans ceux-ci, puis on le donna même à celles qui en étaient tout à fait indépendantes.

L'ouvrage se termine (p. 306-308) par un coup d'œil général sur le développement historique de la littérature française au moyen âge; j'en détache les principaux passages, qui montrent que l'auteur n'est pas un érudit enfermé dans ses minutieuses recherches, qu'il sait embrasser les faits dans leur ensemble, et qu'au-dessous de leur surface il aperçoit leurs rapports intimes et les caractères essentiels des conditions qui leur ont donné naissance:

Nous avons vu comment le courant de la littérature française, après de modestes commencements, s'est de plus en plus élargi, comment la littérature latine parallèle n'a que peu à peu reculé devant lui, tandis que la littérature provençale, après une brève mais brillante existence, s'est presque complètement tarie. A l'origine, on ne trouve que chant héroïque national, chanson d'amour et satire personnelle. Grâce à l'accession de plusieurs genres nouveaux, on atteint, au XII<sup>e</sup> siècle, une période de splendeur où l'esprit français se rend tributaires toutes les littératures de l'Occident. Le français avait alors, même en dehors de la France, une grande expansion, qui, à la vérité, ne devait pas être durable. Les Normands, dans leurs expéditions, l'avaient porté en Angleterre et dans le Sud de l'Italie. Des jongleurs français chantaient leurs chansons de geste sur les places publiques de l'Italie du Nord, et le français était la langue officielle du royaume de Jérusalem et de l'empire de Constantinople. Mais dès la fin de l'époque des croisades cette domination de la langue française devait prendre fin, et après le *Roman de la Rose* c'en fut fait aussi, au moins pour un temps, de la signification internationale de la littérature française. En France même s'accomplit vers 1328 la transformation qui substitua aux formes de la poésie chevaleresque celles des sociétés bourgeoises de chanteurs, des « Puits », jusqu'à ce que, au XVI<sup>e</sup> siècle, un changement semblable, mais bien plus fort, du goût les fit disparaître à leur tour.

Au XII<sup>e</sup> siècle presque tout s'écrit en vers. La prose ne sert qu'à la traduction d'écrits religieux, surtout bibliques. Il lui faut conquérir peu à peu son domaine sur la poésie, comme le français lui-même a conquis le sien sur le latin; le combat commence à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, il se termine au commencement du XIV<sup>e</sup> par la victoire de la prose sur plus d'un champ. . .

Il n'est pas facile d'évaluer la part des différentes classes de la société dans la littérature, dont tant de productions nous sont arrivées sans noms d'auteurs. Des chevaliers ont brillé surtout dans le domaine de la poésie lyrique et du roman. La part de la bourgeoisie ne commence à être notable qu'au XIII<sup>e</sup> siècle; à l'époque antérieure ce sont surtout les jongleurs qui se présentent comme auteurs des chansons de geste et des chroniques en vers. Mais la part principale revient aux clercs, qui se recrutaient dans toutes les autres classes. . . La littérature qui provient de sources latines, qu'elle en traduise fidèlement le contenu ou qu'elle le rende librement, appartient presque entièrement aux clercs; mais il n'y a aucun domaine,

v compris ceux de la chanson de geste guerrière et de la poésie galante, au développement de laquelle les clercs n'aient pris une part essentielle.

Les divers dialectes se présentent d'abord, au point de vue littéraire, avec des prétentions égales. Mais nous trouvons dans le royaume anglo-normand une langue générale qui se distingue peu de celle de Paris et de l'Île-de-France. Comme nous n'avons pas pour le XII<sup>e</sup> siècle de textes de l'Île-de-France bien garantis, les textes normands doivent être considérés comme les plus anciens représentants de la langue littéraire française. La langue de la Champagne n'est pas non plus bien éloignée de la langue littéraire. Au XIII<sup>e</sup> siècle, la langue littéraire s'assimile de plus en plus les deux autres, qui, au XIV<sup>e</sup> siècle, ne montrent presque plus de traits particuliers. Les dialectes plus fortement caractérisés, le lorrain, le wallon et le picard, littérairement si riche, se maintiennent plus longtemps. . . Les provinces méridionales, du Poitou à la Savoie, se servent presque uniquement de la langue commune pour la littérature dès le XIV<sup>e</sup> siècle. . . Au XV<sup>e</sup> siècle les Provençaux qui veulent s'adresser à un cercle un peu étendu se servent aussi du français : la langue locale est réservée à des œuvres destinées au milieu local. Depuis lors les dialectes disparaissent de la littérature proprement dite et deviennent de simples « patois ».

Le moyen âge léguait donc à l'époque moderne une langue nationale; en dehors de cela il ne lui apportait rien qui eût une grande valeur. Au tournant du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècle, la littérature française, qui s'était survécue à elle-même, tournait dans des ornières depuis longtemps usées. Il faut en dire autant de la conception générale du monde qui avait été celle du moyen âge. Le principe en avait été de regarder, dans tous les domaines, ce qui était traditionnellement établi comme quelque chose d'absolument solide et indestructible, et sur ce principe on avait élevé de vastes systèmes, mais on n'avait à peu près sur aucun point étendu l'horizon intellectuel. Une autre pensée, plus féconde, devait donc se faire jour : la pensée qu'il ne peut être donné à l'humanité de se reposer confortablement dans la possession assurée de la pleine vérité, que sa destinée, plus modeste, mais plus belle, est de combattre éternellement pour cette possession, dans une recherche, dans une curiosité, dans un effort perpétuels, d'aller toujours en avant sur une route dont le terme se dérobe aux yeux. Cette pensée a si profondément bouleversé la vie intellectuelle, que les flots en sont encore aujourd'hui tout agités; dans les divisions scientifiques, religieuses, politiques du présent, c'est encore elle qui marque entre les hommes la coupure la plus profonde et la plus nette.

Il me reste, pour terminer ce compte rendu, à dire un mot de l'illustration qui accompagne l'ouvrage de M. Suchier. Elle a été dirigée par lui avec beaucoup de soin, et elle ajoute réellement à l'intérêt et à la valeur de l'œuvre. Elle comprend des reproductions de quatre genres : des fac-similés d'écriture, des représentations de scènes ou de personnages littéraires (jongleurs faisant leurs tours, mise en scène de mystères, portraits plus ou moins authentiques de poètes), des monuments ayant quelque trait à la littérature, des miniatures (et aussi des sculptures) où sont figurés, à la manière du temps, des épisodes romanesques ou historiques. Toutes ces reproductions sont fort bien exécutées, quelques-unes avec luxe, en or et en couleur, et on ne peut qu'être

étonné de la modicité du prix d'un ouvrage ainsi illustré : chacune des sept livraisons qui contiennent le travail de M. Suchier ne coûte en effet qu'un mark. Ce prix modique, et surtout l'excellence du travail, auront sans doute pour conséquence la publication prochaine d'une seconde édition, où l'auteur accueillera peut-être quelques-unes des observations que je me suis permis de lui soumettre. Ce que je souhaite surtout, c'est qu'il nous donne bientôt le complément bibliographique et justificatif sans lequel il est difficile d'apprécier exactement ce qu'il y a de nouveau et peut-être aussi de contestable dans le détail de son livre. Les lecteurs ordinaires peuvent d'ores et déjà accorder toute leur confiance à l'auteur; les philologues lui seraient reconnaissants de les renseigner de plus près<sup>(1)</sup>.

GASTON PARIS.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

### INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

#### ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Weber, associé étranger, à Berlin, est décédé le 30 novembre 1901.

#### ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, présidée par M. Fouqué, a tenu sa séance publique annuelle, le lundi 16 décembre 1901.

<sup>(1)</sup> M. Suchier a bien voulu me communiquer quelques observations au sujet de mes deux premiers articles. L'*errata* placé à la fin du *Register* m'avait échappé : l'auteur y avait corrigé lui-même, dans la traduction de *Rainald, Königstochter* en *Kaiserstochter* (voir ci-dessus, p. 650, note 3); comme je l'avais supposé (p. 656), *letzteren* (der-

niers), à la page 45, est une faute d'impression pour *ersteren* (premiers). — Page 653 (fin de la note 4 de la page 652) : la preuve que l'instrument appelé *cifonie* se jouait primitivement à quatre mains se trouve dans un bas-relief de Saint-Georges-l'Abbaye (voir A. Schultz, *Das höfische Leben*, 2<sup>e</sup> éd., p. 554) et dans d'autres représentations.



## ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. le comte de Franqueville, le samedi 7 décembre 1901.

L'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du 14 décembre 1901, a élu membre de la section de philosophie M. Bergson, en remplacement de M. Ravaisson-Mollien.

L'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du 21 décembre 1901, a élu M. Babeau académicien libre, en remplacement de M. Perrens.

## LIVRES NOUVEAUX.

## FRANCE.

*Charles le Bel et Thomas de la Marche*, par Marcellin Boudet. — Paris, Ém. Bouillon, 1901, in-8°, 42 p. (extrait du *Moyen Âge*, t. XIV, p. 315-356).

Je dois aux lecteurs du *Journal des Savants* une note sur le travail de M. Boudet, dans lequel il défend contre la critique que j'en ai faite ici (*Journal des Savants*, 1900, p. 694-707) la thèse soutenue par lui dans son livre sur Thomas de la Marche, à savoir que ce bâtard de la famille royale de France était un fils, doublement adultérin, de Philippe, comte de Valois (plus tard Philippe VI) et de Blanche de Bourgogne, femme de Charles, comte de la Marche (plus tard Charles IV), tandis que je le regarde comme un fils de ce même Charles de la Marche et d'une mère inconnue.

Les arguments de M. Boudet forment deux groupes.

Dans le premier, il s'efforce de maintenir les assertions de son livre que j'ai critiquées; mais il ne prouve ni que la chronique de Saint-Albans ne dépende pas de celle de Geoffrey Le Baker, ni qu'il ait eu raison de s'appuyer sur les historiens anglais Barnes et James, qui n'ont fait que reproduire ou amplifier Le Baker, ni que ce chroniqueur mérite créance, ni que rien établisse les voyages de Thomas de la Marche en Orient ou l'intervention des rois de Chypre et d'Arménie dans l'affaire de son duel avec Jean le Visconte, ni que les armes du comté de la Marche, octroyées par le roi Jean à Thomas, impliquent le moins du monde que sa mère fût une comtesse de la Marche et ne prouvent pas, beaucoup plus naturellement, qu'il était le bâtard d'un comte de la Marche, c'est-à-dire de Charles le Bel. Modifiant quelque peu sa thèse primitive, M. Boudet semble croire aujourd'hui que Thomas se serait d'abord appelé « de la Marche » comme fils putativement légitime de Blanche de Bourgogne et de Charles le Bel son mari, puis qu'il aurait gardé ce titre plus tard, tout en ayant renoncé à une prétention qui eût fait de lui le véritable héritier de la couronne; cette nouvelle hypothèse se concilie tant bien que mal avec l'idée, à laquelle l'auteur ne renonce pas, et qui me paraît insoutenable, que le nom et les armes d'un bâtard devaient contenir quelque indication relative à sa mère.

Dans l'autre groupe de ses arguments, M. Boudet essaie d'établir l'improbabilité

de la filiation que j'ai admise pour Thomas; mais, après avoir annoncé que c'est surtout là-dessus que portera son effort, il n'allègue, autant qu'il me semble, contre cette filiation aucun indice de quelque valeur. On ne connaît aucun acte de Charles le Bel, comme comte de la Marche ou comme roi de France, où il soit fait mention de Thomas; mais on possède peu d'actes de ce prince, et ici moins qu'ailleurs l'argument *ex silentio* mérite d'être pris en considération. L'acte dans lequel le régent Charles (plus tard Charles V) rappelle les faveurs accordées à Thomas « par les rois nos prédécesseurs » avait semblé jadis à M. Boudet, comme il me le semble encore, impliquer Charles IV en même temps que Philippe VI, puisque Charles, simplement régent, parle au nom de son père; aujourd'hui le savant auteur pense que le régent a pu ranger parmi ses « prédécesseurs » son propre père, encore vivant et, en droit, régnant : je crois cette interprétation tout à fait inadmissible; mais je laisse à d'autres, plus versés que moi dans la connaissance des usages diplomatiques du régent Charles, le soin d'établir là-dessus la vérité. M. Boudet a bien senti l'importance de cet acte; aussi qualifie-t-il l'interprétation que j'en ai donnée, et qui était naguère la sienne, de « note du crescendo », de « coup de la fin » dans mon argumentation, et essaie-t-il de la détruire : je ne puis trouver qu'il y ait réussi.

En résumé, la question de l'état civil de Thomas de la Marche, « bâtard de France », n'aurait fait doute pour personne, éclaircie comme elle l'est par le nom et les armes du personnage, si Geoffrey Le Baker ne s'était avisé, pour rendre le roi Jean odieux, de prétendre que Thomas était le fils de Philippe de Valois, donc le frère de Jean, lequel l'aurait fait mettre à mort en 1350 pour le punir d'avoir fait devant lui l'éloge du roi d'Angleterre, tandis qu'il est prouvé que Thomas, à son retour d'Angleterre, fut fort bien accueilli par Jean et ne mourut qu'en 1361<sup>(1)</sup>. Je continue à penser que le témoignage de Le Baker est dénué de toute valeur; M. Boudet continue à penser qu'il en a une sérieuse, et que Thomas de la Marche était bien fils de Philippe de Valois; dès lors il ne pouvait devoir qu'à sa mère son nom et ses armes; donc sa mère était la seule comtesse de la Marche qui puisse l'avoir été, Blanche de Bourgogne; le savant magistrat ne veut rien trouver d'étonnant à ce qu'on ait donné à un fils adultérin le nom et les armes, non pas même de sa mère, mais du comté possédé par le mari de sa mère. Les critiques jugeront laquelle des deux thèses, — une erreur d'un chroniqueur que l'on convainc ailleurs d'ignorance et de mauvaise foi, ou, fondé uniquement sur le dire de ce chroniqueur, un amas d'invéraisemblances de tout genre, — est la plus acceptable; peut-être un document encore inconnu le décidera-t-il quelque jour.

Ce qui est certain, c'est que M. Boudet a reconstitué, à partir de 1350, l'histoire, intéressante et jusqu'à lui à peu près inconnue, de Thomas de la Marche. Dans le présent article, comme auparavant dans son livre, il fait preuve de réelles qualités d'historien. Il y fait preuve aussi à l'endroit de son contradicteur d'une parfaite courtoisie; je l'en remercie, ainsi que d'avoir relevé la distraction qui m'a fait appeler Jean, plus tard duc de Berry, « duc de Poitou » au lieu de « comte de Poitou ».

G. P.

<sup>(1)</sup> On ne sait comment il mourut, et M. Boudet suppose qu'il se pourrait qu'il eût été mis à mort par ordre du roi Jean (revenu en France en 1360), et que Le Baker a pu ainsi faire une simple confusion de dates en attribuant à 1350 un événement de 1361.

Cela est fort ingénieux, comme toutes les hypothèses de l'auteur; mais il oublie que Le Baker a écrit sa chronique pendant que le roi Jean était prisonnier en Angleterre, donc avant 1360, et quand Thomas était encore bien vivant.

## AUTRICHE.

*Věstnik Slovanské Filologie a Starožitnosti* (Répertoire de philologie et d'archéologie slaves, publié par MM. L. Niederle, F. Pastrnek, J. Polivka, J. Zubatý). — Prague, 1901, librairie Rivnáč.

Prague est depuis plus de soixante ans le grand foyer des études slaves en Occident. Ce rôle lui est parfois disputé par Vienne; entre les deux métropoles règne une généreuse émulation qui ne peut être en somme que profitable aux progrès de la science. A Vienne, les publications relatives à la philologie et à l'archéologie slaves sont rédigées en langue allemande. Tel est le cas, par exemple, de l'excellent *Archiv für Slavische Philologie* que M. V. Jagić, professeur à l'Université de cette ville, dirige depuis tant d'années avec une incontestable autorité. A Prague, on est plus intransigeant; on suppose, — non sans quelque fondement d'ailleurs, — que tout slaviste doit entendre le tchèque, et les services rendus à la science par l'école bohémienne me semblent justifier cette prétention. C'est donc en tchèque que les savants distingués dont j'ai cité les noms plus haut dirigent leur publication; toutefois, pour bien montrer qu'ils n'entendent point faire œuvre de particularistes, ils ont mis tout au haut de leur couverture un titre plus développé, rédigé dans l'ancienne langue sacrée des Slaves, le slavon ou paléo-slave. Leur œuvre est d'ailleurs patronnée, au sens moral et matériel, à la fois par l'Académie impériale de Pétersbourg, l'Académie tchèque et le Ministère autrichien de l'instruction publique. C'est dire qu'elle se maintient dans les régions de la science pure et qu'elle est appelée à rendre des services non seulement aux Slaves de tous les pays, mais encore à tous ceux qui s'occupent de slavistique. Elle ne fait pas double emploi avec l'*Archiv für Slavische Philologie*. L'*Archiv* contient des articles de fond sur des questions spéciales et des comptes rendus de publications importantes, mais il ne saurait, dans les six ou sept cents pages qu'il publie annuellement, avoir la prétention de donner une idée complète de la production annuelle de la science à laquelle il est consacré. Le répertoire tchèque ne donne pas d'article de fond, mais une simple bibliographie des travaux relatifs à la linguistique, la littérature (non compris le XIX<sup>e</sup> siècle), l'ethnographie et l'archéologie slaves, publiés non seulement dans les idiomes slaves, mais encore dans toutes les langues scientifiques, allemand, français, anglais, suédois, magyar, etc. Les travaux un peu considérables sont accompagnés d'une note indiquant les principaux articles dont ils ont été l'objet. Les quatre compilateurs de ce précieux répertoire sont MM. Niederle, Pastrnek, Polivka, Zubatý, tous les quatre, si je ne me trompe, professeurs à Prague. Ils se sont partagé la besogne en raison de leurs aptitudes particulières. Ainsi, M. Zubatý s'est attribué la linguistique générale et comparée et ce qui concerne les dialectes lithuaniens; M. Pastrnek, ce qui concerne la philologie slave, le slavon et la paléographie; M. Polivka s'occupe de la littérature et du folklore; M. Niederle, qui publie en ce moment même les *Antiquités slaves* (*Slovanské Starožitnosti*), expose ce qui concerne les antiquités et l'archéologie. Les titres de tous les travaux énumérés ont été traduits en allemand; les brefs commentaires qui les accompagnent sont généralement écrits dans la langue du travail sommairement analysé. Le nombre des travaux ou livres relevés dans ce répertoire dépasse certainement plusieurs milliers. Les auteurs l'ont accompagné d'un index alphabétique, mais ils ont négligé de donner une table des matières qui permettrait de s'orienter du premier coup d'œil et de compter aisément le nombre

des travaux signalés dans leur immense labeur. Nous espérons qu'ils répareront cette lacune l'année prochaine. Nous les engageons aussi à ajouter à leur titre slave et tchèque un sous-titre latin, français ou allemand. Ils augmenteront ainsi la valeur de leur publication et appelleront sur elle l'attention des érudits ou des bibliographes qui travaillent en dehors des pays slaves.

LOUIS LEGER.

ZIKMUND WINTER. — *Život a učení na partikulárních školách v Čechách v XV a XVI století.* (La vie et l'enseignement dans les écoles particulières en Bohême aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Publication de l'Académie François-Joseph, Prague, 1901).

M. Zikmund Winter, professeur de gymnase à Prague et membre de l'Académie tchèque, s'est surtout occupé de l'histoire des institutions et des mœurs en Bohême au moyen âge et à l'époque de la Renaissance. Son infatigable érudition a consulté tous les livres, compulsé toutes les archives. Ses livres sont de véritables trésors où les historiens de la *Kulturgeschichte* peuvent puiser à pleines mains pour tout ce qui concerne la Bohême, la Moravie et la Silésie ; ils n'ont qu'un défaut, c'est d'être écrits en langue tchèque. *Es sind mir böhmische Dörfer*, disent les Allemands de choses inintelligibles. Dans l'intérêt général de la science, on peut regretter que les érudits bohémiens se refusent depuis un demi-siècle à écrire leurs ouvrages en allemand. Il faut en prendre son parti. Ce qui me paraît le plus regrettable, c'est que le latin ait été abandonné presque complètement par les érudits : l'Union internationale des Académies ferait une œuvre excellente si elle pouvait arriver à le faire restaurer comme idiome international, par exemple pour les études d'archéologie ou de philologie ancienne, pour les éditions des œuvres médiévales ou modernes qui — comme celles de Leibnitz ou de Spinoza — sont écrites en cette langue. Hélas ! en émettant ce *pium desiderium*, je crains bien qu'il n'ait pas beaucoup de chances d'être exaucé. En attendant qu'il le soit, le devoir des spécialistes est de signaler dans les langues difficiles ou peu répandues des publications qui eussent été dignes de paraître dans quelque'un des grands idiomes de l'Europe et qui apportent à l'histoire générale d'importantes contributions<sup>(1)</sup>.

Tel qu'il est, le livre de M. Winter mériterait, s'il était écrit dans une langue plus connue, toute l'attention de ceux qui s'intéressent à l'histoire des humanités et de la pédagogie. Placée au centre de l'Europe, disputée depuis des siècles par deux races hostiles, la Bohême a été, par suite même de cette rivalité, l'un des pays où la vie intellectuelle est devenue la plus intense. Elle eut d'abord des écoles purement religieuses, où se préparaient les futurs ecclésiastiques. Ces écoles dépendaient des monastères et des paroisses. Puis les villes fondèrent des écoles latines. Lorsque Charles IV eut créé en 1348 l'Université de Prague et soumis les écoles à son contrôle, ces établissements prirent un remarquable développement. On en comptait une vingtaine à Prague, vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Pendant la période des guerres hussites, la vie scolaire fut d'abord ralentie, mais les sectes réformatrices, les utraquistes, les évangélistes, les frères bohêmes lui imprimèrent un nouvel essor. C'est de la Bohême — plus exactement de la Moravie tchèque — que

(1) Pendant longtemps l'allemand a été la langue internationale des Tchèques. Depuis quelques années, quelques-uns de leurs érudits ont entrepris de lui substituer le français. Ainsi la Revue *Ceský lid*, de M. Zibrť, excellent répertoire de folklore et d'ethno-

graphie, paraît depuis dix ans avec un sommaire en français. Il en était de même de la Revue dirigée par M. Niederle, le *Bulletin d'archéologie slave*. Nous souhaitons que leur exemple trouve des imitateurs.

sortit au xvii<sup>e</sup> siècle le grand pédagogue Jean-Amos Komenský, plus connu en Europe sous le nom de Comenius. L'époque dont s'occupe M. Winter est précisément celle où la vie scolaire, si gravement compromise par la contre-réformation du xvii<sup>e</sup> siècle, fut la plus active et la plus intense. Après le premier ébranlement des guerres hussites, la vie morale reprit en Bohême avec une nouvelle vigueur; la rivalité même des sectes lui imprima un élan sans précédent. Dans une série de chapitres admirablement documentés, le plus souvent d'après des matériaux tirés des archives royales, municipales ou particulières, l'auteur étudie tour à tour l'origine et les variétés des écoles municipales, les écoles humanistes et confessionnelles, l'organisation des écoles protestantes jusqu'à l'époque de la contre-réformation, le matériel et le personnel de l'école, les revenus fixes ou casuels des maîtres, leur vie privée et sociale, le personnel des élèves et leur manière de vivre, leur éducation, leur discipline, les matières et les livres de l'enseignement, l'organisation des classes et les méthodes pédagogiques, les inspections, les examens, les représentations théâtrales, les résultats généraux de l'enseignement <sup>(1)</sup>. Ces résultats étaient en somme remarquables. Le jésuite Vacslav Sturm, qui avait étudié chez les ultraquistes, reconnaissait que même à Rome il n'avait pas eu à désapprendre ce que ses maîtres lui avaient enseigné sur Aristote ou Cicéron. Les élèves des écoles d'humanités s'exerçaient avec succès à la poésie latine, et quelques-unes de leurs œuvres sont arrivées jusqu'à nous. L'enseignement primaire n'existait pas dans toutes les communes et tel village ne comptait pas un seul paysan capable de signer son nom, mais, en revanche, on rencontrait dans les villes des artisans cordonniers, bouchers, qui avaient tâté des études latines. La noblesse affectait un certain mépris pour les exercices de l'esprit, notamment pour les langues mortes. En revanche, la bourgeoisie se passionnait pour la lecture, surtout celle des livres de polémique religieuse. A la mort de dame Anna Veleslavin, veuve d'un libraire célèbre, décédée à Prague en 1666, l'inventaire de sa librairie donna un total de 35,000 (trente-cinq mille) volumes d'histoire, de morale, de théologie, d'enseignement, de calendriers, etc. On se passionnait pour les lectures religieuses : « J'étais assis, raconte un petit bourgeois de Kouřim (1662), et je lisais les actes des Apôtres, et Paul le maçon se tenait auprès de moi et écoutait, et Duchoslav, à la fenêtre qui est au-dessus du serrurier, écoutait en causant. » Dans les inventaires de petites familles, que M. Winter a patiemment dépouillés, on voit sans cesse figurer des livres de morale ou de théologie. Un maître cordonnier, mort en 1614, laisse 142 volumes, parmi lesquels on est tout étonné de trouver Eusèbe, Pétrarque et Xénophon; un maître tailleur mort en 1610, laisse 40 volumes, dont 26 latins, 8 allemands et 6 en langue tchèque; un bourgeois de Slany, mort en 1618, laisse 300 volumes; un habitant de Budějovice (Budweiss), mort en 1609, en possédait jusqu'à 500. Un grand nombre de ces collections devaient hélas! être anéanties par la contre-réformation.

LOUIS LEGER.

(1) M. Winter nous apprend les surnoms qu'on donnait aux diverses catégories d'élèves. Les plus anciens s'appelaient *kumpani* et *trunkali*. Les deux mots sont faciles à expliquer. L'un se rattache au mot compagnon, l'autre à l'allemand *trinken*. Les plus

jeunes s'appelaient *aukanti*. Ce mot embarrassé M. Winter. Ne se rattache-t-il pas tout simplement au latin *auca*: aukanti, les oisons? (Cf. l'emploi de *melon* ou de *cornichon* pour désigner les nouveaux venus ou les aspirants dans certaines de nos écoles.)

## RUSSIE.

А. К. Гротъ. Очерки изъ Исторіи русской Литературы (1848-1893). (J. K. Grote, *Esquisses d'histoire littéraire russe*, biographies, portraits, notes critiques et bibliographiques.) Saint-Petersbourg, 1901.

M. J. K. Grote, membre de la Section russe de l'Académie impériale de Saint-Petersbourg, est mort il y a quelques années, laissant un ensemble de travaux considérables, relatifs à l'histoire de la langue et de la littérature russe, dispersés dans des recueils périodiques ou dans des publications isolées, aujourd'hui épuisées ou peu accessibles au public.

Son fils, Constantin Grote, a eu l'heureuse idée de les réunir en une série de volumes dont le troisième est particulièrement consacré à la littérature russe. Le premier comprenait des travaux sur les pays scandinaves et la Finlande, que M. J. Grote connaissait fort bien (il avait été professeur à l'Université de Helsingfors); le second, des travaux purement philologiques.

Le présent volume s'occupe surtout de la littérature du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècle.

M. Grote avait été chargé par l'Académie de publier l'édition monumentale des œuvres de Derjavine. L'éditeur actuel a laissé en dehors de ce volume ce que son père avait écrit sur le grand lyrique russe du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les études qu'il a réunies ici sont relatives à Lomonosov, le véritable créateur de la littérature russe moderne, une sorte de Malherbe doublé d'un grammairien et d'un physicien distingué, homme encyclopédique s'il en fut, qui a été pour la Russie intellectuelle ce que Pierre le Grand fut pour la Russie politique; à Von Visine, le créateur de la comédie russe, une sorte de Molière au petit pied; à Khemnitzer, un fabuliste qui tient une place honorable à côté de Krylov, comme Florian à côté de La Fontaine; à Joukovsky, l'introducteur des littératures germaniques en Russie, le précurseur du romantisme; à l'élégant Batiouchkov, une sorte de Parny ou de Chénier russe; à Krylov, l'un des meilleurs fabulistes de tous les pays, qui ne pâlit point à côté de notre La Fontaine, et que Saint-Marc Girardin a eu grand tort d'oublier dans son livre sur les fabulistes; à Pletnev, à Kozlov, au lexicographe Dahl, enfin à Pouchkine. On a réimprimé dans ce recueil posthume le beau travail sur *Pouchkine, ses camarades et ses professeurs au lycée de Tsarskoe Selo*. Ce travail capital a pris pour les lecteurs russes un intérêt d'actualité en raison du centenaire de la naissance du poète que la Russie a récemment célébré. Les éditeurs du volume lui ont donné une pagination spéciale, qui a permis de le mettre à part dans le commerce. Un chapitre particulièrement intéressant de cette étude est consacré à l'un des professeurs de Pouchkine qui s'appelaient M. de Boudry. Ce M. de Boudry n'était autre que le propre frère de Marat. Il avait pris le nom d'un village suisse des environs de Neuchâtel. Il avait fait ses études à Neuchâtel et à Genève. En 1789 un Saltykov l'avait emmené en Suisse comme professeur de ses enfants. Il avait continué sa carrière en Russie, s'était fait naturaliser en 1808 et était devenu, en 1811, professeur au lycée de Tsarskoe Selo où le futur poète faisait ses études. Il mourut en 1821. Il publia une grammaire russe dédiée à l'empereur. Fort bien en cour, il reçut du souverain les ordres de Sainte-Anne et de Saint-Vladimir et de nombreux cadeaux, montres, bagues et tabatières. *L'ami des hommes* eût certainement renié ce frère indigne de lui.

LOUIS LEGER.

# TABLE

## DU JOURNAL DES SAVANTS.

ANNÉE 1901.

---

Les noms imprimés en petites capitales désignent les auteurs des articles; les noms en caractères italiques désignent les auteurs des ouvrages analysés ou annoncés. — Les ouvrages anonymes sont relevés au mot caractéristique du sujet, imprimé en caractères italiques.

- Académies. Séance publique annuelle des cinq Académies. 661.
- Académie française. Séance publique annuelle. 734. — *Décès* de M. le duc de Broglie et de M. le vicomte de Bornier. 66. — *Élections* de M. le marquis de Vogüé et de M. Edmond Rostand. 393. — *Réception* de M. Émile Faguet. 263; de M. Berthelot. 330.
- Académie des inscriptions et belles-lettres. Séance publique annuelle. 735. — *Décès* de M. de La Borderie et de M. Célestin Porte. 201; de M. Weber. 788. — *Élections* de M. Joret et de M. Jules Lair. 330.
- Académie des sciences. Séance publique annuelle, 788. — *Décès* de M. Potain, de M. Chatin et de M. Hermite. 66; de M. Lacaze-Duthiers. 454; de M. de Fauque de Jonquières et de M. le baron Nordenskjöld. 521. — *Élections* de M. Humbert. 201; de M. Zeiller et de M. Laveran. 330; de M. Delage. 735.
- Académie des beaux-arts. Séance publique annuelle. 661. — *Décès* de M. Philippe Gille. 201; de M. de Brožik. 263. — *Élections* de M. Aynard. 330; de M. Orchardson. 393; de M. Venturi. 455.
- Académie des sciences morales et politiques. Séance publique annuelle. 789. — *Décès* de M. Block, de M. Arthur Desjardins et de M. le duc de Broglie. 66; de M. Perrens. 122.
- *Élections* de M. Cheysson. 201; de M. Renault et de M. Fagniez. 330; de M. Bergson et de M. Babeau. 789.
- Académie; (L'Association internationale des). 5-23.
- Alabaster*. Notes and commentaries on China's common law. 529-541.
- André* (Ch.). Traité d'astronomie stellaire. T. 1, Étoiles simples. T. II, Étoiles doubles, etc. 762-779.
- Ardascheff* (Paul). Les Intendants des Provinces [des dernières années de l'ancien régime]. 401-410.
- Aristote. Problèmes musicaux. 267.
- ARREN (J.). Les superstitions populaires en Allemagne. 88-98.
- Association internationale des Académies. 5-23.
- Aymonnier* (Étienne). Le Cambodge : I. Le royaume actuel. 435-451.
- Aynard (M.), élu membre libre de l'Académie des beaux-arts. 330.
- Babeau (M.), élu membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques. 789.
- BABELON (E.). La silique romaine, le sou et le denier de la loi des Francs Saliens. 105-121.
- Bacha* (Eugène). Édition de la Chronique liégeoise de 1402. 663.

- Bailieu* (Paul). Correspondance inédite de Frédéric-Guillaume III et de la reine Louise avec l'empereur Alexandre I<sup>er</sup>. 346-362.
- Bardonx* (J.). De Walterio Mappio. 504-516.
- BARTH* (A.). Le Cambodge : I. Le royaume actuel, par Étienne Aymonnier. 435-451.  
— Notes bibliographiques. 122, 334.
- Barwick* (George F.). A book bound for Mary, queen of Scots. 525.
- Bassi* (Dominicus). Catalogus codicum astrologorum græcorum. 201.
- BÉNARD* (Henri). Traité d'astronomie stellaire. 762-779.
- Bergson* (M.), élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques. 789.
- Berners* (John Bouchier lord). Traduction de Froissart. 127.
- BERTHELOT* (M.). Sur les métaux égyptiens. Étude sur un étui métallique et ses inscriptions. 205-214, 269-280.  
— Sa réception à l'Académie française. 330.
- Besnier* (M.). Les « scholæ » des sous-officiers dans le camp romain de Lambèse. 29-40.
- Bibliographical Society* (Transactions of the). 525.
- Bienkowski* (P.). De simulacris barbarum gentium apud Romanos. 459.
- Birch-Hirschfeld* (Adolph). Geschichte der französischen Litteratur. 645-660; 699-717.
- BLOCH* (G.). Storia di Roma, par E. Pais. 748-762.  
— La Gaule indépendante et la Gaule romaine. 411-422.
- Block* (M.). Sa mort. 66.
- Boislisle* (A. de). Mémoires de Saint-Simon, nouvelle édition. 133-150.
- BOISSIER* (Gaston). Essai sur Suétone. 69-79.
- Bolte* (Johannes), éditeur de Kleinere Schriften von Reinhold Köhler. 331.
- Bormann*. Der Römische Limes in Oesterreich. 29-40.
- Bornier* (M. le vicomte de). Sa mort. 66.
- Boudet* (M.). Charles le Bel et Thomas de la Marche. 789.
- BRÉAL* (Michel). Thesaurus linguæ latinæ editus auctoritate et consilio Academiarum quinque Germanicarum Berolinensis, etc. 337-346.
- Brogie* (M. le duc de). Sa mort. 66.
- Brozik* (M. de). Sa mort. 263.
- Budge* (E. A. Wallis). Lady Meux manuscripts, n<sup>os</sup> 2-5. 128.
- CAGNAT* (René). Les frontières militaires de l'Empire romain. 29-40.
- Caillemer* (E.). L'enseignement du droit à Lyon avant 1875. 66, 67.
- Calverley* (Rev. W. Slater). Notes on the early sculptured Crosses, Shrines and Monuments in the present Diocese of Carlisle, edited by W. G. Collingwood. 575-590.
- Catalogue international de littérature scientifique. 465-473.
- Catalogue of books in the John Rylands Library, Manchester. 126.
- Chatelain* (Émile). Uncialis scriptura codicum latinorum novis exemplis illustrata. 521.
- Chatin* (M.). Sa mort. 66.
- Chevalier* (Le chanoine Ulysse). Bibliothèque liturgique. 455.
- Cheysson* (M.), élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques. 201.
- CLERMONT-GANNEAU*. Sur un passage de Flav. Josèphe, Ant. Jud. II, 10, 7. 451-454.
- Codex Sinopensis* (Un nouveau feuillet du). 260-262.
- Collingwood* (W. G.). Voir Calverley.
- Comparetti* (Dominicus). Homeri Ilias cum scholiis. Codex venetus phototypice editus. 400.
- Concile tenu à Lisieux en 1064. 516-521.



- Conférence Dantesche. 68.
- COURBAUD (Edmond). Note bibliographique. 461.
- DARBOUX (Gaston). L'Association internationale des Académies. 5-23.  
— Le Catalogue international de littérature scientifique. 465-473.
- DARESTE (Rodolphe). L'ancien droit mongolo-kalmouk, par Léontovitch.  
— Recueil de Droit coutumier des Allogènes de Sibérie, publié par Samokvasov. 214-228.  
— L'administration provinciale en France pendant les dernières années de l'ancien régime (1774-1780). Les intendants des provinces, par Paul Ardasheff. 401-410.  
— Le Droit en Chine. 529-541.
- DAUX (L'abbé Camille). Tropaire prosier de l'abbaye de Saint-Martin-de-Montauriol. 455.
- DELABORDE (H.-François). Vie de saint Louis, par Guillaume de Saint-Pathus. 228-239.
- DELAGE (M.), élu membre de l'Académie des sciences. 735.
- DELAVILLE *Le Roulx* (J.). Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. 125.
- DELISLE (Léopold). Tychonis Brahe Astronomiæ instauratæ Mechanica. 79-87.  
— Vie de saint Louis, par Guillaume de Saint-Pathus, publiée par H.-F. Delaborde. 228-239.  
— Canons du Concile tenu à Lisieux en 1064. 516-521.  
— Notes bibliographiques. 66, 68, 125, 126, 264, 393, 399, 400, 455, 458, 521, 525, 527, 590, 661, 662, 663.
- DELOURNE (Antoine). Aperçu historique sur la Faculté de droit de l'Université de Toulouse. 125.
- DÉREMBOURG (Hartwig). Les manuscrits arabes de la collection Schefer à la Bibliothèque nationale. 178-200, 299-324, 374-393.
- Desjardins (Arthur). Sa mort. 66.
- DUVAU (Louis). Mythologie figurée de l'Edda. Notes on the early sculptured Crosses, Shrines and Monuments in the present Diocese of Carlisle, by the late Rev. William Slater Calverley. 575-590.
- FABIA (Philippe). Le point final des Annales de Tacite. 423-435, 563-575.
- FAGNIEZ (M.). Élu membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques. 330.
- FAGUET (M. Émile). Sa réception à l'Académie française. 263.
- François de Sales (Saint). Lettres. 49-65.
- Frédéric-Guillaume III. Correspondance inédite. 346-362.
- Froissart (The Chronicles of). Translated by Lord Berners. 127.
- GEVAERT (F. A.) Les problèmes musicaux d'Aristote. 267.
- GILDERSLEEVE (Basil Lanneau). Syntax of classical greek from Homer to Demosthenes. 325-329.
- GILLE (M. Philippe). Sa mort. 201.
- GIRARD (Jules). L'épopée byzantine à la fin du x<sup>e</sup> siècle. Seconde partie. Basile II, le tueur de Bulgares. 40-49.
- Goloubinski (E.). Histoire de l'Église russe. 735.
- GRÉGOIRE (L.). Dictionnaire encyclopédique d'histoire, de biographie, etc. Nouvelle édition, par Maurice Wahl. 263.
- Grenfell. Fayum towns and their papyri. 24-29.  
— The Amherst Papyri. 737-747.
- Griffith (F. L.). Stories of the High Priests of Memphis. 473-504.
- GROLLER (Von). Der Römische Limes in Oesterreich. 29-40.
- GROTE (K. J.). De l'étude de la slavistique. 202. — Esquisse d'histoire littéraire russe. 794.

- Guigue* (Georges). Éd. de l'Entrée de François I<sup>er</sup> en la cité de Lyon, en 1515. 98-101.
- GUIRAUD* (Paul). La Gaule indépendante et la Gaule romaine, par G. Bloch. 411-422.
- Hermite* (M.). Sa mort. 66.<sup>1</sup>
- Hettner* (F.). Der Obergermanisch-Rätische Limes des Römerreiches. 29-40.
- Hogarth* (D. G.). Fayum towns and their papyri. 24-29.
- Homeri Ilias*. Codex venetus phototypice editus. 400.
- Huit* (Charles). La philosophie de la nature chez les anciens. 151-166.
- Humbert* (M.). Élu membre de l'Académie des sciences. 201.
- Hunt* (A. S.). Fayum towns and their papyri. 24-29.  
— The Amherst Papyri. 737-747.
- Inscriptions mérovingiennes de l'ivoire Barberini. 101-105.
- Jacobi* (L.). Das Römerkastell Saalburg. 29-40.
- Jagié* (V.). Zur Entstehungsgeschichte der Kirchenslavischen Sprache. 332.
- James* (Montague Rhodes). The Western manuscripts in the library of Trinity College. 393.
- Jonquières* (M. de Fauque de). Sa mort. 521.
- Jordell* (D.). Répertoire bibliographique des principales revues françaises pour l'année 1899. 661.
- Joret* (M.). Élu membre libre de l'Académie des inscriptions. 330.
- Josèphe* (Flav.). Ant. Jud. II, 10, 7. 451-454.
- Kirste* (Joh.). The Dhätupāṭha of Hemachandra. 334.
- Köhler* (Reinhold). Kleinere Schriften. 331.
- Koldewey* (Robert). Die griechischen Tempel in Unteritalien und Sicilien. 167-178, 239-260, 281-299.
- La Borderie* (M. de). Sa mort (le 17, et non le 20 février 1901). 122, 201.
- Lacaze-Duthiers* (M. de). Sa mort. 454.
- Lacroix* (Désiré). Numismatique annamite. 122.
- Lair* (M. Jules). Élu membre libre de l'Académie des inscriptions. 330.
- La Roncière* (Ch. de). Saint Yves. 525.
- Laveran* (M.). Élu membre de l'Académie des sciences. 330.
- Lecestre* (L.). Nouvelle édition des Mémoires de Saint-Simon. 133-150.
- LEGER* (Louis). Notes bibliographiques. 131, 202, 332, 395, 397, 462, 735, 791-794.
- Léontovitch*. L'ancien droit mongolo-kalmouck. 214-228.
- LUCHAIRE* (Achille). De Walterio Mappio, Thesim Parisiensi universitati proposuit J. Bardoux. 504-516.
- Macé* (Alcide). Essai sur Suétone. 69-79.
- Magnocavallo* (Arturo). Marin Sanudo il Vecchio. 527.
- Maikov* (Léonide). Édition des OEuvres de Pouchkine. 462.
- Martini* (Æmigdius). Catalogus codicum astrologorum græcorum. 201.
- MASPÉRO* (Gaston). Stories of the High Priests of Memphis, by Griffith. 473-504.  
— Sésostris, by Kurth Sethe. 593-609, 665-683.
- Métaux égyptiens* (Sur les). Étude sur un étui métallique par M. Berthelot. 205-214, 269-280.
- Meux* (Lady). Manuscripts n<sup>os</sup> 2-5; the Miracles of the blessed Virgin Mary, etc. 128-129.
- Meyer* (E. H.). Voir *Wuttke*. 88-98.
- Meyer* (Paul). Le roman de Flamenca, publié d'après le manuscrit unique de Carcassonne, 363-374.
- Miller* (Charles William Emil). Syntax of classical greek. 325.

- Miscellanea di storia italiana per le antiche provincie e la Lombardia. 399.
- Möllendorf. Das chinesisches Familienrecht. 529-541.
- Moon (Georges Washington). The oldest type-printed book in existence. 458.
- Niederle (L.). Répertoire de philologie et d'archéologie slaves. 791.
- Nordenskjöld (M. le baron). Sa mort. 521.
- OMONT (H.). Inscriptions mérovingiennes de l'ivoire Barberini. 101-105.
- Un nouveau feuillet du Codex Sinopensis de l'Évangile de saint Matthieu. 260-262.
- Orchardson (M.). Élu associé étranger de l'Académie des beaux-arts. 393.
- Pais (E.). Storia d'Italia dai tempi più antichi alla fine delle guerres puniche. Parte II. Storia di Roma, vol. I. 748-762.
- PARIS (Gaston). Geschichte der französischen Litteratur von den ältesten Zeiten bis zur Gegenwart, von Prof. Dr Hermann Suchier und Prof. Dr Adolph Birch-Hirschfeld. 645-660, 699-717, 779-788.
- Notes bibliographiques. 127, 330, 789.
- Perrens (M.). Sa mort. 122.
- PERROT (Georges). Die griechischen Tempel in Unteritalien und Sicilien, von R. Koldewey und O. Puschstein. 167-178, 239-260, 281-299.
- L'histoire et l'œuvre de l'École française d'Athènes, par G. Radet. 556-563, 627-645, 718-734.
- PICOT (Émile). L'Entrée de François I<sup>er</sup>, roy de France, en la cité de Lyon, le 12 juillet 1515, publiée d'après le ms. de Wolfenbüttel. 98-101.
- Pierre-Hoang. Notions techniques sur la propriété en Chine; — le mariage chinois au point de vue légal. 529-541.
- Port (M. Célestin). Sa mort. 201.
- Potain (M.). Sa mort. 66.
- Pouchkine (Œuvres de). 462.
- Prentout (Henri). L'Île de France sous Decaen, 1805-1810. 683-699.
- Puchstein (Otto). Die griechischen Tempel in Unteritalien und Sicilien. 167-178, 239-260, 281-299.
- RADET (G.). L'histoire et l'œuvre de l'École française d'Athènes. 556-563, 627-645, 718-734.
- Renault (M.), élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques. 330.
- Rhys (John). Celtic Folklore. 129.
- Rodier (G.). Aristote : Traité de l'âme. 126.
- Röhrich (Reinhold). Geschichte des ersten Kreuzzuges. 330.
- Roux (J. Charles). L'isthme et le canal de Suez. 542-555, 610-626.
- RUELLE (C. E.). Notes bibliographiques. 201, 267.
- Rylands Library, 126.
- Saint-Simon (Mémoires de). Nouvelle édition, tome XV. 133-150.
- Samokvasov. Recueil de Droit coutumier des Allogènes de Sibérie. 214-228.
- Sarwey (O. von). Der Obergermanisch-Rätische Limes des Römerreiches. 29-40.
- Sayous (Éd.). Histoire générale des Hongrois. 395.
- Schefer (Les manuscrits arabes de la collection). 178-200, 299-324, 374-393.
- Schlumberger (Gustave). L'Épopée byzantine à la fin du x<sup>e</sup> siècle. Seconde partie : Basile II, le tueur de Bulgares. 40-49.
- Sethe (Kurt). Sésostris. 593-609, 665-683.
- Silique romaine (La), le sou et le denier de la loi des Francs Saliens. 105-121.

- SOREL (Albert). Correspondance inédite du roi Frédéric-Guillaume III et de la reine Louise avec l'empereur Alexandre I<sup>er</sup>, publiée par Paul Bailieu. 346-362.  
— L'Île de France sous Decaen, 1805-1810, par Henri Prentout. 683-699.
- Suchier (Hermann). Geschichte der französischen Litteratur. 645-660, 699-717.
- Tacite (Le point final des Annales de). 423-435, 563-575.
- Tchèque (La nation). Son progrès scientifique et historique de 1848 à 1898. 131.
- Thesaurus linguæ latinæ. 337-346.
- THOMAS (Antoine). Le roman de Flamenca, publié d'après le manuscrit unique de Carcassonne, par Paul Meyer. 363-374.
- Tkalčić (Joannes). Monumenta historica liberæ regiæ civitatis Zagrabie. 397.
- Tocilesco (G.). Fouilles et recherches archéologiques en Roumanie. 29-40.
- Traube (Ludwig). Perrona Scotorum. Ein Beitrag zur Ueberlieferungsgeschichte des Mittelalters. 264.
- Tycho Brahe. Astronomiæ instauratæ Mechanica. 79-87.
- Van den Gheyn (J.). Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique. 590.
- Vander Haeghen (Ferd.). Bibliotheca belgica, CLI-CLIII. 129.  
— Bibliotheca Erasimiana. 662.
- Venturi (M.), élu associé étranger de l'Académie des beaux-arts. 455.
- Vogüé (M. le marquis de), élu membre de l'Académie française. 393.
- Vollgraff (J.-C.). Les Problèmes musicaux d'Aristote. 267.
- Wahl (Maurice). Voir Grégoire (L.).
- WALLON (Henri). OEuvres de saint François de Sales, t. XI; Lettres. 49-65.  
— Mémoires de Saint-Simon. Nouvelle édition, par A. de Boislisle. 133-150.  
— L'isthme et le canal de Suez. Histoire, état actuel, par J. Charles-Roux. 542-555, 610-626.  
— Note bibliographique. 263.
- Warner (Georges F.). Illuminated manuscripts in the British Museum. 455.
- Weber (M.). Sa mort. 788.
- WEIL (Henri). Fayum towns and their papyri, by B. Grenfell, A. S. Hunt, and D. G. Hogarth, 24-29 et 204.  
— La philosophie de la nature chez les anciens, par Charles Huit. 151-166.  
— Syntax of classical greek from Homer to Demosthenes, 1<sup>re</sup> partie. 325-329.  
— Nouveaux papyrus littéraires. 737-747.  
— Note bibliographique. 204.
- Winter (Zikmund). Écoles de Bohême aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles. 792.
- Wundt (W.). Völkerpsychologie. 67.
- Wuttke. (Der deutsche Volksaberglaube der Gegenwart. 3<sup>e</sup> Bearbeitung von E. H. Meyer. 88-98.
- Zeiller (M.), élu membre de l'Académie des sciences. 330.

## ERRATA.

Page 331, ligne 6, au lieu de « érudition », lisez « émotion ».  
— ligne 14, en remontant, lisez : « mourut en 1892 ».





BINDING SECT. AUG 1 1967

AS  
161  
J7  
190a

Journal des savants

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

